BnF Gallica

Encyclopédie des gens du monde, répertoire universel des sciences, des lettres et des arts : avec des notices sur les [...]

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

{BnF Gallica

. Encyclopédie des gens du monde, répertoire universel des sciences, des lettres et des arts : avec des notices sur les principales familles historiques et sur les personnages célèbres, morts et vivans, par une société de savans, de littérateurs et d'artistes, français et étrangers. T. 1.1 A-ALE. 1833-1844.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :
- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

★

IMPRIMÉ

PAR LA PRESSE MÉCANIQUE DE E. DUVERGER,

RUE DE VERNEUIL, N° 4.

★

ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE,

RÉPERTOIRE UNIVERSEL

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS;

AVEC DES NOTICES

SUR LES PRINCIPALES FAMILLES HISTORIQUES

ET SUR LES PERSONNAGES CÉLÈBRES, MORTS ET VIVANS;

PAR UNE SOCIÉTÉ

DE SAVANS, DE LITTÉRATEURS ET D'ARTISTES, FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

TOME PREMIER.

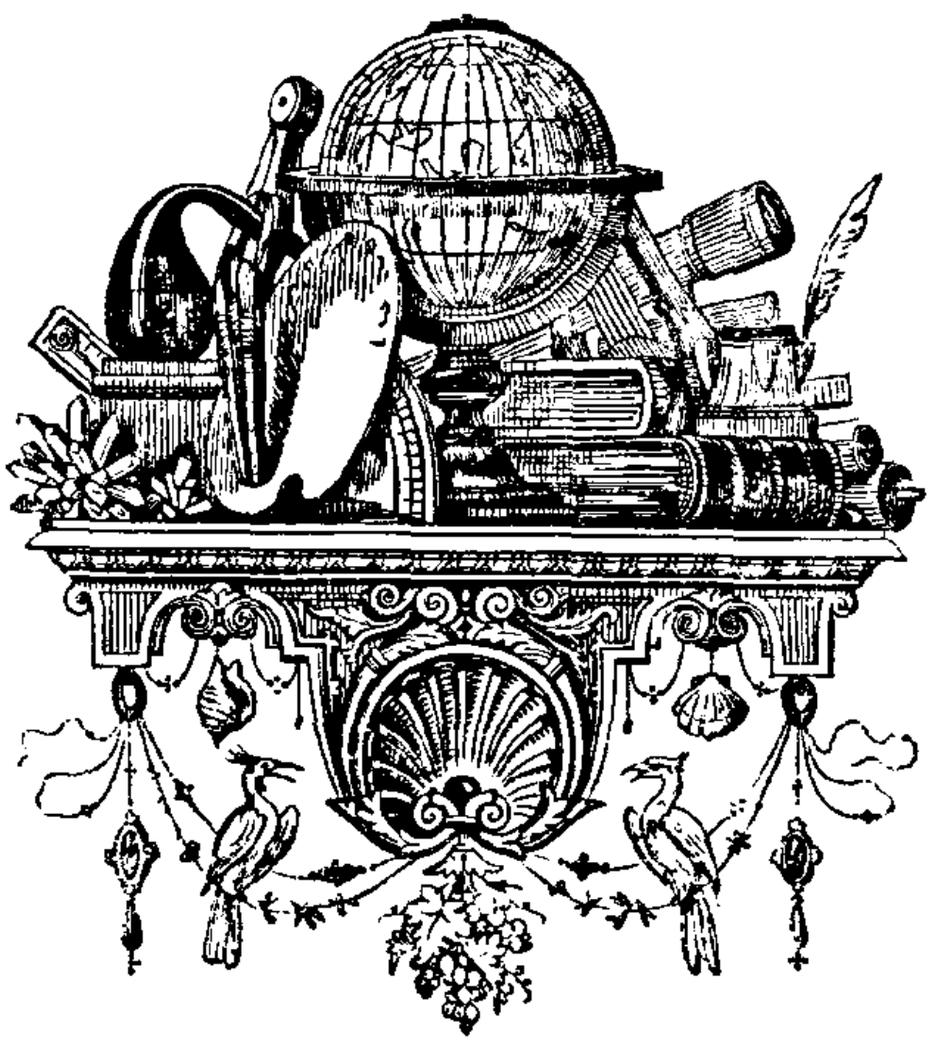

PARIS.

LIBRAIRIE DE TREUTTEL ET WÜRTZ,

RUE DE LILLE, N° 17;

STRASBOURG, GRAND'RUE, N° 15. — LONDRES, 30, SOHO-SQUARE.

1833

DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

Les Encyclopédies se multiplient de plus en plus dans tous les idiomes. Leur utilité est universellement reconnue, et les besoins de l'époque les réclament. Après de longues agitations politiques, après les essais les plus multipliés, les expériences souvent les plus hardies, nous cherchons à transformer en un système plus ou moins complet de notions positives et de vérités applicables les laborieux résultats des épreuves par lesquelles nous avons passé ; pressé de jouir des améliorations qu'appellent l'état actuel de la société et la raison publique, chacun se montre disposé à étendre ses connaissances, à refaire même son éducation, pour prendre une part quelconque à la révision des jugemens portés jusqu'à ce jour sur toutes les matières. Impatient que l'on est de s'élancer dans l'avenir, on demande pour point de départ un résumé général des connaissances humaines, espèce de panorama intellectuel où d'un coup d'œil on puisse connaître l'œuvre des siècles écoulés.

Un écrivain supérieur, l'homme d'état que les intérêts littéraires et scientifiques se glorifient d'avoir aujourd'hui pour gardien, et auquel l'instruction publique doit les services les plus signalés, s'est exprimé à cet égard dans les termes suivans :

« Il manque à notre état social quelque chose dont l'absence se fait partout sentir, que tout le monde cherche, souvent même sans le savoir : c'est un état intellectuel qui lui corresponde et le complète. Les révolutions ne changent pas le monde intérieur et moral aussi promptement que le monde extérieur et matériel. On s'enrichit plus vite qu'on ne s'éclaire; on monte sans grandir à proportion. Il y a maintenant un nombre immense de citoyens honnêtes, influens, importans par leur fortune, leur activité, leur clientelle, et dont l'instruction n'est pas au niveau de leur situation ; qui n'ont pas les lumières de leur influence, ni les principes de leur conduite, ni les croyances de leurs sentimens ; la civilisation intellectuelle, en un

mot, est moins avancée que la civilisation sociale. C'est donc de la civilisation intellectuelle qu'il faut seconder les progrès; il faut se hâter de répandre des connaissances, des principes qui rétablissent entre les pensées et les situations, les esprits et les existences, cet équilibre, cette harmonie qui fait l'éclat et assure le repos de la société. C'est là le premier et le plus noble besoin de notre époque. Il y a un étrange aveuglement à lui en contester la satisfaction. »

Réflexions pleines de vérité et d'élévation, et qui caractérisent l'homme auquel l'avenir de la France se trouve confié au moyen de l'éducation publique! Et afin de déterminer d'une manière plus expresse l'utilité des Encyclopédies, il ajoute dans un autre endroit :

« Les Encyclopédies, plaçant une foule d'idées et de faits à la portée d'une foule d'hommes qui n'y songeaient point, qui sans cela peut-être n'en auraient jamais entendu parler, font pénétrer partout et arriver pour ainsi dire de toutes parts cette provocation dont notre intelligence a besoin. Les ouvrages spéciaux ne parviennent qu'aux hommes qui les demandent et ont formé d'avance le dessein de s'en servir. Par la voie des Encyclopédies les connaissances de tout genre vont au-devant de tous les lecteurs : les regards de celui qui s'occupe d'histoire y tomberont sur un article de philosophie : y cherchez-vous le sens de quelque terme? l'explication pratique d'un art appellera votre attention. C'est comme un vaste bazar intellectuel où les résultats de tous les travaux de l'esprit humain s'offrent en commun à quiconque s'y arrête un moment, et sollicitent à l'envi sa curiosité. »

Les avantages qui résultent de ce spectacle de la science dans ses diverses parties sont immenses; car dans le domaine de l'intelligence rien n'est isolé, tout se tient, et un coup d'œil jeté par hasard sur une branche nouvelle ne manque pas de répandre une vive clarté sur celle dont on s'était occupé auparavant. Plus on apprend, mieux on sait ce qu'on avait appris. Peu à peu les choses nous apparaissent dans leur étroite liaison, dans cet enchaînement qui les met en lumière et leur donne de l'intérêt : l'horizon individuel s'étend; les préjugés et les chances d'erreur s'affaiblissent.

On peut le dire, les connaissances ne sont véritablement utiles et ne nous appartiennent en propre qu'à la condition qu'elles soient *encyclopédiques*, c'est-à-dire enchaînées, vues dans leur ensemble,

s'expliquant les unes par les autres. C'est d'ailleurs ainsi qu'elles se produisent à l'entour de nous, dans les relations sociales, dans la vie de tous les jours. Les sciences, les lettres, les arts, dans toute leur variété y sont à peu près également représentés: chacun, suivant ses préoccupations, aborde un sujet particulier, et tour à tour les matières les plus diverses alimentent la conversation, sans que la transition soit brusque ou l'association des idées forcée. Confinée jadis dans les écoles ou dans les obscurs cabinets des érudits, la science maintenant envahit le monde, et sans des connaissances très étendues on se trouve généralement déplacé, dépaysé, et par suite effacé, humilié, dans nos sociétés, où les intérêts de l'esprit occupent aujourd'hui la place que dans d'autres temps on accordait aux intérêts matériels ou à des occupations frivoles. Chimie, physique, religion, morale, politique, histoire, littérature et théâtre, toutes les questions s'agitent journellement dans les réunions d'hommes de toutes les classes; et l'artiste, le savant ou le philosophe, y trouvent des juges non moins que le guerrier, le ministre ou le prince. La langue usuelle s'enrichit forcément à mesure que le cercle des idées communes s'agrandit, et une foule de locutions qui, il y a cent ans, appartenaient exclusivement au vocabulaire technique, sont entrées aujourd'hui dans le domaine public et apparaissent, sans pédantisme, dans le langage le plus familier.

Ainsi les barrières tombent, et le monopole est abrogé; ainsi se répandent dans la foule les connaissances et les talens pour lesquels on admirait autrefois les adeptes des sciences et des arts, et qui trop souvent gonflaient d'orgueil ceux qui les possédaient.

C'est donc comme *une œuvre de sociabilité et de civilisation* bien plus que comme *un instrument de la science* que les Encyclopédies veulent être envisagées. A la science elles n'offrent qu'un point de départ, et pour ainsi dire un terrain sur lequel elle appuie ses opérations, joint à un moyen commode d'échapper à l'isolement, en ce que par elles la branche spéciale se rattache à l'arbre scientifique tout entier. Mais quant à la civilisation, elles en hâtent réellement les progrès, tout en paraissant ne s'occuper que d'en enregistrer les produits. C'est à elles, en effet, qu'il appartient de faire pénétrer dans les masses la vie intellectuelle; elles livrent à la foule, en les appropriant à son usage, des trésors qui eussent été uniquement destinés à satisfaire la curiosité des érudits.

Ainsi, ce n'est pas précisément aux savans, c'est avant tout aux gens du monde, c'est-à-dire à tous ceux chez qui le besoin d'une instruction supérieure est éveillée, que les Encyclopédies s'adressent. Les premiers y recourent avant d'être savans, ou pour les branches dans lesquelles ils ne le sont pas : pour les autres classes, elles sont le livre de tous les jours; nous dirions presque le livre par excellence si cette qualification n'était consacrée par le respect des hommes pour désigner le précieux dépôt des vérités religieuses.

L'objet des Encyclopédies ainsi défini, on sent que la première condition à remplir par cette sorte d'ouvrages, c'est d'être dégagés de tout appareil d'érudition pure, même en embrassant la science dans toute son étendue; d'être clairs mais concis, simples et néanmoins composés avec art, le plus courts possible, mais complets malgré cette brièveté. On comprend aussi que nos grandes Encyclopédies, monumens dont à Dieu ne plaise que nous contestions le mérite, mais ouvrages systématiques et très volumineux, n'atteindraient pas le but indiqué, quand même ils n'auraient pas vieilli sous tant de rapports.

Le champ était donc ouvert; le prix restait au concours : il nous était permis d'entrer en lice, et d'aspirer aux honneurs du combat. Nous ne nous dissimulions pas combien la tâche était grande, laborieuse, peut-être au-dessus de nos forces; mais la voyant si élevée, si noble, si éminemment utile, nous nous sommes dévoués à son accomplissement, sûrs de l'appui d'un grand nombre d'hommes qui sont l'honneur des lettres et les oracles de la science, et nous flattant de trouver dans les suffrages du public que nous voulions servir les encouragemens dont nous aurions besoin dans une carrière longue et si épineuse.

Dans le même traité sur le mot *Encyclopédie* et sur ses divers genres, dont nous avons déjà cité quelques passages, M. Guizot, suppose la nécessité de deux Encyclopédies différentes liées entre elles, l'une élémentaire, l'autre savante; « afin, dit-il, qu'à côté des sources d'une instruction moyenne, coulent parallèlement les sources d'une science plus profonde, toujours voisines bien que séparées, toujours accessibles à quiconque y voudra puiser. »

« Quant à l'*Encyclopédie élémentaire*, continue-t-il, il est clair que toute apparence de prétention scientifique ou littéraire en doit

être bannie. Ce n'est point à fournir une lecture suivie, ni à donner sur tel ou tel genre de faits ou d'idées plutôt que sur tel autre des moyens d'instruction, qu'un tel ouvrage est destiné. Il s'adresse à un public dont la vie est pleine et occupée, qui n'a que peu de loisirs à consacrer à l'étude, qui même, à proprement parler, n'étudie rien en particulier, mais qui, ne voulant pas rester dans l'ignorance, désire un livre où il trouve promptement, sur tous les objets qui se peuvent présenter dans le cours de la conversation ou de la vie, des renseignemens, des notions suffisantes pour dissiper en quelque sorte devant lui le gros des ténèbres et satisfaire sa curiosité. Le public ne demande ni qu'on expose et débatte longuement sous ses yeux les opinions diverses, ni qu'on mette sa pensée en mouvement par des idées neuves et hardies, ni qu'on lui procure le plaisir trompeur de se croire savant sans travail; il veut une réponse positive aux questions peu ambitieuses, peu compliquées, mais innombrables, qu'il peut avoir à faire sur l'histoire, la géographie, les sciences morales, exactes, naturelles, médicales, les arts, les métiers, etc. Dans une telle Encyclopédie, aucun article ne peut donc prétendre à se faire spécialement remarquer; aucune science ne doit se promettre, se proposer même d'exciter un intérêt particulier; mais en revanche toutes les sciences y doivent prendre place, et des explications s'y doivent rencontrer sur un aussi grand nombre de mots qu'elle en pourra contenir en demeurant accessible à un grand nombre de lecteurs. On ne lui adressera point de questions savantes, mais on peut l'interroger sur toutes choses; et il faut qu'elle soit toujours prête à répondre; qu'elle offre, pour ainsi dire, le résumé populaire de tous les dictionnaires spéciaux dont les connaissances humaines ont été l'objet. Moins dans chaque article elle prétend à la science, plus elle doit aspirer dans son ensemble à l'universalité....Sur les graves questions, il lui convient d'en référer chaque fois à l'*Encyclopédie savante* qui lui correspond. »

« Celle-ci sera un ouvrage non-seulement de dimensions fort différentes, mais d'une autre nature; ce n'est plus un besoin d'instruction générale et moyenne, ce sont des besoins de connaissances spéciales et plus précises qu'il s'agit de satisfaire. On cherche dans une Encyclopédie élémentaire des renseignemens, des explications sur ce qu'on ignore; on attend d'une Encyclopédie savante qu'elle traite avec exactitude et détail des questions dont on s'est déjà occupé. Le principal mérite de la première

est l'universalité ; chaque article pris à part a nécessairement peu de valeur : dans la seconde ce n'est pas de l'ensemble de l'ouvrage, mais du mérite de chaque article en particulier qu'il faut s'inquiéter ; elle ne prétend point à traiter de toutes choses, car elle méconnaîtrait les limites de sa puissance, et retomberait dans les vices dont les premières Encyclopédies sont entachées ; mais elle s'engage à donner sur les matières dont elle s'occupe des notions exactes et assez étendues. »

Pour bien faire ressortir en quoi notre plan diffère de celui qui vient d'être retracé, nous nous permettrons d'opposer quelques doutes aux réflexions sur lesquelles il s'appuie.

Nous ne voyons pas d'abord en quoi les traités spéciaux composant l'*Encyclopédie savante* différeraient des bons livres en général, de ceux qui, sans verbiage et sans inutilité, font connaître l'état actuel d'une question relative aux connaissances humaines. Trop étendus pour les loisirs des hommes du monde, ils ne satisferaient pas complètement le savant avide d'instruction spéciale, et ne se trouveraient à la hauteur de la science qui en forme l'objet qu'au moment même de leur publication.

Quant au *résumé populaire* des connaissances humaines, nous craignons qu'en le réduisant presque aux proportions d'un vocabulaire on ne lui ôte un puissant attrait, celui que l'on trouverait à se reposer à la lecture d'un morceau développé et particulièrement intéressant pour l'homme du monde, de la fatigue qu'il a ressentie en courant d'un article aride à l'autre, en feuilletant l'ouvrage suivant les besoins du moment. Nous avons pensé que ce ne sont pas les élémens de l'instruction que cherche celui qui recourt à un ouvrage de cette nature, et nous avons eu en vue un public plus nombreux, moins ignorant et ayant un peu plus de loisir. C'est aux *gens du monde*, et non pas à ce qu'on nomme *le peuple*, que nous nous adressons. Si une *Encyclopédie savante* va au-delà des besoins des premiers, un *résumé populaire* reste au-dessous ; et il nous a paru qu'il était possible de les satisfaire sans rendre notre ouvrage inabordable à ceux dont les besoins sont plus limités.

L'*Encyclopédie des Gens du monde* se placera donc au milieu des deux genres indiqués : ni élémentaire ni savante, elle sera intelligible pour tous, et dispensera l'instruction dans la mesure dans laquelle

elle lui sera demandée. Son but est si bien d'être complète que la nomenclature déjà composée qui lui sert de base est la plus riche qu'on ait jusque là reçue dans cette sorte d'ouvrages, et qu'elle est au moins quintuple de celle d'une Encyclopédie qui vient d'être achevée, et dont nous nous plaisons à reconnaître les qualités recommandables. En acceptant presque dans leur plénitude les conditions exigées par M. Guizot pour son Encyclopédie élémentaire, nous croyons pouvoir aller au-delà sans inconvénient, et nous chargerons encore, par exemple, du rôle d'historiens des idées humaines, lequel, dit-il, « n'est point admissible dans une Encyclopédie élémentaire, car il donnerait aux articles beaucoup trop d'étendue. »

Pour nous la méthode historique sera un moyen d'entretenir l'unité dans un ouvrage immense auquel concourent nécessairement un très grand nombre d'écrivains, aux opinions desquels nous ne pourrions, nous ne voudrions pas toujours substituer celles qui nous dirigent nous-mêmes et d'après lesquelles nous avons conçu cette entreprise. Par elle nous éviterons deux écueils : l'hésitation et l'inconstance dans les vues d'un côté, et de l'autre le dogmatisme ou des opinions exclusives. Notre tâche, à nous, c'est d'exposer les questions plutôt que de les trancher; nous rapporterons les idées produites à différentes époques plutôt que nous n'établirons les nôtres; nous constaterons ce qui aura été fait et écrit, sans décider ce qu'il faudrait écrire et faire encore, et sans condamner le passé d'après des idées qui n'appartiendraient qu'au temps où nous vivons. Les hypothèses nous sont interdites; nous nous mettrons en garde contre les idées que l'on appelle neuves et dont le principal mérite est d'être hardies; car nous prenons la science et la vie comme elles sont, et nous avons aussi peu pour objet de réformer celle-ci que d'avancer celle-là autrement qu'en la propageant.

L'histoire sera donc notre unité fondamentale, l'histoire appliquée à toutes les branches du savoir, étudiée avec conscience et jugée sans passion, mais non sans critique. C'est elle qui nous élèvera au-dessus des préjugés et de l'esprit de coterie; c'est par ses enseignemens puisés aux meilleures sources que nous nous garantirons de ces préoccupations de temps et de lieux qui empêchent de comprendre des situations diverses et de respecter des tendances opposées.

Car notre ouvrage, bien que calculé essentiellement sur les be-

soins de la France, doit avoir une portée beaucoup plus vaste. A nos yeux, nous ne le cacherons pas, son but est européen presque autant que français : c'est assez dire qu'il nous interdit de jamais prêter l'oreille aux préventions et aux rivalités nationales, et qu'il nous impose le devoir de nous dépouiller de ce qui serait exclusivement français, à plus forte raison de ce qui serait individuel, dans notre manière de juger les relations des hommes et des choses. La langue française ayant ce grand avantage d'être dans tous les pays celle des hommes bien élevés, et de former ainsi entre les nations un lien également précieux pour la science et pour la sociabilité, nous avons pensé que c'était dans cette langue surtout qu'il importait que fût écrit un ouvrage destiné à offrir à tous les peuples le moyen de se placer dès l'abord au degré de civilisation et de culture dont notre Encyclopédie doit être l'expression, à celui où la société française nous paraît arrivée.

Mesure et tolérance, telle sera notre première loi, et nous répétons que la méthode historique nous aidera efficacement à nous y conformer. La seconde c'est d'être complets, autant du moins qu'on peut l'être dans un cadre nécessairement borné, et dans lequel viennent se ranger des matières divisées à l'infini; la troisième enfin c'est d'enchaîner méthodiquement et de rassembler en un faisceau plus de vingt mille articles épars [1], de faire sortir de cet amas immense de richesses fragmentaires une œuvre philosophique, et de réduire en système les données fortuites de l'alphabet.

Notre titre d'*Encyclopédie* nous prescrivait déjà cet enchaînement, et nous y avons pourvu en coordonnant entre eux tous nos matériaux, et en déterminant d'avance l'importance relative de chacun. Le choix des collaborateurs et l'attention la plus scrupuleuse apportée par le directeur à l'emploi et à la disposition des articles fournis par eux, achèveront de maintenir l'unité nécessaire. D'ailleurs, ce que l'histoire sera pour le fonds, pour les doctrines, des renvois multipliés le seront pour la forme, pour la distribution et le classement des matières. Par eux les articles les plus éloignés se lieront en quelque sorte les uns aux autres, s'appelleront et s'expliqueront réciproquement, de manière à former par leur ensemble des corps de doctrine complets.

(1) La lettre A, une des plus chargées de l'alphabet, embrassera environ le huitième du nombre total des articles, et remplira, d'après cette proportion, environ le huitième de l'ouvrage; le présent volume en renferme 710.

Cependant, malgré nos soins, malgré notre vigilance, des lacunes et des disparates peut-être se feront remarquer dans cet ouvrage, car jamais on n'arrivera à réaliser, sous ce rapport, l'idée que l'on peut se former théoriquement d'une *Encyclopédie*. Embrasser dans son ensemble tout le savoir de l'homme est une chose si peu facile que sans doute le public nous tiendra compte de nos efforts consciencieux. Et de même qu'en cherchant à établir dans notre ouvrage toute l'harmonie qu'il dépendra de nous de lui donner, nous n'espérons point parvenir à un système rigoureux, de même aussi en promettant de le rendre le plus complet possible, nous ne prenons pas l'engagement d'y verser la totalité des nomenclatures de tous les dictionnaires spéciaux des sciences et des arts, ni même d'y faire figurer alphabétiquement le plus grand nombre des termes propres à l'histoire naturelle, à la médecine, aux métiers, aux beaux-arts, à la géographie, etc. En remplissant nos colonnes de cette longue et stérile nomenclature, nous n'en serions pas plus certains de ne rien omettre; et la richesse sans doute fastidieuse du vocabulaire ne rachèterait pas la pénurie du fonds ou des explications. Ainsi, pour les arts du dessin, négligeant des termes d'ateliers usités seulement parmi les artistes, nous n'expliquerons les termes techniques qu'autant qu'ils seront entrés dans la langue universelle, tandis que dans le nombre infini d'artistes de tous les âges et de toutes les écoles, nous choisirons ceux dont quelques productions ornent les musées les plus connus, et dont l'importance dans l'histoire de l'art est généralement admise : en géographie, loin de promettre à nos lecteurs l'indication de tous les lieux, de toutes les villes, de tous les courans d'eau, etc., tâche réservée aux dictionnaires géographiques, nous ne donnerons au contraire que les noms auxquels se rattache quelque fait remarquable, une curiosité de la nature, un chef-d'œuvre des arts, quelque grande exploitation, un traité, une bataille, etc. Il en est de même des sciences naturelles, de la botanique, par exemple, dont nous n'admettrons que les plantes usuelles et les familles les plus intéressantes; ou de l'agriculture, dont nous pourrons faire connaître les utiles opérations, sans entrer dans l'interminable détail de son vocabulaire particulier. Dans les sciences en général, nous nous attacherons surtout à ce qui prête à l'application, sans entrer dans les détails que l'homme du métier seul pourrait comprendre.

En agissant autrement, outre l'ennui qui en résulterait pour la

presque totalité des lecteurs, il n'y aurait plus possibilité de trouver une limite. En effet, à quel nombre faudrait-il alors s'arrêter? Cent mille mots suffiraient-ils, ou en faudrait-il deux, trois cent mille? Dans une Encyclopédie qui viserait à être rigoureusement complète dans son vocabulaire, l'immensité des noms à inscrire en un cadre toujours trop exigu absorberait entièrement l'espace qu'il nous sera permis, d'après notre division des matières, de donner à des développemens utiles.

Ces développemens seront accordés de préférence, quoique toujours avec sobriété, aux sujets vers lesquels l'attention de l'époque actuelle est particulièrement appelée, et qui, touchant de près aux intérêts, aux passions du moment, sont en possession d'exciter le plus la curiosité du public. Les personnes et les choses contemporaines les réclameront surtout : trop neuves encore pour apparaître dans leur vrai jour, celles-ci ont plus besoin de détails, et n'admettent point encore un résumé rapide, possible seulement alors qu'il s'agit d'hommes ou de faits définitivement jugés par l'opinion du grand nombre. Introduire dans une Encyclopédie la biographie des hommes vivans, c'est sans doute une innovation; mais, incomplet sans elle, notre ouvrage n'offrirait aucune instruction sur une branche essentielle de la conversation; il laisserait dans l'ombre la partie la plus vitale du tableau de notre époque, et, par une étrange exception, s'attacherait, pour la peindre, uniquement aux choses, quand c'est dans le présent surtout que toute question de principes devient une question de personnes, tandis que le passé, plus réfléchi et moins exclusif, sait reconnaître à chacun l'importance qui lui appartient et envisager les événemens suivant leurs causes ou leurs principes, et sans s'arrêter davantage aux petites passions des hommes.

Les hommes vivans ne devaient donc pas être exclus de l'*Encyclopédie des gens du monde;* mais, admis avec choix, ils y trouveront de l'impartialité et des égards : plus que partout ailleurs la mesure nous était recommandée pour cette partie de notre tâche. Nous n'avons point la mission de juger nos contemporains, dont tous les actes, toutes les intentions peuvent ne point être encore suffisamment connus, et dont le point de vue, dans une société partagée d'opinions, où toutes les croyances, toutes les convictions sont ébranlées et fermentent en quelque sorte pour se refaire, pouvait être diamétralement opposé à celui où nous sommes placés.

Après nous être fixés sur le caractère que devait avoir une entreprise telle que la nôtre, sur les conditions qu'elle avait à remplir et par conséquent sur l'étendue et les limites qu'il convenait de lui assigner, nous avons dû regarder autour de nous et chercher un modèle à imiter pour son exécution. Le prodigieux succès d'un ouvrage allemand de même nature, publié à Leipzig sous le titre de CONVERSATIONS-LEXIKON, déjà parvenu à sa huitième édition et dont les tirages multipliés suffisent à peine à la demande du public dans tous les pays où la langue allemande est répandue, n'a pu manquer d'appeler notre sérieuse attention. Sans exemple dans la librairie, un tel succès nous prouvait que l'ouvrage satisfaisait ou au moins répondait à un besoin presque universellement senti dans la société; qu'il remplissait une lacune évidente, et qu'il méritait bien peut-être de servir de base à notre propre travail. Cette observation s'étant trouvée confirmée par les traductions du *Conversations-Lexikon*, qui furent entreprises en diverses langues, nous avons songé un moment à réduire notre travail à une simple reproduction de l'ouvrage allemand en français, sauf les changemens qui devaient naturellement résulter de la différence des besoins dans des lieux différens.

C'est dans cette idée que notre premier prospectus a été rédigé en 1829, et l'accueil qui lui a été fait aurait pu fortifier encore notre résolution. Mais nous y avons bientôt renoncé, et nous plaçant sur un terrain qui nous appartînt en propre, nous avons essayé de construire un édifice nouveau, un monument qui pût être nommé national, dont le plan et l'exécution fussent nôtres, encore que le plus souvent possible nous y eussions employé des matériaux venus de l'étranger et dont nous reconnaissions la haute utilité. Telle est la cause du long retard de cette publication, que nous aurions craint de mettre au jour avant qu'elle eût atteint un degré de maturité qu'on voudra bien, peut-être, lui reconnaître aujourd'hui, et qui sera son caractère distinctif.

Indépendamment des besoins divers de deux nations essentiellement différentes, nous avons reconnu que les diverses branches de la science n'étaient pas traitées dans le *Conversations-Lexikon* avec la même faveur; que, trop fidèle encore à sa mission primitive et au titre de *Dictionnaire pour la lecture des Gazettes* (*Zeitungs-Lexikon*) que Hubner avait donné aux volumes qui en formaient

l'ébauche, il s'attachait de préférence aux personnes surtout contemporaines, sans accorder la même attention à l'exposition des faits naturels ou industriels, et des vérités philosophiques ou mathématiques. De ces lacunes, qu'à la vérité les éditeurs ont cherché à combler graduellement dans chaque édition nouvelle, il résulte que l'ouvrage est strictement ce que son titre promet, un *Dictionnaire de la conversation;* non pas une Encyclopédie, non pas un tableau systématique des principaux faits appartenant aux diverses branches du savoir humain.

Un ouvrage commencé à Paris sous un titre semblable, et dont les éditeurs, pressés de prendre l'avance sur nous, ont dans un petit nombre de mois multiplié les volumes, a pu mettre en évidence un autre inconvénient qui nous avait fait renoncer à entreprendre la traduction pure et simple du *Conversations-Lexikon.* Avant d'être sûre d'un immense débit, la direction de l'ouvrage allemand, n'ayant encore à elle que son plan et quelques articles fondamentaux, avait été forcée de puiser rapidement à toutes les sources, pour en tirer ce qui lui paraissait un complément nécessaire du *Zeitungs-Lexikon.* Ainsi la *Biographie universelle* de M. Michaud, la *Biographie des Contemporains* et d'autres ouvrages français, ayant été largement mis à contribution par elle, notre traduction, si nous l'avions entreprise, nous aurait fait souvent courir le danger d'être accusés de plagiat.

Déterminés par ces considérations nous avons suivi une autre marche. Le *Conversations-Lexikon* continuera de nous servir, sinon de modèle, au moins de point d'appui et de comparaison; mais un petit nombre seulement de ses articles, qui seront désignés par un signe particulier (*C. L.* ou *C. L. m.*), passera dans nos colonnes. Tout le reste, bon ou mauvais, sera notre ouvrage, la nomenclature aussi bien que l'exécution des articles; et chacun de ceux-ci portera la signature de son auteur, qui en prend sur lui la responsabilité.

On reconnaîtra, nous osons le croire, l'exactitude scrupuleuse avec laquelle nous avons procédé en vérifiant les faits, les noms, les dates, en ajoutant une bibliographie succincte à chaque matière, et déjà en dressant d'avance cette nomenclature générale, qui, répartie dans les vingt-quatre volumes que nous avons promis

au public, nous donne la certitude que ce nombre, s'il était dépassé, ne pourrait jamais l'être d'une manière onéreuse pour les souscripteurs, en même temps qu'elle nous fait dominer notre immense matière et qu'elle en a préparé un rigoureux classement. Mais plus on accordera d'attention aux détails d'exécution de cet ouvrage, plus, si nous ne nous abusons, on rendra justice à nos soins, à notre zèle, à notre désir d'offrir au public un ouvrage digne de son intérêt.

Connaissant ainsi nos intentions, c'est d'après elles qu'il voudra bien nous juger. Loin de craindre la comparaison, nous la provoquons de toutes nos forces; pourvu qu'on ne nous demande autre chose que ce qui découle des principes que nous posons. Dans ce cercle, une libre carrière est ouverte à la critique : ses observations ne seront pas perdues pour nous, et nous ne nous dissimulons pas combien nous aurons besoin de conseils et d'avertissemens. Puissent-ils être toujours fraternels et bienveillans ! puissions-nous être jugés comme nous sommes décidés à juger les autres, sans passion, sans vues exclusives, *sine ira et studio quorum causas procul habeo !!!*

SIGNATURES

DES AUTEURS DU PREMIER VOLUME.

MM.		MM.	
Anders..	G. E. A.	Labouderie (abbé). . . .	J. L.
Andral.	G. A-l.	Lafargue	L-e.
Artaud (le chevalier). . .	A-d.	Lebrun (Isidore).	J. L. B.
Aubert de Vitry.	A. D. V.	Leclerc Thouin. . . .	O. L. T.
Berr (Michel).	M. B.	Lefebvre-Cauchy. . . .	L. C.
Berville.	S. A. B.	Matorez.	M-z.
Castéra.	C-a.	Matter	M-r.
Chamrobert (de).	P. C.	Orfila.	O-a.
Charlier.	C-r.	Parisot	Val. P.
Choppin d'Arnouville. .	E. C. D. A.	Poncelet	P-t.
Depping.	D-g.	Ratier.	F. R.
Dufau	P. A. D.	Reinaud..	R.
Eckstein (baron d') . . .	d'E.	Schnitzler (J. H.) . . .	S. et J. H. S.
Fayot	F-t.	Sinner (de)	S-r.
Fétis..	F-s.	Thiébaut de Berneaud.	A. T. d. B.
Gence	G-ce.	Viel-Castel (Henri de).	V.
Guillemin..	G.	Walckenaêr (baron). . .	W-r.
Jouy (de).	E. J.	Walez.	W-z.
Klaproth	Kl.	Worms.	W-s.
		Young..	J. Y.

Les lettres *C. L.* indiquent que l'article est traduit du *Conversations-Lexicon.*
C. L. m. signifie *Conversations-Lexicon* modifié.

ADDITIONS ET ERRATA.

A la pag. 10, article Abbas Mirza. Le prince n'alla pas en personne à Pétersbourg, mais il y envoya l'un de ses fils, Khosref, dont le voyage est décrit dans plusieurs numéros de la *Revue de Paris* de 1833.

A la pag. 47, article Ablécimof. L'année 1784 est la date de sa mort et non celle de sa naissance.

A la pag. 104. Aux Académies de chant, *ajoutez* celle de Vienne qui jouit de la plus haute célébrité.

A la pag. 201, article Adoptiens. Au lieu de Flipand, *lisez* Élipand.

A la pag. 385, *ajoutez* ce qui suit à l'article Alexandre-le-Grand.

Les artistes, peintres, sculpteurs, médailleurs, etc., se sont fréquemment occupés d'Alexandre-le-Grand, d'après le portrait qu'Apelles en a fait. On connaît les tableaux de Lebrun et de Mignard représentant le roi macédonien visitant *la famille de Darius.*

Thorwaldsen a représenté son *Entrée triomphale à Babylone,* dans un magnifique bas-relief en marbre que Napoléon avait commandé et qui sert aujourd'hui d'ornement au château de Christiansbourg. Un ciseleur habile, M. Kirstein, à Strasbourg, a reproduit ce bas-relief en de moindres dimensions sur un beau vase en vermeil qui fut admiré à l'exposition des produits de l'industrie.

M. Raoul-Rochette a entretenu le 2 mai dernier (1833), l'Institut royal de France (séance des cinq Académies), d'une mosaïque récemment découverte à Pompéïa, et représentant une victoire d'Alexandre sur Darius. Ce beau monument prouve que la peinture antique était bien supérieure à l'idée qu'on s'en était faite jusqu'à présent.

ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE.

A.

A, voyelle, première lettre de l'alphabet dans toutes les langues connues, à l'exception seulement de l'amarique, dialecte de la langue éthiopienne, où elle est la treizième, et de l'écriture runique, où elle est la dixième. C'est le signe du son le plus facile à rendre, de celui que l'enfant fait entendre le premier. Pour prononcer la lettre A il suffit d'ouvrir la bouche et de pousser l'air des poumons. Nous en avons emprunté le nom aux Romains. Chez les Grecs la lettre A se nommait *alpha*, et *alef* chez les Phéniciens. Elle était employée par les Grecs et par les Romains comme signe numérique; chez les uns l'A (alpha) valait 1; chez les autres 500, suivant l'opinion commune, réfutée toutefois par M. Grotefend; mais il fut bientôt chez ces derniers remplacé par le D.

Dans les abréviations latines l'A s'emploie pour *Aulus*, *Augustus*; AA pour *Augusti*, les Césars; *Ap.* pour Appius, et *Agr.* pour Agrippa; A. K. pour avant les calendes, *ante calendas*; A. U. C. pour l'an de Rome, *ab urbe conditâ*, depuis la fondation de la ville; A. A. C. indique l'année avant J.-C., *anno ante Christum*; A. M. signifie l'an du monde, *anno mundi*, et aussi maître-ès-arts, *artium magister*.

En logique, la lettre A des mots bien connus de *barbara*, *celarent*, *darii*, etc., indiquait autrefois des propositions généralement affirmatives, en conformité de la règle :

Asserit A, negat E, verum generaliter ambo :
Asserit I, negat O, sed particulariter ambo.

A en musique fut long-temps employé et l'est encore dans quelques pays pour désigner la note que nous appelons aujourd'hui *la*. En grec, A et Ω désignent le commencement et la fin. Sur les monnaies françaises A désigne Paris, et le double A A signifie qu'elles ont été frappées à l'hôtel des monnaies de la ville de Metz. Sur une lettre de change la lettre A indique qu'elle est acceptée. J. H. S.

AA (Van der), libraire hollandais qui s'est distingué au commencement du XVII^e^ siècle par ses grandes entreprises, était établi à Leyde. Les immenses collections in-folio des *Antiquités grecques* par Gronovius, des *Antiquités d'Italie*, un atlas de 200 cartes, un recueil de cartes et de vues en 66 parties, des recueils de voyages et d'autres grands ouvrages sont sortis de ses magasins. On attribue communément à P. Bergeron le *Recueil de divers Voyages curieux faits en Tartarie, en Perse et ailleurs*, parce qu'à la tête de ce recueil on a mis le *Traité de la Navigation et des Voyages de découvertes* par cet auteur mort en 1637; le véritable éditeur a été Pierre Van der Aa, Leyde 1729, 2 vol. in-4°. Une autre édition, La Haye 1735, ne diffère de la précédente que par le titre. *Voy.* Barbier, *Examen critique et complément des diction. histor.*, t. I. D-G.

AALBORG, *voy.* Jutland.

AAR. Ce fleuve de la Suisse, le quatrième en grandeur, prend sa source au pied du Finsteraarhorn, dans le canton de Berne, à peu de distance des sources du Rhône, du Rhin, de la Reuss et du Tessin. Son eau, d'abord trouble et char-

gée de matières terreuses qu'il emporte dans son cours rapide, devient, lorsqu'il a traversé le lac de Brientz, beaucoup plus claire. L'Aar passe aussi par le lac de Thun, à peu de distance de la ville du même nom et de Berne, et entrant ensuite dans le canton de Soleure il en arrose la capitale, puis le canton d'Argovie où il reçoit la Reuss et la Limmat, après avoir touché une seconde fois aux cantons de Berne et de Soleure. A Coblentz, dans le canton d'Argovie, il se réunit au Rhin. L'Aar, torrent peu navigable, mais poissonneux et chariant un sable aurifère, se grossit d'environ 150 autres courans; ses ondes souvent majestueuses se répandent au-delà de son lit et produisent alors de cruelles dévastations. S.

AARON, premier grand-prêtre des Juifs, frère aîné de Moïse, fils d'Amram et de Jochabed, de la tribu de Lévi, naquit en Égypte l'an 1574 avant J.-C. Il seconda Moïse dans toutes ses tentatives pour la délivrance du peuple hébreu, et reçut de lui le titre de grand-prêtre, au pied du mont Sinaï, peu de temps après la sortie d'Égypte. Pendant l'absence de Moïse, il se laissa effrayer par les menaces des Israélites, au point de leur livrer un veau d'or, devant lequel ils se prosternèrent (*voy.* Apis). Dans le désert de Gadès, il douta de la toute-puissance de Dieu et de l'exécution du miracle promis à Moïse. En punition de son incrédulité, il fut condamné à ne point voir la terre promise : en effet, il mourut dans le désert sur la montagne de Thor, à l'âge de 122 ans, 1452 années avant la naissance de J.-C. La dignité de grand-prêtre passa à son fils Éléazar, puis à ses descendans en ligne directe. Les Juifs modernes croient connaître encore les descendans d'Aaron, et les nomment en hébreu *Koanim*, c'est-à-dire prêtres. Ce titre n'emporte aucune distinction personnelle. M. B.

AARON RASCHID, *voy.* Haroun al Rachid.

AB, *voy.* Calendrier hébreu.

ABA ou abats. On nomme ainsi un costume oriental consistant en une espèce de redingote sans manches, avec un large pantalon. On donne le même nom au drap grossier dont le vêtement est fait et qu'on appelle encore *salonika*. L'aba sert à habiller en Turquie les soldats, les matelots et les indigens : autrefois il formait un article d'exportation considérable, surtout à Saloniki et dans toute la Macédoine. Marseille même en faisait le commerce et en expédiait de grandes quantités aux Antilles pour l'habillement des nègres; on ne l'exporte plus que pour l'Asie, particulièrement dans les ports de la mer Noire, et les abats n'ont presque plus de valeur. J. H. S.

ABABDEHS, tribu d'Arabes qu'on voit errer dans la Haute-Égypte, où la plupart d'entre eux subsistent du transport des marchandises à l'aide de leurs chameaux; les autres Ababdehs vivent de leurs troupeaux. Ils recueillent aussi le séné dans les déserts, et le vendent dans les villes. A l'égard des mœurs et coutumes, les Ababdehs ne diffèrent que peu des autres Bédouins. Le voyageur allemand Rüppell assure pourtant avoir vu à Cosseïr et à Assouan des Ababdehs appartenant à des tribus qui habitent plus au *midi*, et dont la physionomie ou la coupe du visage ressemblait à celle des anciens Dongolais. Ceux-là ont aussi quelques usages des habitans de la Nubie, tels que l'excision des parties naturelles chez les filles. Il présume que la tribu des Ababdehs est une branche de l'ancienne race éthiopienne établie à Méroé. D-g.

ABACUC, *voy.* Habacuc.

ABAD Y QUEYPEO (Manoel), né dans les Asturies vers 1775, passa au Mexique après avoir embrassé l'état ecclésiastique. Il était juge des testamens à Valladolid de Méchoacan, lorsqu'en 1808 il fut envoyé en Espagne avec la mission de solliciter l'abrogation ou du moins la suspension du décret qui affectait les revenus des *capellanias* au trésor de l'Etat. Ayant obtenu ce qu'il demandait, il retourna en Amérique; et vers la fin de 1809 il fut nommé évêque de Méchoacan. Bientôt après éclata l'insurrection de la Nouvelle-Espagne. Abad se rangea parmi ceux qui résistèrent à ce grand mouvement. Réduit à quitter son diocèse, il se réfugia à Mexico; et lorsqu'ensuite les événemens lui permirent de rentrer à

Méchoacan, on ne le vit occupé qu'à ramener les esprits à la modération. Les réactionnaires ne lui pardonnèrent pas cette conduite, et l'accusèrent de déserter leur parti. A peine la restauration de Ferdinand VII eut-elle été proclamée qu'Abad y Queypeo, qui s'était prononcé ouvertement contre l'inquisition, fut destitué de son siége. Ayant refusé de le quitter, il fut, sur un ordre du vice-roi du Mexique, embarqué pour l'Espagne et retenu captif à Madrid. Là, tandis qu'on instruisait son procès, il trouva le moyen de pénétrer près du roi, l'entretint quelques instans, et non-seulement rentra en grâce, mais fut presque aussitôt promu au ministère de la justice. Cependant la nuit même qui suivit cette nomination, Abad fut arrêté de nouveau sur un ordre du grand-inquisiteur, et enfermé dans un couvent. Là, il attendait sa sentence lorsque les événemens de 1820 le rendirent à la liberté. Il fut élu membre de la junte provisoire de gouvernement créée jusqu'à l'installation des cortès, et dans ce poste il montra encore une louable modération; mais sa surdité l'ayant déterminé à renoncer aux débats parlementaires, il fut nommé évêque de Tortose. La révolution de 1823 le trouva dans cette situation. Il fut arrêté une troisième fois comme justiciable de l'inquisition, et fut alors condamné à six ans de réclusion. P. C.

ABADDON, le destructeur, en grec *Apollyôn*. C'est le nom hébreu que l'Apocalypse donne à l'ange de l'abîme que, dans les créations poétiques d'une imagination embrasée, elle nous présente comme le roi de ces sauterelles qui « ressemblaient à des chevaux préparés pour le combat, et portaient sur leurs têtes comme des cornes qui paraissaient d'or, et leurs visages étaient comme des visages d'hommes; elles avaient des cheveux comme des cheveux de femmes, et leurs dents étaient comme des dents de lions. Elles avaient des cuirasses semblables à des cuirasses de fer, et le bruit de leurs ailes était comme un bruit de chariots à plusieurs chevaux qui courent au combat. Leurs queues qui avaient un aiguillon ressemblaient à des queues de scorpions, et leur pouvoir était de nuire aux hommes pendant cinq mois. » *Apocalypse* IX, 11. J. H. S.

ABADIOTES, nom d'une peuplade arabe de l'île de Crète ou Candie, d'une réputation fort équivoque, et formée d'environ 4,000 hommes. Ils sont presque indépendans, et occupent une vingtaine de villages au sud du mont Ida. Malte-Brun les croit un reste des anciens Sarrasins. J. H. S.

ABADITES. On a donné ce nom à la dynastie maure qui occupa pendant quelque temps, au XI^e^ siècle, le trône de Séville et de l'Andalousie presque entière. Le premier émir du nom d'Abad était originaire de la Syrie; il vint s'établir à Séville. Là ses concitoyens, rendant justice à ses vertus et à ses talens, l'élevèrent au pouvoir suprême. Il devint émir, prince ou roi, en 1043, et transmit son pouvoir à Abad II son fils, qui eut aussi son fils aîné, Abad III, pour successeur. Ce dernier prince, juste et éclairé et grand ami des lettres qu'il cultiva lui-même avec succès, aurait mérité un sort heureux; mais attaqué par les Castillans sous Alphonse VI, et hors d'état de leur résister long-temps, il appela à son secours les Maures d'Afrique, qui tournèrent contre lui les armes dont ils devaient le seconder. Leur général Ioussouf prit et pilla Séville en 1091, et fit languir Abad III dans une captivité dont la mort seule le délivra. Les Abadites avaient régné 48 ans. J. H. S.

ABAISSEMENT (algèbre). Réduction des équations au moindre degré dont elles sont susceptibles. *Voy.* EQUATIONS.

ABAISSEMENT (astronomie), *voy.* PÔLE, ÉTOILE, HORIZON.

ABAISSEMENT (chirurgie), *voyez* CATARACTE (*opération de la*).

ABAJOUES, espèces de poches plus ou moins profondes situées dans l'épaisseur des joues de certains animaux mammifères, tels que plusieurs espèces de singes, et destinées à recevoir des alimens qu'ils y conservent pour le besoin. Dans le langage familier, on appelle abajoues des joues volumineuses et pendantes. F. R.

ABANDON, ABANDONNEMENT (étym., *a* priv., *bandum*, troupeau; basse

latinité). Ces mots expriment en général l'idée du délaissement d'une chose qui nous appartient, sans intention de la recouvrer. Ils signifient plus spécialement la cession qu'un débiteur fait de tous ses biens à ses créanciers, lorsqu'il ne peut payer ses dettes, pour qu'ils les vendent, et que le prix s'en distribue entre eux suivant le droit de chacun. Par l'*abandon*, le débiteur n'est point libéré, et si la vente des biens ne suffit pas pour le paiement de la dette, il demeure obligé pour le reste. L'*abandon*, autrement dit la *cession de biens*, soustrait le débiteur aux poursuites rigoureuses de ses créanciers. Cette cession est *volontaire*, c'est-à-dire opérée par une convention entre les parties, ou *judiciaire*, c'est-à-dire accordée par la loi au débiteur reconnu malheureux et de bonne foi. L-E.

ABANO (Pierre d'), penseur profond et célèbre médecin du XIII^e^ siècle, justement préconisé par ses compatriotes, mais persécuté par l'Église à cause de ses attaques contre les croyances traditionnelles et de son attachement aux hérésies d'Averroès. Il naquit en 1250 à Abano, bourg de la province de Padoue, fit, après des études longues et profondes, un voyage en Orient, et conserva toute sa vie une prédilection marquée pour la science et la haute civilisation des Arabes. Son érudition presque universelle, admirée de ses contemporains, lui attira une grande affluence d'auditeurs quand il ouvrit des cours publics à Padoue. Il mourut en 1320, assez à propos, pour échapper au bûcher de l'inquisition; toutefois celle-ci se donna la satisfaction de le faire brûler en effigie. Cent ans après sa mort, l'université de Padoue lui éleva une colonne monumentale. Sa science et la subtilité de sa dialectique se montrent surtout dans son ouvrage intitulé *Conciliator differentiarum*, imprimé à Venise, en 1565, in-fol., dans lequel on discute avec une subtilité trop souvent fatigante diverses questions médicales et philosophiques. J. H. S.

ABAQUE (*abacus*). Les anciens donnaient ce nom à une petite table couverte de sable fin, sur lequel on écrivait les lettres en enseignant à lire aux enfans. Le mot grec *abax* paraît venir du phénicien *abak* qui signifie poussière. — On entend aussi par ce nom toute machine ayant pour objet de faciliter le calcul ou d'en enseigner les premiers élémens au moyen de boules enfilées dans des fils métalliques traversant une surface plane, et parmi lesquels l'un est censé recevoir les unités, un autre les dizaines et ainsi de suite.

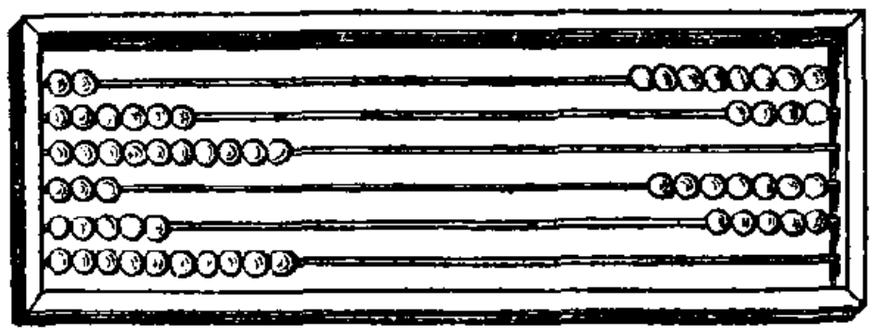

Nous donnons ici la figure d'un de ces instrumens dont la largeur doit être triple de sa hauteur. Les boules ou grains sont enfilés dans ce chassis de manière à être mus avec une grande facilité. Cette méthode est particulièrement utile dans les pays où le système décimal est adopté, et elle peut alors s'appliquer aux monnaies, aux poids et aux mesures, comme en Chine, où le calcul se fait avec une rapidité surprenante à l'aide de cet instrument. L'abaque chinois, appelé *shwanpan*, diffère de celui que nous avons décrit en ce que chaque fil ne porte que cinq boules de couleurs ou de dimensions différentes dont chacune compte pour un nombre convenu. On voit une de ces machines à Londres, au Musée de la Compagnie des Indes-Orientales. Les Russes sont également dans l'usage de compter à l'aide de boules enfilées. Un professeur distingué par d'heureux essais en pédagogie, M. Asmuss, à Dorpat, en a enseigné la théorie dans un petit ouvrage allemand de 120 pages, très curieux et dont voici le titre : *Das russische Rechenbrett* (Leip., 1831, in-8°). Le mot *abaque* ou *abacot* a désigné aussi un meuble ayant divers usages, et servant de buffet, de comptoir, et même de damier. — L'*abacus pythagoricus* n'est autre chose que le livret. Une autre table arithmétique, nommée *abacus logisticus*, sert à multiplier certaines fractions. L. C.

ABAQUE, en architecture, est la partie supérieure ou le couronnement d'une colonne. C'est aussi le nom d'un orne-

ment gothique, qui d'ordinaire est accompagné d'un filet ou d'un chapelet de la moitié de sa largeur. F. R.

ABARBANEL (ARABANEL, ABRAVANEL, ISAAC BARBANELLA), fut le docteur le plus célèbre de la seconde école rabbinique, en Espagne. Né à Lisbonne, en 1437, près de deux siècles après Maïmonide et Aben Ezra, il les égala en savoir, en réputation, et la fortune fut pour lui moins avare de ses faveurs. Alphonse V, roi de Portugal, lui facilita par sa protection l'accès des emplois et des honneurs. Cette bienveillance éclatante accordée à un savant juif par un prince chrétien devait blesser l'opinion dans cet âge d'intolérance; aussi attira-t-elle sur Abarbanel les persécutions de l'envie. Haï depuis long-temps de Jean II, il perdit tous ses emplois lorsque ce dernier devint le successeur d'Alphonse; il courut même risque de la vie. Forcé de fuir en Castille, il y fut d'abord très bien accueilli par Ferdinand et Isabelle, qui eurent recours à ses talens pour rétablir leurs finances délabrées. Mais l'on touchait, en Espagne, à l'époque fatale du triomphe de l'inquisition. Le fanatisme ayant prononcé l'expulsion des Juifs, ni les services, ni le mérite et la renommée d'Abarbanel ne purent le soustraire à la proscription générale. Il se retira d'abord à Naples, où il obtint aussitôt la confiance du roi Ferdinand I. Charles VIII, roi de France, s'étant emparé du royaume de Naples à la mort de Ferdinand, Abarbanel s'enfuit en Sicile avec le successeur légitime de ce prince, Alphonse II, à qui il demeura fidèle. La mort d'Alphonse le contraignit encore de se réfugier à Corfou, de là dans la Pouille, et enfin à Venise; il s'y concilia la faveur publique en terminant les contestations qui s'étaient élevées entre les Vénitiens et les Portugais, au sujet du commerce des épiceries. Ce fut dans cette ville qu'il mourut à l'âge de 71 ans. Au milieu des travaux et des soucis d'une vie si agitée, il avait toujours su trouver du temps pour l'étude de sa religion, de la philosophie et des lettres. Il a laissé de nombreux écrits; presque tous ont pour objet l'interprétation de la Bible, l'histoire du peuple juif et la défense de ses croyances. On lui doit un récit historique des persécutions que les Juifs avaient éprouvées jusqu'au temps où il a vécu, des dissertations sur le monde, le ciel et l'enfer, une explication du livre d'Ézéchiel, enfin des commentaires sur tous les livres historiques de l'Ancien-Testament. On a remarqué que, dans l'un de ses ouvrages, Abarbanel, bien qu'il ait joui souvent de la faveur des rois, avait manifesté des opinions très républicaines. Les ouvrages de ce savant Israélite sont écrits en hébreu; presque tous ont été traduits en latin. Abarbanel était fortement attaché à la foi de ses pères. Mais, quoique son zèle ne fût exempt ni d'aigreur ni d'irritation dans ses écrits, il se montra cependant toujours bienveillant dans ses relations personnelles avec les chrétiens. Les Juifs comptent Abarbanel au nombre de leurs hommes les plus illustres. Il laissa deux fils, dont l'un se distingua non-seulement comme médecin, mais encore comme littérateur par un poème italien intitulé *Dialogi d'Amore*: l'autre embrassa la religion chrétienne; le fils de ce dernier publia à Venise, en 1552, un recueil de lettres hébraïques. M. B.

ABASCAL (DON JOSE FERNANDO), marquis de la *Concordia Española del Perú*, ancien vice-roi du Pérou, mort à Madrid le 30 juin 1821, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Jacques, grand-cordon de l'ordre de Charles III, membre de ceux d'Isabelle-la-Catholique, de Saint-Herménegilde, de Sainte-Anne de Russie, etc., était né en 1743 à Oviedo. Cadet dans un régiment dès 1762, il resta vingt ans dans les grades inférieurs, fut fait colonel en 1793, puis brigadier pendant la guerre qui bientôt après éclata avec la France. En 1796, il fut envoyé, comme lieutenant de roi, à l'île de Cuba, et eut part à la défense de la Havane contre les Anglais. Appelé peu après au commandement général et à l'intendance du royaume de la Nouvelle-Galice, Abascal déploya dans ce poste tant de talens et d'activité qu'il mérita d'être nommé vice-roi du Pérou. Le temps approchait où, par suite des événemens survenus en Espagne, une vaste

insurrection allait changer la face de l'Amérique du sud. Abascal, qui, dans la traversée pour aller prendre possession de sa nouvelle charge, était tombé aux mains des Anglais, eut encore, après s'en être échappé, les plus grands obstacles à vaincre pour se rendre au Pérou. Les observations qu'il fut à même de faire dans ce voyage lui furent plus tard d'un grand avantage. Joignant la fermeté à la prudence, il réussit non-seulement à se concilier la confiance générale, mais il parvint même à donner une direction utile à l'activité d'une foule de partisans. Lima, constamment florissante au milieu des troubles qui agitèrent le Pérou, vit s'élever dans son sein beaucoup d'établissemens d'utilité publique, des écoles gratuites d'enseignement élémentaire, une académie de dessin, et des chaires de médecine et de chirurgie. De nombreuses améliorations furent également opérées par Abascal dans l'organisation administrative et judiciaire, et surtout dans celle de la police intérieure. Ces soins toutefois ne détournèrent pas son attention des affaires du dehors. Lui-même traçait les plans de toutes les expéditions militaires lorsqu'il ne les dirigeait pas en personne; et des ateliers qu'il forma pour la fabrication des munitions de guerre sortit une partie des approvisionnemens qui servirent aux Espagnols dans leur mémorable lutte contre Napoléon. En reconnaissance de tant de services, les cortès, par un décret du 30 mai 1812, conférèrent à Abascal le titre de marquis de la *Concordia*, du nom d'un corps de volontaires qu'il avait organisé pour maintenir au Pérou la bonne harmonie entre les colons et les autres sujets espagnols. Un titre également flatteur pour lui fut celui de *député général* que lui décerna la junte des Asturies, par reconnaissance de ce qu'il avait consacré en partie les émolumens de ses places au soulagement des veuves et des orphelins des patriotes de cette contrée, morts en combattant pour l'indépendance nationale. P. C.

ABASES, *voyez* Abazes.

ABATÉE. Ce terme de marine désigne le mouvement de rotation que fait un vaisseau lorsque l'avant obéit à la direction du vent. Ce qu'on appelle l'*arrivée* ne diffère de l'*abatée* qu'en ce sens que ce dernier terme s'applique exclusivement à un mouvement involontaire ou forcé, comme celui d'un vaisseau en *panne* ou à la *cape*, etc. Tout involontaire qu'est ce mouvement, l'art peut et doit le prévoir, le faciliter et le régler. A. D. V.

ABAT-FOIN, ouverture pratiquée au plancher du grenier au-dessus d'une écurie ou d'une étable, et par laquelle on jette le foin nécessaire pour la consommation de chaque jour. On pense généralement que ces ouvertures ont l'inconvénient de laisser pénétrer dans le grenier des émanations putrides et propres à altérer le fourrage, outre que plus d'une fois elles ont donné lieu à de graves accidens. F. R.

ABATIS (terme de guerre), retranchement formé par des arbres abattus. Pour empêcher l'ennemi d'avancer, on coupe des arbres qu'on accumule, autant que possible, en lignes prolongées, et que l'on entrelace, de sorte qu'on ne peut les déplacer qu'avec beaucoup de temps et d'efforts. Toutefois, comme on finirait toujours par en venir à bout, un abatis, pour être de quelque avantage, doit être retranché et défendu.

Un ennemi résolu ne serait guère arrêté par un abatis. Aussi, de nos jours a-t-on généralement renoncé à ce mode de défense, qui est trop peu en rapport avec les moyens d'attaque actuellement en usage.

On appelle également *abatis* l'action d'abattre les bâtimens, constructions et plantations qui se trouvent dans le voisinage d'une place forte, et qui pourraient servir à l'ennemi pour s'en approcher à couvert. On ne peut bâtir, à une certaine distance des fortifications, qu'en courant la chance, en cas de guerre, de voir détruire les édifices qu'on a élevés, dès que la nécessité s'en fait sentir. F. R.

ABAT-JOUR. Ce mot, qui s'explique de lui-même, est employé pour désigner une espèce de fenêtre dont les bords sont taillés en talus, pour permettre plus facilement l'accès de la lumière extérieure. On appelle improprement abat-jour les réflecteurs coniques ou hé-

mi-sphériques adaptés aux divers appareils d'éclairage, qui ont pour effet de renvoyer en bas les rayons lumineux, et de jeter une clarté plus vive dans cette direction. F. R.

ABATTOIR. Les abattoirs sont des lieux consacrés à l'abattage des bestiaux destinés à la consommation. On ne trouve ces établissemens que dans les grandes villes; ceux de Paris, qui ont été construits en 1809, méritent d'être présentés comme modèles. On sait quels inconvéniens peut avoir la présence des tueries dans une ville; outre la mauvaise odeur qui résulte de l'effusion du sang dans les ruisseaux, ainsi que des eaux qui servent à échauder les intestins, et qui répandent dans l'air des miasmes putrides, on doit compter encore les dangers que font courir à la population des animaux s'échappant furieux, après avoir reçu un coup mal assuré. Ces considérations qui ont motivé la construction des abattoirs ne s'appliquent pas aux pays moins peuplés; cependant, pour la sûreté et la salubrité publiques, les tueries devraient y être disposées d'après les mêmes principes.

A Paris les abattoirs sont situés hors des barrières; ils sont au nombre de cinq, et consistent dans une vaste enceinte fermée de hautes murailles et de grilles, et dans laquelle se trouvent des étables pour loger les animaux destinés à être abattus, et des salles appelées échaudoirs où chaque boucher tue et dépèce le bétail qui lui appartient. L'échaudoir est pourvu de deux portes, une par laquelle entre l'animal vivant, l'autre par laquelle on emporte les pièces de viande pour les transporter dans les boutiques. Un anneau scellé dans le plancher sert à fixer le bœuf, au moyen d'une corde attachée à ses cornes, pendant qu'on le frappe sur la tête d'une masse en fer. Ce plancher qui est en dalles est disposé en rigoles qui conduisent le sang dans une cuve, où l'on peut facilement le recueillir. Au plafond est placé un treuil pour soulever l'animal lorsqu'il est mort; de fortes pièces de bois servent à l'accrocher pendant qu'on le dépèce. Enfin des robinets fournissent en abondance l'eau indispensable pour les diverses opérations. Des échaudoirs analogues sont réservés aux charcuitiers. Dans d'autres parties du bâtiment se trouvent des locaux munis des divers appareils nécessaires pour la fonte du suif, l'apprêt des intestins et des autres parties qui constituent le commerce des *tripiers* (*voyez* ce mot).

Outre les avantages que nous avons signalés plus haut, les abattoirs présentent encore celui de permettre de recueillir, en grande quantité, diverses substances animales, telles que les os, les cornes, les sabots, le sang, qui s'emploient pour la fabrication du bleu de Prusse, de la colle-forte, de la gélatine, du noir animal, etc., et qui se perdent dans les petits établissemens. Enfin, et cette dernière considération n'est pas la moins importante, la surveillance qu'on peut facilement exercer dans les abattoirs garantit que les animaux morts de maladie ne pourront pas être facilement livrés au commerce. F. R.

ABAZES, peuple belliqueux et pillard du nord-ouest du Caucase où il habite sur les bords de plusieurs affluens du Couban. On assure qu'autrefois il s'étendait davantage dans les régions inférieures, mais que les Tcherkesses ses voisins l'ont refoulé dans les hautes contrées. Ils cultivent un terrain fertile, entretiennent des abeilles, des bestiaux, et élèvent des chevaux d'une race très estimée. De plus ils sont habiles forgerons, et fabriquent des armes qu'on recherche dans les pays du Caucase. A cette industrie ils pourraient, s'ils avaient assez d'art et de patience, ajouter l'exploitation des mines qui paraissent contenir de l'argent; mais ils aiment mieux dans des barques infester les côtes de la Mer-Noire, ou exercer des brigandages dans les montagnes. Leurs goûts belliqueux les engageaient autrefois à prendre du service en Égypte dans le corps des mamelouks. Chez ce peuple les femmes sont belles, et plus d'une Abaze est vendue dans les harems turcs comme Circassienne. On prétend que les jeunes filles Abazes ne haïssent pas ce genre de vie, et que toute leur ambition se réduit à entrer dans un de ces gynécées des riches musulmans. Du temps du Bas-Empire, les Abazes avaient été convertis au christianisme; il

reste encore de vieilles églises dans l'Abazie; les Turcs ont essayé d'amener les Abazes à leur religion. Aujourd'hui ils ne sont ni chrétiens ni mahométans; ils n'ont guère de religion, à moins qu'on ne veuille appeler de ce nom quelques-uns de leurs usages superstitieux. Ils se confondent presque avec les Tcherkesses, auxquels ils ressemblent pour les mœurs et pour le langage, et ils sont fréquemment en hostilité avec les Russes qui se sont retranchés dans le fort de Sokhoum-Kaleh. *V.* Klaproth, *Tableau hist. du Caucase*, Paris, 1827. D-g.

ABBA. Ce mot syro-chaldéen, employé par S. Paul dans ses épîtres aux Romains (8, 15) et aux Galates (4, 6) et dont, selon lui, Dieu autorise l'homme, sa créature, à l'appeler, a passé du Nouveau-Testament dans un grand nombre de livres de dévotion. Il signifie père, et a ce mot s'attache la même idée d'affection et de familiarité qu'exprime le nom plus insinuant de papa. *Voy.* Abbé. S.

ABBAS, *voy.* Abbassides.

ABBADIE (Jacques), théologien protestant d'une grande réputation. Il naquit à Nay dans le Béarn, en 1657, de parens protestans dont l'indigence ne leur aurait pas permis de soigner son éducation. Mais les secours de leurs co-religionnaires mirent Abbadie en état de faire de bonnes études, et il reçut à Sedan le grade de docteur en théologie. Après un voyage à Berlin, où il fut nommé pasteur de l'église française, et en Hollande, il accepta les propositions qui lui furent faites d'accompagner le maréchal de Schomberg en Angleterre et en Irlande; après la mort de son patron, il revint à Londres où il devint, en 1690, ministre de l'église de Savoie, et après quelques années d'exercice il mourut dans la retraite en 1727, à son retour d'un voyage en Hollande. On a de lui un grand nombre d'ouvrages théologiques, historiques, philosophiques et politiques. Parmi les derniers nous citerons sa *Défense de la nation britannique*, à l'occasion de la révolution de 1688, et parmi ses publications religieuses le *Traité de la religion chrétienne* avec celui *de la divinité de Jésus-Christ*, qui en forme le 3^e^ vol. Bussi-Rabutin, qui ne passait pas pour orthodoxe, ni même pour croyant, écrivit à madame de Sévigné que c'était *un livre admirable*. Les deux traités ont eu en France un grand nombre d'éditions. J. H. S.

ABBAS I^er^, dit le Grand, septième chah de Perse, de la dynastie des Sophis ou Séféwiés, était le troisième et dernier des fils de Mohammed Khoda bendeh; et quoiqu'à peine âgé de dix-huit ans lors de la mort de ce prince, il administrait déjà comme gouverneur l'importante province du Khoraçan. Tandis que, par l'assassinat d'Hamsâh, fils aîné et successeur de Khoda bendeh, son frère Ismaïl III s'élevait au trône de Perse, Abbas se fit lui-même proclamer souverain indépendant à Hérat, le 3 moharrem 996 (5 décembre 1587). Bientôt fut ourdie contre Ismaïl une conspiration à la tête de laquelle figurait le précepteur d'Abbas, et ce prince saisit le sceptre teint du sang de ses deux frères (998 de l'hégire; de notre ère 1589). Il commença par transférer sa résidence de Khazvin à Ispahan, puis il chercha à contenir de formidables voisins par un traité de paix qu'il conclut avec la Porte, en garantissant aux Othomans les conquêtes qu'ils avaient faites sur la Perse pendant les précédens règnes. Après avoir châtié les Uzbeks révoltés, il opéra en dix années (de 999 à 1009) successivement les conquêtes du Ghilan, du Mazenderan, de plusieurs places de la Tatarie, et la soumission de presque tout l'Afganistan. Enfin il se mit en devoir de châtier la Porte des troubles qu'elle n'avait cessé pendant ce temps de susciter dans ses provinces occidentales; et bientôt maître de tout le territoire de l'ancienne domination des Sophis, par l'issue de sa fameuse victoire de Bassorah qu'il remporta sur les Turcs, en l'année 1605 de notre ère, il conquit encore sur eux, dans les années suivantes, une vaste étendue de pays, à l'occident du Tigre et de l'Euphrate. En 1611 il dicta à Achmet I^er^ les conditions d'un traité de paix qui garantit à la Perse la possession du Chyrvân et du Khourdistan, et un peu plus tard, il mit à profit les troubles qui agitèrent l'empire othoman

sous les règnes si courts de Mustapha Ier et d'Othman II. La Porte, qui la première avait violé les conditions de la dernière paix en fomentant des troubles dans la Géorgie, fut trop heureuse de signer en 1617 un nouveau traité avec chah Abbas, dont alors la gloire remplissait l'Asie, et retentissait même en Europe. Dans un accès de méfiance ou de jalousie, chah Abbas avait prononcé la sentence de mort de l'aîné de ses fils, Sséfy Mirza, jeune homme de la plus haute espérance. Peu après, il fit crever les yeux à ses deux autres fils, et vers le même temps, ayant convoqué à Khazvin plusieurs khans dont il suspectait la fidélité, il leur fit servir des breuvages empoisonnés, et reput ses yeux du hideux spectacle de leur agonie. Voilà quelques traits du caractère de ce chah Abbas que l'on a surnommé le *grand*, et dont la magnificence a été si vantée par des voyageurs, par des envoyés de cour, par des moines dont il souffrait dans ses états les prédications impuissantes, sûr d'avoir à ce prix leur assistance en trompant les princes voisins dont il convoitait les provinces. Pour digne récompense de son zèle, le courtisan qu'il avait chargé du meurtre de Sséfy Mirza reçut bientôt de lui l'injonction de faire rouler à ses pieds la tête de son propre fils; puis insultant à la douleur de ce misérable esclave : « Eh bien! dit-il, ne te reste-t-il pas la consolation de penser que tu n'es pas plus à plaindre que ton roi? » Abbas en effet ressentit, assure-t-on, une si profonde douleur après le meurtre de Sséfy Mirza que pendant dix jours il ne voulut point voir la lumière, qu'il se condamna à souffrir les horreurs de la faim durant le même temps, et que le costume singulier qu'il porta le reste de sa vie n'était qu'un habillement de deuil. Qui ne sait quel parti un tel monarque pouvait tirer de la dissidence religieuse de ses peuples *chyites* avec les *sunnites*, hérétiques aux yeux des Persans? Ce fut au profit de ses vues politiques qu'Abbas étendit et régularisa le code chyite, et qu'il saisit toutes les occasions d'exciter le zèle de ses adhérens. Tout ce qu'il était capable d'éprouver de sentimens affectueux s'était porté sur Aboul Nazr Sâm Mirza, fils de Sséfy, et il le déclara son héritier. Mais l'éducation qu'il fit donner à ce jeune prince dans le sérail ne lui promettait pas un successeur plus capable de faire pâlir sa gloire que de soutenir long-temps l'éclat qu'il avait rendu au trône de Perse, devant lequel s'inclinaient les ambassadeurs des plus grandes puissances du monde. Ceux du grand monghol Akbar, ceux du Dekebar et de Golconde, se rencontrèrent avec les négociateurs de la Russie, de l'Angleterre, de l'Espagne, du Portugal et des états de Hollande, à la cour de chah Abbas. Tous purent être éblouis de sa splendeur; aucun peut-être ne surprit un seul secret à sa politique; et tandis qu'il les amusait par des fêtes somptueuses, il poursuivait avec sécurité les plans les plus contraires aux intérêts qu'ils avaient à défendre. C'est ainsi qu'impatient de la gêne que lui causait la possession d'Hormuz par les Portugais, il employa l'assistance des Anglais pour les en chasser, et que vers le même temps une nouvelle province enlevée au Monghol, le Khandahar, fut réunie à la Perse par Allah Veyrdy khan, le principal capitaine de chah Abbas. On conçoit que malgré les taches qui ont flétri sa gloire ce monarque puisse être encore regardé par les Persans modernes comme leur plus grand prince; mais ce qui semble moins croyable, c'est qu'ils lui attribuent des miracles. La mort surprit inopinément chah Abbas, le 24 djoumadj., an 1037 (janvier 1628), dans la 41e année de son règne. — La justice nous oblige à dire que s'il suffisait, pour mériter le nom de grand, d'avoir fourni une carrière brillante, exercé une influence prodigieuse sur toute une nation et laissé des traces durables d'un haut génie, peu de princes le mériteraient mieux que chah Abbas. — Plus heureux ou plus habile que neuf des empereurs othomans qui payèrent de leur vie la tentative, peut-être suscitée d'abord par son exemple, de détruire le corps des janissaires, il réussit, dès le commencement de son règne, à dissoudre la milice des *kourtchis*, soldatesque prétorienne, également audacieuse et tur-

bulente, qui tenait le trône de Perse en tutelle, avec le privilége d'en être l'unique garde et le principal appui. Pour ne rien dire des autres titres d'Abbas à la reconnaissance ou l'admiration de la Perse dont il a si considérablement étendu les limites, et surtout d'Ispahan, sa nouvelle capitale, qui lui dut ses monumens les plus magnifiques, nous ne parlerons que des grands travaux de la chaussée du Mazenderan qui porte son nom. Cette chaussée encore en partie subsistante, et qui, par l'utilité dont elle est pour les transports et le commerce, fait du Mazenderan la plus florissante province de la Perse, s'étendait dans toute la largeur de la mer Caspienne, avait 100 lieues de long sur 17 toises de large. De distance en distance elle était coupée par des ponts d'une architecture si solide qu'au rapport des voyageurs qui les ont visités de nos jours, il en est qui n'ont pas encore eu besoin de réparation (*voy.* Raffenel, *Résumé*, etc.).

Deux autres souverains du même nom ont occupé le trône de Perse : Abbas II, fils et successeur de Sséfy I^er^, et connu surtout par le supplice de ses femmes. Les voyageurs Chardin et Tavernier, qui plus d'une fois assistèrent aux orgies d'Abbas II, ont rapporté beaucoup de détails sur ce prince et sur sa cour. Il mourut le 26 rebie, an 1077 (25 septembre 1666), après un règne de 24 ans, dont l'événement le plus important est la reprise du Khandahar sur Akbar à qui Abbas l'avait autrefois enlevé, et qui depuis la mort de ce prince en avait recouvré la possession. — Les historiens désignent sous le nom d'Abbas III l'enfant du chah Thahmasp II, sur le berceau duquel le fameux Nadyr-chah, avant de s'en saisir lui-même, avait pour un moment posé la couronne de Perse, et qu'il fit disparaître quatre ans après (an de l'hégire 1144, de Jésus-Christ 1731). P. C.

ABBAS MIRZA, prince de Perse, successeur présomptif de Feth Ali (*voyez* ce mot), chah régnant. Il est le troisième fils de Feth Ali, et non pas l'aîné, ainsi que son titre d'héritier présomptif l'a quelquefois fait supposer : comme il a eu pour mère une princesse de la tribu royale des Khadjars, il a été préféré par son père à ses ainés, et ses droits ont été garantis par la Russie dans le dernier traité de paix qu'elle a conclu avec la Perse. Abbas avait un rival dangereux dans la personne de Mohammed Ali Mirza, l'aîné des fils de Feth Ali : du vivant de ce prince, on s'attendait à une guerre civile entre les deux frères, qui aurait pu éclater au moment du décès de leur père, et dans laquelle l'Angleterre et la Russie n'auraient pas peut-être embrassé le même parti. Mais depuis la mort de Mohammed Ali, en 1820, il n'est plus à craindre que la volonté du chah régnant soit méconnue. Abbas n'est point étranger aux mœurs de l'Europe; au contraire, il leur a souvent fait des emprunts, et nos voyageurs trouvent chez lui un bon accueil. Guerrier depuis son enfance, il a souvent commandé les armées de son père, surtout dans les guerres presque toujours malheureuses contre les Russes, en 1803, en 1813 et en 1826. Dans cette dernière campagne, les Russes lui arrachèrent l'Arménie persane qui faisait partie de sa vice-royauté de Tébris ou Tauris et d'Adzerbaïdjan; le 25 octobre 1827, ils entrèrent même dans Tébris, la résidence du prince, où il exerçait une autorité presque absolue. Un traité de paix s'ensuivit, et en signe de réconciliation la cour de Russie envoya à Téhéran une nouvelle ambassade. On sait que le chef de cette mission, M. Griboïédof, et plusieurs personnes de sa chancellerie, entre autres M. Charles Adelung, jeune homme qui avait donné de grandes espérances, y furent assassinés en 1829 par la populace qui, provoquée peut-être par une conduite imprudente, avait envahi l'hôtel de la légation. Mais Abbas Mirza alla lui-même à Pétersbourg, envoyé par le chah pour prévenir les hostilités que la vengeance de l'empereur Nicolas aurait pu faire tomber sur la Perse. Le prince se livra en quelque sorte comme otage pour expier le crime : la colère de l'empereur pouvait retomber sur sa tête. Mais celui-ci lui fit un accueil distingué et le renvoya avec des présens. Abbas Mirza, qui s'est fait remarquer par des manières aisées et aimables et

par un certain degré d'instruction, a vécu depuis en bon accord avec la Russie, et il continue à commander, nous pourrions presque dire à régner, sur Tébris, où il reste chargé de la surveillance de l'état voisin dont sa patrie en divers temps a déjà tant eu à souffrir. J. H. S.

ABBASSIDES (LES), dynastie arabe en qui résida le khalifat après la catastrophe des Oméyas ou Ommiades (*voy.* ce mot), de l'année de J.-C. 749 à 1258, se nommèrent ainsi du nom d'Abbas, fils de Abd el Mothalleb et oncle de Mahomet, dont ils se prétendaient issus. Le second Abbas, fils du précédent et l'un des *compagnons du prophète*, de la bouche duquel il recueillit de précieuses instructions, fut vénéré depuis comme un saint homme par les Musulmans, qui ne vantent pas moins sa valeur et son éloquence que ses vertus et sa piété. Il serait peut-être resté ignoré, si, cent ans après sa mort, un aventurier, Aboul Abbas, qui se qualifiait son descendant, n'eût réussi à se faire proclamer khâlife dans Khoufah, où il s'était réfugié (an 132 de l'hég., 749 de J.-C.). Après Aboul Abbas, à qui le massacre des Ommiades a fait donner le surnom d'*al Saffah* ou le Sanguinaire, et qui mourut au bout de quatre ans de règne, à l'âge de 33 ans (136 de l'hég.), la dynastie dont il était le fondateur fournit, jusqu'à l'an de l'hégire 523, trente-six autres khâlifes, tant à Bagdâd qu'à Damas; mais depuis qu'en l'an 322 un de ses successeurs, le khâlife Al Rady Billah, eut donné un maître temporel à l'empire en créant la dignité d'*emir al Omrah* (ou chef des princes), dans le but de contenir la turbulence et l'ambition des gouverneurs de provinces, l'autorité des Abbassides n'était restée qu'une vaine ombre et ne s'étendait pas hors du cercle des doctrines religieuses. D'ailleurs les Abbassides avaient vu renaître en Espagne la dynastie des Ommiades (*voyez* ABDÉRAHMAN I^er^), et s'élever en Afrique, dès le commencement du 3^e^ siècle de l'hégire, une autre dynastie rivale, celle des Obéïdes ou Fatimites, qui, fondée par Abou Mohammed Obeid Allah al Mahdy, fut portée en Égypte par un de ses successeurs, et devint un contagieux exemple pour toutes les factions qui devaient bientôt morceler la monarchie sacerdotale de Mahomet. P. C.

ABBATUCCI (JACQUES-PIERRE), général corse, né en 1726, figura d'abord sur la scène politique comme antagoniste de Paoli, dont il balança quelque temps l'influence; mais le péril de l'état l'ayant bientôt décidé à se rallier à son émule, il se contenta d'occuper sous lui le second rang. Victorieux dans leur lutte prolongée contre Gênes, les Corses furent moins heureux contre les armes françaises. Le comte de Vaux les réduisit à la soumission après une courte campagne. Abbatucci avait été le dernier à passer sous le joug de la conquête, toujours fidèle à ses principes d'indépendance, quoique le gouvernement français lui conservât le grade de lieutenant-colonel. Il fut compris des premiers dans la procédure criminelle que fit instruire le comte de Marbœuf contre les patriotes corses. Une peine infamante fut portée contre lui; mais les états de la Corse, dont il faisait partie, ayant protesté par d'énergiques réclamations, la cour de France révoqua la sentence; et, renvoyé au parlement de Provence, Abbatucci fut pleinement acquitté. Louis XVI le réintégra dans son grade, le créa chevalier de Saint-Louis, et l'éleva peu après au rang de maréchal-de-camp. C'est en cette qualité qu'Abbatucci se trouva chargé, en 1793, de la défense de l'île de Corse contre les Anglais et Paoli. L'ascendant que ce dernier conservait sur ses concitoyens, plus encore que l'éloignement de ceux-ci pour la tyrannie que leur préparait la démocratie française, ou que la supériorité des forces auxquelles il s'agissait de faire face, contraignit Abbatucci à s'éloigner et à rentrer en France, où il fut nommé général de division. Trois ans plus tard, les Anglais ayant été forcés d'évacuer la Corse, Abbatucci vint y vivre dans une paisible retraite. Il voyait dès lors sa réputation militaire égalée par celle de ses fils, dont trois, auxquels il survécut, trouvèrent la mort sur les champs de bataille. Il finit lui-même sa longue carrière en 1812. P. C.

ABBATUCCI (CHARLES), le plus célèbre des fils du précédent, naquit en

1771. Dès sa seizième année, il sortit, en qualité de lieutenant, de l'école militaire de Metz. Promu au grade de lieutenant-colonel pendant la campagne de 1792, qu'il avait commencée comme capitaine d'artillerie à l'armée du Rhin, il se signala par des traits presque incroyables de bravoure, et fut choisi, en 1794, par le général Pichegru, pour aide-de-camp. Sa brillante conduite au premier passage du Rhin lui valut le grade de général de brigade, et plus tard l'honneur d'être choisi par Moreau pour préparer le passage du Rhin, à Kehl. Celui du Lech, qu'il effectua le 27 juin, est un de ses plus beaux titres. Un premier bataillon avait été englouti en voulant franchir ce fleuve. Abbatucci, sans laisser aux siens le temps de la réflexion, s'y précipite à la tête d'un autre bataillon; il atteint heureusement la rive opposée, redescend le fleuve à la nage pour sauver des soldats qu'entraîne la violence du torrent, et, après avoir électrisé sa troupe par cet exemple d'intrépidité, il marche à l'ennemi, dont il était deux fois vainqueur en cette journée. Cette action d'éclat lui valut le rang de général divisionnaire. Il fut tué peu de temps après, le 2 décembre 1796, dans une sortie devant Huningue, place qu'il était chargé de défendre contre les Autrichiens. Le général Moreau lui fit ériger, au lieu où il avait succombé, un modeste monument qu'a fait disparaître le passage des alliés en 1815, mais que l'on a songé depuis à relever. Une souscription fut ouverte à cet effet en 1819 par le général Rapp, à qui le temps a manqué pour voir ce dessein accompli. Depuis la révolution de juillet, le monument d'Abbatucci a été rétabli. P. C.

ABBAYE, monastère dont le supérieur portait le titre d'abbé. Les abbayes étaient généralement plus riches et d'un rang plus élevé que les simples monastères; ceux des bénédictins, des bernardins, des trapistes, des prémontrés et des moines de Citeaux prenaient communément le nom d'abbayes. Les abbayes de Cluny et de Citeaux en France, celles de Fulde et de Corvey en Allemagne, celle de Monte-Casino en Italie, celle de Westminster en Angleterre, etc., sont connues dans l'histoire. Quelquefois on donnait aussi le nom d'abbaye à l'église du monastère. *Voy.* l'art. suivant.

ABBÉ (*abbas*, de l'hébreu אב, *ab*, père), supérieur de certains monastères, quelquefois de tout un ordre monastique ou d'une fraction considérable de l'ordre.

Originairement, le moine qui établissait un monastère et qui s'en réservait le gouvernement ou l'administration prenait le titre d'abbé; et, par suite, celui que les institutions de la vie monastique ou l'élection appelaient à régir la communauté succédait à son titre. Quelquefois, dès le temps de la fondation, une élection conférait le titre d'abbé. Il est clair qu'alors le fondateur résiliait ses droits pour rester simple moine, ou même pour être complètement étranger à la vie du cloître.

Il ne faut pas croire que tout monastère eût pour chef immédiat un abbé. Lorsque le goût de la vie monastique eut donné naissance à des ordres nombreux, le nom d'abbé, bien moins prodigué, fut restreint tantôt au général, tantôt au chef des fractions importantes de l'ordre; souvent, dans un même ordre, divers systèmes de hiérarchie se succédèrent. Lorsque le supérieur du monastère ne portait pas le titre d'abbé, il se nommait prieur.

Dès le VI^e^ et le VII^e^ siècle, les abbés eurent souvent une grande influence. Primitivement voués à une humble solitude, ils sortirent du cloître pour paraître sur la scène politique et religieuse. De grands services rendus à l'église romaine, quelquefois par eux-mêmes, quelquefois par leurs inférieurs; des richesses considérables, prélevées en partie sur les revenus de l'ordre; des priviléges de tous les genres, concoururent à faire compter les abbés parmi les prélats; les plus puissans prétendaient même marcher de pair avec les évêques. Les conciles, où ils avaient le droit de suffrage, retentirent souvent du bruit de leurs prétentions tant en Occident qu'en Orient; et enfin il fut décrété que quelques-uns d'eux jouiraient de tous les priviléges épiscopaux, à quelques accessoires près. Ainsi, par exemple, quelques-uns étaient

crossés et non mitrés; d'autres, crossés et mitrés, pouvaient porter de l'or, mais non des pierres précieuses à la mitre, etc. Malgré le succès de leurs efforts, jamais pourtant les abbés ne parvinrent à avoir le pas sur les prélats. Ils durent même le leur céder dans les cérémonies où ils paraissaient concurremment avec eux. De plus, la consécration spéciale qui donnait le rang d'abbé, et que plus communément on appelle bénédiction, était conférée par un évêque aux abbés mitrés.

Quant à la promotion d'un moine au rang d'abbé, elle était généralement décidée par les moines eux-mêmes assemblés en chapitre, et par conséquent la nomination n'était qu'une élection. Plus tard les rois eurent droit de nomination dans un grand nombre d'abbayes. Enfin le concordat entre Léon X et François I^er^ transféra aux rois de France la nomination à toutes les abbayes françaises, sauf à celles de Cluny, Citeaux, Prémontré, Grandmont et quelques autres.

C'est surtout à partir de cette époque de l'église que la collation des abbayes par les rois a donné lieu de distinguer les abbés en réguliers et commendataires.

Les abbés réguliers, tous prêtres, étaient véritablement à la tête tant du spirituel que du temporel des couvens. Leur puissance comprenait trois parties: 1° l'administration du temporel; 2° l'ordonnance spirituelle des couvens, le réglement du service divin, la réception des profès, la collation des bénéfices dépendans de l'abbaye, etc., etc.; 3° les pouvoirs spirituels d'excommunication, suspension ecclésiastique, etc.

Les abbés commendataires, ainsi nommés parce que, dans la patente de leur nomination, le monastère et ses intérêts étaient recommandés à leur plus vive sollicitude, étaient des laïques tonsurés, autorisés par provision à prendre le titre d'abbés avec la plupart des priviléges et avantages qui y étaient annexés, sauf à recevoir les ordres et la bénédiction dans l'année. Il était d'usage que cette clause ne fût pas exécutée. En conséquence, l'abbé en commende ne jouissait que des deux premières branches de la puissance abbatiale; la troisième était exercée en son nom par un délégué dit *prieur claustral*. Il touchait les deux tiers du revenu. Un tiers lui appartenait en propre; le second, comme dans les abbayes administrées par un abbé régulier, était consacré aux réparations, acquisitions ou spéculations, etc., faites pour le monastère entier; mais le commendataire avait l'intendance des fonds.

L'idée des abbayes en commende n'était pas neuve au temps de François I^er^. Dès le v^e^ siècle, les rois qui s'étaient partagé les débris de l'empire romain avaient investi leurs lieutenans principaux de biens pris sur les abbayes ou du titre de chef de l'abbaye. Charles Martel surtout enrichit ainsi ses lieutenans. Pepin et Charlemagne renoncèrent à cette politique et à cet usage. Depuis, lorsque les abbayes en commende furent imaginées, on sépara soigneusement l'autorité temporelle et disciplinaire de la puissance spirituelle, et le commendataire, nommé quelquefois *abbas miles* ou *abbacomes*, ne fut admis à jouir que des deux premières.

Les revenus de l'abbé variaient, on le sent, selon la richesse de l'abbaye. Les moindres donnaient 1,200 fr. de rente au commendataire; quelques-unes en valaient 150,000.

Des personnages de la plus haute naissance étaient abbés commendataires. Ainsi on voit les comtes d'Anjou abbés de Saint-Aubin, les ducs d'Aquitaine abbés de Saint-Hilaire de Poitiers, les rois de France abbés de Saint-Martin de Tours. Aussi la haute noblesse de France sollicita-t-elle souvent des abbayes en commende pour ses cadets. Beaucoup d'hommes de naissance médiocre les obtinrent également; d'autres en prirent au moins le titre comme candidats à quelque prieuré, bénéfice ou à une abbaye. Il en résulta qu'on rencontrait partout dans le monde de jeunes clercs désœuvrés, ayant reçu la tonsure et portant la soutane, qui se faisaient appeler du nom d'abbé auquel leur naissance et la protection dont ils jouissaient ne leur donnaient encore que la prétention. Ces abbés titulaires, commendataires ou non, obtinrent, dans le XVIII^e^ siècle, une grande importance dans le monde et dans les cercles. Leur jeunesse, leur ex-

quise politesse, leur élégance les mirent à la mode; ils exercèrent de l'influence. Le costume d'abbé commendataire, costume nommé vulgairement petit-collet, ouvrait l'entrée des meilleures sociétés et facilitait souvent le chemin de la fortune. Les mœurs frivoles de cette dernière classe d'abbés ont été mises en scène de la manière la plus heureuse par Poinsinet, dans sa comédie du *Cercle*.

Les abbés commendataires existent encore en Italie, en Espagne, en Portugal. La France n'en a plus. Dans les états catholiques de l'Allemagne la réforme en a beaucoup réduit le nombre, et il n'y est plus question des dix princes-abbés qui siégeaient autrefois à la diète germanique. L'Angleterre ne les a guère connus que de nom. De nos jours, le nom d'abbé qu'on donne aux ecclésiastiques en leur adressant la parole n'est qu'une simple formule de politesse. VAL. P.

ABBESSES. Les couvens de religieuses étaient régis dès leur origine par des abbesses (*abbatissæ*), communément élevées à cette dignité par l'élection. Jalouses de se maintenir au niveau des abbés même crossés et mitrés, elles s'arrogèrent bientôt, avec la même autorité, les droits et prérogatives dont ils jouissaient, sans exception de celle de conférer les ordres sacrés, quoique les abbés eux-mêmes ne l'exerçassent que par usurpation. Charlemagne et plusieurs synodes furent obligés d'intervenir pour mettre fin à cet abus : il fut interdit aux abbesses d'administrer les sacremens, et de conférer la consécration ecclésiastique. Elles restèrent d'ailleurs soumises à l'autorité de l'évêque diocésain, dont les abbés ne tardèrent pas, au contraire, à se rendre indépendans. Les bénédictines, les bernardines et les religieuses des ordres de Citeaux, de la Trappe, des Feuillans, de Grandmont et des Prémontrés, avaient particulièrement, ainsi que celui de Fontevrault, des abbesses. L'abbesse de Fontevrault, supérieure de tous les couvens de dames bernardines, jouissait d'une grande autorité. Le même nom était donné à la supérieure d'un chapitre de dames, et lui conférait, à défaut d'une autorité réelle, une haute considération dans le monde et un rang très élevé. Les familles souveraines ou seulement puissantes ont presque toujours brigué, quand elles n'en étaient pas en possession, le droit de faire élever à cette dignité une fille de leur maison; et comme pour être nommée abbesse il fallait avoir dix ans de profession, on la faisait recevoir religieuse dans son enfance, quelquefois même au berceau. Il existe encore aujourd'hui des communautés de chanoinesses séculières ayant à leur tête des abbesses, et l'on sait aussi que des couvens de femmes se trouvent encore dans un grand nombre de pays. *Voy.* COUVENS, MONASTIQUES (*vœux*), etc. J. H. S.

ABBEVILLE, *voy.* SOMME (*départ. de la*).

ABBOT, *voy.* COLCHESTER (*lord*).

ABBT (THOMAS), professeur de philosophie à Francfort-sur-l'Oder en 1760, professeur de mathém. à Rinteln, et enfin conseil du prince de Schaumbourg-Lippé, naquit à Ulm en 1738. Lié dès l'âge de 23 ans avec les savans les plus célèbres de Berlin, entre autres avec Euler, Mendelsohn et Nicolaï, il se trouva conduit ainsi à étudier les mathématiques, la philosophie et la jurisprudence, au lieu de la théologie à laquelle il s'était voué d'abord; puis il parcourut l'Allemagne et la France, et publia à son retour plusieurs ouvrages remarquables. Il mourut en 1776, à l'instant où sa réputation commençait à briller d'un grand éclat. Le prince, qui l'aimait tendrement, fit lui-même son épitaphe. On distingue parmi ses écrits, riches d'observation, de verve et d'esprit, les *Lettres sur la littérature et les beaux-arts*, composées en société avec Nicolaï, ainsi que le *Traité du mérite*, et *La mort pour la patrie*, ouvrage publié à l'époque de la guerre de sept ans et qui eut un grand succès. Les Allemands comptent Abbt parmi les écrivains qui ont le plus puissamment contribué au perfectionnement de leur langue. Ses œuvres complètes ont été publiées en 6 vol. par Nicolaï. Berlin, 1768-81; et la 2e édition, 1790. *C. L. m.*

A B C, *voy.* ALPHABET.

ABCÈS. On désigne par le nom d'ab-

cès tout amas de pus formé au sein des parties vivantes, mais hors des cavités naturelles.

Les abcès peuvent se former dans toutes les parties du corps, mais principalement dans celles qui sont abondamment pourvues de tissu cellulaire, dont l'inflammation plus ou moins évidente est toujours la cause de la *suppuration* (*voy.* ce mot). D'après cela, on distingue les abcès en *chauds* ou inflammatoires, et en *froids*, c'est-à-dire qui ne sont précédés d'aucune inflammation manifeste. Une troisième espèce d'abcès, appelée *abcès par congestion*, est celle dans laquelle le pus formé dans un point de l'économie, vient, en vertu de sa pesanteur et de la déclivité des parties, se rassembler dans un lieu éloigné.

L'abcès chaud, celui qui est le produit d'une inflammation aiguë, et qui reconnait souvent pour cause une lésion extérieure, telle qu'une contusion, une fracture, l'introduction d'un corps étranger, est le plus commun de tous et le plus facile à reconnaître. Il forme une tumeur saillante, rouge et douloureuse, dont le sommet ramolli laisse percevoir aux doigts la sensation d'un liquide renfermé dans une poche (*voy.* FLUCTUATION). Ce signe manque dans les abcès profonds, et il est remplacé par une infiltration et un empâtement des parties qui recouvrent le foyer purulent.

Dans les abcès froids, on voit survenir sans cause apparente une tumeur arrondie, molle, indolente, et sans changement de couleur à la peau, qui s'accroit lentement et s'accompagne d'un sentiment de pesanteur. Au bout d'un temps plus ou moins long, la peau qui la recouvre s'enflamme, s'amincit et se rompt. Le pus s'échappe alors; mais comme il y a souvent un assez grand désordre, la plaie reste fistuleuse et ne se guérit qu'avec beaucoup de difficulté. Ces abcès sont plus graves que les précédens; mais il n'en est pas de plus fâcheux que les abcès par congestion.

Ceux-là en effet sont la conséquence d'une affection très dangereuse par elle-même, savoir, la carie des os, et principalement de ceux de la colonne vertébrale ou du bassin. Le pus qui se forme alors ne s'amasse pas dans le lieu même où existe la lésion; il fuse dans les interstices des muscles, et vient faire saillie aux régions de la hanche, de la fesse ou de l'aine; et souvent on a confondu ces dépôts avec des hernies ou des anévrismes qu'on trouve ordinairement dans les parties qui viennent d'être indiquées. Une fois ouverts, ces abcès donnent issue à une grande quantité de pus mal lié, qui, par son contact avec l'air, contracte une fétidité horrible. Les malades succombent presque inévitablement à cette affection, qui s'accompagne d'un dépérissement rapide.

Bien que les abcès tendent généralement à s'ouvrir au dehors, on les voit, dans quelques circonstances, perforer les parties qui les séparent des grandes cavités du corps (la poitrine, le ventre), et y produire des épanchemens qui sont presque toujours mortels. Le plus souvent la nature s'occupe à prévenir cet accident, et à pousser le pus de l'intérieur à l'extérieur, en épaississant les tissus dans le premier sens, et les amincissant dans le second.

Le traitement des abcès consiste à ouvrir une issue au pus qui comprime douloureusement les parties voisines, et qui, en s'insinuant dans le tissu cellulaire lâche de l'aisselle, des environs de l'anus, par exemple, peut y occasionner de grandes altérations. Dans ces cas il faut inciser promptement; tandis que dans les autres on peut laisser à la nature le soin de se débarrasser elle-même, et se borner à des applications émollientes ou maturatives, au régime, au repos, aux soins hygiéniques. Quand on doit ouvrir artificiellement un abcès, on peut employer l'instrument tranchant ou le caustique; le premier moyen s'applique aux abcès inflammatoires, le second est préférable dans les abcès froids et dans les abcès par congestion. F. R.

ABD. Mot commun à toutes les langues appelées sémitiques. On le trouve en tête de beaucoup de noms de personnages orientaux, tels que Abdenago, Abdolonime, Abdallah, etc. Abd signifie *serviteur*, et le mot qui le suit se rapporte à la divinité. Chez les juifs et chez les musulmans, qui ne reconnais-

sent qu'un seul Dieu, c'est le nom de l'Etre suprême ou un de ses attributs. Ainsi abd-allah signifie *serviteur de Dieu;* abd-al-rahman, *serviteur du miséricordieux;* chez les peuples idolâtres, c'est le nom d'une divinité quelconque. Les musulmans, c'est-à-dire les Arabes, les Persans et les Turcs de nos jours, croiraient commettre un grand péché s'ils donnaient à leurs enfans un nom qui rappelât les anciens usages du paganisme. R.

ABDALLAH, fils du célèbre Abdelmélik ben Omar, le *Marsille* des chroniques, eut la principale part aux succès obtenus, l'an 169 de l'hégire (785 de J.-C.), contre les révoltés de l'Andalousie, par le roi de Cordoue Abdérahman I^er^, qui, en récompense de ses services, lui donna en mariage sa petite-fille Kathira, fille d'Hixem. Chargé par ce dernier prince, en 793, de la conduite d'un corps d'armée après qu'eût été publiée l'algihad ou guerre sainte contre les chrétiens de l'Espagne septentrionale et de la Gaule Narbonnaise, Abdallah vint mettre le siége devant Gironne, enleva cette place, s'empara ensuite de Narbonne, et étendit ses ravages jusqu'à Carcassonne. Là s'engagea une action générale, à l'issue de laquelle Abdallah prit le parti de ramener en Espagne sa troupe gorgée de butin. — Il ne faut pas confondre avec ce personnage un autre ABDALLAH, son contemporain, fils d'Abdérahman I^er^, et qui disputa le trône de Cordoue à trois successeurs de ce prince; mais ses tentatives restèrent sans succès. Retiré depuis long-temps à Tanger, il paraissait avoir renoncé à ses projets ambitieux quand tout-à-coup et déjà plus que sexagénaire il revint en Espagne disputer l'héritage du trône à Abdérahman II, qui le vainquit au premier choc et le resserra dans Valence. Là le fils d'Abdérahman I^er^ se disposait à soutenir l'attaque de son petit-neveu, quand, au moment de la prière, il fut frappé d'une apoplexie dans laquelle il crut voir un avertissement de la Divinité. Abdallah fut investi du gouvernement de Tadmir et de son territoire, en y attachant des droits de souveraineté qui devaient finir avec lui. Abdallah mourut peu de temps après, l'an 208 de l'hég. (823 de J.-C.), et ce fut à cette occasion qu'Abdérahman rendit un décret qui désormais fixa le droit d'héritage et de succession. P. C.

ABDALLAH BEN YASIM, premier fondateur de la puissance des Almoravides, vers l'an 1050, était, suivant les historiens arabes, un simple faki ou docteur du royaume de Fez, que prit à sa suite, dans un voyage à la Mecque, un prince arabe de la tribu de Gudala, animé du désir de répandre quelque instruction parmi ses sujets; accueilli avec enthousiasme par les Gudaliens, il profita de ce succès pour soumettre à ses armes plusieurs peuples berbères, et finit par se rendre maître de la Mauritanie. Abdallah ben Yasim mourut vers l'an 1058 (450 de l'hég.), et eut pour successeur dans son gouvernement Abou Bekr ben Omar, qui déjà portait le titre d'émir et avait accru le nouvel état par la conquête du pays d'Agmat, par-delà l'Atlas. Abdallah donna aux Gudaliens, avant de les conduire hors du désert, le nom d'Almoravides, qu'a rendu fameux la domination de cette tribu guerrière sur l'Espagne mahométane. P. C.

ABDALLAH EL ZAGAB, *voyez* GRENADE (*royaume de*).

ABDALLATIF. *Movaffik eddin abd el lathyf*, écrivain et médecin arabe, naquit à Bagdad en 1161 de J.-C. et mourut en 1231. Dans le cours de sa laborieuse carrière il fut encouragé par le sulthan Saladin, qui lui fournit les moyens de faire des voyages et d'en publier les résultats. Il est particulièrement connu comme auteur de deux ouvrages très importans sur l'histoire, les antiquités et la géographie de l'Égypte. L'un de ces ouvrages, dont les biographes arabes ne nous ont conservé que le titre, est une description de l'Égypte; l'autre est intitulé dans l'original arabe *Relation abrégée de l'Égypte*, et dans un manuscrit d'Oxford *Considérations utiles et instructives tirées des choses que l'auteur a vues et des événemens dont il a été témoin en Égypte.* Publié en arabe et en latin à Oxford, en 1800, par M. Joseph White (*Abdollatiphi historiæ Aegypti compendium*,

arabice et latine), ce second ouvrage d'Abdallatif n'est qu'un extrait du premier ainsi qu'il l'assure lui-même dans une préface omise par M. White et rétablie par M. Sylvestre de Sacy, à la suite de la traduction française publiée par cet illustre savant du livre du médecin de Bagdad. Voici le titre français de cet ouvrage: *Relation de l'Égypte par Abdallatif, médecin arabe de Bagdad, suivie de divers extraits d'écrivains orientaux et d'un état des provinces et des villages de l'Égypte dans le XIV^e^ siècle*, etc. Paris, 1810, 752 pages in-4°, chez Treuttel et Würtz. J. H. S.

ABDELMÉLIK BEN OMAR, le *Marsille* des chroniques et des romans de chevalerie, où son histoire n'est pas moins défigurée que son nom, fut un des principaux visirs du khâlife Abdérahman I^er^. Lorsque ce prince fut appelé en Espagne par les restes du parti des Oméyas, Abdelmélik accourut de l'Orient où il vivait en exil, pour se ranger sous ses drapeaux, et il en reçut le gouvernement de Séville. Chargé presque aussitôt par le khâlife de Cordoue de réduire par les armes Ioussouf el Fehry, il lui enleva successivement toutes les places qu'il gardait encore, et lui livra un combat dans lequel périt cet ancien émir d'Espagne, dont il fit suspendre la tête à l'une des portes de la ville (an de l'hégire 142; de J.-C. 759). L'année suivante, Abdelmélik concourut à réprimer les révoltes fomentées sur divers points par les fils de Ioussouf ou les cheiks de leur parti; et deux ans après, il eut également une part glorieuse à la défaite des Africains qui abordaient en Espagne avec le dessein d'y rétablir l'autorité spirituelle du khâlife d'Orient, et de détruire la puissance de l'*Adhagel* ou intrus Oméya, le sage et vaillant Abdérahman I^er^. Lorsqu'après la dispersion de ces Africains, leur auxiliaire, le chef des bandits d'Espagne armés pour la même cause religieuse, osa tenter un coup de main sur Séville, Abdelmélik fondit sur lui, tailla en pièces sa troupe, et l'ayant fait prisonnier avec quelques autres chefs rebelles, leur fit trancher la tête. Bientôt se répandit le bruit d'un autre débarquement plus considérable d'Africains conduits par Abdallah el Sekeby; et à cette nouvelle, les rebelles réfugiés dans les montagnes de Ronda appelèrent à leur tête le gouverneur de Mequinez Abd el Ghafyr, se disant issu de Fatime, fille du prophète. Tandis que les nouveaux ennemis venus d'Orient sont défaits et dispersés sur la côte même par Abdérahman, Abdelmélik, instruit de l'approche d'Abd el Ghafyr sur Séville, envoie contre lui son plus jeune fils Khosym à la tête d'un simple détachement. Peu habitué encore aux dangers de la guerre, ou trop prudent peut-être, le jeune homme se replie précipitamment et sans coup férir sur la ville, où il paraît devant son père dans une agitation telle que celui-ci croit y voir un indice d'épouvante. A cette vue Abdelmélik n'est plus maître de son courroux: « Meurs, lâche, lui crie-t-il en le frappant au cœur avec sa lance; tu n'es pas mon fils; tu n'es pas de la noble race de Méruàn! » Un poignant remords dut faire place bientôt à cet accès de frénésie. Abdelmélik songea plutôt à chercher le trépas qu'à faire ses dispositions pour le combat qui allait s'engager. L'action fut vive et le succès douteux; elle recommença le lendemain, et continua avec le même acharnement, jusqu'à ce qu'Abdelmélik ayant été atteint d'une grave blessure, l'ennemi prit le dessus et entra vainqueur dans la place, d'où néanmoins il fut délogé la nuit d'après. Dans les mœurs chevaleresques et pourtant barbares de cette époque, la conduite d'Abdelmélik n'excita que de l'admiration: s'il s'y mêlait quelque commisération, le père en était seul l'objet. Le roi lui donna le gouvernement de Sarragosse et de toute l'Espagne orientale (156 de l'hég.; de J.-C. 772). C'est dans cette charge éminente qu'Abdelmélik passa le reste de sa vie. Il l'occupait encore à l'époque de l'invasion de l'Espagne par Charlemagne; et ce fait suffit pour réfuter l'opinion des historiens qui ont avancé que c'est à l'incitation du gouverneur de Sarragosse que le monarque français entreprit son étrange expédition. L'orientaliste D. Jos. Ant. Conde, de l'académie de Madrid, est le premier qui

a, en quelque sorte, constaté l'identité d'Abdelmélik avec le prétendu roi Marsille des chroniques, tant célébré aussi par l'Arioste. P. C.

ABDELMOUMEN (*Abou Mohammed*), premier khâlife et deuxième imam de la secte et dynastie africaine des *al Movahédoûn* ou *unitaires* communément dits *Al Mohades* (*voyez* ce mot), avait été le disciple et le compagnon du fameux Mahdy ben Toumert, auquel il succéda l'an de l'hégire 524 (1130 de J.-C.), après l'avoir aidé à fonder sa puissance. Fils d'un potier de terre, Abdelmoumen se distinguait déjà par son savoir et ses talens lorsque, à peine âgé de dix-huit ans, il devint le confident des projets de son maître, qu'il suivit à Fez, puis à Maroc. Leurs audacieuses prédications les ayant fait proscrire de cette ville, les deux novateurs se réfugièrent à Tinmâl, sur les confins du Sahara; c'est là que, par la provocation d'Abdelmoumen, les adhérens de la nouvelle secte proclamèrent en qualité de *mahdy* ou messie et d'*imam* (grand-prêtre), ben Toumert qui aussitôt nomma l'adroit séide son *hagib* ou lieutenant. Abdelmoumen mérita par son intrépidité et par sa prudence d'asservir la victoire à ses drapeaux. Chaque jour était témoin d'un nouveau triomphe des siens contre les troupes du roi Almoravide Ali Aboul Hacem. Cependant un seul échec que les Almohades essuyèrent devant Maroc (1125 de J.-C.) mit leur parti à deux doigts de sa perte; et par la bravoure et l'habileté qu'il déploya pour en sauver les débris, Abdelmoumen justifia l'exclamation prophétique de son maître : « Notre empire est sauvé, puisqu'Abdelmoumen vit encore! » En effet, une diversion causée au prince Almoravide par l'expédition d'Alphonse *le Batailleur* sur l'Andalousie laissa aux Almohades le temps de réparer leur désastre. En 1130, une armée de 30,000 hommes bien exercés sortit de Tinmâl sous les ordres d'Abdelmoumen, alors imam; et non loin d'Agmat, une déroute complète des Almoravides vengea la défaite des Almohades à Maroc. Ils se fussent alors emparés de cette place; mais d'autres vues rappelaient Abdelmoumen à Tinmâl. Le lendemain du jour où il y arriva, le mahdy, qui sentait approcher sa fin, abdiqua dans ses mains l'autorité suprême. Les cheiks prirent l'avis du peuple dans une assemblée générale de ses représentans, et Abdelmoumen fut proclamé sans opposition khâlife des Almohades. En moins de cinq années il avait soumis à sa loi toutes les tribus guerrières des montagnes de Darah jusqu'à Saléh, tout le pays de Fez et celui de Teza; à l'intérieur, des lois nouvelles avaient réglé les formes et l'action du pouvoir administratif. Mettant à profit les embarras toujours plus pressans qui entouraient le trône de Maroc, Abdelmoumen vint menacer à la fois Fez et Trémécen. Alors s'engagea aux environs de Trémécen une action générale qui décida du sort des Almoravides. L'imam almohade, dont les forces étaient inférieures en nombre à celles de son adversaire, l'avait emporté sur lui par l'habileté des manœuvres. On voit avec quelque surprise qu'à cette occasion Abdelmoumen employa des moyens de tactique dont l'application est généralement regardée comme une découverte moderne : nous voulons parler de la disposition des troupes en carré. Le premier rang de chacune des lignes présentait un front hérissé de lances; le second se composait d'hommes armés d'épées et de boucliers; et derrière ce rempart se tenaient sur deux rangs des arbalétriers et des frondeurs; enfin, à un signal donné, les quatre angles fournissaient à la cavalerie que renfermait cette vaste enceinte, des issues pour opérer ses charges. Ce combat fut suivi de la prise d'Oran, et bientôt après de celles de Trémécen et de Fez; cent mille personnes périrent, dit-on, dans le massacre des habitans de la seconde de ces villes. La nouvelle de ces événemens porta les gouverneurs des provinces musulmanes d'Espagne à embrasser les doctrines religieuses du mahdy, et à se détacher par conséquent de l'obéissance du nouveau roi de Maroc, le jeune Ibrahim, dont l'empire se trouva réduit à l'enceinte de cette cité. Tandis qu'Abdelmoumen en faisait le siége, ses lieu-

tenans préludaient à la conquête de la péninsule par l'occupation d'Algésiras et de Gibraltar. Proclamé roi de Maroc dès que le sort des armes l'eut rendu maître d'Ibrahim et de la ville fidèle qui pour sa défense avait supporté les horreurs d'une famine affreuse, le farouche Almohade en acheva la dévastation; après quoi ce vaste tombeau, purifié selon le rite du mahdy, fut repeuplé par des nomades appelés du désert. Ce fut par de semblables cruautés qu'il soumit en assez peu de temps Saléh, Ceuta, Sigilmesse et les pays de Zanhaga et de Doukela, Kaïrvan et Tunis, et enfin toute la Mauritanie jusqu'au désert de Barkah. Cependant, déjà maîtres de Séville et de Cordoue, les Almohades pressaient dans Grenade les derniers soutiens du parti Almoravide. Alarmé de leurs succès, Alphonse de Léon vint leur faire la guerre. Elle traîna en longueur jusqu'au moment où Abdelmoumen se décida à s'embarquer lui-même pour Gibraltar. La mort d'Alphonse de Léon avait apporté de grands changemens dans la politique des princes chrétiens, qui alors étaient entièrement divisés de vues et d'intérêts. Rappelé à Maroc par les soins de l'administration, Abdelmoumen y emportait donc l'assurance d'achever par un coup de main la conquête de la péninsule hispanique; mais au moment même où l'*Algihad* (*voy.*) qu'il venait de publier contre les chrétiens rassemblait sous ses drapeaux une armée que l'on évalue à cent mille fantassins et trois cent mille chevaux, il mourut subitement le 8 djoumadj, an 558 (de J.-C. 1163) dans la 63^{e} année de son âge et la 34^{e} de son règne.

Ainsi qu'il l'avait ordonné, Abdelmoumen fut enseveli dans le même tombeau que le mahdy, à Tinmâl, lieu qui déjà était pour sa secte un objet de vénération.

Quoique constamment occupé des soins de la guerre, Abdelmoumen n'avait pas entièrement négligé ce qui pouvait concourir au bien-être de ses sujets. Il encouragea la publication des ouvrages d'imagination, précédemment prohibés par les austères Almoravides. C'eût été à la vérité ne faire que peu de chose pour les lettres, s'il se fût borné à remettre en honneur les romans de chevalerie; mais les Maures et les Arabes d'Espagne lui durent réellement de la reconnaissance pour les établissemens d'instruction publique qu'il fonda, et au nombre desquels on cite l'école des *hâfites*. Sous ce nom étaient désignés 3,000 enfans qu'on élevait sans distinction de rang ou de fortune. Ils étaient instruits dans la religion et les diverses branches du savoir, et avaient des maîtres pour tous les exercices du corps. Afin d'honorer cet établissement, Abdelmoumen avait voulu que ses propres enfans fussent du nombre des hâfites. P. C.

ABDÉRAHMAN ou ABD EL RAHMAN BEN ABDALLAH EL GAFÉKI. Ce septième émir ou gouverneur arabe de l'Espagne, ennemi irréconciliable des chrétiens, dut cette haute dignité au suffrage de ses pairs les cheiks arabes, qui, sous la conduite d'Alzama ben Mélik el Chulani, étaient venus mettre le siége devant Toulouse (l'an 102 de l'hég., 721 de J.-C.) Ce général ayant été tué, Abdérahman, qui par son courage et sa prudence avait assuré la retraite de l'armée, lui succéda, et ce choix fut ratifié par l'émir d'Afrique. L'envie et la calomnie lui firent bientôt perdre le rang qu'il occupait; il supporta sa disgrace avec dignité, et, par les nouveaux services qu'il rendit, mérita d'y être réintégré (an 110 hég., 728 J.-C.). Ce fut alors qu'il commença l'exécution d'un projet qu'il nourrissait depuis long-temps, la conquête de la France. Othman, capitaine d'une grande valeur, commandait son avant-garde; mais cet officier, qui avait épousé une des filles d'Eudes, duc d'Aquitaine, lui ayant manqué de foi, Abdérahman envoya un détachement à sa poursuite, et le traître fut tué. L'émir entra à l'improviste dans l'Aquitaine en traversant la Navarre, et enleva d'assaut la ville de Bordeaux, malgré la vigoureuse résistance du gouverneur, qui paya de sa tête sa fidélité à son souverain. Après avoir battu le duc d'Aquitaine sur les rives de la Dordogne, il dévasta la Touraine; arrivé jusque dans le Poitou, il y rencontra Charles Martel, et perdit la vie dans une bataille où la victoire fut

long-temps disputée. On place communément au 7 octobre 732 la date de ce mémorable combat, dont on ne connaît pas même précisément le théâtre. *Voyez* CHARLES MARTEL et POITIERS (*bataille de*). P. C.

ABDÉRAHMAN (ou mieux **ABD EL RAHMAN I^er^**), BEN MOAVIAH BEN HIXEM, surnommé *Abou Motrif* et *Safâr*, 1^er^ khâlife oméya (ommiade) d'Espagne, était né à Damas, l'an 113 de l'hégire (de J.-C. 731). Témoin du meurtre de sa famille (*voy.* OMMIADES), Abdérahman n'échappa que par miracle à son arrêt de mort. Après avoir habité tour à tour plusieurs retraites, il passa dans la Mauritanie, certain de trouver un dernier refuge à Tahart parmi la tribu de Zénéta, à laquelle appartenait sa mère. C'est là que le dernier rejeton des Oméyas reçut l'offre de la couronne d'Espagne que lui vint faire une députation des chefs des tribus arabes, syriennes et égyptiennes qui y étaient établies, et à qui les convulsions de leur patrie adoptive depuis la révolution qui avait donné un nouveau maître à l'Orient, faisaient regretter la domination plus ferme des Oméyas, dont eux-mêmes étaient les délégués ou les créatures. Une seule circonstance semblait promettre quelque chance de succès à cette tentative audacieuse : c'était la lutte engagée entre Ioussouf el Fehry, émir d'Espagne, et l'émir de la mer, Ahmer ben Amrham. Mais le premier, vainqueur de son rival, le traînait captif à sa suite avec son fils en rentrant dans Cordoue, au moment où à la tête d'une poignée de Zénètes, sa seule escorte, le jeune Abdérahman abordait à Abmunecar (août 755). Il y était attendu par environ vingt mille hommes; et à Séville il fut accueilli en souverain. En peu de temps il y reçoit la soumission et le serment d'obéissance de toutes les places voisines; et marchant contre Cordoue, il culbute d'abord le fils de Ioussouf envoyé pour lui disputer le passage, et dans les champs de Musarâh se trouve en présence de l'armée quatre fois plus nombreuse de l'émir lui-même, qu'il taille en pièces malgré sa résistance assez vive, et qu'il force enfin à se replier en déroute sur l'Algarve. Cordoue ouvrit ses portes au vainqueur à qui une série d'autres victoires assura décidément la possession de l'Espagne. Secondé par la bravoure et l'habileté des lieutenans qu'il avait su choisir (*voy.* ABDELMÉLIK ben Omar), Abdérahman réduisit totalement les restes du parti de Ioussouf.

Tandis qu'au milieu de ces incroyables succès s'établissait la puissance des Oméyas en Espagne, les Arabes perdaient avec Narbonne tout espoir d'établissement au-delà des Pyrénées (143 de l'hégire, 760 de J.-C.). Cependant la cour d'Orient, qu'occupaient incessamment les révoltes des cheiks, ne laissa pas de tenter quelques moyens pour briser la puissance indépendante qui s'était formée en Espagne. Les anathèmes religieux avaient été sans effet. On fit partir successivement d'Afrique deux expéditions précédées de manifestes où Abdérahman était traité d'intrus proscrit, d'*Adhagel*. Ces armées africaines furent battues et dispersées; la seule réponse que l'*Adhagel* voulut faire aux invectives dont il était l'objet, fut d'envoyer la tête du chef d'une de ces expéditions à Kaïrvan, où ses émissaires la clouèrent de nuit à une colonne avec cette inscription : « C'est ainsi qu'Abdérahman, le suc- « cesseur des Oméyas, traite les témé- « raires et les superbes. » Assez longtemps encore le parti fanatique ou ambitieux qui luttait en Espagne contre l'autorité d'Abdérahman en faveur de la suprématie du khâlife d'Orient continua d'agiter plusieurs provinces; mais il parait qu'une paix profonde régnait enfin dans le royaume de Cordoue à l'époque où Charlemagne s'avança vainqueur jusqu'aux rives de l'Ebre. Quatre ans après cette invasion extraordinaire, et tandis que l'aigle d'Occident était aux prises à Roncevaux avec les Navarrois et les Basques, les dernières traces de sa conquête en Espagne disparaissaient par le rétablissement de l'autorité d'Abdérahman dans Sarragosse (162 de l'hégire, 778 de J.-C.). Cinq ans plus tard, le feu de la révolte fut ralluné dans les Alpuxarras. Bien

du sang coula encore dans cette guerre civile, mais non sans produire en même temps un heureux résultat en purgeant le pays des bandits dont il était infesté, et pour qui nulle occasion n'était perdue d'exercer leur brigandage. Le calme enfin rétabli, Abdérahman s'occupa plus que jamais du soin d'améliorer l'organisation intérieure de l'état dont il avait déjà embelli les principales cités. Sa situation par rapport au khâlife d'Orient lui imposait l'obligation de faire régner avec lui la justice et la tolérance. Il encourageait et donnait lui-même l'exemple d'une haute estime pour les travaux de l'esprit, en s'entourant de savans et en cultivant la poésie. Il avait fondé un nombre considérable de mosquées en Espagne; mais la plus belle est celle qu'il fit élever à Cordoue : il en avait lui-même fourni le plan, et il y travailla de ses mains une heure chaque jour jusqu'à son achèvement. Il n'est peut-être pas sans intérêt de remarquer que ce fut lui qui planta dans ses magnifiques jardins de Cordoue le premier palmier que vit le sol espagnol, et dont on assure que sont sortis tous ceux qu'il nourrit maintenant. Avant sa mort, survenue l'an 171 de l'hég. (787 de J.-C.), Abdérahman, justement surnommé *le Sage*, avait associé à sa couronne son plus jeune fils, Hixem al Rhadi, qui lui succéda à l'exclusion de ses aînés Suleiman et Abdallah. Abdérahman ne l'affectionnait pas moins pour ses précieuses qualités que parce qu'il l'avait eu de la sultane Hovara, dont toute sa vie il avait été l'amant idolâtre. P. C.

ABDÉRAHMAN II ou *Abd el Rahman el Mousafer*, 4^e^ roi de Cordoue, fils et successeur d'Alhakem 1^er^, monta sur le trône à l'âge de 34 ans environ, l'an 206 de l'hégire (822 de J.-C.). Son courage et l'affection des peuples l'y avaient appelé; mais des guerres continuelles tant étrangères qu'intestines agitèrent son règne. Souverain d'un peuple remuant que des membres de sa propre famille excitaient à la révolte, et entouré de voisins avides de conquêtes, Abdérahman eut beaucoup de peine à résister aux tentatives des uns et des autres. Il fit successivement et quelquefois simultanément la guerre aux Asturiens, aux Français conduits par le fils de Charlemagne, et au khâlife de Bagdad.

Cependant les sujets d'Abdérahman furent moins malheureux qu'ils auraient pu l'être sous un autre prince. Celui-ci se montra empressé de soulager la misère du peuple; il favorisa l'industrie, le commerce, les sciences et les arts; ses efforts furent constamment dirigés vers des objets d'utilité publique. Aussi, lorsqu'il mourut après trente années d'un règne plus brillant qu'heureux (an 238 de l'hégire, 852 de J.-C.), ses sujets le regrettèrent comme le meilleur des pères. Pour continuer ses bienfaits après lui, il s'était plu à faire donner à son fils aîné, qui lui succéda sous le nom de Mohammed 1^er^, une excellente éducation, et ce prince honora la couronne par ses grandes qualités. P. C.

ABDÉRAHMAN III ou *Abd el Rahman*, émyr al Moumenyn (prince des croyans), surnommé *le Grand*, et aussi *al Nasser Ledyn Allah* (protecteur du culte de Dieu), 8^e^ roi de Cordoue ou khâlife oméya d'Espagne, succéda, l'an 912 de notre ère (300 de l'hégire), à son grand-père Abdallah ben Mohammed, qui l'avait fait reconnaître *vali alhadi*, à l'exclusion de son fils Almudafar. Abdérahman avait 21 ans lorsqu'il ceignit le baudrier royal. La douceur et l'aménité de son caractère, autant que l'agrément de son esprit et les avantages extérieurs dont la nature l'avait doué, lui conquirent de bonne heure l'affection des grands et la prédilection de son aïeul. Après avoir donné ses soins à assurer la tranquillité dans Cordoue, il s'apprêta à combattre le rebelle Calib ben Hassûn, qui, usurpateur de la moitié du royaume des premiers khâlifes d'Espagne, régnait à Tolède. S'avançant contre lui à la tête de 40,000 soldats d'élite, il le joignit aux environs de Cuença, et remporta sur lui en ce lieu une victoire long-temps disputée, mais décisive (301 de l'hégire, 913 de J.-C.). Les rebelles laissèrent 7,000 morts sur le champ de bataille; il y en eut 3,000 du côté d'Abdérahman. En peu de temps 200 villes ou

villages fortifiés se soumirent au jeune roi. De retour dans sa capitale, Abdérahman III fit équiper, avec une incroyable diligence, une flotte destinée à protéger les côtes du royaume contre les corsaires africains et arabes qui infestaient la Méditerranée et venaient d'exercer d'horribles ravages en Sicile et en Calabre; puis il acheva de soumettre Calib, et réprima l'insurrection qui éclata en même temps dans les Alpuxarras. Il surprit les rebelles et les dispersa. En attendant, Giaffar, l'un des fils de Calib, était allé mendier chez les chrétiens des secours contre le khâlife de Cordoue; et à son incitation le jeune roi de Léon, Ramire II, avait franchi le Duéro à la tête d'une armée nombreuse, saccagé la province de Tolède et pris Talaveyra. Pour punir cette agression téméraire, Abdérahman fit envahir à son tour la Galice par le prince Almudafar, qui extermina l'armée de Ramire (an de l'hég. 318, de J.-C. 930). C'est à cette même époque qu'Abdérahman, sollicité par les cheiks zénètes, envoya une armée en Afrique pour disputer la suzeraineté de Fez au fondateur de la dynastie des Fatimites, Obeid Allah al Mahdy, qui avait mis fin au règne des Edrisites. Le massacre de 7,000 Fatimites marqua le premier établissement de la puissance d'Abdérahman, dont le nom fut, dès ce moment, proclamé dans les mosquées de Fez. Mais, moins d'un an après, cette ville avait été reprise par le général fatimite Maïssoud, qui exerça de sanglantes représailles sur les soldats d'Abdérahman. Tandis que l'Afrique dévorait ses trésors et ses meilleurs soldats, Abdérahman fit face à une nouvelle agression de Ramire dans la Lusitanie. A la vérité ce prince fut encore repoussé par le brave Almudafar, mais ce fut au prix de sacrifices que l'épuisement du royaume ne permettait pas de continuer. Rassemblant une armée de 100,000 hommes, Abdérahman franchit le Duéro, et vint mettre le siége devant Zamora. Il s'engagea sous les murs de cette ville, entre Abdérahman et Ramire, une bataille des plus meurtrières. Ramire effectua sa retraite sans avoir pu secourir Zamora, que les Arabes prirent d'assaut. Abdérahman III voulut alors tenter de nouveaux efforts pour établir plus solidement sa domination en Afrique, quand fut découverte, à Cordoue, une conspiration qui le devait précipiter du trône, et à la tête de laquelle des ambitieux avaient placé le propre fils du roi. Abdérahman, sacrifiant au repos de ses peuples un fils dont les qualités éminentes avaient mérité sa tendresse, fit saisir Abdallah, qui, amené au palais de Medina-Azhara, y fut étouffé; mais il empoisonna par-là le reste de sa vie. La gloire et la magnificence dont il était entouré allégeaient peu le poids des chagrins du khâlife; toutefois sa force d'ame ne se trahit jamais, et dans maintes occasions on eût pu croire que son cœur n'était remué que par ce qui touchait aux intérêts de sa puissance. C'est ainsi qu'à l'occasion de l'ambassade qu'il reçut la même année de l'empereur d'Orient Constantin Porphyrogénète, il s'entoura, dans son palais de Medina-Azhara, d'une pompe capable d'éblouir les envoyés grecs, et de faire envier à leur maître la splendeur d'un trône que couvrait pourtant le deuil le plus profond. La paix dont jouit Cordoue pendant les dernières années d'Abdérahman ne fut guère troublée que par une courte révolution qui eut lieu en Afrique : le succès inopiné d'une expédition qu'avait envoyée le soudan d'Égypte pour en faire la conquête, enleva un moment Fez et les principaux forts de la côte africaine à la domination du khâlife d'Espagne. Celui-ci retrouva aussitôt toute son énergie; il n'avait pas seulement à reconquérir l'état d'Almagreb sur les Égyptiens, mais encore à faire face, du côté de la Catalogne, aux chrétiens, pour qui la nouvelle de son désastre à Fez était devenue le signal d'une nouvelle attaque; enfin des secours lui étaient demandés par un prince malheureux, jadis son hôte, le roi de Léon, Sanche-le-Gros, qu'il aida effectivement à reconquérir son trône. Peu de mois suffirent à Abdérahman pour faire disparaître jusqu'aux traces de l'invasion. Ce prince avait atteint la 72^{e} année de son âge, lorsqu'il s'éteignit doucement le 2 de ramazan 350 de l'hég. (961 de J.-C.),

après un règne de 49 ans qui sans contredit forme l'époque la plus brillante de la domination des Maures en Espagne. Protecteur des sciences, des lettres et des arts, il n'était lui-même étranger à aucune branche du savoir, et il se fût fait un nom glorieux dans une de ces carrières s'il n'eût été appelé au trône. On est frappé, en lisant l'histoire de son règne, des traits de ressemblance qu'offre ce prince avec notre Louis XIV; et certes il ne mérite pas moins que lui le surnom de grand. P. C.

ABDÈRE et **ABDÉRITES.** Cette ville jadis puissante, située sur la côte de la Thrace et sur la rive orientale du Nessus, passait pour avoir été fondée par Hercule, qui l'aurait nommée ainsi en l'honneur d'Abdérus, l'un de ses compagnons les plus chéris. Ville libre après les guerres médiques, elle tomba plus tard au pouvoir des Macédoniens, et ne recouvra son indépendance républicaine que sous les Romains qui venaient de la piller. Il en est fait mention encore dans Ammien Marcellin, et l'on ignore à quelle époque elle fut détruite. Quoiqu'elle se glorifiât d'être la patrie de Démocrite et de Protagoras, elle avait cependant chez les anciens une fort mauvaise renommée; on la regardait comme le siége habituel de l'ignorance et de la sottise, et son nom devint ainsi proverbial (Mart. X, 25). C'est cette tradition qui a fourni à Lafontaine sa fable de *Démocrite et les Abdéritains*, et à Wieland l'une de ses plus charmantes compositions satiriques. On possède encore un grand nombre de monnaies de cette ville antique. J. H. S.

ABDIAS, ou, pour lui restituer son vrai nom, Obadia, le quatrième des douze petits prophètes, vivait sous le règne d'Ezéchias, 626 ans avant J.-C. On n'a de lui qu'un seul chapitre, où il prédit la ruine des Iduméens qui devaient faire la guerre aux Israélites. On l'a mal à propos confondu avec un autre Abdias, intendant de la maison du roi Achab, et qui sauva cent prophètes de la fureur de Jésabel. M. B.

Il existe aussi sous le nom d'Abdias une *Vie des Apôtres*, dont l'auteur se donne pour un contemporain de J.-C. et des apôtres, lesquels l'auraient nommé évêque de Babylone. Cet écrit, évidemment supposé et d'une date peut-être très récente, a passé, dit-on, de l'hébreu dans la langue grecque, et a été traduit ensuite en latin par Jules Africain. C'est en cette langue que nous le possédons. Voy. *Sixt. Senens. Bibliotheca sancta*, lib. II; et *Baronii Annales eccles., ad annum* 44. J. H. S.

ABDICATION, renonciation au pouvoir et particulièrement à l'autorité souveraine. L'abdication est volontaire ou forcée. Celle-ci est la plus fréquente dans les gouvernemens absolus. L'histoire des empereurs romains, des sulthans turcs et des tsars de Russie, abonde en événemens de ce genre. L'harmonie et l'action régulière des pouvoirs rendent ces abdications très rares dans les états libres.

Dans les beaux temps de la république romaine, on vit souvent les dictateurs abdiquer leurs fonctions aussitôt que leur mission était remplie. Le sanguinaire Sylla, en imitant leur exemple, ajouta une dernière insulte aux maux que subit le peuple romain dont il avait été le bourreau. Dioclétien, empereur romain, renonça, quatre siècles après, au plus puissant trône du monde, et se fit distinguer dans la condition privée comme il avait su se faire aimer sous la pourpre. Cette abdication volontaire du trône est la première dont l'histoire fasse mention; parmi les autres, on cite celles de la reine Christine de Suède en 1654, des rois d'Espagne Charles-Quint et Philippe V en 1556 et en 1724, du duc de Savoie Amédée I^er^ en 1440, des rois de Sardaigne Victor-Amédée II en 1730, et Victor-Emmanuel V en 1821. L'abdication de Charles X, en 1830, fut de sa part un acte involontaire qui ne changea en rien l'ordre de choses nouvellement établi. De tous les souverains qui ont abdiqué, il en est peu qui n'aient pas ensuite regretté le pouvoir et cherché à le ressaisir. Le jour anniversaire de l'abdication de Charles-Quint, son fils Philippe II disait : « Il y a un an qu'il a « abdiqué, et un an qu'il a commencé à « s'en repentir. » Le trône de Suède fut aussi regretté par Christine, qui noua diverses intrigues pour y remonter. Le

roi de Sardaigne Victor-Amédée II voulut reprendre sa couronne; son fils Charles-Emmanuel III lui fit expier cette tentative dans une prison. Louis, roi d'Espagne, après l'abdication de Philippe V, étant mort sans héritier, Philippe reprit et garda le pouvoir suprême. Dioclétien et le dernier roi de Sardaigne, Victor-Emmanuel V, sont à peu près les seuls qui se soient montrés sincères et persévérans dans leur abnégation. On connaît le mot de Dioclétien à Salone : « J'ai « passé soixante-sept ans sur la terre, et « j'en ai vécu sept. » Il ne comptait que les années dont il avait joui paisiblement dans sa retraite. Victor-Emmanuel avait mieux aimé descendre du trône que d'accepter une constitution dont il était mécontent. Sollicité par son frère Charles-Félix d'y remonter, après le renversement de cette constitution, il a préféré le calme de la vie privée.

Nous n'avons pas compté parmi les abdications volontaires celles de Charles IV, roi d'Espagne, en 1807 et en 1808. Ce prince faible ne fit que céder tour à tour à l'ascendant de son fils Ferdinand VII et de Napoléon.

Quand la renonciation au pouvoir suprême est imposée au titulaire, le mot d'abdication ne sert qu'à voiler à demi l'emploi de la force, ou qu'à décorer de quelque honneur le joug humiliant de la nécessité. C'est ainsi qu'on l'applique à Gustave IV, roi de Suède (1809), et à Napoléon (1814). A. D. V.

ABDOLONYME ou ABDALONYME, descendant des rois de Sidon en Phénicie, était réduit à une telle pauvreté que, pour subsister, il cultivait lui-même un jardin dans la ville où ses aïeux avaient régné. Lorsqu'Alexandre, roi de Macédoine, eut pris la ville de Sidon, il l'éleva sur un trône que ses vertus ne pouvaient qu'honorer.

ABDOMEN, terme d'anatomie signifiant le ventre ou le bas-ventre; ainsi, les muscles abdominaux sont les muscles du ventre ou du bas-ventre. *Voy.* VENTRE.

ABDUCTEUR, nom donné au nerf et aux muscles qui ont pour usage d'écarter les parties qu'ils meuvent de l'axe du corps. Les adducteurs sont les antagonistes des abducteurs et rapprochent de l'axe du corps les membres qui en avaient été éloignés par l'action des abducteurs. F. R.

ABDUL HAMID, 27^e^ empereur othoman, frère et successeur de Mustapha III, était né le 20 mai 1725, et avait passé 44 ans enfermé au vieux sérail lorsqu'on vint le saluer empereur (21 janvier 1774). Cinquième et dernier fils d'Achmet III, Abdul Hamid n'avait point prévu son élévation. Aussi n'apporta-t-il sur le trône que des qualités plus propres à embellir un règne paisible qu'à relever sur le penchant de sa ruine un état ébranlé par de longs désastres. Le peuple avait conçu une grande estime pour le sulthan, en raison de sa conduite paternelle envers le jeune Sélim son neveu. Songeant à mettre un terme aux humiliations de la Porte, Abdul Hamid fit rassembler sur les hauteurs de la Bulgarie et au bord du Danube une armée de 400,000 hommes, dont le commandement fut confié au grand-visir Moussom-Oglou, qui, dans la dernière campagne, s'était illustré par quelques avantages remportés sur Roumantsof. Battues au premier choc, les milices othomanes se laissèrent couper de toutes parts. Le principal corps d'armée, cerné dans son camp, à Chumla, se mutina, et cette révolte contraignit Abdul Hamid de souscrire au traité de Koutchouk-Kaïnardji (21 juillet 1774), qui affranchit les Tatars de Krimée et prépara leur réunion à l'empire de Catherine. La paix si chèrement payée ne fut pourtant qu'illusoire; le cabinet de Pétersbourg continuait sourdement son système d'empiétemens. Abdul Hamid ne pouvait opposer aucun moyen de répression aux violations faites à la foi jurée par son ennemi. La nouvelle ville de Kherson s'élevait sur les bords du Dniester; son port devait contenir les flottes russes construites sur la mer Noire. Ces apprêts d'envahissement de la part de Catherine, qui associait l'Autriche à ses desseins, excitèrent heureusement l'inquiétude des puissances maritimes. La Prusse s'entremit pour porter le divan à recommencer la guerre. Des succès obtenus par Hassan pacha contre les beys d'Égypte, enfin

réduits à la soumission, avaient relevé le courage des Othomans. Abdul Hamid, confiant dans les promesses de la Prusse, et comptant surtout sur l'habileté d'Hassan pacha, ordonna le blocus de l'embouchure du Dnièster. La campagne de 1788 s'ouvrit par la bataille de Kinburn, dont l'avantage, chèrement payé, demeura à Souvorof. Dans le même temps les impériaux, alliés des Russes, franchissaient la Moldavie. Une brusque attaque des Turcs, sous la conduite du grand-visir Ioussouf, contraignit Joseph II à se replier sur Larsgorh, et son vainqueur réduisit en cendres le bannat de Temesvar. Mais la journée d'Otchakof (6 décembre 1788) qui termina cette campagne, rétablit les affaires des alliés et coûta la vie à 25,000 Turcs. Ce fut le dernier événement du règne d'Abdul Hamid, qui ne put en supporter la nouvelle. Ce prince mourut le 7 avril de l'année suivante, et eut pour successeur son neveu Sélim III. P. C.

ABÉCÉDAIRE, petit livre destiné à enseigner à lire, et renfermant, avec le tracé des lettres sous toutes les différentes formes admises par l'usage, la division des mots par syllabes et des exercices au moyen desquels on facilite et rend possible la lecture des mots, en analysant ceux-ci et en en faisant envisager séparément tous les élémens. Pour les rendre agréables aux enfans, on a beaucoup varié et enjolivé les abécédaires; le plus souvent ils sont ornés de gravures destinées surtout à rendre plus sensibles le son et la valeur de chaque lettre, par les noms des objets représentés dans les figures. Le nom de ces livres est tiré, comme il est facile de le reconnaître, des trois, ou si l'on veut, des quatre premières lettres de l'alphabet; mais le mot abécédaire, en tant que formé des trois premières lettres, ne s'applique pas à toutes les langues comme au français : en hébreu, en grec, en russe et dans d'autres langues le *c* n'est pas la 3^e^ lettre, non au moins avec cette valeur, et même en allemand il est un emprunt étranger à la langue qui rend le même son par la lettre *z* prononcée comme *ts*. *Voy.* Alphabet et Lecture (*méthodes de*.). S.

ABEILLES. Les abeilles sont des insectes ailés, de la longueur de 6 à 8 lignes, ayant le corps velu et d'un brun fauve, six pattes et quatre ailes membraneuses. Elles sont pourvues d'un aiguillon pour leur défense; d'une trompe avec laquelle elles recueillent le miel, et de deux estomacs, qui, outre les fonctions qu'ils remplissent chez tous les animaux, leur servent encore à la préparation de la cire et du miel.

Ces insectes, si remarquables par leur instinct industrieux, leur amour de l'ordre et du travail, ont été de bonne heure réduits par l'homme à l'état de domesticité. En Pologne, en Russie et dans beaucoup d'autres pays on les trouve encore à l'état sauvage. Ces abeilles habitent le creux des arbres; elles sont plus velues, plus grosses et plus noires. Elles font un miel qui est souvent désagréable au goût : d'ailleurs elles se conduisent et se gouvernent de la même manière que les abeilles domestiques. Nous ne nous occuperons que de ces dernières. Les abeilles vivent en société nombreuse sous un gouvernement qui présente l'image de nos monarchies. Ces réunions, connues sous le nom d'*essaim*, se composent d'environ 20,000 ouvrières ou mulets (sans sexe), de 1,600 bourdons ou abeilles mâles, et d'une femelle que l'on nomme reine ou reine-abeille. Les ouvrières sont les plus petites; elles forment la nation, construisent les cellules d'une manière régulière et symétrique, recueillent la cire et le miel, et nourrissent le *couvain*. Les cellules sont faites de cire, et servent en partie à conserver le miel, et en partie à élever le couvain. Une seule ruche renferme ordinairement 50,000 alvéoles. Les abeilles composent le miel avec la substance sucrée qu'elles trouvent dans le calice des fleurs. Elles avalent cette matière, la convertissent, dans un de leurs estomacs, en véritable miel, et la déposent alors dans les alvéoles. On a cru long-temps que la poussière séminale des fleurs, que les abeilles recueillent au moyen de leurs pattes de derrière qui sont creuses, était la matière de la cire. Les observations les plus récentes ont fait voir que cette poussière servait à faire l'espèce de bouillie dont on nourrit les larves, et

que la cire n'était autre chose que la matière sucrée, altérée par la digestion dans un second estomac, et expulsée soit par les anneaux, soit même par la bouche des insectes.

Les bourdons sont plus grands que les ouvrières, mais ils n'ont point d'aiguillon; il paraît que leur destination est seulement de féconder la reine. Lorsque cette opération est achevée, ils sont tués par les ouvrières. La reine est l'ame de l'essaim, on n'en souffre jamais deux dans la même ruche. S'il en naît plusieurs dans un couvain, ou elles forment avec leurs partisans de nouveaux essaims, ou elles sont mises à mort par celle qui éclot la première. Car c'est le premier soin d'une reine-abeille qui vient d'éclore d'aller aux cellules royales, et de tuer les larves qui pourraient devenir ses rivales. Quand deux reines sont sorties en même temps de l'alvéole, elles se livrent un combat à outrance. Les ouvrières y assistent, en faisant un cercle autour d'elles; et quand la plus faible veut chercher son salut dans la fuite, elles l'obligent à revenir au combat, dans lequel l'un des deux adversaires doit nécessairement trouver la mort.

Il se forme tous les ans, régulièrement, un nouvel essaim; mais s'il s'en formait deux ou trois, cela ne serait pas avantageux, puisque les essaims deviendraient alors trop faibles. La reine est plus grande que les autres abeilles; sa destination est de propager l'espèce. Elle pond dans chaque cellule un œuf, qui, lorsqu'il est éclos, est soigné par les ouvrières. Toutes les abeilles montrent un grand attachement pour elle; et tout l'essaim se disperse ou meurt quand elle périt par quelque accident.

Si une ouvrière étrangère veut pénétrer dans une ruche, elle est à l'instant mise à mort par celles qui font la garde.

L'œuf déposé dans les cellules y éclot par la seule chaleur de la ruche. Un petit ver blanc en sort, qui est nourri avec l'espèce de gelée dont il a été parlé plus haut. Il file une coque soyeuse, dans laquelle il subit la transformation en chrysalide, puis enfin, parvenu à l'état d'abeille, il perce sa prison et commence son existence sociale.

Les abeilles sont sujettes à diverses maladies, et surtout à une espèce de dyssenterie qui les fait promptement périr, et qui cause de grands dommages aux propriétaires de ruches. *Voy.* pour plus de détails les articles Alvéoles, Cire, Essaim, Miel, Ruche.

La piqûre des abeilles est fort douloureuse en raison du tempérament des personnes piquées, et fait naître sur la peau des boutons qui occasionnent une cuisson brûlante. Lorsqu'elles sont multipliées, ou qu'elles atteignent des parties délicates, elles peuvent amener la fièvre, les convulsions et la mort même. On calme les souffrances qu'elles produisent, en extrayant l'aiguillon qui demeure souvent dans la plaie, et en faisant des onctions huileuses. Si par malheur une abeille avait été avalée, il faudrait faire boire au malade une forte dissolution de sel marin, qui la ferait périr promptement. *Voy.* Aiguillon et Piqure d'animaux venimeux. *C. L. m.*

ABEL, second fils d'Adam et d'Eve et frère jumeau de Caïn. Celui-ci était agriculteur; Abel menait la vie pastorale; tous les deux firent hommage de leurs offrandes au Dieu créateur du ciel et de la terre : Caïn offrit les prémices de ses fruits; Abel, les premiers nés de son troupeau. Dieu donna à connaître que le sacrifice d'Abel lui était agréable, mais il rejeta celui de Caïn. Celui-ci, dévoré de jalousie, tua son frère au milieu des champs. Ainsi s'accomplit le premier meurtre qui souilla la terre. Beaucoup de pères de l'église ont cru qu'Abel était mort sans avoir été marié. Cette opinion a donné lieu à une secte qui prit naissance en Afrique sous Arcadius et Honorius, et qui s'appelait la secte des Abélites ou Abélonites (*voy.* ce mot); ils n'admettaient pas le mariage. L'église cite souvent le sacrifice d'Abel, comme le modèle d'un sacrifice saint, pur, agréable à Dieu. Le Christ donne à Abel le nom de juste.

La poésie et les beaux-arts ont souvent exploité le beau sujet de la mort d'Abel; le poème de Gessner, la tragédie de Legouvé qui portent ce titre, sont entre les mains de tous les amis des lettres.

Dans le dernier siècle, il se forma à Greifswalden une société secrète sous le nom d'*Ordre d'Abel*, et dont le but était moral. La douceur et la piété du fils d'Adam étaient présentées comme modèle à ceux qui faisaient partie de cette association. *C. L. m.*

ABEL (Nicolas-Henri), né le 25 août 1802 à Frindoë, en Norvège, et mort le 6 avril 1829 à Frolands-Vare, avait dans une si courte existence montré un talent extraordinaire pour les mathématiques, et s'était placé au rang des hommes les plus distingués dans cette science. Dans ses premières études, il montra peu de goût et d'activité; mais à l'âge de seize ans, lorsqu'il commença l'étude des mathématiques, il s'y livra avec une ardeur et un succès qui attirèrent sur lui l'attention et les secours de son gouvernement, secours que le peu d'aisance de sa famille lui rendait nécessaires. Il apprit avec rapidité tout ce que ses maîtres lui enseignèrent, et fut bientôt en état de marcher seul. Ce fut alors qu'il composa plusieurs mémoires sur différentes parties de la science à laquelle il s'était voué. Malgré son talent extraordinaire, Abel ne fut pas aussi généralement apprécié qu'il méritait de l'être. Pendant un voyage qu'il fit à Paris pour perfectionner son instruction et présenter à l'académie des sciences le résultat de ses travaux, il éprouva des peines et des privations qui altérèrent profondément sa santé. Il expirait au moment où justice lui était rendue par tous les savans de l'Europe; et la lettre qui lui annonçait une existence honorable n'arriva que plusieurs jours après sa mort. Le jeune Abel unissait au savoir les qualités qui font l'homme estimable. La noblesse de son caractère, son amabilité et sa modestie lui avaient fait des amis de tous ceux qui le connurent, et c'était à leurs démarches et à leur influence qu'il dut le succès dont la mort vint l'empêcher de jouir. Les mathématiciens les plus célèbres s'accordent à considérer Abel comme un de ces hommes d'une capacité rare que la nature produit à peine une fois par siècle, et dont la carrière, si elle eût été plus longue, aurait fait époque dans la science. Ses principaux travaux sont : *Mémoire sur l'impossibilité de résoudre les équations de degrés supérieurs au quatrième ; Recherches sur les fonctions elliptiques ; Mémoire sur quelques propriétés générales d'une certaine espèce de fonctions transcendantes*. On en trouve quelques autres dans le *Journal de mathématiques* du savant M. Crelle, à Berlin, et dans les *Nouvelles astronomiques* de M. Schumacher. F. R.

ABEL (Charles-Frédéric), musicien allemand, né à Cœthen en 1719, fut élève de Séb. Bach (*voy.*) et devint vers la fin du dernier siècle un virtuose accompli et un compositeur très estimé. Son instrument, la *viola da gamba*, (*voy.*) ne fut joué par personne dans cette perfection. Après avoir fait partie pendant quelque temps du fameux orchestre de l'électeur de Saxe, roi de Pologne, à Dresde, il passa, en 1758, en Angleterre pour y chercher fortune : admis dans la maison de l'épouse de Georges III, que l'on formait alors, il devint musicien de la chambre et plus tard directeur de la chapelle de la princesse. Son intempérance abrégea sa vie. Il mourut à Londres en 1747. S.

ABEL (Clarke), chirurgien et naturaliste anglais, accompagna lord Amherst dans son ambassade en Chine, en 1816 et 1817. Il publia une relation de son voyage, où il fit connaître les événemens les plus importans de cette ambassade. A la suite de son ouvrage se trouvent des appendices concernant l'histoire naturelle, et particulièrement un travail de M. R. Brown, sur quelques plantes remarquables de la Chine. Cette partie de l'ouvrage d'Abel n'est pas aussi complète qu'on l'avait espéré, la plupart des collections ayant été perdues dans le naufrage de *l'Alceste* sur lequel l'auteur était embarqué. La mission de lord Amherst étant terminée, Abel fut nommé chirurgien en chef de la compagnie des Indes, et en cette qualité passa plusieurs années à Calcutta, où il mourut le 26 déc. 1826. M. Robert Brown a donné le nom d'*Abelia*, à un genre de plantes dicotylédones, dont l'espèce primitive vient de la Chine. G.

ABÉLARD. PIERRE **ABEILLARD** (car telle est la véritable orthographe de son nom) nous a donné lui-même un abrégé de sa vie dans l'*Histoire de ses calamités*. Il naquit en 1079, à Palais, ville de la Haute-Bretagne, non loin de Nantes. Son père, Bérenger, appartenait à la noblesse du pays, et quoiqu'il eût un égal enthousiasme pour les armes et pour les sciences, il vit sans déplaisir Abélard, son fils aîné, préférer les études aux combats. Celui-ci renonça à son héritage et au droit de primogéniture, pour se vouer tout entier à la culture de son esprit. On ignore quels furent ses premiers maîtres, car c'est à tort qu'on a prétendu qu'il avait été disciple de Roscelin. Il est certain néanmoins que son instruction fut à la fois solide et brillante. Familier avec les classiques latins et possédant une connaissance étendue des langues grecque et hébraïque, Abélard instruisit à son tour la célèbre Héloïse, et s'applaudissait de lui avoir appris les trois langues nécessaires à l'intelligence des saintes Ecritures. Il avait lu le *Timée* de Platon et le livre de la *République;* de tous les écrits d'Aristote, la *Logique* seule fixa son attention. Il connaissait à fond les classiques latins, et s'est distingué par les qualités du style.

Son esprit était à la fois hardi et flexible; mais sa raison, passionnée pour la recherche de la vérité, s'égara plus d'une fois dans le champ de la dialectique, fraîchement exploré de son temps. Cette dialectique dégénère souvent chez lui en un art sophistique que les *scolastiques* ont exagéré dans les temps postérieurs, parce que trop souvent leur manquait ce qui distinguait Abélard, un sens droit et une ame pure. Du reste, si, pour la forme, Abélard aimait à revêtir la dialectique des argumentations dérivées de la logique d'Aristote, le vrai fonds de ses doctrines le rapprochait de Platon, et il chercha parfois un milieu entre le rationalisme de l'un et le mysticisme de l'autre.

Quand il s'agit d'Abélard et de sa philosophie, on ne peut séparer l'homme de sa manière de considérer les objets de la pensée. Son amour de la gloire n'est pas exempt de vanité; la hardiesse de son esprit est souvent tempérée par la timidité de son naturel. Si nous le considérons comme écrivain ascétique, nous verrons son austère morale souvent aux prises avec son penchant à la volupté. Ces contrastes impriment à son caractère une teinte d'indécision qui ternit l'élévation d'ame et la beauté de génie que ses détracteurs même n'ont pu refuser de reconnaître.

Il avait seize ans, lorsque, zélé chevalier de la philosophie scolastique, armé d'argumentations subtiles, prêt à attaquer et combattre tout philosophe qu'il rencontrerait, il parcourut les diverses provinces de la France, entrant dans les écoles, comme en champ clos, et y jetant le gant aux maîtres et aux élèves. A Paris, théâtre de cet art renouvelé des péripatéticiens, Abélard se rendit auprès de Guillaume de Champeaux, maître passé dans ce genre d'escrime. Ayant deviné ses tours d'adresse, il se piqua de l'emporter sur son maître, et s'engagea dans de nombreuses controverses, où Guillaume fut constamment désarçonné. De cette époque date l'histoire des malheurs d'Abélard. Ceux qu'on appelait dans ce temps-là philosophes étaient des chevaliers vindicatifs qui avaient souvent recours à la félonie pour se relever de leurs défaites.

La controverse de Guillaume de Champeaux roulait principalement sur la grande question soulevée par Roscelin, au sujet de l'origine de nos idées. Etaient-elles des *noms* ou des *choses?* des *abstractions* ou des *réalités?* Comment étaient-elles l'un ou l'autre? Ces discussions auraient pu ramener l'esprit humain aux doctrines déjà controversées entre les disciples de Platon et d'Aristote; mais les scolastiques en mésusèrent pour faire briller la subtilité de leur esprit. Guillaume fut un antagoniste des opinions de Roscelin, sans que l'on sache bien exactement s'il était platonicien ou péripatéticien. Abélard, qui chercha dès lors une route intermédiaire, força son maître au silence. Il soutint contre lui l'individualité, tandis que Guillaume voyait dans l'individu, dont il ne niait pas l'existence individuelle, la gé-

néralité de l'espèce : c'est du reste sans motif que Bayle a voulu transformer Guillaume de Champeaux en spinosiste.

La lutte d'une ambition démesurée s'établit entre le maître et le disciple. L'homme vieilli et jusque là triomphant dans les disputes de l'école, ne pardonna jamais au jeune homme de vingt ans, non-seulement de l'avoir vaincu, mais encore d'avoir érigé école contre école, et de s'être établi à Melun, où siégeait la cour, pour y fonder une institution rivale. Guillaume ne songeait qu'à l'éloigner de Melun, le voisinage de cette ville menaçant de ravir à l'école de Paris tout son éclat; mais le vieux théologien avait parmi les grands du royaume des ennemis qui soutinrent son émule.

Ce nouveau triomphe ne suffit pas à l'ambition d'Abélard. Il voulut se rapprocher davantage de son ennemi, et lui enlever de nouveaux disciples. De Melun il transporta son école à Corbeil, « pour « avoir, dit-il plus tard, une occasion « plus fréquente de disputer contre mes « rivaux, ce qui flattait le faible de mon « caractère, l'amour de l'ergotisme. » Une maladie causée par l'excès du travail le força de rentrer dans la Bretagne sa patrie, qui ne faisait pas alors partie de la France.

A l'âge de vingt-huit ans, Abélard revint à Paris, et se fit de nouveau disciple de Champeaux, qui, devenu moine de Saint-Victor, continuait à enseigner la dialectique dans les murs de ce cloître. Les hostilités et les haines se renouvelèrent bientôt entre eux; mais, à Paris comme à Melun, le jeune homme opposa avec un immense succès sa bannière à la bannière ennemie. Lui-même racontant ces luttes, où son ambition se trouvait engagée dans les filets d'un ennemi rusé et déloyal, cite les vers du poète :

Summa petit livor, perflant altissima venti *.

Ovid., *Rem. am.*, l. v. 369.

Guillaume était entré dans le cloître par ambition, afin de se frayer la route à un évêché, par la réputation de son austérité. Abélard devina sa politique quand il le vit prolonger son séjour dans la capitale, entouré de ses moines et de ses disciples, au lieu de se fixer dans la retraite. Guillaume cependant finit par se rendre dans un lieu voisin de Paris, pour y vivre d'une manière plus conforme au nouvel état qu'il venait d'embrasser; mais un de ses disciples fut chargé de continuer dans la capitale les leçons du maître. Aussitôt Abélard accourt, et établit son école aux portes de la ville, sur la montagne de Sainte-Geneviève. Guillaume, à peine instruit de ce retour, rentre précipitamment dans Paris, avec tous ceux qui l'avaient accompagné dans la solitude, « pour délivrer, dit Abélard, « le lieutenant qu'il avait installé dans sa « forteresse, et pour ravitailler la garni« son que je tenais en état de siége. » Il y eut alors des engagemens journaliers, dont Abélard sortit toujours victorieux.

Bérenger, père d'Abélard, après une vie partagée entre les armes et la science, venait de s'enfermer dans un cloître. Sa femme, désirant aussi terminer une vie sérieuse par une fin plus sérieuse encore, rappela auprès d'elle l'aîné de ses enfans pour qu'il fût présent à sa prise de voile. Abélard revint ensuite en France, au temps où son ancien maître était devenu évêque de Châlons. Ce fut alors que, plongé dans la contemplation des choses divines, il résolut d'abandonner le champ de la philosophie profane, et d'étudier la théologie à Laon, auprès d'Anselme, vieillard très avancé en âge, qui avait été le maître de Guillaume de Champeaux.

Les condisciples d'Abélard gémissaient néanmoins de le voir peu attentif aux leçons d'un homme dont la renommée volait de bouche en bouche et remplissait la France. Anselme lui-même ne pardonnait pas au jeune homme de n'avoir pas de lui cette haute opinion qu'il croyait avoir méritée. Abélard accepta un défi qui lui fut porté par les disciples de ce théologien, et commença des lectures sur Ezéchiel avec un si grand succès, que les partisans d'Anselme coururent à ses leçons. Le vieillard irrité lui défendit formellement de tenir école dans la salle où lui-même professait. Abélard, satisfait d'avoir ébranlé cette ancienne renommée, revint à Paris.

(*) Il faut être grand pour qu'on vous envie; il n'y a que les hauts sommets des arbres qui soient agités par la tempête.

Lui, qui ménageait si peu l'amour-propre des autres, est constamment naïf dans l'expression du sien, et se vante sans retenue. En général, si l'on ne peut refuser à Abélard la sincérité des convictions, la loyauté des intentions, il n'a pas droit néanmoins au titre d'homme vraiment grand, car il manquait de cette élévation d'ame qui met l'homme au-dessus des applaudissemens de la multitude.

Il en fait l'aveu. « Les fous, dit-il, sont « gonflés de vent; la fortune les en rem-« plit outre mesure; un doux repos de-« vient leur partage, et dans ce repos « l'ame perd de son ressort; elle suc-« combe à la volupté et se laisse énerver « par ses appas. Moi-même croyant être « le philosophe par excellence et l'homme « le plus sage qu'il y eût dans le monde, je « commençais à négliger mes actions, et « bientôt, abandonnant mon ancienne « manière de vivre dans la sobriété « et l'abstinence, je lâchais les rênes à « mes sens, et me vouais aux plaisirs de « ce monde. Plus j'avançais dans les « sciences philosophique et théologique, « moins j'étais vraiment philosophe et « théologien. »

Abélard passant en revue les événemens de sa vie, pousse des cris de triomphe au sujet de deux cruelles punitions que Dieu lui avait infligées; le châtiant dans les sens, par la vengeance qui fut exercée sur sa personne; le punissant dans son orgueil, en le forçant de brûler l'ouvrage sur lequel étaient fondées ses plus hautes prétentions. Voici ce qu'il a écrit à un ami de ses relations avec Héloïse :

« Il existait à Paris une jeune personne « nommée Héloïse, nièce du chanoine « Fulbert, qui l'aimait beaucoup, et « qui désirait qu'elle fût instruite dans « toutes les sciences. Belle, elle avait « encore plus d'esprit que de beauté; « son savoir lui avait acquis une haute « renommée. Elle possédait toutes les « qualités qui captivent un amant, et « je désirais lui plaire. Mon nom était « célèbre; jeune et beau, j'étais en outre « fortement persuadé que toute jeune « fille que je jugerais digne de mon « amour ne me refuserait pas sa tendresse. « Je me disais : « Héloïse aime la science; « je puis donc lui écrire ce que j'ose à « peine prononcer; je puis couvrir la « rougeur de mon front du voile de mes « paroles. » Enflammé d'amour, je cher-« chais l'occasion de me rapprocher « d'elle, de la voir dans l'intimité, de la « voir chaque jour, désirant qu'elle « m'appréciât sous le rapport de la « conversation. Je dressai mon plan en « conséquence. Quelques-uns de mes « amis engagèrent le chanoine à me rece-« voir dans sa maison, contiguë à celle « où je faisais mes cours. Je prétextai « que les soins de mon ménage m'empê-« chaient de me livrer à l'étude autant « que je l'eusse souhaité. Le chanoine « était avare; il était fier de sa nièce et « de son savoir. Flatté de l'espoir d'ob-« tenir de l'argent pour son loyer en « même temps qu'il augmenterait l'in-« struction d'Héloïse, il accepta. C'est « ainsi que j'eus accès dans sa demeure. « Lorsque le jour ou dans la soirée je « n'étais pas à mon cours, j'étais près « d'Héloïse, occupé d'orner son esprit « et de gagner son cœur.

« O simplicité de Fulbert! confiance « risible et désolante! il livra l'agneau au « loup dévorant, et le lui abandonna sans « défense! Il me la confia pour l'instruire « et pour la surveiller; il ignorait donc, « l'insensé, qu'il excitait mes désirs, qu'il « me donnait l'occasion d'obtenir, au be-« soin, par des menaces, ce qui eût été « refusé à mes tendres prières! Il se re-« posait sur la candeur d'Héloïse et sur « la renommée de ma sagesse.

« Héloïse et moi nous habitâmes sous « le même toit, et bientôt nous reposâmes « sur la même couche. Nous nous livrâ-« mes à l'amour et recherchâmes la soli-« tude qu'exige la science, pour y épan-« cher nos cœurs. Nos livres étaient de-« vant nous, et nos yeux s'y portaient; » mais nos lèvres se joignaient en trem-« blant, et nous nous ignorions nous-« mêmes. Afin de dérouter le soupçon « qui eût tenté d'épier nos regards, par-« fois je frappais mon amante d'une main « que guidait non la colère mais l'amour, « comme si je cherchais à réveiller son « esprit sommeillant. Nous parcourûmes « ainsi tous les degrés de l'amour, et

« nous méditions à chaque instant de « notre vie l'extraordinaire pour rehausser encore notre passion mutuelle. Jusqu'alors nous avions été étrangers l'un « et l'autre aux plaisirs de l'amour; nous « nous enivrâmes de ce breuvage doux et « empoisonné, sans jamais en épuiser la « coupe. Je négligeais mes études, mes « cours, mes leçons. Mon esprit se tourna « vers la poésie, et je composai des chansons. Tu sais, ô mon ami! que plusieurs de ces vers sont encore chantés « avec délices par les amans, dans diverses contrées. Mes auditeurs, me voyant « détourné de mes études, devinèrent ma « passion; tout Paris la connut; Fulbert « seul ne voulait rien voir.

« Ses amis, jaloux de la renommée de « sa nièce, en avertirent cet oncle crédule. Lorsqu'il se vit forcé d'ouvrir les « yeux, nous dûmes, Héloïse et moi, « nous séparer. Qui dira la douleur presque insensée de Fulbert, la rougeur de « mon front, mon profond abaissement, « le désespoir d'Héloïse? Elle ne souffrait pas pour elle; elle souffrait de « l'atteinte portée à ma réputation, de « mon humiliation devant les hommes. Et « moi, je ne déplorais que ses malheurs!

« Nos corps vivaient dans l'éloigne« ment; nos ames demeurèrent dans une « union intime. La honte s'étant effacée, « nous nous livrâmes au péché avec plus « d'ardeur. Bientôt la jeune fille dé« couvrit qu'elle était enceinte. Dans la « joie de son cœur, elle me fit transmet« tre cette nouvelle, et demanda mes con« seils. Je l'enlevai, et la conduisis en « Bretagne. Elle accoucha chez ma sœur « d'un garçon auquel elle donna le nom « d'*Astrolabium*. Fulbert tomba comme « en démence. Il eût voulu se défaire de « moi, mais il craignait que ma mort ne fût « vengée par celle de cette nièce qu'il idolâ« trait. Il n'osait m'attaquer de vive force; « j'étais sur mes gardes. Touché de son « désespoir, et me reprochant mes dé« tours, j'allai le trouver; je le conjurai de « me pardonner, je lui offris d'épouser « sa nièce, mais clandestinement, pour « ménager ma réputation de philosophe. « Fulbert me donna la main, et convoqua « ses amis comme pour être les témoins « de notre réconciliation.

« Croyant avoir obtenu son pardon, « je retourne en Bretagne chercher Hé« loïse et l'épouser. Elle résiste : « Il y a « du danger, dit-elle, à ce que vous de« veniez mon époux. Je connais mon « oncle; jamais il ne se réconciliera avec « vous; tôt ou tard sa vengeance écla« tera. Il y a dans cette union encore « plus que du danger, il y a de la honte. « Ton amour m'honore; il est l'orgueil « de ma vie. Tu veux donc me priver « du prix de mon sacrifice, tu veux « perdre ta gloire? Ton épouse y perdra « aussi, car elle aura diminué ta renom« mée. Le monde maudira Héloïse, quand « Héloïse aura dérobé Abélard à l'uni« vers; l'église se désolera quand elle « aura perdu son serviteur; la philoso« phie deviendra veuve de ton génie. « Comment pourras-tu concilier les cris « des enfans et le silence de l'étude, les « embarras du ménage et le dévouement « à la science? Cite-moi un homme émi« nent dans la science qui ait reposé sur « un autre sein que sur celui de la « sagesse? Ainsi ont pensé les païens, « ainsi ont pensé les laïcs; et toi, un ec« clésiastique, un chanoine, voudrais-tu « être effacé par eux en vertus, et qu'ils « aient à rougir de toi dans leurs tom« bes? Tu es clerc, songes-y; tu es phi« losophe, reprends ta dignité! Non, tu « ne retourneras pas à Paris, tu ne m'y « conduiras pas comme ton épouse; les « dangers s'attacheraient à tes pas, la « mort t'y tendrait un piége. Héloïse « sera l'amie d'Abélard, elle lui sauvera « l'honneur. Nous nous verrons peu; « nous nous en aimerons davantage. Nous « ne nous immolerons plus sur l'autel de « l'Amour. Nous engagerons nos amours « dans une sainte confraternité au sein « des cieux.

« Héloïse ne put ébranler ma résolu« tion. Ne voulant pas m'offenser, et ver« sant d'abondantes larmes, elle consen« tit à me suivre; puis elle ajouta ces pa« roles prophétiques : « Il ne nous reste « donc que cette seule consolation sur la « terre : nous nous perdrons tous deux; « mais nos souffrances du moins ne se« ront pas moindres que notre amour. »

« Je confiai notre fils aux soins de ma « sœur, et revins à Paris, où, de grand

« matin, Héloïse et moi, en présence de « son oncle et de quelques amis, nous « fûmes unis par les liens du mariage. « Dès que la cérémonie fut achevée, nous « nous séparâmes, et nous ne nous vîmes « plus que sous l'ombre du mystère. « Mais Fulbert et les siens divulguèrent « notre mariage pour laver la tache qu'il « s'imaginait avoir été imprimée sur sa « famille. Héloïse, interrogée sur la vé- « rité de ce bruit public, le nia sous « serment. Son oncle lui adressa les « plus amers reproches. Pour la sous- « traire à son ressentiment, je la con- « duisis au cloître d'Argenteuil, parmi « les religieuses qui avaient eu soin de sa « jeunesse. Elle prit l'habit religieux, « mais ne se couvrit pas encore du voile. « Fulbert m'accusa d'avoir voulu rega- « gner ma liberté aux dépens de celle de « ma femme. Lui et ses complices cor- « rompirent un de mes serviteurs; la nuit, « ils se précipitent dans mon apparte- « ment, tirent de moi une vengeance in- « fâme, et s'enfuient. Mes gens en saisis- « sent deux; l'un est par eux privé de la « vue, l'autre est mis dans l'état où ils « m'avaient réduit : c'était celui-là même « de mes serviteurs dont la cupidité m'a- « vait trahi. »

Héloïse prit le voile dans le cloître d'Argenteuil, et son époux se fit moine à Saint-Denis. Jusqu'à cette époque, Abélard avait parlé aux riches et pour la gloire; depuis il se voua aux pauvres et rechercha une humilité qu'il eut quelque peine à acquérir. Les moines de Saint-Denis, et leur abbé en tête, se faisaient remarquer par leur conduite scandaleuse même dans ces temps où la discipline monastique était extrêmement relâchée. Redoutant la sévérité d'Abélard, ils se joignirent à ses disciples pour l'engager à quitter le monastère et à se vouer à l'enseignement. Il établit sa demeure non loin de Saint-Denis, auprès d'une chapelle, où il y eut un concours immense de jeunes gens de tous les rangs et de tous les pays, accourus pour suivre ses préceptes et pour imiter ses austérités. La foule était telle qu'il était impossible de loger et de nourrir cette multitude avide de philosophie pratique et spéculative.

Les succès d'Abélard alarmèrent ses rivaux. « Il est moine, s'écrièrent-ils, et « il enseigne les sciences profanes! Il est « à peine théologien, et il s'élance dans « les plus hautes questions du savoir di- « vin, sans être arrêté par aucun doute « sur sa compétence. » Ces accusations étaient plausibles : sans le savoir, Abélard, dans sa spéculation hardie, était près de saper les bases de la foi. Ses disciples voulaient transformer l'objet de leur foi en une science dont le raisonnement pût donner une solution parfaite. Ainsi que, de nos jours, une école demande ce qu'elle appelle le *positif* au moyen des mathématiques appliquées à l'étude de la nature, de même, au temps d'Abélard, une autre école réclamait pour ainsi dire l'absence du mystère dans le mystère; elle voulait comprendre Dieu comme on comprend un objet de spéculation terrestre. C'est pour la satisfaire qu'Abélard composa son traité de la *Trinité*. Il cherchait non pas une contemplation mystique, une intuition de la divine nature, mais une *compréhension* absolue : non qu'il ait voulu profaner la sainteté de celui qu'il adorait, ou réduire Dieu à l'état d'abstraction, mais il s'était fait un système que nous allons exposer.

Selon lui, la Trinité indique les rapports de l'*être*, du *savoir*, et de la *volonté;* de la *puissance*, de la *sagesse*, et de l'*amour*. Le père, incréé, est le *Tout-Puissant*, source des existences; la *sagesse* ou le fils est créé de toute éternité du sein de la puissance paternelle, qui renferme cette sagesse manifestée dans la création des mondes. Le Tout-Puissant réalise constamment sa pensée par sa puissance, et cette pensée est conforme à son éternelle sagesse; de là sa *volonté* qui se manifeste par la pensée de sa sagesse. Ainsi l'Esprit saint sort à la fois du père et du fils. Cette *procession* c'est l'amour, identifié à la connaissance que Dieu a de son propre être. L'amour se communique, par l'amour on sort de soi-même. L'amour de Dieu ressort de l'être de Dieu; les œuvres de cet amour, les créatures, n'ont pas cependant une existence nécessaire, quoique l'amour céleste ait un rapport avec ces créatures. On voit qu'Abélard a

voulu éviter l'idée de la nécessité de la création, idée qui conduit à l'adoption de celle d'un Dieu dont la nature serait le corps et qui lui-même vivrait dans la nature comme l'ame du monde. Sa conception d'une création éternelle touche à l'essence même de Dieu, mais il n'osait aborder cette idée que son orthodoxie lui défendait d'admettre.

Cette doctrine fut attaquée par les uns comme une hérésie sabellienne, par les autres comme une hérésie arienne; mais Abélard n'avait jamais eu la pensée de se détacher de l'église. Dans une lettre écrite à Héloïse, il renonce à la philosophie, s'il est vrai, dit-il, que la philosophie l'ait rendu infidèle au christianisme. « Non, je ne veux pas être philosophe, si « je me trouve opposé à saint Paul; je « ne veux pas être Aristote, si étant Aris- « tote, je me détache du Christ; car il « n'existe pas dans le ciel d'autre nom « qui puisse nous sauver. J'implore Jé- « sus-Christ, assis à la droite du père; « je l'embrasse en l'entourant des bras « de la foi... Pour que tout chagrin, toute « inquiétude, et le doute affreux soient « bannis de ton cœur, je t'adjure de « croire que j'ai appuyé ma conscience « contre ce même rocher sur lequel Jé- « sus-Christ a bâti son église.... » Puis il professe le dogme de la Trinité, et rejette expressément l'arianisme et le sabellianisme.

Guillaume et Anselme étaient depuis long-temps dans la tombe. Albéric et Ludolphe, ces anciens ennemis et condisciples d'Abélard, aspiraient alors au sceptre de la philosophie. Parce qu'ils avaient été disciples d'Anselme, ils croyaient avoir le droit exclusif d'exercer la théologie, qui, dans leur opinion, avait été inféodée à Anselme. Ces deux théologiens tenaient école à Reims; ils déterminèrent Rodolphe, archevêque de cette ville, à convoquer à Soissons un prétendu concile, où se trouvait Conan évêque de Préneste et alors légat du pape en France. L'archevêque somma Abélard d'y apporter son fameux traité de la Trinité. Abélard faillit être lapidé par le peuple de Reims, que ses ennemis avaient ameuté, en disant que ce moine téméraire enseignait trois dieux. Le légat, homme peu versé dans les matières de théologie, s'en rapportait au jugement de l'archevêque, lequel prêtait l'oreille aux suggestions de Ludolphe et d'Albéric. Abélard n'avait pas encore rencontré le véritable adversaire de ses doctrines, ce saint Bernard, digne de lutter contre une si haute renommée par une renommée supérieure encore, et fondée sur un caractère plus élevé, sur un génie non moins éminent. Sans être réellement convaincu d'erreur, Abélard fut condamné par le concile. Il fut forcé de jeter de ses propres mains son livre dans les flammes; on ne lui permit pas de se défendre, parce qu'on redoutait son éloquence, et que personne dans le concile, où il comptait néanmoins quelques partisans, n'était en état de se mesurer avec lui. Abélard fut ensuite livré à l'abbé de Saint-Médard, chargé de le garder dans son abbaye.

Le légat se repentit bientôt de sa sévérité, et délivra Abélard, en lui permettant de retourner dans son ancienne demeure. Mais les moines de Saint-Denis virent avec effroi revenir ce religieux dont la vie exemplaire était un constant reproche pour les désordres de leur conduite. Ils prirent occasion d'un passage de l'histoire des Apôtres, par Bède le vénérable, où cet écrivain soutenait que saint Denis avait été évêque de Corinthe, tandis que Hilduin prétendait qu'il avait été évêque d'Athènes; Abélard avait adopté l'opinion de Bède, et les moines saisirent ce prétexte pour l'accuser d'avoir fait injure non-seulement à leur monastère, mais encore à toute la France, en niant que saint Denis eût été l'apôtre des Gaules. Quelques frères eurent pitié des malheurs de cet homme célèbre, et l'aidèrent à se dérober par la fuite à la vengeance dont l'abbé le menaçait. Abélard se rendit dans le territoire du comte Thibaut de Champagne, où il avait précédemment bâti une cellule, lorsqu'il s'était retiré la première fois du monastère de Saint-Denis.

L'abbé de Saint-Denis ne tarda pas à réclamer cet homme dont la présence avait contribué à la gloire du chapitre; et après sa mort, son successeur renou-

vela les instances et les menaces. Abélard s'adressa en cette circonstance au roi et à son conseil.

Mais avant d'obtenir sa liberté, il dut prendre l'engagement formel de ne jamais entrer dans un autre monastère, et de vivre désormais dans la solitude. Le motif apparent de cette condition était de ne pas faire rejaillir un blâme, même indirect, sur les mœurs de l'abbaye; mais le motif véritable était la crainte que sa sévère discipline ne parvint à affranchir de l'influence séculière le monastère qu'il dirigerait.

Retiré dans le diocèse de Troyes, Abélard bâtit dans la solitude un ermitage avec du jonc et de la paille. Ses disciples, à peine instruits de sa retraite, accoururent, et élevèrent des cabanes sur les bords de l'Arduzon, dans les environs de Nogent-sur-Seine. Le pieux cénobite était tombé alors dans une profonde misère; n'étant pas en état de bêcher la terre, et rougissant de mendier, il s'adressa à ses disciples, qui le nourrirent, le vêtirent, se chargèrent de cultiver ses champs, élevèrent de nouveaux édifices, et prirent tous les soins pour que leur maître chéri pût se livrer à la recherche de la vérité sans avoir à s'occuper des affaires de ce monde. Sa chapelle étant trop petite, ils en construisirent en pierre une plus vaste qu'Abélard dédia à la très sainte Trinité, et à laquelle il donna le nom de *Paraclet*, parce que c'était le lieu où, après de si grandes infortunes, il venait de puiser des consolations nouvelles. Aussitôt ses ennemis l'attaquèrent avec un acharnement redoublé, prétendant que c'était une innovation dangereuse que la dédicace d'une église et d'un cloître au saint Esprit. Il échappa à cette accusation par une subtilité.

Nous voici arrivés au moment de la lutte d'Abélard et de saint Bernard; pour en bien comprendre l'objet, il est nécessaire de dire un mot des points de la philosophie du premier qui déterminèrent le concile de Sensà condamner quelques-uns de ses principes.

Abélard voulait identifier la philosophie et la religion, fondre l'une dans l'autre, mais non pas se soustraire à l'autorité de l'église. Il en adoptait les dogmes, mais il les interprétait au moyen de la philosophie de Platon. Il identifiait le logos des Platoniciens avec la personne de Jésus-Christ. Abélard est un platonicien sous la forme péripatéticienne.

Conformément à l'opinion très orgueilleuse de notre théologien, que tout est parfaitement compréhensible, la nature et Dieu et l'homme, il transformait tous les objets de la pensée en de pures conceptions de l'esprit, comme il lui était arrivé à l'égard du mystère de la Trinité. Sans le vouloir, il avait embrassé le sabellianisme (*voy.* ce mot), et non pas le trithéisme, comme on l'en avait accusé à Soissons. Lui-même paraît avoir plus d'une fois reculé devant la hardiesse de son esprit, non pas par suite de ses démêlés avec le clergé et l'église, mais par ce sentiment religieux sur lequel son rationalisme ne put jamais l'emporter. Il reconnaissait donc le mystère, qui au fond est partout, car jamais nous n'aurons l'intelligence de l'être en soi ni celle de la vie universelle et individuelle; mais son esprit présomptueux voulait posséder ce mystère sous la forme rationnelle, ce qui le conduisait à résoudre les idées du monde et de Dieu en de simples formules de l'entendement.

Cette prétention d'Abélard n'était donc pas d'accord avec le sentiment intime qui inspirait sa vie; elle provenait d'une dialectique égarée et qui a donné naissance, dans les siècles postérieurs, à une aride scolastique. Contre cette tendance péripatéticienne s'élevèrent les mystiques, qui voulaient que la raison respectât ce qui reste à jamais inaccessible à une solution complète, la nature de Dieu. A leur tête était un homme que son siècle idolâtra, le réformateur des moines contre les vices desquels Abélard avait tant lutté, saint Bernard (*voy.* l'article), homme *tout d'une pièce*, un des plus grands caractères que l'histoire ait fait connaître. Il avait mis sa raison, pénétrante comme celle d'Abélard, au service de l'enthousiasme profond qui dominait sa vie entière, et qui n'avait qu'un seul but : la vie chrétienne. Plus les raisonnemens d'Abélard avaient été absolus, plus le sentiment de saint Bernard devait se ré-

volter. Ce fut la grande raison pour laquelle il poursuivit la condamnation des maximes de son adversaire au concile de Sens. Il accomplit un devoir suivant l'esprit de son temps. Tout, il est vrai, ne se passa pas régulièrement dans ce concile; certes saint Bernard ne s'était pas élevé au-dessus de l'idée dominante de son époque qui réclamait la répression de l'hérésie, au lieu de chercher à l'emporter sur elle par la seule discussion, par l'action lente et soutenue de l'infaillible vérité. On lit avec intérêt les détails que Bérenger, un des disciples d'Abélard, nous a donnés sur ce fameux concile où son maître fut condamné : son récit, remarquable par les faits qu'il retrace, emprunte un charme nouveau de la verve de moquerie et du persifflage d'un Swift et d'un Voltaire. Le tableau est sans doute chargé, les traits paraissent quelquefois plus bizarres que vrais; mais il est constant qu'Abélard ne fut pas régulièrement entendu; saint Bernard refusa le combat sur le terrain de la dialectique, et fit un appel des axiomes mêmes, au bon sens. Mais avant d'achever le tableau de cette lutte, il nous faut parler de quelques événemens antérieurs.

La terreur qu'inspiraient à Abélard les persécutions ecclésiastiques et même la seule possibilité de leur atteinte, est énergiquement exprimée dans l'*Histoire de ses calamités*. « Quand mon déses-« poir était au comble, je pensais sou-« vent à abandonner la terre chrétienne, « et à fuir vers le pays des païens; j'étais « prêt à m'y soumettre à la capitation « imposée aux chrétiens, pour pouvoir « vivre du moins chrétiennement au mi-« lieu des ennemis du Christ. » Vers ce temps-là, les moines du monastère de St.-Gildas de Ruys, dans l'évêché de Vannes, l'élurent pour leur abbé. Le seigneur du territoire consentit à ce choix; Abélard accepta, avec l'approbation des moines de son cloître et celle de son abbé, et revit alors la Bretagne sa patrie.

Les moines de Saint-Gildas vivaient dans une dissolution grossière et sauvage, comme les habitans du pays où était situé leur monastère. Le seigneur féodal avait pris prétexte de ce désordre pour s'emparer de la suzeraineté du monastère et soumettre à l'ordre temporel ceux qui vivaient selon le siècle. Abélard, comme saint Bernard, avait deux choses en vue, celle de ramener les moines à Dieu pour les détacher du monde et celle de les délivrer du joug de l'autorité temporelle; entreprises dont l'une n'allait pas sans l'autre. « Hors de l'en-« ceinte du cloître, s'écrie-t-il, j'étais « persécuté par le tyran et ses satellites; « dans les murailles du cloître j'étais « contrarié par les moines. » Il se désolait d'avoir abandonné le *Paraclet*, et craignait en outre la ruine de cet établissement.

Par bonheur il en arriva autrement. L'abbé de Saint-Denis, réclamant la possession du cloître d'Argenteuil, où Héloïse avait pris le voile, en expulsa les religieuses. Héloïse, élue abbesse d'Argenteuil, fut installée dans la même qualité au Paraclet, qu'elle reçut en don de son époux, et où elle fut confirmée par une bulle d'Innocent II. « Dieu « fit, dit Abélard, que *ma sœur* trouva « tant de faveur aux yeux de tous, que « les évêques l'aimèrent comme on aime « sa fille, les abbés comme on aime sa « sœur, les laïcs comme on aime une « mère; que tous admiraient sa piété, « sa raison, sa douceur angélique et « sans égale. Rarement elle se montrait; « souvent elle se tenait enfermée pour « vivre en Dieu dans la contemplation « divine et dans la ferveur de ses hum-« bles prières; dès qu'elle apparaissait, « les laïcs accouraient recevoir ses ex-« hortations spirituelles et ses consola-« tions sublimes. »

Abélard se rendit plus d'une fois au Paraclet pour y prêcher, et procurer au cloître de l'affluence et de la splendeur. Il dit à ce sujet : « Comme j'é-« tais en grande estime parmi les sœurs « de ce monastère, j'allais chercher au-« près d'elles un refuge contre les per-« sécutions de mes fils spirituels, qui « me tourmentaient plus cruellement que « ne l'avaient jamais fait précédemment « mes frères. » Sa vie était en danger dans les murs comme hors des murs de Saint-Gildas. Les moines avaient plus d'une fois essayé d'empoisonner leur

père et poussé la scélératesse au point de verser le poison dans le calice du saint sacrifice. Ils gagèrent des assassins pour le surprendre dans ses voyages. Abélard finit par les excommunier : les plus coupables furent forcés de s'éloigner du cloître, et durent s'engager à n'y jamais rentrer. Mais leur absence ne rendit pas à Abélard sa tranquillité; ceux qui étaient demeurés le menacèrent ouvertement de l'épée. Il fallut que l'autorité temporelle le protégeât.

Bientôt quittant le cloître, Abélard se rendit dans une ville qui ne nous est pas connue ; il y continua ses instructions philosophiques. La jeunesse d'une grande partie de l'Europe affluait toujours autour de lui : on comptait ses disciples par milliers; ce qui ne doit pas étonner à une époque où saint Bernard entraînait sur ses pas des populations entières, avides d'entendre ses prédications. Le germe de la mésintelligence entre ces deux grands hommes porta alors son fruit. Ce fut en ce temps que le concile fut convoqué à Sens. Louis VII y parut en personne pour assister à la lutte entre deux génies qui faisaient la gloire de son règne. Avant que le concile eût prononcé, Abélard protesta et s'adressa au pape, qui néanmoins confirma la sentence et le condamna à une prison perpétuelle. Abélard résolut de se rendre à Rome; en passant par Cluny, il y vit l'abbé de ce monastère, Pierre-le-Vénérable, son ancien ami, qui lui procura l'absolution du saint Père.

Pierre-le-Vénérable écrit à Héloïse au sujet des dernières années de la vie de son malheureux époux. « On ne saurait « exprimer par des paroles combien nous « tous qui le vîmes à Cluny, nous admi- « râmes sa manière de vivre sainte, hum- « ble et dévote. Je l'avais nommé prieur « parmi nos moines; mais il parut « toujours dans ses vêtemens comme « le dernier de tous..... Il était ainsi « dans le manger et le boire, et dans l'at- « tention qu'il donnait à son corps, re- « jetant non-seulement ce qui lui était « inutile, mais encore ce dont il avait « besoin..... Il lisait beaucoup, priait « souvent, parlait peu, excepté quand « les frères lui adressaient amicalement « la parole et recherchaient ses conseils, « ou quand, dans l'assemblée, il était « obligé de dire son sentiment..... Tel « il passa avec nous les derniers jours « de sa vie; et lorsque les souffrances de « son corps l'exigèrent impérieusement, « je l'envoyai à Châlons, où, dans le voi- « sinage de la ville, je lui procurai, sur « les bords de la Saône, une demeure, « pour qu'il pût y rétablir sa santé, « dans le plus beau site de la Bourgo- « gne..... Uniquement occupé de ses « études, de ses lectures, de ses prières, « de ses contemplations, il fut surpris « par l'ange de l'Évangile qui le trouva, « non endormi comme beaucoup d'au- « tres, mais debout. Le voyant parfaite- « ment éveillé, il le convia aux noces « célestes, non pas comme les vierges « mondaines, mais comme les vierges « grandies dans la sagesse. Il y avait de « l'huile dans sa lampe; car il avait la « conscience d'une vie pieuse et pure. « Une grave maladie le mit au bord de « la tombe..... O femme chérie, celui « qui d'abord te fut uni par les liens « d'un amour charnel, et plus tard par « le nœud plus solide de la miséricorde « chrétienne, celui sous les ordres du- « quel tu as commencé à servir le Sei- « gneur, que le Seigneur te le conserve « et te le rende en ce grand jour quand « la trompette du jugement retentira. »

Abélard mourut en 1142, âgé de 63 ans : Pierre-le-Vénérable avait amené entre lui et saint Bernard une réconciliation sincère. Il reçut Héloïse et ses religieuses dans l'ordre de Cluny, et leur envoya le corps d'Abélard. Dans sa réponse au vénérable vieillard, Héloïse lui recommande cet Astrolabium, fruit de ses amours. Les lettres de Pierre et celles d'Héloïse respirent une touchante simplicité; elles ont un parfum de candeur et d'innocence qui montre jusqu'à quel point, dans ce siècle où fut prêchée la première croisade et institué l'ordre du Temple, les esprits étaient naturellement élevés. Si le tableau de cette époque, prodigieusement riche en mouvemens de l'esprit, présente les plus fortes ombres, ces ombres sont toujours éclairées des plus vives lumières.

Abélard s'élevait au-dessus de son

siècle par sa manière vraiment libérale de concevoir la liberté chrétienne et l'indépendance des opinions. Sur ce point il surpassait saint Bernard.

Rien ne prouve mieux l'esprit libéral d'Abélard, que sa défense des païens vertueux, défense jadis entreprise par saint Clément d'Alexandrie, et que plus tard le Dante devait reprendre d'une manière aussi naïve que touchante. Suivant Abélard, Platon et les Brahmanes étaient inspirés, la grace divine les éclairait : mais c'est d'inspiration que manque essentiellement le chrétien hérétique; sa foi n'est pas l'action de sa vie entière. Ce qui est incompatible avec la foi chrétienne, c'est le pharisaïsme des Juifs, qui cherche des récompenses temporelles, la récompense des œuvres. Celui qui redoute les peines éternelles et ne fait le bien que par peur, sans amour du bien, sans foi intime, n'est pas un chrétien, mais un esclave. Abélard, dans la défense de Platon et de son orthodoxie chrétienne, considère ce philosophe comme le père de la vie monastique et de l'ascétisme, et fait remarquer une grande ressemblance entre la république de Platon et celle des moines.

Il y avait dans ces doctrines une riche semence des vérités les plus hautes; mais les disciples d'Abélard se laissèrent souvent entraîner loin du but que leur avait fixé leur maître : le sophisme menaçait d'envahir la chrétienté. Cela devait déplaire aux hommes de la trempe d'esprit de saint Bernard, hommes graves et profonds, et dédaignant la dispute des mots pour s'adresser au fond des choses.

Ces deux colosses de science et de génie relativement à leur siècle, paraissent s'être personnellement rencontrés en plus d'une occasion; mais ils ne purent s'entendre. Abélard insista encore plus que saint Bernard pour se présenter en personne devant le concile de Sens. Rude et vieux joûteur qu'il était, il voulait transformer ce concile en une arène de dialectique et terminer sa vie comme il l'avait commencée. Saint Bernard qui, comme dialecticien, ne se sentait pas en état de lui résister, et qui était dominé plutôt par l'inspiration de son génie et par sa raison droite et sincère, évita le combat. Les disciples d'Abélard déclarèrent son adversaire vaincu et félon.

Les œuvres d'Abélard ont été publiées à Paris en 1616, et sa *Théologie chrétienne* se trouve dans le 5^{e} vol. de Martene (*Thesaurus novus Anecdotorum*). Il serait à désirer que le gouvernement commandât une édition complète de toutes ses œuvres, y compris les ouvrages inédits; malgré les redites, le manque de méthode et l'abus des citations, il n'y a certainement pas un de ces ouvrages qui ne soit riche en idées rendues avec éclat et bonheur, et surtout qui ne soit important pour l'appréciation de l'histoire philosophique, morale et religieuse des XI^{e} et XII^{e} siècles, sur lesquels on n'a que trop souvent présenté des tableaux de pure fantaisie. D'E.

Voy. sur Abélard : Dom Gervaise, *La vie de Pierre Abailard et celle d'Héloïse*, etc., 2 vol in-12, Paris 1720.

Nous renvoyons à l'art. HÉLOÏSE la description du monument élevé aux deux amans au Paraclet et dont la conservation est due à M. Lenoir. Il se trouve maintenant au cimetière du Père Lachaise. *Voy.* Al. Lenoir, *Notice historique*, etc. Paris, 1815; et F. C. Turlot, *Abailard et Héloïse avec un aperçu du* XII^{e} *siècle*, etc. Paris, 1822, in-8° pag. 267-271. S.

ABELIN (JEAN-PHILIPPE). Cet historien, né à Strasbourg vers le commencement du XVII^{e} siècle, et connu surtout pour avoir fondé le *Theatrum europæum*, immense compilation relative à l'histoire contemporaine, en 21 vol. in-fol., et comme auteur d'une chronique imprimée à plusieurs reprises avec de bonnes gravures, se distingua plus par sa grande assiduité au travail et par son érudition que par de véritables talens; cependant ses ouvrages, dont il publia quelques-uns sous le nom de *Gothofredus*, méritent encore d'être consultés sur l'histoire du XVII^{e} siècle. S.

ABÉLITES, ABÉLIENS ou ABÉLONIENS. C'est ainsi que saint Augustin nomme une secte chrétienne, probablement issue des anciens gnostiques, et qui, pour ne pas perpétuer le péché héréditaire par la propagation de l'espèce, s'abstenaient du mariage, mais en adop-

tant des enfans étrangers et en les élevant d'après ces principes. Cette secte existait au IV^e^ siècle, et comptait beaucoup de partisans parmi les habitans d'Hippone, au nord de l'Afrique; elle avait pris son nom d'Abel (*voyez* ce mot), le fils d'Adam, mort, à ce que plusieurs auteurs ont cru, sans avoir eu d'épouse ni d'enfans. Voy. *August. de Hæresib.* c. 87. *C. L. m.*

ABEL-RÉMUSAT, *voy.* RÉMUSAT.

ABEN, mot commun aux langues sémitiques, et qui, prononcé *Aben*, *Aven*, *Ben*, *Ebn* ou *Ibn*, signifie toujours *fils*. On trouve ce mot en tête de beaucoup de noms-propres orientaux ou d'origine orientale, tels que Aben-Ezra, fils d'Ezra. Les personnages ainsi désignés avaient aussi un autre nom. Mais comme en Orient l'on ne connaît pas l'usage des noms patronymiques, et que quelquefois les noms communs à beaucoup d'individus donnent lieu à des mal-entendus, on a coutume de désigner à la fois les individus par leur nom et par celui de leur père, et souvent c'est le surnom qui prévaut. R.

ABENCÉRAGES et **ZÉGRIS**, nom imaginaire de deux prétendues factions qui, tour à tour maîtresses des deux principales forteresses de Grenade, l'Alhambra et l'Albaycin, s'y seraient livré les plus terribles assauts, et par cette guerre intestine auraient hâté la chute du royaume de Grenade (de 1480 à 1492), royaume déjà en butte aux coups formidables de Ferdinand et d'Isabelle. Il se peut que ces désignations aient été empruntées par l'Espagnol Ginez-Perez de Hita, auteur du premier roman chevaleresque où figurent les *Abencérages* et les *Zégris*, l'une du nom d'Aben Zeragh, hagib de Muley Mohammed VII, quinzième roi de Grenade, trois fois détrôné; l'autre du surnom *el Hayzari*, ou le gaucher, sous lequel est également connu ce prince, qui commença à régner plus de soixante ans avant la catastrophe du trône musulman de Grenade. Mais en admettant cette double étymologie, et en passant par-dessus l'anachronisme, il demeure encore impossible d'accorder avec la vérité historique le fond du roman espagnol, mis à contribution par notre Florian pour le *Gonzalve de Cordoue;* car ce fut pour soutenir les droits de son maître autant que pour défendre contre les Castillans le territoire de Grenade, que le jeune Aben Zeragh, fils de l'hagib de Mohammed el Hayzari (surnom d'où nous supposons que dérive le mot *Zégri*), rangea sous sa bannière un corps d'élite de cavaliers grenadins, qui effectivement s'appelèrent *Beni Zeragh* (enfans de Zeragh). Au reste, dès l'année 1440, le chef de ce vaillant escadron était mort victorieux en combattant le gouverneur de Carzola, celui de tous les commandans des frontières espagnoles que ses excursions rendaient le plus formidable aux Grenadins, et qui lui-même tomba sous les coups des Beni Zeragh.

Il est vrai que, vers l'époque où la prétendue lutte des Abencérages et des Zégris aurait commencé à ensanglanter Grenade, et à la suite de l'usurpation de Mohammed IX Aben Ozmin, un complot fut ourdi par l'ancien hagib Aben Zeragh, dans le but de sauver les jours de son maître (an de l'hég. 849; de J.-C. 1445). Ce fut à Montefrio, où il s'était réfugié, que, de concert avec ses proches et les autres partisans d'El Hayzari il fit venir de Séville, pour être à la tête du parti qu'il venait d'organiser, un autre parent du roi captif, lequel parent, avec l'assistance des Castillans, réussit à se faire proclamer lui-même dans Grenade, où Mohammed IX s'était aliéné tous les cœurs par sa cruauté (858 de l'hég.; de J.-C. 1454). Le résultat de cette nouvelle usurpation fut de soumettre plus tard Grenade à un tribut envers la Castille, dont le roi Henri IV, dit l'Impuissant, s'empara aussi de Gibraltar.

Ce qui est certain, c'est que Jos.-Ant. Conde, de l'Académie de Madrid, qui, pour son important travail sur l'histoire de la domination des Maures en Espagne, a compulsé les meilleurs auteurs arabes, et qui a traité fort au long l'époque de la chute du royaume de Grenade, non-seulement n'y fait nulle mention des Abencérages et des Zégris, mais que dans sa préface il traite de pure imagination ce qui a été dit de ces bandes. P.C.

ABEN EZRA, savant rabbin dont le

véritable nom était Rabi Abraham, fils du R. Mayer Ben Ezra. Il naquit au commencement du XII^e^ siècle, en Espagne, où il fut l'ornement de l'école rabbinique. L'interprétation de la Bible était l'objet principal des méditations et des écrits de cet homme de génie; il était en même temps médecin, poète, grammairien et astronome; en cette dernière qualité, il partagea les travaux de ceux qui étaient parvenus à diviser le globe terrestre en deux parties égales au moyen de l'équateur. Brûlant du désir de s'instruire, il voyagea presque toute sa vie, visita l'Angleterre, la France, l'Italie, la Grèce, et mourut dans l'île de Rhodes, on ignore en quelle année. Un ouvrage relatif à l'astronomie, et intitulé *Réchit chokhmo* (*Initium sapientiæ*), en partie traduit de l'arabe et en partie composé par lui, contribua beaucoup à étendre sa réputation, et il a été depuis traduit en latin. On cite aussi ses *Commentaires sur le Talmud;* un autre ouvrage ayant pour objet de faire sentir l'importance d'étudier ce livre, et intitulé *Isoud Mara,* c'est-à-dire bases de l'enseignement; et surtout ses *Commentaires sur l'ancien Testament,* le plus important de ses écrits, commentaires pleins de savoir et de précision dont Bomberg et Buxtorf ont enrichi les éditions qu'ils ont données du texte hébreu de la Bible. Bien qu'Aben Ezra écrivît habituellement dans l'hébreu corrompu et mélangé de son temps, l'usage de l'hébreu primitif ne lui était pas non plus étranger, comme il l'a prouvé dans plusieurs petits morceaux de poésie, énigmes, pensées et inscriptions qui se trouvent dans la préface de ses commentaires. Les opinions d'Aben Ezra sont sages et élevées. Il appuie avec une rare pénétration sa croyance sur la philosophie, et même sur les sciences physiques et naturelles. Ses contemporains de tous les cultes l'ont surnommé le sage, l'admirable, et son nom a conservé jusqu'à présent la même estime dans toutes les synagogues du monde. M. B.

ABEN HUMEYA, appelé proprement Ferdinand de Valor, fut nommé par les Maures révoltés contre Philippe II, roi de Grenade et de Cordoue, et réussit à faire beaucoup de mal à l'Espagne, sa patrie, et à Philippe II contre lequel il nourrissait une haine profonde. Trahi par un des siens, il fut étranglé en 1568; mais sa mort ne mit pas fin à l'insurrection des Maures. Ce sujet a été traduit sur la scène par le célèbre Martinez de la Rosa, homme d'état et auteur espagnol, qui fit jouer en 1830 sa pièce *Aben Humeya* au théâtre de la Porte Saint-Martin, à Paris. J. H. S.

ABENSBERG, petite ville du cercle du Regen, dont le chef-lieu est Ratisbonne. Elle est située sur l'Abens, dans le royaume de Bavière, compte 230 maisons et 1080 habitans. Elle fut la patrie de l'historien bavarois Jean Thurmaier. Mais son plus grand titre à la célébrité est la victoire que l'empereur Napoléon y remporta le 20 avril 1809, à la tête des Bavarois, sur l'armée autrichienne commandée par l'archiduc Louis et le général Hiller (*voy.* ECKMUHL). Les Autrichiens se retirèrent à Landshut, après avoir perdu 12 canons et 13,000 prisonniers. Cette victoire importante par ses résultats fut suivie de la prise de Landshut, le 21 avril, de la victoire d'Eckmühl, et de la conquête de Ratisbonne, qui eurent lieu les 22 et 23 du même mois. Les comtes d'Abensberg ou Abenberg, issus de Babo fils de Berchthold, comte palatin de Bavière, ont joué un rôle dans l'histoire d'Allemagne. *C. L. m.*

ABERCROMBIE (JEAN), agronome écossais, mort à Londres en 1606, dirigea principalement ses études vers l'horticulture, et fut directeur dans les jardins royaux. Il laissa sur l'art qu'il avait cultivé avec succès plusieurs ouvrages qui sont encore estimés, entre autres le *Calendrier du Jardinier,* le *Dictionnaire universel du jardinage et de la botanique*, le *Dictionnaire du jardinier*, le *Traité des serres chaudes*. F. R.

ABERCROMBY (sir RALPH), général anglais, d'une ancienne famille d'Écosse. Il entra fort jeune au service, et y parvint rapidement aux premiers grades. En vain Abercromby déploya-t-il beaucoup d'habileté et de bravoure dans les campagnes des armées anglaises en Flandre et en Hollande, pendant les années 1794,

1795, 1796 et 1799, il ne put empêcher les échecs reçus par les troupes britanniques aux attaques du camp de Famars et de Valenciennes, et dans les deux batailles de Castricum et de Berghem gagnées sur le duc d'York par les Français aux ordres du maréchal Brune. Abercromby ne fut pas plus heureux en Irlande, où il avait été appelé ensuite comme général de l'armée anglaise. Sa modération et sa capacité y échouèrent contre les obstacles que lui opposèrent l'acharnement des partis et l'indiscipline des troupes. Enfin il ne fut pas moins malheureux en Égypte; il y avait débarqué à la tête d'une armée de 16,000 hommes, et s'était emparé du fort d'Aboukir, malgré la résistance héroïque d'une garnison trop faible contre d'aussi nombreux assaillans. L'armée française s'étant repliée sur Alexandrie, Abercromby s'avança contre elle, en couvrant son camp par des lignes de défense. Il y fut attaqué par les Français sous les ordres du général Menou, le 21 mars 1801. Sans être arrêtés par la grande infériorité du nombre, ceux-ci, perçant les deux lignes de l'infanterie anglaise, pénétrèrent jusqu'à la réserve. Abercromby, avec son état-major, y fit en vain des prodiges de valeur. La plupart de ses officiers furent tués, et lui-même, blessé mortellement, expira sept jours après sur le bâtiment qui le transportait à Malte, où il fut enterré. Abercromby avait siégé au parlement en 1794 et 1796.

On peut citer cet officier-général, d'un mérite reconnu, au nombre des hommes que la fortune semble s'être acharnée à persécuter.

Le gouvernement anglais, rendant justice à son mérite, lui a érigé un monument dans la cathédrale de Saint-Paul à Londres. A. D. V.

ABERDEEN (Georges Gordon, comte d'), lord Haddo Methlic Tarvis et Kellie, vicomte de Formarine, l'un des seize pairs écossais, ministre de la Grande-Bretagne au département des affaires étrangères, de 1828 à 1830. Connu antérieurement par sa mission diplomatique en 1813 auprès de la cour de Vienne, qu'il décida à entrer dans la nouvelle coalition formée contre la France, il signa, le 30 octobre, à Tœplitz, les préliminaires de cette union. Nommé ambassadeur extraordinaire près de l'empereur François I^er^, il devait concourir, pour l'Angleterre, aux arrangemens entre l'Autriche et Joachim Murat, alors roi de Naples, à l'effet d'opérer l'échange de ce royaume contre d'autres États, et de le restituer à l'ancien roi Ferdinand. L'invasion de Napoléon en France, et la déclaration de guerre de Murat à l'Autriche, laissèrent cette nouvelle mission sans résultat. Le comte d'Aberdeen avait fondé, en 1804, sous le nom de *Société des Voyageurs athéniens*, une association savante, avec la singulière condition d'avoir fait un voyage en Grèce, si l'on voulait y être admis. On sait que l'influence du duc de Wellington a ouvert au comte Aberdeen l'entrée du cabinet; ce fut pendant son administration qu'eut lieu la bataille de Navarin (*voyez* l'article), qu'il qualifia au parlement de *catastrophe inattendue*. Cependant il signa avec les plénipotentiaires de France et de Russie tous les premiers protocoles relatifs à la Grèce, et se distingua encore par l'énergie de ses paroles au sujet de don Miguel qu'il n'hésita pas à signaler au parlement britannique comme un *monstre d'un nouveau genre*. Il suivit bientôt le duc de Wellington dans la retraite du ministère, et il figure depuis avec lui à la tête des plus ardens torys, combattant avec passion les mesures libérales du ministère Grey. C'est ainsi qu'il changea subitement de langage relativement au prince portugais : celui qu'il avait désigné comme un fléau de notre espèce semblerait être devenu pour lui un objet de sympathie, et d'autres particularités de sa conduite parlementaire ne paraissent pas le montrer constant dans ses principes comme homme politique. Un des derniers actes de son administration, comme ministre des affaires étrangères, fut la reconnaissance de Louis-Philippe en qualité de roi des Français : elle suivit de très près la notification qui fut faite au roi d'Angleterre de l'avénement du nouveau roi. — Une ville d'Écosse, capitale du comté d'Aberdeen, porte ce même nom, et se trouve à 30 lieues nord-est d'Édimbourg. *C. L. m.*

ABERLI (Jean-Louis), né en 1723, *mort en 1786 à Winterthur*, peintre de paysages, dont les œuvres gravées et coloriées furent remarquables à l'époque où *elles parurent, et sont encore estimées* des amateurs. *C. L.*

ABERRATION. On nomme ainsi, en astronomie, un phénomène produit par la combinaison du mouvement progressif de la lumière avec le mouvement annuel de la terre autour du soleil, et qui consiste à nous faire voir une étoile fixe, par exemple, dans un lieu différent de celui qu'elle occupe en effet.

Lorsque nous voyons un objet quelconque, c'est que les rayons lumineux qui en émanent viennent frapper notre œil (*voy.* Vision) : et, guidés par l'expérience, nous avons coutume d'en chercher la place dans la direction de ces rayons. C'est ce que nous faisons aussi par rapport aux étoiles, sans nous douter que nos sens nous induisent en erreur; de même que quand nous sommes dans un bateau, nous croyons voir fuir devant nous les arbres qui bordent le rivage, tandis que nous seuls sommes en mouvement.

Il en est absolument de même dans le phénomène appelé aberration. Qu'on se représente, en effet, la terre tournant autour du soleil, et une étoile fixe laissant tomber des rayons de lumière perpendiculairement à la direction de ce mouvement; l'œil de l'observateur et les rayons lumineux se rencontrent, et celui-ci, qui ne s'aperçoit pas du mouvement de la terre, attribue à la lumière, outre son mouvement perpendiculaire, un autre mouvement parallèle à la direction de celui qu'exécute notre planète. La lumière emploie 49′, 2″ pour décrire le rayon moyen de l'écliptique, et dans cet intervalle de temps la terre parcourt un arc de son orbite qui est égal à 20′, 25″. Il résulte de là que le rayon qui frappe notre œil suit une direction déterminée par le mouvement réel de la lumière, et par son mouvement apparent, lequel provient du cours de la terre autour du soleil. Ainsi, pour connaître la véritable situation d'une étoile fixe, il faut se rappeler que la lumière qu'elle nous envoie vient frapper notre œil dans la direction de la diagonale du parallélogramme, dont les côtés sont formés par le mouvement réel de la lumière et par son mouvement apparent (le cours de la terre autour du soleil).

L'observateur, en conséquence, ne voit les étoiles fixes dans le lieu qu'elles occupent effectivement, que quand il s'en approche ou s'en éloigne en ligne directe. Dans toute autre situation, l'astre lui apparaît un peu en avant de sa place réelle. Le maximum de cette différence est de 20′, 25″.

L'aberration, qui est produite par le mouvement de la terre, est aussi une des preuves de ce mouvement : et elle n'est pas seulement bornée aux étoiles fixes; car les planètes la présentent aussi, quoiqu'à un degré beaucoup moins sensible. Ce phénomène, dont la découverte et l'explication appartiennent à Bradley, a été étudié avec beaucoup de soin; et il résulte des observations faites à ce sujet, que 1° les étoiles fixes placées dans le plan de l'écliptique décrivent, pendant le laps d'une année, une ligne droite à droite et à gauche de leur lieu réel; 2° les astres qui se trouvent placés dans les pôles de l'écliptique décrivent, dans le même espace de temps, un cercle autour de leur lieu réel; 3° enfin ceux qui sont situés entre le plan et les pôles de l'écliptique décrivent, chaque année, une ellipse autour de la place qu'ils occupent en effet.

Des calculs très exacts ont été faits sur les aberrations, et ont servi à dresser des tables propres à abréger les travaux astronomiques. On en peut voir une peu considérable, mais suffisante pour donner des notions préliminaires dans *l'Uranographie* de M. Francœur. M. le baron Zach a publié en 1812-13, sous le titre de *Tables d'aberration et de nutation pour* 1,404 *étoiles, avec une table générale pour les aberrations des planètes et des comètes*, un travail qui renferme des renseignemens très détaillés sur le calcul des aberrations. Pour les notions générales, nous renvoyons au *Traité élémentaire d'astronomie physique*, par M. Biot, Paris, 1811, sect. II, § III, pag. 120, et à

l'*Uranographie* de M. Francœur. Paris, 1828, pag. 196. *C. L. m.*

ABERRATION DE LA LUMIÈRE. Elle consiste dans un dérangement quelconque des rayons lumineux. Ce dérangement peut être de deux espèces : aberration de *sphéricité* et aberration de *réfrangibilité*.

On observe l'aberration de sphéricité lorsque les rayons lumineux, après avoir été réfractés en traversant divers milieux, ne se réunissent pas au même point. Ils produisent alors des images confuses et dont les contours ne sont point arrêtés. On peut se faire facilement une idée de cette aberration de la lumière en regardant, à travers une lentille de verre très convexe ou à travers une carafe remplie d'eau. Dans les deux cas, on aperçoit les objets d'une manière vague et indéterminée.

Ce défaut devient très sensible dans les lunettes, et nuit beaucoup à la justesse de ces instrumens. On y remédie en ramenant le faisceau de rayons en un même point, par la multiplicité des lentilles qui compensent leurs différences de pouvoir réfringent, et en diminuant le diamètre des ouvertures. (*Voy.* LUNETTES.)

L'aberration de réfrangibilité résulte de la différence de réfrangibilité des rayons lumineux. En effet les rayons qui ne sont pas réfractés entourent d'un iris coloré les objets que l'on regarde. C'est encore dans la construction des lunettes qu'on observe cette aberration de la lumière; elle donnait lieu à une imperfection qui en rendait l'usage fatigant, en même temps qu'elle s'opposait à la précision des résultats. On est enfin parvenu à faire disparaître cet obstacle au moyen de *l'Achromatisme* (*voy.* ce mot). F. R.

ABGAR. Nom d'une suite de princes qui régnèrent, à quelques intervalles près, sur la ville d'Edesse en Mésopotamie depuis le II^e^ siècle avant J.-C. jusqu'au III^e^ siècle de notre ère, et qui, outre ce nom commun, en avaient ordinairement un autre. Ces princes, comptant beaucoup de juifs parmi leurs sujets, connurent de bonne heure le christianisme ; quelques-uns même, après avoir embrassé le judaïsme, se firent chrétiens. C'est sans doute ce qui a donné naissance à la correspondance entre un de ces Abgar et Jésus-Christ, correspondance qui a été rapportée par Eusèbe dans son histoire ecclésiastique, et qu'on a généralement regardée comme apocryphe. Il existe une histoire particulière de cette dynastie, par Bayer, Saint-Pétersbourg, 1734. Mais il restait bien des difficultés à lever; et quelques-unes subsistent encore, malgré les médailles et les autres monumens historiques découverts depuis un siècle. R.

ABIB, *voy.* CALENDRIER HÉBREU.

ABIGAIL eut pour premier époux Nabal, dont les riches possessions s'étendaient sur le Carmel. Ce Nabal était fou, brutal et sordide. En plus d'une occasion, David, l'élu de Dieu, sacré roi par Samuël et qu'alors Saül persécutait, avait donné à cet homme des marques de bienveillance et d'amitié. Poursuivi, mourant de soif et de faim, il arriva un jour aux pieds du Carmel et dépêcha l'un de ses gens vers Nabal, pour lui exposer sa détresse et solliciter en son nom quelques secours : il n'obtint qu'un refus cruel et des paroles outrageantes. Transporté de colère, David résolut d'exterminer l'impitoyable avare, lui, sa maison et tous les siens. Il allait se venger, quand Abigaïl parut devant lui, accompagnée de nombreux esclaves qui portaient des fruits, du vin, des vivres de toute espèce; elle se jeta sur son passage, l'implora comme seigneur et maître, le conjurant d'accepter les présens de sa servante indigne. Ses charmes, sa générosité modeste touchèrent le cœur de David, qui n'alla pas plus loin : Nabal fut sauvé; et plus tard, quand il mourut, David, roi de Judée, se souvint d'Abigaïl et la mit au rang de ses épouses. H.

ABILDGAARD (PIERRE-CHRÉTIEN), médecin, secrétaire de l'Académie des sciences de Copenhague, mourut très âgé en 1808, dans cette ville où il était né. Il se voua de bonne heure à l'étude de la médecine humaine et vétérinaire, et vint en France où il passa deux ans à Lyon, suivant les cours de l'école vétérinaire. Il contribua beaucoup à faire

établir dans sa patrie une école semblable, dont il fut nommé directeur, et dans laquelle il professa long-temps. Il fut aussi l'un des fondateurs de la Société d'histoire naturelle; et un grand nombre de ses mémoires ont été insérés dans les actes de cette compagnie. F. R.

ABILDGAARD (Nicolas-Abraham), peintre d'histoire du roi de Danemark et chevalier de l'ordre de Danebrog, naquit à Copenhague en 1744 et mourut dans cette même ville en 1809, professeur et directeur de l'Académie des beaux-arts. Il est assurément le plus grand peintre que le Danemark ait possédé, et ses ouvrages annoncent à la fois de profondes études, une grande richesse d'imagination, et une remarquable force d'expression. Il peignit un grand nombre de tableaux qui décorent le palais du roi à Christianbourg, et qui sont d'un artiste nourri des chefs-d'œuvre de l'antiquité. Plusieurs de ces tableaux ont été reproduits et multipliés par l'art du burin. La carrière du professeur ne fut pas moins distinguée que celle de l'artiste; il a formé des peintres et des sculpteurs qui honorent à la fois leur maître et leur pays, et parmi lesquels se distingue le célèbre Thorwaldsen. Abildgaard s'est encore acquis de la réputation par des écrits ayant pour objet tantôt de corriger le mauvais goût dans les arts, tantôt de décrire les chefs-d'œuvre qu'il a eus sous les yeux. F. R.

ABIME, *voy.* Abyme.

ABIMÉLECH signifie en hébreu père et roi, ou bien aussi père du roi. La Bible cite plusieurs personnages de ce nom : il paraît avoir été commun à tous les rois philistins de Gerar (pays dont il est question dans la Genèse), et d'un usage assez général dans l'antiquité, parmi les rois de l'Orient. Le premier Abimélech dont parle l'Écriture était contemporain d'Abraham et de Sara; le second le fut d'Isaac et de Rebecca. La Bible leur attribue à tous les deux une aventure à peu près semblable : le premier Abimélech, d'après son récit, emprunté sans doute à une ancienne tradition, enleva Sara, épouse d'Abraham, qui, malgré son âge de près de 80 ans, était encore d'une rare beauté. Abraham la présentait comme sa sœur, et elle l'était en effet à moitié, étant née du même père, mais d'une autre mère. Il avait craint, en déclarant leur union, qu'un rival jaloux ne le fît périr. Aussi Abimélech allégua-t-il pour excuse son ignorance, lorsque Dieu, qui lui apparut en songe, l'eut menacé de le faire mourir pour avoir enlevé Sara. Abimélech la rendit au patriarche son époux, en donnant à Sara mille pièces d'argent pour acheter un voile qui dérobât sa beauté à l'admiration publique.

Ayant engagé Abraham à s'établir dans ses états, il contracta avec lui une alliance dont la durée et les effets devaient s'étendre à leur postérité. L'endroit où cette alliance fut jurée s'appela dans la suite *Ber-Sabée* (puits du serment).

Le récit biblique des relations du second Abimélech avec Isaac et Rebecca est presqu'entièrement semblable. L'Écriture ajoute qu'ayant reconnu que Rebecca était femme d'Isaac, le roi prononça la peine de mort contre celui qui attenterait à la pudicité de l'étrangère. Devenu dans la suite jaloux de la prospérité d'Isaac, il l'éloigna de son pays; mais quelque temps après, reconnaissant que le Seigneur était avec lui, il alla le trouver à *Ber-Sabée*, et renouvela avec lui l'alliance déjà formée dans ce lieu entre leurs pères.

Cette seconde réunion, célébrée par un festin, eut lieu vers l'an 1804 avant J.-C.

Le troisième et dernier Abimélech dont parle la Bible vivait en Palestine du temps des Juges : il était fils de Gédéon et d'une concubine de ce capitaine des Hébreux; mais son activité le fit réussir dans ses vues ambitieuses. Il remplaça son père comme chef d'Israël, au détriment de ses frères légitimes affaiblis par leur désunion : il excita la haine par des actes fréquens de violence et de cruauté, particulièrement envers les habitans de Sichem, et périt en assiégeant une de leurs villes. Au moment où il s'en approchait pour en incendier une des portes, une femme lança sur lui, du haut d'une tour fortifiée, un éclat de meule de moulin qui

lui fracassa la tête. Près d'expirer, il appela son écuyer et lui commanda de le percer de son épée, afin que l'on ne pût pas dire qu'il avait été tué par une femme. Ainsi mourut Abimélech, l'an 1235 avant Jésus-Christ. M. B.

AB INTESTAT (étym. *in* priv., *testari*, tester). On dit d'une succession qu'elle est ouverte *ab intestat*, quand le défunt n'a pas laissé de testament ou n'a laissé qu'un testament resté sans effet. L'héritier que la loi appelle en ce cas à lui succéder est dit *héritier ab intestat*. — Toutes les législations connues ont permis à l'homme de disposer par testament, pour le temps qui suivra sa mort, de ce qui lui appartenait pendant sa vie; mais il fallait bien prévoir le cas où il mourrait sans en avoir disposé. La raison naturelle semblait appeler le fils à la succession du père. La législation dans tous les pays civilisés crut aussi devoir, pour conserver les biens dans les familles, appeler à défaut du fils les pères et mères, frères et sœurs du défunt, et même les autres collatéraux jusqu'à un certain degré.

En France, on ne meurt *intestat* qu'autant que l'on n'a point fait de testament, ou que le testament fait est déclaré nul. Dans la législation romaine on mourait encore *intestat* si l'héritier institué refusait ou même ne se trouvait pas dans le cas d'appréhender la succession. L-E.

ABIPONIENS, race guerrière indienne de l'Amérique, entre le 28 et le 30° de latitude sud, aux rives de la Plata. Elle compte 5,000 individus qui vivent surtout de la chasse et de la pêche dans les cinq mois pluvieux de l'hiver. Ils se rendent aux îles de La Plata où ils construisent des cabanes au sommet des arbres. Le mets de prédilection des Abiponiens, c'est la viande de tigre; et comme ils sont très superstitieux, ils s'imaginent qu'elle rend les guerriers plus vaillans. Leurs armes sont de longues lances et des javelots à pointes de fer; ils faisaient souvent la guerre aux Espagnols. Leurs femmes ne sont pas plus brunes que les femmes de cette nation. Les hommes ont une haute stature et le nez aquilin; ils sont bons nageurs. Leurs caciques sont leurs juges en temps de paix et leurs chefs en temps de guerre; mais pendant la paix ils ne jouissent pas d'une grande autorité. Si un cacique se permettait une innovation contraire au vœu de la multitude, celle-ci quitterait son chef pour se joindre à d'autres tribus. *C.L.*

AB IRATO. (Étym. *ira*, colère). Littéralement, *par un homme en colère.*

On disait, en droit romain, de certaines libéralités, qu'elles étaient faites *ab irato*, parce que la haine ou la colère en était le principe. — L'action *ab irato* était la demande faite, par l'héritier légitime du testateur, de la nullité de cette disposition.

Dans la législation romaine, le père, par une conséquence rigoureuse de la puissance paternelle, pouvait faire de ses biens tel usage que bon lui semblait, sans que le fils eût à s'en plaindre. Aussi la loi des Douze-Tables n'autorisait point l'*action ab irato.* Du temps où l'organisation de la famille romaine commença à se modifier, date la *plainte d'inofficiosité* qui ne différait pas de l'*action ab irato*, quant à son origine. On partait de ce principe que c'était le père dans le calme de l'ame, et non le père mis hors de lui par la colère, qui avait pouvoir de disposer de ses biens. En conséquence les jurisconsultes établirent que dans tous les cas une certaine quotité des biens du défunt appelée *légitime* serait attribuée aux enfans, et que le père ne pourrait les en priver que pour certains motifs déterminés. Si le père, déshéritant complètement ses enfans, ne donnait aucuns motifs, ou en donnait qui ne fussent pas prévus, on faisait réduire le testament par la *plainte d'inofficiosité* jusqu'à concurrence de la légitime. Mais si le père avait par colère ou par haine réduit ses enfans à la légitime, la *plainte d'inofficiosité* était impuissante pour faire annuler le testament.

L'*action ab irato*, admise dans le dernier état du droit romain, avait des effets plus étendus. Que le père laissât ou non une légitime à ses enfans, s'il était prouvé que le testateur eût été influencé par un sentiment de haine ou de colère, les enfans avaient l'*action ab irato.* De plus, tandis que par la plainte d'inoffi-

ciosité on faisait réduire le testament, on le faisait annuler par l'*action ab irato*.

Dans les pays français de droit coutumier, l'action *ab irato* était également permise aux descendans et aux ascendans du défunt. La coutume de Bretagne la donnait même aux collatéraux. La loi française actuelle ne consacre d'une manière spéciale ni l'*action ab irato*, ni la *plainte d'inofficiosité*. Seulement l'annulation du testament peut être provoquée par le motif qu'il a été fait dans un moment où le testateur n'était pas sain d'esprit. L-E.

On dit aussi qu'une parole a été dite, qu'une action a été commise, qu'une loi a été rendue *ab irato*, c'est-à-dire dans un moment de colère et sous une influence que la raison désavoue. On ne peut trop se hâter de revenir sur des faits qui n'ont pas une source plus raisonnable; et rien n'est plus légitime que l'appel de la décision d'un homme ou d'une réunion d'hommes passionnés, à ce même homme ou à cette même assemblée rendus au calme et à la froide et saine appréciation des choses. J. H. S.

ABISSYNIE, *voyez* ABYSSINIE.

ABJURATION. Acte public et solennel par lequel on renonce à certaines opinions religieuses, à une certaine confession, révoquant ainsi le serment qu'on avait prêté d'y être fidèle et de se soumettre à tout ce qu'elle prescrit. Renoncer au christianisme en faveur de l'idolâtrie ou de l'islamisme, ce n'est plus *abjurer* seulement, mais *apostasier;* et le passage des erreurs païennes au culte du vrai Dieu se nomme *conversion* et non abjuration, quoiqu'il doive nécessairement être accompagné de l'abjuration de ces erreurs. Ce n'est qu'au sein même du christianisme qu'ont lieu les abjurations, presque aussi anciennes que lui-même : ainsi, on faisait abjuration des hérésies manichéennes, ariennes, nestoriennes, avant d'avoir à renoncer aux dogmes de l'église Orientale en faveur de ceux de l'église Latine, avant d'abjurer les doctrines de Luther, de Calvin ou de Socinus. Une abjuration faite avec conviction et de bonne foi, loin d'être blâmable, honore la sincérité et le courage de celui qui l'avoue, quoique dans le fond les besoins d'un cœur épris d'une croyance religieuse n'aient rien de commun avec l'éclat dont on a toujours environné ces actes : mais le plus souvent l'intérêt, la crainte, la politique en sont les motifs impurs; et si l'on n'abjure pas toujours pour la raison que *Paris vaut bien une messe*, il est d'autres mobiles non moins honteux et qu'on n'avoue pas toujours avec la franchise du Béarnais.

L'abjuration peut se rapporter à un dogme particulier ou à tout l'ensemble d'une croyance : un protestant ramené au giron de l'église a bien des erreurs à abjurer, tandis que les sorciers dont le refus, comme celui des hérétiques, était puni du bûcher, n'abjuraient que les relations qu'ils avaient établies avec le malin esprit. Galilée était bon catholique, sauf la théorie du mouvement de la terre : cette seule hérésie, un peu moins détestable pourtant que beaucoup d'autres dont le fer et le feu ne faisaient pas une assez prompte justice, lui valut les plus cruelles persécutions, auxquelles il fut trop heureux de se soustraire en prononçant cette formule : *Corde sincero et fide non fictâ abjuro, maledico et detestor supradictos errores et hæreses*, que sa langue rebelle révoqua tout aussitôt par le cri de la conscience : *E pur si muove!* Plus coupables que lui, d'autres docteurs enseignèrent des hérésies par centaines, et une abjuration en bloc devenait nécessaire pour des erreurs si compliquées. L'abjuration que la vue du supplice arracha à la faiblesse de l'archevêque Cranmer fut rachetée par le courage avec lequel, en la révoquant, il s'en punit lui-même.

L'abjuration est ou volontaire ou forcée : les exemples du premier cas ne manquent pas, mais ceux du second sont surtout nombreux dans les fastes de l'intolérance. Les Ariens et d'autres hérétiques retournèrent au bercail à la vue des torches qu'on allumait pour eux et du glaive qu'on brandissait sur leurs têtes : le très saint office de l'Inquisition entretenait un arsenal d'argumens contre les hérétiques, argumens irrésistibles, tels que bûchers ou cachots souterrains, ou tortures de toute espèce, et autres moyens de conviction. Les Bohêmes, pla-

cés entre les tortures ou l'exil et l'abjuration, choisirent en grande partie ce dernier moyen de salut; et, à la vue des dragonnades de Louis XIV, la foi en l'infaillibilité du pape revint aux huguenots. Ce prince, gouverné par la dévote Maintenon, ne se borna pas à des actes de cruauté, pour appuyer sa criminelle révocation de l'édit de Nantes : le trafic des consciences ne fut point dédaigné par lui, et lorsqu'une conviction ne se taxait pas à plus de vingt-quatre livres, il croyait que c'était bien la peine de l'acheter. Le jacobinisme provoqua à la fin du dernier siècle d'autres abjurations; et, avides de signaler leur civisme ou en vue de la guillotine, plus d'un prêtre renia le Christ comme un aristocrate, ou le bon Dieu comme convaincu d'absolutisme. Substituant le bonnet rouge au bonnet carré, ils abjurèrent leur croyance sur l'autel de la déesse Raison qui, malgré son nom, n'engendrait que déraison et horreurs.

Plusieurs abjurations éclatantes, exploitées par l'intolérance, ont fait parmi les peuples chrétiens la plus vive sensation. La politique et l'esprit de charité semblaient conseiller celle que signa, en 1593, le bon Henri IV, chef des huguenots en France. On ne connaît point les véritables motifs de celle de Christine de Suède, fille de cet illustre Gustave-Adolphe que les protestans regardaient comme leur gloire autant que comme leur bouclier; mais elle dut produire une sensation profonde, et le clergé s'empressa de donner la plus grande publicité possible à sa conversion, qui eut lieu à Inspruck en 1655. Turenne, calviniste comme le bon roi, abjura aussi cette croyance, et rentra comme lui au giron d'une église que les Bossuet honoraient alors par leur saint enthousiasme, les Fénélon par leur charité. On sait que le trône de Russie ne peut être occupé que par un membre de l'église orthodoxe : Pierre III abjura le luthéranisme pour s'y faire recevoir, et la grande Catherine suivit son exemple, pour partager une couche dont bientôt elle se détourna avec dégoût. Toutes les princesses épousant des princes russes renoncent à leur croyance primitive, et comme les catholiques se font scrupule de changer ainsi de religion, on s'adresse communément à des souverains protestans, plus faciles et moins exclusifs. Bernadote abjura le catholicisme pour devenir roi de Suède, comme Auguste, électeur de Saxe, avait renoncé aux croyances défendues par ses pères pour devenir roi de Pologne. D'autres abjurations devenues célèbres sont celles de Zacharie Werner (*voy.* l'art.), qui devint catholique après avoir exalté, dans un beau drame, la fermeté et la haute conviction de Luther; du comte de Stolberg (*voy.* l'art.), l'un des grands littérateurs de l'Allemagne renaissante; de Frédéric de Schiegel (*voy.* l'art.), dont le talent remarquable sut si bien justifier sa démarche; de Louis de Haller (*voy.* l'art.), membre catholique d'une corporation qui cependant n'admettait que des réformés; du duc et de la duchesse d'Anhalt-Cœthen, proches parens du roi de Prusse, partisan déclaré des opinions protestantes et l'un des chefs de son église. Et d'autre part, quelques pasteurs ou professeurs catholiques, le prince de Salm-Salm, le ministre Benzel-Sternau, la princesse royale de Prusse, la princesse de Liegnitz, épouse du roi de ce pays, et quelques villages entiers devenus protestans, ranimèrent l'ancienne rivalité que n'a pu éteindre encore le progrès de la civilisation.

Aujourd'hui au moins les abjurations sont toutes volontaires : elles ne se font plus en présence du bourreau, ni avec des cérémonies infamantes pour le malheureux hérétique. L'appât du gain, des honneurs, des emplois peut encore y donner lieu; mais la crainte y reste étrangère, et la tolérance répand de plus en plus cette vérité « qu'en toute nation celui qui craint Dieu et qui s'adonne à la justice lui est agréable. » (*A. des Ap.*, x, 35). S.

ABLANCOURT (Nicolas-Perrot d'), traducteur renommé au XVII^e^ siècle, naquit en 1606 à Châlons-sur-Marne, étudia à Sedan, fut reçu avocat, puis renonça à toute espèce de fonctions publiques pour se livrer aux lettres. Il passa quelque temps à Leyde et en Angleterre, où lord Perrot, son parent, voulut le fixer par l'espérance d'une grande fortune; mais d'Ablancourt re-

vint à Paris, où il partagea son temps entre l'éducation de ses neveux, l'étude et les soins de l'amitié. Il fut reçu membre de l'Académie en 1637, et mourut le 17 novembre 1664. Sa carrière littéraire est à peu près renfermée dans ses traductions d'écrivains célèbres de l'antiquité. Celles qu'il a publiées de Tacite, de César, de Lucien, de Thucydide, des stratagèmes de Frontin, etc., étaient surnommées de son temps *les belles infidèles*, le traducteur s'étant plus attaché à se rendre agréable aux lecteurs français qu'à reproduire la manière et même le sens littéral des auteurs originaux. Si l'on veut être juste à son égard, on ne contestera point à sa diction de l'harmonie et une sorte d'élégance, mérite trop mince, au surplus, pour qu'on lui pardonne d'avoir travesti les auteurs qu'il prétendait interpréter. VAL. P.

ABLATIF, nom par lequel on désigne dans les langues qui ont des cas le changement de désinence, au moyen duquel on exprime l'idée de séparation, d'extraction, de privation.

On appelle en latin *ablatif absolu* une espèce de phrase incidente qui sert à exprimer quelques circonstances accessoires, et qui pourrait être détachée de la proposition sans en altérer le sens. Dans cette phrase : *imperante Tiberio, natus Christus*, les mots *imperante Tiberio* sont un ablatif absolu.

ABLE, ABLETTE. L'ablette est un petit poisson d'eau douce appartenant à l'ordre des cyprins, et couvert d'écailles blanches, brillantes et nacrées. Ce sont ces écailles qui rendent ce petit animal assez intéressant : elles servent à la fabrication des perles artificielles (*voy.* ce mot). On pile le poisson dans un mortier, de manière à le réduire en une pâte qu'on lave à grande eau. Or, comme la matière nacrée est pesante, elle reste au fond du vase où on la recueille pour l'usage. F. R.

ABLÉCIMOF (ALEXANDRE), écrivain russe, auteur du premier vaudeville national dans cette langue. Il est né à Moscou en 1784, et étant entré au service, il obtint le grade d'officier d'état-major. Ses écrits, assez nombreux, sont en général peu répandus ; mais on joue souvent et avec beaucoup de succès, sur tous les théâtres de l'empire de Russie, le *Meunier*, petite pièce charmante que l'on distingue parmi toutes ses comédies, et dans laquelle on a reconnu un tableau fidèle et attachant des mœurs du peuple russe. C'est un opéra-comique vraiment national où règne la plus franche gaîté. S.

ABLÉGAT. Le mot latin *ablegatus*, député, envoyé, désignait, au temps où la langue latine était encore celle de la diplomatie, un agent diplomatique du second ordre, comme le mot *legatus* indiquait le rang le plus élevé dans la même carrière. Cette distinction à laquelle répond aujourd'hui, dans la langue diplomatique, celle qu'on fait entre un ambassadeur et un simple envoyé ou ministre, existe encore à la cour papale, avec cette différence seulement que les légats *ab latere*, véritables ambassadeurs du saint-siége, sont maintenant appelés *nonces ;* mais les envoyés du second ordre continuent à porter le nom d'ablégats, qui correspond à celui d'*internonce* que l'on donnait aux agens diplomatiques d'un ordre inférieur, envoyés par l'empereur ou par le pape, surtout à la Porte-Othomane. J. H. S.

ABLÉGATION. Ce terme de jurisprudence que la langue française a emprunté au droit civil des Romains n'a aucune application aux législations des peuples modernes. Chez les anciens Romains, la puissance paternelle, qui donnait aux pères sur leurs enfans le droit de vie et de mort, les autorisait aussi à bannir, non-seulement de leur présence, mais jusqu'au-delà des frontières, des fils rebelles à leur volonté ; et c'est ce droit de bannissement qu'ils désignaient par le mot d'*ablegatio*, qui signifie en général renvoi, ordre d'aller quelque part. S.

ABLUTION (*ab-luere*, laver, nettoyer). L'ablution est une lotion d'une espèce particulière, propre surtout aux rites religieux. C'est chez les Hébreux que nous trouvons l'origine de cet usage qui s'est propagé principalement dans les pays chauds, où il existe encore de nos jours. L'ablution était principalement imposée aux prêtres, qui devaient la pratiquer avant de pénétrer dans le temple pour y remplir les fonctions de leur ministère.

Chez les Juifs, la *mer d'airain*, vaste cuve placée dans le parvis, était destinée à cet usage; chez les Romains et chez les Grecs les prêtres se plongeaient dans des fontaines consacrées; dans l'Inde, l'eau du Gange est principalement recommandée pour les ablutions.

Les ablutions étaient d'abord de véritables bains; car on se plongeait tout entier dans l'eau : peu à peu le changement de mœurs et surtout de climat produisit de grandes modifications dans cette coutume; bientôt les ablutions ne furent plus que partielles, et finirent par n'être qu'un simulacre qui rappelle l'ancienne coutume. Tel est, chez les catholiques, l'usage de tremper un seul doigt dans l'eau bénite en entrant dans les églises.

Les peuples de l'Asie et de l'Afrique, qui professent le mahométisme, ont presque seuls conservé l'usage des ablutions. Encore cette coutume religieuse qui, dans son principe, a reposé sur une considération très sage d'hygiène publique et privée, a-t-elle dégénéré en une pratique vaine et superstitieuse. Les mahométans qui se piquent de dévotion s'y conforment avec une scrupuleuse exactitude. Ils répètent les ablutions plusieurs fois par jour, en les faisant précéder d'une prière. Elles sont de deux espèces : l'une qui consiste dans une immersion; l'autre dans laquelle on se lave seulement les mains, les pieds et le visage. Faute d'eau, plutôt que de manquer au précepte, on simule l'opération avec de la terre ou du sable.

La première espèce se fait au moins trois fois la semaine, et en outre dans plusieurs circonstances particulières, telles que l'accomplissement des devoirs conjugaux, les embrassemens illicites, le contact ou même le voisinage d'un corps mort, et de plus, chez les femmes, les époques périodiques et l'accouchement.

La seconde espèce d'ablution doit être pratiquée au réveil, parce qu'on peut, pendant le sommeil, avoir contracté à son insu quelque impureté; après qu'on a satisfait tout besoin naturel; après avoir été dans un état d'ivresse ou de délire; enfin, après avoir touché une femme impure sans voile, ou avoir porté la main sur les parties secrètes de son propre corps.

La loi mosaïque imposait des observances aussi nombreuses et aussi sévères que le Khoran, et assez analogues pour qu'on reconnaisse le même esprit et les mêmes besoins locaux. Le but évident de ces ablutions, trop négligées de nos jours, était d'entretenir la propreté, indispensable dans les pays chauds, et de prévenir le développement et la propagation des maladies contagieuses qui s'y rencontrent fréquemment : et si l'on observe les circonstances dans lesquelles elles sont recommandées, les détails minutieux avec lesquels elles devaient s'accomplir, on demeurera convaincu que ces institutions, dont on ne trouve plus qu'une trace informe, étaient merveilleusement adaptées à l'époque où elles furent établies, ainsi qu'aux peuples auxquels elles s'adressaient. De nos jours, l'instruction, plus générale, permet de ne plus faire intervenir la religion dans ce qui concerne l'hygiène; et l'on se borne à indiquer les *lotions* et les *bains*, comme des moyens indispensables à l'entretien de la santé. Néanmoins, l'église grecque orthodoxe exige encore que l'ablution précède la communion ou d'autres actes sacramentels, dans le cas où celui qui se présente pour les accomplir ou pour les célébrer aurait, immédiatement avant, eu commerce avec une personne de l'autre sexe, etc.

Dans le rite catholique, on appelle *ablutions* un peu de vin et d'eau que le célébrant boit après avoir consommé les espèces consacrées, et qui est destiné à entraîner les parcelles qui auraient pu adhérer aux parois du calice, et aux doigts du prêtre, pendant la célébration de la messe. F. R.

ABNER, fils de Ner, fut d'abord général des armées de Saül. Il continua la constante fidélité qu'il avait témoignée à ce premier roi d'Israël, à son fils Isboseth qu'il défendit pendant sept années contre les forces de David; mais ayant été l'objet de l'ingratitude du fils de Saül, il se rangea du côté de son compétiteur, à qui il ramena sa femme Michol que Saül lui avait enlevée. David conçut dès lors pour

Abner une tendre amitié qui excita contre lui la jalousie et la haine d'un autre général des armées de ce prince, de Joab, dont Abner avait tué un frère nommé Azaël, et dont il devint aussi le meurtrier. David fut profondément attristé de cet événement; il exprima sa douleur par une complainte que le livre des psaumes nous a conservée : cette complainte et celle du même roi sur la mort de Jonathan, fils de son rival Saül, sont regardées, avec raison, comme les plus anciens modèles de la poésie élégiaque, dans l'histoire de la littérature.

Racine, dans sa tragédie d'*Athalie*, a transporté à une époque postérieure le nom d'Abner, afin d'introduire ainsi sur la scène un guerrier d'Israël dont l'histoire avait consacré le courage et la loyauté. M.ᵉ B.

ABO (pron. Obo), en finnois Tourkou, ville qui comptait avant l'incendie de 1826, 1,100 maisons et 11,300 habitans. Depuis qu'elle a cessé d'être la capitale de la Finlande, le gouvernement russe cherche à la favoriser, en protégeant son commerce. Abo est restée la capitale d'un cercle, en même temps que le siége d'un évêché luthérien, érigé en archevêché en 1817, et de la cour de justice pour la Finlande méridionale. Le port d'Abo est formé par l'embouchure du fleuve Auraïocki : il est défendu par un promontoire près du golfe de Bothnie et la ville l'est en outre par un fort. Depuis 1817, la ville a une banque d'escompte, de dépôt et de prêt. C'est par son port que se fait la principale exportation de la Finlande pour la Suède et même pour la Méditerranée. Elle a, de plus, des fabriques considérables. Le gymnase que Gustave-Adolphe y fonda, en 1628, fut converti par Christine, reine de Suède, en une université, que l'empereur Alexandre contribua encore à rendre florissante, mais qui depuis fut transférée à Helsingfors, à la suite de la destruction presque complète de ses bâtimens, lors de l'horrible incendie de 1826. En 1824, elle avait 40 professeurs et plus de 500 étudians, une bibliothèque de 30,000 vol., un jardin botanique, un observatoire, un amphithéâtre anatomique, un laboratoire de chimie, un cabinet de médailles et de minéraux, une collection de modèles économiques et mécaniques, une société des sciences, une société biblique, etc. — Le 17 août 1743, la Suède fit à Abo un traité de paix avec la Russie : cette paix mit fin à la guerre qui avait éclaté à l'instigation de la France. Le but de la France était d'empêcher que la Russie prît part à la guerre pour la succession d'Autriche. Dans cette guerre, les Russes ayant fait la conquête de toute la Finlande, l'impératrice Elisabeth consentit à restituer une grande partie de cette conquête, à la condition que la Suède appellerait au trône de Vasa le prince Adolphe-Frédéric de Holstein Gottorp, prince évêque de Lubeck, préférablement au prince royal de Danemark. C'est ainsi qu'en 1751 la maison de Holstein Gottorp arriva au trône de Suède. Cependant la Suède fit cession à la Russie du district finlandais de Kymménegard avec les villes et les forteresses de Friedrichsbaun et Vilmanstrand, ainsi que la ville et la forteresse de Nychlot. Depuis cette époque, le fleuve Kymmène servit de limite entre la Russie et la Suède, jusqu'au moment où la Russie obtint toute la Finlande par le traité de paix de Frederikshamm (17 sept. 1809). *C. L.*

ABOIS, ABOIEMENT. Ce mot désigne l'espèce de cri propre au chien. L'aboiement est le moyen d'expression naturel à cet animal, et lui sert à manifester les sensations de plaisir ou de peine qu'il éprouve. La force de ce cri varie dans les différentes espèces; mais les intonations restent les mêmes. On distingue facilement le cri du chien lorsqu'il a perdu son maître, lorsqu'il le retrouve, ou lorsqu'il s'agit de le défendre; et ce langage, car c'en est un, est compris de tout le monde. L'éducation le perfectionne au point qu'il acquiert plus d'étendue et de certitude. C'est ainsi qu'un chasseur peut, par l'inflexion de l'aboiement, savoir à coup sûr à quelle espèce de gibier il a affaire. On dit que *le cerf est aux abois* lorsque, harassé de fatigue, il tombe pour ne plus se relever, entouré des chiens

dont les aboiemens annoncent sa mort. Cette étymologie est plus naturelle que celle qui fait dériver l'expression *aux abois* du vieux mot *boise*, qui signifiait ruse, adresse. Du langage propre, l'expression *aux abois* a passé dans le style figuré, et l'on dit qu'un homme est aux abois lorsqu'après avoir épuisé toutes ses ressources il ne lui reste plus qu'à mourir. F. R.

ABOLITION. On appelait ainsi dans l'ancien droit français le droit, attribué au roi en vertu de la plénitude de sa puissance, d'effacer ou d'éteindre un crime, et de soustraire le coupable à la peine portée par la loi.

L'abolition diffère de la grace en ce que celle-ci, n'intervenant qu'après la sentence prononcée, n'a pour effet que de faire remise au condamné de l'application de la peine, tandis que l'abolition le soustrait même aux poursuites de la justice, ou les anéantit si déjà elles sont commencées.

Le droit d'abolition n'existe plus dans notre législation. L'art. 67 de la Charte ne donne au roi que le droit de grace et celui de commutation de la peine.

Les constitutions des Pays-Bas, du Wurtemberg et de la Bavière consacrent encore ce droit dans la personne du souverain; et le roi de Prusse actuel en a fait un usage qui a donné lieu à de grandes controverses, en annulant de sa propre autorité la décision du jury de Trèves qui condamnait le négociant Fonk (*voy.* l'art.) à la peine de mort. P-T.

ABONDANCE. Ce mot porte en lui-même sa définition. Il signifie pour un état comme pour un particulier l'ample possession des biens qui servent à leur usage. L'abondance dans la maison indique qu'on y est largement pourvu de tout ce qui peut contribuer à satisfaire les vrais besoins; elle est le signe de l'aisance, un gage de sécurité, sans emporter l'idée de la richesse, trop souvent cause de prodigalité. L'abondance s'entend principalement de la jouissance pleine et entière des objets nécessaires à la vie, et spécialement des ressources alimentaires. On dit, en parlant d'une récolte et d'un marché, surtout d'un marché de grains, qu'il y a eu abondance. Lorsque les subsistances y affluent, et que les salaires permettent d'atteindre sans trop de peine au prix des denrées, le peuple, à l'abri de toute inquiétude, se livre en paix à ses travaux : l'état est tranquille. Abondance n'est donc point synonyme de luxe; car dire qu'un pays est dans l'abondance, c'est dire seulement que l'on peut s'y procurer facilement et en quantité suffisante les choses réellement utiles, les objets d'un usage général. Si l'on dit, au contraire, que le luxe y règne, on fait entendre que l'on y trouve beaucoup d'hommes opulens, dont la richesse, dépassant jusqu'à l'excès la mesure de leurs besoins, se prête à l'éclat, à une fastueuse ostentation.

C'est à faire régner constamment l'abondance dans un état que s'applique un bon gouvernement, et c'est à lui tracer sa route que s'occupe l'économie politique. Le bonheur de tous est le véritable but de cette science. Il doit être l'œuvre de ceux qui l'appliquent : problème d'une solution difficile, moins encore à raison des obstacles réels qu'à cause des passions qui les compliquent. Si l'on veut qu'il y ait abondance générale dans un pays, les lois et les mœurs doivent y tendre sans cesse à favoriser *la moindre inégalité possible dans la répartition des biens d'un usage commun.* « L'état, « a dit un écrivain célèbre [1], est semblable à un jardin où les petits arbres ne « peuvent venir s'il y en a de trop grands « qui les ombragent; mais il y a cette « différence, que la beauté d'un jardin « peut résulter d'un petit nombre de « grands arbres, et que la prospérité « d'un état dépend toujours de la multitude et de l'égalité des sujets, et non « pas d'un petit nombre de riches. »

« Pour que tout aille bien, et que « chacun soit content, disait aussi J.-J. « Rousseau, il ne suffit pas qu'un poète « ait 100,000 livres de rente. » Nous dirons après lui qu'il n'y aurait point d'abondance réelle chez un peuple dont les richesses et le luxe étonneraient le monde, si à côté des merveilles et des prodigalités fantasques de l'opulence on y voyait une immense multitude sans autre

(1) Bernardin de Saint-Pierre, *Paul et Virginie.*

propriété que ses bras, condamnée à un travail sans relâche, aux plus dures privations et à l'inquiétude perpétuelle du lendemain. A. D. V.

ABONDANCE, divinité allégorique que l'on représentait sous la figure d'une belle femme couronnée de fleurs et tenant dans la main droite une corne remplie de fleurs et de fruits : cette corne est connue sous le nom de corne d'abondance; on suppose que c'est la corne qu'enleva Hercule au fleuve Acheloüs, ou que c'est celle de la chèvre Amalthée, nourrice de Jupiter.

Un grand nombre de monumens offrent des représentations allégoriques de l'abondance avec les attributs que nous venons de décrire.

ABONNEMENT. Ce mot, dérivé de *abournement* dont la racine est *borne*, indiquait primitivement la faculté de borner, de réduire, de modifier les prétentions que l'on aurait à faire à certaine chose. En se prêtant à un abonnement, une personne à laquelle sont dus des droits, des intérêts ou des sommes quelconques remet à son débiteur une partie de ce qui lui revient pour mieux s'assurer le reste. C'est dans le même sens que l'on dit, des impôts, que le gouvernement les prélève par abonnement, lorsqu'il se contente d'une certaine somme sans entrer dans les détails de sa répartition sur les contribuables et que l'on substitue par faveur à la régie des contributions indirectes un abonnement par villes ou départemens, moyennant lequel se libèrent vis-à-vis du trésor les localités où le système généralement adopté trouverait trop d'opposition. L'abonnement ainsi appliqué aux impôts sera expliqué avec plus de détails à l'article Impôts. Dans tous ces cas l'abonnement est une espèce d'accommodement, une convention à l'amiable destinée à assurer les biens de l'état ou d'un créancier quelconque sans écraser ou violenter celui contre lequel il exerce des droits. Le mot abonnement est employé ensuite dans un sens moins déterminé pour toutes sortes de conventions commerciales. L'on prend par abonnement, c'est-à-dire pour un prix fixe arrêté d'avance et qui fait jouir l'abonné d'une légère remise sur le prix courant, un journal, une place dans un théâtre, etc. Ce genre de convention est également avantageux au public dont il garantit les jouissances en les multipliant, et aux entrepreneurs auxquels il fournit par des avances les moyens d'assurer le succès de leurs entreprises. J. H. S.

ABORDAGE est l'effet soit du choc accidentel de deux bâtimens qui se heurtent, soit de l'attaque corps à corps tentée par l'un des deux contre l'autre, et c'est surtout dans ce dernier sens que s'entend communément cette expression.

L'explication des causes accidentelles qui peuvent amener le choc de deux vaisseaux, et le détail des précautions que la vigilance et l'art emploient pour prévenir ce malheur ou y remédier, appartiennent aux ouvrages spéciaux sur la marine. Nous ne faisons ici qu'indiquer brièvement ce qui intéresse le plus les lecteurs étrangers à l'art, c'est-à-dire le but, le mode et les particularités les plus remarquables d'un combat corps à corps entre deux vaisseaux.

La confiance dans la valeur de son équipage, l'espoir de neutraliser par la bravoure et l'adresse l'habileté supérieure de l'ennemi dans les manœuvres et l'agilité de son bâtiment, déterminent d'ordinaire un capitaine à tenter l'abordage. La première condition de succès dans ce cas est l'expérience de marins exercés d'avance aux manœuvres qu'il nécessite. Une partie de l'équipage du vaisseau abordeur devant y rester pour le service, l'attaque ne peut guère être confiée qu'à des hommes choisis et préparés à ce genre de combat. On désigne à cet effet les plus intrépides et les plus agiles. Ils s'arment promptement de sabres, de pistolets et de haches d'armes. D'ordinaire, l'ennemi refuse l'abordage, et manœuvre pour l'éviter : on s'efforce de le joindre; dès qu'on y est parvenu, on cherche à l'accrocher, on y réussit en jetant sur le gréement de son bâtiment les grappins d'abordage, usage qui a donné lieu au *dicton*, jeter le grappin sur quelqu'un. Ces grappins sont de forts crochets de fer à plusieurs branches attachés à une chaîne tenue par un gros cordage, et suspendus au bout des

basses vergues; on les lance de là sur le vaisseau ennemi. Si celui-ci ne parvient pas à se dégager, et si les chaînes restent attachées aux points saisis, les deux bâtimens demeurant accrochés, l'abordage est praticable. Les armes dont on se sert sur le vaisseau abordé pour s'opposer à l'abordage (en termes d'art, *défendre l'abordage*) sont le fusil, la baïonnette au bout, et la pique. Les assaillans jettent aussi des grappins plus légers, dits grappins à main, du gaillard ou des passavans du vaisseau *abordeur* sur le bâtiment *abordé*.

Quand les vaisseaux sont accrochés, on vide les canons par une dernière décharge, et l'on ferme les sabords (*voy.* ce mot), pour empêcher que l'ennemi n'y pénètre et ne s'introduise sur le bâtiment: plusieurs obstacles arrêtent d'ordinaire l'ardeur des assaillans. L'espace plus ou moins large qui sépare le haut des deux bâtimens, le roulis, le péril d'être écrasé en tombant entre les deux bords, enfin les efforts d'un ennemi prompt à repousser l'attaque à coups de piques et de baïonnettes, retardent toujours l'invasion du pont de l'adversaire par l'équipage abordeur. Il faut donc commencer par nettoyer le pont du bâtiment attaqué à l'aide de la mousqueterie et des grenades qu'on y lance. Dès qu'on est parvenu à en chasser l'ennemi, l'on s'y précipite, et on le poursuit soit sur l'autre gaillard et sur les passavans, soit dans les entreponts, où il s'est réfugié; dans ce dernier cas, la résistance ne peut guère être longue: dans l'autre au contraire le combat corps à corps devient sanglant; l'avantage peut être long-temps disputé, et les assaillans peuvent même être repoussés sur leur bord avec perte. Ordinairement, toutefois, ce sont eux qui l'emportent. Les peuples renommés pour leur valeur bouillante, comme les Français, et plus braves qu'habiles à la manœuvre, ont toujours cherché dans l'abordage le moyen de compenser l'infériorité du nombre, ou celle de l'art et de l'expérience. La construction des vaisseaux et le système de navigation chez les anciens favorisaient ce mode d'attaque; aussi les Romains triomphèrent-ils de l'habileté carthaginoise, du moment où avec leurs *corbeaux* ils purent accrocher les bâtimens ennemis. Le système moderne de construction et de manœuvres nautiques rend au contraire l'abordage très difficile, toutes les fois que l'ennemi s'y refuse, ce qu'il ne manque pas de faire quand il compte sur la supériorité de ses évolutions. Toutefois la marine française se glorifie à juste titre de ses succès fréquens à l'abordage. Nous ne citerons que le combat fameux de la frégate *la Belle Poule*, commandée par M. de la Clocheterie, lors de la guerre de l'indépendance américaine; l'enlèvement à l'abordage de la frégate anglaise *l'Embuscade* par la corvette française *la Bayonnaise*, et l'heureuse résistance de la flottille de Boulogne contre les redoutables attaques de Nelson. Parmi les succès moins fréquens obtenus à l'abordage par de petites embarcations, telles que chaloupes et canots, contre des bâtimens de guerre, on doit citer la capture de la frégate espagnole *l'Émeraude* par l'amiral Cochrane. A. D. V.

ABORDAGE (DROIT D'). L'abordage est susceptible de causer des dommages plus ou moins considérables. Dans ce cas, l'équité, d'accord avec l'art. 407 du Code de commerce, oblige à indemniser le navire qui a souffert.

A cet égard l'on distingue: 1° Ou l'abordage est le résultat d'un cas purement fortuit, et alors il est supporté sans répétition par le navire qui l'a éprouvé; ou 2° il a eu lieu par la faute de l'un des capitaines, et en ce cas c'est à celui-là à le réparer. 3° Enfin, s'il est impossible de discerner la cause qui a amené l'abordage, le dommage, en cette dernière hypothèse, est réparé à frais communs et par égale portion par le navire qui l'a fait et par celui qui l'a souffert. P.-T.

ABORNEMENT. Terme d'arpentage qui désigne l'action de planter des bornes à un terrain pour en fixer l'étendue et le distinguer des propriétés contiguës. Cette opération, très simple en apparence, devient cependant l'occasion de discussions qui exigent l'intervention de la justice. Il faut, pour qu'elle soit faite d'une manière légale, l'intervention d'ex-

perts assermentés qui, d'après l'examen des titres et les opérations faites sur le terrain, fixent les limites respectives des propriétés particulières ou communales. F. R.

ABORIGÈNES, habitans originaires (*a prima origine*) ou primitifs d'une région, ceux par lesquels l'histoire de cette région a commencé, et qu'elle y a trouvés soit comme enfans de la terre, soit comme premiers-arrivés. Les Romains nommaient *Aborigines* tous les peuples sur l'origine desquels on ne savait rien de certain. A ce mot répondait chez les Grecs celui d'autochthones (αὐτόχθονες, γενάρχαι et προτόγονοι) établissant une distinction nette entre les peuples primitifs et les colons venus dans un pays après avoir quitté leurs premières habitations. En Italie, les Aborigènes étaient les anciens habitans du centre de cette contrée, établis au milieu de l'Apennin dans les villes ou bourgs de Tribola, Reato, Tiora, Lista, etc. C'étaient les prédécesseurs des Pélasges, venus comme ceux-ci ou de la Grèce ou des montagnes qui la bordent au nord; et les Sicules et d'autres populations grecques de la Grande-Grèce et de la Sicile descendaient peut-être d'eux. Pline l'ancien, en parlant du Latium, dit : *Tenuere alii aliis temporibus Aborigines, Pelasgi, Arcades.* H. N, III, 8. Ces Arcadiens étant venus dans l'Italie inférieure, sous OEnotrus, 1650 ans avant J.-C., l'arrivée des Aborigènes, qui, comme on voit, n'étaient pas autochthones, peut être placée vers l'année 2000 avant notre ère (*voy.* Niebuhr, *Hist. rom.*, t. 1, trad. de M. Golbéry). S.

ABORTIFS, moyens propres à provoquer l'avortement (*voy.* ce mot). Rien n'est moins certain que l'action des agens divers connus sous le nom d'abortifs; et l'on a vu cent fois les personnes qui en avaient fait usage dans des intentions criminelles être en proie aux accidens les plus graves et les plus dangereux sans pouvoir accomplir leur coupable dessein. Les moyens indiqués ne peuvent rien sur le fœtus quand il est bien portant. Au contraire, dans ses maladies ou dans celles de ses enveloppes (*voy.* OEuf humain), la fausse couche a lieu sans la moindre cause apparente, et malgré les plus grandes précautions. Mais la nature, dans sa prévoyante sagesse, a voulu rendre l'existence du nouvel être indépendante même de celle de sa mère : celle-ci n'est pas sûre de l'atteindre en se portant des coups capables de la faire périr elle-même. On a vu de nombreux exemples d'inflammations mortelles survenues chez des femmes qui avaient cherché à éviter la honte d'une faute en se rendant coupables d'un crime. F. R.

ABOU, mot analogue à *aben*, et qui signifie *père*. Les Juifs prononcent *ab* ou *abi*, et les Arabes *abou*. Beaucoup de noms-propres en Orient commencent par ce mot. Tels sont Abimelek, Absalom, Abou-Amrou. Les Orientaux mettent tant de prix à la paternité, que lorsqu'il leur naît un fils ils joignent à leur nom celui du nouveau-né. Ainsi Abou-Amrou, signifie *le père d'Amrou*. Quelquefois même c'est le nouveau surnom qui prévaut. Il est vrai que souvent ces surnoms n'offrent rien de commun avec l'idée de paternité; ce sont de simples sobriquets. Par exemple Aboulfarage signifie le *père de la joie*. R.

ABOUBEKR, premier khâlife, ou successeur et vicaire de Mahomet. Aboubekr était né à la Mecque dans la dernière moitié du sixième siècle de notre ère, et fut un des premiers qui embrassèrent l'islamisme. Son premier nom avait été Abd al Caaba, c'est-à-dire serviteur de la Caaba, par suite du respect superstitieux des Arabes pour la maison carrée. En se faisant musulman il prit le nom d'Abd Allah, ou de serviteur de Dieu. Enfin, lorsque Mahomet épousa sa fille Aïécha, comme elle était encore vierge, il s'appela Aboubekr, c'est-à-dire, le père de la vierge, dans la onzième année de l'hégire (632 de J.-C.) L'empire arabe était encore concentré dans les limites de l'Arabie, et Médine en était la capitale. Les fâcheux événemens qui accompagnèrent la mort du prophète rendirent les commencemens du règne d'Aboubekr très agités, et la nouvelle religion fut menacée d'une ruine totale. Un peu avant la mort de Mahomet il s'était élevé deux autres soi-disant prophètes en Arabie. L'un avait été poignardé; mais l'au-

tre, appelé Mosseylema, faisant toujours de nouveaux progrès, annonçait l'intention d'anéantir tous ceux qui ne penseraient pas comme lui. De plus, lorsque le prophète eut rendu le dernier soupir, un grand nombre de tribus arabes secouèrent le joug qui leur avait été imposé, et retournèrent à l'idolâtrie. Dans cette extrémité Aboubekr déploya une vigueur extraordinaire. Les rebelles furent domptés; Mosseylema fut exterminé avec ses partisans, et la cause de Mahomet triompha pour toujours.

Aboubekr, ne sachant comment employer l'ardeur de cette multitude d'enthousiastes qui s'élevaient de toutes les parties de l'Arabie, résolut de faire flotter l'étendard musulman hors de la presqu'île. Jamais l'Orient n'avait présenté une conquête aussi facile. L'empire romain, ébranlé par des révolutions successives, était hors d'état d'opposer de la résistance. La même faiblesse se faisait remarquer dans la Perse. Aboubekr, voulant essayer ses forces, se contenta d'envoyer quelques troupes sur les frontières de la Syrie et de la Babylonie. Comme elles ne rencontrèrent pas d'obstacle, et que d'immenses richesses s'y offraient à l'avidité des vainqueurs, il fit un appel général aux pâtres de l'Arabie. Ces nomades, devenus tout à coup d'intrépides guerriers, se précipitèrent comme un torrent sur ces nations dégénérées. En vain l'empereur Héraclius leur opposa de nombreuses armées; en vain s'efforça-t-il de réveiller l'ancien courage de ses sujets, rien ne put résister aux sectaires. En moins de deux ans une grande partie de la Syrie était subjuguée, lorsqu'Aboubekr mourut, la treizième année de l'hégire (635 de J.-C.). Aboubekr a été en général représenté par les Musulmans comme un homme juste et pieux. En effet, il était désintéressé, charitable : plusieurs fois, sous Mahomet, il avait donné tout ce qu'il possédait aux malheureux; c'est à ce sujet que Mahomet avait coutume de dire : « Le plus charitable de mon peuple est Aboubekr. » Lorsqu'il fut parvenu au khalifat, il ne prenait que trois dragmes par jour du trésor; encore il trouvait le moyen de faire des aumônes. On ajoute qu'à sa mort on ne trouva chez lui que cinq dragmes. Pour tout bien il possédait, outre l'habit qu'il avait sur lui, un chameau qui lui apportait de l'eau, et un esclave éthiopien qui avait soin de sa personne. Il ordonna, en mourant, qu'on remit tout cela à Omar, son successeur; et celui-ci, en le recevant, ne put s'empêcher de dire : « Aboubekr a vécu de telle sorte qu'il sera impossible à ceux qui viendront après lui de l'imiter. » Aboubekr a aux yeux des Musulmans le mérite d'avoir le premier réuni le khoran en corps d'ouvrage. *Voy.* les articles Arabes (*conquêtes des*), Khoran, Khalife et Omar. R.

ABOU HANIFAH EL NOUMAN BEN HABIT, chef des hanéfites, l'une des quatre sectes orthodoxes de l'islamisme, naquit à Koufah l'an 80 de l'hégire (699 de J.-C.), et mourut en 767. Ce héros de la piété musulmane, d'abord destiné à l'état de tisserand, puis occupé de l'étude du droit, refusa la place de juge et devint l'un des principaux docteurs des croyans. Partisan et défenseur ardent du droit de la maison d'Ali contre l'usurpation de celle des Abbassides, il brillait par sa haute raison et par ses efforts pour assurer la pureté de la foi, à cette première époque de l'islamisme où s'était conservée encore l'impulsion morale et religieuse qui lui donna naissance. Importuné par les remontrances que Hanifah opposait à son désir de se venger des habitans de Mosoul, Abdallah II le fit jeter dans les prisons de Bagdad, et empoisonner peu de temps après. Il avait déjà été persécuté par le khâlife Almansor au sujet du dogme de la prédestination, et on peut le regarder comme ayant été véritablement martyr de sa foi et des principes universels de la morale et de la justice. Abou Hanifah exposa sa doctrine dans un livre auquel, selon l'usage de tout l'Orient, il donna un titre allégorique, *Sened* ou *Appui*. Il y établit tous les points de l'islamisme sur l'autorité du khoran et de la tradition. Trois cents ans après sa mort on lui éleva un monument, et l'on fonda un collége pour ses disciples, parmi lesquels Abou Joseph est renommé.

Jusqu'à ce jour les Musulmans regar-

dent comme sacrées les prescriptions et l'enseignement d'Abou Hanifah, et ce n'est que dans les pratiques de la dévotion privée qu'on se permettrait de s'en écarter. M. B.

ABOUKIR, le *Canopus* des anciens; maintenant un village habité par une centaine d'Arabes, avec un château fort, à l'Est d'un golfe parsemé de plusieurs îlots. Cet endroit est situé sur les côtes de l'Égypte, à quatre lieues Est d'Alexandrie.

Il est devenu célèbre dans l'histoire des guerres contemporaines par deux grands combats: l'un sur mer, fatal à la France, et dans lequel l'amiral anglais Nelson (*voy.* l'art.) détruisit la flotte française, commandée par l'amiral Brueys; l'autre sur terre, signalé par une victoire décisive de Bonaparte sur l'armée turque débarquée sous les ordres de Moustapha Pacha. Voici les faits les plus remarquables de ces deux batailles.

Le 19 mai 1798, la flotte française était sortie du port de Toulon, conduisant en Égypte une armée dont le commandement était confié au jeune conquérant de l'Italie. Dès que l'amiral Saint-Vincent, qui croisait devant Cadix, eut été informé de la sortie de la flotte, dont on ignorait la destination, il envoya dans la Méditerranée le contre-amiral Nelson, avec quatorze vaisseaux de ligne, lui ordonnant de chercher et de combattre l'armée navale des Français. Nelson, après avoir couru long-temps la mer, rencontra enfin la flotte française devant la rade d'Aboukir. Il donna aussitôt le signal du combat. A peine les capitaines français, qui s'étaient rassemblés sur le vaisseau-amiral, avaient-ils eu le temps de se rendre à leurs postes, que déjà les bâtimens anglais les plus rapprochés commençaient l'attaque. La flotte française, embossée en ligne courbe, semblait serrer d'aussi près que possible une petite île défendue par une batterie de canons et de mortiers. Mais Nelson, avec une témérité inouïe, prouva l'inutilité de ces précautions en faisant pénétrer soudain la moitié de ses vaisseaux entre l'île et la ligne de bataille des Français, pris ainsi à revers du côté de terre. L'autre moitié de son escadre, attaquant de front, jeta l'ancre à une portée de pistolet: la flotte française se trouvait ainsi, par la manœuvre hardie de Nelson, placée entre deux feux. Il était six heures du soir, quand le combat commença: au bout d'une heure, la plupart des vaisseaux français étaient démâtés et pris. L'amiral Brueys fut tué au moment où l'incendie éclatait sur son vaisseau-amiral, *l'Orient*, de 120 canons; il fut impossible d'éteindre le feu, et ce superbe bâtiment sauta en l'air. Les débris embrasés du vaisseau lancés par l'explosion retombaient de toutes parts sur les bâtimens qui l'entouraient. A peine put-on sauver 70 à 80 hommes sur 1,000. Le capitaine Casabianca fut blessé mortellement: son fils, âgé de 12 ans, se fit tuer à ses côtés. Les vaisseaux qui restaient encore continuèrent la canonnade jusqu'au lendemain matin, que fut décidée la défaite de la flotte française. Ce combat eut lieu du 1^er^ au 3 août 1798. Deux vaisseaux de ligne et deux frégates, sous les ordres de l'amiral Villeneuve, parvinrent seuls à se sauver à Malte et à Corfou. Neuf vaisseaux de ligne étaient pris: un dixième avait sauté, un onzième avait été brûlé par les Français eux-mêmes, ainsi qu'une frégate: une autre était ensevelie dans les sables. Ainsi la destruction des forces maritimes de la France, dans la Méditerranée, coupant les communications entre ce pays et l'armée d'Égypte, où elle se trouvait abandonnée à ses propres ressources, sans pouvoir être recrutée, ne permettait plus d'espérer la conservation de cette conquête.

Le souvenir de ce désastre fut en partie effacé par la victoire signalée que Bonaparte remporta sur les Turcs, après son retour de Syrie, le 26 juillet 1799. Il avait atteint Mourad Bey, échappé à la poursuite de Desaix, et se préparait à livrer à l'intrépide chef des Mamelouks un combat décisif, lorsque la nouvelle de l'arrivée d'une flotte musulmane dans la rade d'Aboukir lui fit craindre pour Alexandrie. Une armée de plus de 30,000 hommes dont le grand-visir Ioussouf avait donné le commandement à Moustapha Pacha, débarquait en effet sur cette plage. Le sultan s'en promet-

tait la destruction des Français et leur expulsion de l'Égypte. Bonaparte accourt à la tête de ses braves troupes, dont le total n'excédait guère 6,000 hommes, et a bientôt dissipé cette illusion en écrasant les Turcs : 10,000 d'entre eux furent précipités dans la mer; les autres furent tués, en combattant, ou faits prisonniers avec le pacha, leur général. Cette brillante victoire assura pour long-temps encore aux Français la possession de l'Égypte.

Lorsqu'il fallut enfin l'évacuer, Aboukir fut de nouveau le théâtre d'un événement remarquable par lequel les Français clorent cette campagne immortelle dont les conquêtes profitèrent, sinon à la France, au moins à la république des lettres dont les acquisitions sont devenues l'apanage de l'humanité tout entière. Le 7 mars 1801, au moment où l'armée républicaine préparait sa retraite, une flotte amena de Rhodes à Aboukir un corps de 6,000 Anglais, bientôt suivis d'une autre division de 6,000 hommes. Les Français, réduits à un petit nombre de soldats, firent néanmoins bonne contenance, et contirent l'ennemi pendant quelque temps : mais l'immense supériorité de celui-ci les força de battre en retraite, et de rendre même le fort d'Aboukir que les Anglais étaient venus bloquer. *C. L. m.*

ABOUL ABBAS, *voy.* ABBASSIDES.

ABOULFARADJ (GRÉGOIRE ABULFARAGIUS), nommé aussi BARHEBRÆUS, célèbre historien et médecin de la secte des chrétiens jacobites, naquit en 1226, à Malatia ou Mélitine dans l'Asie mineure. Il étudia sous son père l'art de guérir, et s'adonna à l'étude des langues arabe et syriaque, de la philosophie, de l'histoire naturelle et de la théologie. En 1244, il se rendit à Antioche, puis à Tripoli de Syrie, où il fut sacré évêque de Gouba, n'ayant encore que 20 ans. Il occupa ensuite le siége épiscopal d'Alep, et devint à 40 ans *mafrian* ou primat des Jacobites d'Orient. Il mourut revêtu de cette dignité, en 1286, à Meaghah, dans l'Adzerbidjan. Aboulfaradj écrivit en syriaque et traduisit ensuite en arabe une *Histoire universelle depuis la création du monde*. Pococke publia, en 1650, un extrait de cette histoire, et donna en 1665, à Oxford, une traduction latine de l'ouvrage entier, en 2 vol. in-4°. Le texte syriaque et arabe fut publié en 1789, avec une version latine, sous le titre suivant : *Abulpharagii Chronicon syriacum, arabicum et latinum, ex versione et cum notis P. J. Bruns et G. G. Kirsch*; 2 vol. in-4°, Leipzig. En 1805, il parut un ouvrage intitulé : *Chronici syriaci Abulpharagiani e scriptoribus græcis emendati, illustrati specimen, auctore A. J. Arnolds*, in-4°, 1805, Marbourg. Aboulfaradj écrivit lui-même sa vie, et laissa aussi beaucoup d'ouvrages de philosophie et de théologie, énumérés dans la *Bibliotheca orientalis* d'Assemani, tom. 2, p. 244 et suiv. E. C. D. A.

ABOULFAZL, visir et historiographe de l'empereur indien Akbar, est surtout fameux par le tableau qu'il a laissé du règne de ce prince. Il florissait dans la dernière moitié du XVI^e^ siècle de notre ère, et il fut tué en 1603, deux ans avant la mort d'Akbar. L'ouvrage d'Aboulfazl se compose de deux parties, et porte le titre général d'*Akbar nameh* ou de livre d'Akbar. La première partie traite de l'histoire du prince depuis son avénement jusqu'à l'avant-dernière année de son règne, et renferme de plus une introduction pour les temps qui ont précédé. La seconde partie, qui porte le titre particulier d'*Ayin Akberi*, c'est-à-dire de miroir d'Akbar, et qui forme un ouvrage complet dans son genre, est un tableau général de la maison des empereurs indiens, telle qu'elle était organisée sous Akbar; des forces militaires à pied et à cheval, des productions naturelles du sol, de la population de chaque province, et des événemens qui s'y étaient passés. On trouve à la fin un tableau des croyances et des pratiques religieuses des Indous, de leur littérature et de leurs sciences. Ce tableau est d'autant plus authentique que les meilleurs ouvrages sanscrits avaient été traduits pour cet objet en persan. Le principal traducteur lui-même était un frère d'Akbar, appelé Feyzi, qui, pour cet effet, avait consenti à se soumettre à toutes les exigences des brahmanes. L'ouvrage en général est tel-

lement estimé des Orientaux, qu'ils lui ont donné le titre de *chegref nameh*, ou de bon livre par excellence. L'éloquence de style d'Aboulfazl avait donné lieu à ce *dicton* : « Les monarques de la terre redoutent encore plus la plume d'Aboulfazl que l'épée d'Akbar. » Malheureusement l'auteur a, dans quelques endroits, affecté le style des anciens écrivains persans, de manière qu'on a beaucoup de peine à l'entendre. Il existe une traduction anglaise de l'*Ayin Akberi*, faite dans l'Inde, par Gladwin; et cette traduction, qui offrait de grandes difficultés, est fort estimée; seulement elle est abrégée en quelques parties. A l'égard de la version persane, on conservait jadis, dans la bibliothèque des empereurs à Dehli, l'exemplaire même qui fut présenté par l'auteur à Akbar. Cet exemplaire, d'une rare beauté, tomba dans les mains du colonel Fohei, lorsque les Anglais entrèrent dans Dehli, et passa plus tard dans la bibliothèque de Langlès. Après la mort de ce savant, il fut acquis par M. Jonathan Scott, orientaliste anglais. R.

ABOULFÉDA (Emadeddin Ismael), historien et géographe arabe, était issu du même sang que le grand Saladin, et appartenait à la branche des Ayoubites qui régnait sur la ville de Hamah en Syrie. Il naquit en 1273 de notre ère, et, dès l'âge de douze ans, prit part aux guerres qui eurent pour résultat l'entière destruction des colonies fondées en Orient par les Croisés. Il se distingua plus tard dans les guerres des sulthans d'Égypte et de Syrie contre les Mongols, alors maîtres de la Mésopotamie et de l'Asie mineure. Après diverses vicissitudes, il fut investi par le sulthan d'Égypte de la principauté de Hamah, et mourut en 1331.

Aboulféda est principalement connu en Europe par sa chronique universelle et sa géographie. La chronique est intitulée *Ketab almokhtasser fy akhbar albacher*, c'est-à-dire *Abrégé de l'histoire du genre humain*. Cet ouvrage, composé dans un temps où les livres étaient rares, et où il fallait qu'un livre tînt lieu de tous les autres, commence à la création du monde et se termine au temps où vivait l'auteur. La portion qui précède Mahomet est traitée d'une manière très succincte; ce n'est qu'en avançant que les détails se multiplient, jusqu'à ce que l'auteur, arrivant à son époque, se livre à de longs développemens. Il résulte d'un plan aussi bizarre, commun du reste aux chroniqueurs chrétiens du moyen-âge, que les derniers siècles occupent une place hors de proportion avec celle des premiers. Cette histoire est une compilation abrégée des principaux ouvrages historiques publiés antérieurement, et il serait difficile de déterminer ce qui appartient en propre à l'auteur. Elle passe cependant, et avec raison, pour le monument historique des Arabes le plus important qui ait été publié en Europe. La partie qui est postérieure à Mahomet a été imprimée avec une traduction latine et des notes par Reiske, en 5 vol. in-4°. Le titre est *Annales moslemici*, Copenhague, de 1789 à 1794. Le succès qu'a obtenu l'ouvrage n'est pas seulement fondé sur la longue série des siècles qu'il embrasse; on ne peut refuser à l'auteur le mérite de nous avoir conservé, sur bien des points, des faits que nous ne connaissons que par lui. A l'égard de la géographie, elle porte le titre de *Ketab tequouym alboldan*, c'est-à-dire *Livre de la position des pays*. Outre l'ensemble du système géographique des Orientaux qu'elle présente, ainsi que la division de la terre en climats, et les tables de latitudes et de longitudes, on y trouve une description détaillée des mers, des lacs, des fleuves, des montagnes, des royaumes et des villes. Il y est également question des cités qui ont anciennement figuré sur la scène du monde, des productions naturelles de chaque pays, des mœurs de ses habitans. On peut seulement regretter que l'état des sciences mathématiques, à cette époque, n'ait pas permis à l'auteur de donner plus d'exactitude à la détermination des degrés de longitude et de latitude, détermination qui est indispensable pour la fixation des lieux, et qui n'a été perfectionnée que dans les temps modernes. Plusieurs savans ont à diverses époques tenté de publier l'ouvrage entier d'Aboulféda, mais jusqu'ici il n'en existe rien de complet. R.

ABOUL HAKEM, *voy.* ABENCÉRAGES et GRENADE (*roy. de*).

ABOU MACHAR, mots dont on avait fait par corruption en Occident *Albu-mazar*, est le nom d'un écrivain arabe qui fleurit à Bagdad dans le IX^e^ siècle de notre ère, et qui se rendit célèbre par ses ouvrages astronomiques et astrologiques. Le plus fameux est celui qui porte le titre de *Olouf* ou de milliers d'années. Dans cet ouvrage, Abou Machar a essayé de fixer l'établissement successif des empires et des religions avec le terme de leur durée. C'est ainsi qu'il prétendait que la religion chrétienne ne devait pas se maintenir plus de quinze cents ans. Il n'est pas inutile de dire, pour l'histoire des erreurs de l'esprit humain, que, pendant long-temps, la réputation d'Abou Machar fut aussi grande en Occident qu'en Orient. Non-seulement plusieurs de ses ouvrages furent traduits en latin; mais, lorsque l'imprimerie fut découverte, on se hâta de les multiplier par la voie de l'impression. R.

ABOVILLE (D'). Trois officiers généraux d'artillerie, tous trois successivement comtes et pairs de France, ont signalé ce nom dans l'armée.

Le premier, père des deux autres, FRANÇOIS-MARIE, comte D'ABOVILLE, né à Brest, le 23 janvier 1730, entra en 1744 en qualité de surnuméraire dans l'artillerie. Il prit, comme colonel, part aux succès glorieux des troupes françaises dans la guerre de l'indépendance américaine. Promu au grade de maréchal-de-camp en 1789, il fit en 1791 acte de dévouement à l'assemblée nationale, ainsi que d'autres officiers-généraux, lors de la fuite de Louis XVI. Quand Dumouriez, en 1792, tenta de soulever l'armée contre la Convention, le général d'Aboville qui commandait, comme lieutenant-général, l'armée du Nord et des Ardennes, se déclara contre lui. Successivement nommé premier inspecteur-général d'artillerie, après le 18 brumaire, sénateur, grand-officier de la Légion-d'honneur, titulaire de la sénatorerie de Besançon en 1804, commandant des gardes nationales du Doubs et du Jura en 1805, il fut appelé à Brest, comme gouverneur, en 1809. Ayant adhéré, dès le 3 avril 1814, au gouvernement des Bourbons, il fut nommé pair le 4 juin, et ensuite commandeur de l'ordre de Saint-Louis. Au mois de mars 1815, se faisant l'organe de l'association fraternelle des chevaliers de l'ordre, il offrit à Louis XVIII l'hommage de leur commun dévouement. Nommé le 2 juin suivant à la pairie par Napoléon, il lui adressa l'hommage de sa gratitude, ne rejetant que sur ses infirmités l'incapacité qui ne lui permettait pas d'en remplir les devoirs. Aussi ne lui fut-il tenu aucun compte de ce subterfuge, lors du retour du roi. Compris dans l'ordonnance du 4 juillet, et exclu de la chambre, il n'y fut rappelé que par une décision postérieure.

On doit au comte d'Aboville une utile invention, celle des *roues à vousoir*, avec des moyeux de métal. L'Institut a loué cette invention, qui fut exposée en 1802 parmi les produits de l'industrie française, et dont on se sert maintenant pour les vélocifères.

Cet officier-général est mort en 1819. Aboville eut deux fils, l'un et l'autre officiers-généraux dans l'armée française. L'aîné (*Auguste-Gabriel*), né en 1773, mourut en 1820. Après avoir fait avec distinction la campagne d'Espagne, il devint, après la restauration, commissaire du roi près l'administration des poudres et salpêtres. Le cadet (*Auguste-Marie*), naquit en 1776, et entra dès 1790 dans le corps de l'artillerie. Il prit une part honorable aux guerres de la république et de l'empire, et perdit un bras à la bataille de Wagram; il fut promu au grade de général de brigade et au commandement de l'école d'artillerie de La Fère. Ce fut en cette qualité qu'il fit échouer par ses dispositions, en mars 1815, la tentative des généraux Lefebvre Desnouettes et Lallemand pour s'emparer de cette place. Ce général, héritier des titres de comte et de pair portés par son père et son frère, siégeait au conseil de guerre, devant lequel furent traduits, en 1816, le contre-amiral Linois et le colonel Boyer, comme prévenus d'avoir méconnu l'autorité du roi, à la Guadeloupe, en 1815. A. D. V.

ABRAHAM, le plus ancien et le

plus célèbre des patriarches hébreux. C'est à lui que se rattachent les annales du peuple juif, l'alliance divine et les miracles consacrés par l'Ecriture. Né à Ur dans la Chaldée, environ 2,000 ans avant J.-C., il descendait, à la huitième génération, de *Sem*, fils aîné de Noé. Il passa ses premières années dans la maison de son père Tareh; il y fut préservé de l'idolâtrie à laquelle était adonné le reste de sa famille. Fidèle à sa haute vocation et sentant que c'était Dieu même qui l'y appelait, il se rendit au pays de Canaan avec sa famille, et s'établit à Haran, dans la Mésopotamie. Après la mort de son père, il mena une vie errante, cherchant pour ses nombreux troupeaux de vastes et commodes pâturages. Il visita Sichem, Bethel et le pays de Gérar, d'où il retourna à Bethel. De fréquentes disputes entre ses serviteurs et ceux de Loth, son neveu, amenèrent enfin leur séparation. Abraham resta à Mambré; Loth s'arrêta à Gomorrhe. Abraham, quelque temps après, informé que plusieurs chefs arabes avaient surpris Gomorrhe et enlevé Loth avec toute sa famille, les poursuivit à la tête de ses 318 serviteurs, remporta une victoire complète et délivra son neveu. — Suivant la tradition biblique, Dieu avait révélé l'avenir à Abraham, et il mit le sceau, par le commandement de la circoncision, à l'alliance qu'il forma avec lui et ses descendans. L'âge avancé d'Abraham et de Sara semblait déjà rendre incertain l'accomplissement des promesses divines, lorsque, continue le récit de la Genèse, trois anges entrèrent chez eux sous la figure de voyageurs. Ils étaient envoyés du ciel pour porter un dernier avertissement à Sodome et à Gomorrhe où régnait la plus grande perversité. Ils annoncèrent à Abraham qu'à leur retour Sara serait devenue mère. En effet, quoique âgée de 90 ans, elle devint enceinte; et au temps marqué par les anges elle mit au monde un fils nommé Isaac. Lorsque celui-ci eut atteint sa vingt-cinquième année, Abraham, dans sa fervente piété, crut devoir donner à Dieu une preuve éclatante de sa soumission en lui faisant le sacrifice de ses plus chères affections. Dieu, poursuit toujours la naïve tradition dans son langage allégorique, lui ordonna de sacrifier sur la montagne de Moria cet Isaac, son fils unique. L'infortuné vieillard allait obéir avec résignation au maître suprême de la vie et de la mort : déjà la victime était sur le bûcher et prête à recevoir le coup fatal, lorsque Dieu, satisfait de l'obéissance de son serviteur, arrêta son bras déjà levé pour l'affreux sacrifice. Sara mourut bientôt après, et Abraham épousa Céthura (Kétoura) qui lui donna encore six enfans. Il mourut âgé de 175 ans et fut enterré à côté de Sara. Les Juifs et les Arabes voient également dans Abraham le fondateur de leur race; c'est d'Ismaël, fils de sa servante Agar, dont la Bible raconte les touchantes aventures au désert, que les nations Ismaélites ont tiré leur origine et leur nom. Aussi, tandis que les églises grecque et romaine ont placé le nom d'Abraham dans leurs légendes, le khoran en parle également avec respect. Quelques écrivains mahométans soutiennent qu'Abraham avait fait le voyage de la Mecque, et qu'il avait même commencé la construction du lieu saint de cette ville.

Dans l'histoire d'Abraham la fiction se trouve mêlée à la vérité, et les récits des rabbins l'ont rendue encore plus merveilleuse. Flave Josephe (*Archæol.* 1,7), en avait donné l'exemple à ces derniers : il fait d'Abraham un sage qui, né au milieu des idolâtres, serait arrivé par la réflexion et la contemplation des merveilles de la nature à l'idée d'un seul créateur, digne de notre adoration. D'un autre côté, les théologiens protestans ont soutenu que le monothéisme des Juifs ne date, à vrai dire, que de la législation religieuse, politique et civile de Moïse. Le livre *Iézira* ou de la création, que lui ont attribué des rabbins modernes, est revendiqué par d'autres, avec un peu plus de fondement, pour le célèbre Akiba (*voy.* l'art.). *C. L. m.*

ABRAHAM A SANCTA CLARA, prédicateur aulique à Vienne, célèbre par des sermons allemands, composés dans un genre populaire jusqu'à la trivialité, mais pleins d'énergie, d'esprit et d'imagination. Abraham a Sancta Cla-

ra, dont le vrai nom était Ulric Mégerlé, était né le 4 juin 1642, près de Mœskirch en Souabe. Reçu en 1662 dans l'ordre des Augustins déchaussés, il se livra avec zèle à l'étude de la théologie et de la philosophie, et se fit en peu de temps une telle réputation que dès 1669 il fut appelé à Vienne comme prédicateur de la cour impériale. Il y mourut en 1709, et laissa, outre ses discours, divers écrits dont la singularité est poussée quelquefois jusqu'au burlesque, mais qui néanmoins renferment des idées saines, des vues pleines de vérité, et des réflexions puisées dans une grande connaissance du cœur humain. Dans les locutions proverbiales dont ils sont parsemés et les observations empruntées à la vie commune, même en ce qu'elle a de plus vulgaire, on peut étudier avec fruit l'état de la civilisation du temps où il vivait, de même qu'on apprend à connaître par ces tournures d'expression hardies et originales le développement qu'avait pris à cette époque la langue allemande mise en honneur par Luther. Les titres de ces écrits sont pour la plupart aussi bizarres que le style; mais ils n'en méritent pas moins d'être conservés : aussi les trouve-t-on en tête de plusieurs collections des classiques allemands, à la suite de diverses productions de Luther, auquel Santa-Clara ressemblait pour l'énergie et pour la pénétration, mais dont il n'eut point toute l'indépendance d'esprit, ni l'élévation du caractère et l'érudition. J. H. S.

ABRAHAMITES, secte hérétique que les Arabes nommèrent *Ibrahimiah*, du nom de son fondateur, Ibrahim ou Abraham. Cet hérésiarque renouvela dans Antioche dont il était natif la secte des Pauliciens ou Paulianistes (*voy.* l'art.) et nia la divinité du Christ. Une partie des Syriens adopta ses opinions; mais Cyprien, patriarche orthodoxe de cette église, lui résista puissamment et fit tant que cette secte se dissipa. — On a encore appelé Abrahamites des moines qui souffrirent le martyre pour le culte des images, sous Théophile, au IX^e^ siècle. — C'est aussi le nom d'une secte de déistes bohémiens qui exista au XVIII^e^ siècle. Quelques paysans de la seigneurie de Pardubitz en Bohême, se confiant dans l'édit de tolérance que Joseph II publia en 1782, adoptèrent la croyance qu'avait eue, suivant eux, Abraham avant la circoncision. Ils ne prirent de la Bible que la croyance en un seul Dieu, le décalogue et l'oraison dominicale. Ne voulant appartenir ni aux Juifs ni à aucune secte chrétienne reçue alors, la liberté de culte leur fut refusée. L'empereur Joseph II chassa, en 1783, ces hommes paisibles de leurs propriétés, et les fit transporter militairement par deux ou par quatre sur les frontières de Hongrie, de Transylvanie et d'Esclavonie, où ils furent en grande partie, ainsi que leurs femmes, forcés de passer à la religion catholique. (Voy. *Histoire des déistes de Bohéme*, Leipzig, 1785.) *C. L. m.*

ABRANTÈS, petite ville sur la rive droite du Tage, dans la province portugaise d'Estramadure. Sa position au pied de collines escarpées qui forment en cet endroit un défilé, l'ancien château qui au besoin pourrait servir de citadelle, et le Tage navigable à partir de ce point, lui ont donné de tout temps une haute importance militaire. En 1762, les Portugais renfermés dans un camp fortifié y défirent les Espagnols. Ce fut à Abrantès que se termina, en 1808, la marche très périlleuse et très difficile que le général Junot entreprit avec son armée le long du Tage à travers la province de Beira, contrée stérile et hérissée de montagnes et de forêts. Près de cette ville, les fondrières qu'il faut traverser pour se rendre d'Alcantara à Castel-Branco, se perdent dans une plaine très fertile, qui n'est entrecoupée que de collines. Junot fit mettre en état de défense le château ainsi que la ville qu'il avait trouvée sans garnison : la rapidité avec laquelle il marcha ensuite, malgré la fatigue de ses troupes, sur Lisbonne qui avait une garnison de 15,000 hommes et une population de 350,000 habitans, son entrée audacieuse dans cette capitale à la tête de 1,500 grenadiers seulement, mesure hardie qui ne laissait pas au peuple et au gouvernement le temps de se préparer à une défense, lui valurent de la part de Napoléon le titre de duc d'Abrantès. Il n'en commit

pas moins plus tard des fautes militaires extrêmement graves. Lors de la capitulation de Cintra, la forteresse d'Abrantès fut livrée aux Anglais qui en augmentèrent encore les fortifications. Cependant elle ne fut ensuite l'objet d'aucune expédition importante, si l'on excepte une reconnaissance que le maréchal Masséna entreprit contre elle, en 1811, lorsqu'il se trouva devant les positions fortifiées que le général Wellington occupait entre Santarem et Péniche. *C. L.*

ABRANTÈS (DUC D'), *voy.* JUNOT.

ABRANTÈS (M^me^ LA DUCHESSE D') est née à Montpellier, le 6 novembre 1784; elle est fille de M. Saint-Martin Permon, né dans une des familles honorables de la bourgeoisie de Metz et qui avait épousé, durant les guerres de la Corse, M^me^ Panonia Comnène, sœur du prince Démétrius Comnène, reconnu dans les cours d'Europe comme l'*unique descendant* de la famille impériale des Comnène (*voy.* ce mot) de Constantinople. M^me^ d'Abrantès ne s'est jamais appuyée de cette partie de son origine, quoi qu'on ait dit à ce sujet; elle n'est fière que du grand nom de son mari. Son père et son frère, M. Albert Permon, furent ses maîtres. Ce dernier, homme d'un esprit remarquable et fort cultivé, était un des membres les plus estimés de la haute administration, à l'époque du consulat : il a peu vécu. M^me^ de Permon, leur mère, n'a laissé dans la société la plus brillante de Paris que des souvenirs de graces, de bonté, et celui des manières les plus distinguées et d'un esprit charmant. Elle avait été l'une des premières protectrices du général Bonaparte.

M^elle^ de Permon épousa le général Junot après son retour d'Égypte. Cet officier avait alors 27 ou 28 ans, et il venait de se signaler à Nazareth et au mont Thabor par des actions héroïques.

M^me^ d'Abrantès a cultivé les lettres dès sa jeunesse; elle s'en occupait même dans les fatigues et les distractions de ses courses en Europe. Elle en a vu et habité presque toutes les parties; rarement elle s'est arrêtée dans un lieu sans qu'elle ait cherché à y recueillir des détails géographiques et historiques ou quelques traditions populaires. Cette soif de connaître nous explique le charme de ses récits et leur fidélité locale.

M^me^ d'Abrantès a suivi son époux à Lisbonne où il alla en qualité d'ambassadeur. Revenue en France, elle a été attachée comme dame d'honneur à la maison de Madame Mère. Le général Junot était à cette époque gouverneur de Paris. Cette position brillante permit à M^me^ d'Abrantès de réunir dans son salon ce que la capitale comptait alors de plus aimable, de spirituel et d'illustre. Sa maison devint le lieu où la société avait le plus d'agrément et d'éclat. En 1809, Junot suivit l'empereur en Espagne. M^me^ d'Abrantès voulut accompagner son mari; elle y accoucha, au milieu du feu, durant une bataille acharnée dont les l'action se prolongea plusieurs jours, du plus jeune de ses fils, aujourd'hui sous-lieutenant au 34^e^ régiment de ligne.

Le général Junot mourut en juillet 1813 : depuis, M^me^ d'Abrantès s'est dévouée à l'éducation de ses enfans.

Les *Mémoires* qu'elle a publiés sont la chronique la plus spirituelle et la plus animée que nous ayons de la cour impériale. Elle en a vu l'aurore et tout l'éclat, puis les phases de son effacement orageux, et a observé des personnages historiques dans des positions particulières et privées. C'est à la cour même qu'elle a recueilli ses observations avec une rare sagacité. Par l'extrême variété des détails, elle nous retrace parfaitement cette cour et cette époque à jamais mémorable dans notre histoire. M^me^ d'Abrantès a été guidée par ses *souvenirs écrits*. Elle en a plusieurs volumes; ses amies lui ont rendu une foule de lettres qu'elle leur a écrites de Madrid, de Lisbonne et de Paris, et qui peignent les sociétés et les pays différens qu'elle a eus successivement sous les yeux.

L'*Amirante de Castille*, publié en 1832, est une esquisse de l'Espagne et de la cour de Madrid, sous le règne de Charles III. Cet ouvrage a été écrit en 1827. Il retrace des situations historiques singulières et dramatiques, avec une érudition de détails précieuse et qui serait remarquée dans un ouvrage plus grave. Elle a consulté minutieusement

pour l'écrire vingt-cinq sources originales qu'elle cite. L'histoire n'est pas habituellement si parlante et si expressive. M^me^ d'Abrantès a fait ses recherches en Espagne. Tel qu'il a paru, l'ouvrage n'est pas complet; il le sera sans doute lorsqu'il sera arrivé à sa seconde édition. M^me^ d'Abrantès a écrit de premier jet, dans la *Revue de Paris*, nombre d'articles qui comptent parmi les plus brillans que l'on y ait lus. Plusieurs sont des tableaux de la cour de Russie au temps d'Élisabeth et de Catherine II. M^me^ d'Abrantès a séjourné à la cour d'Alexandre, où elle a connu des personnages célèbres. Ces vives peintures, quelquefois trop énergiques peut-être, sont instructives autant qu'attrayantes; mais la nudité de certains détails pourrait donner lieu à des critiques fondées. Toutefois la monographie historique n'avait point fourni encore des peintures plus fines et plus fortes. M^me^ d'Abrantès est douée d'une facilité d'écrire avec éclat qui ressemble à l'improvisation. F-r.

ABRAXAS, dénomination d'une classe très nombreuse de pierres gravées qui indiquaient des symboles du culte de la secte gnostique des Basilidiens dans les premiers siècles du christianisme. On trouve de ces pierres dans la plupart des grands cabinets d'antiques en Europe, et elles ont été l'objet de plusieurs ouvrages graphiques et de dissertations savantes. Ce qui a donné le nom d'abraxas à ces pierres, c'est le mot *abrasax*, écrit en lettres grecques, qu'on lit sur la plupart et que les uns, comme Grotefend, ont expliqué par le perse ou le pehlvi et appliqué à Mithra; d'autres par l'hébreu où il pourrait signifier Dieu, le Fils et le Saint-Esprit; d'autres ont décomposé le mot en initiales de mots grecs signifiant le salut par la croix; enfin Münter et Bellermann ont expliqué le mot par l'égyptien ou plutôt le cophte, langue dans laquelle les deux mots *abrak* et *sax* signifient la parole ou le Verbe béni et saintement vénéré. Des auteurs beaucoup plus anciens n'ont vu dans le mot abrasax qu'une réunion de lettres numériques, qui étant additionnées donnent le nombre 365 ou l'année entière, en sorte qu'abrasax serait le symbole du soleil ou de sa révolution annuelle présumée. Les véritables abraxas portent comme symbole une figure à tête de coq et ayant, au lieu de jambes, deux serpens repliés symétriquement des deux côtés. Cette figure tient d'une main un sceptre ou bâton inaugural, et de l'autre quelque chose de rond, comme une couronne ou un petit bouclier. Quelquefois on a figuré des signes d'astres auprès de cette figure. On lit fréquemment au-dessous ou auprès de la figure le mot iao (IAΩ) ou simplement les lettres A et Ω, alpha et oméga. Le mot de iao, souvent mentionné par les Pères de l'église, était le terme par lequel beaucoup de gnostiques désignaient la divinité, comme les Juifs appelaient dieu *Jehova*. D'autres fois on lit sur ces pierres des noms d'anges ou d'œons (*voy.* Gnosticisme). On a fréquemment regardé comme abraxas des pierres portant des signes mystiques, et n'ayant de commun avec les véritables abraxas que quelque symbole. Il paraît que celles-ci n'ont pas appartenu aux gnostiques, et ne sont que des amulettes qui ont servi à quelques-unes des sectes nombreuses de l'Égypte. On peut consulter sur ces abraxas la dissertation de Chifflet, celle de Bellermann (Berlin, 1817-1819, 3 cahiers), et l'ouvrage de M. Matter sur le gnosticisme. — Le mot mystique d'*abracadabra*, que dans des temps superstitieux on a inscrit sur les amulettes, paraît venir aussi du mot énigmatique d'abrasax. Selon Quintus Serenus Samaconicus, il fallait écrire ou répéter ce mot de manière à en former par l'écriture une sorte de triangle où le mot se reproduisait sous toutes les faces ainsi qu'il suit :

A B R A C A D A B R A
B R A C A D A B R
R A C A D A B
A C A D A
C A D
A

On écrivait cette formule sur un papier carré, que l'on cousait sur une figure de croix, afin de suspendre le tout au cou pendant neuf jours, au bout desquels on espérait être guéri de la fièvre ou d'autres

maux. C'était la superstition orientale dans toute sa grossièreté. D-c.

ABRÉGÉ. C'est le nom qu'on donne le plus généralement aux ouvrages qui, dans une étroite dimension, renferment la substance d'un livre plus considérable ou celle de plusieurs livres fondus ensemble. Les *abrégés* sont surtout en usage pour le premier enseignement. On a des *abrégés* de grammaire, d'histoire, de sciences naturelles, etc. Le mérite de ces sortes d'ouvrages est dans le choix des élémens qui les composent, et dans la clarté d'exposition qui résulte d'un ordre lumineux et d'une rédaction précise. Ils doivent donner tout ce qui est essentiel et ne rien contenir d'inutile, avoir de la brièveté sans sécheresse, et, dans leur petite étendue, présenter pourtant un ensemble complet, bien ordonné, que l'esprit puisse embrasser et retenir sans effort.

Lorsqu'une littérature commence à se trouver surchargée des richesses amassées par de longs travaux, on voit apparaître des *abréviateurs* dont le talent consiste à resserrer, sous un petit volume, les grandes compositions dont la lecture exigerait un temps que peu de personnes peuvent y donner. C'est ainsi que Justin a composé son élégant *abrégé* de l'histoire universelle de Trogue Pompée; c'est ainsi que Thouret a résumé, dans sa substantielle analyse, les ouvrages étendus de Dubos et de Mably.

Quelquefois un *abrégé* est une œuvre du génie qui promène sur un vaste sujet sa vue haute et rapide. Bossuet, dans un seul discours, trace un précis de l'histoire universelle; Montesquieu, en quelques chapitres, nous fait assister au développement et à la chute de l'empire romain.

L'époque actuelle a vu éclore, sous les titres de *résumés* et de *manuels*, un grand nombre d'*abrégés*, consacrés, les premiers à l'histoire, les seconds aux arts et aux sciences. On peut dire de ces collections ce que Martial disait de son recueil : *Sunt bona, sunt mediocria quædam, sunt mala plura.* Ces lectures, néanmoins, ont toujours un avantage, celui de populariser les notions essentielles des choses, et, sous ce rapport, la médiocrité même a droit à des encouragemens.

Un bon *abrégé* est un ouvrage utile; mais un bon *abrégé* n'est pas facile à faire. *Tacite*, a dit Montesquieu, *abrégeait tout parce qu'il voyait tout;* mais les Tacite sont rares. S. A. B.

ABREUVOIR, lieu disposé pour faire boire et baigner les animaux domestiques. C'est tantôt une pente douce choisie ou préparée sur le bord d'une rivière, d'un étang ou d'une pièce d'eau, tantôt une espèce de bassin dont le fond est pavé, dont les parois sont construites au ciment, et dans lequel on rassemble les eaux de la pluie ou celles d'une source. Les abreuvoirs établis sur les fleuves, les rivières ou les bassins des canaux, doivent être munis de pieux enfoncés ou d'un barrage quelconque, pour éviter que les animaux et ceux qui les conduisent puissent être entraînés par le courant et qu'ils puissent s'avancer dans des endroits trop profonds.

Lorsqu'on est obligé d'établir des abreuvoirs de la seconde espèce, il faut avoir soin de les curer fréquemment, de ne pas souffrir qu'on y lave du linge, des laines, et surtout qu'on y mette rouir du chanvre: les matières animales et végétales que ces diverses opérations laissent dans l'eau et qui s'y putréfient, la corrompent et la rendent nuisible à la santé des animaux qui viennent s'y désaltérer, et même, par les émanations qui s'en exhalent, aux habitations qui avoisinent l'abreuvoir.

Les chasseurs appellent *abreuvoir* des lieux disposés naturellement à peu près comme il a été dit plus haut, et où le gibier a coutume de se rendre pour se baigner et se désaltérer. Ils s'embusquent souvent aux environs, ou tendent des piéges pour s'en emparer plus facilement. F. R.

ABRÉVIATEURS. C'est le nom de certains officiers de la chancellerie romaine chargés de la rédaction des signatures, brefs, bulles et autres actes émanant de l'autorité papale. Leurs minutes étant remplies d'abréviations, ils en ont reçu eux-mêmes le nom d'abréviateurs, équivalant ici à celui de notaires. Ils tiennent encore registre de ces pièces, les transcrivent sur parchemin

et les font ensuite parvenir à la daterie (*voy.* ce mot), d'où elles sont expédiées. Il y a actuellement 72 abréviateurs, dont 12 appartiennent à la haute prélature et en portent le costume; 22 autres, d'un rang inférieur, sont pris dans le bas clergé, et le reste est laïc. Au siècle dernier, la charge des abréviateurs-prélats valait 2,000 scudis ou près de 11,000 fr. J. H. S.

ABRÉVIATEURS (litt.), *V.* Abrégé.

ABRÉVIATION. Afin de rendre l'écriture plus rapide ou de renfermer dans un espace étroit l'expression d'un plus grand nombre d'idées, les anciens omettaient une partie des lettres qui composent les mots, et par-là abrégeaient beaucoup le travail. Ils n'employaient en écrivant que des lettres onciales, comme on le voit par les inscriptions des monumens, des médailles et des pierres gravées. Ils ne séparaient point leurs mots, ou les distinguaient simplement par des points. Jusqu'à l'invention des lettres minuscules, les abréviations se bornèrent à une omission de lettres dans les mots dont l'usage était journalier ou du moins très fréquent. Tantôt on ne laissait subsister que la première lettre des mots; tantôt on supprimait seulement soit les deux, trois ou quatre dernières, soit celles du milieu. Quelquefois on écrivait au-dessus du mot les lettres omises par précipitation ou que l'on ne pouvait rejeter à la ligne suivante sans produire de confusion. Les lettres minuscules grecques et latines furent inventées dans les siècles postérieurs par les calligraphes qui faisaient métier de copier les manuscrits. Ils imaginèrent certains signes abréviatifs pour remplacer des syllabes, des consonnes doubles et des diphthongues. La dernière syllabe d'un mot est souvent représentée par la première lettre accompagnée d'un signe particulier. On trouve, en grec, des abréviations figurant des mots entiers, et compliquées au point que les mots y sont méconnaissables pour quiconque n'est pas familiarisé avec la paléographie de cette langue. Les manuscrits fourmillent d'abréviations reproduites dans les éditions publiées immédiatement d'après les manuscrits. Un autre point de ressemblance entre ceux-ci et les éditions primitives consiste dans les *ligatures*. On appelle ainsi des traits de plume au moyen desquels les lettres d'un mot se lient les unes aux autres. Les ligatures constituent, en partie, l'écriture cursive. Il existe aujourd'hui des abréviations tellement communes qu'on s'en sert continuellement sans y penser : tels sont, 1° les chiffres et tous les signes de convention qui composent les formules mathématiques, chimiques et médicales; 2° les lettres initiales d'une foule de mots qui reviennent à tout instant dans le discours ordinaire de la vie ou dans le langage spécial d'une science ou d'un art libéral. E. C. D. A.

Nous donnerons l'explication de toutes les principales abréviations sous les différentes lettres de l'alphabet, ainsi qu'aux articles Tironiennes (*Notes*), Sigles, Monogrammes, etc. On les trouve réunies en table dans l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, édition de 1777, tom. I^er^, pag. 119-134, et dans les *Traités de diplomatique* des bénédictins qui renferment les recherches de Carpentier, de Tassin et de Curne de Sainte-Palaye. Ici nous nous bornerons à ajouter quelques observations générales.

Depuis les Romains l'usage des abréviations était surtout commun chez les rabbins, auxquels une seule lettre suffisait dans bien des cas pour désigner des mots entiers. Sans compter parmi les abréviations les *etc.* des hommes de loi, on peut dire que ces derniers s'en servaient aussi très fréquemment, au point que Philippe-le-Bel se vit obligé, en 1304, de rendre une ordonnance pour interdire les abréviations trop multipliées qui rendaient les actes presque indéchiffrables et en facilitaient aussi la falsification. Dans le commerce on désigne par des abréviations un grand nombre de termes de négoce, comme *compte* (c.), *à protester* (a. p.), *pour cent* (p. $_0/^0$), *folio* (f°), etc., et les noms des espèces, mesures et poids, par exemple, lb pour livre, l. st. pour livre sterling, fl. pour florin, etc. Les médecins élèvent, par toutes sortes de signes et d'abréviations, leurs ordonnances au-dessus de la portée du public, et les

charlatans en font usage pour s'envelopper de mystère et mieux éblouir les badauds. Mais c'est sur les monumens surtout qu'on trouve le plus d'abréviations : elles y sont indispensables pour ménager l'espace; et celles-ci, ainsi que celles des manuscrits anciens dont il a été question plus haut, doivent être particulièrement étudiées. J. H. S.

Outre les abréviations en notes qui seront expliquées ailleurs (*voy.* NOTATION), la notation musicale s'est successivement enrichie d'une foule de mots italiens que les compositeurs emploient pour indiquer les degrés de force ou de douceur, ou autres nuances du jeu, etc. Beaucoup de ces mots s'écrivent en abrégé. Voici le tableau de ces abréviations.

f	*forte.*	ff	*fortissimo.*
p	*piano.*	pp	*pianissimo*
fp	*forte piano* (voy.).	pf	*piano forte.*
mf	*mezzo forte.*	mp	*mezzo piano.*
rf *ou* rinf.	*rinforzando.*		
sf *ou* sforz.	*sforzando.*		
cr. *ou* cresc.	*crescendo.*		
decr. *ou* decresc.	*decrescendo.*		
dim.	*diminuendo.*		
cal.	*calando* (voy.).		
smorz.	*smorzando* (voy.).		
perd.	*perdendosi.*		
dol.	*dolce.*		
scherz.	*scherzando.* (voy.).		
pizz.	*pizzicato.* (voy.).		
ad l. *ou* ad lib.	*ad libitum* (à volonté).		
a. t.	*a tempo* (voy. MESURE).		
s. t.	*senza tempo.*		
ten.	*tenuto.* (voy.)		
al s. *ou* dal s.	*al segno, dal segno.*		
C.B.	*col basso* (aussi *contrabasso*)		
B.C.	*basso continuo.*		
C.C.	*col canto.*		
D.C.	*da capo* (à recommencer).		
All°	*allegro* (voy.).		
Arp.	*arpeggio* (voy.).		
V.S.	*volti subito* (tournez vite).		
D. *ou* dest.	*destra.*		
S. *ou sin.*	*sinistra* (main gauche).		
8°	*all' ottava* (voy. OCTAVE).		
Unis.	*unisono* (voy. UNISSON).		
V.	*violino.* VV. *violini.*		
A.	*alto.*		
B.	*basso.*		
Clar.	*clarinetto.*		

ABRI. Dans la grande comme dans la petite culture, les *abris* ont pour objet de protéger les végétaux contre les effets d'une excessive évaporation, d'un froid trop intense, et même parfois d'une humidité surabondante.

L'*évaporation* (*voy.* ce mot) est due à deux causes principales : la chaleur accompagnée de sécheresse, et les courans d'air rapides. Le *froid* peut être produit par l'abaissement général de la température atmosphérique ou par le *rayonnement*, c'est-à-dire cette propriété qu'ont tous les corps d'émettre à distance, vers les autres corps, une partie du calorique qu'ils contiennent. Dans ces divers cas la théorie des abris n'est pas la même.

Selon leur position, les montagnes, les collines, les forêts ou les bois forment des *abris naturels* tantôt contre les vents froids et humides du nord et de l'ouest, tantôt contre les vents desséchans du sud et de l'est, tantôt enfin contre la chaleur excessive des climats méridionaux. Sur les revers opposés de la même montagne, on peut cultiver parfois des plantes de latitudes fort différentes. Les grandes plantations d'arbres exercent, à peu près de la même manière, une très grande influence, soit en bien, soit en mal, sur le produit des cultures environnantes.

Dans la grande culture on peut former des *abris artificiels* contre les vents au moyen de *haies* garnies de *baliveaux* (*voy.* ces deux mots) ou de plantations en massifs.

Dans les jardins on obtient en petit les mêmes résultats en construisant des *murs*, en plantant des *palissades*, des *brisevents*, et aussi en abaissant, lorsque les circonstances l'exigent, devant les arbres qu'on veut défendre d'une évaporation trop rapide, des *nattes*, des *paillassons*, de simples *canevas*.

Pour protéger contre les sécheresses de l'été quelques semis d'arbres délicats pendant leur jeunesse, tels par exemple que plusieurs pins, on mêle leurs graines à d'autres graines de végétaux d'une croissance rapide dont l'ombrage tempère l'ardeur des rayons solaires.

On couvre de mousse les plate-bandes destinées à recevoir diverses plantes de

climats moins chauds que celui dans lequel elles ont été transportées. On répand de vieille paille ou de la litière sur les terrains auxquels on veut éviter de donner de trop fréquens arrosemens.

D'un autre côté, on a parfois intérêt à protéger diverses cultures contre les pluies d'averse.

Les abris artificiels contre le froid ont pour objet, les uns principalement de s'opposer aux effets de l'abaissement général de la température atmosphérique, comme les *serres*, les *baches*, les *châssis*, les *cloches*, diverses *couvertures*, etc.; les autres de diminuer l'émission du calorique rayonnant : tels sont les paillassons, les toiles et tous autres corps minces faciles à interposer entre l'objet qu'on veut empêcher de se refroidir et l'atmosphère.

De deux thermomètres, du reste parfaitement gradués, placés pendant une nuit d'hiver, l'un au milieu d'un champ que rien ne soustrait à l'aspect d'un ciel sans nuages, l'autre au pied d'une haie, sous un arbre ou une toile maintenue à une certaine élévation, le premier marquera une température plus basse, quelquefois de plusieurs degrés, que le second. Cependant un arbre dépouillé de ses feuilles, une simple toile de canevas, ne sont point en apparence des abris bien puissans. Ils ne peuvent évidemment s'opposer qu'à cette disposition particulière qui fait que le corps et surtout les plantes qui se trouvent sur le sol en regard immédiat avec une atmosphère pure et froide, émettent constamment plus de calorique qu'ils n'en reçoivent. (*Voy.* RAYONNEMENT.)

En horticulture les abris sont indispensables à la conservation et à la multiplication d'une foule de végétaux étrangers. Ils facilitent les moyens d'en *acclimater* ou d'en *naturaliser* quelques-uns; de les cultiver avec profit comme objets d'agrément ou d'utilité; d'obtenir des productions précoces ou tardives, et par cela même souvent d'une grande valeur; d'améliorer la qualité, d'augmenter le volume des fruits, etc., etc. (*Voy.* ACCLIMATATION, NATURALISATION, PRIMEURS, ESPALIERS.)

Dans les pays chauds comme l'Italie, dans les terrains arides des parties plus centrales de l'Europe, partout enfin où l'on a intérêt à retarder l'évaporation de l'eau des pluies, les plantations d'arbres formant abris sont, on peut dire, indispensables à la fertilité du sol. Elles influent à la fois sur la quantité et sur la qualité des produits.

Mais aussi, en certains cas, elles peuvent devenir nuisibles en arrêtant cette même évaporation dans les pays froids et humides, et en interceptant les rayons solaires au détriment des plantes qui sont dans leur voisinage immédiat. O. L. T.

ABRIAL (ANDRÉ-JOSEPH, comte D'), pair de France, naquit, vers 1750, à Annonay, où il exerça la profession d'avocat en 1791. Le gouvernement le nomma commissaire du pouvoir exécutif près le tribunal de cassation. Après avoir rempli diverses missions, il fut appelé au ministère de la justice sous le gouvernement consulaire; et malgré la difficulté de ses fonctions il sut s'en acquitter d'une manière honorable. Devenu sénateur, M. Abrial fut investi, en 1804, de la sénatorerie de Grenoble. Peu de temps après il fut nommé grand-officier de la Légion-d'Honneur, et chargé d'introduire le Code Napoléon dans le royaume d'Italie, ainsi qu'à Gênes. A son retour le sénat le désigna pour être membre du conseil d'administration chargé de surveiller les atteintes qui pourraient être portées à la liberté individuelle. En 1812 il reçut le titre de comte, et en 1814 la croix de l'Ordre de la Réunion. M. Abrial fut du nombre des sénateurs qui votèrent la déchéance de Napoléon et le gouvernement provisoire. A la première restauration, le roi le nomma membre de la chambre des pairs. Au retour de l'île d'Elbe, Napoléon l'en exclut; mais il y rentra après la seconde restauration. M. Abrial a joui de l'estime publique comme jurisconsulte et comme citoyen recommandable par ses lumières et la droiture de ses intentions. A. D. V.

ABRICOT, fruit de l'abricotier, *armeniaca vulgaris*, arbre originaire de l'Asie et transplanté en Italie, d'où il s'est répandu dans toutes les parties tempérées de l'Europe. L'abricotier est un des premiers arbres qui fleurissent au printemps, pour peu que la chaleur

soit précoce : aussi ses fleurs sont-elles souvent frappées par les gelées tardives qui anéantissent la récolte. On le cultive soit en espalier, soit en plein-vent; dans ce dernier cas les fruits sont beaucoup plus estimés, quoique dans le premier ils soient plus volumineux. Ces fruits sont des drupes globuleux ayant le noyau lisse, une chair de couleur jaune, consistante, sucrée, un peu mucilagineuse, et un parfum agréable. L'abricot commence à mûrir vers le mois de juillet, et dure assez peu de temps. On en compte plusieurs variétés, que de nouveaux semis peuvent encore multiplier. L'abricotier se multiplie de semences, particulièrement les espèces qui ont la propriété de se reproduire sans variations par ce moyen; ou bien de greffes sur prunier ou sur amandier, pour les variétés qu'on veut conserver dans toute leur pureté, et qui ne pourraient point se perpétuer ainsi de graines.

L'abricot se sert cru et cuit; on en fait des conserves, une pâte; on le confit au sucre et à l'eau-de-vie. Ses noyaux pilés avec leurs amandes, et infusés dans l'eau-de-vie à laquelle on ajoute du sucre, constituent la liqueur de table connue sous le nom de ratafia ou eau de noyaux, et qui doit ses propriétés à une très petite quantité d'acide hydrocyanique.

L'abricot est un fruit salubre et nourrissant. C'est à tort qu'on l'accuse d'être *fiévreux*; son excès seul peut être nuisible, surtout quand on le mange avant sa parfaite maturité. F. R.

ABROGATION (étym., *ab-rogare*, demander contre). C'est l'annulation d'une loi ou ordonnance par une loi ou ordonnance postérieures.

L'*abrogation* est expresse ou tacite : *expresse*, si la loi déclare d'une manière formelle que la loi précédente est abolie; *tacite*, si une loi vient à être portée qui, sans déclarer que la précédente est abolie, contient cependant des dispositions nouvelles contraires aux anciennes. Quand les lois s'accumulent et se contredisent, il est quelquefois difficile de décider si une loi est réellement abrogée ou non. C'est ce qu'on a vu souvent en France dans les plaidoiries devant les tribunaux où le ministère public insistait sur l'application d'une loi que la partie adverse regardait comme abrogée, ou réciproquement. Dans les états représentatifs une loi ne peut être abrogée que par le concours des représentans de la nation; une ordonnance du chef de l'état ou du pouvoir exécutif qui abrogerait la loi serait nulle et illégale; mais une ordonnance ayant pour but le mode d'exécution d'une loi rendue dans les formes prescrites peut être abrogée par une autre ordonnance. Une loi peut être abrogée dans son ensemble ou seulement dans quelques-unes de ses dispositions : sans être abrogée elle n'est souvent plus en vigueur, soit que son inutilité l'ait fait tomber en désuétude, soit que des dispositions trop sévères ou un esprit contraire aux idées du temps en aient empêché l'application. L-E et D-G.

ABROUTISSEMENT. C'est le dommage que causent les bestiaux qui, abandonnés dans les bois, vont brouter les jeunes pousses et les bourgeons des arbres. Le tort considérable qui peut résulter de l'abroutissement donne le droit de réclamer des dommages et intérêts qui sont réglés par les autorités locales d'après les procès-verbaux des gardes forestiers. F. R.

ABRUS. L'*abrus precatorius* est un arbuste grimpant, originaire de l'Inde et répandu dans tous les climats équatoriaux. Il appartient à la famille des légumineuses, et se distingue surtout par ses graines luisantes, en forme de pois, d'un rouge de corail et marquées d'une tache noire, dont on fait des chapelets, des colliers, des bracelets et d'autres ornemens. G.

ABRUTISSEMENT, état moral de l'homme paralysé dans l'exercice de toutes ses facultés intellectuelles et réduit au niveau de la brute par une stupidité grossière. L'abrutissement peut être la suite ou de la débauche, ou de la superstition, ou d'une violence extérieure. Considéré souvent comme un moyen de gouvernement, il a été imposé aux peuples, soit par des conquérans étrangers, soit par des despotes indigènes. La caste des prêtres, là où une religion positive et dominante se trou-

vait établie, a presque toujours favorisé ce moyen dégradant, mais avantageux à l'autorité absolue que ses membres prétendaient exercer sur les esprits et les consciences du vulgaire; et l'éclat même du christianisme, si pur et si bienfaisant en soi, a été terni en quelques lieux par une semblable prétention de ses ministres. La religion avait introduit ce système en Égypte; le despotisme le propagea par tout l'Orient: le monachisme essaya de l'appliquer aux sociétés modernes; et si le congréganisme n'a pas réussi à l'implanter parmi nous, ce n'est pas assurément faute de volonté ni d'efforts.

Les tristes effets de l'abrutissement se font remarquer dans plusieurs pays jadis florissans. Des villes opulentes et célèbres couvraient autrefois toute la plage septentrionale de l'Afrique : là où Carthage était devenue la reine des mers, le christianisme forma plus tard de ses plus dignes apôtres; l'agriculture faisait de cette région un grenier de l'Europe; le commerce y entassait des richesses, les arts et les sciences y fleurissaient, et de puissans rois y tenaient en échec la valeur même des Romains. Aujourd'hui un peuple barbare et misérable, harcelé par les Arabes, volé par les Juifs et tyrannisé par les Turcs, y courbe le front sous le sceptre de fer de quelques chefs de brigands intéressés à étouffer tout germe de culture et à épaissir de plus en plus les ténèbres de la barbarie. En tombant au pouvoir des Turcs, la Grèce vit fermer ses écoles, brûler ses bibliothèques, expulser ses savans, et se façonna bientôt par l'ignorance et la superstition à la servitude sous laquelle elle a plié pendant quatre siècles, et contre laquelle la renaissance des lumières, favorisée par le développement du commerce, lui a finalement permis de protester. Pour les Turcs toute science est renfermée dans le khoran; et, si quelqu'une ne l'est pas, elle doit être défendue comme pernicieuse; ils ressemblent en cela à certains chrétiens exclusivement épris de la Bible, comme eux du Khoran, sans être pourtant encore à la hauteur de ceux par lesquels la Bible elle-même est proscrite ou au moins interdite au vulgaire, comme pouvant lui offrir des lumières inopportunes et dont on cherche à le préserver par une touchante sollicitude pour son bien et son repos.

Un système si odieux, horrible attentat contre la dignité de l'homme, n'a plus aujourd'hui aucune chance de succès et ne peut plus même être essayé qu'en petit : les lumières qui se répandent avec profusion, les communications que le commerce établit entre tous les peuples, leur émancipation intellectuelle partout préparée ou accomplie, assurent à la race humaine le libre développement de toutes les facultés intellectuelles et morales qui font sa gloire et son bonheur. Cependant quelques rêveurs hypocondres présagent à notre Europe, aujourd'hui si riche d'idées et de civilisation, un retour, sinon prochain, du moins immanquable vers la barbarie dont elle s'est si péniblement dépouillée : cette prévision est contraire à toute vraisemblance; car la civilisation répandue dans toute cette partie du monde ne saurait être encore une fois refoulée que par une nouvelle invasion de barbares, par une seconde migration des peuples assez nombreuse pour l'emporter dans tous les pays sur leur population actuelle. Une supposition de ce genre serait absurde : car non-seulement il n'existe plus nulle part des nuées de barbares tout prêts à se jeter sur l'Occident et à l'abrutir; mais, dans les pays mêmes qui se sont autrefois déchargés sur nos climats de la surabondance de leur population, le christianisme et les lumières gagnent du terrain, et des villes populeuses prennent la place des tentes des nomades dont les rapines se trouvent maintenant partout arrêtées. J.H. S.

ABRUZZES, la province la plus septentrionale du royaume de Naples. Elle est bornée au nord et à l'ouest par les états de l'Église, au sud par la Pouille et la Terre de Labour. Les Abruzzes comptent 628,600 habitans. On les divise en Abruzze ultérieure, au nord-ouest, et en Abruzze citérieure, au sud-est. La chaîne des Apennins traverse ce pays montagneux dans sa plus grande hauteur. Son élévation excessive rend très difficiles les communications à l'in-

térieur, surtout dans l'Abruzze ultérieure, où elle présente des pentes très escarpées. Les fleuves qui prennent leur source dans l'Abruzze, le Tronto, le Trontino, etc., coulent la plupart en ligne directe vers la mer Adriatique. On peut les considérer comme des torrens, à l'exception de la Pescara et du Sangro. Souvent ils grossissent subitement par l'affluence des eaux pluviales, surtout au printemps. Ils détruisent alors les ponts et toutes les communications. Le climat des Abruzzes est rude; la neige couvre la cime des montagnes depuis le mois d'octobre jusqu'au mois d'avril : ces sommités sont couvertes d'épaisses forêts; les vallées seules sont fertiles : toutefois, comme la vie des habitans est plus nomade qu'agricole, elles ne produisent que très peu de blé. L'amandier, le noyer et d'autres arbres fruitiers réussissent partout; l'olivier naît dans les régions plus basses près de la mer. On voit paître les plus beaux troupeaux d'animaux de toute espèce sur les hauteurs et dans les vallons; c'est l'unique article d'exportation. Les villes les plus importantes sont Aquila, Pescara (deux forteresses) et Sulmone.

Les Abruzzes sont surtout importantes par leur position militaire comme boulevard stratégique s'étendant à quinze milles géogr. dans les états Romains. Ce qui contribue surtout à leur donner une haute importance, c'est qu'une armée d'invasion n'y trouve qu'une grande route pour pénétrer dans le royaume; et encore est-elle très difficile. Le royaume de Naples ainsi défendu ne peut être attaqué avec espoir de succès que sur deux routes, l'une conduisant le long de la Méditerranée et des Marais-Pontins, de Rome, par Terracine et Capoue, à Naples, et l'autre conduisant dans l'intérieur du pays, à partir d'Ancône, le long de la mer Adriatique par Atri, Pescara, etc. Sur cette dernière route, chacun des nombreux fleuves parallèles présente pour la défense une position excellente où l'aile droite d'une armée est protégée par la mer et l'aile gauche par les montagnes voisines, tandis que le flanc des assaillans en est menacé. Il faudrait sacrifier beaucoup de monde pour emporter ces positions défendues par un adversaire vaillant. Il est encore plus dangereux d'avancer sur l'autre route, celle de Terracine, lorsqu'on n'est point maître des Abruzzes; et si l'ennemi voulait avancer simultanément sur les deux routes, toute jonction lui deviendrait impossible avant qu'il eût atteint Pescara. Parmi les routes qui conduisent des états Romains dans cette province, il n'y a que celle qui va de Rieti par Civita-Ducale à Aquila et Sulmone qui soit praticable mais non sans difficulté pour l'artillerie. Il y a encore deux autres chemins que peuvent traverser des troupes marchant en colonnes serrées, mais au prix de grands efforts. La route de Rieti est défendue par les forts défilés d'Antrodocco et par beaucoup de positions avantageuses; les épaisses forêts remplies de ravins profonds permettent d'attaquer l'ennemi sur les derrières à la façon des guérillas et des Tiroliens. Mal défendues, les Abruzzes, si favorables à une première défense, n'ont pourtant jamais été d'une grande utilité; et les Napolitains ont tour à tour été la proie des Allemands, des Français et des Espagnols. Une seule fois, en 1798, les habitans des Abruzzes prirent les armes avec courage contre les Français qui s'avançaient victorieux. Ils tuèrent le général Hilarion Point, firent prisonnier le général Rusca, et causèrent de grandes pertes aux conquérans.

En 1815, lorsque Murat marcha contre les Autrichiens, le gouvernement était trop détesté pour pouvoir organiser une guerre nationale. Après la bataille de Tolentino, au lieu de résister à l'ennemi, les soldats nés dans les Abruzzes se débandèrent, lorsque pendant leur retraite ils traversèrent cette province. Les fleuves situés à l'est opposèrent plus d'obstacles à la retraite des Napolitains qu'à la marche de l'ennemi. Celui-ci s'avança en colonnes de troupes légères et sans éprouver de résistance ni sur les chemins des côtes, ni dans les montagnes. Ce mouvement rapide amena la dissolution entière de l'armée napolitaine. En 1821, le parti de la révolution à Naples espérait que les Abruzzes présenteraient les plus grands avantages

pour la guerre défensive qu'il était obligé de soutenir : les *ventes* de carbonari, les assemblées du peuple et même la chambre des députés de France retentirent alors de nouveau de pronostics favorables tirés de la position des Abruzzes, et de l'esprit guerrier qui animait les habitans, descendans des Marses et des Samnites. Les résultats trompèrent complètement l'attente générale. Dès que les Autrichiens eurent pris la résolution de pénétrer dans les Abruzzes par la route qui conduit de Civita-Ducale à Aquila et à Sulmone, le général Pépé se décida à prendre l'offensive. Le 7 mars 1821, il franchit la frontière près de Civita-Ducale, et attaqua le général Geppert près de Rieti : bientôt ses troupes n'avancèrent que difficilement ; et deux bataillons autrichiens les ayant tournées, la retraite fut résolue. Les Autrichiens continuèrent rapidement leur marche : dès le 9, la division Wallmoden, arrivée devant le défilé d'Antrodocco, l'attaqua aussitôt avec un plein succès. Une autre division s'était déjà emparée sans beaucoup de peine de celui de Borghette, tandis que l'armée napolitaine fuyait, une partie par défaut de courage, une autre par suite du mécontentement que lui avait inspiré le nouveau gouvernement. Toute cette armée se dispersa donc d'un commun accord ; les milices et les volontaires retournèrent dans leurs foyers ; les troupes de ligne, affaiblies par la désertion, se retirèrent dans l'intérieur du pays. Pépé lui-même abandonna l'armée, furieux de tant de lâcheté. Dès le 11, Aquila ouvrit ses portes, la citadelle capitula, et les habitans des Abruzzes fournirent des vivres aux Autrichiens. Ces derniers s'étant avancés rapidement sur Sulmone, le général Carascosa qui occupait la route de Terracine, et le corps napolitain qui couvrait la route sur la rive de la mer Adriatique, furent tournés ; et, comme là aussi les légions et les milices se débandèrent, la retraite fut forcée. Ainsi se termina une guerre qui a prouvé encore une fois que les défilés des Thermopyles même ne sauraient arrêter l'ennemi, lorsqu'il n'y a pas de Spartiates pour les défendre. C'est de ces contrées montagneuses que descend ce peuple de bandits qui compromet la sûreté publique sur les frontières du royaume de Naples et des états Romains, tant dans les Abruzzes que dans les montagnes du pays des Sabins. Ce ramas de brigands est composé de paysans montagnards, propriétaires et pères de famille, mais pour lesquels le vol et la rapine sont un supplément aux produits de l'agriculture. Leur lâcheté féroce préfère ceux du meurtre et du pillage. *C. L.*

ABSALON, fils de David et de Maacha, était, selon l'Écriture, l'homme le plus accompli d'Israël pour la beauté de la taille et l'agrément de la figure ; mais, d'après ce qu'elle raconte de l'histoire de sa vie, son caractère et sa conduite furent très éloignés de cette perfection. Ce que la Bible en rapporte n'est qu'une suite continuelle de révoltes criminelles contre son père, de cruautés, de licences et de débauches. Déjà, dans l'une de ses rébellions, il était entré à Jérusalem ; et si, en suivant le conseil d'Achitophel, il eût marché sans délai à la poursuite du malheureux roi fugitif, c'en était fait de ce dernier : mais Absalon n'ayant pas su profiter de sa victoire, David réunit autour de lui ses fidèles serviteurs ; une bataille eut lieu dans la forêt d'Ephraïm : Absalon fut défait et prit la fuite. Son cheval étant tombé, ses cheveux s'embarrassèrent dans les branches d'un arbre auquel il resta suspendu. Dans cet état, Joab, lieutenant de son père, et qui, lors de ses premières rébellions, avait fait rentrer Absalon en faveur auprès de lui, le perça de trois dards, malgré l'ordre donné par le roi de l'épargner après le combat. La mort de ce fils si coupable fut cependant le sujet d'une longue tristesse pour son malheureux père. Cet événement eut lieu à peu près 1023 ans avant J.-C. *M. B.*

ABSALON, prélat danois au XII^e^ siècle, s'est signalé non-seulement dans l'église, mais aussi dans les affaires d'état, et même à la guerre. Il était né en 1128, dans un village de Zélande, s'appelait Axel, et était parent des rois Valdemar. Il fut élevé avec le jeune prince qui, étant monté au trône, fut dé-

signé par le nom de Valdemar I^er^. A son retour de l'université de Paris où il avait achevé ses études, il fut appelé à l'évêché de Roskilde et dans le conseil de Valdemar. Absalon sut réprimer l'insurrection des grands vassaux, fit la guerre par mer aux Vendes, et les força, dans l'île de Rügen, à se faire baptiser, après qu'il eut détruit le temple de leur dieu Svantovit, à Arkona (*voy.* l'art.). L'archevêque de Lund, après avoir été son ennemi violent, abdiqua solennellement en sa faveur en 1178; et le pape permit à Absalon de réunir cet archevêché au siége de Roskilde qu'il refusait de quitter. Ce prélat fit construire un château-fort sur la rade où, dans la suite, s'éleva Copenhague. Il défendit énergiquement contre l'empereur d'Allemagne les droits du roi de Danemark sur les provinces voisines de la mer Baltique, enlevées aux Vendes, et il étendit ses conquêtes sur le Meklenbourg et sur l'Esthonie. Il servit son maître dans le cabinet comme sur le champ de bataille. Le Code de Valdemar fut en partie son ouvrage. Il rédigea le Code ecclésiastique de Zélande. Il appela un moine de Paris, l'abbé Guillaume, pour l'aider à réformer les règles des monastères danois. Ce fut sur l'invitation d'Absalon que Saxo le grammairien entreprit son histoire du Danemark; on croit qu'il prescrivit aussi aux moines de Soroë de rédiger les annales du royaume. La mort d'Absalon précéda d'un an celle de Canut VI; il avait atteint 73 ans. On voit son tombeau dans l'église de Soroë; mais ce monument est moderne. On a montré pendant long-temps au musée de Copenhague des os et un crâne comme provenant du corps d'Absalon. Sur ce crâne on a prétendu reconnaître les protubérances indicatrices des grandes qualités de ce prélat. Cependant, des doutes s'étant élevés sur l'identité de ces restes, le gouvernement danois fit ouvrir, en 1827, le tombeau d'Absalon : on y trouva le corps à peu près entier, d'où il résulte que les os conservés au musée viennent de quelque autre individu. *Voy.* Estrup, *Absalon, considéré comme héros, homme d'état et évêque*, Soroë, 1826; et *Notice sur l'ouverture du tombeau d'Absalon*, Copenh., 1829. D-G.

ABSCISSE, partie quelconque de l'axe ou du diamètre d'une *courbe*, comprise entre le sommet de la courbe et un autre point fixe, et la rencontre de l'*ordonnée*. Voy. l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert pour les exemples.

ABSENCE. Dans son acception la plus étendue, l'absence est l'éloignement d'un lieu. Cet éloignement peut nécessiter des mesures légales, soit dans l'intérêt de l'absent lui-même, soit dans l'intérêt des tiers. Ainsi une succession est ouverte à laquelle est appelé un héritier éloigné du lieu où la succession s'ouvre: la loi française veut qu'un notaire soit nommé pour le représenter dans l'inventaire.

La loi française s'occupe encore de l'absence considérée comme non-présence dans plusieurs cas. Ainsi, dans un procès civil, si l'une des parties est absente, c'est-à-dire ne se présente pas à l'audience, il est rendu contre elle un jugement par défaut (*voy.* Défaut). Dans un procès criminel, si l'accusé ne comparaît pas, il est rendu contre lui un jugement par contumace (*voy.* Contumace).

Chez les Romains, celui qui s'absentait pour la république jouissait de quelques priviléges. Il était exempt de la tutelle et de la curatelle. Les dommages légaux que son absence pouvait lui avoir causés, comme en matière de prescription, étaient comme non avenus. Ses créanciers ne pouvaient pas être envoyés en possession de ses biens; il ne pouvait être accusé. En France, l'absent par suite d'une mission publique est de même exempt de la tutelle.

Dans l'ancienne législation française, l'absence du royaume de celui qui s'était établi en pays étranger, entraînait la confiscation, la mort civile et la peine des galères perpétuelles.

L'*absence proprement dite* n'est plus une simple non-présence, mais un éloignement tel qu'on ignore où est l'absent et même s'il existe.

Un homme quitte son domicile ou sa résidence sans que personne sache où il est; cette absence peut avoir de fâcheux résultats et pour la personne absente et pour la société elle-même. Aussi ce double intérêt a-t-il éveillé la sollicitude de presque toutes les législations.

A Rome, par exemple, les biens de l'absent étaient remis au fisc qui les administrait jusqu'à son retour ou jusqu'à sa mort, et qui alors les lui rendait ou les rendait à ses héritiers. Ceux-ci pouvaient même, avant la mort de leur auteur, obtenir du fisc que ses biens leur fussent remis sous caution; et l'administration leur en était confiée. Avant Justinien, au bout d'un certain temps d'absence, la femme de l'absent pouvait se remarier. Depuis Justinien, elle ne le put jamais, tant que la mort n'était pas certaine.

La loi française admet dans l'absence plusieurs degrés, suivant que la mort de l'absent devient plus probable.

Le premier degré, c'est la *présomption d'absence*. Elle dure quatre ans à partir de l'époque où l'individu a disparu sans que l'on sût ce qu'il était devenu. Pendant cette première période, l'individu est présumé vivant. La loi a surtout pour but, dans ses dispositions, de veiller sur les intérêts de l'absent. Les biens sont gérés par ceux qui ont le plus d'intérêt à leur conservation, c'est-à-dire par les héritiers.

Le deuxième degré, c'est la *déclaration d'absence*. Après les quatre années de présomption d'absence, après une enquête faite par ordre de la justice et un nouveau délai d'un an, un jugement est rendu à la requête des parties intéressées, qui déclare que l'individu, jusque là présumé absent, est réellement absent. Pendant cette seconde période, la loi ne présume ni la vie ni la mort de l'absent. C'est à celui qui a intérêt à prouver l'une ou l'autre à faire cette preuve. A partir de la déclaration d'absence, la loi veille également sur les intérêts de l'absent et ceux des héritiers. Ceux-ci sont mis en possession provisoire des biens de l'absent; le testament, s'il y en a, est ouvert, et les légataires sont mis en jouissance de leurs droits, mais provisoirement et sous caution, comme les héritiers légitimes.

Après trente ans depuis la déclaration d'absence commence une nouvelle période dans laquelle il y a présomption de la mort de l'absent. La loi ne s'inquiète plus dès lors que des intérêts de l'héritier. La possession provisoire est rendue définitive, les cautions déchargées, etc., à la condition toutefois que, si l'absent, contre toute attente, vient à reparaître, ses biens lui seront rendus en l'état où ils se trouveront à son retour.

En France, l'absence, quelle qu'en soit la durée, ne brise pas les liens du mariage. Si le conjoint de l'absent avait, pendant son absence, contracté un second mariage, l'absent seul serait recevable à l'attaquer. L-E.

ABSENTEEISME (*absentisme*), terme anglais nouveau qui désigne l'habitude des gentilshommes irlandais de quitter leur île, pour aller dépenser leurs revenus soit en Angleterre soit ailleurs. On les appelle des *absentee*, c'est-à-dire des gens qui s'absentent. Le même nom est donné aux autres sujets du royaume uni, lorsqu'ils s'expatrient pour rechercher sur le continent des jouissances moins coûteuses que ne serait pour eux, dans leur patrie, une vie conforme à leur rang et à leurs prétentions. Si le mot est nouveau, la chose qu'il exprime est ancienne. Il y a si long-temps que l'Irlande est malheureuse! Ne voulant pas se donner la gloire d'alléger ses maux, on veut au moins s'en épargner le spectacle, et l'on va, insouciant, dissiper en Angleterre ou dans d'autres contrées de l'Europe des revenus qui auraient pu relever l'agriculture, le commerce et l'industrie dans l'île natale. Depuis que les rois d'Angleterre ont étendu leur sceptre sur l'Irlande, les riches ont brigué les faveurs de la cour. Sous les Tudor, les nobles d'Irlande affluaient en Angleterre, et plus encore sous les Stuart, qui, à la fois voluptueux et dévots, aimaient à s'entourer d'une cour brillante et à gagner au catholicisme les seigneurs de l'île voisine. Quand Guillaume fut sur le trône, les catholiques opulens restèrent dans leurs foyers, et les Anglais au profit desquels les terres avaient été confisquées eurent intérêt à s'en éloigner rarement. Le parlement d'Irlande appela d'ailleurs les nobles et les députés dans la capitale du pays. A cette époque l'absentisme se fit peu sentir. Toutefois il fut de mode de faire voyager les jeunes gens des familles riches. Après l'union des parlemens d'Angleterre et d'Irlande, les voyages et les émigrations recommencèrent, et se multiplièrent plus que ja-

mais. A la proposition, plusieurs fois renouvelée, d'imposer une taxe sur les propriétaires qui vivent ainsi aux dépens du peuple irlandais, les hommes qui s'enveloppent de la *légalité* ont répondu que tout Breton est libre de vivre où il lui plaît, et que si l'Irlande offrait plus de ressources aux familles riches, celles-ci seraient moins tentées de dépenser ailleurs leur revenu. Actuellement l'habitude est prise; tant l'opulente Angleterre a d'attraits pour les riches propriétaires de l'île voisine. Il faudrait créer de puissans intérêts pour engager les Irlandais à rester chez eux. L'absentisme est devenu, dit-on, un mal nécessaire. D-G.

ABSIDE (*absis, absida*), ou bien *apside*, du grec ἀψις, terme d'architecture et de liturgie.

En architecture, abside signifie arc, voûte. On appelle abside le sanctuaire ou la partie de l'église dans laquelle l'autel est placé, parce qu'elle est en voûte. On donne aussi ce nom aux chapelles latérales et même aux extrémités des deux côtés nord et sud de la croix, lorsque les églises ont cette forme, et que ces parties sont en arc ou en voûte. Pour tout exemple je ne citerai que la belle et antique abside de *Notre-Dame du Port*, à Clermont (Puy-de-Dôme), qui a fourni de si beaux sujets de lithographie et de description dans le *Voyage pittoresque d'Auvergne*.

On est forcé d'avouer qu'il existe un certain vague dans Ciampini, dans les *Origines ecclésiastiques* de Bingham et ailleurs, sur la partie de l'église qu'on appelait *abside*. Ils donnent lieu de croire parfois que c'est l'ambon ou jubé qui porte ce nom; d'autres fois que c'est le vestibule du temple. Cette dernière opinion est fondée sur le 32^e^ canon du 3^e^ concile de Carthage, ainsi conçu : *Cujuscumque pœnitentis publicum et vulgatissimum crimen est, quod universa ecclesia noverit, ante* APSIDEM *manus ei imponatur.*

Autrefois on appelait *absides* les châsses qui contenaient les reliques des saints, quand elles avaient la forme que le terme indique. Cette dénomination n'est plus employée.

Par extension, il semble qu'on a parfois appelé *absides* les offices qui étaient célébrés dans les parties de l'église qui portaient ce nom, et les louanges ou actions de grace adressées à l'Éternel. J. L.

ABSIDE (astron.), *voy.* APSIDE.

ABSIMARUS (*Tiberius*), fameux capitaine de l'empire romain d'Orient, devenu empereur en 698. Léonce l'avait envoyé avec une flotte contre les Sarrasins; il essuya un échec, et, craignant que l'empereur ne lui demandât compte de ce mauvais succès, il souleva contre lui l'armée qui le proclama lui-même empereur. Après avoir fait couper à Léonce le nez et les oreilles, Absimarus le fit enfermer dans un couvent; mais bientôt il expia cette conduite barbare par la plus dégradante humiliation suivie du dernier supplice qui lui fut infligé par Justinien II. Ce prince, jadis dépossédé, fut remis en possession de l'empire par les Boulgares, en 705, et résolut de se venger d'Absimarus. Le faisant jeter dans l'hippodrome au pied de son trône, il s'en servit de marche-pied tant que dura le spectacle, à l'issue duquel il lui fit trancher la tête. (*Voy.* CÉDRÉNUS et ZONARAS.) J. H. S.

ABSINTHE (*artemisia absynthum*), grande absinthe, plante vivace qui croît spontanément sur les montagnes et dans les lieux incultes et rocailleux. Elle a une tige haute de deux ou trois pieds, portant des feuilles profondément découpées et couvertes d'un duvet cotonneux, et des fleurs jaunes flosculeuses disposées en panicule au sommet des tiges. La plante tout entière exhale une odeur aromatique très forte; elle a une saveur chaude, amère et aromatique. L'une et l'autre sont dues à une huile volatile et à une matière amère qui sont les élémens principaux de l'absinthe. Elle agit sur l'économie animale d'une manière fort active, et n'est guère employée que comme médicament. Elle a joui jadis d'une grande réputation, et peut être employée avec succès dans diverses maladies où l'usage des excitans est indiqué. On prépare avec l'absinthe une liqueur de table appelée extrait d'absinthe suisse, estimée des gour-

mands qui en boivent au commencement d'un grand repas afin de s'aiguiser l'appétit. F. R.

ABSOLU. Ce mot s'applique à l'être qui porte en lui-même la condition de son existence, qui, indépendant au dehors de tout ce qui n'est pas lui, n'est l'effet d'aucune cause, ne découle d'aucune loi, ne tient à aucune nécessité. Règle suprême de toutes choses, l'absolu se suffit à lui-même : la raison humaine s'obstinerait à en nier l'existence, la réalité, qu'il n'en existerait pas moins, qu'il n'en serait pas moins le principe fondamental de toute essence et de toute vérité. L'absolu, c'est Dieu, l'être incréé auquel tout se rattache, dont tout émane, et qui lui-même reste éternellement indépendant de tout ce qui n'est pas lui; c'est la cause première, mère de tous les effets dont l'ensemble forme la création, l'univers; c'est le premier anneau de ce long enchaînement de causes et d'effets, se soutenant par lui-même en même temps qu'il soutient tous les autres qui s'y rattachent.

En philosophie, on nomme *idées absolues* celles dont la vérité, reconnue par la raison humaine, est pourtant indépendante de son approbation, et qui ne se modifient point suivant les temps, les lieux ou les usages et les croyances. Vérités éternelles, axiomes élevés bien au-dessus des débats de notre faible raison, elles gouvernent le monde, souvent à son insu, et entretiennent ainsi l'ordre et l'harmonie que l'on voit régner dans l'univers. Le bien et le mal sont des idées absolues auxquelles la manière de voir d'un individu, d'un peuple, d'une époque même, ne peut rien changer. L'Éternel

Jeta dans tous les cœurs une même semence.
Le ciel fit la vertu, l'homme en fit l'apparence.
Il peut la revêtir d'imposture et d'erreur;
Il ne peut la changer : son juge est dans son cœur.

VOLTAIRE.

Le bien est un, toujours le même, facile à saisir, salutaire dans ses effets; c'est toute action, toute tendance conforme au plan général qui préside à l'ensemble de la création, tout ce qui concourt à entretenir l'harmonie des élémens dont elle se compose. Tout ce qui menace, tout ce qui rompt cette harmonie est mal, funeste, répréhensible. La bienfaisance, l'abnégation de soi-même, la fidélité, sont bien partout et dignes d'éloges aux yeux du sauvage comme à ceux de l'homme civilisé; la trahison, l'égoïsme, l'envie répugnent à l'un comme à l'autre : partout la charité est une vertu, comme l'envie, la haine, l'infidélité sont partout des vices. Seulement on peut se tromper sur l'application des principes; il est des situations où une action peut paraître indifférente; et une fausse direction imprimée à la raison chez un peuple entier ou chez des individus peut leur faire méconnaître la vérité. La vengeance est noble aux yeux de l'Indien sauvage, et le Lacédémonien ne trouvait rien à redire à un vol adroitement pratiqué : mais l'inviolabilité de la propriété, le devoir du pardon n'en restent pas moins des principes immuables. Ce qui est indépendant de toute nuance d'opinion, c'est le bien, c'est le mal absolu : ce qui se modifie suivant les situations et les besoins se nomme *relatif;* et en effet, relativement à telle situation, une chose peut être trouvée bonne, tandis qu'elle serait condamnable relativement à une autre. L'homme blanc préfère la couleur de sa peau à celle du nègre qui lui semble laide; mais celui-ci partage si peu son opinion, et trouve la peau blanche si peu à son gré qu'il en forme un attribut du démon, objet de ses craintes et de sa malédiction. Ceci est relatif; mais l'idée du beau en est-elle moins une idée absolue, éternelle, immuable? Non, le beau est de tous les temps et de tous les pays, toujours le même, reconnaissable aux mêmes caractères, et indépendant de l'admiration ou de la répugnance qu'il peut inspirer en certains cas. Que la raison, que le goût reconnaissent ces principes éternels, ou qu'ils leur soient inaccessibles, les principes restent en dépit des jugemens.

En grammaire et en logique on nomme *propositions absolues* celles dont le sens y est positivement et complètement exprimé, sans qu'il soit nécessaire de les rattacher à ce qui suit ou à ce qui précède. Un jugement est nommé absolu quand il n'admet pas de contradiction, quand il n'envisage rien

qui le puisse modifier. On appelle gouvernement ou souverain absolu celui dont les volontés, les actes, soustraits à tout contrôle, s'exécutent par l'effet d'une volonté unique et à laquelle on ne résiste pas; celui qui, lui-même source de la loi, n'attend pas qu'elle soit consentie, et n'en permet pas la discussion (*voy.* Absolutisme). Quand le maître commande, sous un tel régime, le sujet obéit malgré ses scrupules et ses répugnances; *le bon plaisir du maître* est la loi du sujet. J. H. S.

ABSOLU, *voy.* Équations.

ABSOLUTION. C'est en matière criminelle la déclaration prononcée par le juge que l'accusé est déchargé de l'accusation portée contre lui. — Dans un sens plus étroit c'est la décharge de l'accusé, faute de preuves. Le juge absout en déclarant que les faits avancés par l'accusation ne sont pas prouvés. — L'absolution ne peut être attaquée dans la législation criminelle actuelle de la France que par un recours en cassation. Elle a pour effet d'anéantir l'accusation quant à l'accusé, de le mettre en liberté, et de le protéger contre une nouvelle poursuite à raison des mêmes faits. L'aveu même qu'il ferait de son crime devant la justice postérieurement à l'absolution ne changerait rien à sa position.

Dans l'ancienne législation française, un accusé n'était absous qu'autant qu'il y avait absence totale de preuves. S'il y avait quelques preuves, mais qu'elles ne fussent pas suffisantes pour légitimer une condamnation, l'accusé était détenu jusqu'à plus ample information, ou bien appliqué à la question. Fût-il même plus tard renvoyé de l'accusation, il n'était pas encore considéré comme absous. Aujourd'hui un accusé est renvoyé absous, non-seulement lorsqu'il y a absence totale de preuves, mais toutes les fois que la preuve ne paraît pas parfaite. L-E.

ABSOLUTION, rémission des péchés proclamée par les ministres des autels au nom de J.-C. Le droit d'absolution conféré aux prêtres par l'Église est fondé sur cette déclaration du Sauveur : *Ceux dont vous aurez remis les péchés, leurs péchés leur seront remis* (Ev. s. S. Jean, xx, 21-24). Ils l'exercent dans le sacrement de la pénitence (*voy.* l'art.) après la confession, au moyen de cette formule : *Ego te absolvo a peccatis tuis, in nomine Patris*, etc., précédée de ces mots *Jesus Christus te absolvat*, que l'église d'Orient regarde encore comme fondamentaux, tandis que, suivant le concile de Trente (sess. 14, can. 3), les mots d'abord cités formeraient la partie essentielle de la formule d'absolution. Sur ce dogme les protestans ne sont pas d'accord avec les catholiques : les premiers partant de l'idée que la rémission des péchés est acquise à l'homme croyant et repentant par le fait de la mort expiatoire du Christ, nient qu'il soit besoin d'autre chose pour le réconcilier avec Dieu, lorsqu'il est tombé dans le péché, que la résipiscence (μετάνοια) et la sincère résolution d'obéir aux commandemens de Dieu. Pour les protestans l'absolution est donc simplement déclaratoire : elle n'influe en rien dans la rémission des péchés; le ministre est autorisé à l'annoncer avec confiance aux pénitens en vertu des mérites de notre Seigneur.

Dans le sens catholique, l'absolution est encore une sentence ecclésiastique qui délie et relève une personne de l'excommunication qu'elle avait encourue ou des censures prononcées contre elle. C'est également une prière qui se dit à la fin de chaque nocturne de l'office divin, à la fin des heures canoniales, et une prière pour les morts. (*Voy.* Expiation, Confession, Absoute, Rémission, etc.) J. H. S.

L'absolution, regardée communément comme l'expression de l'une des croyances fondamentales de l'église catholique, a cependant une portée beaucoup plus étendue; car le repentir, la nécessité de l'expiation, l'espoir et le besoin d'une réconciliation avec soi-même et avec Dieu, ne sont pas particuliers à une seule des religions positives. Ce sont des inspirations naturelles de la conscience : de tout temps et partout l'instinct moral et religieux leur a donné l'éveil; partout aussi l'homme a cherché une autorité qui le réhabilitât à ses propres yeux et aux yeux des autres. Il a vu, dans la sagesse et dans la vertu, des médiatrices

bienfaisantes entre lui et la Divinité; et la piété des ministres de l'autel lui offrant une garantie plus certaine du pardon qu'il implorait, il a fléchi le genou devant le prêtre pour en obtenir l'assurance.

Ces croyances et les pratiques auxquelles elles donnèrent lieu se retrouvent dans toutes les religions. Dans l'Inde, en Égypte, en Grèce, des cérémonies mystérieuses ou solennelles consacraient les aveux, les remords, les expiations des grands coupables; il fallait que l'hiérophante déclarât les dieux apaisés. Le fils de Laïus, parricide et incestueux involontaire, se punit par l'exil, après s'être arraché les yeux, des crimes que son cœur n'a pas commis. La mort seule le réconcilie avec les dieux. Ses fils, qui l'ont proscrit, ses fils, nés de l'inceste, et que l'ambition et la haine ont rendus sourds à la voix du remords, périssent, égorgés l'un par l'autre, sous le poids de la malédiction paternelle. Oreste, au contraire, poursuivi par les furies, symboles des tortures de la conscience, pour avoir vengé sur sa mère le meurtre de son père, par l'ordre des dieux, est purifié après avoir subi de longues souffrances et les plus rudes expiations.

La nécessité du repentir et de l'expiation, le besoin de la réconciliation et du pardon ne pouvaient manquer de se retrouver dans la religion de l'Évangile, dans ce code vraiment divin qui proclame à la fois la justice et la bonté éternelles. Aussi voit-on dans la primitive église les fidèles s'accuser hautement de leurs fautes, et implorer l'indulgence du ciel, dont les prêtres et les évêques, c'est-à-dire les anciens et les surveillans des communautés chrétiennes, exprimaient la promesse à la vue d'un repentir sincère. Les grands coupables étaient privés de la participation à la communion des fidèles; l'entrée même de l'église ou de l'assemblée des chrétiens leur était interdite jusqu'à ce que le remords et des actes vraiment expiatoires les eussent purifiés. Une vie désormais vouée à la pénitence, à l'exercice d'une infatigable bienfaisance, pouvait seule leur obtenir l'accès dans l'église et l'espérance de la miséricorde divine. Ainsi Théodose, après le massacre de Thessalonique, fut repoussé du temple par saint Ambroise.

La sévérité qui punit, tempérée par la bonté accessible au vrai repentir, était à la fois dans l'esprit de l'Évangile et dans la conscience du genre humain. L'abus s'est manifesté quand le sacerdoce, s'écartant de la loi, a cherché dans les confessions privées et secrètes un moyen pour dominer les consciences; lorsque des prêtres, infidèles à leurs devoirs, ne se sont plus bornés à constater, à exiger un repentir et des expiations loyales pour déclarer qu'ils croyaient à la réhabilitation du coupable; lorsqu'enfin, cédant aux suggestions de la cupidité et de l'ambition, abusant de la crédulité publique, des ministres d'une religion de franchise ont substitué à une véritable expiation, d'insignifiantes pratiques, des actes de superstition, des dons, des prodigalités pour les églises et les couvens, souvent même des crimes tels que la poursuite et le meurtre de leurs ennemis. La vente des indulgences, les donations arrachées aux mourans, les sanglans auto-da-fé du Languedoc et de l'Espagne attestent assez combien, entre les mains d'un sacerdoce égaré ou perverti, le privilége de l'absolution peut être funeste aux peuples. A. D. V.

ABSOLUTISME. Ce mot d'une origine toute moderne et que l'on chercherait vainement dans les ouvrages de Montesquieu, désigne un système de gouvernement monarchique, qui, opposé au système constitutionnel et représentatif, concentre toute l'autorité, le pouvoir législatif aussi bien que le pouvoir exécutif, entre les mains d'un seul individu affranchi de tout contrôle, et responsable envers Dieu seul de l'usage qu'il a pu faire de cette excessive autorité. L'absolutisme règne en Danemark, en Autriche, en Prusse, en Russie, en Portugal; et depuis la destruction des franchises dont jouissaient presque toutes ses provinces, il pèse aussi de tout son poids sur la malheureuse Espagne. Dans un gouvernement absolu, sous un monarque bon, juste et éclairé, l'autorité du prince peut être paternelle et bienfaisante; ce serait même peut-être le meilleur mode de gouvernement si le trône était toujours l'apanage de la sagesse et de la vertu, et si les

peuples, avertis par l'expérience, n'avaient pas à demander des garanties contre les vices ou les erreurs de ceux qui les gouvernent. Si l'absolutisme ne comporte le contrôle ni des gouvernés en général ni de certains pouvoirs intermédiaires, lui aussi a néanmoins certaines limites qu'il ne saurait franchir : partout les mœurs, les traditions, les lois opposent leur empire à l'exercice absolu de la volonté souveraine, entravée d'ailleurs ici par l'influence du clergé, là par la considération et la puissance dont la noblesse est environnée, et, dans les gouvernemens les plus despotiques, par la crainte même qu'inspire le peuple toujours prêt à faire justice d'une oppression maladroite ou anti-nationale.

Il y a cette différence entre le gouvernement absolu et le gouvernement despotique, que ce dernier est un fait tandis que l'autre est un système : celui-ci peut être l'usurpation d'un droit sagement employé; celui-là est une violence permanente exercée par un maître sur des esclaves créés pour lui, vil troupeau que souvent ce maître fait gouverner par un visir pour se livrer lui-même aux plus ignobles voluptés. Le despotisme, d'origine païenne et orientale, s'accorde mal avec le christianisme qui proclame la dignité de l'homme, son inaliénable liberté, l'importance de chaque individu aux yeux de Dieu et relativement à l'espèce. Toutefois, et malgré son incompatibilité avec la croyance qui prévalut en Occident, il s'établit à Byzance au milieu de la corruption du pouvoir et de la décadence profonde d'un peuple dégénéré; il appesantit son sceptre de fer sur toute la Moscovie jusqu'à l'époque de Pierre-le-Grand qui put étendre son autorité même sur le for intérieur des familles, qui abaissa les grands et décima les masses sans jugemens, sans lois et souvent au mépris d'elles. C'est qu'en Russie, comme à Byzance, le christianisme n'avait fait prévaloir que ses formes extérieures, sans réussir à enraciner sa morale dans les esprits et dans les consciences : l'observance de quelques stériles cérémonies y dispensait de la pratique des plus saints devoirs; et le fonds de la doctrine se perdit au milieu de tant de vaines simagrées. Dans tous les autres états de l'Occident, le despotisme devient de plus en plus impossible; la religion le proscrit, les mœurs le repoussent; il répugne aux princes eux-mêmes que les lumières de leur siècle ont pénétrés. Le même sort semble être réservé à l'absolutisme, bien que celui-ci ne soit contraire en rien à la doctrine évangélique. L'absolutisme n'est point violent de sa nature; il prétend au contraire faire revivre cette autorité patriarcale que les anciens ont tant vantée : sous son règne, les hommes sont *sujets* et non *esclaves*, et c'est pour eux et à leur profit que s'exerce l'immense pouvoir du souverain que *la grace de Dieu* a appelé à les gouverner. En effet, c'est sur *le droit divin*, sur la supposition d'une élection spéciale que Dieu aurait faite de telle maison pour gouverner tel peuple, que repose la doctrine de l'absolutisme, doctrine aujourd'hui surannée, chancelante, et repoussée par les peuples qui, témoins journaliers sinon victimes de faiblesses ou de vices qu'on ne saurait plus leur cacher, prétendent prendre eux-mêmes en mains leurs plus chers intérêts, et pensent qu'avant de disposer de leurs personnes, de leurs enfans, de leurs biens, c'est bien le moins qu'on les consulte.

Toutefois il serait injuste de ne pas reconnaître les avantages que doivent à l'absolutisme ceux-là même qui maintenant le repoussent de tous leurs vœux et de tous leurs efforts; car entre lui et le despotisme il y a encore cette autre différence, que ce dernier est constamment un fléau dont l'humanité n'a qu'à gémir, tandis que le premier peut être un bienfait incontestable, un progrès réel de la civilisation. L'absolutisme de Louis XI et celui de Louis XIV, qui, en dépit de son adage *l'état c'est moi*, n'était pas un despote, préparèrent l'affranchissement des communes en brisant la féodalité. L'absolutisme de Grégoire VII éleva un pouvoir moral au-dessus du pouvoir partout oppresseur des puissans de la terre; et l'on sait que le peuple du Danemark supplia, en 1660, son roi Frédéric III de briser les limites posées à sa volonté souveraine et que la noblesse exploitait seule à son profit. Aujourd'hui même, l'absolutisme est pour la Russie une ga-

rantie de bien-être et de liberté : c'est lui qui prépare l'émancipation des serfs, qui tend à renforcer la bourgeoisie, qui oppose en général à une aristocratie turbulente et pleine de prétentions un tiers-état qu'elle voudrait fouler aux pieds, tandis qu'il en fait, lui, sa force et son bouclier. L'émancipation des peuples achevée, et lorsque l'égalité de tous les membres d'un état devant la loi est reconnue et sanctionnée, alors, mais alors seulement, les inconvéniens d'un gouvernement sans contrôle commencent à devenir sensibles; et à mesure que les peuples s'approchent de la maturité, leur intervention dans le gouvernement, dans la confection des lois surtout, devient de plus en plus indispensable. C'est mal apprécier les hommes et les choses que de leur appliquer toujours et en tout lieu la même mesure : des besoins différens réclament des moyens divers; et s'il est vrai qu'il est des choses absolument mauvaises, choses au nombre desquelles le despotisme doit être compté, il en est d'autres qui, relatives par leur nature, peuvent être bonnes en tel lieu, en tel temps, et dangereuses ou destructives dans tel autre. L'absolutisme, fruit de la réorganisation de la société suivant les idées des temps modernes, est lui-même réprouvé, aujourd'hui que de nouveaux besoins se font jour partout; et s'il règne encore paisiblement dans des pays, où, comme en Prusse et en Danemark, les lumières sont partout répandues à grands flots, c'est que les qualités personnelles des gouvernans masquent le vice du système; c'est que la morale publique, agissant sur les maisons souveraines comme sur la chaumière du pauvre, y a formé des princes qui, moraux eux-mêmes, exercent leur autorité au profit de tous et conformément aux règles de l'éternelle justice. Mais tandis que les individus périssent, les peuples restent : le bien-être d'une nation entière ne saurait être livré au hasard, à la merci d'influences personnelles plus ou moins heureuses; la raison universelle, éclairée, infaillible de sa nature, ne veut plus dépendre des lumières d'un individu, lumières incertaines, trompeuses et faciles à tromper.

Et qu'on ne dise pas que la longue durée du pouvoir absolu dans une même famille en légitime la possession entre ses mains : nous avons déjà dit que cette possession était usurpée; et quand bien même le pouvoir absolu aurait été l'état primitif de certaines sociétés de l'antiquité, dans les sociétés modernes il remonte seulement à quelques siècles; il s'est constitué par la violence, par la fraude, si ce n'est, comme en Danemark, par un accord temporaire entre le peuple et le souverain. Placés à la tête de la société féodale, les rois de l'Europe avaient primitivement un pouvoir excessivement borné : le clergé, la noblesse balançaient plus ou moins leur autorité; et les franchises des communes opposaient un frein de plus à l'arbitraire. La liberté était réclamée contre les rois par diverses corporations qu'ils étaient obligés de respecter : le tiers-état gagnait peu à cette liberté; mais elle existait partout, en Angleterre, en France, en Espagne, en Allemagne, dans le Nord, sans excepter même cette Russie aujourd'hui soumise à la volonté absolue d'un seul individu. C'est de l'invention de la poudre à canon, de l'établissement des armées permanentes, et plus encore de l'essor donné au commerce par la découverte des nouvelles routes maritimes, que date la puissance des rois; et c'est seulement depuis que l'influence des corps intermédiaires a été brisée par eux que les nations, grandies et fortes, ont tourné leurs armes contre eux, à leur tour, pour leur demander les garanties qu'exige leur sécurité. Mais la puissance est un bien dont les hommes ont peine à se dessaisir : regardant comme leur apanage une autorité que le cours des choses et la marche progressive de l'humanité leur ont momentanément confiée, les princes résistent aux justes réclamations de leurs sujets, bien que les droits imprescriptibles de ceux-ci n'aient pu devenir l'héritage de personne, et ils opposent aux exigences du temps les plus insoutenables prétentions. Dans cette lutte, comme dans toute autre, c'est le plus faible qui doit nécessairement succomber; et il est difficile d'imaginer qu'à la longue la force reste aux individus contre les masses ;

assez souvent l'expérience a prouvé que les masses écrasent au contraire les individus. Dans l'état actuel des sociétés où les lumières des masses débordent l'intelligence des gouvernemens, rien n'est plus juste que l'intervention des gouvernés dans les affaires qui les concernent : en vain l'absolutisme repousse cette intervention : la force des armes, la corruption, le prestige dont il s'entoure, peuvent pendant quelque temps lui servir d'égide; mais toutes les illusions finissent par se dissiper, le sentiment de leur force gagne de plus en plus les nations, et les échafauds où Charles I^er^ et Louis XVI ont monté, l'exil où Charles X a suivi Jacques II, comme lui descendant du grand Henri, proclament hautement, trop hautement sans doute, cette vérité, qu'il est imprudent et souvent dangereux de s'opiniâtrer contre la marche du siècle, en défendant ce pouvoir absolu que rien ne légitime et dont les peuples ne peuvent plus s'accommoder. J. H. S.

ABSORBANS. On donne le nom d'absorbans à des médicamens qu'on employait jadis pour neutraliser les acides développés dans les premières voies, et dont les carbonates calcaires ou alcalins font la base. Ils sont encore usités contre l'empoisonnement par les acides minéraux, dans la vue de les décomposer et d'annuler leur action caustique. On comprenait aussi sous le même nom des substances pulvérulentes dont on saupoudrait et embaumait, en quelque sorte, les parties frappées de gangrène humide. F. R.

ABSORPTION, fonction propre à tous les corps vivans, par laquelle ils puisent, dans le monde extérieur ou au dedans d'eux-mêmes, des matériaux qui, après une élaboration préalable, doivent pénétrer dans les voies de la circulation, et de là être déposés dans le tissu intime de l'économie, et servir à la nutrition et à l'accroissement.

C'est principalement sous la forme fluide que les corps se présentent pour être absorbés; l'eau qui arrose les végétaux est le véhicule de leurs alimens. Chez l'homme, un travail préparatoire modifie les matériaux qui n'offrent pas les conditions nécessaires (*voy.* DIGESTION). Cependant l'observation donne lieu de penser que les substances gazeuses peuvent aussi être saisies par les organes de l'absorption.

On peut, chez l'homme de même que chez tous les animaux à sang rouge et chaud, considérer l'absorption comme s'exerçant par les surfaces externes ou par l'intérieur. 1° Les surfaces externes, c'est-à-dire toutes celles qui sont destinées à être en rapport avec des agens physiques, sont tapissées par une couche épidermique ou muqueuse, plus ou moins concrète, qui semble devoir les protéger contre les corps extérieurs. La peau, la membrane du tube digestif, de ses prolongemens, et l'appareil génito-urinaire offrent cette disposition.

A la peau, l'absorption paraît n'être pas considérable; cependant il est incontestable que les gaz et les liquides, mis en contact plus ou moins prolongé avec elle, l'imbibent et la pénètrent. Plus la peau se rapproche de la forme muqueuse, plus l'absorption y est évidente, chez le fœtus, vers la bouche, l'anus, etc.

Dans les voies aériennes, les corps gazeux sont le principal objet de l'absorption; et, cependant, des substances liquides, mises en contact avec la membrane de l'œil et du nez, disparaissent et agissent avec une grande promptitude.

A la membrane muqueuse intestinale, à partir de la bouche jusqu'au cardia, on trouve un épiderme qui ne se représente ensuite qu'à la partie inférieure du rectum.

Dans les voies génito-urinaires, elle ne prête pas à l'observation dans l'état ordinaire; mais dans les maladies on en a des preuves évidentes.

2° L'absorption interne, qui s'opère lentement, et d'une manière peu remarquable dans les membranes qui tapissent les articulations, s'exerce avec une promptitude extrême dans *les membranes séreuses*; elle semble destinée à reprendre seulement le fluide exhalé à la surface; mais pour peu qu'un corps étranger soit versé dans ces cavités, il y est absorbé avec une activité d'autant plus marquée qu'il est de sa nature moins irritant.

Le tissu cellulaire opère une absorption active, surtout quand elle a pour objet des corps étrangers comme

l'air, l'eau, le sang des ecchymoses, etc.

L'absorption est une des fonctions principales des corps vivans; elle s'exerce sans interruption et presque sans choix. Aussi la voit-on donner souvent entrée à des substances nuisibles, tout aussi bien qu'aux matériaux réparateurs.

Une nourriture trop substantielle, un air trop oxigéné, peuvent produire, par leur introduction, de fréquentes maladies. Des venins produits par divers animaux, des matières virulentes, des miasmes contagieux, des émanations putrides sont dans le même cas. L'absorption d'un gaz délétère, d'une ou deux gouttes d'acide hydrocyanique détruit la vie. Dans le cas de maladie des surfaces absorbantes, l'absorption, quoique augmentée au début, cesse et fait place bientôt à une abondante exhalation (*v.* EXHALATION), particulièrement dans les membranes séreuses, et dans le tissu cellulaire. Cette cessation d'équilibre entre l'absorption et l'exhalation détermine la formation des hydropisies (*voy.* ce mot).

L'absorption peut aussi servir à introduire dans l'économie des substances choisies par le médecin : ainsi les topiques opiacés, les frictions mercurielles, etc., ne se bornent pas à un effet local. La *vaccine*, l'*inoculation*, la méthode *endermique*, les *frictions*, les *applications* diverses (*voy.* ces mots) sont fondées sur l'absorption cutanée.

Il ne nous reste plus qu'à exposer le mécanisme de l'absorption, et nous pouvons dire que ce point est encore très obscur. Cependant M. Magendie pense que toutes les fois qu'un liquide est en contact avec nos tissus, il s'y imbibe et s'introduit par les porosités; et que ce phénomène, tout physique, est le premier temps de l'absorption.

Le second serait le transport de la matière imbibée, dans tout le corps, par les vaisseaux capillaires, et ainsi de suite jusqu'au cœur (*voy.* CIRCULATION et LYMPHATIQUE).

Selon une opinion généralement accueillie, on suppose que les substances destinées à être absorbées sont prises et conduites par les vaisseaux lymphatiques. Cependant les travaux de quelques physiologistes modernes font penser que les radicules ou dernières divisions des veines n'y sont pas étrangères. F. R. et W.

ABSOUTE. Dans l'église romaine, on nomme ainsi une absolution publique donnée le jeudi de la semaine sainte avant l'office du matin. Elle est précédée de la récitation des psaumes pénitentiaux et de plusieurs autres prières analogues à la cérémonie. E. C. D. A.

ABSTENTION DE LIEU, mesure de sûreté ayant pour but l'éloignement de l'offenseur du *lieu* habité par l'offensé. L'abstention de lieu était fort usitée autrefois parmi les personnes d'un rang élevé. L'article 6 de l'édit du mois de décembre 1604 s'exprime ainsi : « Celui qui aura offensé et outragé sa partie, à l'occasion d'un procès intenté et poursuivi devant les juges ordinaires, pourra être condamné à s'*absenter*, pendant le temps que les juges estiment à propos, des *lieux* où la partie offensée fait sa résidence. » Aucun caractère infamant et même afflictif n'était réputé attaché à l'abstention de lieu, qu'il ne faut pas confondre, pour cette raison, avec le bannissement, toujours infamant et afflictif de sa nature. Voici comment le garde-des-sceaux de France s'expliquait en 1778 sur l'abstention de lieu, dans une espèce où le sieur Queyssat se trouvait l'offenseur et obligé de s'*absenter du lieu* habité par le sieur Damade. « Il n'y a rien dont l'*honneur* du sieur Queyssat puisse souffrir en aucune manière; la défense sur laquelle il se récrie tant n'est qu'une *précaution* pour éviter à d'*honnêtes gens* qui peuvent conserver quelques ressentimens les uns contre les autres l'occasion de se trouver ensemble. » De nos jours l'abstention de lieu n'a plus le même caractère, et cela tient au progrès de nos institutions. La liberté individuelle est devenue pour tous un droit sacré qu'on ne saurait, sous prétexte de sûreté, livrer à la discrétion d'une autorité quelconque. Ce n'est pas que l'abstention de lieu ait cessé d'exister; mais son application n'est plus admise que dans les cas spécifiés par la loi et à l'égard de certains individus *déjà condamnés*. Aussi l'abstention de lieu a pour caractère nouveau d'être sinon une peine, au moins l'effet d'une peine. En conséquence

de ces observations nous voyons qu'aux termes des articles 228 et 229 du Code pénal tout individu qui aurait frappé un magistrat dans l'exercice de ses fonctions sera condamné à la prison, et pourra de plus être astreint à s'éloigner pendant 5 à 10 ans des lieux où siége le magistrat et à la distance d'un rayon de deux myriamètres. Si le condamné enfreint cet ordre, il sera puni du bannissement. L'article 635 du Code d'instruction criminelle porte les dispositions suivantes : « Les peines portées par les arrêts ou jugemens rendus en matière criminelle se prescriront par 20 années révolues. Néanmoins le condamné ne pourra résider dans le département où demeuraient, soit celui sur lequel ou contre la propriété duquel le crime aurait été commis, soit ses héritiers directs. » V.

ABSTINENCE, privation complète ou incomplète d'alimens ou de boissons.

L'abstinence complète a pour effet d'abord un affaiblissement général, une diminution de la chaleur animale, et une douleur vive à l'épigastre. Bientôt la sensation de douleur se développe; il survient des tiraillemens d'estomac, de la sécheresse, de l'ardeur à la bouche et à la gorge, une soif brûlante; l'urine est rare et brûlante, les yeux s'enflamment, et à l'égarement des facultés intellectuelles, et à des convulsions, succèdent enfin l'abattement, la privation de connaissance, et la mort.

Pendant ce temps l'économie animale a subi des modifications importantes. Il n'y a plus d'exhalation à la peau; la salive, l'urine, ne sont plus sécrétées. L'absorption (*voy.* l'art.) n'ayant plus à agir sur des substances alimentaires, s'exerce sur les tissus même de l'économie. La graisse disparaît la première, et la peau seule recouvre les saillies osseuses. Le sang appauvri et diminué circule avec une grande rapidité. Les phénomènes précédens se succèdent avec plus ou moins de rapidité, suivant que l'abstinence est prolongée et absolue, ou que les sujets sont seulement soumis à des privations, enfin, que des circonstances accessoires, telles que le froid et le chagrin, viennent y joindre leur influence énervante.

L'autopsie montre l'estomac tout-à-fait décoloré; plus souvent il y est survenu de l'inflammation. Il est rétracté sur lui-même, et sa capacité est singulièrement réduite.

Dans les circonstances que je viens d'exposer, la vie peut s'éteindre au bout de trois jours; on l'a vue durer jusqu'à huit jours.

L'enfance, où la nutrition est active, supporte peu l'abstinence. Elle produit des effets moins sensibles chez le vieillard, la femme et le malade, que chez l'adulte, l'homme et le sujet sain. Les faits d'abstinence prolongée ont été presque tous observés chez des aliénés, chez des femmes nerveuses; encore n'en est-il pas de bien authentiques, où il soit question d'une abstinence bien absolue d'alimens et de boissons.

Plus le climat est chaud, plus la privation de boissons est promptement insupportable : d'ailleurs la soif est un tourment plus cruel encore que la faim; et l'on voit ceux qui peuvent se procurer quelques boissons, fût-ce de l'eau pure, vivre plus long-temps que ceux qui sont privés de cette faible ressource.

L'abstinence incomplète s'accompagne des phénomènes qui caractérisent la première période de l'abstinence décrite plus haut : la privation d'alimens pendant un certain temps, loin d'être nuisible, est souvent avantageuse; le médecin l'ordonne fréquemment : mais il est rare qu'il prescrive l'abstinence de boissons, quoique dans quelques cas, tels que les plaies de l'estomac et les vomissemens très opiniâtres, il soit indispensable de n'introduire aucune espèce de solide ou de liquide dans les organes digestifs.

Il se présente d'autres cas où, sans vouloir ôter à un malade tout aliment, on proscrit ceux dont on redoute l'action, en y suppléant par d'autres qu'on suppose plus favorables à son état; ainsi l'alcool, le vin, font souvent place aux boissons lactées et mucilagineuses. (*Voy.* DIÈTE.)

Presque tous les législateurs religieux ont prescrit, dans certaines saisons, une abstinence plus ou moins complète de chair, et surtout de gibier, autant parce que le

printemps et certaines époques nécessitent chez l'homme une modification dans la qualité de ses alimens, que pour favoriser la multiplication des animaux en ne troublant pas leurs amours.

Le sommeil et l'inactivité sont les conditions les plus favorables pour bien supporter l'abstinence. L'histoire naturelle nous offre des preuves à l'appui de cette opinion. Tous les animaux qui dorment pendant une partie plus ou moins longue de l'année, soutiennent parfaitement l'abstinence. On nous rapporte l'histoire d'un homme qui ne s'éveillait que tous les huit jours pour prendre une nourriture très légère. Lorsqu'au contraire la privation de nourriture est accompagnée de veilles et de fatigues, l'affaiblissement est rapide, et la vie se termine plus tôt. Dans l'ordre naturel des choses, l'abstinence complète d'alimens et de boissons semble une anomalie; et cependant il est encore aujourd'hui des religions qui consacrent le jeûne. Dans les unes, à la vérité, l'abstinence dure à peine la moitié d'un jour, et rarement on l'observe à la rigueur. Aussi n'est-elle généralement ni accompagnée ni suivie de dangers; mais dans certains cultes la privation de boissons et de nourriture embrasse vingt-quatre heures. Les jeunes gens y sont astreints dès l'âge de treize ans. On conçoit facilement quelle douleur doit faire éprouver une abstinence si contraire aux habitudes, et quels effets désastreux elle doit avoir pour la santé et l'accroissement des individus qui y sont soumis. Se mortifier, s'amaigrir le corps, ne saurait être un hommage digne d'un Dieu de justice et de bonté; et l'on ne saurait assez détourner de l'observation d'un jeûne aussi sévère les enfans, les femmes et tous les individus dont la santé présente quelque altération. Cette manière de pratiquer l'abstinence est évidemment contraire à l'intention de ceux qui crurent devoir en faire un précepte religieux : convaincus des avantages de la sobriété, ils pensèrent qu'elle fournirait une base solide aux autres vertus; et c'est dans cette vue qu'ils firent, des abstinences diverses, et même du jeûne, des observances pratiques dont quelques écrivains frondeurs n'ont pas aperçu l'esprit et les conséquences, parce que les législateurs, s'adressant à des populations peu éclairées, ne purent pas leur faire connaître les motifs des obligations qu'ils leur imposaient.

Considérés sous ce point de vue, évidemment philosophique et rationnel, les abstinences et les jeûnes sont moins des moyens de mortifier le corps, rigoureusement parlant, que de l'empêcher d'usurper sur l'esprit un pouvoir toujours fâcheux, et même de remédier aux désordres qu'un mauvais régime suscite dans notre économie. L'homme sage et soigneux de sa santé sait s'imposer à propos, soit l'abstinence des substances animales, soit le jeûne plus ou moins sévère; et il en tire parti sous tous les rapports, parce qu'il use de l'un et de l'autre avec modération et discernement. (*Voy.* Régime.) F. R. et W.

ABSTRACTION. Ce mot a une double signification, l'une active, l'autre passive. Dans le sens actif, l'abstraction est la faculté d'abstraire; dans le sens passif, c'est un produit quelconque de cette faculté.

Les objets qui tombent sous les sens nous fournissent les idées *concrètes* (*voy.* l'art.) : vus, entendus, palpés, ces objets existent pour nous, nous en reconnaissons la réalité, nous les classons dans la mémoire; et, pour les retenir, les désigner et faciliter sur eux le travail de l'intelligence, nous leur donnons un nom. Mais ces objets, d'abord aperçus dans leur ensemble, sans distinction de parties ou de qualités, peuvent se décomposer : on peut envisager un à un les élémens dont ils se forment, leurs qualités, leurs propriétés, les points de vue sous lesquels ils nous apparaissent. Ainsi une pierre n'offre d'abord d'autre idée que celle d'une masse inerte, lourde, résistant à la pression. Mais, envisagée sous le rapport de l'étendue, elle peut être grande ou petite, longue ou large, mince ou épaisse; et, quant à la figure, elle sera ou ronde ou carrée, un cube ou une boule, etc. Une pierre existe par elle seule : c'est une idée donnée et qu'on ne forme pas. Au contraire, long ou large, rond ou carré, ce sont là des choses qui n'existent point par elles-

mêmes, et qu'on ne trouve que par la comparaison d'un certain nombre d'objets donnés. Cette comparaison fait reconnaître qu'on peut envisager la pierre sous tel point de vue ou sous tel autre : un point de vue se nomme celui de la largeur, un autre celui de l'épaisseur, etc.; et en détachant ainsi d'objets concrets des points de vue sous lesquels ils apparaissent, on forme des abstractions, des *idées abstraites* : des signes ou caractères semblables reconnus dans divers objets, on forme une notion nouvelle, laquelle *n'est point fournie* par les *sens* seulement, mais par la pensée associée à eux, qu'a la faculté d'après l'attention de considérer dans un objet certaines particularités en négligeant toutes les autres, faculté à laquelle se joint ensuite celle de généraliser ce que l'intelligence a trouvé isolé dans la représentation des objets.

Voici donc la *définition* de l'abstraction. C'est l'opération de l'esprit de trouver dans les objets tombant sous les sens certains caractères, d'envisager ceux-ci isolément, et de les généraliser ensuite.

Au moyen de ces caractères disséminés dans une infinité d'objets, l'esprit forme des êtres nouveaux, imaginaires, fantastiques en eux-mêmes, mais très réels pour l'intelligence. La beauté, la grandeur, la vertu, le courage, la force, le vice, ne sont pas dans la nature : ce sont des produits de l'intelligence humaine qui, analysant les objets donnés, les êtres vivans ou inanimés, trouve en eux ce qu'ils ont de commun, un caractère convenant également à plusieurs, et désigne ensuite ce caractère par un mot applicable à *ce même caractère* partout où il est reconnu, sans qu'on ait égard à la différence qu'il peut d'ailleurs y avoir entre les objets. La *faculté d'abstraction* plus ou moins étendue, plus ou moins puissante, élabore des *abstractions* plus ou moins subtiles : la puissance d'abstraction est le degré le plus élevé de la culture de l'homme. Moins celui-ci a d'idées abstraites, plus il est dans l'état d'enfance, et plus aussi il se rapproche de la brute.

Sans l'abstraction point de science, et surtout point de philosophie. C'est à son aide que, par des classifications plus ou moins ingénieuses, la pensée de l'homme embrasse sans peine la nature tout entière, et arrive d'idée en idée aux vérités les plus sublimes, aux lois qui *régissent* le monde, à l'idée universelle à laquelle tous ses phénomènes sont subordonnés. Si en réfléchissant sur les objets il fallait se les figurer tous séparément et l'un après l'autre, la marche de l'intelligence serait lente et embarrassée : en en désignant des assemblages par un seul mot qui exprime ce qu'ils ont tous en commun, ses opérations deviennent faciles et rapides. Les notions générales succèdent alors aux notions sensuelles et individuelles; on rattache à des règles ce qui paraissait accident, et l'on s'élève au-dessus du monde réel en s'élançant dans le monde des idées.

Pour mieux faire concevoir et apprécier les abstractions, les plus anciens sages les ont personnifiées. L'esprit est naturellement porté à attribuer la réalité aux conceptions abstraites qu'on a nommées l'Amour, la Toute-Puissance, la Vertu, la Beauté, la Sagesse. De là tous ces dieux du paganisme enfantés par l'imagination des peuples et par la verve des poètes. Attribuer une existence absolue, positive, au temps, à l'espace, à l'infini, c'est aussi *réaliser des abstractions*, qui ne sont que des idées, des conceptions vraies sans doute, mais auxquelles rien dans la nature ne répond.

Faire abstraction d'une chose n'est point former une abstraction. C'est négliger un ou plusieurs caractères d'un objet pour s'arrêter *uniquement* aux autres. En faisant abstraction de la raison de l'homme, on le range parmi les animaux ordinaires : abstraction faite de l'intention honorable, l'amour-propre devient vanité, etc., etc. J. H. S.

ABSTRAIT. En grammaire on nomme termes abstraits tout ce qui n'est pas nom propre. Il est certain que les mots *homme*, *poisson*, *ville*, etc., sont au fond des abstractions; car il n'existe dans la nature que des individus, des sujets, et non pas des classes : il y a eu un César, un Horace, un Auguste, et l'on trouve de même actuellement un George, un Jean et un David, mais d'hommes

point, puisque ce mot représente non pas l'individu, mais les caractères reconnus sur tous les individus de la nature de Jean, de George, de David ou de César. Pour les grammairiens tous les noms appellatifs sont donc des termes abstraits. Dans un sens plus restreint ils nomment *noms abstraits* ceux qui n'expriment point des individus ou des choses tombant sous les sens, mais qui désignent seulement des idées de substance, de mode ou de relation, et qui n'ont d'existence que dans notre esprit; et *verbe abstrait* celui qui exprime l'existence en elle-même sans autre distinction. *Être* est ce verbe abstrait; *travailler*, au contraire, marque une existence concrète. Les pronoms, les adjectifs, les nombres, les adverbes, les prépositions, les conjonctions, sont aussi regardés comme des termes abstraits, attendu qu'il n'y a rien dans la nature qui y réponde.

En philosophie on distingue entre *idées abstraites* et *idées concrètes*; il a été traité des premières sous le mot Abstraction. J. H. S.

ABUS, c'est le mauvais usage que l'on peut faire d'une chose bonne et utile en elle-même, ou, comme dit Voltaire, « le vice attaché à tous les usages, à toutes les lois, à toutes les institutions des hommes : le détail n'en pourrait être contenu dans aucune bibliothèque. » En effet, rien n'est plus commun que l'abus; partout il est à côté du bien, de l'utile : sur une bonne institution, cent abus se font remarquer.

L'abus a toujours été inséparable de l'usage : pour y mettre fin, il faudrait extirper dans l'homme les mauvais penchans, les passions égoïstes dont il est dominé, et donner à la vertu l'empire du monde, auquel seule elle a droit. Avec la vertu point d'abus, parce qu'elle abjure l'intérêt individuel au profit de l'intérêt général, lorsqu'ils sont incompatibles entre eux; la vertu c'est l'abnégation de soi, et nous avons vu que l'abus est né de l'égoïsme.

Le bien est un, le mal est multiple; infidèle au premier, vous rencontrez partout l'autre sous vos pas. A l'entour d'une vérité que de milliers d'erreurs! Et la distance entre le bien et le mal est bien vite franchie; il n'y a pas loin, par exemple, de la bonté à la faiblesse, de la fermeté à l'obstination, de l'économie à l'avarice, de la libéralité à la prodigalité. Trouver la juste mesure, ne la point dépasser, se modérer dans l'usage, résister à la fougue des passions tendant à nous emporter au-delà des limites qui lui sont tracées, voilà le problème à résoudre, et malheureusement rien n'est plus naturel à l'homme que l'exagération. Il n'y a pas jusqu'au bien qu'il ne cherche à outrer.

L'histoire des abus, c'est l'histoire de notre espèce; depuis l'origine de celle-ci, ils l'ont circonvenue, tourmentée, assiégée dans tous les temps, sous toutes les formes, à tous les degrés. En suivre la longue série, ce serait entreprendre une tâche devant laquelle a reculé Voltaire, pour laquelle notre science est trop bornée et que la vie d'un homme ne suffirait pas à remplir. Abus de l'intelligence, abus de la force, abus du crédit, la pauvre humanité en a été mille fois et tour à tour la victime; et son expérience si chèrement acquise ne la garantit pas des abus nouveaux que l'avenir lui réserve pour l'éprouver.

La piété, le besoin de se rattacher à un ordre de choses plus élevé, la recherche d'un Être suprême, arbitre souverain de nos destinées, est une nécessité pour l'homme. Effrayé par la foudre du ciel, il avait besoin de s'humilier devant celui qui la tient en sa puissante main; émerveillé des beautés de la nature, il élevait involontairement le regard pour en rendre graces à l'Être vers lequel, sans le connaître, il se sentait entraîné. Cet instinct si noble, ce sentiment source des vertus les plus touchantes, ce besoin impérieux auquel l'esprit-fort lui-même tente en vain de se soustraire, les hommes l'ont exploité à l'envi les uns des autres, avec une persévérance non moins étonnante que la crédulité héréditaire de leurs dupes. Dans des temps où l'esprit humain n'avait pris encore que de faibles développemens, la religion ne pouvait guère être que de la superstition, puisque le spiritualisme pur est le fruit des siècles et d'une abstraction soutenue, opiniâtre, continuée de

génération en génération. Mais à la superstition inévitable, les prêtres, arbitres des consciences, ne tardèrent pas d'ajouter une superstition factice, utile à leurs vues. Des sacrifices offerts aux faux dieux les faisaient vivre eux et leurs familles; des terreurs dont ils semblaient être les instrumens, et qu'ils pouvaient ou conjurer par leur intercession ou invoquer dans leur colère, les rendaient maîtres des consciences; et les clefs du monde à venir dont ils s'étaient constitués les gardiens affermirent leur pouvoir en livrant à leur discrétion les peuples et les rois, les anciens et les modernes. Quel abus n'ont-ils point fait de cet ascendant si naturel, de ce prestige dont ils étaient environnés! Faisant parler les dieux au gré de leurs passions et de leurs intérêts, ils mêlaient à un enseignement vrai et bon des mensonges détestables, au risque de pervertir la morale et de fausser le jugement de leurs adeptes. La religion entre leurs mains devint fanatique et intolérante : « Exterminez par le glaive quiconque méconnaît votre Dieu, » tel a presque toujours été leur principal commandement. Ce Dieu, ils le peignaient jaloux, irascible, vindicatif, rancunier et lançant sa malédiction sur les individus et les générations entières. Qu'ils aient en tout lieu et toujours convoité le pouvoir, ce n'est point un reproche sérieux à leur faire; car le pouvoir appartient surtout à l'intelligence, et celle-ci était plus commune parmi eux que dans aucune autre classe : mais qu'ils l'aient saisi et maintenu par la ruse, par l'imposture, qu'ils aient refoulé les lumières afin que les rayons n'en tombassent que sur eux, pendant que les masses resteraient dans l'obscurité, ce sont là de plus graves accusations que l'histoire leur adresse et dont rien n'a pu les absoudre. Le christianisme lui-même, avec sa loi d'amour et sa sévère morale, n'est-il point devenu l'instrument de ces mêmes passions? L'intérêt, l'esprit de caste, la soif du pouvoir, ne se sont-ils pas, presqu'à son origine, emparés de ses saints commandemens? Le serviteur des serviteurs de Dieu n'a-t-il pas pris possession d'un droit vraiment divin, du pouvoir *de lier et de délier*, non pas seulement sur cette terre, mais encore dans le royaume des cieux? Le fanatisme dans l'église n'a-t-il pas fait de l'enfer, où il entassait les horreurs, un épouvantail pour le genre humain, d'autant plus docile que la crainte agissait plus sur lui, et du purgatoire, vestibule de l'enfer, une province pour ainsi dire de son empire, où il envoyait et dont il délivrait à son gré? Faut-il rappeler le scandaleux trafic des indulgences établi auprès des églises, abus criant qui amena la Réforme? Les ames honnêtes ne se soulèvent-elles pas d'indignation au souvenir des cachots et des supplices au moyen desquels une inquisition prétendue sainte défendait la foi, ou de ces *auto-da-fé* dont les horribles cendres sont à peine refroidies? Et ces abus si déplorables auxquels la religion a donné lieu, loin de nous l'idée d'en rendre responsable une seule croyance, d'en faire peser toute la honte sur une seule société religieuse! Le protestantisme a ses abus non moins que l'église catholique; et les passions des premiers réformateurs, hommes, malgré leur immense tâche, en firent naître dès son origine. L'anathème de Luther ne fut pas moins fulminant que celui de la cour de Rome, et les bûchers de Genève n'ont pas jeté un éclat moins sinistre que ceux de Constance ou de Toulouse et de Montpellier. L'Angleterre, pays protestant, gémit encore aujourd'hui sous le poids des abus dont les serviteurs des autels, toujours prompts à confondre leur cause avec celle de la religion, l'écrasent sans pitié. L'Irlande... qui peut songer à elle sans être ému de commisération? là, le clergé de l'église dominante foule aux pieds ceux qu'il croit avoir jugés en les flétrissant du nom de papistes; ses membres, organes d'un Dieu de miséricorde, ne rougissent pas de devoir leur aisance, leur fortune, aux privations journalières imposées à huit millions de catholiques mourant de faim, et néanmoins tenus de fournir à l'entretien d'un culte que dans leurs idées et leurs convictions ils condamnent! Fille du ciel, sainte religion! ne peux-tu toucher à la terre sans être souillée par le contact! Faut-il qu'éternellement la fange salisse

ta robe d'éther! Faut-il que ta parole de paix et de charité devienne une trompette de guerre, un cri de réprobation! Partout l'abus t'assiége, et l'imposture se couvre de ton manteau. Fille du ciel, parle à nos cœurs, et que la voix du mensonge se perde dans le désert!

Dans l'ordre politique, l'abus, moins impie sans doute, ne s'est pas moins fait sentir. Il domine l'histoire d'un bout à l'autre, et le sceptre est à lui. Le sentiment de la force en a produit l'abus à l'heure même; l'usurpation et la conquête sont choses aussi vieilles que les sociétés humaines. Le même ascendant que l'intelligence exerçait sur des esprits incultes, la force l'a revendiqué sur la personne tout entière de l'homme. Et pour consolider son ouvrage, elle a flatté l'intelligence, elle l'a conviée au partage: trop faible contre une pareille coalition, l'humanité, au sortir du berceau, perdait déjà son indépendance et l'égalité morale de tous à laquelle la ramène le progrès des lumières. L'abus de la force a été dans tous les temps le fléau de la société: la guerre, les lois draconales, le despotisme, la tyrannie, l'asservissement des peuples et des individus, tels en sont les principaux et plus cruels effets, et ces effets, comme les causes, subsistent. La force a enivré l'homme: dédaignant son espèce, il a voulu être un Dieu, et ne pouvant s'élever lui-même, il a abaissé ceux sur lesquels lui était donné le pouvoir. De là tant d'ombres dans le tableau de l'humanité: de là les contre-sens dont l'histoire est remplie. Ici des millions de *parias* restent condamnés à une ignominieuse bassesse et fuient eux-mêmes leurs semblables de peur de les souiller par leur contact impur; là des peuples entiers mangent le pain de l'esclavage et regardent comme un crime de rencontrer un regard de leur maître; plus loin le plus grand des philosophes de l'antiquité distingue entre les hommes libres et ceux qui ne le sont pas, comme entre deux classes d'hommes de nature différente. Voyez l'ancienne Grèce tant vantée pour ses législations et pour cette liberté qui fait l'enthousiasme de notre jeunesse: la masse est abjecte, privée de tout droit, annulée, écrasée, et chacun de ces hommes si admirés pour leur vigueur et leur dignité personnelles vit aux dépens et par les bras de quelques centaines d'esclaves qu'il pervertit afin que leur exemple puisse détourner ses propres enfans de l'ignominie du vice. Rome porte la liberté au dehors de l'Italie, mais elle livre aux bêtes féroces ses esclaves, et force une population nombreuse de gladiateurs, de prolétaires, d'hommes privés de tout, sans en excepter la qualité d'homme qu'on ne leur reconnaît pas, à demander au fer et au feu leur émancipation. Bientôt, il est vrai, le christianisme venge la dignité de l'homme ainsi méconnue et prêche l'égalité de tous devant Dieu: mais si le souverain du ciel les confond dans une même justice, dans un même amour, les rois de la terre établissent entre eux de nouvelles distinctions; la servitude succède à l'esclavage, et, asservi jusque là à la personne de son maître, l'homme, par la féodalité, est attaché à la glèbe et souvent confondu avec les plus viles marchandises. Le progrès de la raison a fait justice d'un abus si criant; mais, pour être moins scandaleux, les abus qui lui survivent en sont-ils plus faciles à supporter? Détaché de la glèbe, le vilain change de nom; mais, sous celui de roturier, il reste toujours exposé aux mépris, aux vexations des classes privilégiées, jusqu'à ce que l'égalité de tous devant la loi soit érigée en un axiome politique et régénère les sociétés. L'homme est un tissu de contradictions: il poursuit à outrance un abus qu'il respecte ailleurs sous une autre forme. Comme si sa justice et sa philantropie ne pouvaient pas porter sur plus d'un point à la fois, il tolère la traite des blancs en même temps qu'il s'acharne contre la traite des noirs, et il favorise l'intolérance à l'égard des juifs ou des mahométans lorsqu'il demande des droits égaux pour tous les chrétiens.

Mais quelles que soient sa naissance, sa condition, sa religion, les droits de l'homme, gravés dans notre conscience, sont inaliénables et imprescriptibles: tout ce qui, sans utilité reconnue, sans but moral, leur fait violence est abus, et la force démolit ce que la force a

fondé. A mesure que les masses se reconnaissent, se comptent, et opposent leur force à celle sous laquelle elles ont plié jusque là, l'abus de la force est réprimé et l'on compte avec lui : ses usurpations et ses violences appellent les représailles.

Le remède des abus c'est la réforme ou le redressement. Simple et facile dans la plupart des cas, il répugne malheureusement à ceux qui tiennent le pouvoir, et plus encore à ceux qui les environnent, qui interceptent la vérité cherchant un passage jusqu'au trône. Les abus, c'est la curée des cours; aussi n'y parlez point de réformes. Et pourtant on se roidit vainement contre l'exigence du temps et de la raison publique : éconduite une première fois, la réforme ne perd point courage; elle frappe de nouveau à la porte des puissans, elle élève la voix et demande à être entendue, elle s'impatiente d'attendre, elle s'indigne des refus. Malheur à ceux qui ne lui prêtent point l'oreille, qui repoussent sa salutaire intervention! douce et conciliante d'abord, elle devient de plus en plus impérieuse, elle proteste contre de nouveaux ajournemens ; et la violence lui paraît permise lorsque la persuasion a été en vain essayée par elle. Elle éclate alors comme un nuage où la matière électrique, amassée de toutes parts, ne peut plus se contenir et se décharge violemment : elle sème les ruines, elle bouleverse, elle détruit. Pendant des siècles la chrétienté avait demandé avec réserve, avec respect, des améliorations nécessaires : les refus des souverains pontifes fatiguèrent sa patience; elle insista enfin, elle devint exigeante, et fit entendre des menaces. Tous les jours la réforme quant au chef et quant aux membres fut provoquée ; mais le Vatican ne répondit que par des anathèmes et par des interdictions. Alors un ordre nouveau se fit jour : le bûcher de Huss et de Jérôme de Prague n'effraya point l'audacieux Luther; et bientôt Calvin, Zwingli, Bucer, d'autres réformateurs, sapèrent, à l'exemple du moine augustin, l'édifice vermoulu de l'autorité romaine. Restaient les désordres, l'arbitraire, la dilapidation du pouvoir séculier, l'absolutisme des rois, l'anéantissement des peuples. Les philosophes du XVIII^e^ siècle à leur tour ne ménagèrent pas les avis : la raison revêtit toutes les formes pour obtenir audience; l'austérité et la plaisanterie, l'ironie amère et la douce persuasion, la philosophie et le sens commun, lui servirent également de moyens. Turgot et Necker mirent la main à l'œuvre, et les réformes eurent pour elles la voix puissante des parlemens. Mais les courtisans, dans leur tendresse pour les abus qui les engraissaient, résistèrent aux plus sages mesures, et réussirent à faire traiter d'hostilités et de révolte les doléances les plus timides, les réclamations les plus modérées, les avertissemens les plus bienveillans. On sait ce qui en résulta : une terrible révolution, pulvérisant l'ancien état des choses, couvrit le sol de la France et celui de plusieurs autres pays de l'Europe de débris et de ruines. Plus sage en ce moment, et profitant de cette sanglante leçon comme de celle qu'elle s'est donnée à elle-même il y a un siècle et demi, l'Angleterre a reconnu que les inégalités féodales, pour être consacrées chez elle par la tradition et l'habitude, n'en étaient pas moins des abus, et des abus quelquefois effroyables : elle admet le souffle vivifiant de la réforme, heureuse d'échapper à ce prix aux ouragans des révolutions. Après avoir fait justice des lois intolérantes dont un protestantisme étroit avait frappé les catholiques et les dissidens, elle attaqua l'abus des bourgs-pourris et arracha les élections à la discrétion d'une aristocratie prépondérante. C'est maintenant le tour des dîmes, autre abus qui remonte presque au berceau de cette société ; et la malheureuse Irlande, grosse de larmes et de soupirs, attend aussi dans les palpitations le jour de sa délivrance.

L'Espagne, réveillée de sa léthargie par une jeune reine éclairée et politique, imitera sans doute cet exemple; l'Allemagne, avide d'unité et de puissance, suivra vraisemblablement à son tour une route si sage et si salutaire. Espérons qu'en Italie les conseils de notre diplomatie obtiendront à la fin les mêmes résultats : la réforme y préviendra la dé-

vastation révolutionnaire; l'autorité souveraine ne persistera pas à résister aux plus justes désirs, et ne s'obstinera pas à défendre un régime condamné par nos mœurs et contraire à nos idées. Ah! les abus ne sont pas tous extirpés, et il est vaste le champ ouvert à la réforme. Mais l'esprit philosophique qui la soutient et la pousse est vivace, plein de confiance en ses forces et sûr d'être compris : ennemi juré des vieux abus, il leur fait une guerre à outrance, et finira par en triompher.

Ainsi les vieilles institutions sont mises au néant, les traditions tombent dans l'oubli. Insouciante du passé, la philosophie veut *rationaliser* l'avenir. Mais avant de ramener les sociétés en tout point aux lois d'une saine raison, ne conviendrait-il pas de rendre les hommes eux-mêmes plus soumis à ces lois? Souvent l'abus est dans la précipitation : le sage législateur sait où il doit faire des haltes pour affermir ses institutions avant de les pousser à leurs dernières conséquences; son grand art, cet art que possédaient et Moïse, et Socrate, et Jésus-Christ, c'est de s'accommoder à certains préjugés secondaires pour en détruire plus sûrement de plus pernicieux et saper encore les autres sans alarmer les consciences. Il faut le dire, la liberté a ses abus comme la théocratie, comme la monarchie absolue; et c'est un grand préjugé que celui qui s'attache au son d'un mot. République et idéal de gouvernement semblent synonymes à bien des gens, depuis qu'une société jeune et disséminée sur un immense territoire a fait de cette forme politique un essai heureux : mais pour une expérience satisfaisante que d'exemples du contraire! Était-elle bien digne d'envie Rome républicaine au siècle des Gracques, des Marius, des Sylla? ou n'aurait-elle pas été trop heureuse d'échapper à son orageuse liberté pour trouver le calme, la sûreté, la paix non pas seulement au forum, mais dans l'intérieur même des maisons, sous le sceptre doux et glorieux vers lequel un homme de génie, Jules-César, avait déjà étendu la main? N'était-ce pas une république que la fière Venise, cette maîtresse des mers, cette cité jalouse de ses droits? et cependant jamais abus ne furent plus révoltans que ceux qui la gouvernaient, à l'aide des inquisiteurs et des cachots sous les plombs. Et pour en venir à nos jours, quel état fut jamais plus stationnaire que les démocraties de Schwytz, d'Uri et d'Underwalden où des masses entières règnent par les préjugés?

Rien de plus utile, rien de plus vivifiant que la liberté de la presse dans nos états constitutionnels modernes; mais aussi rien de plus menaçant, rien de plus pernicieux pour les sociétés que son abus. Nous n'en citerons point des exemples; chacun en trouve sans peine dans ses plus récens souvenirs; il n'oublie pas que cette arme à deux tranchans l'a fait trembler long-temps pour ce qu'il avait de plus cher, pour l'ordre public, pour cette liberté même dont des novateurs inconsidérés s'autorisent en lui portant les plus terribles coups, et pour le for de la conscience auquel l'intolérance philosophique a aussi cru pouvoir s'attaquer. Ils sont nombreux les abus de la presse; les bonnes études en gémissent non moins que la politique saine et modérée. Mais ce n'est pas ici le lieu de les signaler (*v.* Presse et Journalisme), d'expliquer la tactique des partis, de faire connaître les juges dispensateurs de la gloire littéraire non moins que des témoignages de civisme, de déplorer l'absence de toute critique impartiale et consciencieuse, d'en rechercher les causes dans la *camaraderie* des uns (*voy.* ce mot) et dans la vénalité des autres, et de rendre ensuite une justice éclatante à ceux qui, par des services journaliers, ont bien mérité des lettres, de la patrie, de l'humanité.

L'occasion se présentera de nous élever contre d'autres genres d'abus relatifs ou à la société entière (*voy.* Sinécures, Cumul, Pensions, Bureaucratie, Duel, Népotisme), ou à certaines de ses parties; contre ce charlatanisme qui envahit toutes les professions, et dont ne sont exempts ni le sanctuaire des lois, ni la chaire du professeur, ni la tribune du mandataire public (*v.* Déclamation, Démagogie, Tactique parlementaire). Quel abus, dans la vie de tous les jours, que cet industrialisme universel, que ces

promesses fallacieuses, que ces programmes de tout genre au moyen desquels d'avides spéculateurs en imposent aux crédules! Lisez les annonces emphatiques de ces médecins, voyez ces sachets et ces panacées dont certains pharmaciens font dépendre votre vie. L'abus est dans tout cela : il est aussi dans ces prospectus à grandes promesses dont pas une ne sera réalisée; dans ces éditions nouvelles (*voy.* Éditions) destinées seulement à faire revivre la première; dans ces éloges de la presse dont se parent auteurs ou éditeurs après se les être décernés eux-mêmes (*voy.* Charlatanisme). Au théâtre, le goût du jour, curieux de nudités ou de bourreaux, pourrait bien être un abus; mais ce qui en est certainement un, c'est l'office de ces aristarques grossiers et mercenaires, de ces chevaliers du lustre qui font le succès des pièces nouvelles (*voy.* Claqueurs et Cabale). Dans les écoles, que d'abus encore! et nous en enflerions singulièrement la liste si nous nous introduisions dans les lieux retentissant de toutes ces théories nouvelles ou réchauffées, auxquelles, si les oracles des nouveaux prophètes méritent créance, les générations futures devront leur salut. A les en croire, ces prophètes et leurs apôtres, tout dans nos vieilles sociétés est abus, criant abus, et surtout la propriété avec sa transmission héréditaire en première ligne. Mais eux-mêmes n'abusent-ils point de la facilité du public, et les tribunaux n'ont-ils pas déjà retenti d'inculpations dont toutes n'ont pu être repoussées? L'arbitraire d'un père suprême est-il plus rationnel que toute autre infaillibilité humaine, et est-ce le tout, pour être réformateur, que de substituer une langue à une autre, et de combattre par des lieux communs quelques traditions surannées? (*Voy.* Saint-Simoniens, Église catholique française, Templiers, etc.)

Certes, tout n'est pas faux dans ces théories nouvelles; mais tout n'y est pas non plus d'une origine pure et d'une utilité reconnue. Il y a là, en bien des points, abus du crédit, abus de l'intelligence, abus des choses saintes, et de ce mouvement général des esprits qui se porte au nouveau et cherche à satisfaire des besoins auxquels jusque là nos sociétés n'avaient rien à offrir.

L'*abus des mots*, non moins commun que l'abus des choses et peut-être le fruit de celui-ci, n'est pas moins dangereux : il confond les idées, fausse l'intelligence, vicie le jugement, et devient la source de tant d'ennuyeuses déclamations, de stériles théories, et de cette redondance de discours où règne le vague et qui exclut la propriété de l'expression, la précision, et souvent même le bon sens. J. H. S.

ABUS (appel comme d'). Il y a abus dans le sens du droit public toutes les fois qu'un supérieur ou une autre personne ecclésiastique commet quelque usurpation ou excès de pouvoir, quelque contravention aux lois et aux réglemens du royaume, ou bien une infraction aux règles consacrées par les canons reçus en France, un attentat aux libertés, franchises et coutumes de l'église gallicane; enfin, comme porte la loi du 18 germinal an x, art. 6 : « Il y a abus dans toute « entreprise ou tout procédé qui dans « l'exercice du culte peut compromettre « l'honneur des citoyens, troubler arbi- « trairement leur conscience, dégénérer « contre eux en oppression, en injure « ou en scandale public. »

L'on conçoit facilement, dès-lors, comment le mot *abus* est appliqué à l'un de ces cas. Il est évident que la juridiction ecclésiastique et la juridiction séculière ayant chacune un but distinct et séparé, les confondre c'est commettre un abus; aussi la même loi citée plus haut, et qui détermine que c'est au conseil d'état qu'il faut avoir recours dans tous les cas où l'abus est commis par des ecclésiastiques, ajoute (art. 7) que le recours peut avoir lieu également « lorsqu'il est « porté atteinte à l'exercice public du « culte et à la liberté que les lois et ré- « glemens garantissent à ses ministres. »

Il faut remonter à la reconnaissance du christianisme par Constantin pour trouver l'origine du recours à l'autorité des princes souverains lorsque des juges ecclésiastiques abusaient de leur pouvoir soit en connaissant des causes qui n'étaient pas de leur compétence, soit en violant les canons; et c'est saint Atha-

nase implorant en 335 auprès de Constantin la réformation de la condamnation portée contre lui au concile de Tyr, qui nous en fournit le premier exemple.

Depuis, l'histoire du Bas-Empire et celle de nos rois des deux premières races nous en offrent de nombreux; et c'est toujours au souverain qu'il appartient de prononcer sur ces appels.

Les rois se dessaisirent de leur pouvoir à cet égard en faveur des parlemens; un arrêt de celui de Paris, en date du 13 mars 1376, consacra pour la première fois dans l'autorité judiciaire l'exercice de cette puissance réformatrice.

C'est donc à partir du XIV^e^ siècle seulement qu'on peut dater l'appel comme d'abus, en ce sens au moins, que sa forme et la compétence de l'autorité qui devait le juger furent définitivement réglées. Il régnait néanmoins, sur la définition bien précise des cas qui pouvaient donner lieu à l'appel, une incertitude dont le clergé de France demanda en vain à sortir au moyen d'une ordonnance réglementaire.

La loi de l'an X ci-dessus citée ne pourvut pas non plus à cette nécessité; elle se réduisit à changer la forme de la procédure, et à attribuer au conseil d'état ce qui jadis était dans les attributions du parlement; mais l'on voit régner dans ses expressions le même vague que celui qui jadis dominait sur toute cette partie du droit public.

La loi de l'an X fut modifiée tout-à-fait illégalement dans la forme par un décret du 25 mars 1813, qui attribua aux cours d'appel le droit de connaître des cas d'abus. Une ordonnance du 29 juin 1814 a rétabli la compétence du conseil d'état.

La voie d'appel est ouverte à toute partie intéressée. A son défaut, c'est le préfet qui poursuit d'office.

L'affaire n'est pas portée directement au conseil d'état. Le ministre de l'intérieur doit d'abord en être saisi par un mémoire. Après avoir recueilli les renseignemens nécessaires, il prend les ordres du roi, soit pour porter l'affaire au conseil d'état, soit pour la renvoyer aux tribunaux ordinaires si le fait est prévu par le Code pénal, ou à l'autorité ecclésiastique si le délit est purement canonique et spirituel. P-T.

ABULFÉDA, *voy.* ABOULFÉDA.

ABYME ou ABIME, gouffre très profond où l'on se perd, d'où l'on ne peut sortir. Ce mot emporte avec lui l'idée d'une profondeur immense, jusqu'où l'on ne saurait parvenir, et où l'on perd également de vue le point d'où l'on est parti et celui où l'on voulait aller. On est englouti par le *gouffre*, on tombe dans le *précipice*, on se perd dans l'abîme. Ce mot vient du grec ἄβυσσος, qui signifie ce que l'on ne peut pénétrer, ce qui n'a point de fond (βυσσὸς ou βυθός.)

Dans l'Écriture, il se prend pour les eaux que Dieu créa au commencement, avec la terre, et qui l'environnaient de toutes parts. Il se prend encore pour les cavernes immenses de la terre, où Dieu rassembla toutes ces eaux le troisième jour, et que Moïse appelle le grand *abîme*, Gen. VII, 11. Le savant anglais Woodward prétend, dans son *Histoire naturelle de la terre*, qu'une partie des eaux est enfermée dans les entrailles du globe, et qu'elles forment elles-mêmes un grand globe dans son centre; que sur la surface de ces eaux est étendue une couche de terre; que c'est là ce que Moïse a appelé le *grand abîme*. D'autres savans prétendent, avec Buffon, que le noyau de la terre est dans un état complet d'incandescence; et c'est la doctrine que des observations récentes font aujourd'hui prévaloir. La Bible emploie le mot *abîme* pour signifier l'enfer: *Dieu précipita les anges rebelles dans l'abîme.* Il se dit aussi figurément des choses impénétrables à l'esprit humain, et où il se perd à force de raisonnement. *Les jugemens de Dieu sont des abîmes qu'on ne peut sonder.* Abîme se dit encore des choses qui absorbent des sommes excessives: *On ne saurait fixer, déterminer la dépense de la marine; c'est un abîme.* En terme de blason on nomme abîme le centre ou le milieu de l'écu, en sorte que la pièce qu'on y met ne touche et ne change aucune autre pièce. Ainsi l'on dit d'un petit écu, qui est au milieu d'un grand, qu'il est mis en abîme. Les chandeliers donnent ce nom au vaisseau de bois dans lequel ils mettent le suif fondu, où ils trempent leur mèche pour fabri-

quer la chandelle. Enfin les chapeliers nomment ainsi leur grande cuve. G-N.

ABYSSINIE ou HABESCH, pays d'Afrique très vaste entre les 9^e^ et 16^e^ degrés de lat. sept., et touchant à la mer Rouge, la Nubie et le Sennaar. L'intérieur, un plateau élevé, est traversé par plusieurs chaînes de montagnes d'une hauteur moyenne, telles que celles de Samen, Naméra, Godjam et Amhara. Outre le Nil qui traverse le lac de Dembéa, d'autres fleuves et rivières arrosent ce pays, surtout le Maleh, le Bahar el azrek ou fleuve Bleu, et le Tacazze, qui se jettent tous dans le Nil, tandis que d'autres rivières en se dirigeant sur la mer Rouge se perdent dans les sables. On croit que les sources du Nil jaillissent sur les hauteurs de Godjam. L'Abyssinie a un climat assez tempéré relativement à sa latitude; notre été est pour ce pays la saison des pluies; c'est alors que les pâturages offrent une nourriture abondante aux bestiaux, et que les récoltes croissent rapidement. On peut moissonner deux fois l'an. On cultive du maïs, du blé, de l'orge, du grain appelé *tef* dont la farine donne de bon pain. On voit croître aussi en Abyssinie beaucoup d'arbres fruitiers des pays chauds, le gommier qui produit la myrrhe, le roseau à papyrus, le *cousso*, bel arbre dont les fleurs infusées sont un remède contre les vers auxquels les habitans sont sujets, le caféier, et un grand nombre de plantes salutaires et utiles. Il est probable que l'on trouverait dans les montagnes beaucoup de métaux, de pierres fines et d'autres minéraux. Les déserts sont infestés par des lions, des léopards, des hyènes qui sont très nombreuses dans le haut pays, même auprès des villages, par des éléphans et des rhinocéros. Plusieurs rivières nourrissent des crocodiles et des hippopotames monstrueux. Les singes, les autruches et les gazelles se montrent en troupes. On voit aussi diverses sortes de perroquets. Plusieurs tribus plus ou moins barbares habitent ce pays; anciennement, c'était la patrie des Éthiopiens qui habitaient aussi les contrées voisines. Les Gallas, peuple belliqueux, ont envahi une partie de l'Abyssinie, surtout les provinces de Choa et d'Efat. Leur état est tout-à-fait indépendant de celui de Tigré et de l'Amhara, deux royaumes assez puissans qui sont séparés par les montagnes de Samen et par le cours du Tacazze. Le christianisme ayant été répandu en Abyssinie dans les premiers temps, s'y est maintenu, mais en dégénérant. C'est le patriarche d'Alexandrie qui désigne l'*abbouna* ou chef de l'église abyssinienne. Quand les Portugais eurent fait la conquête d'une partie de l'Inde, ils se mirent en relation avec l'empereur ou *grand négus* de l'Abyssinie, qui, étant chrétien, devait favoriser les peuples qui professaient la même religion et faisaient la guerre aux Musulmans. En effet, il y eut des négociations et des ambassades entre les deux nations; et dans la suite la cour de Rome essaya plusieurs fois de rétablir son autorité chez les Abyssins. Cependant leur barbarie a toujours empêché de recueillir des avantages de ces relations, et l'Abyssinie a peu de contact avec le reste du monde chrétien. D-G.

On trouve en Abyssinie, dit l'Anglais Pearce, des hommes de toutes les couleurs : les habitans des plateaux ont la peau claire, et ceux de Tigré sont presque blancs; ceux des contrées basses, et notamment lorsqu'ils se trouvent dans des contrées marécageuses, sont noirs ou presque noirs. Cette couleur paraît obtenir la préférence chez eux, car les Abyssins dont la peau est claire la noircissent en la tatouant. Ces hommes sont tous d'une taille élevée et ne ressemblent point aux nègres : ils ont au contraire de beaux yeux, de belles dents, une longue chevelure, le nez bien formé, la barbe rare, et leurs membres sont vigoureux. Victimes de l'oppression, ils sont dissimulés et artificieux; et, bien que chrétiens, ils tiennent peu compte des préceptes de cette religion. Les juifs ou *falasiân* sont aussi nombreux en Abyssinie.

L'industrie et le commerce sont presque nuls dans ce pays qui cependant fournit à l'exportation, de l'ivoire, de l'or, des esclaves, des tissus de coton, des cornes de rhinocéros, etc. Le port de Massova et Adova à l'intérieur en sont les principaux marchés; cependant il lui manque un bon port sur la mer Rouge.

L'Abyssinie, gouvernée autrefois par

un roi absolu nommé Négus, est aujourd'hui partagée entre cinq princes ou *ras* dont celui de Tigré paraît être le plus important. Leurs résidences sont Gondar, Seaman, Goïoum, Begemder et Axum (*voy.* l'art.). *Voy.* les voyages de Bruce, de Salt et de Pearce, et l'excellente géographie de M. Ritter, 2e édit. t. I. S.

ABYSSINIE (ÉGLISE D'). Les habitans de ce pays, l'Ethiopie des anciens, rattachent l'origine de leur église à l'apôtre S. Mathieu et au chambellan de la reine Candace, dont il est parlé dans les Actes des apôtres, ch. VIII, v. 27. Le fait est que le christianisme ne s'est établi généralement en Abyssinie que sous le règne de Constantin-le-Grand, vers 330. Frumentius et Aédésius, fils d'un marchand de Tyr, conduits dans ce pays par leurs affaires de commerce, ayant su gagner la confiance du roi, lui firent embrasser leur croyance que partagèrent bientôt ses sujets. Frumentius se voua au sacerdoce, se rendit auprès du métropolitain d'Alexandrie, qui était alors le célèbre Athanase, en reçut les ordres, et retourna en Abyssinie en qualité d'évêque, suivi de plusieurs prêtres. Depuis cette époque, l'église d'Abyssinie demeura subordonnée à celle d'Alexandrie, dont elle suivit ordinairement la doctrine. La doctrine de l'église d'Abyssinie est aujourd'hui celle d'un pays peu éclairé, et il y règne beaucoup d'obscurité. Ce qui la distingue de celle de l'église catholique, c'est principalement le dogme *d'une seule nature*, c'est-à-dire qu'elle admet une sorte de fusion entre la nature divine et la nature humaine de J.-C. (*voy.* MONOPHYSITES et JACOBITES), tout en admettant les canons des trois premiers conciles généraux. Par ses rites et sa discipline elle se rapproche naturellement de l'église grecque; elle a cependant conservé quelques pratiques particulières à l'ancien Orient, observant la circoncision pour les deux sexes, se conformant aux lois mosaïques sur le choix des viandes et sur les devoirs de la purification, et fêtant le septième jour de la semaine, sans pourtant s'abstenir de tout travail à l'instar des Juifs. Des temps primitifs du christianisme elle a conservé les agapes et le baptême des adultes; elle ne tolère dans les édifices sacrés ni statues, ni bas-reliefs, ni crucifix. Les fidèles font néanmoins le signe de la croix et baisent des crucifix que les prêtres portent à la main. Les églises sont petites, mais nombreuses. Bâties en forme de cône, couvertes de roseaux et entourées de cèdres, elles se trouvent ordinairement aux bords des rivières pour la facilité des baptêmes. A cet effet, de grands bassins sont toujours établis aux portes des temples. Le baptême est accompagné de la renonciation à Satan et d'une profession de foi. Il est suivi de la communion que les néophytes reçoivent en robe blanche et en tunique rouge. Le respect pour les églises est tel, qu'aucune personne non baptisée ne peut y mettre le pied; que, pour y entrer, on quitte d'abord la chaussure; que, dans plusieurs circonstances, ni les hommes ni les femmes n'en approchent, et que les prêtres seuls pénètrent dans le sanctuaire. Ce sanctuaire a pour principal ornement un autel en forme d'arche d'alliance. Suivant la tradition, ce monument aurait été transporté de la Judée en Abyssinie par Monilehek, le premier roi du pays. C'est du sanctuaire que les prêtres présentent la communion aux laïcs. Ils leur lisent la Bible, même les livres apocryphes. Ces prêtres se marient, reconnaissent le roi pour chef de l'église, et lui confèrent, ainsi qu'aux princes de sa famille et aux grands de la cour, le grade de diacre; mais ils sont soumis réellement à leur métropolitain qu'ils appellent papa ou abbouna, et qu'ils reçoivent toujours du patriarche d'Alexandrie. Ils se distinguent en prêtres séculiers (komosars), docteurs (abbas) et moines. Les moines sont nombreux. Ils occupent des maisons bâties autour des églises, et qui rappellent les *laures* de la Thébaïde. Leur principale congrégation est celle de saint Antoine, fondée au XIIIe siècle par Teclahaimonot et Eustathe. Les mœurs de l'église d'Abyssinie offrent quelques traits curieux. Les jeûnes sont d'une grande rigueur; mais on ne pense pas que le fidèle puisse commettre de péché avant l'âge de vingt-cinq ans. On permet au roi la polygamie. Le mariage est traité de contrat civil, et peut se dissoudre comme tout

autre contrat. Depuis le XVI^e^ siècle, les rois de Portugal, les jésuites et les franciscains ont souvent essayé de soumettre cette église à celle de Rome. En 1624, un jésuite portugais, Mendez, en fut reconnu métropolitain; mais les changemens qu'il fit dans le culte et les rites irritèrent la population, qui revint aux anciens usages. L'an 1632, le roi Basilides chassa l'étranger du pays. Depuis cette époque, toutes les tentatives de rapprochement ont constamment échoué. Dans le cours du XVIII^e^ siècle, plusieurs prêtres envoyés par la propagande furent mis à mort. Cependant Bruce, Salt et d'autres voyageurs ont été bien accueillis dans ce pays, et la Société biblique de Londres a commencé d'y répandre quelques exemplaires des livres sacrés. Ludolf (*Historia Æthiop.*) pense que, de l'an 330 à l'an 1613, l'église d'Abyssinie a eu 95 métropolitains. Lequien (*Oriens christianus*) donne la liste de ces chefs jusqu'en 1730. On a souvent pensé que, lors de la dispersion des Juifs, quelques-unes de leurs tribus ont pu se réfugier en Abyssinie, et que cette circonstance expliquerait les rites qu'on y suit encore. Les usages de l'église primitive et de l'ancien Orient rendent inutile une hypothèse d'ailleurs dénuée de faits. M-R.

ABYSSINS, *voy.* RACES HUMAINES.

ACACIA. Plusieurs arbres portent le nom d'acacia, notamment ceux qui fournissent la gomme arabique; mais celui que nous appelons ainsi se nomme réellement *faux acacia, Robinia pseudo-acacia*. Il est originaire d'Amérique, d'où il a été transporté en Europe vers le commencement du seizième siècle; il s'est fort bien acclimaté, et fait l'ornement de nos jardins. On le recherche à cause de son feuillage léger et clair, qui ne donne pas un ombrage trop sombre, et de ses jolies fleurs en grappes dont l'odeur est aussi agréable que celle de la fleur d'oranger, enfin à cause de son accroissement rapide et qui permet de jouir promptement de sa verdure. Mais ce n'est pas seulement un arbre d'agrément; son bois est bon pour le chauffage; on l'emploie à faire des échalas, des tonneaux, des instrumens aratoires. On s'en sert aussi dans la charpente, et même dans les constructions navales; il résiste remarquablement à l'humidité. Enfin, l'ébéniste et le tourneur le recherchent parce qu'il est dur, pesant, d'un grain serré, et par conséquent susceptible de recevoir un beau poli. Sa couleur est d'ailleurs agréable; elle est d'un beau jaune veiné d'un brun verdâtre. On en extrait une matière colorante jaune, qui pourra être utilisée dans la teinture.

Depuis que le robinier faux-acacia est devenu commun en Europe, on le multiplie à peu près exclusivement de ses graines, et quelquefois des rejetons qui croissent fréquemment autour de son tronc lorsqu'il a atteint un certain âge.

Trois espèces de robiniers, tous connus sous le nom vulgaire d'acacias, sont fort recherchés comme arbres d'ornement. Ce sont les *robiniers visqueux*, *sans épines*, et l'*acacia rose*. F. R.

ACACIA-MIMOSA, *voy.* MIMEUSES.

ACADÉMIE. Les Athéniens nommaient ainsi un emplacement assez considérable, peu éloigné de la ville et situé sur la route de Téïa. Académus, citoyen d'Athènes, l'avait légué à la république, à condition qu'il y fût construit un gymnase où les jeunes Athéniens se livreraient aux exercices corporels. Le terrain marécageux sur lequel le gymnase fut en effet bâti, se convertit insensiblement en un beau jardin, surtout quand Cimon l'eut fait dessécher au moyen d'un aqueduc et planter de platanes. A peu de distance du gymnase, Platon avait une propriété : ses disciples s'y réunissaient; et chaque jour il venait leur exposer sa doctrine et ses vues élevées pendant de longues promenades sous l'ombre des beaux arbres qui entouraient le gymnase. De là l'école de Platon se nomma l'Académie, et ses sectateurs les académiciens. On distingue cependant plusieurs écoles académiques : celle de Platon même s'appelle l'*ancienne;* en s'en éloignant de quelques pas, Arcésilas fonda la *moyenne;* et la *nouvelle académie* eut pour chefs Lacyde et Carnéade. Quelques savans ont encore reconnu d'autres académies.

L'école *académique* envisage la philosophie comme la connaissance des lois absolues et générales qui régissent le

monde, et du lien qui unit toutes choses entre elles, c'est-à-dire comme une science dont la base est, non pas l'observation ou l'expérience, mais la pensée de l'homme, antérieure aux objets matériels et seulement développée par son contact avec ces derniers. Elle la divise en logique, dialectique, physique et politique. Suivant cette école les *idées* étaient préexistantes à toutes choses, et formaient en Dieu, source intarissable de toute intelligence, un modèle parfait, mais incréé, d'un monde façonné à l'aide de la matière suivant ce modèle. Le monde existait en Dieu avant qu'il l'eût créé; et c'est à ces *idées* que les objets extérieurs ont dû leur origine. La raison, l'intelligence, est implantée dans la matière; avant de rien connaître, l'homme a en lui des idées qu'il ne doit point aux objets extérieurs, mais qui sont des reflets de l'intelligence divine. Il y a donc deux espèces de notions, celles que l'homme trouve préexistantes en lui, et celles que la matière y fait naître. Les idées, comme émanations de la suprême sagesse, sont la source de tout bien; la matière produit le mal. Composé de matière et d'idées, l'homme est bon ou méchant selon que la matière a plus ou moins de prépondérance en lui. Cette matière, antérieure à la création, a été façonnée par Dieu, et résiste néanmoins à son influence : par conséquent le mal est indépendant de sa volonté; il donna même à l'homme les moyens de le vaincre. L'empire de l'intelligence est la *vertu*, le plus grand de tous les biens, que la *politique* doit chercher à réaliser dans les sociétés, et dont la *liberté* est un élément inséparable. L'accord parfait entre l'intelligence et la matière produit la beauté : l'*amour* est la contemplation de cette beauté, le sentiment d'un entraînement vers elle. Le monde n'est point éternel, car l'éternité ne saurait être l'attribut de la matière; mais l'ame raisonnable et intelligente participe à l'éternité de l'intelligence absolue. Ces dogmes d'une nature élevée, et conformes aux plus sublimes enseignemens du christianisme, restèrent cependant enveloppés de formes bizarres, et se trouvaient intimement liés à des idées d'un ordre différent empruntées en partie aux pythagoriciens ou à d'autres écoles philosophiques. Telle est, par exemple, l'explication du système du monde, et des impressions diverses produites sur les cours des planètes par l'intelligence et par la matière; puis la doctrine de l'infériorité des femmes dont les mortels réprouvés de Dieu prendraient la forme; celle encore d'un autre genre de métempsycose, et enfin la manière dont le polythéisme des païens est fondu dans ce merveilleux système. On a reproché à Platon et à son école le vague des idées, la forme trop poétique de l'expression; et, en effet, dans leur système l'imagination joue au moins un aussi grand rôle que le raisonnement; mais au milieu de combinaisons purement matérielles et excentriques, on trouve des idées précises, claires, ingénieuses et sublimes, dont l'étude toutefois est rendue difficile par l'enveloppe mystérieuse dont le *divin* philosophe les a revêtues.

Les principaux élèves de l'ancienne Académie furent Aristote, qui se livra sur l'origine des idées à des recherches encore plus profondes, Speusippe d'Athènes, Xénocrate de Chalcédoine, Polémon d'Oète, Crantor de Soles et Cratès d'Athènes, qui en exploitèrent principalement les principes moraux et politiques. Cicéron, parmi les Romains, peut être compté au nombre des académiciens, quoiqu'il n'empruntât à l'école de Platon qu'une partie de ses doctrines puisées à différentes sources et arrêtées suivant ses propres convictions.

Le ton tranchant des stoïciens porta Arcésilas de Pitane (244 avant J.-C.) à soumettre leur enseignement à un examen rigoureux, et à opposer à leur dogmatisme une réserve dubitative. Il fonda l'école nommée la nouvelle Académie, qu'il ne faut pas confondre avec celle des néoplatoniciens, laquelle exagéra la défiance d'Arcésilas à l'égard de la raison humaine, et attribua toutes les notions propres à l'intelligence humaine, non plus à son activité, mais à une intuition intérieure, à la lumière divine qui l'éclaire. Arcésilas s'était borné à tracer les limites de l'entendement humain, à inspirer quelques doutes sur l'autorité de la

raison, et à recommander une grande réserve dans les jugemens. Sage lorsqu'elle est renfermée dans cette limite, cette réserve se changea en incertitude totale, et fit tomber les successeurs du philosophe dans un doute systématique, basé sur la doctrine de l'impossibilité absolue de connaître les objets en eux-mêmes. Ce doute ébranla aussi la conviction morale, en rendant suspectes les notions innées désignées par le mot de *conscience*. Toutefois la nouvelle Académie se ravisa dans la suite, et, après avoir modifié son enseignement au sujet de la morale, elle se rapprocha de l'école péripatéticienne, et même de celle des stoïciens, contre lesquels elle avait été fondée. Ses principaux élèves furent Carnéade de Cyrène, Clitomaque de Carthage, Lacyde de Cyrène, Évandre de Phocide, et Hégésin de Pergame. Philon de Larisse, et Antiochus d'Ascalon, ramenèrent, environ 100 ans avant J.-C., cette école à des principes moins extrêmes, et facilitèrent ainsi sa fusion avec d'autres sectes philosophiques. Mais la nouvelle Académie n'en avait pas moins jeté dans le monde le *scepticisme* (*voy.* ce mot), qui prit racine, et enfanta dans la suite Sextus Empiricus, son principal champion. *Voy.* ALEXANDRIE (*école d'*).

Du nom de l'Académie d'Athènes Cicéron a appelé *Academia* sa campagne près de Puteoli, dans l'Italie inférieure; et c'est là qu'il écrivit ses *Quæstiones academicæ.* J. H. S.

ACADÉMIE (Soc. sav.). Dans son acception plus générale et moderne, ce mot désigne une réunion de savans, de lettrés ou d'artistes, établie par le gouvernement ou avec son autorisation pour agrandir le cercle des connaissances humaine set perfectionner les arts d'imitation.

Dans ce sens, les Grecs et les Romains n'eurent point d'académies. La première qu'on ait vue en Europe fut fondée par Charlemagne pour l'avancement de différentes sciences, telles que la grammaire, l'histoire, la rhétorique et les mathématiques. Cette académie fut composée des personnes les plus éclairées de sa cour : l'empereur lui-même y fut agrégé. Chaque académicien devait rendre compte, dans les séances, de la lecture qu'il avait faite d'anciens auteurs. Afin d'effacer toute distinction de rang entre eux, Charlemagne voulut qu'ils prissent un nom purement littéraire et qui ne rappelât ni la naissance, ni le titre de celui qui le prenait. Ainsi, Égilbert, jeune courtisan, prit le nom d'*Homère*, et l'archevêque de Mayence, celui de *Damœtas;* Alcuin devint *Flaccus Albinus;* Éginhard, *Calliopus;* Adélard, abbé de Corbie, *Augustin;* Théodulphe, *Pindare;* Charlemagne, en contradiction avec lui-même en cela, se fit appeler *David.* Cet établissement devint très célèbre, et il reste encore quelques fruits de ses travaux, qui, bien que neutralisés, à plusieurs égards, par l'esprit monacal, ne laissèrent pas de répandre de la lumière en France, et d'y jeter des germes de civilisation.

Dans le siècle qui suivit, Alfred dit le Grand (*voy.* l'art.), homme supérieur à son siècle, fonda à Oxford une académie qui fut la base de l'université établie depuis dans cette ville; mais l'objet de cette institution était moins l'avancement des sciences que l'instruction des jeunes gens. Vers la même époque, les Maures d'Espagne, renommés pour leur politesse et leurs mœurs chevaleresques, eurent des académies à Grenade et à Cordoue; mais on ne sait pas positivement quelle était la nature de leurs travaux.

En 1325, l'*Académie des jeux floraux* fut établie à Toulouse; cette société est sans contredit la plus ancienne de ce genre actuellement existante en Europe : ses membres prirent le nom bizarre de *Maîtres du gai savoir;* et les prix qu'elle accordait, consistant dans des fleurs d'or ou d'argent, excitaient une vive émulation parmi les troubadours du Languedoc et de la Provence. L'académie des jeux floraux, à laquelle Clémence Isaure légua tous ses biens, jouit encore de quelque réputation; et, de nos jours, plus d'un jeune poète, surtout des départemens méridionaux, ambitionne pour son début la violette, le souci, l'amarante ou l'églantine.

La renaissance des lettres au xv^e^ siècle fut signalée par l'établissement d'une foule d'académies. Nulle part elles ne

furent plus nombreuses qu'en Italie * : là presque chaque ville eut la sienne. Ces sociétés se distinguaient souvent par la singularité et la bizarrerie de leurs dénominations; ainsi Rome eut ses *Inquieti*, ses *Umoristi* et ses *Lincei;* Naples, ses *Ardenti;* Parme, ses *Insensati;* Gênes, ses *Addormentati;* Bologne, ses *Sitientes;* Florence, ses *Umidi;* Volterre, ses *Sepolti;* etc.

Le défaut d'espace ne nous permettant pas de parler de toutes les académies aujourd'hui existantes, nous nous arrêterons surtout aux principales que nous classerons d'après la nature de leurs travaux, en suivant autant qu'il est possible, dans chaque division, l'ordre chronologique quand elle en comprendra plusieurs.

1° *Sciences physiques et mathématiques.* Après la paix des Pyrénées, Louis XIV voulant signaler son règne par la protection et l'encouragement accordés aux sciences, ordonna à son ministre Colbert de former une société d'hommes choisis parmi ceux qui s'étaient le plus distingués dans différentes branches de connaissances. Telle est l'origine de l'*Académie des sciences* de Paris, fondé een 1666, et dont l'établissement fut confirmé en 1699 par lettres-patentes du roi. Les membres de ce corps savant furent divisés en quatre classes : 1° membres honoraires; 2° membres ordinaires ou pensionnaires; 3° associés; 4° élèves. Ces derniers étaient des aspirans ou des surnuméraires dont chacun était sous le patronage d'un pensionnaire. Les classes se composaient de vingt membres, excepté la première qui n'en comptait que dix. Les membres honoraires devaient habiter la France; les pensionnaires étaient obligés de résider à Paris ; les élèves étaient également tenus de fixer leur domicile dans la capitale. Mais huit des associés pouvaient être pris parmi les étrangers. La classe des pensionnaires était divisée en six sections dont chacune se composait de trois membres, en tout dix-huit; plus le secrétaire perpétuel et le trésorier qui n'appartenaient à aucune section en particulier. Ces sections étaient ainsi désignées : géométrie, astronomie, mécanique, chimie, anatomie et botanique. Les élèves devaient se vouer à la science que cultivaient les pensionnaires auxquels ils étaient respectivement attachés, et ne pouvaient prendre la parole dans les séances que lorsqu'ils y étaient invités par le président. Les membres du clergé régulier ou séculier ne pouvaient faire partie que de la classe des académiciens honoraires; et personne n'était admis comme pensionnaire s'il ne s'était fait connaître par quelque ouvrage important ou quelque découverte majeure. Pour encourager les pensionnaires dans leurs travaux, le roi ordonna qu'il leur fût alloué, outre un traitement fixe, des gratifications extraordinaires, proportionnées au mérite de leurs productions, et des indemnités pour les dépenses exigées par les expériences et les recherches nécessaires aux progrès des sciences. En 1716, le duc d'Orléans, alors régent, changea l'organisation de ce corps savant. Il augmenta le nombre des membres honoraires et des associés étrangers, déclara les ecclésiastiques admissibles parmi ces derniers, et supprima la classe des élèves dont l'établissement présentait plusieurs inconvéniens, notamment celui de mettre entre les académiciens une inégalité qui excitait la jalousie. Le régent créa deux autres classes, l'une d'adjoints, l'autre d'associés libres. Plus tard, l'académie eut un vice-président choisi par le roi dans la première classe; de plus un directeur et un sous-directeur pris dans la seconde. En 1785, elle s'accrut de quatre sections pour l'histoire naturelle, l'agriculture, la minéralogie et la physique : ce qui les porta au nombre de huit. A la même époque, les associés et les adjoints furent réunis en une seule classe. Entre autres travaux importans de cette académie, la mesure du méridien ordonnée par elle et exécutée par un de ses membres lui acquit une haute estime dans

(*) Ce furent là de véritables académies dans le sens reçu de ce mot; l'*Ecole palatine* de Charlemagne ne mérite pas plus ce nom que le musée d'Alexandrie. D'abord secrètes, à ce qu'il paraît, et composées de membres du clergé avides d'instruction, elles ne furent publiquement reconnues qu'à dater du milieu du XV^e^ siècle. Celles de Naples, de Florence et de Rome, sont les plus anciennes. J. H. S.

l'Europe savante. Elle commença en 1699 à publier ses Mémoires qui, jusqu'en 1793, forment une série de 164 volumes in-4°, sous le titre de *Histoire et Mémoires de l'Académie des sciences*. Les tables des matières, par Godin, Demours et Cotte, parurent de 1734 à 1809, en 10 vol.—Malgré les avantages dont jouissaient les académiciens, et les encouragemens qu'ils recevaient dans leurs travaux, l'institution dégénéra sous Louis XV, sans doute par l'intervention perpétuelle de la cour en faveur de ses favoris, et contre des hommes d'un mérite incontestable qui avaient encouru sa disgrace. En 1795, ce corps savant reçut une organisation et une dénomination nouvelles; il forma la première classe de l'*Institut national* (*voy.* INSTITUT). Mais Louis XVIII, à la restauration de la maison de Bourbon, rétablit en partie les choses sur l'ancien pied, et rendit à l'académie le nom qu'elle avait reçu de son fondateur. Elle est aujourd'hui au premier rang et jouit de la plus haute réputation. — —L'*Académie royale de médecine de Paris*, créée en 1820 pour répondre aux demandes du gouvernement sur tout ce qui se rapporte à l'hygiène publique, est, en outre, chargée de continuer les travaux de la *Société de médecine et de l'Académie de chirurgie*. Cette dernière, fondée en 1731, et qui chaque année décernait un prix au meilleur mémoire qu'on lui avait envoyé sur une question mise au concours par elle, publia ses travaux de 1768 à 1798 sous le titre de *Mémoires et prix de l'Académie de chirurgie de Paris*. Il en existe 10 tomes, formant 12 vol. in-4°. L'Académie de médecine est divisée en trois sections: 1° *Médecine* (30 membres honoraires, 45 titulaires); 2° *Chirurgie* (20 membres honoraires, 25 titulaires); 3° *Pharmacie* (10 membres honoraires, 15 titulaires). Il y a de plus 30 associés libres, 80 associés ordinaires et 30 associés étrangers; enfin, des adjoints résidans et des adjoints correspondans. Cette académie publie des Mémoires sur toutes les branches des sciences médicales.

En même temps que la France, l'Allemagne avait suivi l'impulsion donnée à l'activité intellectuelle par l'Italie. Une *Société du Danube* avait existé à Bude et à Vienne dès la fin du XV^e^ siècle; et au commencement du XVI^e^ le savant Wimpfeling (*voy.*) fonda aussi des sociétés savantes à Strasbourg et à Schélestadt. Vint ensuite l'*Académie des Curieux de la nature*, fondée en 1652 ou 1662 à Schweinfurt, ville de la Bavière actuelle, par J. L. Bausch, médecin, lequel invita ses confrères de plusieurs contrées de l'Europe à communiquer à cette société les faits extraordinaires et les cas rares qu'ils rencontreraient dans l'exercice de leur art. En 1677, l'empereur Léopold prit l'académie sous sa protection, et c'est à cause de ce patronage qu'elle fut aussi nommée *Léopoldine*. Elle n'a fixé, pour ses réunions, ni lieu, ni époque; mais pour remédier à cette irrégularité, elle a institué une espèce de bureau central, établi d'abord à Breslau, ensuite à Nuremberg; en 1829 il était à Bonn. Les associés, dont le nombre est illimité, se soumettent lors de leur réception, 1° à traiter un sujet d'histoire naturelle; 2° à fournir des matériaux pour les *Éphémérides* annuelles. Chaque membre porte le signe distinctif de l'académie, consistant dans un anneau d'or sur lequel est gravé un livre ouvert, avec un œil et la devise : *nunquam otiosus*.

[L'Académie des curieux de la nature a publié ses Mémoires d'abord sous le titre de *Miscellanea curiosa*, dont les trois premières *décuries* forment, de 1670 à 1706, 24 vol. in-4°; puis sous celui d'*Acad. nat. cur. Ephemerides*, dont on a, de 1712 à 1722, 5 vol.; ensuite sous celui d'*Acta physico-medica*, de 1727 à 1754, 10 vol.; et de *Nova acta*, de 1757 à 1791, 8 vol.; enfin sous le titre allemand de *Verhandlungen d. Leopoldin. Carol. Akademie d. Naturforscher*, de 1819 à 1832, 7 vol., dont le dernier, formant le 15^e^ des *Nova acta*, vient de paraître à Bonn. Le lieu de la publication a souvent été changé. S.]

L'*Académie électorale* d'Erfurt se forma en 1754. Elle se composait d'un protecteur, d'un directeur, de membres ordinaires, d'adjoints et d'associés. Ses Mémoires, publiés d'abord en latin,

sous le titre de *Hist. et comment. acad. elect. Mogunt. scientiarum quæ Erfurti est*, 1757-1795, 2 vol. in-8° et 12 in-4°, et de *Nova acta*, etc., 1796-1806, 5 vol. in-8°, le furent depuis en allemand.—La *Société suisse pour la physique, les mathématiques, l'anatomie, la botanique et la médecine* se réunit presque en même temps et publia sous le nom de *Acta* et de *Nova acta helvetica*, etc., de 1751 à 1787, 9 vol. in-4°, auxquels font suite les *Denkschriften der allg. schweitzerischen Gesellschaft*, t. 1, Zurich, 1829, in-4°.—L'*Académie royale napolitaine* fut établie en 1779; les Mémoires qu'elle a publiés traitent spécialement des sciences mathématiques.—Vérone, Pise, Modène, Pavie, Mantoue et d'autres villes d'Italie possèdent des académies plus ou moins anciennes. Iarckius donne le catalogue de 550 établissemens académiques appartenant tous à ce pays; dans ce nombre, le plus ancien est l'Académie *del cimento*, fondée à Florence en 1657 par Léopold Médici, et qui existe encore; l'un des plus importans est celui de Bologne, fondé en 1690 sous le nom de *Institutum scientiarum et artium*. En Angleterre, le nombre des académies consacrées aux progrès des sciences exactes et naturelles est aussi très considérable; nous citerons entre autres la *Linnæan Society* (Mém. 16 vol. in-4°), la *Geological Society* (2 séries, 8 vol. in-4), etc.

II° *Littérature, Histoire, Archéologie*. En France, une société de gens de lettres qui se réunissaient chez Conrart fut érigée, en 1635, en académie par le cardinal de Richelieu et prit le nom d'*Académie française*. L'objet de son institution fut de polir et de fixer la langue française. Le nombre de ses membres, limité à 40, ne fut jamais dépassé. C'est dans son sein que s'élisaient et s'élisent encore aujourd'hui le directeur, le chancelier et le secrétaire perpétuel. Les académiciens jouissaient de plusieurs prérogatives importantes, et s'assemblaient au Louvre trois fois par semaine. Dix-huit suffrages au moins étaient exigés, soit pour élire, soit pour exclure un membre. Cette dernière mesure ne fut prise que dans des cas graves; et nous ne connaissons que deux exemples d'exclusion : celui de Grainier, pour avoir nié un dépôt, et celui de l'abbé Furetière, pour plagiat. Personne ne pouvait être élu s'il ne se présentait comme candidat. Les titres littéraires étaient les seuls qu'on pût faire valoir pour être admis. L'établissement de cette société éprouva des difficultés de la part du parlement; et les lettres-patentes qui l'autorisaient ne furent enregistrées que deux ans après qu'elles eurent été octroyées par le roi. Les *quarante* ont essuyé bien des critiques, et les traits de la satire ne sont pas encore épuisés contre eux. Il faut avouer qu'il ont souvent donné prise à la censure publique par les flatteries monotones dont chaque nouvel élu se croyait obligé d'assaisonner son discours de réception. Le principal ouvrage de l'Académie française est son Dictionnaire, dont la composition dura cinquante ans, et qui ne parut qu'en 1694. Cette société devint la seconde classe de l'Institut (*voy.* l'art.).

Le ministre Colbert fonda en 1663, sous la protection de Louis XIV, une *Académie des médailles et inscriptions* pour l'étude et l'explication des monumens de l'antiquité, et pour perpétuer, par des médailles, des bas-reliefs et des inscriptions, les événemens mémorables, spécialement ceux qui pouvaient contribuer à l'illustration de la monarchie française. Cette société ne fut d'abord que de quatre ou cinq membres pris dans l'Académie française; ils se réunissaient dans la bibliothèque de Colbert qui leur transmettait les ordres du roi. En vertu d'un nouveau réglement, daté du 16 juillet 1701, l'Académie des médailles, depuis nommée *Académie des inscriptions et belles-lettres*, reçut une nouvelle organisation; elle fut composée de dix membres honoraires, de dix associés ayant voix délibérative, de dix pensionnaires, de dix élèves supprimés dans la suite. Elle eut deux séances publiques, l'une au printemps, l'autre en automne. Le roi nommait tous les ans le président et le vice-président; le secrétaire et le trésorier étaient perpétuels. Un des premiers travaux de cette académie fut l'histoire métallique du règne de Louis XIV. L'exécution de ce projet souffrit beaucoup de difficultés et

de longues interruptions. Cependant le travail fut continué jusqu'à l'avénement du duc d'Anjou au trône d'Espagne. Dans la révolution, l'Académie des inscriptions et belles-lettres subit les mêmes modifications que l'Académie des sciences et l'Académie française. Elle perdit son nom, et devint la troisième classe de l'Institut, ou la *classe d'histoire et de littérature ancienne*, nom qu'elle garda jusqu'à la restauration. Une ordonnance du roi réduisit à trente (les dix académiciens libres non compris) le nombre des membres de cette académie; mais une autre ordonnance le reporta à quarante. Elle n'est point partagée en sections. Ses Mémoires commencés en 1717 sous le titre de *Histoire et Mémoires de l'acad. des I. et B. L.* sont d'une extrême importance, et forment deux séries : la première est de 50 vol. in-4°, et s'arrête à l'année 1793; le dernier volume n'a été publié qu'en 1809. De l'Averdy a donné le *Tableau général des Mémoires compris dans ce recueil*, 1 vol. in-4, Paris, 1791. Il sera parlé de la seconde série sous le mot INSTITUT, où l'on trouvera aussi les détails relatifs à l'*Académie des sciences morales et politiques*, formée en 1832, par les soins de M. Guizot, des débris de l'ancienne classe du même nom, ou de la quatrième de l'Institut national. D'autres académies françaises se trouvent établies à Caen, à Toulouse, à Rouen, à Bordeaux, à Marseille, à Lyon, à Dijon, etc.

La plus ancienne de toutes les académies que nous avons à citer dans cette section est celle de *la Crusca*, dont la fondation à Florence remonte à l'an 1582, mais qui ne commença guère à se faire connaître que vers 1584 par les débats qui survinrent entre plusieurs de ses membres et l'auteur de la *Jérusalem délivrée*. Quelques personnes ont confondu cette société avec l'Académie florentine. Les discours prononcés par Torricelli (*voy.* l'art.), disciple célèbre de Galilée, sur la pesanteur, le vent, la force de percussion, et quelques sujets de mathématiques, prouvent que ces académies ne s'occupaient pas moins des choses que des mots. Il n'est personne qui ne connaisse, au moins de réputation, le *vocabulaire de la Crusca*, qui renferme tout le matériel de la langue italienne.

Nous ne nous arrêterons pas longtemps à l'*Académie des Arcades* de Rome, établie en 1690 pour faire revivre l'étude de la poésie et de la littérature en général. Indépendamment de personnes lettrées des deux sexes, on y comptait des princes et des cardinaux. Afin de prévenir les contestations de prééminence, tous les membres siégeaient masqués comme les bergers d'Arcadie. Dix ans après sa fondation, le nombre des académiciens ne s'élevait pas à moins de six cents. Les séances se tenaient sept fois par an, soit dans un pré, soit dans le jardin de quelque grand seigneur. Six de ces séances étaient employées à la lecture des ouvrages des membres résidant à Rome; la septième à celle des compositions envoyées par les étrangers. Tous les membres de cette société prennent des noms de bergers. Elle est en quelque sorte la mère de plusieurs autres établissemens de ce genre, en Italie, dont les statuts sont les mêmes. — L'*Académie royale espagnole*, fondée à Madrid en 1713 par le duc d'Escalona et confirmée par le roi l'année suivante, a été instituée pour cultiver et perfectionner la langue castillane; ses armes sont un creuset sur le feu, avec cette devise : *Limpia, fixa y da esplendor*. — La même ville possède une *Académie d'histoire*, confirmée en 1738, et qui a publié des éditions de Mariana, de Sepulveda, de Solis, et d'anciennes chroniques en partie inédites, relatives aux affaires de Castille, ainsi que des mémoires portant le titre de *Memorias de la real Academia de la historia de Madrid*, dont le premier volume est de 1796. Cette académie possède tous les diplômes et les chartes qui se rapportent aux principales villes d'Espagne. — L'*Académie royale d'histoire portugaise* de Lisbonne fut établie en 1720 par le roi Jean V. Elle se compose d'un directeur, de quatre censeurs, d'un secrétaire, et de cinquante membres, à chacun desquels est assignée quelque partie de l'histoire civile ou ecclésiastique du Portugal : ils se réunissent deux fois par mois. Elle a frappé en l'honneur du roi

une médaille sur laquelle ce prince, représenté en pied et debout, relève l'Histoire presque prosternée devant lui. — Nous ne ferons que nommer les Académies de Cortone et d'Upsal, instituées, la première, en 1727, pour la recherche des antiquités étrusques, la seconde, en 1710, pour l'étude des langues du Nord et des monumens scandinaves. [Cette dernière a cependant publié depuis 1720, et continue à faire paraître des mémoires importans intitulés : *Acta* et *Nova acta*. Voici le titre complet du dernier volume : *Nova Acta. reg. Soc. scientiarum Upsaliensis*, vol. IX, in-4°, Upsaliæ, 1827. Nous citerons encore l'*Académie russe* de Saint-Pétersbourg, fondée par Catherine II, en 1783, et qui, spécialement consacrée à l'étude de la langue russe et à l'avancement de la littérature nationale, a publié un grand dictionnaire de cette langue par étymologies, et puis un autre dans l'ordre alphabétique. S.] L'*Académie celtique* (Mém. *Par.*, 1807 et suiv., in-8°), et la *Société des Antiquaires de France* (Mém. *Par.*, 1817 et suiv. in-8°), qui fait suite à l'autre, doivent aussi être mentionnées, ainsi que les *Sociétés asiatiques* de Calcutta, de Londres et de Paris, et la *Société de géographie* de la dernière de ces villes.

III. *Sciences et littérature réunies.* Il existe en Europe plusieurs académies mixtes, c'est-à-dire consacrées à toutes les branches de la science. Nous ne parlerons que des plus connues par leurs travaux.

Frédéric I^er^, roi de Prusse, fonda en 1700 l'*Académie royale des sciences de Berlin.* Dix ans après parut un réglement d'après lequel le président devait être pris parmi les conseillers d'état et nommé par le roi. Les membres furent divisés en quatre classes : la première, pour la physique, la médecine et la chimie; la seconde, pour les mathématiques, l'astronomie et la mécanique; la troisième, pour la langue allemande et l'histoire nationale; la quatrième, pour l'érudition orientale en tant qu'elle a pour but la propagation du christianisme chez les peuples idolâtres. Chaque classe pouvait se choisir un directeur, dont les fonctions étaient à vie. Les membres d'une classe pouvaient assister aux réunions des autres classes. Celui qui contribua le plus à l'établissement de cette académie fut le célèbre Leibnitz, qui en devint le premier directeur. Le premier volume de ses Mémoires parut, en 1710, sous le titre de *Miscellanea Berolinensia;* les six suivans furent publiés de 1723 à 1746. Frédéric II donna, en 1744, une nouvelle impulsion aux travaux de cette société en appelant à Berlin des savans étrangers; il nomma Maupertuis aux fonctions de président, qui jusqu'alors avaient toujours été remplies par un ministre ou quelque grand seigneur. A cette époque l'Académie reçut de nouveaux statuts, et le roi lui-même prit le titre de protecteur. Elle a subi depuis peu de temps des innovations dont le but était surtout de perfectionner l'éducation morale et littéraire dans le pays. Les membres sont élus par l'Académie sous l'approbation du roi. La bibliothèque publique de Berlin et le cabinet d'histoire naturelle sont placés sous la surveillance de l'académie. [Aux *Miscellanea* succédèrent, de 1750 à 1771, 26 vol. portant le titre de *Histoire de l'académie royale des sciences et belles-lettres de Berlin*, qui furent suivis des *Nouveaux Mémoires de l'académie*, etc., formant, de 1772 à 1787, 18 vol. in-4° auxquels il faut ajouter 12 vol. publiés de 1788 à 1804 sous le titre de *Mémoires depuis l'avénement de Frédéric Guillaume II au trône.* Depuis lors les mémoires furent publiés en allemand; la première collection qui embrasse les travaux en langue allemande des mêmes années, est de 6 vol. et celle qui la continua sous le titre de *Abhandlungen der kœnigl. Akademie der Wissenschaften* en est actuellement à son 13^e^ vol. renfermant l'histoire de l'académie et les mémoires de 1830. S.]

L'*Académie impériale des sciences de Pétersbourg* fut fondée en 1724 par Pierre-le-Grand, qui traça lui-même le plan de l'établissement, d'après les conseils de Wolf et de Leibnitz. Mais, surpris par la mort, il ne put mettre ce projet à exécution. L'honneur en fut réservé à Catherine I^re^, qui dota l'Académie, et y appela un grand nombre d'hommes

distingués en différens genres, tels que Nicolas et Daniel Bernoulli, Bulfinger, Wolf, Bayer, etc. Cette académie tint sa première séance le 25 décembre 1725. Après avoir été négligée sous Pierre II, elle se releva sous les impératrices Anne, Élisabeth et Catherine II. La protection immédiate que lui accorda cette dernière la rendit surtout florissante. Toutes les branches des connaissances humaines, toujours appliquées à la Russie, devinrent l'objet des travaux de l'académie. [Elle publia ses Mémoires depuis l'année 1728 dans une longue suite de volumes in-4° formant six séries différentes, et dont voici les titres : 1° *Commentarii Academiæ scientiarum imp. Petropolitanæ, ab an.* 1726, jusqu'en 1746; 14 vol., dont le dernier parut en 1751; 2° *Novi comment. Acad. sc. imp. Petrop.*, de 1747 à 1776; 20 tomes en 21 vol. Dans ces deux recueils tout est écrit en latin; 3° *Acta Academiæ sc. imp. Petrop.*, de 1777 à 1782; 6 tomes en 12 vol.; 4° *Nova acta Acad. sc. imp. Petrop.*, de 1783 à 1802; 15 vol., dont le dernier parut en 1806. Dans ces deux derniers recueils, des mémoires en langue française se trouvent parmi ceux en latin; 5° *Mém. de l'Acad. imp. des sc. de Saint-Pétersbourg, avec l'Hist. de l'Académie*, de 1803 à 1830; 11 vol.; 6° Même titre, 6e *série*, 1830, paraissant par classes et livraisons de quelques feuilles seulement, en langues latine, française, allemande et russe. Réorganisée en 1831, avec un supplément de dotation, l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg se compose aujourd'hui de vingt et un membres ordinaires et d'un nombre assez considérable d'adjoints. Elle admet, en outre, des membres correspondans nationaux et étrangers, ainsi que des académiciens honoraires. L'empereur nomme son président et son vice-président. La bibliothèque de l'Académie renferme actuellement environ 80,000 volumes imprimés ou manuscrits : différentes collections, entre autres celles du *Musée asiatique*, et un riche cabinet d'histoire naturelle, y sont joints. —Quoique portant un nom différent, les *Sociétés royales des sciences de Londres, d'Édimbourg* et de *Gœttingue* sont pourtant de véritables académies, et, par cette raison, ne doivent pas être omises ici. Elles sont même au premier rang de ces établissemens; et celle de Londres en particulier a peu de rivales. Fondée à Oxford en 1645, d'après les conseils de J. Wilkins, ce fut d'abord une société non publique; en 1658 elle fut transférée à Londres, et les séances se tinrent au collége Grasham. Élevée en 1660, par le roi Charles II, au rang d'une institution royale, elle prit une part immense aux progrès qu'ont faits depuis les sciences, et surtout les mathématiques pures et appliquées. Ses Mémoires commençant à l'année 1665 ont été continués jusqu'à ce jour, sous le titre de *Philosophical Transactions;* il en avait paru en 1827, en y comprenant plusieurs vol. de tables, 124 vol. in-4°. L'histoire complète de ses travaux est consignée dans l'ouvrage de Thomson, intitulé *History of the R. Society from its institution to the end of the XVIII century*, Londres, 1812, in-4°. — La *Royal Society of Edimburgh* fondée en 1731 sur le modèle de celle de Londres, s'occupe des sciences et de la littérature, et publie aussi des mémoires annuels sous le nom de *Transactions*, depuis 1788 (9 vol. in-4°). Avant d'être société royale elle faisait paraître ses travaux sous le nom de *Essays and observations.* — La Société royale de Gœttingue, fondée en 1750 pour servir en quelque sorte de complément à l'université de cette ville, embrasse aussi tout le domaine de l'érudition. Son histoire a été écrite par le savant bibliothécaire de Gœttingue, M. Reuss; et depuis 1752 elle a publié des Mémoires qui en sont aujourd'hui à leur quatrième série. En voici les titres : 1° *Commentarii soc. regiæ scientiarum Gottingensis*, de 1751 à 54, 4 vol. in-4°; 2° *Novi commentarii soc.*, etc., de 1769 à 1777, 8 vol.; 3° *Commentationes soc.*, etc., de 1778 à 1807, 17 vol. dont le dernier parut en 1810; 4° *Commentationes recentiores*, etc., de 1811 à 1832, 7 vol. dont le dernier paraît dans ce moment. S.] —L'*Académie électorale bavaroise des sciences* date de l'année 1759. Aussitôt que l'électeur de Bavière eut pris le titre

de roi, il ordonna de procéder à une nouvelle organisation de cette académie. L'intention du roi était de donner aux travaux dont elle s'occupait une plus grande extension que n'en avaient ceux de plusieurs autres établissemens de ce genre existant en Europe. Il lui confia, sous la direction d'un ministre, la surintendance de l'instruction publique dans tout le royaume. Le conseiller-privé Jacobi, savant distingué, en fut nommé président. [Cette Académie dont les *Monumenta boïca* (29 vol. in-4°) suffiraient pour attester l'utilité, commença la publication de ses Mémoires en 1763 : voici les titres de leurs différentes séries; 1° *Abhandlungen d. kurf. baierischen Gesellschaft der Wissenchaften, histor. u. philos. Inhalts*, Munich, 1763-76, 10 vol. in-4°; 2° *Neue Abhandlungen*, etc., 1778-1807, 14 vol.; 3° *Abhandl. d. baierischen Akademie über Gegenstænde d. schœnen Wissenschaften*, un vol. in-8°, 1781; 4° *Denkschriften d. kœn. Akademie der Wissenschaften*, (Mémoires de l'Acad. royale des sciences), 1809 et suiv., in-4°. — L'*Académie de Manheim pour les sciences et les belles-lettres* daté de 1755. Ses Mémoires parurent de 1766 à 1794, en 7 tomes ou 11 vol. in-4°, portant ce titre : *Acta Academiæ elect. scientiarum et eleg. litter. Theodoro-palatinæ.* — L'*Académie des sciences, de la littérature et des beaux-arts de Turin*, fondée en 1759, a commencé ses publications en 1786, et il en a paru depuis environ 20 vol. in-4°. Les académies de Stockholm, fondées en 1739 (Mém. en suédois, 1re série de 1739 à 1779, 40 vol. in-8°; 2e série, jusqu'en 1831, un nombre à peu près égal de vol.); — de Copenhague, en 1742 (Mém. en danois, depuis 1745); — de Boston, en 1780 (Mém. 1er vol. 1785); — de Dublin, en 1782 (*Transactions of the roy. irish academy*, 1788 et suiv., 15 vol. in-4°); — de Gênes, en 1783; d'Utrecht, de Harlem, d'Amsterdam, de Bruxelles et de Philadelphie; toutes ces académies, ont signalé leur existence par des publications au mérite desquelles le monde savant a rendu pleinement justice. S.]

IV. *Beaux-arts*. Les académies consacrées à la culture des beaux-arts diffèrent des sociétés dont nous venons de parler en ce qu'elles sont en même temps des établissemens d'instruction et des pépinières d'artistes. La plus célèbre de toutes est l'*Académie de peinture et de sculpture* de Paris, autorisée en 1648, et définitivement constituée en 1655. Le cardinal Mazarin en fut le premier protecteur. Elle se composait d'un protecteur, d'un vice-protecteur, d'un directeur, d'un chancelier, de quatre recteurs, d'autant d'adjoints aux recteurs, d'un trésorier, de quatre professeurs titulaires, de plusieurs adjoints, de conseillers, d'un historiographe, d'un secrétaire et de deux huissiers. — En 1671, Colbert fonda l'Académie d'architecture, qu'il composa des artistes les plus distingués de cette époque. Les professeurs et le secrétaire devaient toujours être choisis parmi les architectes chargés de la surintendance des bâtimens de la couronne. Cette société et la précédente forment une 4me classe sous le titre de l'*Académie royale des beaux-arts*, qui reçut en 1819 une organisation définitive. Composée de quarante membres, l'Académie des beaux-arts est divisée en cinq sections : 1° peinture (14 membres); 2° sculpture (8 membres); 3° architecture (8 membres); 4° gravure (4 membres); 5° musique (6 membres). Comme les autres académies, elle nomme, sous l'approbation du roi, un secrétaire perpétuel choisi, comme à l'Académie des sciences, dans la section à laquelle il appartient.

L'Italie possède un grand nombre d'académies pour les arts libéraux; nous citerons celles de Turin, de Milan, de Florence, de Modène et de Venise. Il existe aussi des établissemens de ce genre à Vienne, à Madrid et à Stockholm.

[On doit à la science et surtout à l'infatigable esprit de recherches des Allemands, un ouvrage immense sur les travaux de toutes les académies d'Europe, répertoire universel et clef indispensable de toute cette branche de la bibliographie. En voici le titre : *Repertorium commentationum a societatibus litterariis editarum, secundum disciplinarum ordinem digessit* J. D. Reuss. Gœtting., 1801-1821, in-4°, tom. 1-16. S.] E.C.D.A.

L'utilité des académies, bien que contestée de nos jours, est très réelle : au milieu du débordement des idées et de l'anarchie dont la science n'a pas moins à souffrir que l'état, il faut des corporations graves, éminentes et composées des plus hautes illustrations scientifiques et littéraires auxquelles soit confié le précieux dépôt des études profondes et consciencieuses, des principes reconnus vrais et éprouvés par l'expérience des siècles, qui établissent et maintiennent les règles de l'art, et qui veillent à la conservation de la pureté des langues et des traditions classiques. Mais leur position, il faut en convenir, devient de plus en plus embarrassante; car, au milieu de l'activité universelle des esprits, comment en ralentir la fougue pour l'astreindre aux règles, et lorsque tous les jours surgissent des théories nouvelles, comment pouvoir rester à la tête de ce mouvement? Dans le renouvellement complet de la société, comment fixer la langue, et comment faire prévaloir sur les prétentions individuelles des décisions rendues même avec maturité et en connaissance de cause? Pour tirer les académies de cet embarras, les uns, oubliant que leur tâche est du domaine de la théorie, voudraient en faire une espèce d'édilité qui serait chargée d'encourager les vertus par l'exemple et par les récompenses ; les autres, confondant leur institution avec celle des sociétés populaires, philotechniques, philantropiques, etc. (*voy.* ces mots), leur demandent d'éclairer le peuple, de composer pour lui des traités, des manuels, des livres élémentaires de toute espèce, et de former dans le même but des bibliothèques bien choisies. Cette mission serait grande, noble, propre à éveiller l'enthousiasme; mais ce n'est pas celle des académies considéréescommecorpssavans. Voy. encore sur cette matière les articles INSTITUT, INSTITUT D'ÉGYPTE, SOCIÉTÉS, CONCOURS, LAURÉATS, COTERIES, etc. J. H. S.

ACADÉMIE (Instr. publ.). On appelle aussi de ce nom, en France, un corps de fonctionnaires chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'instruction publique dans une certaine circonscription territoriale. Il existe en France autant d'académies que de cours royales, c'est-à-dire 25. Le ressort de ces deux espèces d'établissemens est le même dans tout le royaume, excepté dans l'île de Corse, qui, bien que possédant une cour royale, dépend de l'académie d'Aix. Chaque académie, excepté celle de Paris, se compose d'un recteur, de deux inspecteurs, d'un secrétaire et d'un plus ou moins grand nombre de professeurs. Le recteur, directeur en chef de l'enseignement dans le ressort d'une académie, ne dépend que du ministre de l'instruction publique, grand-maître de l'Université, qui, sur un rapport défavorable d'un inspecteur-général, peut le mander devant le conseil royal pour l'obliger à rendre compte de sa conduite, le censurer, le suspendre ou le destituer. Quelques académies renferment des facultés où les élèves qui ont terminé leurs humanités ou leurs études classiques prennent leurs grades pour devenir aptes à occuper certains emplois ou à exercer certaines professions. Ces académies sont celles d'Aix (facultés de droit et de théologie catholique), de Besançon (fac. des lettres), de Bordeaux (fac. de théologie catholique), de Caen (facc. des sciences, de droit et des lettres), de Dijon (facc. des sciences, de droit et des lettres); de Grenoble (facc. des sciences et de droit); de Lyon (fac. de théologie catholique); de Montpellier (facc. des sciences et de médecine); de Paris (facc. des sciences, des lettres, de droit, de médecine et de théologie catholique), de Poitiers (fac. de droit), de Rennes (*idem*), de Strasbourg (facc. des sciences, des lettres, de médecine, de droit et de théologie protestante), et de Toulouse (facc. des sciences, des lettres et de théologie). Chaque faculté a pour chef un doyen. Les académies comprennent un certain nombre de colléges royaux ou communaux; celle de Paris en contient sept dont cinq sont dans la capitale. Les conseils académiques, dont les principaux fonctionnaires publics font partie, sont institués, soit pour censurer ou suspendre de leurs fonctions les professeurs des colléges, soit pour exclure des établissemens d'instruction publi-

que les élèves contre lesquels sont formés de graves sujets de plainte. E. C. D. A.

En Allemagne et dans les pays du Nord le mot *Académie* est employé quelquefois pour désigner les universités (*voy.* ce mot), et on l'applique à divers établissemens de haut enseignement, surtout dans une branche spéciale. Les *Ritterakademicen*, ou académies pour l'ordre équestre, sont des pensions nobles, écoles polytechniques à un degré inférieur, où les fils de parens nobles sont préparés à la carrière militaire ou à celle de l'administration. Les *Forstakademieen* sont des écoles spéciales de l'art du forestier; et parmi les académies consacrées à l'étude des beaux-arts les *académies de peinture* méritent surtout d'êtres citées. Ces sortes d'institutions, qu'il ne faut pas confondre avec les véritables académies dont il a été question plus haut, remontent à l'année 1350, où fut fondée en Italie la *Société de Saint-Luc*. D'autres marchèrent sur ses traces : nous nommerons parmi celles qui fleurissent actuellement, outre l'Académie des beaux-arts de Munich, dont l'activité éclairée est très digne d'éloges, celle que la France entretient dans la capitale des arts sous le nom d'*Académie française de peinture à Rome* (*voy.* Écoles de peinture). — On donne aussi le nom d'Académies de chant, ou d'Académies philharmoniques, à des sociétés de chant ou réunions musicales en général : celle de Berlin est célèbre entre toutes; elle se compose de plusieurs centaines d'amateurs tenant des séances mensuelles ou hebdomadaires dans un superbe local construit à cet effet. Plusieurs villes d'Allemagne ont voulu avoir leur *Académie de chant* à l'instar de celle de Berlin; en France, il en a été fondé une à Strasbourg; peu après son ouverture, en 1829, une grande réunion d'amateurs a exécuté avec succès le *Jugement dernier* de Schneider. Le *Conservatoire de musique* de Paris (*voy.* l'art.) est un établissement du même genre, dépendant du gouvernement, et institué sur une bien plus grande échelle. Il forme une école préparatoire, une espèce de pépinière pour le grand Opéra, qui porte aussi le nom d'*Académie royale de musique*, sans doute par rapport à ce Conservatoire dont l'Opéra est en quelque sorte l'*école pratique*. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans des détails sur ce vaste et célèbre établissement; on les trouvera à l'article Opéra.

Les maîtres d'escrime appellent aussi Académies les salles où ils donnent leurs leçons, et ce mot d'une si noble origine a même été attaché à des maisons de jeu.

Enfin on nomme *académies* des dessins d'après la bosse ou autres, des têtes d'étude exposées dans les écoles des beaux-arts pour marquer le degré d'instruction des élèves. J. H. S.

ACADIE, *voy.* Écosse (*Nouvelle*).

ACADIENS. Des colonies grecques ou latines, parce qu'elles gardèrent un attachement inviolable pour leurs mères-patries, sont encore renommées : les Acadiens, bannis à cause de leur amour pour la France, existent oubliés. La traite des fourrures avait attiré, jusque sur les bords des grands lacs, des Normands et des Bretons : d'autres émigrans, sous la conduite de Demonts, en 1603, s'établirent dans l'Acadie, dont le littoral est fertile autant que favorable à la pêche. Ils se concilièrent l'amitié des indigènes. Lescarbot, de Chevrier, Diéreville, célébrèrent en vers assez médiocres les mœurs patriarcales des colons. Le traité d'Utrecht fit de l'Acadie une possession britannique : mais les habitans, par leurs refus constans de prendre les armes contre les Canadiens, méritèrent et le nom de *Français neutres* et le ressentiment des Anglo-américains. Franklin répétait, en 1754, que les treize colonies ne prospéreraient que quand elles seraient débarrassées du voisinage des Français. Le ministre Chatam ordonna l'expulsion des Acadiens. Agriculteurs industrieux, ils avaient, par des chaussées, défendu leurs champs contre les inondations, et assuré d'abondans pâturages à leurs nombreux troupeaux : leurs vergers, leurs habitations, tout reproduisait l'aspect de la Normandie.

C'était le 5 septembre 1755. Le gouverneur Lawrence convoqua tous les hommes à une assemblée : ils accourent sans défiance. Informés de l'ordre cruel, ils se fussent défendus les armes à la

main dans leurs fermes, ensuite dans les forêts. Huit tribus d'indigènes leur étaient dévouées. Cinq jours seulement leur furent accordés : les soldats chargés de les garder incendièrent maisons, granges, églises; à peine ils leur laissèrent des vêtemens, quelques meubles; et ce peuple agriculteur possédait très peu de capitaux. Le sac de Parga n'a pas été plus horrible que celui de leur Port-Royal. Quinze mille Acadiens furent jetés dans les vaisseaux : le désespoir des vieillards, la résistance des jeunes gens, furent aussi impuissans. On ne permit même pas aux parens de s'embarquer ensemble. La flotte les déposa sur des plages diverses de la Nouvelle-Angleterre. Des familles se réunirent dans la Louisiane, dont leur *township* est aujourd'hui des plus florissans. D'autres, refugiées à Saint-Domingue, obtinrent des terres incultes. Plusieurs formèrent des établissemens dans la Guyane française. Un petit nombre furent assez heureux pour aborder en France, où ils défrichèrent des bruyères proche Châtellerault. L'assemblée constituante s'empressa de voter des secours pour ces Français réfugiés. En 1820, il ne restait plus que cinq chefs de familles qui reclamèrent de la chambre des députés cette faible pension.

L'exécution de 1755 a été flétrie par des historiens anglais et américains, récemment par M. Haliburton, membre du parlement provincial de la Nouvelle-Écosse (*An historical and statistical*, etc. Halifax, 1829). Les souvenirs en sont vivans aussi parmi les indigènes : les tribus des Étachemins et des Souriquois repoussent les arts, en partie parce qu'ils leur sont présentés par les descendans des oppresseurs des Acadiens.

Quoique l'histoire n'ait pas remarqué les effets de la dispersion de ce petit peuple, son influence sur l'état politique de l'Amérique septentrionale n'en est pas moins puissante (voy. *Tableau statistique et politique des deux Canadas*, 1833, Paris). Des 128,342 habitans de la Nouvelle-Écosse, 10,000 environ sont des Acadiens. Quelques centaines résident proche la rivière Saint-Jean : les townships de Clare et de Minudie, les plus avancés en agronomie, sont occupés par des hommes très industrieux, au caractère vif, enjoué, d'une constitution forte et belle, religieux jusqu'à la superstition. Privés de journaux, presque d'écoles, ils sont heureux de leurs sentimens inébranlables; ils ne parlent que la langue de leurs ancêtres. Malheur à celui qui altérerait l'ancien costume normand! et il s'attirerait le mépris de tous s'il adoptait quelque usage anglais : c'est entre elle que cette population forme exclusivement des mariages. Leur ville, nommée Annapolis par les Anglais, est toujours Port-Royal pour eux. *Voy.* Écosse (*Nouvelle*). I. L. B.

ACAJOU (bois d'). Le bois d'acajou, aujourd'hui d'un si grand emploi, est fourni par un grand arbre de la famille des méliacées, nommé *Swietenia Mahagoni*, très commun dans l'Amérique méridionale, d'où on nous l'expédie en grosses pièces. On le débite en planches, et même en lames d'une si grande finesse qu'on en fait vingt-cinq dans l'épaisseur d'un pouce, y compris celle des feuilles de scie employées à les diviser (*voy.* Scieries). Tout le monde connaît l'acajou; et les meubles qu'on en fait, autrefois exclusivement réservés aux riches, sont maintenant à la portée des petites fortunes. Ce bois est d'un rouge brunâtre plus ou moins foncé et qui le devient davantage par le contact de l'air et de la lumière; il est dur, compact, et susceptible de recevoir un très beau poli. Jadis on faisait les meubles en acajou plein, ce qui les rendait fort dispendieux; mais actuellement on se contente du placage (*voy.* ce mot), ce qui, outre l'économie considérable qui en résulte, tourne encore au profit de l'agrément, par la disposition plus ou moins heureuse des veines qui se trouvent dans l'épaisseur du bois, surtout vers la racine. On trouve dans le commerce une espèce d'acajou appelé acajou femelle, dont le tissu est lâche, poreux, et difficile à polir. On l'emploie pour les ouvrages les moins précieux, et on lui donne du brillant au moyen d'un enduit de cire. Avant d'employer l'acajou, il faut qu'il soit parfaitement sec, sans quoi il est sujet à se fendre et surtout à se ternir. On se bornait autrefois à le faire sécher len-

tement : on a trouvé en Angleterre le moyen d'abréger cette opération, longue et coûteuse en ce qu'elle obligeait les marchands à garder long-temps de grands capitaux inactifs. Ce moyen consiste à exposer les bois à la vapeur de l'eau bouillante pendant quelques heures, et à les laisser ensuite sécher dans un lieu échauffé. Au bout de vingt-quatre heures ils sont en état d'être mis en œuvre. Ce procédé réunit d'ailleurs le double avantage de faire disparaître les taches, et de détruire les larves de vers qui se trouvent dans le bois d'acajou : il en augmente ainsi l'agrément et la solidité. F. R.

ACAJOU (NOIX D'). On appelle improprement noix d'acajou le fruit produit par le *cassuvium pomiferum* ou *anacardium occidentale*, arbre de la famille des térébinthacées, et qui croit dans l'Inde orientale ainsi que dans l'Amérique méridionale. Ce fruit renferme une amande douce et bonne à manger, dont l'enveloppe contient une huile qui fait au linge des taches indélébiles, et qui même est assez âcre pour enflammer la peau. Le pédoncule ou le support du fruit est charnu; son goût, quoiqu'un peu âpre, n'est point désagréable, et dans quelques pays où l'arbre est indigène on en fait une espèce de limonade. F. R.

ACALÈPHES, *voy.* ZOOPHYTES.

ACANTHACÉES, famille de plantes dicotylédones qui a pour type le genre *Acanthus*. Les plantes dont elle se compose sont des herbes ou de petits arbrisseaux qui pour la plupart croissent dans les pays situés entre les tropiques. Leurs feuilles sont opposées, et leurs fleurs forment des épis munis de bractées. Autour du genre *Acanthus* se groupent un grand nombre d'autres genres dont les plus remarquables sont les suivans : *Justicia, Crossandra, Ruellia, Thunbergia* et *Barleria*, qui renferment beaucoup d'espèces cultivées comme plantes d'ornement. Les espèces qui composent le genre *acanthe* sont remarquables par la beauté de leurs feuilles élégamment découpées et sinueuses. L'*acanthus mollis* est une plante qui croît abondamment en Grèce, en Italie et en Espagne. Ses feuilles ont servi de modèle à Callimaque pour composer les ornemens du chapiteau de l'ordre corinthien. Les fleurs sont également remarquables par leur beauté. G.

A CAPPELLA, terme italien de musique, usité dans la musique d'église, et qui indique que les instrumens doivent marcher à l'unisson ou à l'octave avec les parties du chant. *Voy.* ALLA BREVE.

ACAPULCO, bon port du Mexique sur l'océan austral. Les vaisseaux les plus chargés peuvent jeter l'ancre jusqu'au pied des rochers de granit qui mettent de toutes parts le port et la rade à l'abri des tempêtes. Le vaste rempart de rochers arides et escarpés donne à toute la côte un aspect sauvage. L'île de la Roquette ou du Griffon, située devant l'entrée du port, forme à l'ouest une passe de 7 à 800 pieds de largeur, et une autre à l'est qui peut avoir une demi-lieue avec une profondeur de 27 à 30 toises. La ville, bâtie au nord-ouest, est défendue et dominée par le fort Diégo. On n'y compte pas plus de 4,000 habitans: autrefois après l'arrivée des galions de Manille, la population allait jusqu'à 9000 ames. La température ordinaire y est pendant le jour de 86 à 90° (Fahrenheit), pendant la nuit jusqu'à 3 heures du matin de 78°, et de ce moment jusqu'au lever du soleil de 64 à 62°. Les rochers d'une blancheur éclatante réfléchissent les rayons du soleil sur la ville, d'ailleurs infestée de moustics. Le gouvernement espagnol avait fait pratiquer un chemin creux à travers les rochers du côté de l'est; mais il a négligé le plus nécessaire, en laissant subsister à l'orient de la ville un marais qui rend le climat insalubre et qui, desséché et rendu à l'agriculture, formerait un terrain très favorable aux plantations de cannes à sucre. Les étrangers, et surtout les jeunes Européens qui viennent des régions élevées à Acapulco pour y faire le commerce, y sont sujets à la fièvre jaune, ou au *choléra-morbus*. Le commerce de cette place avec les côtes nord-ouest de l'Amérique n'a acquis jusqu'à ce jour aucune importance, quoique la nature semble l'avoir particulièrement favorisé sous ce

rapport. Les calmes subits et très longs, si fréquens sous la Ligne, sont un obstacle qui rend la navigation de Callao à Acapulco plus difficile et souvent plus longue que celle de Callao à Cadix. Acapulco exporte de l'argent, de l'indigo, de la cochenille, des draps d'Espagne, et quelques pelleteries provenant du nord du Mexique et de la Californie : l'importation y rassemble toutes les richesses de l'Asie. *C. L.*

ACARNANIE, province de l'ancienne Grèce, bornée par la mer Ionienne, l'Épire et l'Étolie, dont elle était séparée par le fleuve Achéloüs. Ce pays a toujours eu un aspect guerrier. Du temps de Diodore il n'y avait de villes que sur le bord de la mer; l'intérieur présentait des villages et des bourgades, comme celles des Schypetars d'aujourd'hui, qui fortifient les maisons isolées, pour les mettre à l'abri des brigands dont les déserts du pays et surtout le canton d'Harméros, vis-à-vis l'île d'Ithaque, tout infestés. On ne voit presque nulle part dans l'Acarnanie des terres labourées. Des troupes de porcs sauvages et de cerfs errent dans les forêts de chênes et de châtaigniers ; les villages ont un aspect misérable, et aucune ville ne s'est élevée sur les débris des anciennes cités acarnaniennes. Métropolis et Stratos, toutes deux sur l'Achéloüs, ont disparu; l'endroit bâti sur l'emplacement de la dernière a dans son voisinage le principal couvent de l'Acarnanie, celui de Licobiti ; Machela est maintenant une des principales places : c'est un village consistant en 70 maisons. L'ancien port de Limnée, sur le golfe d'Arta, autrefois Ambracie, paraît être maintenant un mouillage insignifiant sous le nom de Lutraki, à moins que Vonitza n'ait remplacé l'ancien Limnée. Vonitza est le chef-lieu d'un district peuplé de 2,550 habitans, qui exportent du riz et du maïs. Après ce lieu, Dragomestre, sur la mer Ionienne, vis-à-vis l'île d'Ithaque, est le seul endroit de l'Acarnanie où l'on fasse quelque commerce ; il est habité par une centaine de familles grecques. Nous parlerons ailleurs de l'ancien Actium (*voy.* ce mot). Les côtes du golfe d'Arta sont entrecoupées d'un grand nombre de baies et d'anses où l'on trouve une foule de poissons et d'oiseaux aquatiques. Même le despotisme terrible d'Ali-Pacha n'a pu dompter l'esprit féroce et turbulent des Acarnaniens. Ce pays renferme au plus, selon M. Pouqueville, 7,080 habitans, après en avoir nourri dans l'antiquité plus de 200,000. D'après le premier arrangement fait entre la France, l'Angleterre et la Russie, l'Acarnanie devait, au grand mécontentement des Grecs, être en dehors du nouvel état de la Grèce, et rester soumise à la Turquie; mais, en vertu des dernières stipulations, elle se trouve en deçà des limites du nouveau royaume. D-G.

ACATHOLIQUES. C'est ainsi que l'on désigne en général des chrétiens qui n'appartiennent pas à l'église catholique (*voy.* ce mot). Dans quelques pays où cette religion est dominante, on les appelle acatholiques pour donner moins de prise aux attaques de l'intolérance. *C. L.*

ACBAR, *voy.* Akbar.

ACCAPAREMENT. Accaparer, c'est réunir dans ses mains une certaine quantité de denrées de la même espèce, afin d'en causer la rareté et d'en élever le prix. L'accaparement n'est donc autre chose que l'abus de la spéculation. Mais ici l'abus tient à l'usage; il n'y a point entre eux de limites positives, de caractères distinctifs. L'accapareur ne devient coupable que par ses motifs; son délit ne peut être justiciable que de l'opinion. De là la multitude de lois et de réglemens tantôt abrogés, tantôt rétablis, qui, chez les anciens et les modernes, ont été tour à tour adoptés au préjudice de l'accaparement, et abrogés en faveur de la circulation. Le problème est resté entier dans cette alternative, et il serait difficile de lui trouver une solution satisfaisante. Néanmoins il y a peut-être des moyens d'y suppléer. Prenons la spéculation à sa source.

Une société commence : ses membres se sont réunis. Les uns cultivent, les autres bâtissent; voilà en activité l'agriculture et l'industrie qui, productrices chacune à sa manière, doivent naître à peu près en même temps. Des marchés s'ouvrent, des échanges se font; d'abord en denrées, puis en denrées et en argent ou

tout autre signe conventionnel, et enfin en denrées, en argent et en promesses de paiement que représente bientôt le papier. Cependant les valeurs augmentent et les ventes se multiplient. Des hommes conçoivent qu'ils pourraient trouver une occupation lucrative et rendre des services essentiels en s'en faisant les intermédiaires, les facteurs; voilà le commerce (*voy.* ce mot) établi. Le commerçant fixe une différence entre les prix qu'il donne, et il reçoit des denrées, s'il les prend à son compte, ou une rétribution proportionnelle à leur montant et à ses soins, s'il les place au compte d'autrui. Cette différence ou rétribution devient le salaire de ses peines, l'indemnité de son temps. C'est une espèce de terme moyen déterminé en conscience, et devenu terme de comparaison entre la valeur du travail et la valeur des produits, principe dont la moralité, passant dans la société entière et servant de base à la propriété mobilière, a plus d'influence qu'on ne croit sur l'esprit d'équité qui se remarque à ces époques.

Cependant les trois principales professions, l'agriculture, l'industrie et le commerce, s'étant classées naturellement dans la hiérarchie qui leur convient, gagnent concurremment; tous prospèrent. Des capitaux ont été accumulés, surtout chez le cultivateur, parce que la culture est la branche qui en produit le plus, et que, si un jour elle se trouve obérée, ce n'est que lorsque le commerce, ayant usurpé la prépondérance et surpris le pouvoir, est parvenu à la faire livrer à sa discrétion, à la faire sacrifier à sa cupidité. En attendant, le propriétaire aisé ne manque pas de considérer la différence des années et des prix, et d'en conclure qu'il peut avoir de l'avantage à garder ses récoltes dans une année surabondante pour les vendre dans une année ordinaire ou calamiteuse: il le fait; le négociant imite son exemple sur une plus grande échelle, et obtient un bénéfice plus considérable. Ce gain excite son émulation, et voilà le marchand devenu spéculateur.

Jusque là pourtant, et jusque là seulement, la spéculation n'a d'inconvénient pour personne, et a de l'avantage pour chacun. C'est une distinction qu'il importe essentiellement d'établir, et dont l'administration devrait bien se pénétrer pour en déduire des règles de conduite sur le genre d'influence qu'elle peut exercer avec fruit contre l'accaparement. Analysons maintenant les résultats de l'opération : vienne l'année féconde en grain ou en vin, l'avilissement des prix n'aurait profité qu'en partie au consommateur. Le spéculateur, n'ayant pu raisonnablement calculer ses profits que sur le cours des années moyennes, n'a pas dû acheter jusqu'à ce taux. Il lui a donc encore laissé la denrée à bon marché. Il a seulement sauvé l'agriculture d'une grande perte. Vienne l'année stérile, l'excédant de l'année antérieure supplée au déficit de l'année courante, et empêche que le cultivateur ne fasse la loi au consommateur. Dans l'une des années, il y aurait eu gaspillage des récoltes, ruine du cultivateur; dans l'autre, cherté pour le consommateur, privation pour le malheureux. Au lieu de cela, l'équilibre a été conservé entre les deux, et il n'y a eu, pour qui que ce soit, souffrance, ni dommages.

Un autre cas existe où il s'opère, à distance de lieux, ce qui s'est opéré ici à distance de temps. Une province est surchargée d'un produit; une autre en est dépourvue. Le spéculateur rend le service aux uns de les débarrasser de leur superflu, aux autres de leur procurer le nécessaire. Il a fait entre les deux provinces ce qu'il avait fait entre les deux années; il a maintenu le partage des denrées par la circulation, la modération des prix par la concurrence; il a exercé sans le vouloir une protection paternelle, et accompli les devoirs d'une administration bienveillante.

Mais bientôt une autre carrière s'est ouverte, et la spéculation y a pris une autre tâche. Toujours aux prises avec le calcul, souvent en opposition avec la conscience, elle a cédé aux tentations de la cupidité. Elle sait qu'elle a assez de fonds pour acheter une partie ou même la totalité d'une récolte, et que, lorsqu'elle l'aura dans ses mains, elle en aura exclusivement le monopole : quel besoin alors d'attendre une mauvaise année,

quand elle peut la faire au gré de ses artificieuses combinaisons? de jouer avec l'avenir, qui est incertain, quand elle peut jouer avec le présent qui lui est soumis, changer instantanément l'abondance en disette, la disette en famine, et préparer une gradation de surenchères qui seront autant d'additions de bénéfices? Les prix seront donc tiercés, doublés : elle l'a résolu. Si le pauvre ne peut pas acheter, le riche ne se privera pas du nécessaire, et cela suffira pour procurer un gain énorme. Mais si le pauvre meurt! qu'importe; qu'il vive ou qu'il meure, il n'y a point là de perte de capitaux. Est-ce d'aujourd'hui que le négoce a fait argent des hommes et des choses? N'a-t-il pas trafiqué de la liberté des noirs aux Antilles, des blancs en Morée, et l'accapareur n'a-t-il pas l'habitude de trafiquer partout de leur existence?

Ainsi le même mode d'opération peut, suivant l'esprit qui le dirige, la manière dont il est exercé, être utile ou funeste, loyal ou illicite; être la profession d'un estimable citoyen ou l'œuvre d'un misérable, et avoir en bien ou en mal une influence extrême.

Comme on le voit, ce n'est pas le délit, mais le coupable qu'il est difficile de connaître. De là cette situation équivoque, ce mélange d'éloges et de blâme, de défiances et d'encouragemens au milieu desquels se confondent les deux sortes de spéculations, et surtout l'aversion que conçoit généralement la multitude pour la plupart de ceux qui font le commerce des choses de première nécessité, aversion qui semble tenir à cet instinct de conservation que la nature a placé dans toutes les espèces, et qui n'est que trop justifié quand il s'agit de l'accapareur, de cet artisan de misères et de troubles, qui porte le désespoir dans les familles, les révoltes dans les cités. Il est des pays où l'on punissait l'homicide en l'enchaînant au corps de sa victime. Je voudrais que l'accapareur pût avoir la faim pâle et livide pour éternelle compagne, et qu'elle nous le montrât sans cesse entre la famille éplorée qui vit périr son vieux père, empoisonné par de perfides alimens, et la mère désolée qui vit mourir son jeune fils sur son sein desséché.

Athènes avait prononcé la confiscation des biens et l'exil à perpétuité contre les accapareurs; mais le reste de la Grèce ne leur avait point infligé de peine. La république romaine n'avait point rendu de lois répressives à leur égard, tandis qu'elles se succédèrent rapidement sous les empereurs. On n'en trouve point de vestiges sous la première race de nos rois. Ce n'est qu'en 806 qu'il en est parlé dans l'un des capitulaires de Charlemagne. Elles se multiplient du règne du roi Jean à celui de François I^er^, et disparaissent sous le règne de Henri IV et l'administration de Sully, pour être rétablies au temps de Louis XIII et de Louis XIV. Enfin, la liberté du commerce des grains est accordée par les arrêts du conseil de 1754 et 1764, et supprimée après les disettes de 1769 et 1770, dont s'étaient épouvantés les parlemens. Les prohibitions et les châtimens furent remis en vigueur par arrêt du 23 septembre 1770, et abolis définitivement par arrêt du 13 septembre 1774 et les lois de l'assemblée constituante. C-A.

ACCÉLÉRATION. Augmentation de vitesse. C'est en astronomie le mouvement des astres de l'orient à l'occident. A l'égard de l'accélération physique, voyez CHUTE DES GRAVES, MOUVEMENT, VITESSE.

ACCENSEMENT (*étym. cens*). Ce mot avait pour synonyme *sous-inféodation*. On appelait ainsi dans les anciennes coutumes françaises la convention par laquelle on prenait un héritage à la charge de payer un *cens* ou une *rente foncière*. Ce prix de ferme, cens ou rente, s'appelait *accense* ou *ascense*. — Dans d'autres coutumes, ce mot désignait le bail lui-même, soit qu'il fût *bail à ferme*, *bail à rente* ou *bail à cens*. Le bail à ferme et le bail à cens différaient en ce que le bail à ferme était à temps et l'autre pouvait être perpétuel. Mais tous deux laissaient la propriété à celui qui donnait à bail, appelé bailleur. Par le bail à rente, le bailleur aliénait son héritage moyennant une rente perpétuelle ou même viagère. L-E.

ACCENT. Appliqué à la déclamation, ce mot s'emploie pour désigner l'élévation ou l'abaissement de la voix dans le discours : il désigne aussi, par

un léger abus d'acception, les modifications qu'éprouve le son même de la voix, sous l'impression d'un sentiment, d'une passion quelconque.

Le discours, considéré sous le rapport du débit, est une sorte de musique, moins caractérisée que la musique proprement dite, mais qui, comme elle, a sa tonalité, son diapazon, ses modulations, ses cadences suspensives ou finales. L'*accent* est à la parole ce que l'intonation est au chant; c'est lui qui promène la voix de l'aigu au grave, du grave à l'aigu, suivant les besoins de l'oreille et ceux de l'intelligence.

L'*accent*, parmi les hommes, ne varie pas moins que la physionomie. Chaque peuple a sa langue, qu'il accentue à sa manière, d'après son tempérament, son caractère, ses impressions habituelles. Chez un même peuple, les diverses provinces ont leurs *accens* également divers. Dans une même province, chaque individu a son *accent* particulier; et chez le même individu, l'*accent* se modifie encore à chaque minute, au gré des affections successives qu'il éprouve. Des paroles semblables, prononcées avec des sentimens divers n'auront point le même *accent;* tel mot, telle phrase s'accentueront différemment, selon qu'ils seront prononcés dans la colère ou de sang-froid, selon qu'ils seront l'expression d'une pensée ou l'expression d'un sentiment. Qu'un professeur d'histoire naturelle, décrivant à son auditoire les formes d'un monstre marin, prononce ces paroles : *sa croupe se recourbe en replis tortueux;* les inflexions de sa voix ne ressembleront nullement aux *accens* de l'acteur tragique récitant sur le théâtre les vers de Racine. C'est en ce sens que Rousseau distingue, outre l'*accent* grammatical, qui fait la matière de l'article suivant, l'*accent* logique ou rationnel qui indique à l'intelligence la pensée que l'on veut rendre, et l'*accent* pathétique, qui révèle à l'ame le sentiment que l'on veut exprimer.

Il ne faut point confondre l'*accent* avec la prosodie, de même qu'il ne faut point confondre, dans le chant, l'intonation avec le rhythme. Sous le rapport de l'intonation et de l'*accent*, les voix sont graves ou aiguës; sous le rapport du rhythme et de la prosodie, les voix sont longues ou brèves. On peut néanmoins remarquer qu'en général l'*accent* tombe sur le temps fort de la mesure et du rhythme, et coïncide ainsi avec la prosodie.

L'art d'accentuer convenablement constitue en grande partie le talent du débit chez le comédien, chez l'orateur, chez le lecteur à haute voix. C'est par le juste caractère de l'*accent* que se manifestent l'intelligence et la sensibilité. Il faut éviter de trop multiplier les *accens :* à force de prodiguer les effets, on finirait par les éteindre, de même qu'on éblouit les yeux en prodiguant les lumières. On a observé que les bons acteurs évitent autant que possible d'*exclamer* plus d'une syllabe dans un vers.

La musique dramatique doit-elle imiter les *accens* de la parole, ou doit-elle se borner à concourir, par ses impressions, à l'effet général de la scène? question souvent agitée et rarement éclaircie. Le premier système est celui de Grétry et de Gluck, le second est celui de Cimarosa et de Rossini. Sans vouloir ici prononcer entre les deux, contentons-nous de remarquer que l'un et l'autre ont produit des chefs-d'œuvre, et que celui-là serait peu sage qui voudrait faire une question d'exclusion d'une simple question de préférence. S. A. B.

ACCENT. En grammaire on désigne par ce nom certaines manières de prononcer et certains signes de prononciation. On distingue vulgairement et d'une manière vague quatre espèces d'accens, l'accent national, l'accent oratoire, l'accent prosodique et l'accent grammatical; mais on peut ramener ces différentes classes à deux, savoir : les accens grammaticaux et les accens prosodiques. Ceux-ci se subdivisent ultérieurement en accent prosodique proprement dit et oratoire, et en accent national.

I. Accens grammaticaux. Les uns se rapportent uniquement à l'orthographe; les autres indiquent des nuances de prononciation. 1° L'*accent orthographique* ne sert qu'à distinguer un mot d'avec un mot homonyme. Ainsi en français *à* pré-

position, et *a* troisième personne singulière du présent de l'indicatif du verbe *avoir*, en italien *o* (synonyme de *ossia*, *overo*) et *ò* (pour *ho*, première personne singulière du verbe *avere*) ne diffèrent en rien par la prononciation; l'écriture seule les représente comme différens. 2° L'*accent phonique* ou de prononciation indique que la voix ou voyelle sur laquelle il tombe est plus ou moins ouverte, plus ou moins longue. Si la voix sur laquelle il tombe est une des cinq suivantes, *a*, *i*, *u*, *o*, *ou*, l'accentuation indique la brièveté ou la longueur de la voyelle et par conséquent de la syllabe. Si la voix est *e*, l'accentuation indique bien encore la brièveté de la syllabe, mais elle indique de plus que l'*e* est plus ou moins ouvert, c'est-à-dire que l'on ouvre plus ou moins la bouche pour le prononcer. Quant aux lettres *a*, *i*, *u*, *o*, *ou*, la syllabe brève n'a point de signe particulier; la longue porte ce qu'on nomme accent circonflexe. Exemple : *rame*, *blâme*; *agite*, *gîte*; *étole*, *tôle*; etc. On conçoit que l'absence seule suffirait pour faire connaître la prononciation si elle était douteuse. Relativement au plus ou moins d'ouverture de la bouche dans la prononciation de l'*e*, on distingue trois nuances, l'*é* fermé, l'*è* ouvert, l'*ê* circonflexe, c'est-à-dire très ouvert. De là trois signes ou accens, l'aigu pour l'é fermé, le grave pour l'è ouvert, le circonflexe pour l'ê très ouvert. Exemples : *régénéré*; *prophète*; *fête*.

II. Accens prosodiques. Tous les accens prosodiques se rapportent exclusivement à la prononciation; mais ils diffèrent de l'accent grammatical phonique, en ce que ce dernier a rapport ou à la quantité des syllabes ou à l'ouverture de la bouche, tandis que les accens prosodiques ont pour caractère propre de faire saillir spécialement un mot ou une syllabe parmi les mots ou parmi les syllabes environnantes. Soit le mot italien *romano*, des trois syllabes qui le forment la deuxième *ma* est accentuée. Cette accentuation ne tient pas à ce que l'on ouvre la bouche sur cet *a* plus que sur tout autre, ni à ce que la syllabe soit longue, ni enfin à ce que peut-être quelques personnes en prononçant élèveront la voix d'un demi-ton ou d'un quart de ton. Elle tient à ce que l'on donne sur *ma* comme un coup de langue qui rend cette syllabe en quelque sorte éminente entre ses deux voisines.

L'*accent oratoire* (*voy.* l'art. précéd.) relève, marque, nuance un mot parmi les autres mots, absolument de la même manière que l'accent prosodique proprement dit relève une syllabe parmi les autres syllabes. Outre cette première différence, ils en ont une autre, c'est que l'accent prosodique proprement dit est fixe, selon la langue, tandis que l'accent oratoire est mobile et arbitraire.

Relativement à l'accent prosodique, les syllabes sont accentuées ou inaccentuées. Lorsque les syllabes accentuées sont longues, et que, chronométriquement parlant, on peut diviser le temps pendant lequel on les prononce en deux instans plus courts, l'accent n'affecte la prononciation que pendant le premier instant. D'autre part une syllabe inaccentuée peut, selon les cas où elle se trouve, devenir accentuée. De là il résulte que, relativement à l'accent, on peut ainsi classer dans les langues flexibles et harmonieuses (le grec par exemple) les diverses syllabes : Syllabes accentuées, dont la prononciation est divisible en deux instans, ou dont la prononciation n'est pas divisible. Syllabes inaccentuées, dont l'inaccentuation est permanente ou qui peuvent devenir accentuées. Il y a en grec trois accens, qui portent les mêmes noms que les nôtres, aigu (´), grave (`) et circonflexe (῀). On place le circonflexe sur l'accentuée divisible à deux instans; exemple : σῶμα, ou σῶ ⟵ σὸο; l'aigu sur l'accentuée indivisible, et le grave sur l'inaccentuée qui, dans quelques cas, est accentuée; exemple : ἀετὸς γὰρ, etc., etc.; ἀετός τις; enfin l'inaccentuée que nulle rencontre ne peut rendre accentuée reste sans accent. Néanmoins, pour ce quatrième cas, il y a une exception que l'on ne peut indiquer ici.

Dans les langues ordinaires l'accent est un; une syllabe est accentuée ou elle ne l'est pas. Alors il n'y a pas besoin d'ajouter d'épithète au mot accent; et même on regarde comme inutile de le marquer. Ainsi l'allemand, l'anglais,

l'italien, etc., ne marquent point d'accent; il n'y a que dans les livres élémentaires, surtout dans ceux qui sont destinés aux étrangers, que l'on marque les accens. L'italien a une exception apparente, en ce que, dans les mots où l'accent affecte la dernière syllabe, au lieu du signe ordinaire (´) on emploie le signe grave (`); ex. : *virtù*, *comprò*.

Quant aux règles particulières qui regardent les accens, on sent qu'il est impossible de les donner ici. Nous nous bornerons aux remarques suivantes :

1° La langue française, quoique généralement elle passe pour être sans accens, en a un sur presque tous les mots; seulement il est très peu marqué, et très uniforme; enfin toujours il tombe sur la dernière syllabe s'il s'agit d'un mot sans *e* muet final, et sur la pénultième, si ce polysyllabe a l'*e* muet final; ex. : *rose*, *fierté*, les accens sont sur *ro* et sur *té*. Nulle exception à cette règle.

2° Généralement, et dans toutes les langues imaginables, tout mot a un accent, et tout mot n'en a qu'un. A la première partie de cette règle dérogent en apparence les proclitiques et les enclitiques (*voy.* ces mots). A la deuxième dérogent les enclitiques dans certaines langues, et les mots composés dans certaines autres, par exemple l'allemande; mais là encore il est important de remarquer que dans tous les accens il y en a un qui domine et éclipse les autres; autour de cet accent majeur se groupent des accens secondaires et tertiaires.

3° Les accens se posent très diversement sur les syllabes. En français ils affectent toujours la dernière prononcée. En italien, en grec, etc., ils ne tombent que sur une des trois dernières; rarement on les voit affecter la quatrième, la cinquième en reculant. En anglais, en allemand, ils restent tantôt immobiles sur la syllabe, et notamment sur le radical qui les a reçus primitivement, quelque modification qui y soit apportée; tantôt ils avancent ou reculent suivant la quantité des syllabes finales ou par quelques autres motifs.

4° Les accens sont un des quatre grands pivots sur lesquels repose la versification. Les trois autres sont la quantité, la rime, le nombre des syllabes. Telle ou telle distribution déclarée harmonieuse des accens suffit pour faire un vers. Coppa a même prétendu que les anciens n'avaient égard qu'à l'accent dans leur versification. VAL. P.

ACCEPTATION. C'est en général le consentement de celui auquel on fait une offre et qui l'agrée ou la reçoit.

Acceptation de donation, legs et succession. C'est la déclaration faite par les donataires, légataires ou héritiers, qu'ils acceptent les donations, legs ou successions qui leur échoient. — Une donation, dans la loi française comme chez les Romains, n'a d'effet que par l'acceptation expresse du donataire. L'acceptation d'une succession n'est exigée en France ni pour les héritiers, ni pour les légataires, c'est-à-dire que les héritiers et les légataires ne perdent point leurs droits pour n'avoir pas fait d'acceptation expresse. Cette acceptation peut être tacite et résulter d'un fait, pourvu qu'il suppose nécessairement l'intention d'accepter.

Acceptation de communauté. A la dissolution de la communauté, il se peut qu'elle soit grevée de dettes qui dépassent son avoir. La loi française, qui avait donné au mari l'administration de la communauté, n'a pas voulu que la femme eût à souffrir des fautes du mari, et lui a permis de s'exempter des dettes de la communauté par une renonciation. Si au contraire elle accepte la communauté (et cette acceptation peut être expresse ou tacite), c'est qu'elle reconnaît y avoir intérêt, et alors elle est obligée à toutes les dettes de la communauté. (*Voy.* COMMUNAUTÉ.)

Acceptation de lettre de change. C'est la déclaration faite par la personne sur qui une lettre de change est tirée, qu'elle s'engage à la payer au jour de l'échéance. L'acceptation est exprimée par le mot *accepté* suivi de la signature de l'acceptant. Le refus d'acceptation est constaté par un acte que l'on nomme *Protêt faute d'acceptation*. Par extension, on appelle encore *acceptation* la lettre de change acceptée. L-E.

ACCÈS (étym. *accedere*, approcher). Le retour d'une maladie, après un in-

tervalle plus ou moins limité, constitue un accès.

L'accès peut être irrégulier ou périodique; ainsi chez les phthisiques on voit de temps à autre des phénomènes fébriles survenir et cesser spontanément; ces accès irréguliers portent aussi le nom d'erratiques. Les fièvres intermittentes sont, de toutes les maladies, celles qui présentent la périodicité la mieux caractérisée dans leurs accès.

On donne dans la société le nom d'accès à toutes les expressions violentes par lesquelles débute une émotion ou une passion vive. On a des accès de colère, de fureur, de désespoir, etc. F. R.

ACCESSION. En droit public, ce mot signifie l'adhésion d'une puissance à un engagement contracté par d'autres puissances. — En droit civil, on appelle accession l'extension que reçoit une chose par l'union d'un objet accessoire. Cette union de l'accessoire au principal rend le propriétaire du principal propriétaire de l'accessoire. Ce droit s'appelle *droit d'accession.* De là le principe : *L'accession suit le principal.*

La loi française a fait de l'*accession* une manière d'acquérir la propriété (C. civ. 712); et elle a posé en principe que la propriété d'une chose, soit mobilière, soit immobilière, donne droit sur tout ce qu'elle produit et sur ce qui s'y unit soit accessoirement, soit naturellement, soit artificiellement (C. civ. 546). Cette doctrine du code français paraît avoir pour base l'opinion de quelques commentateurs du droit romain qui, divisant les manières d'acquérir la propriété en manières d'acquérir par le droit naturel et manières d'acquérir par le droit civil, ont considéré la possession et l'accessoire comme les deux manières d'acquérir la propriété par le droit naturel. D'autres auteurs pensent, et cette opinion paraît aujourd'hui assez accréditée, que l'accession n'est point une manière particulière d'acquérir la propriété, et que sous ce point de vue elle se confond avec la possession : car pourquoi devient-on propriétaire par accession? parce qu'on possède l'accessoire en même temps que le principal. (*Voy.* Alluvion.) L-E.

ACCESSIT (d'*accedere*, approcher), nom donné dans les distributions de prix aux nominations qui suivent le prix; leur nombre est indéterminé, et est généralement réglé sur le nombre et le mérite des concurrens. Cette dénomination s'est établie à l'époque où la langue latine était employée dans les écoles et où les prix se proclamaient en latin.

ACCESSOIRE (*voy.* Accession), ce qui accompagne une chose principale, ce qui s'y rattache, ce qui s'y unit ou s'y incorpore, ce qui n'est point essentiel à la chose. On appelle même *contrats accessoires* ceux qui supposent l'existence d'un autre contrat. C'est ainsi que l'hypothèque, le gage ou le cautionnement supposent l'existence d'une créance pour la garantie de laquelle le créancier a exigé soit une caution, soit un gage mobilier ou immobilier. L-E.

L'*accessoire*, en général, est ce qui accompagne un objet sans en former l'essence, sans y être fortement lié. Ainsi dans les œuvres de l'art on nomme parties accessoires celles qui, sans être inséparables du sujet traité par l'artiste, servent à le relever, à le mettre dans tout son jour, à y rattacher certaines idées secondaires relatives à ce sujet, en général à l'embellir et à le développer davantage. Bien faire ressortir ce qui, dans un tableau ou dans toute autre production de l'art, est essentiel d'avec ce qui est simplement accessoire, toutefois sans détruire l'effet de l'accessoire ni en rendre la signification trop problématique, voilà ce qui constitue l'art de grouper. L'accessoire doit d'ailleurs être lié au principal sujet de manière à en paraître presque inséparable ou nécessaire dans sa composition. En matière de sciences, bien que chacune ait par elle-même son importance, on distingue aussi entre science principale ou fondamentale et science seulement accessoire. Ainsi l'archéologie, la numismatique, la diplomatie ou la science des chartes et diplômes, même la chronologie et la géographie, si essentielles pourtant en elles-mêmes, sont les *sciences accessoires* de l'histoire qui, à son tour, peut devenir l'accessoire du droit ou d'une autre branche

du savoir, suivant que l'on part d'un point de vue ou d'un autre. S.

ACCIACCATURA, terme italien de musique, signifiant une espèce d'agrément d'exécution, sur laquelle cependant on n'est pas généralement d'accord. Selon les uns elle consiste à frapper rapidement et d'une manière successive toutes les notes d'un accord, pour leur donner une plus grande résonnance. Elle se marque en écrivant en petites notes, et dans leur ordre successif toutes les notes de l'accord, et ensuite l'accord lui-même, ou en faisant précéder l'accord par une espèce de zig-zag perpendiculaire :

ou

Selon d'autres elle consiste à frapper dans un accord, une ou plusieurs notes qui ne lui appartiennent pas. Elle se marque par une petite ligne transversale traversant l'accord, là où la note étrangère à l'accord doit être frappée :

Selon d'autres enfin, c'est une *appogiature* (*voy.*), mais que l'on frappe presque simultanément avec la note principale :

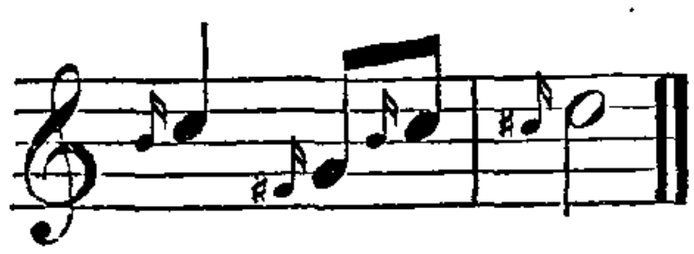

Pour exprimer cette nuance, quelques compositeurs coupent la petite note par un trait. G. E. A.

ACCIAJOLI ou Acciajuoli, célèbre famille de Florence, qui jeta les fondemens de sa fortune par le commerce (par celui d'acier, dit-on, en italien *acciajuolo*), et qui donna ensuite des cardinaux à Rome, des savans à la république des lettres, et des souverains même à quelques principautés de la Grèce démembrée de l'empire de Byzance. Nicolas Acciajoli (né en 1310 et mort en 1366) fut grand sénéchal du royaume de Naples, et fit des conquêtes en Morée, en Sicile et en Italie. Son neveu Reinier acquit la souveraineté d'Athènes, de Corinthe et d'une partie de la Béotie, et transmit cette dernière à Antoine, son fils naturel, qui reprit aussi sur les Vénitiens Athènes que son père leur avait donnée. — Donat Acciajoli (né en 1428 et mort en 1478), fut gonfalonier de la république de Florence et son ambassadeur à la cour de France : on a de lui une vie de Charlemagne écrite en bon latin, des traductions du grec et un commentaire sur la morale et la politique d'Aristote, ainsi qu'une foule d'autres ouvrages restés manuscrits. — Zenobio Acciajoli (né en 1461) philosophe distingué et poète quelquefois heureux, publia un catalogue de manuscrits anciens conservés aujourd'hui au Vatican dont il fut le bibliothécaire, et mit au jour les *Epigrammata græca* d'Ange Politien. — Enfin, un autre membre de cette famille, Philippe (né à Florence en 1637 et mort en 1700 à Rome), se fit connaître par de longs voyages dans toutes les parties du monde, et fut à la fois poète, compositeur et machiniste. En cette dernière qualité et comme directeur du théâtre de Rome, il inventa ou au moins perfectionna les machines servant dans les théâtres à mouvoir les décorations et à produire des effets inattendus. J. H. S.

ACCIDENT. Ce mot, dont la signification directe est bien connue, est employé dans les arts. Dans le dessin des jardins, on profite des *accidens* du terrain pour ménager des points de vue, pour placer des fabriques, etc. Les peintres appellent accidens de lumière les espaces lumineux éclairés par le soleil lançant ses rayons dans l'intervalle que laissent les nuages. Ils donnent le même nom aux clairs produits dans un tableau par des circonstances étrangères à la lumière générale de la composition; tels sont les rayons lumineux que laissent pénétrer une porte ouverte, une fenêtre, ou que donne un flambeau. En musique les accidens sont les signes qui viennent altérer la valeur des notes : on les nomme dièses, bémols, bécarres. On se sert du même mot pour exprimer les lignes au moyen desquelles on caractérise les

notes qui dépassent la portée en haut ou en bas. F. R.

ACCIDENT. On nomme ainsi en logique la qualité accidentelle ou fortuite d'une personne ou d'une chose, par exemple, être riche, pauvre, beau, laid, etc. L'accident est aussi opposé à la substance pure et simple, et signifie le mode et la manière d'être inhérens à la substance même. (*Voy.* SUBSTANCE.) *L. C.*

ACCISE, mot emprunté au dictionnaire financier de l'Angleterre, mais originairement allemand, et composé de la préposition *ad* ou *ac* et du substantif *cise* signifiant très anciennement un impôt sur la bière et le vin. Le mot accise est encore peu usité parmi nous pour les taxes sur les objets de consommation. Il serait difficile de donner une définition de l'accise qui pût convenir à tous les pays. Ce qu'il y a de général dans le caractère de cette contribution, c'est d'être toujours un impôt indirect : par conséquent tous les principes relatifs à cette nature d'imposition s'appliquent aussi à l'accise. On la divise en accise générale qui s'étend sur tous les objets de consommation, et en accise spéciale qui ne frappe que certains articles. (*Voy.* CONTRIBUTIONS INDIRECTES.) *C. L. m.*

ACCIUS. LUCIUS ACCIUS, ou peut-être ATTIUS, fut un des premiers auteurs tragiques chez les Romains; mais il ne subsiste plus aujourd'hui que quelques fragmens de ses compositions. Il naquit environ 160 ans avant J.-C., et vécut assez long-temps pour être connu encore de Cicéron qui nous parle de lui dans plusieurs de ses écrits, rendant justice à son talent, tout en lui reprochant un style barbare et embarrassé. Il fut l'ami de Decimus Junius Brutus, qui attachait un haut prix à ses productions poétiques. Outre ses tragédies faites la plupart sur des sujets empruntés aux poètes grecs, Accius composa des annales en vers dont il ne reste plus aucune trace, mais qui sont mentionnées par Cicéron. On ne connaît ni le lieu ni l'époque de sa mort. Voy. *Scriveri fragmenta vett. tragicorum.* L. B. 1720. S.

ACCLAMATION, marques spontanées de joie, applaudissemens vifs et unanimes par lesquels une réunion d'hommes témoigne son estime, son approbation ou son admiration. On vote une loi, on élit un candidat, on reçoit un collègue par acclamation; c'est l'expression bruyante de l'accord des opinions par laquelle il devient superflu de recueillir et de compter les suffrages. Chez les différens peuples les acclamations se manifestent de différentes manières, tantôt par des cris, tantôt par l'élévation des mains, d'autres fois par le bruit confus des armes. Le *hosanna* des Hébreux, l'ἀγαθη τυχὴ des Grecs, les *vivat* et *hourrah* modernes sont des termes d'acclamation. Lorsque les Romains eurent courbé leurs fronts victorieux sous le joug des empereurs, l'acclamation devint un art; le peuple, le sénat, les gens de lettres avaient chacun leur genre et des formules différentes pour les empereurs, pour les magistrats, pour les poètes. Un musicien donnait le ton, et l'assemblée stimulée par des acclamateurs à gages répétait en chœur la formule. Alors Néron paraissait sur le théâtre aux acclamations de la multitude. V. R.

ACCLIMATATION (terme de culture). Acclimater un végétal c'est, dans l'acception la plus précise de ce mot, l'habituer à supporter sans danger les variations atmosphériques d'un climat différent de celui qui l'a vu naître, et dans lequel il ne pourrait prospérer en pleine terre s'il n'y était progressivement amené par divers procédés de culture.

Dans ce sens, aux yeux de beaucoup d'agronomes et de cultivateurs praticiens, l'acclimatation est une chose impossible. On ne peut, disent-ils, modifier la nature d'une plante de manière à la rendre insensible, à la longue, aux influences atmosphériques qu'elle ne pourrait supporter de prime abord, et à la faire vivre par conséquent sans abris au-delà des limites tracées par la nature. Ainsi les végétaux exotiques qui résistent maintenant aux froids des hivers de Paris, tels que le *catalpa de Virginie*, le *sophora du Japon*, le *julibrissin*, l'*hortensia*, la *pivoine en arbre* et beaucoup d'autres, auraient également prospéré si, dès l'année de leur introduction, on les eût cultivés sans plus de soins qu'on ne leur en donne aujourd'hui; ainsi on ne pourra

jamais faire par la culture que ni l'oranger, ni l'olivier, etc., etc., se rapprochent sensiblement du Nord.

D'autres auteurs, et l'on peut citer parmi eux des noms imposans par leur célébrité, sans prétendre que l'on puisse faire franchir à tous les végétaux les limites naturelles qui semblent leur avoir été assignées, croient qu'à force de soins et de persévérance on peut acclimater sinon des *individus*, au moins des *générations* de plantes de diverses espèces. Selon eux, il faut pour cela les accoutumer progressivement à changer de température. Si l'on veut, par exemple, les transporter du 15^{e} degré de latitude sous le 40^{e}, il importe de les multiplier d'abord sous le 20^{e}, le 25^{e}, etc., de les faire successivement passer de la *serre chaude* dans la *serre tempérée*, dans l'*orangerie*, dans la *serre à toit mobile*, puis en pleine terre; de les greffer sur des sujets indigènes; enfin de chercher à en obtenir des graines qui, semées dans le pays, donneront naissance à des *races* de plus en plus robustes à mesure qu'elles s'éloigneront davantage du type primitif, sans perdre, cependant, aucun des caractères distinctifs de l'espèce qui les a produites.

Dans une autre acception, le mot acclimatation n'indique que le premier degré de *naturalisation* (*voy.* ce mot). O. L. T.

ACCLIMATEMENT. Selon les parties du monde qu'ils habitent, les hommes offrent dans leur organisation diverses modifications, qui sont en rapport avec les différences que présentent l'air, les habitations, la température, les alimens, les usages, etc. Aussi n'est-ce pas sans qu'il s'opère dans leur économie un changement notable qu'ils s'éloignent d'un climat pour aller vivre sous un autre. Ce changement se nomme acclimatement.

Au nombre des causes qui tendent à modifier la constitution humaine lors des changemens de climats, on peut mettre en première ligne la température, le degré d'humidité et de pesanteur de l'atmosphère, et les émanations des marais.

Toutes les fois qu'un habitant des pays chauds se trouve transporté dans une contrée froide, les fonctions des poumons acquièrent un surcroit d'activité, à la suite de laquelle cet organe peut promptement se désorganiser : c'est ainsi que l'on s'explique la fréquence et l'issue funeste des maladies de l'appareil respiratoire chez les nègres qui passent en Europe. Si, au contraire, le changement se fait d'un pays froid à un pays chaud, la respiration diminue d'activité; mais il survient des symptômes de pléthore générale, une chaleur incommode, de la somnolence; des hémorrhagies et des congestions inflammatoires tendent à se manifester sur tous les points de l'économie. Une gastro-entérite, une encéphalite, une affection du foie, emportent souvent celui qui émigre sans précaution. Il est quelquefois des individus qui semblent n'éprouver aucun accident notable; mais peu à peu leurs forces diminuent, et il s'établit chez eux une affection chronique de l'estomac et du foie.

L'observation a montré que le passage d'un pays froid à un pays chaud était plus dangereux que la condition opposée. Aussi la plupart des auteurs qui ont écrit sur l'acclimatement semblent-ils n'avoir eu pour objet que la première de ces deux transitions. L'Européen qui va habiter les régions équatoriales doit se soumettre aux règles suivantes :

Il faut, pendant la traversée, qu'il observe une grande modération dans l'usage des alimens et des boissons. Au débarquement il doit commencer à se mettre au régime végétal : les fruits doivent être pris sans excès; car si on en fait un usage immodéré, la sécrétion biliaire augmente, le canal digestif s'irrite, et il se manifeste ou une dysenterie ou un choléra-morbus. Les boissons doivent être douces et rafraîchissantes, et ne pas être prises trop froides ni en trop grande abondance. Les liqueurs alcooliques bues avec excès sont nuisibles, tandis que leur usage modéré est salutaire. Quant aux vêtemens, ceux des naturels du pays sont les plus convenables. L'exercice doit être pris avec précaution; pendant les heures chaudes du jour il convient de rester en repos. Les bains froids ne doivent pas être négligés; ils rendent la transpiration cutanée moins abondante; pris le soir ils facilitent singu-

lièrement le sommeil dont l'Européen éprouve d'abord la privation.

A leur retour en Europe, il s'opère quelquefois chez les émigrés ou colons des changemens notables : l'hépatite, par exemple, ou la dysenterie chronique, se change en aiguë ou amène la mort. Mais la modification la plus constante et la plus redoutable est celle qu'éprouvent les maladies de l'appareil respiratoire. Si elles existent déjà chez un individu, elles s'aggravent; autrement elles se développent avec rapidité. On doit donc autant que possible ne pas s'exposer à un climat froid, mais s'y accoutumer par le séjour dans une contrée tempérée.

Si le voyage a transporté l'homme dans un pays beaucop plus humide que celui qu'il vient de quitter, l'acclimatement peut avoir lieu sans symptômes bien marqués d'abord : graduellement on voit ses forces diminuer, sa peau se décolorer, ses nerfs devenir plus obtus, les sécrétions muqueuses acquérir une grande prédominance; mais souvent il n'en est pas ainsi. Si le changement est brusque, une portion quelconque des membranes muqueuses du tube digestif, des voies pulmonaires et urinaires, s'enflamme. La sécrétion d'une grande abondance de mucus caractérise cette irritation, pendant le cours de laquelle une prostration profonde succède bientôt à un moment d'excitation. Les tubercules se développentet s'aggravent promptement sous l'influence du froid humide; et c'est de cette dernière affection que nous voyons mourir les animaux qui nous arrivent des contrées chaudes, par exemple les singes de nos ménageries. Pour l'homme qui est transporté dans un pays humide et froid, il faut un régime inverse à celui qui vient d'être indiqué plus haut; une nourriture animale, des boissons fermentées, des liqueurs alcooliques à petites doses. Le thé, le café, semblent devoir être utiles. Les frictions sèches, les bains chauds, un exercice fréquent, sont employés pour activer la transpiration cutanée; il convient en outre de porter des vêtemens chauds et d'entretenir du feu dans les appartemens. Dans beaucoup de ces pays humides il existe pour les naturels et pour les étrangers une autre cause de maladie; ce sont les émanations marécageuses. Dans ce cas, l'acclimatement est plus difficile encore, surtout quand ces influences sont ajoutées à celles d'un pays chaud; c'est la cause de la mort de la plupart des Européens qui habitent les régions situées entre les tropiques. Tantôt les marais n'exercent aucune action sur les indigènes, et rendent cependant malades les étrangers; d'autres fois les fièvres intermittentes légères, qui en résultent pour les naturels, se changent en pernicieuses quand elles attaquent un nouveau venu. Il est un autre fait remarquable : un individu peut habiter une partie de sa vie près d'un marais et n'en ressentir aucune influence; mais s'il transporte son habitation près d'un autre marais, sa nouvelle demeure lui est aussi funeste qu'à un étranger; c'est ce qui a été souvent constaté en Amérique. Il faut donc dans ces cas éviter de s'exposer aux émanations marécageuses; ne pas se placer dans la direction du vent qui les apporte, habiter des lieux élevés, se nourrir d'alimens substantiels, boire une eau pure, user modérément de liqueurs spiritueuses, et se garder de tous les excès.

Il est un autre genre d'acclimatement, c'est celui qui s'opère chez les individus qui vont habiter des lieux très élevés, et dans lesquels par conséquent la pression atmosphérique est de beaucoup diminuée. On éprouve alors une grande gêne de la respiration et une disposition très active aux hémorrhagies, et aux inflammations des organes respiratoires; cet acclimatement est impossible pour les personnes qui ont les poumons malades : il est encore assez difficile pour les sujets bien portans; lors même qu'ils commencent à supporter l'air très raréfié, pour peu qu'ils viennent à courir ou à se livrer à quelque effort, la gêne de la respiration se montre de nouveau.

Voici quelques règles générales qui doivent être observées dans toute espèce d'acclimatement :

1° Il ne faut jamais tenter l'acclimatement des individus ayant soit des dispositions maladives, soit des maladies déjà existantes, auxquelles les influences du

pays où l'on veut les transporter puissent être nuisibles.

2° On procédera méthodiquement et prudemment, imitant en cela la nature dont les opérations se succèdent par degrés peu sensibles, et jamais par transitions brusques et saccadées.

3° Il est bon de consulter les habitudes des naturels, en s'informant de leur origine, et en examinant si elles sont le résultat d'un véritable besoin, afin de s'y conformer alors.

4° On doit quelquefois avoir recours à certains moyens hygiéniques ou médicaux qui ont l'avantage de mettre le voyageur plus promptement en harmonie avec les circonstances qui agissent sur lui. C'est ainsi, par exemple, qu'une saignée, le régime végétal et l'abstinence sont très salutaires à un sujet vigoureux qui passe dans un pays où règnent les maladies inflammatoires; tandis qu'une nourriture animale et l'usage du vin conviennent à celui qui va habiter une contrée marécageuse et froide.

5° La modération *en toutes choses* est plus nécessaire que jamais à ceux qui vont habiter un pays nouveau pour eux.

L'influence très remarquable qu'exerce sur les individus sains le changement de climat, de régime et d'habitudes, a conduit les médecins à considérer les émigrations comme un moyen puissant de guérison. Mais alors, loin qu'il faille procéder comme il vient d'être dit, il faudra choisir des conditions tout opposées à celles que le malade abandonne, et l'y placer au plus tôt afin que leur action soit prompte et énergique. Ainsi on ne pourra jamais trop tôt faire passer un sujet à poitrine délicate ou malade d'un pays froid dans une contrée tempérée; celui qui aura pris une fièvre intermittente au milieu des marais, devra se hâter de se rendre dans une habitation élevée. Ce moyen suffit souvent pour guérir des maladies rebelles aux médicamens; et les véritables médecins le considèrent comme le principal agent des cures obtenues aux eaux minérales (*voy.* ce mot).

Les animaux, également susceptibles d'être transportés dans un pays éloigné de celui auquel ils appartiennent, sont aussi soumis aux chances d'un acclimatement qui leur est quelquefois funeste. L'homme qui, pour ses plaisirs ou pour ses besoins, cherche à enrichir un pays des espèces animales que la nature n'y a point placées, doit appliquer à cette opération délicate les préceptes qui viennent d'être exposés, et se rappeler que l'analogie dans la température et dans les alimens est pour les animaux et pour les végétaux la principale condition de succès. G. A-L.

ACCOLADE, cérémonie usitée dans la réception d'un chevalier, et qui consistait à l'embrasser, en lui passant les deux bras autour du cou, *ad collum*. On y joignait d'autres formalités, et notamment un coup de plat d'épée frappé sur l'une et l'autre épaule en forme de croix, et accompagné de paroles sacramentelles. Mais il paraît que l'accolade formait la partie essentielle; aussi dans le langage ordinaire *donner* ou *recevoir l'accolade* est-il synonyme de conférer ou recevoir la chevalerie (*voy.* CHEVALERIE, ORDRES MILITAIRES). L'accolade ne pouvait être donnée que par une personne revêtue de la dignité de chevalier, et à un sujet âgé de 21 ans, issu d'une famille noble et déjà distingué par quelque fait d'armes. Cette cérémonie est très ancienne et antérieure même à la chevalerie : Grégoire de Tours rapporte que les premiers rois de France accordaient la même marque de faveur ; ils embrassaient, sur la joue gauche, ceux qu'ils nommaient chevaliers, en même temps qu'ils leur remettaient le baudrier et la ceinture dorée. De nos jours, et dans notre pays, l'accolade est la cérémonie par laquelle une personne qui a obtenu le brevet de l'ordre royal de la Légion-d'honneur, est admise au sein de cette corporation. F. R.

Accolade, en musique, est un trait tiré à la marge de haut en bas, par lequel on joint ensemble dans une partition les portées de toutes les différentes parties. Comme terme d'imprimerie, ce mot s'applique à des signes formés d'une ou de deux lignes courbes, servant à rapporter à un tout ses différentes parties, ou à un genre ses espèces. On peut les prolonger suivant le besoin.

ACCOLAGE, opération qui consiste à fixer à des treilles, à des échalas ou à des espaliers, les *sarmens de la vigne ou* les branches des arbres fruitiers, pour les disposer d'une manière favorable à la *maturité des fruits*. F. R.

ACCOMMODEMENT. C'est la convention survenue entre deux parties pour prévenir un procès *commencé ou non* commencé. (*Voy.* TRANSACTION.)

ACCOMMODER, ACCOMMODATION. C'est *un terme du langage ordinaire et* un terme technique. Dans les rapports sociaux on s'accommode à l'humeur, *aux goûts, aux bizarreries* des autres; dans l'enseignement on s'accommode aux idées, aux opinions, aux préjugés des auditeurs, des disciples intimes ou du grand nombre. Tout le monde s'accommode dans le premier sens; ceux qui parlent au public, qui professent les sciences, ou qui fondent des doctrines, s'accommodent dans un sens plus élevé. L'*accommodation* est devenue par-là, pour les philosophes et les théologiens, un terme scientifique que nous emploierons comme eux en l'expliquant. Les fondateurs des anciennes religions, qui étaient presque toujours aussi les législateurs des peuples, s'accommodèrent constamment à certaines opinions reçues, aux mœurs établies, aux institutions consacrées, sauf à changer les idées et les usages par l'influence progressive de leurs lois. Les poètes et les philosophes firent de même; Homère, dans ses chants, s'accommoda aux croyances populaires de son époque. Anaxagore essaya de combattre celles de son temps. Socrate suivit cet exemple, et fut condamné. Platon, plus prudent, s'accommoda dans son enseignement public à la théologie reçue, et n'expliqua sa véritable pensée qu'à ses disciples les plus intimes. Depuis Platon, quelques-uns des philosophes les plus célèbres ont plus ou moins imité cette conduite. On a demandé si Moïse, les prophètes, Jésus-Christ et ses apôtres ont suivi quelque méthode semblable.

Organes d'une révélation divine, ils ont rencontré aussi des croyances établies, des préjugés, des erreurs. S'y sont-ils accommodés? Moïse ne s'est-il pas conformé au génie, aux mœurs d'un peuple grossier? N'est-ce pas pour cela qu'il a prescrit avec tant de détail les rites, les cérémonies, les institutions du culte, la construction du tabernacle, les viandes à choisir ou à éviter? N'est-ce pas pour cela qu'il parla bien plus des peines et des récompenses terrestres que de celles de l'autre monde? Les prophètes n'ont-ils pas fait de même? Annonçaient-ils par hasard au peuple d'Israël des destinées si glorieuses et tant de grandeur terrestre dans le but seulement de l'engager à respecter les lois de la religion et de la morale, et ne laissaient-ils pas à dessein ce même peuple prendre l'empire moral et religieux du Messie pour quelque empire politique qui viendrait mettre le comble à la puissance des Juifs?

Les plus anciens théologiens, les Pères ont admis que les envoyés de Dieu se sont accommodés aux faiblesses de l'humanité. La naissance du Fils de Dieu parmi les hommes a été par eux envisagée comme la plus adorable des preuves de cette condescendance divine. Ils ont pensé aussi que Jésus-Christ, dans ses miracles, dans son enseignement et dans les formes de ses instructions, s'était accommodé à la portée de ses disciples et à celle de son peuple. Jésus-Christ considère évidemment ses miracles comme une sorte de concession aux idées imparfaites et superstitieuses qu'avaient les Juifs sur le Messie. Il refusa plusieurs fois de faire ces prodiges; il rendait plus responsables de leur aveuglement ceux auxquels il en avait accordé le spectacle. « Alors, dit saint Mathieu, chap. XI, v. 20, « il com-« mença à reprocher aux villes où il avait « fait beaucoup de *miracles qu'elles ne* « s'étaient point repenties. »—« Les villes « de Tyr et de Sidon se fussent conver-« ties, celle de Sodome *se fût sauvée*, « dit Jésus-Christ, si les miracles qui ont « été faits à Corazin et à Bethsaïda eus-« sent eu lieu dans leur sein. »

La question de savoir si les auteurs du christianisme se sont accommodés aux *opinions de leurs disciples a reçu une importance* toute nouvelle par les progrès du rationalisme (*voy.*) au dernier siècle. Ce système admit qu'ils avaient ménagé des croyances et laissé subsister des idées

très imparfaites, sauf à les voir remplacées plus tard par le progrès naturel de la vérité. Voyez, ont-ils dit, quelles sont les précautions oratoires du Sauveur quand il veut guérir l'homme à la main sèche, un jour de fête (S. Mathieu xv, 12); ne prend-il pas soin de montrer d'abord qu'il vaut mieux guérir un malade que de retirer une brebis tombée dans le fossé? C'est ainsi qu'il procède toujours, se conformant aux préventions qui existent, laissant subsister certaines erreurs, voilant quelquefois ses doctrines et ses pensées sous les formes d'un récit moral, d'une image, d'une comparaison, d'une parabole, et expliquant dans l'intimité à ses apôtres ce que ces derniers eux-mêmes n'avaient pu comprendre. Et malgré cette intimité avec ses disciples il évite de combattre en face leurs chimériques espérances d'un règne, d'un *messianisme terrestre*. De ce que Jésus-Christ n'a pas combattu une opinion, il ne s'ensuit donc pas qu'il l'ait approuvée : il peut s'être accommodé tacitement, *négativement*. Dans son langage, dans son enseignement, il faut distinguer encore : il peut s'être accommodé *explicitement, positivement*.

Telle est la doctrine du rationalisme. On le voit : elle autorise ses partisans à interpréter les textes suivant leur système. En effet, disent-ils, la vérité est chose absolue; pour se révéler, elle a dû passer par les formes relatives, temporelles, locales; il faut séparer, par une sévère analyse, par une critique exacte, ce qui, dans le christianisme, est de fond d'avec ce qui est de forme Le fond, c'est la raison pure, divine, *absolue*, devenue *objective* sous une apparition humaine. Pour avoir le christianisme net, c'est-à-dire la vérité nette, il ne s'agit que de distinguer ce qui est *rationnel* de ce qui ne l'est pas. Deux camps se sont formés parmi les théologiens à la suite de cette question; et tandis que les uns reconnaissent la vérité, la révélation dans toutes les parties du code sacré et jusque dans les formes du langage, les autres n'y voient qu'une grande et permanente *accommodation* aux opinions, aux mœurs, au langage, aux faiblesses de l'homme.

Nous avions à expliquer ce système, nous ne le jugerons pas; mais nous croyons que si Jésus-Christ et les apôtres, notamment saint Paul (*voy.* Épitre aux Romains, ch. xiv), se sont accommodés aux notions de leurs auditeurs et se sont mis à leur portée par les formes de leurs enseignemens, c'est qu'il était impossible qu'ils fissent autrement, et que, d'un autre côté, l'exégèse sacrée ou l'art d'interpréter les saints livres a des règles invariables et sûres pour distinguer les fondemens de la foi chrétienne. M-R.

Appliquée aux monumens écrits, l'*accommodation* a encore été le sujet de la controverse la plus vive et la plus intéressante. On sait que Jésus-Christ et les apôtres, en citant fréquemment des passages de l'Ancien-Testament en faisaient l'application à la nouvelle doctrine et surtout à la personne de celui qui le premier l'avait prêchée. Selon eux, toutes les prophéties nommées *messianiques*, c'est-à-dire relatives à la venue future d'un Messie (*voy.*), regardaient celui qui s'annonçait alors au peuple israélite comme étant ce libérateur si impatiemment attendu. C'est aussi dans ce sens que tous les anciens théologiens les ont prises; et il est certain que Jésus-Christ s'en sert comme d'un témoignage en sa faveur et s'en fait l'application. Il le fit par *accommodation*, soutiennent aujourd'hui un grand nombre de théologiens rationalistes; et même parmi leurs adversaires quelques-uns ne le contestent pas. Le Christ, disent les uns et les autres, a pu se légitimer aux yeux de son peuple en lui faisant voir qu'il réunissait en sa personne tous les caractères auxquels, suivant les prophètes, on devait reconnaître le Messie. Le fondateur d'une doctrine nouvelle auquel aucune de ces prophéties, si chères au sentiment national des Juifs, n'eût été applicable, n'aurait trouvé aucun crédit. Ce qui semble prouver que c'est par accommodation seulement que le Christ rapporte à lui tous ces passages de l'Ancien-Testament, c'est que quelques-uns se rapportaient à des événemens connus et antérieurs à son temps, tandis que d'autres, loin de renfermer une prophétie, se rapportaient à des faits positifs arrivés au temps même des prophètes ou avant

eux, et dont le texte hébreu, où le futur peut quelquefois être confondu avec le prétérit, a été mal interprété. Il suffira de citer un ou deux exemples. Dans l'Évangile selon S. Mathieu, Jésus-Christ dit à ses disciples (XXVI, 31): « Je vous « serai cette nuit à tous une occasion de « chute; *car il est écrit:* Je frapperai le « berger, et les brebis du troupeau se- « ront dispersées ». Ce passage se trouve effectivement dans Zacharie (XIII, 7), mais n'a dans sa généralité rien de commun avec les disciples du Sauveur. En annonçant à ces derniers la trahison de Judas, Jésus-Christ leur déclare : « *Il* « *faut que cette parole de l'Écriture soit* « *accomplie :* Celui qui mange du pain « avec moi a levé le pied contre moi »! (S. Jean XIII, 18). Mais David, à qui appartiennent ces paroles (Psaume XLI, 10), ne songe nullement à prédire; il parle du passé et de l'ingratitude dont il a déjà été la victime. C'est ainsi qu'une saine critique explique des prophéties appliquées au Christ soit par lui-même, soit par ses disciples, seulement par forme d'argumens *ad hominem,* et non pour affaffirmer que les paroles des prophètes n'avaient trait qu'à lui. J. H. S.

ACCOMPAGNEMENT. Ce mot avait autrefois plusieurs significations. On appelait *accompagnement* l'action de soutenir la mélodie d'une voix ou d'un instrument par l'harmonie qu'on exécutait sur l'orgue, le clavecin, l'épinette ou le piano : cette acception a été conservée. On donnait aussi le nom d'*accompagnement* à la réunion des instrumens d'un orchestre dans la musique d'église, de théâtre et de concert; en ce sens, *accompagnement* a cessé d'être en usage, et a été remplacé par *instrumentation* (*voy.* ce mot).

L'accompagnement d'un instrument à clavier peut être de plusieurs espèces : la première est l'*accompagnement plaqué,* ou l'exécution de l'*harmonie,* abstraction faite de toute forme mélodique; la seconde est l'*accompagnement figuré,* ou la réunion des formes du *chant* avec l'harmonie; la troisième est l'accompagnement de la *partition* (*voy.* ce mot), ou l'art de traduire sur le clavier les divers effets d'instrumentation imaginés par le compositeur. L'*accompagnement plaqué* n'est en usage qu'en France; les Italiens et les Allemands se servent de l'*accompagnement figuré;* l'*accompagnement de la partition* est pratiqué dans toute l'Europe.

L'accompagnement plaqué consiste à exécuter avec la main gauche, sur le piano ou sur l'orgue, la basse d'un morceau de musique, et à jouer de la main droite les *accords* (*voy.* ce mot) qui sont indiqués par des *chiffres* placés au-dessus des notes de cette basse. Pour bien accompagner, il faut reconnaître avec promptitude, à l'inspection de la basse et des chiffres, la composition des accords, connaître les règles de leur succession, et pressentir la marche de la *modulation* (*voy.* ce mot). Par exemple, on sait qu'à la première note ou *tonique* d'un ton appartient l'*accord parfait,* à la deuxième note de ce ton tel autre accord, à la troisième tel autre, et ainsi de suite. Les règles de succession ne permettent pas de faire sur toutes les notes d'une marche descendante de basse les mêmes accords qui se pratiquent dans une marche ascendante; car tous les cas de succession naturelle ont été prévus. De l'observation des convenances d'harmonie pour chaque note ont été déduites deux formules, l'une de gamme ascendante, l'autre de gamme descendante, auxquelles on a donné le nom de *règle de l'octave.* Cette règle est le fondement de l'*accompagnement plaqué.*

Mais une note donnée peut être la première d'un ton, la troisième, la quatrième ou telle autre note que ce soit d'un autre ton. *Ut,* par exemple, sera la tonique ou première note du ton d'*ut,* la cinquième du ton de *fa,* la quatrième du ton de *sol,* et ainsi de suite. Or, dans la modulation ou succession des tons qui a lieu continuellement en musique, il est nécessaire de reconnaître, au premier aspect, à laquelle de ces situations cette *note* appartient, afin de lui donner les accords qui lui conviennent pour l'un ou pour l'autre cas. *Ut* tonique devra être accompagné de l'*accord parfait; ut* dominante pourra porter l'*accord de septième* ou l'*accord parfait* selon la note qui lui succédera; *ut* quatrième degré devra

être accompagné de l'accord de *triton*, si le troisième degré lui succède, ou de l'accord de *quinte et sixte*, s'il est suivi de la dominante. On a vu précédemment que ces accords se désignent par des chiffres : la lecture d'une partie de basse accompagnée de ces chiffres représente ainsi aux yeux l'ensemble de tout un morceau de musique; car, dans un espace resserré, elle offre la basse de ce morceau, son harmonie et sa modulation. La science de l'*accompagnement plaqué* se compose donc de l'intelligence des signes de la musique, de la connaissance des formules de chaque accord, de la nomenclature des chiffres, et du mécanisme d'un instrument à clavier.

Cette science ne suffit pas pour l'*accompagnement figuré;* car celui-ci se compose non-seulement de l'exécution de l'harmonie par la main droite, mais aussi des formes mélodiques des différentes voix que l'accompagnateur doit indiquer. Cet accompagnement, plus élégant et plus difficile, exige beaucoup d'intelligence, de goût, et une connaissance profonde de l'*imitation* (*voy.* ce mot), du *style fugué* (*voy.* Style) et de la *fugue* proprement dite (*voy.*). Il est principalement employé pour accompagner les ouvrages des compositeurs de l'école romaine, tels que Palestrina (*voy.* ce mot) et ses successeurs, les compositions anciennes du style madrigalesque (*voy.* Madrigal), des cantates, et particulièrement des ouvrages de Scarlatti, Clari, Stefani, Marcello, Leo, Durante, Pergolèse, Hændel, etc. Dans la plupart des compositions de ces auteurs, une ou deux phrases principales passent alternativement d'une voix à une autre, et concourent, par l'enchaînement d'heureuses modulations et d'harmonies inattendues, à réunir le mérite de l'unité de pensées aux agrémens de la variété. L'accompagnateur ne peut bien saisir l'esprit d'un tel morceau qu'autant que les élémens de la pensée du compositeur lui sont connus : de là vient l'usage qu'on avait autrefois de placer en tête de la basse d'accompagnement les premières phrases de la mélodie. Ces phrases étant connues, l'accompagnateur n'avait plus qu'à les distribuer convenablement et à les faire rentrer à propos lorsque certains mouvemens de basse lui en fournissaient l'occasion. Depuis qu'on a adopté l'usage de publier la musique vocale avec l'accompagnement de piano préparé pour épargner aux novices l'embarras d'un arrangement spontané, les ignorans se sont multipliés, et le nombre des bons accompagnateurs est fort diminué. Il est rare de trouver aujourd'hui des musiciens capables de bien pratiquer l'accompagnement figuré. Parmi ceux qui cultivent encore cet art en Italie et en Allemagne, on remarque une différence dans la distribution des parties qui entrent dans la formation de l'harmonie. Elle consiste en ce que les Italiens n'accompagnent qu'à trois parties (deux à la main droite et une à la main gauche), tandis que les Allemands, plus amateurs de l'harmonie pleine, accompagnent presque toujours à quatre parties. La méthode italienne est plus favorable à la pureté du style; l'allemande est plus énergique.

Lorsque l'auteur d'un morceau de musique a négligé de chiffrer la basse de ce morceau, les difficultés se compliquent pour *l'accompagnement plaqué* comme pour *l'accompagnement figuré;* car il faut alors que l'accompagnateur se guide sur les seuls mouvemens de la basse et sur les dièses, bémols et bécarres accidentels, pour reconnaître la modulation, et appliquer aux notes de chaque ton les accords qui leur appartiennent. Ces difficultés, si grandes qu'elles paraissent, ne sont pas insurmontables; car l'observation a fait découvrir un certain nombre de faits qui servent de points de ralliement pour les autres. Par exemple, l'apparition d'un dièse nouveau, c'est-à-dire qui n'existe pas dans le ton où l'on se trouve, indique que la note à côté de laquelle il est placé se transforme en *note sensible* ou septième note d'un ton nouveau. Il en est de même d'un bécarre qui supprime un bémol. Or, la note sensible d'un ton étant connue, les autres notes le sont aussi. L'expérience a fait reconnaître également que tout bémol nouveau ou tout bécarre qui supprime un dièse trans-

forment la note près de laquelle ils sont placés en quatrième note d'un ton nouveau, ce qui sert à faire reconnaître les autres notes du même ton. Par le moyen d'un certain nombre d'indications semblables, on parvient, avec de l'habitude, à chiffrer une partie de basse dépourvue de chiffres, ou à s'accompagner sur le clavier.

L'*accompagnement de la partition* exige d'autres connaissances, et se fait par d'autres procédés. Dans une partition tout est écrit : il ne s'agit donc point de deviner l'harmonie ni les formes de la mélodie, mais de lire avec promptitude ce qui est écrit, et de choisir avec intelligence ce qui est de nature à être traduit avec avantage sur le piano. Lorsque l'art de l'instrumentation (*voy.* ce mot) était dans l'enfance, l'accompagnement de la partition était facile, parce que l'accompagnateur n'avait à lire que de petites accolades qui ne renfermaient que deux parties de violon, une de viole, la basse et le chant; encore arrivait-il souvent que la viole jouait la même chose que la basse, ce qui était indiqué par ces mots : *Co'l basso,* et sa *portée* restait vide. Successivement le nombre des instrumens s'est augmenté, et la lecture d'une partition est devenue plus difficile, non-seulement à cause de leur multiplicité, mais parce que le mécanisme de la plupart des *instrumens à vent* oblige les compositeurs à écrire leurs parties d'une manière conventionnelle qui suppose une multitude de clefs différentes, et même de clefs dont on fait peu d'usage, telles que la clef d'*ut* sur la deuxième ligne et la clef de *fa* sur la troisième. La rapidité de translation mentale que suppose une telle multiplicité d'opérations tient du prodige; et pourtant ce n'est là qu'une partie des qualités nécessaires à un bon accompagnateur; car il ne suffit pas de lire avec promptitude ce qui est écrit dans la partition; il faut discerner avec la même célérité ce qui est de nature à produire de l'effet sur le piano, pour abandonner ce qui n'est point utile. Il faut multiplier les doigts en faisant passer alternativement aux deux mains tout ce qu'elles peuvent atteindre, un aplomb imperturbable dans la mesure est nécessaire; et cependant il faut savoir céder aux chanteurs quelque chose de la rigueur du rhythme quand cela est indispensable pour l'expression. Dans les chœurs et dans les morceaux d'ensemble il faut dominer les masses au lieu de se laisser dominer par elles. Il faut être chaleureux sans emportement, et retenu sans froideur. Les airs, les rondeaux, les duos demandent de la légèreté; les morceaux d'ensemble, de l'énergie; le récitatif (*voy.* ce mot) beaucoup d'intelligence pour attaquer promptement les ritournelles quand cela est convenable, ou faire des silences plus ou moins prolongés quand ils peuvent contribuer à l'effet. Une grande érudition musicale est nécessaire pour la tradition des mouvemens des chefs-d'œuvre de chaque école; les compositions doivent être exécutées dans le style qui leur est propre, c'est-à-dire avec largeur et noblesse si c'est de la musique d'église, avec simplicité s'il s'agit de musique dramatique ancienne, avec plus de richesse de détail dans la musique moderne, avec énergie pour les ouvrages du dix-neuvième siècle. Dans aucun cas on ne doit ajouter à ce que l'auteur a écrit; souvent il faut rendre tout ce qu'il a mis dans son ouvrage, et quelquefois il faut supprimer. Comme on le voit, l'art de l'accompagnement est difficile; aussi y a-t-il fort peu de bons accompagnateurs.

L'histoire de l'accompagnement est assez obscure, quoique l'origine de cet art ne remonte pas au-delà du commencement du XVII^e^ siècle. Beaucoup d'auteurs en attribuent l'invention à Louis Viadana, qui fut d'abord maître de chapelle à Fano, petite ville du duché d'Urbino, et ensuite de la cathédrale de Mantoue, et qui naquit à Lodi, vers 1580. Toutefois il n'est pas certain qu'il en fut l'inventeur, mais il est un des premiers musiciens qui en ont parlé et donné des exemples. Dans la musique d'église et de chambre qu'on publia antérieurement à l'époque où vécut Viadana, la basse était soumise à des repos plus ou moins longs, comme les autres parties; elle était toujours écrite pour les voix, et la basse de viole ou la contrebasse nommée *violone* jouait à l'unisson

de ces voix. L'invention de Viadana ou de quelqu'un de ses contemporains consista à écrire une basse instrumentale différente de la basse vocale en ce qu'elle n'était point interrompue comme celle-ci : de là lui est venu le nom de *basse continue*, sous lequel l'accompagnement et même la science de l'harmonie furent long-temps connus. Cette basse était destinée à être accompagnée d'accords par des instrumens tels que le théorbe, l'archiluth, l'épinette, le clavecin ou l'orgue; or, pour indiquer ces accords, on n'imagina rien de mieux que de placer, au-dessus des notes de la basse, des chiffres qui indiquassent les intervalles principaux de ces accords. Les principes et le mécanisme de cette invention, qui eut beaucoup d'influence sur les progrès de la musique, furent développés par Viadana dans une instruction écrite en latin, en italien et en allemand, qu'on a mise à la tête d'une collection de motets de sa composition, intitulée: *Opera omnia sacrorum concentuum*, 1, 2, 3 *et* 4 *vocum, cum basso continuo et generali, organo applicato, novaque inventione omni genere cantorum et organistarum accomodata, authore Ludovico Viadana, hujus novæ artis inventore primo.* Venise, 1609, in-4. Il est juste de dire que, antérieurement à cette publication de Viadana, Richard Deering, musicien anglais, avait fait paraître à Anvers une collection de motets où l'on trouve une partie qui a pour titre: *Basso continuo ad organum*, et que Grégoire Aichinger, organiste à Augsbourg, avait aussi publié, en 1607, des *Cantiones ecclesiasticæ, cum basso generali et continuo.* Mais, outre que ces musiciens avaient fait leurs études musicales en Italie, et avaient pu conséquemment avoir connaissance de l'invention de Viadana, il est remarquable qu'ils n'ont point donné cette invention comme leur appartenant, et qu'ils n'ont point réclamé contre les prétentions de cet auteur lors de la publication de son ouvrage. Développée par Galeazzo Sabbatini de Pesaro, l'invention de la basse continue devint plus utile par la découverte de la *règle de l'octave*. Beaucoup d'ouvrages parurent sur cette matière jusqu'au commencement du XVIII^e^ siècle, sans rien ajouter d'important aux découvertes de Viadana et de Sabbatini ; mais en 1703 François Gasparini, directeur de musique au Conservatoire de *La Pieta*, à Venise, publia un livre intitulé : *l'Armonico practico al cembalo*, où il expose dans le chapitre 10^e^ les premières notions de l'accompagnement figuré. Rameau, en appelant peu d'années après l'attention des musiciens sur la considération du renversement des accords, jeta une vive lumière sur la théorie de l'accompagnement, donna le premier exemple d'un classement méthodique des harmonies génératrices et engendrées, et substitua aux règles de pratique fondées sur un sentiment irréfléchi une science systématique. Malheureusement, en considérant les accords isolément et abstraction faite de leur succession, il s'égara, et créa son système de la *basse fondamentale*, qui fut long-temps un obstacle aux progrès de la musique en France. Kirnberger, maître de musique de la sœur du roi de Prusse, Frédéric II, fut mieux inspiré, et découvrit la loi des prolongations de consonnances, dont M. Catel s'est servi pour la classification des accords en *naturels* et *artificiels*. Ce dernier auteur, dont la méthode fut exclusivement adoptée par le Conservatoire de musique de Paris pendant près de 25 ans, fut aussi le premier auteur qui régularisa la considération des altérations d'intervalles, et qui fit voir l'effet de leur mécanisme dans les accords. Un autre professeur du Conservatoire de musique, M. Fétis, a complété le système de l'harmonie et de l'accompagnement, en 1824, par la découverte du mécanisme de la *substitution* dans les accords dissonans (*voy.* ACCORDS) : il est parvenu par la loi de cette substitution, à démontrer l'origine vraie de plusieurs accords sur lesquels on était dans l'erreur.

Les ouvrages les plus utiles à consulter sur ce qui concerne l'accompagnement de l'harmonie, d'après les découvertes les plus nouvelles, sont les suivans: Kirnberger, *Grundsætze des Generalbasses*, etc. (Principes de la basse con-

tinue, comme premiers degrés de la composition), Berlin, 1781, in-4. Il y a plusieurs éditions de ce livre. — Türk (Daniel-Théophile) : *Anweisung zum Generalbass* (Instructions sur la basse continue), Halle, 1791, in-8°, excellent ouvrage dont il a été publié six editions. — Albrechtsberger (Jean-George) : *Kurzgefasste Methode den Generalbass zu erlernen* (Courte méthode pour apprendre la basse continue), Vienne, 1792. La meilleure édition est celle de Vienne, 1823. — Fenaroli : *Regole musicali per i principianti di cembalo.* Naples, 1795, et Paris, 1818. Les *partimenti* ou recueils de basses chiffrées que renferme cet ouvrage le rendent précieux pour l'étude pratique. — Sabbatini : *La vera idea delle musicale numeriche segnature.* Venise, 1799, in-fol. Cet ouvrage traite particulièrement de la manière de chiffrer les accords. — Catel : *Traité d'harmonie adopté par le Conservatoire de musique.* Paris, 1802, in-4. — Fétis : *Méthode élémentaire et abrégée d'harmonie et d'accompagnement.* Paris, 1824, in-4. — Fétis : *Traité de l'accompagnement de la partition.* Paris, Pleyel, 1829, in-4. F-s.

ACCORD. Ce mot a le même sens qu'accommodement. Il s'emploie aussi au pluriel pour exprimer plus spécialement les conventions matrimoniales qui précèdent le mariage. En ce sens, on dit souvent : *les accords ont été faits tel jour,* pour dire que le contrat de mariage a été passé tel jour. L-E.

ACCORD (gramm.), *voy.* CONCORDANCE.

ACCORDEUR. On donne le nom d'accordeurs à des personnes qui s'occupent d'accorder les instrumens compliqués comme le clavecin, le forté-piano, l'orgue, etc.; car pour le violon, la harpe et la guitare, ce sont ordinairement les exécutans qui se chargent de ce soin. Les accordeurs sont presque toujours des facteurs d'instrumens, ou du moins ils doivent être familiarisés avec leur structure et leur mécanisme, comme aussi avec les principes de l'acoustique. La justesse de l'organe est sa condition principale; et il n'est pas rare de trouver des accordeurs chez qui cette qualité, par son haut degré de perfection, tient lieu de toute méthode. Pour les personnes qui n'ont pas d'accordeur sur qui elles puissent compter, on a imaginé un instrument appelé *accordeur.* Il se compose de douze diapasons (*voy.* ce mot) d'acier disposés sur une planche sonore, et donnant avec justesse les douze demi-tons de la gamme par tempérament (*voy.* ce mot) égal. Avec cet appareil on accorde l'octave du milieu du piano, et avec celle-ci on accorde facilement les autres.

Un instrument plus simple encore est le *monocorde.* C'est une planchette de sapin sur laquelle sont fixés aux deux bouts deux sillets égaux et portant une corde sonore et tendue parallèlement à la planchette, portant un chevalet mobile qui l'allonge et l'accourcit à volonté. Sur la planchette sont tracées des lignes transversales calculées de manière à donner les douze demi-tons de la gamme.

On est souvent obligé de remettre des cordes aux pianos, parce que l'oxidation et surtout une tension trop forte et continuelle les font casser. On fait à la corde neuve une boucle qu'on fixe à une pointe de laiton inclinée et enchâssée dans le chevalet, et l'on enroule l'autre extrémité sur une cheville d'acier qui se trouve placée sur le sommier. Une clef carrée comme celle des pendules sert à lui donner le degré de tension convenable. C'est une clef semblable qu'on emploie pour la harpe, dont les cordes se placent à peu près de la même manière. F. R.

ACCORDS, plusieurs sons qui se font entendre simultanément, et dont la réunion est plus ou moins agréable à l'oreille, prennent en musique le nom collectif d'*accords.* Le système général des accords et les lois de leur succession appartiennent à l'*harmonie* (*voy.* ce mot). Les accords les plus simples sont ceux qui ne sont composés que de deux sons. On leur donne le nom d'*intervalles* (*voy.* ce mot). Ceux qui ne renferment que des intervalles de tierce, de quarte, de quinte, de sixte ou d'octave, sont les plus agréables; on les nomme *accords consonnans.* Ceux dans lesquels on trouve des

intervalles de seconde, de septième ou de neuvième, sont des *accords dissonans* (*voy.* DISSONANCE).

Si l'on était obligé d'énumérer tous les intervalles qui entrent dans la composition d'un accord de quatre ou cinq sons, la nomenclature de tous les accords serait embarrassante dans le langage de la science et fatigante pour la mémoire; mais il n'en est point ainsi. L'accord qui se forme de la réunion de la tierce, de la quinte et de l'octave s'appelle par excellence l'*accord parfait*, parce que c'est celui qui satisfait le plus l'oreille, le seul qui puisse servir de conclusion à toute espèce de période harmonique et qui donne l'idée du repos. Tous les autres se désignent par l'intervalle le plus caractéristique de leur composition. Ainsi un accord formé de la tierce, de la sixte et de l'octave, s'appelle *accord de sixte*, parce que cet intervalle établit la différence qui existe entre cet accord et le *parfait*. On donne le nom d'accord de septième à un accord dissonant qui est composé de tierce, de quinte et de septième, parce que cet intervalle est celui dont l'effet est le plus remarquable, et ainsi des autres.

Les *accords consonnans*, c'est-à-dire ceux dans la composition desquels il n'entre que des consonnances (*voy.*) sont ceux dont l'emploi est le plus fréquent dans la musique, même dans les compositions les plus modernes où l'usage des dissonances s'est multiplié outre mesure. Ces accords sont libres dans leur succession: il n'en est pas de même des *accords dissonans;* car la dissonance qui entre dans la formation de ceux-ci ne peut satisfaire l'oreille qu'en descendant d'un degré sur la note suivante.

Quoiqu'il n'y ait originairement que deux accords, l'un consonnant qui est l'*accord parfait*, l'autre dissonant qui est l'*accord de septième*, néanmoins il semble y en avoir un grand nombre parce que ces accords sont susceptibles d'une multitude de modifications. Ces modifications sont de cinq espèces, savoir: 1° *renversement* des intervalles; 2° *substitution* d'intervalles; 3° *prolongation* de consonnances; 4° *altération* de notes; 5° *anticipation* de notes. Chacune de ces modifications peut s'offrir seule ou collectivement avec d'autres.

Par le renversement des intervalles, les notes qui entrent dans la composition d'un accord peuvent se trouver dans des positions différentes à l'égard l'une de l'autre, et donner lieu à des formes diverses. Par exemple, l'*accord parfait* se compose d'une note quelconque, d'une autre note à la tierce supérieure, majeure ou mineure (*voy.* MODE), et d'une troisième note à la quinte supérieure, comme

ut, mi, sol.

Si l'on dispose les trois notes qui entrent dans la composition de cet accord dans les diverses positions où elles peuvent se trouver à l'égard l'une de l'autre, on trouvera trois combinaisons qui donneront les trois accords suivans:

Ut, mi, sol (accord parfait).
Mi, sol, ut (accord de sixte).
Sol, ut, mi (accord de quarte et sixte).

Le premier, ou l'accord parfait, sera composé de tierce (*ut, mi*) et de quinte (*ut, sol*); le second, ou l'accord de sixte, sera composé de tierce (*mi, sol*) et de sixte (*mi, ut*), et le troisième, ou l'accord de quarte et sixte, renfermera la quarte (*sol, ut*) et la sixte (*sol, mi*). Trois harmonies d'aspect et d'effets différens seront donc produites par trois notes disposées de manières diverses. On remarquera sans doute qu'il est d'autres combinaisons possibles de ces trois notes, car on pourrait faire:

Ut, sol, mi (accord parfait).
Mi, ut, sol (accord de sixte).
Sol, mi, ut (accord de quarte et sixte).

Mais il est facile de voir que ces combinaisons ne changent rien à l'état des choses; car *sol* et *mi*, en quelque position qu'ils soient, quand *ut* est la note grave, ne peuvent jamais former à l'égard de cet *ut* qu'une tierce et une quinte: de même *ut* et *sol* à l'égard de *mi* grave ne seront jamais qu'une sixte et une tierce; enfin *ut* et *mi*, de quelque manière qu'on les dispose, ne peuvent être qu'une quarte et une sixte contre *sol*.

L'accord dissonant de *septième*, qu'on appelle *septième dominante* ou *de dominante*, parce qu'il a pour son grave la

cinquième note du ton, est susceptible d'être modifié de quatre manières parce qu'il entre quatre notes dans sa composition, et que ces quatre notes offrent les élémens de quatre combinaisons. Les quatre notes de cet accord, dans le ton d'*ut*, sont

sol, si, ré, fa,

ce qui donne un accord composé de tierce majeure, de quinte et de septième mineure. Ces diverses notes peuvent être disposées comme il suit :

Sol, si, ré, fa (accord de septième dominante).

Si, ré, fa, sol (accord de quinte mineure et sixte).

Ré, fa, sol, si (accord de sixte sensible).

Fa, sol, si, ré (accord de triton) *.

Tel est l'effet de ce genre de modification des accords primitifs qu'on appelle *renversement*. Les accords primitifs se nomment *accords fondamentaux*, les autres, *accords dérivés*.

La deuxième espèce de modification, ou la *substitution* d'une note à une autre, n'a lieu que dans l'accord dissonant de septième et dans ses dérivés : elle consiste à substituer dans ces accords la sixième note du ton à la cinquième; ce qui peut avoir lieu sans blesser l'oreille, et ce qui produit des accords d'un aspect et d'un effet différens. Pour se faire une idée de ce genre de modification il faut savoir que, lorsque la musique est écrite à cinq parties, on ajoute aux quatre notes de l'accord de septième une cinquième note à l'octave aiguë de la note grave, de manière que l'accord soit composé de

sol, si, ré, fa, sol.

A ce *sol* aigu on peut substituer à volonté *la*, ce qui, au lieu de l'octave, donne un intervalle de neuvième contre la note grave de l'accord. L'accord ainsi transformé prend le nom d'*accord de neuvième majeure de la dominante*, lorsque le *la* n'est point accompagné d'un bémol naturel, comme dans l'exemple suivant,

(*) Ce mot de triton est donné à cet accord, parce que la quarte majeure qui s'y trouve est composée de *trois tons*.

sol, si, ré, fa, la,

et *accord de neuvième mineure* lorsque le *la* est bémol.

sol, si, ré, fa, la ♭.

La même opération se fait dans les accords dérivés, en ayant soin de placer toujours la note substituée à la voix supérieure, afin d'éviter le choc désagréable de la sixième note avec la *note sensible*. De cette modification résulteront les accords suivans :

Si, ré, fa, la (accord de septième sensible).

Si, ré, fa, la ♭ (accord de septième diminuée).

Ré, fa, si, la (accord de quinte et sixte sensible).

Ré, fa, si, la ♭ (accord de quinte mineure et sixte sensible).

Fa, si, ré, la (accord de triton et tierce majeure).

Fa, si, ré, la ♭ (accord de triton et tierce mineure).

Les accords affectés de substitution sont employés par les compositeurs selon leur fantaisie dans des cas analogues à ceux où l'on fait usage des accords sans substitution.

Les *prolongations de consonnances*, qui sont le troisième genre de modification dont les accords sont susceptibles, ont lieu dans tous les accords, même dans ceux qui sont affectés de substitution. Ce genre de modification consiste dans la prolongation d'une ou de plusieurs notes d'un accord sur l'accord suivant, d'où résultent le retard des notes de ce dernier (*voy.* RETARD), et l'introduction d'intervalles étrangers dans celui-ci. Par exemple, si l'accord parfait d'*ut, mi, sol,* succède à l'accord de septième, *sol, si, ré, fa,* le *fa* de celui-ci peut se prolonger sur l'autre, au lieu de descendre immédiatement sur *mi* suivant la loi de la résolution des dissonances, et conséquemment introduire dans le premier temps de l'accord parfait un intervalle de quarte au lieu de la tierce qui lui appartient, pour ne faire sa résolution sur cette tierce qu'au deuxième temps. Il résultera de cette prolongation momentanée un accord com-

posé de quarte, de quinte et d'octave, et le choc de la quarte et de la quinte introduira une dissonance accidentelle de seconde dans un accord qui n'est originairement composé que de consonnances. Si la quinte *ré* de l'accord de septième, au lieu de descendre sur l'octave de l'accord parfait, se prolonge, elle y introduit un intervalle de neuvième, qui ne se résoud qu'au second temps, et l'accord, alors composé de tierce, quinte et neuvième, devient momentanément un accord dissonant. Si la tierce majeure *si* de l'accord de septième, au lieu de monter à l'octave de l'accord parfait *ut*, comme note sensible, se prolonge, elle introduit dans cet accord parfait un intervalle de septième majeure, qui devra se résoudre en montant pour obéir à la loi de la note sensible. Enfin, si deux ou trois notes de l'accord de septième se prolongent sur l'accord parfait, elles y introduisent deux ou trois dissonances. Ces dissonances se nomment *artificielles* pour les distinguer des dissonances naturelles de l'accord de septième et de ses dérivés, et l'on dit *qu'elles ne peuvent se faire sans préparation*, parce qu'elles sont le résultat de prolongations, ce qui n'a point lieu pour les dissonances naturelles qui s'attaquent immédiatement.

Tel est le mécanisme des prolongations. Toute note qui descend d'un degré, dans la succession d'un accord à un autre, peut se prolonger; et les prolongations sont admissibles dans la succession d'un accord consonnant à un accord consonnant, d'un accord consonnant à un accord dissonant, d'un accord dissonant à un accord consonnant, et d'un accord dissonant à un accord dissonant. La prolongation d'un accord consonnant sur un accord dissonant affecté de substitution donne lieu à des accords d'un usage fréquent et dont on n'a pu parvenir à découvrir l'origine que dans ces derniers temps. Par cette double modification, la *tonique* se prolonge et retarde la note sensible des dérivés de l'accord de septième et change le premier dérivé en un *accord de seconde*, composé de seconde, quarte et sixte majeure; le deuxième dérivé en un *accord de septième*, composé de tierce mineure, quinte et septième mineure, et le troisième dérivé en un *accord de quinte et sixte*, composé de tierce, quinte et sixte.

L'*altération des notes* des accords est la quatrième espèce de modification qu'on peut y introduire. Elle consiste à altérer par un bémol accidentel toute note qui descend dans la succession d'un accord à un autre, et à faire l'altération, par un dièse accidentel ou par un bémol supprimant un bécarre, de toute note qui monte dans la succession d'un accord à un autre. Quelquefois l'altération est double, c'est-à-dire qu'on peut faire à la fois une altération ascendante et une altération descendante. Or, de pareilles altérations étant admissibles dans les accords consonnans, dans les dissonans naturels ou affectés de substitution, dans les prolongations simples, doubles et triples, et ces mêmes altérations pouvant aussi se prolonger comme les notes non altérées, on conçoit qu'une quantité immense de groupes harmonieux résulte de toutes ces modifications qui se multiplient réciproquement.

Quant à la cinquième et dernière espèce de modification dont les accords sont susceptibles, c'est-à-dire *l'anticipation* d'une ou de plusieurs notes d'un accord dans l'accord précédent, elle est beaucoup plus rare que les autres, et donne lieu à des successions fort incorrectes dans beaucoup de cas; ce qui oblige les compositeurs à ne s'en servir qu'avec ménagement. Elle consiste à prendre dans la *syncope* (*voy.* ce mot), sur la dernière moitié d'un temps, un intervalle qui appartient à l'accord du temps suivant. Ce genre de modification des accords ne s'emploie avec avantage que dans les circonstances où l'on veut peindre par la musique une sorte de désordre.

Les accords peuvent se représenter aux yeux par les notes de la musique et par des signes particuliers; on trouvera la nomenclature de ceux-ci au mot Chiffres.

Dans tous les accords dont il vient d'être parlé, les sons ont entre eux un rapport plus ou moins direct, plus ou

moins *logique* : il est des cas où le rapport disparaît presque entièrement. Dans ces sortes d'anomalies harmoniques, une voix ou un instrument grave, du médium ou de l'aigu, soutiennent un son pendant un certain nombre de mesures. Cette tenue se désigne sous le nom de *pédale* (*voy.* ce mot), parce que dans l'origine de cette invention, elle ne fut employée que dans la musique d'église par l'organiste, qui se servait pour cela du clavier des pédales de son instrument. Sur la pédale, une suite variée d'accords se fait entendre et produit souvent un très bon effet, quoique, chose singulière, le son de cette pédale ne soit en rapport avec elle que de loin en loin : il suffit que le rapport se rétablisse d'une manière convenable à la conclusion.

Tel est le système complet de la formation des accords; système qui n'a été fait que successivement par l'instinct des compositeurs plutôt que par des combinaisons scientifiques, et qui a causé beaucoup d'embarras aux théoriciens avant de parvenir à la simplicité qui le distingue aujourd'hui. L'histoire de la composition et de la classification des accords est l'une des parties les plus intéressantes de la musique. Non-seulement elle se compose d'une succession non interrompue de découvertes dans les propriétés agrégatives des sons, découvertes qui ont dû leur origine au besoin de nouveauté, à l'audace de quelques musiciens, au perfectionnement de la musique instrumentale, et sans doute aussi au hasard : mais il est une section de cette histoire qui n'est pas moins digne d'intérêt ; c'est celle des efforts qui ont eu pour but de rattacher à un système complet et rationnel tous les faits épars offerts par la pratique à l'avide curiosité des théoriciens. Les nombreuses modifications que subissaient les accords dénaturaient si bien leur forme primitive qu'on ne doit pas être étonné s'il a été commis beaucoup d'erreurs dans les divers classemens qui en ont été faits. Jusque vers la fin du seizième siècle on ne fit usage que d'accords consonnans et de quelques prolongations qui produisaient des dissonances préparées : avec de tels élémens, les formes harmoniques étaient bornées de telle sorte qu'on ne songea point à les réunir en corps de science, et qu'on n'imagina même pas qu'il y eût une liaison entre les accords qu'on employait. Vers la fin du XVI^e^ siècle, un Vénitien, nommé Claude Monteverde, se servit pour la première fois des accords dissonans naturels et des substitutions; dès lors le domaine de l'harmonie s'étendit beaucoup, et la science des accords attira les regards des maîtres. Les inventions nouvelles et hardies réussissent rarement sans opposition : celle de Monteverde fut vivement attaquée par ses contemporains, et notamment par un musicien nommé Artusi, dans un livre intitulé : *Delle imperfettioni della moderna musica*, etc., Venise, 1600, in-fol.; mais elle finit par triompher des préjugés, et fut généralement adoptée. Ce fut environ quinze ans après les heureux essais de Monteverde que Viadana, et quelques Allemands, qui lui disputent son invention, imaginèrent de représenter les accords par des chiffres, et pour cela furent obligés de considérer les accords isolément : alors, pour la première fois, ce nom d'*accords* fut introduit dans le langage de la musique. Pendant près de quatre-vingts ans, la science des accords resta dans un état stationnaire; mais, en 1699, Sauveur, géomètre français, reproduisant une expérience qui avait été indiquée par un moine, le P. Mersenne, en tira des conséquences non aperçues jusqu'à lui. Cette expérience consiste à faire résonner une grosse corde métallique, tendue par un poids convenable, en la pinçant avec force; outre le son principal qui résulte de la résonnance de toute la longueur de la corde, on entend aussi deux autres sons, dont l'un est l'octave de la quinte du premier, et l'autre la double octave de la tierce majeure; en sorte que l'*accord parfait majeur* se trouve ainsi donné par la nature. Sauveur découvrit dans l'examen de cette expérience que les deux derniers sons proviennent de vibrations partielles de la corde, et cette découverte le conduisit à toutes les conséquences du système complet et démontré de la science des sons. Il avait appelé *son*

fondamental le son qui est donné par les vibrations de la totalité de la corde, et *sons dérivés* les deux autres; Rameau, qui se fit connaître en 1722 par la publication de son *Traité d'harmonie*, s'empara du résultat des découvertes de Sauveur et des dénominations de *fondamental* et de *dérivés*. Ayant adopté l'idée de faire ressortir tous les accords de certains phénomènes physiques, il fut obligé de recourir à des inductions forcées; car toute l'harmonie n'est point renfermée dans l'accord parfait majeur. L'accord parfait mineur était indispensable à son système; il imagina certain frémissement du corps sonore qui, selon lui, fait entendre cet accord à une oreille attentive, bien que d'une manière moins distincte que l'accord parfait majeur. Au moyen de cette supposition il n'avait plus qu'à ajouter ou retrancher des sons à la tierce supérieure ou inférieure de ses deux accords parfaits pour trouver une grande partie des accords en usage de son temps; et de cette manière il obtint un système complet où tous les accords se liaient entre eux. Bien que ce système reposât sur des bases très fragiles, il avait l'avantage de présenter de l'ordre pour la première fois dans les phénomènes harmoniques. D'ailleurs Rameau avait le mérite d'être le premier qui eût aperçu le mécanisme du renversement des accords; à ce titre, il est digne d'être placé au rang des fondateurs de la science harmonique.

Dans le temps où Rameau produisait son système en France, Tartini, célèbre violoniste italien, en proposait un autre qui était aussi fondé sur une expérience de résonnance. Par cette expérience, deux sons aigus qu'on fait entendre à la tierce en font résonner un troisième au grave, également à la tierce du son inférieur; ce qui donne aussi l'accord parfait. Là-dessus Tartini avait établi une théorie obscure qui n'eut pas plus de succès en Italie qu'en France. Les systèmes d'harmonie et les classifications d'accords étaient devenus une sorte de mode: chacun voulut avoir le sien, et eut ses prôneurs. La France vit éclore presque dans le même temps ceux de Ballière, de Jamard, de l'abbé Roussier, et beaucoup d'autres qui sont maintenant oubliés et qui méritaient de l'être. La théorie des prolongations imaginée par Kirnberger et perfectionnée par Catel, celle des altérations et des substitutions introduite depuis dans le système général des accords, ont complété une science rationnelle de ces accords conforme à l'exposé qui vient d'en être fait. *Voy.* ACCOMPAGNEMENT.

Outre les ouvrages qui ont été indiqués dans l'article *Accompagnement*, on peut aussi consulter sur les accords les traités spéciaux dont les titres suivent: 1° Selvaggi: *Trattato d'armonia, ordinato con un nuovo metodo, e corredato di tavole a dichiarazione delle cose in esse esposte*, Naples, 1823, in-8°; 2° Dourlen: *Principes d'harmonie et tableau général de tous les accords*, Paris, 1824; 3° Aimon: *Étude élémentaire de l'harmonie*, ou *Méthode pour apprendre en très peu de temps à connaître tous les accords*, Paris. F-s.

ACCOUCHÉE. L'accouchée est la femme qui vient de mettre au monde un ou plusieurs enfans. Par suite des changemens qu'ont apportés dans son organisation la grossesse et l'accouchement, elle se trouve dans un état particulier, qui offre encore des différences suivant qu'elle nourrit son enfant de son lait (*voy.* ALLAITEMENT), ou qu'elle le confie aux soins d'une nourrice. Après l'accouchement l'utérus, débarrassé du produit de la conception, revient sur lui-même, et se dégorge des sucs abondans qui y avaient afflué pendant la grossesse. Un écoulement d'abord sanguin, puis muqueux, opère ce retour à l'état ordinaire, et dure, chez les femmes qui n'allaitent pas, environ quarante jours, temps après lequel les règles ont coutume de reprendre leur cours. Il est beaucoup moins long chez celles qui donnent immédiatement à téter; la circulation prenant aussitôt une direction nouvelle vers les mamelles, pour fournir à la sécrétion laiteuse. Aussi dans ce cas les accidens consécutifs aux couches sont-ils aussi rares qu'ils sont fréquens dans les circonstances opposées: comme si la nature s'attachait à punir les infractions à ses lois. La mère qui nourrit n'a guère

besoin des secours de la médecine; elle n'est point malade, et les soins hygiéniques sont les seuls qui lui soient nécessaires (*voy.* NOURRICE). Il n'en est pas de même de celle qui, par une cause quelconque, ne peut point nourrir. Obligée d'intervertir une opération naturelle, il lui faut plus de temps et de précautions pour éviter les maladies. L'accouchée alors doit être tenue au repos et dans une température douce, entourée des soins d'une propreté que son état rend bien nécessaire, et astreinte à une abstinence sévère; surtout pendant les premiers jours, à cause de la fièvre de lait. Ce n'est qu'au bout de huit ou dix jours qu'elle peut se permettre une nourriture un peu substantielle, et un léger exercice. Souvent il arrive que la sécrétion du lait continue, et que son produit, n'étant pas évacué, donne lieu à des engorgemens inflammatoires des mamelles, suivis d'abcès et de fistules. Souvent aussi une inflammation très aiguë de la matrice et de ses annexes vient enlever les accouchées, ou du moins leur faire courir de graves dangers. On observe fréquemment, après les couches, des *aliénations mentales* plus ou moins durables; on voit aussi des affections chroniques antérieures à la grossesse prendre alors une marche plus rapide, et arriver promptement à une terminaison funeste.

Il faut le dire cependant, parmi ces événemens funestes, il en est un grand nombre qui sont dus à l'imprudence des accouchées et des personnes qui les dirigent. En vain le médecin leur donne-t-il les conseils les plus sages, les préjugés l'emportent; et les yeux de ceux qui les favorisent et les propagent ne sont pas même ouverts par le nombre fréquent des victimes. F. R.

ACCOUCHEMENS (ART DES). L'art des accouchemens, que nous appelons obstétrique, peut être défini l'art de faciliter l'enfantement par des secours divers basés sur des connaissances préliminaires relatives à la structure, aux fonctions et aux maladies des organes par lesquels s'accomplit ce phénomène, secours qui peuvent être de simples moyens hygiéniques, ou bien des opérations plus ou moins délicates pratiquées avec la main seule ou aidée d'instrumens. Il comprend aussi les soins que réclament et la femme enceinte, en travail, et accouchée, et l'enfant dans les premiers jours de la vie. L'obstétrique est aussi ancienne que le besoin d'assister, de soulager un être souffrant; c'est dire qu'elle est aussi vieille que le monde. L'Écriture nous montre déjà des sages-femmes chez les Israélites du temps de leur servitude en Égypte, et même avant cette époque auprès de Rachel, épouse de Jacob; mais alors, aussi peu avancée que les autres sciences, l'obstétrique se bornait aux secours les plus indispensables. Ce n'est que chez les Grecs, du temps d'Hippocrate (357 ans avant J.-C.), que nous voyons cet art déjà exercé par des hommes. Mais, alors même, le défaut de connaissances anatomiques empêchait l'obstétrique d'être d'un grand secours. On se bornait à faire des invocations et des sacrifices aux déesses qui présidaient à l'accouchement, comme dans les siècles derniers on récitait des oraisons, et l'on suspendait au cou des femmes des amulettes et des reliques. Ces pratiques, considérées dans leur résultat, avaient le grand avantage de faire *gagner du temps* et de soutenir l'espérance et les forces de la patiente, moyennant quoi les accouchemens naturels se terminaient bien. C'était seulement dans les cas difficiles qu'elles exposaient au danger de trop attendre pour agir. Il était cependant d'usage alors à Rome qu'on appelât les médecins : mais leur fonction se bornait à pratiquer l'extraction du fœtus après la mort de la mère. Cette opération, qui se fait en incisant les parois du ventre et de la matrice, s'appelait et s'appelle encore opération césarienne (*voy.* ce mot). Il paraît aussi, d'après les auteurs, que les opérateurs employaient des crochets et des instrumens tranchans, pour dépecer le fœtus dans le sein de la mère, et l'en extraire en lambeaux.

Au XIII^e^ et au XIV^e^ siècle l'ignorance et la superstition dominaient; et l'art des accouchemens, livré aux femmes, aux bergers et aux moines, ne consistait qu'en pratiques insignifiantes ou dangereuses; et, quand la science était épuisée, on

avait recours aux prières en attendant l'événement, qui était souvent funeste à l'enfant et à la mère. Ce fut au XVI^e^ siècle, à l'époque où l'invention de l'imprimerie exerça une influence salutaire sur la marche de l'esprit humain, que l'obstétrique eut sa part de l'impulsion générale. Alors régnait encore dans toute sa force le préjugé qui interdisait aux hommes la pratique des accouchemens : mais peu à peu il s'affaiblit; des traités spéciaux furent publiés, l'étude de l'anatomie fut encouragée; et bientôt les chirurgiens, plus éclairés, s'occupant de cette partie de la science, on vit commencer une ère nouvelle. En 1581, Rouset chirurgien de Paris, publia un écrit où il prouvait, par des observations, que l'opération césarienne, qui jusque là n'avait été exécutée que sur des femmes mortes, pouvait être pratiquée avec succès chez des femmes vivantes. Elle le fut en effet un grand nombre de fois, tant en France que dans d'autres pays; il paraît même qu'on en abusa, et qu'elle fut exécutée dans des cas où elle n'était pas nécessaire. En 1589, Pineau, chirurgien de Paris, fixa l'attention sur la structure du bassin et sur la dilatation que l'on pouvait obtenir dans les accouchemens difficiles en incisant le cartilage du pubis. Des hommes célèbres de tous les pays concoururent puissamment par leurs travaux et leurs leçons à donner à l'art des accouchemens une forme scientifique; et la France, pour sa part, en fournit un grand nombre. Mais une invention qui contribua beaucoup à donner à l'obstétrique une direction nouvelle, et la fit marcher rapidement vers la perfection, fut celle du forceps (*voy.* ce mot). On établit des écoles cliniques dans lesquelles des accoucheurs et des sages-femmes reçurent une instruction solide. Aussi, de nos jours, l'art des accouchemens, s'associant aux progrès des sciences naturelles, offre-t-il les résultats les plus satisfaisans pour les amis de la science et de l'humanité, et en promet-il de plus avantageux encore. F. R.

ACCOUCHEMENT. Ce mot signifie plusieurs choses distinctes. Dans l'acception la plus ordinaire, c'est l'acte par lequel, *au terme de la grossesse*, la matrice se débarrasse spontanément du produit de la conception. L'accouchement *avant terme* porte le nom d'*avortement* (*voy.* ce mot) ou fausse couche. On appelle également accouchement l'*extraction* de l'enfant hors du sein de la mère; extraction opérée avec la main, tantôt seule, tantôt munie d'instrumens divers; enfin l'accouchement est souvent pris pour l'art des accouchemens (*v.* l'art. précéd).

Considéré dans le sens le plus restreint, l'accouchement est une fonction naturelle, et qui devrait s'accomplir sans secours, comme cela s'observe le plus souvent chez les animaux et chez les peuples non civilisés, et même quelquefois parmi nous, lorsque les femmes étant prises inopinément de douleurs n'ont pas la possibilité d'appeler les personnes qui doivent les assister. Mais il est des cas fréquens où la nature ne saurait se suffire à elle-même, et où l'intervention de l'art est nécessaire et même indispensable. De là vient la division de l'accouchement en naturel, facile, et en difficile, laborieux et artificiel.

Lorsque le terme de la grossesse est arrivé, les femmes (et le travail de l'accouchement est semblable chez tous les animaux vivipares) éprouvent dans le ventre des douleurs occasionnées par les contractions de la matrice; le col de cet organe, fermé jusque là, se dilate par degrés; c'est une portion des membranes remplie d'eau qui excite cette dilatation; les douleurs redoublent, deviennent très violentes, et chacune d'elles imprime au travail un mouvement progressif. L'état d'anxiété et de souffrance qu'éprouvent les femmes en ce moment est impossible à dépeindre : enfin, après un temps plus ou moins long, la poche des eaux se rompt, les parties extérieures de la génération se dilatent; les os mêmes du bassin subissent un certain degré d'écartement, et le fœtus, pressé par les contractions de plus en plus énergiques de l'utérus, arrive à la lumière; on coupe le cordon qui l'unissait à sa mère, et il commence à l'instant son existence individuelle. Un calme délicieux, accompagné du bonheur d'être mère, récompense l'accouchée des maux qu'elle a soufferts; et il n'est pas rare qu'un sommeil pro-

fond vienne réparer ses forces anéanties.

Telle est l'esquisse rapide et incomplète des phénomènes physiques de l'accouchement naturel, dans lequel on voit l'enfant, après avoir été renfermé pendant neuf mois dans l'utérus, en sortir en traversant une filière osseuse par un mécanisme admirable. S'il est vrai que, dans le plus grand nombre des cas, les choses se passent ainsi, il est une foule de circonstances où les secours de l'art conservent la mère et l'enfant, qui, abandonnés aux seuls efforts de la nature, périraient l'un ou l'autre, et peut-être tous deux ensemble. Tels sont les cas où il existe une disproportion entre le volume de l'enfant, et les parties qu'il doit traverser; où il se présente dans une position défavorable, c'est-à-dire en offrant son plus grand diamètre aux passages qu'il doit franchir; où les forces de la femme viennent à manquer, et où se manifeste une hémorrhagie inquiétante, des convulsions, etc. Alors l'art doit tantôt changer une direction vicieuse, tantôt au moyen d'instrumens appropriés amener au dehors le fœtus entier, ou même, dans quelques cas devenus plus rares par les progrès des connaissances, l'extraire par portions; tantôt agrandir le chemin par des incisions méthodiques qui évitent des dilacérations dangereuses, tantôt enfin lui ouvrir une issue sanglante à travers les flancs maternels.

Heureusement ces moyens violens sont rarement employés par un accoucheur habile, qui sait observer la marche de la nature et profiter de ses efforts: les accouchemens naturels sont les plus communs; et le cas dans lequel le fœtus présente le sommet de la tête, le plus favorable de tous, est aussi celui qu'on rencontre le plus fréquemment. Cependant, encore que l'enfant arrive dans une autre position, en offrant, par exemple, les pieds ou les genoux, l'accouchement peut se terminer d'une manière favorable, et de lui-même, ou seulement avec de faibles manœuvres. Il faut au contraire que l'art intervienne activement quand le toucher fait reconnaître la présentation des bras, des épaules et du tronc.

Quelque temps après que l'enfant est sorti, de nouvelles douleurs se font sentir; la matrice entre en contraction et chasse les enveloppes dans lesquelles il était contenu et qui sont connues dans le monde sous le nom d'*arrière-faix*, ou de *délivre*. Lorsque l'issue de ce corps se fait trop attendre, l'accoucheur est obligé de l'extraire méthodiquement; on dit après cela que la femme est *délivrée*. On n'a plus alors à s'occuper que de l'enfant, et à donner à la mère les soins que réclament les accouchées (*voy.* ce mot).

Les soins les plus délicats doivent entourer la femme pendant ce douloureux travail; elle doit être dégagée de tout lien, placée dans un air frais, entourée de personnes amies et discrètes, qui soutiennent son courage et compatissent à ses maux. Elle sera placée sur un lit garni de linge, d'oreillers, et disposé de telle sorte que ses pieds y trouvent un point d'appui pour les efforts auxquels elle est obligée de se livrer. Cette manière est bien préférable à tous les *lits de misère* si laborieusement construits par les gardes, et aux diverses méthodes usitées en certains pays, par exemple dans quelques contrées du midi de la France où les femmes accouchent à genoux, les coudes appuyés sur une chaise basse, et en Auvergne où elles restent pendant tout le travail debout, et soutenues par-dessous les bras par des hommes qui se relayent dans cette fatigante position.

Les femelles des quadrupèdes, mieux inspirées par la nature, se couchent sur le côté au moment de l'accouchement; et c'est de là, sans doute, qu'est venu le mot par lequel on désigne dans notre langue cette opération de la nature. Chez les animaux domestiques l'accouchement nécessite quelquefois la présence du vétérinaire; mais le plus souvent il s'opère facilement. Car la plupart des difficultés qui se présentent dans l'espèce humaine dépendent de la mauvaise direction donnée à l'éducation physique des jeunes filles : tant il est vrai que nos erreurs sont toujours la cause de nos maux!

Des accidens plus ou moins graves peuvent survenir pendant le travail, et rendre nécessaire de l'abréger. La matrice, épuisée par de longs efforts, tombe

dans une sorte de paralysie appelée *inertie*; on y remédie par le seigle ergoté (*voy.* ce mot), moyen précieux, qui est également applicable aux cas d'hémorrhagies et de convulsions. Cependant il est excessivement rare de voir des femmes mourir dans le travail; mais après les couches elles sont exposées à des maladies inquiétantes, surtout lorsqu'elles ne sont pas convenablement dirigées (*voy.* ACCOUCHÉE). F. R.

ACCOUCHEUR, EUSE. Long-temps une pudeur mal entendue et des idées religieuses exagérées empêchèrent les hommes de se livrer à la pratique des accouchemens. De nos jours il n'en est plus ainsi : les accoucheurs et les sages-femmes sont appelés à peu près indistinctement; ces dernières sont préférées par les personnes peu aisées, comme se contentant d'honoraires moins considérables.

Les fonctions importantes qui leur sont confiées exigent des connaissances particulières de la part des personnes qui exercent cette profession. Les sages-femmes surtout, qui ne reçoivent d'autre éducation médicale que celle qui a rapport aux accouchemens, doivent tâcher de la rendre la plus complète qu'il est possible. Les moyens d'atteindre ce but leur sont généralement offerts en France; surtout il existe à Paris une école d'accouchement (*voy.* MATERNITÉ, *hospice de la*), qui leur est spécialement destinée, et dans laquelle, sous la direction de professeurs habiles, et dans un séjour de deux années, elles peuvent acquérir des connaissances suffisantes.

Les qualités nécessaires à ceux qui se livrent à la pratique des accouchemens sont une connaissance parfaite des organes sur lesquels ils doivent opérer; des phénomènes de la grossesse; des soins qu'elle peut réclamer; du mécanisme naturel de l'accouchement; des circonstances qui peuvent en entraver la marche, et des moyens de lever les obstacles qui s'opposent à son accomplissement; enfin de la direction à suivre après l'accouchement tant pour l'enfant que pour la mère. Une discrétion à toute épreuve; une grande pureté de mœurs; de la décence et de l'aménité dans les manières; de la sensibilité, de la patience, sont des qualités indispensables à l'accoucheur : une fermeté inébranlable, une probité sévère et une grande sagacité lui sont nécessaires, dans les cas où l'on chercherait à obtenir de lui des choses que le devoir et l'honneur lui défendent d'accorder, et dans ceux où il est appelé à éclairer la justice.

Dans le plus grand nombre des cas, le rôle de l'accoucheur est celui d'un spectateur dont la présence inspire la confiance et le courage à la patiente, et qui est capable de porter secours au moment du besoin. Il interviendra d'autant moins, dit un professeur célèbre, qu'il aura plus de connaissances et d'expérience; car alors, il sera meilleur appréciateur des efforts et des ressources de la nature. Son premier soin, en arrivant auprès d'une femme en travail, est de s'assurer de l'état des choses au moyen du toucher (*voy.* ce mot), puis de disposer tout pour que l'accouchement s'effectue de la manière la plus favorable. C'est alors qu'il a souvent à lutter contre des erreurs et des préjugés plus ou moins ridicules et dangereux, mais qui, tout innocens qu'ils puissent être, n'en ont pas moins l'inconvénient de tenir la place d'une pratique, ou d'une expectation raisonnable et salutaire. Il saura exercer ses fonctions sans trouble, sans bruit et sans charlatanisme, et s'abstiendra de ce ridicule commérage dont les sages-femmes n'ont pas seules encouru le reproche. Il laissera de côté toutes manœuvres superflues, au moyen desquelles on prétend préparer ou avancer le travail de l'accouchement; manœuvres qui, loin d'atteindre le but qu'on se propose, ont au contraire les plus fâcheuses conséquences. Mais il emploiera, avec sagesse et discernement, les moyens divers que l'art met à sa disposition; attendant pour en venir à des ressources extrêmes que celles de la nature soient véritablement insuffisantes. Enfin, lorsque des circonstances difficiles l'obligeront d'avoir recours à des opérations importantes, il n'y procédera qu'après s'être aidé des lumières de ses confrères, à moins que l'urgence du cas ne lui impose la loi de prendre un parti sans délai.

C'est un devoir légal pour l'accoucheur ou la sage-femme de faire la dé-

claration de la naissance de l'enfant qu'ils ont reçu, dans les cas où le père est absent ou non déclaré. C'est un devoir moral et religieux d'administrer le baptême aux enfans en danger de mort (*voy.* Baptême). F. R.

ACCOUPLEMENT (étym. *copulare*). On entend, le plus ordinairement, par ce mot l'union sexuelle chez les animaux. Quelquefois aussi on l'emploie pour exprimer le choix qu'on fait de deux animaux qui doivent travailler ensemble; choix dans lequel on réunit, autant que possible, les mêmes conditions d'âge, de sexe, de stature, de vigueur et même de couleur. Il est facile de comprendre quels inconvéniens résulteraient, dans l'accouplement pour le travail, de la différence de sexe, de taille, de force : les autres conditions sont plutôt un objet d'agrément pour la vue.

L'accouplement pour la génération, chez les animaux sauvages, est livré tout entier à la nature. C'est elle qui en détermine les époques et qui en surveille les suites, mieux que n'aurait pu faire l'homme qui n'est jamais plus près de la perfection que quand il sait observer la nature avec sagacité et qu'il l'imite avec exactitude. Voulant maintenir les races, elle a fait en sorte que les individus les plus robustes fussent chargés de la propagation; et elle a inspiré aux animaux, dans le moment du rut, une fureur de combat, qui fait des jouissances de l'amour le prix de la force et du courage.

Chez les animaux domestiques l'accouplement est surveillé par l'homme qui le dirige à son gré; tantôt pour produire dans les espèces un perfectionnement qui les approprie davantage à ses besoins, tantôt par de simples motifs de curiosité ou de caprice. Cependant son influence, toute puissante qu'elle est quelquefois, ne va pas au-delà d'un certain point, et la nature ne perd jamais ses droits.

L'union des sexes chez les animaux s'opère d'abord entre les animaux de la même espèce. C'est le mode d'accouplement le plus universel, et le seul peut-être qui ait lieu dans l'état de liberté. Quelquefois s'accouplent entre elles des races différentes d'une même espèce; plus rarement des espèces distinctes du même genre; enfin, plus rarement encore, des animaux de genre différent consentent à s'accoupler, si même il est vrai, contre l'opinion de la plupart des naturalistes, que ce mode d'accouplement puisse avoir lieu.

Lorsque l'accouplement n'est ni dirigé ni provoqué par l'homme, il n'a lieu qu'à l'époque où le développement des individus étant achevé, ils peuvent, sans inconvénient pour eux, se livrer à la reproduction. Cette observation ne doit pas être perdue pour l'économie rurale; et l'on ne doit pas provoquer l'exercice d'une fonction si importante avant le temps convenable, sous peine de n'obtenir que des produits défectueux, et de nuire en même temps à la conservation des animaux destinés à perpétuer l'espèce, et dont le choix doit être fait de telle sorte qu'on puisse en attendre une postérité saine et vigoureuse. Car une expérience, dont l'espèce humaine pourrait et devrait tirer parti, a démontré qu'en choisissant les individus pour l'accouplement, et en ayant soin d'unir ceux qui, chacun de leur côté, présentaient le plus grand perfectionnement physique et moral, si l'on peut s'exprimer ainsi, on arrivait à une modification sensible des générations subséquentes, de même que par la négligence de ce soin on voit se perpétuer les difformités et même les maladies, et les espèces se détériorer et s'abâtardir. On parvient même à faire disparaître certains défauts, ou à faire naître certaines qualités dans les descendans, en opposant chez les parens les beautés aux défectuosités, les qualités aux vices, les excès aux défauts contraires; et c'est sur ce principe qu'est basée la pratique si avantageuse du croisement des races. *Voy.* Croisement.

L'accouplement a des époques fixées par la nature, surtout chez les animaux sauvages; elles sont marquées par une disposition spéciale de l'économie et principalement des organes génitaux; disposition appelée *rut* chez les fauves, et *chaleur* chez les animaux domestiques. Il exige chez ces derniers des soins particuliers. (*Voy.* Copulation.)

L'analogie parfaite qui existe entre

les différentes races d'une même espèce (*voy.* CLASSIFICATION), entre les races diverses de chiens, de chevaux, de bœufs, par exemple, permet que l'accouplement s'effectue entre les individus qui leur appartiennent, et même qu'il donne des résultats avantageux. Les variétés qui en proviennent offrent généralement dans leurs formes, leurs couleurs, leurs diverses dispositions physiques et morales, des qualités qui ne se trouvent pas à un égal degré dans les individus ainsi accouplés, qualités qu'on peut perpétuer et même accroître dans les générations suivantes, en soignant toujours et le choix des sujets destinés à la reproduction, et l'éducation de ceux qui en proviennent.

C'est donc une opération des plus importantes dans l'économie rurale que l'accouplement des animaux domestiques; et loin de l'abandonner au hasard, comme on le fait souvent dans les campagnes, on doit y apporter une scrupuleuse attention, qui d'ailleurs sera bien récompensée par la beauté des produits. C'est ainsi qu'on peut obtenir dans les animaux un plus grand volume, une plus grande disposition à l'engraissement, une laine ou un poil plus soyeux, plus de vigueur, de souplesse, de docilité, de courage, de sagacité, etc. Mais pour arriver à ces résultats, il ne suffit pas de choisir les mâles, il faut également que les femelles soient remarquables par leurs bonnes qualités, faute de quoi l'on n'obtient que des résultats imparfaits; car les perfectionnemens artificiels auxquels l'homme parvient ne sont pas durables de leur nature, et, faute de soins continués, on voit bientôt reparaître les caractères de l'origine primordiale. On a reconnu qu'en général le mâle influe plus que la femelle sur les formes extérieures du produit de la conception; et c'est pour cela que les taureaux, les étalons, les béliers les plus beaux, sont plus recherchés pour la monte. Ainsi une jument française, couverte par un étalon arabe, donnera un poulain qui se rapprochera plus des formes de son père que de celles de sa mère, et réciproquement.

L'accouplement entre les espèces différentes d'un même genre peut bien avoir lieu par les soins de l'homme : mais on n'observe pas qu'il s'opère naturellement; et même, dans les cas où l'on réussit, ce n'est qu'à force d'adresse et en trompant les animaux. De plus, les individus mixtes (*métis*, *hybrides*, *mulets*) issus de ces unions sont stériles; ou, quand ils sont féconds, leur fécondité ne va pas au-delà de quelques générations. Il faut d'ailleurs, pour que ces alliances adultères soient fructueuses, qu'on les établisse entre des espèces présentant les plus grands rapports; et ce n'est que dans l'état de domesticité qu'on peut espérer de les voir devenir productives.

On n'obtient guère de ces expériences que des résultats curieux, excepté de l'accouplement de l'âne et de la jument, du bison avec la vache, du bélier avec la chèvre et réciproquement, auquel on doit quelques animaux utiles (*voy.* MULET). Chez les quadrupèdes, il est rare que les individus nés de cette manière se reproduisent : chez les oiseaux, au contraire, on a de nombreux exemples de la fécondité des métis.

Si de grandes difficultés s'opposent à l'accouplement entre des espèces différentes, elles deviennent insurmontables lorsqu'il s'agit d'animaux de genre différent; et, malgré ce qu'en ont écrit des auteurs d'ailleurs recommandables, il est plus que douteux que de pareilles unions aient jamais pu s'opérer, et moins encore devenir fructueuses. On doit croire que des faits mal observés ont seuls donné naissance à ces opinions hasardées et souvent fabuleuses. L'opinion émise par les anciens, que les cavales en Espagne étaient fécondées par les vents, s'explique par l'accouplement inaperçu de ces animaux domestiques avec des étalons sauvages. F. R.

Accouplement se dit aussi en termes d'architecture pour exprimer des colonnes *accouplées* deux à deux, comme celles de la façade du Louvre.

ACCRÉDITER. Les puissances grandes ou petites, donnent aux agens diplomatiques qu'ils veulent faire admettre en cette qualité par d'autres cours ou par d'autres états, des *lettres de créance*; et

cette formalité indispensable s'exprime par le mot *accréditer*. Le caractère représentatif de l'agent ne commence et n'est officiellement reconnu à la cour où il doit en être revêtu, que du moment où il a remis ou fait remettre au souverain ces lettres par lesquelles il est accrédité près de lui. — Le négociant emploie la même expression lorsqu'il offre son crédit pour des sommes déterminées ou indéterminées à un individu, à une maison de commerce ou à une entreprise quelconque. Ainsi le banquier *accrédite* un voyageur en lui donnant des lettres de crédit sur ses correspondans dans les principales villes qu'il doit traverser. — On *accrédite* un commissionnaire auprès d'une maison de banque pour une somme équivalente au prix des marchandises qu'il est chargé d'acheter. *C. L.*

ACCROISSEMENT. On divise les corps de la nature en deux grandes classes, ceux qui sont organisés et ceux qui ne le sont pas. Dans tous on observe l'augmentation successive de la masse et du volume; mais ce phénomène diffère essentiellement selon qu'on le considère dans les corps inorganiques ou dans ceux qui ont des organes. *Dans les corps bruts* ou sans organes, l'accroissement ne consiste qu'en une juxta-position à la masse primitive, de molécules homogènes qui se trouvent toutes formées au voisinage. Il se fait par conséquent par leur application de dehors en dedans: borné seulement par le hasard, il s'opère dans tous les lieux possibles, et il n'est déterminé que par la réunion de circonstances favorables à l'exercice des deux grandes lois naturelles, l'*attraction* (voy.) et l'*affinité chimique* (voy.).

Dans les corps vivans et particulièrement chez les animaux, des substances hétérogènes sont prises au voisinage, subissent un travail d'altération et d'assimilation (*voy.*) qui les rend propres à entrer dans les mailles des tissus, pour effectuer un développement qui a toujours lieu *de dedans en dehors*.

Ici l'étendue de l'accroissement est presque fixe; du moins elle affecte un terme moyen généralement connu, et une durée qui est la même pour les différentes espèces animales, tandis qu'elle varie dans les végétaux.

Le sens dans lequel se fait ce développement est celui de la longueur et de l'épaisseur; chez les animaux, c'est au moment où commence à se borner l'élongation, que l'économie prend des dimensions plus étendues en épaisseur.

Depuis le moment où l'homme est conçu jusqu'à celui où il paraît au jour, son corps a acquis un développement rapide; alors la tête a un volume remarquable: après quatorze ou quinze années d'existence, pendant lesquelles le corps n'a cessé de croître, les organes de la génération, de la respiration et de la voix se montrent tout à coup singulièrement développés; enfin, à vingt ans, la hauteur de la taille est fixée communément à cinq pieds et demi (*voy.* Stature), et c'est alors que se marque davantage l'accroissement en épaisseur.

Le climat semble déterminer des variétés dans l'étendue de l'accroissement, surtout pour les végétaux. Personne n'ignore que certaines plantes exotiques sont loin d'offrir les mêmes dimensions quand on les cultive dans nos contrées. On a voulu établir en principe que l'économie humaine se comportait de même, et que l'habitant des contrées froides était, par le fait même de son sol natal, arrêté dans son développement; mais c'est un préjugé combattu par des faits d'une nature opposée.

L'accroissement général peut, sans qu'il y ait anomalie, être arrivé à son plus haut point, ou s'arrêter très bas; il en résulte les variétés que l'on nomme des *géants* (voy.) et des *nains* (voy.).

Mais il arrive souvent qu'un système ou qu'un organe acquiert une très grande prépondérance, et il en résulte deux grands inconvéniens : la langueur des autres, et l'aptitude de celui qui s'accroît si considérablement à s'altérer dans sa vie et dans son tissu; car toutes les causes de maladies semblent, pour ainsi dire, ne plus s'adresser qu'à lui.

Cet accroissement partiel serait sans doute l'accident le plus fâcheux, si les lois même du développement ne nous donnaient le moyen d'y remédier, en favorisant par l'exercice le développement des parties restées en arrière, et en condamnant au repos celles qui ont pris un

accroissement excessif et prématuré. *Voy.* GYMNASTIQUE.

L'accroissement a toujours lieu en raison directe de la nutrition et de l'activité d'un organe; aussi voit-on, selon les diverses professions, prédominer différentes parties du corps: les jambes chez les danseurs, les bras chez les manœuvres, etc. Il est donc facile à l'éducation de déterminer quels sont les organes qui ont besoin d'accroissement, et les exercices appropriés par lesquels on peut obtenir ce résultat.

Après certaines maladies on voit souvent survenir une élongation rapide; et c'est pour cette raison qu'on donne vulgairement à ces affections le nom de *fièvres de croissance.* W.

ACCROISSEMENT (DROIT D'). C'est le droit, selon M. Favard de Langlade, en vertu duquel des légataires recueillent, comme réunies aux leurs, les portions de ceux de leurs colégataires qui ne peuvent les recueillir ou qui y renoncent. D'après cette définition, le droit d'accroissement est toujours débattu entre l'héritier ou le légataire universel chargé d'acquitter les différens legs et les légataires particuliers. Ces derniers prétendent que la part de leur colégataire, lequel renonce ou n'a pu recueillir, doit leur *accroître.* L'héritier obligé d'acquitter les legs prétend, au contraire, qu'il doit bénéficier de la caducité d'un legs mis à sa charge par le testateur. Le droit d'accroissement n'a lieu que dans le cas où le legs a été fait à plusieurs *conjointement* (art. 1044, Cod. civ.).

En conséquence, les difficultés sur cette matière consistent toujours dans la question de savoir si le legs a été fait à plusieurs *conjointement.*

Dans l'ancien droit un legs avait pu être fait *conjointement* de trois manières; en d'autres termes on comptait trois sortes de *conjonctions* : 1° Celle par laquelle les légataires se trouvaient institués par autant de propositions séparées; par exemple : Je lègue à Marius ma maison de campagne. Je lègue à Titius ma maison de campagne. C'était la conjonction *re tantum.* 2° Celle en vertu de laquelle les légataires se trouvaient institués par une seule proposition; par exemple : Je lègue à Marius et à Titius ma maison de campagne. C'était la conjonction *re et verbis simul.* 3° Enfin celle par laquelle les légataires étaient institués chacun pour une part aliquote, mais dans la même proposition; par exemple : Je lègue à Marius et à Titius ma maison de campagne, chacun pour moitié. C'était la conjonction *verbis tantum.*

Le droit d'accroissement était universellement reconnu dans le cas de la deuxième conjonction, *re et verbis.* Mais les auteurs étaient partagés sur l'admission du droit d'accroissement dans le cas des deux autres.

Le Code civil semble avoir eu pour but de faire cesser toutes les incertitudes en décidant que l'accroissement aurait lieu dans le cas de la conjonction *re et verbis*, et, dans le cas des deux autres, *lorsque la chose léguée ne pourrait être partagée sans détérioration.* C'est là, en effet, ce qui paraît résulter des articles 1044 et 1045 du Code civil, dont voici les termes : « Le legs sera réputé fait conjointement lorsqu'il le sera par une seule et même disposition, et que le testateur n'aura pas assigné la part de chacun des colégataires dans la chose léguée; il sera encore réputé fait conjointement quand une chose, qui n'est pas susceptible d'être divisée sans détérioration, aura été donnée par le même acte à plusieurs personnes, même séparément. » Cependant le Code est loin d'avoir mis fin à toutes les difficultés; et il faut convenir que de la rédaction peu claire des articles que nous venons de citer, naît une foule de questions très épineuses. V.

ACCUM (FRÉDÉRIC), chimiste allemand, natif de la Westphalie, vint à Londres en 1803, et y ouvrit des leçons publiques de chimie et de physique expérimentale, où il professa les découvertes de Priestley et d'autres chimistes anglais. Il s'associa à Londres un marchand d'estampes allemand, nommé R. Ackermann (*voy.* l'art.), pour l'éclairage général par le gaz : la prompte adoption de cet éclairage à Londres et dans toutes les villes considérables de l'Angleterre fut le résultat de son excellent ouvrage *A pratical Treatise on gas-light,* qui

parut chez Ackermann, et eut quatre éditions. Cet ouvrage fut traduit en plusieurs langues. Plus tard Accum fit paraître sur la chimie pratique un ouvrage qui est très estimé en Angleterre. Nommé bibliothécaire de l'Institut royal (*Royal-Institution*), il dut renoncer à cet emploi, à l'occasion d'un procès qui lui fut intenté pour malversation, et que cependant il gagna. C'est à la suite de cet événement qu'il se retira à Berlin, où il obtint d'autres fonctions. *C. L.*

ACCUMULATION, *voy.* CAPITAUX et ÉPARGNE (*caisse d'*).

ACCUSATEUR. C'est celui qui impute à un autre un crime ou un délit, et qui en poursuit la réparation soit dans un intérêt privé, soit dans l'intérêt de la société.

A Rome et chez les Grecs (*voy.* SYCOPHANTE), l'accusation était publique, c'est-à-dire que chaque citoyen pouvait se porter accusateur. Nous en avons un exemple célèbre dans les harangues de Cicéron contre le proconsul Verrès. Montesquieu remarque que cette institution ne peut convenir qu'à un gouvernement républicain, où chaque citoyen a pour le bien public un zèle sans bornes, et est censé tenir tous les droits de la patrie dans ses mains. En effet, sous l'empire romain quel fut son résultat? elle fit naître les délateurs. Dans nos états monarchiques, en accordant à chacun le droit de provoquer par une plainte l'action de la vindicte publique, on a pensé que pour prévenir l'abus de l'accusation il fallait établir, entre la société et la partie lésée, un intermédiaire capable d'apprécier en quoi la société est réellement intéressée à la poursuite d'un fait dénoncé comme crime ou délit. De là l'institution du ministère public. Les magistrats investis de ce ministère sont chargés de poursuivre les crimes et les délits, et de requérir contre les délinquans l'application des lois. Toutefois, malgré cette institution, les particuliers conservent la faculté de poursuivre la réparation du dommage qu'ils ont éprouvé par suite d'un crime ou d'un délit. C'est ce qu'on appelle *se porter partie civile*. Voy. MINISTÈRE PUBLIC. L-E.

ACCUSATIF, *voy.* CAS.

ACCUSATION. C'est la poursuite d'un crime ou d'un délit dans le but de faire appliquer contre l'auteur de ce crime ou de ce délit la peine portée par la loi.

Il y a une grande différence entre l'accusation et la dénonciation. Celle-ci n'est que la révélation d'un crime ou du nom d'un coupable, faite par une personne qui n'a aucun caractère public à la personne qui a mission de le poursuivre : l'accusation est la poursuite elle-même. L'accusateur est partie dans l'accusation : le dénonciateur n'y figure tout au plus que comme témoin, ou comme partie civile, s'il est lui-même la personne lésée ayant droit à des dommages et intérêts. *Voy.* ACCUSATEUR. L-E.

Lorsqu'un individu est ainsi déféré aux tribunaux pour un crime ou pour un délit, la *chambre d'accusation* formée au sein de toute cour royale est appelée à en connaître pour renvoyer l'accusé, s'il y a lieu, devant une cour d'assises, ou pour le faire mettre en liberté par une déclaration de *non-lieu*. Dans le premier cas le parquet dresse l'*acte d'accusation*, c'est-à-dire l'exposé officiel de tous les détails du crime ou du délit imputé à l'accusé avec les preuves plus ou moins directes qui viennent à l'appui de l'accusation. Le jury a la mission d'apprécier ces preuves et les faits contenus dans la pièce dont lecture lui est donnée à l'ouverture de l'audience, ainsi que ceux qui résultent de l'interrogatoire de l'accusé, de l'audition des témoins et des débats contradictoires : son *verdict* condamne ou absout l'accusé; et le tribunal applique la loi au crime ou délit s'il est reconnu constant, ou fait mettre l'accusé en liberté s'il a été déclaré non-coupable. Tant qu'il n'est pas condamné, l'accusé ne doit point être traité comme coupable : il a pour lui la présomption de son innocence. Aussi, s'il vient à mourir avant le jugement, quelque concluantes qu'eussent paru les preuves fournies contre lui par l'information, aucune flétrissure légale ne s'attache à sa mémoire; il meurt, comme on dit, *integri statûs*. On le qualifie aussi de *prévenu*, surtout si l'accusation qui lui est intentée n'est point

d'une nature extrêmement grave, et aussi long-temps que l'acte d'accusation n'est pas dressé contre lui. — Sur les *accusations secrètes* voyez le mot TRIBUNAL SECRET. J. H. S.

ACENSE, ACENSEMENT, terme d'affaires peu usité aujourd'hui, et qui n'a plus qu'un intérêt historique. Moyennant un cens fixe ou une redevance annuelle, on donnait autrefois à ferme une terre, une partie de ses biens, un héritage qu'on venait de recueillir, soit à perpétuité, soit pour un certain nombre d'années. La propriété acquise à ce titre s'appelait *acens* ou *acense*, et son exploitation ou sa tenue était nommée *acensement*.

ACÉPHALES (*acephali*, êtres sans tête, de κεφαλή, tête, avec l'α privatif).

On appelle ainsi des peuplades sans chef, comme les Bohémiens et certaines communautés schismatiques de l'église chrétienne qui ont refusé de reconnaître l'autorité d'un chef religieux. Les Monophysites ou Eutychiens de l'Égypte, qui ne voulurent point reconnaître le patriarche Pierre Mongus, parce qu'en 483, à la réception de l'*Hénotikon* (*voy.*), il ne condamna pas formellement le synode de Chalcédoine, portent en particulier ce nom. Ils se divisèrent d'abord en trois partis; mais bientôt ils se confondirent avec les autres Monophysites. Les frères fustigateurs ou *flagellans* (*voyez* ce mot) étaient aussi *acéphales*, parce que, comme secte, ils ne toléraient pas de chef à leur tête. *C. L.*

On désigne aussi sous le nom d'acéphales des embryons ou des fœtus appartenant à diverses espèces d'animaux et même à l'espèce humaine, et qui sont privés de tête, même quelquefois des parties supérieures du corps. *V.* MONSTRUOSITÉS. F. R.

ACERBE. On dit d'une substance qu'elle est acerbe lorsqu'elle fait éprouver à l'organe du goût une sensation analogue à celle que déterminent les fruits avant leur maturité. La saveur acerbe dépend principalement de la présence du tannin et de l'acide gallique. *Voy.* TANNIN et GALLE (*noix de*). Elle est très répandue dans la nature. Certains vins, ceux de Bordeaux, par exemple, la présentent à divers degrés. Les substances acerbes jouissent de propriétés astringentes (*voy.* ASTRINGENS et SAVEUR). F. R.

ACERBI (JOSEPH), né à Castel-Gofredo, dans le territoire de Mantoue. Il fut le premier Italien qui pénétra dans la Laponie jusqu'au cap Nord. Arrivé en Angleterre, il y rédigea son voyage en trois volumes (1802). On y remarqua beaucoup d'esprit et d'imagination. En ce qui concerne la Laponie, l'auteur, qui devait trouver en Angleterre dans Thomson, et en France dans Saint-Morrys, des juges sévères, avait su mettre à profit, avec beaucoup de discernement, les rapports très exacts du missionnaire suédois Canut Leem. L'ouvrage fut ensuite traduit à Paris, sous les yeux de l'auteur, par Petit-Radel (*Voyage au cap Nord par la Suède, la Finlande et la Laponie, traduction d'après l'original anglais, revue sous les yeux de l'auteur, par Joseph Vallée.* Paris, 1804, 3 vol.). L'auteur y fit des corrections; mais des négligences et des inexactitudes fréquentes lui attirèrent des censures amères. Depuis six ans Acerbi faisait paraître à Milan la *Biblioteca italiana*; ce recueil, distingué par une critique habile, excita un grand mouvement dans la littérature italienne. On y combattait vivement les prétentions vieillies de l'académie de la *Crusca*. Acerbi est l'auteur d'*Essais et considérations sur la nouvelle littérature italienne*, qui ont obtenu beaucoup de succès. Nommé en 1826 consul général d'Autriche en Égypte, il fut obligé de confier à d'autres la rédaction de la *Biblioteca italiana*. Il n'y est cependant pas resté totalement étranger. Il a déjà parcouru l'Égypte jusqu'aux secondes cataractes du Nil, et il doit publier une relation de ses voyages. *C. L.*

ACÉTATES (étym. *acetum*, vinaigre). On nomme acétates les sels formés par la combinaison de l'acide acétique avec les bases. Ils sont généralement solubles; une chaleur un peu intense les décompose; ils donnent à la distillation un liquide volatil appelé éther pyroacétique; enfin ils cèdent tous leur base

à l'acide sulfurique, en laissant dégager une odeur très sensible d'acide sulfureux.

Acétate d'alumine. Sel composé d'acide acétique et d'alumine, qu'on obtient par la double décomposition du sulfate d'alumine et de l'acétate de plomb, ou de tout autre acétate dont la base forme avec l'acide sulfurique un sel insoluble. Il est employé dans la teinture, et surtout dans la fabrication des toiles peintes, de préférence à l'alun. *V.* ALUNAGE.

Acétate d'ammoniaque. Combinaison d'acide acétique et d'ammoniaque, appelée aussi esprit de *Mendererus*, et qui n'est employé qu'en médecine. C'est un excitant autrefois fort usité dans le traitement des fièvres graves, et maintenant presque abandonné.

Acétate de chaux. Il n'est employé que pour la préparation de l'acide acétique. Il s'obtient en saturant l'acide pyroligneux avec la chaux ou la craie.

Acétate de cuivre. Formé d'acide acétique et d'oxide de cuivre, ce sel se prépare en grand à Montpellier, et forme de beaux cristaux verts rassemblés en grappes, et connus sous le nom de *cristaux de Vénus*. Il n'est employé que pour la fabrication de l'acide acétique, et fournit aussi quelques couleurs aux peintres et aux teinturiers.

Acétate de fer. Ce sel est maintenant fort usité pour la teinture en noir, et substitué au sulfate de fer. On le prépare soit par la double décomposition de l'acétate de chaux et du sulfate de fer, soit en versant de l'acide pyroligneux sur de la tournure de fer.

Les *acétates de plomb, de potasse* et *de soude* ont beaucoup moins d'importance qu'ils n'en avaient jadis. Il suffit de dire que l'acétate de plomb jouit de propriétés astringentes et s'emploie dans la teinture, et que les deux autres sont purgatifs et passent pour diurétiques. F. R.

ACEVEDO (FÉLIX-ALVAREZ), l'un des principaux acteurs de la révolution espagnole de 1820, natif d'Otero, dans la province de Léon. Acevedo prit, en sa qualité de colonel d'un régiment espagnol, une part très active à la défense de son pays contre Napoléon. Le retour de Ferdinand VII ne lui procura point d'avancement; car il était un des partisans les plus zélés du gouvernement des cortès. Se trouvant en Galice, comme colonel agrégé au régiment de Grenade, lorsqu'y parvint la nouvelle de l'insurrection des généraux Quiroga et Riégo, il appuya le mouvement populaire qu'elle y fit éclater; et les insurgés de la Corogne le nommèrent commandant-général de la province, à la place de D. Carlos Espinosa, qui refusait cette charge périlleuse. Ayant surpris la ville de Santiago, il y fit proclamer la constitution; et une foule d'officiers et de soldats grossirent en peu de temps le parti des insurgés. Beaucoup d'entre eux sortaient des cachots de l'inquisition, qu'Acevedo s'était empressé d'ouvrir. Il finit par chasser les royalistes de la rive gauche du Minho, et se dirigea le 8 mars vers les *Portillas de la Cauda*, dites les *Thermopyles*, où s'était porté le comte de Torrejon, nommé par le roi au commandement général de la Galice. Trop confiant dans un premier succès et comptant gagner par la persuasion ceux que la terreur avait déjà vaincus, le commandant des insurgés se jette seul au milieu d'un parti de miliciens qui à son approche se sauvaient en désordre du village de Zadornelo. « Amis, leur criait-il le chapeau à la main et l'épée dans le fourreau, nous sommes tous des frères! Quelle fatalité nous désunit? Abandonnez ces ambitieux qui vous arrachent à vos foyers; écoutez la voix de vos pères qui vous rappellent au sein de vos familles! » Trois coups de mousquet tirés à bout portant par ceux à qui elle s'adressait interrompirent cette allocution pacifique. Acevedo expirant, et que déjà ses meurtriers commençaient à dépouiller, eut le temps de voir son assassinat vengé par les volontaires d'Aragon qu'il avait si imprudemment devancés. P. C.

ACHAB, fils et successeur d'Amri, roi d'Israël, régna pendant vingt-deux ans. Ses crimes et ses impiétés, celles de Jésabel son épouse, lui attirèrent la justice divine. Suivant le récit de la Bible (premier livre des Rois, chap. XVI et suiv.), elle lui fut annoncée par la voix du prophète Élie. Un autre prophète lui déclara qu'il allait être puni dans sa personne, dans sa famille et dans son peuple. Achab fit alors pénitence; et le châ-

timent dont il était menacé tomba sur Ochosias son fils et son successeur. Cependant sa conversion n'était qu'une feinte. Ayant voulu déclarer la guerre au roi de Syrie malgré les avis du prophète, celui-ci lui annonça qu'il y périrait. Achab espéra éluder cette prédiction en se déguisant, mais sa ruse fut inutile; une flèche, qui n'avait pas été dirigée contre lui, l'atteignit et lui donna la mort l'an 898 avant J.-C. Il fut enterré à Samarie. Des chiens léchèrent son sang dans le lieu même où ils avaient léché celui de Naboth, qu'à l'instigation de l'atroce Jésabel Achab avait fait mourir pour s'emparer de sa vigne et la réunir à ses jardins. Au milieu de sa carrière criminelle, il n'avait pas laissé de faire exécuter quelques ouvrages utiles. On lui dut la reconstruction de plusieurs villes, dans l'une desquelles il s'était fait bâtir un palais tout garni d'ivoire. Les fureurs d'Achab et de Jésabel, racontées dans l'histoire sacrée, ont été immortalisées par le grand Racine dans plusieurs passages sublimes d'*Athalie*. M. B.

ACHAIE, nom attaché par les Achéens, ou par la tribu issue d'Achæus, petit-fils d'Hellen, à diverses parties de la Grèce mais particulièrement à la contrée située au nord-ouest du Péloponèse, à la lisière de côtes bordant le golfe de Corinthe depuis le cap Araxus jusqu'au territoire de Sicyone, qui lui-même, ainsi que celui de Corinthe, finit par être compris sous ce nom. Cette Achaïe, très différente d'une autre contrée de ce nom en Phthiotide de Thessalie, avait porté anciennement le nom d'Égiale ou de littoral (αἰγιαλὸς) : on y trouvait douze villes plus ou moins importantes liguées entre elles, mais ayant chacune en propre son gouvernement : Ægina, Ægium, Bura, Dyme, Hélice, Cérynée, Léontium, OEnos, Patræ, Pellène, Phares et Tritée, auxquelles s'associèrent encore, au temps de la *ligue achéenne* (voy. Achéens), Sicyone et Corinthe. L'Achaïe donna dans la suite son nom à toute la Grèce devenue province romaine et gouvernée par un proconsul. Au temps d'Homère on comprit sous le nom d'Achaïe l'Argolide, Mycène, la Laconie, la Messénie et l'Élide, c'est-à-dire tout le Péloponèse habité par les *Achéens*, et non pas par des Pélasges comme l'Arcadie, ou par des Ioniens comme l'Égiale. Cette dernière ne prit le nom d'Achaïe qu'elle porta plus tard, que lorsqu'elle servit d'asile aux Achéens refoulés par les Héraclides maîtres du reste du Péloponèse. — Dans la Grèce moderne, le nom d'Achaïe était attaché à la province appelée maintenant Livadie; et il y avait aussi dans le Péloponèse ou la Morée une principauté d'Achaïe qui, au commencement du XIV^e^ siècle, échut à la maison de Savoie par le mariage du comte Philippe avec l'unique héritière de Guillaume, prince d'Achaïe et de Morée. Encore aujourd'hui cette principauté figure dans le titre *in extenso* du roi de Sardaigne. J. H. S.

ACHANTIS, *voy.* Ashantees.

ACHARD (Frédéric-Charles), naturaliste et chimiste estimé, né à Berlin le 28 avril 1754, fut directeur de la classe de physique de l'Académie des sciences à Berlin. Il est connu principalement par la découverte du sucre de betterave, découverte qu'il publia en 1800, et qui a eu depuis un succès considérable. Pour donner plus d'extension à cette invention qui, en juillet 1800, fut jugée par l'Institut de France d'une très haute importance pour l'industrie nationale, le roi de Prusse fit présent, à l'inventeur, d'un domaine en Silésie (Kunern, village du cercle de Breslau), où sa fabrique se livra dans le temps du blocus continental à des affaires si étendues que déjà, dans l'hiver de 1811, elle produisait 300 livres de sirop par jour.

Achard réunit à cet établissement un institut pour enseigner cette manière de fabriquer du sucre, institut qui fut fréquenté même par des étrangers. Il mourut à Kunern le 20 avril 1821. Outre divers traités sur la physique et l'économie, il publia différens écrits sur la fabrication du sucre de betterave. *C. L.*

ACHARIUS (Éric), *voy.* Lichens.

ACHALANDAGE, emploi des moyens les plus propres à procurer à une entreprise commerciale des demandes ou des acheteurs. Dans le commerce de luxe, qui s'adresse plus spécialement aux habitans d'une grande capitale et à ceux de

la province ou aux étrangers riches qui la visitent, l'achalandage d'un commerce se forme souvent par une exposition avantageuse des produits du meilleur goût; et c'est la raison qui nous fait employer quelquefois ce mot dans le sens d'étalage. Lorsque l'entreprise s'applique aux besoins généraux d'un pays, on envoie en tous lieux, chez les consommateurs, des agens chargés de provoquer des demandes, en offrant l'échantillon de ses marchandises et en faisant ressortir leur supériorité réelle ou non sur celles des concurrens. Toutes choses égales du reste, l'achalandage le plus prompt comme le plus sûr appartiendra toujours à l'entreprise qui offre à meilleur marché les meilleurs produits. M-z.

ACHAT, *voy.* Vente.

ACHAZ, roi de Juda, succéda à son père Joatham à l'âge de vingt-cinq ans. Loin d'imiter ses vertus, il ne se fit connaître que par son impiété et sa cruauté. Il sacrifia aux faux dieux, et alla jusqu'à offrir ses enfans à l'idole Moloch. Comme ses crimes avaient été odieux, son châtiment fut terrible. Les Iduméens et les Philistins ravagèrent son pays; le roi d'Assyrie, qu'il fut obligé d'appeler à son secours, fit de lui son tributaire. Pour satisfaire son insatiable avidité, il ne lui resta pas d'autre ressource que de dépouiller le temple saint de ses ornemens les plus précieux. Il mourut 726 ans avant J.-C. Sa conduite impie le fit exclure des tombeaux consacrés aux rois. L'Écriture rapporte à son règne l'érection d'un gnomon ou cadran solaire, qui parait avoir été chez les Hébreux le plus ancien monument de ce genre, et sur lequel le prophète Isaïe fit rétrograder l'ombre, d'après la Bible. M. B.

ACHE (*apium*), plante de la famille des ombellifères, connue des anciens qui s'en couronnaient dans les cérémonies funèbres, probablement à cause de la teinte sombre de son feuillage. Elle est bisannuelle, et se trouve tantôt à l'état sauvage dans les marais, les lieux bas et humides, tantôt dans nos jardins, modifiée par la culture et devenue une plante alimentaire fort estimée sous le nom de *céleri*.

L'ache sauvage est pourvue d'une grande quantité d'huile volatile; aussi présente-t-elle une odeur et une saveur aromatiques, et est-elle employée en médecine comme excitant. On en fait une conserve agréable.

L'ache cultivée ou céleri est plus intéressante; par les soins qu'on lui donne elle se dépouille en grande partie de son huile volatile, et devient plus sucrée et plus mucilagineuse. On arrive à ce résultat en liant les tiges et en les enveloppant de fumier pour les soustraire à l'action de la lumière (*voy.* Etiolement). Dans cet état, on la mange crue en salade, ou bien après l'avoir fait cuire.

Nous mentionnerons une espèce de céleri dont la racine très développée contient beaucoup de fécule et de mucilage sucré, et qui, à cause de son volume, a été nommé céleri-rave. C'est un aliment salutaire et nourrissant. F. R.

ACHÉENS, nom qui désignait en particulier les habitans de l'Achaïe (*voy.* l'art.), province septentrionale du Péloponèse, mais qui, très souvent, surtout dans Homère, est étendu à tous les Grecs*. Achæus, fils de Xuthus et de Créüse, fit à la tête d'une petite peuplade une invasion en Thessalie; mais il fut bientôt repoussé et forcé de rentrer dans le Péloponèse, où il s'établit sur le territoire de Lacédémone et d'Argos, dont les habitans prirent de lui le nom d'Achéens. Lors de la guerre de Troie, les Achéens étaient les plus nombreux et les plus puissans des peuples grecs qui allèrent au siége de cette ville; aussi l'un de leurs princes fut-il investi du commandement suprême. Après la prise de Troie, chassés de leur pays par les Doriens, ils envahirent celui des Ioniens qui occupaient alors la côte septentrionale du Péloponèse, et donnèrent à cette partie le nom d'Achaïe qui lui est resté. Ils y formèrent une république fédérative qui devint surtout célèbre dans la suite sous le nom de *ligue achéenne*. Cette ligue, d'abord

(*) Homère fait cependant une distinction positive entre les Achéens et les Hellènes, entre les Panachéens et les Panhellènes; ces deux derniers noms désignent la totalité du peuple grec; et dans les deux premiers, appliqués aux sujets d'Achille, les Achéens de Thessalie sont opposés aux autres habitans de la Phthiotide (*voy.* Hom., Iliade, II, 684, et II, 530). J. H. S.

faible et obscure, commença vers la 124^e^ olympiade. Il n'y entra d'abord qu'un petit nombre de villes qui se réunirent pour assurer leur indépendance contre les Macédoniens, établissant entre elles un pouvoir commun, fédéral, qui laissa pourtant à chacun son propre mode de gouvernement. Aratus de Sicyone devint l'ame de cette confédération, et en commanda les troupes. Philopœmen lui succéda, et fut secondé par Lycortas, père de l'historien Polybe. Le dernier *strategos* fut Diæus. Toutes les villes d'Achaïe, ainsi que Corinthe, Sicyone et en général tout le Péloponèse, firent partie de la ligue; Sparte seule y resta toujours étrangère et fut souvent en guerre avec elle; Athènes vit la confédération avec quelque méfiance. La ligue subsista pendant 140 ans. Les Romains, devenus maîtres de la Macédoine, réussirent enfin à y semer la désunion : ils transportèrent mille Achéens en Italie; c'étaient sans doute les hommes les plus influens et les moins favorables aux prétentions romaines. Trahie par quelques-uns des siens et trop faible pour résister à un peuple si puissant, la ligue, abandonnée du reste de la Grèce, succomba enfin, et fut anéantie par le sac de Corinthe, l'an 146 avant J.-C. Les états qui la composaient formèrent une province romaine sous le nom d'*Achaïe*. Les médailles frappées par la ligue portent pour la plupart le monogramme A X. *Voy.* Cousinery, *Essai historique et critique sur les monnaies d'argent de la ligue achéenne*, Paris, 1825, in-4°. *C. L.* et D-G.

ACHÉLOUS, ou ASPROPOTAMOS, fleuve de la Grèce occidentale. Il prend sa source au sommet du Pinde, coule entre l'Acarnanie et l'Étolie, et se jette dans la mer Ionienne. Pour les anciens poètes, l'Achéloüs, le plus grand des fleuves de la Grèce, est en quelque sorte le roi des fleuves, et son eau passait pour sacrée. La mythologie raconte que le dieu de ce fleuve, épris des charmes de Déjanire, osa la disputer à Hercule. Vaincu dans une première lutte, il revint plusieurs fois au combat, d'abord sous la forme d'un serpent, puis sous celle d'un taureau; mais il succomba autant de fois. Dans la dernière lutte Hercule lui arracha une de ses cornes, qui, depuis, dit-on, devint la corne d'abondance. On explique cette fable en disant qu'Hercule opposa plusieurs fois des digues au fleuve Achéloüs dont les débordemens étaient funestes à la Grèce; qu'il réunit dans un seul lit les deux bras du fleuve, et que, par-là, il fertilisa des pays qui auparavant étaient stériles. Achéloüs fut le père des Sirènes (*voy.* l'art.). X.

ACHEM, *voy.* SUMATRA.

ACHÉMÉNIDES, nom de la famille dont Cyrus était issu, et qui appartenait à l'illustre tribu persane des Pasargades. Darius, fils d'Hystaspe, était de la même famille, et l'un de ses fils porta ce nom d'Achéménès dont a été dérivé celui de toute la dynastie. Cependant, écrit de la sorte, ce nom est grec et nullement persan; aussi sait-on à quel point Hérodote et tous les autres écrivains de sa nation ont défiguré les noms étrangers, surtout orientaux. Nous sommes disposés à croire avec M. Wahl, auteur d'une description de la Perse, que le nom d'Achéménès n'est autre que celui de Djemjid qui joue un si grand rôle dans l'ancienne histoire de la Perse, comme le nom patronymique de Darius, fils d'Hystaspe, rappelle celui de Gustasp. Horace nomme la Perse, ou une partie de ce pays, *Achæmenia;* ou au moins *Achæmenius* et Persan sont synonymes pour lui. A en croire Étienne de Byzance, ce nom viendrait d'Achæménès, fils d'Égée. J. H. S.

ACHENWALL (GODEFROI), né à Elbing en Prusse, le 20 octobre 1719, fut le fondateur d'une science nouvelle, la *Statistique* (*voy.*). Après avoir achevé ses études à Iéna, Halle et Leipzig, il s'établit, en 1746, à Marbourg, et y fit des cours d'histoire, de droit naturel et de droit des gens. Il y professa aussi la statistique, dont il commença seulement alors à se former une idée exacte. En 1746 il se rendit à Gœttingue, où quelques années après il fut nommé professeur. Il resta attaché à cette université jusqu'à sa mort, qui arriva au mois de mars 1772. Achenwall a fait différens voyages en Suisse, en France, en Hollande et en Angleterre. Il est auteur de plusieurs ouvrages sur l'histoire des états

de l'Europe, sur le droit politique et l'économie politique. La plupart de ses ouvrages ont eu plusieurs éditions, qu'il a toujours travaillé à perfectionner. Dans ses leçons et dans ses travaux historiques il s'est principalement efforcé de fixer et de bien déterminer les événemens qui ont le plus contribué au développement des peuples, ceux qui concernaient leur civilisation et leur régime politique. Son principal mérite est d'avoir soumis à une forme déterminée, et envisagé sous un point de vue neuf et lumineux la science dont l'objet est de faire connaître systématiquement les forces réelles et les ressources positives d'un état, dans le but d'offrir les moyens d'augmenter le bien-être physique et moral des peuples. Il donna à cette science le nom de *statistique*. Schlœzer fut son meilleur élève et en même temps son successeur à l'université de Gœttingue. Il avait épousé, en 1752, Sophie-Éléonore Walther, renommée pour son esprit et son instruction. Elle avait composé des poésies, imprimées en 1750 sans son assentiment. Cette publication détermina cependant son admission dans les académies d'Iéna, d'Helmstædt et de Gœttingue. Elle prit une part très active aux éditions des chefs-d'œuvre moraux d'auteurs anglais et allemands, et surtout à la collection de ces chefs-d'œuvre, qui parut à Gœttingue en 1753. *C. L.*

ACHÉRON et ACHÉRUSE. L'Achéron ou fleuve des douleurs, nommé aujourd'hui Velikhi, prend sa source dans la Thesprotie, où il découle du lac Achéruse (*Acherusia palus*), pour traverser ensuite l'Épire jusqu'au golfe de Prévésa. C'est sur les bords de ce fleuve, dont l'eau, comme celle du Cocyte son voisin, est saumâtre, noire et amère, que les anciens Grecs ont placé le Tartare : son cours, long-temps caché sous la terre, et l'insalubrité qu'il répandait, le firent regarder, avec le Cocyte, comme un fleuve de l'enfer; et le voisinage de l'Aornos ou Avernus, marécage dont les exhalaisons rendaient toute la contrée malsaine, contribua à mettre cette tradition en crédit. Toutefois elle pourrait bien avoir encore une autre origine. On sait qu'il y avait en Égypte, aux environs de Memphis, un lac Achéruse qui peut avoir donné lieu à la fable de l'Achéron. On faisait traverser ce lac aux morts : un batelier appelé Charon les recevait dans sa barque, moyennant un prix convenu. Sur l'autre bord était le champ du repos : les morts y arrivaient après avoir reçu leur jugement. Il est possible que cette tradition égyptienne, d'ailleurs conforme à l'état réel des choses, ait donné lieu à la fable grecque. Les anciens connaissaient de plus des fleuves Achéron dans le Bruttium, en Italie et dans la Bithynie; et un lac Achéruse, outre ceux qu'on vient de nommer, en Campanie entre Cumes et Misène. J. H. S.

ACHÉRY (DOM JEAN-LUC D'), savant bénédictin, né à Saint-Quentin en 1609, entra dans la congrégation de Saint-Maur en 1632, et passa la plus grande partie de sa vie à l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés de Paris, où il mourut en 1685. Cet homme aussi érudit que pieux se livra surtout à la recherche des monumens historiques du moyen-âge. Parmi les nombreux ouvrages dus à son infatigable amour des études, on doit surtout remarquer son célèbre recueil intitulé : *Veterum aliquot scriptorum qui adhuc in Galliæ bibliothecis, maxime benedictinorum, latuerunt, spicilegium*, etc.; 1653-1677, 13 vol. in-4°, réimpr. avec addit. et correct., par de la Barre, 3 vol. in-fol., 1723. La vaste érudition d'Achéry l'a fait mettre au nombre des plus savans hommes du XVII^e^ siècle; et il servit de modèle à un grand nombre de ses modestes successeurs à Saint-Maur. VAL. P.

ACHEUL, *voy.* SAINT-ACHEUL.

ACHILLE, nom d'un grand nombre de personnages fabuleux et héroïques, dont le plus célèbre est le fils de Pélée, roi des Myrmidons en Thessalie, et de Thétis, fille de Nérée, petit-fils d'Eaque. Dans son enfance la déesse sa mère purifia Achille dans le feu, et le frotta avec de l'ambroisie, ou, suivant d'autres, le trempa dans les eaux du Styx, et rendit par-là son corps invulnérable, excepté au talon par lequel elle le tenait. Cette dernière tradition est pourtant restée inconnue au chantre d'Achille. Suivant Homère, son gouverneur était Phé-

nix, et l'un de ses maîtres le centaure Chiron, auquel, suivant d'autres récits, Pélée aurait confié le soin de diriger l'éducation de son fils. On avait prédit à Achille qu'il acquerrait devant Troie une gloire immortelle, mais qu'il y trouverait la mort; qu'au contraire il jouirait d'une longue vie s'il consentait à vivre dans l'obscurité. Afin de le soustraire à l'appel qui avait été fait pour prendre part à la guerre de Troie, guerre dont le succès, selon l'oracle, dépendait de la participation du jeune prince, Thétis conduisit son fils âgé de neuf ans, habillé en fille et sous le nom de Pyrrha, à la cour de Lycomède, roi de Scyros, où il fut élevé avec les princesses. Par les ordres de Calchas, le devin, on fit partout des recherches pour découvrir son séjour, jusqu'à ce qu'Ulysse, fécond en expédiens et en ruses, imagina de paraître à la cour de Lycomède, déguisé en marchand, et d'offrir aux princesses différens objets parmi lesquels se trouvaient des armes. Les princesses s'attachèrent aux objets de parure, tandis qu'Achille se saisit des armes. S'étant trahi par-là, il se laissa engager à se joindre aux autres princes de la Grèce contre les Troyens. Ce fut alors que Thétis demanda pour lui à Vulcain une armure à la fois riche et brillante et qui le défendit suffisamment. Le centaure Chiron lui avait enseigné la médecine, la musique et l'équitation; Phénix, son gouverneur, le suivit devant Troie pour le former à l'art de la parole et en faire un éloquent guerrier. Achille figure dans l'Iliade, dont il est le principal héros, non-seulement comme le plus beau, mais aussi comme le plus vaillant des Grecs. Commandant 50 vaisseaux des Myrmidons, Achéens et Hellènes (*v.* l'art. Achéens), il soumit 12 villes au moyen de sa flotte, et 11 par la voie de terre. Junon et Minerve le protégeaient comme leur favori. Brouillé au sujet de Briséis, jeune et belle captive, avec Agamemnon, que les rois avaient choisi pour le chef commun, il se retira du combat, et vit d'un œil tranquille Hector à la tête des Troyens moissonner les Grecs dans des actions meurtrières: ni les calamités de ses compatriotes ni les offres d'Agamemnon ne purent fléchir sa colère : seulement il permit à son ami Patrocle de se rendre au combat dans son armure et avec ses guerriers. Ce héros ayant péri par le bras d'Hector, l'ardeur de le venger ramena Achille sur le champ de bataille. Thétis lui remit de nouvelles armes également forgées par Vulcain, et dont le bouclier surtout était précieux, plus encore par le fini du travail que par la richesse de la matière. Alors il se rapprocha d'Agamemnon, et, fortifié par Minerve de nectar et d'ambroisie, il vola au combat. Soudain les Troyens fuient et se précipitent vers le Xanthus où Achille les poursuit. Les cadavres entassés arrêtent le cours du fleuve qui, las de la guerre, en demande la suspension. Achille résiste; le fleuve élève ses vagues en mugissant et se précipite sur lui. Animé par Neptune et Minerve, Achille se présente en face de Xanthus; celui-ci appelle à son secours le fleuve Simoïs avec ses eaux; mais Junon, de son côté, envoie Vulcain qui, appuyé du souffle du Zéphyre et du Notus, repousse le fleuve vers sa source. Achille poursuit les Troyens jusque sous les murs de la ville dont il se serait dès lors rendu maître si Apollon ne l'en avait empêché. Hector, resté seul devant la porte de Scée, s'enfuit trois fois, poursuivi par Achille, autour des fortifications de la ville, et s'arrêtant enfin pour lui tenir tête, il succombe dans la lutte; Achille traîne le cadavre du héros autour des murs de Troie et ne le rend qu'aux prières de Priam, moyennant une rançon. Ici se termine le récit d'Homère. Le reste de l'histoire d'Achille est raconté ainsi. Épris d'amour pour Polyxène, fille de Priam, il la demanda, et l'obtint en mariage, et promit en conséquence de défendre Troie. S'étant rendu dans le temple d'Apollon pour y solenniser son alliance, une flèche décochée par Pâris le perça au talon, et le tua. Quelques écrivains prétendent que c'est dans la mêlée que cette flèche l'atteignit; d'autres disent que c'est Apollon qui le tua ou du moins qui dirigea la flèche de Pâris; et l'on ajoute que la possession de sa dépouille fut le sujet d'un sanglant combat. Les prières de sa mère le firent recevoir parmi

les immortels; et pendant dix-sept jours et dix-sept nuits les dieux et les hommes pleurèrent sa mort. Son souvenir chassa souvent le sommeil des yeux d'Alexandre le Macédonien, qui le choisit pour modèle. *C. L. m.*

On nomme *Achilleos dromos*, ou Cours d'Achille, une presqu'île à l'embouchure du Dniéper, près d'Achilléa ou Leuké, île de la mer Noire, dans laquelle le héros grec doit avoir été enterré. M. Kœhler a consacré à cet endroit une dissertation très étendue, insérée dans les Mémoires de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg. Des temples furent élevés en l'honneur d'Achille à Sparte, à Athènes et dans d'autres villes de la Grèce; et l'on voit par un passage de Zosime, à l'année 375 de J.-C., que ce culte s'y était perpétué jusqu'au temps de l'empereur Valens. La mémoire d'Achille resta toujours en si grande vénération chez les Grecs qu'ils prirent l'habitude de nommer *achillique* tout ce qui dépassait la proportion ordinaire du courage, de la force et de l'héroïsme. S.

ACHILLE TATIUS, astronome et poète grec érotique ou romancier, naquit à Alexandrie, et vivait probablement à la fin du III^e^ et au commencement du IV^e^ siècle de l'ère vulgaire. Il embrassa la religion chrétienne, et parvint à la dignité d'évêque. On a de lui, outre l'extrait d'une dissertation sur les sphères, un roman en 8 livres : les *Amours de Clitophon et de Leucippe*, ouvrage qui n'est pas sans intérêt, soit sous le rapport du sujet, soit sous celui de l'exposition, et dont plusieurs passages même sont de main de maître. Le style en est fleuri et riche; mais des arguties et une grande surabondance d'ornemens rappellent trop le rhéteur. A l'égard du reproche d'obscénité qu'on lui a fait non sans raison, l'on y répond dans une épigramme grecque, en alléguant le but dans lequel il est écrit, celui d'enseigner la modération dans les désirs, et de donner une juste idée des châtimens réservés aux passions insensées et des récompenses qui attendent la vertu et la pudeur. Les meilleures éditions de ce roman ont paru à Leyde, en 1640, in-12, avec des notes de Saumaise; à Leipzig en 1776, par Boden, et à Deux-Ponts, en 1792 (*Scriptores erotici gr.*, t. 1), par Mitscherlich.

Il existe aussi du roman d'Achille Tatius différentes traductions françaises, de Rochemaure (1556), de Belleforêt (1568), de Baudouin (1635), de Du Perron de Castéra (1734), de Monhenault d'Egly (même année), de M. Clément (1800). Celle de Du Perron de Castéra a été réimprimée en 1796 dans la *Bibliothèque des romans grecs. C.L.m.*

ACHMET, ou plus correctement AHMED, mot arabe qui signifie *louable*, a été le nom de plusieurs monarques othomans.

ACHMET I, fils de Mahomet III, monta sur le trône, l'an 1012 de l'hég., 1603 de J.-C.; ses troupes eurent une guerre à soutenir contre Chah Abbas, roi de Perse, qui avait fomenté quelques troubles en Asie-Mineure. Il favorisa lui-même les peuples de la Hongrie et de la Transylvanie qui s'étaient révoltés contre l'empereur Rodolphe II; mais d'un caractère faible et indolent, il se tint enfermé dans son sérail, ou se livra au plaisir de la chasse. On prétend qu'il avait réuni dans son harem jusqu'à 1,000 femmes, et que le nombre de ses fauconniers était de 40,000. Il mourut l'an 1617 de notre ère, âgé de 27 ans. Sous Achmet, fut rédigé le traité, fait entre la Porte et Henri IV, qui régla pendant long-temps les rapports entre la France et la Turquie.

ACHMET II, fils d'Ibrahim, succéda à son frère Soliman III, l'an 1102 de l'hég., 1691 de J.-C., et mourut 4 ans après en 1695; son règne fut marqué par la défaite de l'armée othomane à Salankemen, dans sa guerre contre l'Allemagne, et par la mort du grand-visir. Cet échec fut suivi de troubles qui désolèrent l'empire.

ACHMET III, fils de Mahomet IV, commença à régner en 1115 de l'hég., 1703 de J.-C., et remplaça son frère Moustapha II qui avait été déposé. Sous son règne, Charles XII, roi de Suède, ayant été vaincu par les Russes à Poltava, chercha un asile sur le territoire othoman. Le sulthan accueillit le prince fugitif avec noblesse; il finit même par déclarer la guerre à Pierre-le-Grand, et

il tint un moment le tsar cerné avec toute son armée sur les bords du Prouth: mais se contentant de la ville d'Azof qu'on lui céda, il laissa les Russes se retirer. Les Othomans enlevèrent, quelque temps après, la Morée aux Vénitiens; mais ils furent moins heureux contre les Autrichiens commandés par le prince Eugène; et le sulthan fut obligé de signer le traité humiliant de Passarovitz (*voy.* l'article). Alors Achmet tourna ses efforts contre la Perse, envahie par les Afghans (*voy.* l'article), et en proie aux guerres civiles: ses troupes avaient remporté quelques succès, lorsqu'une révolution, semblable à celle qui l'avait porté au trône, l'en précipita. Achmet se résigna sur-le-champ à son sort, se rendit à la prison où languissait son neveu Mahmoud I^er^, le salua sulthan et prit sa place en 1730. Le malheureux prince mourut quelques années après. Des mœurs douces et un caractère humain le rendaient digne d'un meilleur sort. C'est sous son règne que la première imprimerie fut établie à Constantinople; cette imprimerie, fermée quelque temps après, fut rouverte en 1784, et elle a reproduit plusieurs ouvrages arabes, persans et turcs très importans, particulièrement une partie des annales originales de l'empire othoman. R.

ACHMET DJEZZAR, *v.* Djezzar.

ACHROMATISME (étym. χρῶμα, couleur, avec l'α privat.). On appelle achromatiques les télescopes et autres instrumens d'optique construits de manière à faire disparaître l'espèce de limbe irisé qui environne les objets vus à travers des appareils mal disposés. Il y a cent ans environ que l'on reconnut la cause de ce défaut et qu'on entreprit d'y remédier; et Dollond, opticien anglais, fut le premier qui confectionna des télescopes achromatiques. Les principes de l'achromatisme reposent sur la connaissance de plusieurs faits; savoir, la décomposition des rayons lumineux en plusieurs couleurs en passant à travers un corps transparent (*voyez* Prisme, Spectre solaire); puis la différence du pouvoir réfringent de ces corps suivant leur forme et leur composition intime.

D'après cela on obtient des images parfaitement nettes en composant les lentilles de verres alternativement concaves et convexes, composés soit de flint-glass, soit de crown-glass, dont l'action dispersive inégale établit compensation.

On n'emploie ces précautions qui exigent beaucoup de calcul ou de longs tatonnemens entraînant des frais considérables, que pour les grands instrumens d'optique, parce que dans les petits la coloration des bords n'est pas assez sensible pour être incommode. F. R.

ACHRONIQUE ou Acronique, terme d'astronomie applicable aux étoiles lorsqu'elles se lèvent ou se couchent au moment où le soleil se couche ou se lève, c'est-dire lorsque, dans leur lever ou dans leur coucher, elles sont opposées au soleil. On dit qu'elles sont sans temps (χρόνος et α priv.) parce que leur temps est autre que celui du soleil.

ACHRONYCHES, *v.* Acronyches.

ACIDES. Les acides forment une grande classe de corps composés, ayant pour caractères spéciaux d'avoir, pour la plupart, une saveur aigre; de rougir les couleurs bleues végétales; de se dissoudre dans l'eau, de saturer les bases et de former avec elles des sels (*voy.* ce *mot*). On trouve les acides sous forme solide, liquide ou gazeuse. On les obtient, soit de toutes pièces, c'est-à-dire en combinant directement leurs élémens constitutifs, soit, ce qui est le plus ordinaire, par la décomposition de substances salines. On croyait autrefois que l'oxigène seul pouvait former des acides; mais les travaux de la chimie moderne ont prouvé que non-seulement l'hydrogène pouvait aussi acidifier diverses substances, mais que d'autres corps tels que le chlore, le fluore, l'iode, le brôme, le soufre lui-même jouissaient des mêmes propriétés. Aussi une classification des acides offrira-t-elle de nombreuses exceptions, et suffit-il, dans l'état actuel des choses, de rappeler que les acides sont désignés par le *nom du corps dont ils procèdent* avec la terminaison *ique* ou *eux*, suivant leurs divers degrés d'acidité; ainsi, du soufre plus ou moins oxigéné procèdent l'acide sulfurique et l'acide sulfureux: l'on appelle encore oxacides les acides formés par l'oxigène, et hydracides ceux aux

quels l'hydrogène a donné naissance.

Suivant le nombre des corps qui les composent on les distingue en binaires, ternaires et quaternaires. Les acides fournis par les règnes minéral, végétal et animal, répondent à ces trois divisions, qui sont loin d'être définitivement arrêtées.

Les acides minéraux sont ceux qui se présentent avec les propriétés les plus tranchées, et l'action la plus énergique sur les différens corps que l'on met en contact avec eux : les acides végétaux sont plus faibles et plus décomposables; on les voit se transformer les uns dans les autres par l'échange de leurs principes; à volume égal ils produisent des effets moins sensibles que les précédens, auxquels ils cèdent ordinairement leurs bases lorsqu'ils se trouvent en contact avec eux : enfin les acides animaux, d'ailleurs peu nombreux, et très difficiles à préparer et à conserver, sont composés, comme les acides végétaux, d'*oxigène*, d'*hydrogène* et de *carbone*, auxquels vient se joindre de l'*azote*. Il serait plus régulier peut-être de diviser les acides en *azotés* et en non *azotés*.

Peu de groupes, en chimie, offrent un intérêt aussi réel que les acides. Il n'est, pour ainsi dire, aucune opération de la nature ou de l'art dans laquelle ils ne jouent un rôle important : tour à tour à l'état de liberté ou de combinaison, nous les voyons figurer dans les trois règnes, ou plutôt dans toutes les transformations que subit la matière. Extraits par les travaux de la chimie, ils deviennent entre ses mains les agens les plus puissans pour arriver à la connaissance de la composition des corps (*voy.* Analyse et Réactifs). La médecine, après avoir reconnu leur influence, quelquefois délétère, sur l'économie animale (*voy.* Empoisonnement), a su les forcer de seconder ses intentions conservatrices (*voy.* Caustiques, Fumigations acides, Limonades). Enfin l'économie domestique leur emprunte des assaisonnemens et des moyens de conservation (*voy.* Vinaigre); et les arts industriels, des ressources dont l'énumération, déplacée ici, se trouvera dans les divers articles de détail.

Quel que soit l'usage auquel on destine un acide, il convient en général de s'assurer de sa densité et plus encore de sa pureté; on obtient le premier résultat au moyen de l'aréomètre (*voy.*) : quant au second, on emploie une méthode qui consiste à mesurer la quantité de carbonate de soude nécessaire pour saturer l'acide qu'on examine; c'est-à-dire pour que le mélange de ces deux corps ait perdu les propriétés de chacun d'eux, et ne fasse plus passer ni au rouge ni au vert les couleurs bleues végétales. Il est facile d'après cela d'établir les proportions entre deux acides examinés comparativement.

Acide carbonique. Connu jadis sous les noms d'air fixe, d'acide aérien, méphytique et crayeux, cet acide, composé d'oxigène et d'oxide de carbone, est fort intéressant par ses propriétés et ses applications. Lorsqu'il est libre, il est sous forme gazeuse; il est incolore, plus pesant que l'air atmosphérique; il rougit les couleurs bleues végétales, éteint les corps en combustion, et asphyxie les animaux qui le respirent. Il est peu de corps aussi répandus dans la nature : outre qu'il fait partie de l'air atmosphérique, il se trouve en abondance dans beaucoup de cavités, telles que la *Grotte du chien;* il est dissous dans plusieurs eaux minérales qui lui doivent leurs propriétés; enfin, combiné avec les bases, il forme des sels nombreux (*voy.* Carbonates). C'est en décomposant un carbonate au moyen d'un acide, qu'on obtient l'acide carbonique, qui est recueilli dans des vaisseaux clos, ou plus ordinairement dans une vessie garnie d'un robinet. Comme il est peu énergique, presque tous les acides lui enlèvent ses bases et le dégagent de ses combinaisons; aussi est-il extrêmement facile de le préparer. Mais l'acide carbonique se produit d'une manière très abondante dans la combustion, et dans la respiration des animaux et des végétaux. C'est lui qui est la cause des accidens qui s'observent, trop souvent, lorsqu'on fait brûler du charbon dans un endroit exactement fermé, et dans les lieux où l'on rassemble un trop grand nombre d'individus. *Voy.* Asphyxie.

C'est encore l'acide carbonique qui

se dégageant avec rapidité, produit la mousse pétillante et l'explosion du vin de Champagne, de la bière, du cidre, de l'eau de Seltz naturelle et artificielle. On l'emploie en médecine; il agit sur le cerveau et produit une excitation analogue à l'ivresse, mais qui n'est qu'agréable et qui dure fort peu.

L'Acide acétique, formé d'oxigène, d'hydrogène, d'azote et de carbone, est extrêmement répandu dans la nature, et se produit dans une foule d'opérations naturelles ou artificielles. On l'obtenait autrefois exclusivement, en faisant subir aux liqueurs alcooliques une fermentation particulière dont le produit distillé donnait un acide impur. Maintenant on connaît plusieurs manières de se le procurer; et l'on a tort de croire que le vinaigre de bois puisse avoir une action défavorable sur l'économie animale, lorsqu'il est employé dans les mêmes conditions et aux mêmes doses que le vinaigre de vin.

L'acide acétique pur est un liquide incolore, d'une odeur vive et piquante, assez agréable, d'une saveur acide très prononcée. Lorsqu'il est extrêmement pur; il se solidifie et cristallise; il se volatilise à la chaleur, et peut même s'enflammer à l'approche d'un corps en ignition, et brûler comme l'alcool.

Ce n'est pas dans cet état que l'acide acétique est le plus employé, c'est à celui de vinaigre.

Depuis quelques années on prépare en grand l'acide acétique par la distillation du bois; et cet acide, qu'on avait cru d'abord d'une nature particulière, avait reçu le nom d'acide pyroligneux, qui indiquait son origine. Dans cette fabrication curieuse à observer, on recueille des produits qui autrefois se perdaient dans l'atmosphère; et l'on a du charbon, plus de l'acide acétique. Au lieu d'employer l'ancien procédé, on place le bois destiné a être converti en charbon dans des espèces de grandes cornues en tôle qu'on met dans un fourneau à réverbère; on chauffe convenablement, et alors des tuyaux partant de chaque cornue conduisent les vapeurs dans un appareil où elles se condensent, au moyen de l'air ou de l'eau. Lorsque la distillation est terminée, on enlève les cornues, et l'on retire le charbon qu'elles contiennent. Quant au produit liquide, il est composé d'acide acétique, de goudron, et d'huile empyreumatique. On sépare ces diverses substances par divers procédés; et l'on purifie l'acide acétique, d'abord en le combinant à la chaux, puis en décomposant l'acétate qui en est résulté (*voy.* Acétate de chaux).

L'acide acétique est un composé d'un usage extrêmement étendu. On l'emploie dans une foule d'arts et dans l'économie domestique. En se combinant avec les bases, il donne naissance à des sels, dont plusieurs ont de l'importance (*voy.* Acétates, Vinaigres).

L'Acide citrique, qu'on extrait le plus ordinairement du citron, se trouve aussi dans plusieurs autres fruits. On l'obtient par le procédé suivant : on exprime le suc des fruits; on le laisse déposer afin de le priver du mucilage, de l'extractif et autres substances étrangères; puis, au moyen de la chaux, on convertit l'acide citrique en citrate qu'on décompose, à son tour, par l'acide sulfurique étendu. Alors, après avoir séparé le sulfate de chaux insoluble qui s'est précipité, on fait évaporer la solution acide, et l'on obtient des cristaux qui ne sont autre chose que l'acide citrique pur.

Cette opération, pratiquée dans les lieux où les citrons sont très abondans, permet d'obtenir, *sous un petit volume*, et à peu de frais, ce qui coûterait beaucoup à préparer en transportant les citrons. Dans cet état, l'acide citrique n'est pas seulement employé pour faire ce qu'on nomme des limonades sèches; il est encore d'un grand usage pour les teinturiers et les dégraisseurs. Outre qu'il enlève très bien les taches de rouille de dessus les étoffes, il est préférable à tous les autres acides pour aviver certaines couleurs; et, par exemple, pour préparer avec la cochenille et l'étain de belles couleurs écarlates recherchées pour la teinture des soieries et des maroquins.

L'Acide fluorique, dont la composition n'est pas encore parfaitement connue, est extrêmement remarquable par l'énergie de ses propriétés, et curieux par l'application que l'industrie en a

faite. On l'extrait de la chaux fluatée, substance minérale assez commune, en la traitant par l'acide sulfurique: le produit de cette opération est un gaz transparent, et qui, par le contact de l'air, se transforme en vapeurs blanchâtres, d'une odeur piquante, analogue à celle de l'acide hydrochlorique, et si caustique, que toutes les substances animales en sont à l'instant corrodées. Les vapeurs se dissolvent facilement dans l'eau, et l'on obtient ainsi l'acide fluorique à l'état liquide.

Ceux qui s'en occupèrent les premiers s'aperçurent bientôt qu'il attaquait le verre et le perçait promptement de même que la plupart des métaux; aussi ne peut-on le conserver que dans des vases de platine. C'est cette propriété qu'on a utilisée pour obtenir les verres *dépolis*, comme aussi pour graver sur verre.

La préparation de l'acide fluorique est extrêmement dangereuse, et demande les plus grandes précautions; car il peut résulter de cruelles brûlures de son contact avec la peau; et l'inspiration de ses vapeurs est encore plus funeste.

L'Acide hydrochlorique, connu depuis long-temps sous les noms d'esprit de sel, acide marin, acide muriatique, est formé par la combinaison de l'hydrogène et du chlore. On l'obtient en décomposant le sel marin (hydrochlorate de soude) au moyen de l'acide sulfurique, dans des appareils plus ou moins compliqués, et dont la forme a successivement varié jusqu'à présent. Ceux qu'on emploie le plus communément aujourd'hui se composent de cylindres en fonte, fermés aux deux bouts par des obturateurs garnis chacun d'une tubulure. L'une sert à introduire l'acide, et l'autre à adapter un tuyau qui conduit au récipient. Ces cylindres étant remplis de sel marin et placés dans un fourneau qu'on allume, on y verse par une extrémité de l'acide sulfurique. Il y a alors dégagement d'acide hydrochlorique, qui se condense dans les vases destinés à le recevoir; et le résidu de l'opération est du sulfate de soude. L'acide, ainsi recueilli, est renfermé dans de grosses bouteilles de grès appelées *dames-jeannes* ou *bonnes*, qui sont emballées, avec de la paille, dans de grands paniers d'osier.

Les fabriques d'acide hydrochlorique sont généralement un fâcheux voisinage; elles laissent dégager des vapeurs acides très dangereuses à respirer, et qui peuvent occasionner des crachemens de sang, comme on l'observe fréquemment chez les ouvriers qui y sont employés. Elles brûlent aussi les plantes à une assez grande distance. Depuis quelques années on est parvenu à condenser les vapeurs, et à empêcher qu'elles ne se répandent dans l'air.

L'acide hydrochlorique liquide est blanc; il a, d'ailleurs, à un degré très éminent, les propriétés générales des acides, et forme avec les bases des sels nombreux, connus sous le nom d'hydrochlorates, autrefois *muriates*. *Voy.* Hydrochlorates.

On l'emploie pour la préparation du chlore et des chlorures; pour décaper les métaux; pour extraire la gélatine des os. Combiné avec l'acide nitrique, il forme l'*eau régale*, ainsi nommée par les anciens chimistes, parce qu'elle dissout l'or, le roi des métaux, et l'un des dissolvans les plus puissans que l'on connaisse.

L'Acide hydrosulfurique, dont on ignora long-temps la nature, et qu'on connaissait sous le nom d'hydrogène sulfuré, est formé par la combinaison de l'hydrogène et du soufre. Il existe le plus ordinairement à l'état gazeux : mais il est soluble dans l'eau; car un grand nombre d'eaux minérales en contiennent une quantité plus ou moins considérable. Il se développe dans la décomposition de différentes substances animales et végétales contenant du soufre, surtout dans les fosses d'aisance : c'est lui que les vidangeurs nomment le *plomb*, et dont les mauvais effets sont bien connus (*voy.* Fosses d'aisance, Méphitisme, Vidangeurs), et que le chlore neutralise d'une manière si prompte et si avantageuse, en lui enlevant son hydrogène.

L'acide hydrosulfurique gazeux est incolore, transparent; d'une odeur insupportable d'œufs pourris; s'enflammant par le contact d'une bougie allumée, mais éteignant cette bougie lors-

qu'elle y est plongée profondément. Il est essentiellement délétère; et une très petite quantité répandue dans l'air atmosphérique suffit pour asphyxier les animaux qui le respirent. Il précipite en noir les sels de plomb, d'argent, de mercure et de bismuth. C'est sur cette propriété que repose la théorie de certaines encres sympathiques (*voy.* ce mot).

L'acide hydrosulfurique est employé en chimie comme un des réactifs les plus puissans pour éprouver les dissolutions métalliques et reconnaître leurs élémens. On l'a également employé en médecine.

ACIDES NITRIQUE et NITREUX. L'acide nitrique, un des plus puissans et des plus anciennement connus, devrait s'appeler plus exactement acide azotique, puisqu'il est formé par la combinaison de l'oxigène avec le deutoxide d'azote. Il existe deux acides formés des mêmes élémens, mais dans une proportion moindre, c'est l'acide nitreux et l'acide hyponitreux que nous indiquons seulement, attendu qu'il est sans usage. L'acide nitrique se prépare en décomposant le nitre (nitrate de potasse) par le moyen de l'acide sulfurique dans un appareil analogue à celui qu'on emploie pour l'acide hydrochlorique. Dans cette opération, il se forme du sulfate de potasse et de l'acide nitrique, qui a besoin d'être purifié par une distillation sur du nitrate d'argent d'autant plus soignée qu'on le destine à des usages plus délicats, notamment à l'essai des métaux précieux.

L'acide nitrique liquide est blanc, d'une odeur forte et d'une saveur très acide. Il agit violemment sur les substances animales qu'il colore en jaune. C'est un moyen de reconnaître chez un individu empoisonné l'action de l'acide nitrique. Il ne dissout pas l'or et le platine, mais la plupart des autres métaux. C'est sur la connaissance de cette propriété que repose la théorie de l'*essayage* (*voy.*). Outre qu'il sert à la fabrication des acides sulfurique et oxalique; à la dissolution du mercure pour le secrétage des poils dans la chapellerie, il est un agent précieux dans la gravure à l'eau-forte, la teinture, la dorure sur métaux; enfin, il est encore utile pour essayer les diverses substances métalliques, et pour séparer l'or des diverses matières auxquelles il peut se trouver mêlé ou combiné.

L'ACIDE OXALIQUE, ainsi nommé parce qu'il existe en grande quantité dans l'oseille, est un acide fort commun dans le règne végétal, et que l'on produit à volonté en traitant le sucre, l'amidon, etc. par l'acide nitrique. Il est formé, comme tous les acides végétaux, d'oxigène, d'hydrogène et de carbone, quand il n'est pas anhydre. On l'extrait des végétaux à l'état d'*oxalate de potasse*, que l'on décompose ensuite; ou bien on l'obtient par la réaction de l'acide nitrique, sur le sucre ou sur l'amidon. Il est extrêmement employé dans les fabriques de toiles peintes, où il sert à détruire le *mordant* sur les parties de l'étoffe que l'on veut conserver blanches. Il est aussi fort utile pour aviver certaines couleurs, ainsi que pour enlever les taches d'encre et de rouille. On peut s'en servir également aussi pour faire des limonades : mais à forte dose il agit à la manière des poisons; et l'on a vu de graves accidens dans des cas où il avait été substitué, par mégarde, au sulfate de potasse, avec lequel il a une ressemblance extérieure.

L'ACIDE PRUSSIQUE (*Acidum Berolinense, Borussicum, hydrocyanicum*) est un acide formé d'hydrogène; c'est pour cela qu'il n'a pas non plus toutes les qualités chimiques des autres acides. Sa base est une combinaison de carbone et d'azote, désignée sous le nom de cyanogène.

Cet acide provient tantôt de matières animales altérées, tantôt de la réaction d'acides et d'alcalis; il se trouve dans les amandes amères et dans les végétaux qui en ont le goût, tels que les feuilles du laurier-cerise, les noyaux de cerise et de pêches. Dans son état de pureté, l'acide prussique est gazeux; il s'enflamme facilement à l'air; il détonne avec du gaz oxigène, brûle d'une flamme bleue-jaunâtre mêlée de rouge, et produit de l'eau et de l'alcool. Comme les autres acides il s'unit aux métaux, aux alcalis, aux terres, en formant différens sels, parmi lesquels se trouve le sel acide de fer connu sous le nom de bleu de Prusse (*voy.* ce mot). L'acide prussique est pour les corps vivans le poison le plus pénétrant que l'on con-

naisse; il donne la mort plus promptement que tout autre, souvent dans le moment même où il pénètre dans l'estomac: pour les petits animaux, il les tue quand il ne fait même qu'effleurer leur langue, ou la surface d'une blessure. Une seule goutte de sa dissolution saturée et aqueuse peut tuer un oiseau; huit gouttes à peu près tuent un chien; une quantité proportionnellement plus grande fait périr l'homme. Des convulsions violentes précèdent la mort; on ne connaît pas de contre-poison contre une forte dose. Quand il n'en est administré qu'une quantité moins forte, on emploie avec succès les affusions d'eau froide, en même temps qu'on fait respirer au malade la vapeur qui s'exhale de l'eau chlorée. La saignée et l'application des irritans aux extrémités sont également utiles après ces premiers secours. Dans les derniers temps on a employé cet acide à petites doses contre quelques maladies nerveuses (telles que la coqueluche, l'asthme, la pulmonie, les crampes, etc.). Ce médicament, dont les bons effets sont au moins fort douteux, demande à être manié avec la plus grande précaution. Il a plusieurs fois occasionné de graves accidens; et l'on ferait bien de renoncer tout-à-fait à son usage. Plusieurs empoisonnemens ont eu lieu au moyen de l'eau de laurier-cerise, laquelle renferme outre l'acide prussique une huile volatile très vénéneuse, et dont on se servait pour aromatiser divers mets. D'ailleurs l'acide prussique est extrêmement altérable. Le contact de l'air et seulement celui de la lumière suffisent pour le décomposer; il est à peu près sans usage.

Les corps des animaux empoisonnés par l'acide prussique exhalent une odeur très sensible d'amandes amères. C'est une des traces que laisse ce terrible poison; et elle suffit pour faire reconnaître qu'il a été employé, lorsqu'on ne peut pas le retrouver en substance.

L'Acide sulfurique est souvent appelé huile de vitriol. Il est le produit de la combinaison de l'oxigène avec le soufre: pour l'obtenir on fait brûler du soufre avec du nitre dans une chambre doublée en plomb, et dont le fond est couvert de quelques pouces d'eau, dans laquelle les vapeurs acides viennent se dissoudre. L'acide recueilli et concentré par la distillation est purifié des matières étrangères qu'il peut encore contenir. Les lieux où il est fabriqué doivent être éloignés des habitations, à cause des vapeurs nuisibles qui s'en exhalent.

Le caractère de l'acide sulfurique, tel qu'on l'emploie le plus ordinairement, est d'être blanc, liquide, épais et sans odeur. Il agit fortement sur l'économie animale, et produit un empoisonnement des plus graves; il forme, avec toutes les bases, des sels qui portent le nom de *sulfates* (*voy.* ce mot). Comme il est le plus énergique des acides minéraux, il décompose un très grand nombre de substances; aussi est-il un des réactifs les plus généralement employés dans la chimie et dans les arts. C'est par son moyen qu'on prépare presque tous les autres acides, et qu'on fabrique une foule de sels. C'est avec lui qu'on fait l'éther sulfurique, qu'on extrait le phosphore, que l'on convertit en sucre l'amidon pour en faire ensuite de l'alcool. Enfin il sert, dans le tannage, à faire subir aux peaux une opération préliminaire indispensable; et il est employé dans une foule d'industries dont l'énumération serait trop étendue.

L'Acide sulfureux, produit d'une première combinaison de l'oxigène avec le soufre, a des propriétés et des applications toutes différentes de celles de l'acide sulfurique (*voy.*). On l'obtient, soit en décomposant l'acide sulfurique par la distillation sur des copeaux ou de la sciure de bois, soit en faisant brûler du soufre avec le contact de l'air. — L'acide sulfureux est un gaz incolore ayant l'odeur du soufre qui brûle, irritant violemment la poitrine; il se dissout bien dans l'eau, et peut être par conséquent obtenu à l'état liquide. Il forme avec les bases des sels connus sous le nom de *sulfites*.

On tire un grand parti des propriétés de l'acide sulfureux. A l'état de gaz il sert au blanchiment de la laine, de la soie, des chapeaux de paille et de la colle de poisson; il enlève parfaitement les taches de fruits; enfin on l'a appliqué avec avantage au traitement de la gale et d'autres maladies de la peau. Comme il

jouit de la faculté d'arrêter la fermentation vineuse et acide, il sert à faire des fumigations dans les tonneaux avant de les remplir; il est aussi appliqué au mutage des vins: enfin, dans les fabriques de sucre de betterave ou de raisin, on l'emploie pour empêcher les mouts ou sirops de passer à la fermentation vineuse, qui, comme on sait, transforme en alcool la matière sucrée.

L'Acide tartrique, appelé autrefois, mais à tort, *acide tartareux*, est un acide végétal très répandu dans la nature, mais qu'on extrait surtout du *tartrate* acide de potasse, sel plus connu sous le nom de *tartre*, et qui se dépose sur les parois des tonneaux qui ont renfermé du vin. Comme il est à meilleur marché que les acides citrique et oxalique, auxquels il est fort analogue pour ses propriétés, on l'emploie de préférence aux mêmes usages. O-a.

ACIDITÉ, qualité des corps chimiques opposée à celle qu'on nomme *alcalinité*. Dans les derniers temps on l'a employée aussi en opposition de la basicité en général. On attribue donc à un corps des qualités acides lorsqu'il a la faculté de neutraliser des bases. F. R.

ACIER. L'acier est une combinaison de fer pur et de carbone, ou un carbure de fer. Les recherches les plus modernes tendent à faire penser que la silice joue un grand rôle dans la conversion du fer en acier: quoi qu'il en soit, il ne se trouve pas à l'état natif; mais on le produit artificiellement en employant soit le fer de gueuse, soit le fer forgé. Les minerais de fer d'où l'on tire l'acier par la fusion sont les meilleurs de leur espèce; on les nomme minerais de fer propres à faire l'acier. Après que le fer fondu est débarrassé de ses scories, par une seconde fusion, on le forge et l'étire en baguettes; c'est alors le fer de gueuse. Pour l'amener à l'état d'acier il faut le fondre à plusieurs reprises, l'étirer, le couper en morceaux et le resouder. Cette opération se nomme affinage. L'acier se tire aussi du fer forgé, au moyen d'une opération spéciale appelée cémentation; et par cette raison il est nommé acier de cémentation. Pour le fabriquer, on prend des verges minces de fer pur et d'une bonne qualité, on les met dans la caisse d'un fourneau fait exprès, et qu'on nomme fourneau à cément, en y ajoutant de la poussière de charbon et de la cendre de bois, et, ce qui vaut mieux encore, du verre concassé. On entretient pendant cinq ou six jours un grand feu, qui convertit le fer forgé en acier. Cet acier de cémentation est encore une fois forgé et étiré. Enfin on tire du fer forgé l'acier, dit artificiel, en le fondant, et en le faisant rougir à plusieurs reprises; en le forgeant et en le *trempant*, c'est-à-dire en l'éteignant promptement dans l'eau lorsqu'il est encore rouge (*voy.* Trempe). Les causes qui donnent au fer tant d'élasticité, de dureté, de fusibilité et de brillant, ne sont pas encore suffisamment connues. Un fait fort remarquable, c'est la découverte de Guyton Morveau, qu'au moyen du diamant, substancecarbonique, merveilleusement condensée, on peut convertir le fer forgé en véritable acier fondu. Cette expérience prouve que le diamant offre le même principe que le charbon, puisque le produit de la combinaison avec le fer présente les mêmes qualités. Quoi qu'il en soit, par l'aciération, le fer prend des propriétés nouvelles, savoir : de devenir très élastique; de se durcir considérablement par la trempe; de s'aimanter et de conserver les propriétés magnétiques. Parmi les aciers courans de l'Europe, l'acier d'Angleterre occupe le premier rang; il est marqué B Hytmant ou Martial. Il est fondu; mais la préparation en est tenue secrète. Après celui-là vient l'acier nommé en France et en Suisse acier Poule; c'est un acier de cémentation fabriqué à Newcastle en Angleterre. Après les aciers d'Angleterre viennent les aciers d'Allemagne, surtout ceux de Stirie et de Carinthie, ensuite l'acier de Suède et de Venise. Outre l'acier d'Europe, il y en a un depuis long-temps célèbre en Asie; c'est l'acier de Damas dont on fabrique les lames de sabre les plus précieuses, qui réunissent le plus haut degré de dureté à une élasticité incroyable. Ces lames sont payées sur place de 7 à 8,000 écus. Il paraît que la préparation véritable n'en est pas encore connue (*voy.* Damasquiner). Il y a aussi une sorte d'acier dans

les Indes occidentales, qu'on y nomme *voutz*, qui est très dur, et si fin que les couteaux qu'on en fabrique coupent l'acier ordinaire et le verre, sans en éprouver de dommage. On sait d'ailleurs que l'on peut ramener l'acier à l'état de fer, en l'échauffant plusieurs fois, et en le laissant refroidir à l'air libre. Les ouvrages principaux sur l'acier et la fabrication sont en français *La siderotechnie, ou l'art de traiter les minerais de fer pour en obtenir de la fonte, du fer ou de l'acier*, par Hassenfratz, 4 vol. grand in-4°, Paris, 1812, et en allemand celui de Quantz, *Sur la manipulation du fer et de l'acier*, Nuremberg, 1779. *C. L.*

ACKERMANN (Rodolphe), naquit en 1764, à Schneeberg, en Saxe, où son père était sellier. Après avoir fait quelques études dans l'école de sa ville natale, et après avoir appris la profession de son père, il se mit à voyager en ouvrier, suivant la coutume d'Allemagne. Il résida quelque temps à Paris et à Bruxelles, et vint à Londres où il fit connaissance avec un Allemand nommé Facius, qui avait entrepris et dirigeait avec succès le *Journal des modes*. Ackerman publia, dans ce recueil, des dessins de voitures et de calèches, inventés, dessinés et coloriés par lui-même. La nouveauté et l'élégance de ces ouvrages excitèrent une attention générale, et il reçut bientôt de tous côtés des commandes de dessins. Ce fut alors qu'il commença à se livrer au commerce des objets d'arts; et par son activité, son attention et son exactitude, il prospéra en peu de temps, au point qu'ayant épousé une Anglaise, et étant devenu citoyen de Londres, il fonda dans le Strand, au centre de la ville, l'établissement connu sous le nom de Dépôt des arts (*Repository of arts*), qui est une des curiosités de cette capitale, et qui donne de l'emploi à plusieurs centaines de personnes. Un journal intitulé *Dépôt des arts, de la littérature et des modes*, est publié par les soins d'Ackerman, et chaque numéro renferme trois ou quatre belles planches coloriées. Depuis long-temps il a entrepris une série d'ouvrages topographiques dans lesquels se montre toute la perfection de la gravure anglaise à l'acqua-tinta; ces ouvrages forment une petite bibliothèque, et, par la vérité du dessin et l'élégance de l'exécution, surpassent toutes les publications du même genre entreprises dans d'autres pays. De nombreuses traductions en espagnol, d'ouvrages écrits en anglais et en d'autres langues, furent publiées par Ackerman et envoyées par lui en Amérique où son fils aîné, établi au Mexique, contribue à répandre les chefs-d'œuvre des lettres et des arts. A la même époque, il fit paraître pour la première fois, en Angleterre, ces souvenirs élégans qui sont connus sous le nom de *forget me not*. Peu d'hommes ont eu une existence aussi pleine qu'Ackermann. Lorsqu'une association philantropique se forma en 1813 pour secourir les Allemands que la guerre avait plongés dans la misère, il en fut un des membres les plus actifs. Il parvint l'un des premiers à rendre imperméables les étoffes de laine, de fil, et même les cuirs, et fit pendant quelque temps un commerce considérable de ces objets. Ce fut lui qui aida le chimiste Accum (*voy.* l'art.) à établir l'éclairage par le gaz hydrogène. Il inventa aussi des essieux mobiles propres à empêcher les voitures de verser. Enfin, dans un voyage qu'il fit dans sa patrie en 1818, il visita Senefelder, l'inventeur de la lithographie; et ayant acquis près de lui des connaissances dans cet art, il fonda à Londres une imprimerie lithographique très considérable. Ackermann emploie en été plus de six cents personnes par jour à Londres ou au dehors de la ville. Le roi de Saxe lui a fait remettre par son envoyé la croix de l'ordre du Mérite civil. *C. L. m.*

ACKERMANN (Conrad), célèbre comique, l'un des meilleurs acteurs de l'Allemagne au XVIII^e^ siècle, et peut-être celui qui a le plus contribué à perfectionner le théâtre allemand. Après des voyages lucratifs faits à Pétersbourg et à Moscou avec une troupe nombreuse et bien composée, il entreprit la direction du théâtre de Kœnigsberg, et en 1765 de celui de Hambourg, et il jouit long-temps d'une vogue qui ne resta pas stérile pour sa fortune. Lessing s'intéressait vivement à ses succès, et s'y associa par les soins

qu'il donnait à ce théâtre. Ackermann mourut à Hambourg en 1771. S.

ACKERMANN (JEAN-CHRÉTIEN-THÉOPHILE), savant médecin du dernier siècle, auquel l'histoire de la médecine a de grandes obligations, et qui a écrit des biographies de médecins anciens, qu'on peut considérer comme autant de chefs-d'œuvre (voy. *Fabr. biblioth. gr.*, ed. Harles). Né en 1756 dans la Haute-Saxe, il fit, dès l'âge de quinze ans, des cures remarquables, et acheva ensuite de se former aux universités d'Iéna et de Gœttingue. Habile praticien, il était encore profondément versé dans toutes les branches des sciences médicales, et connaissait parfaitement l'antiquité grecque et latine. En 1786 il devint professeur à l'École supérieure d'Altdorf en Franconie, et y resta jusqu'à sa mort arrivée en 1801. On estime ses *Institutiones historiæ medicinæ* (Nuremb., 1792, in-8°), et son *Manuel de médecine militaire* (Leipzig, 1792, 2 vol. in-8°). S.

ACOLOUTHOS, d'ἀκολουθέω, suivre, désigne un serviteur, officier de la suite. Le titre d'Acolouthos ou de Grand-Acolouthos, emprunté à l'église où il désignait de jeunes clercs qui aspiraient au saint ministère (*v.* ACOLYTES), appartenait, près de la cour impériale de Constantinople, à un officier de haut rang, chef des gardes du corps ou aussi des esclaves du palais. C'était une des grandes charges de cette cour. Les anciens nommaient *acolouthos* l'esclave chargé de suivre son maître dans ses courses. S.

ACOLYTES ou ACOLOUTHES, serviteurs attachés à l'église, et qui, au III^e^ siècle, dans l'église latine, et au V^e^, dans l'église grecque, furent établis, pour entretenir le luminaire, d'où on les appelait *accensores*; pour porter les cierges, *ceroferarii*; pour figurer dans les cortéges solennels; pour présenter le vin et l'eau dans les communions; enfin pour tout ce qui est relatif au service des évêques et des prêtres, dans l'exercice de leurs fonctions. Ils faisaient partie du clergé, et avaient rang immédiatement après les sous-diacres. A présent encore, dans la cérémonie de l'ordination (*voy.* ce mot), la consécration d'un acolyte est regardée dans l'église romaine comme la plus importante des quatre consécrations d'un ordre inférieur. Le candidat reçoit des lampes et de petits vases de vin en mémoire de l'ancienne destination; mais la fonction même est supprimée dans l'église. Depuis le VII^e^ siècle le service des acolytes est fait par des serviteurs laïcs qui, dans les livres de liturgie catholique, sont improprement appelés acolytes. Dans l'église grecque, ces fonctions sont remplies par les sous-diacres. *C. L.*

ACONIT (*aconitum*), genre de plantes appartenant à la famille des renonculacées, et remarquable par la forme de son calice, improprement nommé corolle, qui ressemble à un casque. L'*aconit napel* (*aconitum napellus, L.*) est, parmi les nombreuses espèces de ce genre, celle qui doit fixer l'attention. Cette plante est célèbre dans l'antiquité comme fournissant un poison très énergique. Elle est vivace, et produit de belles fleurs violettes rassemblées en épi, qui en font un ornement pour les parterres; elle croît spontanément dans les pays de montagnes. Toutes ses parties sont pourvues de principes âcres, et notamment d'une substance particulière nommée *aconitine*. C'est un alcaloïde découvert par les chimistes modernes, et qui paraît être la véritable cause des accidens qu'on observe chez ceux qui ont fait usage de l'aconit.

Ces accidens, qui se manifestent vers l'estomac et le cerveau par des vomissemens violens, du délire et de l'assoupissement, l'ont fait ranger parmi les poisons narcotico-âcres (*voy.* POISON). Dans les pays de montagnes, on compose, avec la racine d'aconit et de la viande, un mélange destiné à faire périr les loups. C'est de là sans doute qu'une des espèces d'aconit porte le nom de *tue-loup*, *A. lycoctonum*. Au temps où tous les poisons étaient considérés comme médicamens, l'aconit fut conseillé et employé contre diverses maladies : une expérience quelquefois chèrement acquise y a fait renoncer.

Les racines de l'*aconit féroce* (*A. ferox*) forment un objet considérable de commerce, dans les régions septentrionales de l'Inde orientale, où on les em-

ploie pour empoisonner les flèches et autres armes de guerre. M. Wallich, dans son bel ouvrage sur les plantes rares d'Asie récemment publié, a donné une figure de cette plante, et en a détaillé les propriétés. F. R.

AÇORES, archipel composé de neuf îles, et situé dans l'océan Atlantique, entre le 36^{e} et le 39^{e} degré de latitude nord, et entre le 27^{e} et le 33^{e} degré de longitude ouest. Elles ont reçu leur nom du mot portugais *açor*, milan, à cause de la quantité de ces oiseaux qu'y remarquèrent les Portugais, lorsque, au milieu du XV^{e} siècle, ils firent la découverte de ces îles. Il paraît que des navigateurs arabes les avaient fréquentées auparavant. Parmi les neuf îles qui forment trois groupes, Saint-Michel est la plus grande; Terceire a reçu de nos jours quelque célébrité de la régence portugaise qui s'y est établie en opposition au gouvernement de don Miguel (*voy.* TERCEIRE). Toutes ces îles jouissent d'un climat délicieux et d'un sol très fertile; mais les tremblemens de terre et les ouragans compensent ces avantages. Les montagnes qui s'élèvent en forme de pics dans quelques îles, sont sujettes à des éruptions volcaniques qui se joignent aux fléaux qu'on vient de citer, et qui s'annoncent d'avance par la chaleur bouillante des sources d'eau thermale. Les coteaux des îles Açores donnent un vin délicieux ; dans les champs, on récolte du maïs, du blé et d'autres grains; les jardins produisent des oranges et des citrons en quantité, des bananes, des ignames et d'autres fruits et végétaux des climats chauds. On exporte une partie de ces productions pour l'Europe et pour l'Amérique septentrionale. On pêche beaucoup de poissons autour de cet heureux archipel, dont la population est d'environ 200,000 ames. Les Portugais, depuis si longtemps maîtres des Açores, y ont transplanté leur race, leurs coutumes, leurs superstitions. Les insulaires ont le teint basané et la chevelure très noire. Quoiqu'ils paraissent d'une humeur sombre, ils aiment passionnément les plaisirs. Un nombreux clergé règne sur la multitude. Dans les Açores, de même qu'en Portugal, il y a peu d'industrie et de spéculations de commerce. D-G.

ACOSTA. Ce nom commun à plusieurs personnages portugais ou espagnols qui ont occupé une place assez distinguée dans l'histoire littéraire ou religieuse, devint surtout fameux par les égaremens de l'un de ceux qui l'ont porté. Le plus ancien des quatre Acosta dont nous ferons mention fut CHRÉTIEN, chirurgien portugais né, vers la fin du XV^{e} siècle, à Mozambique en Afrique, et qui, après avoir employé plusieurs années de sa vie à Goa, colonie portugaise des Indes-Orientales, pour la recherche des plantes médicinales de ce pays, revint en Europe, et publia à Burgos, où il s'établit, un ouvrage très remarquable qui fut traduit en latin, en français et en italien. En voici le titre : *Tractado de las drogas y medicinas de las Indias orientales, con sus plantas* (Burgos, 1578, in-4°). Il fit imprimer aussi la relation de ses voyages aux Indes-Orientales.

GABRIEL D'ACOSTA, chancelier et professeur de l'université de Coïmbre, en Portugal, mort en 1616, est bien moins connu, et n'a pu se faire un grand nom par ses Commentaires sur une partie de l'Ancien-Testament publiés à Lyon en 1641, in-fol. On en peut dire autant de JOSEPH D'ACOSTA, jésuite, né à Médina-del-Campo vers l'année 1540, et qui, envoyé au Nouveau-Monde comme provincial de l'ordre des jésuites au Pérou, travailla avec ardeur à la conversion des Indiens. On a pourtant de lui un assez grand nombre d'ouvrages théologiques, et une *Histoire naturelle et morale des Indes*, qui n'est pas sans mérite. Elle parut à Séville en 1591, in-8°, et fut traduite en plusieurs langues. Après un long séjour en Amérique, Joseph d'Acosta revint en Espagne, et y mourut en 1600, à Salamanque, où il avait exercé les fonctions de recteur de l'université.

Le quatrième personnage du nom d'Acosta mérite seul de fixer plus particulièrement l'attention. URIEL D'ACOSTA naquit à Oporto vers la fin du XVI^{e} siècle, d'un père très religieux qui, après avoir quitté la religion de ses ancêtres, celle d'Israël, en faveur du

christianisme, professait ce dernier avec une sorte d'enthousiasme. Son fils Gabriel (c'était le nom qu'il portait alors) fut élevé dans les mêmes principes, et sa piété attira l'attention sur lui. Dès sa première jeunesse il s'occupa avec ardeur des saintes Écritures, lut et relut le Nouveau-Testament, et en médita profondément le sens. Nommé à vingt-cinq ans trésorier d'un chapitre, il sembla destiné à une carrière brillante. Mais depuis longtemps des doutes troublaient son ame : ne pouvant concevoir le mystère de la révélation, et trouvant mille objections au dogme de la divinité du Christ, il en vint à nier la vérité du christianisme. Il hésita un instant entre le naturalisme et la religion de Moïse : le besoin de se rallier à une communauté fondée sur des doctrines positives le décida pour cette dernière ; et, afin de s'y livrer en toute sûreté, il quitta même, avec sa mère et ses frères, le Portugal, peu tolérant alors comme aujourd'hui, et se rendit à Amsterdam où il passa le reste de ses jours. S'étant soumis à la douloureuse opération de la circoncision, il changea son nom de Gabriel en celui d'Uriel, et fut pendant quelque temps un membre zélé de la communauté juive. Il ne tarda pas cependant à s'apercevoir que le judaïsme d'alors était bien éloigné de la religion des Hébreux, telle que l'étude des livres de Moïse la lui avait fait concevoir; les rabbins et les talmudistes l'avaient défigurée en la surchargeant d'une foule de cérémonies puériles. Cette observation l'affecta vivement; il ne put en dissimuler la cause, et la communiqua au public dans un écrit dont les rabbins empêchèrent la publication. Mais quelques-unes de ses thèses ayant été divulguées, ils crurent devoir y répondre par une réfutation dont le médecin Samuel de Silva fut l'auteur. Provoqué de cette manière, Acosta ne put garder le silence; il se défendit dans un opuscule publié d'abord en portugais, et puis dans une traduction latine sous le titre suivant : *Examen traditionum pharisaïcarum ad legem scriptam.* Cet écrit, imprimé sans indication d'année à Amsterdam, mais qui est de 1624, fit beaucoup de bruit. Acosta ne se contentait plus d'attaquer les rabbins; déjà il niait la mission divine de Moïse comme il avait nié celle de Jésus-Christ, et alla jusqu'à ébranler le dogme de l'immortalité de l'ame. Les rabbins eurent donc aisément prise sur lui, et l'accusèrent devant le magistrat d'Amsterdam comme un impie qui sapait les fondemens de toute religion. Il fut mis en prison, son ouvrage fut confisqué, et il ne recouvra la liberté qu'en payant une amende et en fournissant caution pour sa conduite future. Ces persécutions n'eurent d'autre résultat que de le fortifier de plus en plus dans sa conviction : aussi finit-il par être excommunié. Pendant quinze ans il se tint à l'écart, nourrissant une haine secrète contre ses co-religionnaires, et empêchant quelques chrétiens dégoûtés de leur religion de se convertir comme lui à celle des Israélites : mais bientôt, fatigué des avanies auxquelles il se voyait en butte, il se déclara prêt à subir telle amende qu'on voudrait, pour être admis de nouveau dans la synagogue. Le châtiment qu'on lui infligea passa toute mesure. Pendant le service il se présenta dans la synagogue en habits de deuil, se plaça dans un coin, où, en présence de toute la communauté, il fut déshabillé jusqu'à la ceinture, puis frappé de trente-neuf coups de fouet, et enfin étendu sur le seuil de la porte principale, où tous passèrent sur son corps, pendant que le prédicateur prononçait son absolution. De tels outrages lui firent perdre patience; il ne songea plus qu'à se venger, et il courut d'abord chez un cousin qui l'avait persécuté, dans l'intention de lui ôter la vie. Il manqua son coup, et se brûla la cervelle à lui-même, en 1647. Parmi ses papiers on trouva sa vie écrite de sa main; Limborch la publia en 1687 sous le titre d'*Exemplar vitæ humanæ*. J. H. S.

ACOTYLÉDONES (adjectif pris substantivement). Les acotylédones forment une des grandes divisions de la classification botanique de Jussieu (*voy.* Cotylédones). Elle comprend les plantes qui ne présentent pas de cotylédons ou feuilles séminales, et qui sont dépourvues d'organes sexuels apparens, de fleurs, et par conséquent de graines et d'embryons. Ce sont les mêmes que

Linné désigne sous le nom de cryptogames. Le développement et la végétation de ces plantes ont lieu d'une manière toute différente de ce qu'on observe dans les végétaux cotylédonés. Cette division comprend six familles : les *mousses*, les *hépatiques*, les *lichens*, les *hypoxylons*, les *champignons* et les *algues*. Elle correspond à celle des *végétaux cellulaires* de M. De Candolle. F. R.

A'COURT, *voy.* HEYTESBURY (*lord*).

ACOUSTIQUE. L'acoustique, du grec ἀκούειν, entendre, est la partie de la physique qui traite du son en général, et qui recherche les lois d'après lesquelles il se forme, se propage et se transmet. Autrefois, dans les traités de physique, cette partie de la science était exposée à la suite de la théorie de l'air; cette division n'est pas naturelle, puisque si l'air conduit ordinairement le son, toute matière solide ou liquide peut, aussi bien que lui, rendre elle-même des sons, ou conduire ceux qui sont produits par d'autres corps. Il est plus convenable de considérer l'acoustique comme une partie de la théorie du mouvement; car le son n'est autre chose que le résultat du mouvement des molécules des corps. En effet les molécules des corps élastiques, toutes les fois qu'une force étrangère vient les forcer à sortir de leur position naturelle, tendent, dès qu'elles sont abandonnées à elles-mêmes, à y revenir par une série d'oscillations plus ou moins rapides, mais qu'on peut calculer. Lorsque ces vibrations sont devenues assez rapides pour qu'on en puisse compter au moins trente par seconde, elles constituent un son sensible à l'oreille, organe admirablement disposé pour le recueillir et l'apprécier. *Voy.* OREILLE, OUÏE, SON.

Quelque variés que soient les sons dans leur forme, leur intensité, qui dépendent de la nature des corps qui les produisent par leurs vibrations et des forces qui provoquent celles-ci, leur étude se divise en trois branches; suivant qu'elle s'occupe de la comparaison et des rapports des sons (*voy.* MUSIQUE); des organes au moyen desquels ils sont perçus chez l'homme et chez les animaux (*voy.* OREILLE); enfin du mouvement oscillatoire des corps qui forment les sons, et des phénomènes mécaniques qui se passent alors.

Chladni, dans son ouvrage sur l'acoustique (Paris, 1809, avec des supplémens publiés en allemand, Leipsic, 1817), où il a exposé les découvertes les plus importantes sur cette partie de la physique, en trace ainsi les divisions :

I. Théorie des sons ou partie arithmétique, dans laquelle il ne s'agit que des vitesses absolues et relatives des oscillations; d'abord de leurs rapports primitifs, puis des petites modifications que ces rapports doivent subir dans l'exécution.

II. Lois d'après lesquelles les corps sonores produisent leurs oscillations, et qui dans chaque espèce se manifestent sous des formes différentes.

III. Théorie de la production du son, tant par l'air que par d'autres fluides aériformes, et par d'autres matières solides ou liquides.

IV. Théorie de la sensation du son, et détails sur la structure et la fonction de l'organe de l'ouïe chez l'homme et chez les animaux.

Dans tous les corps résonnans il faut regarder l'élasticité comme la faculté motrice. Un corps sonore peut donc être 1° élastique par tension; ces corps, lorsqu'ils ont une direction linéaire, sont des *cordes;* s'ils sont étendus en forme de membranes, ce sont des tambours ou des timbales; 2° élastique par l'impulsion de l'air; ce qui concerne la colonne d'air renfermée dans les instrumens à vent, lequel s'étend et se resserre plus ou moins suivant la longueur du tube; et qui dans plusieurs instrumens est raccourcie ou prolongée par l'ouverture et la clôture de trous latéraux; 3° élastique par la tension intérieure. Ces corps peuvent être ou linéaires, c'est-à-dire étendus principalement en un seul sens (verges de métal, de verre, etc., droites ou courbes); ou de forme membraneuse, c'est-à-dire étendus dans plusieurs directions; tels sont les vitres, les cloches, les vases, etc. *Voy.* HARMONICA.

Autrefois on ne connaissait que les oscillations d'une corde ou les vibrations de l'air dans les instrumens à vent. Mais

Chladni a reconnu et étudié des oscillations d'espèce différente dans les corps sonores. Il divise les instrumens de musique en deux classes : 1° les instrumens à chant; 2° les instrumens à son.

Dans les premiers le ton peut être maintenu par le frottement ou l'insufflation de l'air; ce sont d'abord les instrumens à cordes — 1° d'une seule voix (violons de toute espèce et de toute dimension); 2° de plusieurs voix (avec des touches qui vont émouvoir les cordes directement ou par l'intermédiaire d'un archet); — ensuite les instrumens à vent qui se subdivisent également en instrumens 1° à une seule voix (flûtes et instrumens à tuyau de toute espèce); 2° à plusieurs voix (orgues); — enfin les instrumens à verge, 1° avec des touches qui font vibrer immédiatement la verge sonore, ou se dirigent vers un corps dont elle subit le frottement, ou bien enfin la soumettent à l'impulsion de l'air; 2° avec un archet qui frotte la verge sonore, ou un instrument de percussion qui vient le frapper; 3° instrumens à cloches.

La seconde série, celle des instrumens à son, comprend 1° les instrumens à cordes, avec des touches (clavecin, forté-piano), pincés avec les doigts (harpes, guitares), ou frappés avec des baguettes (tympanon); 2° les instrumens à verge, avec des touches, ou mis en jeu par les doigts ou des baguettes; 3° les instrumens à membranes (timbales, tambours), ou formés de cloches.

L'acoustique est une branche fort intéressante de la physique; elle est d'une application journalière dans les arts. Ses lois dirigent le musicien qui exécute; le facteur qui fabrique ou accorde les instrumens; l'architecte qui construit un édifice quelconque destiné à faire entendre à une multitude ou des paroles ou des chants; le fabricant d'instrumens de physique au moyen desquels on remédie à l'affaiblissement ou aux divers dérangemens de l'ouïe, etc. *C. L. m.*

ACOUTY, *voy.* Agouty.

ACQUA PENDENTE (cascade d'). La petite ville de ce nom, peuplée de 2,400 ames dans la délégation de Viterbe, états romains, est le siége d'un évêché. Elle n'a presque rien de remarquable que sa position sur la pente d'une montagne plantée de bois et auprès d'un torrent, lequel forme par sa chute du haut d'un rocher une cascade qui mérite d'être vue.

ACQUA TINTA, littéralement eau teinte; art de graver sur cuivre de manière à imiter, plus ou moins heureusement, les dessins faits au pinceau avec l'encre de la Chine, le bistre, la sépia (*voy.* Lavis), principalement lorsqu'il s'agit de dessins d'une grande dimension. Il y a plusieurs manières de graver à l'acqua tinta; la première consiste à graver d'abord à l'eau-forte les contours de la figure, à couvrir ensuite la planche de colophane réduite en poudre fine, et à la placer sur un fourneau ardent jusqu'à ce que la résine soit bien fondue. Par ce moyen il se forme, entre les molécules de la colophane, de très petits espaces dans lesquels l'acide nitrique peut ensuite s'insinuer et mordre. Le travail est alors le même que pour la demi-teinte : seulement, au lieu du burin, on se sert d'un pinceau. Toutes les parties où il ne doit y avoir ni trait ni ombre sont couvertes d'une couche de vernis noir, sur laquelle l'acide ne peut point agir. L'acide nitrique est alors versé, et on le laisse sur le cuivre pendant environ cinq minutes, temps nécessaire pour produire les ombres faibles. On couvre ces ombres faibles avec du vernis, et l'on fait agir l'acide une seconde fois jusqu'à ce qu'on soit arrivé aux ombres les plus fortes, qu'on fait en dernier lieu. Cette méthode est excellente pour les sujets d'histoire et d'architecture; mais dans le paysage, où les arbres exigent une plus grande liberté de pinceau, on emploie un autre moyen qui consiste à étendre sur la planche un bon vernis de graveur, et à le couvrir, au moyen d'un pinceau, d'huile de lavande ou de térébenthine à laquelle on ajoute du noir de fumée. L'huile amollit le vernis, qui peut être enlevé avec un morceau de linge fin, en laissant paraître sur le cuivre toutes les marques faites par le pinceau. Alors, comme dans le premier procédé, on répand sur la planche de la colophane réduite en poudre fine; on la fait fondre au feu, et l'on passe à l'eau-forte. Cette opération doit être répétée plusieurs fois, suivant que l'origi-

nal présente des teintes plus ou moins foncées. Par une heureuse association de ces deux méthodes l'art de graver à l'acqua tinta est parvenu à un très haut degré de perfection; et il est surtout applicable à la représentation des ciels, dans lesquels une surface étendue présente souvent une teinte uniforme.

En France et en Suisse on se sert, pour ce genre de gravure, d'une *roulette*, espèce de petite roue ou de rouleau d'acier dont la surface est hérissée d'aspérités qui, lorsqu'on le roule sur la planche, approfondit les creux faits par l'acide. On a des roulettes de tous les degrés de finesse, suivant le genre de l'ouvrage. De temps en temps on enlève avec le burin les particules de cuivre que l'instrument détache de la planche. Il n'y a pas longtemps que la gravure à l'acqua tinta s'est introduite en Allemagne. Les Anglais l'ont beaucoup employée pour les gravures dont ils ornent leurs ouvrages. *Voy.* GRAVURE. *C. L.*

ACQUA TOFANA, *voy.* TOFANA.

ACQUAVIVA (ANDRÉ-MATHIEU), duc d'Atri et de Teramo, issu de l'une des premières familles de Naples et fils d'un capitaine très renommé, naquit en 1456. Il partagea sa vie entre la guerre et les lettres qu'il cultiva avec goût et protégea avec munificence. Quand Charles VIII, roi de France, parut en Italie, Acquaviva prit parti pour lui, et plus tard il combattit glorieusement la domination espagnole. Étant tombé aux mains de Gonzalve de Cordoue, il fut conduit en Espagne pour y servir d'ornement au triomphe du vainqueur. L'étude adoucit sa captivité; il publia un traité sur l'un des écrits moraux de Plutarque. Rendu à la liberté, il revint dans sa patrie consacrer sa fortune à l'éclat et aux progrès des lettres. Beaucoup d'auteurs contemporains lui ont payé un tribut de reconnaissance dans des panégyriques et dans des dédicaces. Il avait une imprimerie dans son palais; les poésies de Sannazar et d'autres y furent imprimées sous ses yeux. H-D.

ACQUÊTS (étym. *acquirere*, acquérir). En matière de succession, les *acquêts* sont les immeubles qui ne viennent pas de la famille, mais que l'on a acquis soi-même, soit à titre onéreux, comme par un achat, soit à titre gratuit, comme par une donation ou un legs, provenant toutefois d'autres personnes que des pères et mères; car alors ils équivaudraient à une succession. Aux *acquêts* sont opposés les *propres*, désignant, en matière de succession, les immeubles échus de la succession de quelques-uns des parens. Cette distinction était fort importante dans l'ancienne législation française, et dans le partage des biens, où l'on avait égard à l'origine des biens. Ceux qui provenaient du père étaient dévolus aux parens du côté paternel, etc., suivant le principe *paterna paternis*, *materna maternis*. Aujourd'hui, la loi française a donné à tous les héritiers le même droit, quel que fût l'origine des biens. La distinction cesse donc, sous ce rapport, d'avoir de l'importance.

En matière de communauté de biens entre époux, les *acquêts* étaient de deux sortes, savoir : ceux qui étaient acquis hors communauté, et ceux qui étaient acquis par personnes mariées pendant leur communauté. Ces derniers étaient appelés *conquêts*. Les acquêts ne tombaient pas en communauté. Les conquêts tombaient en communauté, parce qu'ils étaient supposés acquis à frais communs (*acquisita cum*, acquis avec). Aujourd'hui le mot *conquêts* n'est plus guère employé : on dit *acquêts de communauté;* et de même, pour désigner les acquêts qui ne tombent pas en communauté, on dit : *propres de communauté*.

La communauté réduite aux acquêts, dont parle le Code civil français, a cela de particulier, que les dettes de chacun des époux antérieures et postérieures au mariage, et leur mobilier respectif à eux échu avant et pendant le mariage, sont exclus de la communauté : du reste elle a les mêmes effets que la communauté ordinaire (*voy.* COMMUNAUTÉ), c'est-à-dire que les immeubles acquis pendant le mariage, des produits de l'industrie ou des économies des époux, entrent dans la communauté, tandis que ceux qui leur sont transmis par succession, legs ou donation avant ou pendant le mariage, en sont exclus. L-E.

ACQUIESCEMENT (étym. *quies-*

cere ad, se reposer sur), consentement donné à l'exécution d'un contrat ou d'un jugement, qu'on pourrait attaquer, soit pour vice de forme, soit pour toute autre cause. — Il est exprès ou tacite. Lorsqu'il est donné, l'on est censé avoir renoncé à tous les moyens de droit autorisés par la loi, ou pour se faire relever de son engagement, ou pour obtenir la réformation du jugement. *Voy.* les répertoires d'arrêts et Dalloz. L-E.

ACQUISITION. C'est en général l'action de devenir propriétaire d'une chose suivant un mode déterminé par la loi. Cependant ce mot s'applique également à la chose acquise.

La loi romaine distinguait plusieurs manières d'acquérir. Les unes étaient tirées du droit naturel, les autres du droit civil. D'après le droit naturel, on acquérait par *possession*, c'est-à-dire que la *possession* ou la *détention* d'une chose jointe à la volonté d'être propriétaire de la chose détenue transférait la propriété de cette chose, si elle n'avait point de maître. D'après le droit civil, on acquérait par la *mancipation*, la *cession in jure*, la *tradition*, la *succession* et la *loi* (voy. MANCIPATION, CESSION IN JURE, TRADITION, etc.). C'étaient des formes solennelles qui transmettaient la propriété. Comme tous les peuples jeunes, les Romains affectaient les symboles et la solennité des formes. D'ailleurs, l'absence de l'écriture, ou au moins d'officiers publics, propres, comme les notaires français, à donner un caractère d'authenticité aux contrats, leur en faisait une loi. — En France, précisément par les motifs contraires, un simple consentement suffit pour transmettre la propriété d'une personne à une autre. Des formalités déterminées et diverses doivent sans doute être remplies dans la *vente*, dans la *donation*, etc.; mais ce qui les constitue, ce qui transmet réellement la propriété, c'est le consentement des parties intéressées. *Voy.* VENTE, DONATION, SUCCESSION, etc. L-E.

ACQUIT. C'est la décharge complète d'un engagement pécuniaire ou autre, contracté envers quelqu'un. Quittance ne dit pas la même chose. Dans une seule et même dette, on peut donner quittance de plusieurs paiemens partiels; on ne donne son acquit qu'en dernier lieu, celui qui libère entièrement le débiteur. On donnera quittance d'un paiement intégral, et néanmoins on pourra faire ses réserves pour des droits litigieux résultant de circonstances imprévues. Il n'en est pas de même de l'acquit; il ne laisse plus aucun recours au créancier, sinon pour cause de fraude. On dit, dans le sens où nous prenons ce mot: payé *à l'acquit* d'un tel; c'est-à-dire à sa décharge, pour sa libération; payé à un tel *par acquit* de tel jour, c'est-à-dire comme le constate son acquit. — *Acquit à caution*, billet ou certificat délivré par les agens des douanes ou des contributions indirectes, pour faire passer des marchandises à leur destination, sans les assujétir à la visite des bureaux placés sur la route qu'elles doivent parcourir. M-z.

ACQUITTEMENT. Ce mot est ordinairement employé comme synonyme d'*absolution* (*voy.* ABSOLUTION). Il signifie en ce sens la déclaration du juge qui décharge de l'accusation celui contre lequel elle est intentée. Plus rigoureusement, l'acquittement est le renvoi de la plainte, faute de dispositions légales qui aient prévu le fait dénoncé comme crime à la justice. Le juge acquitte l'accusé en déclarant qu'aucune loi ne peut lui être appliquée.

L'acquittement, en matière criminelle, a pour effet d'anéantir l'accusation quant à l'accusé, et de le mettre en liberté, si, par mesure de précaution, on s'était emparé de sa personne. Dans l'ancienne législation française, la sentence d'acquittement pouvait être réformée sur appel interjeté par le procureur du roi. Aujourd'hui les sentences rendues en matière criminelle n'étant pas sujettes à appel, la sentence d'acquittement ne peut être attaquée que par un recours en cassation. Passé le délai du recours, elle a force de chose jugée, et par conséquent elle est inattaquable. L-E.

ACRE, nom d'une mesure agraire autrefois usitée en France, et dont l'étendue variait suivant les diverses provinces. L'acre de Normandie était de cent soixante perches. *Voy.* MESURES AGRAIRES, ARPENTAGE.

ACRE (SAINT-JEAN D'), ancienne ville de la Syrie, appelée d'abord Acco par les Phéniciens, puis Ptolémaïs sous la domination des Ptolémées d'Egypte, et qui porta, au temps des croisades, le nom de Saint-Jean-d'Acre. Cette ville est située sur les bords de la mer, non loin du mont Carmel; son territoire est arrosé par le fleuve Bélus. Elle ne tenait, dans l'antiquité, qu'un rang secondaire. La grande importance d'Acre ne commença que sous le sulthan Saladin. Les croisés, commandés par Godefroi, s'en étaient emparés presque sans résistance sur les Musulmans, en 1100. Saladin y entra de même en 1187, après la victoire de Tibériade; mais ce monarque, prévoyant qu'il aurait bientôt sur les bras toutes les forces de l'Occident, et ayant besoin d'une place forte qui couvrît Jérusalem et la Palestine, résolut de faire d'Acre le boulevard de ses nouvelles conquêtes. Par ses ordres on répara les murs; les tours furent relevées, et la ville fut entourée de nouvelles fortifications. On y travaillait depuis deux ans lorsque les chrétiens vinrent l'attaquer; les flottes accourues des ports de la Sicile, de l'Italie, de la France et du nord de l'Europe, occupaient la rade, et les troupes de terre étaient déployées autour de la ville. La flotte du sulthan se présentait ordinairement en hiver, lorsque les vaisseaux chrétiens avaient gagné le large. Saladin occupait les montagnes voisines avec tous ses guerriers d'Égypte, de Syrie, d'Arabie et de Mésopotamie; et les chrétiens étaient enfermés dans leur propre camp. Le siége commença au mois de septembre de l'année 1189 de J.-C., et dura deux ans. On y vit successivement paraître presque toutes les forces de l'Asie, de l'Europe et de l'Afrique. Pendant long-temps les chrétiens ne purent cerner entièrement la ville; chaque jour ils avaient à se défendre contre les sorties de la garnison et les assauts de Saladin : mais celui-ci, étant tombé malade, se retira avec son armée à quelques lieues de la ville. Les croisés profitèrent de cette retraite pour achever de fermer les issues de la place; ils se fortifièrent dans leur camp, dont ils firent une espèce de ville. On y voyait des églises et des marchés. Au printemps de l'année 1190, lorsque Saladin revint dans ses anciennes positions, il trouva fermées toutes ses communications avec la garnison : il ne put dès lors correspondre qu'au moyen de pigeons, ou par l'intermédiaire d'intrépides nageurs, qui, la nuit, traversaient la flotte chrétienne.

L'hiver approchant, Saladin retourna à Karouba; les chrétiens, de leur côté, se trouvèrent dans l'état le plus déplorable. Renfermés dans un lieu très resserré, exposés aux pluies de la saison, en proie aux maladies épidémiques, privés de tout secours depuis que la mer n'était plus praticable, ils souffrirent tous les genres de misère. Saladin profita de ce moment pour renouveler la garnison de Saint-Jean-d'Acre; mais, au printemps de l'année 1191, Philippe-Auguste, roi de France, et Richard, roi d'Angleterre, arrivèrent accompagnés de grandes forces : dès lors le siége reprit avec une nouvelle fureur; on passait les jours et les nuits à se battre, et la garnison ne pouvait suffire contre tant d'attaques.

A la fin, Saint-Jean-d'Acre se rendit; et les chrétiens, instruits par l'expérience, résolurent d'en faire une place imprenable. Aux travaux de Saladin on en ajouta de nouveaux; de plus, comme Jérusalem restait au pouvoir des Musulmans, et que tous les efforts faits pour rentrer dans la ville sainte furent inutiles, Saint-Jean-d'Acre devint la capitale des débris des colonies chrétiennes fondées par les croisés, et le roi de Jérusalem y établit sa résidence. Peu à peu les marchands s'étant habitués à prendre cette direction, la ville devint le marché de l'orient et de l'occident. On apportait dans la ville, de toutes les parties du monde, ce qui pouvait servir aux besoins et au luxe des princes et des riches.

Cette gloire ne devait pas avoir une longue durée : une horrible corruption avait pénétré dans les colonies chretiennes; la désunion s'était introduite parmi les défenseurs de la croix. Le sulthan d'Égypte et de Syrie, Malek-Aschraf, voulant anéantir les colonies des chrétiens, se présenta avec une armée formidable. En vain les Hospitaliers, les Templiers,

les chevaliers Teutoniques, et quelques guerriers que le danger avait attirés, multipliaient les preuves de leur bravoure : les villes qui restaient au pouvoir des chrétiens furent subjuguées, et toutes les conquêtes des croisades disparurent pour toujours. Cet événement eut lieu en 1291. Les Musulmans s'acharnèrent surtout contre Saint-Jean-d'Acre, qui leur avait opposé une vive résistance : la ville *fut rasée*, son port comblé; et le commerce entre l'Europe et l'Asie se fit désormais par l'Égypte ou par la Mer-Noire, et plus tard par le cap de Bonne-Espérance. Acre ne commença à reprendre une partie de son ancienne importance que vers le milieu du XVIII^e^ siècle, lorsqu'un cheikh arabe de la Galilée en fit le lieu de sa résidence.

Le nom d'Acre occupa de nouveau les cent bouches de la renommée lorsque Bonaparte, au mois de mars 1799, se présenta avec une armée française devant ses murailles, sans réussir, faute d'artillerie de siége, à y pénétrer. Depuis ce moment, Djezzar-Pacha (*voy.* l'art.) y a fait élever de nouvelles fortifications; mais la ville est bien différente de ce qu'elle était il y a six cents ans. Une partie du port est restée comblée; l'enceinte actuelle n'égale pas le tiers de l'ancienne; enfin la navigation et le commerce ont pris une autre direction.

En 1832, Acre tomba au pouvoir des Égyptiens commandés par Ibrahim Pacha, après un siége de courte durée; et le pachalik du même nom, au gouvernement duquel Méhémed Ali, vice-roi d'Égypte, élève des prétentions appuyées par les armes de son fils, paraît être sur le point de lui être cédé. R.

ACREL (OLOF), *chirurgien suédois*, très distingué, né aux environs de Stockholm, où son père était ministre, en 1717, mourut dans cette capitale en 1807. Il était destiné par sa famille à l'état ecclésiastique; mais un goût décidé l'ayant entraîné vers l'étude des sciences physiques, on le laissa embrasser la carrière de la médecine. Après les études les plus assidues et les voyages les plus instructifs dans diverses parties de l'Europe, il vint à Paris, et servit quelque temps dans l'armée française en qualité de chirurgien. Il retourna dans sa patrie à l'âge de vingt-huit ans. Alors il lui consacra les connaissances qu'il avait acquises; il fut successivement admis au nombre des membres de la société de chirurgie du royaume de Suède, agrégé à l'académie des sciences de Stockholm, puis président de cette société savante, associé étranger de l'académie royale de chirurgie de Paris, chirurgien du régiment de la noblesse, professeur de chirurgie et premier chirurgien du lazaret de Stockholm. Plus tard il réunit à ces fonctions celles de membre de la commission royale de santé, et de directeur général de tous les hôpitaux de Suède. Les titres de noblesse et les décorations vinrent se joindre aux autres marques de la bienveillance du gouvernement envers Acrel; mais cette bienveillance était méritée : elle fut la récompense de travaux honorables et de services rendus à la science et à l'humanité. Acrel n'était pas un praticien ordinaire; il étudia en homme supérieur les différentes parties de l'art de guérir; et ses écrits sur divers sujets, surtout de chirurgie, sont estimés. Les principaux sont relatifs aux plaies récentes, aux opérations de la fistule et de la cataracte. F. R.

ACRIMONIE, expression appartenant aux théories *médico-chimiques*; elle désignait une altération des humeurs qu'on supposait devenues âcres et conséquemment irritantes; et c'est à cette altération qu'on attribuait principalement les maladies de la peau, regardées comme des moyens de dépuration. De cette manière d'envisager les maladies naissait une méthode particulière de traitement, qui consistait à adoucir les humeurs trop corrosives. Ces opinions sont tombées en discrédit : on sait de nos jours que les altérations des humeurs admises autrefois si légèrement sont au moins très difficiles à constater; que les moyens administrés dans le but de remédier à l'acrimonie étaient bien plus propres à la produire ou à l'augmenter; enfin que le régime, le repos et l'usage prolongé de bains et de boissons rafraîchissantes et calmantes sont les moyens les plus sûrs de dissiper cette disposition maladive. F. R.

ACRISIUS, *voy.* DANAÉ.

ACROBATE, nom dérivé du grec

(ἄκρος et βαίνω) et synonyme de funambule; il signifie littéralement qui marche sur la pointe du pied, et il est employé pour désigner ceux qui font divers exercices sur une corde lâche ou tendue horizontalement ou obliquement. Ces exercices, qui demandent beaucoup de force, de souplesse et d'aplomb, ont été depuis long- temps en possession de divertir les enfans et le peuple; mais on a vu quelques personnes y acquérir une telle supériorité qu'elles sont devenues presque célèbres; tels ont été dans ce siècle Forioso, M^me^ Saqui, et tout récemment *il signor* Diavolo dont tout Paris a pu admirer l'étonnante agilité. F. R.

ACROCÉRAUNIENS (des mots grecs ἄκρος, au sommet de, et κεραυνὸς, foudre) chaîne de montagnes d'Épire, au nord-ouest (aujourd'hui Albanie). Elle a seize lieues de longueur, et se termine à la mer, par le cap dit actuellement Cap-Linguettes. Quoique la hauteur de ces monts fût médiocre, ils passaient pour être souvent frappés de la foudre; ce qui vient de ce que les navigateurs, si nombreux sur la mer Ionienne, les avaient presque perpétuellement sous les yeux. Le nom ancien a été remplacé par celui de Monts de la Chimère ou Khimiaroli. VAL. P.

ACROCORINTHE, *v.* CORINTHE.

ACRONYCHE, arrivant au plus haut de la nuit, à minuit; de ἄκρον τῆς νυκτός. On appelle *temps achronyches* les époques du passage simultané des quatre planètes supérieures, Mars, Jupiter, Saturne et Uranus, au méridien à minuit. Alors la Terre et ces quatre planètes sont à peu près sur une même ligne droite menée par le soleil (*voy.* OPPOSITION et CONJONCTION). S-Y.

ACROPOLIS. La plupart des villes de la Grèce étaient protégées par une citadelle située sur un rocher qui les dominait. Cette forteresse élevée s'appelait *Acropolis* (de ἄκρος, et πόλις). La plus célèbre des acropolis est celle de la ville d'Athènes. Elle s'appelait d'abord Cécropia, et les anciens auteurs prétendent qu'elle fut habitée avant qu'on bâtit une ville au pied du rocher. On conçoit en effet que, dans les temps où les lois avaient encore peu d'empire sur les habitans barbares de la Grèce, on ait préféré les lieux où l'on était à l'abri des incursions. Encore aujourd'hui, dans ces contrées belliqueuses, on habite sur les rochers, de préférence aux lieux ouverts. L'acropolis d'Athènes, aux jours de splendeur de cette ville, avait une double enceinte. L'une au nord était nommée Pélasgienne : on y pouvait élever des constructions; l'autre, au sud, fut construite par Cimon. Malgré la position avantageuse de cette forteresse, elle fut prise par les Perses dans la 75^e^ olympiade. Dans cet assaut, le temple de Minerve, où l'on conservait le vieux Palladium, statue en bois d'olivier, fut brûlé et détruit. Ce fut alors que Périclès fit élever en marbre blanc pentélique le magnifique temple du Parthénon, aujourd'hui entièrement dépouillé de ses bas-reliefs, dispersés en grande partie dans les cabinets de l'Europe. Phidias exécuta la statue colossale de Minerve en or et en ivoire. L'Érechthée ou le temple de Thésée décorait également l'acropolis. Périclès avait fait élever aussi les propylées, pour servir d'entrée à cette forteresse superbe. Sous les empereurs romains, on embellit la partie méridionale de l'acropolis : on éleva sous Adrien le Panthéon, qui était soutenu, dit-on, par 120 colonnes de marbre. Quand les Turcs eurent envahi la Grèce, l'acropolis leur servit de citadelle: ils commencèrent à dégrader les beaux monumens qui la décoraient. Les Vénitiens la bombardèrent en 1687, et contribuèrent en partie à la dévastation des temples antiques. Pendant la récente insurrection des Grecs, les Turcs se maintinrent long-temps sur la forteresse défendue par une quadruple batterie. Ils l'évacuèrent en 1822, y rentrèrent quelque temps après, et y restèrent jusqu'en 1830. L'acropolis d'Athènes consiste en une roche calcaire escarpée, inaccessible des trois côtés. On y monte par un chemin assez étroit et facile à défendre. D-C.

ACROPOLITE (GEORGE), grand-logothète ou premier ministre de l'empire de Byzance. Né vers l'an 1220 à Constantinople, il entra, jeune encore, mais après avoir reçu une excellente éducation, au service de l'empereur Théodore

Lascaris, qui avait été obligé par les conquêtes des Latins à établir sa résidence de l'autre côté du Bosphore. Il jouit aussi d'une grande considération sous les successeurs de ce prince : en 1274 il assista, au nom de l'empereur, au second concile de Lyon. Les efforts qu'il y fit pour mettre fin au schisme entre les deux églises chrétiennes, schisme que pour sa personne il abjura solennellement, restèrent sans résultats. Acropolite a laissé au corps de l'histoire byzantine une chronique où sont racontés les événemens arrivés depuis la prise de Constantinople par les Latins, jusqu'à la rentrée des empereurs grecs dans leur capitale, en 1260, dans la personne de Michel Paléologue. L'édition de Léon Allatius en est la meilleure : le texte grec y est accompagné d'une traduction latine et de notes (Paris, 1651, in-fol.). — Le fils de George, CONSTANTIN ACROPOLITE, lui succéda dans la charge de grand-logothète, et écrivit, entre autres vies de saints, celle de saint Jean Damascène, qui se trouve dans les Bollandistes. S.

ACROSTICHE, pièce de vers où les premières et quelquefois aussi les dernières lettres des lignes ou des vers qui la composent forment ensemble un sens ou un nom particulier. On appelle aussi de ce nom un poème ou des vers dans lesquels un nom convenu se trouve renfermé d'une façon ou de l'autre. Cette espèce de jeu auquel se livraient les anciens, et qu'on reconnaît déjà dans les oracles de la Sibylle, a été imité quelquefois par les modernes. *Voy.* JEUX D'ESPRIT. *C. L.*

ACROTÈRES, terme d'architecture qui signifie extrémités ou pointes. Vitruve appelait ainsi de petits piédestaux ou socles sur lesquels les anciens plaçaient des figures aux extrémités triangulaires d'un fronton. Aujourd'hui on donne ce nom aux piédestaux qui forment en quelque sorte l'encadrement d'une balustrade sur un édifice, ou des assises qui s'élèvent au-dessus du fronton. On donne aussi le nom d'acrotères aux demi-balustres destinées à soutenir la tablette continue d'un piédestal à l'autre.

ACTA ERUDITORUM (actes des érudits). C'est le titre du premier journal littéraire qui ait paru en Allemagne. Il fut fondé, en 1680, par Otto Mencke, professeur à Leipzig, sur le modèle du *Journal des Savans* et du *Giornale dei literati*. Les savans les plus distingués de l'Allemagne, tels que Leibnitz, Carpzov, Thomasius, de Bunau, etc., prirent part à la rédaction de ce recueil, qui eut d'abord le plus grand succès. On n'y trouvait alors que le compte-rendu des publications nouvelles, exact et complet, mais sans critique, même à l'époque où les journaux français en Hollande commençaient à donner plus de mouvement et d'indépendance aux discussions littéraires. Le peu d'égards qu'on eut pour le changement qui s'était opéré dans le goût du public, les troubles de la guerre de sept ans, et surtout la négligence du professeur Bel, qui était rédacteur en chef de ce journal depuis 1754, le firent tomber peu à peu. Il fut à la fin publié avec tant d'irrégularité que l'année 1776, qui le termine, ne parut qu'en 1782. La collection entière des *Acta eruditorum*, avec les supplémens et les tables des matières, comprend cent dix-sept volumes in-4°. *C. L.*

ACTA SANCTORUM, *voy.* BOLLANDISTES.

ACTE. Dans le langage de la loi ce mot reçoit une double acception : tantôt il est pris pour l'*écrit* constatant un fait quelconque, tantôt il est pris pour le *fait* lui-même. C'est dans ce dernier sens que l'on dit : Faire *acte* d'héritier, c'est-à-dire disposer des biens d'une succession en qualité d'héritier. On appelle *acte administratif* l'arrêté ou la décision de l'autorité administrative ayant rapport à ses fonctions ; *acte d'accusation* l'exposé du fait ou des faits imputés à un accusé, et *actes de l'état civil* les documens constatant la naissance, le mariage, le décès.

Un *acte notarié* est l'acte reçu devant un officier public appelé notaire, et qui est investi d'une qualité propre à donner aux conventions faites et souscrites en sa présence un caractère d'authenticité. On appelle aussi ces sortes d'actes *actes authentiques*.

L'*acte sous seing-privé*, c'est-à-dire l'acte passé entre les parties sans le concours d'un notaire et revêtu de leurs si-

gnatures, a la même valeur que les actes authentiques, mais seulement lorsque l'écriture ou les signatures sont reconnues, ou lorsqu'elles ont été vérifiées en justice, dans le cas où elles sont déniées. L'acte sous seing-privé est censé non daté, parce qu'il est toujours facile aux parties de lui donner la date qui leur convient. L'enregistrement lui donne date certaine. *Voy.* Enregistrement. L-E.

Dans le langage diplomatique on nomme *actes* les documens réunis dans une chancellerie, les procès-verbaux d'une négociation, les pièces officielles dans lesquelles sont consignées les stipulations résultant de cette négociation. Renvoyer *ad acta* une pièce ou une affaire, c'est déclarer qu'on n'entend plus s'en occuper, et que l'on ne doit plus se servir de la pièce que comme renseignement. Porter sur le protocole une réclamation, une proposition incidente quelconque, c'est en *donner acte*. Les chambres donnent acte l'une à l'autre ou aux ministres de la présentation d'un projet de loi; et l'on *prend acte*, pour y revenir en temps et lieu, d'une déclaration faite, d'une intention avouée, d'une concession que l'on a obtenue. Napoléon a nommé *acte additionnel* (*voy.* l'art.) les articles supplémentaires au moyen desquels il prétendait compléter les constitutions de l'empire. Une décision ou ordonnance du parlement impérial d'Angleterre est aussi appelée acte; c'est ainsi que l'on connaît l'*acte d'union* (*voy.* Union), décision célèbre dont le rappel est généralement demandé aujourd'hui en Irlande; l'*acte du test* qui excluait les catholiques des emplois publics, en soumettant ceux qui se présentaient pour les occuper à la formalité d'un serment qui répugnait à leur conscience; l'*acte de l'habeas corpus* (*voy.*), ce palladium des Anglais; l'*acte de proclamation* en vertu duquel les autorités reçoivent le droit d'interdire et de disperser toutes réunions et assemblées illégales ou dangereuses (*voy.* Proclamation); l'*acte d'insurrection* qui, comme le précédent, constitue une espèce d'état de siége; l'*acte of confirmity* (*voy.* Conformistes), qui a entretenu de longues convulsions dans l'église anglaise; l'*acte de navigation*, dont il sera parlé sous le mot Navigation. L'*acte of indemnity* est la lettre de grace octroyée à un condamné. Toutes les stipulations faites entre des parties portent également le nom d'acte en Angleterre; et il y a pour les actes une *expédition dentelée* ou *non dentelée*. Les piéces dentelées sont découpées sur le bord de manière à ce que celles des parties respectives s'adaptent l'une dans l'autre.—Les décisions du congrès américain sont aussi appelées *actes*, et nous rappellerons en outre l'acte du congrès de Vienne, l'acte de médiation, etc. Voyez les *actes de la foi* sous le mot espagnol *Auto-da-fe*. J. H. S.

ACTE (art dramatique), l'une des parties principales dans lesquelles se divise une pièce de théâtre. On donne le nom de *scènes* aux subdivisions qu'établissent dans chaque acte l'entrée et la sortie des divers personnages. Les anciens avaient imposé au poète dramatique l'obligation de partager son œuvre en cinq actes : c'est la loi consignée dans ces vers de l'*Art poétique* d'Horace, qui n'était en cela que l'interprète des volontés de son époque et des âges antérieurs :

> Neve minor, neu sit quinto productior actu
> Fabula, quæ posci vult et spectata reponi (*);

Cet arrêt, dont on a appelé de nos jours comme d'un abus, pour se jeter dans un abus contraire et bien plus évident, la multiplication indéfinie de ce qu'on nomme des tableaux; cet arrêt, dis-je, avait quelque chose de juste comme la plupart de ceux qu'a rendus l'antiquité. En effet, un premier acte est nécessaire pour amener sur la scène tous les personnages et faire entrevoir au spectateur leurs intérêts, leurs passions, leurs caractères. Au second acte, l'action déjà nouée se complique d'incidens plus ou moins variés, pour se resserrer davantage dans le troisième, et jeter les cœurs et les esprits dans l'attente d'un dénouement prochain et inévitable. Le quatrième nous montre l'action courant avec plus de rapidité vers le but que s'est proposé le poète : il semble qu'il va descendre le revers de la montagne, et que déjà il aperçoit la terre de promission. Enfin, dans

(*) Pour être redemandée et revue toujours avec le même plaisir, une pièce doit avoir cinq actes, ni plus ni moins.

le cinquième, il tient toutes ses promesses, s'il est heureux ou habile, et amène ce dénouement qu'il a préparé avec tant d'art, et qui satisfait et repose la curiosité, l'intérêt, l'impatience du spectateur, en mettant fin à son incertitude.

Sans doute, nous avons avec quelque raison, nous autres modernes, affranchi nos auteurs de cette loi un peu tyrannique des cinq actes; mais c'est à la condition qu'on saura nous faire parcourir la même suite de développemens dans un moindre espace. Personne n'a pu s'affranchir impunément de cette loi nouvelle; et c'est en l'observant qu'on nous a donné tant de chefs-d'œuvre ou d'œuvres agréables, plus ou moins resserrés en trois actes, en deux et même en un seul : l'*École des maris*, *George Dandin*, *les Précieuses ridicules*, *le Mariage de raïson*, etc., etc.

Mais si l'on peut rester en deçà de cinq actes malgré Horace, peut-on s'aventurer au-delà de cette limite? Oui, sans doute; et il y a de grands exemples qui légitiment cette liberté : mais il faut réussir pour être justifié. Et nous devons le dire, on ne réussira pas souvent; car le précepte des anciens est encore ici fondé sur une juste appréciation de la nature des choses. Tout le monde a dû éprouver qu'un divertissement même devient fatigant, s'il est trop prolongé. Il est vrai qu'on peut, sans allonger une œuvre dramatique, la diviser en dix ou douze actes : il ne s'agit que de faire ceux-ci plus courts. Mais ne serait-ce pas le moyen de fatiguer encore plus le spectateur, et surtout de détourner son attention de l'objet principal, en la portant sur les changemens trop multipliés de la scène? On serait tenté, sous ce rapport du moins, de blâmer les admirables créations de Shakespeare, et de conseiller un peu plus de respect qu'on n'en a de nos jours pour la vieille législation d'Horace. C-n.

ACTE ADDITIONNEL. Replacé sur un trône que son ambition démesurée, jointe à une répugnance manifeste pour le système libéral consacré par la révolution, lui avait fait perdre, et sur lequel les mesures imprudentes prises ou favorisées par les Bourbons, après leur première restauration, le firent remonter dès le 20 mars 1815, Napoléon, empereur des Français, sentit l'indispensable nécessité d'offrir à la nation des garanties plus propres à inspirer la confiance que sa seule promesse et les impuissantes constitutions de l'empire (*voy.* CONSTITUTION). La charte de Louis XVIII, bien qu'octroyée et laissant le champ libre à l'interprétation, avait réveillé et satisfait un besoin de liberté auquel la gloire militaire avait bien pu donner le change quelque temps, mais que le premier revers a fait renaître dans tous les esprits. La constitution de l'an VIII, débris informe d'un autre temps, et que le 18 mai 1804 avait déjà modifiée avant qu'elle ne fût condamnée à l'oubli; cette constitution, avec son simulacre de libre élection, avec son sénat, conservateur seulement des traditions du pouvoir absolu, ne pouvait plus suffire à ces besoins, ni remplacer la loi bien plus libérale que les Bourbons lui avaient substituée, et à laquelle il ne manquait qu'une chose pour les maintenir sur le trône : c'était d'être observée. Une charte nouvelle, contrat synallagmatique entre le peuple et le souverain de son choix, modérée, mais posant pour principe la liberté résultant de l'égalité de droits; monarchique, mais franche, était généralement attendue des bons esprits. Au lieu de cette charte, l'empereur présenta, le 22 avril 1815, à l'acceptation des Français, une série d'articles supplémentaires à ce qui était nommé par lui *les constitutions de l'empire;* et cette espèce d'octroi nouveau qu'on pouvait rejeter, mais auquel on n'était pas reçu à proposer des modifications, fit prêter à Napoléon l'intention de rendre encore une fois illusoires ces garanties si solennellement proclamées. Au reste, *l'acte additionnel aux constitutions de l'empire* faisait revivre toutes les bonnes dispositions de la charte de Louis XVIII. Le titre mécontenta bien plus que l'ouvrage même; mais il y manquait surtout la franchise, et l'on était étonné d'y voir la peine de la confiscation tacitement maintenue. Il partagea le pouvoir législatif entre le souverain et deux chambres, l'une de pairs héréditaires, et l'autre de représentans

élus par le peuple, au nombre de six cent vingt-neuf, mais élus au second degré, c'est-à-dire sous l'influence des agens impériaux. Cet acte reconnut aussi la liberté de la presse, et promit encore d'autres améliorations. Par le 67^{e} et dernier article, la famille royale des Bourbons était déclarée à jamais exclue du trône, et il fut expressément défendu de faire aucune proposition ni pour le rétablissement de cette maison, ni pour celui de l'ancienne noblesse, des prérogatives féodales et des dîmes, ni enfin pour rendre dominante dans l'état une église quelconque. En faisant prononcer ce *veto*, Napoléon espérait se concilier l'assentiment de la grande majorité des Français, alarmés, pendant la durée de la restauration, sur la conservation de cette égalité civile, politique et religieuse que la révolution leur avait conquise, et que les hommes dont Louis avait entouré son trône ne cessaient de saper. Cette constitution nouvelle, après avoir été acceptée par la nation, forcée de se soumettre à l'exigence du moment, fut jurée par les représentans du peuple à l'assemblée dite du *Champ-de-Mai* (*voy.* cet article), le 1er juin de la même année; et Napoléon prêta aussi le serment d'y rester fidèle. Dans un discours que prononça alors le prince Cambacérès, cet ancien consul annonça aux députés de la nation que l'acte additionnel avait été adopté par 1,300,000 votans, et rejeté par seulement 4,206. Parmi ces derniers, l'abbé Grégoire (*voy.*) mérite d'être cité pour son courage civique. Au retour des Bourbons, ces votes furent recherchés; et les épurations atteignirent beaucoup de fonctionnaires qui avaient donné leur adhésion à la nouvelle constitution impériale : ceux qui au malheur de l'avoir signée joignaient encore celui d'avoir voté pour la mort de l'infortuné Louis XVI furent bannis à perpétuité du territoire français. J. H. S.

ACTE DE NAVIGATION, *voy.* NAVIGATION.

ACTÉON, fils d'Autonoë (quatrième fille de Cadmus) et d'Aristée, héros célèbre et élève de Chiron, était un chasseur passionné; il méprisait le service de Diane, et se crut plus habile à la chasse que cette déesse. Un jour il l'épia dans le moment où elle se rendait au bain toute nue, accompagnée de ses nymphes. La pudeur de Diane en fut si offensée qu'après lui avoir jeté de l'eau à la figure en prononçant ces paroles, « Va te vanter d'avoir vu Diane toute nue, » elle le changea en cerf; métamorphose après laquelle il fut dévoré par ses propres chiens. M. B.

ACTES DES APOTRES, un des livres du Nouveau-Testament, qui contient l'histoire des trente premières années de l'église, et principalement des premières actions de saint Pierre et de saint Paul. Saint Luc, après avoir tracé, dans l'évangile dont il est l'auteur et qui porte son nom, le tableau de la vie, de la doctrine, de la mort et de la résurrection de Jésus-Christ, semble avoir voulu y mettre le sceau de la perfection, en décrivant, dans les *Actes* des Apôtres, l'ascension du Sauveur, la descente du Saint-Esprit, les effets des premières prédications, l'admirable spectacle du christianisme naissant, les vertus des disciples *qui n'avaient tous qu'un cœur et qu'une ame*, leurs principales assemblées, la forme et l'objet des délibérations, la dispersion des Douze dans l'univers connu, l'efficacité de leur parole qui produisit en si peu de temps un si merveilleux changement, l'association des gentils aux promesses de la foi, la fondation de l'église d'Antioche, les voyages de celui qui est appelé un *vase d'élection*, son arrivée à Rome et son début dans cette capitale du monde. L'écrivain sacré commence son récit à la 33^{e} année de l'ère chrétienne et le termine à la 63^{e}, qui est la 9^{e} et 10^{e} de l'empire de Néron. Il adresse ce livre à Théophile, auquel il avait déjà adressé son évangile. Les *Actes* sont divisés maintenant, dans l'original et dans les versions que nous connaissons, en vingt-huit chapitres. Personne ne doute qu'ils n'aient été écrits en grec; le style en est plus pur et plus poli que celui des autres livres du Nouveau-Testament. L'Ancien-Testament y est cité selon la version des Septante, parce que, dit saint Jérôme, saint Luc n'entendait pas l'hébreu, et qu'il destinait son histoire aux Juifs de la dispersion, auxquels cette langue était

devenue peu familière. Cependant ce livre fut traduit de bonne heure en langue syro-chaldaïque pour les églises de Palestine; c'est saint Epiphane qui l'assure (*Hæres.*, 30, *cap.* 3 *et* 6).

On n'a jamais révoqué en doute l'authenticité du livre des Actes. Il se trouve dans le canon dressé par le concile de Laodicée, et dans tous les catalogues qui l'ont suivi. Tous les faits qui y sont rapportés s'accordent parfaitement avec les épîtres de saint Paul et avec tous les anciens monumens religieux les plus respectables qui sont parvenus jusqu'à nous. Ils ne sont nullement démentis par les livres apocryphes du même genre qu'on a fabriqués à différentes époques pour accréditer des visions ou favoriser des partis. *Voy.* Apocryphes.

On remarque dans ce livre un grand nombre de variantes qui sont apparemment des gloses ajoutées par les copistes, ou passées de la marge dans le texte, pour servir d'éclaircissement.

Voyez la Bible de dom Calmet, *Préface et dissertation sur les Actes des Apôtres;* W. Paley, *Horæ Paulinæ;* Rosenmüller *Scholia in N. T.*, etc. J. L.

ACTEUR, ACTRICE (du latin *agere*), noms génériques de tous les artistes des deux sexes qui se vouent, sur la scène, à l'amusement du public. Ils reçoivent, en outre, des dénominations particulières selon les genres spéciaux auxquels ils se consacrent; ainsi, on les distingue par les titres de tragédien, comédien, mime, chanteur, danseur, suivant qu'ils s'exercent dans la tragédie, dans la comédie, dans cette espèce de pièces si chère aux anciens et connue aussi des modernes, où la pensée s'explique par des gestes, dans l'opéra enfin et dans le ballet. Cela se réduit à dire qu'il y a trois classes principales d'artistes dramatiques : les déclamans, les chantans, les gesticulans.

La France a long-temps accordé, dans la répartition de ses suffrages, une supériorité décidée aux artistes déclamans sur ceux des deux autres classes; cela tient peut-être à la supériorité long-temps proverbiale de notre répertoire tragique et comique. Il était naturel que là où germaient en foule les chefs-d'œuvre, se présentassent les hommes les plus dignes de les interpréter au public. Mais de nos jours, le théâtre qui avait fait la gloire nationale a été insensiblement dégradé par un trop long contact avec des auteurs médiocres; et la médiocrité s'est emparée aussi des acteurs, je ne dirai pas du premier ordre, mais du premier genre. D'un autre côté, l'éducation musicale répandue par les nouvelles mœurs dans tous les rangs de la société, le génie de quelques maîtres étrangers, de Gluck, Mozart, Rossini, Weber, Meyerbeer, etc., le haut talent de plusieurs compositeurs français, ont ouvert à l'opéra une brillante carrière; les chanteurs sont accourus en grand nombre, et quelques-uns avec une organisation merveilleuse perfectionnée encore par l'étude; le chant a tout envahi, et le public a paru vouloir réserver ses bravos et son or à ceux qui lui *charment l'oreille*. La danse a fait également des progrès dans sa faveur, et l'on ne peut s'en étonner depuis que M. Scribe a daigné parfois se faire dessinateur de ballets, depuis surtout que M^lle^ Taglioni (*voy.*) est venue nous apprendre ce qu'on pouvait mettre de hardiesse, d'éloquence, d'invention dans des ronds de jambe et des pirouettes.

Cependant, il faut le dire, la véritable gloire, la plus durable, sera toujours le partage des acteurs de talent qui se sentiront assez forts pour se renfermer dans le domaine de Molé et de Talma, et dont le succès aura justifié l'audace du bon exemple. Les deux acteurs romains dont le souvenir est parvenu jusqu'à nous environné de plus d'éclat sont Esopus et Roscius; et ils firent leur renommée, le premier dans la tragédie, le second sur la scène comique. Chez les modernes, Garrick, Lekain, Baron, Préville, Kemble, M^lle^ Mars, Wolf, Devrient et quelques autres grands artistes, ont dû leur illustration à ces deux genres, dont la suprématie est par-là même démontrée.

Aux acteurs de diverses classes, pour atteindre à la supériorité dans leur partie, il faut sans doute des qualités diverses; mais il y a aussi des qualités qui doivent leur être communes à tous. Il suit de là que certaines questions d'art, qui n'ont été posées que pour quel-

ques-uns, les intéressent tous par leur solution.

On a cru long-temps, par exemple, et le plus grand nombre croit encore, que pour réussir dans la représentation de la tragédie et du drame, les deux espèces de composition théâtrale qui tendent le plus directement à remuer l'ame, l'acteur doit être doué d'une profonde sensibilité. Il faut lire un écrit de Diderot, récemment publié, où il combat cette opinion par des argumens très plausibles. Il a donné lui-même à son opuscule le titre de *Paradoxe;* mais on sait que tous les paradoxes ne sont pas antipathiques à la vérité. De nos jours on a pu voir de près les acteurs dramatiques; on a reconnu que le calcul préalable des effets scéniques est le meilleur moyen de nous toucher au théâtre, moyen peut-être incompatible avec cette tendresse d'ame que nous aimons à prêter gratuitement à ceux qui nous font pleurer. On a cru pouvoir affirmer que si un acteur est né sensible, ce don de la nature s'émousse en lui par l'exercice journalier de sa profession : heureux seulement s'il se souvient des émotions qu'il a éprouvées pour son propre compte, et s'il peut les reproduire, à l'aide de la mémoire, avec une justesse plus frappante!

Une autre question a été posée bien des fois, question oiseuse à laquelle il n'est guère possible de donner une réponse entièrement satisfaisante; c'est celle-ci : Lequel des deux genres, la comédie ou la tragédie, offre le plus de difficultés à vaincre et exige le plus de talent de l'artiste qui veut y être supérieur? On traita un jour cette matière devant Talma. Il était assez grand pour être désintéressé; il s'exprima ainsi : « Je pense qu'il faut au tragédien des études plus profondes et une nature plus large; et, pour vous en convaincre, comptez combien il y a d'acteurs comiques distingués; et songez qu'on ne peut citer que quatre grands tragédiens : Lekain, Larive, Saint-Prix et moi. » A ce jugement, qui peut bien être de quelque autorité, il suffira d'ajouter un mot. Souvent le comédien tire parti même de ses désavantages physiques pour faire rire; mais un tragédien ne saurait réunir trop de perfections de toute espèce. La tragédie classique, et même le drame moderne, quoiqu'il prétende avec raison à plus de naturel, ont tous deux pour mission de reproduire une nature vraie sans doute, mais agrandie. Or, comment ne souffrirait-on pas de voir une création idéale et grandiose employer, pour se développer à nos yeux, des acteurs nains, à la voix commune, à la démarche incertaine, aux gestes pleins de trivialité? Aussi voyez Talma lui-même, cet homme si heureusement doué. Avec sa figure magnifique, son œil pénétrant, sa large poitrine de consul romain, sa voix qu'il pouvait rendre à son gré tonnante ou mélancolique, il ne parvenait point à cacher la petitesse de sa taille dans certains rôles, où ce défaut, cet unique défaut, laissait au public peu d'illusion.

Il resterait à examiner si la position actuelle des acteurs dans la société est bien réglée selon la justice, et s'ils n'auraient pas droit à une considération plus haute et plus décidée que ne leur en accorde le monde. A Athènes, leur profession passait pour très honorable, et on les chargea même quelquefois de négociations importantes; témoin Aristodème, qui fut envoyé en ambassade auprès de Philippe, roi de Macédoine. A Rome, leur condition était bien différente. Ils n'étaient pas comptés parmi les citoyens; et il suffisait qu'un homme ayant le titre de citoyen montât sur le théâtre pour être aussitôt chassé de sa tribu et privé du droit de suffrage. Les relations d'estime et d'amitié qui unirent Cicéron et d'autres personnages illustres à Ésopus et à Roscius ne sont pas une preuve que le préjugé défavorable à l'état d'*histrion* fût devenu beaucoup plus faible dans la république dégénérée. Cicéron dit bien, en parlant de Roscius, qu'*il lui plaisait tant sur le théâtre qu'il n'aurait jamais dû en descendre;* mais il ajoute qu'*il avait tant de vertu et de probité qu'il n'aurait jamais dû y monter.* Cicéron a bien fait aussi un bel éloge d'Ésopus; mais n'oublions pas que le tragédien avait provoqué le rappel de l'orateur en faisant à l'exil de celui-ci une adroite et touchante application d'un

passage du *Télamon proscrit.* C'est peut-être à ce service d'ami que faisait allusion le philosophe de Tusculum lorsqu'il louait Ésopus de *n'avoir pas moins bien joué son rôle dans la république que sur le théâtre.*

Quoi qu'il en soit, une chose est certaine, c'est que nous avons long-temps en France pensé des acteurs comme les Romains, et vécu avec eux comme les Athéniens. Voltaire, en adressant ce reproche à ses contemporains, et en leur signalant cette contradiction entre leur conduite et leurs principes, voulait évidemment les amener à penser comme ils agissaient, mais non les faire agir comme ils pensaient. Avait-il raison? La question serait grave s'il fallait la résoudre d'une manière absolue. Mais on peut, en quelques mots, l'éclaircir et mettre les amis de la vérité sur la voie d'une solution relative. D'abord tout acteur aujourd'hui qui mérite l'estime comme honnête homme est sûr de l'obtenir. Reste donc la profession elle-même qui n'est pas encore classée positivement parmi celles que l'on juge honorables. Mais serait-il bon, nous le demandons aux sages, d'environner de tous les genres d'attrait une profession déjà si enivrante, qui donne la fortune, la gloire, de doux loisirs, et qui, au bout du compte, se propose pour but l'amusement, non l'utilité du pays? Ne peut-il y avoir des préjugés qu'il soit plus philosophique de respecter que de braver? Et le public n'est-il pas équitable lorsqu'il récompense les acteurs d'après ses affections, par le plaisir, en leur prodiguant les applaudissemens et les couronnes? C-R.

ACTIF. Dans l'inventaire d'une succession, le bilan d'un négociant, et en général dans l'état estimatif des fortunes privées, ou dans la situation financière d'un pays, c'est la réunion de toutes les sommes dues, de toutes les créances à recouvrer tant en capital qu'en intérêts. Au budget de l'état, l'actif se compose de la perception de tous les impôts, du recouvrement de toutes les créances, quelles que soient leur nature et leur source. Comme l'administration des affaires publiques ne saurait être suspendue sans mettre en souffrance l'intérêt général de la nation, il fallait que les dépenses de chaque exercice fussent votées à l'avance, sauf à arrêter plus tard leur réglement définitif. De là, dans le premier cas, un *actif présumé* d'après le calcul moyen du revenu des années précédentes, et dans le second un *actif net* représentant le chiffre exact du revenu de l'exercice. L'excédant des prévisions va communément figurer à l'actif du budget de l'année suivante. Rarement on l'applique au dégrèvement de l'impôt. Quant au déficit, il est rempli par une allocation votée spécialement. M-z.

ACTIF, *voy.* Verbe.

ACTINIE, *voy.* Zoophyte.

ACTION. En morale on appelle ainsi la manifestation extérieure de l'activité intellectuelle; le produit extérieur de la détermination intérieure. Tout ce que l'homme fait ne constitue pas des actions : ses membres et toutes les parties de son corps *fonctionnent,* mais n'*agissent* pas : une action suppose une volonté; tout ce qui est fait sans liberté ne mérite pas ce nom. En conséquence on ne dit point que l'animal agisse lorsqu'il fait telle ou telle chose; car on suppose cette activité produite par les instincts plutôt que par une libre détermination. Toute action étant le produit d'une volonté devient par cela même imputable à cette volonté; elle entraine une responsabilité. Point d'action sans volonté, et néanmoins toutes les actions ne sont pas précisément volontaires, car toutes ne sont pas libres; la volonté, dominée quelquefois par la force des choses ou par la violence des hommes, cède, plie dans certains cas, et produit des actions qu'elle désavoue, qui lui sont contraires ou même odieuses, mais auxquelles elle a été contrainte de connivер. Les actions sont ou bonnes ou mauvaises suivant l'intention qui les a produites; toutefois l'homme pouvant agir sans intention précise, au hasard, à la légère, par distraction, il y a aussi des actions indifférentes, imputables sans doute, mais que la morale n'approuve ni ne réprouve. *Voy.* Volonté, Liberté, Imputation, etc. S.

ACTION (mécanique), *voy.* Choc, Mouvement, etc.

ACTION, *voy.* Bataille.

ACTION (art dramatique). C'est le développement, suivant les règles de l'art, de l'événement qui fait le sujet du drame ou de l'épopée.

La poésie épique ou dramatique a pour objet le récit ou la représentation des événemens de la vie humaine; mais la simple exposition d'un événement, quelque intéressant qu'il puisse être, ne constitue point une œuvre poétique: c'est le bloc de marbre où la statue est renfermée; ce n'est point la statue elle-même. Il faut que l'art retranche, ajoute, simplifie, régularise; il faut qu'à l'exemple du Créateur il organise la matière; qu'il lui donne la forme, la proportion, le mouvement, la vie.

On confond quelquefois l'*action* avec la *fable :* ces deux expressions ne sont point synonymes. La *fable* est la donnée générale du poème; l'*action* est la fable disposée par une main d'artiste, la fable élaborée, ordonnée, revêtue des formes, assujétie aux proportions du drame ou de l'épopée. C'est le génie, qui d'un fait simplement historique compose une fable poétique; c'est l'art, qui d'une fable une fois conçue compose une action régulière : inventer des ressorts, préparer des suspensions, exciter, soutenir, accroître l'intérêt, ménager, en un mot, cette progression vive et rapide qui nous entraîne sans relâche d'une scène à l'autre et de l'exposition au dénouement, voilà sa tâche et voilà ses secrets.

Toute représentation ne constitue pas non plus une *action*. Il faut pour cela qu'elle soit successive, qu'elle ait quelque durée. On voit qu'il n'est pas donné à tous les arts de représenter une *action*. Le peintre, le sculpteur, qui n'ont à leur disposition qu'un point de la durée, ne peuvent nous montrer que des *situations*. C'est la succession, c'est le progrès, qui distingue une *action* d'un tableau.

Trois parties composent l'*action:* l'exposition, le nœud, le dénouement (*voy.* Acte). La première instruit le lecteur et le spectateur de ce qu'il doit connaître pour comprendre et suivre l'*action;* la seconde éveille l'intérêt et la curiosité, en mettant aux prises les élémens opposés qui doivent se combattre dans le cours du poème; la troisième, en tranchant ce nœud, termine l'incertitude où nous tenait le poète, et devient le complément de l'*action*.

Zaïre aime Orosmane, elle en est aimée, elle va devenir son épouse; voilà l'exposition.

Zaïre retrouve son père, vieux martyr de la foi chrétienne; il exige d'elle le sacrifice de sa tendresse pour un Musulman. Que va produire ce combat de l'amour et de la piété filiale? voilà le nœud.

Orosmane, trompé par les incertitudes de Zaïre et par de fausses apparences, la croit infidèle, l'immole à sa vengeance, et s'immole à côté d'elle en apprenant son erreur; voilà le dénouement.

On voit que toute *action* est un problème, dont le dénouement est la solution.

Pour qu'une *action* soit régulière, pour qu'elle atteigne le but que l'art se propose, il est quelques conditions que le goût et la raison nous révèlent.

L'*unité* est de l'essence des arts; l'*action* doit donc être *une :* toute représentation qui m'offrira, dans un cadre unique, plusieurs actions successives ou même simultanées, mais sans liaison entre elles, sera défectueuse comme œuvre d'art. Point d'œuvre d'art sans unité.

Le but de l'art est d'intéresser; l'*action* n'atteint donc point son but si elle n'est *intéressante*.

Les arts vivent de fictions; mais ces fictions ont besoin, pour plaire, d'emprunter les apparences de la vérité; l'*action* doit donc être *vraisemblable*, c'est-à-dire que les faits dont elle se compose doivent se rapporter à des causes prises dans l'ordre naturel des choses.

Nous venons de dire que l'action est un problème que le dénouement vient résoudre; de là, nécessité de tenir l'*action incertaine* jusqu'au dénouement. Du moment où cesserait l'incertitude, l'intérêt s'évanouirait avec elle.

Enfin l'*action* doit être *complète;* autrement ce ne serait plus une *action*, ce serait un fragment d'*action*.

Outre ces conditions générales, qui sont de l'essence de l'art, il en est d'au-

tres qui tiennent à la nature de tel ou tel genre de poème. L'*action* de la tragédie doit être noble dans son caractère, pressée dans sa marche, restreinte dans sa durée et dans son espace. L'*action* épique doit être grande, vaste, merveilleuse; elle embrasse dans ses limites la terre et le ciel même; elle comporte les développemens, les épisodes. Le roman, la comédie, la fable même, reposent également sur une *action* qui a aussi ses lois et ses convenances particulières.

Créer, combiner, disposer son *action*, est pour un artiste le travail le plus important et le plus difficile. On sait ce mot de notre grand Racine : *Ma pièce est finie, je n'ai plus que les vers à faire*. Et pourtant les vers de Racine ont bien quelque prix. S. A. B.

Action se dit encore, en matière d'éloquence, de l'attitude d'un orateur, du plus ou moins de mouvement qu'il imprime à sa voix et à son geste, ou en général à son débit. La vivacité des sentimens, le feu des passions se manifeste par l'action à laquelle prennent part le corps tout entier, la tête, les pieds, les muscles, toutes les parties du visage, mais particulièrement les yeux. Une tirade pathétique, un discours véhément, débités sans action, manquent totalement leur effet; mais on peut aussi outrer l'action, et tomber dans le grotesque ou dans le ridicule. Chez les orateurs anciens l'action était véhémente : elle est encore très vive et quelquefois pétulante chez les Italiens; en France elle est animée, tandis qu'elle est souvent sèche et froide chez les Anglais. *Voy.* DÉCLAMATION. J. H. S.

ACTION, comme terme de droit, est la demande formée en justice contre une personne à l'effet de la faire condamner à l'exécution d'une obligation par elle contractée ou qui lui est imposée par la loi. En ce sens on dit *avoir action contre quelqu'un*, pour dire avoir droit de former contre lui une demande.

Dans la législation romaine on disait *avoir une action* contre quelqu'un dans un sens moins figuré. Il y avait pour chaque affaire deux juges : le juge du point de droit, c'était le préteur; et le juge du fait, c'était un citoyen désigné par le préteur. Le *demandeur*, celui qui formait la demande en justice, appelait son adversaire, le *défendeur*, devant le préteur. Si le défendeur reconnaissait les faits avancés par le demandeur, le préteur terminait le litige. Sinon il renvoyait devant un simple citoyen, en lui posant la question du procès, avec ordre de condamner ou d'absoudre suivant que cette même question serait résolue affirmativement ou négativement. Cette formule s'appelait *action*. — Dans la loi romaine, le corrélatif de l'action, c'était l'exception. Le préteur apportait souvent à l'ordre donné au juge de condamner, une restriction tirée de l'équité. Cette restriction était appelée exception.

Il y avait à Rome de nombreuses divisions et subdivisions des actions. La principale division était en *actions réelles* (*in rem*), et en actions personnelles (*in personam*). Les premières poursuivaient un droit absolu sur les choses, indépendamment de toute obligation de la part des personnes. Les secondes poursuivaient les personnes en vertu d'obligations personnelles. Suivant quelques auteurs, il y aurait une troisième classe d'actions qui s'appelleraient mixtes, et qui tiendraient également des unes et des autres. L-E.

ACTIONS. Dans le commerce on entend par *action*, 1° l'acte authentique qui constate une mise de fonds dans une société commerciale, et le droit de prendre part aux avantages de l'entreprise; 2° le montant de la somme même qui a été versée. L'objet ordinaire de ces sortes d'associations est de favoriser les entreprises qui demandent des ressources supérieures aux facultés pécuniaires d'une seule personne. Comme les associations commerciales dans lesquelles les capitaux sont ainsi placés ne laissent pas à leurs propriétaires la faculté de les retirer, ils deviennent nécessairement des objets d'échange, de commerce, de négociations; et comme, à raison de l'incertitude continuelle des résultats de toute entreprise, la valeur de ces actions est toujours essentiellement chanceuse et variable, on ne peut rigoureusement les

regarder comme des signes de valeur fixes et certains. C'est du reste une invention des temps les plus modernes. En France, dans l'année 1720 et presque en même temps en Angleterre, on se livra avec une véritable fureur au commerce des *actions*. Quelques personnes y trouvèrent une source immodérée de richesses, tandis que des milliers d'autres furent réduites à la misère la plus complète. On fut trompé en France par la compagnie des Indes, et en partie par la cour même; en Angleterre par la compagnie de la mer du sud. (*Voy.* LAW). On appelle *actionnaire* le propriétaire d'une ou de plusieurs actions. *C. L.*

ACTIUM et **ACTIAQUE.** Actium (ἄκτειον), promontoire de l'Acarnanie, à l'entrée du golfe d'Ambracie, aujourd'hui nommé Capo di Figolo. C'est là que se décida, le 2 septembre de l'année 31 avant J.-C., le sort de la république romaine, devenue la proie de quelques ambitieux; et l'histoire date de ce combat naval une ère nouvelle. Bien que les intentions hostiles d'Octavien ne fussent pas douteuses, Marc-Antoine ne se pressa pas pourtant de les prévenir par une attaque subite, à laquelle celui-là n'était pas préparé encore; mais il lui donna le temps de se mettre en mesure pendant que lui-même se livrait, à Patræ, aux plus grands déréglemens. Octavien profita de ce délai; il partit de Brundusium, faisant voile vers le golfe d'Ambracie où se tenait la flotte de son adversaire. Antoine avait pour lui l'avantage du nombre et des qualités guerrières; la victoire lui était assurée s'il avait suivi le conseil de ses amis et de ses généraux de se battre sur le continent. Cléopâtre opina pour une bataille navale, et cet avis prévalut. La flotte d'Octavien était la plus nombreuse; ses bâtimens, ou plats ou peu élevés, manœuvraient avec facilité et vitesse, et attaquaient de toutes parts les vaisseaux de haut bord, véritables citadelles flottantes, hérissées de tours et de machines, qu'Antoine lui opposait, et que montaient de valeureux combattans. La bataille fut vive et acharnée; la victoire flotta incertaine, et Marc-Antoine était loin d'être battu quand Cléopâtre, fatiguée d'une si longue mêlée, ou effrayée peut-être d'un échec qu'elle venait de souffrir, prit la fuite et y entraîna tous les vaisseaux égyptiens. Soit amour, soit consternation, Marc-Antoine cessa aussitôt le combat, suivit la reine, et donna ainsi l'exemple d'une fuite honteuse, que sa flotte toutefois n'imita point; mais privée de son chef, celle-ci ne put résister long-temps aux efforts du parti d'Octavien. Indignée de se voir trahie, elle prêta l'oreille à l'invitation qu'on lui adressa de ne pas prolonger une lutte dont l'issue n'était plus douteuse. Cependant l'armée de terre, témoin immobile de la catastrophe, était restée intacte. Elle se composait de 100,000 fantassins et de 12,000 cavaliers, tous bien aguerris, et aurait pu avec succès disputer à César son triomphe, quoiqu'elle fût entourée d'ennemis que les hauteurs de son chef avaient suscités. Pendant sept jours elle attendit patiemment ses ordres; mais ces ordres n'arrivèrent pas. Antoine suivit son amante jusqu'aux frontières d'Égypte, où il avait laissé son armée d'Afrique, qui lui refusa l'obéissance et se rendit tout entière au vainqueur. Celui-ci, profitant de sa victoire, partit lui-même pour l'Égypte, où Pélusium lui ouvrit ses portes, et où la flotte de Cléopâtre passa de son côté. La victoire d'Actium mit fin à cette république de cinq siècles qui s'était survécu à elle-même, et dont il ne restait déjà plus que le nom et les formes extérieures; elle livra tout le pouvoir à Octavien.—Pour perpétuer le souvenir de sa victoire, Auguste fit rebâtir l'antique temple d'Apollon Actiaque, situé sur le même promontoire, et donna à la petite ville d'Actium le nom de Nicopolis. Virgile, dans l'*Énéïde* (l. III, v. 280), parle des jeux (*actia* ou *ludi actiaci*) fondés très anciennement en ces lieux, et qui se célébraient tous les trois ans. Ces jeux furent renouvelés par Auguste, et devinrent alors quinquennaux; à l'instar des jeux olympiques, ils donnèrent lieu à une ère nouvelle que l'on datait du 1er janvier de l'an 724 de Rome. Ils ne furent pas célébrés seulement à Actium, mais transférés dans la suite à Rome, et établis aussi dans

plusieurs provinces d'Asie et en Égypte. On rapporte qu'on y observait un singulier usage : on commençait par sacrifier un bœuf pour l'abandonner ensuite aux mouches, afin que, s'étant rassasiés de son sang, ces hôtes incommodes déguerpissent sans troubler la fête par leurs importunités. J. H. S.

ACTIVITÉ INTELLECTUELLE, *voy.* FACULTÉS, INTELLIGENCE, SENSIBILITÉ, VOLONTÉ.

ACTON (JOSEPH), pendant long-temps premier ministre à Naples. Il naquit, en 1737, à Besançon, de parens irlandais qui s'étaient établis dans cette ville. Après avoir achevé ses études, il prit du service dans la marine française, mais la quitta bientôt pour entrer dans celle de Toscane; il y fut employé dans l'expédition espagnole contre les Barbaresques, et eut le bonheur de s'y distinguer. Ce premier succès lui donna bientôt l'occasion de se vouer au service de la marine de Naples, et l'amena à la cour voluptueuse de cette capitale, où il sut gagner la bienveillance de la reine Caroline. Il fut successivement ministre de la marine, de la guerre, directeur des finances, et enfin premier ministre. Dans ce poste, il se lia intimement avec l'ambassadeur anglais Hamilton; ces deux personnages eurent sur le sort de Naples une influence désastreuse. Acton fournit un nouvel exemple du danger de confier le gouvernement à des favoris. Sa haine implacable contre la France l'excita, pendant la durée de la guerre d'Italie, aux mesures les plus atroces, dont, en dernier résultat, les effets devinrent funestes à la famille régnante. En 1798 Acton accompagna le roi Ferdinand dans la fameuse expédition du général autrichien Mack contre l'armée française. Précédemment il avait présidé une junte extraordinaire qui, sous les yeux de Nelson, immola à ses haines politiques un nombre considérable de victimes dans toutes les classes de la société. Après la malheureuse issue de l'expédition de Mack, Acton fut éloigné définitivement, mais trop tard, de la direction des affaires. Il mourut, en 1808, détesté de tous les partis. *C. L.*

ACUNHA (prononcez Acougna). Plusieurs personnages de ce nom figurent dans l'histoire de Portugal. Les plus célèbres sont : *Tristan d'*ACUNHA, qui fut chargé en 1506 du commandement d'une escadre envoyée par le roi Emmanuel au secours de François d'Almeyda, récemment établi comme son vice-roi dans l'Inde, et que le sulthan d'Égypte menaçait d'une attaque formidable. Divers exploits signalèrent sa longue traversée; mais au moment où il aborda le port de Cananor, les Portugais venaient d'essuyer une défaite complète dans un engagement contre les Indiens. C'est ce même capitaine qui fut le chef de l'ambassade envoyée, en 1514, par le roi Emmanuel à Léon X pour demander au saint père, entre autres choses, la convocation d'un concile qui remédiât *aux désordres et aux débauches outrées des prêtres et des moines*, ainsi que la cession temporaire du tiers des revenus assignés à l'entretien des églises et du clergé, ladite cession à titre de *subvention pour la guerre dans laquelle il s'était engagé contre les Maures, dans l'intérêt général de la chrétienté.* — Et *Rodrigue d'*ACUNHA, archevêque de Lisbonne et l'un des chefs de la conjuration qui, en 1640, plaça le duc de Bragance sur le trône. Ce fut ce prélat qui prêta au nouveau roi le serment de fidélité au nom de tout le clergé portugais. L'historien Laclède, qui rapporte avec détail un miracle qui eut lieu tandis que D. Rodrigue d'Acunha donnait sa bénédiction au peuple, sur lequel on comptait pour faire réussir l'entreprise, le représente comme un homme plein de candeur, modéré, encore plus éloquent, et par-dessus tout attaché aux intérêts du pays. P. C.

ACUNHA (ILE DE TRISTAN D'), ainsi appelée du nom du navigateur qui l'a découverte dans l'Océan. Elle est située, selon M. Dupetit-Thouars, sous 37° 18' de latitude et 13° 4' de longit. occid., et paraît avoir quatre à cinq lieues de tour. Le climat est heureux, les terres assez fertiles. Les côtes de l'île sont poissonneuses, et les plages attirent beaucoup d'oiseaux de mer. Dans l'intérieur elle est hérissée de hautes montagnes couvertes de verdure. Les journaux annoncèrent, en 1811, qu'un marin américain s'y était établi, et s'en était déclaré pos-

sesseur. Lorsque les Anglais eurent envoyé Napoléon en captivité à l'île Sainte-Hélène, ils mirent un poste d'artillerie dans l'île d'Acunha. Après le départ de la troupe, un caporal de ce poste, nommé Glass, a fondé dans l'île une colonie qui, au commencement de 1829, se composait de sept hommes, six femmes et quatorze enfans; les colons cultivaient un terrain étendu, et avaient beaucoup de moutons, de porcs et de volailles; ils faisaient la chasse, dans les montagnes, aux chèvres sauvages et aux sangliers. La colonie pourra prospérer un jour et fournir des vivres aux vaisseaux qui vont au cap de Bonne-Espérance ou qui en viennent. D-G.

ACUPUNCTURE. Ce mot, dont la signification littérale est piqûre d'aiguille, est consacré par l'usage pour exprimer l'introduction d'aiguilles au sein des parties vivantes, pratiquée méthodiquement et dans la vue de guérir certaines affections. Cette manière assez singulière de traiter les maladies est fort usitée à la Chine et surtout au Japon, d'où, il y a environ cent ans, le voyageur Kæmpfer l'importa en Europe. Assez froidement accueillie à son arrivée, elle fut remise à la mode il y a quelques années, et, à cette occasion, donna lieu à plusieurs expériences curieuses, qui l'ont fait apprécier à sa juste valeur.

Pour pratiquer l'acupuncture on se sert d'aiguilles fines et très aiguës en or, en argent ou en acier; ces dernières ont besoin d'être détrempées par l'action de la chaleur, sans quoi elles pourraient se casser. On les garnit d'une tête en métal, ou plus simplement en cire à cacheter destinée, tant à empêcher qu'elles ne s'introduisent tout entières sous la peau, qu'à favoriser le mouvement de rotation qu'on a besoin de leur imprimer.

Pour faire pénétrer les aiguilles, on en place la pointe perpendiculairement sur la peau qui doit être tendue, et on les fait rouler entre les doigts; ou bien on se borne à une pression graduelle; ou bien encore on frappe à petits coups sur la tête de l'aiguille, avec un petit maillet de bois ou de plomb. Quel que soit d'ailleurs le procédé employé, la douleur est fort peu de chose, et ne se fait guère sentir qu'au moment où la peau est traversée. On a expérimenté sur les animaux que les aiguilles pouvaient être impunément enfoncées dans toutes les parties du corps, sans en excepter les organes les plus délicats; et il paraît que les Japonais, long-temps avant, pratiquaient cette opération indistinctement sur toutes les parties du corps chez l'homme. Lorsqu'on retire l'aiguille, il y a rarement effusion d'une ou deux gouttes de sang; et il reste pendant quelques heures un peu de rougeur et de gonflement, mais sans douleur.

Diverses théories ont été formées sur ce qui se passe dans l'acupuncture : les uns prétendent qu'il y a soustraction, les autres introduction d'électricité, d'autres enfin distribution plus régulière de cet agent; mais ces faits n'ont jamais été constatés.

L'acupuncture a été essayée contre un grand nombre de maladies; elle a échoué contre toutes celles qui avaient quelque gravité, et n'a réussi que dans les cas de douleurs nerveuses ou rhumatismales, maladies essentiellement vagues et capricieuses de leur nature; sur lesquelles l'imagination exerce beaucoup d'empire, et que le temps guérit bien souvent à lui seul : aussi la vogue dont elle a joui en France a-t-elle été très passagère. Au Japon c'est le remède universel. *Voy.* Cloquet, *Traité de l'Acupuncture*. Paris, 1826. F. R.

ADAGE, du latin *adagium*, qu'on fait dériver des mots *ad agendum aptus*. C'est une maxime, une sentence, un précepte utile pour se bien conduire dans les affaires de la vie. On confond ordinairement l'adage avec le proverbe (*voy.* ce mot). Erasme a fait une collection de sentences, de maximes tirées des poètes, orateurs et philosophes grecs et latins, que l'on nomme les *Adages d'Erasme*. G-N.

ADAGIO, mot italien qui veut dire doucement, à l'aise, et qu'on met en tête ou dans le cours d'un morceau de musique, pour en indiquer le mouvement. *Voy.* Mouvement et Métronome.

On donne le nom d'*adagio* à des morceaux de musique, ou à des compositions entières, dans lesquels ce mouve-

ment doit règner, et qui demandent à être rendus avec l'expression de sensibilité qui lui est particulière. F. R.

ADALBERT ou **ALDEBERT**, Gaulois, qui, vers 744, prêchait le christianisme dans les environs du Mans. Sacré évêque, mais sans diocèse fixe, il mérita d'être remarqué par l'opposition qu'il montra le premier à l'introduction des maximes et des coutumes de l'église romaine en Allemagne. Il signala comme superflue la multiplication extraordinaire qui se faisait de saints, de reliques et d'autres objets, ainsi que les pratiques de la confession telles qu'elles étaient usitées dans l'église de Rome. Aussi l'archevêque Boniface, apôtre des Allemands, l'accusa-t-il de détestable hérésie, et d'une présomption qui l'aurait porté à se mettre au-dessus des apôtres et des martyrs. Il le fit condamner en 744 au synode de Soissons; et, l'année suivante, Adalbert subit à Rome une condamnation semblable et fut jeté dans un cachot. Il parvint à s'en échapper, mais n'en fut pas plus heureux; il fut assommé, comme on le rapporte, par une troupe de bergers sur les rives de la Fulde. Les énormes accusations lancées contre lui pourraient bien n'avoir eu d'autre fondement que la haine dont le poursuivaient l'évêque de Rome et saint Boniface, son fidèle serviteur. *C. L. m.*

ADALBERT (SAINT), de Prague, l'apôtre des Prussiens, était fils d'un seigneur bohème. De 973 à 982, il reçut à l'école du Dôme de Magdebourg une éducation monacale. Dès 983 il fut promu au siége de Prague, dont il fut le second évêque; et c'est vraisemblablement en cette qualité qu'il conféra le baptême à saint Etienne. Mais sa sévérité, ses habitudes morales, et son inflexible attachement aux pratiques de l'église romaine, lui suscitèrent de grandes difficultés, et il fit de vains efforts pour détacher les Bohèmes de leurs coutumes nationales et de leurs pratiques païennes. Découragé par le mauvais succès de sa pieuse ardeur, il quitta son diocèse en 988, et passa ses jours à Monte Cassino et à Rome, dans des cloîtres, jusqu'à ce que les Bohèmes le rappelèrent de leur propre mouvement en 993. Mais à peine deux années furent-elles écoulées que, aigri de nouveau par les rechutes et les dépravations païennes dont il fut témoin, il les quitta encore. Il retourna dans son cloître à Rome, et de là accompagna l'empereur Othon III en Allemagne. Après avoir visité les monastères de Tours et de Fleury, il revint à Gnezna chez le duc Boleslaf de Pologne, et prit ensuite la résolution d'aller convertir les idolâtres de la Prusse. C'est à Dantzig qu'il commença à baptiser; puis il passa en Prusse : mais à la seconde tentative qu'il fit de prêcher le christianisme, il fut, le 23 avril 997, massacré par un habitant du pays, à l'endroit où est située maintenant la petite ville de Fischhausen. Sa dépouille mortelle achetée au poids de l'or par Boleslaf, donna lieu, assure-t-on, à des miracles qui devinrent célèbres. Enlevée par le duc Brzetislaf de Bohème, elle opéra ce que le saint lui-même n'avait pu faire de son vivant. Les Bohèmes, afin de posséder à Prague ces miraculeux ossemens, consentirent à s'imposer volontairement ces règles austères de la foi chrétienne qui les avaient si long-temps exaspérés contre leur évêque. *C. L.*

ADALBERT, archevêque de Brême et de Hambourg, issu d'une maison palatine de Saxe, fut revêtu de cette dignité par l'empereur Henri III, en 1043. Ami et parent de ce souverain, il l'accompagna à Rome; et peu s'en fallait, en 1046, qu'il ne devint pape. Le pontife Léon IX, qu'en 1049 il avait défendu au synode de Mayence, le fit, l'année suivante, son légat dans les royaumes du Nord. Son diocèse s'étendait en Danemark, en Norvège et en Suède; mais il s'efforça vainement de s'arroger sur tout le nord de l'Europe les attributions et les titres de patriarche. Pendant la minorité de Henri IV il s'empara, d'accord avec l'archevêque Hannon de Cologne, de la tutelle et de l'administration de ce jeune empereur, supplanta bientôt auprès de lui le rival qu'il s'était associé, en montrant plus d'indulgence pour les passions de Henri; et, en 1065, après s'être mis à son égard en état d'hostilité ouverte, il usurpa le pouvoir le plus illimité au nom de ce même empereur, dont l'or-

gueil, le déréglement et l'obstination étaient en partie les fruits de l'influence exercée par Adalbert. L'arrogance et l'arbitraire qui caractérisaient particulièrement l'administration d'Adalbert déterminèrent, en 1066, les princes allemands à l'éloigner de force de l'empereur Henri; mais après une courte lutte entre lui et les grands seigneurs saxons qui dévastèrent pendant quelque temps son territoire, il fut remis par Henri dès 1069 en pleine jouissance de son ancien pouvoir. Les projets ambitieux auxquels il se livra de nouveau ne furent interrompus que par sa mort, arrivée à Goslar, en 1072. Adalbert avait assurément quelques-unes des qualités qui font les grands hommes. On ne peut nier qu'il se distinguait entre ses contemporains par un esprit supérieur et un caractère ferme et énergique. La modération, la douceur et la générosité lui manquèrent seules pour mériter l'admiration que quelques-uns lui avaient accordée. *C. L.*

ADAM (mot hébreu qui signifie *terre*), père du genre humain, et, d'après le récit mosaïque, formé par Dieu du limon de la terre le sixième jour, ou à la sixième époque de la création du monde. Dieu acheva cette œuvre en formant l'homme d'après son image, et en l'instituant maître et souverain de toutes les créatures animées, non pourvues, comme lui, de la raison. Il lui donna pour compagne Ève (la *mère des vivans*), formée de la propre chair d'Adam. Réunis dans un lieu de délices, ils devaient peupler la terre d'une heureuse et sainte postérité. Le jardin d'Éden, rempli d'arbres chargés de fruits, leur fut assigné pour demeure; ils y trouvèrent tout ce qui pouvait satisfaire leurs justes désirs et leur procurer d'innocentes jouissances. Mais au milieu du jardin, était situé l'arbre de la connaissance du bien et du mal, et le Créateur leur avait défendu d'en goûter les fruits. Ève, dit l'antique tradition, se laissa néanmoins séduire par le serpent ou le démon; elle cueillit un fruit de cet arbre, et excita son époux à en manger avec elle. Cette faute détruisit leur bonheur. L'aspect des choses changea soudain devant leurs yeux; ils reconnurent leur nudité, et s'efforcèrent de la couvrir avec des feuilles de sycomore. En vain Adam, cherchant à se cacher devant Dieu, implora le pardon de sa faute et de celle d'Ève : la malédiction divine tomba sur eux et sur toute la nature. Ils avaient quitté l'état d'innocence dans lequel ils avaient été créés : Adam fut condamné à se procurer sa nourriture à la sueur de son front; il fut atteint par toutes les misères de la vie, et, à la fin de ses jours, par les angoisses de la mort. Animé d'une jalousie furieuse, son fils aîné Caïn frappa d'un bras fratricide son second fils, le pieux Abel, et rougit ainsi la terre du premier sang humain. Adam eut un troisième fils nommé Seth. A l'âge de 930 ans il mourut. D'après les calculs il en aurait passé 130 dans le paradis. L'histoire d'Adam figure avec plus ou moins de changemens dans les traditions de tous les anciens peuples. Elle paraît avoir eu chez tous une source commune diversement envisagée : elle est dans toutes les croyances la base primitive des dogmes fondamentaux de chacune d'elles. La poésie et les beaux-arts ont trouvé dans la vie, la faute, la chute et la mort d'Adam, le sujet de sublimes inspirations. *C. L. m.*

ADAM (MAÎTRE), ou *Adam Billaut*, artisan et poète, fut connu aussi sous le nom de *menuisier de Nevers*, et surnommé le *Virgile au rabot*. Le contraste de son talent et de son état lui fit, de son temps, une sorte de réputation. Le cardinal de Richelieu lui assigna une pension; le grand Condé le protégea; Corneille l'encouragea par des éloges : Voltaire le mit au nombre des écrivains du siècle de Louis XIV; et, de nos jours, deux auteurs se sont unis pour faire, des *Chevilles de maître Adam*, le sujet d'un vaudeville.

Billaut eut le bon esprit de ne pas rougir d'un métier qui ne fut point inutile pour mettre son talent en relief, et publia les trois recueils de ses œuvres sous des titres empruntés aux instrumens de sa profession (les chevilles, le villebrequin, le rabot).

On trouve dans ses vers de la verve et de l'imagination, mais aussi des incorrections et de la grossièreté, défaut inévitable dans les produits d'un talent na-

turel dépourvu de culture. On a retenu la chanson *Aussitôt que la lumière*, et le rondeau *Pour te guérir de cette sciatique*.

Il mourut à Nevers, lieu de sa naissance, le 19 mai 1662. A. M.

ADAM. Trois frères, qui se livrèrent tous à la sculpture, sont connus sous ce nom qu'ils ont rendu célèbre. L'aîné, *Lambert Sigisbert*, né en 1700 à Nancy, où son père était aussi sculpteur, vint à l'âge de dix-huit ans à Metz et de là à Paris. Après quatre ans d'études dans cette ville, ayant remporté le grand prix de l'académie, il se rendit, comme pensionnaire du roi, à Rome où il passa dix ans. Le cardinal de Polignac le chargea de réparer douze statues de marbre trouvées dans le palais de Marius et connues sous le nom de la famille de Lycomède; et Lambert exécuta cet ouvrage avec beaucoup de talent. A l'époque où l'on voulut élever à Rome le grand monument appelé la fontaine de Trévi, il fut un des seize sculpteurs désignés pour fournir des dessins. Celui qu'il présenta fut accepté; et il l'aurait exécuté sans la jalousie des artistes italiens qui le força de revenir en France. En 1737 il fut nommé membre et plus tard professeur de l'académie. La statue de Neptune calmant les flots et ayant à ses pieds un Triton est une preuve de son talent. C'est lui qui termina le groupe de Neptune et Amphitrite qui orne le bassin de Neptune à Versailles. Adam fut un sculpteur distingué; son anatomie est exacte, ses draperies sont belles : mais il paya quelquefois le tribut au mauvais goût de son époque. Il mourut en 1759. — Son frère *Nicolas Sébastien*, né à Nancy en 1705, étudia le même art, sous ses yeux, à l'académie de Paris. Ayant passé deux ans à Rome et remporté un prix proposé par l'académie de Saint-Luc (*voy.* ACADÉMIE), il travailla pendant neuf ans avec son frère, et finit par être admis à l'académie de Paris. Son Prométhée déchiré par un vautour est un bel ouvrage; mais son chef-d'œuvre est le tombeau de la reine de Pologne, épouse de Stanislas. Il égala son frère en talent. Il mourut en 1778. — Le troisième frère, *François Gaspard*, né à Nancy en 1710, fut élève de son père : en 1728 il alla retrouver ses frères à Rome, où il fit de grands progrès sous leur direction; mais sa réputation resta bien au-dessous de la leur. *C. L.*

ADAM (ROBERT), architecte distingué, naquit près d'Édimbourg en 1728 d'un père qui s'était aussi livré à l'architecture, et qui avait eu pour amis Hume, Robertson, Adam Smith et Ferguson, lesquels continuèrent au fils leur amitié. Après s'être formé par des voyages entrepris en 1754 sur le continent, et par un assez long séjour en Italie, il revint à Londres, où le roi le nomma son architecte. Adam fournit les dessins pour un grand nombre d'édifices, et ne tarda pas à devenir célèbre. Il produisit une révolution dans l'architecture en Angleterre, et contribua à y répandre un meilleur goût pour ce qui concerne les ornemens et les décorations, non-seulement dans son art spécial, mais dans tous les arts où le dessin entre comme objet essentiel. Parmi différens ouvrages publiés par lui, on doit citer principalement la *Description des ruines du palais de l'empereur Dioclétien à Spalatro en Dalmatie* (Londres, 1764, in-folio), qui a reçu des éloges de Gibbon. En 1764 il fut nommé représentant du comté de Kinross au parlement, et resta néanmoins fidèle à sa première profession. Il mourut en 1792; un monument lui fut érigé dans l'abbaye de Westminster. S.

ADAM (le docteur ALEXANDRE), célèbre latiniste et archéologue, recteur de l'université d'Édimbourg, naquit en 1741, dans le comté de Moray, en Écosse, et mourut en 1809 après une carrière des plus laborieuses. Parmi ses nombreux écrits on a surtout distingué ses *Antiquités romaines*, excellent manuel publié pour la première fois en 1791 et traduit ensuite en français, en allemand et en italien : on estime aussi son *Dictionary of classical biography* (1800) et son *Lexicon linguæ latinæ compendiarium* (1805). S.

ADAM DE BRÈME, prélat célèbre, qui contribua de tous ses efforts à la propagation du christianisme dans la Scandinavie, et qui nous a laissé des ouvrages historiques d'un grand intérêt. Il était né, assure-t-on, à Missnie : cependant le lieu de sa naissance n'est pas plus certain que n'en est la date. Ce qui est sûr, c'est

qu'il arriva à Brême au milieu du XI^e^ siècle, et qu'il y devint chanoine et directeur de l'école de la ville. Il paraît avoir fait des voyages dans quelques pays du Nord pour y prêcher l'Évangile; et il seconda les missionnaires qui s'y rendaient de Brême, centre et point de départ de ces pieuses expéditions. C'est surtout aux rapports des missionnaires qu'il dut les détails souvent précieux qu'il a consignés, sur le Danemark, la Suède et la Russie, dans son grand ouvrage consacré particulièrement à l'histoire du diocèse de Brême et à celle de saint Adalbert (*voy.* l'art.), son protecteur. Cet ouvrage, qui embrasse les années de 788 à 1072, c'est-à-dire depuis le règne de Charlemagne jusqu'à celui de Henri IV, porte le titre suivant : *Historiæ ecclesiasticæ eccles. Hamburg. et Bremensis vicinorumq. loçor. septent., ab an.* 788 *ad* 1076, *lib. IV.* On en a plusieurs éditions. Il en est de même du second ouvrage d'Adam *De situ Daniæ et reliquarum trans Dan. regionum natura.* L'un et l'autre ont sans doute du mérite, même par le style généralement clair et simple, quoique prolixe : toutefois on comprend aisément qu'ils doivent être lus avec précaution; que des récits vrais y sont entremêlés de fables, et que la chronologie des faits est très embrouillée. Mais Adam avait beaucoup lu et beaucoup appris : il fournit une nouvelle preuve que le moyen-âge était loin d'être illettré autant qu'on le suppose ordinairement. J. H. S.

ADAM (PIC D'), la plus haute montagne de l'île de Ceylan. Les habitans de l'île l'appellent *Ham-al-el;* elle est située sous le 6° 49′ l. nord et 98° 4′ l. est de Greenwich. Lorsque le temps est beau, on peut la voir d'une distance de 10 lieues. Ce pic a 7000 pieds de haut, et se termine par un plateau qui autrefois était entouré d'une muraille. Le principal fleuve de l'île prend sa source dans cette montagne; les naturels donnent à cette rivière le nom de *Mavelaganga.* Son embouchure dans la baie de Trinquemale forme le meilleur port de l'Inde. Les sectateurs de Bouddha regardent le *Ham-al-el* comme sacré : la foule des croyans s'y rend en pélerinage. *C. L.*

ADAMIQUE (TERRE), espèce de limon salé et visqueux qui se trouve au fond de la mer, et qu'elle laisse souvent à découvert dans le reflux. Cette substance paraît formée du sédiment que les eaux laissent déposer. Le nom de terre adamique vient de ce qu'on a supposé que Dieu s'est servi de ce limon pour former le corps du premier homme. F. R.

ADAMIENS ou **ADAMITES.** C'est ainsi qu'on appela primitivement une secte chrétienne que l'on croit avoir pris naissance au II^e^ siècle, et, par la suite, une réunion d'hérétiques découverte vers l'année 1421 pendant la guerre contre les Hussites. Ce nom d'Adamites leur vint de ce que les adhérens à ces deux sectes, soit pour imiter l'état d'innocence primitive d'Adam, soit pour prouver que l'on peut dompter les penchans naturels les plus forts, avaient l'habitude de paraître dans leurs réunions sans vêtemens, quoiqu'elles fussent composées de personnes des deux sexes.

Les nouveaux Adamites s'appelaient aussi, d'après leur fondateur Picard, *Picardiens* ou *Berghards.* Ils se montrèrent vers 1421, dans une île du fleuve Lusinitch, où Ziska les surprit et les défit sans les détruire entièrement; car ils furent encore, dans les siècles suivans, très répandus en Bohème et en Moravie, où ils inspirèrent une grande haine aux Hussites, malgré leur aversion commune pour la hiérarchie ecclésiastique, particulièrement à cause du dogme de la transsubstantiation (*voy.*), rejeté par les nouvelles sectes. Plus tard ils se sont perdus parmi les restes des *Taborites,* avec lesquels on les a souvent confondus (*voy.* ce mot). *C. L.*

ADAMS (JOHN), successeur de Washington dans les fonctions de président des États-Unis américains, un des hommes d'état les plus éminens de son pays. Il descendait d'une famille considérée qui, dans l'année 1608, concourut à fonder la colonie de Massachusetts: lui-même naquit à Braintree, dans cette colonie, le 19 octobre 1735. Avant la mémorable révolution qui éleva sa patrie au rang des états indépendans, il s'était distingué comme jurisconsulte. Lorsque les troubles précurseurs de ce grand évé-

nement commencèrent à éclater, il défendit les intérêts de ses concitoyens dans des pamphlets remarquables. Son histoire de la lutte entre l'Amérique et la mère-patrie, publiée dans la gazette de Boston, fit une grande impression. Les mesures violentes n'obtenaient pas son suffrage : néanmoins le capitaine Preston, lorsqu'il eut fait tirer sur le peuple au sujet d'une émeute qui eut lieu à Boston, trouva en lui un défenseur de sa conduite. Dans les années 1774 et 1775 il fut élu membre du congrès. Adams, convaincu de l'impossibilité d'une réconciliation sincère et durable avec la mère-patrie, parla en faveur de l'indépendance, et contribua beaucoup à la célèbre déclaration du 4 juin 1776, qui proclama les colonies américaines états libres et souverains. En 1778, il fut envoyé avec Franklin à la cour de Versailles, pour conclure, en qualité de ministre plénipotentiaire des États-Unis, un traité d'alliance et de commerce entre les deux nations. A son retour, l'état de Massachusetts prit en considération les vues qu'Adams avait développées sur la meilleure forme du gouvernement à établir. Les États-Unis le nommèrent bientôt leur ministre plénipotentiaire près des états-généraux de Hollande : par son adresse et son activité, il parvint à déterminer ce pays à prendre part à la guerre contre l'Angleterre. En 1783, il alla à Paris, où il participa aux négociations pour la paix avec l'Angleterre, par laquelle fut enfin reconnue et proclamée l'indépendance des États-Unis. Pendant la guerre de la liberté, le congrès n'avait exercé qu'une autorité beaucoup trop restreinte dans ses rapports avec les divers états de l'Union : John Adams s'aperçut un des premiers de ce grave inconvénient; et il fut le premier aussi qui proposa des mesures propres à y obvier. Washington, Franklin, Madisson, Hamilton et d'autres citoyens distingués se réunirent pour appuyer son plan. Ce fut à leurs efforts combinés que l'Union américaine fut redevable de sa constitution actuelle, promulguée en 1787. Washington fut nommé président et John Adams vice-président. On lui reprocha quelque penchant pour l'ostentation et le luxe; il eut des ennemis qui affectèrent de redouter un oppresseur futur de cette liberté si péniblement conquise : mais sa conduite fit tomber ces injustes soupçons. Après que Washington eut abdiqué la présidence, John Adams fut nommé à sa place; et dans toutes les circonstances politiques qui se succédèrent il resta, par son caractère et par ses lumières, l'un des appuis les plus fermes de l'administration de son pays. Le terme de sa présidence étant arrivé, on choisit Jefferson pour lui succéder. Parvenu alors à un âge très avancé, il se retira des affaires, et mourut à New-York en 1803. Adams ne fut pas seulement un grand homme d'état; il mérita aussi d'être rangé parmi les écrivains distingués. Ce fut pendant son séjour en Europe qu'il publia son célèbre ouvrage intitulé : *Défense de la constitution et du gouvernement des États-Unis* (1787, 3 vol. in-8°), dont il donna en 1794 (Londres) une édition refondue sous le titre de *History of the principal Republics of the world* (3 vol. in-8°). On a de lui encore d'autres écrits sur le droit public, dont l'un porte le titre : *Essai sur le droit canon et féodal.* C. L.

ADAMS (John Quincy), fils aîné du précédent, fut, dans les années 1801 et 1802, ministre plénipotentiaire des États-Unis à Berlin. Dans cet intervalle il parcourut la Silésie, dont il adressa la description à son frère, à Philadelphie, en une série de lettres : celui-ci les publia successivement dans le *Porte-feuille*, journal qui paraissait dans cette ville. Les lettres d'Adams excitèrent le plus vif intérêt : elles avaient surtout pour objet l'état des manufactures en Silésie, et acquéraient par-là un grand degré d'utilité pour son pays, ainsi que par la description des progrès de l'enseignement et de l'éducation publique depuis l'établissement des séminaires d'éducation par le grand Frédéric. Ce recueil fut imprimé, en 1804, en un volume in-8°, avec une carte géographique où sont rectifiées plusieurs erreurs topographiques et historiques des auteurs allemands qui ont écrit sur la Silésie. Une traduction allemande parut dans l'année suivante. Jefferson, nommé pré-

sident des États-Unis, rappela Adams de Berlin. Le parti fédéraliste, auquel celui-ci était dévoué, lui fit obtenir une place de professeur au collége de Harvard, dans la province de Massachusetts; plus tard il fut envoyé comme député de cette province au sénat : ce fut le moment où Adams quitta le parti auquel lui et son père devaient toute leur fortune, pour s'unir au parti démocratique. Le président l'envoya comme ambassadeur en Russie, d'où, en 1814, il se présenta en qualité de plénipotentiaire des États-Unis près des puissances européennes réunies à Vienne. En mars 1815 il alla remplir les mêmes fonctions à la cour de Saint-James. Nommé, en 1817, secrétaire-d'état de l'intérieur, il a remplacé, en 1825, M. Monroë comme président de l'Union, et ne s'est pas *montré, dans ce poste éminent, moins* habile que ses illustres prédécesseurs : cependant il n'a pas été réélu. Son éloignement de la présidence est attribué surtout à la prépondérance des adversaires du nouveau système de douanes introduit dans l'Union pendant sa gestion (*V.* Tarif). Le parti qualifié de démocrate accusait aussi son système politique d'une trop grande déférence pour la diplomatie européenne. Telles sont les principales causes qui l'ont fait échouer dans sa concurrence avec le général Jackson (*voy.* l'article). On trouvera des notions intéressantes à cet égard dans les *Lettres* du célèbre romancier Cooper *sur les États-Unis.* *C. L. m.*

ADAMS (Samuel), *membre du* congrès américain, et l'un des principaux auteurs de la révolution des États-Unis. Il était né, en 1722, à Boston, province de Massachusetts, et reçut son éducation au collége de Harvard, où il prit ses grades en 1740. Les divers actes d'oppression auxquels se livrait l'Angleterre éprouvèrent de sa part une opposition énergique. Quoique déjà il avançât en âge, il ne le cédait à personne pour la promptitude des résolutions et pour l'activité de l'exécution : il donna le premier l'idée d'établir des sociétés populaires qui correspondraient ensemble, et qui auraient leur point de réunion à Boston. Ce fut là un des leviers les plus puissans de la révolution américaine : Adams attendait avec impatience le moment où éclateraient les hostilités entre la Grande-Bretagne et ses colonies. Il parlait déjà hautement d'indépendance, lorsque ses plus chauds partisans ne visaient encore qu'au redressement des plus justes griefs; il s'opposa à la levée et à l'organisation des troupes régulières, demandant qu'à l'exemple des Romains chaque Américain devînt soldat. Le sage Washington eut un adversaire dans cet esprit ardent et inquiet. Adams donna même son assentiment à la proposition qui fut faite, dans l'année 1778, d'ôter à ce grand homme le commandement des armées pour le donner au général Gates. Après avoir occupé la place de lieutenant-gouverneur et puis celle de gouverneur de Massachusetts, auxquelles il avait trois fois été élu, son âge très avancé le força de se retirer en 1797. Adams était dans un état voisin de l'indigence; son extérieur humble et négligé contrastait d'une manière bizarre avec l'audace de son esprit et de ses opinions. Il vécut assez long-temps pour voir couronnés par le succès ses efforts en faveur de son pays : il mourut le 2 octobre 1803, toujours pauvre; et on le surnomma le Caton américain. *C. L. m.*

ADAM'S-PEAK, *v.* Adam (*Pic d'*).

ADANSON (Michel), botaniste, né à Aix en 1727, fut entraîné par un penchant décidé vers l'étude de l'histoire naturelle; Réaumur et Bernard de Jussieu devinrent ses principaux guides. La réputation de Linnée, dont le système commençait alors à se répandre, l'excita à suivre les traces de ce grand naturaliste. Pour faire plus de progrès dans les sciences, il renonça à l'état ecclésiastique auquel il était destiné, et entreprit des voyages d'histoire naturelle dans des pays encore inconnus. A peine âgé de vingt-un ans il partit pour le Sénégal, pensant que l'insalubrité de cette contrée empêcherait long-temps encore les naturalistes d'aller l'explorer; et, poussé par le zèle le plus ardent, il y ramassa des trésors inestimables dans les divers règnes de la nature. L'imperfection des méthodes et des divisions usitées jusqu'alors l'ayant frappé, il s'efforça d'en

établir une qui fût complète; il dressa des cartes exactes des pays qu'il avait parcourus, et rassembla des dictionnaires des langues différentes qu'il avait apprises. Après un séjour de cinq ans dans un climat malsain, il revint dans sa patrie muni des plus précieuses collections, à l'aide desquelles il publia, en 1757, son *Histoire naturelle du Sénégal*. Des travaux remarquables que l'Académie des sciences inséra dans ses Mémoires lui méritèrent, en 1759, le titre d'académicien. La publication de ces traités fut suivie de celle de son grand ouvrage de botanique : *Famille des plantes* (2 vol., 1763). Cet ouvrage, étonnant par les connaissances que l'auteur a su y rassembler, ne put pas atteindre son but, celui de donner une nouvelle forme à la botanique, et de prendre la place du système de Linnée. Au moyen de changemens et de supplémens nombreux, il préparait une nouvelle édition, lorsqu'il conçut le plan d'une encyclopédie complète. Dans l'espérance que Louis XV favoriserait cette entreprise, il rassembla les matériaux nécessaires, qui s'accrurent bientôt immensément; et en 1775 il exposa à l'Académie un plan dont l'étendue excita la surprise générale : mais le résultat de cet examen ne répondit pas à l'attente de l'auteur. Le plan d'Adanson était excellent sans doute, mais la vie d'un homme n'eût pas suffi pour l'exécuter : cependant il continua, avec un zèle toujours égal, d'augmenter ses matériaux. Préoccupé de son vaste projet, il employa tous ses moyens pour en accélérer l'accomplissement, mais ne publia rien désormais, si ce n'est quelques mémoires estimables qu'il présenta à l'Académie. La révolution ayant éclaté le mit dans la plus triste situation. L'Institut national, lors de sa fondation, l'ayant appelé dans son sein, il répondit qu'il ne pouvait pas se rendre à son invitation, *parce qu'il n'avait pas de souliers*. Le ministre de l'intérieur lui accorda une pension. L'exécution de son plan l'occupa sans relâche jusqu'à sa mort, arrivée en 1806. Le nombre de ses écrits imprimés est bien limité, en comparaison de la grande quantité de manuscrits qu'il a laissés, et dont il serait à desirer qu'on pût extraire ce qu'ils renferment de plus curieux. Adanson fut un des collaborateurs aux premiers volumes de l'Encyclopédie; mais ce qui seul sauverait son nom de l'oubli, c'est qu'il est attaché au plus grand arbre du monde connu, le *baobab* (*voy.*), qui se nomme *Adansonia digitata*. C. L.

ADAPIS, *voy.* Fossiles.

ADAR, *voy.* Calendrier hébreu.

ADDA, rivière de la Lombardie, a sa source dans la Valteline, passe par les lacs de Côme et de Lecco, arrose Lodi, et se réunit au Pô, à 2 lieues de Crémone. Du temps de la république de Venise, l'Adda formait la limite entre cet état et le duché de Milan. Elle est célèbre dans l'histoire moderne par le passage du général Bonaparte en 1796 (*voy.* Lodi, *pont de*), et par l'échec de Cassano, sous le général Moreau, 27 avril 1799. On pêche dans cette rivière de bonnes truites : elle charrie des paillettes d'or. Son cours est d'environ 48 lieues. D-G.

ADDINGTON (Henri), lord Sidmouth, fils d'un médecin, joignit à l'étude de la profession de son père un goût décidé pour la science de l'homme d'état. Né en 1756, il fut élevé avec le fils de lord Chatham, William Pitt. La rapide et brillante carrière de son ami lui ouvrit bientôt, à lui-même, le chemin des honneurs et des dignités. Il entra dans la chambre des communes, où il appuya constamment Pitt dans sa lutte contre Fox. Nommé, en 1789, orateur de cette chambre, il conserva ce poste honorable après que le nouveau parlement eut été convoqué. Toujours fidèle au parti de Pitt, il ne cessa de voter avec lui que lorsqu'en 1792 Wilberforce proposa la suppression de la traite des nègres. Addington opinait pour sa suppression graduelle, et il obtint que l'époque en fût reculée jusqu'en 1800; mais cette différence accidentelle entre leurs opinions n'altéra ni leur intimité, ni l'accord habituel de leurs systèmes politiques. Le 5 février 1801, Pitt résigna la dignité de chancelier de l'échiquier en faveur de son ami; ce fut en cette qualité qu'Addington fit sur les finances de l'Angleterre plusieurs rapports où l'on remarqua le

talent d'embellir ces objets arides en eux-mêmes, par une élocution simple, noble et élégante. Pendant la courte durée de la paix d'Amiens, il défendit avec chaleur ce traité, qui paraît avoir été principalement son ouvrage; mais dès qu'une rupture fut jugée nécessaire, il réclama le premier des mesures hostiles. La maladie du roi dans les premiers mois de 1804 lui causa de vives inquiétudes: ses ennemis voulurent profiter de cette circonstance pour le renverser; mais le prompt rétablissement du monarque déconcerta leurs projets: néanmoins de nouvelles attaques dont il fut l'objet le forcèrent enfin à quitter le ministère; et le 10 mai il remit les sceaux de l'état entre les mains de Pitt. Le roi qui l'aimait l'éleva à la pairie, et le combla des témoignages de son estime et de sa confiance. En l'année 1806 il rentra même au ministère, d'où peu de temps après il fut éloigné de nouveau. Lorsqu'en 1812 lord Liverpool remplaça comme premier lord de la trésorerie le malheureux Perceval qui venait d'être assassiné, lord Sidmouth rentra encore une fois dans le cabinet de Saint-James comme ministre secrétaire d'état de l'intérieur; mais il se retira en 1822, et M. Peel fut son successeur. Le caractère modéré de cet homme d'état lui a concilié l'estime et la bienveillance générales. *C. L.*

ADDISON (Joseph), écrivain anglais très distingué, était fils d'un théologien connu par divers ouvrages. Il naquit le 1er mai 1672 à Milston dans le Wiltshire. Ses talens se développèrent de bonne heure. Il lut avec avidité les auteurs grecs et latins, et avant d'avoir quitté l'université d'Oxford, il composa en cette dernière langue plusieurs poèmes remarquables par l'élégance et la pureté. Ses premières productions furent imprimées dans le recueil intitulé *Musarum anglicanarum Analecta*, dont elles sont un des ornemens. Une épître à Guillaume III (1695), et un poème sur la paix de Ryswick (1697), attirèrent particulièrement sur lui les regards de quelques hommes puissans qui s'honoraient en encourageant les lettres; c'étaient Montague, lord Somers et le marquis d'Halifax. Le poète obtint, en 1699, une pension de 300 livres sterl. qui lui donna le moyen de voyager. Après avoir séjourné un an à Blois, il parcourut l'Italie, et rédigea de ce voyage une relation qui, publiée après son retour dans sa patrie, fut lue avec intérêt. Il revenait presque sans ressources: ses protecteurs n'étaient plus en place. Il avait adressé d'Italie une *Épître à lord Halifax*, une de ses meilleures productions; et un poème intitulé *la Campagne*, qu'il écrivit pour célébrer la victoire remportée par ses compatriotes à Bleenheim (la bataille d'Hochstett, en 1704), fut récompensé par la promotion de l'auteur aux emplois de commissaire aux appels, de sous-secrétaire d'état, de garde des archives de la tour de Birmingham. Un de ses amis, Richard Steele, venait de publier, en 1709, les premiers numéros de son *Babillard* (the Tatler). Addison ne tarda pas à prendre part à la composition de ces feuilles devenues si célèbres, le *Babillard*, le *Spectateur*, le *Tuteur* (the Guardian), où l'esprit et la raison sont ornés de tant d'attraits, où les mœurs et les caractères sont peints avec tant de vérité, où respire la morale la plus pure. La tragédie de *Caton* parut pour la première fois sur la scène en 1713, et fut très applaudie, grâce à son mérite, et autant peut-être à l'esprit de parti qui saisit avidement tout ce qui, dans la pièce, pouvait flatter l'opinion dominante. Elle eut d'abord trente-cinq représentations sans intervalle, et se soutint long-temps après au théâtre. Addison est le premier Anglais qui ait écrit la tragédie avec une élégance et une noblesse soutenues. Mais la pièce est froide; et malgré les beautés dont brille surtout le rôle du principal personnage, elle paraît avoir été abandonnée du public. En 1714, à l'époque de l'avénement de la maison de Hanovre au trône d'Angleterre, et avant l'arrivée du roi George, Addison fut nommé secrétaire de la régence. On eut alors occasion de reconnaître qu'un homme d'un esprit supérieur n'est pas toujours propre aux détails de l'administration: néanmoins, lord Halifax, conservant toujours la bonne opinion qu'il avait conçue des talens politiques de son protégé, le proposa au roi, quelques années après, pour faire

partie du ministère. Addison se défendit d'abord d'accepter cette place; mais Halifax réussit à écarter ses scrupules. L'auteur de *Caton*, élevé en 1717 à la secrétairerie d'état, se trouva tout-à-fait au-dessous des devoirs de sa place : dans le cabinet, lorsqu'il fallait donner un ordre, il passait beaucoup de temps à chercher des expressions élégantes; au parlement, il ne s'exprimait qu'avec beaucoup de difficultés. Un jour, après avoir commencé une phrase, il resta court, à l'extrême hilarité des députés des communes. Il sentit qu'il était déplacé, sollicita sa retraite sous prétexte de soigner sa santé, qui fut toujours très délicate, et reçut une pension de 1,500 livres sterling; il résolut de consacrer presque uniquement à la culture des lettres une vie qui touchait à sa fin. Une tragédie sur la mort de Socrate, une traduction en vers des Psaumes, une défense de la religion chrétienne, l'occupèrent tour à tour; mais il n'eut le temps de terminer aucun de ces ouvrages. Il mourut d'une manière édifiante le 17 juin 1719, à l'âge de 48 ans. Peu de momens avant d'expirer, il fit appeler auprès de son lit lord Warwick, jeune homme de mœurs déréglées, dont il avait épousé la mère en 1716, et il lui dit : « J'ai désiré vous faire voir comment « meurt un chrétien. » Cet écrivain reçut le nom de *sage* pour s'être attaché, dans ses compositions, à plier le génie des Anglais à l'ordre, aux règles, aux convenances. Il ne le mérita pas moins par son caractère et par sa conduite, et observa, dans l'exercice de ses talens littéraires, la circonspection d'un courtisan. Détestant Pope dans le fond du cœur, il fut assez maître de lui-même pour le ménager dans les relations de société : celui-ci n'usa pas envers lui de la même modération, comme on en peut juger par cette fameuse satire que nous a fait connaître la traduction de Delille. On ne peut pas ranger Addison parmi les génies du premier ordre : on ne le trouve jamais ni original ni sublime; mais il montre une profonde connaissance de la nature humaine avec un rare talent pour la peindre. On a pu dire de lui qu'il avait employé ses talens à rendre ses semblables meilleurs et plus heureux. Comme écrivain, il est toujours pur, clair, élégant; et Samuël Johnson recommande la lecture constante de ses ouvrages à quiconque désire se former *un style véritablement anglais*. Addison avait, peu de temps avant sa mort, chargé son ami Tickell du soin de recueillir et publier ses œuvres. On en a fait tant d'éditions qu'il serait difficile de les dénombrer toutes; nous citerons seulement la belle édition sortie des presses de Baskerville, Birmingham, 1761, 4 vol. in-4°, et celle qui parut en 1815, Londres, 6 vol. in-8°, et qui est accompagnée de notes de Richard Hurd. La plupart des ouvrages d'Addison ont été traduits en français, et quelques-uns l'ont été plusieurs fois : *Le Spectateur*, par Moet, 1754-1755, 9 vol. in-12 ou 3 vol. in-4°; *Caton*, par Dubos, Deschamps, Dampmartin, etc.; le *Dialogue sur les médailles*, par Jansen, 1799; *De la Religion chrétienne*, par Scigneux de Correvon; *le Franc-Tenancier* (the Free-Holder), 1727, in-12 : l'analyse du *Paradis perdu*, qui occupe plusieurs feuilles du *Spectateur*, a été traduite sous le titre de *Remarques*, et précède la traduction de ce poème par Delille. Cet écrit d'Addison a beaucoup contribué à ramener l'attention sur un chef-d'œuvre long-temps méconnu. Samuel Johnson a écrit dans ses *Vies des poètes* celle de J. Addison, que M. Boulard a traduite en français en 1805; il y en a une autre par Maizeaux, Londres, 1733, in-12. *L. C.*

ADDITION. Sous ce nom on désigne en arithmétique l'opération qui apprend à trouver un nombre contenant, à lui seul, autant de parties que plusieurs autres nombres séparément : le résultat de cette opération se nomme *somme* ou *total*.

On sait de quelle manière se fait l'addition de plusieurs *nombres entiers*.

La règle à suivre est la même si les nombres à ajouter sont accompagnés d'une partie décimale (et dans ce cas on les nomme *nombres décimaux*); seulement il faut écrire dans une même colonne le chiffre qui, dans chaque nombre, précède immédiatement le *point* ou la

virgule, signes que l'on emploie pour séparer la *partie entière* de la *partie décimale*. Quand on a trouvé la somme, on sépare à sa droite, par un point ou par une virgule autant de chiffres décimaux qu'en contient le nombre qui en a le plus; ou bien, comme les virgules sont dans une même colonne, on peut dire qu'il faut dans le résultat mettre la virgule en colonne.

Lorsqu'on veut faire l'addition des fractions ordinaires, si elles ont le même dénominateur, il suffit d'ajouter les numérateurs, et de donner au résultat le dénominateur commun pour dénominateur.

Si les fractions n'ont pas le même dénominateur, il faut, pour les ajouter, les transformer en d'autres fractions respectivement égales aux premières, et ayant toutes le même dénominateur, ainsi que cela sera expliqué au mot RÉDUCTION; et l'on ajoute alors les numérateurs.

Dans l'addition des nombres complexes (on nomme ainsi les nombres qui se composent d'une unité principale et de plusieurs subdivisions de cette unité, comme, par exemple, 5 toises, 4 pieds, 7 pouces), on suit à peu près la même règle que pour les nombres entiers.

On placera d'abord les nombres les uns au-dessous des autres en faisant correspondre les différentes subdivisions de l'unité principale; seulement on extraira, de la somme des unités de la plus petite subdivision par lesquelles on a commencé, la somme des unités d'une subdivision plus élevée qu'elle renferme.

Avant de donner la règle à suivre pour l'addition des quantités algébriques, nous dirons qu'en algèbre on appelle quantités ou termes semblables les quantités qui, exception faite de leurs signes et des multiplicateurs soit numériques soit littéraux qui les précèdent, sont les mêmes : ainsi on dirait que $-17a^3b^2c$ et $+(9-m)a^3b^2c$ sont des termes semblables parce que, exception faite de leurs signes et de leurs multiplicateurs 17 et $9-m$, ils sont les mêmes. Cela posé, pour faire l'addition des quantités algébriques, il suffit d'écrire à la suite les unes des autres toutes les quantités à ajouter en leur conservant leurs signes, et plaçant le signe $+$ devant celles qui n'en ont pas, et de réduire ensuite les termes semblables s'il y en a. Ainsi, si l'on veut ajouter $7m$, $-3n$, $-14p$, $8ab$, il faudra écrire $+7m-3n-14p+8ab$, et dans cet exemple il n'y a pas lieu à faire de réduction. Si l'on a à ajouter les quantités $5a^7-2a^6b+4a^5b^2$, $-20a^6b+8a^5b^2+16a^4b^3$, $+10a^4b^3+4a^3b^2-8a^4b^3$, on écrira toutes ces quantités les unes à la suite des autres de la manière dont il vient d'être fait; remarquant ensuite que $-2a^6b$ et $-20a^6b$ font $-22a^6b$, que $+4a^5b^2$ et $+8a^5b^2$ font $12a^5a^2$, que $+16a^4b^3-10a^4$, et $-8a^4b^4$ font $2a^4b^3$, le résultat se réduira à $5a^7-22a^6b+12a^5b^2-2a^4b^3+4a^3b^4$.

Enfin en géométrie l'addition de deux lignes droites se fait en plaçant ces deux lignes bout à bout, de manière à ne former qu'une seule ligne droite.

L'addition est d'un usage continuel dans tous les arts de calcul : il n'est pas une question numérique, sur quelque sujet que ce soit, dans laquelle on ne soit obligé de faire une addition; et cela se concevra sans peine lorsqu'on remarquera que l'addition est le fondement de toutes les opérations de l'arithmétique, et que toutes pourraient se ramener à elle. Ainsi lorsque l'on propose de retrancher 8 de 13, on pourrait présenter la question de cette manière : Quel est le nombre qui, ajouté à 8, ferait 13? Ainsi la soustraction se résoudrait par une addition.

La multiplication n'est elle-même qu'une addition abrégée; exemple : lorsqu'on propose de multiplier 5 par 3, c'est proposer de former une somme de 3 nombres égaux à 5.

La division peut aussi se résoudre par l'addition; car proposer de diviser 12 par 4, c'est demander, si l'on veut, combien de fois il faut ajouter 4 à lui-même pour faire 12; le *nombre de fois* serait le quotient.

La formation des puissances, qui n'est qu'une multiplication, pourrait aussi se ramener à l'addition.

Enfin l'extraction des racines peut encore se résoudre par une addition. Ainsi, lorsqu'on demande la racine carrée de

16, par exemple, c'est demander quel est le nombre qui, ajouté à lui-même autant de fois qu'il contient d'unités, ferait le nombre 16; on voit que c'est ici 4; car 4, plus 4, font 8; plus 4 font 12; plus 4 font 16.

Cependant il serait aussi absurde de conclure de là que l'arithmétique peut absolument se réduire à l'addition qu'il le serait de croire que le violon, par exemple, peut se réduire à une seule corde, parce que l'on peut, sur cette corde, obtenir tous les tons de la gamme. E. M.

ADDUCTEURS, muscles qui rapprochent de l'axe du corps les parties qu'ils mettent en mouvement. *Voyez* Abducteurs.

ADEL. On comprend sous ce nom une vaste étendue des côtes orientales d'Afrique le long de la Mer-Rouge, depuis les frontières de l'Abyssinie jusqu'au cap Gardafui. Le pays d'Adel est peu fréquenté par les étrangers, et par conséquent peu connu. Il est habité par des tribus arabes qui subsistent de leurs troupeaux, et du commerce qu'elles font de la poudre d'or, de l'ivoire, de la cire, du miel et d'autres productions tant de la côte que de l'intérieur. On ne connaît sur cette côte qu'une seule ville un peu importante : c'est celle de Zeïlah. D-g.

ADÉLAIDE (Eugène - Louise, *Madame*, princesse d'Orléans), fille de Louis-Philippe-Joseph, duc d'Orléans (*voy.* Orléans) et de Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre, est née à Paris le 25 août 1777. Elle fut élevée par M^me^ de Genlis (*voy.* l'art.). Cette femme célèbre à tant de titres fut exposée dans sa longue carrière aux traits de la censure la plus amère et la plus passionnée. Peut-être devait-elle se contenter d'y répondre en nommant son élève : ce mot pouvait suffire à son éloge, s'il est vrai, comme le dit Rousseau, que les mœurs et les vertus des disciples attestent toujours celles de leurs maîtres.

La révolution saisit, pour ainsi dire, la princesse au sortir de l'enfance, et ouvrit devant elle cette carrière d'exil et d'infortune que les vertus dont elle était nourrie lui apprirent à supporter avec tant de noblesse et de courage.

Madame Adélaïde était sortie de France en 1791, avec sa gouvernante M^me^ de Genlis, pour faire un voyage en Angleterre. A son retour, au mois de novembre 1792, elle se trouva inscrite sur une liste d'émigrés; et cette circonstance l'obligea de s'expatrier, et de se réfugier en Belgique, sous la protection du duc de Chartres, son frère aîné (*voy.* Louis-Philippe), qui commandait alors une des divisions de notre armée du Nord.

La perte de la bataille de Neervinde, à la fin du mois de mars 1793, ayant forcé l'armée française à évacuer la Belgique, le duc de Chartres ramena sa sœur de Tournay à Saint-Amand; son intention était de la laisser dans cette ville jusqu'à ce qu'il l'eût fait rayer de la liste des émigrés, où elle avait été portée contre toute justice. Mais frappé lui-même d'un décret d'accusation qui ne lui laissait que la fuite pour échapper à la mort, il n'eut que le temps de faire conduire sa sœur et M^me^ de Genlis aux avant-postes autrichiens. L'espoir de se retrouver dans quelques jours en Suisse, où ils se donnèrent rendez-vous, adoucit pour eux les regrets de cette première séparation.

Ce ne fut pas sans beaucoup d'inquiétudes et de dangers que la jeune princesse, accompagnée de M^me^ de Genlis et de sa nièce, M^lle^ Henriette de Cercey, effectuèrent ce trajet sous l'escorte du comte G. de Montjoie, aide-de-camp du duc de Chartres; enfin, après dix jours de marche à travers les camps ennemis, M^lle^ d'Orléans rejoignit son frère à Schaffhouse, le 26 mai 1793.

On aura de la peine à croire à quelles odieuses persécutions se vit en butte pendant son séjour en Suisse une jeune fille de 15 ans, qui devait s'y croire protégée par son âge, par son rang et par son malheur : l'indignation augmentera en apprenant que les lâches persécuteurs de M^lle^ d'Orléans étaient des Français, de nobles émigrés, qui venaient, ainsi que la jeune princesse et son frère, demander aux Suisses un asile.

Une tentative d'assassinat fut la suite des affreuses menées dont elle était chaque jour l'objet. Un soir, le 2 du mois de juin de cette terrible année 1793,

mademoiselle d'Orléans venait d'arriver à Zug, et s'entretenait avec M^me^ de Genlis dans une salle basse de l'auberge où elles étaient descendues; un caillou du poids de plusieurs livres fut lancé contre elle avec tant de force qu'après avoir rompu l'une des pommettes de la chaise sur laquelle la princesse était assise, il alla briser au fond de la chambre un énorme poële de faïence. L'histoire, moins indulgente et non mieux instruite que le témoin oculaire qui raconte ce fait, n'hésitera pas à nommer les *chevaliers français* qui ont illustré leur exil par de pareils exploits.

M. le duc de Chartres, en apprenant l'événement fatal qui le forçait à prendre le nom et le titre du chef de sa maison, n'en sentit que plus vivement l'impossibilité de s'établir en Suisse; mais avant de quitter ce pays il s'occupa d'y assurer à sa sœur un asile honorable dans le canton de Zurich.

Les bons offices du général Montesquiou, qui vivait retiré, depuis sa proscription, dans la petite ville de Bremgarten, lui procura les moyens de placer M^lle^ d'Orléans, M^me^ de Genlis et M^lle^ de Cercey, sa nièce, dans le couvent de Sainte-Claire. Malheureusement ces dames, au bout de quelques mois, se trouvèrent réduites à un tel état de détresse qu'il leur devint impossible d'y prolonger leur séjour. Pour sortir de cette situation déplorable, M^lle^ d'Orléans, qui venait d'être informée que la princesse de Conti, sa tante, habitait Fribourg, lui écrivit en la suppliant de l'appeler auprès d'elle : quelques jours après, M^me^ de Pont-Saint-Maurice vint, de la part de la princesse de Conti, chercher M^lle^ d'Orléans à Bremgarten pour la conduire à Fribourg; mais telle était la violence des persécutions auxquelles le nom d'Orléans était partout en butte que la princesse n'osa point recevoir sa nièce dans sa maison, et qu'elle la tint enfermée dans un couvent jusqu'au jour où elle quitta elle-même la Suisse pour se rendre en Bavière, où sa nièce la suivit.

Ce fut après avoir passé huit années ensemble que les illustres proscrites, arrivées à Figuières, y trouvèrent la duchesse d'Orléans, et que la jeune princesse jouit du bonheur, si vivement senti par elle, d'embrasser la plus tendre des mères, dont elle était séparée depuis plus de dix ans.

Lorsque, au mois de juin 1808, Figuières fut bombardée par les Français, la duchesse et sa fille se virent forcées de fuir à pied au milieu de la nuit, et se réfugièrent à plus d'une lieue de la ville, dans le couvent de Villa-Sacra, d'où elles sortirent quelques mois après pour se rendre à Torruella de Nongry.

Ce fut dans ce petit port que s'embarqua M^lle^ d'Orléans pour se réunir à son frère aîné, qu'elle croyait trouver à Malte, où ils étaient convenus de se rejoindre. La princesse y arriva vers la fin du mois d'août 1808 : son frère venait d'en partir; et ce ne fut qu'après une suite de contre-temps les plus fâcheux et les plus extraordinaires qu'ils parvinrent à se retrouver à Portsmouth, au moment où le prince se préparait à retourner à Malte : ils y arrivèrent ensemble au mois de janvier 1809.

Après quelques mois de séjour dans cette île, les deux illustres proscrits s'embarquèrent de nouveau pour aller prendre à Mahon la duchesse leur mère, et la conduire à Palerme, où devait se célébrer le mariage du duc d'Orléans avec la fille du roi des Deux-Siciles.

Depuis cette époque, M^lle^ d'Orléans n'a plus quitté ce frère chéri, au sort duquel cette princesse a dévoué son existence entière.

Elle vécut près de lui en Sicile, partageant le bonheur que son mariage avec l'adorable princesse Amélie répandait sur elle et sur sa mère, jusqu'en 1814, où il lui fut permis de revoir la France. Lors de l'événement à jamais mémorable des *cent jours*, quand Louis XVIII eut quitté le territoire français, elle suivit son frère à Twicknaut.

Abandonnant à l'histoire le soin de faire connaître la part que M^me^ Adélaïde a prise aux grands événemens politiques qui ont élevé au trône le chef de la branche cadette de sa maison, bornons-nous à dire que la nature a doué tout à la fois cette princesse d'une force d'ame, d'une énergie de caractère à l'épreuve de l'une et l'autre fortune, et de

cette extrême modestie qui la dérobe entièrement à l'éclat des qualités brillantes dont elle est pourvue, et qui ne permet d'admirer en elle que les plus douces et les plus aimables vertus de son sexe.

A toutes les perfections morales qui distinguent M^me^ Adélaïde, il faut ajouter les dons de l'esprit et les talens de premier ordre que l'éducation et l'étude ont developpés en elle. E. J.

ADELON (P.-N.), professeur à la Faculté de médecine de Paris, membre de la Légion-d'honneur, né à Dijon le 20 août 1782, avait déjà publié entre autres écrits : *Analyse d'un cours du docteur Gall*, ou *Anatomie physiologique du cerveau d'après son système*, 1 vol. in-8°, sans nom d'auteur, lorsqu'il fut reçu docteur en médecine en 1809, après avoir soutenu une thèse sur les fonctions de la peau. Bientôt il développa, dans un cours de physiologie, la doctrine de Chaussier, dont il était l'élève et l'ami, et avec lequel il coopéra aux premiers volumes de la *Biographie universelle*, et au *Dictionnaire des sciences médicales* pour cette partie de la science vers laquelle il s'était d'abord dirigé. C'est pour le même objet qu'il fut un des collaborateurs du *Dictionnaire de médecine*, en 20 vol., publié en 1821. En 1823, il donna sous le titre de *Physiologie de l'homme*, un grand ouvrage dont la seconde édition a paru en 1829, et dans lequel il a réuni tout ce qu'on possède sur cette branche intéressante de l'art de guérir. Lorsqu'après la dissolution violente de 1823 la Faculté de médecine fut constituée sur de nouvelles bases, M. Adelon y fut admis comme agrégé; la mort de Royer-Collard, arrivée en 1826, l'y fit entrer comme professeur à la chaire de médecine légale. Homme profondément instruit et laborieux, il n'eut pas de peine à se mettre au niveau de ses nouvelles fonctions, bien qu'elles vinssent l'écarter de la ligne habituelle de ses travaux. Dès la création de l'Académie royale de médecine, il y fut appelé comme membre titulaire par les suffrages de ses confrères. Nommé, en 1825, secrétaire de la section de médecine, il a été depuis constamment réélu : après la dernière réorganisation de ce corps savant en 1829, il a été nommé secrétaire annuel jusqu'à la fin de 1830. Il fait partie du conseil de salubrité établi près la préfecture de police de Paris depuis 1828, et de la Société philomathique depuis 1825; il a été admis dans cette compagnie en remplacement de Béclard.

Il a concouru avec Chaussier à une édition latine de Morgagni, *de Sedibus et Causis*, etc.; il est un des fondateurs des *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*.

M. Adelon est considéré par ses confrères comme un savant estimable. Son nom ne se rattache pas à des découvertes; mais il a exposé avec fidélité l'état de la science : il est peu connu comme praticien, l'étude et les fonctions de l'enseignement l'occupant d'une manière spéciale; mais il est compté au nombre des bons professeurs. Il est moins bien placé comme écrivain; son style manque de facilité et de correction. F. R.

ADELUNG (JEAN-CHRISTOPHE). Ce savant, qui a rendu tant de services à la langue et à la littérature de son pays, naquit en 1732, à Spantekow en Poméranie, et acheva à l'université de Halle des études commencées à Anclam et à Klosterbergen. En 1759, il fut nommé professeur au gymnase protestant d'Erfurt; deux années après, des mésintelligences entre ses co-religionnaires et le gouvernement qui était catholique le forcèrent d'aller à Leipzig, où, jusqu'en 1787, il se voua aux travaux étendus et sérieux qui fondèrent sa réputation parmi les grammairiens, les philologues et les amis de la littérature allemande. (*Voir* la longue liste de ces travaux dans l'*Encycl.* d'Ersch et Gruber, art. de M. Ebert.) Dans la même année, il obtint de l'électeur de Saxe l'emploi de bibliothécaire à Dresde, avec le titre de conseiller de cour. Il resta dans cet emploi jusqu'à sa mort, arrivée en 1809.

Adelung avait fait à lui seul, pour la langue allemande, ce que les académies font à peine pour d'autres langues. Son *Dictionnaire grammatical et critique du haut-allemand*, dont la première édition parut à Leipzig de 1774 à 1786, surpasse le dictionnaire du

même genre publié en Angleterre par le célèbre Johnson, dans tout ce qui est relatif à la détermination du sens des mots et à leur étymologie : mais il lui est inférieur dans le choix des écrivains classiques cités à l'appui, et dans l'application des principes; car la prédilection d'Adelung pour les écrivains de la Haute-Saxe le rendait souvent injuste envers des littérateurs dont le pays ou le style ne lui inspirait pas assez de confiance. Il regardait comme normale la prononciation de la province saxonne de Missnie; et tout ce qui n'était pas conforme à son dialecte, il le rejetait impitoyablement. Son esprit méthodique s'effrayait du déluge de mots nouveaux qui envahissaient la langue allemande; et, préoccupé de ce danger, il méconnut la flexibilité et la richesse qui la caractérisent aussi, et que presque seule elle partage avec le grec. Ces défauts dans l'esprit et le système d'Adelung furent relevés avec vivacité, souvent même avec trop peu de ménagemens, par deux autres écrivains auxquels la langue et la littérature allemandes ont dû des services signalés : le poète Voss (voy. *Kritische Blætter*, T. I^er^) et le moraliste Campe. De 1793 à 1801, parut la seconde édition du Dictionnaire d'Adelung, avec des additions considérables, très précieuses en elle-mêmes, mais nullement en rapport avec les progrès de la langue, à cause du système exclusif dans lequel l'auteur persistait. Parmi les autres ouvrages d'Adelung, nous nommerons ses *Grammaires allemandes*, son *Magasin de la langue allemande*, son ouvrage *sur le style allemand*, et enfin son *Mithridate* (T. I^er^, Berlin, 1806), dans lequel il avait l'intention de déposer les résultats de ses recherches et de ses découvertes étymologiques. Lui-même cependant ne put en achever que le premier volume; les suivans sont de Vater de Halle et de son neveu, M. Adelung, établi à Saint-Pétersbourg. Adelung, comme homme privé, méritait toutes sortes d'éloges; ses mœurs étaient irréprochables, et ses excellentes qualités le faisaient estimer et aimer. Il ne fut jamais marié; il consacrait quatorze heures par jour au travail. *C. L.*

ADELUNG (Frédéric d'), neveu du précédent, conseiller-d'état actuel de Russie, directeur de l'établissement oriental qui dépend du département asiatique du ministère des affaires étrangères, à Saint-Pétersbourg; chevalier de plusieurs ordres, et membre de différentes académies. Né en 1768, à Stettin, où il fit de bonnes études, il entra, jeune encore, comme gouverneur dans une maison particulière. Un voyage à Rome, où il examina dans la bibliothèque du Vatican les manuscrits d'anciennes poésies allemandes qui avaient fait partie de la célèbre bibliothèque *Palatine* à Heidelberg, donna lieu à sa première publication. Puis il devint secrétaire particulier du fameux comte Van der Pahlen (*voy.*), et le suivit de Riga à Saint-Pétersbourg. Après avoir quelque temps pris part à la direction du théâtre allemand établi dans cette capitale, il fut chargé par Marie Fœdorovna de donner des leçons à ses deux plus jeunes fils, à l'empereur régnant et au grand-prince Michel. Le zèle et l'intelligence avec lesquels il s'acquitta de ces fonctions le placèrent très haut dans la confiance de l'impératrice, qui, tant qu'elle vécut, ne cessa de lui en donner des preuves. Elle le chargea de sa bibliothèque particulière. Pour marcher sur les traces de l'homme célèbre dont il porte le nom, M. Adelung se livra avec ardeur à l'étude comparée des langues, qui lui doit différens ouvrages écrits ou en allemand ou en français, fragmens d'une *bibliotheca glottica* à laquelle il travaille. En même temps, il écrivait dans différens journaux allemands et russes, entre autres dans le *Morgenblatt*. Mais ses principaux ouvrages sont les suivans : *Description des portes de Korsoun à l'église de Sainte-Sophie de Novgorod* (Berlin, 1823, in-4°). Les biographies du baron de Herberstein (Pétersbourg, 1817, in-8), l'un des plus anciens voyageurs en Russie et celui dont l'excellente relation la fit le mieux connaître aux pays civilisés; et du baron de Meyerberg, envoyé à Moscou en 1661 par l'empereur Léopold 1^er^ (Saint-Pétersbourg, 1827, in-8, avec un atlas de planches, lithographiées sur les dessins

faits par ordre de ce voyageur et découverts il y a peu d'années à la bibliothèque de Dresde). Cette notice assez étendue, mais non pas complète, fut publiée aux frais du chancelier comte Roumantsof, dont M. Adelung fut l'ami et le collaborateur. Son dernier ouvrage, écrit en allemand comme la plupart des autres, est un coup d'œil sur la *Littérature de la langue sanscrite*, langue que M. Adelung paraissait avoir perdue de vue depuis le temps où il avait publié en français l'écrit intitulé : *Rapports entre la langue sanscrite et la langue russe*. M. Adelung a souvent été employé à des travaux spéciaux, soit par l'impératrice-mère, soit par le département des affaires étrangères; aujourd'hui il paraît concentrer son activité dans l'établissement oriental, dont il est le chef depuis environ huit ans et qui lui doit de notables progrès. Sa maison est le rendez-vous des jeunes littérateurs et voyageurs allemands. J. H. S.

ADEN (Commerce d'). Aden, ville et port de l'Yemen, sur la côte méridionale de l'Arabie, est bâtie sur la pente d'une montagne et sur une petite baie. Avant la découverte du cap de Bonne-Espérance, Aden était l'entrepôt du commerce entre l'Inde, l'Egypte et l'Europe. Les navires maures arrivaient directement de la côte de Malabar, chargés des plus précieuses marchandises qui s'expédiaient de là dans la Mer-Rouge, après avoir payé des impôts considérables au petit roi ou cheikh d'Aden, qui, ayant fortifié la ville du côté de la mer et du côté du continent, était difficile à attaquer, et levait impunément des tributs onéreux sur le commerce étranger. Des citernes et des restes d'aquéducs prouvent l'ancienne splendeur de la ville. Cependant, après la conquête des ports de l'Inde, les Portugais dirigèrent aussi leur flotte contre Aden, et ruinèrent le commerce, et par conséquent aussi la seule source de prospérité de ce port. Aden se releva un peu, grace à sa position, qui en fait un point de relâche pour les navires qui entrent dans la Mer-Rouge ou qui en sortent; elle fait encore quelque commerce en café, gomme et autres denrées. Il n'y a guère d'autres navires européens que ceux des Anglais qui fréquentent maintenant ce port. La ville a un aspect misérable; elle obéit, avec le territoire adjacent, à un cheikh indépendant des maîtres de l'Arabie. D-g.

ADENÈS, *voy.* Berthe.

ADÉNOLOGIE, *voy.* Glandes.

ADEPTE, *voy.* Alchimie.

ADÉQUAT, terme de la philosophie scolastique, est un mot latin francisé et qui signifie conforme en tout point. On appelle adéquate une idée qui embrasse tous les caractères essentiels de son objet; qui convient, selon les expressions consacrées en logique, à tout le défini et rien qu'au défini, *toti et soli definito*. La définition ou l'explication d'une idée générale est *adéquate* lorsqu'elle exprime exactement le contenu essentiel et les limites de cette idée. *Voy.* Définition. *C. L. m.*

ADERBIDJAN ou **ADZERBAIDJAN**, province de Perse, de près de 4000 lieues carrées de superficie, entre l'Arménie, le Kourdistan et la Turquie d'Asie. Les montagnes qui la traversent atteignent une élévation de 5000 pieds au-dessus des plaines, qui elles-mêmes sont élevées de quelques milliers de pieds; elles portent de la neige pendant l'hiver, qui est long et rigoureux dans cette contrée. Ces montagnes contiennent du marbre et du beau jaspe; elles ont aussi des mines d'argent, de cuivre et de fer; on n'exploite que les dernières, faute de bois. La rivière d'Aras coule sur la lisière septentrionale entre les montagnes d'Aderbidjan et celles de l'Arménie. Parmi les lacs on remarque celui de Maraghali ou Ourmyah auprès duquel on exploite des carrières de belles pierres transparentes. Le sol, fertile en grains, huiles, tabac, safran, coton, a aussi de bons pâturages, dans lesquels on élève des chevaux d'une belle race. On fabrique des tissus de soie et de coton, ainsi que des cuirs. Anciennement l'Aderbidjan faisait partie de la Médie; aujourd'hui cette contrée est habitée par 1,500,000 Persans, Kourdes, Turcs, Arméniens et Juifs, et gouvernée par un prince de la famille royale de Perse. D-g.

ADERSBACH (roches d'), suite sin-

gulière de roches de grès, qui s'étend, avec quelques interruptions, depuis le village bohémien Adersbach jusqu'au comté de Glatz. Les rochers sont séparés par des ravins ou précipices plus ou moins grands, qui ont jusqu'à 100 pieds de profondeur et plus, et qui sont composés de pierres sablonneuses mêlées de chaux ferrugineuse. Les eaux pluviales et les neiges s'étant arrêtées dans les profondeurs que présente la surface, l'humidité s'est fait jour à travers les rochers et s'est frayé des issues qui sont devenues des ravins. Le grès s'amollit de plus en plus, et la surface en est très friable. *C. L.*

ADHERBAL, *voy.* Jugurtha.

ADHÉRENCE. En physique, on appelle adhérence ou adhésion la force en vertu de laquelle deux corps mis en contact parfait adhèrent l'un à l'autre, et ne peuvent être séparés qu'au moyen d'une violence plus ou moins considérable. Nous avons dit contact parfait, parce que, presque toujours, il reste entre deux corps qui semblent se toucher une couche d'air qui, toute mince qu'elle est, suffit pour les empêcher d'adhérer ensemble. Mais si l'on applique l'un sur l'autre deux corps polis, d'entre lesquels on a complètement chassé l'air, en les faisant glisser l'un sur l'autre, ou bien en mouillant légèrement leur surface, ils s'attachent très exactement ; et l'on a besoin d'une traction fort énergique pour les séparer. Dans ce phénomène, la pression atmosphérique joue sans doute un grand rôle; mais il y a quelque chose de plus : c'est là ce qui s'appelle adhérence, et appartient probablement à l'attraction moléculaire (*voy.* Attraction).

On a observé que l'adhérence était d'autant plus facile et plus solide qu'elle s'exerçait entre des substances similaires, présentant des surfaces étendues et polies.

Une expérience de physique très connue consiste à faire adhérer deux plaques de verre ou de marbre : il en est une autre dans laquelle une plaque de cuir mouillé étant appliquée sur un pavé, y adhère avec assez de force pour qu'on puisse enlever la pierre du lieu où elle est enfoncée.

C'est sur cette propriété que sont fondées plusieurs opérations importantes et usuelles dans les arts; telles sont les diverses espèces de *collage*, de *soudure*, l'*étamage* des glaces, la *dorure* sur bois et sur métaux, etc., et même la fabrication des *pierres artificielles*. *Voy.* Cohésion. F. R.

ADHÉRENCE. En physiologie et en pathologie, on entend généralement par ce mot l'union vicieuse soit congéniale, soit accidentelle, de tissus qui ne sont, à l'état normal, que contigus.

Les adhérences congéniales sont assez fréquentes; ainsi l'on voit très souvent venir au monde des enfans qui portent des imperforations de la bouche, des paupières, du nez et de l'anus; des réunions des doigts entre eux, etc.

Les adhérences accidentelles sont beaucoup plus fréquentes encore, vu le nombre immense des causes qui peuvent y donner lieu, et des parties qui peuvent en être le siége. Elles sont toujours le résultat de l'inflammation qui survient ou qu'on provoque entre des organes ou des parties d'organes séparés, soit naturellement, soit par une plaie.

L'union accidentelle entre des parties naturellement contiguës est celle à laquelle on réserve plus particulièrement le nom d'adhérence. Elle peut avoir lieu de deux manières, soit par des filamens nommés brides, quand elle survient entre des surfaces éloignées l'une de l'autre; soit par une substance de nouvelle formation, d'aspect membraneux, et que, pour cette raison, on appelle fausse membrane, comme dans le cas d'ankylose (*voy.* ce mot).

La réunion spontanée, ou provoquée par l'art, de deux portions de tissu mou constitue une cicatrice (*voy.*); et ce phénomène observé particulièrement dans le système osseux est nommé cal (*voy.*).

L'adhérence n'a guère lieu qu'entre des tissus de même nature; et aucun tissu, plus que les membranes séreuses, ne présente de disposition à se réunir ensemble, lorsqu'il est affecté d'inflammation aiguë ou chronique. L'application de ce principe se trouve, dans les procédés nouvellement publiés, par la réunion des plaies du tube digestif.

Il est des cas assez nombreux de maladies qui exigent pour leur guérison la formation d'adhérences; de ce nombre sont principalement l'anus contre nature, et l'hydrocèle de la tunique vaginale. *Voy.* aussi le mot RHINOPLASTIQUE. W.

ADHÉSION (physique), *voy.* ADHÉRENCE et COHÉSION.

ADHÉSION (jurisp.), *voy.* ACQUIESCEMENT. Anciennement la demande en adhésion était formée par un des époux afin de se réunir à l'autre et de vivre en communauté. V.

ADIAPHORA, mot grec usité en morale et en théologie, et qui signifie des choses accessoires, indifférentes, ou qui tiennent le milieu entre deux ordres d'idées; c'est-à-dire des objets ou des actions qui, à les considérer sous le rapport des mœurs et de la morale, ne sont dignes ni d'éloge ni de blâme. Dans le sens ecclésiastique, on entend par-là des usages et des formes de culte qui, n'étant ni commandés ni défendus par l'Écriture, peuvent sans péril pour la foi et sans charge de conscience être également rejetés et conservés. Dans l'origine on appelait ainsi les cérémonies catholiques que les chrétiens évangéliques, particulièrement dans la Saxe électorale, sous Maurice, avaient conservées, malgré la réforme du culte. A ce sujet commença en 1549 la discussion connue sous le nom de *adiaphoristique*, contre Mélanchton et les docteurs de Wittenberg, qui reçurent à cette occasion le sobriquet d'adiaphoristes (*voy.* ce mot). *C. L.*

ADIAPHORISTES, nom formé, ainsi que le précédent, du mot grec διάφορος, différent, et de l'ἀ privatif (indifférent). On appelait ainsi dans le XVI^e^ siècle les partisans de la doctrine de Mélanchton, qui, tout en approuvant les principes de celle de Luther, ne cessait pas de reconnaître l'autorité de l'église catholique. Plus tard et par extension, on donna ce titre aux luthériens peu fervens.

ADI-BOUDDHA, ou le Dieu primitif, est, d'après le système des bouddhistes Aïs'varika (*voy.* ce mot), l'être primitif qui a préexisté à toutes choses et qui, pour cette raison, est aussi nommé *Svayambhoû*, l'être existant par lui-même. Adi-bouddha séjourne dans l'*Agnichta bhouvana*, ou dans la région du feu, qui est la plus élevée de toutes celles qui composent l'univers. Ce dieu ayant senti un vif désir de sortir de l'unité en multipliant son être, ce désir appelé *pradjna* (l'intelligence dans sa manifestation), devint la cause de l'existence de toutes choses. Ainsi furent d'abord formés cinq autres bouddhas ou dieux : Vaïrôtchana, Akchôbhya, Ratnasambhava, Amitâbha et Amôgha Siddha. Chacun de ces Bouddhas produisit par lui-même et par la méditation céleste (*dhyân*) un *Bôdhi-satva* ou fils spirituel. Le Bôdhisatva d'Amitâbha fut *Padma-pâni*, et c'est lui qui devint le véritable créateur du monde en donnant l'existence aux trois pouvoirs suprêmes : Brahma, Vichnou, et Siva (*voy.* ces mots). Quelques sectes des Aïs'varika associent à Adi-bouddha un principe matériel, comme lui éternel, et envisagent la création de toutes choses comme un effet de l'action de ces deux principes réunis, tandis que d'autres le considèrent comme la cause unique de tout ce qui est créé. KL.

ADIGE (l'), petit fleuve du royaume Lombardo-Vénitien, a sa source dans les Alpes de la Suisse où il est appelé *Etsch;* il arrose Balzano et Trente en Tyrol, entre en Lombardie, traverse Vérone et Legnago, et tombe à Porto-Fossone dans le golfe de Venise. Il a un cours rapide de 90 lieues de long, reçoit beaucoup de torrens ainsi que quelques rivières, nommément l'Eisach. Lors de la fonte des neiges, l'Adige est sujet à de grands débordemens. Au-dessous de Trente jusqu'à la mer il est navigable pour les gros bateaux; cependant entre les rochers de Chiusa son cours présente des dangers aux bateliers. On compte sur ses bords plus de 150 moulins. L'Adige a peu de poissons : ses eaux sont très limpides dans la partie supérieure de son cours. Après le Pô c'est le plus grand fleuve de l'Italie. Il paraît qu'anciennement il avait son embouchure à Brondolo. Au VI^e^ siècle, il changea aussi de cours, à ce qu'il paraît, au-dessous de Vérone; et, au lieu de couler vers Montagnana et Este, il se dirigea sur Legnago. D-G.

Ce fleuve a donné son nom à la mé-

morable campagne de quinze jours (du 31 juillet au 5 août, et du 3 au 12 septembre 1796) par laquelle Bonaparte, maître de l'Italie à la suite d'une campagne de deux mois, déconcerta les plans du feld-maréchal Wurmser, qui, à la tête de soixante mille Autrichiens, venait refermer la barrière des Alpes sur l'armée républicaine, forte seulement de trente mille hommes, et venger l'outrageuse défaite de Beaulieu.

La campagne de l'Adige est une des merveilles de la rapide conception et de la résolution aussi vigoureuse que prompte du jeune général dont elle commença la réputation. Mais pour la réussite des manœuvres audacieuses qu'il y opéra, il fallait pouvoir compter sur l'ardeur des soldats, et avoir, à la tête des phalanges, des Augereau et des Masséna.

Tous les efforts de Bonaparte, dès son entrée en Italie, avaient tendu à s'emparer de la ligne de l'Adige; et le seul choix de cette position était une œuvre de génie; car, comme il le pensait lui-même, ce fut toujours du vice des lignes défensives que résultèrent les principales fautes commises dans les anciennes campagnes des Français en Italie. Les accidens du cours de l'Adige, que dominent deux places voisines l'une de l'autre, Vérone et Porto-Legnago; la profondeur de son lit jusqu'au lieu où il cesse d'être encaissé et peut se changer en d'impraticables marais; enfin, sa proximité du Mincio, qui parcourt une ligne presque parallèle et lui sert d'appui, telles étaient les raisons qu'avait Bonaparte de regarder ce fleuve comme celui des nombreux courans de la Haute-Italie qui couvre le mieux ce pays.

Cependant la difficulté du passage n'avait point arrêté Wurmser, qui, encore que son approche fût attendue, surprit successivement tous nos avant-postes. En faisant avancer un corps de 20,000 hommes sur le côté opposé du fleuve, que lui-même il longeait entre les deux lignes des Français, il avait compté prendre ceux-ci à revers et les tenir entre deux feux. La position des Français était regardée comme désespérée par les plus clairvoyans : mais c'est au moment même du péril le plus pressant que le jeune vainqueur de Lodi va, par une conception soudaine, tourner à son profit les dispositions habiles de son adversaire. Par un incroyable prodige de rapidité, il réussit à concentrer toutes ses forces en une seule masse, qu'il porte à la pointe du lac de Garda, lieu où les Autrichiens devaient faire leur jonction; et il a le temps de battre, d'accabler successivement et les 20,000 hommes qui avaient tourné le Mincio sous les ordres du général Guasdanovitch, et le corps principal de Wurmser qui jusque là avait tout refoulé devant lui entre les deux lignes du Mincio et de l'Adige.

Les combats les plus mémorables qui se livrèrent dans cette courte campagne sont ceux de Salo, de Lonato, et de Castiglione (3 et 5 août 1796); ils décidèrent la retraite de Wurmser sur le Tyrol. Ramenés ensuite sur l'Adige par quelques succès partiels, les Autrichiens n'auraient pu échapper à la triste nécessité de mettre bas les armes s'ils n'avaient pas réussi à s'ouvrir un passage vers Mantoue.

On cite comme une des causes du succès de la campagne de l'Adige, et en même temps comme un trait caractéristique de la justesse d'esprit du général en chef, le sacrifice qu'il sut faire à la nécessité, en abandonnant, pour avoir disponibles huit ou dix mille hommes de plus, le siége de Mantoue, qui avait coûté de très grands apprêts et qui tirait à sa fin. P. C.

ADIPOCIRE (du latin *adeps* graisse, et *cera* cire). Ce nom fut donné en 1786, par Fourcroy, à diverses substances grasses bien distinctes, et sur lesquelles on trouvera des renseignemens aux articles Blanc de baleine et Graisses. F. R.

ADJECTIF, mot qui sert à exprimer une qualité, une manière d'être qui se rapporte à une chose. Ce nom dérive d'*adjicere*, ajouter, parce que l'adjectif s'ajoute au substantif pour en déterminer et en compléter l'idée.

Le nom d'adjectif qui, à proprement parler, ne convient qu'à cette espèce de mot qui exprime la qualité, comme *beau, grand, juste*, etc., a été étendu par quel-

ques grammairiens à tous les mots qui peuvent s'ajouter au nom pour en modifier l'idée, par exemple à ce que l'on appelle d'ordinaire article, nom de nombre, pronom possessif, pronom démonstratif, pronom indéfini; on a distingué alors deux classes d'adjectifs : l'adjectif qualificatif ou ordinaire, et l'adjectif définitif ou déterminatif.

L'adjectif reçoit généralement les modifications de genres, de nombres et de cas, dans les langues qui en admettent, comme le substantif auquel il se rapporte : il y a cependant certaines langues dans lesquelles il est toujours invariable, telles sont l'anglais, le persan, le turc.

Outre les variations de genres, de nombres et de cas, l'adjectif en reçoit d'autres qui lui sont particulières; ce sont celles au moyen desquelles on exprime les divers degrés de force ou d'intensité, de qualité, et que l'on appelle degrés de comparaison : le positif, le comparatif et le superlatif. X.

ADJOINT. L'adjoint au maire est un officier municipal institué pour remplacer le maire en cas d'absence ou d'empêchement, et pour remplir celles des fonctions que celui-ci juge à propos de lui déléguer (*voy.* Maire). Le mot d'adjoint s'applique en outre à différens emplois; on dit professeur-adjoint, pasteur-adjoint, et même ministre-adjoint. C'est en Russie surtout que les administrateurs en chef reçoivent souvent des collègues qui portent ce nom. Dans ces derniers temps les souverains eux-mêmes se sont donné des adjoints sous le titre de corégens; cette dignité est actuellement établie en Saxe et dans l'électorat de Hesse. S.

ADJUDANT, officier qui en aide un autre. En France on a, dans l'intérieur des régimens, un *adjudant-major* et un *adjudant-sous-officier;* à l'état-major des places on a des *adjudans de place.*

L'*adjudant-major* est un lieutenant dont le rang est immédiatement au-dessous de celui de capitaine : il commande les lieutenans et les sous-lieutenans; il devient *capitaine-adjudant-major* après quelque temps de service, et il concourt pour le commandement d'une compagnie. L'adjudant-major d'un bataillon d'infanterie suit partout le chef de bataillon et porte ses ordres; les deux adjudans-majors d'un régiment de cavalerie sont attachés au colonel. L'*adjudant-sous-officier* est le chef des sous-officiers du régiment : il est sous les ordres des adjudans-majors, et doit les seconder. L'*adjudant de place* est un capitaine ou un lieutenant chargé des détails du service dans les places de guerre; quelquefois il commande un fort ou château. On a supprimé le grade d'*adjudant-général:* cet officier, qu'on a long-temps appelé aussi *adjudant-commandant,* avait le rang au-dessus du colonel, et immédiatement au-dessous du général de brigade, aujourd'hui *maréchal de camp.* Les fonctions d'*adjudant-général* sont remplies maintenant par le *colonel d'état-major.*

En Allemagne et en Russie on donne le titre d'adjudant ou celui d'adjudant-général aux *aides-de-camp* (voy. Aide-de-camp). W-z.

ADJUDICATION, acte judiciaire par lequel on adjuge ou attribue à un individu un droit ou un bien quelconque. Il y en a de deux sortes, l'adjudication par voie d'enchères, qui se prononce au profit de celui qui offre le plus haut prix de l'objet mis en vente, et l'adjudication par voie de soumission au profit de celui qui offre de faire au plus bas prix les travaux proposés. Toutes les adjudications doivent être précédées et suivies de formalités définies par les lois et indispensables pour en assurer la validité. On appelle adjudicataire celui qui, ayant offert le plus haut prix de la chose mise en vente, en devient propriétaire. L'adjudication est ou volontaire ou forcée, selon qu'elle a lieu par la libre détermination du propriétaire, ou contre son gré et par une décision de la justice portée en faveur de ses créanciers. *Voy.* Enchères.

ADJURATION, *voy.* Exorcisme.

ADLERSPARRE (George, comte d'), ancien aide-de-camp général du roi de Suède, ancien conseiller d'état et gouverneur de province, membre de la diète, chevalier grand'croix de l'ordre des Séraphins et de celui de l'Épée, etc.; l'un des principaux auteurs de la révolution du 13 mars 1809. Adlersparre, fils d'un lieutenant-colonel, naquit dans la province de Jemtland en 1760, et, après

avoir fait de bonnes études à l'université d'Upsal, prit du service dans l'armée. Gustave III lui confia une mission délicate en Norvège; mais, à la mort de ce roi, Adlersparre se retira et cultiva exclusivement les lettres pendant une suite d'années. On a de lui un recueil de poésies, des essais biographiques et différens traités : il publia aussi de 1797 à 1800 un journal embrassant toutes les branches de la littérature. Rappelé au service quelques années plus tard, il fit la guerre contre le Danemark, en Norvège, et obtint le grade de colonel. On ne sait à quelle époque il entra dans la conspiration qui renversa du trône le malheureux Gustave IV. Mais ce fut lui qui le premier conduisit des troupes sur Stockholm et publia contre le roi une proclamation où il disait, avec emphase, que l'armée de l'ouest avait juré que la patrie ne perdrait plus un seul pouce de son territoire. On verra à l'art. GUSTAVE IV comment ce roi irrésolu et faible contribua lui-même à faire réussir un complot qu'il lui eût été facile de déjouer. Il tomba au pouvoir du général Adlercreutz; et lorsque Adlersparre entra, comme en triomphe, à Stockholm, la révolution était presque consommée. Néanmoins le nouveau roi le combla d'honneurs et d'emplois, et lui conféra successivement les titres de baron et de comte, ainsi que les décorations de ses ordres. Mais le crédit du général Adlercreutz donna de l'ombrage à l'impérieux Adlersparre, dont les vues étaient plus libérales. Après avoir rempli une mission près du prince Christian-Auguste de Holstein-Augustenbourg, il accompagna à Stockholm, en 1810, cet héritier présomptif de la couronne de Suède, et donna, quelque temps après, sa démission de conseiller d'état, pour se retirer dans une province écartée du royaume, dans laquelle il accepta la charge de gouverneur qu'il ne tarda guère à résigner de même. Vivant dans une profonde retraite, il publia en 1830 un ouvrage intitulé : *Documens appartenant à l'histoire de la Suède ancienne, moderne et contemporaine*, où il imprima sa correspondance très curieuse avec Charles XIII, avec le prince Christian-Auguste et les comtes d'Engerstrœm et de Wetterstedt, ainsi que les négociations secrètes du gouvernement suédois avec celui de Danemark et avec le comité des ordres du royaume formant la diète. Cet ouvrage, d'abord anonyme, mais qui fut avoué par son auteur en 1831, lui suscita un procès : le comte de Wetterstedt réussit à le faire condamner à une amende qu'il paya, mais qui ne l'empêcha pas de continuer la publication de son livre, dont la suite parut en 1832. *C. L. m.*

AD LIBITUM, en italien *a piacere*, ce qui signifie à volonté. Cette expression, usitée en musique, s'explique d'elle-même. Elle se place au commencement et plus souvent dans le cours d'un morceau de musique concertante ou d'un solo, pour indiquer que le principal ou le seul exécutant a la liberté de se livrer à ses inspirations, de changer la mesure, de presser ou de ralentir le mouvement, d'abandonner l'accompagnement, et de manifester son habileté dans l'improvisation.

Ce terme est encore employé, dans plusieurs circonstances, pour indiquer les parties qui, n'étant pas essentielles, peuvent être supprimées ou changées. F. R.

ADMÈTE, *voy.* ALCESTE.

ADMINISTRATION. Pris au sens le plus large, ce mot signifie la gestion de toutes les affaires publiques, la surveillance de tous les intérêts généraux d'une nation, le maintien de son indépendance au dehors, de sa sécurité et de son bien-être au dedans, toujours en conformité des lois établies. A l'administration appartiennent la direction et la distribution de tous les services publics : exercice de la justice, finances, commerce, entretien de l'armée et de la marine, police intérieure du pays, relations extérieures, régie des domaines de l'état, et toutes les subdivisions qui se rangent sous chacun de ces titres principaux. Elle fait les réglemens interprétatifs des lois, et prescrit les moyens et les formes de leur application; par d'autres réglemens, elle pourvoit à certains intérêts qui ne tombent pas dans le domaine de la législature; enfin, par la coopération de ses agens, elle intervient dans la gestion des affaires locales, et s'étudie à

répandre partout son système et l'unité de ses vues. De la bonne ou mauvaise administration d'un état dépend sa prospérité ou sa décadence; et comme les actes de ceux qui administrent la fortune publique peuvent presque toujours se résoudre en une question financière, c'est au maniement et à l'emploi des finances que reste attaché, en dernière analyse, l'un ou l'autre résultat. Les dépenses de l'administration se partagent en deux branches : l'une paie ses agens, l'autre les produits matériels consommés pour les besoins généraux. Elles s'élèvent quelquefois au sixième, au cinquième, au quart des consommations totales d'une nation, et même au-delà. En Angleterre, où elles ne comprennent pas la totalité des dépenses publiques, on les a vues absorber, en 1813, la moitié des dépenses totales du pays : aux États-Unis d'Amérique, par un exemple tout opposé, nous trouvons qu'en 1806 elles ne s'élevaient pas à 21 millions de notre monnaie, sauf toutefois la portion applicable au paiement de la dette publique. Toute l'habileté de l'administration consiste à comparer judicieusement l'étendue des sacrifices imposés à l'état avec l'avantage qui doit lui en revenir : sa véritable économie se réduit à ne pas compliquer les ressorts, multiplier les places ou les livrer à la faveur, et non à les payer mesquinement. Une mauvaise administration, en prodiguant sans fruit les capitaux d'une nation, étouffe l'industrie, épuise les sources de la production, et fait périr en détail une foule d'individus. C'est là pour la population un mal bien plus destructeur que les guerres, quelque meurtrières qu'on les suppose. Une expérience constante prouve que les administrations les plus économes ne se rencontrent, ni dans les gouvernemens démocratiques, ni dans les monarchies, mais bien dans les républiques aristocratiques. Et qu'on ne s'imagine pas que l'esprit d'économie et de règle soit incompatible avec les hautes conceptions dugénie. Quel prince fut plus économe que Charlemagne, et cependant sut concevoir et exécuter de plus grandes choses? On peut citer chez nous, pour leur sage prévoyance, les administrations de l'abbé Suger, du cardinal d'Amboise, de Sully, de Colbert et de Necker.

Le mot *administration* s'applique aussi à la régie des fortunes particulières; mais il suppose, en pareil cas, des possessions considérables, des intérêts vastes et compliqués.

Quelquefois un service public, par son étendue et son importance, compose à lui seul une administration; c'est un état dans l'état : ici l'acception est restreinte du genre à l'espèce. Ainsi, indépendamment des grandes divisions indiquées plus haut, nous avons l'administration des douanes, celle des contributions indirectes qui ressortent du département des finances; l'administration des haras, dépendante du département de l'intérieur; et l'on peut faire la même observation sur toutes celles qui embrassent une portion distincte des affaires générales d'un pays, ou simplement les besoins d'une localité.

Enfin nous employons souvent ce mot comme l'équivalent de ministère, et alors il désigne la réunion des principaux agens du pouvoir chargés de la préparation comme de l'exécution des lois, cette portion du gouvernement dont le roi est le chef. Le gouvernement comprend le roi et ses ministres, l'administration ne s'applique qu'aux ministres et autres membres du conseil de la couronne, administrateurs ou non. C'est en ce sens que nous disons : L'administration est responsable de ses actes. Nous le dirions également du ministère qui ne comprend pas tous les agens responsables du pouvoir; mais nous ne saurions le dire du gouvernement, au moins d'une manière implicite: le gouvernement n'est responsable que dans la personne de ses agens. *Voy.* Droit administratif, Centralisation, Gouvernement, Sully, Colbert, Économistes, etc. M-z.

ADMIRAL (Henri l'). Tandis que la terreur couvrait la France d'échafauds et de deuil, un homme parut qui osa tenter d'abattre deux têtes à cet hydre formidable; celles de Robespierre et de Collot-d'Herbois. Né en 1744, à Auzelot (Puy-de-Dôme), de parens pauvres, L'Admiral était chez le ministre

Bertin en qualité de domestique, puis avait dû à la faveur de son maître la direction de la loterie de Bruxelles; mais la révolution venait de lui enlever ses moyens d'existence. C'est alors que nourrissant dans son sein l'espoir de venger à la fois ses intérêts et sa patrie, il s'attacha aux pas de Robespierre, et sacrifia inutilement une existence digne d'un meilleur sort. N'ayant pu parvenir jusqu'à sa victime, il tourna toute sa vengeance contre Collot-d'Herbois. La nuit du 1er prairial an II (22 mai 1794), il lui tira, mais sans l'atteindre, deux coups de pistolet. Poursuivi par la garde jusque dans une chambre, où il s'était enfermé, il blessa d'un troisième coup le premier qui mit la main sur lui, et fut aussitôt jeté en prison. A la même époque, on avait arrêté une jeune fille de 20 ans qui s'était présentée chez Robespierre pour voir, disait-elle, comment était fait un tyran. La Convention attribua cette coïncidence d'événemens à une conspiration ourdie par les agens de l'étranger. En vain L'Admiral avait-il affirmé dans son interrogatoire qu'il n'avait pas de complices; en vain avait-il pris sur lui seul toute la responsabilité d'un crime dont il se glorifiait : cinquante-deux victimes furent destinées à partager le sort de L'Admiral et de la fille Renaud. Conduit à la place de la barrière du Trône où l'échafaud était dressé, L'Admiral vit périr avant lui tous ses compagnons; et, après 38 minutes d'un supplice plus cruel que la mort, il tendit sa tête au bourreau en répétant : J'ai conçu seul mon projet, je voulais servir ma patrie. A. D. V.

ADMONITION, remontrance faite à un magistrat ou à un avocat, à huis-clos, avec avertissement d'être plus circonspect à l'avenir. Ce genre de punition, moins sévère que le blâme, n'entraînait pas de flétrissure. En matière ecclésiastique *admonition* est synonyme de monition, avertissement juridique qui se fait en certain cas par l'autorité de l'évêque, avant de procéder à l'excommunication. V. R.

ADOLESCENCE (*adolescere*, grandir, arriver à maturité). L'adolescence est une période assez courte de la vie humaine, comprise entre la seconde enfance et la jeunesse, dont elle est la première partie, et dont elle ne devrait peut-être pas être séparée; elle s'étend de l'âge de quatorze ans à celui de vingt-cinq environ chez l'homme; et chez la femme, qui est plus précoce en général, elle commence vers douze ans pour finir à vingt. C'est dans ce laps de temps, appelé par les poètes la fleur de la vie, que se complète le développement de l'individu, que la taille devient plus élevée, et que se prépare la fonction qui doit assurer la conservation de l'espèce (*voy.* Puberté). Alors aussi se forment et l'esprit et le cœur; et les impressions qu'on reçoit à cet âge étendent leur influence sur tout le reste de la vie. L'adolescent doit donc être, pour tout ce qui l'entoure, un objet de soins et d'intérêt; il est l'espoir de la génération nouvelle; et *l'éducation* physique, morale et intellectuelle, doit préparer et assurer son avenir.

Du mouvement rapide d'évolution et d'accroissement qui se manifeste alors résultent souvent ou des maladies ou des dispositions plus ou moins fâcheuses, qui réclament l'intervention de la médecine, et surtout de l'hygiène. *Voy.* Age. F. R.

ADOLPHE-FRÉDÉRIC (de Holstein-Eutin). Ce prince, dans la personne duquel la maison de Holstein monta au trône de Suède, naquit le 14 mai 1710, et devint, en 1727, prince-évêque de Lubeck, en vertu de l'arrangement de 1647, qui stipulait que six princes de la maison de Holstein seraient successivement élus à cet évêché luthérien, auquel des droits de souveraineté étaient attachés. Eutin fut alors sa résidence. Quelque temps après, il fut nommé administrateur du duché de Holstein-Gottorp; et quand Pierre Fœdorovitch eut préféré à la couronne de Suède le trône chanceux de Pierre-le-Grand, il fit assurer à l'évêque de Lubeck, dans le traité d'Abo, en 1743, la survivance de Frédéric de Hesse. Adolphe monta au trône de Suède le 6 avril 1751; il régna avec sagesse, mais n'opposa pas assez de fermeté aux prétentions des grands, qui réduisirent à un vain simu-

lacre le pouvoir souverain. Le comte de Brahé et le baron de Horn furent exécutés au milieu des troubles qui en étaient devenus le résultat. Après avoir pris une faible part à la guerre de sept ans, et combattu le grand roi de Prusse, qui devait s'agrandir aux dépens de la Suède, Adolphe resta en butte aux nouvelles attaques des membres du conseil du royaume, et eut tant à souffrir de leurs hauteurs qu'il finit par déposer une couronne qui n'était plus respectée. Les instances de la diète et quelques assurances de soumission la lui firent pourtant reprendre; mais son règne continua d'être des plus agités. Il mourut en 1771, laissant l'autorité suprême à un fils plus capable que lui d'en soutenir et d'en défendre la majesté, mais qui devint victime de ses énergiques résolutions. *Voy.* GUSTAVE III. J. H. S.

ADOLPHE DE NASSAU, *voy.* NASSAU (*maison de*) et ALLEMAGNE.

ADONAI (אדני). C'est, en hébreu, un nom de la Divinité. La signification générale et primitive de ce mot, employé au pluriel, est souverain-maître, seigneur. Il est souvent substitué à celui de Jehovah (*voy.*) que les Israélites n'osent pas prononcer, et qu'on écrit pour cette raison, en hébreu, avec les voyelles du mot adonaï. Les Zabiens nommaient *Adounaï* l'esprit imparfait habitant le soleil; et c'est peut-être de ce mot, ou du phénicien *Adôn*, qu'est dérivé Ἀδωναὺς, surnom de Bacchus dans les mystères. S.

ADONIQUE. Le vers adonique consiste dans un dactyle et un spondée ou trochée figurés ainsi :

– ∪ ∪ – ⏑ *

Par sa marche vive et animée, il est particulièrement propre à l'harmonie des chants qui respirent la joie et la gaité. Sa trop grande uniformité et la monotonie du retour des petits vers dont se compose ce rhythme dit *adonien* le rendent peu favorable aux poèmes de longue haleine; et, par ce motif, on ne s'en est presque jamais servi sans mélange dans aucune composition. Les anciens l'employaient fréquemment, mais alternativement avec d'autres vers; et la dernière des strophes amoureuses de Sapho est en vers adoniques. *C. L.*

(*) Ex. : Quem virum aut heroa, lyrâ vel acri
Tibiâ sumes celebrare, Clio?
Quem Deum? cujus recinet jocosa
Nomen i | mago? |

ADONIS probablement du phénicien *Adôn*, seigneur, (*voy.* ADONAÏ), avait pour mère Myrrha, et fut le fruit de l'inceste que cette princesse avait commis avec son père Cinyre. C'est au moins l'une des versions que l'on connaît sur sa naissance; mais il y en a plusieurs autres que nous passons sous silence. Adonis fut élevé par les Dryades, et devint, en grandissant, d'une beauté si rare que Vénus elle-même s'en éprit d'amour. Passionné pour la chasse, le jeune Adonis parcourait sans cesse les forêts; la déesse l'accompagnait, agitée d'une tendre inquiétude, et lui indiquant les dangers auxquels il s'exposait dans son insouciance. Adonis faisait peu d'attention à ses avis; mais un jour un sanglier furieux qu'il avait manqué, se jeta sur lui et le blessa mortellement. Accourue à la nouvelle de ce malheur, Vénus ne trouva qu'un cadavre étendu sur le gazon : tout ce qu'elle put faire pour alléger sa douleur fut d'éterniser le souvenir d'Adonis en le métamorphosant en *anémone*, fleur qui dure peu, et d'obtenir de Jupiter la grâce de partager avec Proserpine la possession de son amant. Depuis ce temps, Adonis passait alternativement six mois dans les Enfers et six mois dans l'Olympe. Les mythologues modernes ont donné diverses explications du mythe d'Adonis. Les uns y voient une représentation du soleil et des vicissitudes que cet astre semble subir lorsqu'il descend en apparence au-dessous de l'horizon pendant le semestre d'hiver, et qu'il remonte après l'équinoxe du printemps. En effet, dans la langue allégorique des anciens, Vénus désigne souvent l'hémisphère supérieur, et Proserpine l'hémisphère inférieur. Une autre interprétation voit dans Adonis le blé caché l'hiver dans le sein de la terre (voy. la *Symbolique de Creuzer*). Le culte d'Adonis, originaire de l'île de Cypre, où les Cinyrades cumulaient les fonctions du sacerdoce et les honneurs de la royauté, eut une vogue singulière,

non-seulement dans tout l'Orient, mais encore en Grèce. Les *Adonies* se célébraient avec la plus grande pompe à Byblos; et sous le règne des Ptolémées, à Alexandrie, elles duraient deux jours, dont l'un était consacré au deuil, l'autre aux réjouissances; ou, pour mieux dire, l'un à l'agonie et à l'ensevelissement du dieu, l'autre à sa résurrection. Il paraît que dans quelques lieux, notamment à Athènes, les réjouissances précédaient; mais presque partout on commençait par la fête des larmes. Un catafalque colossal, une procession de femmes en pleurs, un sacrifice des morts, telles étaient à peu près partout les circonstances saillantes de cette solennité. A Byblos, les femmes coupaient leur chevelure, ou faisaient dans le temple, en l'honneur du dieu, l'offrande voluptueuse par laquelle les Babyloniennes honoraient Mylitta. Le lendemain, on portait processionnellement la statue d'Adonis à la mer, et on l'y baignait; puis l'on récitait des hymnes de joie; le temple était orné d'emblèmes magnifiques, parmi lesquels il faut distinguer ce que l'on appelait *jardins d'Adonis*, vases d'argile ou corbeilles d'argent remplies d'un terreau qui s'était couvert en peu de jours d'une verdure délicieuse. VAL. P.

ADONIS ou ADONIDE, en botanique, est un genre de la famille des renonculacées, ayant les feuilles découpées, les pétales d'un beau rouge, et croissant dans les blés.

ADOPTIENS, hérétiques du VIII^e^ siècle qui firent un grand nombre de prosélytes en Espagne et en France. Ils prétendaient que Jésus-Christ, en tant qu'homme, n'était pas fils de Dieu, dans l'acception rigoureuse de ce mot; mais seulement son fils adoptif, au moyen du baptême et de la régénération, et que dans ce sens, Dieu adoptait aussi d'autres hommes. C'était renouveler l'hérésie de Nestorius qui divisait Jésus-Christ en deux personnes ou en deux fils. Cette secte s'éleva sous Charlemagne, et eut pour chefs Félix, évêque d'Urgel, et Flipand, archevêque de Tolède. Ce second prélat ayant consulté le premier sur la filiation de Jésus-Christ, celui-ci répondit que Jésus-Christ, en tant que Dieu, est véritablement et proprement fils de Dieu, engendré naturellement par le père; mais que Jésus-Christ, en tant qu'homme ou fils de Marie, n'est que fils adoptif de Dieu, décision à laquelle Flipand souscrivit. Du nom de Félix, cette hérésie fut aussi appelée *Félicienne*. Le pape Adrien, instruit de cette modification apportée au dogme catholique, la condamna dans une lettre dogmatique adressée aux évêques d'Espagne. Plusieurs conciles furent tenus à ce sujet, le premier à Narbonne en 791. G–N.

ADOPTION (étym. *optare*, choisir). L'adoption établit entre deux individus des rapports de paternité et de filiation purement civile. L'un des deux est appelé *adoptant*, l'autre *adopté*. Montesquieu dit que dans un état aristocratique il ne faut point d'adoption. C'est un moyen de perpétuer la grandeur des familles; et comme tel il ne conviendrait qu'aux états monarchiques. On peut cependant remarquer que, pendant la durée de la république romaine, l'adoption exista dans toute son étendue, et que les premières atteintes qu'elle reçut datent précisément du siècle monarchique de Rome, de Justinien lui-même. L'adoption convient tout-à-fait à un peuple militaire. Les familles décimées par la guerre y trouvent le moyen de se repeupler. Les Germains l'avaient admise dans leurs lois. Ils adoptaient en donnant des armes à celui qu'ils voulaient avoir pour fils (*voy.* l'art. suivant).

A Rome, l'adoption avait pour effet de faire sortir l'adopté de sa famille naturelle, et de le faire entrer dans celle de l'adoptant avec tous les droits du fils légitime, en conférant au père adoptif sur l'adopté le pouvoir paternel tout entier. L'organisation de la famille romaine dans laquelle le père jouissait d'un pouvoir absolu était un moyen de gouvernement. L'adoption qui tendait à resserrer les liens de la famille devait nécessairement entrer dans la législation. Justinien altéra l'organisation de la famille par la loi qui déclara que l'adopté ne sortirait plus de sa famille naturelle.

En France, l'adoption rétablie par la loi du 18 janvier 1792, et consacrée par

le titre VIII du Code civil, n'a aucun caractère traditionnel. Le seul but du législateur semble avoir été de consoler, par une paternité fictive, celui qui est privé de la paternité réelle. Son effet est de donner à l'adopté les droits du fils légitime, mais sans le faire sortir de sa famille naturelle, et de lui conférer le nom de l'adoptant en l'ajoutant à son nom propre.

L'adoption s'opère au moyen d'une inscription faite sur les registres de l'état civil, après un jugement prononcé par le tribunal de première instance et confirmé par la cour royale. Le Code civil impose quelques conditions à l'adoption. Ainsi l'adoption n'est permise qu'aux personnes qui n'ont point d'enfans, et qui, par leur âge, n'ont plus d'espoir d'en avoir. Il faut être âgé de plus de cinquante ans. L'adoption établissant une paternité fictive entre l'adoptant et l'adopté, il fallait que l'adopté pût, par son âge, être réellement le fils de l'adoptant. La loi exige une différence d'âge de quinze ans. Enfin, de peur que le lien de l'adoption ne fût contracté légèrement, on a voulu que l'adoptant eût fourni des secours et donné des soins non interrompus à celui qu'il a l'intention d'adopter, pendant sa minorité et durant six ans au moins. Mais ces conditions ne sont pas exigées lorsque celui qu'on veut adopter a sauvé la vie à l'adoptant dans un combat, ou en le retirant des flammes ou des flots. Il suffit alors que l'adoptant soit majeur, plus âgé que l'adopté, et sans enfans ni descendans légitimes. Dans tous les cas, l'adopté qui n'a pas vingt-cinq ans doit être muni du consentement de ses père et mère, s'il les a encore.

Chez les Romains, on adoptait de deux manières, suivant que celui qu'on voulait adopter appartenait à une autre famille, ou était déjà sorti de sa famille naturelle, de quelque manière que ce fût.

Dans le premier cas (c'était l'*adoption proprement dite*), elle s'opérait par une triple vente fictive et solennelle appelée *mancipation*. Le père vendait son fils à celui sous la puissance duquel il voulait le faire passer. Celui-ci affranchissait le fils qui, retombant ainsi, d'après la loi, sous la puissance paternelle, était vendu et affranchi une seconde fois, pour revenir encore sous cette même puissance. Le père le vendait une troisième fois à l'adoptant qui revendiquait l'enfant, et se le faisait adjuger par le préteur, en présence et sans contradiction du père naturel. Cette adjudication faite par le préteur investissait l'adoptant de la puissance paternelle : car jusque là les ventes successives ne lui avaient donné que le pouvoir du maître sur l'esclave. — La vente devait être triple, parce que la loi romaine ne voulait pas que le père se dessaisît légèrement de la puissance paternelle. La solennité de cette vente était une nouvelle garantie exigée par la loi dans l'intérêt de la famille. Sous Justinien, cette triple vente fut remplacée par une déclaration faite devant le préteur par le père qu'il donnait son fils en adoption à tel citoyen.

La seconde espèce d'adoption, qui s'appelait *adrogation*, s'opérait, dans l'état primitif du droit, par une loi, et elle était dite adrogation, parce que l'on demandait (*rogabatur*) à l'*adrogeant* s'il consentait à prendre pour fils l'adrogé; à l'*adrogé* s'il consentait à prendre pour père l'adrogeant; au *peuple* s'il ratifiait. — Une loi était nécessaire dans l'adrogation, parce qu'en faisant passer sous la puissance paternelle un citoyen qui était lui-même père de famille, elle incorporait deux familles : ce fait intéressait la société. Dans l'adoption ordinaire, un membre d'une famille passait dans une autre famille : cela n'intéressait pas la république. — Sous les empereurs, un *décret* dut remplacer la *loi* exigée pour l'adrogation. L-E.

ADOPTION MILITAIRE. Les vieux Scandinaves possédaient, sous ce nom, une institution politique qu'il faut regarder comme un des principaux élémens de leur puissance militaire; ils appelaient l'adoption des guerriers *fostbrœdalag*, association du sang. Elle se faisait en creusant un trou avec le fer de leurs lances : les deux amis y versaient de leur sang, puis ils pétrissaient la terre, s'embrassaient, et plaçaient une pierre sur le trou. Cette pierre portait leurs chiffres entrelacés. — L'adoption

militaire liait non-seulement un guerrier à un autre pour toute la vie, mais elle associait encore le bien-être de sa famille, et jusqu'à ses amis, à la fortune de celui qui survivait. Tout homme uni par ce contrat ne s'appartenait plus; il devait aider et suivre son compagnon dans toutes ses entreprises, ne contracter aucune sorte d'engagement sans son consentement, employer son existence, son crédit, tout son avoir à la délivrance de son frère prisonnier. L'intérêt personnel, si puissant dans l'individu, ne devait plus avoir d'action sur lui. L'enthousiasme, ou plutôt le fanatisme, a poussé souvent le sacrifice jusqu'à la fureur : on a vu le survivant faire creuser sa fosse près celle de son frère d'armes qu'il venait de venger, et s'y donner la mort. — Les Grecs des premiers siècles de l'ère vulgaire empruntèrent cette sorte d'adoption aux Scandinaves. On la retrouve aussi dans la chevalerie du moyen-âge, sous le nom de *fraternité d'armes* (*voy.* ce mot). Chez les uns comme chez les autres, les guerriers qui s'unissaient ainsi se faisaient saigner et mêlaient leur sang. A. T. D. B.

ADORATION, — PERPÉTUELLE. Dans l'acception la plus générale du mot, l'adoration signifie une démonstration de profond respect, de vénération, de soumission absolue. Les catholiques *adorent* la sainte croix, les images, les reliques des saints; les Orientaux adoraient et adorent encore ceux qu'ils voulaient honorer particulièrement; et les cardinaux, en se prosternant devant le pape après son élection, lui rendent l'hommage de l'adoration. Mais dans le sens propre du mot l'adoration ne doit s'appliquer qu'à Dieu, et l'on nomme *latrie* tout autre emploi du mot ou de la chose (*voy.* IDOLATRIE, ICONOLATRIE, etc.).

Quant à *l'adoration perpétuelle*, ce terme ascétique est propre au vœu de certaines congrégations d'adresser aux objets de leur culte des prières non interrompues, récitées à tour de rôle par chacun de leurs membres. L'adoration perpétuelle s'adresse ou au *Saint-Sacrement* ou au *Sacré-Cœur de Jésus;* les religieuses augustines et bénédictines s'y vouaient particulièrement, et passaient ainsi leur vie en oraisons, ce qui leur a fait donner le nom de *Sanctimoniales adorationis sacrosancti sacramenti*, surtout à Paris, où fut fondé, en 1654, un ordre de ce nom. On trouve encore dans l'*Almanach du clergé de France* l'indication d'un assez grand nombre de congrégations de dames existant dans différens quartiers de Paris. — L'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement se pratique aujourd'hui chez les bénédictines de deux maisons différentes : celle du Sacré-Cœur de Jésus a lieu parmi les dames chanoinesses de Saint-Augustin de la congrégation de Notre-Dame, et parmi celles de la *Congrégation du Sacré-Cœur.* Nous ne savons pas sur quel fondement repose l'idée du mérite d'une semblable adoration, qui, adressée à un sacré cœur ou à tout autre objet en dehors de la Divinité, semble tenir de la superstition, et, appliquée même à Dieu, se concilierait difficilement avec ces paroles de l'Évangile : « Or, quand vous priez, n'usez pas de vaines redites comme les païens; car ils croient qu'ils seront exaucés en parlant beaucoup. Ne leur ressemblez donc pas; car votre père sait de quoi vous avez besoin avant que vous le lui demandiez. » J. H. S.

ADORNO (Doges de ce nom), *voy.* GÊNES.

ADOS, terme de jardinage par lequel on exprime une disposition particulière des planches ou des couches. Elle consiste à leur donner une direction et une inclinaison telles que les plantes qu'on y cultive soient en même temps exposées à l'action bienfaisante du soleil, et garanties des vents froids et de la surabondance d'eau. Les ados sont tournés vers le levant ou le midi; on les place autant que possible contre une muraille ou un abri fait avec des paillassons. C'est un moyen employé pour obtenir des primeurs. Les couches de melons sont parfois disposées en ados. On distingue, en pratique, les ados d'hiver de ceux du printemps; les premiers, pour recevoir le plus perpendiculairement possible les rayons solaires, doivent offrir une pente beaucoup plus rapide que les seconds. F. R.

ADOUCISSANS. On appelle ainsi des

médicamens que l'on considère comme propres à adoucir des humeurs âcres; à calmer l'ardeur, la démangeaison, la cuisson qui se manifestent dans les parties enflammées. Telles sont les graisses et les huiles fraîches, la gélatine, l'albumine, le mucilage, la gomme, l'amidon, et toutes les substances qui sont pourvues d'un ou de plusieurs de ces principes. On les emploie tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, et ils sont d'un usage très fréquent et salutaire. C'est surtout dans les maladies inflammatoires qu'on prescrit les adoucissans, qui figurent au premier rang des antiphlogistiques (*voy.* l'art.). F. R.

AD PATRES, littéralement vers les pères : expression familière. On dit qu'un individu est allé *ad patres* lorsqu'il est mort; on dit plus souvent encore : Un coup d'épée, ou bien son médecin l'a envoyé *ad patres.* F. R.

ADRAGANT (GOMME), espèce de gomme fournie par divers arbres de la Perse et de la Turquie d'Asie, appartenant à la famille des astragales (*voy.* ce mot). Elle se présente sous la forme de morceaux irréguliers, d'un blanc jaunâtre, inodores, et d'une saveur douce et mucilagineuse, soluble en partie dans l'eau froide et en totalité dans l'eau bouillante, et insoluble dans l'alcool. Mise en contact avec l'eau, elle se gonfle beaucoup, et forme un mucilage visqueux et plus épais, à quantité égale, que toute autre espèce de gomme (*voy.* GOMME); c'est même cette propriété qui la fait rechercher dans plusieurs circonstances. Les pharmaciens et les confiseurs l'emploient pour faire les diverses pâtes et tablettes, le nougat blanc, etc. On s'en sert aussi pour donner à diverses étoffes de la consistance et du brillant (*voy.* APPRÊTEUR); enfin elle entre dans la composition des tablettes de couleurs destinées à peindre la miniature et l'aquarelle. F. R.

ADRASTE, roi d'Argos et ensuite de Sicyone, fils de Talaüs et d'Eurynome; d'autres disent de Lysianassa. Pour obéir à l'oracle qui lui avait prescrit de donner ses deux filles, l'une à un lion et l'autre à un sanglier, il accorda Argie à Polynice et Deiphyle à Tydée, qui étaient venus chez lui revêtus, le premier d'une peau de lion, l'autre de celle d'un sanglier. Adraste fut un des sept capitaines qui, ayant embrassé la cause de Polynice, fils d'OEdipe, parurent devant Thèbes; et, seul d'entre tous, il échappa à la mort. Dix années plus tard il entreprit encore une fois, avec les fils de ses malheureux alliés, d'assiéger la même ville; mais il perdit, dans cette *guerre des Épigones* (*voy.*), son propre fils, et en mourut de chagrin (*voy.* THÈBES). Son cheval Arion, fruit des amours de Neptune et de Cérès, qui s'étaient métamorphosés, l'un en étalon et l'autre en cavale, avait le don de la parole et prédisait l'avenir. *C. L. m.*

ADRASTÉE, *voy.* NÉMÉSIS.

AD REM, expression composée de deux mots latins : *à la chose.* On s'en sert familièrement pour parler d'un raisonnement concluant et bien appliqué; ainsi répondre *ad rem*, c'est répondre positivement à la question. — Dans un autre sens, *ad rem,* comme exclamation, indique qu'on veut arriver à la question dont on doit s'occuper, et renoncer en conséquence aux divagations. Tomber *in mediam rem* c'est parler sans préambule des choses qu'on a en vue. V. R.

ADRESSE, discours dans lequel un corps politique, administratif ou judiciaire exprime au souverain ses sentimens et ses vœux. Cette allocution est provoquée, soit par un événement majeur, soit par des paroles émanées du trône : ce qui constitue deux sortes d'adresses bien distinctes. Ainsi, à l'occasion de l'attentat du 3 nivose an VIII, de l'avénement de Bonaparte à l'empire, des désastres de 1813, de l'assassinat du 13 février 1820, et de l'élévation de Louis-Philippe au trône des Français, des adresses partirent de tous les points de la France. Les adresses présentées par les assemblées législatives en réponse aux discours de la couronne ou à l'occasion d'événemens graves, sont d'une bien plus haute importance. Celles-ci sont d'origine anglaise, et leur usage a été adopté dans la plupart des monarchies constitutionnelles. Il existe même aux États-Unis d'Amérique. Les plus mémorables *adresses*, en France, sont celles de l'assemblée nationale en 1789, de la convention nationale

le 6 fructidor an III; de la chambre des représentans en 1815, et de la chambre des députés en 1830. Cette dernière, appelée aussi l'adresse des 221, fait époque dans nos fastes parlementaires; sa rédaction prévalut sur un amendement proposé dans un esprit de conciliation, et qui fut appuyé par 181 membres. Une des adresses les plus remarquables du parlement anglais est celle qui fut rédigée et votée contre le ministère, sous l'influence de Fox, redoutable adversaire de Pitt, et chef de l'opposition dans la chambre des communes.

Les adresses au moyen desquelles, en Angleterre, des citoyens réunis par milliers dans une *taverne* (*voy.* ce mot) appuient ou combattent le système politique du gouvernement, et qui parviennent à la législature ou au souverain, couvertes quelquefois de plus de cent mille signatures, méritent encore d'être mentionnées. On a souvent vu le porteur de ces volumineux documens ployer sous leur poids, et leur importance se mesurer au nombre de toises du parchemin employé. E. C. D. A.

ADRIATIQUE (GOLFE OU MER). C'est la partie de la Méditerranée qui s'enfonce entre l'Italie, l'Illyrie et l'Albanie; on l'appelle aussi golfe de Venise. Depuis le cap Sainte-Marie jusqu'à Trieste, il a une longueur d'environ 200 lieues. Les habitans des bords de ce golfe prétendent que sou niveau hausse peu à peu, et les auteurs vénitiens assurent qu'il existe assez de preuves irrécusables de cet exhaussement successif. (Voy. *Filiati Memorie storiche de' Veneti;* Padoue, in-8.) La marée ne s'y fait sentir que faiblement; mais l'eau y est plus salée que dans le reste de la Méditerranée: c'est que l'Adriatique reçoit peu de fleuves. Les bas-fonds de cette mer gênent la navigation, et ses bords vaseux et marécageux y rendent le climat insalubre. Les vents du sud-est y soufflent avec violence en hiver, tandis qu'en été cette mer est très calme. Outre le golfe de Venise, la mer Adriatique forme le golfe de Manfredonia dans le royaume de Naples, et les golfes de Trieste, Fiume et Cattaro dans l'Italie autrichienne. Sur la côte de la Dalmatie, l'Adriatique est parsemée d'îles. Le nom de cette mer vient de la ville d'Adria, près de l'embouchure du Pô; elle était, selon Strabon et Tite-Live, une colonie de Toscans, et domina dans l'antiquité par sa marine et par son commerce sur cette mer, où elle avait un port célèbre. Il paraît que ce port existait encore au XI^e^ siècle. Actuellement Adria, depuis long-temps déchue de son ancienne splendeur, se trouve séparée de la mer: ce furent les Vénitiens qui succédèrent aux habitans d'Adria dans la domination sur cette partie de la Méditerranée. D-G.

ADRIEN (PUBLIUS ÆLIUS ADRIANUS). Ce 15^e^ empereur romain était fils d'Ælius Afer, parent de l'empereur Trajan, et d'une famille originaire d'Adria. On remarqua en lui de bonne heure des talens rares, une mémoire prodigieuse, et une aptitude singulière à toute espèce de travail. Grammaire, poésie, éloquence, beaux-arts, musique, peinture, architecture, médecine, philosophie et astrologie, il voulut tout apprendre, et eut la prétention de bien parler sur toutes ces matières. Il ne demeura point non plus étranger aux affaires de l'état. Mais il montrait en même temps le germe de tant de vices, ou peut-être tant de légèreté, que Trajan, son tuteur et plus tard son beau-frère, ressentit toujours de l'éloignement pour lui, et ne voulut le nommer ni son fils adoptif ni son successeur. Heureusement l'impératrice Plotine était dans des dispositions plus favorables à son égard. Trajan étant mort dans l'Asie-Mineure l'an de J.-C. 117, elle cacha cet événement jusqu'à ce que les troupes *gagnées* à prix d'argent *eussent salué* Adrien empereur. Alors on écrivit d'Antioche à Rome que l'empereur venait de mourir, mais qu'avant d'expirer il avait exigé d'Adrien la promesse de se charger du fardeau de l'empire. Du reste le nouveau prince promettait au sénat de gouverner avec sagesse, et aux prétoriens de leur donner une double gratification. Il fut fidèle à ces deux engagemens. Ses lois toutes populaires lui concilièrent l'affection de la multitude, quoique souvent il attaquât des abus chers

à la corruption romaine. Ses sages ordonnances contre la prodigalité, contre le vice du commerce des esclaves, et contre l'usage des salles de bains publics communs aux deux sexes, ne furent pas toujours universellement approuvées. Adrien interdit de plus les sacrifices humains qui se pratiquaient encore dans quelques lieux de l'empire, et publia l'*Edit perpétuel*, vaste corps de lois qui régit l'empire jusqu'à Justinien. Il employa 12 ans à parcourir à pied et souvent nu-tête toutes les provinces, et fit beaucoup de bien pendant ce long voyage. Peu enclin à la guerre, il renonça à toutes possessions au-delà de l'Euphrate. Il acheta au prix d'un tribut la paix des Sarmates et des Roxolans, qui avaient envahi l'Illyrie; il abandonna la Dacie trajane conquise par son prédécesseur, et démolit le magnifique pont que Trajan, vainqueur des hordes barbares de cette contrée, avait jeté sur le Danube pour unir la nouvelle province aux anciennes possessions romaines. Adrien montra plus d'énergie contre les Juifs révoltés au sujet du temple qu'il avait ordonné d'élever à Jupiter Capitolin, sur les ruines du temple de Salomon. L'insurrection et la guerre sanglante qui eurent lieu à cette occasion, ne se terminèrent que par la dispersion totale et définitive des Juifs, en 135. C'est aussi lui qui fit élever, contre les peuples barbares de la Calédonie, la muraille qui mit quelque temps la Bretagne à l'abri des incursions des Picts, Scots, etc.

Adrien, mourut trois ans après, à Baies, dans la 62^{e} année de son âge et la 19^{e} de son règne, et fut enterré dans le *Môle d'Adrien*, qu'il avait lui-même fait construire à cet effet. Les fêtes *Adrianies* furent instituées en mémoire de son règne. On reproche à ce prince sa passion désordonnée pour le célèbre Bithynien Antinoüs, dont la mort, arrivée en Égypte, le laissa longtemps inconsolable. On lui reproche aussi sa jalousie contre divers personnages, notamment contre la mémoire de Trajan, et contre des écrivains dont il désespérait d'atteindre la gloire. Sur la fin de ses jours, une maladie très douloureuse le rendit sombre, dur et soupçonneux, au point qu'il fit condamner des innocens. Il eut pour successeur son fils adoptif Antonin-le-Pieux. VAL. P.

ADRIEN I^{er} (Papes du nom d').

ADRIEN I^{er}, 94^{e} pape, succéda en 772 à Étienne III; il appela Charlemagne au secours des Romains contre Didier, roi des Lombards. Le roi des Francs marcha sur l'Italie, et pendant que ses soldats tenaient Pavie assiégée, il se dirigea vers Rome, où il confirma les donations que Pépin avait faites à l'église romaine, et y ajouta de nouvelles concessions, se réservant toutefois la propriété des pays concédés, et n'en laissant au saint-siége que le domaine utile. Adrien en fit un bon usage, employant ces revenus au soulagement du peuple. Pour témoigner sa reconnaissance à Charlemagne, il le créa *patrice de Rome*. Ce pontife écrivit contre les erreurs de Félix d'Urgel (*voy.* ADOPTIENS), et présida par ses légats au deuxième concile général de Nicée. Il répondit par une lettre pleine de modération aux *livres Carolins*. De son temps et par ses soins, le chant et le rit grégorien furent introduits d'abord à Metz. Il mourut le 25 décembre 795, avec la réputation d'avoir su concilier le caractère ferme des anciens Romains avec la politique souple et adroite des modernes : sa mort fut pleurée par les peuples et par les rois. Charlemagne composa son épitaphe en vers élégiaques, et la fit graver sur le marbre en lettres d'or. C'était un juste retour des éloges que lui avait donnés Adrien dans une espèce de poème dont chaque vers commence par une lettre du nom du monarque.

ADRIEN II, 105^{e} pape, succéda à Nicolas I^{er} en 867. Il avait déjà refusé deux fois la papauté, et ne fut sacré que malgré lui. Il rompit avec Photius au sujet de la juridiction que, tous deux, ils prétendaient exercer sur la Bulgarie, et bientôt après avec l'empereur Basile, et même avec le patriarche Ignace, qui avait rétabli trop légèrement les partisans de Photius. Il communia de sa main le roi Lothaire II, qui avait fait le voyage du Mont-Cassin pour faire lever l'excom-

munication dont l'avait frappé Nicolas I^er^, à cause de son divorce avec Theutberge. Dans sa partialité pour Louis II, il menaça d'excommunier Charles-le-Chauve qui s'était emparé d'une partie de la succession de Lothaire; mais la fermeté des évêques et du roi arrêta l'impétuosité de son zèle. Cela n'empêcha pas ce pontife de se déclarer en faveur de Carloman, qui s'était révolté contre son père, et de citer à son tribunal les évêques de France qui tenaient une conduite opposée. Ce fut à cette occasion que Hincmar, archevêque de Reims, composa pour le roi une lettre intéressante sur les libertés de l'église gallicane (*voy.*), et qui produisit un bon effet sur l'esprit du pape. Adrien mourut à la fin de 872. Il avait des vertus et des lumières; mais il était trop infatué des prérogatives de son siége. Il convient néanmoins, dans une décrétale au concile de Constantinople, qu'il est permis aux évêques d'accuser, de juger et de condamner le pape pour cause d'hérésie.

ADRIEN III, 108^e^ pape, succéda à Marin en 884. C'est le premier pape qui ait changé de nom; il s'appelait Agapit avant son exaltation. Martin, Polonais, lui attribue un décret portant que l'empereur ne se mêlerait point de l'élection du pape. Il mourut en 885, après un règne de dix-huit mois.

ADRIEN IV, 166^e^ pape, Anglais de naissance, fut élevé sur le siége de Rome le 3 décembre 1154, à la place d'Anastase IV. Après avoir mendié dans sa jeunesse, et épuisé toutes les rigueurs de la fortune, il parvint à la papauté à force de mérite. Il lança un interdit sur la ville de Rome, parce que des sectateurs d'Arnaud de Bresse (*voy.*) avaient blessé le cardinal Gérard dans la rue sacrée. En 1155 il obtint de l'empereur Frédéric I^er^ que ce même Arnaud de Bresse lui serait livré pour être jugé et condamné par les cardinaux. Cela fait, le pape va trouver Frédéric à Sutoi, et l'oblige, après deux jours de contestations, à lui tenir l'étrier; de là il se fait accompagner à Rome par Frédéric, qu'il couronne empereur dans l'église de Saint-Pierre. Il reprend alors le cours de ses démêlés avec Guillaume I^er^, roi de Sicile, soulève ses sujets contre lui, et se met lui-même à la tête d'une armée pour aller le combattre. En 1156, Guillaume, réduit à l'extrémité, demande la paix au pape, qui la lui refuse à l'instigation des cardinaux; mais bientôt la fortune change : les affaires de Guillaume prennent une meilleure face, et Adrien est obligé à son tour de solliciter la paix, qui lui est accordée à des conditions plus douces qu'il ne pouvait l'espérer. Une lettre hautaine adressée à Frédéric II le brouilla de nouveau avec cet empereur (*voy.*); révolté de ce que le pape prétendait lui avoir *donné la couronne impériale*, Frédéric renvoie honteusement les légats. Le pape se radoucit; mais les brouilleries ne tardent pas à recommencer, et dès ce moment les longs démêlés du sacerdoce et de l'empire au sujet des investitures (*voy.*) prennent naissance. Adrien mourut le 1^er^ septembre 1159. C'est à lui que remonte l'origine des *mandats* (*voy.* ce mot); il est aussi l'auteur des dispenses pour les cumuls ecclésiastiques et la résidence des bénéficiers.

ADRIEN V, 181^e^ pape, élu le 11 juillet 1276, mourut un mois après; il était Génois de naissance, et se nommait Ottoboni.

ADRIEN VI, 215^e^ pape, occupa le siége de Rome après Léon X, le 9 janvier 1522. Né à Utrecht en 1459, il fut successivement chanoine de Saint-Pierre, professeur de théologie, doyen de l'église de Louvain, vice-chancelier de l'université, précepteur de Charles-Quint, ambassadeur auprès de Ferdinand-le-Catholique, évêque de Tortose, cardinal et seul gouverneur de la monarchie espagnole en l'absence du souverain. Le peu de talens qu'il avait montrés pendant son gouvernement ne donnait pas une haute idée de la politique qu'il suivrait sur le saint-siége, et les Romains prétendent qu'il a justifié toutes les craintes qu'on avait à cet égard. Cependant il se montra économe, modeste, simple dans ses mœurs et ami des savans. Il disait, dans les instructions qu'il donna au nonce François Chérégat, qu'il envoyait à la diète de Nuremberg : « Avouez in-
« génument que Dieu a permis ce
« schisme et cette persécution à cause

« des péchés des hommes, et surtout de « ceux des prêtres et prélats de l'église...; « car nous savons qu'il s'est passé dans « ce saint-siége beaucoup de choses abo- « minables ; des abus dans les choses « spirituelles et des excès dans les ordon- « nances et les décrets qui en sont éma- « nés, etc. » Il avait coutume de dire « qu'il fallait donner les hommes aux bénéfices, et non pas les bénéfices aux hommes. » Ses choix furent toujours conformes à cette sage maxime. Il mourut le 14 septembre 1523; on grava sur son tombeau l'épitaphe qu'il avait faite : *Adrianus VI hìc situs est, qui nil sibi infelicius in vitâ, quàm quod imperaret, duxit.* Adrien avait enseigné, quand il était professeur en théologie, qu'*un pape peut errer même dans ce qui appartient à la foi;* et il ne désavoua pas cette doctrine quand il fut pape lui-même. J. L.

ADRIEN, dernier patriarche de toutes les Russies, de 1690 à 1702. Il avait été auparavant métropolitain de Kasân, et eut la douleur, pendant son pontificat suprême, de voir le siége patriarcal déchoir de son ancienne élévation, et perdre successivement plusieurs des priviléges que la piété des prédécesseurs de Pierre-le-Grand lui avait reconnus. Quand ce tsar, terrible dans ses vengeances, décima les strélitz et inonda de sang les rues de Moscou, le patriarche Adrien eut le courage d'aller en procession vers lui, de lui présenter l'image miraculeuse de la sainte Vierge de Vladimir, et d'implorer la grace des coupables. A sa mort, arrivée en 1702, Pierre-le-Grand s'opposa à ce qu'il fût remplacé: son esprit de domination exclusive, justifié sans doute par les circonstances, ne consentit point à partager le pouvoir et l'influence sur le *peuple orthodoxe* avec son premier pasteur, dont il avait commencé par affaiblir l'autorité, et qu'il fit ensuite tourner en ridicule dans des parodies jouées à Moscou. En conséquence, il déclara au clergé russe que désormais il serait lui-même son chef, et qu'il réunissait la dignité patriarcale avec celle de sa couronne; il nomma en même temps un administrateur du patriarcat, et institua pour le remplacer, en 1721, le saint-synode. Ainsi l'église russe perdit son chef spirituel visible; et ainsi fut extirpée en même temps la racine de l'intolérance, qui jusque là avait régné au plus haut degré dans cette église. Le patriarcat avait duré 114 ans depuis l'exaltation de Job, sacré en 1588 par Jérémie, patriarche de Constantinople, et dont Adrien fut le 9^{e} successeur. J. H. S.

ADROGATION, *voy.* ADOPTION.

ADULE (ADULIS, ADOULIS), nom commun à deux villes anciennes de l'Éthiopie. La plus fameuse et la plus considérable est mentionnée par les écrivains de la Grèce et de Rome comme ayant été la place de commerce la plus riche de la Troglodytique et de l'Éthiopie, après la décadence d'Axum (*voy.*): il paraît que c'est *l'Arkikko* actuel. L'autre ville était située au-delà, c'est-à-dire au sud du détroit de Dira (aujourd'hui Bab-el-Mandeb), dans le royaume d'Adel. Il est évident, d'après cela, que les Adulitains, peuplade éthiopienne célèbre, avaient envoyé une colonie de l'un de ces lieux dans l'autre, quelle que soit d'ailleurs l'opinion que l'on ait sur la priorité de l'une ou de l'autre. Adule, depuis Arkikko, et aujourd'hui résidence du *naïb* de Massouah, est connue surtout par une inscription publiée pour la première fois dans la *Topographie chrétienne* que Cosmas Indicopleustès écrivit au VI^{e} siècle, du temps de l'empereur Justinien. L'inscription connue sous le nom de *marbre adulitain*, et gravée sur basanite, se trouve partie sur un siége ou trône, partie sur une pierre à part; encore remarque-t-on dans ces débris des dégradations considérables qui ont donné lieu de regarder l'inscription comme fausse. Cette inscription contient, outre la généalogie de Ptolémée Évergète, une seconde partie que Salt regarde comme écrite en langue d'Axum, dialecte abyssinico-éthiopien, et qui est une liste de noms de peuples qu'un roi (inconnu) se vante d'avoir soumis. Les difficultés relatives à l'authenticité de l'inscription, discutée par Gosselin, etc., ont été exposées et combattues par Buttmann *Musée d'archéologie* (*Mus. der Alterthumskunde*), tom. II, p. 105 et suiv. *Adule* est aussi le nom latin du mont

Saint-Gothard, et *Adulaire* est le surnom d'un feldspath qui se trouve en gros cristaux dans cette montagne. *C. L.*

ADULTE (AGE), période de la vie qui s'étend de la jeunesse à la vieillesse. On appelle aussi *adultes* les individus qui ont atteint cette époque de leur existence, et l'on dit un homme, une femme et même un animal adulte. C'est un terme plus général que celui d'âge viril, qui s'applique exclusivement au sexe masculin. Cet âge, qui est celui de la consistance, où l'accroissement est terminé, et où le déclin n'a pas commencé encore, dure chez l'homme de trente à soixante ans environ; c'est alors que l'homme fait, suivant l'expression consacrée, jouit de toute la plénitude de ses facultés physiques et morales. *Voy.* AGE et VIRILITÉ. F. R.

ADULTÈRE (droit), (étym. *adulterare*, souiller, altérer), crime que commet l'un des époux en violant la foi conjugale.

A Rome, la femme adultère était jugée par son mari en présence de ses propres parens, et tout citoyen pouvait se porter accusateur. La peine, laissée à l'arbitraire du mari, était ordinairement très sévère. C'était souvent la mort. Sous les empereurs, la loi Julia prononça une peine déterminée, qu'on suppose être la rélégation, contre l'adultère de la femme. En France, la femme adultère n'est punie que d'un emprisonnement, et son mari seul peut porter plainte.

Chez les Juifs on lapidait les deux coupables : chez les anciens Saxons la femme était brûlée vive. En Angleterre, suivant les anciennes lois qui ont cessé d'être appliquées, la femme était traînée nue de ville en ville et fouettée jusqu'à la mort. On cite comme exemples de peines immorales et atroces, celle que porta Théodose, et d'après laquelle la femme coupable était livrée à la brutalité de tous; celle de Villefranche en Périgord, où la coupable était contrainte de courir nue par la ville ou de payer cent sols d'or. *Voy.* pour un autre exemple l'art. suivant.

Dans toutes les législations, l'adultère de la femme a toujours été puni plus sévèrement que celui du mari. C'est, dit Montesquieu, que la violation de la pudeur suppose dans les femmes un renoncement à toutes les vertus; c'est que la femme, en violant les lois du mariage, sort de sa dépendance naturelle; c'est que la nature a marqué l'infidélité de la femme par des signes certains, outre que les enfans adultérins de la femme sont nécessairement au mari et à la charge du mari, au lieu que les enfans adultérins du mari ne sont point à la femme ni à la charge de la femme. L-E.

ADULTÈRE (morale et religion). En droit, tout commerce illégitime d'une personne mariée avec une autre, libre ou également mariée, constitue le crime de l'adultère, crime autrefois réputé public, mais que les parties intéressées peuvent seules poursuivre aujourd'hui, à moins d'un grand scandale qui aurait été donné à la société. En morale et en religion, toute violation de la foi conjugale, une infidélité renfermée même dans la sphère des désirs et des tendances, est flétrie de ce nom; et l'on sait qu'un article du Décalogue, renforcé par une parole sévère de Jésus-Christ (Évang. selon saint Mathieu V, 28), s'élève avec force contre l'adultère. L'adultère, infraction évidente à toutes les lois divines et humaines, constitue une trahison d'autant plus odieuse que la loi, contraire au divorce dans les pays catholiques, prive la partie lésée de la seule réparation qui lui convienne; que le lien, que la confiance étaient plus intimes, et qu'en conséquence elle porte atteinte à ce que l'homme a de plus cher, à son repos et à son honneur. Outrage sanglant à la considération de l'homme, il peut entraîner le meurtre et d'autres excès non moins déplorables; il porte le désordre au sein des familles, et donne le jour à des enfans que leurs pères désavouent, que repoussent leurs mères comme un éternel reproche, et que l'exemple de la débauche et le manque d'éducation peuvent pervertir au point qu'ils deviennent des fléaux de la société. L'adultère est punissable comme l'homicide; car il peut avoir des conséquences plus funestes et porter des coups plus sensibles à la société. Les difficultés nombreuses que notre genre de civilisation oppose aux mariages ne sau-

raient excuser ce crime; seulement elles l'atténuent aux yeux du public, qui même le pardonne à l'amour, et qui, par une inconséquence blâmable, ajoute par des railleries au malheur de la victime, au lieu de flétrir d'une vertueuse indignation le coupable. L'humanité de la loi, sa crainte de rendre irréparable, par trop d'éclat et par des peines trop infamantes, l'adultère commis, traite aujourd'hui ce crime avec une indulgence qu'il ne rencontrait pas devant les législateurs anciens, et que les tribunaux de peuples réputés sauvages trouveraient déplacée. La justice ne recherche pas elle-même les coupables; mais elle les condamne quand ils lui sont déférés et qu'elle les a convaincus du crime. Elle consent même à arrêter les effets de sa condamnation dans le cas où le mari veut reprendre sa femme coupable; mais le complice reste passible de la peine prononcée. Plus sévère et moins accessible à des considérations de convenances, la morale condamne et flétrit l'infidélité; la religion, que le repentir seul peut fléchir, la poursuit de sa réprobation, et l'église excommunie l'adultère, dont le crime est pour elle un des plus odieux. L'église catholique n'admet point toutefois ce crime comme un motif de divorce, bien que Jésus-Christ dise positivement: Celui qui renvoie sa femme, *si ce n'est pour cause d'adultère,* etc.; car, suivant ses doctrines, rien, sinon la dispense papale, ne dissout le lien sacramentel du mariage. Mais l'église d'Orient, gardienne plus fidèle des vœux formés sous ses auspices, n'exige point le respect d'une union que le crime a souillée: comme les consistoires protestans, elle autorise un lien nouveau que la partie lésée voudrait former. Cette opinion des églises non catholiques est condamnée par le canon 7^{e} de la 24^{e} séance du concile de Trente. Il serait curieux de comparer entre elles les différentes peines prononcées par les législations de divers peuples contre le crime de l'adultère: aux matériaux fournis par l'article précédent nous n'ajouterons qu'un seul exemple, celui des Battas, peuplade assez nombreuse de l'île de Sumatra. Contenu dans un rapport de sir Stamford Rafles, il offre des particularités qui font horreur et dont nous ne voudrions pas garantir l'exactitude. Ce peuple de sages et de guerriers, dit-il, condamne un homme coupable d'adultère à être mangé tout vivant par le mari offensé; puis il ajoute: « Il y a quelques années, un homme convaincu d'avoir séduit la femme de son prochain fut exécuté, suivant la loi du pays, non loin de Tapanouly..... Le ministre de la justice s'avança avec un grand couteau à la main, qu'il brandit en s'approchant de la victime; il était accompagné d'un homme portant un plat où était contenue une préparation culinaire, une sauce composée de jus de citron, de poivre et de sel. Le ministre de la justice appela le mari outragé dans l'honneur de sa femme, et lui demanda quel morceau il préférait. L'oreille droite, répondit-il; et l'oreille droite fut aussitôt détachée de la tête, d'un seul coup; puis remise au mari, qui la trempa dans la sauce et la dévora. Le reste des assistans se jeta alors sur le corps, chacun découpant et mangeant le morceau le plus à sa guise. Après avoir dépecé une bonne partie de l'homme adultère, quelqu'un lui plongea un poignard dans le cœur; mais ce fut par égard pour deux hôtes étrangers, car ce n'est nullement la coutume de donner le coup de grace. » (Voy. la *Revue de Paris,* déc. 1832, n° 2, p. 134.) J. H. S.

ADULTÉRIN, *voy.* BATARD et ENFANT NATUREL.

ADVERBE, espèce de mots qui a pour but de modifier l'expression d'une qualité ou d'une action, et qui par conséquent se place auprès de l'adjectif ou du verbe. C'est de là que dérive le nom d'adverbe, *mot qui se place auprès du verbe* (*ad verbum*). Un adjectif n'exprime-t-il que vaguement une propriété de l'objet à décrire, et veut-on indiquer avec plus de précision et d'exactitude cette propriété, on atteint ce but le plus souvent soit en le faisant précéder d'un autre adjectif auquel on donne, en français, la désinence adverbiale *ment*, soit en le faisant précéder des mots *très*, *peu*, etc. On divise les adverbes en adverbes de qualité (tous ceux qui dérivent des adjectifs qualificatifs (*sagement, justement*, etc.); en adverbes de quantité

(*très, peu, beaucoup*); en adverbes de lieu (*ici, là*), de temps (*aujourd'hui*, etc.), d'affirmation et de négation. L'adverbe n'est point, à proprement parler, un élément du discours; c'est un mot composé et mixte, dans lequel l'analyse fait trouver une préposition et son régime: *sagement* est pour avec sagesse; *ici* pour dans ce lieu. On reconnaît cette composition dans beaucoup de nos adverbes *d'abord, ensuite, tout-à-fait*, etc. On nomme phrase adverbiale, proposition adverbiale, un membre de phrase qui ne se compose que d'un substantif et d'un participe, ou ne figure dans la phrase que comme dépendance d'une autre proposition. *Ex.* : Dieu aidant, vous réussirez. C'est ce qu'on nomme, en latin, *ablatif absolu* (*voyez* ce mot). VAL. P.

ADYNAMIE (α privatif et δύναμις, force), mot par lequel les médecins désignent un état particulier, dans lequel les forces sont anéanties, et où la vie semble s'éteindre; sans qu'on aperçoive, dans les organes, de lésion capable d'expliquer une si profonde altération des fonctions. Ils ont donné le nom d'adynamiques aux maladies qui présentaient cette forme, et auxquelles on avait opposé avec quelque succès les excitans et les toniques. On n'emploie pas le mot d'adynamie pour exprimer une faiblesse locale et partielle : il entraîne toujours après lui une idée d'affection générale qui se manifeste principalement dans les organes musculaires.

L'état adynamique est important à connaître dans la pratique, afin de le distinguer de l'*oppression des forces*, circonstance dans laquelle la faiblesse n'est qu'apparente, et se dissipe sous l'influence de la saignée, et d'autres moyens analogues qui sembleraient devoir l'accroître. Cette distinction est à la fois difficile et nécessaire à établir; et l'on y parvient au moyen d'une exploration prudente.

L'école de Pinel a consacré l'épithète d'adynamique pour signaler les maladies que les anciens appelaient *putrides* (*voy.* ce mot). Cette expression appartient à une doctrine qui a été vivement controversée, et qui se rattache à la question des fièvres essentielles (*voy.* FIÉVRE, PINEL, BROUSSAIS, BROWN).

L'adynamie véritable n'est pas inévitablement funeste. Le traitement tonique y est avantageux : mais il ne faut pas perdre de vue que presque toujours l'état de faiblesse générale est accompagné d'inflammations partielles, qui doivent entrer en compte dans le choix des moyens de traitement. *Voy.* ASTHÉNIE, ATONIE, FAIBLESSE. F. R.

ÆGOSPOTAMOS, en grec αἰγὸς πόταμος, c'est-à-dire le fleuve de la chèvre, très petite rivière de la Chersonèse de Thrace. Elle est fameuse par la victoire décisive que Lysandre y remporta l'an 404 avant J.-C. sur la flotte athénienne. La prise d'Athènes suivit de près cet événement; et l'on sait que jamais la puissance athénienne ne se releva de cet échec (Diod. de Sic. XIII, 105; Plut., Alcib. 37). *Voy.* LYSANDRE. VAL. P.

ÆLIA CAPITOLINA, *voy.* JÉRUSALEM.

ÆLIEN, *voy.* ELIEN.

ÆPINUS. Ce savant physicien appartenait à une famille très connue dans l'histoire littéraire, et notamment dans celle de la théologie protestante, à laquelle elle a fourni plusieurs docteurs, depuis Jean Æpinus ou Hœk (haut, car Æpinus est une traduction grecque de son véritable nom), qui prit part aux affaires de l'*intérim*, et aux disputes des *adiaphoristes* (*voy.* ces deux mots).

François-Ulric-Théodore Æpinus, né à Rostock, en 1724, étudia d'abord la médecine, mais y renonça ensuite pour ne plus se livrer qu'à l'étude de la physique et des mathématiques. Quelques savans traités, publiés par lui à Rostock, le firent connaître si avantageusement qu'il fut nommé membre de l'académie des sciences de Berlin. En 1757 il alla, comme membre de l'académie impériale des sciences et professeur de physique, à Saint-Pétersbourg, où il parcourut une carrière assez distinguée, jusqu'à sa mort arrivée à Dorpat, en 1802. Il y publia, en 1759, son *Tentamen theoriæ electricitatis et magnetismi*, ouvrage dont Haüy donna, en 1787, un abrégé en français. Indépendamment de ce savant *Examen* et d'un grand nombre de

mémoires insérés dans les annales des académies de Berlin et de Pétersbourg, Æpinus fit imprimer d'autres écrits en latin, en français et en allemand; et l'un de ces derniers a été traduit en français par M. Raoult, sous le titre de *Réflexions sur la distribution de la chaleur sur la surface de la terre*. On doit à Æpinus plusieurs découvertes, et il est regardé comme le véritable inventeur du condensateur électrique et de l'électrophore (*voy.* ces mots). L'égale connaissance qu'il avait des mathématiques et de la physique imprima à ses démonstrations une force, qui appuie singulièrement la perspicacité de l'observation. Catherine II honora ce savant d'une confiance particulière : elle lui confia la direction du corps des cadets nobles; le chargea d'enseigner la physique et les mathématiques à son fils Paul Pétrovitch, et le nomma inspecteur général des écoles normales, dont elle s'occupait à doter l'empire. Toutefois le plan qu'Æpinus proposa et qui fut imprimé par ordre de l'impératrice n'obtint pas l'approbation du public éclairé, et ne tarda pas à être abandonné. Il se trouve dans le 11^e^ vol. des *Staatsanzeigen* de Schlœzer, page 260-270. S.

AÉRODYNAMIQUE (de ἀήρ, *air*, et de δύναμις, force). C'est cette partie de la mécanique qui traite de la force de l'air et des autres fluides élastiques. Cette science a pris de nos jours une grande extension, et l'industrie en a fait des applications utiles et curieuses. *Voy.* Compression, Machine a vapeur, Moulins a vent, Voiles. F. R.

AÉROLITHES, *pierres aériennes, bolides, pierres météoriques, globes de feu, pierres tombées du ciel.* On a donné tous ces noms divers à des masses tantôt solides et dures, tantôt molles et même pulvérulentes, quelquefois brûlantes et même enflammées qui tombent sur la terre, et qui paraissent venir des parties supérieures de l'atmosphère. Dans les auteurs les plus anciens se trouvent mentionnées des pluies de pierres, des pluies de feu, qu'on avait regardées trop légèrement comme fabuleuses : mais, des faits nouveaux, observés dans plusieurs pays et par les savans les plus estimables, ne laissent plus de doutes à ce sujet. Ainsi, il est bien constant qu'à diverses époques, on a vu paraître dans l'atmosphère des météores qui, éclatant avec grand bruit dans les régions supérieures, se partageaient en un plus ou moins grand nombre de morceaux. Ces fragmens encore brûlans, et couverts d'une croûte noire, étaient tombés avec une telle violence qu'ils pénétraient dans la terre à la profondeur de plusieurs pieds.

Ces corps sont principalement composés de fer et de nickel; quelquefois aussi de silice, de magnésie, de soufre et de chrôme. Enfin, dans quelques cas, on a vu tomber des masses fibreuses ou visqueuses ou même gélatineuses. Il y a quelques années on a recueilli, dans le département des Vosges, des grêlons pesant plus d'une livre et contenant dans leur intérieur des pierres brunes, plates, rondes et polies, de la largeur d'une pièce de 2 francs, et de l'épaisseur de 18 à 20 millimètres. C'est aux aérolithes qu'on rapporte les grandes masses de fer vierge recueillies à diverses époques; telles sont : celle de 71 livres tombée le 26 mai 1751 à Hradchina, non loin d'Agram en Croatie; celle d'environ 1600 livres qui fut découverte en 1772 par Pallas en Sibérie sur le Iénicei; celle que l'on a estimée à 30,000 livres, qui fut observée par Rubin Célis, en 1782, à Ohaca-Gualamba dans l'Amérique méridionale;ainsi que le morceau pesant plusieurs milliers de livres qui a été trouvé au Mexique dans la province Durango. Le 18 février 1830, à Lawston dans le comté d'Oxford on vit tomber un aérolithe remarquable, dont la chute fut précédée d'une forte explosion, et qui s'enfonça en terre à plus d'un pied. Ce météore se montra pourvu de propriétés magnétiques fort intenses : il contenait les élémens ordinaires de ces sortes de productions, savoir du chrôme, du nickel, etc.. Ces exemples de pierres tombées du ciel, c'est-à-dire de l'air, suffiront sans doute à nos lecteurs, sans qu'il soit nécessaire de leur donner la longue liste de toutes les autres chutes ou pluies de ce genre arrivées depuis Josué (x, 2) jusqu'à nos jours. Les personnes curieuses de ces détails

les trouveront dans l'ouvrage de Chladni sur les *Météores ignés* (Vienne 1819) et dans les *Annales de physique* de Gilbert. Voy. aussi la compilation de Bigot de Morogues intitulée : *Mémoire historique et physique sur les chutes des pierres*. Orléans, 1812.

Si l'existence des aérolithes est maintenant bien démontrée, leur origine est loin d'être aussi bien connue; et l'on en est réduit là-dessus à des hypothèses plus ou moins probables. La plus ancienne, et la moins accréditée maintenant, considérait ces corps comme des produits de notre atmosphère, résultant de grandes combinaisons chimiques. On s'imaginait que l'hydrogène emportait en dissolution des molécules métalliques et autres à une grande hauteur, et que là ce gaz, enflammé par quelque orage, abandonnait ces molécules qui se réunissaient pour former les aérolithes. Outre que rien ne prouve cette dissolution, on comprend mal comment peuvent se former, au-dessus des nuages, des masses pesant jusqu'à 1,200 livres. La seconde supposition, qui compte encore assez de partisans, fait venir les aérolithes de la lune, et admet qu'ils nous seraient envoyés par quelqu'un des volcans qui brûlent à la surface de notre satellite. On a calculé, en effet, qu'il suffirait qu'une pierre fût lancée par un de ces volcans avec une force double de celle qu'un canon de fort calibre imprime à son boulet, pour que, sortant de la sphère d'attraction de la lune, elle entrât dans celle de la terre, et qu'elle vint tomber à sa surface. Enfin la dernière explication, qui paraît le plus généralement adoptée, consiste à considérer ces corps, soit comme des portions détachées de quelque planète, soit même comme de très petites planètes circulant dans les espaces de notre système solaire, et qui, entrant dans la sphère d'activité de notre globe, se précipitent vers nous, et traversent notre atmosphère avec une rapidité qui suffit, dans la plupart des cas, pour les enflammer.

L'étude des aérolithes n'a, jusqu'à présent au moins, mené à aucun résultat utile, et n'a été qu'un objet de curiosité. On y a gagné cependant de ne plus considérer ces phénomènes comme les signes du courroux céleste et le présage de quelque grande catastrophe. Plusieurs physiciens distingués, entre lesquels on cite MM. Biot, Arago, Gay-Lussac, Chladni, Blumenbach, s'en sont occupés. Chladni surtout avait formé une belle collection de ces corps, qu'il a léguée au cabinet de l'université de Berlin. *C. L. m.*

AÉROMANCIE, *voy.* DIVINATION.

AÉROMÈTRE (ἀὴρ air et μέτρον, mesure), rigoureusement un instrument à mesurer l'air; ce qui n'indique rien de précis. On désigne par ce nom, qui est d'ailleurs peu usité, des instrumens divers propres à mesurer la pesanteur de l'air (*voy.* BAROMÈTRE), ou sa pureté (*voy.* EUDIOMÈTRE), ou son humidité (*voy.* HYGROMÈTRE). *Voy.* AIR. F. R.

AÉRONAUTES (ἀὴρ et ναύτης, navigateur), nom de ceux qui, au moyen d'appareils divers (*voy.* AÉROSTAT), sont parvenus à s'élever dans les airs, et à y parcourir une étendue plus ou moins considérable. Quelques-uns d'entre eux ont payé de leur vie leur audace, et quelquefois leur imprudence (*voy.* PILATRE DE ROSIER, M^me^ BLANCHARD); d'autres plus heureux ont perfectionné l'aréostatique (*voy.* MONTGOLFIER, CHARLES, GARNERIN), et l'ont fait servir à des expériences de physique de la plus haute importance (*voy.* GAY-LUSSAC). A l'époque des guerres de la république, on avait donné le nom d'aéronautes ou aérostatiers à un corps d'ingénieurs destinés à appliquer l'aéronautique aux besoins de l'art militaire. *Voy.* l'article suivant. F. R.

AÉROSTAT, mot tiré du grec et composé de ἀὴρ, air, et d'une forme dérivée de ἵστημι, poser. C'est l'appareil propre à s'élever et à se soutenir en l'air, l'une des plus brillantes inventions du XVIII^e^ siècle, et dont la gloire appartient à la France. Après avoir conquis la mer, l'homme dans l'audace de son génie voulut encore se frayer une route dans les airs; et la fable comme l'histoire témoigne de ses efforts long-temps impuissans pour atteindre ce but. La fable de Dédale et d'Icare semble au moins se rapporter à une tentative de ce genre. Archytas,

célèbre géomètre grec, est aussi considéré comme ayant essayé de s'élever dans l'air, et comme ayant été victime de cette expérience hardie. Dans une longue suite de siècles, on ne voit que quelques infructueux essais pour voler au moyen d'ailes plus ou moins habilement construites; mais on ne trouve rien qui puisse être rapporté à l'*aéronautique* telle qu'elle existe aujourd'hui. D'ailleurs, les projets pour la plupart d'hommes dépourvus de science avaient toujours un but aussi extravagant que leurs moyens d'exécution étaient imparfaits. On reconnut, après les travaux de Borelli, que l'homme n'est pas organisé pour le vol, et même qu'il ne possède pas, à beaucoup près, la somme de force nécessaire pour mouvoir les appareils qu'il s'adapterait pour cet objet. Quelques savans néanmoins exprimèrent l'opinion qu'au moyen d'une substance plus légère que l'air, enfermée dans un ballon, on pourrait gagner la partie supérieure de l'atmosphère. Ce fut Albert Saxony, moine augustin, qui au XIV^e^ siècle mit au jour cette idée, dans laquelle est évidemment la découverte de Montgolfier. « En introduisant de l'air atmosphérique dans ce ballon, ajoutait-il, on le ferait descendre, par la même raison que l'eau pénétrant dans un vaisseau le fait couler bas ». Deux siècles plus tard, le jésuite portugais Mendoza, et l'Allemand Gaspard Schott s'occupèrent de semblables spéculations, et conçurent même le projet d'une véritable navigation aérienne dirigée par des voiles, des rames et des gouvernails. Les alchimistes, opérant au hasard, ne surent pas même profiter du fait très important observé par Cardan, Fabry et tant d'autres, savoir que l'air dilaté par la chaleur devient spécifiquement plus léger : ils s'imaginèrent pouvoir réussir en comprimant l'air dans divers appareils. Un autre jésuite, François Lana, qui vivait en 1670, proposait un ballon de cuivre extrêmement mince duquel on soutirerait tout l'air, et qui deviendrait ainsi plus léger que notre atmosphère. C'était au moment des découvertes de Torricelli, et de l'invention de la machine pneumatique.

C'est seulement à l'époque où les sciences naturelles furent mieux étudiées qu'on eut une véritable théorie de l'ascension des corps dans l'atmosphère; et la découverte du gaz hydrogène et de sa grande légèreté spécifique, par Cavendish, contribua pour beaucoup au développement de cette invention; car ce fut ce gaz qu'on employa dans les premières expériences. Le docteur Black d'Édimbourg pensa qu'un ballon de verre mince devait s'élever en l'air. Cavallo, en 1782, entreprit des expériences à ce sujet, et trouva que le verre était trop lourd et le papier trop faible pour contenir le gaz, mais que des bulles d'eau de savon remplies de gaz hydrogène s'élevaient rapidement jusqu'au plafond, où elles crevaient.

Dans la même année, les frères Montgolfier construisirent avec des élémens différens un appareil qui s'éleva en l'air. En novembre 1782, Montgolfier l'aîné, étant à Avignon, réussit à faire monter dans sa chambre jusqu'au plafond, et ensuite dans un jardin jusqu'à la hauteur de 36 pieds, un parallélipipède fait en taffetas de Lyon, d'une capacité de 40 pieds cubes, dont il avait échauffé l'intérieur avec du papier brûlé. Après plusieurs tentatives, avec des appareils de plus en plus volumineux, et dont le succès alla toujours croissant, une expérience en grand eut lieu à Annonay, le 5 juin 1783. On construisit un appareil en toile doublée de papier, ayant 35 pieds de diamètre, pesant 430 livres, et pouvant supporter une charge de 400 livres. Le ballon, qui était ouvert par le bas, fut gonflé au moyen d'un feu de paille, sur lequel on jetait de temps en temps un peu de laine hachée, pour produire une fumée abondante. Il s'éleva en dix minutes à une hauteur de mille pieds, et alla tomber à 7,200 pieds de l'endroit d'où il était parti. Cette expérience fut répétée par tous les physiciens de Paris; et l'on ne tarda pas à reconnaître que la véritable cause de l'ascension du ballon était la dilatation et la diminution du poids de l'air par la chaleur, et non pas, comme le prétendait Montgolfier, un gaz particulier produit par la combustion de la laine.

Immédiatement après, et par une souscription à la tête de laquelle figurait le célèbre Faujas Saint-Fond, eut lieu une expérience avec un ballon plein de gaz hydrogène sous la direction de Charles, professeur de physique à Paris. Le 25 août 1783, du milieu du Champ-de-Mars, s'éleva un globe de taffetas vernis à la gomme élastique, d'un diamètre de 12 pieds, et pesant 25 livres. Il parvint en deux minutes et demie à une hauteur de 3,000 pieds, disparut dans les nues, et retomba au bout de trois quarts-d'heure dans le village de Gonesse à 5 lieues de Paris. C'est ainsi que dès le commencement il y eut deux espèces d'aérostats : ceux gonflés de gaz échauffé (Montgolfières), et ceux remplis de gaz hydrogène, qui bientôt furent les seuls employés.

Cependant Montgolfier vint à Paris d'après l'invitation de l'Académie des sciences, pour répéter ses expériences sur une plus grande échelle, et trouva un collaborateur plein d'activité et de dévouement dans Pilatre de Rosier, directeur du Musée royal. Le 19 septembre 1783, eut lieu, devant le palais de Versailles et en présence de la cour et d'une foule innombrable, la première ascension, à ballon captif. Pilatre et Montgolfier montèrent dans la nacelle, et s'élevèrent à cinquante pieds. Le ballon avait 74 pieds de haut et 48 de large.

Mais le premier voyage aérien ne fut exécuté que le 21 octobre 1783 par Pilatre et le marquis d'Arlande, major d'infanterie. Le ballon, plus solidement construit, et ayant une capacité de 6,000 pieds cubes, partit du château de la Muette, et, après avoir atteint une hauteur considérable, alla redescendre heureusement à 5000 toises du lieu d'où il était parti; c'était une Montgolfière, qui fit courir aux intrépides aéronautes un grand danger : car dans les secousses qu'ils éprouvèrent le feu fit plusieurs trous au ballon; la galerie fut endommagée, et plusieurs cordes en se rompant leur firent sentir la nécessité de descendre. En arrivant à terre, le feu n'étant plus assez actif pour soutenir le ballon, celui-ci tomba sur la nacelle, et de Rosier, qui n'avait pas pu en sortir encore, se trouva enveloppé sous cette toile, et courut le risque d'être brûlé.

Le succès de cette expérience stimula le zèle de Charles, qui avait proposé le premier l'emploi du gaz hydrogène : pour réduire au silence ses antagonistes, il annonça une ascension dans un ballon plein de gaz hydrogène, et ouvrit une souscription de 10,000 fr. pour en couvrir les frais. Alors on vit un appareil notablement perfectionné : c'était un ballon sphérique de taffetas enduit d'un vernis de gomme élastique, de 26 pieds de diamètre, dont la partie supérieure était couverte d'un grand filet terminé par des cordes soutenant la nacelle des aéronautes. Une soupape à ressort s'ouvrait et se fermait au moyen d'un cordon qui pendait dans la nacelle, et servait à donner une issue au gaz, toutes les fois que cela pouvait être nécessaire. Le 1er décembre 1785, cette expérience intéressante eut lieu aux Tuileries : le ballon monta avec rapidité à une hauteur de 6,000 toises, où les spectateurs le perdirent de vue. Les deux aéronautes, jetant peu à peu leur lest pour se tenir élevés, et faisant des observations barométriques, descendirent près de Nesle, à onze lieues environ de Paris. Mais Robert venait à peine de descendre, que le ballon, subitement allégé d'un poids de 130 livres, s'éleva de nouveau avec rapidité, et se serait crevé par la dilatation du gaz, si Charles n'eût eu la présence d'esprit d'ouvrir la soupape, et d'aller descendre une demi-lieue plus loin.

Dès lors il n'y eut plus qu'à imiter et à perfectionner; et des voyages aériens furent entrepris dans divers pays de l'Europe. Blanchard, après plusieurs ascensions, traversa en ballon la Manche de Douvres à Calais, accompagné de l'Américain Jefferies, le 7 janvier 1785. Le 14 juin de la même année Pilatre de Rosier voulut entreprendre le même voyage; mais par malheur il avait réuni les deux méthodes, savoir un ballon rempli d'hydrogène au-dessous duquel était une Montgolfière. Cette combinaison faite dans une vue rationnelle fut cependant la cause de sa perte et de celle de son compagnon. Le feu s'étant communiqué au gaz hy-

drogène, il y eut une explosion qui probablement avait tué les aéronautes avant leur chute. Ce funeste événement fut une leçon qui n'empêcha pas néanmoins celui dont M^me^ Blanchard fut plus tard la victime, son ballon ayant été incendié par des pièces d'artifice qu'on y avait attachées. Les expériences furent nombreuses, et l'on cite les ascensions et les voyages aériens du chevalier Andriani, de Fleurant et de M^me^ Thiblé, de Blanchard inventeur du parachute (*voy.* ce mot), de Rozier et Proust, de Garnerin et de sa fille, du duc d'Orléans; et ceux plus intéressans sous le rapport des observations de Guyton Morveau et de Testu. On se servit tantôt de Montgolfières, tantôt de gaz hydrogène; mais bientôt ces derniers furent exclusivement employés. En Angleterre les Italiens Zambeccari, qui périt plus tard dans une expérience aéronautique, et Lunardi, et le Français Blanchard furent les premiers aéronautes. En Allemagne, le professeur Jungius de Berlin, le professeur Reichardt et sa femme tentèrent avec succès plusieurs ascensions. On cite également celle qui fut exécutée à Constantinople, sur la demande et aux frais du grand-seigneur, par les Anglais Barly et Devigne.

L'aéronautique n'avait été jusque là qu'un objet de curiosité : on voulut en tirer parti, et l'on forma un corps d'aérostatiers destinés à faire des reconnaissances et à donner des signaux. Ils furent employés à la bataille de Fleurus par le maréchal Jourdan. A la seconde ascension l'ennemi dirigea une batterie contre l'aérostat; mais les ingénieurs en s'élevant se mirent bientôt hors de sa portée. Une division d'aérostatiers était également attachée à l'expédition d'Égypte sous la république. Depuis, cette institution fut dissoute; cependant en 1830, dans la guerre d'Alger, on s'est encore servi de ce moyen pour faire des reconnaissances. Mais les plus belles applications qu'on en ait faites sont assurément les ascensions de MM. Gay-Lussac et Biot qui, munis d'appareils et d'instrumens nombreux, firent des observations météorologiques sur les parties les plus élevées de l'atmosphère que l'homme ait encore osé aborder. On en donnera les résultats aux articles ATMOSPHÈRE et MÉTÉOROLOGIE.

L'enthousiasme qu'avait excité l'invention des aérostats avait fait naître l'espoir de naviguer dans l'air comme on le fait sur l'eau; on voyait dans ces appareils des moyens de transport plus rapides qu'aucun de ceux qu'on possédait. Mais on ne tarda pas à reconnaître l'impossibilité de les diriger. En vain quelques personnes prétendirent-elles, au moyen de rames et d'ailes diversement construites, imprimer aux ballons une marche régulière : l'expérience est venue montrer le vide de ces projets auxquels ont renoncé les hommes éclairés, parce qu'ils ont reconnu que l'appareil présentait aux courans de l'atmosphère une immense surface, et ne trouvait aucun point d'appui pour le mécanisme propre à le diriger. Il y a quelques années qu'on proposa d'atteler aux aérostats quelques-uns des grands oiseaux voyageurs, qu'on devait dresser à ce service. Ce projet bizarre n'a pas eu de suite, comme on le pense. Dans l'état actuel de la science, la direction des aérostats est reconnue impossible. Mais peut-être l'aéronautique pourrait-elle faire des progrès, si l'on parvenait à reconnaître la direction des courans dans les diverses couches de l'atmosphère, de manière à pouvoir en profiter, au lieu de chercher inutilement à lutter contre eux.

La théorie des aérostats est maintenant évidente, et permet d'en diriger avec certitude et sécurité l'usage et les applications. L'ascension des ballons repose sur ce principe qu'un corps demeure suspendu dans un fluide plus dense que lui. On a également observé que l'air dilaté par la chaleur pèse à volume égal moins que l'air atmosphérique; puis enfin on a découvert que le gaz hydrogène impur est de 7 à 10 fois plus léger que l'air, et 14 fois, quand il est parfaitement purifié. C'est d'après le premier principe qu'opéra Montgolfier, tandis que les ballons de Charles étaient construits d'après le second. Tout ce qu'un ballon pèse de moins que le volume d'air auquel il est égal, est employé à le faire monter, et lorsqu'on dit une force ascensionnelle de 10, 20 ou 40 kilogr., cela

signifie que le ballon, y compris le poids de l'enveloppe, pèse 10, 20 ou 40 kilogr., de moins qu'un pareil volume d'air, et qu'il peut être par conséquent chargé d'un poids un peu moindre et continuer à s'élever encore. De là suit que pour monter il ne s'agit que d'alléger l'appareil, en chauffant davantage pour la Montgolfière et en jetant du lest pour les ballons à gaz hydrogène; tandis que pour descendre il suffit dans le premier cas de ralentir le feu, et dans le second de laisser échapper du gaz en ouvrant la soupape. *Voyez* pour plus de détails les articles Ballon et Parachute. F. R.

AÉROSTATIQUE, proprement la théorie de l'équilibre de l'air, considéré tant en lui-même que dans ses rapports avec d'autres corps. Depuis l'invention des ballons, on a réservé ce nom à la théorie des aérostats, qui serait plus convenablement appelée aéronautique. *C. L.*

ÆSTHÉTIQUE, mot par lequel les Allemands désignent la théorie du beau dans la littérature et dans les arts. C'est Baumgarten, disciple de Wolf, qui le premier a traité de l'æsthétique comme d'une science particulière, dont le nom vient du mot grec αἰσθησις, sentiment, faculté de sentir. Baumgarten mettait le beau dans la perfection, et regardait l'æsthétique comme l'art de sentir cette perfection ou comme le sentiment du beau, du parfait; sentiment fondé sur des règles qui, selon lui, devaient être aussi positives que celles de la logique ou de l'art de penser. Baumgarten établit en effet des règles de la science qu'il venait de fonder. Cependant on lui reproche d'avoir plutôt indiqué les moyens pratiques d'inventer, de disposer, d'exprimer, de juger le beau, surtout en poésie et en éloquence, qu'approfondi l'essence du beau. On trouve d'ailleurs des contradictions dans le système de Baumgarten, qui paraît mettre la perfection tantôt dans la forme extérieure des objets, tantôt dans la manière de les sentir. De plus, Baumgarten n'a jamais en vue que le beau qui tombe sous les sens. Parmi les successeurs de Baumgarten, Mendelsohn s'efforce d'éclaircir les opérations de l'ame dans la connaissance du beau; Sulzer fit une distinction entre le bon, le parfait et le beau; Eberhard, auteur d'une æsthétique en forme de lettres, appelle beau tout ce qui met légèrement en jeu les facultés de l'ame. Lessing étudia aussi la théorie du beau sans s'occuper pourtant des principes de l'æsthétique. Kant, qui attirait tout dans les recherches philosophiques, plaçait le beau, non pas dans les objets, mais dans nos facultés intellectuelles; en d'autres termes, selon lui, le beau est subjectif, et n'a rien d'objectif. Ce philosophe s'embrouille un peu, en voulant établir une distinction entre le *beau libre* et le *beau adhérent.* Fichte subordonnait l'art à la morale, et il n'a rien fait pour l'æsthétique; un autre philosophe allemand, s'écartant des principes de Kant, admet une réaction entre le subjectif et l'objectif, et trouve le beau dans l'un et dans l'autre. Jean-Paul Richter a publié une introduction à l'æsthétique, remplie de réflexions ingénieuses, mais trop peu approfondie aux yeux des Allemands. On a, dans les derniers temps, publié plusieurs manuels de l'æsthétique, que Solger, dans le sien, apprécie en peu de mots. Le manuel de Krug, dit-il, est sec; l'auteur anatomise pour ainsi dire l'art et ses branches, en sorte qu'il n'y reste rien de vivant. L'æsthétique de Schreiber n'est pas non plus très philosophique sous le rapport de la théorie, à l'égard de laquelle l'auteur adopte tantôt la manière de voir de Kant, tantôt raisonne d'une manière abstraite; cependant cet ouvrage a du bon. Ast, dans son æsthétique, part des principes de Schelling; mais il n'a pas assez médité sur l'enchaînement des idées de ce philosophe. Le dictionnaire d'æsthétique de Gruber, et la théorie des beaux-arts par Sulzer, sont des livres utiles où l'on peut puiser des notions historiques; mais il n'y faut pas chercher des systèmes philosophiques de l'æsthétique. *Voy.* Solger, *Cours d'æsthétique*, publié par Heyse, Leipzig, 1829, in-8°. Nous aurons occasion, dans la théorie du beau, de parler des systèmes des auteurs français et anglais, D-G.

ÆTIOLOGIE, *voy.* Causes des maladies.

AËTIUS, général romain et patrice, né en Mœsie vers la fin du IV^e^ siècle de J.-C. Étranger à Rome par sa naissance et retenu pendant quelques années, comme otage, chez les Goths et les Huns, Aëtius trouva le moyen d'exercer une certaine influence sur les Barbares dont le sort de l'empire romain d'Occident dépendait depuis le règne d'Honorius, cet indigne fils du grand Théodose. En 424, il en amena jusqu'à 60,000 en Italie, pour soutenir les prétentions de Jean contre les descendans de Théodose; et dans la suite il les employa pour combattre Boniface, qui par jalousie avait livré sa province d'Afrique aux Vandales de Genséric. Presque toutes les ressources de l'empire se trouvaient dans les mains d'Aëtius, tant sous la régence de Placidie, mère de l'empereur, que sous Valentinien III. Lui-même, à la tête d'une armée de Huns, avait reconquis sur eux l'autorité qu'ils cherchaient à lui enlever, dans la crainte que son ambition ne le portât aux dernières extrémités. Mais il n'y avait que lui qui pût sauver Rome, au moins momentanément, de la ruine complète dont elle était incessamment menacée; et avec lui l'empire d'Occident, dont il fut le dernier soutien, périt irrévocablement. Aëtius repoussa par de brillantes victoires les invasions des Bourguignons, des Francs et des Visigoths; et quand les Huns marchèrent vers la Gaule, il se servit de ces mêmes peuples pour opposer une barrière à ses nouveaux ennemis. Il se couvrit de gloire à la bataille livrée par lui à Attila dans les champs Catalauniens (à Châlons-sur-Marne) en 451, à la tête d'une armée de Barbares soutenue seulement d'un petit nombre de Romains (*voy.* ATTILA); mais il négligea de tirer de cette victoire tout le parti qu'elle lui pouvait offrir. Cependant la réputation et l'ascendant toujours croissant de l'illustre général éveillèrent la jalousie de l'empereur, excité d'ailleurs contre lui par ses nombreux ennemis; et lorsqu'Aëtius se présenta devant Valentinien pour lui rappeler sa promesse de lui donner sa fille en mariage, l'indigne empereur, retrouvant une énergie que la débauche lui avait fait perdre, perça de son épée, en 454, le héros qui avait sauvé l'empire. Les courtisans l'achevèrent, et massacrèrent ensuite beaucoup de ses amis et partisans. Le principal historien de ces faits est Grégoire de Tours, II, 8. S.

AËTIUS, d'Amida en Mésopotamie, médecin grec du VI^e^ siècle. Après avoir fait de bonnes études à Alexandrie, il alla à Constantinople, où il devint médecin de la cour avec le titre honorifique de *comes obsequii*, équivalent à celui de colonel des gardes. On a de lui une compilation savante, semée de quelques observations propres à l'auteur, et remarquable surtout parce qu'elle renferme beaucoup de fragmens d'auteurs grecs aujourd'hui perdus. Cet ouvrage, auquel on a donné le nom de *Medicina e veteribus contracta*, et dont Galien, Dioscoride et Oribasius ont fait les principaux frais, est divisé en 4 *tetrabiblia* ou 16 livres. Les 8 premiers ont été publiés par Alde Manuce, à Venise, en 1534, in-fol., et il en a paru plusieurs traductions latines; les autres n'ont pas encore vu le jour, quoiqu'ils existent en entier aux bibliothèques de Vienne et de Paris. M. Dietz, jeune savant de Kœnigsberg, s'occupe dans ce moment de la publication de l'ouvrage grec tout entier. S.

AËTIUS L'ATHÉE était le fils d'un soldat, et fut lui-même cultivateur, chaudronnier et orfèvre, avant d'exercer la profession de médecin et de se livrer à la dialectique. Il vécut au IV^e^ siècle, d'abord à Antioche, sa ville natale, puis à Alexandrie, et sous l'empereur Julien à la cour de Constantinople. Ce fut un des principaux hérésiarques (*voy.*) de cette époque; car non-seulement il adopta les croyances des ariens, mais il enseigna encore que les actions des hommes, loin d'être libres, étaient dirigées par la fatalité : il soutint en conséquence que la foi seule pouvait sauver, et que les œuvres étaient indifférentes. Reçu diacre, et sacré même comme évêque arien, il fut obligé de cesser ces fonctions. Ses doctrines occupèrent plusieurs conciles, et il fut tour à tour condamné et réhabilité. Son principal ouvrage, 300 *capita de fide*, fut réfuté en partie par saint Épiphane. Les *Aëtiens*, ses disciples, for-

mèrent pendant quelque temps une secte particulière. S.

AFER (Domitius), que Quintilien nomme le plus grand orateur qu'il ait connu, et dont il nous a conservé, ainsi que d'autres auteurs anciens, quelques saillies, était né à Nemausus (Nîmes), et remplissait, l'an 26 après J.-C., les fonctions de préteur. Il se rendit agréable à Tibère par l'accusation qu'il porta contre Claudia Pulchra, parente d'Agrippine, et ensuite contre son fils; et fit sa cour à Caligula en ne répliquant pas au discours dans lequel ce monstre, fils d'Agrippine, exhala son courroux contre le rhéteur. Rampant et artificieux, également prêt à excuser le pouvoir et à le servir par de fausses accusations, Domitius Afer mérita d'être flétri aux yeux de la postérité par les jugemens sévères que Tacite, dans sa vertueuse indignation, porta contre lui. Son ouvrage *de testibus* et ses discours, célèbres de son temps, ne sont pas parvenus jusqu'à nous; mais Quintilien en cite quelques fragmens, et les traités de rhétorique anciens sont pleins de son éloge. Néanmoins tout cet encens ne saurait faire oublier la sentence prononcée contre Afer par le plus grave des historiens romains. S.

AFFAISSEMENT, *voy.* Fondations.

AFFALER. En général, c'est appuyer ou faire effort sur un objet pour l'abaisser et le forcer à céder; mais, dans une acception particulière, être affalé ou s'affaler exprime l'action de s'approcher soit involontairement, soit volontairement de la côte, de manière à ne pouvoir plus s'en éloigner. Cet accident, auquel on peut remédier par des manœuvres bien dirigées, occasionne souvent des retards fâcheux; on l'a vu même quelquefois mettre un vaisseau dans la nécessité extrême de s'échouer.

AFFECTUOSO (musique). Ce mot est le signe d'une expression douce et tendre. Il indique un mouvement moins lent que l'adagio, et plus posé que l'andante. Ainsi que la plupart des termes usités dans la musique, ce mot est tiré de l'italien, et se prend aussi substantivement. F-s.

AFFICHE, placard ou écrit ou imprimé que l'on applique sur les murs au coin des rues, dans des endroits publics, sur des tables ou des poteaux destinés à cet usage et qui, exposé ainsi aux regards des passans, sert à appeler l'attention sur les actes des gouvernemens et des autorités civiles, ainsi que sur l'industrie privée et les intérêts des particuliers.

Pour publier les lois, les actes publics en général, ou des faits mémorables dignes d'être portés à la connaissance de tous, les anciens se servaient de tables d'airain sur lesquelles on gravait en peu de mots l'annonce nécessaire; quand il s'agissait de publications moins importantes ou d'intérêts privés, on se servait de planches (πίνακες) également gravées et suspendues en un endroit fréquenté. On inscrivait aussi sur les murs diverses annonces dont les maisons déblayées de l'ancienne Pompeji nous offrent encore des exemples. Chez les Romains, les affiches paraissent avoir été une chose assez commune, ainsi qu'on peut en juger par différens passages de Cicéron et d'Horace. Non-seulement les autorités romaines publiaient leurs décrets au moyen d'affiches écrites sur parchemin, mais on annonçait aussi de la même manière les ventes par enchère, les livres nouveaux, et peut-être les spectacles. Elles se nommaient *Tabulæ promulgationis*, *Libelli*, etc., et furent apposées le plus souvent à des piliers (*ad pilam*) ou à des colonnes (*ad columnam*), consacrés à cet usage. Les libraires en étalaient de semblables devant leurs magasins, avec les titres des ouvrages qu'ils mettaient en vente. Le mot français *libelle* doit son origine à des placards injurieux que les Romains nommaient aussi *libelli*, quoique la signification primitive de ce mot n'ait rien d'outrageant. Horace, dans ses satires, parle expressément d'épigrammes affichées à des colonnes, et livrées ainsi à la malignité publique.

De nos jours, rien de plus fréquent que les affiches apposées aux murs, à des piliers, ou même à des planches mobiles, à de petits chars faits exprès pour cela, et tels qu'on en peut voir dans les rues de Paris. Les particuliers comme

les gouvernemens font un usage journalier de ce moyen si commode de publication; et son emploi est même prescrit, dans un grand nombre de cas, par les lois, comme une garantie de légalité, ou encore comme un genre de punition. C'est ainsi que certaines condamnations sont, en vertu de la sentence même qui les prononce, affichées en certains endroits et en un certain nombre d'exemplaires. Les réglemens de police ont, de tout temps, été portés à la connaissance publique par les affiches, qui, aujourd'hui même, sont presque le seul moyen officiel de les répandre, tandis que les proclamations sont encore insérées dans les journaux, et que les lois sont consignées dans le *Bulletin* spécial où elles doivent avoir été insérées pour devenir obligatoires. D'autres actes officiels publiés au moyen des affiches sont les actes civils et judiciaires dont l'accomplissement imprévu pourrait porter atteinte à de graves intérêts; les mariages, les séparations de biens, les actes de société commerciale, l'interdiction, l'adoption, etc. Les affiches des particuliers sont soumises au droit de timbre, et à une surveillance légale, nécessaire à raison du danger auquel la société serait exposée si chacun, par cet instrument de publicité, pouvait à son gré agir sur les masses. Elles sont souvent écrites, tandis que les affiches officielles sont toujours imprimées; autrefois elles se distinguaient encore par la couleur du papier, la blanche étant réservée aux seules affiches officielles. La liberté des affiches n'a jamais été poussée plus loin que dans les mémorables journées de juillet 1830: non-seulement les journaux grands et petits n'étaient plus eux-mêmes que des placards, mais une foule de citoyens soumettaient ainsi à de nombreux lecteurs leurs vues et leurs théories sur le mode de gouvernement à introduire, sur la personne et les devoirs du nouveau souverain, etc., ou ranimaient le courage des combattans au moment du danger.

Dans des temps ordinaires, la publication d'affiches non timbrées est sévèrement punie; et ce n'est que clandestinement que se produisent les libelles dirigés ou contre des particuliers ou contre les personnes investies du pouvoir. J. H. S.

AFFILIATION, acte par lequel on adopte comme fils (*voy.* ADOPTION), ou l'on reçoit dans une société, dans une communauté, dans une congrégation, un individu quelconque. Affilier, c'est donc en premier lieu adopter comme enfant, et puis, dans un sens plus général, faire entrer dans une communauté. Les dominicains, les augustins et les autres ordres mendians *affiliaient* autrefois les personnes pieuses en les associant au mérite de leurs bonnes œuvres : quoique laïcs, ces affiliés tenaient de près à l'ordre qui les avait adoptés, et en portaient même le plus souvent le signe extérieur, l'emblème visible. S'affilier ainsi à un ordre religieux, c'était une action méritoire à laquelle on donnait toute publicité. Les jésuites affiliaient aussi ceux sur lesquels ils exerçaient du pouvoir; mais leur affiliation, qui n'avait lieu qu'à la suite d'engagemens positifs et d'une espèce d'initiation, se faisait avec plus de mystère. Les congrégations du Sacré-Cœur, des Missions, etc., affiliaient de nos jours les dévots et les personnes pour qui la religion n'était qu'un manteau dont elles se couvraient suivant que l'exigeait leur intérêt.

Les sociétés politiques secrètes et autres font également usage de l'affiliation; et dans la maçonnerie on désigne de ce mot la réception d'un frère maçon dans une loge à laquelle jusque là il n'avait point appartenu. L'affiliation peut aussi s'appliquer à une loge tout entière, si, après avoir reçu son institution d'une loge-mère, elle se met en rapport avec une autre, ou avec un certain nombre de loges différentes de la première. Le club des Jacobins devint la société-mère d'un grand nombre d'associations politiques à Paris et dans les départemens; ces associations s'y affilièrent successivement, et en adoptèrent l'esprit. L'affiliation se fait avec plus ou moins de mystère, avec plus ou moins de cérémonies par initiation ou simplement par réception. *Voy.* SOCIÉTÉS SECRÈTES, CARBONARI, FRANCS-MAÇONS. J. H. S.

AFFILOIR, instrument ayant pour objet d'enlever le morfil des instrumens

tranchans, lorsqu'ils viennent d'être aiguisés à la meule; et de leur rendre le fil lorsqu'ils l'ont perdu par l'usage.

Les affiloirs sont différens suivant le genre d'instrumens auxquels ils sont destinés. Pour les rasoirs et les instrumens de chirurgie, dont le tranchant doit être très délicat, on se sert d'une pierre schisteuse jaune, connue sous le nom de pierre à rasoir. Une autre pierre verte et plus dure, appelée pierre du levant (schiste coticule), sert à affiler les lancettes et les burins de graveur, dont le tranchant doit être très délié. Un peu d'huile répandue à la surface de la pierre favorise le glissement des lames qu'on y promène; mais cette huile y forme bientôt, avec les molécules métalliques détachées des lames, une espèce de cambouis qui annule l'action de l'affiloir; il convient alors de le nettoyer avec du savon, une brosse et de l'eau chaude.

Les couteaux et autres instrumens plus grossiers s'affilent à sec, sur des pierres à gros grains, qui sont des morceaux de schiste ardoiseux. Pour les faux, on promène la pierre sur toute la longueur de la lame.

Ce sont des espèces d'affiloirs que les cuirs sur lesquels on promène les rasoirs avant de s'en servir; il en est de même du fusil, morceau d'acier cylindrique sur lequel les bouchers affilent leurs couteaux, et que dans l'usage domestique on remplace en frottant le tranchant d'un couteau sur le dos d'un autre. Dans ces derniers temps un coutelier de Paris a inventé un affiloir fort ingénieux et fort commode; il se compose de deux cylindres d'acier placés parallèlement sur un plan horizontal, et garnis de cercles d'environ deux lignes de largeur qui s'emboîtent légèrement les uns dans les autres, et qui sont striés de manière à former de véritables limes. Ce petit appareil est monté d'une manière plus ou moins élégante. Pour s'en servir, on place le tranchant du couteau dans l'espace triangulaire que laissent les deux segmens de cercle à leur rencontre; et on lui imprime plusieurs mouvemens dans lesquels l'action des deux limes latérales amincit la lame en même temps qu'elle en redresse les dentelures. On y a ajouté deux cylindres pareils, mais dont les cercles sont polis, de manière à abattre le morfil qui pouvait résulter de l'action des premiers. F. R.

AFFINAGE. Ce mot, qui dans son acception la plus générale désigne l'action de purifier une substance quelconque, s'emploie, d'une manière spéciale, pour exprimer l'opération par laquelle on amène l'or et l'argent au degré de pureté nécessaire pour certains usages qui exigent que ces deux métaux soient parfaitement exempts de tout mélange. C'est ainsi que les batteurs n'emploient l'or et l'argent que parfaitement affinés; parce que dans cet état seulement ils jouissent de toute la malléabilité désirable pour être réduits en feuilles minces (*voy.* Batteur d'or).

Plusieurs opérations successives sont nécessaires pour arriver à ce but. Après s'être assuré, par *l'essai*, que l'alliage sur lequel on doit opérer contient au moins un quart de son poids d'or, on y ajoute de l'argent si cela est nécessaire pour établir la proportion; c'est ce qu'on nomme *inquartation*. On fait fondre le tout, dans un creuset, en y ajoutant du nitrate de potasse; et l'on obtient par le refroidissement un culot dont on enlève le *chapeau*, et qui est formé d'or et d'argent. On fait fondre alors ce culot, et on le réduit en grenaille en le coulant dans un tonneau rempli d'eau. Cette grenaille, introduite dans des bouteilles de grès ou dans des vases de platine, est ensuite traitée par l'acide nitrique, qui dissout l'argent, et laisse l'or sous la forme d'une poussière plus ou moins grossière et brunâtre; on la sépare, et après l'avoir lavée on la fait fondre, et on la coule en lingots: c'est ce qu'on nomme or de départ. Pour extraire l'argent de la dissolution nitrique, on verse celle-ci dans de grandes terrines de grès, où l'on plonge des lames de cuivre rouge. L'acide nitrique dissout ce dernier métal, et laisse à nu l'argent, qui après avoir été lavé, est fondu à son tour, et coulé dans une lingotière.

L'or ainsi affiné contient cependant encore quelques parcelles d'argent, et l'argent quelques parcelles d'or; on les

obtient parfaitement purs en employant, au lieu d'acide nitrique, l'acide sulfurique. Ce procédé, qu'on a depuis quelque temps adopté, paraît peu économique; en outre, il exige plus de précautions à cause du grand dégagement de vapeurs acides qu'il entraîne. F. R.

AFFINITÉ (jurisprudence), lien qui existe entre l'époux et les parens de l'autre époux; ainsi il y a affinité entre moi et le frère, le père, les cousins, cousines, etc. de ma femme.

L'affinité, dans toutes les législations, a les mêmes effets que la parenté naturelle en ce qui concerne les prohibitions de mariage. Ainsi, en France, le mariage est interdit entre tous les ascendans et descendans à l'infini et aux *alliés* dans la même ligne; entre les frères et sœurs et les *alliés* au même degré, sauf *dispense* (*voy.* ce mot). Il y a encore assimilation de l'affinité et de la parenté naturelle, en matière de législation criminelle, lorsque le code d'instruction criminelle français déclare que les dépositions des père, mère, etc., fils, fille, petit-fils, etc., et des *alliés* au même degré de l'accusé, ne pourront être reçues à titre de témoignages.

Dans le droit romain il y avait une autre *affinité illégitime* qui existait entre deux personnes dont l'une avait un commerce avec un parent de l'autre. Cette affinité était aussi une cause de prohibition de mariage entre les alliés en ligne directe à l'infini, et jusqu'au deuxième degré en ligne collatérale. Le code civil français ne fait aucune mention de cette seconde affinité. Si la loi romaine s'en occupe, c'est qu'il y avait à Rome un mariage naturel appelé *concubinat*, qui n'était pas flétri par les mœurs, que la loi autorisait (*voy.* Concubinat). La loi devait donc considérer cette espèce de mariage comme établissant une affinité entre l'un des conjoints et les parens de l'autre. L-E.

AFFINITÉ (chimie). Ce mot, qui est synonyme d'*attraction moléculaire*, exprime la force en vertu de laquelle les molécules des corps se recherchent, pour ainsi dire, s'attirent les unes les autres, et s'attachent entre elles d'une manière plus ou moins solide.

L'affinité lutte sans cesse contre la *force expansive du calorique*, dont la tendance continuelle est d'écarter et d'isoler les molécules; enfin l'affinité semble s'exercer avec une sorte de choix et d'une manière constante entre les molécules de corps différens, de telle façon qu'il en résulte des changemens notables dans leurs propriétés, changemens qu'on peut produire à volonté. C'est ainsi que quand deux corps ont de l'affinité l'un pour l'autre, ils se combinent dès qu'ils sont mis en contact, perdent leurs qualités respectives pour en prendre de nouvelles et toutes différentes, comme on l'observe lorsqu'on mêle, par exemple, un acide et un alcali. Lorsqu'une combinaison pareille a eu lieu, si l'on présente un troisième corps ayant de l'affinité avec l'un des deux élémens, il s'en emparera, et donnera lieu à une combinaison nouvelle dont l'autre élément se trouvera exclu; c'est ce qui se passe lorsqu'on plonge des lames de cuivre dans une dissolution d'argent, par l'acide nitrique : il se forme un nitrate de cuivre, et l'argent est mis à nu. Enfin deux composés binaires, se trouvant en rapport, peuvent, en vertu de l'affinité, se dégager les uns et les autres de leurs combinaisons primitives pour en former de nouvelles. Ainsi, lorsqu'on mêle une dissolution de sulfate de soude avec une dissolution d'hydrochlorate de chaux, il se fait un échange, et l'on a un sulfate de chaux et un hydrochlorate de soude, parce que l'acide sulfurique a une grande affinité pour la chaux, et l'acide hydrochlorique pour la soude.

L'affinité joue un rôle très important dans les opérations de la nature et dans celles de l'art, imitation trop souvent imparfaite des premières. Sa puissance est incalculable, et elle agit même dans les corps organisés, bien qu'on ait prétendu que ces corps étaient soustraits aux lois qui régissent les corps inorganiques. C'est l'étude des phénomènes et des lois de l'affinité qui fait la base de la chimie. *Voy.* Attraction moléculaire, Chimie, Décomposition. F. R.

On sait que l'affinité chimique a donné au célèbre Gœthe l'idée de son roman intitulé : *Die Wahlverwandtschaften*,

les Affinités, dans lequel il prétend démontrer que l'homme lui-même est soumis à cette action puissante qui joue un si grand rôle dans la chimie, et fonde sur cette hypothèse une fiction heureusement plus ingénieuse que rapprochée de la vérité. De la chimie le mot affinité a passé dans le langage ordinaire; on dit qu'il y a affinité entre certains caractères, entre deux peuples, d'un pays à l'autre, pour désigner des rapports intimes existant entre eux, et leur tendance à s'allier. J. H. S.

AFFIRMATION. En droit, c'est l'acte par lequel on affirme *avec serment* la vérité d'un fait; acte religieux envisagé comme assez grave pour faire preuve en certain cas. Dans le langage de nos lois (*voy.* les art. 1456 et 1781 du Code civil; 189, 507, 513 du Code de commerce; 534, 571 du Code de procédure civile; 18, du Code d'instruction criminelle), l'affirmation n'est pas distincte du serment qu'elle suppose généralement. Toutefois la question s'est présentée à l'égard des gardes champêtres, gardes forestiers, et préposés de la régie des contributions indirectes et des douanes, tenus d'*affirmer* leurs procès-verbaux devant le magistrat compétent. Ces divers agens, appuyés sur le texte de la loi, prétendaient n'être obligés qu'à une simple affirmation. La cour de cassation, par quatre arrêts consécutifs des 16 août 1811, 20, 29 février et 20 mars de la même année, a décidé que l'affirmation n'est autre que le serment dont elle doit toujours être accompagnée.

Cependant, selon Favard de Langlade, il existerait des articles de loi où le mot affirmation doit s'entendre de l'affirmation pure et simple; mais celle-ci ne saurait prouver à l'égal du serment. La disposition suivante le démontre assez. Les témoins mandés devant une cour d'assises par le président, en vertu de son pouvoir discrétionnaire, déposent sans prêter serment; mais aussi la loi déclare-t-elle leur déposition un simple renseignement et non un témoignage; et telle est la différence entre le témoignage et le renseignement, et par suite entre le serment et l'affirmation simple, qu'un témoin ne pourrait être condamné comme ayant fourni de faux renseignemens, tandis que le faux témoin assermenté peut encourir même la peine de mort. De la part des individus seulement qui, par religion, se contentent d'affirmer purement et simplement, comme les quakers et les anabaptistes (*voy.* ces mots), la simple affirmation équivaut au serment; d'où il résulte que sa fausseté entraînerait la même peine infligée au faux témoin assermenté. La raison en est que l'on envisage ici la simple affirmation comme étant le mode du serment, toujours réglé par la religion de l'individu.

Cependant l'affirmation des quakers ne fut pas reçue dans les premiers temps où ces religionnaires apparurent en Angleterre. Ce ne fut qu'en 1689 et 1695 que le parlement admit les quakers, sur leur simple affirmation, à remplir des fonctions publiques, excepté toutefois celles de judicature ou toutes autres *lucratives*. En 1833, un quaker, en vertu de sa simple affirmation, a été reçu membre de la chambre des communes. En France le sujet qui nous occupe a toujours été réglé anciennement par la loi 5, § 1 et 3, au Digeste *de jurejurando*. Cette loi porte que chacun prête serment d'après sa propre religion (*propriâ superstitione*); mais elle ajoute que le serment dans une religion non reconnue par les lois de l'état ne saurait être admis. Comme la France ne reconnaissait pas les anabaptistes, ces derniers étaient regardés comme refusant de prêter serment. Aujourd'hui et depuis 1789, toutes les sectes étant également protégées et par conséquent reconnues, l'anabaptiste, comme le quaker, est admis à présenter une simple affirmation toutes les fois que le serment est requis. Les pairs séculiers et ecclésiastiques d'Angleterre jouissent du privilége de simplement affirmer; les premiers sur leur honneur, les seconds en mettant la main sur leur cœur. En France, le grand Condé, partie en un procès relatif au testament de la comtesse de Guitault, prétendit, attendu sa qualité de prince du sang, pouvoir être dispensé du serment et ne devoir qu'une simple affirmation. Le parlement de Paris le décida ainsi; mais de nos jours les dépositions d'un prince du sang ne seraient

pas affranchies de la condition du serment. La question ne peut se présenter à l'égard du roi, qui n'est jamais actionné directement. On avait soutenu aussi que les ecclésiastiques, attendu leur saint caractère, pouvaient revendiquer le privilége de ne point prêter serment, mais une simple affirmation : ces prétentions étranges ont été mises au néant par un arrêt de la cour de cassation, en date du 30 décembre 1825. *Voy.* SERMENT. V.

AFFIRMATION. En logique, on nomme ainsi la proposition dans laquelle on attribue à une idée, à un sujet, une qualité quelconque. *La terre est ronde* est une proposition affirmative; et celle-ci : *Tous les hommes sont mortels*, est généralement affirmative. On se sert quelquefois de cette formule : A est B. Toutes les propositions dans lesquelles est renfermée l'affirmation se nomment aussi propositions positives. La négation (*voy.* le mot) en est le contraire. En métaphysique, l'affirmation est synonyme de la réalité; c'est l'expression de l'entité d'une chose, de son état de substance; elle indique qu'il ne s'agit pas d'une abstraction, d'un être fictif n'ayant d'existence que dans nos idées, mais d'un objet existant réellement. S.,

AFFIRMATION (grammaire). L'attribution d'une qualité à un sujet est l'effet de l'action qu'exerce l'esprit en jugeant qu'une chose convient avec une autre; ce qui est le caractère de l'affirmation, et ce qui est le propre du verbe *être*, qu'on pourrait nommer l'*affirmationnel*; car il n'est vraiment affirmatif ou positif qu'à la 3^{e} personne du présent. G-CE.

AFFIXES, *voy.* SUFFIXES.

AFFOUAGE (étym. *feu*), bois de chauffage qui se délivre annuellement dans les forêts aux habitans d'une commune qui jouissent de ce droit. Cet usage, introduit en France par la loi du 26 nivose an II, fut imité d'une loi que Stanislas de Pologne avait donnée au duché de Lorraine. — Il est à remarquer dans la loi de l'affouage, qu'il est absolument interdit de vendre son bois d'affouage. C'est que le droit d'affouage est un droit d'usage, et par conséquent réglé par les mêmes principes que l'usage. L-E.

AFFOURCHER, *voy.* ANCRE.

AFFRANCHISSEMENT. Le progrès des lumières a établi dans tous les états vraiment civilisés, et tend à établir en tous lieux la liberté parfaite des individus. Mais si cet état, si conforme à la nature des choses, semble devenir de nos jours la règle générale, il n'existait anciennement et n'existe encore dans certains pays que par exception. Les masses obéissaient d'ordinaire et obéissent encore en Russie, en Pologne et dans plusieurs parties de l'Amérique et de l'Afrique, à un petit nombre d'hommes nés libres et réputés appartenir à une classe différente, plus élevée, et particulièrement favorisée du ciel. L'esclavage régnait parmi les Orientaux, parmi les Grecs et les Romains, et règne encore de nos jours sous le nom mitigé de *servitude* (*voy.* ce mot) dans la majeure partie de l'Europe orientale; mais il pèse surtout avec toute sa rigueur sur les malheureux nègres arrachés à leur sol natal pour être écrasés, dans des climats lointains, sous le poids des travaux, et pour enrichir de leurs sueurs d'impitoyables colons qui les achètent et les vendent comme les plus viles marchandises (*voy.* TRAITE). Cet état ne saurait durer : tôt ou tard des principes justes et humains se feront jour à travers les préjugés et les intérêts qui cherchent encore à étouffer leur voix.

La France est une terre de liberté : en vertu des décrets du 15 mai et du 18 septembre 1791; tout serf, tout esclave est libre au moment même où il en touche le sol. Dans d'autres pays, l'affranchissement ne peut avoir lieu que du consentement du maître, soit par don, soit par testament, soit par rachat. La constitution polonaise de 1791 a décrété l'affranchissement total et immédiat de tous les serfs; mais on est revenu ensuite sur cette mesure salutaire. En Livonie, en Courlande et en Esthonie, où l'affranchissement a eu lieu par lots dans le courant d'un certain nombre d'années, il a produit de bons effets : dans la Russie proprement dite, l'empereur Alexandre a prononcé l'affranchissement d'un grand nombre de serfs; et plusieurs grands de l'empire ont également donné

la liberté à ceux qui dépendaient de leurs terres. L'affranchissement des nègres a déjà eu lieu dans plusieurs états de l'Amérique septentrionale; les nouvelles lois françaises le préparent dans nos colonies, et il devra nécessairement être prononcé aussi dans la partie méridionale du continent, où les esclaves noirs sont malheureusement si nombreux. A Haïti, alors Saint-Domingue, il fut opéré par la violence et par un affreux massacre des colons, à la suite du décret de la Convention nationale, du 4 février 1794.

La volonté du maître, sa signature apposée à une pièce légalisée suffit aujourd'hui pour tirer les esclaves de leur état contre nature. Anciennement cet acte réparateur était accompagné de différentes cérémonies, dont quelques-unes déversaient de nouvelles humiliations sur l'individu sortant enfin d'un état abject. Chez les Romains, l'affranchissement (*manumissio*) s'opérait de diverses manières : par testament, par l'inscription de l'esclave faite à la demande de son maître sur la liste des citoyens, ou même quelquefois par la jouissance des droits réservés aux hommes libres et que le maître accordait à son esclave : mais la manière la plus solennelle était celle qu'ils nommaient *per vindictam*. L'esclave était conduit devant le préteur, auquel son maître demandait qu'il fût libre. Si ce magistrat approuvait l'affranchissement, il frappait sur la tête de l'esclave avec un bâton, en prononçant la formule d'usage; puis un licteur le retournait sur lui-même, et, après cette pirouette, il le frappait encore sur la joue avant de lui déclarer qu'il pouvait aller où bon lui semblerait. Cependant cet affranchissement imposait à l'affranchi de nouveaux devoirs à l'égard de son ancien maître; et plusieurs générations s'écoulaient avant que la vile origine d'un tel citoyen fût oubliée. L'affranchi portait un chapeau, signe de la liberté qu'il recevait, après s'être fait raser la tête au temple de Féronie. Sous les empereurs, les affranchissemens devinrent très fréquens : plusieurs de ces despotes se servirent de leurs affranchis comme de dociles instrumens de leurs volontés et des sénateurs illustres rampèrent devant eux. Pendant quelque temps Rome et le monde furent à la disposition des affranchis. Mais leur nombre parut dangereux à diverses époques, et des lois vinrent rendre l'affranchissement plus difficile.

En proclamant la dignité de la nature humaine, et en établissant que tous les hommes, sans distinction, étaient créés à l'image de Dieu, le christianisme prépara et facilita l'émancipation des esclaves. Toutefois il lui fallut du temps pour triompher des habitudes invétérées chez les peuples; et les nations libres du nord, si jalouses de leurs propres droits, établirent un nouveau genre de servitude, en même temps qu'elles embrassèrent la doctrine qui prêche la liberté. Heureusement leur fusion avec les vaincus, les lumières supérieures de ces derniers, les progrès rapides de la civilisation, ne souffrirent point que cet abus durât, et aujourd'hui ce fléau n'est plus guère connu en Europe que dans les provinces de l'empire de Russie. Là aussi le jour de l'affranchissement des serfs viendra; il y sera un bienfait comme il l'a été pour l'Europe entière, et assurera à ce puissant empire une nouvelle source de richesses, en même temps qu'il le lavera d'une tache que le plus brillant vernis de civilisation ne saurait dissimuler.

L'affranchissement *des individus* a préparé celui *des communes* (*voy.* ce mot, et l'art. ÉMANCIPATION); après une longue dépendance ou de seigneurs féodaux ou de couvens richement dotés, les communes, enrichies par le commerce et déjà émancipées par leurs lumières, obtinrent successivement leur exemption des droits seigneuriaux et d'autres charges qui entravaient leur libre développement. C'est au temps des croisades surtout que l'affranchissement des communes devint général en Italie, en Allemagne et en d'autres pays. En France, les rois de la troisième race favorisèrent constamment les communes contre l'aristocratie qui les opprimait : l'abbé Suger, Louis VI et saint Louis préparèrent leur affranchissement, qui fut consommé sous Louis-le-Hutin : le manque d'argent le força non-seulement de favoriser

l'abolition de la servitude, mais même d'ordonner aux serfs de se racheter. Il publia en 1316 une ordonnance qui portait ce qui suit : « Comme selon le droit de nature chacun doit être franc, et que notre royaume est appelé le royaume des *Francs*, nous voulons que la chose soit en vérité conforme au nom ». Le clergé soutint les rois dans leurs efforts pour multiplier les communes libres, et c'est une justice à rendre à l'église qu'en général elle n'a jamais favorisé ni la servitude ni l'esclavage. Ce qui restait d'anciennes redevances, la dime, les prestations, les corvées, etc., la révolution française en a fait justice; et c'est d'elle que date le véritable affranchissement non-seulement des Français, mais de la plus grande partie des peuples de l'Europe. J. H. S.

AFFRETEMENT. Ce terme de commerce maritime désigne le marché en vertu duquel on loue un bâtiment marchand tout entier, ou toute la capacité d'un tel bâtiment, pour le transport de marchandises, de troupes ou d'effets militaires. Il est synonyme de *nolissement* (*voy.* Nolis), mais se distingue du mot *connaissement* en ce qu'il s'applique toujours à la charge totale d'un vaisseau, tandis que ce dernier en spécifie le détail. Il existe sur l'affrétement des lois particulières qui ne sont pas les mêmes pour tous les pays, et auxquelles se rattache l'importante question des priviléges du pavillon, qui dans tel pays couvre la marchandise, tandis qu'il ne saurait la protéger dans d'autres, lorsqu'elle appartient à des sujets d'un gouvernement avec lequel on est en guerre. La France reconnaît le premier de ces principes; et le Code de commerce règle d'une manière positive tout ce qui regarde l'affrétement.

La convention en vertu de laquelle un *armateur* ou un gouvernement a loué pour le temps nécessaire au transport, ou pour un terme fixé, toute la capacité d'un bâtiment de commerce, est appelée une *charte-partie*. On nomme *fret* le prix de la location et aussi le transport de la cargaison d'un armateur. Le propriétaire d'un bâtiment, qui le loue pour le transport des marchandises, est le *fréteur*; et celui qui y reçoit ou qui y place les marchandises est appelé *affréteur*. Long-temps les Hollandais, renommés pour le nombre de leurs matelots et leur science de la manœuvre, furent en possession de fréter leurs bâtimens au commerce de tous les pays, et gagnèrent de grosses sommes grace à cette industrie aussi lucrative que peu chanceusé. De nos jours, les états qui n'avaient pas conclu de traités avec les régences barbaresques, ou qui étaient en mésintelligence avec elles, frétaient, pour se livrer au commerce de la Méditerranée, des vaisseaux de quelque grande puissance respectée par ces pirates; et en temps de guerre l'affrétement de bâtimens étrangers permet même aux nations belligérantes de ne point suspendre entièrement leur navigation commerciale. Dans la dernière expédition de la France contre Alger, la première puissance a frété plusieurs centaines de bâtimens génois et autres, afin de pouvoir transporter à la fois les troupes nécessaires au débarquement, des côtes du pays sur celles de la régence. Le *nolis* était fixé pour un mois. S.

AFFRY (père et fils). Les Affry sont une des plus anciennes familles de Fribourg, en Suisse; deux officiers de ce nom prirent part à la victoire de Morat, et on le trouve mentionné dans l'histoire de leur patrie dès l'année 1178.

Louis-Augustin-Auguste d'Affry, fils de François d'Affry, mort au service de France avec le grade de lieutenant-général, naquit à Versailles en 1713, et il se trouvait, comme capitaine aux gardes, à la bataille de Guastalla, où son père fut tué. Sa bravoure dans les campagnes de 1746, 1747 et 1748 lui mérita le grade de maréchal-de-camp. Il remplit en 1755 la place d'envoyé extraordinaire auprès de la république des Provinces-Unies, et, bientôt après, celle d'ambassadeur qu'il conserva jusqu'en 1762. Nommé la même année lieutenant-général, il se rendit à l'armée de Hesse, où il donna de nouvelles preuves de sa valeur. De retour en France après cette campagne, il jouit à Paris de la gloire qu'il avait acquise, et des nombreux amis qu'il s'était faits par son caractère et ses qualités aimables. Nommé, en 1767, colonel des gardes suisses, il con-

serva ce poste jusqu'à la révolution, et s'en montra digne aux journées des 5 et 6 octobre. Après le départ du roi, le 20 juin 1791, d'Affry, se croyant délié de son serment de fidélité, vint à l'assemblée protester de son dévouement à la nation. Il resta, depuis ce moment, entièrement étranger aux affaires; cependant il ne put échapper aux nombreuses arrestations qui eurent lieu après le 10 août 1792 : on l'accusait d'avoir exécuté des ordres ayant pour but d'arrêter les rassemblemens populaires qui se portaient sur les Tuileries. L'assemblée législative, saisie de cette affaire, reconnut la fausseté de l'inculpation, et lui fit rendre la liberté; il avait échappé par une espèce de prodige aux événemens des 2 et 3 septembre. Il se retira dans son château de Saint-Barthélemy dans le pays de Vaud, et y mourut en 1793.

Son fils, Louis-Auguste-Philippe comte d'Affry, a été le premier grand-landamman de la Suisse. Il naquit à Fribourg en 1745, et fut destiné à l'état militaire. Après avoir accompagné son père à La Haye, il devint adjudant dans les gardes françaises, et monta de grade en grade jusqu'à celui de lieutenant-général. Au commencement de la révolution il commanda l'armée du Haut-Rhin. Mais après le 10 août 1792, les troupes suisses au service de France ayant été congédiées, il retourna dans sa patrie, et devint membre du conseil d'état de Fribourg. Lorsqu'en 1798 la Suisse se vit à la fois menacée d'une attaque au-dehors et d'une révolution au dedans, d'Affry fut de nouveau mis à la tête des troupes : mais reconnaissant bientôt combien la résistance serait inutile, il se conduisit avec une prudence et une adresse qui ne se démentirent pas un instant, et détourna de sa patrie, autant qu'il lui fut possible, les fléaux de la guerre extérieure et de la guerre civile. Quand les Français se furent emparés de Fribourg, il y devint membre du gouvernement provisoire. Il ne prit aucune part aux troubles de 1801 et de 1802; mais il accepta avec beaucoup d'empressement sa nomination comme député pour aller à Paris, signer avec le premier consul l'acte de médiation (*voy.* ce mot). Napoléon le distingua parmi ses collègues, et lui donna des témoignages d'une considération particulière. Il lui confia la tâche de proposer une nouvelle organisation constitutionnelle propre à assurer le repos et le bonheur à ces anciens alliés de la France. Le 19 février 1803, d'Affry reçut des mains du premier consul l'acte de médiation, et fut nommé landamman pour la première année, avec des pouvoirs très étendus mais provisoires, jusqu'à la convocation extraordinaire d'une diète. Le grand-conseil de Fribourg le nomma en même temps son premier avoyer. Il conserva cette charge toute sa vie; et le tour du canton de Fribourg étant revenu, il devint pour la seconde fois landamman de toute la Suisse, en 1809. Il appuya de tous ses moyens les intentions du médiateur, et se conduisit, dans toutes les circonstances de sa carrière politique, avec l'habileté, la sagesse et l'expérience d'un véritable homme d'état. Il mourut le 16 juin 1810. *C. L. m.*

AFFUSION, médication qui consiste à mettre en contact instantané une nappe d'eau ordinairement froide avec une surface plus ou moins étendue du corps. On peut distinguer dans cette irrigation un double mode d'action. Le premier est la percussion momentanée qu'éprouve la peau; le second, l'influence qu'exerce la température du liquide; ce dernier mode ne varie jamais : on emploie toujours l'eau pure ; l'addition d'une substance médicamenteuse ne serait suivie d'aucun effet, car elle n'aurait pas le temps d'agir.

La percussion opérée par les affusions tient le milieu, pour ainsi dire, entre celle qui résulte du bain, et celle que déterminent les douches (*voy.*). Elle est si légère quelle ne peut guère produire d'effet marquant que quand on veut, pour faire rougir légèrement la peau, l'associer à l'influence d'une température élevée; ce qui est fort peu usité. C'est dans les différens degrés de cette température que réside, au contraire, presque toute l'efficacité de ces affusions.

Le premier effet des affusions est de déterminer la constriction des extrémités capillaires des vaisseaux, et d'opérer une concentration du sang et par consé-

quent de la vie sur les organes intérieurs. D'autres fois et le plus souvent on veut déterminer une sédation, c'est-à-dire un refroidissement durable de la partie avec laquelle l'eau a été mise en contact, et l'on ne doit y recourir qu'avec une grande prudence.

Il faut, pour employer avec sécurité des affusions prolongées, être sûr qu'aucun organe intérieur important n'est prédisposé à devenir le siége de la congestion interne qui en est la suite; aussi se gardera-t-on d'imiter les médecins imprudens qui ordonnent l'application du froid à la peau, quand il existe des affections de la poitrine. Il est de fait que les cas dans lesquels les affusions ont été suivies des plus grands succès étaient ceux d'inflammation de l'encéphale : de nos jours, ce n'est presque que pour cette affection qu'on les conseille. Les affusions froides sont assez en usage dans la vie ordinaire : on y a presque toujours recours pour ranimer la vie chez les sujets évanouis; et il est rare que cette opération ait des suites fâcheuses. Les Russes mettent au nombre des plus vifs plaisirs celui qu'ils éprouvent en se soumettant alternativement à l'impression de bains d'étuve brûlans, et d'affusions faites avec l'eau à une température très basse. F. R.

AFFUT, espèce de chasse qui consiste à attendre le gibier à la sortie du bois, pour le tuer à coups de fusil. Les braconniers qui connaissent les habitudes du gibier et les localités réussissent particulièrement dans la chasse à l'affût : on la pratique aussi pour détruire les loups, les fouines et les loutres.

On entend par *affût* l'endroit où l'on se poste pour attendre le gibier : de là cette expression proverbiale et figurée : *être à l'affût*, ou *être au guet*, pour *guetter*, *épier l'occasion* de faire quelque chose. W-z.

AFFUT, espèce de voiture sur laquelle on place les canons pour les manœuvrer. Elle est faite de deux fortes pièces de bois, réunies par des traverses et recourbées en forme de crosse pour s'ajuster à un avant-train. Deux roues la supportent, et servent pour la déplacer à volonté. Tels sont les affûts des pièces de campagne. Quant aux affûts de place, de siége ou de marine, ils ont une forme différente, attendu qu'ils ne doivent subir qu'un faible déplacement. Ils sont montés sur des roues, ou plutôt sur des roulettes qui sont maintenues dans des rainures de manière à conserver la direction qu'on a une fois donnée à la pièce. Les affûts de côtes sont mus au moyen de rouleaux sur lesquels ils reposent. Enfin ces affûts sont placés sur un châssis tournant sur un pivot, afin que l'on puisse pointer la bouche à feu dans toutes les directions. Tous les affûts, quels qu'ils soient, doivent être fabriqués avec la plus grande solidité. Ils se montent et se démontent avec facilité, parce que les différentes pièces qui les composent ne sont assemblées qu'avec des boulons. Cette circonstance, et la minutieuse régularité qui préside à la confection de tout le matériel d'artillerie, permettent de changer à l'instant telle partie qui se trouve hors de service.

C'est sur l'affût que se placent les divers objets nécessaires au service de la pièce; savoir, un cache-lumière, un écouvillon avec refouloir, un tire-bourre, quatre leviers, un seau ferré. Enfin l'avant-train qui se détache porte un coffret de munitions, des haches, pioches, etc.

Dans ces derniers temps on a construit des affûts de campagne sur lesquels se placent les artilleurs.

Les affûts de vaisseaux posent sur des rouleaux de bois qui les élèvent au niveau des sabords. Ils sont garnis, sur les côtés, de forts anneaux de fer, avec lesquels on les fixe au moyen de cordages. F. R.

AFGHANISTAN, pays des Afghans. Il est borné au nord par les monts Hindou-Kousch et Paropamisus, à l'est par l'Indus et le mont Salomon, au sud par la vallée de Bolahn et les montagnes qui bordent le Sivistan, et à l'ouest, du côté de l'Iran, par le grand désert. C'est un pays élevé, formé de grandes vallées et de plateaux d'une vaste étendue. Les montagnes principales sont l'Hindou-Kousch, continuation de l'Himalaya, le Paropamisus et le mont Salomon,

dont les différentes chaines s'étendent de tous côtés. Le fleuve principal est l'Indus. Le climat est sec et salubre : en général les vallées sont très fertiles. Le sol qui n'est pas défriché sert de pâturage au gros bétail. Les principaux produits sont : l'argent, le plomb, le fer, l'antimoine, le soufre, le sel gemme, l'alun, le lapis lazuli, le coton, des chevaux, des ânes, des dromadaires, des chameaux, des bœufs, des moutons, des chèvres, etc.; mais le pays offre aussi divers animaux carnassiers. Il est divisé en 27 provinces, dont la plupart toutefois sont presque indépendantes. La population s'élève à 10 millions, et selon quelques géographes à 14 millions d'habitans, dont 4,000,000 Afghans et 5,700,000 Hindous; le reste se compose de Tadjiks, descendans des anciens Perses, de Tatars et de Belloudches. On y professe généralement l'islamisme avec beaucoup de superstition. La capitale, résidence actuelle du chef de l'état, est Kaboul. Les autres villes principales sont Candahar, Kallabagh, Fourra, Péchaver, Siva, etc. Balkh et Cachemir sont des villes frontières presque indépendantes. Le roi est de la puissante tribu Dourahne. Le trône est héréditaire; mais le pouvoir du souverain est très restreint par celui des chefs de tribus. Les courriers et les voyageurs anglais qui viennent de Bagdad, ou qui y vont, passent ordinairement par Kaboul. L'influence anglaise dans l'Afghanistan a placé la cour de Téhéran dans une certaine dépendance de la compagnie des Indes-Orientales, qui s'est rendue ainsi protectrice de la Perse et de l'Afghanistan. Au moyen de ce protectorat, la compagnie a beaucoup contribué à maintenir la paix entre ces deux nations, autant toutefois que peut le permettre la forme aristocratique du gouvernement des khans de Kaboul, et sans avoir pu empêcher les différends qui s'élèvent de temps à autre entre le chah de Perse et les seigneurs afghans. Par son influence politique sur les peuples du Bas-Indus (les Seiks), l'Angleterre a constamment cherché à s'opposer aux envahissemens de la Russie au-delà du Caucase, dans la Perse inférieure, dans l'Arménie et sur les bords de la mer Caspienne. En empêchant ces nations puissantes de s'affaiblir entre elles par des guerres, elle avait maintenu jusqu'à ces derniers temps une ligne imposante de démarcation entre son empire des Indes et l'empire russe. Mais les dernières conquêtes de la Russie ont déjà porté de rudes atteintes à ce système politique. *C. L.*

AFGHANS. C'est le nom du peuple auquel la province d'Afghanistan doit son nom. Appelé *Pouchtanch* (plur. de pouchtoun) dans la langue du pays (le *pouchtou*), et Patanes par les Indiens, il est d'une haute antiquité, d'une origine incertaine, belliqueux, indépendant par caractère et par habitude, vindicatif et adonné au brigandage, mais franc, brave et hospitalier. Les Afghans se regardent comme la descendance d'Afghan, prétendu petit-fils de Saül, roi des Hébreux. Ils habitaient, dit-on, anciennement aux pieds du Paropamisus, d'où ils se seraient étendus au nord-est en franchissant le mont de Salomon. La religion de Zoroastre, ou peut-être le bouddhisme, était alors leur croyance. Leur langue, mélangée de sanscrit, de zend, de pehlvi et de persan, les fait ranger dans la grande famille des nations de souche indo-germanique, et non pas sémitique comme l'ont voulu quelques-uns. Dès le IX^e^ siècle, l'histoire les montre établis dans les montagnes du nord-est de l'Afghanistan. En 997, ce pays fut conquis par un chef tatar, qui fit de Ghazni ou Ghizni sa capitale, et étendit son territoire du côté de Kaboul, de Balkh, de l'Inde et du Khoraçan. Bientôt après, les Afghans embrassèrent l'islamisme auquel ils sont restés fidèles. Djenghis-Khan et Tamerlan soumirent ensuite leurs provinces : toutefois il paraît que dans les montagnes une grande partie du peuple des Afghans soutint son indépendance. Différentes dynasties se succédèrent jusqu'à Baber, l'un des descendans de Timour, qui, devenu maître du pays, établit sa capitale à Kaboul, d'où elle fut, dans la suite, transférée à Delhi. En 1720, les Afghans, divisés alors entre la Perse et l'Hindoustan, fondèrent un puissant royaume

embrassant une grande partie du territoire de la première, jusqu'à Ispahan, mais qui fut d'une courte durée. Le fameux Nadir-Chah (*voy.*) y mit fin en 1737, et rendit à la Perse la supériorité. Enfin, à la mort du conquérant en 1747, un guerrier de la puissante tribu des Dourahnes, nommé Ahmed-Chah, qui avait eu un commandement dans l'armée persane, fonda le royaume actuel qui est resté héréditaire dans sa famille. Cependant le gouvernement de ce peuple valoux de ses libertés et de la conservation de ses antiques traditions est loin d'être une monarchie pure : on trouve à la fois dans ces tribus, faiblement liées entre elles, des formes patriarcales, aristocratiques et démocratiques; de même qu'à côté du Khoran, différentes institutions étrangères à ce livre sacré se sont maintenues parmi eux. Leur droit coutumier se nomme *Pouchtounvoulle*.

Les Afghans se divisent en tribus ou *oulousses* ayant un khan à leur tête; chaque tribu est subdivisée en *khaïls* régis par un *mallik*, et les *machirs* sont les chefs de subdivisions d'un ordre inférieur à celui des khaïls. Les chefs se réunissent en conseils de gouvernement et de justice. La principale de ces assemblées, nommées *djirgas*, est celle que forme le khan avec les malliks. Le kadi explique le Khoran, et inflige des peines suivant ses décisions. Quelquefois l'autorité du khan prévaut; d'autres fois ce sont les malliks qui ont le plus d'influence. Les oulousses, souvent divisées entre elles, se font la guerre de temps à autre; et la vengeance particulière n'attend pas toujours non plus la décision de la loi pour obtenir justice.

Les Berdourahnes, les Lohanes, les Afghans montagnards, les Dourahnes et les Ghildches, tribus principales, sont encore subdivisés chacun en diverses peuplades ou *khaïls*. S.

AFRANCESADOS. On nomme ainsi en Espagne ceux qui, en 1808, ont prêté serment de fidélité à la constitution de Bayonne et au roi Joseph, parce qu'ils attendaient un résultat salutaire à leur patrie du nouvel ordre de choses introduit dans la péninsule par les Français. On les a appelés aussi *joséphinos*, parce qu'ils entrèrent au service du nouveau roi, avec l'intention de seconder de tout leur pouvoir le nouvel établissement. A la chute du roi Joseph les principaux partisans de son gouvernement échappèrent à la haine de leurs concitoyens en se réfugiant en France. Lorsque Ferdinand VII remonta sur le trône, en 1814, après l'anéantissement de la constitution des cortès, il persécuta avec un même acharnement les joséphinos et les libéraux ou partisans des cortès qui avaient aboli le système français. Dans une gazette de Madrid, *l'Atalaya* (la Sentinelle), on disait au roi : « Est-il possible, sire, que les libéraux et les joséphinos soient encore parmi nous? Pourquoi, dans chaque ville, dans chaque village d'Espagne n'a-t-on pas dressé cent échafauds et autant de bûchers pour faire justice de ces impies. » C'est alors que parut le décret du 30 mai 1814, qui exila tous les afrancesados émigrés, particulièrement ceux qui avaient accepté sous le gouvernement de Joseph de nouveaux emplois, des titres, des marques de distinction, etc., ou qui s'étaient laissé confirmer dans leurs anciennes fonctions. Le décret atteignait également les généraux et officiers qui avaient combattu sous les drapeaux de Napoléon ou de son frère, et enfin les femmes qui avaient suivi leurs maris dans l'émigration. Le nombre des libéraux bannis qui se trouvaient alors en France s'élevait à 16,000; on comptait parmi eux une foule de savans, d'excellens administrateurs et de braves officiers. Ils employèrent tous les moyens pour agir sur l'esprit de leur nation : un journal, écrit dans ce but, paraissait à Londres sous le titre de : *El Espanol constitucional*. Tous ceux que le décret n'atteignait pas reçurent l'ordre de rentrer en Espagne, où ils furent mis sous la surveillance de la police, avec défense d'approcher à plus de 20 lieues de la capitale. Le 29 septembre 1816 parut un décret d'amnistie (suspendu de nouveau en 1817), conçu de telle sorte qu'il n'améliorait en rien la position des bannis. On alla même jusqu'à repousser sur la frontière les officiers et les soldats prisonniers qui rentraient dans leur patrie après la chute de Napoléon : l'on préten-

dait qu'ils s'étaient imbus en France de principes libéraux et révolutionnaires. Les germes de révolte qui existaient toujours en Espagne avaient en même temps pour résultat le maintien de ces mesures rigoureuses auxquelles il n'était apporté aucun adoucissement. Ce ne fut que lorsque Ferdinand VII accepta la constitution des cortès, qu'il publia le 8 mars 1820 une amnistie générale; et plus tard il accorda aux joséphinos la permission de rentrer en Espagne, en leur interdisant toutefois le séjour de Madrid. Le 21 septembre 1820 ils furent rétablis par les cortès dans leurs droits civils et leurs biens; mais ils ne purent recouvrer ni leurs emplois, ni leurs titres, ni leurs pensions. On prit en considération les circonstances difficiles où la plupart d'entre eux s'étaient trouvés; les nobles efforts qu'ils avaient faits à Baïonne pour le salut de la patrie, en acceptant un souverain étranger avec la promesse de réformes utiles pour leur pays. Ils avaient, en effet, sauvé par leur courage et leur fermeté tout ce qui pouvait être sauvé, et obtenu tout ce qu'il était possible d'obtenir; et si plus tard ils étaient restés fidèles à leur serment au roi Joseph et à la constitution, ce n'avait été qu'en gémissant. Sous le régime constitutionel remplacé aujourd'hui par l'absolutisme les afrancesados appartenaient au parti modéré. *C.L.*

AFRANIO, *voy.* Basson.

AFRANIUS (Lucius), poète comique romain du second siècle avant J.-C. Cicéron (*Brut.* c. 45, et *De fin.* 1, 3) a fait l'éloge de son talent, ainsi que Quintilien, quoique ce dernier lui ait reproché son obscénité. Horace en parle comme d'un imitateur de Ménandre (*Epist.* II, 1, 57). Le but d'Afranius était, au contraire, de dépeindre les mœurs de son temps et l'état de Rome à cette époque. On peut le considérer comme le père de la comédie nationale chez les Romains; aussi prit-elle depuis lui le nom de *fabula togata*, tandis qu'elle avait porté auparavant celui de *palliata*. La gaîté bouffonne qui régnait dans ses pièces et leur ton populaire donnèrent lieu à un genre nouveau appelé *fabula tabernaria*. Du reste nous n'avons de ce poète que quelques légers fragmens. *C. L. m.*

AFRANIUS (Lucius, général), *voy.* Sertorius, Pompée et César.

AFRIQUE (ancienne). Ce que les anciens connaissaient de l'Afrique se réduisait à la partie septentrionale; ils n'avaient visité la côte occidentale que jusqu'à la hauteur du cap Noun : ce qui était au-delà leur était inconnu; et le périple du Carthaginois Hannon, qui avait fait une expédition de découvertes sur cette côte, ne va pas plus loin. Ils ne croyaient même pas que l'Afrique s'étendit loin au sud; ils se figuraient cette partie du monde comme se rattachant, du côté du sud, à l'Asie, en contournant la mer des Indes, qui, d'après cette idée, n'aurait été qu'une mer méditerranée. Le nord de l'Afrique était, dans les temps anciens, beaucoup plus peuplé qu'il ne l'est aujourd'hui. Carthage et Cyrène étaient des villes célèbres par leur commerce. Carthage, colonie phénicienne, était une puissance maritime telle qu'il n'en existe plus sur la côte d'Afrique. Cyrène avait une civilisation toute hellénique. L'Égypte, très peuplée, riche et industrieuse, méritait un rang parmi les premiers états du monde d'alors. Les Romains subjuguèrent ces pays florissans; et sous leur domination le nord de l'Afrique fut en communication directe de lumières et de commerce avec les côtes septentrionales de la Méditerranée. On distinguait alors dans l'Afrique connue neuf grandes provinces; savoir : l'Égypte; la Libye, nom un peu vague qui comprenait les déserts à l'ouest de l'Égypte; la Marmarique, qui s'étendait à l'ouest de la Libye, et dans laquelle habitaient les Marmarides et les Nasamons; la Cyrénaïque et la Pentapole, dont Cyrène était la principale ville; la Syrtique, ou les environs du golfe de Syrte; l'Afrique propre, c'est-à-dire la contrée qui renfermait Carthage et Utique; la Numidie, dans laquelle était Constantine; et la Mauritanie, qui comprenait le pays de l'Atlas et tout le nord-ouest de l'Afrique. Les anciens connaissaient aussi les îles Fortunées, appelées maintenant Canaries. Pline, en parlant de l'expédition du consul Suetonius Paulinus, nomme le fleuve Niger; ce qui semblerait faire croire que les anciens avaient

pénétré jusqu'à la côte de Guinée : mais il est probable que c'est quelque rivière de la Mauritanie qui avait été nommée ainsi. Rien ne prouve que ni les Grecs, ni les Carthaginois, ni les Romains aient poussé leurs découvertes dans le sud jusqu'au véritable Niger. D-G.

AFRIQUE (histoire). En Europe il n'y a pas de si obscur coin de terre qui n'ait son histoire, souvent intéressante et presque toujours circonstanciée : aussi est-ce une tâche, sans doute laborieuse et difficile, mais très possible à remplir, que celle d'écrire l'histoire de toute cette partie du monde. Il n'en est pas de même de l'Afrique, dont l'intérieur, inexploré encore pour la majeure partie, loin d'offrir un enchaînement de faits relatifs à notre espèce, ne peut même fournir, pour toutes ses parties, à la géographie des noms positifs de montagnes, de fleuves, d'habitations et de peuples. Certaines de ses parties, nommément l'Égypte et toute la côte baignée par la Méditerranée, occupent bien depuis la haute antiquité une place essentielle dans les annales du monde; mais de si faibles liens rattachaient ces contrées au continent qu'elles bordent, qu'elles n'étaient même pas toujours regardées comme y appartenant. Il n'y a donc point d'histoire de l'Afrique, mais bien une histoire d'Égypte, une histoire de Libye, une histoire de Carthage ou de Numidie et de Mauritanie, auxquelles font suite celles de la province romaine d'Afrique, des royaumes vandales, maures, turcs et autres fondés dans les siècles postérieurs à la chute de ces anciens états indépendans; et nous renvoyons aux articles spéciaux pour faire connaître les faits intéressans relatifs à ces diverses contrées. Ceux qui concernent d'autres côtes du même continent, moins connues encore ou plus nouvelles dans l'histoire, trouveront place sous les mots : Cap de Bonne-Espérance, Guinée, Sierra-Léone, Sénégambie, etc. Ici c'est une histoire des découvertes successives, un coup d'œil rapide sur les progrès de notre connaissance de l'Afrique, que nous voulons donner.

Son nom, d'une étymologie incertaine, est romain d'origine; ignoré des écrivains de l'Ancien-Testament, il l'était aussi des Grecs jusqu'au temps de Polybe. Pour ces derniers, c'était la *Libye*, immense continent méridional sur lequel ils n'avaient qu'un petit nombre de données, la plupart imparfaites. L'Égypte, suivant eux, n'en faisait point partie; et du temps même de Strabon la limite entre l'Afrique et l'Asie n'était point connue, et l'on ne savait si la première dépendait de l'autre ou s'il valait mieux la rapporter à l'Europe. Ce fut bien pire au temps de Battus, de ce personnage grec dont nous parle Hérodote (IV, 150). Ayant reçu l'ordre de l'oracle d'aller en Libye fonder une ville, il ne savait où se diriger pour obéir au dieu; et ce ne fut qu'après une longue enquête qu'il parvint à se rendre compte de la situation probable des lieux où on l'exilait.

Cependant les voyages de découvertes faits pour remédier à cette ignorance remontent à une époque très ancienne. Celle où Hannon (*voy.* l'art.) se mit en mer pour cet objet a été diversement fixée; et le voyage entrepris par des Phéniciens au nom de Néchos (*voy.* l'art.) est embarrassé de difficultés encore plus sérieuses : mais ce furent toujours là les plus anciennes tentatives que l'on eût faites dans cette carrière alors étroite, et qui de nos jours seulement commence à s'élargir. Aux notions acquises par ces navigateurs et les Phéniciens, les Carthaginois en ajoutèrent sans doute de nouvelles, mais sans les divulguer, de peur de nuire à leurs intérêts commerciaux (*voy.* Carthage) : d'ailleurs leur langue ne fut jamais bien connue des autres peuples anciens. Il est de fait, néanmoins, qu'au-delà des colonnes d'Hercule ils naviguaient vers le midi comme vers le nord; et, s'il est probable que l'île de Madère leur servait de station, l'on peut croire qu'ils auront poussé plus avant encore leurs courses exploratrices et intéressées. L'Europe profita peu de ces conquêtes, ainsi qu'on le voit par les récits d'Hérodote et par les ouvrages géographiques d'Eratosthène, de Strabon et même du savant et judicieux Ptolémée, pour lequel le problème des limites, de la grandeur, de la configura-

tion de l'Afrique, et celui de savoir si c'était une troisième partie du monde que cette Libye dont on détachait l'Égypte, restèrent également insolubles.

En attendant, les Romains, aux prises avec les Carthaginois, avaient déjà adopté le nom d'*Afrique*, et décoré de celui d'*Africain* l'un des plus grands de leurs généraux. Ces guerres puniques, celle contre Jugurtha, la conquête du royaume de l'usurpateur et successivement des états de ses voisins en Numidie et Mauritanie, l'envahissement de l'Égypte par César, joints aux recherches savantes de Polybe et aux expéditions de Ptolémée-Philadelphe, avaient considérablement étendu la connaissance jusqu'alors si bornée de cet immense continent. Sous Auguste et sous Néron, de nouveaux voyages de découvertes furent entrepris, mais ne produisirent encore que de faibles résultats; et si le système de Pline l'ancien, relativement à l'Afrique, nous paraît peu clair, il nous est bien plus difficile de juger des progrès de ses successeurs, puisque les écrits de la plupart se sont perdus. Toutefois, on ne peut contester l'expédition de Julius Maternus et de Septimius Flaccus dans l'Éthiopie *intérieure*. Marin de Tyr les atteste, et Ptolémée en a consigné le résultat dans les prolégomènes de sa géographie : ces deux Romains parvinrent à des contrées situées à cent vingt journées au sud de *Leptis Magna* (*Remarques sur les découvertes faites dans l'Afrique centrale*, etc., par M. Jomard; Paris, 1824, in-4°). On ne sait pas au juste dans quel état l'empire romain légua aux barbares et aux Sarrasins le soin de continuer leurs investigations; mais ces derniers ne tardèrent pas à répandre leur religion et quelques-uns de leurs usages jusque dans le cœur de l'Afrique. La science y gagna de toutes façons : les savans arabes s'empressèrent de publier des descriptions de cette partie du monde si nouvelle pour eux. Nous ne parlons pas de celle de l'Égypte par Abdallatif (*voy.* l'art.), mais de celles que fournirent Massoudi Kothbeddín au x^e^ siècle, et Ibn Haukal et Ibn al Vardi au XII^e^; de la géographie de la Nubie d'Edrisi (*voy.*); des ouvrages d'Aboulféda (*voy.*), de Bakoui et d'autres. Ce fut particulièrement la côte orientale de l'Afrique qu'ils apprirent à connaître, et il paraît que les conquêtes des Arabes s'étendirent un moment jusqu'à l'île de Madagascar.

Quant à la côte occidentale, il fut réservé aux Portugais d'en trouver le chemin. A la fin du XIV^e^ siècle ils n'avaient pas dépassé encore le cap Noun : ce qui était au-delà, on se le représentait comme un monde d'horreurs dont un chrétien ne pouvait raisonnablement s'approcher. Il fallut un homme tel que l'infant Henri, surnommé le Navigateur (*voy.* l'art.), pour braver ces préjugés et tous les obstacles nés d'une semblable superstition. Exclus de l'héritage des Maures d'Europe, les Portugais les harcelaient alors en Afrique; et la prise de Ceuta, en 1419, enhardit l'audace de l'infant, déjà préoccupé de plans d'expéditions et de découvertes. Le hasard favorisa son ardeur : à l'époque où les Portugais et les Espagnols s'établirent dans les îles Canaries, un naufrage jeta Zarco et Tristan Vaz sur la côte du cap Boïador, de manière que tout à coup le redoutable cap Noun se trouva franchi. Sans perdre de temps, Henri envoya des vaisseaux à la découverte, sous la conduite des mêmes marins; et l'on aborda en 1420 à l'île de Madère, qui devint pour l'infant une source de richesses bien méritées. Plus tard on découvrit les Açores; on doubla le cap Boïador, et l'on attaqua les Maures encore de ce côté-là. Bientôt Lisbonne vit paraître dans son port des hommes à la couleur noire, aux cheveux crépus, aux lèvres épaisses, et bien différens des prisonniers maures dont elle avait eu jusque là le spectacle. Fernandès aborda au Sénégal : les îles du cap Vert apparurent à leur tour (*voy.* CADAMOSTO); et en 1462 Pierre de Cintan rapporta de la côte de Guinée de la poudre d'or et quelques nègres qui firent naître l'idée de l'infâme trafic auquel on ne tarda pas à se livrer (*voy.* TRAITE DES NOIRS). Cintan poussa jusqu'au cap de Mezourado, c'est-à-dire jusqu'au 8^e^ degré de latitude nord. La mort de don Henri, arrivée en 1463, n'arrêta pas l'essor qu'avaient pris

ses compatriotes sous ses auspices. Avançant de plus en plus vers le midi, ils découvrirent Benin, le Congo, Angola, Benguélen, et arrivèrent en 1486, sous Barthélemy Diaz (*voy.*), jusqu'à l'extrémité méridionale de l'Afrique, que les tempêtes leur firent doubler sans qu'ils s'en doutassent. Vasco de Gama (*voy.* l'art.), plus favorisé par le temps, acheva cette importante opération, et arriva aux Indes-Orientales. D'autres Portugais (*voy.* ALBUQUERQUE, ALMEIDA et ACUNHA) reconnurent ensuite les côtes orientales de l'Afrique jusqu'au cap Guardafui, et ajoutèrent d'immenses régions au domaine de la couronne de Portugal, à laquelle le souverain pontife s'empressa de les adjuger, au fur et à mesure des découvertes.

Vers le milieu du XVI^e^ siècle tous les contours de l'Afrique se trouvèrent ainsi connus; et le nord commença déjà à devenir le but de différentes expéditions des Européens (*voy.* CHARLES-QUINT), que les croisades y avaient appelées en premier lieu (*voy.* CROISADES et LOUIS IX). On porta ses vues alors sur l'intérieur, où les obstacles à surmonter étaient plus nombreux. Les premiers voyageurs, Thompson, Jobson, Imbert, Poncet, de Brué et Compagnon, arrivèrent successivement à Tenda, à Galam et à Bambouk. Il existait, dès le milieu du XVII^e^ siècle, une *Société française d'Afrique* au Sénégal, dont quelques-uns de ces voyageurs furent les agens; et en 1729 fut publiée à Paris la *Nouvelle relation de l'Afrique occidentale*, du père Labat, qui répandit beaucoup de lumière sur cette partie de la géographie. De Lisle avait profité avec beaucoup d'intelligence de toutes les découvertes pour les cartes publiées par lui en 1701 et en 1714; et d'Anville, son illustre successeur, communiqua en 1755 un excellent travail sur le cours des rivières dans l'intérieur de l'Afrique, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Vers le déclin du XVIII^e^ siècle, les voyages se multiplièrent : Français, Anglais, Hollandais, Portugais (*voy.* PEREIRA), différens peuples, y prirent part, et Saint-Louis de Sénégal, d'où Picard avait pénétré en 1778 au Fouta-Toro, ne resta pas le seul lieu de départ. Mais lorsqu'en 1788 fut fondée la *Société africaine* de Londres, ces entreprises furent menées avec plus de suite et une tendance plus uniformément dirigée vers un but fixe, et dont on s'était d'avance bien rendu compte. On suivit différentes routes, traversant ou le Saharah, ou l'Égypte et une partie de l'Abyssinie, et partant du Sénégal ou de Mourzouk, du cap de Bonne-Espérance ou de la côte de Mozambique. Les premiers voyages faits au nom de l'association de Londres eurent peu de succès : John Ledyard et Lucas, envoyés en 1788, ne réussirent pas à remplir l'objet de leur mission; le major Houghton perdit la vie en 1791, avant d'arriver à Bambouk; Watt et Winterbottom ne pénétrèrent qu'à Timbo en 1794; et le premier voyage de l'illustre Mungo Park (*voy.* PARK), en 1795, lui attira une captivité rigoureuse dont, à la vérité, il s'évada, mais sans pouvoir vaincre les obstacles qui l'attendaient sur les bords du Niger, et qui le forcèrent à la retraite. Toutefois il emporta des notes et des observations sur lesquelles le célèbre major Rennel fit ensuite des études profondes, qui avancèrent considérablement cette branche de nos connaissances. Peut-être que Mungo Park et ses devanciers, ainsi que plusieurs de ceux qui les suivirent, n'avaient pas fait les préparatifs nécessaires, pressés qu'ils étaient d'assurer, chacun à sa patrie, le bénéfice et l'honneur de la première découverte. Frédéric Hornemann (*voy.*), malgré ses travaux et son courage, ne fut pas plus heureux : arrivé au Fezzan en 1800, il en partit avec la grande caravane de Bornou, et n'a pas reparu depuis. Toutefois les résultats de son premier voyage du Caire à Mourzouk, dans les années 1797 et 1798, n'ont pas été perdus pour la science. Mungo Park, sans se laisser rebuter par la mauvaise fortune qui s'attachait obstinément à toutes ces entreprises, ainsi qu'il l'avait éprouvé lui-même à sa première tentative, retourna en Afrique en 1805, et y resta six années consécutives; mais cette fois lui aussi n'en revint point. Après avoir vu Haoussa, il se mit à la recherche du Niger, en suivit soigneusement le cours, le dé-

crivit dans une de ses parties, et mourut à Boussa, victime d'une offense que le roi du pays lui imputait. Rœntgen de Neuwied partagea son sort : en route pour Tombouktou en 1809, il fut assassiné par des Arabes. Le matelot américain Robert Adams prétend avoir vu cette ville peu après; mais ses récits pleins d'exagération inspirent peu de confiance. L'Afrique continua d'être le tombeau de nos voyageurs les plus zélés et les plus courageux. « A peine, dit M. Jomard, membre de l'Institut de France (*Coup d'œil rapide sur les progrès et l'état actuel des découvertes dans l'intérieur de l'Afrique*, 1824), le capitaine Tuckey (1816) et ses dix-sept compagnons, morts en trois mois sur les rives du Coango, avaient-ils fait retentir de leur catastrophe les bords de la Tamise, que le major Gray (1818), suivant les traces de Park, se porte sur le Niger; bientôt, repoussé par des populations armées, il vient chercher un asile dans les postes français du haut Sénégal, au moment même et au même lieu où succombe le jeune Prosper Rouzée. Un autre voyageur (Belzoni, *voy.* l'art.), non moins renommé pour sa stature et sa forte constitution que pour ses travaux en Nubie et en Égypte, essaie de pénétrer par le grand désert; il échoue à Maroc, et court à Benin pour être à une plus petite distance du Niger: *mais en voyage la ligne droite n'est pas* toujours la plus courte. Les montagnes de la chaîne centrale secondaire et les peuples qui l'habitent auraient probablement arrêté ses premiers pas quand il aurait échappé aux influences d'un climat funeste. Presque dans le même temps, le savant voyageur Bowdich (*voy.*) tombe victime de son ardeur pour les sciences sur les rivages de la Gambie; et quand notre compatriote M. de Beaufort s'attendait à le rencontrer, il reçoit de sa veuve des instrumens de physique et d'astronomie qui allaient devenir inutiles. » Un des agens de la société africaine les plus remarquables, les plus savans et les mieux préparés à une carrière aussi pénible que difficile, fut Jean-Louis Burckhardt (*voy.* ce mot), Suisse de naissance, mais qui parvint, en Orient, à se faire passer pour un vrai croyant et même pour un *hadji*, ou saint pélerin. Malheureusement il mourut au Caire en 1817, avant d'avoir pu commencer son voyage à l'intérieur, mais après avoir accompli de grands travaux sur l'Égypte, la Syrie et la Palestine. La même année, le fameux Espagnol Badia explorait, sous le nom d'*Ali-Bey*, l'Afrique septentrionale, l'Égypte et l'Arabie. Le jeune Joseph Ritchie, autre envoyé de l'association de Londres, n'arriva que jusqu'à Mourzouk, dans le Fezzan, où il mourut en 1819. Plus heureux que lui, le capitaine Lyon (*voy.*), son compagnon, pénétra plus avant dans le pays et visita Tégerry, où commence le désert de Bilma, préparant ainsi les voies à une autre expédition anglaise dont les résultats enrichirent la science de faits plus précieux et en plus grand nombre. En même temps, les Français Gaspard Mollien et Frédéric Cailliaud (*voy.* ces mots) cherchèrent, de deux points opposés, à pénétrer dans l'intérieur de l'Afrique. Le dernier, suivant les traces de Bruce et de W. G. Browne (*voy.*), visita les rives du Nil bleu jusqu'à Méroé; et le premier, explorant la Sénégambie, remonta le Rio-Grande, la Gambie et le Sénégal, jusqu'à Timbo.

La glorieuse expédition d'Égypte (1798) et l'Institut égyptien (*voy.* ce mot), fondé pour recueillir, dans l'intérêt de la science et au profit de l'humanité entière, tous les matériaux pour la recherche desquels l'épée de nos guerriers donnerait accès aux savans, avaient commencé pour la partie nord-est de l'Afrique une ère nouvelle, comme les voyages de Mungo Park l'avaient fait pour l'intérieur de cette partie du monde. Nous ne parlons point ici des conquêtes faites, depuis l'institut d'Égypte jusqu'à Champollion, par l'histoire, l'archéologie et la philologie ancienne : mais la géographie moderne fit d'immenses progrès à la suite de cet événement; et il en prépara d'autres par les communications qui s'établirent dès lors entre l'Égypte et différens pays de l'Europe. Heeren et Ritter, deux illustres savans allemands, ne tardèrent pas à tirer parti de cette masse de documens nouveaux, l'un pour la géographie et l'histoire anciennes, l'autre pour la

géographie actuelle comparée à celle des anciens. Le Français Linant parcourut les rives du Nil supérieur vers 1818, et recueillit de précieux matériaux. Valentia et Salt poussèrent plus loin les découvertes en Abyssinie, ainsi que le chev. Drovetti dans les oasis. Parmi les Allemands, Édouard Rüppell de Francfort et les Prussiens Minutoli, Heimprich et Ehrenberg, y prirent aussi une part très honorable. Du côté du midi on ne fit pas moins d'efforts : dès la fin du XVIII^e^ siècle, des missionnaires anglais, partis de la ville du Cap ou d'un autre point de la côte méridionale, arrivèrent jusqu'au 24^e^ degré de latitude sud, après avoir exploré les pays arrosés par le Gariep et ses affluens. M. William Burchell, marchant sur les traces de Barrow, franchit les *Longues-Montagnes* et celles de Kamhanni; et ayant dépassé la limite des nations qui appartiennent à la race des Hottentots, il eût pu joindre les découvertes anglaises avec celles des Portugais sur la côte occidentale, si ses guides n'avaient pas refusé de passer outre. John Campbell, agent de la Société de Londres, fit deux voyages dans ces mêmes contrées : au second, il s'avança de Old-Lattakou jusqu'à Kourichani, sous le 25^e^ degré de lat. sud; et, depuis, Cowper Rose et les missionnaires de la société évangélique de Paris ont répandu de nouvelles lumières sur le pays des Caffres.

Une autre partie de la côte, le royaume de Dahomey, en Guinée, fut décrite avec un grand nombre de détails, ignorés de Norris son prédécesseur, par l'Anglais Leod, dont le voyage (*Voyage to Africa*) parut à Londres en 1821.

Mais revenons à l'intérieur, où nous suivrons trois voyageurs intrépides de la même nation, le docteur Oudney, le lieutenant de vaisseau Clapperton et le major d'infanterie Denham (*voy.* ces noms), dans une expédition qui fit connaître plus de pays nouveaux que n'avait fait aucune de celles de leurs devanciers depuis Mungo Park. Leur but, comme celui du major Gordon Laing, que la guerre avec les Achantis (*voy.* ASHANTEE) avait fait revenir sur ses pas, fut d'examiner le cours du Niger et de le suivre jusqu'à son embouchure. Partis du Fezzan vers la fin de 1822, ils franchirent le désert qui est au nord du Soudan, arrivèrent dans la capitale de l'empire de Bornou, et ensuite à Kouka, ville située sur le lac Tsade ou Tchaad, que l'on compare pour la grandeur à la mer Caspienne. « L'un d'eux, dit encore M. Jomard, le major Denham, avec une confiance qui tient de l'audace, continue sa route jusqu'à 300 milles plus loin, et s'engage dans une expédition aventureuse, à la chasse des noirs montagnards. Pour étendre le champ des découvertes, il combat dans une cause qui n'est pas la sienne : tout périt autour de lui; l'armée entière est anéantie. Il échappe cependant; et, plus heureux que sage, il rejoint ses compagnons dans le Bornou, et leur révèle l'existence d'une grande chaîne transversale, entre le 9^e^ et le 10^e^ parallèle boréal, située précisément comme celle de Kong, et d'où découle vers le nord une rivière d'une largeur immense. A l'extrémité de sa course, il n'était plus qu'à 450 milles du fond de l'Atlantique. » Oudney et Clapperton s'avancèrent à l'ouest vers Kano, capitale du Haoussa. Sur les confins du royaume, un froid extrême et imprévu emporte le premier, le 12 janvier 1824, et prive ainsi l'expédition de son chef et du plus savant de ses membres. Cependant la caravane atteignit Sakkatou, résidence du sultan Bello qui régnait sur le Soudan, dans la personne duquel Clapperton trouva d'abord un ami instruit lui-même et disposé à l'instruire. Après un séjour de quelques mois, il regagna Kouka, et revint en Angleterre au mois d'avril 1825. La relation de ce voyage (*Narrative of travels and discoveries in northern and central Africa*, in-4°.) si riche en résultats nouveaux, fut publiée à Londres l'année suivante, et ne tarda pas à être traduite dans plusieurs langues de l'Europe. En attendant, le major Laing entreprit un second voyage : évitant la route de Bornou, il se dirige de Tripoli sur l'oasis d'Agably, traverse le désert de Saharah dans son milieu, et arrive heureusement à son but, à cette ville de Tombouktou dont on avait ouï raconter tant de merveilles, mais sans pouvoir l'atteindre. Mal-

heureusement ce courageux voyageur ne revit point l'Europe : car s'étant avancé au sud vers Ségou, il fut assassiné par un marchand maure, qu'il avait engagé comme guide. M. René Caillié (*voyez* l'art.), jeune Français, fut le premier de tous qui, ayant vu Tombouctou, revint en Europe. Il partit du Kakondi sur le Rio-Nunez, arriva à Timé, et, après une grave maladie, gagna Djenné d'où il suivit le cours du Niger jusqu'à la ville qu'il voulait découvrir, afin de mériter, ainsi qu'il le dit lui-même, le prix offert par la Société géographique de Paris. Son *Journal* fut publié par M. Jomard (Paris, 1830) en 3 volumes avec atlas.

Ainsi furent parcourues, pendant environ quarante ans, différentes lignes que le même savant estime à 22,000 milles géographiques ; mais la surface ainsi explorée (environ 10,600 m. c. g.) ne forme pas encore, suivant ces calculs, la 50^{e} partie de la surface totale. Quel champ reste ouvert à l'investigation et au dévouement à la science ! et ce dévouement sera d'autant plus grand que la fin de Houghton, Badia, Mungo Park, Rœntgen, Hornemann, Bowdich, Oudney, Laing, Denham, et tant d'autres, n'a certes rien d'encourageant.

A ces victimes d'un noble zèle il est triste d'ajouter aussi le capitaine Clapperton : en effet, après avoir été promu à ce grade et renvoyé en Afrique sur la corvette *the Brazen* dont il eut le commandement, il débarqua en 1825 sur la côte de Benin avec le capitaine Pearce et les docteurs Dickson et Morrison ; et pas un des quatre ne revit l'Europe. Accompagné seulement de Richard Lander, son domestique, il traversa les royaumes jusque là inconnus de Iarriba et de Borgou, se rendant à Boussa et à Sakkatou. Dépouillé en route de tout ce qu'il possédait, il fut mal accueilli de Bello, sulthan des Fellahs, sur l'amitié duquel il croyait pouvoir compter ; et les avanies qu'il essuya dès lors le découragèrent au point qu'il en tomba malade à Sakkatou, et qu'il mourut le 13 avril 1827. La gloire lui reste d'avoir trouvé le premier que le Dhioliba ou Niger, à partir de Tombouktou, courait au sud, d'abord dans une direction un peu orientale vers Nyffé, mais dont il se détourne ensuite dans le pays de Funda, pour se jeter à l'ouest dans le golfe de Guinée. Il détermina aussi la position de Boussa et de Yaouri. (*Voy.* le journal de sa seconde expédition, publié en français par MM. Eyriès et Larenaudière, Paris, 1826, 3 vol. avec atlas.) Ce fut d'ailleurs lui qui forma son successeur, celui auquel nous devons enfin la connaissance du véritable cours du grand fleuve de l'Afrique, à l'étude duquel les Européens ont consacré de si prodigieux efforts. C'est à un homme sans instruction, sans aucun talent remarquables, d'une humble condition, mais pénétrant, et qui, de domestique du capitaine Clapperton était devenu son ami et le continuateur de son œuvre, que la géographie doit ce précieux avantage. Après avoir rendu les derniers devoirs à son maître et avoir rempli ses dernières volontés, Richard Lander est revenu en Angleterre à travers les plus graves obstacles, le 1er mai 1828. Peu après, le gouvernement anglais conçut le projet d'envoyer en Afrique un voyageur qui descendît le Niger, Dhioliba ou Quorra (car on donne ces trois noms au même fleuve), depuis Boussa jusqu'à la mer : Richard Lander offrit aussitôt ses services, et, les ayant fait accepter, il partit accompagné de son frère John sur le bâtiment marchand l'*Alerte*, qui devait les déposer au cap Coast-Castle. Ils débarquèrent le 22 mars 1830 à Badagry, se rendirent à cheval à Boussa, poussèrent de là plus au nord jusqu'à Yaouri, où le hasard leur fit trouver un livre de prières d'Anderson qui avait accompagné Mungo Park ; et ils descendirent ensuite le Quorra jusqu'à la mer, où les conduisit le bras appelé Noun, dont l'embouchure est à l'est du cap Formose. La distance parcourue par eux sur le fleuve est évaluée à 900 milles anglais. Le 8 juin 1831, les frères Lander, plus favorisés par le sort que la plupart de leurs devanciers, prirent terre à Portsmouth, et depuis ils reçurent du gouvernement anglais la récompense de leurs travaux (*voy.* LANDER). L'Association de Londres, qui se réunit la même année à la *Société royale de Géographie*

de cette ville, décerna à Richard un premier prix annuel de 50 guinées.

Les résultats d'un nouveau voyage des deux frères, de celui de Henry Wilford en Nubie, et de là au Darfour, ne sont pas encore connus, et ceux des découvertes de notre compatriote M. Douville (*Voyage au Congo et dans l'intérieur de l'Afrique équinoxiale*, Paris 1832.) demandent encore à être éclaircis. Notre coup d'œil historique doit donc s'arrêter ici. Les notions obtenues par cette longue suite d'efforts seront décrites dans l'article suivant par un homme dont les travaux dans ces matières font autorité.

On peut consulter sur le même sujet, outre les mémoires de M. Jomard et les ouvrages déjà indiqués, ainsi que différens articles des *Nouvelles Annales des voyages*, les livres suivans : *Histoire complète des voyages et découvertes en Afrique depuis les siècles les plus reculés jusqu'à nos jours*, par le docteur Leyden et M. Hugh Murray, traduite de l'anglais par M. A. C. (Paris, 1821, 4 vol. avec atlas); Walkenaër, *Histoire générale des voyages, ou nouvelle Collection des relations de voyages par mer et par terre* (Paris, 1827 et suivans, 14 vol.), et *Recherches géographiques sur l'intérieur de l'Afrique septentrionale*, un fort vol. in-8°, Paris, 1821; La Renaudière, *Essai sur les progrès de la géographie de l'intérieur de l'Afrique*, Paris, 1826. J. H. S.

AFRIQUE (DESCRIPTION DE L'). On désigne par ce mot la plus méridionale des trois parties de l'ancien monde, et le seul des continens du globe qui s'étende d'un tropique à l'autre; c'est aussi celui où l'on éprouve les plus fortes chaleurs. Il est situé entre le 38° de latitude nord et le 35° de latitude sud, et entre le 20° de longitude ouest et le 49° de longitude est. Il a donc environ 73 degrés du nord au sud, et 69 degrés de l'est à l'ouest. Il est partagé par l'équateur presque en deux parties égales. Sa longueur entre le septentrion et le midi est de 4,200 milles géographiques et sa largeur est de 4,065 milles géographiques. Sa superficie est d'environ 850,000 milles géographiques. Sa population a été rabaissée jusqu'à 20 ou 30 millions d'individus, et élevée jusqu'à 200 millions. L'évaluation la plus probable est entre 60 et 70 millions; mais on doit avouer que les élémens nous manquent entièrement pour un calcul de ce genre, même grossièrement approximatif. L'Afrique présente dans sa forme la figure irrégulière d'une moitié de ce jouet des enfans que l'on nomme cerf-volant, partagé dans sa longueur. C'est une immense presqu'île qui ne tient au continent d'Asie que par l'isthme de Suez. Sa partie septentrionale s'élargit en cercle vers l'occident, tandis que sa portion méridionale s'allonge en triangle vers le sud. Dans l'intérieur, de vastes déserts, entrecoupés seulement par des îles végétales, ou des oasis de peu d'étendue, épars dans un océan de sable, séparent entre elles, comme en Arabie, les régions fertiles. Les côtes ont trois expositions principales, nord, ouest et est. Celles qui font face au septentrion, ou à l'Europe, forment le rivage méridional de la Méditerranée. Elles s'étendent de l'est à l'ouest, depuis El-Arych, à l'orient du delta du Nil, jusqu'au cap Spartel dans le détroit de Gibraltar: elles projettent, vis-à-vis de la Morée et de la Sicile, le cap Razat et le cap Bon qui font les deux points extrêmes d'un golfe au fond duquel se trouvent deux autres golfes plus petits, celui de Cabis ou la petite syrte des anciens, et le golfe de Sidre ou la grande syrte. Les côtes occidentales d'Afrique que baigne la mer Atlantique s'étendent depuis le cap Spartel, jusqu'au cap des Aiguilles, à quelque distance au sud du cap de Bonne-Espérance. Avant d'atteindre l'équateur elles s'arrondissent vers l'ouest, et la portion la plus méridionale du demi-cercle qu'elles décrivent, se trouve entièrement tournée au sud, et forme la limite septentrionale du large golfe de Guinée. Avant d'y arriver, en partant d'Europe on rencontre en mer des archipels et des îles isolées, qui sont les Açores, Madère, les Canaries, les îles du cap Vert, cap qui forme la pointe la plus occidentale de l'Afrique; puis, plus près des côtes, les îles du Prince, de Fernando-Po, de Saint-Thomas sous la Ligne, et Annabon; enfin plus à l'ouest sont l'île de

l'Ascension, et celle de Sainte-Hélène, petit point qui est comme perdu dans le vaste Océan, auquel se rattache, par la mort d'un seul homme, le souvenir des événemens les plus mémorables de l'histoire de ces derniers temps. Les côtes orientales du continent que nous décrivons, s'étendent depuis le cap des Aiguilles jusqu'à Suez, au fond du golfe Arabique, long et étroit bras de mer parsemé d'îlots et d'écueils qui s'étend entre l'Afrique et l'Asie, et qui est séparé par un détroit très resserré, nommé Bab-el-Mandeb, du golfe d'Aden, dont il n'est que la continuation. Le cap Guardafui termine à l'est ce golfe d'Aden et toute l'Afrique. Il a dans son voisinage l'île Socotra, qui, avec quelques petits îlots intermédiaires, est comme une prolongation du continent africain; mais au sud, entre les caps Delgado et Corrientes, s'étend la grande île de Madagascar, étroite, allongée, parallèle aux côtes d'Afrique, et qui forme avec elles un bras de mer de 130 à 140 lieues de largeur qu'on a nommé le canal Mosambique. Au nord de cette île, une des plus étendues du globe, et la plus grande de toutes les îles africaines, sont les archipels Comores et des Seychelles, et à l'est les îles de France et de Bourbon, où, dans un autre hémisphère, la domination de la France et celle de l'Angleterre se retrouvent encore voisines, inquiètes et jalouses.

Si l'on excepte la Notasie ou Nouvelle-Hollande, l'Afrique est la moins connue de toutes les parties du monde : aucune autre ne présente des monumens d'une civilisation aussi ancienne et aussi perfectionnée, et aucune n'offre cependant un défaut plus absolu de gouvernement régulier, plus de férocité et de barbarie. Cette portion du globe est aussi la plus remarquable par les variétés de l'espèce humaine les plus diverses, et par l'abondance et la singularité des animaux et des végétaux que son sol nourrit. Elle est enfin celle qui offre les objets d'études les plus importans au philosophe, au géographe, au naturaliste et à l'antiquaire.

Elle se trouve divisée en un nombre de régions, qui diffèrent beaucoup entre elles, à cause des grands espaces stériles qui les séparent. La plus célèbre est celle qui au nord-est forme le bassin du Nil. Elle comprend l'Abyssinie, la Nubie, et l'Égypte encore aujourd'hui la plus riche, la plus civilisée de toutes les contrées africaines, et qui renferme le port d'Alexandrie et la ville du Caire qu'on peut considérer comme la seule grande capitale de ce continent. Les montagnes qui bornent au sud et au sud-ouest cette région, donnent naissance aux rivières qui affluent dans le Nil. Ces monts sont les plus élevés de toute l'Afrique; et quelques-uns, quoique à treize degrés seulement de l'équateur, atteignent la limite des neiges perpétuelles. Au nord est la région entre la mer et l'Atlas, chaîne célèbre d'où ne découlent que des torrens ou des rivières peu ou point navigables et d'un cours très borné. Cette région comprend le plateau de la Cyrénaïque presque envahi par les sables de Barka; Tunis, illustrée par le souvenir de Carthage; Alger, théâtre récent et glorieux de la valeur française; et enfin Maroc, l'antique Mauritanie, qui méritait véritablement le nom d'empire, lorsque ses souverains étendaient leur puissance sur toute la surface du grand désert. Ce désert, parsemé d'un grand nombre d'oasis, peut être considéré comme une troisième région qui recevra le nom de Saharah. Elle est bornée à l'ouest par la côte de l'océan Atlantique. Le plus grand de tous ces oasis du Saharah est le Fezzan, l'ancien pays des Garamantes, qu'on trouve au revers des montagnes, au sud du golfe de Sydre ou de Kébir. A l'est et entre le Fezzan et l'Égypte est l'oasis de Syouah où était le temple de Jupiter Ammon. Au sud de Syouah, et plus près de l'Égypte, on rencontre les oasis Libyens, où des monumens attestent encore l'étendue de la domination romaine. Enfin, sur les routes qui conduisent au Soudan, sont les oasis de Karvas, de Touat, d'Asben, de Gualata, de Tichit, de El-Hoden, et d'autres peu connus. Les trois grandes régions dont nous venons de parler offrent une population mêlée d'Asiatiques, d'Européens et de races indigènes qui diffèrent plus ou moins entre

elles par les traits du visage, le langage et les habitudes : toutes cependant, à la réserve des Coptes d'Égypte à teint fumeux, des Changallas d'Abyssinie, et des Tibbos du Saharah qui sont noirs, des Barabras et des Abbadis de la Nubie à peau bronzée, peuvent se rapporter à cette grande variété, ou branche de l'espèce humaine, que l'on a nommée blanche ou caucasique. Il n'en est pas de même des diverses régions d'Afrique qui sont situées immédiatement au sud entre les deux tropiques. Ces régions sont habitées par une variété de l'espèce humaine, qui diffère de la précédente par sa couleur noire. On a confondu tous les peuples de cette variété sous le nom de nègres, quoiqu'ils proviennent de races distinctes et très différentes par les traits, leur angle facial, et même par la nature de leurs cheveux. Deux autres races qui sont venues d'ailleurs, et qui ne sont pas noires, mais cuivrées, ont fait invasion dans leurs pays, et sont souvent parvenues à les dominer ; ce sont les Foulahs, et les Fellatas ou Fellhas. La Sénégambie, nommée aussi Nigritie maritime, est la plus occidentale des régions habitées par les nègres. Elle est bornée à l'ouest par la mer Atlantique, à l'est et au sud par les montagnes qui fournissent les sources du Sénégal, de la Gambie, du Rio-Grande, du Rio-Nunez, du Casamansa, des deux Scarcies, de la Rokelle et d'autres rivières de moindre importance. Trois races principales, les Ouolofs, les Mandingues et les Foulahs peuplent cette région subdivisée en un grand nombre de petits royaumes. Les Français se sont depuis long-temps établis, pour le commerce, sur le Sénégal ; les Anglais sur la Gambie et à Sierra-Léone ; les Portugais sur la Casamansa, le Rio-Grande, vis-à-vis l'archipel des Bissagos, et sur le Rio-Nunez. Entre les montagnes qui bornent la Sénégambie au sud et la mer, est une autre région à laquelle s'applique exclusivement la dénomination de Guinée. Quoique presque toutes les nations européennes, attirées par le commerce des esclaves et de l'ivoire, y aient établi de nombreux comptoirs, elle est très peu connue ; la portion occidentale, nommée la Côte du Vent, n'a dans l'intérieur été parcourue par aucun voyageur européen. La Côte d'Or nous offre le territoire des Achantis, de Dahomey et d'Ardrah, et, plus éloigné de la mer, le Ghofran ou Dagoumba. La côte de Calabar borne au sud le royaume de ce nom, le Benin et Ovyhère. Une chaine de montagnes dites de Kong paraît borner au nord cette vaste région de la Guinée ; mais les dernières découvertes dans cette partie du globe ne nous apprennent pas d'une manière certaine si les pays de Funda, de Yarriba, de Borgou, appartiennent à la Guinée ou au Soudan, vaste région centrale qu'on a nommée aussi Nigritie intérieure. Elle est bornée à l'ouest et au sud par les montagnes de la Sénégambie et de Kong ; au nord par le grand désert. A l'est ses limites sont incertaines comme nos connaissances géographiques ; au sud elles sont entièrement ignorées : cependant à l'orient elles doivent être tracées par la ligne des hauteurs qui fournissent les sources du Bahr-el-Abiad ou de la Rivière blanche, le plus considérable des affluens du Nil, mais dont la source est encore inconnue. Cette grande région du Soudan ou de la Nigritie intérieure, qui, après les régions du Nil et de l'Atlas, est la plus avancée vers la civilisation, se subdivise en plusieurs grandes portions. A l'ouest on trouve le Bambarra et le Massina, pays où sont Djenné et Tombouctou, et que traverse en coulant vers l'orient le Dhioliba, dont l'embouchure est présumée dans le Bénin. Au centre est le Haoussa, qui renferme Sakatou, le Gouber, Kaschna, Kano, Kattagoum. La Qouarrama et toutes les autres rivières qui à l'occident de Kano arrosent ce pays, coulent à l'ouest. Enfin à l'orient est la contrée du lac Tchad, sorte de mer intérieure, qu'entourent le Bornou, le Kanem et le Begharmi, et dans laquelle se déchargent le Yéou, fleuve qui vient de l'ouest et dirige par conséquent son cours dans un sens opposé à celui des rivières d'Haoussa, et le Chary, qui vient du sud et coule vers le nord. Les Fellatahs, qui paraissent appartenir à une race peu différente des Caffres de l'est, ont fait invasion dans le centre de cette

région et dans le Haoussa, et paraissent y dominer. Le Darfour et le Kordafan sont entre ces contrées et le Nil; mais peut-être le Kordafan appartient-il plutôt à la région du Nil qu'au Soudan. La Guinée et le Soudan s'étendent d'occident en orient et sous les mêmes parallèles; mais la région du Congo, qu'on a nommée Guinée inférieure, se prolonge du sud au nord depuis le fond du golfe de Biafra et les hautes montagnes d'Ambose jusqu'au cap Négro. Cette grande région est encore le pays des nègres, ou des hommes noirs; mais ce sont des races différentes de celles de la Guinée proprement dite. Cette région, où les Portugais sont établis depuis le moment où ils en ont fait la découverte, comprend les pays de Biafra et de Loango au nord, le Congo qu'arrose le grand fleuve Zaïre ou Barbela au centre; Angola et Benguela au sud. L'océan Atlantique forme à l'ouest les limites de cette division. A l'est sont les hauteurs d'où découlent les fleuves qui l'arrosent, mais dont les cours ne sont pas connus: on sait seulement qu'il existe à l'orient un désert qui ne doit pas être entièrement stérile, puisque c'est dans ces solitudes qu'errent, avec leurs troupeaux, les redoutables Jagas, les plus féroces de tous les nègres. Nos divisions doivent se conformer à l'imperfection de nos connaissances. Nous devons donc comprendre sous une seule dénomination toute la portion méridionale de l'Afrique qui s'étend entre le cap Négro et le cap Corrientes, quoique nous ignorions si elle forme une division naturelle, et même quels sont les noms des contrées que renferme son intérieur. Les premiers géographes qui ont écrit sur l'Afrique ont nommé cette région Cafrerie, parce qu'en effet il n'y a plus de nègres dans cette région, et que l'on confondait ensemble les Cafres à teint bronzé ou cuivreux et à figure régulière, et les Hottentots d'un brun jaunâtre, à menton pointu, à face difforme et en lozange, qui sont cependant des variétés bien distinctes de l'espèce humaine. En partant de la ville du Cap, la seule ville européenne de quelque importance qui soit en Afrique, les voyageurs ont poussé leurs reconnaissances jusqu'au tropique, c'est-à-dire, depuis le 34° de latitude sud jusqu'au 26e; et ils ont donné les moyens d'établir quelques subdivisions dans cette grande région méridionale. La plus connue de toutes est celle de la colonie du Cap, possédée aujourd'hui par l'Angleterre. Cette colonie a au nord ce plateau stérile où sont ces déserts singuliers qu'on nomme Karros, et derrière, une chaîne de montagnes qu'il faut franchir pour arriver dans le bassin de la rivière Orange ou du Gariep, la plus grande des subdivisions de cette région. Des missionnaires anglais et allemands y ont formé, depuis quelques années, des établissemens. Cette contrée offre une population mélangée de nations nommées Koranas, Bizjuanas, Ouanketzes et Maroutzis, qui ressemblent aux Cafres; et de Saabs ou Boschimans, qui se rapprochent plus de la race hottentote que de toute autre. Celle-ci, plus spécialement reléguée à l'extrémité de l'Afrique et dans la contrée du Cap, paraît revendiquer aussi les Namaquas, qui à l'ouest habitent les deux rives du Gariep ou fleuve Orange, vers son embouchure et jusque vers la cataracte formée par ce fleuve et la prolongation des montagnes de Roggeveld. A l'est du bassin de ce fleuve, et de la colonie, la côte Natal et le golfe Lagoa forment une troisième subdivision. C'est la patrie des nombreuses tribus des Cafres. Cette même race paraît aussi occuper seule le pays de Sofala, et le bassin du Quilmanci ou Zambeze, où est le Mocaranga, ou Monomotapa, qui forme une autre grande région de l'Afrique, confondue également avec la précédente, sous le nom de Cafrerie, par les premiers géographes. Les Portugais, attirés par le commerce de l'or, ont depuis long-temps formé à Senna et à Chicova des établissemens qui ont décliné avec la gloire et la puissance de cette nation. Cette région s'étend sur la côte depuis le cap Corrientes jusqu'à l'île d'Angoxa, et renferme au nord dans l'intérieur le pays des Maravez et des Movizas. Elle paraît avoir des relations commerciales avec la région du Congo, sur la côte opposée, par le pays de Cazumbe et de Moulouas, qui restent incer-

tains entre les deux régions, ou qui, ainsi que le pays de Butua ou d'Abutua, célèbre par ses mines d'or, forment peut-être une région intermédiaire à laquelle appartient aussi une partie de celle que nous avons comprise dans la Cafrerie.

Je comprendrai sous le nom général de Côte orientale la dernière des régions de l'Afrique dont il me reste à parler, parce qu'en effet nous n'en connaissons que les rivages. Les Arabes et ensuite les Portugais y ont formé des établissemens, vivifiés par le commerce de l'Égypte, de l'Arabie, de la Perse et de l'Inde. La même région doit être partagée en plusieurs portions qui ne sont que de simples subdivisions de cette grande côte, savoir : la côte de Mozambique, à l'extrémité nord de laquelle est Quiloa; la côte de Zanguebar ou Zanguys où est Mélinde; la côte d'Ajan jusqu'au cap Guarduafui où est Magadoxo, et la côte d'Aden qui s'étend jusqu'au détroit de Bab-el-Mandeb. A Mozambique et à Zanguebar, on retrouve dans l'intérieur les races noires ou les nègres Makouas, Monjous, Gallas, Machidas et autres; mais les races des Emozaïdis ou Irmacs, et celle des Somaoulïes paraissent être dominantes sur les côtes d'Ajan et d'Aden. On retrouve encore chez ces derniers la couleur noire et les cheveux crépus des nègres; mais ils n'ont ni leur nez aplati ni leur physionomie.

Entre les régions du Soudan, du Congo, de Sofala, de la Côte orientale et de la Cafrerie, est un immense espace sur lequel on ne sait rien. Cette ignorance absolue empêche de pouvoir se former une idée de la structure générale du continent africain, puisque c'est probablement dans cet espace que sont les principales sources du Nil et celles de plusieurs grands fleuves qui se déchargent dans les océans Atlantique et Indien, à travers les régions de la Côte orientale, du Congo et de Sofala. C'est ainsi qu'en Europe nous ne saurions pas comment le Danube, le Rhin, le Rhône et le Pô coulent d'une même région dans des directions opposées, si nous ignorions l'existence de la Suisse et des hautes montagnes des Alpes, ainsi que les directions de ses principales vallées.

Des diverses régions dont nous venons de faire mention, il n'en est que deux qui, avant la découverte du Cap dans le xv^e^ siècle, aient reçu les bienfaits de la civilisation; ce sont celles du Nil et de l'Atlas. Elles ont toutes été englobées, à la réserve de l'Abyssinie, dans le grand empire des Romains, et ont reçu par lui le christianisme. Les mahométans ont arraché au sceptre des empereurs de Constantinople ces vastes régions; ils y ont aussi fait prévaloir leur religion. Leurs prêtres, qu'on a nommés *marabouts*, ont pénétré, avec leurs armées, dans les régions du Sahara, du Soudan, de la Guinée et de la Côte orientale. Ils ont converti à la foi de Mahomet un grand nombre de peuples nègres. Cependant les Abyssins, chez qui le christianisme avait pénétré, ont conservé, au milieu du déclin de leur civilisation, sinon les dogmes, du moins la tradition et quelques pratiques de notre religion. Dans la Sénégambie, la Guinée et le Congo, on a fait de vains efforts pour introduire l'Évangile chez les nègres; mais, outre que cette religion, en leur interdisant la pluralité des femmes, est moins assortie à leurs mœurs et à leurs habitudes que le mahométisme, les cruautés et les vices des Européens, trafiquans d'esclaves, n'étaient nullement propres à recommander leur culte parmi les populations dont ils étaient les corrupteurs et les fléaux. Dans la Cafrerie, les missionnaires protestans ont trouvé dans le caractère pacifique des Hottentots des obstacles moins grands : le christianisme s'étend en outre, dans cette région, par l'accroissement rapide de la population européenne de la ville et de la colonie du Cap. Toutefois le nombre des chrétiens de cette contrée et d'Abyssinie, ceux des divers comptoirs européens, de la Sénégambie et de la Guinée, joints aux juifs d'Égypte et des états barbaresques de la région de l'Atlas, est peu considérable relativement à l'ensemble de la population africaine. On peut donc dire, que sous un point de vue général, toute l'Afrique est mahométane, ou assujétie à un honteux fétichisme.

La langue la plus répandue est l'arabe avec ses différens dialectes. En Sé-

négambie et en Guinée, les nègres ont appris quelques phrases de français et d'anglais. Au Congo, un plus grand nombre parlent un portugais corrompu. Dans la Cafrerie, la conquête des Européens a fait prévaloir l'anglais et le hollandais. Parmi les nègres et les Cafres, chaque nation, chaque tribu, a sa langue particulière. Le ouolofe et le mandingue sont deux langues répandues dans toute la Sénégambie. Le dialecte des Hottentots, par ses sons bizarres et ses clapemens de langue, est le plus extraordinaire qu'on ait encore rencontré sur tout le globe.

Les principaux objets du commerce d'Afrique sont l'ivoire, l'or, les esclaves, la gomme, les drogues médicinales, la cire, le coton, les plumes d'oiseaux, les chevaux et les bestiaux. Les régions du Nil et de l'Atlas produisent d'abondantes moissons de froment, de *sorgho* (*voy.*), d'orge et de riz. Les dattiers procurent un aliment précieux aux habitans du désert; et le manioc est cultivé, pour le même but, dans les terres fertiles : le maïs et l'ananas y ont été transportés du Nouveau-Monde. La vigne réussit en Barbarie, dans quelques cantons d'Égypte, et au cap de Bonne-Espérance; plusieurs palmiers fournissent ailleurs une boisson salutaire. Le *chi*, qu'on a heureusement transplanté dans nos îles d'Amérique, produit un beurre végétal excellent. Toutes les variétés d'oranges et de citrons y croissent spontanément. Le cassier, le séné, le tamarinier y préparent à la médecine de puissans spécifiques. Des forêts odoriférantes de cocotiers, de mangoustiers, de cachous, ornent les rivages de la mer, et tempèrent la chaleur de leur sable brûlant. L'Afrique présente fréquemment le contraste d'une stérilité absolue et d'une végétation surprenante, par sa force et son exubérance. Le baobab (*voy.*) étonne par la grosseur de sa tige, la grandeur de son ombrage, et la durée de sa végétation. L'herbe de Guinée s'élève à treize pieds de hauteur. On trouve partout des plantes remarquables par la beauté de leurs fleurs et leur parfum exquis. Les géraniums du Cap ont fait invasion dans nos jardins européens; les aloës, les balsamines, les tubéreuses, les liliacées, donnent à la floraison des solitudes africaines une pompe et une magnificence extraordinaires. Les lions, les léopards, les hyènes, les chakals, les sangliers, les buffles, les éléphans, les rhinocéros, les hippopotames, les crocodiles, les énormes serpens, les singes, les aigles, les vautours, et tous les animaux les plus redoutables et les plus destructeurs, sont communs en Afrique; mais les espèces qui s'y trouvent, sont presque toutes différentes de celles qui existent dans d'autres parties du monde, et ont été à tort confondues avec elles. Il en est aussi qui n'ont point d'analogues sur le globe; telles sont la girafe, le zèbre, le gnou (*voy.*) et plusieurs autres. La quantité de certains quadrupèdes est surtout prodigieuse : dans la Cafrerie, au nord de la colonie du Cap, des troupeaux d'antilopes errent par milliers; et leur multitude qui se presse ne peut, faute d'espace, échapper aux chasseurs qui les poursuivent. Les animaux utiles s'y trouvent tous réunis; le mouton y fournit une laine abondante, et y traîne une queue pesante et grasse; l'âne y est plus beau et plus fort qu'en aucun lieu du monde; les diverses races de chevaux sont au nombre des plus renommées; le chameau y rend des services d'un prix inestimable, et rend seul possible la traversée du désert. Le bœuf est utilement employé pour les charrois, et transporte les lourds fardeaux de l'habitant du Cap à travers les gorges les plus profondes, et sur les montagnes les plus escarpées; mais les vaches d'Europe qu'on a transportées en Guinée, y ont promptement dégénéré, et donnent peu de lait, tandis que les Gallas, au sud de l'Abyssinie, nourrissent une petite espèce de bœufs à bosse ou de zébus, dont les cornes ont quatre pieds de hauteur, et qui paraît encore particulière à ce continent. Les oiseaux, en Afrique, ne sont pas moins nombreux ni moins remarquables que les quadrupèdes. La pintade et le canard de Barbarie ont été naturalisés en Europe; le perroquet gris de la côte de Guinée est, dans cette classe, le plus intelligent de tous ceux que l'on

connaisse. Les moineaux, impuissans pour se défendre contre la multitude des animaux voraces qui cherchent à s'en nourrir, se réunissent en sociétés nombreuses pour construire et fortifier en commun de grands nids divisés en cellules, afin d'élever, sous la tutelle commune, leur faible postérité. Les autruches et les aigrettes, espèce de héron, fournissent leurs plumes au commerce. Jusque dans la classe des insectes, l'Afrique offre des prodiges inconnus ailleurs. Les termites ou fourmis blanches y construisent ces édifices pyramidaux tellement solides qu'ils servent de védètes aux habitans, qui se placent au besoin sur leur sommet, ou qui s'en servent comme de grands fourneaux après en avoir chassé les essaims constructeurs. Les abeilles produisent, dans les forêts, du miel en abondance; et le coucou indicateur, trop timide pour attaquer seul l'insecte courageux, sait par son vol et son cri attirer l'homme jusqu'à leurs ruches, afin de glaner, après ce puissant ravisseur, le miel que celui-ci a négligé d'enlever. L'or, le fer et le cuivre, que presque toutes les tribus les plus barbares savent fondre et travailler, sont les productions minérales les plus remarquables. On exporte aussi du soufre et du natrum. Dans certaines régions, le sel est d'une rareté extrême, tandis que dans d'autres on en trouve des masses énormes, qui sont pour les habitans l'objet d'un important trafic. Les émeraudes de la Haute-Égypte ont eu de la célébrité. Cependant cette partie du monde n'a jamais été renommée pour l'abondance ou la qualité de ses pierres remarquables, quoiqu'on trouve dans certains cantons des sardoines, des onyx et des améthystes, et que tous les voyageurs aient vanté la beauté des cailloux roulés par les eaux de la rivière Orange.

L'Afrique n'a exercé d'influence sur les diverses contrées du globe que par les régions du Nil et de l'Atlas; toutes les autres sont demeurées barbares, et même, jusque dans ces derniers temps, elles étaient totalement inconnues ou n'étaient connues qu'en partie. Mais l'Égypte, antérieurement à tous les historiens qui nous restent, a fait de grandes conquêtes en Asie, et a dominé les contrées alors civilisées : l'histoire de cette époque, la plus glorieuse de cette partie du monde, a été retracée sur ses impérissables monumens; et c'est aujourd'hui l'objet le plus important et le plus intéressant qui soit offert aux patientes recherches de l'érudition. Depuis, et sous le sceptre des souverains grecs, l'Égypte a encore exercé sur les nations, les lettres, les arts et les sciences, une domination plus douce et plus salutaire que celle de la force. Carthage, fière de son commerce, de ses richesses et de ses nombreuses colonies, voulut disputer à Rome la suprématie, et succomba. L'Égypte et Carthage, et par conséquent l'Afrique entière, sous la domination des Romains, comme sous celle des Musulmans, n'a plus eu aucune prépondérance, et n'a eu qu'une faible influence sur les autres parties du monde. Elle a même été sous ce rapport promptement éclipsée par l'Amérique, si nouvellement découverte, et qui, il y a trois siècles, ne présentait encore que deux peuples enveloppés dans les langes d'une civilisation naissante, au milieu de hordes complètement barbares : mais l'accroissement de la population d'Europe, et le développement rapide de l'industrie de cette partie du monde, amèneront des changemens considérables, et de salutaires révolutions, dans les destinées de l'Afrique, et la feront sortir de l'état d'affaiblissement et d'abjection où elle est tombée depuis tant de siècles. (Voir les articles spéciaux.) W-R.

AFRIQUE (SOCIÉTÉS D'). Il existait en France, sous cette dénomination une compagnie formée à Marseille et dont les opérations étaient très importantes. Aujourd'hui il en existe plusieurs en Angleterre, sous le même nom ou autres analogues. C'est d'abord la Compagnie d'Afrique (*African Company*), créée en 1750 par acte du parlement; c'est l'Association africaine (*African Association*) établie à Londres en 1788; c'est enfin l'Institution d'Afrique (*African Institution*) fondée en 1807. La première, moins philantropique dans ses vues que les deux autres, a pour objet la garde et la conservation des forts construits sur les côtes occidentales d'Afrique, ainsi que l'entretien de leurs garnisons. Le parlement

lui alloue, à cet effet, un subside annuel de 13,000 livres sterl., et le directeur demeure responsable des engagemens de la société. Ses membres se livrent en commun à des entreprises commerciales; c'est même là leur but principal: mais ces spéculations, considérées comme objets d'intérêts privés, restent en dehors des statuts. La seconde s'attache à l'exploration de l'intérieur de l'Afrique, à la civilisation des nègres, aux avantages commerciaux de l'Angleterre. Le célèbre Joseph Banks en était l'ame. Il a été question dans le premier article AFRIQUE des expéditions faites aux frais de cette Société. Le but de la dernière, semblable pour le reste à celui de la seconde, était principalement l'abolition de la traite des nègres et la civilisation des peuplades africaines. Bien que la médiocrité de ses ressources pécuniaires ne lui permit aucune expédition considérable, elle a établi des écoles dans le pays de Sierra-Léone; et ses efforts n'ont pas peu contribué à l'abolition de la traite des noirs. Elle publie annuellement le rapport de ses travaux. M-z.

AGA ou **AGHA**, seigneur. C'est le nom que les Turcs donnent en général au commandant d'une troupe; c'est aussi un titre de civilité. Il y a des agas des *spahi* et des *silihdar*, c'est-à-dire de la cavalerie et de l'infanterie; un aga des *topdchi* ou artilleurs; le *kizlar aga* ou chef des eunuques noirs, et le *kapou aga*, pour les eunuques blancs. Le chef des janissaires portait également le titre d'aga, et jouissait d'une considération presque égale à celle qui est attachée au titre de grand-visir. *Voy.* EFFENDI et SULTHAN. *C. L.*

AGACEMENT. Ce mot sert à exprimer une exaltation de la sensibilité, qui toutefois ne constitue pas une maladie. On l'a réservé principalement pour désigner le sentiment désagréable que fait éprouver à tout l'appareil dentaire le bruit particulier dont s'accompagnent certains frottemens; par exemple, l'action de la scie sur une substance dure, la section d'un morceau de liége, le glissement d'un instrument métallique sur une surface polie. Cette sensation pénible ne se borne pas à l'appareil dentaire; elle s'étend à tout le système nerveux, et provoque un malaise indéfinissable, une impatience, une irascibilité, qui peuvent être plus ou moins marqués. L'agacement, dans une autre nuance, est déterminé par l'impression que font sur le palais et sur les dents les fruits acerbes ou ceux qui ne sont pas encore parvenus à la maturité; ce phénomène a été observé depuis longtemps, puisqu'il est dit dans l'Écriture-Sainte: « Les pères mangeront des fruits acides, et les enfans en auront les dents agacées (Jérém. XXIX, 30). »

Cette affection incommode se dissipe promptement sous l'influence de la chaleur; mais il faut autant que possible se soustraire aux causes qui la provoquent. Nous ajouterons que le phénomène appelé *agacement* se présente souvent au début et dans le cours des maladies aiguës. W.

AGA MAHMED ou **MOHAMMED**, *voy.* ACHA MOHAMMED.

AGAMEMNON, roi de Mycène et d'Argos, fils de Plisthène, petit-fils ou neveu d'Atrée, et frère de Ménélas et d'Anaxibie. Sa mère, d'après les uns, s'appelait Eriphile; d'après les autres, Airope. Homère, en désignant les deux frères du nom d'Atrides, a fait supposer généralement qu'ils étaient fils d'Atrée. Une destinée ennemie poursuivit impitoyablement cette race de héros, depuis Tantale, leur aïeul, jusqu'à Agamemnon et ses enfans (*voy.* TANTALE, PÉLOPS, ATRÉE et THYESTE). Agamemnon régnait sur Mycène, et son empire s'étendait sur une partie de l'Achaïe, sur l'Argolide et sur les îles voisines. Son épouse Clytemnestre lui avait donné Iphigénie, Électre, Chrysothémis et Oreste, lorsqu'éclata la guerre de Troie dont il fut un des instigateurs et dont sa puissance et son autorité lui firent confier l'expédition. Il arma lui seul cent vaisseaux et en céda 60 aux Arcadiens. L'armée se rassembla en Aulide. Diane ayant long-temps suspendu, en arrêtant les vents, le départ de la flotte, l'orgueil d'Agamemnon le fit résoudre à sacrifier sa fille Iphigénie, pour rendre favorable à l'expédition qu'il commandait, la déesse, qui avait d'abord

demandé ce sacrifice en réparation d'un outrage, et qui ensuite sauva elle-même Iphigénie (*voy.* cet art.). A la fin, les Grecs arrivèrent devant Troie; Agamemnon soutint toujours avec avantage la supériorité de son rang et de son caractère parmi les autres chefs de l'armée grecque, pendant les longues années du siége de la ville de Priam et durant les combats multipliés dont la fortune fut tour à tour si changeante. Il provoquait les plus braves, et s'exposait courageusement à tous les dangers. Dans les conseils des rois, il parlait avec prudence et dignité. Ses démêlés avec Achille, immortalisés par Homère, ont été racontés à l'art. ACHILLE. Lorsqu'après une absence de dix ans et la prise de Troie, il rentra dans ses foyers, la trahison de sa femme lui fit trouver la mort. Égisthe, fils de Thyeste, à qui, à son départ, il avait pardonné le meurtre d'Atrée et confié le soin de sa famille, de complicité avec Clytemnestre, le surprit pendant son repos, l'égorgea ainsi que la fille de Priam qui lui était échue en partage, Cassandre avec ses enfans. Ainsi le raconte Homère; mais d'après des témoignages différens, Clytemnestre elle-même l'égorgea dans son bain, après l'avoir traîtreusement enveloppé dans une chemise qu'elle avait jetée sur lui. Les uns attribuent cet assassinat à ses liaisons coupables avec Égisthe, d'autres à sa jalousie contre Cassandre.

Les combats intérieurs entre l'orgueil ambitieux et la tendresse paternelle d'Agamemnon, ses derniers malheurs et sa fin déplorable, ont excité la verve des poètes dramatiques modernes, après avoir été l'objet des poétiques récits de l'immortel chantre d'Ilion et des admirables productions des grands tragiques athéniens. L'Iphigénie en Aulide, de Racine, a transmis à l'admiration des siècles futurs la peinture fidèle du roi des rois. Le triste sort d'Agamemnon, rentrant dans ses foyers et tombant dans les embûches homicides et adultères d'Égisthe et de Clytemnestre, a donné lieu à la meilleure tragédie de M. Lemercier. La peinture s'est aussi emparée de ce sujet : on peut voir au Luxembourg le tableau de M. Guérin, dans lequel Égisthe guide son amante vers le lit où repose Agamemnon, et lui montre l'usage qu'elle doit faire de son poignard. *C. L. m.*

AGANIPPE, source célèbre du mont Hélicon en Béotie, laquelle, comme celle du nom d'Hippocrène (*voy.*), plus fameuse encore parmi les poètes, jaillit sous le pied de Pégase, lorsque ce cheval ailé frappa la terre en cet endroit. Les deux sources, où les poètes allaient puiser l'inspiration, étaient consacrées aux Muses et à Apollon. Les premières en avaient reçu le surnom d'Aganippides. Aganippe est aussi le nom de la mère de Danaé (*voy.*), femme d'Acrisius. S.

AGAPES (repas d'amour, du verbe grec ἀγαπάω). C'est ainsi que dans la primitive église chrétienne on appelait les repas que prenaient en commun les fidèles, et qui précédaient la solennité de la sainte Cène (*voy.* ce mot). Des hommes de toutes classes y assistaient, confondus les uns avec les autres, en signe de l'égalité et de la fraternité chrétiennes. Chacun y contribuait selon ses moyens; les riches défrayaient les pauvres. Ce touchant et salutaire usage établi par les apôtres, si conforme d'ailleurs à l'esprit de paix et de concorde du christianisme naissant, devait entraîner des inconvéniens et des difficultés, à mesure que les communautés devenaient plus considérables : de nombreux désordres s'y étaient introduits; aussi les agapes furent-elles supprimées dès le IV^e^ siècle. La société des frères Moraves (*voy.* ce dernier mot) a, depuis, renouvelé la coutume des agapes pour des occasions solennelles : ces assemblées signalent leur réunion par des chants et des prières; les repas qu'on y fait en commun consistent dans un usage modéré de thé et de pain de froment.

Chez les chrétiens catholiques le pain bénit est la représentation de cette coutume. *C. L.*

Le mot AGAPÈTES a la même origine, et désignait chez les chrétiens primitifs des vierges, filles ou parentes des apôtres et de leurs successeurs; en général des saintes filles qui, vivant en communauté, servaient les ecclésiastiques par des motifs

de piété. Après l'établissement du célibat, les prêtres eurent chez eux des compagnes auxquelles on donnait le même nom. Cet usage fit naître du scandale, et il paraît avoir produit du désordre dès le temps où vivait saint Jérôme, puisque ce père demande avec véhémence : *Unde agapetarum pestis in ecclesia introïit?* S.

AGAR, jeune Égyptienne qu'Abraham et Sara ramenèrent de Memphis, où la famine les avait contraints de chercher un asile. Dieu avait promis au vieux patriarche une postérité aussi nombreuse que les sables de la mer (*voy.* Abraham); mais la longue stérilité de Sara vieillissante semblait le démentir, et attristait Abraham, qui déjà comptait quatre-vingt-six années. Alors Sara sut se résigner au plus grand sacrifice : Agar était jeune et belle; elle-même la conduisit vers Abraham, vainquit ses scrupules, et la plaça dans son lit. Ismaël fut le fruit de cette union. La servante féconde eût vécu paisiblement sous le même toit que sa maîtresse stérile; mais Sara devint mère par un miracle, et ne put supporter, ni rivale pour elle, ni cohéritier pour son fils. Elle usa de tout son ascendant sur Abraham : Agar fut renvoyée avec Ismaël, et n'obtint par pitié qu'un morceau de pain et une outre pleine d'eau. Elle erra longtemps, dit la Genèse, dans le désert de Bersabée, et y serait morte avec son fils qu'elle voyait périr, sur le sable, de fatigue et de besoin, si un ange ne l'eût secourue dans sa misère et ses larmes. Touché de son amour maternel, cet ange ne l'abandonna point et la consola. Ismaël grandit sous les yeux d'Agar; et celle-ci, plus heureuse encore que Sara, fut la mère d'une famille puissante, qui devait un jour produire Mahomet, et prévaloir sur la race d'Isaac et de Jacob. M. B.

AGAR, *voy.* Mosbourg.

AGAR (Pedro), l'un des trois membres composant la première régence nommée en 1808, par les cortès, pour gouverner l'Espagne après l'abdication forcée de Charles IV, était natif d'Amérique. On avait jugé utile d'appeler un naturel des colonies espagnoles du Nouveau-Monde à ce conseil souverain, dont les autres membres étaient D. Francisco Cisgar, aussi capitaine de frégate, et le général Blake (*voy.* ce nom).

Lorsque les cortès, attribuant à l'inhabileté de ce triumvirat les désastres qu'essuya l'armée patriote, résolurent de recomposer la régence et de la confier à cinq membres, Agar cessa d'en faire partie, et ne conserva qu'un siége au conseil d'état; mais on ne tarda pas à revenir au mode indiqué dans la constitution pour la composition de ce haut conseil exécutif, et Agar y fut rappelé.

Sa conduite n'avait jamais cessé d'être prudente et mesurée; il s'était concilié l'estime générale par ses talens et ses vertus. Ce ne fut pas un titre suffisant pour le mettre à l'abri des persécutions qui atteignirent, en 1814, les membres et les adhérens du gouvernement patriote auquel le roi devait la conservation de son trône. Après une longue détention, il fut relégué à Betanzos, dans la Galice; c'est dans cette retraite que vinrent le chercher les événemens de 1820, pour le replacer au timon des affaires.

La junte instituée à la Corogne fit partir, avec la députation chargée par elle d'offrir à ce grand citoyen le titre de son président, une garde d'honneur qui l'escorta dans sa marche triomphale jusqu'à cette ville. Agar ne resta pas au-dessous de ce qu'on pouvait attendre d'un homme si justement honoré; et bientôt, par son concours, la tranquillité fut rétablie.

Dès que le roi eut juré la constitution (9 juillet 1820), Agar résigna son autorité : le titre de conseiller d'état lui était laissé; mais le changement qui survint en 1823 ne lui permit pas d'en remplir long-temps les fonctions. Depuis il n'a plus figuré sur la scène politique. P. C.

AGARDH (Charles-Adolphe), professeur de botanique et d'économie rurale à Lund en Suède, est né le 23 janvier 1785 à Bostad, bourg de Scanie; il exerce, en outre, des fonctions ecclésiastiques, et assiste comme député du clergé à la diète de Stockholm. Peu d'auteurs ont produit autant de mémoires scientifiques que M. Agardh; mais il est à regretter que la plupart de ces travaux ne se trouvent pas dans le commerce de

la librairie ; ce sont des dissertations qui font partie de divers recueils académiques, et dont l'auteur a fait tirer des extraits qu'il a donnés à ses amis. La Métamorphose des algues (*Metamorphosis algarum*) est un ouvrage où M. Agardh a émis des idées nouvelles sur la transformation mutuelle des êtres organiques les plus simples, et par conséquent les plus voisins dans l'échelle des végétaux et des animaux. M. Agardh s'est encore livré à des considérations générales sur les végétaux dans quelques ouvrages imprimés à Lund; mais ses études ont eu pour objet principal la famille des algues (*voy.*), dont il a donné une nouvelle classification. Son *Species algarum*, publié en 1820 et 1822, et son *Systema algarum*, qui a paru en 1824, sont des ouvrages consultés généralement par les algologues. La botanique est encore redevable à M. Agardh d'un bon manuel et de plusieurs notices sur des plantes de Suède, et sur la physiologie de certaines plantes peu connues ; enfin M. Agardh est auteur d'un éloge de Linné qui a remporté le double prix de l'Académie des sciences de Stockholm, et qui est inséré dans les mémoires de cette société. G.

AGARIC, genre de plantes appartenant à la famille des champignons. On les reconnaît à leur face inférieure, doublée de lames ou de feuillets disposés comme les branches d'un parasol. Ils sont ordinairement peu épais et peu consistans; cependant on observe sous ce rapport, dans ces végétaux, d'assez nombreuses variétés. On en reconnaît plus de 500 espèces : les unes peuvent servir d'alimens; les autres sont vénéneuses au plus haut degré. Tous les agarics dont la cassure laisse couler un suc laiteux sont des poisons dangereux, à l'exception d'un seul, dont la saveur est tellement agréable que Linné lui a donné le nom de *deliciosus*.

L'agaric comestible est très commun; et Paris surtout en consomme une quantité immense : les caractères qui le distinguent des autres agarics seront indiqués au mot Champignon.

On cultive dans le midi l'agaric oronge; c'est un mets délicat que ses caractères physiques pourraient faire facilement confondre avec la fausse oronge, si une saveur et une odeur désagréables n'annonçaient les dangereuses propriétés de celle-ci. Cependant on raconte qu'au Kamtchatka les naturels la mêlent à un autre végétal, et en font une liqueur extrêmement capiteuse.

L'agaric de chêne, dont on se sert en chirurgie, est une substance que fournit un genre distinct de l'agaric, et connu sous le nom de *bolet*.

Vers le milieu du XVIII^e^ siècle, un chirurgien de Chartres proclama ce remède comme un des plus efficaces contre les hémorrhagies. On lui supposa long-temps une vertu spécifique; mais maintenant on sait que l'agaric n'a pas de propriétés styptiques (*voy.*), et qu'il agit seulement en absorbant la partie séreuse du sang et en favorisant la formation d'un caillot. On aide toujours l'action de cette substance par une légère compression; et on ne s'en sert de nos jours que dans le but d'arrêter des hémorrhagies peu considérables. L'agaric ainsi modifié peut subir une préparation nouvelle et se convertir en amadou (*voy.* ce mot).

L'agaric blanc est également fourni par une espèce de bolet (*boletus laricis*). Il croît dans les Alpes, sur le mélèze; de là le nom d'*agaric de mélèze* sous lequel il est quelquefois désigné. Il est entièrement blanc et très variable quant à ses formes. On l'employait autrefois comme vomitif et drastique; maintenant son usage est presque entièrement restreint à la médecine vétérinaire.

L'agaric minéral est la chaux carbonatée, spongieuse, du célèbre minéralogiste Haüy; c'est une substance terreuse, blanche, légère, friable, et analogue à la craie. W.

AGATHE, nom désignant d'une manière générale et assez indéterminée une espèce de pierre précieuse de différentes couleurs, simples ou mélangées, susceptibles de recevoir un beau poli, et dont on fait des coupes, des tabatières et divers bijoux. C'est une agathe, l'onyx (*voy.* ce mot), que les graveurs sur pierre emploient pour faire les camées (*voy.* ce mot). L'agathe est, de nos jours, plus

commune et par conséquent moins précieuse que jadis; c'est une espèce de *quartz* (*voy.* ce mot), très voisine des *silex* (*voy.* ce mot). Elle se trouve dans les rochers en Écosse, en Bohème, en Saxe, en Sicile et même aux Indes. On prétend que son nom vient du fleuve Achates, sur les bords duquel elle aurait été trouvée pour la première fois. Les habitans d'Oberstein (Bavière rhénane) en font l'objet d'un commerce assez étendu.

On compte plusieurs variétés de cette pierre qui sont plus ou moins estimées. L'*agathe ordinaire* est transparente, d'un blanc grisâtre, et nuancée de rouge et de jaune. Il y a une agathe irisée, une agathe jaspée, une agathe en zigzag ou à fortifications qui présente des angles rentrans et saillans; enfin les agathes arborisées et mousseuses, dans lesquelles se trouvent des veines imitant des mousses, des plantes, et l'agathe onyx, qui présente des couches de couleurs très différentes et nettement tranchées. F. R.

AGATHOCLE, tyran de Syracuse, et un des aventuriers les plus audacieux dont l'histoire ancienne fasse mention. Il naquit 359 ans avant J.-C. d'un père nommé Carcinus, et qui, selon Diodore, était potier. La mère d'Agathocle était constamment inquiétée pendant sa grossesse par des rêves de mauvais augure; et, si ces détails n'ont pas été inventés après coup, un oracle avait prédit que le fils qu'elle mettrait au monde rendrait la Sicile malheureuse et accablerait de maux les Carthaginois. Effrayé par ces présages, le père voulut qu'il fût exposé; ce qui eut lieu en effet : cependant la mère alla en secret prendre l'enfant et le porta chez un frère qu'elle avait, et où il fut recueilli. Soit qu'il se fût repenti de sa cruauté, soit qu'ayant trouvé l'enfant par hasard, sa beauté l'ait touché, le père le reprit à l'âge de 2 ans, et lui fit apprendre à Syracuse, où il était établi, son métier de potier de terre. Si la beauté d'Agathocle lui avait rendu des parens, ce fut aussi à elle qu'il dut son avancement. Il plut à un certain Damas, riche et voluptueux habitant de Syracuse, qui le prit chez lui et le fit entrer dans la carrière des armes. Damas commandait l'armée de la république, et son jeune favori arriva bientôt au grade de chiliarque, dans lequel il se distingua au point qu'après la mort de Damas il put en épouser la veuve, et parvint ainsi à une fortune brillante.

Chassé par Sosistrate, Agathocle alla à Crotone, et de là à Tarente en Italie; mais lorsque Sosistrate eut été expulsé à son tour, les Syracusains rappelèrent Agathocle, et le mirent à la tête de leurs armées. Ses victoires sur les Carthaginois lui firent prendre la résolution de s'emparer de l'autorité. Cependant ce projet ayant été découvert, les Syracusains lui ôtèrent le commandement. Agathocle, dont la vie était menacée, se sauva de Syracuse et s'occupa de lever une armée. Alors ses concitoyens le rappelèrent en lui faisant jurer solennellement de ne rien entreprendre contre la démocratie. Malgré ce serment il chercha à s'attirer la faveur du peuple, et eut de nouveau le commandement supérieur des troupes. Alors il s'appliqua à exaspérer l'armée contre le conseil des 600 principaux citoyens de Syracuse, opposé surtout à ses desseins. Il la conduisit vers la ville, où la populace était dans ses intérêts, s'y baigna dans le sang des 600, livra leurs maisons au pillage, et parvint ainsi à son but. De ce moment il chercha à se faire aimer par son affabilité et la sagesse de ses lois; puis tournant ses armes contre les autres villes de la Sicile, il les rendit successivement des tributaires, à l'exception de quelques-unes soumises aux Carthaginois. Ceux-ci envoyèrent leur général Amilcar avec des forces considérables, qui battirent Agathocle, l'enfermèrent dans Syracuse et l'y assiégèrent. Alors il conçut un plan des plus hardis: après avoir donné à son frère le commandement de la ville, il s'embarqua avec ses plus braves guerriers pour faire une descente en Afrique; mais la flotte carthaginoise bloquait le port, et déjà il commençait à perdre tout espoir de s'échapper, lorsque tout à coup une autre flotte chargée de provisions parut devant Syracuse. Pendant que les Carthaginois se tournaient de ce côté, Agathocle sortit du port à voiles déployées; et ses adversaires s'étant mis à sa pour-

suite, la flotte d'approvisionnement put entrer dans le port et pourvoir à tous les besoins des habitans; enfin, lorsqu'Agathocle se trouva atteint par les Carthaginois, il livra un combat qui lui permit de débarquer en Afrique. Là il enflamma le courage de ses soldats par un discours dans lequel il leur exposait tous ses desseins, et puis brûla les vaisseaux pour leur rendre le retour impossible. Il s'empara aussitôt d'un grand nombre de villes qu'il fit détruire, battit encore les Carthaginois, soumit presque tout le pays, et se prépara même à assiéger Carthage, pour continuer ensuite la conquête de l'Afrique. Pendant ce temps le siége de Syracuse avait été levé, et bientôt elle chercha avec d'autres villes siciliennes à reconquérir sa liberté: il retourna donc en Sicile avec une partie de son armée, et laissa son fils Archagate et le reste de ses troupes en Afrique. Lorsqu'il y revint il trouva son armée dans la plus grande détresse, à la suite d'une bataille que son fils avait perdue. Il attaqua les Carthaginois : mais il fut battu; et comme les Africains qui étaient dans son armée l'abandonnèrent, il résolut secrètement de partir en livrant ses fils à la colère de la troupe. Pour s'en venger, celle-ci, après les avoir égorgés, passa du côté des Carthaginois. Agathocle de son côté vengea la mort de ses fils, de la manière la plus atroce, sur les parens de ses soldats, et en général se livra depuis ce moment aux cruautés les plus inouïes. Ses armes furent encore une fois heureuses : dans deux années il subjugua de nouveau la Sicile, à l'exception des villes qu'il avait cédées aux Carthaginois. Puis il passa en Italie, où il dompta les Bruttiens; il pilla ensuite les habitans des îles Lipariennes, et bientôt après il trouva la mort. Il avait l'habitude après les repas de se nettoyer les dents avec un tuyau de plume; un certain Menon le lui empoisonna à l'instigation du fils d'Archagathe : Agathocle en mourut dans des tortures effroyables. Encore vivant il fut traîné sur le bûcher et brûlé. Il était âgé de 72 ans, dont il avait régné 28. Agathocle possédait toutes les qualités nécessaires pour le gouvernement des états et le commandement des armées; il mettait de l'orgueil à rappeler la bassesse de son origine; mais la cruauté, l'amour des voluptés et une ambition insatiable le rendirent justement odieux, et firent de sa chute un exemple mémorable pour les tyrans ambitieux et perfides. *C. L. m.*

AGATHODÉMON, ou bon génie (*ἀγαθὸς* et *δαιμῶν*), adoré en Égypte pendant la domination des Lagides. On le représentait sous la forme d'un serpent à tête humaine. Il se trouve sur les médailles d'Alexandrie. Les anciens, comme semble l'attester un passage de Lampride, nommaient *agathodémons* des dragons ou serpens ailés qu'ils honoraient comme des divinités bienfaisantes. Les Grecs appelaient *coupe d'agathodémon* celle que l'on consacrait à Bacchus, et que l'on faisait circuler après le repas entre les convives, pour que chacun en bût un peu. Les uns pensent que cette cérémonie se pratiquait avant la fin du repas; les autres sont d'avis qu'elle n'avait lieu que lorsque les tables étaient enlevées. Cette dernière opinion est celle de Julius Pollux et de Suidas. C'est par allusion à la très petite quantité que buvait chaque convive qu'Hésychius nomme *agathodémonistes* les personnes très modérées dans la boisson. E. C. D. A.

AGATHON, Athénien du siècle de Périclès qui s'est rendu célèbre par ses comédies et ses tragédies dont quelques-unes nous sont connues de nom; par ses talens pour la musique et l'élégance de ses mœurs. Il fut couronné aux jeux olympiques comme poète tragique. Ses premiers écrits eurent pour objet des fictions de divers genres; mais bientôt il s'occupa aussi de la philosophie. Il fut à la fois ami de Socrate et d'Euripide. Wieland a fait, du personnage d'Agathon, comme de plusieurs autres sujets grecs tels que Diogène de Sinope, les Abdérites, Musarion, le sujet d'une de ses plus instructives et agréables compositions. *C. L.*

AGAVE, genre de plantes de la famille des broméliacées, originaire du Mexique, et dont quelques espèces ont pu être acclimatées dans le midi de l'Europe. L'*agave americana* que les Euro-

péens appellent improprement *aloës*, et que l'on connaît aussi sous le nom de *pitte*, a des feuilles succulentes terminées en pointes très acérées, qui renferment une grande quantité de fibres parallèles, qu'on peut séparer et qui peuvent être filées et employées à faire des cordes et divers ouvrages de sparterie (*voy.* ce mot). Dans les îles de la Méditerranée, on détache les fibres les plus déliées de ses feuilles : on les fait macérer pendant trois ou quatre heures dans de la saumure, puis on les lave, et on les assouplit avec de l'huile, comme on le fait dans le nord pour le lin le plus fin. Avec le fil ainsi préparé on fait des bas, des gants, et même des étoffes appelées zapparas.

A l'époque de l'invasion espagnole, les habitans du Mexique en fabriquaient du papier et de la toile. Ils en tiraient encore parti sous un autre rapport. Lorsqu'on coupe les feuilles intérieures de cette plante il sort une liqueur très abondante, qui, d'abord douce et sucrée, fermente bientôt, et devient vineuse et enivrante. Les Mexicains font un grand usage de ce vin offert par la nature; mais la plante qui l'a fourni s'épuise et meurt au bout de 15 ou 18 mois, ce qui oblige à la planter en grande quantité. Les fleurs contiennent un suc âcre que les naturels du pays emploient pour déterger les plaies.

Il serait à souhaiter que ces précieux végétaux, qui d'ailleurs viennent dans les plus mauvais terrains, et dont les produits s'obtiennent sans effort, fussent cultivés dans les provinces méridionales de France. Il a été fait quelques essais qui doivent encourager les agriculteurs à se livrer à cette utile entreprise. En Espagne, et particulièrement dans l'Andalousie, l'agave s'est tellement multipliée qu'elle y est en quelque sorte naturalisée. On en forme des haies impénétrables à raison de la solidité des feuilles et des piquans qui les terminent. G.

AGE (physiol.). L'homme, entre la naissance et la mort, passe par différentes époques nommées âges de la vie, et qui présentent de l'intérêt sous le rapport des changemens organiques qu'ils amènent, et des règles de conduite qui leur sont applicables, relativement à la conservation de la santé et au traitement des maladies. On en suppose ordinairement quatre : I. L'enfance, de la première jusqu'à la quatorzième année. Elle est divisée en deux parties dont la première comprend : 1° l'enfance proprement dite, depuis la naissance jusqu'au septième mois ou environ; 2° de là jusqu'à la deuxième année, époque de la première dentition; 3° de la quatrième jusqu'à la septième année, la période de la seconde dentition. La seconde partie de l'enfance commence avec la septième année, et va, chez le sexe féminin, jusqu'à la onzième ou douzième; chez le sexe masculin, jusqu'à la quatorzième ou quinzième année, ou bien jusqu'au développement de la puberté. II. L'âge de puberté s'étend, dans les climats tempérés, chez les femmes, jusqu'à la vingtième; chez les hommes, jusqu'à la vingt-cinquième année. III. L'âge viril, qu'on pourrait appeler plus convenablement l'âge de consistance, parce qu'alors la nature paraît s'arrêter pendant une suite d'années plus ou moins longue; mais on peut y distinguer trois époques. Dans la première, l'homme et la femme sont encore jeunes; dans la seconde, ils se trouvent au moyen âge; dans la troisième, ils entrent dans la vieillesse. IV. A l'âge de soixante ans, l'homme devient vieillard, et n'a plus à attendre que la décrépitude, ou l'affaiblissement graduel des facultés physiques et morales; époque funeste que la sagesse recule, et que l'ignorance fait avancer rapidement par l'abus qu'elle fait de ses forces. *Voy.* les articles Enfance, Adolescence, Jeunesse, Puberté, Virilité, Critique (*époque*), Décrépitude, Vieillesse. *C. L. m.*

AGE (droit). Ce mot se dit des différentes époques de la vie, et sert à mesurer le temps que l'on a vécu.

La loi considère l'âge des individus pour déterminer le temps de la vie auquel un homme devient habile à tels ou tels actes, à posséder tels ou tels emplois. Ainsi la loi a fixé un âge auquel elle suppose que les individus sont aptes au mariage (*voy.* Puberté), un âge auquel elle déclare que les individus peuvent disposer de leurs biens et de

leur personne (*voy.* MAJORITÉ.) Ainsi en France, la loi veut que pour être électeur, le citoyen ait vingt-cinq ans; que pour être député il ait trente ans; que pour être pair de France il en ait vingt-cinq, mais sans pouvoir prendre part aux délibérations avant trente ans; et elle en demande vingt-cinq pour être maire, etc., etc.

L'âge est encore considéré dans la législation criminelle pour déterminer la culpabilité des individus. En France, au-dessous de seize ans, s'il est constant que l'accusé a agi sans discernement, il est acquitté. S'il est décidé au contraire qu'il a agi avec discernement, une peine est prononcée contre lui, mais avec un adoucissement. Le mot *âgé* est synonyme, dans quelques coutumes, de majeur. L-E.

AGE (histoire), *voy.* MOYEN-AGE.

AGE D'OR, *voy.* AGES (*les quatre*).

AGEMI, dénomination arabe qui dérive du mot *agem*, étranger, et par laquelle les anciens arabes désignaient tous les peuples d'une autre nation que la leur, particulièrement les Persans. C'est dans le même sens que les Juifs se servaient du mot *gentil*, et les Grecs du mot *barbare*. Les géographes orientaux distinguent encore deux provinces d'Irak : l'Irak-Arabi qui répond à l'ancienne Chaldée, et qui de tout temps a été occupée par des tribus nomades d'origine arabe; et l'Irak-Agemi ou l'ancienne Médie. D'un autre côté, les souverains de Constantinople prennent le titre de sulthans des Arabes et des Agems. Ici le mot Arabe désigne en général les Musulmans, dont la religion est originaire d'Arabie, et le mot Agem, les peuples d'une autre religion. Dans leur sens, c'est comme s'ils se disaient sulthans de tous les peuples de la terre.

ACEMI-OCLANS, dénomination en usage chez les Turcs, et qui est composée du mot arabe *agem* étranger, et du mot turc *ogl*, ou *oglan* au pluriel, enfans. C'est donc l'équivalent des mots *enfans étrangers* ou *enfans d'étrangers*. Elle répond au mot mamelouk ou esclave, en usage chez les Arabes (*voy.* MAMELOUK). On sait que de tout temps les Turcs ont été dans l'usage de se rendre maîtres de bonne heure des hommes forts et adroits qui naissaient parmi leurs sujets tributaires, ou que des marchands apportaient d'ailleurs, et, après les avoir soumis à une discipline sévère, de les employer au service de leur personne ou de l'état. Telle était la politique des sulthans mamelouks d'Égypte, politique qui avait même commencé avant eux; telle a été jusqu'à ces derniers temps la politique des sulthans othomans. On avait coutume dans les provinces othomanes de faire tous les trois ou quatre ans une levée des enfans de chrétiens et de Juifs, en un mot des *rayas* (*voy.* ce mot); et, après les avoir instruits dans la religion musulmane et dressés à tous les exercices du corps, de les enrôler dans le corps des janissaires (*voy.* ce mot), ou de leur donner un emploi dans le sérail. On a vu très souvent ces jeunes gens s'élever des fonctions les plus viles aux plus hautes dignités, et devenir pachas et grands-visirs. On appelait proprement *agemi-oglans* les recrues des janissaires. Elles formaient une des quatre divisions de cette nombreuse milice, et se composaient de trente-quatre *ortas* ou chambrées. Elles restaient constamment à Constantinople, même en temps de guerre. R.

AGENDA, mot latin qui signifie *choses à faire*, et qui a passé dans notre langue pour désigner un livret portatif sur lequel on prend note de ce qu'on a à faire dans la journée. Ce petit meuble, pourvu d'un crayon et relié le plus souvent avec élégance, se compose d'un cahier blanc disposé de telle sorte qu'il y ait une page ou une demi-page pour chaque jour de l'année dont la date y est imprimée. De cette façon, on inscrit d'avance et sans crainte de l'oublier, un rendez-vous ou telle autre affaire, et l'on se rappelle facilement la date d'une affaire éloignée de plusieurs mois.

Les éditeurs de ces petits registres ont soin de les adapter à tous les besoins en y ajoutant divers renseignemens utiles, comme lois, tarifs, jours particulièrement consacrés à certaines affai-

res, etc. Par les poches qui y sont pratiquées *contre* la reliure, ils servent aussi de portefeuilles. F. R.

AGEN et **AGENOIS**, *voy.* LOT ET GARONNE.

AGÉNOR, *voyez* CADMUS.

AGENT. Ce mot, qui désigne une faculté, une force agissante, s'applique à la fois à des êtres animés et inanimés. Il s'emploie en philosophie, dans la physique (*voy.* plus bas), et dans la chimie comme dans la langue des affaires. Ainsi, dans son *Epitome* de l'économie politique, feu M. Say nomme *agens de la production* les industrieux de profession, aussi bien que leurs instrumens; et il se sert de l'expression *agent de la circulation* comme étant synonyme de *monnaie*. Nous examinerons d'abord ce mot dans son application à l'homme, dans laquelle il signifie en général une personne au service d'un état ou d'un grand établissement, et chargée de veiller sur les affaires quelconques de ceux par qui elle est employée. Il y a des agens de différentes espèces.

AGENT DIPLOMATIQUE. Ce nom désigne toutes les personnes employées par un gouvernement dans ses relations avec d'autres gouvernemens, soit pour résider dans une ville étrangère, soit pour y remplir seulement une mission temporaire. Il appartient encore en particulier à des personnes envoyées près d'un gouvernement étranger non encore reconnu par le sien, et n'ayant par conséquent qu'un caractère semi-officiel. Pour accréditer dans un état quelconque un officier public placé à l'un des degrés de la hiérarchie diplomatique, il faut que des relations soient déjà établies, qu'un traité d'amitié, de commerce, ou aussi de simple reconnaissance, soit conclu, et qu'un certain cérémonial soit arrêté. Jusque là on se contente d'envoyer un agent diplomatique sans caractère bien défini, comme la France l'a fait pour les républiques de l'Amérique du sud et pour d'autres états nouveaux.

Quant aux agens diplomatiques ordinaires avec caractère officiel, ils appartiennent à quatre degrés différens, ainsi qu'il a été réglé pour la France par l'ordonnance royale du 16 décembre 1832. Ces quatre degrés de la hiérarchie sont les suivans : missions du premier ordre au titre d'*ambassadeur*, missions du second ordre au titre de *ministre plénipotentiaire*, missions du troisième ordre au titre de *résident*, et missions du quatrième ordre au titre de simples *chargé d'affaires*. Viennent ensuite les secrétaires d'ambassade, au nombre de deux pour chaque résidence, et de légation, dont le nombre est égal à celui des missions portant ce titre, mais qu'on ne comprend pas sous le nom d'agens diplomatiques (*voy.* l'ordonnance royale de même date rendue à leur sujet, et publiée avec la première dans *le Moniteur* du 12 mars 1833). En conformité du nouveau classement, la France, sur laquelle en pareille matière les autres pays sont dans l'usage de se régler, envoie des ambassadeurs à Londres, à Saint-Pétersbourg, à Vienne, à Rome, à Madrid et à Constantinople; il n'a pas été statué encore sur la nécessité de continuer d'entretenir des employés de ce haut rang à Turin, à Naples et à Berne. Le ministre plénipotentiaire de France à Berlin a, par exception, le même rang que les envoyés du premier ordre, et sa légation reçoit comme les ambassades deux secrétaires; car il serait remplacé à cette cour par un ambassadeur, si la Prusse venait à en accréditer un à Paris. La France entretient, en second lieu, neuf légations dont le chef porte le titre de ministre plénipotentiaire, et qui sont établies à La Haye, Bruxelles, Copenhague, Stockholm, Dresde, Munich, Stuttgard, Francfort et Lisbonne. Les missions du troisième ordre sont au nombre de quatre : leur résidence est à Hambourg, à Nauplie, à Florence et à Carlsruhe. Ceux du quatrième ordre, au nombre de trois, sont à Cassel, à Darmstadt et à Hanovre. Les consuls-généraux, consuls et vice-consuls, forment un ordre à part comme agens purement commerciaux.

En général, la tâche des agens diplomatiques est de veiller à ce que les citoyens de leur nation soient partout respectés dans leur vie, leur liberté et leurs propriétés, et de s'opposer à toute vio-

lation du droit des gens à leur égard. En cas de nécessité, ils doivent même étendre leur protection à des personnes autres que leurs nationaux, lorsqu'elle est réclamée avec justice. *Voy.* Ambassadeur, Consul, Diplomatie. J. H. S.

Agent de change, officier ministériel nommé par le roi, et jouissant exclusivement du droit de négocier les effets publics et autres susceptibles d'être cotés; de faire pour le compte d'autrui les négociations de lettres de change ou de billets, et de toutes sortes de papiers commerçables, et d'en constater le cours. Les agens de change peuvent faire aussi les négociations et le courtage de vente ou d'achat de matières métalliques. Il en existe dans toutes les villes qui ont une bourse de commerce. Les fonctions d'agent de change peuvent se cumuler avec celles de courtier. Quiconque est en état de faillite ne peut les exercer avant d'avoir été réhabilité. Un agent de change ne peut, sous peine de destitution et d'amende, faire aucune opération de commerce ou de banque pour son compte, ni s'intéresser directement ou indirectement dans aucune entreprise commerciale. L'agent de change destitué ne peut être réintégré : en cas de faillite, il est poursuivi judiciairement comme banqueroutier.

Agent de police, officier subalterne, revêtu ou non d'un caractère public, et chargé soit de maintenir l'ordre et la tranquillité dans une ville, une commune, etc., soit de veiller, d'une manière spéciale, à l'exécution des lois, ordonnances et réglemens. Les principaux agens dont il s'agit sont les commissaires de police, auxquels sont subordonnés des inspecteurs, des officiers de paix, des sergens et des espions (*voy.* Mouchards). En donnant une plus grande extension au terme d'*agent de police*, on pourrait l'appliquer au préfet de police du département de la Seine, aux lieutenans et aux commissaires-généraux de police, supprimés en 1817, et aux préfets aujourd'hui exclusivement chargés de la police générale de leurs départemens respectifs, aux sous-préfets et aux officiers municipaux.

Agent d'affaires, homme qui, moyennant une certaine rétribution, se charge des intérêts d'autrui, et tient à cet effet, un cabinet ouvert au public. Il n'est point d'affaires qu'ils n'entreprennent, pourvu qu'ils puissent compter sur de bons honoraires; mais leurs cliens n'ont pas toujours à se louer de leurs procédés. A Paris, certains cabinets sont devenus fameux.

Agent de faillite, fonctionnaire nommé par le tribunal de commerce pour gérer les affaires du failli jusqu'à la nomination des syndics provisoires, qui lui paient une indemnité s'ils ne sont pas au nombre des créanciers. E. C. D. A.

Agent provocateur. A mesure que le globe a vieilli, des difformités se sont établies dans l'ordre physique; à mesure que les sociétés se sont corrompues, des monstres se sont introduits dans l'ordre moral : l'agent provocateur en fait partie. C'est un être contre nature : il n'aurait pu exister dans tous les temps; malheureusement il appartient au nôtre.

Qu'un espion écoute à votre porte ce qui se dit dans votre appartement, c'est un moyen ignoble de pénétrer votre pensée; que pour la mieux connaître il vienne sous le titre d'ami prendre un couvert à votre table, c'est un acte de perfidie exercé dans votre maison. Cependant, qu'il y a encore loin de ce vil émissaire à un agent provocateur! à celui qui d'un innocent fait un coupable, de ce coupable une victime; qui ne vous séduit que pour vous compromettre, et ne vous compromet que pour vous assassiner! Ce n'est plus ici seulement de la bassesse : c'est le véritable chef-d'œuvre de la perversité.

C'est particulièrement depuis un certain nombre d'années qu'on en est venu à s'appuyer de ces interventions criminelles, et qu'on a vu se former sur divers points du continent de ces conspirations prévues et périodiques dont les instigateurs, non moins incompréhensibles pour le juge que pour le public, après avoir ourdi la trame, s'être procuré des complices et leur avoir imprimé une direction, se retirent insensiblement de l'entreprise, à mesure qu'elle est censée s'approcher du dénouement, et, de-

venus des personnages encore moins visibles à la fin que mystérieux au commencement, disparaissent tout-à-fait aux débats, et font défaut au jugement.

Une chose bien étonnante, c'est qu'il y ait eu des hommes, portés à de hautes fonctions, capables de fouler aux pieds toutes les lois de probité et de pudeur, au point d'avouer l'emploi de cette horde de malfaiteurs comme ressort d'administration, et de se flatter d'en diminuer la responsabilité et l'opprobre à l'aide de ces insidieux sophismes; que l'agent provocateur hâte et dénonce le délit, en prenant pour texte que ce ne sont que des faits qu'il met en lumière; que, sachant des individus en état de conspiration permanente, il peut sans inconvénient leur fournir l'occasion de faire aujourd'hui ce qu'autrement ils avaient l'intention de faire demain, hâter le moment d'une attaque où l'on se tiendra prêt à opposer le bouclier, pour éviter le danger d'une attaque où l'on pourrait être pris au dépourvu; que ce n'est pas lui qui aura fait les coupables, mais la loi; que ce n'est pas lui qui les aura livrés à la justice, mais leur délit; et qu'enfin il fallait s'emparer des chances de l'événement, puisqu'il y allait du salut de l'état.

Mais, répondrons-nous, que de résolutions prises dans un instant d'égarement et de passion révoquées dans un moment de réflexion et de sagesse! Et d'ailleurs, n'y avait-il pas mieux à faire pour les agens de l'autorité? Ne pouvaient-ils s'opposer aux mauvaises intentions en les combattant avec zèle et persévérance, en cherchant à en détourner par la voie de la persuasion ceux qu'ils soupçonnaient? Si au lieu de cela, dans un temps où trop aisément la vertu chancelle devant les intérêts et succombe aux tentations, où beaucoup d'individus, tourmentés par leur position, obéissent à de cruels besoins, ils les ont abordés en flattant l'erreur qui les avait séduits, en les poussant vers l'écueil qui les avait attirés, n'est-ce pas eux alors, et eux seuls, qui sont les coupables et qui méritent le châtiment?

Il est des délits purement conventionnels, qui ne se révélant ni à la morale ni à la raison, peuvent être considérés diversement; et c'est précisément ceux-là que poursuivent ou que créent les agens provocateurs. Dans ce qui tient aux opinions politiques comme dans ce qui tient aux opinions religieuses, les plus honnêtes gens peuvent se trouver en opposition entre eux et avec eux-mêmes; car il en est qui ont changé plusieurs fois de principes, tout en cherchant sincèrement la vérité. C'est dans cette hypothèse surtout qu'il convient d'apprécier la funeste influence qu'un astucieux intrigant peut acquérir sur de pareils individus; combien il lui est aisé d'exalter une imagination vive, de tromper un esprit borné, en leur montrant le devoir du citoyen dans un véritable attentat, et en feignant un faux enthousiasme pour égarer un zèle aveugle!

Au reste, nous en avons eu un terrible exemple dans l'affaire du colonel Caron, en 1823. Cet infortuné hésitait; il se refusait à l'entreprise pour laquelle on réclamait son commandement : des mains sacriléges le revêtent de force d'un habit qui devenait pour lui la robe de Nessus; on le décore des insignes de son grade pour le charger des fers du criminel. Saisi dans un guet-apens, on le fusille au moment où la cour de cassation s'occupait de son pourvoi!

Depuis, un trône a été brisé, et avec lui ont disparu d'une terre de franchise et de liberté ces maximes et ces fauteurs de tyrannies dont un gouvernement ne peut jamais s'appuyer sans perdre ses droits au respect et à l'amour des peuples, et sans se rendre coupable de haute trahison contre tout ce qu'il y a de plus saint et de plus vénéré chez les humains : les lois et les mœurs. C-A.

AGENS PHYSIQUES. On donne ce nom à tout ce qui, dans la nature, est susceptible d'exercer une action quelconque; mais en physiologie, cette expression a un sens particulier, et sert à exprimer les agens qui, malgré l'influence de la vie, opèrent sur l'économie animale comme sur les corps inertes. A une époque où les doctrines des vitalistes prévalaient, on pensait que les lois physiques n'avaient aucune influence sur les corps animés, qu'on supposait régis par des

lois particulières. Cette opinion n'a pas été à l'épreuve des recherches nouvelles, qui ont prouvé que les actes des corps vivans, loin de faire exception aux lois générales de la nature, en offraient au contraire la confirmation à chaque instant.

On trouve, dans l'étude des fonctions animales, des applications continuelles des lois de la pesanteur, de la capillarité; on peut y constater à chaque instant l'action du calorique, de l'électricité, des affinités chimiques, etc. F. R.

AGES (LES QUATRE). Les poètes de l'antiquité ont distribué le temps qui suivit la formation de l'homme, en quatre âges : l'age d'or, l'âge d'argent, l'âge d'airain et l'âge de fer. Ils ont placé l'âge d'or sous le règne de Saturne au ciel, et sous celui de l'innocence et de la justice sur la terre. Dans cet heureux siècle, la terre, sans être déchirée par la charrue, produisait en abondance tous les fruits nécessaires à la vie de l'homme; les moissons se succédaient sans qu'il fût besoin de labourer ni de semer. Des ruisseaux de lait et de nectar coulaient de toutes parts, et le miel sortait du tronc des chênes et des autres arbres; le printemps régnait toute l'année; les hommes, toujours de bonne foi, observaient alors les règles de la justice, sans y être contraints par les lois; ils menaient une vie douce et tranquille et ne connaissaient ni les armes ni la guerre. L'âge d'argent est placé sous le règne de Jupiter, qui divisa l'année en quatre saisons; c'est, au moins, l'idée la plus répandue parmi les poètes. Les hommes, qui jusque là n'avaient habité que les champs et les forêts, commencèrent à se construire des maisons, à cultiver la terre, et devinrent moins heureux et moins justes que dans le siècle précédent. Dans l'âge d'airain, celui des demi-dieux et des héros, qui revient à ce que nous nommons les temps héroïques, le goût pour les armes se laisse déjà entrevoir; mais le genre humain ne se rend encore coupable d'aucun crime. Vient ensuite l'âge de fer, dans lequel la sincérité et l'innocence des premiers âges firent place à l'artifice, à la cupidité et à la violence. C'est alors que l'on commença à mesurer et à clore les champs, à fouiller le sein de la terre pour en tirer les métaux; le fer servit à forger des armes pour détruire, et des chaînes pour opprimer. Les hommes, devenus insatiables, se firent des guerres cruelles, et le meurtre et le pillage épouvantèrent Astrée (*voy.*), qui abandonna la terre pour remonter aux cieux, devenus, depuis lors, l'unique siége de la justice. A la même époque, les géans entreprirent d'escalader les cieux, bravant la foudre de Jupiter. Ce tableau allégorique est une des peintures les plus riches de l'auteur des Métamorphoses, ouvrage mis, à juste titre, au rang des plus beaux présens que nous ait faits l'antiquité. Hésiode est le premier qui ait traité le sujet allégorique des quatre âges du monde, dans son poème *Des travaux et des jours*. Il a été imité par Ovide et par Virgile.

L'âge d'or, semble irrévocablement perdu pour nous : les écrivains de tous les temps ont regardé leur siècle comme le pire de tous. Il n'y a que Voltaire qui ait dit du sien :

Ah! le bon temps que ce siècle de fer!

« Encore, dit La Harpe, était-ce dans un accès de gaîté; car ailleurs il appelle le dix-huitième siècle *l'égoût des siècles*. » Quoi qu'il en soit, on voit par cette allégorie que les âges qui ont succédé à l'âge d'or vont toujours en empirant, et que les hommes, dégénérant de leur première innocence, ne vinrent que par degrés à cette brutale férocité dont il est tant parlé dans les histoires anciennes. C'est là sans doute ce qui a fait dire d'après Horace :

Nos pères, plus méchans que n'étaient nos aïeux,
Ont eu pour successeurs des enfans plus coupables
Qui seront remplacés par de pires neveux.

Cette allégorie des âges est très philosophique; elle était très propre à apprendre aux peuples à estimer la vertu. G-N.

Il faut le dire cependant, un âge d'or où, sans passions et sans mauvais désirs, l'homme conserverait éternellement et sans aucun mérite de sa part la paix de l'ame, ne nous paraîtrait ni conforme à sa destination, ni même désirable. La vertu n'est autre chose que la raison humaine triomphant de la volonté

personnelle; la victoire remportée par le bon principe sur le mauvais, par l'amour sur l'égoïsme. Or, qui dit *victoire* présuppose une lutte; et en effet la vertu est à ce prix. C'est à travers des combats tous les jours renouvelés que nous y arrivons : innée en nous, elle ne serait pas notre ouvrage, elle ne nous mériterait aucune récompense; et dans ce sens nous dirons que cet âge d'or primitif, de quelque nom qu'on l'ait décoré, ne serait pas un état humain, un état conforme à cet inévitable dualisme qui fait et qui doit faire notre essence. S.

AGÉSANDRE, *voy.* Laocoon.

AGÉSILAS, surnommé le grand, célèbre roi de Sparte, fils d'Archidamas, vécut de 444 à 360 avant J.-C., et fut, après la mort de son frère Agis II, élevé au trône par Lysandre, au préjudice de son neveu Léotychide, déclaré illégitime comme étant fils de l'Athénien Alcibiade.

Les Lacédémoniens étaient parvenus alors à l'apogée de leur puissance. Appelé au secours des villes Ioniennes contre Artaxerce, Agésilas commença, après la mort de Lysandre, sa glorieuse carrière en Asie : il défit les Perses sous Tissapherne; et déjà il commençait à ébranler le trône du monarque persan, lorsqu'il fut obligé de revenir en Grèce, et de tourner ses armes contre Athènes, Thèbes, Corinthe, et d'autres villes qui s'étaient liguées contre Sparte. Il remporta une victoire en Thessalie, et puis en Béotie celle de Coronée qu'il paya au prix de son sang : il fit ensuite une guerre heureuse en Acarnanie; et lorsque, après la victoire d'Épaminondas, Sparte fut menacée du plus grand danger, il parvint, sans hasarder une bataille, à préserver la ville, que plus tard il sauva encore une fois lorsqu'elle était déjà au pouvoir d'Épaminondas. De retour de l'Égypte après l'expédition qu'il avait entreprise, à l'âge de quatre-vingts ans, en faveur du roi Tachys, et dont il revint comblé d'honneurs et de présens, il fut jeté par une tempête sur les côtes libyennes, où il mourut âgé de quatre-vingt-quatre ans.

Agésilas était petit de stature, d'un extérieur peu agréable et d'une mise extrêmement négligée; il partageait avec ses soldats, qui l'adoraient, les travaux, les fatigues et les dangers. Ses mœurs étaient irréprochables, et ses manières pleines d'amabilité et de bienveillance : il n'eut point de haine et de jalousie, fut toujours prêt à entendre les plaintes de chacun, bon envers tous ses sujets, compatissant pour les prisonniers, désintéressé, sobre et ami de la justice. Quelquefois cependant il démentait cette dernière et si importante qualité, mais seulement lorsqu'il pouvait par-là se rendre utile à ses amis ou à l'état. C'est ainsi qu'il passe pour avoir été l'auteur secret de l'entreprise qui, au sein de la paix, rendit le Lacédémonien Phébidas maître de la citadelle de Thèbes; du moins il prit sa défense. L'amour de la renommée fut sa passion dominante; et il est vrai qu'il lui sacrifiait trop souvent ses vertus. Néanmoins il était exempt d'orgueil, de vanité et d'égoïsme; il ne permit point qu'on lui élevât une statue, et il vécut toujours dans la pauvreté. Il prodiguait la flatterie aux éphores, mais c'était pour conserver le commandement supérieur des armées; toutefois il acheva ainsi de faire passer tout le pouvoir dans les mains de ces magistrats. Agésilas est du nombre des grands capitaines dont Cornelius Nepos nous a laissé la vie : il est aussi le sujet d'une tragédie de Corneille, à laquelle une mordante épigramme de Boileau a seule donné de la célébrité. *C. L. m.*

AGGÉE, l'un des petits prophètes; son nom signifie en hébreu *ami de la joie.* On lit en tête de sa prophétie, formant deux chapitres seulement, que la parole du Seigneur se fit entendre au prophète Aggée dans la seconde année du règne de Darius, qui ne peut être que Darius fils d'Hystaspe; de manière que le prophète aurait vécu à la fin du VI^e^ siècle avant J.-C., peu de temps après le retour des Israélites de la captivité. Sa mission consistait à réprimander le peuple sur son peu d'ardeur à reconstruire le temple de Jéhovah, tandis que de toutes parts s'élevaient de somptueuses habitations particulières. On explique la seconde partie de sa prophétie

comme relative à la venue prochaine du Messie : mais cette prédiction, loin d'y être positivement faite, n'y est reconnue que par les théologiens fidèles à l'interprétation systématique de la Bible, suivant des idées traditionnelles que la critique ne saurait plus admettre. S.

AGGLOMÉRAT. On donne ce nom, en minéralogie et en géologie, à des masses composées de substances dissimilaires, formées à diverses époques et long-temps séparées. Ainsi les grès formés de sables marins réunis par un gluten calcaire sont des agglomérats; au contraire, on appelle *agrégat* la réunion de plusieurs substances agglutinées ensemble à l'époque de leur formation. F. R.

AGGLUTINATIFS (de *agglutinare*, coller ensemble). On désigne par cet adjectif, qu'on emploie comme substantif, des substances propres à rapprocher les bords d'une plaie, à les maintenir en contact, et à en favoriser la cicatrisation (*voy.* ce mot). Les agglutinatifs sont ordinairement des matières collantes étendues sur de la toile ou sur du taffetas, que l'on coupe en bandelettes proportionnées à l'étendue des surfaces sur lesquelles on doit les appliquer. Le taffetas d'Angleterre (*voy.* ce mot) est un des agglutinatifs les plus employés pour les plaies de peu d'importance. Lorsqu'on a besoin d'un agglutinatif plus puissant, on a recours au sparadrap (*voy.* ce mot) préparé avec un emplâtre adhésif.

Les agglutinatifs n'ont pas de propriété cicatrisante; ils n'agissent que d'une manière toute mécanique. Lorsqu'on veut s'en servir pour réunir une plaie plus ou moins récente, on humecte les sparadraps formés de colle, et l'on chauffe ceux qui sont faits avec des emplâtres, après les avoir coupés en bandelettes; puis, la plaie étant débarrassée de tout corps étranger, on fait adhérer la bandelette d'un côté d'abord, puis de l'autre, en poussant ses deux lèvres l'une vers l'autre. On met autant de bandelettes que l'étendue de la plaie l'exige, laissant entre elles de petits intervalles pour l'écoulement des liquides. Ce mode de pansement est très utile pour la guérison des ulcères, moyennant quelques précautions. *Voyez* Ulcères. F. R.

AGHA MOHAMMED, fondateur de la dynastie actuelle des chahs de Perse, naquit vers l'an 1734; il appartenait à une de ces tribus d'origine turque qui depuis long-temps sont répandues dans les provinces persanes. La tribu d'Agha Mohammed était celle des Kadjars (*voy.*), et était établie dans les environs d'Esterabad, au sud-est de la mer Caspienne. Le grand-père d'Agha Mohammed, étant gouverneur du Mazanderan, avait été mis à mort par Thamas Kouli Khan; son père Mohammed Hossein, devenu chef d'une tribu de vagabonds, était parvenu, durant les guerres civiles qui suivirent la mort de ce conquérant, à se rendre maître du Mazanderan, du Ghilan et de tous les pays situés au midi de la mer Caspienne. Mais vaincu par Kerim, son rival au trône, il fut tué en 1758.

La personne d'Agha Mohammed se ressentit de ces vicissitudes. A l'âge de 5 ans, étant tombé au pouvoir des ennemis de sa famille, il fut fait eunuque, pour être mis dans l'impossibilité de nourrir des projets d'ambition. C'est de là que lui vint le titre d'agha, mot turc qui signifie maître, et que les Orientaux sont dans l'usage d'appliquer aux principaux eunuques du sérail. Mais, ainsi que le fameux Narsès, cette cruelle opération ne fit que le rendre plus ferme dans ses idées de gloire et de domination. Il ne s'occupa plus que des moyens d'élever les bases de sa fortune. Voyant la Perse se ranger sous les lois de Kerim, il se livra lui-même entre les mains de ce prince, et mérita ses bonnes graces et son estime; mais la mort de Kerim, en 1779, étant venue exciter de nouveaux troubles, il s'enfuit dans le Mazanderan, où il appela ses compatriotes à l'indépendance. Les commencemens de sa fortune furent très pénibles : quelques-uns de ses propres frères prirent les armes contre lui; et ce ne fut qu'à force de courage et d'artifices qu'il vint à bout de se créer un parti. Ses vues s'étendant successivement, il annonça l'intention de rétablir l'empire formé par Kerim. En quelques années il subjugua Ispahan, Kerman, Chiraz et tout le midi

de la Perse : il voulut alors rendre à ce royaume les frontières qu'il avait eues sous les Sofis. Du côté de l'orient, les Afghans s'étaient emparés de Candahar et de Caboul. Vers le nord-est, un descendant de Thamas Kouli Khan s'était maintenu dans le Khoraçan, sans pouvoir cependant mettre tout-à-fait cette contrée à l'abri des incursions des Tatars Ouzbeks. Vers le nord-ouest, les Géorgiens, auparavant vassaux de la Perse, s'étaient déclarés indépendans, sous l'appui de la Russie. Agha Mohammed résolut de commencer ses expéditions par la Géorgie (*voy.* ce mot). En vain le vieux roi Héraclius invoqua le secours de l'impératrice Catherine II; les Persans passant l'Araxe se répandirent comme un torrent dans son pays, et le mirent à feu et à sang. Après cette impitoyable exécution, Agha Mohammed porta ses pas vers le Khoraçan, qui ne fit presque aucune résistance. Mais dans l'intervalle l'impératrice Catherine avait manifesté le dessein de venger les maux des Géorgiens. Agha Mohammed se hâta de se diriger de nouveau vers le mont Caucase : sur ces entrefaites Catherine et Héraclius moururent, et tout faisait espérer aux Persans d'heureux succès, lorsque Agha Mohammed fut assassiné par deux esclaves dont il avait ordonné la mort. C'était au 14 mai 1797; et il était âgé d'environ 63 ans. Son armée reprit aussitôt le chemin de la Perse; et son neveu Baba Khan (*voy.* Feth Ali Chah), prit, non sans rencontrer quelques obstacles, les rênes du commandement. Agha Mohammed était actif et courageux; mais plein de prudence et d'artifice, il ne recourait à la force que lorsque la ruse était insuffisante. L'époque de crimes et d'attentats où il vivait, l'avait familiarisé de bonne heure avec une politique avare et sanguinaire; mais, à la différence de la plupart de ses rivaux, il savait, quand il le fallait, faire trève à ses mouvemens de vengeance, et ne commettait de cruautés que lorsque sa puissance le mettait en état de n'en pas craindre les suites. Du reste, ami de l'ordre et de la justice, il rétablit la tranquillité et le commerce en Perse. Agha Mohammed est le premier qui, pour être mieux à portée de surveiller les mouvemens des Russes et Ouzbeks, établit sa résidence à Téhéran, près des côtes méridionales de la mer Caspienne, et fit de cette ville la capitale de la Perse. R.

AGIDES, autrement Eurysthénides, l'une des deux branches collatérales qui donnaient à Sparte ses rois ou archagètes, était ainsi nommée d'Agis I^er^, fils d'Eurysthène (*voy.* Agis). L'autre branche était celle des Proclides, autrement Eurypontides. Toutes deux avaient pour tige Aristodème, fils d'Aristomaque, frère de Cresphonte et de Témène, et l'un des chefs de l'expédition héraclide qui conquit le Péloponèse. Dans le partage qui suivit la victoire, la Laconie fut donnée à ses deux fils Eurysthène et Proclès, qui régnèrent conjointement; leur mère n'ayant pas voulu faire connaître lequel des deux jumeaux était venu au monde le premier. Val. P.

AGIER (Pierre-Jean), celui des magistrats de notre époque qui a le plus approfondi la connaissance des lois civiles et politiques dans leurs liaisons avec les dogmes religieux et la discipline ecclésiastique, était né le 28 décembre 1748 à Paris, où il mourut le 22 septembre 1823, doyen d'âge et de services des présidens de la cour royale. Fils d'un procureur au parlement de Paris, Agier s'était lui-même destiné à la carrière du barreau, et avait été reçu avocat dès 1769, après de brillans succès universitaires. Les circonstances, plus que le défaut d'aptitude, l'empêchèrent d'aspirer à la renommée d'un grand orateur : de même que son père, il avait pris parti pour le parlement dans la querelle de cette compagnie avec le chancelier Maupeou; et, par suite des habitudes qu'il contracta dans la retraite, il dut se borner aux travaux du cabinet. Son attachement aux doctrines de Port-Royal l'avait disposé à accueillir avec enthousiasme les idées de réforme qu'annonçait et devait réaliser la révolution de 1789. Aussi vit-on parmi les plus zélés antagonistes du pouvoir absolu ce pieux magistrat, que le désir de lire la Bible dans l'original avait porté à entreprendre, à quarante ans, l'étude de l'hébreu. D'abord député suppléant du tiers-état de

Paris aux états-généraux, puis représentant de son district à la commune de Paris, il mérita d'être désigné presque dans le même temps comme l'un des candidats pour la place de gouverneur du Dauphin, fils de Louis XVI, puis comme l'un des électeurs chargés de coopérer au choix des membres des six nouveaux tribunaux de Paris, et enfin comme l'un des juges de ces mêmes tribunaux (au dernier mois de 1790). Lorsque le tribunal temporaire *des dix* fut substitué à *la Tournelle*, il en eut la présidence; puis il devint premier juge et suppléant du président au tribunal du 2^e^ arrondissement : il remplaça ce magistrat (M. Fréteau) en 1792. Mais après la catastrophe du 10 août, ayant refusé de se soumettre à l'illégale exigence du serment de *liberté et d'égalité*, auquel la loi n'astreignait que les membres de l'assemblée législative, il ne fut point compris dans la refonte des tribunaux au commencement de 1793. Ce ne fut qu'après le 9 thermidor qu'il rentra en fonctions. Bientôt il fut appelé à la présidence du tribunal révolutionnaire, dont alors la périlleuse mission était d'abattre le parti nommé *la queue de Robespierre*, et de juger Fouquier-Tainville. La fermeté qu'il apporta dans cette fonction dont pourtant il ne tarda pas à être dépouillé, lui avait valu d'être compris sur la liste de proscription que fit découvrir la mise en accusation de Babeuf et de ses complices (*voy.* BABEUF). Lorsque s'institua le régime consulaire, Agier fut appelé à la présidence du tribunal criminel de la Seine; mais il refusa cette haute magistrature pour siéger comme simple juge à la cour d'appel de la même ville. C'est en cette qualité qu'il eut part aux travaux des deux commissions chargées de présenter des observations sur les projets des Codes civil et de commerce. En 1802, Agier remplaça, comme vice-président du tribunal (depuis cour) d'appel, M. Treilhard, qui en avait pris la présidence en remplacement de M. d'Aguesseau; il y remplit même quelque temps *l'interim* de la présidence, c'est-à-dire depuis la promotion du premier au conseil d'état, jusqu'à l'installation de M. Séguier. Ces distinctions n'étaient point des faveurs obtenues du pouvoir par le président Agier (c'est sous ce titre qu'il devait être désigné désormais); et c'est avec injustice que ses antagonistes politiques et religieux l'ont accusé de s'être *arrangé de manière à rester en place sous tous les régimes*. La restauration de 1814, que le président n'avait accueillie que comme un avenir de liberté pour la France, ne vit pas accroître son crédit en cour; on eut même dans le temps quelque raison de croire qu'encore une fois sa seule réputation de science et de probité le protégea contre les épurations d'alors. Il n'est pas non plus invraisemblable que la commission qu'il eut en 1816 d'installer la cour prévôtale du département de la Seine fût un défi porté à ses principes politiques. L'opinion personnelle du magistrat devait s'incliner devant la loi : elle était précise; Agier se soumit à sa dure exigence. Mais de cette époque plus que jamais il lutta avec persévérance contre les empiétemens de l'ultramontanisme; et il fut de nos jours un des principaux défenseurs des libertés gallicanes. A cette dernière époque de sa vie appartient *son principal écrit*, celui par lequel il voulait finir, et qui effectivement l'a conduit au terme de sa carrière; ses *Prophètes nouvellement traduits sur l'hébreu, avec des explications et des notes critiques*, 1820-1823, 11 vol. in-8°, en y comprenant l'appendice intitulé *Commentaires sur l'Apocalypse*. Les autres ouvrages du président Agier sont : *Le jurisconsulte national* ou *Principes sur les droits les plus importans de la nation*, 1789, in-8°; *Vues sur la réformation des lois civiles*, 1793, in-8°; *Traité sur le mariage dans ses rapports avec la religion et les lois nouvelles de la France*, 1800, 2 vol. in-8°; *Psaumes nouvellement traduits en français sur l'hébreu, et mis dans leur ordre naturel*, etc., 1809, 3 vol. in-8°; *Psaumes*, 1818, in-18; *Prophéties concernant Jésus-Christ et l'église, éparses dans les livres saints, avec des explications et des notes*, 1819, in-8°; et enfin *Vues sur le second avénement de Jésus-Christ*,

ou *Analyse de l'ouvrage de Lacunza, jésuite,* 1818, brochure in-8°.* P. C.

AGIER (François-Marie), ancien magistrat, ancien député des Deux-Sèvres, et ancien colonel de la 12e légion de la garde nationale de Paris, s'est montré, par la franchise de ses opinions politiques autant que par sa probité et son indépendance, digne de sa consanguinité avec le précédent, dont il était petit-cousin. Fils d'un magistrat qui lui-même se signala par la modération et la sagesse de ses vues à l'Assemblée constituante, M. Agier n'avait que vingt-deux ans lorsqu'il s'annonça au monde politique par la brillante et courageuse défense de deux conjurés subalternes de la conspiration de Moreau (1804). S'il faut en croire des assertions qui paraissent fondées, il y aurait eu vers ce temps un parti organisé pour sauver ce général, si la peine de mort eût été prononcée contre lui; et à la tête de ce parti, composé surtout d'élèves de l'académie de législation, aurait été le défenseur des deux Troche, qui alors suivait encore les cours de cette académie. Quoiqu'il eût rempli près de cinq ans des fonctions judiciaires sous le règne de Napoléon, M. Agier se prononça avec une vive énergie pour la restauration; et en mars 1815, il voulut marcher pour la défendre à la tête d'une compagnie de volontaires. L'inamovibilité le tint à l'abri de toute vengeance pendant les Cent-jours, si tant est que l'empereur eût attaché quelque importance à la démonstration guerrière d'un substitut du procureur général. M. Agier déploya un courage plus digne du magistrat, en refusant bientôt après de signer l'acte additionnel (*voy.* ce mot); ce qu'il fit sans plus de péril pour sa place. Enfin, à la tête de la même compagnie de volontaires royalistes, M. Agier vint apporter à la chambre des représentans de 1815, dans ses dernières séances, une pétition imprimée où les Bourbons étaient redemandés au nom de la France. Dès l'année suivante toutefois, M. Agier, comme président d'une société ou réunion dite des *Francs régénérés*, se trouva en butte à la défaveur du gouvernement de Louis XVIII, dont le royalisme était dépassé par celui des membres de cette société secrète. Il subit enfin, en 1818, en punition de son indépendance, une destitution que des actes d'une hostilité patente ne lui avaient pu attirer sous l'empire. On peut croire que la conduite qu'il avait tenue dans un collége électoral fut le prétexte bien plus que la cause de cette destitution, qui, au reste, eut son terme en 1822. Il était naturel que l'avénement de M. de Villèle valût une réparation à M. Agier, qui, comme l'un des rédacteurs du *Conservateur*, avait lutté contre le ministère Decaze. Élu par le département des Deux-Sèvres député à la chambre qui s'institua septennale, M. Agier y prit place au centre droit, où il n'a pas cessé de siéger depuis. Lorsqu'eut lieu la réunion de l'assemblée qui devait voter la célèbre adresse du 18 mars 1830, M. Agier, qui appartenait à la section du centre droit, nommée par les ultra-royalistes *la défection*, fut porté l'un des candidats pour la présidence. Il vota avec les 221 dans cette courte, mais mémorable session; et, réélu après la dissolution prononcée par le ministère Polignac, il accourut prendre part aux délibérations qui consommèrent la révolution de 1830 en appelant Louis-Philippe au trône. Ainsi, de même que la pluralité de ses collègues du centre droit, M. Agier, malgré le dévouement enthousiaste qu'il professait depuis 1814 pour les Bourbons, n'a pas balancé à mettre fort au-dessus de ses affections l'intérêt, le salut de la patrie. Aux élections de 1831, M. Agier ne fut pas réélu; et il ne conserva pas non plus le grade de colonel de la 12e légion de la garde nationale qu'il devait à l'élection provisoire de 1830. P.C.

AGILOLFINGES, nom de la première dynastie des ducs de Bavière. Elle doit ce nom à Agilolf, guerrier bavarois (*boïoarius*) ou franc, qui secoua en 533 le joug des Ostrogoths, et rendit la Bavière indépendante. Il transmit son pouvoir à ses descendans; cependant ce n'est

(*) L'auteur de cet article a publié en 1825 une édition de l'ouvrage original sous ce titre : *Venida del mesias en gloria y magestad, pod Juan Josafat Ben Ezra* (pseudonyme de Lacunza), Paris, 5 vol. in-12.

qu'en 584 que l'histoire fait d'abord mention d'un Agilolfinge, en parlant du duc Garibald I^er^. Celui-ci eut un grand nombre de successeurs appartenant à la même maison, jusqu'à Tassile, gendre de Didier, roi des Lombards, qui partagea le malheureux sort de son beau-père. Battu et fait prisonnier par Charlemagne, Tassile fut enfermé en 788 dans un couvent; et la Bavière fut alors incorporée à la vaste monarchie des Francs. Les Agilolfinges avaient régné plus de trois siècles. S.

AGINCOURT (Jean-Baptiste-Louis-George Seroux d'), à la fois antiquaire, archéologue et numismate, descendait d'une noble et ancienne famille, originaire du comté de Namur; il naquit à Beauvais le 5 avril 1730. Après avoir reçu une éducation distinguée, il entra de bonne heure dans un régiment de cavalerie; mais différentes circonstances le déterminèrent à quitter le service et à se dévouer au perfectionnement des études de deux frères en bas âge et de sept jeunes parens restés orphelins. Louis XV, instruit de ce pieux dévouement, le nomma fermier général; fonctions dans lesquelles tant d'autres avaient amassé en peu de temps une brillante fortune. Une partie de ces avantages fut employée pour achever l'éducation des jeunes élèves que d'Agincourt avait comme adoptés, et auxquels il voulait procurer un rang dans le monde. Se trouvant libre alors et encore riche, il consulta entièrement ses goûts, et se sentant animé d'un vif enthousiasme pour les arts, il acheta des dessins, des tableaux, des estampes; il attira dans sa société les savans, les hommes de lettres, les artistes distingués; il vit surtout Vanloo, Vien, Robert, Vernet, Cochin, etc., et fréquenta J.-J. Rousseau, d'Aubenton, La Harpe, Suard, Morellet, Buffon. Il devint, comme il le disait naïvement lui-même à Rome, une des *bêtes* de M^me^ Geoffrin, qui donnait ce nom aux hommes d'esprit que sa grace et sa spirituelle amabilité réunissaient assidûment dans ses célèbres soirées.

En 1777, d'Agincourt visita l'Angleterre, la Hollande, l'Allemagne; et le 24 octobre 1778 il partit pour l'Italie, pour ce pays classique où il acheva d'acquérir le genre de connaissances qui constitue l'amateur éclairé. Il en fit sa seconde patrie : car depuis que ses neveux étaient établis, rien ne pouvait plus le détourner de son projet de vivre de la vie des arts.

En 1781, notre voyageur parcourut Naples, Pestum, Herculanum, Pompéi, le Vésuve, le Mont-Cassin, et revint à Rome pour mettre à exécution l'idée qu'il avait arrêtée depuis long-temps, celle de son grand ouvrage de l'*Histoire de l'art par les monumens, depuis sa décadence au* IV^e^ *siècle jusqu'à son renouvellement au* XVI^e^. Il serait trop long d'offrir ici l'analyse de ce trésor de recherches d'une érudition immense, où l'auteur s'est montré tour à tour dissertateur savant, critique poli, annaliste exact, dans toutes les questions propres à éclaircir les ténèbres qui couvraient douze siècles entiers, pendant lesquels l'art n'avait fait que tendre insensiblement à se dégrader et à s'effacer, pour finir par renaître et se perfectionner de nouveau sous le compas du Bramante, le pinceau de Raphaël et le ciseau de Michel-Ange.

L'impression de cet ouvrage monumental, en 6 volumes grand in-folio, ornés de 325 planches, dont M. Dufourny, membre de l'Institut, a été l'éditeur, et que MM. Treuttel et Würtz ont publié à grands frais avec une netteté, une correction parfaites, et l'on peut dire avec une prodigalité de soins infatigables, en l'accompagnant de notices explicatives des planches, et de tables, a été terminée en 1823. C'est sans contredit le principal titre de gloire de d'Agincourt. Les Tables analytiques raisonnées de chacune des parties relatives à la peinture, à la sculpture et à l'architecture, par M. Gence, qui sont jointes à l'ouvrage, permettent de lire comme un traité cet immense répertoire de faits résultant de la description des monumens de tous les genres appartenant à différens âges et disséminés dans diverses contrées.

On doit encore à d'Agincourt un ouvrage intitulé : *Recueil de fragmens de sculpture antique, en terre cuite*, 1 vol.

in-4°, orné du portrait de l'auteur, et enrichi de 37 planches gravées. Paris, Treuttel et Würtz, 1814. C'est M. de La Salle, ami de la famille de d'Agincourt et correspondant de l'Institut, qui a été l'éditeur de ce recueil.

D'Agincourt jouissait à Rome de la plus honorable considération : tous les souverains qui ont passé quelque temps dans cette ville n'avaient pas oublié de visiter le célèbre antiquaire français. De toutes parts les étrangers affluaient chez lui, et couraient le soir à l'ambassade de France pour assister à la conversation du *triumvirat littéraire*. C'est ainsi qu'on appelait les soupers où l'on était sûr de rencontrer M. le cardinal de Bernis, maître de la maison; M. le chevalier Azara, ministre d'Espagne, et d'Agincourt.

A ce sujet, il disait sur la fin de sa vie : « Il n'y a pas d'homme à Rome qui « ait fait comme moi le métier de *cice-* « *rone;* aussi j'ai des itinéraires tout « prêts. D'abord j'en ai un pour quatre « heures, quand on n'a que ce temps « absolument à passer à Rome; celui-là « est à l'usage des Anglais, dont quel- « ques-uns aiment à se vanter d'avoir vu « Rome en quatre heures. J'ai un itiné- « raire d'un jour pour des gens un peu « moins pressés; un autre d'une semaine, « un de quinze jours; en voilà d'autres « d'un mois, d'un an, de trois ans; enfin « un de trente-cinq ans. Ce dernier est « à mon usage. »

En 1782, d'Agincourt fit élever, au Panthéon, à la mémoire de notre peintre national Poussin, dont le *monument* n'existait plus, un buste en marbre avec l'inscription *Pictori Gallo;* ce buste a été transporté, en 1822, au Capitole, avec tous les autres *monumens* qu'on a retirés du Panthéon, parce qu'on les y avait trop multipliés.

Il était impossible que de nombreuses correspondances, des veilles opiniâtres et la tension d'un esprit toujours occupé de rechercher et d'accumuler de nouveaux matériaux, ne finissent par occasionner d'excessives fatigues, et porter du désordre dans un tempérament en général assez délicat. Une maladie de vessie se déclara vers 1810 : d'Agincourt ne pouvait plus sortir, mais n'en continuait pas moins ses travaux; ils achevèrent de ruiner sa santé; et après de longues souffrances il expira le 24 septembre 1814. Peu de temps auparavant il avait perdu la vue; et sur son lit de mort il disait à un de ses amis : « Croiriez-vous qu'un « de mes plus horribles désespoirs est de « ne pas voir, oui, de ne pas voir mes « douleurs! »

L'usage ordinaire à Rome est que les convois sont uniquement précédés par des ecclésiastiques et des confréries, sans qu'aucun ami ou aucun parent suive le cortége; mais aux funérailles de d'Agincourt, tous les Français, une multitude de seigneurs romains et étrangers, Canova, tous les artistes, jusqu'aux élèves en mosaïque, suivirent le corps, qui fut transporté à l'église de Saint-Louis. Il lui a été élevé un mausolée dans la même église par les soins de l'ambassade, de M. Lethière, directeur de l'École des beaux-arts, et de M. Pâris, architecte.

Aujourd'hui les voyageurs vont avec une sorte de culte religieux voir sa jolie habitation, comme suspendue sur la colline de la Trinité-du-Mont, en face de l'ancienne demeure du Poussin, de Salvator Rosa, et du petit palais de la reine Christine.

D'Agincourt seul a su populariser les Français à Rome : pendant près de trente-sept ans il y vécut sans ennemis; et sa réputation ne périra jamais dans le souvenir d'un peuple appréciateur délicat de tout ce qui est élevé, bon, savant et généreux. Ch. A-D.

AGIO. Ce *mot désigne* 1° *la différence* en plus d'une espèce de monnaie à une autre. L'élévation de ce bénéfice établit la concurrence qui la fait rechercher avec plus ou moins d'empressement. Les changeurs et les banquiers se livrent à ce commerce qui n'a rien de répréhensible; mais il le devient lorsque des particuliers ou des compagnies cherchent à faire monter ou baisser ce taux par des moyens que les lois et les usages du commerce réprouvent, soit en faisant abonder ou en accaparant une espèce de monnaie, soit en répandant de fausses nouvelles. Il désigne 2° l'avantage des espèces sur une lettre de change aux mêmes espèces prises dans une place de commerce

étrangère, et, réciproquement, l'avantage du papier sur les espèces; 3° le bénéfice des espèces courantes sur les billets de banque et *vice versa*; 4° les intérêts des avances faites sur les places de commerce françaises, lesquels varient suivant l'abondance ou la rareté du numéraire sur telle ou telle place. *C. L.*

AGIOTAGE. Sous ce mot on comprend en général les manœuvres que des spéculateurs peu scrupuleux (*voy.* AGIOTEUR) emploient pour obtenir des bénéfices qu'ils attendraient vainement du cours régulier des opérations commerciales ou financières. Dans son application, l'agiotage se partage en deux espèces : l'une se pratique sur les marchandises, l'autre sur les valeurs de l'état; et comme elles diffèrent essentiellement dans leur nature et leurs effets, il convient de les envisager chacune à part.

Par ses spéculations sur les produits industriels, l'agiotage s'attache à retirer de la circulation certaines denrées dans l'abaissement de leur prix, pour les remettre sur la place dans des circonstances plus favorables à leur vente (*voy.* ACCAPAREMENT). Le commerce de spéculation peut quelquefois devenir utile; car d'un côté il prévient l'avilissement des prix qui décourage le producteur, de l'autre il tend à rétablir l'équilibre du marché en rendant à la consommation des denrées devenues chères à proportion de leur rareté. Mais la raison d'utilité publique touche peu l'agioteur; et ce n'est point à cette balance qu'il pèse la justesse de ses calculs. Aussi, quand ils tournent au profit commun, rarement peut-on en savoir gré à leurs auteurs. Ces opérations altèrent la prospérité du pays bien plus souvent qu'ils ne la favorisent : car la circulation arrêtée suspend l'action productive des capitaux si la denrée ne renchérit pas, ou accroît les frais de production si elle renchérit. Au premier cas, préjudice pour la richesse publique; dommage, au second, pour l'aisance et le bien-être de la nation, et dommage d'autant plus grave que l'agiotage s'attaque à des consommations plus générales.

Non moins pernicieuses se montrent les conséquences de l'agiotage sur les obligations de l'état. Toutes les opérations de bourse (*voy.* BOURSE) peuvent se ramener à deux espèces principales : l'une comprend les placemens destinés à produire un revenu, placemens durables, prévoyance de capitaliste; dans l'autre se rangent les marchés réels et plus ordinairement fictifs conclus dans le dessein de réaliser promptement des profits sans règle ni mesure. C'est ici que s'ouvre le champ de l'agiotage. Pour en bien saisir le caractère, il faut savoir en quoi consistent ces ventes ou achats fictifs connus sous la dénomination de *marchés à terme**, et qui forment ses transactions les plus ordinaires. Le vendeur s'engage à livrer à une époque déterminée une certaine quantité d'effets publics à un certain prix; le terme arrivé, si le cours des valeurs est plus élevé que le prix convenu, au lieu de délivrer l'effet, il paye à l'acheteur la différence des deux prix; si le cours est plus bas, c'est l'acheteur qui paye la différence, au lieu de prendre livraison de l'effet. On voit que cette sorte d'opérations est purement un jeu, une véritable gageure, où les contractans parient qu'à une époque déterminée les obligations du gouvernement seront au-dessus ou au-dessous d'un certain prix. Toutefois le jeu de la Bourse n'est pas entièrement livré au hasard. Les spéculateurs puissans, à qui de vas-

(*) Tous les marchés à terme ne sont pas fictifs; les négocians en font tous les jours entre eux, et ce genre d'opérations est indispensable au commerce. Si on le défendait entièrement, des opérations en grand nombre qui se font maintenant à découvert et au grand jour de la Bourse, tomberaient dans l'obscurité de la coulisse (*voy.* ce mot). Une quantité considérable de rentes se trouve constamment entre les mains des principaux banquiers, et ces banquiers ne font pas de placemens définitifs, mais temporaires seulement. Les uns, prévoyant des besoins d'argent ou craignant des événemens fâcheux pour le crédit, *vendent* leurs rentes *à terme*; les autres, qui prévoient des rentrées prochaines et qui ont confiance dans l'avenir, *achètent à terme*. On cite à l'occasion des marchés à terme une réponse piquante faite à Napoléon par un agent de change : — « Sire, supposez que mon porteur d'eau me « vende deux tonneaux d'eau, quoiqu'il n'en ait « qu'un à ma porte; aura-t-il commis un stel- « lionat (*voy.* ce mot) parce qu'il ne peut m'en « livrer qu'un sur-le-champ » ? — Non, assuré- « ment, répondit l'empereur, car il y a une ri- « vière d'eau à la Seine ». — « Eh bien! il y a « une rivière d'effets publics à la Bourse ». S.

tes capitaux, des relations étendues, des agens répandus partout, des communications rapides, offrent tant de moyens d'influer sur le cours des effets publics ou d'en prévoir les variations, appellent nécessairement à eux toutes les chances favorables; et les joueurs à qui les mêmes ressources manquent doivent infailliblement succomber dans une lutte aveugle et inégale. Les effets publics n'entrent donc pas dans les spéculations de bourse uniquement pour indiquer le cours, ce qui supposerait les chances égales pour tous; et le gain qui résulte de ces opérations n'est en général que la dépouille des joueurs moins bien informés. A cet égard comme dans tout le reste, l'agiotage sur les valeurs de l'état n'est pas moins funeste que les autres jeux publics. Il reste à le considérer dans ses rapports avec le crédit, et à apprécier leur action réciproque. L'existence d'une dette publique, même non remboursable, est un principe permanent d'agiotage, et cette dette supprimée dans un seul pays ne l'y étoufferait pas, car les obligations des autres états qui se distribuent sur toutes les places de l'Europe lui offriraient encore un aliment suffisant. Ainsi point de milieu : il faut qu'il subsiste ou s'éteigne partout à la fois. Mais avec le système d'amortissement (*voy.* ce mot), il acquiert une plus grande intensité, et ce qui n'était qu'occasion devient cause directe. Ici la puissance plus ou moins grande de l'amortissement n'est d'aucune considération : il suffit qu'il y ait condition et moyens progressifs de rachat; que le gouvernement, soit dans des vues politiques, soit dans l'intérêt des contribuables, puisse spéculer lui-même sur ses propres valeurs, et donner par-là l'exemple de l'agiotage. Ainsi, à la veille d'établir une mesure qui peut affecter son crédit, au moment de contracter un nouvel emprunt, il rachètera une partie de ses obligations et provoquera la hausse du cours; or, si les moindres variations dans le prix des fonds publics suffisent pour amener des désastres privés, si l'appât de gains considérables va dans tous les rangs éveiller la cupidité, on comprend les fatales conséquences du système d'amortissement qui livre aux mains des gouvernans, c'est-à-dire des plus puissans spéculateurs, l'action de cette redoutable machine. Telle est la part du crédit public dans l'agiotage : quelle sera celle de l'agiotage dans le crédit public? Si l'on y regarde de près, cette part est bien mince. Pour en juger, il suffit de voir combien la portion de rentes sur laquelle agit la spéculation est peu considérable, comparativement à ce qu'on appelle *la rente classée*, ou cette masse d'effets publics qui séjourne entre les mains des rentiers. Or, tant que les oscillations de la place ne sortent point du cercle de ce qu'on pourrait nommer la *rente flottante*, ou cette partie des valeurs de l'état que met en mouvement l'agiotage, quelle que soit la hausse ou la baisse, et encore qu'elle se prolonge, elle n'indique aucune perturbation dans le crédit public, aucune crise financière. Des événemens politiques même sérieux, mais qui ne décident point quelque grand changement dans l'état, sont, comme on dit en terme de bourse, escomptés à l'avance. Les symptômes de crise financière, ou de discrédit, se manifestent du moment où les placemens cessent, où les rentiers retirent leurs capitaux, où la rente se *déclasse*, en un mot. Quand le mouvement s'est propagé jusque là, on peut dire qu'il y a alarme dans la société; mais dans les temps réguliers la hausse ou la dépression des fonds publics indique seulement les secousses de l'agiotage; et les administrateurs éclairés n'y attachent d'importance qu'à cause de la fausse opinion qui prévaut généralement sur ce sujet. On voit que l'agiotage n'a par lui-même aucune influence sur le crédit public. Bien loin de le compromettre, il a tellement besoin de le maintenir, la sécurité à cet égard lui est si nécessaire, que, hors les temps de crise politique imminente, la tendance des fonds publics est toujours à la hausse, et qu'au lieu de discréditer le gouvernement, les spéculateurs résistent en quelque sorte à l'inquiétude, et voudraient fermer les yeux sur des chances qu'ils auraient peur de croire

menaçantes. L'agiotage s'alimente des contes politiques, non de faits alarmans. M-z.

L'agiotage, en France, est un mal qui date de loin : c'est à la suite du fameux système de Law, l'inventeur des marchés à prime, qu'il se répandit dans la société. Le désordre dans les finances n'a fait que l'accroître; et, aujourd'hui qu'elles sont admirablement réglées, la dette publique et les emprunts lui fournissent constamment de nouveaux alimens. Ce fléau, dont la pernicieuse influence s'exerce non-seulement sur la prospérité des familles, mais encore sur la morale publique, ne s'est jamais fait sentir plus vivement que pendant les dernières années, où il a englouti d'immenses fortunes et amené de fréquens suicides. On a dû s'appliquer à lui trouver un remède, et différentes propositions malheureusement inadmissibles ont été faites à ce sujet à la chambre des députés. La dernière est celle de M. Harlé fils, prise en considération par la chambre dans sa séance du 18 décembre 1832, mais sans qu'elle ait amené aucun résultat. Pour faire connaître la législation concernant l'agiotage, nous terminerons notre article par un extrait du rapport de M. Taillandier sur cette proposition. A la suite des désastres qu'entraînèrent les marchés à prime de Law (*voy.* ce mot) et les marchés à terme de l'abbé d'Espagnac (*voy.*), dit-il, « intervinrent d'abord l'arrêt du conseil du 27 septembre 1724, qui, en ordonnant l'établissement d'une bourse de commerce à Paris, prescrivait aux particuliers qui voulaient acheter ou vendre des papiers commerçables ou autres effets, de remettre l'argent ou les effets aux agens de change avant l'heure de la bourse; puis les arrêts du même conseil des 7 août et 2 octobre 1785, 22 septembre 1786 et 14 juillet 1787. Ces derniers arrêts réprouvent de la manière la plus explicite les marchés à terme fictifs et même réels, lors que l'échéance serait reportée à plus de deux mois de date. Ils avaient été rendus en haine de l'agiotage, qui jetait alors une si dangereuse perturbation dans les fortunes particulières, et préparait la ruine de la fortune de l'état. Les lois de la révolution et celles de l'empire n'épargnèrent pas davantage l'agiotage. La loi du 13 fructidor an III déclare *agioteur* celui qui vendrait des marchandises ou effets dont il ne serait pas propriétaire au moment de la vente; la loi du 28 vendémiaire an IV réprouva les marchés à terme ou à prime : les art. 85 et 86 du Code de commerce contiennent des dispositions qui sont incompatibles avec les conditions des négociations fictives; et ces négociations sont d'ailleurs réprouvées par les articles 241 et 242 du Code pénal. Cette législation a reçu la sanction de la jurisprudence. Effectivement, après quelque hésitation facile à concevoir dans une matière aussi éloignée des habitudes de la magistrature, la jurisprudence s'est fixée; et le mémorable arrêt rendu par la cour royale de Paris le 9 août 1823, confirmé par la cour de cassation le 4 août 1824, est venu mettre une frein salutaire aux négociations fictives, en dévoilant aux agens de change toutes les profondeurs de l'abîme dans lequel ils s'enfonçaient lorsqu'ils prêtaient leur ministère pour des opérations prohibées par les lois. » S.

AGIOTEUR, terme de bourse qui désigne un particulier exerçant une industrie réprouvée par tous les négocians et courtiers honorables, en spéculant sur la hausse et la baisse des fonds publics, non pas pour tirer le meilleur parti de ses capitaux, mais pour vivre des gains que la différence entre deux cours lui procure, et que souvent il a su préparer par des bruits mensongers qu'il a répandus ou par d'autres menées ignobles. Ces menées, proscrites par nos lois, sont souvent réprimées par la police; plus souvent elle laisse à l'opinion publique le soin de les flétrir. Cela arrive en effet; mais si quelque agioteur parvient à une grande fortune, on ne tarde guère à oublier les moyens qu'il a employés pour l'acquérir. L'estime que les hommes font de la richesse a bientôt étouffé les cris d'une juste censure. *Voy.* AGIOTAGE. *C. L.*

AGIS. Quatre rois de ce nom figurent dans l'histoire de la république Lacédémonienne; le premier, qu'ordinairement on ne désigne par aucun chiffre, appartenant à la branche aînée des Hé-

raclides appelée aussi, de son nom, famille des Agiades, ou famille des Eurysthénides, du nom de son père Eurysthènes; les trois autres, issus de la seconde branche, de celle des Proclides, et se succédant à peu de distance les uns aux autres, plusieurs siècles après la mort du premier Agis.

Celui-ci vécut 980 ans avant J.-C. à une époque où l'histoire de Sparte, embarrassée de difficultés, ne présente encore aucun caractère d'authenticité. Elle lui attribue pourtant la prise de la ville maritime d'Hélos, dont il aurait rasé les murs et assujéti les habitans à l'affreuse servitude à laquelle ils ont attaché leur nom. Les Hélotes ou Ilotes devinrent, par son ordre, esclaves publics des Spartiates, condamnés, eux et toute leur race, aux plus durs travaux et à des humiliations plus barbares encore. Toutefois ce fait allégué par Strabon et confirmé par Plutarque n'est pas suffisamment prouvé, et il repose plutôt sur des traditions que sur des témoignages historiques.

Quant aux trois *Agis* Proclides, leur histoire offre plus de certitude, et appartient à des temps bien postérieurs à l'âge héroïque où vécut leur homonyme Eurysthénide.

Agis I^er^, fils d'Archidamas II, succéda à son père en 427, av. J.-C., et se distingua dans la guerre du Péloponèse par les combats qu'il livra aux Athéniens et aux Argiens. Il prit aux premiers la ville de Décélée qu'il fortifia, et d'où il fit ensuite plusieurs incursions dans l'Attique : il remporta sur les seconds la victoire de Mantinée où le courage et la discipline des Spartiates brillèrent dans tout leur éclat. Plus tard, il concourut avec Lysandre à la prise d'Athènes après la malheureuse bataille d'Ægospotamos (*voy.*), et contribua à mettre fin à la guerre qui pendant 27 ans avait successivement embrasé toutes les contrées de la Grèce.

Agis II devint roi de Sparte l'an 338, av. J.-C. à la mort de son père Archidamas III. Il fut contemporain de Philippe et d'Alexandre, et fit, quand ce dernier s'avança au cœur de l'Asie, de nobles efforts pour secouer le joug que les Macédoniens avaient imposé à sa patrie comme à la Grèce tout entière. Mais la fortune ne seconda pas sa bravoure : il réussit bien à rendre quelques services à Darius, roi de Perse, et à soulever contre Alexandre le Péloponèse; mais il ne put résister à la supériorité d'Antipater qui, accouru à la hâte avec une armée formidable, le battit sous les murs de Mégalopolis. Agis et ses Spartiates firent des prodiges de valeur : 5,000 hommes des siens couvraient déjà le champ de bataille quand il résistait encore avec une vigueur que soutenait l'amour de la liberté. Blessé à plusieurs reprises et épuisé de fatigue, il continua de combattre à genoux, et fut enfin atteint d'une flèche qui lui ôta la vie, en 330.

La fin d'Agis III ne fut pas moins héroïque, quoiqu'elle n'eût point lieu sur un champ de bataille. Ce jeune fils d'Eudamidas II, auquel il succéda en 242 avant J.-C., fut l'avant-dernier roi de l'illustre famille des Proclides, et devint victime de son ardent attachement pour l'antique constitution de Lycurgue. Depuis long-temps les Spartiates avaient renoncé à cette simplicité de mœurs et à cette austérité de principes qui, pendant des siècles, avaient fait leur gloire et leur puissance : le luxe et la corruption s'étaient glissés dans toutes les classes du peuple; et l'inégalité de la fortune était devenue si grande que 600 citoyens se trouvaient sans aucune propriété. Admirateur enthousiaste des anciennes institutions de Sparte, Agis se proposa de les remettre en vigueur; mais il s'attira ainsi la haine de son collègue Léonidas II, intéressé au maintien de l'état actuel des choses. Cela n'empêcha pas Agis d'entreprendre ses réformes, soutenu par les jeunes citoyens de Sparte, auxquels il sut communiquer son enthousiasme, et par l'éphore Lysandre, son ami. Il proposa donc d'abolir toutes les dettes, de faire un nouveau partage des terres, et de les diviser, celles des Spartiates en 4,500 lots, et celles des Lacédémoniens en 15,000. Après de longues hésitations, les *clarics* ou reconnaissances de dettes furent en effet brûlées, mais là s'arrêta la réforme : l'éphore Agésilas y mit des obstacles insurmon-

tables, et fit traîner cette affaire jusqu'au moment où Agis, appelé sous les armes, se vit forcé de l'abandonner. Pendant que celui-ci portait des secours aux Achéens contre les Athéniens et les Étoliens, une conspiration se trama contre lui à Sparte; et Léonidas II qui avait été obligé de prendre la fuite fut rappelé. A son retour, Agis trouva ses ennemis triomphans, et eut à peine le temps de se sauver dans le temple de Minerve pour échapper à la fureur du peuple ameuté. N'osant pas le frapper dans ce sanctuaire, Léonidas eut recours aux promesses pour l'en faire sortir, et le traduisit devant les éphores dévoués à ses intérêts. Ce jeune prince, âgé seulement de 23 ans, fut condamné à la strangulation. Au moment de subir ce supplice il consola le bourreau qui s'attendrissait sur son sort, et offrit avec courage son cou à la corde. Ce touchant sujet historique a inspiré plusieurs poètes, et a offert surtout à Alfieri la matière d'une tragédie remarquable. J. H. S.

AGITATO. La signification de ce mot se comprend facilement; il indique un mouvement propre à rendre l'agitation et le désordre des passions. Ce mouvement est du plus grand effet lorsqu'il est employé à propos. F-s.

AGLAÉ, *voy.* Graces.

AGNADEL (*Agnadello*), bourg du Milanez, célèbre par la bataille qui, le 14 mai 1509, y fut gagnée par Louis XII, roi de France. La *ligue de Cambrai* (*voy.* cet art.) venait d'être formée contre Venise par les soins du pape Jules II; la bataille d'Agnadel en fut la catastrophe, et dépouilla la célèbre république marchande de la haute influence qu'elle avait exercée jusque là sur le sort de l'Italie. Ayant découvert le complot qui se tramait dans le plus profond silence, Venise déploya une énergie proportionnée au péril. Au plus fort de ses préparatifs, des désastres imprévus la frappèrent coup sur coup: l'arsenal sauta, le tonnerre abattit une forteresse importante, une tempête submergea la barque qui portait la solde des troupes; et néanmoins, quand vint la déclaration de guerre, Venise était prête à bien recevoir Louis XII. Une armée de 45,000 hommes, sous la conduite du comte de Petigliano et de l'Alviane (*voy.*), l'attendait sur la rive gauche de l'Adda, avec ordre de couvrir les frontières et d'éviter autant que possible toute affaire décisive. Ce plan de campagne, tracé par le sénat, avait prévalu sur les avis de l'Alviane et de Petigliano. Le premier, plein de fougue et d'audace, proposait d'envahir le Milanez et de fermer les Alpes; l'autre, plus timide ou plus prudent, de se concentrer sur Venise. Les Français passèrent le fleuve sous les yeux de Petigliano, qui resta dans ses retranchemens malgré les cris de l'Alviane; on s'observait depuis quatre jours: enfin Louis XII, voulant forcer les Vénitiens au combat, ordonne un mouvement sur Pandino, en longeant les bords de l'Adda, pour séparer l'ennemi de Crème et de Crémone, qui l'approvisionnaient. Force fut à Petigliano de s'ébranler aussi, et de prendre les devans par une route plus courte. Il n'y avait que des marécages et de hautes broussailles entre les deux armées, qui défilaient en se canonnant; mais les Vénitiens gagnaient du terrain, et leur arrière-garde, commandée par l'Alviane, allait dépasser l'avant-garde française, quand celle-ci, craignant de les voir s'échapper, s'élance pour leur couper le chemin entre Agnadello et Vailate. L'Alviane, incertain s'il doit hâter sa marche ou s'arrêter bravement dans des vignes et près d'une digue jetée sur un torrent qui alors était à sec, envoie demander au capitaine général des ordres qui n'arrivent pas; il prend donc position, et commence un combat inégal: car les colonnes vénitiennes s'éloignaient de plus en plus, tandis que l'avant-garde française se grossissait peu à peu de tout le corps de l'armée. Louis XII fit attaquer les vignes par l'infanterie gasconne, et les digues par les Suisses: ceux-ci eurent bientôt l'avantage; mais il fallut la présence du roi pour ranimer le courage des Gascons. Quand Petigliano se replia sur la digue, il n'était plus temps: les efforts de l'Alviane, blessé au visage et fait prisonnier, n'avaient pu contenir l'infanterie gasconne, qui, deux fois repoussée, avait tout renversé devant elle

au cri de La Trémouille : *Enfans, le roi vous voit!* Petigliano ne songea plus qu'à se rallier dans sa fuite, pendant que Louis XII faisait élever sur le champ de bataille d'Agnadel une chapelle, en l'honneur de Notre-Dame-des-Victoires. H-D.

AGNANO (LAC), *voy.* NAPLES.

AGNAT, AGNATION. Dans le droit romain, les agnats sont les parens par mâles qui appartiennent à la même famille, c'est-à-dire qui sont soumis à la puissance paternelle du même chef. Cependant l'agnation subsistait encore lorsque le lien de famille était brisé par la mort du père, mais dans ce cas-là seulement. Si l'un des membres de la famille venait à en sortir d'une autre manière, par l'*émancipation* (*voy.* ce mot) par exemple, l'*agnation* cessait. C'était donc l'unité de famille qui constituait l'*agnation*. La *cognation* était le corrélatif de l'agnation; elle exprimait la descendance d'une souche commune, mais sans unité de famille. Par exemple, deux frères consanguins, c'est-à-dire fils du même père, étaient agnats; deux frères utérins, c'est-à-dire fils de pères différens, étaient cognats. Ainsi les agnats étaient toujours cognats, mais les cognats n'étaient pas toujours agnats. L'agnation était à la cognation ce que l'espèce est au genre.

Les agnats seuls composant à Rome la famille légale, eux seuls, d'après la loi des Douze Tables, étaient appelés à la tutèle quand le père de famille n'avait point, par testament, nommé de tuteur à ses enfans; eux seuls avaient le droit de venir en second ordre à l'hérédité, à défaut de ceux qui recueillaient la succession de préférence à tous, et qu'on appelait héritiers siens. Si plus tard les cognats furent appelés aussi à l'hérédité, ce ne fut que par les édits des préteurs. La législation génoise actuelle a conservé la distinction des agnats et des cognats. Par agnats elle entend tous les parens par mâles; elle les appelle à une hérédité de préférence aux cognats. L-E.

AGNEAU, *voy.* BREBIS.

AGNEAU PASCAL, *voy.* PAQUES et AGNUS DEI.

AGNÈS (SAINTE), jeune vierge d'une rare beauté, et d'une vertu non moins éminente. Elle appartenait à une famille romaine très considérable, et, soupçonnée d'avoir embrassé secrètement le christianisme, elle fut enveloppée dans la persécution violente que les sectateurs de cette religion éprouvèrent sous Dioclétien. L'intervention d'un miracle, dit la légende, préserva sa chasteté d'un attentat qui aurait été pour la jeune fille le plus grand des supplices; mais elle subit le martyre l'an 303 après J.-C., et sa mort héroïque est fêtée par l'église catholique le 29 janvier de chaque année. Un beau tableau du Tintoret (*voy.* ce nom) nous retrace le miracle opéré sur l'homme qui était venu pour attenter à sa pudeur : il fut frappé de cécité; mais à la prière de ses amis, la sainte lui rendit la vue. Dans un autre tableau, chef-d'œuvre du Dominiquin, nous la voyons à sa dernière heure, radieuse au milieu de ses bourreaux. S.

AGNÈS (RÔLES D'). Ce sont ceux d'une jeune fille ingénue, simple et naïve, ou qui affecte de l'être.

L'Agnès de l'*École des femmes* est de bonne foi : les précautions qu'Arnolphe a prises pour qu'elle ne connût rien des choses de ce monde, rendent fort naturelle son extrême ignorance : le jaloux a réglé

Quels soins on emploirait
Pour la rendre idiote autant qu'il se pourrait.

Il l'a complètement isolée de la société dès l'âge de quatre ans; et les valets qu'il a conservés chez lui sont

.....gens aussi simples qu'elle.

Agnès est donc *ignorante*, mais elle n'est pas *stupide;* arrive le moment où elle a honte de son peu d'éducation : c'est alors qu'elle éclate en reproches contre son prétendu bienfaiteur, et qu'elle prend la résolution de ne plus passer pour *sotte.*

Molière n'a peint qu'une seule fois ce caractère; les auteurs comiques ses successeurs l'ont répété jusqu'à satiété : toutes les jeunes filles sont des *Agnès*, ou des ingénues, dans Fagan, Boissy, et Desforges. Toutes les ingénues de cette espèce ont une tenue de convention, un langage factice : on leur prête quelque-

fois des *naïvetés* qui seraient des *niaiseries* dans la bouche d'un enfant de six ans.

Destouches a fait une *fausse Agnès:* dans cette pièce, la belle Angélique, dont le bon sens et l'esprit sont également remarquables, se permet toutes les extravagances possibles, afin de dégoûter d'elle un provincial qu'on veut lui donner pour mari. Ce rôle est exempt de fadeur, et il faut le considérer comme une parodie de toutes les innocentes de théâtre. W-z.

AGNÈS SOREL, ou **SOREAU**, amante de Charles VII, roi de France, naquit vers l'an 1409, d'une famille noble. Elle avait cultivé avec tant de soin ses heureuses dispositions naturelles, que non-seulement ses qualités extérieures, mais aussi celles de son esprit, la firent ranger parmi les personnes accomplies de son époque. Dame d'honneur de la duchesse d'Anjou, Isabelle de Lorraine, elle vint vers 1431, à la cour de France. Sa beauté charma le jeune roi, et pour l'enchaîner à sa cour il la nomma dame d'honneur de la reine. Agnès était connue alors sous le nom de *demoiselle de Fromenteau.* Après quelque résistance, elle céda à l'amour passionné du monarque; mais leur liaison resta long-temps secrète. La moitié de la France était alors entre les mains de l'Angleterre, et Charles VII, quoique naturellement brave, tomba dans l'inaction la plus complète. Agnès Sorel fut seule capable de le réveiller de cet assoupissement moral, et de lui faire sentir ce qu'il devait à lui-même et à son peuple. Les succès qu'il obtint bientôt après augmentèrent encore de beaucoup l'amour qu'il éprouvait pour sa maîtresse; mais celle-ci n'abusa jamais de l'empire qu'elle avait sur lui; et en 1442 elle se retira à Loches, où Charles lui avait fait bâtir un château. Il lui fit présent aussi du comté de Penthièvre en Bretagne, de deux seigneuries dans le Berry, ainsi que du château de Beauté sur la Marne, d'où elle prit le nom de dame de Beauté. Elle vivait dans ce lieu depuis cinq ans, et toujours dans la liaison la plus intime avec le roi, lorsqu'en 1449 la reine l'invita à revenir à la cour. Agnès y parut, se rendit peu après, pour se rapprocher davantage du roi, au château de Masnal-la-Belle, et mourut si subitement à l'abbaye de Jumiège que le soupçon d'empoisonnement qui s'éleva aussitôt ne parut pas dénué de fondement. Elle fut enterrée dans l'église collégiale de Loches, où l'on voyait encore son tombeau en 1792. Elle laissa au roi trois filles, que celui-ci avait reconnues, et qui furent établies aux frais de la couronne. *C. L.*

AGNESI (Marie-Gaétane d'), savante italienne, naquit à Milan en 1718. A neuf ans elle parlait déjà très bien le latin, et fit même dans cette langue un discours où elle chercha à démontrer que l'étude des langues anciennes ne devait pas être étrangère à son sexe. Ce discours fut imprimé à Milan en 1727. On rapporte même qu'à onze ans elle parlait le grec aussi couramment que sa langue maternelle. Elle étudia ensuite les langues orientales, et fit dans ces études de si grands progrès qu'on lui donna le surnom de Polyglotte ambulante. Elle s'occupa en même temps de géométrie et de philosophie spéculative. Son père favorisait le goût de sa fille pour l'érudition, en recevant et réunissant chez lui, à des époques déterminées, des sociétés savantes devant lesquelles la jeune Marie proposait et soutenait des thèses philosophiques. Un contemporain, le savant président de Brosses, assure, dans ses *Lettres sur l'Italie*, qu'on ne peut rien concevoir de plus agréable que les conversations avec cette jeune personne, l'une des plus jolies et des plus instruites de son temps. A vingt ans, ces controverses philosophiques la rebutèrent; cependant son père crut devoir publier les différentes thèses qu'elle avait défendues. Elles composent un vol. in-4°. Dès lors elle se voua entièrement à l'étude des mathématiques, dans lesquelles elle alla si loin que non-seulement elle écrivit un excellent Mémoire sur les sections coniques, mais qu'à l'âge de trente ans elle publia des Élémens d'analyse que l'on a considérés comme la meilleure introduction aux ouvrages d'Euler. Ce tra-

vail, qui a été traduit en anglais par Colson, professeur de l'université de Cambridge, lui acquit une telle réputation qu'à 32 ans elle fut nommée professeur de mathématiques à l'université de Bologne. L'application à l'étude des mathématiques lui fit, sans doute, perdre entièrement le goût du monde, qu'elle quitta pour entrer dans l'ordre rigoureux des sœurs bleues. Elle mourut en 1799 à l'âge de 81 ans. Sa sœur, *Marie-Thérèse*, a composé la musique de plusieurs cantates, et trois opéras : *Sofonisba*, *Ciro in Armenia*, et *Nitocri*, qui ont eu du succès. *C. L.*

AGNI, *voy.* Indoue (*mythologie*).

AGNOITES ou **AGNOÈTES**, *voy.* Eutychiens.

AGNUS CASTUS, *voy.* Gattilier.

AGNUS DEI (agneau de Dieu). C'est une prière de la liturgie romaine qui commence par ces mots latins. Elle se chante ordinairement avant la cérémonie de la communion; c'est d'après la décision du pape Serge I^er^, en 688, qu'elle se trouve ainsi placée vers la fin de la messe.

On désigne aussi par les mêmes mots une boule de cire sur laquelle se trouve la figure de l'agneau divin, avec le signe du *labarum* (*voy.*), ou bien saint Jean, le millésime et le nom du pape. Le chef de la catholicité en consacre et en distribue un grand nombre. Originairement dans les églises de Rome, la veille de Pâques, on distribuait au peuple ce qui restait des cierges bénis : on les donnait en petits morceaux, et la multitude croyait y trouver un préservatif contre toute espèce de maux : mais le nombre de ceux qui briguaient ce talisman étant devenu trop considérable pour qu'on pût les satisfaire tous, on eut recours plus tard au moyen dont on vient de parler.

On appelle enfin *agnus Dei* le morceau d'une composition musicale qui, dans les églises catholiques romaines, se fait entendre au moment de l'élévation de l'hostie. *C. L.*

AGONIE (du grec ἀγών, lutte), état qui précède immédiatement la mort, dans lequel on suppose la mort luttant avec la vie et remportant la victoire. Cet état se manifeste par des phénomènes divers, selon les causes qui entraînent la mort, et consiste tantôt en une lassitude et un affaiblissement total des organes, tantôt en une agitation effrayante et un désordre violent qui entraîne enfin la mort après un court repos. La connaissance se perd tantôt long-temps avant la mort, tantôt elle subsiste pendant toute l'agonie, et ne s'éteint qu'à la fin de celle-ci. L'homme en agonie ressemble déjà au cadavre : la figure est pâle, jaunâtre, crasseuse; l'œil cave, la peau du front tendue, le nez pointu et blanc, les oreilles et les tempes affaissées; une sueur froide et visqueuse couvre le front et les membres; les évacuations se font involontairement et sans que le malade en ait connaissance; la respiration devient râlante, s'arrête, cesse enfin entièrement, et c'est ce moment que l'on prend pour celui de la mort. La durée de cet état est très variable; elle est tantôt de quelques minutes seulement, tantôt elle se prolonge pendant plusieurs jours. Lorsque l'homme est vraiment à l'agonie, il n'y a plus moyen de le sauver; tout ce qui reste à faire, c'est de soulager son état par les consolations de l'amitié, par les secours d'une religion éclairée et charitable, et par des soins compatissans. On doit les continuer même à ceux qui paraissent privés de connaissance; car on sait maintenant beaucoup de circonstances où la vie paraissait éteinte dans un homme qui, néanmoins, a conservé le souvenir de son état. Tant que le mourant peut avaler, on doit de temps en temps lui faire boire un peu de vin ou de quelque boisson propre à soutenir ses forces défaillantes; les médicamens lui sont inutiles et désagréables, et ne sont admissibles que dans le cas où l'on ne peut pas distinguer avec assurance l'agonie d'avec une simple prostration. L'habitude d'ôter l'oreiller au mourant est cruelle, et ne se rencontre d'ailleurs que chez les personnes peu éclairées : il en est de même de l'usage de couvrir d'un drap la figure d'une personne expirante avant qu'elle ait cessé de vivre. Un soin religieux doit garantir les derniers instans de l'homme, et le soustraire à l'affreuse situation de s'éveiller dans un tombeau, comme cela s'est vu quelquefois. Consultez les arti-

cles INHUMATION PRÉCIPITÉE et MORT APPARENTE. *C. L.*

AGOUTI, appelé aussi *acouti* et *acouchi*. C'est un genre de mammifères de l'ordre des rongeurs, et qui appartient principalement à l'Amérique méridionale : il se rapproche, par la forme et le volume, du lapin et du lièvre, dont il est cependant facile à distinguer parce qu'il a les oreilles larges et courtes, les poils longs et rudes et d'un brun mêlé de roux. Il habite dans les bois, dans les troncs d'arbres creusés par le temps; il se nourrit ordinairement de fruits et de racines, mais quelquefois aussi de viande et de poisson. La chair de l'agouti est blanche, et analogue pour le goût à celle du lapin; elle est fort estimée en Amérique : sa peau fournit un cuir de très bonne qualité. Cet animal étant fort doux, il serait facile de l'amener à l'état de domesticité, et peut-être même de l'acclimater dans notre pays. F. R.

AGRAFE, crochet de fer par lequel on suspend un objet ou qui sert à en joindre plusieurs. Comme terme d'architecture et de sculpture, ce mot désigne tout ornement qui semble unir plusieurs membres d'architecture les uns avec les autres, tels qu'on les emploie surtout sur le parement extérieur de la clef d'une croisée ou d'une arcade bombée ou en plein cintre.

AGRAIRES (LOIS). On s'était persuadé pendant long-temps que cette branche de législation civile consacrait, chez les Romains, un égal partage des terres maintenu entre tous les habitans; état de choses qui n'a jamais existé, ni pu exister chez aucune nation, d'une manière absolue et permanente. Une lecture attentive de la vie de Tibérius Gracchus, par Plutarque, aurait pu faire comprendre à tout le monde que les lois agraires se rapportaient, non aux propriétés particulières, mais à celles de l'état.

Les Romains, tout à la fois faibles, pauvres et ignorans à leur début, n'avaient pu avoir que des intérêts uniformes et des lois simples; ils avaient dû naturellement tendre vers une existence agricole et avoir en vue des institutions démocratiques favorables aux mœurs et à la liberté. Devenus guerriers et conquérans, ils se fortifièrent et s'enrichirent, à l'exemple de la plupart des autres peuples, par la distribution faite aux alliés et aux citoyens d'une portion du territoire enlevé aux vaincus. Il paraît que dans l'origine ils en avaient affecté une moitié au paiement des frais de la guerre, et que le surplus était en partie distribué aux classes indigentes et en partie réservé pour les dépenses ordinaires du nouvel état : en sorte qu'il y avait chez eux des propriétés qu'on pouvait appeler le domaine de la république, comme il y en avait chez nous qui formaient ce qu'on appelait le domaine de la couronne; et l'usufruit de ces propriétés de l'état était abandonné aux familles nobles moyennant une redevance, une dîme, un droit de fermage. Les Romains avaient aussi, par leur fameuse loi Licinia, mis des limites à l'accroissement des propriétés, dont le maximum était cinq cents arpens (*jugera*), au-delà desquels tout excédant devait être confisqué et réparti entre les citoyens indigens. Cette mesure fidèlement observée eût pu avoir la plus haute influence sur leur avenir; car il est à remarquer qu'on trouve dans presque toutes les grandes organisations sociales qui nous ont précédés cette pensée profonde des anciens sages de l'Asie, cette sollicitude providentielle des premiers philosophes législateurs qui toujours s'est appliquée à combattre le plus possible les développemens progressifs du luxe, et les extrêmes inégalités des fortunes. C'est ainsi que la loi hébraïque, qui, tous les quarante ans, prononçait l'abolition des dettes, avait pour objet, en replaçant les citoyens dans leurs anciennes situations respectives, de rajeunir l'intérieur de la société.

Cependant de ces différentes dispositions et d'une succession de guerres d'envahissement avait dû naître chez les Romains une série de lois agraires, lois que le sénat n'exécuta pas long-temps avec fidélité, et qui n'ont pas empêché les patriciens d'excéder les bornes imposées à l'étendue de leurs domaines, et d'enlever au trésor tout ce qu'on avait réservé pour ses besoins. Aussi en résulta-t-il une longue suite de dissensions intérieu-

res, et quelquefois de catastrophes sanglantes qui remplirent l'histoire de Rome; celle des Gracques fut la plus célèbre. La plus ancienne des lois agraires remonte à l'an de Rome 268; elle fut rendue sur la demande du consul Cassius, qui fit réserver pour les classes moyennes ou pauvres une partie des terres appartenant au domaine, que les patriciens avaient jusque là exclusivement envahies. Tout porte à croire que ce ne fut pas l'ambition du tribun, mais son zèle pour la justice, son amour pour son pays, qui la provoqua. C'était après deux siècles d'usurpation continuelle des petites propriétés exercée par ceux auxquels les grandes étaient déjà dévolues, usurpation qui avait presque fait disparaître l'ordre des paysans libres; c'était après un voyage fait en Italie, dans lequel le tribun avait vu partout l'excès de la richesse à côté d'une extrême pauvreté, les terres cultivées au nom des patriciens par des mains mercenaires, et les lois modératrices de ces situations anormales mises en oubli, que Tibérius Gracchus avait pris la résolution de réclamer, en faveur des anciennes immunités des tribus, contre les innombrables envahissemens des sénateurs. Il le fit: il succomba. Plus tard, son frère Caïus périt pour la même cause. Ce fut principalement à partir de cette époque que disparurent à Rome les franchises populaires, et que s'éteignit dans la multitude le dévouement au pays.

Si l'on n'a guère parlé de lois agraires qu'à l'occasion des Romains, c'est qu'on s'est attaché plus particulièrement à tout ce qui tenait à cette étonnante et colossale nation. Mais le principe de ces lois, la variété de leurs dispositions, ont nécessairement existé chez plusieurs peuples. Tous ceux d'entre eux qui d'un état primitif ont passé à un plus grand développement, à un certain degré de civilisation, ont eu des partages de terres incultes ou conquises, des concessions territoriales accordées soit à de simples citoyens, soit à de nombreuses associations; des parts de territoire réservées soit aux besoins de la totalité des classes indigentes, soit à la dotation des grands corps de l'état. Les colonies ont aussi fréquemment donné lieu à des répartitions du sol faites, au moment même de la création de ces établissemens, d'une manière assez rapprochée de ce qu'on entendait jadis par la dénomination de lois agraires. Il y a eu plusieurs de ces distributions de terre opérées dans le Nouveau-Monde; il y en a eu probablement dans tous les continens, et il y en a eu récemment encore dans le nord et l'orient de l'Europe. Cependant partout où elles ont existé à un titre quelconque, il a dû en résulter des réglemens, des usages pour en maintenir le droit et en diriger l'exercice; réglemens et usages qui ont laissé des traces chez nous, où avant la révolution il y avait des terres franches et indivises, appartenant, les unes aux pauvres seuls, les autres à la communauté entière.

Il y a donc aussi eu de fait, chez nous, une législation agraire, dernier vestige de cette philosophie religieuse qui, introduite dans son origine sous les auspices du christianisme, avait mêlé les principes de l'humanité aux intérêts de la politique, et dont les impressions se sont trop effacées sous l'influence de combinaisons étroites et de calculs égoïstes.

Nous ne parlerons point de ce qui a été dit et écrit sur la loi agraire pendant la révolution: car il ne s'agissait alors que du mot, employé alternativement comme un épouvantail ou comme un leurre. Aujourd'hui même, en nommant *partisans de la loi agraire* ceux qui demandent une nouvelle répartition de toutes les propriétés privées et publiques, on tombe dans un étrange abus de mots, puisque ces lois, à Rome, ne se rapportaient en aucune façon au partage des propriétés immeubles en général. *Voy.* sur cette importante matière Niebuhr, *Histoire romaine*, t. II, et Heyne, *Opuscula acad.*, tom. IV, p. 350 et suiv. (*Voy.* Niveleurs et Propriété). C-a.

AGRAM, *voy.* Croatie.

AGRAULE (*Agraulos*), fille de Cécrops et d'Agraule ou Aglaure, fille d'Actée. Afin d'amener la fin d'une longue guerre, cette Athénienne, sur laquelle les anciens auteurs varient dans leurs récits, se dévoua volontairement pour sa patrie. Ses concitoyens lui élevèrent

un temple et nommèrent de son nom un des *démos* d'Athènes. Dans les *Agraulies*, les jeunes Athéniens juraient fidélité sur son autel à la patrie commune; et à Chypre on faisait des sacrifices humains en l'honneur de la même héroïne, S.

AGRÉÉ. On nomme ainsi les praticiens attachés aux tribunaux de commerce français pour y représenter les plaideurs qui veulent bien leur confier leurs intérêts. On les appelait autrefois *Postulans* ou *Procureurs aux consuls*.

Le Code de Procédure civile français, en prohibant le ministère des avoués devant les tribunaux de commerce, dans le but de simplifier la procédure des affaires commerciales, et de la mettre à la portée de tous, avait laissé les parties sans défenseurs. Mais l'usage s'est introduit d'accréditer, d'*agréer* des praticiens devant les tribunaux de commerce qui les investissent d'une sorte de caractère public, et les présentent à ce titre à la confiance des plaideurs.

Les agréés aux tribunaux de commerce figurent ordinairement dans les faillites comme conseils des parties, ou comme médiateurs entre elles; mais n'ayant aucun caractère officiel, ils ne peuvent être considérés dans ces fonctions que comme de simples agens d'affaires, auxquels les parties donnent la préférence en raison de leur titre d'agréé. L-E.

AGRÉGAT (hist. nat.), *voy.* AGGLOMÉRAT.

AGRÉGAT (math.), assemblage de plusieurs parties qui peuvent être négatives ou positives. L'agrégat exprime donc les sommes et les différences.

AGRÉGATION, dans les sciences naturelles, est l'opposé d'organisation, et exprime l'assemblage de parties pouvant avoir une existence indépendante du tout. C'est ainsi qu'une goutte d'eau, un fragment de marbre, peuvent être séparés sans inconvénient du tout auquel ils appartiennent, tandis qu'une partie quelconque d'un animal ou d'un végétal meurt lorsqu'on l'a isolée.

L'état d'agrégation peut être plus ou moins intime, ou, en d'autres termes, les molécules des corps peuvent être plus ou moins écartées. C'est ce qui constitue les trois états, solide, liquide et gazeux, dans lesquels nous voyons les corps, et par lesquels ils peuvent passer successivement, selon les divers degrés de température. F. R.

AGRÉGATION, comme terme universitaire, est un concours ouvert à tout individu qui réunit les titres exigés pour être admis dans le corps des professeurs de l'université. Ce concours consiste en une série d'épreuves ou d'examens subis publiquement devant un jury composé de professeurs nommés *ad hoc*. Les titres des candidats sont les grades et les années de services dans l'instruction publique. Pour arriver à l'agrégation, il faut d'abord avoir été successivement reçu bachelier, licencié et même docteur. Quant à la seconde condition, il faut avoir, aux termes des réglemens universitaires, cinq années de services comme répétiteur ou comme maître d'études. Les fonctions des *agrégés* consistent à suppléer les professeurs absens. On distingue toutefois deux sortes d'agrégés dans les collèges royaux : les agrégés divisionnaires, qui sont chargés de la seconde division d'une classe, et ceux que l'on nomme *agrégés volans*, qui ne sont que suppléans en cas d'absence du professeur spécialement chargé de la première division. Outre cette distinction, on divise encore les agrégés en deux classes : ceux de grammaire et ceux d'humanités. Les premiers remplacent les professeurs depuis les classes élémentaires jusqu'à la troisième inclusivement; les seconds sont suppléans des professeurs d'humanités ou des hautes classes. Hors de l'agrégation, point d'entrée aux colléges royaux. G-N.

AGRÉMENT. Les passementiers appellent ainsi des ornemens en or, en argent, en soie ou en laine, destinés à être appliqués sur les robes de femme, ou sur les meubles. L'ouvrier qui les fabrique s'appelle *agrémeniste*.

En musique, on nomme *notes d'agrémens* des notes qui s'ajoutent dans le cours d'un morceau, et que l'exécutant peut omettre ou rendre et même varier à volonté. Ces notes, qui ne sont pas indispensables à la contexture régulière

de la phrase musicale, ne comptent pas dans la mesure, et s'écrivent d'ordinaire en caractère plus petits.

L'emploi modéré de ces notes ajoute en effet à l'agrément du morceau, mais leur abus devient fastidieux et fatigant. C'est au goût à en régler l'usage. F. R.

AGRÈS. On désigne par ce mot collectif les objets nécessaires à la mâture d'un vaisseau : tels sont les mâts, les voiles, les vergues, les poulies, etc.

On ne doit pas confondre le mot agrès avec le mot *gréement* (*voy.*) qui a une signification tout-à-fait distincte.

AGRESSEUR, AGRESSION (de *aggredi*, aborder, attaquer). L'agresseur est celui qui fait naître une querelle soit en injuriant, soit en menaçant, soit en frappant, etc. Devant la justice, la position de l'agresseur est toujours défavorable. Il importe donc de savoir qui a fait naître la querelle. — C'est un principe de droit naturel que celui qui est attaqué a le droit de se défendre. Les lois humaines l'ont consacré en ne prononçant aucune peine contre le meurtre commis en cas de légitime défense. Cependant, lorsque celui qui se défendait a fait plus que ne lui commandait sa défense, la loi ne fait de l'agression qu'un simple cas d'excuse qui a pour effet de diminuer la peine encourue par l'accusé ou le prévenu. L-E.

AGRICOLA (Cneius-Julius) fut, sous l'empereur Vespasien, consul romain et gouverneur de la Grande-Bretagne, province qu'il soumit entièrement à l'empire, environ 70 ans après J.-C. Il fut également distingué comme homme d'état et comme homme de guerre. Tout le monde connaît l'histoire de sa vie écrite par Tacite, son gendre, ouvrage de peu d'étendue, mais qui a contribué à immortaliser son nom. Il était né l'an 40 à Fréjus, dans les Gaules; et son avancement fut si rapide que dans l'année qui suivit celle où il devint consul, il obtint le gouvernement de la province où il avait rendu le nom romain si redoutable. Dans l'année 838 de Rome, la Grande-Bretagne se trouvait soumise tout entière; mais Agricola excita ainsi la jalousie de Domitien qui le rappela, en tâchant d'apaiser le juste mécontentement de son général par de vaines distinctions honorifiques. Agricola vécut dès lors dans la retraite pour échapper à un sort plus rigoureux. Quelques auteurs cependant ont pensé qu'il fut empoisonné par Domitien, l'an de Rome 846. *C. L.*

AGRICOLA (Rodolphe), qui s'appelait d'abord Rolef Huysmann, né en 1443 dans un village de la Frise, est mort en 1485 à Heidelberg, professeur des langues grecque et latine. Il doit être compté parmi les premiers qui contribuèrent à faire fleurir en Allemagne les études classiques. Il étudia à Louvain; puis, soutenu par des amis puissans et riches, il alla à Paris, de là en Italie, et devint, à Ferrare et dans d'autres villes italiennes, élève de George de Trébisonde, de Théodore Gaza, de François Philelphus et de Laurentius Valla. Revenu dans sa patrie, on le nomma syndic à Grœningue, qualité en laquelle il fut envoyé vers l'empereur Maximilien I^er^. La réputation que son vaste savoir lui avait acquise, fit qu'on lui offrit, de plusieurs côtés, des emplois importans dans l'enseignement. Mais ce ne fut que dans les dernières années de sa vie que l'évêque de Worms, Jean de Dalberg, son protecteur et son ami, le détermina à accepter une chaire de professeur à Heidelberg, et à faire alternativement dans cette ville et à Worms des lectures sur les anciens classiques. Un désir passionné de revoir l'Italie l'y ramena en 1485, et il y termina sa vie la même année. Ses ouvrages, écrits en latin et composés de dissertations philosophiques et philologiques, ont paru à Cologne en 1539, en deux vol. in-4. L'ouvrage intitulé *De inventione dialecticâ* a surtout fixé l'attention des contemporains d'Agricola. *C. L.*

AGRICOLA (Jean), un des écrivains allemands les plus distingués au XVI^e^ siècle, l'un des champions de la réforme et pendant long-temps l'ami intime de Luther et de Mélanchthon.

Jean Schneider ou Schnitter, car c'est là le vrai nom d'Agricola, était né à Eisleben, patrie de Luther, en 1492. Après avoir posé, à l'école de sa ville natale, les fondemens d'une instruction solide, il alla à l'université de Wittenberg, où le grand réformateur allemand devint son princi-

pal maître et le prit en affection. Érudit comme il l'était dès lors, le jeune homme ne put garder un nom vulgaire tel que le sien, et, suivant l'usage de son temps, il le remplaça par celui d'Agricola, avec l'épithète d'*Islebius*, qu'il y accola pour se distinguer de ses nombreux homonymes. Des progrès rapides durent avoir couronné ses efforts, puisqu'il figurait déjà comme collègue de son maître à l'époque où celui-ci ébranla le monde en affichant ses thèses contre les indulgences de Tetzel. Dans la lutte qui suivit ce premier pas, Luther n'eut pas de plus chaud partisan que le jeune Agricola, casuiste exercé et savant exégète. Celui-ci défendit la cause de la réforme dans la chaire et dans ses écrits, et accompagna Luther et Mélanchthon, dont il était devenu l'ami déclaré, au premier colloque religieux qui eut lieu en 1519 à Leipzig. Dans la suite il examina et signa les articles de Smalkalde, et devint l'un des principaux auteurs de l'*Interim* d'Augsbourg (voy. Interim), tentative d'une conciliation entre les deux partis dont ni l'un ni l'autre ne lui surent gré. Agricola était alors directeur du consistoire général électoral de Brandebourg, et achevait d'établir la réforme dans ce pays. Après avoir été envoyé par Luther à Francfort-sur-le-Mein, en 1525, pour y faire les innovations résultant de la prédication nouvelle, il avait accepté les fonctions de ministre dans sa ville natale, était revenu en 1537 à Wittenberg, où, à la suite de l'exposé de ses opinions relativement à *la loi* (*nomos*) dont il combattait l'influence sur le renouvellement moral de l'homme, il avait non-seulement rompu en visière avec Luther et Mélanchthon, mais bravé même les injonctions intolérantes de l'autorité, et avait échappé ensuite à leurs poursuites en acceptant les offres de Joachim II, électeur de Brandebourg. Après une carrière des plus remplies et des plus orageuses dans laquelle il était soutenu par une grande mobilité de caractère et une ambition qu'il ne pouvait entièrement cacher, Agricola mourut en 1566, avant que son *antinomisme* eût pu s'accréditer, et au milieu des vives querelles qu'il entretenait avec des théologiens de tous les pays. Il était tellement content de lui-même qu'il n'hésitait pas à dire qu'*il avait ouvert une grande et large fenêtre à l'Évangile; qu'il avait amené à la réforme le pape, et converti au luthéranisme l'empereur.*

Ses nombreux écrits n'ont pas seulement la théologie pour objet : Agricola fut un esprit universel; il s'occupa de philologie sacrée et profane, fit de très bons cantiques, et surtout laissa une excellente collection de proverbes allemands qui sont un des monumens de la langue. La première édition parut à Haguenau en 1529; quelques auteurs regardent l'édition de Magdebourg comme antérieure.

Il a souvent été confondu avec Étienne Agricola (mort en 1547), qui fut aussi un des premiers soutiens de la réforme de Luther, et avec Jean Agricola de Spremberg, un autre de ses contemporains et comme lui théologien saxon et poète sacré. Ce dernier fut quelque temps secrétaire de Luther; mais aucun de ceux-ci ne mérite d'être placé sur la même ligne qu'Agricola Islebius. S.

AGRICOLA (George), nom latinisé d'un savant qui s'appelait George Bauer : ce mot allemand signifie *cultivateur*. Agricola, né à Glauchau en 1490, exerça la médecine en Bohème; mais il s'appliqua principalement à la métallurgie. Un de ses meilleurs ouvrages est celui qu'il a intitulé : *De re metallicâ;* il y expose les diverses opérations propres à l'exploitation des mines. Ce livre a eu plusieurs éditions, dont la meilleure est celle de Bâle, 1657, in-folio. L'auteur est le premier minéralogiste qui parut en Europe après la renaissance des lettres : il connaissait les auteurs classiques et les alchimistes grecs. On a imprimé sous son nom un livre sur la pierre philosophale, *De lapide philosophico*. Agricola mourut en 1555 à l'âge de 65 ans. L'ardeur avec laquelle il combattit, sur ses vieux jours, la doctrine protestante, dont il n'avait point paru ennemi au commencement, le rendit si odieux aux luthériens qu'ils le laissèrent cinq jours sans sépulture.

Il y a dans l'histoire littéraire moderne plusieurs autres personnages du nom d'Agricola, indépendamment de

ceux dont il a déjà été question. MICHEL AGRICOLA, troisième théologien protestant de ce nom, traduisit le Nouveau-Testament dans la langue vulgaire de la Finlande, et mourut en 1557. MARTIN, né à Sorau en 1486 et mort en 1556, est l'auteur d'un ouvrage très important pour l'histoire de la musique et des instrumens, *Musica instrumentalis*, avec de bonnes estampes. CHRISTOPHE-LOUIS, né à Ratisbonne en 1667 et mort en 1729, a laissé de bons paysages et tableaux de genre. JEAN-HENRI, né en 1720 et mort à Berlin en 1774, était élève de J.-S. Bach, et succéda à Graun comme directeur de la chapelle royale de Prusse. Il passait dans son temps pour le meilleur organiste de Berlin, pour un des meilleurs chantres, et pour un compositeur très distingué. Ses opéras, *Achille* et *Iphigénie*, attestent en effet un grand talent. W-z.

AGRICULTURE, l'art de cultiver la terre, de la fertiliser; de lui faire produire, sans l'épuiser, la plus grande quantité possible de grains, de fruits et de plantes.

La *théorie* de l'*agriculture* se compose : 1° de la *physique agricole*, ou connaissance des élémens qui favorisent ou contrarient la végétation; des diverses natures de sol et de leurs propriétés; des différens végétaux soumis à la culture; de la nomenclature de ces végétaux, et de tout ce qui est relatif à la qualité ou à l'exposition du sol qui leur convient. 2° De la *culture des champs*, ou connaissance des principes généraux de la culture des terres; des principes qui doivent diriger les travaux dans chaque localité spéciale; de tous les détails relatifs aux instrumens aratoires, outils et ustensiles; des principes à suivre dans les semis et les plantations; de la théorie des engrais et des amendemens. 3° De l'*art vétérinaire*, qui comprend tout ce qui concerne la santé des animaux associés aux travaux et aux besoins de l'homme. 4° De l'*architecture rurale*, qui est l'art de construire avec économie, solidité, commodité, salubrité, les bâtimens de la campagne; tels qu'habitations des cultivateurs, logemens des animaux, édifices et locaux destinés à resserrer les grains et fourrages, soit caves et greniers, soit meules et granges; à cet art appartiennent aussi les travaux nécessaires pour assainir les terres, dessécher le sol ou faciliter les irrigations. Toutefois ces deux dernières divisions n'appartiennent pas essentiellement à l'agriculture proprement dite; elles formeront l'objet d'articles séparés.

L'*agriculture pratique* comprend la culture du sol, la conservation des produits de la terre, l'éducation des bestiaux, la fabrication du beurre et du fromage, l'extraction du miel et le blanchissage de la cire; la préparation et le rouissage des produits de chaque plante textile, la culture de la vigne et l'art du vigneron, la culture du mûrier, celle des plantes oléagineuses et l'extraction des huiles.

L'agriculture est une science de faits; elle suppose de longues observations. Nous n'avons que des notions incomplètes, et souvent incertaines ou vagues, sur l'état de cet art chez les plus anciens peuples. Assurément les productions spontanées de la terre ne purent long-temps leur suffire. Chaque famille cultiva le terrain qu'elle trouvait convenable d'exploiter pour ses besoins; et elle demeura propriétaire du sol qu'elle avait mis en valeur. Alors la découverte d'un meilleur instrument aratoire, d'une meilleure manière de travailler, était un grand bienfait. L'invention de la charrue a dû faire époque; mais on ignore le siècle qui l'a vue naître. Les premiers cultivateurs furent obligés de déployer une adresse et une vigueur extrêmes. Il leur fallut de longs travaux et des expériences multipliées avant de connaître l'art de façonner un champ par les labours, de l'enrichir par des engrais, de choisir et de préparer les semences, de saisir le moment opportun pour les répandre, d'en surveiller fructueusement le produit. Leurs progrès furent lents et difficiles. Que de siècles se sont écoulés, que d'essais ont été tentés pour perfectionner les méthodes les plus communes!

Le peuple parvenu le premier à un haut degré de civilisation a donné sans doute les premières leçons aux autres peuples. Les livres de Moïse, un des plus an-

ciens monumens historiques, ne fournissent presque aucune lumière pour pouvoir suivre la marche et les progrès de l'art chez les Hébreux, qui virent les patriarches labourer les champs, élever des troupeaux et cultiver des plantes. Sortie des mains des Phéniciens, l'agriculture fut en honneur dans les beaux jours de l'Égypte; et les monumens que l'on a découverts dans ce pays offrent des tableaux en bas-relief donnant des connaissances fort curieuses sur les différentes opérations agricoles qu'ils pratiquaient, et sur les instrumens qu'ils mettaient en usage.

Les Grecs reçurent des Égyptiens les premiers élémens des connaissances humaines et les premiers exemples de l'art de cultiver la terre, à l'époque de la fondation des colonies égyptiennes dans la Grèce. Les Égyptiens fondèrent des colonies semblables dans toutes les parties du monde connu. L'agriculture a dû pénétrer en Asie, et parvenir en Europe par quelques établissemens que les Grecs et les Phéniciens avaient formés en Italie et sur les côtes de la Gaule; et elle s'est répandue enfin par les Romains.

Nous avons quelques notions sur l'état de l'agriculture chez les Grecs par le poème d'Hésiode intitulé : *les Travaux et les Jours* (ἔργα καὶ ἡμέραι). Cet écrivain, de la plus haute antiquité, fait mention de la charrue; il désigne le soc, la flèche, le manche; il parle d'un rateau, de la faucille, de l'aiguillon du bouvier; il cite une voiture à roues très basses, et qui avait sept pieds et demi de largeur. On voit dans ce poème que le sol recevait trois labours : le premier en automne, le second au printemps, et le dernier immédiatement avant les semailles; mais il n'est pas question d'engrais ou de fumier. A une époque moins reculée, Théophraste nous parle de la manière de mêler différentes espèces de terres pour ameublir le sol. La graine était semée à la volée, et on passait le rateau sur le semis; la récolte était liée en gerbes; on vannait le grain, on le serrait dans des caisses ou des coffres placés au grenier, et on réduisait le blé en farine à mesure des besoins de la famille.

Les Romains honorèrent l'agriculture, dont l'histoire, chez ce peuple, est parvenue jusqu'à nous avec quelque détail. Il fallait être cultivateur pour se voir admis au nombre des défenseurs de la patrie; sous les premiers rois et sous la république, lorsqu'on voulait récompenser un vaillant citoyen, on lui donnait des terres. Les lois portaient jusqu'à l'excès le respect pour la propriété rurale, puisqu'on punissait de mort les dégâts volontaires apportés à la moisson d'autrui ou le déplacement des bornes d'un champ. Nul n'avait le droit de conduire ses troupeaux sur les terres d'un voisin; toute assemblée politique était défendue le jour de marché, dont rien au reste ne gênait la liberté. On soignait l'entretien des grands chemins; mais sous l'empire, quand le luxe acheva de corrompre les mœurs, l'agriculture tomba comme toutes les institutions. On abandonna aux esclaves le soin de cultiver le sol, et on eut recours aux nations étrangères pour nourrir les maîtres du monde; on ne s'occupa plus guère en Italie que des pâturages et de l'éducation des bestiaux.

Caton le Censeur, Varron, Columelle, Virgile, Pline et Palladius, nous ont laissé des documens intéressans sur la situation et les progrès de l'agriculture, aux diverses époques de la grandeur des Romains ou de leur décadence.

Caton parle de deux espèces de charrues : l'une pour les terres fortes et compactes, l'autre pour un sol plus léger. Varron cite une charrue à deux socs ou tranchans; Pline fait mention de la charrue à coutre. On voit que les Romains pratiquaient le labour léger, que nous appelons binage : ils estimaient beaucoup le fumier de pigeon ou *colombine;* et parmi leurs meilleurs engrais ils comptaient les immondices des rues et l'urine des bestiaux.

Leur ancienne charrue ordinaire, la même qui est encore en usage aujourd'hui dans les départemens méridionaux de la France, était tirée par des bœufs et non par des chevaux. Dans les derniers temps de la république, les Romains se servirent de la charrue à roues; leurs terres étaient semées une année, et l'autre année elles restaient en jachère.

Ils semaient des plantes légumineuses pour les retourner en vert dans les sillons, les recouvrir de terre et les faire pourrir en fermentant. Le chaume était brûlé sur place; et les bestiaux parquaient en plein air. On ne liait pas le blé en gerbes : aussitôt coupé, on l'envoyait à l'aire pour être battu. Virgile nous apprend que ses contemporains donnaient leur blé à manger en vert aux bestiaux quand les tiges poussaient avec trop de vigueur ; et nous voyons, dans ses Géorgiques, à quel point ils pratiquaient les *irrigations*. Les Romains cultivaient l'orge, l'escourgeon, l'épeautre, le panis, le millet, ainsi que notre froment ordinaire, qu'ils appelaient *robus* (Colum. II, 6) ou blé rouge, et notre froment blanc, nommé par eux *siligo;* ils appelaient *tremas* ou *triticum trimestre*, ce que nous désignons sous le nom de *blé trémois*. Ils connaissaient toutes nos espèces de fèves, de haricots, de lentilles et de pois ; les lupins, les raves, les navets et les choux. Ils avaient d'immenses prairies naturelles, et ils pratiquaient l'art de former des prairies artificielles dans lesquelles ils semaient principalement la luzerne. On ignore s'ils avaient du sainfoin. L'art de cultiver la vigne et les oliviers fut porté chez eux à la plus haute perfection.

Le type de l'ancienne agriculture des Romains se conserva dans les Gaules, dans la Germanie et dans les pays qui forment aujourd'hui la Grande-Bretagne. Les moines gardèrent le dépôt précieux des bonnes traditions agricoles.

L'ouvrage de l'Arabe Ebn-el-Avam est un monument curieux de l'agriculture des Maures en Espagne. L'auteur, qui vivait au XII^e^ siècle de l'ère chrétienne, a retracé le tableau complet des travaux de ses compatriotes sur un sol qui offrit à diverses époques le modèle d'une culture parfaite et l'exemple d'une étonnante fertilité. Son livre a été traduit en espagnol (Madrid, 1802, deux vol. in-fol.). Un auteur chrétien du même pays, saint Isidore de Séville, a laissé un traité non moins instructif sur l'état des connaissances agricoles chez les Espagnols, aujourd'hui arriérés de plusieurs siècles sur ce point comme sur tant d'autres : le livre 17^e^ de ses *Origines*, intitulé *De rebus rusticis*, et le 20^e^ concernant les instrumens aratoires et domestiques, ne laissent rien à désirer pour l'histoire de l'art.

Au XVI^e^ siècle, on vit renaître l'art de cultiver. La plupart des *géoponiques* grecs et latins furent traduits dans les diverses langues modernes ; et chaque pays produisit un ouvrage classique dans ce genre.

Camille Tarello, Vénitien, auteur du *Ricordo d'agricultura*, publié en 1567, est le premier qui ait proposé d'alterner les cultures. Gallo donna ses *Vinti giornate dell' agricultura*, qui eurent plus de vingt éditions sans compter les traductions en langues étrangères. Aujourd'hui les parties les mieux cultivées de l'Italie sont, la Toscane où une agriculture savante a tiré le parti le plus avantageux du terrain le plus ingrat, et amélioré singulièrement les races de bestiaux; le Piémont, où la culture est favorisée par de sages réglemens sur le commerce des grains, et par la construction d'un grand nombre de canaux dont les eaux sont réparties entre les cultivateurs. Il en est de même dans la Lombardie.

La conquête de la Grande-Bretagne par les Normands est l'époque où l'on commence à connaître l'agriculture de ce pays. Les vainqueurs y introduisirent de grands perfectionnemens ; et beaucoup de familles flamandes s'établirent dans les campagnes. Les Anglais de ce temps ont connu l'usage des engrais, du labour, de la herse, ainsi que la méthode généralement adoptée pour semer, récolter le blé, battre le grain et le vanner.

Le premier ouvrage anglais sur l'agrieulture date du règne de Henri VIII : il a pour auteur Fitz-Herbert, juge à la cour des *plaids communs*. Il recommande l'emploi de la marne et de la chaux. Fitz-Herbert fait connaître les résultats de sa propre expérience pendant plus de quarante ans. Mais on voit, par son ouvrage intitulé *The book of husbandry*, qu'alors comme aujourd'hui la partie la plus brillante de l'économie rurale chez les Anglais était l'éducation

des animaux domestiques, dont ils ont perfectionné les races et multiplié les variétés par des croisemens bien ménagés. Sous le règne d'Élisabeth on publia quelques traités agronomiques; mais l'art demeura stationnaire. L'Angleterre doit la prospérité actuelle de son agriculture à un réfugié Polonais nommé Hartlib, qui avait puisé toutes ses connaissances agricoles dans la Belgique. Cet écrivain publia son livre en 1641 (*The Discourse of Flander's husbandry*). De cette époque date la renommée de la culture anglaise, combinée aujourd'hui judicieusement dans plusieurs comtés avec la nature du sol, la température du climat, les besoins de la population, et pratiquée avec de bons instrumens et une grande intelligence. L'agriculture des Anglais, cependant, n'est qu'une imitation de celle des Belges. Vers le milieu du XVIII^e^ siècle, Tull, propriétaire et homme instruit, publia son livre *Horse-hoeing husbandry :* il se déclara l'ennemi des engrais et voulut y suppléer par des labours multipliés et continuels; c'est un des principaux défauts de son système. Arthur Young, Marshal et sir John Sinclair écrivirent beaucoup d'ouvrages excellens, depuis 1780 jusqu'à nos jours, et introduisirent de grandes améliorations. Un des livres anglais qui contiennent le plus de renseignemens utiles est l'*Encyclopédie de l'agriculture*, par Loudon, dont la seconde édition a paru en 1830.

En Allemagne, Heresbach, né en 1509, mort en 1576, publia un ouvrage véritablement classique sur l'art rural (*De re rusticâ*). L'agriculture n'a pas cessé de faire des progrès dans ce pays où l'on s'applique avec tant d'ardeur à toutes les sciences utiles. Le Holstein, surtout, est cultivé avec un soin distingué; et dans les autres provinces du Danemark la culture est aussi florissante que dans les contrées les plus favorisées par le climat. L'affranchissement des serfs de la couronne, acte de justice et de raison, imité par la plupart des grands propriétaires, a été une des premières causes des améliorations qu'a éprouvées cet art, dans un royaume soumis d'ailleurs au pouvoir absolu, mais à un pouvoir patriarcal et paternel. Le Danemark est la première puissance du Nord qui ait fondé une école vétérinaire. On connaît partout les excellentes qualités des chevaux du Holstein.

Cette province et les pays voisins doivent beaucoup à M. le baron de Voght, philantrope éclairé qui a établi une ferme-modèle, ou plutôt une ferme expérimentale dans sa belle terre de Flottbeck près d'Altona. On y suit les procédés indiqués par Thær, décédé en 1828, et un des hommes qui ont donné une face nouvelle à la science. Thær, fondateur de l'école d'économie rurale de Mœglin, veut que l'on s'occupe surtout de l'analyse chimique du sol, que l'on calcule ses degrés de chaleur et de fertilité naturelle, et que l'on évalue ce que la fermentation des engrais de toute espèce peut y ajouter; les principaux ouvrages de Thær sont traduits en français : on recommande surtout ses *Principes d'économie rationnelle*, traduits sous le titre de *Principes raisonnés d'agriculture. Voy.* l'art. THÆR.

La Pologne, un des pays les plus fertiles de l'Europe, produit les céréales en abondance, presque sans soin et sans culture. On répand la paille sur un sol couvert de genêts, et l'on y met le feu. Dans les temps de disette, nous recevons de ces contrées des bâtimens chargés de blé, qu'on nous expédie par la voie de Dantzig et de Riga.

De tout temps on a cité les Belges et surtout les habitans de la province de Flandre comme les plus habiles laboureurs. Mais jamais peuple ayant une agriculture si florissante n'écrivit moins sur cet objet. Il fallait voyager dans le pays pour connaître ses procédés agricoles. On accorde aux Flamands l'honneur d'avoir mis les premiers les troupeaux dans des parcs, et d'avoir découvert 7 ou 8 espèces d'engrais et d'amendemens. On croit que, de temps immémorial et sans avoir emprunté cet usage soit des Romains soit d'un autre peuple; ils semaient sur les terres arables plusieurs espèces de végétaux destinés à les améliorer en s'y décomposant, lorsque la charrue avait retourné la surface du sol. Un ouvrage, dont la traduction française

a paru en 1830, nous fait connaître enfin tous les détails de l'économie rurale des Flamands; il est intitulé *Agriculture pratique de la Flandre* par M. Van Aelbrœck de Gand, propriétaire cultivateur qui a consigné dans ce volume les résultats de près de 50 années d'études et d'expérience. Les agronomes regardent ce livre comme un traité bien conçu, profond, exact et complet.

La France, favorisée de la nature et propre à tous les genres d'exploitations rurales, est un état essentiellement agricole. On voit l'agriculture de ce pays prenant son essor au XVI^e^ siècle et déjà florissante au commencement du XVII^e^, si l'on en juge par les excellens préceptes et les bonnes pratiques contenus dans l'ouvrage d'Olivier de Serres, imprimé pour la première fois en l'an 1600, et dédié au roi Henri IV. Olivier de Serres (*voy.* l'art.) a mérité d'être surnommé le père de l'agriculture française. Il est le premier Français qui ait complètement traité cet art. Son *Théâtre d'agriculture*, dont la 8^e^ édition parut l'année de la mort de l'auteur (1619) et qui en était à sa 20^e^ en 1675, est le seul corps de doctrine que l'on ait eu long-temps parmi nous sur l'art de cultiver la terre. L'auteur est le premier qui nous ait donné en détail l'histoire de la pomme de terre, alors assez récemment apportée d'Amérique; et il a rendu les services les plus signalés relativement à l'introduction et au perfectionnement de la culture du mûrier. Le célèbre Haller, dans sa *Bibliothèque botanique*, dit que le *Théâtre d'agriculture* est un grand et bel ouvrage d'un homme qui parle d'après son expérience, qui aime les moyens simples et qui ne cherche pas des artifices dispendieux. Patullo, Écossais, auteur d'un *Essai sur l'amélioration des terres*, publié en 1758, soutint à cette époque, et avec raison, que l'agriculture, du temps de Henri IV, était meilleure que sous le règne de Louis XV; et il ne lui fut pas difficile d'en trouver des preuves dans le livre d'Olivier de Serres.

Le siècle de Louis XIV s'est fait remarquer par son indifférence au sujet de l'agriculture, que Colbert sacrifia trop souvent à l'industrie manufacturière, au lieu de les faire marcher habilement de concert. Les guerres entreprises par le monarque, et dont plus d'une fois les résultats ruineux exercèrent une influence fâcheuse sur les autres branches de la prospérité publique, furent le signal d'une entière décadence pour l'art qui nourrit les hommes. Le soin des terres fut délaissé : les disettes devinrent fréquentes.

Accablée sous la régence, et surtout par le système financier de Law qui introduisit l'esprit d'agiotage, l'agriculture ne se releva que vers le milieu du règne de Louis XV. En 1754 parut l'édit qui proclama la liberté du commerce des grains dans l'intérieur de la France, et qui en permit l'exportation en limitant cette faculté dans les bornes convenables; c'est l'époque d'où datent les nouveaux progrès de l'agriculture en France. On doit cette heureuse révolution aux écrits des économistes (*voy.* ce mot), écrivains patriotes, qui cependant se laissèrent égarer par de faux systèmes sur la culture et sur l'impôt : mais leurs ouvrages avaient ramené le goût de l'agriculture et des recherches propres à l'améliorer, et ils donnèrent à cet art une grande importance dans l'opinion publique. C'est aussi du règne de Louis XV que datent les sociétés d'agriculture si multipliées aujourd'hui, et qui ne cessent de rendre d'éminens services. L'instruction fut répandue dans toutes les classes des cultivateurs; on prodigua les encouragemens et les prix; on créa l'école vétérinaire de Lyon, et celle d'Alfort près de Charenton. L'ouverture du premier cours sur l'art vétérinaire se fit à Lyon le 1^er^ janvier 1762, sous le ministère de Bertin, fondateur des sociétés d'agriculture. Bourgelat fut le professeur qui contribua le plus à donner à cet art l'éclat dont il jouit aujourd'hui.

Sous Louis XVI on multiplia les haras : les corvées furent supprimées en 1776; et par les soins de Trudaine les mérinos s'introduisirent en France : on créa le troupeau de Rambouillet. Rozier et Duhamel mirent l'agriculture à la mode; et la publication des voyages faits en France par le célèbre agronome Arthur Young acheva d'appeler sur cet art

l'attention de toutes les classes de la société. Ce fut aussi en 1776 que De Barbançois forma à Villegongis (aujourd'hui département de l'Indre) un superbe troupeau de race pure, et pratiqua le premier l'inoculation de la clavelée (*voy.* CLAVÉLISATION), prouvant que les bêtes à laine sont par ce moyen préservées pour toujours d'une si désastreuse maladie.

La révolution amena de nouveaux bienfaits pour l'agriculture : la destruction des lois féodales et la suppression de la dime donnèrent plus d'aisance aux habitans de la campagne ; mais la cause la plus efficace des progrès de l'art et d'une aisance générale se trouva dans la division des terres, par la vente morcelée de tant de grandes propriétés, et surtout par le partage égal des fortunes entre tous les enfans. La division des propriétés fut le principe de la grandeur romaine : partout où elle sera érigée par de sages lois en principe, elle introduira une meilleure culture et une véritable abondance.

De nos jours, d'importantes améliorations sont opérées par la résidence des propriétaires sur leurs domaines, et par l'adoption de la méthode salutaire de louer à longs termes, et sans trop élever le prix du fermage, les terres qu'on ne peut pas exploiter par soi-même, en imposant pour condition quelques opérations utiles, telles que des plantations d'arbres, des établissemens de clôture et de prairies artificielles.

Un de nos grands perfectionnemens a pour objet la culture des plantes siliqueuses telles que navets et pommes de terre, et de toutes les espèces de fourrages et racines qui servent à la nourriture des bestiaux à l'étable pendant l'hiver. Nous avons fait aussi de véritables progrès dans l'art d'élever les bestiaux et de croiser les races.

L'astrologie gouvernait l'économie rurale avant que la météorologie, née dans le siècle dernier, eût ses Kirwan, ses Cotte, ses Toaldo. Les anciens agronomes n'avaient pas étudié suffisamment la géologie, la minéralogie, la botanique, la physiologie végétale. Ces sciences aujourd'hui font partie des études agronomiques. La chimie a soumis à l'analyse les principes reproductifs des engrais naturels et artificiels. L'agriculture française est devenue de nos jours une science rationnelle ; mais elle est encore susceptible de grandes et de nombreuses améliorations. Nous parviendrons à ne plus trouver de lacune dans cette branche importante de l'instruction nationale, grace aux recherches de nos intelligens voyageurs occupés sans cesse à explorer les secrets agronomiques des peuples voisins, et grace au progrès de la raison résultant de l'extinction graduelle des préjugés dans la classe des habitans de nos campagnes, moins attachés qu'autrefois à la routine, à mesure que l'enseignement pénètre plus facilement chez eux. W-z.

Après ce coup d'œil rapide sur la marche et les développemens successifs de l'agriculture, disons quelques mots sur ses principales divisions, sur les manières différentes de pratiquer et les moyens de perfectionner ce premier des arts.

On a donné à quelques-unes des branches qui composent l'agriculture, des noms particuliers que nous croyons devoir indiquer ici. Mais auparavant remarquons que le mot *agriculture* lui-même ne se prend pas toujours dans le sens général de toute espèce d'industrie qui a pour but de retirer de la terre les divers produits naturels utiles à l'homme : dans son acception originaire et par opposition aux autres branches de l'art agricole, il désigne la culture des champs proprement dits, celle qui a pour objet les plantes herbacées susceptibles d'entrer dans un assolement, et qui exige le concours des bestiaux, de la charrue et des autres instrumens ou machines aratoires. A côté de cette grande division de la culture, il faut placer l'*horticulture* qui ne demande pour ses opérations que d'étroits espaces et le travail manuel de l'homme, et qui se divise elle-même en plusieurs rameaux, tels que la *pomologie*, la *floriculture*, l'art du maraîcher, etc. Vient ensuite la *silviculture*, ou économie forestière, puis la *viticulture* qui s'occupe spécialement de la vigne. On a aussi donné le nom de *zoopédie* à la partie de l'agriculture qui concerne l'éducation des bestiaux ou des autres animaux domestiques. On réserve l'expression d'*économie rurale*, du moins quand on cherche la précision du lan-

gage, à la direction et à l'application des moyens dont dispose le cultivateur, de manière qu'ils soient combinés entre eux de la manière la plus favorable au succès de l'entreprise. Les autres rameaux de l'agriculture n'ont pas reçu de noms spéciaux. Sous un autre point de vue fort important on distingue la *grande* et la *petite agriculture*, ou comme on dit ordinairement la *grande* et la *petite culture*, c'est-à-dire la concentration des moyens d'exploitation entre les mains d'un petit nombre de propriétaires ou de fermiers qui, par conséquent, font valoir chacun une étendue considérable de terrain, ou leur dissémination entre une multitude de gens bornés à la culture d'un modeste fonds. Dans ce dernier cas, c'est le plus souvent le propriétaire qui exploite lui-même son patrimoine; dans le premier, ce soin est abandonné soit à un fermier qui, faisant l'avance d'un certain capital et de son industrie, dispose pour lui-même des produits du domaine, moyennant la redevance annuelle qu'il paye sous le nom de *fermage*, soit à un régisseur, intendant, maître-valet, etc., qui administre la propriété pour un salaire fixe. La méthode d'exploitation par régisseurs, disons-le en passant, est fort commune en Allemagne et tend à se propager en France; c'est un résultat que nous devons en partie à l'établissement des instituts agricoles, pépinières de jeunes gens instruits où les riches propriétaires, qui ne se soucient pas d'abandonner pendant un grand nombre d'années la jouissance de leurs terres à des fermiers, vont recruter des élèves formés aux bonnes méthodes, et tout pleins de zèle pour les mettre en pratique. Nous devons aussi mentionner le mode d'exploitation par *colons partiaires*, *métayers* ou *grangers*, les associations en commandite qu'on a proposé tout récemment d'appliquer aux entreprises agricoles comme elles le sont déjà aux opérations commerciales, enfin les colonisations dirigées soit par le gouvernement, soit par des sociétés particulières, et dont les Pays-Bas ont offert depuis quelques années un grand mais malheureux exemple dans les établissemens de Frédérichs-Oord et de Wortel.

Le problème que doit résoudre l'agriculteur dans une situation donnée, c'est de mettre ses champs en état de produire la plus grande masse de plantes utiles à l'homme avec le moins de frais qu'il est possible, et sans que la fécondité du sol soit altérée pour l'avenir. Il a plusieurs moyens de réparer l'épuisement du sol causé par les récoltes qu'il en tire, entre autres les engrais qui y déposent de nouvelles provisions de matières propres à la nutrition des plantes; les travaux par lesquels il remue la terre et la rend plus propre à recevoir et à transmettre aux végétaux les émanations des différens fluides qui constituent l'atmosphère ou qui y sont répandus; enfin une succession alternante de plantes qui, ne se nourrissant pas des mêmes substances, ou n'exerçant pas sur le sol la même action les unes que les autres, lui permettent, pendant qu'il porte telle plante, de réparer les pertes que lui a fait éprouver la production de telle autre substance végétale. Les règles à suivre dans la combinaison des récoltes, dont la récurrence est la plus profitable au sol, sont données par la théorie des assolemens; et c'est là qu'il faut les chercher. *Voy.* ASSOLEMENT, FERMAGE, HORTICULTURE, ÉCONOMIE RURALE, etc.

Il ne nous reste plus, pour terminer cet article, qu'à indiquer les principaux moyens qui concourent maintenant aux progrès de l'agriculture, considérée sous un point de vue général. La première condition de son avancement, c'est la diffusion de l'instruction élémentaire parmi tous les habitans de nos campagnes; car la plupart des autres moyens, sans celui-là, ne produisent presque aucun effet. Ainsi l'établissement général des écoles primaires en France est pour les arts agricoles le gage le plus certain, le germe le plus fécond de leur prospérité future : viennent ensuite les instituts destinés à former de jeunes agriculteurs, et les fermes expérimentales ou modèles où les paysans peuvent apprendre à reconnaître, par leurs propres yeux, que leurs préjugés contre les innovations ne sont pas toujours fondés. Les instituts agricoles sont presque toujours attachés à des fermes expérimentales, et l'institut de

Hofwyl (*voy.*), établi par M. de Fellenberg (*voy.*), en Suisse; celui de Mœglin fondé par Thær près de Berlin; celui de Roville (*voy.*), dont M. Mathieu de Dombasle a doté la France il n'y a pas plus de dix ans, nous en offrent des exemples notables, à l'imitation desquels se sont formés ou se forment encore en France quantité d'établissemens du même genre. Les gouvernemens des différens états de l'Allemagne ont aussi élevé des chaires pour l'enseignement de l'agriculture dans les universités; et de simples particuliers ont donné des cours concernant cet art, devenue une science entre leurs mains: c'est là que professent les Schubler, les Sprengel, les Pohl, etc. Avant les instituts agricoles s'étaient organisées des sociétés d'agriculture, dont la première en France fut celle de Bretagne, créée en 1757, et dont les plus célèbres maintenant sont, la *Société royale et centrale de Paris*, qui subsiste depuis soixante ans; l'*Académie des géorgophiles de Florence*, la *Société des montagnes d'Écosse*, l'*Académie de Mœglin*, etc. Toutes ces sociétés publient des mémoires ou des journaux qui secondent puissamment leur action; d'autres publications périodiques favorisent cette influence; et les plus connues sont, les *Annales de l'agriculture française*; les *Annales agricoles de Roville*; les *Annales de Mœglin*, les *OEkonomische Neuigkeiten und Verhandlungen* (Nouvelles et Mélanges économiques), qui paraissent à Prague; le *British farmer's Magazine*, le *Quarterly journal of agriculture*, l'*American Farmer* et le *Giornale agrario toscano*.

J. Y.

AGRICULTURE (politique). L'agriculture et la société sont en relation intime, en réaction constante: en sorte que la première peut être considérée tout à la fois comme la base et le résultat de la civilisation. Avec l'agriculture seulement les sociétés commencent, à vrai dire: la vie nomade qui disperse les hommes n'aurait point amené la formation des états, comme elle n'aurait jamais donné lieu à l'idée de patrie, source des plus nobles émotions et de la plus énergique activité. C'est dans les sillons de la terre qu'il faut chercher le germe de la puissance des peuples et la cause de leur prospérité: non que la terre, lorsqu'elle est cultivée, mène seule à la richesse; mais elle y mène le plus sûrement, de la manière la plus naturelle et la moins factice. Tout l'or du Pérou ne vaut pas les dons du sein maternel de la terre: l'histoire moderne en a fourni la preuve la plus éclatante par l'exemple du Portugal et de l'Espagne, que les trésors du Nouveau-Monde, exploités aux dépens de ceux qu'ils recélaient dans leur sein, ont appauvris. Riche des productions de son sol, comment un peuple serait-il jamais pauvre? C'est par elles que l'indépendance lui est assurée. Sans doute l'industrie et le commerce augmentent la masse du numéraire, et par conséquent la somme des avantages matériels; mais toujours sûre d'elle-même l'agriculture seule brave les malheurs des temps, l'hostilité des circonstances, et garantit aux sociétés le premier des biens, l'existence, la vie. Tous les autres biens d'ailleurs dérivent de celui-ci: l'agriculteur, dont le travail nourrit au moins cinq individus, relève de la charrue un plus grand nombre d'hommes encore; il donne ainsi des bras à la défense de la patrie, aux métiers, aux arts, et crée aux hommes qui consacrent leurs efforts à satisfaire nos besoins intellectuels et moraux, le loisir dont ils ont besoin.

Le travail nous attache à la terre que nos sueurs fécondent: la propriété fait aimer le repos, intéresse à la stabilité du gouvernement comme à la défense du pays, et fait apprécier tous les avantages de la paix. L'agriculture favorise d'ailleurs le libre développement de nos forces corporelles; elle exerce sur le caractère une heureuse influence, et elle adoucit les mœurs publiques.

Aussi toutes les législations sages l'ont-elles prise sous leur sauvegarde, l'ont-elles recommandée comme le premier service à rendre aux sociétés qu'elles réglaient, et en ont-elles favorisé le développement: les lois civiles et la religion garantissaient également le respect pour l'agriculture. Isis est la terre fécondée; le culte de Cérès est ancien, et les rois qui enseignèrent l'agriculture aux Grecs furent par eux classés parmi les dieux.

Chez les Athéniens le bœuf était honoré : il était défendu de le tuer même pour les sacrifices. A Rome la puissance fut assise sur le sol. Romulus donna aux travaux rustiques une empreinte religieuse, et ses institutions, destinées à rendre son peuple exclusivement agricole et guerrier, annoncent une politique dont les vues étaient bien supérieures à l'idée que nous en donnent les historiens qui ne nous le représentent que comme un illustre aventurier. Après avoir institué la fête des Ambarvales (*voy.*), il prit place lui-même, à la mort de l'un des douze premiers *frères des champs* (*fratres arvales*), dans ce collége de prêtres sanctifiant les travaux de la terre et chargés d'en offrir au ciel les prémices. Dans la république l'autorité resta toujours attachée à la terre; et l'on sait que ce fut en quittant la charrue que plusieurs de ses grands hommes allèrent gagner des batailles et dicter des lois aux peuples vaincus. Les tribus rustiques étaient à Rome les plus considérées, et l'argent tenait son nom du bœuf qui laboure la terre. Enfin Cicéron écrit à son fils : « De tous les biens dont nous cherchons à tirer profit, aucun n'est préférable à l'agriculture, aucun n'assure plus l'abondance, aucun n'est plus doux ni plus digne d'un homme libre que l'agriculture. » Plus tard Constantin-le-Grand interdit à la justice la saisie des esclaves, des bestiaux, des instrumens destinés à l'exploitation des terres, et défendit *sous peine de mort* aux percepteurs de troubler le laboureur indigent.

Le Japon et la Chine, empires où une population nombreuse et serrée jouit des bienfaits d'une civilisation déjà ancienne mais originale, doivent à l'agriculture tout leur bien-être. Dans le dernier, il est un jour de l'année où l'empereur se rend processionnellement aux champs où, il trace lui-même un sillon, pour honorer la charrue et donner ainsi l'exemple à ses sujets. Contens de leur sort, pleins de défiance pour notre civilisation étrangère qu'on importerait chez eux avec nos marchandises et nos productions, les Japonais et les Chinois se suffisent à eux-mêmes et résistent aux efforts du commerce. Aucun pays n'est mieux ni plus habité que leurs contrées; mais la terre arrosée de leurs sueurs suffit à leurs besoins.

L'agriculture exerce son influence sur les mœurs et sur les lois; mais les mœurs et les lois ont aussi sur elle une action des plus importantes. Si les premières attachent à sa pratique une certaine réprobation, et si les autres la contrarient par des réglemens, ou en lui coupant les débouchés, son activité bienfaisante se ralentit. Il lui faut d'une part de la considération, de l'autre de la liberté, et en outre des lumières pour améliorer ses procédés, pour se dégager des ornières de la routine, pour multiplier et perfectionner ses produits. En France, elle n'était long-temps envisagée que comme une industrie de paysans, à laquelle il eût été ignoble pour des personnes d'une naissance plus élevée de vouloir descendre. L'état ne la favorisait, ni par des tentatives d'amélioration ou par l'essai de méthodes nouvelles, ni par la construction de chemins ou de canaux navigables, ni par l'établissement d'écoles destinées à instruire les fils des cultivateurs. Il la traita même quelquefois avec partialité, en réservant ses encouragemens tantôt au système industriel, tantôt au système colonial, et puis encore en ne donnant pas à la terre cultivée toute la protection dont elle avait besoin contre les dégâts de la chasse ou les exactions de la fiscalité, et en maintenant toute cette foule de barrières qui dans l'intérieur du royaume s'opposaient à la libre circulation des denrées.

La révolution, qui a tout remué, tout changé, a dû atteindre aussi l'état de l'agriculture en France; et cet état, elle l'a considérablement amélioré, sans le rendre encore tout-à-fait satisfaisant. Nos institutions actuelles concourent généralement à favoriser le développement de la richesse agricole, et elles attachent à la propriété foncière des droits qui en révèlent l'importance. Déjà sous Louis XVI une nouvelle ère avait commencé : l'étude des auteurs anglais et allemands ayant dirigé vers les objets d'utilité pratique, et en particulier vers l'agriculture, l'attention du public, et les philosophes du XVIII^e

siècle ayant contribué à détruire les anciens préjugés, on commença par se glorifier d'être agronome, et on concourut avec ardeur à l'établisssement des sociétés d'agriculture dans les principales villes du royaume : les intérêts agricoles, soit par la théorie, soit par la pratique, occupèrent les esprits; on introduisit des troupeaux de mérinos, et on multiplia pour les cultivateurs les instructions et les méthodes. Les assemblées constituante et législative secondaient avec force ce mouvement en supprimant la gabelle, les corvées, les dimes, les juridictions seigneuriales, le droit d'aînesse, les droits féodaux, et en facilitant l'amélioration du sol et la division des propriétés par la vente en détail des biens déclarés nationaux.

Alors l'agriculture prit chez nous un essor dont on n'avait même pas osé concevoir l'espérance. Récompensé de son émulation par ses bénéfices, le cultivateur étudia les innovations, perfectionna ses procédés, et n'épargna à la terre ni avances ni labours. Bientôt quelques arpens cultivés par les propriétaires eux-mêmes donnèrent plus de produits que ne le faisaient naguère des domaines entiers exploités par des soins mercenaires; et les récoltes augmentèrent d'année en année de quantité et de qualité, dans une proportion que ralentirent à peine les désordres de la Convention, les réquisitions et le *maximum* (*voy.*), et que favorisa d'autant mieux le règne du directoire qu'il y avait à cette époque plus de bras et moins d'anarchie. Le progrès avait été rapide, lorsqu'un homme et un événement en changèrent les destinées. Le grand guerrier dont la liberté avait eu l'imprudence de réclamer l'appui, dédaigna les agriculteurs, dont il n'avait à faire que pour ses conscriptions, et il s'occupa de l'industrie, qu'il encouragea en haine de l'Angleterre ; il supprima les municipalités des cantons ruraux indispensables à leurs besoins, et ne confia la mairie des villes qu'à de riches négocians devenus ses délégués. Dès lors les campagnes furent abandonnées à la merci des cités, l'agriculture à la merci du commerce, et il était aisé de calculer l'influence que cette position fausse devait exercer à son préjudice. Le rétablissement de la noblesse héréditaire lui fut également onéreux.

Cependant l'agriculture s'était soutenue sous le consulat; elle avait vécu de ses travaux, de ses épargnes, et continuait ses progrès, quand une administration fiscale, triste nécessité d'un gouvernement militaire, en facilitant les remplacemens de conscrits et les exemptions aux dépens des classes laborieuses, en multipliant et variant les impôts afin de les rendre applicables aux moindres facultés, s'appesantit sur le sol, et fit tout pour l'épuiser d'hommes et d'argent. D'abord, il est vrai, le fardeau des droits réunis lui avait été en partie épargné; le droit de détail était payé par le consommateur, le droit en gros avancé par le négociant; ce droit pouvait même devenir un contrôle utile à la fidélité des transactions et à la prospérité de l'agriculture, en constatant l'origine des produits, en conservant l'estime acquise au sol; mais le négoce jeta les hauts cris, et demanda un impôt à la sortie. Il avait sa prépondérance dans l'administration; il obtint le droit. Ce fut une deuxième contribution foncière, assise sur la culture des vignobles, branche si considérable du revenu de la France. Il s'en établit insensiblement une troisième, perçue aux portes des villes murées : les droits d'octroi (*voy.*) avaient pris une extension qui n'avait cessé de s'étendre sous l'empire, et qui a été portée au degré le plus abusif sous la restauration. Bien avant les événemens de 1813 et 1815, qui y ajoutèrent encore par des réquisitions de denrées, plusieurs départemens, et surtout ceux des pays de moyenne culture, dont l'exploitation est toujours coûteuse et souvent ingrate, étaient entièrement dépourvus de capitaux, au point que l'usure, monstre horrible invoqué par la nécessité, avait déjà étendu sur le sol sa main spoliatrice. Pour achever son ouvrage se succédèrent deux invasions étrangères; quelques mauvaises années suivirent; une année de disette s'y mêla; enfin en 1818 une correspondance semi-officielle, suivie avec toutes les administrations locales du royaume, avait établi en résumé, « *que « les sept dixièmes des propriétaires « étaient grevés, et les deux cinquièmes*

« *obérés; que partout le taux de l'ar-*
« *gent excédait le montant du revenu,*
« *et que dans quelques endroits il était*
« *exorbitant.* » Cependant, que fit la restauration pour arracher les campagnes à cet état de choses désespéré, et pour les dérober à l'effet des fatales inscriptions hypothécaires? Elle leur rendit les prétentions et en partie les charges de leur ancien clergé; elle leur rendit la tendance vers l'agglomération des terres et vers la domination tyrannique de leurs ci-devant seigneurs.

Pourtant, quelque extrême que fût le mal, il fallait qu'il augmentât encore. L'agriculture, déjà ruinée par l'assiette vicieuse des impositions, devait souffrir davantage de la concentration graduelle des espèces; partout on la ressentait: on n'avait fait que l'encourager. La plupart de ces ministères qui avaient passé comme des ombres, n'avaient vu la France qu'à la Bourse, et l'industrie que dans l'agiotage; on eût dit qu'ils n'étaient que les gérans de la rente, et non les administrateurs du pays.

Depuis long-temps le cultivateur ne pouvait donc vivre que d'espérances et d'anticipations. Le propriétaire de champs n'était pas aisé; le propriétaire de vignes était misérable. Qu'un cri de détresse fût poussé dans un lieu quelconque, il devait y être répondu de toutes parts. C'est ce qui est arrivé en 1827, en 1830 et 1831; et l'on a été surpris d'un fait qui n'était que la conséquence rigoureuse de ses désastreux antécédens. Il fallait avoir administré avec une insouciance bien profonde, ou une impéritie bien complète, pour ne voir que l'indication d'une crise momentanée dans le résultat d'une calamité accomplie. Les cultivateurs ont trop produit, ont dit les industriels; les villes ont moins consommé, ont déclaré les ministres. Toute l'explication est là. Or, si on a moins vendu quand la population s'est accrue considérablement, quand ses besoins ont augmenté dans cette proportion, ce n'est pas parce que d'un côté on a trop produit, mais parce que de l'autre on n'a pas pu acheter, et que la détresse a commencé à passer de l'agriculture à l'industrie. *Voy.* CONSOMMATION.

En vain on excite le cultivateur à porter ses regards au-delà des mers (*voy.* GRAINS (*exportation des*), c'est le bercer de chimères; l'exportation a ses limites; et c'est un cercle qui va décroître au lieu de s'agrandir. Une révolution mercantile, en commençant à s'opérer en 1830, a pesé successivement sur l'Angleterre et sur la France, qui ne peuvent encore se soustraire à ses effets. Un immense changement de situation, une vaste réaction des choses, embrasse le monde, et tend à replacer l'Europe sur ses bases primitives. Elle restreindra nécessairement les grandes extensions commerciales; et les nations qui les ont acquises seront obligées de se replier vers leurs rivages, pour y vivre davantage avec elles-mêmes et chez elles. La France ne doit pas oublier qu'elle a le premier territoire par sa fertilité et sa position, ni être la dernière à s'apercevoir que l'emploi le plus lucratif et le plus honorable qu'un peuple puisse faire de son travail et de ses capitaux est de les consacrer à la terre. Faisons donc une part suffisante de numéraire à l'agriculture; mettons-la en état de se libérer et de produire: faisons aussi une part convenable d'espèces à l'industrie: mettons-la en état de travailler et d'acheter, et il y aura circulation et aisance pour les citoyens. Rendons au cultivateur sa considération, au hameau son indépendance, et il y aura puissance et gloire pour la nation: car la liberté ne se fixe point au milieu des excès de la misère et de l'opulence; elle prend racine sous le toit de la cabane et de la médiocrité, ne s'entoure que d'hommes sages et heureux, et ne vit que d'égalité et de mœurs. C-A.

AGRIGENTE, en grec Akragas, maintenant Girgenti, ville du Val-di-Mazzara de la Sicile, autrefois célèbre, et située entre les rivières Hypsos et Akragas, qui portent actuellement les noms de Naro et de Drago. Elle fut bâtie par les habitans de Héla, environ 600 ans avant J.-C. C'était une des plus grandes villes de la Sicile, ainsi que l'attestent même aujourd'hui les ruines en petit nombre, mais colossales, qui en restent. Comme Syracuse, elle était célèbre par ses édifices, entre lesquels

on distinguait le temple de Junon Lucine, celui de Minerve, ceux de Jupiter Atabyrius et surtout Olympien, peut-être le plus vaste de l'antiquité, celui d'Hercule, etc. On y voyait aussi un célèbre aquéduc du nom de Phéax, et que des prisonniers carthaginois avaient construit. Les murs de la ville étaient assis sur des rochers inaccessibles; la grande ville ou ville proprement dite, dont on distinguait Camique, Neapolis ou la Ville-Neuve, et Agrigente sur le Camique, était bâtie sur le mont Akragas; à l'est était la citadelle. Agrigente avait des rois particuliers. Ce fut de concert avec l'un d'eux que Gélon remporta sur les Carthaginois une victoire célèbre qui accrut de beaucoup la prospérité de cette ville. Dans la première guerre punique, ces mêmes Carthaginois, et ensuite les Romains (l'an 262), l'assiégèrent infructueusement; mais lors de la seconde, après la bataille livrée dans la plaine appelée aujourd'hui *il Campo Romano*, 210 ans avant J.-C., et dans laquelle l'armée carthaginoise fut battue, le préteur Lévinus en fit définitivement la conquête, et depuis ce temps elle resta soumise aux Romains, avec la Sicile entière. Le préteur P. Manlius y conduisit une colonie, de sorte que depuis lors les habitans furent divisés en anciens et nouveaux. C'est d'Agrigente communément que l'on tirait les chevaux pour les jeux publics de la Grèce.

Arduus.... Acragas ostendit maxima longè
Mœnia, magnanimûm quondam generator equorum.*

VIRG., *Æneid.* III, v. 703, 704. S.

AGRIONIES, *voy.* BACCHUS.

AGRIPPA (M. VIPSANIUS), général romain, était né 64 ans avant J.-C., dans une famille obscure. Parvenu par son mérite aux dignités militaires, il rendit les plus grands services à Octave, et lui gagna les batailles navales de Myles sur Sextus Pompée, et d'Actium sur Antoine. Octave, devenu empereur sous le nom d'Auguste, fit d'Agrippa le second personnage de l'empire, lui donna Julie sa fille, veuve de Marcellus, en mariage, lui confia le gouvernement de tout l'empire pendant le voyage de deux ans qu'il fit en Grèce et en Asie, et lui fit décerner la puissance tribunitienne, d'abord pour quatre ans, et ensuite pour cinq autres années. Agrippa aurait sans doute succédé à l'empire s'il ne fût mort avant Auguste, l'an 12 avant J.-C., âgé de 51 ans. Ce grand homme avait plusieurs des vertus antiques : vainqueur des Germains, il refusa le triomphe; gouverneur des provinces d'Orient, il administra avec un rare désintéressement. Il fit de sa fortune le plus noble usage, et bâtit à ses frais le Panthéon et des thermes magnifiques; enfin, dit-on, il conseilla à Auguste le rétablissement de la république. De trois fils qu'il laissa, deux, Lucius et Caïus, moururent du vivant d'Auguste : Posthume, le troisième, fut exilé par les intrigues de Livie; et le premier acte du gouvernement de Tibère fut de le faire étrangler. Il sera question d'une de ses filles à l'art. AGRIPPINE. Agrippa a laissé une géographie citée par Pline et des Mémoires historiques : mais ni l'une ni les autres ne parvinrent jusqu'à nous. VAL. P.

AGRIPPA (HENRI-CORNEILLE DE NETTESHEIM), médecin empirique et astrologue, fameux auteur de *la Philosophie occulte*, livre qui le fit accuser de magie, était né à Cologne en 1486. Agrippa, issu de la noble et ancienne famille de Nettesheim, fut secrétaire de l'empereur Maximilien d'Autriche; il se distingua comme guerrier intrépide et habile à l'armée d'Italie, et on le créa chevalier. Plus tard, il se fit recevoir docteur en droit et en médecine. Il savait huit langues, qu'il parlait presque toutes avec facilité. Il s'occupa de la pierre philosophale, chimère de son siècle. On l'agrégea au corps des professeurs en théologie à Dôle en Franche-Comté, où il donna des leçons publiques avec le plus grand éclat. Persécuté par les moines, il se rendit en Angleterre, où il commenta les épîtres de saint Paul. Il enseigna successivement la théologie à Cologne, à Pavie et à Turin. Il pratiqua la médecine à Genève et à Fribourg, et devint le médecin de Louise de Savoie, mère du roi François I^er^, à Lyon. On croit qu'à cette époque il se mêla beaucoup d'intrigues politiques, dans lesquelles il fit intervenir l'astrologie. Dis-

(*) Agrigente, qui jadis produisait de généreux coursiers, montra au loin ses murailles vastes et élevées.

gracié pour avoir prédit le triomphe du connétable de Bourbon, prédiction qui n'empêcha point que ce transfuge ne fût tué au siége de Rome, Agrippa vint à Paris et de là partit pour Anvers où il publia son ouvrage sur *la Philosophie occulte*, qui lui valut un long emprisonnement à Bruxelles. Enfin il alla mourir à Grenoble, en 1635, âgé de 49 ans. Son traité latin *de la Vanité des sciences* a été traduit dans toutes les langues modernes. De graves écrivains ont soutenu qu'Agrippa était consommé dans la science du grimoire; et des hommes d'esprit, tels que Bayle et plusieurs autres, l'ont défendu sur ce point avec le plus grand sérieux : ils ont pris la peine de démontrer qu'on s'est trompé quand on l'a soupçonné de mener partout avec lui un diable sous la forme d'un chien noir et dont le collier garni de clous présentait une inscription nécromantique.

Quant à sa *Philosophie occulte*, ce livre a été imprimé avec approbation de docteurs en théologie, et avec privilége de l'empereur Charles-Quint. Agrippa dit lui-même, dans une lettre, que toutes les doctrines sur la magie, l'astrologie et l'alchimie, sont fausses et trompeuses, quand on veut les entendre à la lettre, mais qu'il faut y chercher le sens mystique. W-z.

AGRIPPINE. Trois femmes romaines, personnages historiques, ont porté ce nom. Agrippine l'ancienne, petite fille de Pomponius Atticus, fut la première épouse de Tibère, qui, quoiqu'il l'aimât beaucoup et qu'il en eût un fils, se sépara d'elle lorsqu'il dut épouser Julie, fille d'Auguste et veuve d'Agrippa. Elle épousa ensuite Asinius Gallus, que Tibère, qui aimait toujours Agrippine, condamna à une prison perpétuelle. — Agrippine la jeune, fille de M. Vipsanius Agrippa et de Julie, fille d'Auguste, fut l'épouse de C. Germanicus, une femme heroïque et ornée de grandes vertus. Elle accompagna son mari dans toutes ses campagnes, et l'ayant perdu par la violence, elle ne sut pas assez dissimuler son indignation ni contenir sa douleur. Tibère qui la haïssait pour ses vertus et son crédit auprès du peuple, l'exila dans l'île de Pandataria, où elle finit volontairement ses jours par la faim, l'an 33 de J.-C. On a plusieurs statues antiques de ce personnage. — La troisième Agrippine, fille de cette dernière, épousa Domitius Abenobarbus, qui la rendit mère de Néron. A la mort de Domitius elle convola en secondes noces, et eut ensuite pour troisième époux C. Claudius, le frère de son père, qui l'épousa après Messaline. Elle passa pour une femme spirituelle et d'une grande intelligence des affaires politiques; mais elle était d'une ambition sans bornes, intrigante, déréglée et d'une cruauté extrême. Néron, qui après son avénement au trône ne tarda pas à se lasser de ses manières impérieuses, la fit égorger l'an 59 après J.-C. Elle était née dans la ville de Cologne, dont elle fit agrandir l'enceinte, et qu'elle fit appeler Colonia-Agrippina. *C. L.*

AGRONOMIE, science de la culture, connaissance des règles que l'étude a produites et des principes que l'expérience a démontrés comme utiles à suivre dans les travaux des champs : c'est le nom que l'on donne plus spécialement à la théorie de l'art de cultiver, quoique le mot *Agriculture* comprenne en effet la théorie et la pratique. *Voy.* Agriculture.

On appelle *agronome* celui qui est savant en agriculture, versé dans la théorie; celui qui enseigne les règles de l'art ou qui les a bien étudiées : le nom d'*agronome* s'applique particulièrement aux écrivains sur l'économie rurale. W-z.

AGUADO (Alexandre-Marie), marquis *de las Marismas del Guadalquivir*, commandeur de l'ordre de Charles III, et banquier de la cour d'Espagne à Paris. Il naquit à Séville, le 29 juin 1784. Ses aïeux, les comtes de Montelirios, lui firent embrasser, à l'âge de 12 ans, la carrière militaire dans laquelle il entra comme cadet dans le régiment de Jaën. Son application et sa conduite militaire l'élevèrent rapidement, et en 1810 il fut nommé colonel du 1er régiment de lanciers et aide-de-camp du maréchal duc de Dalmatie, lors de l'occupation de l'Espagne par l'armée française. Après la bataille de Baylen, rentré en France avec son régiment, il partagea le sort de tous les régimens étrangers qui par un décret impérial

furent désarmés après la bataille de Leipzig. Il fut alors employé comme colonel attaché à la 11^e^ division militaire. Lors de l'invasion de Bordeaux par les troupes anglaises, il revint à Paris et obtint le commandement d'un régiment étranger qui devait s'embarquer pour les colonies françaises; mais il refusa cette mission, demanda son congé de réforme et entreprit, en 1815, la carrière commerciale à Paris. Les relations puissantes de ses parens à Cadix, à la Havane et au Mexique lui donnèrent de grands avantages dans l'exportation des produits français et pour la vente en France des denrées coloniales. Par suite de ses succès continus, il fut nommé par le roi d'Espagne en 1823 banquier du gouvernement à Paris, et continua de l'être jusqu'en 1830. Pendant tout ce temps il ne cessa de recevoir des marques de la bienveillance de Ferdinand VII, qui lui fit concession d'un grand nombre de mines et de la propriété de vastes terrains auxquels fut attaché le titre de marquis de las Marismas.

M. Aguado, devenu grand propriétaire en France, se fit naturaliser en 1828, et fut depuis appelé aux fonctions de maire d'Ivri-sur-Seine dans lesquelles il a rendu des services à cette commune, notamment par la construction d'un pont suspendu sur la Seine. X.

AGUESSEAU, *voy.* D'AGUESSEAU.

AGUILANLEU OU A GUI L'AN NEUF, terme aujourd'hui peu usité, mais qui désignait en France, et désigne encore en Espagne sous le nom *d'aguinaldo*, une fête religieuse et populaire, ou plutôt une manière de célébrer le premier jour de l'an. Le gui du chêne a donné lieu à cette dénomination dont la première origine remonte aux Druides. Aux cris *au gui l'an neuf* (*ad viscum anni novi*), on courait alors dans les forêts au mois de décembre, cueillir un gui que l'on envoyait aux grands et aux personnes de sa connaissance en guise d'étrennes, et qui passait pour une espèce de talisman ou de remède universel. L'église catholique hérita de cette pratique païenne, et l'on nommait alors *Aguilanleu* les étrennes du nouvel an données aux pauvres et aux enfans qui demandent *le gui-l'an-neu* en chantant des chansons. Cette coutume existe encore dans diverses contrées. Enfin *l'aguilanleu* était une quête pour les cierges de l'église que faisaient, le premier jour de l'an, des jeunes gens conduits par un chef nommé *follet*. Cette pratique, le plus souvent accompagnée de cérémonies contraires à la décence et produisant quelquefois du scandale, fut défendue par plusieurs synodes. S.

AHMED, *voy.* ACHMET.

AHMEDABAD, *voy.* GUZURATE.

AHRIMAN, le dogme de deux principes gouvernant l'univers, l'un bon, l'autre mauvais, était un des plus anciens et des plus répandus de l'Orient, et formait la base de la religion des mages. Le bon principe s'appelait *Ormouzd* ou *Hormizda*, dont les Grecs ont fait *Oromaze* (voyez ce mot); le mauvais se nommait *Ahriman*, *Ahariman*, ou *Aherman*. Le premier, auteur de tout bien, était la lumière ou l'astre du jour qui éclaire et vivifie toute la nature; le second, auteur de tout mal, était identifié avec l'absence ou l'éloignement du soleil. Ainsi, la nuit et tout le temps durant lequel le soleil s'éloigne de notre hémisphère signalait le triomphe d'Ahriman sur Oromaze, qui reprenait ses droits pendant l'autre moitié de l'année. Cette alternative perpétuelle de lumière et de ténèbres était donc chez les Perses le résultat d'une lutte également perpétuelle entre deux principes incompatibles, se combattant sans cesse, tour à tour vainqueurs et vaincus: non que ces deux principes fussent coéternels ou aussi puissans l'un que l'autre. Quelques mages l'ont pensé; mais c'était une hérésie. Suivant la croyance orthodoxe, Oromaze seul était incréé. Un temps viendra où Ahriman, auteur de tous les maux qui pèsent sur le monde, succombera sous la puissance et les efforts d'Oromaze. Alors les vertus exerceront sur toute la terre un empire non contesté, et les hommes jouiront d'un bonheur parfait. Conformément à une promesse d'Oromaze, les œuvres du mauvais principe seront détruites par trois prophètes qui naîtront d'une petite source d'eau située dans un lieu obscurément désigné. Quelques auteurs affirment que

ce fut Oromaze lui-même qui créa Ahriman pour se donner le plaisir et la gloire de vaincre un rival redoutable. Ainsi tous les combats qu'il eut à soutenir contre lui n'étaient que l'exécution de ses propres décrets; et Ahriman, en faisant à Oromaze une guerre cruelle, n'agissait que d'après la volonté de son ennemi, et concourait à relever l'éclat de sa puissance. Le mauvais génie inspirait aux Perses une telle horreur, qu'ils n'écrivaient jamais son nom que renversé, de cette manière : *uvuuyɣ*. Les poissons, les reptiles et d'autres animaux impurs ou ennemis de la lumière lui étaient consacrés; et l'une des pratiques religieuses de son culte consistait, dit Plutarque, à lui offrir une pâte composée d'une plante appelée *omomi* et de sang de loup. Cette oblation se déposait dans des cavernes profondes où le jour ne pénétrait jamais. E. C. D. A.

AI, *voy.* Bradype et Paresseux.

AI ou **AY**, bourg connu par ses vins. Il est situé à une lieue E. N. E. d'Épernay, département de la Marne. Ce bourg est entouré de coteaux couverts de vignobles qui produisent un excellent vin de Champagne très recherché des amateurs. *Voy.* Vins mousseux.

AIDE-DE-CAMP, officier spécialement attaché à un général employé dans l'armée. Il porte les ordres écrits ou verbaux de son chef, le suit partout, et ne le quitte que pour remplir des missions; il est homme d'épée, de cheval et de plume; il fait des reconnaissances, des visites, des tournées; on le charge de tous les détails relatifs aux individus, à la discipline et aux opérations de la guerre.

Le nombre et le grade des aides-de-camp varient en raison de l'élévation du grade ou de l'emploi des généraux. Si le *maréchal-de-camp* n'emploie comme aides-de-camp qu'un ou deux officiers, lieutenans ou capitaines, le *lieutenant-général* attache quelquefois à sa personne deux ou trois aides-de-camp, dont un chef d'escadron; et le *maréchal de France* a trois ou même quatre aides-de-camp, dont les grades s'élèvent de celui de capitaine au rang de colonel.

Les souverains attachent aussi à leur personne un certain nombre d'aides-de-camp, et en accordent un nombre plus limité aux princes de leur famille. Ces aides-de-camp sont presque toujours des officiers-généraux ou au moins supérieurs. Dans quelques pays on distingue le titre d'aide-de-camp de celui d'aide-de-camp-général ou adjudant-général. W-z.

AIDE-MAJOR. C'est un chirurgien militaire qui travaille sous les ordres du chirurgien-major. *Voy.* Chirurgien.

AIDES, contributions qu'on levait à divers titres sur les denrées et les marchandises débitées en France.

Dans l'origine de la monarchie, avant et après l'introduction du régime féodal, les revenus du roi comme de tout seigneur provenaient uniquement de domaines particuliers : cependant on imposait aux faibles vassaux des taxes onéreuses, réputées néanmoins volontaires, et qu'ils étaient censés offrir en dons. Cet argent portait le nom d'*aides libres et gracieuses*, *loyaux aides*, coutumes *volontaires*, droit de *complaisance*. Peu à peu ces *aides* dégénérèrent, au profit des seigneurs, en *droits* attachés à des cas extraordinaires, mais spécifiés. Ces cas étaient les suivans : 1° le cas où le seigneur prisonnier était obligé de payer rançon; 2° celui de réception du seigneur ou de son fils dans la chevalerie; 3° celui du mariage de la fille du seigneur et pour la dot de celle-ci; 4° enfin le cas du voyage d'outre-mer.

La guerre, continuelle sous le gouvernement féodal, n'était pas au nombre de ces cas énumérés, parce que la guerre emportait l'obligation pour un vassal de répondre à l'appel du maître, et de s'entretenir pendant le temps fixé du service.

Néanmoins l'argent ne laissait pas que d'être toujours indispensable en cas de guerre, soit pour solder quelques troupes dont on pût disposer au-delà du temps fixé pour le service féodal, soit pour toutes les autres dépenses imprévues. En conséquence les vassaux étaient en outre bien souvent contraints de fournir des aides nommées de *lost et de chevauchée*, c'est-à-dire pour la guerre et les besoins extraordinaires de l'état. Ce fut, entre les seigneurs et les rois d'un côté, et de

l'autre les vassaux ou contribuables, le champ de discordes et de luttes continuelles. Les rois ne visaient qu'au moyen d'extorquer l'argent de leurs sujets, qui ne s'en dessaisissaient naturellement qu'à la dernière extrémité; mais, dans tous les cas, ces derniers ne payaient les aides qu'après en avoir, les états rassemblés, consenti l'établissement.

Peu à peu, et sous Philippe-le-Bel, les aides devinrent si fréquentes et si considérables que des commissaires *ad hoc* durent être nommés. Sous le roi Jean, les aides croissant toujours à mesure du malheur des temps, les états du pays de la langue d'oil rassemblés ne votèrent de nouvelles aides qu'à la condition de nommer eux-mêmes les *receveurs particuliers* qui seraient établis pour la perception. Au-dessus de ces receveurs, mis de la sorte en contact immédiat avec les imposés, fut établie par les états, puis confirmée par le roi, une commission composée de neuf personnes, trois du clergé, trois de la noblesse et trois du tiers-état. Ces neuf commissaires, dits *généraux* ou *super-intendans*, avaient inspection : 1° sur laperception de l'aide confiée aux receveurs particuliers; 2° sur l'emploi des deniers; 3° ils avaient pouvoir de résoudre toutes les difficultés nées du fait de la perception de l'aide, tant au civil qu'au criminel. Leurs jugemens étaient souverains. Ces *super-intendans* devaient ensuite rendre compte de leur mission aux états rassemblés à l'effet de les entendre. Ainsi prit un caractère régulier et distinct le corps chargé de la perception de l'aide (*voy.* l'art. suivant). Observons qu'il ne s'agit toujours que de l'aide de *lost* et de *chevauchée;* quant à l'aide coutumière et féodale établie pour les cas énumérés plus haut, le roi, auquel *elle était due*, la percevait sans besoin de consulter les états, et au moyen de ses officiers. C'est de cette manière que la rançon du même roi Jean, prisonnier des Anglais, fut acquittée par ses sujets, tandis que les receveurs particuliers et généraux des aides ne continuaient pas moins, d'un autre côté, de remplir leurs fonctions. V.

AIDES (COUR DES), ancienne cour souveraine établie pour juger les procès tant civils que criminels, en matière d'impôt.

L'histoire de la cour des aides est remplie de vicissitudes par la raison que la cour des aides se trouvait une conséquence immédiate de la perception des impôts qui furent toujours la pomme de discorde entre le peuple et son roi (*voy.* l'art. précédent).

Au commencement du règne de Charles VI le peuple soulevé obtint l'abolition des aides; *la cour* des aides, déjà qualifiée ainsi, fut également proscrite. Mais un tel état de choses ne pouvait être que temporaire. Plus tard une deuxième tentative auprès des états rassemblés, pour en obtenir le rétablissement des aides, fut inutile. Enfin Charles VI, une troisième fois, essaya de rétablir les impôts, mais cette fois de son autorité privée, et il réussit. Il nomma en vertu de la même autorité les commissaires préposés pour la levée des aides. Les anciens usages violés de la sorte une première fois, on n'y revint plus malheureusement; et si dans la suite les états-généraux furent convoqués à des intervalles de plus d'un siècle, ce ne fut jamais que pour voter un surcroît extraordinaire d'impôt, véritablement nécessité par les circonstances, et qu'on ne pouvait s'empêcher d'accorder. Aussi l'historien Mézerai observe-t-il que les états généraux n'ont généralement servi qu'à l'augmentation des charges publiques.

Jusqu'à la mort de Charles VI les aides furent perçues sans le secours de la cour des aides, qui continua d'être abolie. Charles VII et Henri VI, roi d'Angleterre, se disputant la France qu'ils occupaient tous deux, instituèrent des cours des aides, chacun de son côté. La séparation de l'administration de la justice devint définitive sous Charles VII. C'était un événement important. La cour des aides finit alors par n'être plus qu'une cour de justice appelée à résoudre les contestations en matière d'impôt. Le fait de la perception cessa d'être compris dans les attributions de la cour des aides, pour appartenir exclusivement à des officiers d'un autre ordre.

Louis XI, en 1462, supprima la cour

des aides, bien entendu sans supprimer les aides; mais il revint ensuite sur sa détermination, et la cour des aides fut rétablie. Henri III, durant les fureurs de la ligue, ayant transporté le parlement de Paris à Tours, y voulut aussi transporter la cour des aides : mais les ligueurs y mirent obstacle. Dans ces conjonctures, Henri attribua au parlement la juridiction de la cour des aides. Henri IV, en 1592, rétablit à Chartres, et ensuite à Tours, la cour des aides, qui ne reprit son siége à Paris qu'en 1594, après la reddition de cette capitale. L'histoire de la cour des aides n'offre plus rien de remarquable jusqu'à la révolution éprouvée par la magistrature en 1771, révolution qui eut pour effet la suppression de la cour des aides (*voy.* PARLEMENT). Cette cour fut encore remise en exercice en 1774, pour disparaître une dernière fois en 1789. Le jugement des contestations élevées au sujet de l'impôt fut par la loi du 7 septembre 1790 attribué, soit au pouvoir judiciaire, soit aux corps administratifs, selon que les contestations elles-mêmes paraîtraient administratives ou civiles. En second lieu, tout procès criminel élevé, n'importe à quel sujet, fut réservé à la juridiction exclusivement criminelle : on n'a pas oublié que la cour des aides connaissait des procès tant civils que criminels, pourvu qu'ils fussent nés à l'occasion des impôts.

Dans son dernier état la cour des aides se composait d'un premier président, de neuf présidens, de cinquante-deux conseillers, d'un procureur général, de trois avocats généraux, de deux greffiers en chef, de plusieurs autres commis greffiers, de cinq secrétaires du roi, d'un trésorier payeur des gages, d'un receveur des épices, et de plusieurs huissiers. Elle avait le droit de faire des remontrances auprès du roi, et ses membres ne pouvaient être jugés que par leurs pairs.

Nous n'avons parlé que de la cour des aides séant à Paris; il faut dire cependant que l'étendue du royaume nécessita la création de plusieurs autres cours, établies successivement à Bordeaux, Montauban, Clermont. Plusieurs autres cours créées à des époques diverses furent réunies aux parlemens de Montpellier, de Dijon, de Rennes, d'Aix, etc.

Après cet aperçu historique, nous devons indiquer avec exactitude les limites de la juridiction de ces cours. Sous Charles VI la cour des aides vint à connaître, non-seulement des procès élevés à l'occasion de la perception des revenus provenant de la taille, mais aussi des domaines privés du roi. Cet état de choses a toujours existé depuis. La cour des aides prononçait souverainement en première instance, comme en appel, sur tous procès civils et criminels élevés en matière d'impôt, entre toutes personnes, n'importe leurs rang, qualités et priviléges. En conséquence elle connaissait de la noblesse, sur les contestations élevées entre les parties intéressées ou sur les poursuites du ministère public. La noblesse ayant des priviléges relatifs aux impôts, dont elle était exempte en partie, il y avait ainsi nécessité d'empêcher une usurpation nuisible aux non privilégiés et au trésor public. De là, vérification et enregistrement des lettres d'anoblissement et de réhabilitation; de là encore pourvoi devant la cour des aides par les nobles, ecclésiastiques, bourgeois privilégiés, et autres, troublés dans leur exemption ou dans leur privilége.

La cour des aides avait pour juges inférieurs, dont elle était le tribunal d'appel, les siéges des élections, les greniers à sel, le bureau des traites et de la marque des fers.

Il ne faut pas confondre la juridiction de la chambre des comptes (*voy.* COMPTES) avec la juridiction de la cour des aides. Cette dernière a pour mission le jugement de toutes les difficultés nées du *fait* de la perception des aides : elle assure de la sorte cette perception en aplanissant les obstacles causés par les réclamations des contribuables. La cour des comptes vient ensuite, et son objet est de vérifier les comptes des officiers publics qui ont perçu les impôts.

Voyez sur la cour des aides Papou, liv. 4, tit. 7; Pierre Bonifons, dans son *Antiquité de Paris*, chap. 33; le *Traité des aides, tailles et gabelles*, par Ducrot; et un autre traité semblable par Desmaisons.

V.

AIEUL, AIEUX, *voy.* PARENTÉ et NOBLESSE.

AIGLE (*aquila falco*), oiseau appartenant à la classe des faucons, et remarquable par sa taille, sa vigueur et sa férocité; celui dont les poètes ont fait le roi des oiseaux. Les aigles en général ont le bec fort tranchant et recourbé, les pieds robustes, les doigts garnis d'ongles aigus et tranchans. Leur envergûre est très étendue; et la force de leurs ailes est si considérable qu'on les voit s'élever à une grande hauteur, et résister au vent le plus impétueux. Leur vue est perçante, et ils supportent en face les rayons du soleil. Ils sont silencieux, et ne font entendre que rarement un cri perçant et lamentable. L'aigle vit fort long-temps; il habite les lieux écartés et solitaires, car sa grande voracité ne lui permet guère de se rapprocher de ses semblables. Sa nourriture ordinaire se compose d'animaux à sang chaud qu'il dévore tout palpitans. On le voit quelquefois enlever des faons, des agneaux. Quelques espèces vivent de poisson, d'autres se nourrissent principalement de reptiles.

Le nid de l'aigle, connu sous le nom d'*aire*, est construit avec de fortes branches, et placé, suivant les diverses espèces, tantôt au sommet d'arbres élevés, tantôt dans des creux de rochers inaccessibles. La femelle pond deux ou trois œufs, qu'elle couve pendant trente jours; elle s'occupe pendant quelque temps de la nourriture des aiglons, qu'elle abandonne et même qu'elle chasse dès qu'ils sont en état d'y pourvoir par eux-mêmes.

L'espèce *aigle* renferme de nombreuses variétés, dont les principales sont: l'*Aigle impérial*, le plus grand de tous, qui habite les hautes montagnes; le *Pygargue* ou *grand aigle de mer*, qui fait la chasse aux poissons; l'*Aigle royal* ou aigle commun, qui réside dans les grandes forêts; enfin le *Scaule blanc* qui dévore les reptiles.

La vigueur remarquable de l'aigle a dû inspirer à l'homme le désir de l'utiliser à son profit, et il y est parvenu. Dans la Perse, dans la Tatarie et dans l'Inde, on a dressé de jeunes aigles à la chasse, et dans ces derniers temps on a même songé à atteler des aigles aux ballons (*voy.* AÉROSTATS), pour en diriger la marche. F. R.

AIGLE (antiq., beaux-arts). Dans les arts d'imitation, l'aigle est employé allégoriquement de plusieurs manières. Il était le symbole de la majesté et de la victoire. La mythologie grecque en avait fait l'oiseau de Jupiter (*voy.* JUPITER et GANYMÈDE), et avait placé la foudre entre ses serres redoutables. Depuis lors, il a représenté la force et la puissance souveraine, et c'est dans ce sens qu'on le retrouve dans les symboles des peuples, des princes et des armées. Dans le langage hiéroglyphique, il désignait les villes d'Héliopolis, d'Emèse, d'Antioche et de Tyr.

L'aigle figurait du temps de Cyrus (Xénoph. Cyrop. VII, 1), sur les étendards des Perses, et devint aussi, sous les Ptolémées, l'emblème de l'Égypte. Lorsque les Étrusques envoyèrent aux Romains des présens en signe d'amitié, on remarqua parmi les attributs de la souveraineté dont ils leur firent hommage, un sceptre surmonté d'un aigle d'ivoire. Dès lors l'aigle fut souvent employé comme emblème de la république romaine, et il le devint surtout plus tard sous les empereurs. L'aigle était à la guerre l'enseigne et presque la divinité protectrice de la légion; il présageait la victoire par ses ailes déployées. Du temps de la république les aigles étaient de bois; plus tard ils furent d'argent avec la foudre en or; sous César enfin on les fit d'or, mais on leur ôta la foudre, comme si l'on avait prévu dès lors le terme de leur puissance et de leur gloire. Charlemagne adopta le même signe qui passa ainsi dans le blason moderne. De nos jours, Napoléon avait placé l'aigle au-dessus du drapeau tricolore, et l'on sait que dans cette nouvelle situation son vol, jusqu'en 1814, ne fut ni moins rapide ni moins audacieux.

L'aigle double ou plutôt à deux têtes fut d'abord en usage chez les empereurs d'Orient, et servait à exprimer leur double domination, en Orient et en Occident. Les empereurs d'Occident l'adoptèrent ensuite et l'empereur d'Allemagne Othon IV, le fit d'abord

graver sur le sceau impérial; de là il passa sur les enseignes et sur les monnaies. Sigismond en fit définitivement le fonds des armoiries de l'Empire: l'aigle de forme ordinaire appartenait dès lors au roi d'Allemagne, non encore sacré comme empereur romain, et l'aigle double à l'Empereur. L'Autriche hérita de ce symbole de la succession des empereurs romains en Occident, tandis que la Russie, en adoptant aussi pour armes de l'empire l'aigle à double tête, afficha la prétention de continuer l'empire d'Orient abattu à Constantinople. L'aigle figure encore dans les armes des rois de Prusse, de Pologne, de Sicile, d'Espagne, de Sardaigne, et dans celles d'un grand nombre de princes, comtes et barons allemands.

Il y a en Prusse deux ordres, l'un de l'*aigle noir*, l'autre de l'*aigle rouge*; le premier, fondé en 1701, est l'ordre de la famille royale et le plus élevé du royaume: on ne peut l'obtenir qu'après avoir été en possession du second qui date de 1705. L'ordre de *l'aigle blanc* de Pologne est, depuis les derniers malheurs des Polonais, réuni aux ordres impériaux de Russie : il a été fondé en 1705 par Auguste II, électeur de Saxe et roi de Pologne. L'ordre wurtembergeois de *l'aigle d'or*, fondé en 1702, a reçu de nouveaux statuts, en 1807, par Frédéric I^er^, premier roi de Wurtemberg. *C. L. m.*

AIGNAN (Étienne), de l'Académie française, était né à Beaugency-sur-Loire en 1773, et fit ses études au collége d'Orléans. Peu d'hommes embrassèrent dès leur première jeunesse, avec plus d'ardeur et de sincérité, la cause de la révolution, et s'opposèrent aussi avec plus de noblesse et de courage aux sanglans excès qui la compromirent d'une manière si déplorable. Homme religieux en même temps que philosophe, il ressentit la plus vive douleur de la sanglante catastrophe de la royauté. Il fit de ce funeste événement le sujet d'une tragédie qui, sans annoncer un talent dramatique éminent, faisait honneur aux sentimens et aux principes de l'auteur. Il continua de suivre la carrière de l'administration et celle des lettres : dans cette dernière, comme poète et auteur dramatique, il n'obtint que des succès d'estime, et qui ne pourraient lui donner des titres à la gloire. Son opéra de *Nephthali*, ses tragédies de *Brunehaut*, *Arthur de Bretagne* et *Polyxène*, n'eurent que peu de représentations, et ne sont pas restées au théâtre. Sa traduction en vers de l'*Iliade* à laquelle des critiques sévères ont reproché des plagiats, n'en a pas moins obtenu du succès, et est encore considérée comme une des meilleures traductions de ce poème. Celle de l'*Odyssée* n'a point été achevée.

Il succéda, dans l'Académie française, à Bernardin de Saint-Pierre. Le discours de réception de M. Aignan, contenant l'éloge de l'auteur de Paul et Virginie et des Études de la nature, fut prononcé en 1815 pendant les Cent-jours. Après la seconde restauration, M. Aignan entra, comme publiciste, dans les rangs de l'opposition libérale. Nul ne l'honora davantage par la sagesse des principes, par la droiture de caractère, et par l'exemple des vertus privées. Il montra dans cette nouvelle carrière un genre de talent que n'avaient point encore révélé ses productions précédentes: l'ouvrage qu'il publia sous le titre de l'*État des protestans en France* est rempli des vues les plus élevées et des sentimens religieux les plus purs. Il n'est pas moins remarquable par la clarté et la noblesse du style. Aignan publia successivement trois autres écrits, qui furent également remarqués, sous les titres suivans : *De la justice et de la police*, *De l'état du jury*, et *Des coups d'état*. Devenu l'un des collaborateurs de la *Minerve*, il rivalisa de zèle et de talent avec les autres rédacteurs de ce célèbre recueil politique, et ses articles furent toujours lus avec plaisir. Lorsque ce journal cessa de paraître, Aignan, à qui les circonstances du temps avaient fait perdre une partie de sa fortune, se retira à sa maison de campagne près de Montmorency, où, livré au sein de sa famille à des travaux plus utiles que brillans, il composa sous le titre de *Bibliothèque historique* un recueil de morceaux inédits, la plupart relatifs à l'histoire nationale. Cette publication fut accueillie avec faveur,

mais ne put être continuée après la mort de son auteur qui décéda en 1824, à peine âgé de 50 ans. M. B.

AIGRETTE. Les botanistes désignent sous le nom d'aigrette une touffe de filamens simples ou plumeux qui couronnent les semences dans diverses espèces de fleurs; son usage est de protéger la graine jusqu'à sa maturité, et alors de la faire voltiger dans les airs pour être transportée au loin.

Chez les insectes, l'aigrette est une touffe de poils ou de plumes qui garnissent la partie postérieure du corps; enfin quelques oiseaux, parmi lesquels on distingue une espèce de héron appelée *aigrette* (*voy.* Héron), portent sur la tête un bouquet de plumes plus ou moins éclatantes. L'aigrette de héron, dont les dames se font un bel ornement pour leur tête, est composée de plumes longues, droites et minces, d'un beau blanc.

On fabrique aussi des aigrettes avec du verre filé très fin, dont les brins flexibles et brillans font un effet agréable.

Par extension on nomme aigrette tout ornement de tête analogue à celui dont il vient d'être parlé, et l'on dit une aigrette de pierreries ou de diamans. F. R.

AIGREUR. On a donné ce nom à des rapports de gaz ou de liquides aigres qu'éprouvent beaucoup d'individus à la suite du repas ou encore le matin quand ils sont à jeun. Dans le premier cas, on a souvent pensé que l'aigreur provenait ou de la mauvaise qualité des alimens ou de leur imparfaite digestion; dans le second, on considère toujours ce phénomène comme un symptôme de maladie de l'estomac.

On emploie ordinairement contre cette indisposition des substances qui s'emparent volontiers des liquides à la présence desquels on attribue l'aigreur. Celle qui est le plus en usage est la magnésie. *Voy.* Absorbans. W.

AIGUADE, terme de marine qui désigne un lieu où l'on envoie pour faire de l'eau. La provision d'eau douce qu'on a faite est aussi nommée aiguade; le besoin de *faire aiguade* est un motif de relâche.

AIGUE-MARINE (*aqua marina*), pierre précieuse ainsi nommée parce qu'elle offre une couleur verdâtre et bleuâtre qui rappelle celle de l'eau de mer; elle est de la même nature que l'émeraude et se trouve dans divers pays, et notamment en Russie. Les anciens l'appelaient *béril*. C'est une pierre assez peu estimée, et qui n'est guère employée que pour la bijouterie commune. C'est cependant une aigue-marine, mais d'une rare beauté, qui forme le globe sur la couronne du roi d'Angleterre. L'aigue-marine est formée d'alumine, de silice, de glucyne, de chaux et d'oxide de fer. *Voy.* Emeraude. F. R.

AIGUES-MORTES, ville du département du Gard, en France, à quelque distance de l'embouchure de la grande Roubine dans la Méditerranée, et sur un canal qui la joint au Rhône. C'est à tort qu'on répète dans beaucoup de livres que cette mer baignait autrefois les murs de la ville, et qu'elle avait son port de mer. On lit, il est vrai, que saint Louis s'y embarqua pour son expédition dans la Palestine, et il est certain que Aigues-Mortes faisait de grandes affaires maritimes avant que la Provence fût réunie à la couronne de France : mais elle n'a jamais communiqué avec la mer que par un canal; et vouloir tirer de l'éloignement actuel de la côte une preuve de la retraite de la mer serait une grave erreur. Aigues-Mortes n'a qu'un peu au-delà de 2,500 habitans; on y remarque un château-fort appelé Tour de Constance, et muni d'un fanal. Les marais et étangs du voisinage nuisent à la salubrité du climat. D-G.

AIGUILLE (technol.). Plusieurs objets portent le nom d'aiguille, mais celui à qui il appartient essentiellement, et dont les autres ne sont que des imitations, est évidemment l'aiguille à coudre. Son invention remonte à la plus haute antiquité, si l'on observe que les Babyloniens et les Phrygiens connaissaient déjà les broderies d'or et d'argent. En 1370 on en faisait à Nuremberg, et en 1543 fut établie en Angleterre la première fabrique d'aiguilles métalliques. Cependant on a vu que chez les peuples non civilisés on se servait, en place d'aiguilles, d'arêtes de poisson, d'osselets pointus et d'épines. Cet instrument, dont tout le monde connait la forme et dont

le prix est si modique, demande pour être confectionné plus de temps et de soins qu'on ne pourrait le croire, et passe par les mains de cent vingt ouvriers avant d'arriver à celles qui doivent l'employer. On se sert, pour fabriquer les aiguilles, de fil d'acier très pur qu'on coupe de longueur convenable au moyen de cisailles, qu'on aiguise ensuite sur une meule, qu'on perce à l'extrémité opposée à la pointe. A ces opérations, qui se font chacune en plusieurs temps et nécessitent l'intervention d'un grand nombre de personnes, succèdent d'autres travaux destinés à perfectionner l'ouvrage; puis vient une partie très importante de la fabrication, savoir la trempe, après laquelle on procède au polissage, dont il suffira de dire qu'il se compose de cinq opérations distinctes dont chacune se répète dix fois; alors les aiguilles sont triées et mises en paquet pour être livrées à la *consommation*. Telle est la célérité de ces diverses parties de la fabrication qu'un enfant peut percer quatre mille aiguilles par jour, et tel est le bas prix de la main d'œuvre que la façon d'un millier d'aiguilles ne coûte que 67 centimes et demi. Ajoutons que les aiguilles dites anglaises ou à l'Y sont celles à la fabrication desquelles on apporte le plus de soin; elles portent une empreinte particulière, et ont souvent le *chas* (trou) en or; en outre, elles ont toujours la pointe dans la direction de leur axe, tandis que dans les aiguilles plus communes la pointe se trouve fréquemment sur un des côtés.

Les aiguilles employées en chirurgie sont fabriquées à la main par les couteliers; elles sont courbes, aplaties vers la pointe et tranchantes sur les côtés. Elles seront décrites aux articles SUTURE, LIGATURE, SÉTON, VACCINATION.

Sur l'extraction des aiguilles introduites dans le corps de l'homme, *voy.* l'art. CORPS ÉTRANGERS. F. R.

AIGUILLE. En architecture on nomme aiguille une construction en charpente et couverte en ardoises qui surmonte un clocher, et qui en augmente l'élévation; on y ajoutait une flèche surmontée d'une croix et plus souvent d'un coq; telle est, par exemple, *l'aiguille d'Anvers*. Ce genre de constructions, fort usité dans les siècles précédens, et auxquelles on donnait une grande élévation, est à peu près tombé en désuétude de nos jours. Il était d'une difficile exécution, et son principal mérite était la difficulté vaincue, car il n'avait aucune utilité réelle. *Voy.* CLOCHER, CADRAN et OBÉLISQUE. F. R.

AIGUILLE AIMANTÉE. On donne ce nom à une lame de fer mince et pointue aux deux bouts, ou même à un barreau ayant la même épaisseur dans toute sa longueur, et auxquels on communique la vertu magnétique, soit par le frottement, soit au moyen de l'armature. L'aiguille aimantée est la partie principale de la boussole (*voy.* ce mot).

Pour fabriquer ces aiguilles on a coutume de les tremper, de les recuire, enfin de les polir et de les aimanter. On distingue l'extrémité qui se tourne vers le *nord*, en y gravant la lettre N, ou plus souvent en ayant soin de la bleuir au feu, avant de l'aimanter; car le feu détruit la propriété magnétique.

L'aiguille aimantée, pour fonctionner convenablement, doit être parfaitement mobile. C'est pour cela qu'on la suspend sur un pivot très fin et poli, qui est reçu dans une espèce de chapeau conique placé au milieu de l'aiguille et qui est ordinairement en laiton, ou mieux encore en agate, qui, étant plus dure, rend les frottemens moins sensibles. Quelques personnes conseillent de la suspendre avec un crin ou un fil d'araignée. Comme l'aiguille aimantée s'incline toujours vers le sol par son extrémité nord (*voy.* INCLINAISON), on a besoin, pour rétablir l'équilibre, de ne pas placer la chape dans le centre de gravité, ou de lester avec un peu de cire l'extrémité sud.

Disposée comme il vient d'être dit, l'aiguille se dirige, sauf sa *déclinaison* (*voy.* ce mot), du nord au sud. Le voisinage du fer la fait dévier de cette direction, et cette propriété la rend précieuse dans les mines pour y découvrir ce métal. Cet instrument, d'ailleurs, est sujet à des variations occasionnées par le froid, la chaleur, l'état électrique de l'atmosphère, les aurores boréales, etc. *Voyez*, pour la théorie de l'aiguille ai-

mantée, les articles AIMANT, MAGNÉTISME, etc. *C. L. m.*

AIGUILLETTE. On appelait ainsi autrefois des lacets garnis d'un petit bout métallique destinés à attacher les différentes pièces de l'habillement, et principalement à fixer le haut-de-chausses. Aujourd'hui les boutons et les boutonnières les remplacent. Ce qui, chez nous, conserve le nom d'aiguillette n'est plus qu'un ornement porté par la cavalerie et par certains corps d'élite, et qui consiste en une ganse d'or, d'argent ou de laine, garnie de nœuds et de bouts métalliques, attachée sur l'épaule droite, et fixée d'autre part aux boutons des revers, et tombant sur le bras. Peu de personnes savent que cet ornement figure un paquet de cordes dont les cavaliers se servaient pour aller au fourrage, et qu'ils portaient habituellement.

En disant *nouer l'aiguillette*, on désignait, par une expression figurée, une opération magique qui avait pour objet, et souvent pour résultat, d'empêcher un nouvel époux de consommer le mariage. Trois nœuds formés à une bandelette, en récitant certaines formules magiques, surtout quand tout cela se faisait sur un tombeau ou dans un lieu consacré, étaient le moyen d'opérer ce maléfice, auquel avaient recours les jaloux et les amantes délaissées. Cet usage remonte à l'antiquité la plus reculée et se retrouve encore de nos jours, même au sein de la civilisation, dans certains pays avec la croyance aux sorciers et aux magiciens, etc. Ce qui prouve l'influence que peut exercer l'imagination sur les facultés physiques, chez les sujets ignorans et crédules, c'est qu'on a vu fréquemment des hommes si bien persuadés qu'on leur avait noué l'aiguillette, qu'ils étaient frappés d'une véritable impuissance (*voy.* ce mot). F. R.

AIGUILLON, partie du corps de plusieurs insectes, qui leur sert à attaquer ou à se défendre. Cette arme, propre au scorpion et à beaucoup d'individus mâles, femelles et métis de l'ordre des hyménoptères, est située à l'extrémité de l'abdomen, dont elle semble n'être qu'une modification. Chez le scorpion elle termine la queue, est extrêmement aigue, d'une seule pièce, et offre une courbure sous l'extrémité de laquelle on remarque deux petites ouvertures qu'on croit être l'orifice du canal que parcourt le venin (*voy.*). Chez les insectes hyménoptères mâles, et particulièrement chez l'abeille (*voy.*), l'aiguillon est triple; les trois filets qui le composent sont renfermés dans une espèce de gaine arrondie en dessus, latéralement cannelée et ouverte inférieurement. Les deux pièces principales qui constituent l'aiguillon sont filiformes et terminées par dix ou seize dentelures dont la pointe est tournée en bas. Elles prennent assez bien l'aspect d'un dard quand elles sont réunies.

Au moment où l'animal veut se servir de son arme, les extrémités postérieures prennent, pour surmonter la résistance de l'objet qui doit être piqué, leur point d'appui et d'impulsion contre les parois de l'étui. L'aiguillon introduit dans un corps en est difficilement retiré à raison de la disposition de ses crénelures; souvent l'insecte s'agite pour parvenir à ce but; les efforts qu'il fait détachent l'aiguillon, et sa mort est la suite de cet arrachement.

Les femelles ont l'*oviducte* prolongé en forme d'aiguillon, et cet instrument chez elles n'est tout simplement qu'une tarière au moyen de laquelle elles perforent et creusent un végétal, ou la peau d'un animal, pour y déposer leurs œufs.

La piqûre qui résulte de l'action sur nos tissus de l'aiguillon des insectes est tout-à-fait semblable pour le caractère à celle que tout autre corps aigu peut opérer, autant que nous la considérons sans aucune autre complication; mais la plupart de ces animaux distillent en outre, dans la plaie, un liquide de nature plus ou moins irritante et vénéneuse (*voy.* VENINS), dont le réservoir est ordinairement placé à la base de l'aiguillon; et cette circonstance ne contribue pas peu à augmenter la douleur et l'inflammation, qui, du reste, sont toujours en rapport avec la nature du tissu lésé et la force de l'aiguillon.

Chez quelques poissons, comme la perche, un osselet aigu soutient les nageoires; il porte le nom d'aiguillon. Certains végétaux, les ronces, les rosiers et

quelques arbres, présentent des aiguillons dont nous nous occuperons au mot Épine (*voy.*). W.

AIGUILLON (Armand Vignerod Duplessis-Richelieu, duc d'), pair de France, ministre des affaires étrangères sous Louis XV, né en 1720, était fils de ce duc d'Aiguillon qui s'est fait connaître par l'obscène *recueil d'un Cosmopolite*. Le duc Armand était un courtisan distingué par l'esprit et la grace; mais privé de toutes les qualités solides nécessaires à l'homme d'état. C'est pendant son ministère qu'eut lieu le premier partage de la Pologne, et il ne fut instruit de cet attentat aux droits des nations, si préjudiciable surtout aux intérêts de son propre pays, que lorsque déjà il était consommé. Louis XV lui-même, malgré l'apathie et l'insouciance dans laquelle il était plongé depuis long-temps, s'écria, en apprenant cet événement : « Si Choiseul avait été encore là, ce partage n'aurait pas eu lieu ! » Hommage spontané que méritait bien l'illustre exilé de Chanteloup.

Lorsque d'Aiguillon fut présenté à la cour du monarque, madame de Chateauroux, alors maîtresse de ce dernier, le *remarqua et le prit en affection*; par son entremise il obtint de l'emploi à l'armée d'Italie. Protégé ensuite par madame Dubarry, il parcourut long-temps une alternative de faveurs, de protections et de disgraces, jusqu'au moment où, après la chute du duc de Choiseul, il entra au ministère avec Maupeou et l'abbé Terray, dont il partagea la juste impopularité. La conduite du duc d'Aiguillon, tandis qu'il commandait en Bretagne, lui avait attiré le mépris public. On assurait qu'au moment où l'on repoussait les Anglais débarqués à Saint-Cast, il s'était réfugié dans un moulin : ce qui fit dire au célèbre La Chalotais que le commandant s'était couvert non pas de gloire, mais de farine. De là l'acharnement de d'Aiguillon contre ce magistrat. Pendant son ministère le duc d'Aiguillon dirigea la diplomatie à la honte du pays, qui perdit sous ce funeste triumvirat le rang et l'importance dont la France avait joui jusqu'alors. On lui imputa aussi la révolution de Suède arrivée en 1772; il se vantait du moins de l'avoir préparée. A l'avénement de Louis XVI au trône, il fut éloigné du ministère, remplacé par le comte de Vergennes en 1774, et relégué dans le gouvernement de Bretagne, où de nombreuses accusations s'élevèrent aussi contre lui; la reine le haïssait; et il mourut à la fois dans l'exil et dans le mépris, âgé de quatre-vingts ans.

Excité sans doute par le spectacle qu'il avait eu sous ses yeux, dans sa jeunesse, de la licence et de la corruption de la cour, et par le mécontentement général de toutes les classes de la société, son fils, dont les noms sont les mêmes, entrant dans des voies tout opposées à celles qui étaient frayées devant lui, embrassa avec chaleur et conviction la cause de la révolution, de la philosophie, et des réformes politiques que réclamait l'opinion. Membre de l'assemblée constituante, il siégea constamment au côté gauche de cette assemblée, avec la minorité de la noblesse, comme lui députée aux états-généraux; il renonça à ses titres et à ses priviléges, et parla souvent avec talent et franchise, mais trop souvent avec exagération, dans un sens ultra-populaire, sur les plus importantes matières de finances, d'administration et de politique. Lié d'amitié intime avec le duc d'Orléans, à qui l'on attribuait les funestes événemens des 5 et 6 octobre, il fut lui-même accusé d'y avoir pris part; on prétendit même qu'il avait été reconnu, déguisé en femme de la halle, sur la place d'armes de Versailles et dans les cours du château; mais rien n'a justifié cette accusation. L'exaltation de son attachement aux idées nouvelles ne l'empêcha pas de défendre avec chaleur la mémoire de son père vivement accusé à la tribune de l'assemblée par Cazalès, au sujet des anciens événemens de la Bretagne : on applaudit à la piété filiale du duc d'Aiguillon. Après l'assemblée constituante, tous les militaires qui avaient pris part à ses travaux voulurent aussi en soutenir les principes par les armes en prenant leur rang, après que la guerre eut été déclarée à l'Autriche, dans les armées commandées par Lafayette, Luckner et Rochambaud. La retraite de ce dernier ayant fait donner à Luckner le commandement de

l'armée du Nord, Custine prit celui de l'armée du Rhin, et fut remplacé par le duc d'Aiguillon pour le commandement des troupes employées dans les gorges de Porentruy. C'est là qu'il fut instruit de la révolution du 10 août. Une lettre qu'il écrivit à son malheureux collègue Barnave, alors à Grenoble, lettre qui fut interceptée et dans laquelle il accusait l'Assemblée législative d'usurpation, le fit décréter d'accusation par le parti triomphant : il n'eut que le temps de fuir et de se rendre à Londres. Là il fut fort mal reçu par les anciens émigrés, ainsi qu'il devait s'y attendre. En même temps il apprit les désastres et la perte de sa fortune dans les colonies. Pendant tout le temps qu'il passa à l'étranger, il resta fidèle au parti constitutionnel qu'il avait embrassé au commencement de sa carrière. Le premier consul, en 1800, s'empressa de le rayer de la liste des émigrés : il en reçut la nouvelle à Hambourg, et il était sur le point de s'embarquer pour revoir sa patrie lorsque la mort le surprit. M. B.

AIGUISERIE. On nomme ainsi une usine dans laquelle on aiguise et polit les lames de divers instrumens tranchans, à l'aide de meules de pierre, ou de bois, qui sont mises en mouvement par la vapeur ou par tel autre moteur.

Les meules qu'on emploie pour aiguiser, et qui diffèrent seulement par les proportions de celles qu'on voit chez les couteliers et les rémouleurs, sont de diverses dimensions, et formées le plus ordinairement d'un granit tendre. Elles ne sont pas mouillées, et font de 250 à 500 tours par minute.

Les meules *à polir* sont faites de bois de chêne, enduites d'émeri délayé dans l'huile de navette ou de charbon léger dont on frotte leur circonférence. L'ouvrier ajuste les pièces sur des morceaux de bois qui leur conservent leur forme, et il les plonge dans l'eau quand elles viennent trop à s'échauffer; cet échauffement a de grands inconvéniens en ce qu'il détrempe les instrumens; on y remédie en enduisant de suif la surface de la meule; et telle est l'efficacité de ce moyen qu'une meule ainsi préparée enlève toute la taille d'une lime douce sans l'échauffer sensiblement; on ignore encore la cause de ce phénomène singulier.

Le mouvement rapide et le choc des pièces à aiguiser donne naissance à une poussière métallique et pierreuse dont les ouvriers étaient fort incommodés, et qui devenait pour eux la source de graves maladies de poitrine. Un Anglais a imaginé une machine propre à les en garantir : c'est un ventilateur garni de soufflets qui entraînent la poussière dans une direction opposée à la respiration de l'aiguiseur.

Ils peuvent être aussi plus ou moins gravement blessés par des éclats qui se détachent des meules par la rapidité extrême de la rotation. Quelquefois aussi on voit les meules faire explosion et se briser avec violence. *Voy.* Meules et Affiloir. F. R.

AIKIN (John), littérateur anglais, né en 1747, exerçait vers 1790 la médecine à Yarmouth, et s'y fit moins connaître par des succès dans sa profession que par ses opinions politiques, favorables au mouvement imprimé par la révolution française. Cette publicité ayant compromis son repos, il crut devoir, en 1792, transférer sa résidence à Londres; et comme là sa pratique médicale ne fut guère plus étendue, il trouva le loisir de cultiver des parties très variées de la littérature, où il porta avec le savoir un bon esprit et un goût exercé. On cite parmi ses amis intimes Priestley, Roscoe, et le vertueux Howard dont il est devenu le biographe. J. Aikin est mort le 7 décembre 1822. Il était frère de mistriss Barbauld, et donna le jour à plusieurs enfans qui se sont aussi distingués dans les lettres, notamment à miss Lucy Aikin à laquelle on doit des mémoires sur la vie de son père, et des mémoires sur la cour d'Élisabeth. Voici les titres de plusieurs des écrits sortis de la plume d'Aikin : *Observations sur les hôpitaux*, traduites en français par Verlac, 1787, in-12; *Mémoires biographiques sur les médecins dans la Grande-Bretagne*, 1780, in-8°; les *Soirées au logis*, 1793-1795, 6 vol.; 1827, 14e édition, 4 vol., traduit en français sur la 12e; *Essai sur l'application de l'histoire naturelle à la poésie; England delineated*,

2 vol. in-8°, espèce de géographie de l'Angleterre, très estimée; *Poésies*, in-12; *Lettres sur la poésie anglaise*, in-12; *Vue du caractère et des services publics de J. Howard*, traduit en français par Boulard, in-12; *Lettres d'un père à son fils*, 2 vol. 1793-1799; *Biographie générale*, 10 vol. in-4°, de 1799 à 1815, en société avec d'autres écrivains; *Annales du règne de Georges III*, traduit en français par M. Eyriès, 3 vol. in-8°. Il a dirigé le *Monthlymagazine* de 1796 à 1806. *L. C.*

AIL (*allium cepa*), plante de la famille des asphodèles, et présentant plusieurs variétés connues sous les noms de poireau, d'oignon, de civette, d'échalotte et de rocambole.

L'ail et toutes ses variétés sont trop connus pour qu'il soit besoin de les décrire : il présente des bulbes qui renferment, avec une certaine quantité de sucre et de mucilage, une huile volatile d'une odeur bien connue et caractéristique, d'une saveur brûlante, et irritant d'une manière excessive les parties avec lesquelles elle se trouve en contact. La cuisson, surtout dans l'eau, adoucit son âcreté, en faisant évaporer le principe âcre qui d'ailleurs est beaucoup moins abondant sous le ciel de l'Égypte que dans nos climats tempérés. Aussi dans ces contrées et même dans nos provinces méridionales l'ail et l'oignon sont-ils employés comme substances alimentaires, tandis que nous ne les regardons guère que comme des assaisonnemens. Sous ce rapport l'ail est utile pour favoriser la digestion de certaines substances pesantes, telles que la chair de porc, les légumes farineux, etc. Pris en grande quantité, surtout lorsque l'estomac est irritable, il peut provoquer l'inflammation de cet organe, et les rapports fétides qu'il occasionne sont alors son moindre inconvénient.

On a utilisé en médecine les propriétés très énergiques de l'ail; c'est un excitant qui peut trouver d'utiles applications tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Mais il n'est pas anti-putride comme on le croit vulgairement, et il ne suffit pas de porter des gousses d'ail dans sa poche pour être garanti des maladies contagieuses.

Ce végétal, recherché par quelques personnes, est pour les autres un objet d'horreur. Anciennement déjà les Égyptiens, chez lesquels on en faisait une immense consommation, regardaient l'ail comme divin, tandis qu'il donnait du dégoût aux Grecs. Horace et M. de Marcellus l'ont chanté chacun dans un sens différent; mais il est probable que les imprécations du premier laisseront un souvenir plus durable que les éloges du second. F. R.

AILE, partie du corps de certains animaux, dont la forme plane et large et les mouvemens plus ou moins brusques et répétés servent à les élever et à les soutenir dans l'air. Cette définition s'applique particulièrement aux oiseaux et aux insectes (*voy.* Oiseaux, Insectes et Vol). Chez les oiseaux l'aile est constituée par l'os du bras, par celui de l'avant-bras, et ceux du carpe et du métacarpe (la main), qui sont fort allongés et présentent le pouce, un doigt et le vestige seulement des autres. C'est sur ces doigts que s'implantent les grandes plumes, toujours au nombre de dix, tandis que les plus petites naissent sur le pouce et les os de l'avant-bras et sur l'humérus. Chez les insectes l'aile est une double membrane que parcourent des conduits aériens nommés nervures (*voy.*). L'organe du vol varie chez les individus pour le nombre et la conformation, car il en est chez lesquels on trouve le tissu de l'aile corné dans la totalité ou dans une portion seulement. Ces considérations ont servi de base à plus d'une classification des insectes (*voy.* ce mot).

Les ailes sont mues par des muscles puissans auxquels le *sternum* donne un point d'appui solide. Les os qui les composent sont creux et renferment de l'air qui diminue la pesanteur spécifique du corps de l'animal. Toutes les fois que le naturaliste ou l'anatomiste a voulu désigner certaines parties, détachées presque entièrement, et ne tenant à la masse du corps que par un pédicule plus ou moins étendu, il lui a imposé le nom d'aile. Ainsi, parmi les mammifères (*voy.*), la chauve-souris (*voy.*) présente un allongement remarquable et une expansion membraneuse du bras et des doigts qu'on

appelle ses ailes; comme elles sont disposées de manière à ne se mettre en mouvement que l'une après l'autre, il en résulte le vol inégal et en zig-zag que tout le monde connaît.

Dans certains reptiles, par exemple le dragon volant, on a donné le même nom à une membrane tendue entre les six fausses côtes, qui, dans ce cas, au lieu de se porter en dedans, se prolongent directement en dehors. Cet organe particulier n'est point, à proprement parler, une aile : car les animaux qui en sont pourvus n'ont pas la faculté de voler, mais seulement celle de se soutenir dans l'air de manière à retarder et à amortir leur chute. Le dragon volant se trouve par ce moyen bien disposé pour sauter sans danger d'un arbre à un autre.

De même les poissons volans (*voy.*), quand ils veulent échapper aux poursuites des autres habitans de la mer, se servent d'une nageoire très développée qui leur permet de sortir de l'eau et d'exécuter un saut assez étendu dans l'air, après lequel ils doivent nécessairement rentrer dans leur élément naturel.

En botanique on nomme ailes les deux portions latérales de la corolle des plantes de la famille des papilionacées; on désigne aussi dans la même science, par ce mot, les expansions foliacées au moyen desquelles certaines semences peuvent se soutenir et se disperser dans l'air.

L'homme, désireux de s'approprier tous les élémens, a voulu se créer des ailes pour parcourir les régions de l'air. *Voir* à cet égard les art. Vol et Aérostat. W.

AILE (mythologie). Les ailes jouent un grand rôle dans la mythologie des anciens, de laquelle la poésie religieuse les a fait passer aussi dans les idées chrétiennes. En peuplant l'espace, ou ce qu'on est convenu d'appeler le ciel, d'êtres d'une nature supérieure à la nôtre, et en admettant des relations constantes entre les habitans des régions supérieures et ceux de la terre, l'intelligence de l'homme, enchaînée en quelque sorte aux images que lui présentent les objets naturels qui l'entourent, a eu besoin de s'assurer par quelque preuve palpable de la possibilité pour ces êtres de parcourir impunément et avec légèreté le vaste empire des airs; et l'imagination leur prête en conséquence le même instrument que celui par lequel les oiseaux s'y élèvent et s'y soutiennent. Ainsi le prophète Isaïe donne six ailes à chacun des deux séraphins placés au-dessus du trône de l'Éternel, et des chérubins ailés défendaient le propitiatoire dans le tabernacle des Hébreux. Dans les plus anciens monumens des Grecs et des Étrusques, on voit les dieux munis d'ailes ou quelquefois aussi montés sur un char ailé; les Grecs donnaient surtout des ailes à la Victoire, à l'Amour et à Hermès, le messager des dieux, qui en avait à la tête, aux épaules, aux talons et au *pétase* qu'il portait. Le Temps était aussi représenté chez les Grecs et les Romains avec d'immenses ailes qui marquaient la rapidité de son passage. Les chrétiens ont prêté des ailes aux anges et archanges; celles de saint Michel ont donné le nom à un ordre portugais fondé en 1167, mais supprimé depuis long-temps. Le génie du mal, Satan, est aussi quelquefois représenté ainsi; et l'Apocalypse, laissant un plus libre cours à l'essor de l'imagination, nous présente même des animaux pourvus chacun de six ailes. Du reste, les anges de l'Évangile n'ont pas toujours et nécessairement cet attribut. S.

AILE. En architecture on appelle ainsi les parties latérales d'un bâtiment qui font avec le corps principal un angle droit. Les anciens, au contraire, nommaient ainsi les galeries et les colonnades annexées à un temple. — L'aile d'une cheminée est l'excédant d'un mur de pignon ou de refend qui monte jusqu'à deux et trois pieds au-dessus d'une cheminée.

AILE (art militaire). Ce sont les deux parties latérales, droite et gauche, d'une armée rangée en bataille (*voy.* Bataille). La cavalerie forme ordinairement les ailes, soutenue par une partie plus ou moins considérable d'infanterie. Les anciens appelaient cornes ce que nous nommons ailes, car il paraît que cette disposition de bataille remonte à la plus haute antiquité. *Alæ* était le nom qu'ils donnaient aux régimens de cavalerie,

Les ailes sont destinées à couvrir et à assurer le centre. F. R.

AILLY (PIERRE D') (*Petrus de Alliaco*), l'un des plus célèbres théologiens de l'église de France, et que son zèle pour l'unité de la foi fit surnommer le *marteau des hérétiques*, de même que sa rare pénétration lui avait valu le nom d'*aigle des docteurs de France*. Il naquit à Compiègne en 1350 au sein d'une famille obscure, et ne dut qu'à son mérite la carrière brillante qu'il a parcourue. Au temps où il achevait ses études à Paris comme élève du collége de Navarre, les disputes entre les Nominaux et les Réalistes (*voy.* ces mots) n'avaient pas encore cessé : considérant avec raison les termes généraux et certaines idées philosophiques comme des abstractions auxquelles rien de réel ne répondait dans la nature, d'Ailly embrassa le parti des premiers, et, par la subtilité de son esprit, donna un grand intérêt aux discussions philosophiques dont les fameuses *sentences* de Pierre le Lombard formaient encore souvent la matière. Des thèses soutenues par lui en public, et le talent qu'il développa comme prédicateur, lui firent bientôt une brillante réputation : à l'âge de trente ans il fut nommé docteur en Sorbonne; il avait déjà publié des traités de philosophie remarquables par une grande sagacité. En 1380 il devint aussi grand-maître de ce même collége de Navarre où il avait étudié, et où il était destiné à former des théologiens du premier ordre, tels que l'illustre Gerson, dont le nom nous dispense de citer d'autres exemples. Comme professeur en Sorbonne, d'Ailly rendit de grands services aux études, et son enseignement lui valut un nom considérable, qui, joint au succès et au talent avec lesquels il plaida devant le pape Clément VII la cause de l'Université de Paris qui défendait, contre Jean de Montson, le dogme de l'immaculée conception de la Vierge, le fit nommer en 1389 chancelier de cette célèbre école, et quelques années après confesseur du roi. Charles VI l'envoya auprès de Pierre de Lune pour engager cet antipape à abdiquer volontairement la tiare qu'il disputait à Boniface IX; mais le rusé pontife sut attirer d'Ailly dans ses intérêts, et celui-ci le fit reconnaître par le conseil du roi comme pape légitime, prolongeant ainsi le schisme dont la chrétienté eut alors à supporter le scandale. Successivement promu aux évêchés du Puy et de Cambrai, il n'accepta que ce dernier en 1398, et se démit en même temps des fonctions de chancelier, qui passèrent entre les mains de son disciple Gerson. Benoit XIII, pour reconnaître le service signalé que d'Ailly lui avait rendu, et pour honorer l'immense talent de ce prélat, institua la fête de la Trinité sur laquelle d'Ailly avait prêché devant lui avec une chaleur entraînante.

Cependant le schisme continuant à affliger l'église, d'Ailly reconnut avec tous les hommes éclairés de son temps qu'un concile général pouvait seul y remédier, et qu'il était urgent de profiter de cette occasion pour réformer l'église quant à son chef et quant à ses membres. Il assista, en 1409, au synode de Pise, en devint en quelque sorte l'ame, et fit prononcer la destitution des papes entre lesquels la chrétienté s'était divisée jusque là. Alexandre V fut nommé à leur place, mais mourut peu après. Son successeur, Jean XXIII, éleva d'Ailly à la dignité de cardinal, et le nomma ensuite son légat en Allemagne. C'est en cette dernière qualité que d'Ailly parut au concile de Constance, où la paix devait être définitivement rendue à l'église, toujours agitée par les antipapes autant que par les hérésies. Le cardinal d'Ailly y joua un rôle éclatant, soutint avec énergie la supériorité des conciles sur le pape, et insista sur la nécessité de réformer l'église fatiguée de tant de scandales. Mais aussi il se déclara hautement contre les doctrines de Jean Huss et de ses sectateurs, et, dans la commission chargée de l'extirpation des croyances contraires à la foi catholique, il entassa les sophismes contre le réformateur bohémien, d'autant plus criminel à ses yeux qu'il soutenait le Réalisme contre les Nominaux auxquels d'Ailly resta toujours attaché, et eut une grande part à la sentence qui fit monter sur le bûcher ce nouveau martyr. Après la fuite de Jean XXIII et la retraite des cardinaux de son parti, de nombreuses pro-

testations s'élevèrent contre la validité des actes du concile : d'Ailly soutint que ses pouvoirs n'étaient pas expirés, et cette opinion prévalut. Malheureusement tous ses efforts n'aboutirent à rien d'important : le nouveau pape Martin V n'épargna pas les promesses; mais de retour à Rome il les eut bientôt oubliées, et la France, occupée alors de guerres longues et sanglantes, se vit hors d'état d'appuyer les réclamations de son cardinal. Dès 1411 celui-ci s'était démis de son évêché, et Martin V le nomma son légat à Avignon, où il resta jusqu'à sa mort arrivée en 1419, 1420, ou suivant d'autres en 1425. Ce fut un prêtre d'une haute érudition, d'une éloquence remarquable, d'une rare perspicacité d'esprit; mais il se faisait une idée exagérée des droits et du pouvoir de l'autorité spirituelle, et paya son tribut aux erreurs particulières à son siècle, en rapportant tout aux astres, soutenant qu'à l'aide de l'astrologie on aurait pu prédire et le déluge et la naissance de J.-C., et tant d'autres événemens qui ont fait époque dans l'histoire. Ses lumières en philosophie ne lui firent point illusion sur les bornes tracées à cette science. Son acharnement contre les innovations des réformateurs, le fanatisme qui le fit voter pour la mort de Huss, sont les torts de son époque plutôt que les siens, et prouvent seulement que le génie même s'affranchit difficilement des préjugés. Ses ouvrages sont nombreux : quelques-uns ont été publiés séparément et à plusieurs reprises; d'autres se trouvent réunis dans la collection des œuvres de Gerson et dans Hardouin, *Concil. Const.* Nous en citerons les suivans : *les Météores,* Strasbourg, 1504, et Vienne, 1509; *Concordantia astronomiæ cum theologiâ*, etc., Vienne, 1490, et Venise, 1594; *De animâ*, 1492; *De vitâ Christi*, 1483; *De correctione calendârii*, sine loco et anno; *Traités et sermons*, Strasbourg, 1490; *Vie du pape Célestin V*, Paris, 1536, etc., etc. J. H. S.

AIMANT (*magnes* des Latins et des Grecs). L'aimant en histoire naturelle est un minerai de fer, appelé par les minéralogistes fer oxidulé amorphe. Cette matière se trouve en masses plus ou moins considérables en Suède, en Norvège, à l'île d'Elbe, à Siam, en Chine, aux îles Philippines, etc. La pierre d'aimant est ordinairement compacte, quelquefois granuleuse et même écailleuse, d'une couleur grise plus ou moins foncée, formant une poussière noire, et jouissant d'une propriété remarquable, celle d'attirer le fer et de s'attacher à lui avec une force souvent très considérable, mais qui se dissipe entièrement lorsque l'aimant est pulvérisé. On emploie ce minerai à la fabrication du fer, et même celui qu'il fournit est de très bonne qualité; toutefois ce n'est pas sous ce rapport qu'il est d'un grand intérêt aux yeux des physiciens, mais bien à raison de propriétés très remarquables dont l'ensemble, constaté par d'importans travaux, constitue ce qu'on appelle le *magnétisme.* C'est donc sous ce titre qu'il faut chercher ce qui est relatif à cette partie de la physique : les détails seraient d'autant plus déplacés ici que l'aimant n'est pas le seul corps de la nature qui présente les phénomènes dont nous venons de parler, et qu'ils se rencontrent aussi dans le nickel, le cobalt, le fer sulfuré, etc. Il paraît cependant que c'est dans le fer oxidulé amorphe qu'ont été observées d'abord les propriétés magnétiques. Pline rapporte qu'un bouvier, en marchant sur des rochers, s'aperçut que les clous de sa chaussure et le bout ferré de son bâton s'attachaient au sol sur lequel il se trouvait. C'est de là que date la découverte de l'aimant et de sa propriété d'attirer le fer. Sans examiner jusqu'à quel point cette origine est authentique, nous y verrons la preuve que du temps de Pline l'aimant était connu. Mais l'étude de ses propriétés fut longtemps imparfaite, et ce n'est guère que dans les temps modernes que des observations multipliées ayant pu être comparées, un corps de doctrine a été formé à ce sujet. Cependant on trouve dans divers auteurs la preuve que la vertu attractive de l'aimant pour le fer, et la faculté qu'il a de transmettre à d'autres corps les qualités qui lui sont propres, étaient connues très anciennement. Quant à la polarité (*voy.* ce mot), ce ne fut

que vers la fin du XII^e^ siècle qu'elle fut bien connue, et appliquée à la navigation. *Voy.* BOUSSOLE.

L'aimant, de nos jours, n'a presque pas d'usage: on ne croit plus aux vertus surnaturelles qu'on lui avait attribuées autrefois, telles que celles de prolonger la vie, de cicatriser les plaies, de réduire les hernies; de même qu'on a reconnu que ce n'était pas un poison. Une seule application utile en a été faite par Fabrice de Hilden. Un homme avait sous la paupière une particule de limaille de fer qu'on ne pouvait pas saisir. Fabrice lui présenta un aimant sur lequel elle vint se fixer.

On a cependant voulu appliquer au traitement des maladies les propriétés de l'aimant, auquel on avait cru reconnaître une action particulière sur les nerfs. Ces premiers essais tentés d'une manière tant soit peu méthodique et propre à donner de bons résultats ne datent que du siècle dernier. En 1771 l'abbé Lenoble fabriqua des *aimans artificiels* auxquels il donna des formes propres à en faciliter l'application sur toutes les parties du corps. En 1775, l'Académie royale des sciences nomma une commission pour examiner ces appareils, et le rapport qu'elle fit doit faire placer l'aimant au nombre des moyens thérapeutiques les moins certains dans leur manière d'agir. Il a paru avantageux dans des affections légères et vagues; mais aucun fait positif ne prouve qu'il ait été efficace dans des maladies sérieuses. Depuis cette époque de nouvelles expériences ont été tentées qui n'ont rien appris de plus sur les propriétés médicales de l'aimant. On est d'ailleurs porté à penser que son action sur le système nerveux est analogue à celle de l'électricité; d'autant mieux qu'on aimante un barreau en l'entourant d'une spirale de fil de laiton sur laquelle on dirige un courant électrique.

Quoique l'aimant soit très peu employé de nos jours comme moyen de traitement, quelques médecins pensent cependant qu'on pourrait tirer parti, dans diverses circonstances, de l'application de deux plaques aimantées placées de telle sorte que leurs pôles étant exactement opposés, il s'établisse à travers la partie malade un courant magnétique. On employait autrefois l'aimant dans les maladies nerveuses, dans le rhumatisme, la paralysie, etc. F. R.

AIMANS ARTIFICIELS. On appelle ainsi des morceaux de fer ou d'acier auxquels on a communiqué les propriétés magnétiques ou qui les ont acquises d'elles-mêmes. Ainsi l'observation a démontré qu'on pouvait aimanter un barreau métallique en le frottant contre un aimant naturel ou même contre un aimant artificiel : ceux-ci lui transmettent la propriété magnétique sans rien perdre eux-mêmes de leur puissance, qui, au contraire, s'accroît de plus en plus. On obtient le même résultat en frappant à petits coups avec un marteau sur l'extrémité supérieure d'un barreau tenu verticalement; enfin des verges métalliques placées verticalement, comme les paratonnerres, s'aimantent. Dans ces derniers temps, M. Arago est parvenu à aimanter une verge de fer sans le secours d'aucun aimant, en l'entourant d'un fil en hélice dans lequel on établit des courans électriques au moyen d'une pile, ou par les décharges successives d'une batterie électrique.

Le fer doux s'aimante mieux que l'acier, mais il conserve moins long-temps les propriétés qu'il a acquises.

On aimante par *simple* ou *double touche*, suivant qu'on emploie un seul ou deux aimans pour frotter le barreau qu'on veut aimanter. Par le dernier procédé on obtient des résultats beaucoup plus importans. *Voy.* ÉLECTRO-MAGNÉTISME.

Les aimans artificiels sont d'un grand usage: en effet, il serait difficile d'adapter aux besoins divers des arts et des sciences les aimans naturels, parce qu'ils perdraient leurs propriétés dans les opérations nécessaires pour leur donner une forme convenable. On a donc coutume, dans la construction des instrumens de physique, de terminer toujours par l'aimantation des pièces qui doivent être aimantées.

Les aiguilles des boussoles sont toujours des aimans artificiels. On fabrique également des plaques de diverses formes,

pour être appliquées sur la tête, le tronc et les membres, dans le traitement magnétique. Quelques charlatans vendent fort cher des bagues ou des croix de fer aimanté, qu'ils présentent comme des préservatifs de la migraine. C'est une erreur qu'ils exploitent d'une manière très lucrative, et qui est d'autant plus grossière qu'il est bien reconnu qu'un anneau complet ne peut manifester aucune propriété magnétique.

Les aimans artificiels sont exactement identiques aux aimans naturels; on parvient à en fabriquer dont les propriétés sont très énergiques. Ainsi que les aimans naturels, ils subissent l'influence de la chaleur, des orages, des aurores boréales, etc., qui renversent leurs pôles, ou même les anéantissent complètement.

Au moyen de l'*armature* qui consiste à réunir plusieurs barreaux et à y joindre des barreaux de fer doux disposés d'après la connaissance des courans magnétiques, on conserve tant aux aimans naturels qu'aux aimans artificiels la force dont ils sont doués, et même on parvient à l'accroître en proportions considérables. Un aimant assez faible supporte plus de cent fois son poids. Il y en a d'infiniment plus puissans, et dont l'action attractive s'exerce à plus de cinq mètres (15 pieds) de distance. F. R.

AIMON (LES QUATRE FILS), Adélare ou Alard, Richard, Guichard ou Guiscard et Renaud tous les quatre fils du duc de Dordogne, Aimon ou Aimont (en langue d'oc Almont), figurent parmi les héros les plus illustres de la poésie chevaleresque du moyen-âge. Froissard (tom. III, chap. XVIII, pag. 67) donne l'histoire de ces personnages, auxquels les modernes ne peuvent, à moins d'un excès de foi, accorder qu'une existence poétique. Ils appartiennent au cycle de fables relatif à Charlemagne et à ses frères. On sait que leurs aventures fournirent à l'épopée romanesque, en Italie, dans les XV^e^ et XVI^e^ siècles un assez grand nombre d'ouvrages plus ou moins saillans. Enfin l'Arioste leur donna véritablement l'immortalité poétique, par la publication de son *Roland*, où Renaud de Montauban, le plus brave des quatre frères, joue presque continuellement le premier rôle, ainsi que leur sœur Bradamante.

Généralement on regarde la fable des quatre fils Aimon comme d'origine provençale. Il est certain que l'original français intitulé les *Quatre fils Aimon, Renaud de Montauban, la conquête de Trébisonde par Renaud, Maugis d'Aigremont, etc.*, fut imprimé pour la première fois en 1493; on en trouve un extrait dans la Bibliothèque des romans, tom. VII, pag. 7 et suiv. Cependant rien ne prouve que ce livre soit l'unique source à laquelle aient puisé les auteurs des autres ouvrages sur le même sujet : du moins le livre populaire allemand connu sous le titre de *Belle et divertissante histoire des quatre fils Aimon et de leur cheval Bayard, avec faits et gestes héroïques qu'ils accomplirent contre les païens au temps de Charlemagne* et publié par Tieck (Berlin, 2 vol.), semble découler d'une autre source et s'accorde bien mieux avec l'ouvrage populaire des *Quatre fils Aimon*, imprimé à Anvers en 1619, et que l'on rencontre dans les Pays-Bas. Ce n'est donc pas une hypothèse absurde que celle qui assignerait pour source commune aux deux séries de légendes écrites sur les quatre fils Aimon une tradition orale bien plus ancienne. Cette tradition aurait été le fond commun où la poésie populaire aurait puisé sous la forme de ballades, de tençons, etc., des récits que les littérateurs du Nord et du Midi auraient développés chacun à sa manière. De là deux narrations différentes qui, reproduites en prose, nous donneraient aujourd'hui, d'une part la fable française, de l'autre la fable belgo-germanique telles qu'elles se trouvent dans les deux ouvrages ci-dessus. Des recherches exactes sur ce point auraient quelque importance, puisque le fond a été emprunté et richement brodé par la poésie épique italienne. VAL. P.

AIN (DÉPARTEMENT DE L'). Situé à la frontière de l'est, il tient son nom de l'*Ain*, rivière du Jura, qui le traverse et qui se jette dans le Rhône, lequel, ainsi que la Saône, ne fait que côtoyer ce département. Il a un climat plus rude que ne le fait supposer sa position au pied des Alpes. Il se compose de l'ancienne Bresse,

maintenant arrondissement de Bourg, et de la principauté de Dombes, plateau de 30 lieues de long qui est rempli d'étangs, et malsain à cause des exhalaisons de ces masses d'eau vaseuse. Le Rhône ne sert guère qu'au transport du bois de chauffage ; mais la Saône offre une navigation commode. On tire de ce département beaucoup de poisson pour la consommation de Lyon. Dans la Bresse on élève et on engraisse environ 12,000 bœufs et 24,000 porcs. Naz, dans le pays de Gex, a une bergerie renommée pour les laines fines. Il y a dans ce département des fabriques de draperies et de lainage, de faïence, de chapeaux de paille, des filatures de coton et de soie, des papeteries et autres établissemens d'industrie; Tenay et Saint-Rambert ont des manufactures pour la filature du duvet employé aux châles cachemire. On exporte aussi des chevaux, des fromages du pays de Gex, et diverses denrées. Six à sept mille montagnards émigrent chaque année, et reviennent avec le produit de leur industrie. En 1826 ce département avait une population de 320,750 ames; il se compose des quatre arrondissemens de Bourg, Nantua (l'ancien *Bugey*), Belley et Trévoux. Les villes de ce département sont peu importantes, sans exception de Bourg-en-Bresse qui en est le chef-lieu. Belley est une ville ancienne; Ferney, hameau à quelque distance de Gex, doit toute sa renommée au séjour qu'y a fait Voltaire. D-G.

AINE. On nomme ainsi un espace étroit et allongé, qui sépare le bas-ventre de la cuisse, et s'étend obliquement, à partir de l'extrémité antérieure de l'os de la hanche, à la saillie qui forme l'épine du pubis (*voy.* ce mot). Plus l'individu est gras, plus cet enfoncement est marqué. Borné en dehors par la hanche, il est limité en dedans par les organes de la génération, et mérite d'être étudié avec d'autant plus de soin qu'il est en quelque sorte immédiatement en rapport avec les viscères contenus dans la cavité abdominale, et surtout qu'il recouvre et contient dans l'épaisseur de son tissu deux ouvertures par lesquelles ces viscères peuvent, sous l'influence d'un effort, trouver issue et constituer une *hernie* (*voy.*).

La peau qui recouvre cette partie est fine, molle et parsemée de follicules qui sécrètent une humeur très odorante. A l'âge de la puberté des poils s'y développent; on découvre, en palpant cette partie, des ganglions lymphatiques assez nombreux, et l'on peut y sentir et souvent y apercevoir le battement d'une artère très volumineuse, qu'accompagnent en dedans une veine, et en dehors un nerf.

Il se développe dans l'aine des tumeurs qu'il faut étudier avec soin pour ne pas tomber dans des erreurs que n'ont pu quelquefois éviter même des chirurgiens très habiles; il faut aussi examiner avec la plus grande attention les diverses tumeurs qui se développent dans cette partie, et qui sont des abcès par congestion (*voy.*), des bubons (*voy.*), des hernies ou des anévrismes (*voy.*). Ces tumeurs se ressemblent sous plus d'un rapport, et il serait très dangereux de les confondre.

On conçoit, d'après ce qui précède, que les plaies et les contusions de l'aine peuvent avoir les conséquences les plus graves, et qu'ils réclament la plus grande vigilance de la part du chirurgien. C'est le plus souvent aussi dans cette partie qu'à la suite des hernies on voit s'établir la dégoûtante infirmité qu'on appelle anus anormal (*voy.* ANUS CONTRE NATURE). W.

AINESSE. Le plus âgé des enfans d'une famille est appelé *aîné*. Dans certaines législations, l'aîné des enfans mâles prenait, dans la succession de son père et de sa mère, une part plus considérable que celle de ses frères et sœurs. Ce privilége était appelé *droit d'ainesse* ou de *primogéniture*.

Montesquieu fait cette remarque que le droit d'aînesse ne doit pas exister dans un état aristocratique, et pourtant lui-même montre le droit d'aînesse s'introduisant en France avec le système féodal. L'on conçoit en effet fort bien que là où l'on a intérêt à empêcher la division de la propriété, il soit défendu par la loi de partager l'héritage d'un défunt. L'aristocratie anglaise n'a de vie que parce qu'elle est grande propriétaire, et elle ne se maintient comme grande proprié-

taire que par le droit d'ainesse, plus rigoureux là que partout ailleurs.

Il y avait un droit d'ainesse chez les Hébreux, comme nous l'indique l'histoire d'Esaü; mais nous ne savons pas au juste quels étaient alors les priviléges de l'aîné. Nous n'en trouvons aucune trace ni dans la législation romaine, ni chez les Grecs. Sa véritable date, c'est la naissance de la féodalité. En France il fut aboli par les lois du 15 mars 1790 et du 8 avril 1791. On sait la vaine tentative qui fut faite en 1826 pour le rétablir : on voulait refaire une aristocratie, et l'on sentait que le droit d'aînesse seul pouvait lui donner un peu de force. Depuis l'abolition de l'hérédité de la pairie, le droit d'aînesse n'existe plus que dans les lois qui régissent la transmission du trône.

Ainesse de Normandie. On appelait ainsi autrefois un ténement divisé entre plusieurs co-teneurs, qui ne payaient pas leurs redevances directement au seigneur, mais à l'un d'eux appelé *aîné*, qui était seul tenu envers le seigneur. Dans l'Anjou et le Maine, on se servait du mot *frèche*; dans l'Auvergne et le Lyonnais, du mot *pagésie*. L-E.

AINOS, nom d'un peuple très peu nombreux qui habite l'île de Jesso et la partie méridionale de Sakhalin. Ils sont d'une taille moyenne, ont le teint foncé, presque noir, une barbe touffue et une chevelure noire qui leur pend sur la figure. Cette chevelure et leur barbe épaisse sont ce qui leur a valu autrefois le nom de Kouriliens velus, à ce que présume l'amiral Krusenstern. Les Aïnos teignent leurs lèvres en bleu, et se tatouent les mains; les femmes sont laides, mais modestes. La physionomie de ce peuple annonce la bonté; il se vêtit généralement de peaux de chiens domestiques et de chiens apprivoisés; cependant il tisse aussi des étoffes de filamens d'écorce. Il habite des cabanes dans lesquelles on voit des ustensiles de façon japonnaise. Les Aïnos font en effet un peu de commerce avec le Japon; ils se nourrissent de poissons : aussi leurs cabanes sont toutes situées auprès de la mer. Ils ont des chiens, et des Russes de l'expédition de Krusenstern virent un jeune ours dans chaque cabane. A l'extrémité septentrionale de Jesso, les Aïnos ne buvaient que de la neige fondue. D-G.

AIR (*aër*). L'air est le fluide au milieu duquel nous vivons, qui forme notre atmosphère, et qui est d'une nécessité indispensable à l'exercice de nos fonctions, ainsi qu'à l'existence de la plupart des animaux et des végétaux. Il est sans couleur lorsqu'il est en petite quantité; lorsqu'au contraire il est en grande masse, comme dans ce que nous appelons le ciel (couche d'air de quinze à seize lieues de hauteur qui entoure notre planète), il paraît d'un bleu azuré. Cependant des physiciens distingués attribuent cette couleur à la réflection de la lumière par la vapeur d'eau répandue dans l'atmosphère. D'ailleurs, lorsqu'il est pur, il est insipide et inodore.

Bien qu'il ait été long-temps considéré comme un des quatre élémens (*voy.* Élémens), l'air n'est pas cependant un corps simple, mais bien un composé de 79 parties d'azote et de 21 parties d'oxigène; il contient d'ordinaire une très petite quantité de gaz acide carbonique. En outre l'air atmosphérique contient de la vapeur d'eau, du calorique, du fluide électrique et une foule de gaz divers, produits par la décomposition continuelle des corps. Tant que ces substances ne sont pas en trop grande quantité, leur influence est peu sensible; mais quand leur proportion devient considérable, surtout dans une masse d'air circonscrite, il en peut résulter des inconvéniens plus ou moins graves. *Voy.* Asphyxie et Épidémie.

Les qualités principales de ce fluide sont d'être pesant, compressible et élastique. Il s'introduit plus facilement encore que l'eau, partout où il existe la plus petite cavité, le moindre vide. D'ailleurs, comme tous les corps, il se dilate et se raréfie sous l'influence du calorique, de même qu'il se resserre et se contracte par l'action du froid.

La pesanteur de l'air est mise hors de doute par les expériences faites depuis Galilée, par lequel cette propriété avait été d'abord aperçue. En effet, si après avoir soutiré tout l'air d'un ballon de verre dont on a précédemment constaté le

poids, on vient à le peser de nouveau, on le trouve plus léger qu'auparavant. C'est ainsi qu'on a pu reconnaître que le poids d'un pouce cube d'air est d'environ un demi-grain, et qu'à la température de 10 degrés au-dessus de zéro Réaumur, il est 811 fois moindre que celui de l'eau. La connaissance de la pesanteur de l'air, et conséquemment de la pression qu'il exerce sur les corps, est d'une haute importance : c'est sur elle que repose la construction du baromètre, celle des pompes, de la machine pneumatique (*voyez* ces mots et ATMOSPHÈRE, VIDE, etc.).

La compressibilité et l'élasticité de l'air n'étaient pas connues des anciens : ce n'est que depuis la renaissance des lettres et des sciences que ces propriétés ont été découvertes et étudiées, et qu'elles ont été utilement appliquées à toutes les branches de l'industrie. Il y a une foule d'expériences propres à les faire connaître. *Voy.* FONTAINE DE COMPRESSION, FUSIL A VENT.

La chaleur influe puissamment sur la manière d'être de l'air : elle le dilate et diminue par conséquent sa pesanteur sous un volume déterminé. C'est d'après l'observation de ce fait que furent faites, par Montgolfier, les premières expériences aérostatiques (*voy.* AÉROSTAT).

Cependant l'air sec est mauvais conducteur du calorique et de l'élasticité. D'ailleurs il sert de véhicule au son et à la lumière qu'il réfracte. Il transporte sans cesse d'un lieu à l'autre une foule de corps légers qui constituent ce que nous nommons la poussière, et qui sont tantôt des molécules détachées des corps qui nous environnent, tantôt des animalcules presque invisibles. Ce sont encore des poussières fécondantes des plantes qui vont souvent au loin par cette voie; enfin ce sont des gaz produits par la décomposition de diverses substances animales et végétales, par la combustion, etc.

L'air agit sur la plupart des corps soumis à son influence, dans un temps plus ou moins long, suivant leur degré de résistance. Les uns, comme les acides et quelques sels, lui enlèvent son humidité; d'autres, comme l'alcool et l'éther, s'y volatilisent; d'autres enfin, comme presque tous les métaux, s'emparent de son oxigène et donnent ainsi naissance à de nouveaux produits; et c'est pour n'avoir pas tenu compte de l'action de l'air atmosphérique dans leurs opérations, que les anciens chimistes éprouvaient souvent de la peine à se faire une idée juste de la nature des résultats qu'ils obtenaient.

On ne saurait dire tous les usages de l'air : outre que naturellement il concourt à l'accomplissement de phénomènes nombreux, tels que la respiration des animaux, la végétation, l'accroissement et les changemens qui surviennent dans les corps inorganiques, il a été utilisé par l'homme dans une foule de circonstances, et est devenu entre ses mains tantôt un levier puissant pour surmonter des résistances (*voy.* MOULINS A VENT, VOILES), tantôt un moyen d'entretenir la combustion (*v.* SOUFFLETS, VENTOUSES), ou même de développer de la chaleur (*v.* BRIQUET PNEUMATIQUE). Dans les arts industriels, on le fait servir à l'évaporation ou à la dessiccation de diverses substances, à entraîner au loin des vapeurs délétères (*v.* VENTILATEUR, ASSAINISSEMENT, etc.).

Ce n'est donc pas sans fondement que les anciens avaient mis l'air au nombre des élémens, si par-là ils voulaient exprimer des corps qui se rencontrent partout : car peu de corps dans la nature sont d'une utilité aussi constante et aussi universelle.

Mais c'est surtout relativement à l'homme et aux animaux que l'air mérite une grande attention : il agit sur eux d'une manière tout à la fois si énergique et si constante, soit en bien lorsqu'il est pur, soit en mal lorsqu'il est chargé d'émanations malfaisantes, que son étude forme une des parties les plus intéressantes de l'hygiène privée et publique. Si l'air est l'aliment de la vie, s'il nous est plus nécessaire encore que la nourriture, combien ne devons-nous pas nous attacher à connaître ce qui peut l'altérer, ainsi que les moyens propres à remédier à son altération.

L'air est indispensable à l'entretien de la respiration (*voy.*) : si l'animal vient à en être totalement privé, comme lors-

qu'on le place sous le récipient d'une machine pneumatique, il périt bientôt asphyxié. Il ne suffit pas que l'air soit pur, il faut encore que la colonne atmosphérique soit d'une certaine hauteur, faute de quoi la respiration devient gênée et le sang s'échappe par les poumons ainsi qu'on l'a observé sur les montagnes très élevées et dans les expériences aérostatiques. L'action différente de l'air, suivant qu'il est plus ou moins pesant, est très remarquable, et peut être entre les mains du médecin un moyen de guérir, ou du moins de soulager diverses maladies.

La fluidité de l'air fait que lorsque ses différentes parties sont dilatées par la chaleur, ou concentrées par le froid, il s'opère des déplacemens plus ou moins considérables et violens, connus sous le nom de *vents* (voy.). On a fait de fréquentes applications de cette propriété pour renouveler l'air dans les lieux où s'exhalent des émanations malfaisantes, et pour faire arriver au besoin dans différens endroits des courans d'air frais ou d'air échauffé.

Mais c'est plus encore par les divers degrés de chaleur et d'humidité, de même que par la plus ou moins grande proportion d'électricité et de lumière, que l'air agit sur nous. On doit consulter les articles Température, Chaleur, Froid, Humidité, Électricité, Lumière, Climat, Acclimatement.

Pour éviter les redites, nous n'avons fait dans cet article qu'indiquer les points principaux de l'histoire de l'air : en renvoyant aux articles spéciaux, nous ne traiterons point ici des altérations que peut subir l'air dans sa pureté, mais il en sera question aux articles Émanations, Infection, Miasme, Asphyxie; de même que les moyens de constater sa pureté seront exposés au mot Eudiométrie, et que ceux par lesquels on parvient à le débarrasser des matières nuisibles qu'il renferme se trouveront aux articles Assainissement, Désinfection et Fumigation. — Pour le mot *air inflammable*, voy. Hydrogène. F. R.

AIR (musique). Ce mot sert à désigner, dans une acception générale, une multitude de morceaux de musique de formes et de caractères très différens. Plusieurs auteurs, et notamment Saumaise et Burette, croient que ce mot vient du latin *æra*, qui chez les Romains était le nom des signes de prosodie : mais cette opinion a été combattue par Ménage dans son dictionnaire étymologique de la langue française. Quoi qu'il en soit, ce mot, pris dans le sens le plus étendu, s'applique également à de grands morceaux d'opéra, à la musique de danse qu'on appelle *airs de ballets*, et aux mélodies populaires des peuples divers, telles que les *tirannas*, *seguédilles* et *boleros* espagnols, les *barcarolles* de Venise, les *lieder* allemands, les *romances* françaises, et les *chansons* irlandaises et écossaises (*voy.* tous ces mots). Les nômes de la musique grecque étaient de véritables airs : ainsi le nôme *cépion* était un air de flûte, le nôme *capion* un air de cythare, et le nôme *catapléon* un air de danse sur lequel on exécutait *la pyrrhique* ou danse armée.

Les airs originaux et populaires des diverses nations ont un caractère tout particulier qui s'est conservé intact malgré la fusion qui s'est opérée dans la musique des peuples européens, par les communications fréquentes de ces peuples entre eux. L'origine de ces airs est fort obscure, mais le peu de traditions qu'on a conservées sur ce qui les concerne est rempli d'intérêt.

David Rizzio ou Ricci, fameux chanteur et joueur de luth, qui fut favori de Marie Stuart, reine d'Écosse, passe pour être l'inventeur des anciennes ballades écossaises; mais c'est évidemment une erreur, car il n'y a aucun rapport entre la musique italienne, dans laquelle Rizzio avait été élevé, et les mélodies de l'Écosse. D'ailleurs, Tassoni, qui publia son poème de la *Secchia rapita* dans la seconde moitié du XVI^{e} siècle, parle de cette musique comme ayant été fort estimée des Italiens de son temps, et en attribue l'invention au roi Jacques I^{er} d'Écosse. Plusieurs airs anciens de l'Écosse, comme *Cowden-Knows*, *Galashiels*, *Galawater*, *Etterick banks*, *Braes of yarrow*, *Bush above traquair*, etc., prennent leurs noms des ruisseaux, des villages et des montagnes qui bor-

dent la Tweed, près de Melrose, pays agréable par ses sites pittoresques, qui a inspiré à ses habitans des mélodies douces, mélancoliques et caractérisées par l'absence de la septième note de la gamme qui se fait remarquer dans le plus grand nombre. Ce sont ces mêmes airs qui, étant joués à la tête des régimens écossais par les cornemuses appelées *bag-pipe*, excitent puissamment le courage des soldats. Divers recueils de ces mélodies originales ont été publiés à Édimbourg et à Londres depuis un siècle, et les éditions s'en sont excessivement multipliées. Quant aux poèmes, M. Allan Cunningham en a publié une collection.

Les airs irlandais sont d'une origine plus ancienne que les écossais, et ont un caractère d'originalité plus prononcé. Les historiens du pays parlent beaucoup d'une chanson appelée le *Pharroh* que les Irlandais affectionnaient et qu'ils chantaient avec enthousiasme: elle célébrait les actions d'un héros de ce nom, espèce de géant dont le peuple se plaisait à raconter les actions merveilleuses. Lorsque les troupes se préparaient au combat, un barde ou *filca* la chantait à la tête de l'armée. On retrouve encore des fragmens épars du *Pharroh* dans les manuscrits irlandais; mais la musique en est entièrement perdue. Les autres mélodies irlandaises sont en grand nombre; leurs finales sont si singulières, leurs formes de modulations ont si peu d'analogie avec la musique régulière, qu'il est fort difficile d'y ajouter un accompagnement ou même une simple basse. Le célèbre poète Moore a composé et publié, sous le titre de *Mélodies irlandaises*, de petits poèmes qu'il a substitués aux anciennes paroles de l'idiome irlandais, pour être chantés avec les airs originaux. Un musicien anglais, nommé M. Stevenson, a donné une édition complète de ces *Mélodies* avec la musique, des dissertations sur l'origine des airs, et de belles gravures : malheureusement les accompagnemens de piano qu'il y a joints sont d'un caractère moderne qui gâte l'originalité des chants.

Les airs nationaux anglais ont quelque rapport avec les mélodies écossaises et irlandaises; mais ils sont d'un style beaucoup plus grossier et plus dur. Ces airs ne sont chantés que par les matelots, ou par le peuple de la dernière classe.

Les airs originaux de la Suisse ont une grande célébrité dans toute l'Europe, et ont fixé l'attention de beaucoup de voyageurs et de musiciens par le charme de leur mélodie, dont les formes n'ont aucun rapport avec les mélodies des autres pays environnans. Les recherches qu'on a faites pour en découvrir l'origine ont été infructueuses : tout ce qu'il est permis d'affirmer, c'est que ces airs, et particulièrement ceux qu'on désigne par le nom de *Ranz des vaches*, sont fort anciens, et qu'ils se sont transmis de génération en génération sans subir de modifications notables.

Il est presque impossible de définir le charme particulier et caractéristique propre au chant national de la Suisse; il faut entendre un *ranz des vaches* pour en saisir la mélodie : toute explication n'en donnerait que des notions incomplètes, auxquelles la musique notée ne supplée même qu'imparfaitement. Les airs les plus vulgaires sont ceux qui présentent le plus de difficultés à la notation. Les thèmes en sont simples : mais le grand nombre d'ornemens que les pâtres y introduisent, les traits non mesurés, les passages subits de la voix de poitrine aux sons gutturaux, manière de chanter qu'on nomme en Suisse *yodlen*, ne se peuvent écrire. Les bergers des montagnes usent d'un moyen particulier pour renforcer leur voix, et pour lui donner certaines inflexions: c'est ainsi que celui qui chante l'air appenzellois appelé le *rougouser* appuie le plat de la main gauche sur l'oreille du même côté, tandis qu'il introduit le pouce de la droite dans l'autre. Par ce moyen il donne plus d'énergie à sa voix.

L'expression *kuhreihen* signifie *marche des vaches*. Ce nom se donne aux airs de la Suisse parce qu'on les joue sur le cor rustique, lorsque les troupeaux sont conduits dans les montagnes et lorsqu'ils en reviennent. Chaque canton a son ranz de vaches particulier. Plusieurs éditions du recueil de ces airs ont été publiées à Berne depuis 1804.

Les airs populaires du nord de l'Eu-

rope sont tous mélancoliques : tels sont les airs de la Pologne qu'on nomme *polonaise* et *dumka*. Le premier est d'un mouvement lent à trois temps ; le second, qui est originaire de l'Ukraine, est d'une mélodie triste et douce. Les plus célèbres *dumka* de la Pologne sont la *Mort de Grégoire*, les *Adieux du Cosak*, la *Voisine* et les *Lilas*. Les Polonais ont aussi deux airs de danse d'un style particulier : l'un est le *Mazourek* ou la *Mazourka*, dont la première partie est toujours mineure et la deuxième majeure ; l'autre est le *Krakovieck*, qui se chante en dansant et qui est d'un mouvement vif et agité.

Les airs des paysans russes, soit de chant soit de danse, sont empreints d'un caractère de mélodie douce qu'on ne s'attend point à trouver chez un peuple si peu civilisé. Le chant en est généralement mélancolique et d'un mouvement modéré ou même lent ; et, par une singularité remarquable, leur modulation est souvent établie sur le même système que l'air des *Folies d'Espagne*. Un recueil de ces airs a été publié en langue russe à Moscou en 1770. Le chant des paysans lettons de la Courlande et de la Livonie est peut-être plus mélancolique encore, et surtout plus original.

Les diverses parties de l'Allemagne, notamment la Bavière et la Saxe, ont donné naissance à une multitude d'airs nationaux dont la physionomie franche et les mélodies élégantes ont peu de rapport avec les airs des autres pays. Ces airs sont généralement coupés en deux reprises, et en mesure à deux temps. Il est facile de s'apercevoir qu'ils sont l'ouvrage d'un peuple élevé dans des habitudes de musique bien faite et de mélodie régulière, susceptible d'être accompagnée par de bonne harmonie. Les Allemands n'ont qu'un air de danse qui les distingue des autres peuples : c'est la *valse*, qu'ils dansent avec passion. On peut y ajouter le *galop*, qui est d'une origine plus récente.

En Espagne, les airs populaires composent à peu près toute la musique nationale : ils sont de plusieurs espèces. Les uns, tels que les *tirannas* et les *seguedilles*, sont des chansons d'amour qui se font entendre dans toutes les rues, dans les promenades et dans les jardins, avec accompagnement de guitare, de l'instrument favori des Espagnols. La *tonada* ou *tonadilla* est originairement une chanson bouffonne ou satirique que le peuple affectionne ; mais depuis quelques années elle a dégénéré en une sorte de scène qu'on a transportée sur le théâtre. Le *bolero* est à la fois une chanson et un air de danse. Rien de plus voluptueux que la manière dont les femmes dansent cet air pendant qu'on le chante avec accompagnement de guitare et de castagnettes. Les *boleros* sont en mesure à trois temps ; les *seguedilles* et les *tirannas* en mesure à six-huit ou à deux temps simples ; les *tonadilles* varient plusieurs fois de mesure et de mouvement pendant la durée de la chanson. Le *fandango*, air de danse célèbre en Espagne, est à trois temps et en mode mineur, modulé comme l'air des *Folies d'Espagne ;* il n'a point de finale marquée, et se recommence autant de fois qu'on le veut. Tous ces airs n'ont rien d'analogue avec la musique des autres nations.

En France, les airs populaires varient selon les diverses provinces. L'usage de ces sortes de chants y est fort ancien : c'est ce que l'on sait positivement, quoiqu'il ne soit pas facile d'établir l'époque précise où ils ont commencé à être chantés. Les chansons militaires, qu'on appelait *chansons de gestes*, parce qu'elles célébraient les hauts faits des preux, remontent à l'origine de la monarchie. Pour exciter leur courage, les soldats les chantaient en chœur. Elles étaient en latin vulgaire rimé, la seule langue qu'on parlât alors dans toute la Gaule. Clotaire II ayant vaincu les Saxons en bataille rangée, on fit sur cet événement une chanson qui peut être considérée comme la plus ancienne des Français, car elle est du VII^e^ siècle. Sidoine Apollinaire nous en a conservé les paroles, et nous apprend qu'elle fut chantée dans tout le royaume à pleine voix (*magnâ vociferatione*). Tout le monde connaît de nom la fameuse chanson de Roland. Les historiens et les romanciers citent aussi celles de Charlemagne, d'O-

gier, d'Olivier et d'autres héros; mais toutes ces pièces sont perdues depuis long-temps. C'est par erreur que plusieurs écrivains ont dit que la chanson de Roland n'était autre que le fameux chant de *l'homme armé*, qui fut répété par tous les Français depuis la fin du XIV^e^ siècle jusque vers le milieu du XVI^e^. La perte de cette chanson de Roland doit sembler d'autant plus extraordinaire qu'elle avait été répandue non-seulement dans toute la France, mais en Espagne, en Italie et en Allemagne. Elle était encore en usage en Normandie dans le XI^e^ siècle lorsque l'Angleterre fut envahie par Guillaume à la tête de ses Normands; car Robert Vace, auteur du roman du *Rou*, dit que le ménestrel Taillefer entonna les chansons de Roland et d'Olivier au moment où devait commencer la bataille de Hastings (le 14 octobre 1066).

Après les *chansons de gestes*, les plus anciennes dont on a gardé le souvenir ont été composées par les ménestrels provençaux. Francon de Cologne, moine bénédictin, qui a écrit un traité de la musique mesurée à la fin du XI^e^ siècle, *nous a conservé* l'air d'une chanson provençale qu'on chantait de son temps. Ces airs provençaux ont conservé jusqu'aujourd'hui un caractère particulier de mélodie. Le chant en est doux, pastoral, et gai tout à la fois. Ils se divisent en airs de danse et airs à chanter : les premiers se jouent avec le galoubet et le tambourin; les autres sont écrits sur des paroles dans le dialecte provençal. Après les airs provençaux, les plus anciens des provinces de France sont les *bourrées* d'Auvergne et les *branles* du Poitou. Ces airs furent de mode à la cour de Catherine de Médicis : ils servaient à la danse. Les *branles* étaient des airs lents et graves; les *bourrées* étaient plus vives : celles-ci se sont conservées intactes en Auvergne; mais les branles sont oubliées. Les *vaux-de-vire* de Normandie, qui sont des airs francs et naturels, dont on a fait nos anciens *vaudevilles*, ont prévalu, à Paris, et même dans le Poitou et la Bretagne, sur tous ces airs anciens.

La Bourgogne a aussi ses airs particuliers; mais ils sont moins anciens et ne remontent pas au-delà du milieu du XVI^e^ siècle : ces airs sont les *noëls*. En voici l'origine : les premiers noëls ont été composés et imprimés pendant les règnes d'Henri II et de ses fils. Pierre Certon, maître des enfans de chœur de la Sainte-Chapelle, Maillard, Arkadelt, Clément Jannequin, Mornable, les deux Vermont, Fevim et Du Buisson furent les principaux auteurs de ces vieux airs. Du Caurroy, qui fut maître de chapelle de Charles IX, de Henri III et de Henri IV, passe pour en avoir écrit un grand nombre. A l'imitation de ces noëls de cour, quelques poètes bourguignons en écrivirent dans le patois de leur province; mais La Monnoye les a tous fait oublier par le recueil qu'il a composé, et qui a eu vingt-huit éditions. Les airs qu'il a choisis pour ces chansons ont été pris par lui dans les opéras de Lulli, ou parmi les airs populaires de son temps. Ces airs se sont acclimatés dans la Bourgogne, où ils se chantent depuis fort longtemps sur les coteaux par tous les vignerons.

Ce n'est pas seulement en Europe que l'on rencontre des airs nationaux et populaires : presque tous les peuples du monde, et même les sauvages des îles de la mer du Sud et des terres polaires, en ont de semblables. Les Arabes, les Persans et les Turcs en ont un grand nombre, qui se font remarquer par la profusion d'ornemens dont ils sont surchargés : car les Orientaux ne chantent jamais les notes simples des airs; ils y ajoutent de petites notes à chaque intonation. Ces airs ne sont ordinairement composés que de deux ou trois phrases musicales qui se répètent sans cesse sur les paroles. Les Grecs ornent aussi leurs chants d'une multitude de petites notes. Aucun peuple ne possède autant d'airs nationaux que celui-ci; car c'est par les chansons qu'il conserve les traditions de son histoire. La dernière révolution qui lui a rendu la liberté a fait éclore beaucoup de poètes et de musiciens qui ont composé de ces airs : toute la Grèce les a répétés.

Les mélodies asiatiques, et notamment celles de l'Arménie, de l'Inde, du Thibet,

de la côte de Coromandel et de la Chine, sont d'un mouvement lent et d'un caractère mélancolique. En Chine il y a des airs affectés à chaque profession.

Dans l'Amérique méridionale les mélodies des airs populaires ont beaucoup d'analogie avec les airs espagnols; dans les États-Unis de l'Amérique septentrionale il y a peu d'airs nationaux, et ceux qu'on y entend diffèrent peu des airs anglais.

Les airs réguliers, tels que ceux qu'on trouve dans les opéras, ont été faits d'abord à l'imitation de certains airs populaires, et particulièrement des *villanelles*. Le premier essai d'un air régulier fut employé dans l'*Euridice*, qui fut composée par Peri en 1595. Les paroles étaient des stances anacréontiques sur lesquelles le chant se répétait à chaque couplet. Une petite ritournelle précédait ce morceau. Les mouvemens de la basse suivaient, note pour note, ceux de la voix, ce qui donnait de la lourdeur au caractère de l'air; mais il en résultait une différence notable entre ce genre de musique et le récitatif qu'on trouvait dans la *Dafne*, premier opéra qui fut composé en 1590 par le même Peri. Les *airs* prirent une forme plus arrêtée dans un drame musical d'Étienne Landi, intitulé *Il Santo Alessio*, qui fut composé à Rome en 1634. Celui qui se trouve au premier acte de cet ouvrage, sur les paroles, *Se l'hore volano*, est remarquable, non-seulement par le rhythme de la première phrase du chant, mais aussi par un trait de vocalisation assez étendu sur *il volo;* mais, comme tous les airs du dix-septième siècle, il a le défaut de contenir des changemens de mesure, et de passer alternativement de trois à quatre temps. Une monotonie fatigante de forme se trouve dans tous les airs de cette époque : ils sont tous coupés en couplets comme nos vaudevilles et nos romances. Cette habitude se retrouve encore dans tous les opéras de Cavalli, qui en composa près de quarante, et particulièrement dans son *Jason*, qui fut représenté à Venise en 1649. Par une singulière disposition, tous les airs de ce temps étaient placés au commencement des scènes, et non vers la fin, comme dans les opéras modernes.

Dans la seconde moitié du XVII^e^ siècle la coupe des airs fut changée, et les plus habiles compositeurs en adoptèrent une qui était ce qu'on pouvait imaginer de plus contraire à l'effet dramatique et à la raison. Ces airs commençaient par un mouvement lent qui se terminait dans le ton du morceau; puis venait un mouvement vif, conçu dans un système d'expression scénique; après quoi l'on revenait au mouvement lent, qui était répété en entier. Le moindre défaut de ce retour était de détruire l'effet musical qui venait d'être produit par l'*allegro* (voy. ce mot); car il arrivait souvent qu'il était un contre-sens. Par exemple, dans l'air de l'*Olimpiade*, où Mégaclès, déterminé à s'éloigner d'Aristée qu'il aime, pour la céder à Licidas, son ami, adresse à celui-ci ces vers touchans :

Se cerca, se dice:
L'amico dov' è?
L'amico infelice,
Rispondi, mori, etc.

C'est-à-dire : « Si elle cherche, si elle dit : *Où est ton ami?* réponds : *Mon malheureux ami est mort.* Ah! non; ne lui cause point une si grande peine pour moi; réponds seulement en pleurant : *Il est parti.* Quel abîme de maux! quitter ce qu'on aime, le quitter pour toujours, et le quitter ainsi! ».

Tous les compositeurs qui ont écrit de la musique sur ces paroles n'ont pas manqué, après le mouvement vif et dramatique qu'ils plaçaient sur ces mots, *quel abîme de maux!* de revenir froidement au commencement et de reprendre le mouvement lent des mots *si elle cherche, etc.,* comme s'il était possible que Mégaclès se calmât subitement après une explosion passionnée. Jomelli est le premier qui ait senti la nécessité de finir par les quatre derniers vers.

L'usage de la coupe d'airs dont je viens de parler s'est perpétué jusqu'à Piccini et Sacchini. On en écrivit aussi beaucoup dans le cours du XVIII^e^ siècle qui n'étaient composés que d'un seul mouvement très lent et très développé : de pareils morceaux, malgré tout leur mérite, ne pourraient plus réussir aujourd'hui, où l'on s'est habitué aux rhythmes plus ou moins rapides et pro-

noncés. De simples *cavatines* (voyez ce mot), d'une courte durée, peuvent seules être écrites dans cette manière.

Parmi les formes d'airs qui ont eu le plus de succès, le *rondeau* (voy.), qui consiste à reprendre plusieurs fois la première phrase dans le cours du morceau, tient la première place. Son invention paraît appartenir à un compositeur italien nommé Buononcini, qui vivait au commencement du XVIII^e^ siècle. Plus tard, Sarti, autre maître renommé, imagina le rondeau à deux mouvemens, dont il donna le premier exemple dans l'air *un amante sventurato*, qu'il écrivit à Rome pour le chanteur Millicio, et qui eut un succès prodigieux.

Un compositeur du plus beau génie, nommé Majo, qui ne vécut point assez pour sa gloire, donna le premier exemple d'un air à un seul mouvement *allegro* sans reprise, dans celui dont les premiers mots sont, *ah! non parla.* Cette coupe d'air a eu plus de succès en France qu'en Italie; car presque tous les airs d'opéras français des anciens compositeurs sont dans cette forme.

Paisiello, Cimarosa, Mozart, Paër et Mayer ont écrit beaucoup d'airs de demi-caractère composés d'un mouvement lent suivi d'un *allegro;* quelques-uns de ces airs sont des chefs-d'œuvre d'expression ou passionnée ou comique. Leur coupe paraît être la plus favorable à l'effet musical. Rossini a fait adopter une autre disposition, qui consiste à faire un premier mouvement *allegro* modéré, suivi d'un *andante* ou d'un *adagio*, et à terminer le morceau par un mouvement vif et rhythmé.

Une sorte de petit air, qu'on nomme *couplet* quand le caractère en est gai, et *romance* lorsqu'il est mélancolique (*voy.* COUPLET et ROMANCE), appartient originairement à l'opéra français. Dans sa nouveauté, l'opéra comique, tel qu'il parut aux foires Saint-Laurent et Saint-Germain, n'était que ce qu'on appelle maintenant le *vaudeville*. Les couplets en faisaient tous les frais. Ce petit genre de musique, né du goût fort ancien des Français pour les chansons, est encore fort à la mode dans le public. Les couplets et les romances, qui exigent de la part du musicien de l'esprit et du goût, ont l'avantage de ne pas ralentir la marche scénique, comme le ferait un grand air; et l'on peut y mettre des mélodies aussi suaves, aussi élégantes que dans celui-ci. Toute la différence consiste dans les proportions qui sont plus petites. F-s.

AIRAIN, *æs* des Latins, *χαλκὸς* des Grecs. On nomme ainsi un alliage de 100 parties de cuivre et de 8 à 12 parties d'étain, qui était employé chez les anciens à la fabrication des armes, des ustensiles de ménage et des statues. Il remplissait chez eux les mêmes usages que le fer chez nous; et en lisant les ouvrages des auteurs de l'antiquité l'on voit qu'il y est moins fréquemment question de l'airain que du fer. On était parvenu, au moyen de la trempe, à lui donner le degré de dureté nécessaire pour la fabrication des instrumens tranchans, ainsi qu'il a été reconnu récemment dans les fouilles de Pompeï. Maintenant on ne s'en sert plus pour cet objet, et on ne l'emploie plus guère que pour les statues, les médailles, les canons et les cloches. *Voy.* BRONZE.

On appelle *airain de Corinthe* une espèce d'airain qu'on prétendait avoir été trouvée dans l'incendie de cette ville et qui contenait de l'or et de l'argent. Mais cette dénomination est vicieuse; car les recherches des savans ont prouvé que cet alliage était connu avant le siége de Corinthe. D'ailleurs l'addition de l'or et de l'argent n'ajoute ni à sa dureté ni à sa sonorité. F. R.

AIRE. Ce mot a plusieurs applications: mais il exprime en général une surface plane et circonscrite par les bords. C'est dans ce sens que l'on dit l'aire d'un champ, d'une salle, d'un pont.

L'aire, chez les agriculteurs, est le sol sur lequel on bat le blé: il doit être préparé de manière à fournir aux instrumens de percussion un point d'appui solide, et à ne pas s'émietter, ce qui salirait le produit du battage. On a coutume pour cela de battre le terrain, et d'y mettre une couche de deux parties de terre franche et d'une de bouse de vache, à laquelle on ajoute parfois, selon les localités, de la paille hachée,

de la bourre, ou du marc d'olives dont on a extrait l'huile et qu'on laisse bien sécher. Lorsqu'on veut employer le battage mécanique (*voy.* BATTAGE), l'aire doit être disposée circulairement.

On appelle également aire une des trente-deux divisions de la boussole. — C'est aussi le nom que l'on donne au nid de l'aigle et de quelques autres grands oiseaux de proie. — Enfin dans les marais salans on désigne, sous le nom d'aires, de petits bassins carrés destinés à la préparation du sel. F. R.

AIRELLE, *voy.* MIRTILLE.

AIRES (PRINCIPE DES), terme de mécanique et d'astronomie, employé surtout dans le système de Newton, et dont nous donnerons l'explication à l'article MOUVEMENT.

AIS, vieux mot français qui signifie une planche mince, mais qui n'est presque plus employé dans ce sens. Quoi qu'il en soit, il est conservé dans différens arts mécaniques, pour désigner des planches destinées à divers usages. C'est ainsi que les relieurs, les fabricans d'étoffe de soie, les serruriers emploient divers ustensiles auxquels ils donnent le nom d'ais.

AISANCE (LIEUX D'). La disposition vicieuse des cabinets d'aisance dans la plupart des maisons anciennes, leur situation éloignée, sont des causes trop souvent inappréciées de malaise et d'infirmités. Les cabinets d'aisance doivent donc être situés à proximité des appartemens, et il est bon que chacun en possède de particuliers. La construction du siége n'est pas indifférente; car il ne doit pas permettre aux gaz de refluer dans l'appartement. Pour éviter cet inconvénient on établit un *appel*, ou bien on fait usage d'une cuvette en forme d'entonnoir, dont la dostille plonge dans un petit bassin à bascule qu'on tient constamment rempli d'eau; car les obturateurs employés dans les commodités dites *à l'anglaise* ne remplissent qu'imparfaitement ce but. Un réservoir mobile ou fixe fournit l'eau nécessaire à cet usage. Enfin le cabinet d'aisance doit être percé d'une fenêtre qui serve tout à la fois à fournir de la lumière, et l'air nécessaire à la ventilation. *Voy.* les articles LATRINES, FOSSES D'AISANCE MOBILES, etc. F. R.

AISNE (DÉPARTEMENT DE L'), ainsi nommé de la rivière d'*Aisne* qui le traverse de l'est à l'ouest. Ce département est formé d'une partie de la Picardie, de la Champagne et de la Brie, et a pour limites le département du Nord au septentrion, ceux des Ardennes et de la Marne à l'est, celui de Seine-et-Marne au midi, et ceux de la Somme et de l'Oise à l'ouest. Le territoire du département de l'Aisne n'offre que quelques collines peu importantes. On y trouve des vallées où l'on élève, entre autres bestiaux, environ 350,000 mérinos; de belles prairies dont les foins servent à l'approvisionnement de Paris; des plaines élevées où l'on récolte d'excellent blé. On évalue la quantité de ce produit à 3,292,000 quintaux. Les forêts au nombre desquelles est celle de Villers-Cotterets, occupent 103,746 hectares; et les vignes, qui ne sont cultivées que dans quelques parties du département, 9,402 hectares. Il y a de nombreuses plantations de pommiers dans les arrondissemens de Saint-Quentin et de Laon: aussi le cidre est-il, avec la bière, la boisson ordinaire des habitans. On y cultive aussi toutes les espèces de céréales et de légumes, le houblon, le lin, le chanvre, etc. Les principales rivières qui arrosent le département de l'Aisne sont celle du même nom, l'Oise, la Marne et l'Ourcq; les canaux de Saint-Quentin, de Crozal et de Manicamp, les grandes routes de Paris à Mons, de Lille et de Châlons-sur-Marne le traversent. Dans le département de l'Aisne le climat est en général tempéré et sain : il y reste néanmoins encore quelques parties marécageuses. On y compte 94 étangs, qui s'étendent sur une surface de 2,900 hectares. Le territoire présente de nombreuses carrières de marbre, de pierres à bâtir, ardoises, grès, argiles, etc. On tire de quelques marais deux espèces de tourbe, dont l'une devient, sous le nom de *cendre noire*, un excellent engrais, et dont l'autre se brûle. L'industrie est très florissante dans ce département : on y fabrique des toiles de coton, gazes, batistes, linons, divers tissus en laine et coton, fils retords pour

dentelles, des châles mérinos et cachemires, des tulles, du linge de table, divers produits chimiques, du sucre de betterave, etc. C'est l'Aisne qui renferme Saint-Gobin, célèbre manufacture de glaces, le plus bel établissement de ce genre qui existe en France. Le chef-lieu du département est *Laon*. On compte cinq arrondissemens : Laon, Saint-Quentin, Vervins, Soissons et Château-Thierry. Ces noms formeront, à raison des faits qui s'y rattachent, la matière d'articles particuliers. Il y a 37 justices de paix réparties *dans 850 communes*. La superficie est de 379 lieues carrées; la population est de 468,666 habitans payant 2,744,995 fr. d'impôt foncier, et le revenu de 23,994,000 fr. Ce département ressort de la cour royale et de l'académie d'Amiens; il appartient au diocèse de Soissons et à la 1re division militaire. Pour l'exercice des droits politiques, il forme quatre arrondissemens, et envoie six membres à la chambre élective. P. A. D.

AISSÉ (mademoiselle), Circassienne devenue célèbre par ses aventures, naquit en 1693 ou 1694. Le comte de Ferriol, ambassadeur de France à Constantinople, l'acheta d'un marchand d'esclaves en 1698; elle avait environ quatre ans. Ce marchand racontait qu'on l'avait trouvée entourée d'esclaves dans un palais d'une ville de Circassie, pillée par les Turcs, et qu'elle était fille d'un prince du pays. L'ambassadeur la ramena en France, et la confia à sa belle-sœur Mme de Ferriol, sœur de Mme de Tencin. L'éducation de cette enfant, dont la beauté touchante excitait un vif intérêt, fut très soignée; elle acquit des talens agréables et de l'instruction. Malheureusement Ferriol, homme dépravé, abusa de l'ascendant que lui donnaient ses bienfaits sur celle qui avait été son esclave. L'amitié de MM. d'Argental et de Pont-de-Veyle, fils de Mme de Ferriol, pour Mlle Aissé, qui avait été élevée avec eux; ses succès dans le monde, son dévouement pendant la maladie de son bienfaiteur, la résistance qu'elle opposa au régent, devenu amoureux d'elle pour l'avoir vue une fois chez Mme de Parabère; le rôle méprisable de Mme de Ferriol à son égard, les amours de Mlle Aissé avec le chevalier d'Aydie, la noblesse de son caractère, ses inclinations vertueuses au milieu de l'immoralité qui signala les dernières années du règne de Louis XIV et l'époque de la régence; enfin une réunion de circonstances romanesques, ont donné de la célébrité à cette femme intéressante. Elle mourut en 1733, à l'âge de trente-huit ans. Ses lettres, où l'on trouve toujours les inspirations d'un cœur honnête et sensible au milieu des malheurs de sa position, et qui contiennent d'ailleurs une multitude d'anecdotes intéressantes sur la cour et sur plusieurs contemporains célèbres, ont été imprimées d'abord seules, en 1787, avec quelques notes de Voltaire, et plus tard, en 1806 (Paris, 3 vol. in-12), avec celles de Mmes de Villars, Lafayette et de Tencin. S. A. B.

AISSELLE. La poitrine et l'épaule, en se réunissant, laissent un enfoncement qu'on nomme aisselle, et qui est l'analogue du creux nommé *aîne*, qu'on remarque au point de jonction de la cuisse et de l'abdomen. *Voy.* AINE.

L'aisselle est plus concave et moins étendue selon le diamètre transversal; la peau fine dont elle est revêtue est toujours enduite d'une humeur odorante qui, sécrétée plus abondamment quand les mouvemens sont plus répétés, ou que la température s'élève, tache le linge et lui imprime une odeur et une couleur particulières. A l'âge de puberté on y voit apparaître un poil crépu et fin dont la teinte est rarement très foncée. Les parties sous-cutanées sont les vaisseaux sanguins qui pénètrent dans la poitrine ou en sortent, et les nerfs venant de la moelle épinière (*voy.*). Il faut se hâter d'ouvrir les abcès qui se forment en cet endroit pour éviter les ravages étendus qu'ils peuvent occasionner.

Il arrive assez fréquemment qu'à la suite de piqûres des doigts ou de la main avec des instrumens qui ont servi aux dissections, ou qui ont été trempés dans une substance putride ou virulente, on voit se développer dans l'aisselle des tumeurs glanduleuses.

Vers la fin des grandes maladies il se forme souvent des abcès dans cette ré-

gion ; et parmi les symptômes de la peste, le plus caractéristique est l'apparition de *bubons* (*voy.*) à cette région.

Chez les femmes affectées de cancer au sein, il n'est pas rare de voir l'affection cancéreuse se propager aux glandes axillaires (*voy.*) et diminuer les chances favorables de l'extirpation. Les plaies de cette région sont très graves, parce que, relativement à la disposition des parties, elles peuvent très facilement pénétrer dans la poitrine ou intéresser les gros troncs vasculaires et nerveux.

Par extension on a donné le nom d'*aisselle* à la petite cavité formée par la réunion des feuilles d'une plante avec la tige, et l'on nomme *fleurs axillaires* celles qui naissent de cette partie de la plante. W.

AIS'VARIKA. C'est le nom qu'on donne aux sectes bouddhiques qui admettent un Être divin primitif (*Is'vara*) comme créateur et maître du monde. Le système de ces sectes est diamétralement opposé à celui des *Svabhâvikas*, qui font dériver l'origine et l'ordre naturel de toutes les choses de la seule nature (*Svabhâva*) dont les productions sont le résultat nécessaire de lois éternelles et immuables. Les *Aïs'varika* admettent l'essence immatérielle, un *Adi-bouddha* (*voy.*) suprême, infini, immatériel, que quelques-uns d'entre eux considèrent comme la seule divinité et la cause unique de tout ce qui existe, tandis que d'autres lui associent un principe matériel, son égal pour la puissance et comme lui éternel, et croient que l'univers est le fruit de l'opération conjointe de ces deux principes. Comme d'autres sectes bouddhiques, les *Aïs'varika* admettent deux mondes, celui d'action et celui de repos : mais ceux même qui croient en un seul Dieu immatériel par essence n'admettent pas sa providence et son autorité; et, quoiqu'ils enseignent que le *mokcha* est une absorption dans son essence, et qu'ils l'invoquent en général comme dispensateur des biens du *monde en action* (*pravritti*), ils regardent le lien par lequel se tiennent la vertu et la félicité dans ce même monde comme indépendant de lui; attendu que l'homme vertueux peut arriver au bonheur par les efforts de l'abnégation qu'il fait de toutes choses extérieures et par l'abstraction mentale. Ils considèrent ces efforts comme propres à accroître leurs facultés à l'infini, à les rendre dignes d'être adorés comme Bouddha sur terre, et à les élever au ciel, où ils participeront aux attributs et à la félicité du suprême *Adi-bouddha*, en s'absorbant en lui, ou plutôt en s'unissant parfaitement avec lui. Les *Aïs'varika* s'accordent avec tous les autres bouddhistes à rapporter l'usage et la valeur de la méditation terrestre et céleste, l'exercice des droits et l'accomplissement des devoirs des mortels et l'assiduité aux cérémonies de la religion, uniquement au *monde en action*, état que leur croyance condamne, comme elle les engage à chercher par leurs efforts et leurs abstractions cette extension infinie de leurs facultés dont l'accomplissement réalise dans leurs personnes une divinité aussi complète qu'aucune de celles qui existent, et la seule que quelques-uns d'entre eux veuillent reconnaître. KL.

AITON, *voy.* KEW.

AIX, chef-lieu d'un arrondissement du département des Bouches-du-Rhône, ville bien bâtie, dans une plaine auprès de la rivière d'Arc, était autrefois le siége du parlement de Provence. Aujourd'hui elle est celui d'un archevêché, d'une cour royale et d'autres tribunaux. Aix a une académie avec des facultés de droit et de théologie, et une belle bibliothèque formée en grande partie par les soins du comte de Méjanes. L'existence de la ville date des premiers temps de la domination romaine dans les Gaules. Le consul Caius Sextius Calvinus y établit une colonie auprès des sources d'eaux thermales; et en son honneur la nouvelle ville fut appelée *Aquæ Sextiæ*, ou Eaux de Sextius. Du mot *Aquæ* on a fait *Aigues* et *Aix*. On y a souvent trouvé des inscriptions latines et d'autres antiquités. Le baptistère de la métropole du Saint-Sauveur provient d'un ancien temple d'Apollon, parfaitement conservé et d'un très beau style. Dans une des salles de l'hôtel-de-ville on montre une collection d'antiquités; et devant cet édifice s'étend

la place du marché, ornée d'une fontaine que surmonte une colonne. Auprès de là on remarque la tour dite de l'Horloge; et c'est au milieu du Cours que jaillissent des sources d'eau thermale, qui ne sont pourtant pas d'une température très élevée. On les prend en bains dans un édifice appartenant aux hospices qui en perçoivent les revenus. Une foire de huit jours se tient à Aix, à la Fête-Dieu qui se célébrait autrefois par une procession assez semblable à une mascarade, et que le roi René avait instituée. On peut la voir figurée dans l'atlas du *Voyage dans le midi de la France* par Millin. Quoique la ville soit grande, elle n'est pas peuplée en raison de son étendue, et ne renferme que 22,000 habitans. Le voisinage de Marseille nuit à la prospérité de cette ville, déchue de sa qualité de résidence des anciens comtes de Provence. Tout l'arrondissement, qui comprend 53 communes, compte près de 100,000 ames. On cultive dans son territoire beaucoup de vignes, d'oliviers, d'amandes, de grains; on y prépare des eaux-de-vie et des fruits secs pour l'exportation. Aix a des filatures de coton et de soie, des fabriques de draps, de soieries, etc. On exploite aussi aux environs des carrières de marbre et de plâtre.

Une île de l'Océan, dans le département de la Charente-Inférieure, porte aussi le nom d'Aix; elle est à quatre lieues de Rochefort et à trois lieues de La Rochelle. Les vaisseaux armés dans le premier de ces ports y mouillent pour appareiller. L'île d'Aix a un village de 220 ames et un phare.

Aix en Savoie, dans une belle vallée à trois lieues de Chambéry et auprès du lac du Bourget, est dans la belle saison le rendez-vous des malades qui y prennent des bains d'eau thermale. Des deux sources d'Aix l'une est sulfureuse et l'autre alumineuse : les deux sources d'eau thermale sont séparées par une source d'eau froide. On prend les bains dans un édifice grand et assez bien bâti. La ville a un peu plus de 2,000 habitans. Les Romains appelaient les eaux d'Aix *Aquæ gratianæ;* quelques antiquités qui restent servent à attester leur séjour et le soin qu'ils mirent à embellir ce lieu. D-G.

AIX-LA-CHAPELLE (*Aquisgranum* en latin, et en allemand *Aachen*), autrefois ville libre impériale du cercle de Westphalie, aujourd'hui chef-lieu du cercle prussien du même nom d'*Aachen* où l'on comptait en 1825, sur une surface de 73 milles carrés, 336,025 habitans, dont 324,453 catholiques, 9,686 protestans, 6 mennonites et 1,891 juifs. La ville est située au 51° 55′ de latitude nord et au 23° 55′ de longitude orientale, dans le grand-duché prussien du Bas-Rhin, entre le Rhin et la Meuse, environ à 8 milles du premier et à 4 milles de l'autre, au milieu d'une riante vallée, bornée par de fertiles coteaux. Elle comprend 2,732 maisons, et compte environ 37,000 habitans. On y retrouve des traces de son existence sous les Romains, dont elle fut connue même au temps de César et de Drusus; Pline en fait mention sous le nom de *Vetera.* Charlemagne y avait un palais, et cet empereur y est mort en 814. Cinquante-cinq empereurs s'y étant fait couronner, on y conservait une portion considérable des joyaux de l'Empire, qui ont été transportés à Vienne en 1795, et déposés dans le trésor impérial. Les bourgeois d'Aix-la-Chapelle étaient, dans toute l'étendue de l'Empire, exempts de corvée, de service militaire, de saisie, d'emprisonnement, de péage et des autres droits que les marchands voyageurs étaient tenus d'acquitter. Réunie à la France par le traité de Lunéville, en 1801, Aix-la-Chapelle fut, jusqu'à l'abdication de Napoléon, le chef-lieu du département de la Roër : c'est pour la distinguer d'autres villes du nom d'Aix qu'on y a ajouté le mot *la Chapelle.* On a placé la statue en bronze de Charlemagne au-dessus de la fontaine qui décore la place du marché. L'hôtel-de-ville, construit au XIV^e^ siècle, renferme plusieurs salles voûtées d'une grande élévation, quelques restes du produit des arts chez les anciens Allemands, la salle du couronnement, ornée de quantité de portraits, une tour d'origine romaine, et d'autres objets remarquables L'église principale fut bâtie sous Charlemagne,

dans l'intervalle de 796 à 804, et décorée avec une grande magnificence : elle est de forme ronde, renfermée entre huit piliers, sous les arceaux desquels s'élevaient trente-deux colonnes ornées de chapiteaux corinthiens. Les Français enlevèrent les colonnes pendant la guerre de la révolution, et les transportèrent à Paris; le plus grand nombre en a été ramené à Aix en 1815. Le chœur ne fut bâti qu'en 1353 : il est d'un style noble et hardi; on a placé au milieu le tombeau de Charlemagne avec cette simple épitaphe: CAROLO MAGNO. On voit encore dans cette église le fauteuil en marbre blanc où les empereurs s'asseyaient pendant la cérémonie du couronnement, et qu'on recouvrait de plaques d'or pour cette solennité. On remarquait encore au-dessus de la porte dite *du Loup* une louve et un autre animal féroce en bronze, qui furent également transportés à Paris; mais ils ont été remis en place en 1815. L'église des Franciscains a aussi recouvré depuis ce temps la célèbre *Descente de croix* de Rubens. La galerie de tableaux de Bettendorf mérite l'attention des voyageurs. La majorité des habitans est catholique. Les fabriques les plus importantes sont celles de draps, de casimirs, d'épingles et d'aiguilles. Ces dernières furent établies vers le milieu du XVI^e^ siècle par Gauthier Wolmar: elles occupaient ci-devant 15,000 ouvriers; mais en 1808 elles n'en employaient plus que 8000.

Il y a quinze établissemens de bienfaisance à Aix-la-Chapelle. On y compte six sources d'eaux minérales chaudes, et une d'eau froide. La meilleure est la source dite *de l'Empereur;* la vapeur qu'elle exhale étant concentrée donne du soufre: mais celle dont on se sert actuellement est derrière la nouvelle redoute. Le bain impérial est tout auprès. Les salles de bain sont magnifiques; les baignoires ont quatre à cinq pieds de profondeur, et sont d'une seule pièce, comme celles des anciens Romains. La source d'eau acide ferrugineuse qui sort du Driesch, a été nommée source de Spa, à cause de son affinité avec l'eau de Pouchon de cette ville. — Burtscheid (Borcette), qui n'est qu'à cinq cents pas d'Aix-la-Chapelle, a aussi des sources d'eaux chaudes.

Indépendamment des souvenirs qui se rattachent à Aix-la-Chapelle comme résidence de Charlemagne et des anciens empereurs d'Allemagne, cette ville prêta son nom à plusieurs traités dont il sera parlé tout à l'heure, et au congrès de monarques qui eut lieu en 1818, et où, entre autres mesures qui y furent prises par les membres de la Sainte-Alliance (*voy.*), fut déterminée l'époque à laquelle cesserait l'occupation de la France par les troupes alliées qu'on y avait établies en vertu du traité de 1815. *Voy.* RICHELIEU (*duc de*).

AIX-LA-CHAPELLE (*Traités d'*). Le premier est du 2 mai 1668; il mit fin à la *Guerre de dévolution* (voy.), que Louis XIV entreprit en 1767 à l'occasion de la succession de Philippe IV, roi d'Espagne, pour soutenir les prétentions de sa femme sur une grande partie des Pays-Bas espagnols. Condé avait déjà conquis la Franche-Comté, et Turenne pris dix forteresses, lorsque la triple alliance conclue par de Witt et William Temple détermina la France à conclure la paix avec l'Espagne, à des conditions que les alliés arrêtèrent à Saint-Germain, et auxquelles l'Espagne donna son assentiment à Aix-la-Chapelle. L'Espagne avait le choix de céder la Franche-Comté ou les places-fortes dans les Pays-Bas : elle opta pour les places-fortes. C'est ainsi que la France obtint en pleine souveraineté une partie de l'ancien cercle de Bourgogne, ainsi que Lille, Charleroi, Binch, Douai, Tournai, Oudenarde et six autres places avec toutes leurs dépendances. (*Voy.* Schœll, *Histoire des traités*, etc., t. I^er^, p. 331 et suiv.)

La seconde paix d'Aix-la-Chapelle, du 18 octobre 1748, termina la guerre de succession d'Autriche (*voy.* GUERRES DE SUCCESSION). Marie-Thérèse fit cession à l'infant don Philippe d'Espagne de Parme, de Plaisance, et de Guastalla. C'est ainsi que prit naissance la quatrième branche régnante de la maison de Bourbon, celle de Parme (et, depuis 1817, de Lucques); du reste l'état de possession avant la guerre fut

confirmé; la pragmatique-sanction et la succession de la maison de Hanovre au trône d'Angleterre furent de nouveau reconnus, et le roi de Prusse obtint pleine garantie pour la Silésie et le comté de Glatz. Une armée auxiliaire russe de 37,000 hommes, sous les ordres du prince de Repnin, à la solde des puissances maritimes, étant venue de la Bohême sur les bords du Rhin au printemps de 1748, hâta la conclusion de la paix sur les conditions de laquelle on avait eu de la peine à s'entendre.

Les plénipotentiaires de France, d'Angleterre et des États-généraux signèrent, le 30 avril 1748, les préliminaires de la paix dans une conférence secrète, et les soumirent ensuite, en quatre originaux, aux autres puissances belligérantes qui les signèrent successivement. Charles Stuart, fils aîné du prétendant, protesta seul contre l'exclusion de son père Jacques III du trône d'Angleterre. Les trois puissances nommées signèrent aussi les premières la paix définitive du 18 octobre, et après eux l'Espagne, Gênes et Modène, le 20; et l'Autriche, le 23. *Voy.* Schœll, t. II, p. 411 et suiv.

AJACCIO, *voy.* Corse.

AJAN, pays sur la côte orientale d'Afrique, entre Magadoxo et le cap Guardafui. Il est sablonneux et stérile; on y trouve dans le nord des montagnes avec des vallées où le sol est plus fertile. Il est habité par des peuplades nègres indépendantes les unes des autres. Sur les côtes se sont établies des tribus arabes. Ajan produit des aromates; il fournit aussi de la poudre d'or et de l'ivoire, articles qui viennent peut-être de l'intérieur. Les Arabes élèvent des chevaux, et les nègres ont des troupes de bestiaux.

AJAX (en grec *Aïas*). Il y eut deux héros de ce nom parmi les chefs qui assiégèrent la ville de Troie, Ajax fils d'Oïlée, et Ajax fils de Télamon. Ajax, fils d'Oïlée, roi des Locriens et d'Ériopis, fut le moins célèbre. Il prit part au siége de Troie pour avoir été du nombre des amans d'Hélène. Renommé pour sa grande agilité, il comptait aussi au combat parmi les plus braves : mais sa vaillance dégénérait souvent en fureur. Les poètes postérieurs à Homère en ont cité des exemples. Lorsque les Grecs, disent-ils, avaient pénétré dans la ville de Troie, Cassandre se réfugia dans le temple de Pallas. Ayant embrassé la statue de la déesse, elle en fut arrachée par le féroce Locrien, qui la traîna par les cheveux : il aurait même, suivant d'autres témoignages, attenté dans le saint lieu à la pudeur de la prêtresse; Ulysse l'accusa au moins de ce forfait, mais Ajax le nia sous serment. Il n'échappa cependant point à la vengeance de la déesse, qui, avec le secours de Neptune, le fit périr sur la roche Gyaréenne au milieu des flots de la mer. Ses dernières paroles furent des imprécations contre la divinité. Il est ainsi représenté dans un beau tableau de M. Garnier, que l'ou voit au Luxembourg.

L'autre Ajax, fils de Télamon et frère de Teucer, était de Salamis et petit-fils d'Éaque. On lui donne le surnom de grand. Ayant aussi été du nombre des amans d'Hélène, il partit avec douze vaisseaux contre Troie; Homère le peint comme le plus vaillant et le plus beau des Grecs après Achille. Suivant ce poète il ressemblait dans les combats au Dieu de la guerre; et Hector sentait battre son cœur toutes les fois qu'il le rencontrait. Malgré sa valeur il ne fut jamais blessé; ce qui le fit passer pour invulnérable, avantage dont on rapporta l'honneur à Hercule, son protecteur. Plein de franchise, d'énergie et de fierté, il avait pour devise : *des actions, et non des paroles.* Après la mort d'Achille, il voulut obtenir les armes de ce héros, prétention que justifiait sa vaillance plus encore que sa parenté avec lui : mais Ulysse ayant été préféré, il ne put supportercette humiliation, et dans son désespoir il se donna la mort. C'est le sujet d'une tragédie de Sophocle qui nous est restée. *C. L. m.*

AJOËR, *voy.* Guinée.

AJONC (*ulex*), plante de la famille des légumineuses, commune dans toute l'Europe et connue sous les noms de *jonc marin*, de *brusc* et de *genêt d'Espagne*. C'est un sous-arbrisseau épineux qui s'élève à la hauteur de trois ou quatre pieds, et porte des fleurs papilionacées jaunes, assez agréables pour qu'on les cultive comme objet d'agrément.

Mais c'est surtout comme végétal utile que l'ajonc doit être considéré. Croissant dans les plus mauvais terrains et n'exigeant aucune culture, il abonde dans les landes, où il forme, avec les bruyères, les premiers élémens de la végétation. Dans cet état, qu'on peut appeler sauvage, il rend déjà de grands services en fournissant du fourrage aux bestiaux, du chauffage et du fumier. Dans quelques pays on sème l'ajonc pour nourrir les animaux domestiques, et la terre qui le produit est propre à donner ensuite du seigle. On l'emploie encore à faire des haies que les épines dont il est hérissé rendent propres à former de bonnes clôtures. F. R.

AJOUPA. Les marins nomment ainsi une construction passagère faite avec quelques pieux enfoncés en terre, ou avec des branchages recouverts d'écorces d'arbres, de feuilles ou de joncs, et sous laquelle ils se mettent à l'abri du mauvais temps, lorsqu'ils descendent à terre dans quelque endroit inhabité pour y renouveler leur provision d'eau. Cette espèce d'abri s'emploie dans une foule d'autres circonstances. F. R.

A JOUR. Monter *à jour* une pierre précieuse, c'est la disposer de telle sorte que le bord seul étant entouré par la monture, et les deux faces étant découvertes, elle reste transparente.

Dans le commerce, les livres sont *à jour* lorsque le crédit et le débit sont régulièrement inscrits jusqu'à la date du jour. V. R.

AJOURNEMENT. En droit civil, ce mot signifie la même chose que assignation, citation. C'est un acte par lequel un huissier dénonce à quelqu'un la demande qu'une personne forme contre lui en justice, et lui donne assignation pour comparaître à jour fixe devant le juge qui connaît de cette affaire, afin d'y répondre et de procéder sur les conclusions prises contre lui. C'est aussi un terme de droit politique. On dit d'une chambre législative qu'elle a ajourné telle ou telle discussion, c'est-à-dire qu'elle l'a renvoyée à un autre jour. On dit également d'un conseil ou de tout autre corps délibérant qu'il s'est ajourné, ce qui signifie qu'il a fixé sa prochaine séance à tel jour. *Voy.* Assignation, Citation, Prorogation. G-N.

AJUSTEUR, AJUSTEMENT. Le mot *ajuster* s'emploie dans les arts pour exprimer diverses opérations, qui toutes ont pour but d'établir un rapport de position on de proportion entre divers objets. Les ouvriers chargés de cette partie du travail prennent le nom d'ajusteurs, et plutôt encore de *monteurs*. Cependant il s'applique plus spécialement: 1° à ceux qui fabriquent les poids et mesures conformément aux étalons établis par les lois; on les nomme ordinairement *balanciers-ajusteurs;* 2° aux personnes qui, à la Monnaie, doivent constater le poids des *flans* (*voy.* ce mot) avant qu'ils soient soumis au balancier pour recevoir l'empreinte. Ils doivent renvoyer à la fonte ceux qui sont trop faibles, et retrancher à la lime de ceux qui sont trop pesans. Les ajusteurs de la monnaie se servent d'une balance d'ajustement appelée *ajustoire*, qui est d'une extrême justesse. F. R.

AJUTAGE, ou *ajoutoir.* C'est, ainsi que le fait pressentir ce dernier nom, une pièce additionnelle qui s'adapte à un tuyau au moyen duquel, dans les expériences chimiques, on fait communiquer ensemble deux appareils. Dans une acception plus spéciale ce mot désigne le bec métallique qu'on adapte à l'extrémité d'un tuyau destiné à conduire l'eau d'un réservoir quelconque, et à déterminer le volume et la forme du jet de liquide qui s'en échappe. C'est donc un instrument employé à la production des jets d'eau. Des règles mathématiques, qui seront exposées à l'article Hydrostatique, déterminent le volume proportionnel et la direction à donner aux ajutages; et des calculs sont établis relativement à la hauteur des jets, à la capacité des réservoirs et à l'écoulement du liquide qu'ils renferment. *Voy.* Jet d'eau.

Les ajutages ont différentes formes par lesquelles sont déterminés des effets plus ou moins agréables, suivant qu'ils sont employés isolément, ou diversement combinés. C'est ainsi qu'ils peuvent être disposés de manière à ce que l'eau qui en jaillit prenne la forme d'une

gerbe, se courbe en berceau, s'élance en girandes, et retombe en bouillonnant et formant des flots écumeux, une pluie, etc.

Les noms de bouillon, de champignon, de pyramide, de globe et de soleil, expriment également des effets d'ajutages dont la moindre réflexion dévoilera le mécanisme, et qui sont fréquemment usités pour l'embellissement des jardins. Dans la plupart des eaux, les ajutages sont dissimulés en passant à travers des statues d'hommes ou d'animaux variés suivant le goût du temps et de l'artiste. F. R.

AKBAR (Djelaleddin Mahmed), empereur mogol de l'Inde, était fils de Homayoun et descendant de Babour, prince de la race de Tamerlan, lequel, après avoir été quelque temps maître de quelques provinces au nord de l'Oxus, avait fait une invasion dans les contrées septentrionales de l'Inde, et y avait formé un puissant établissement. Le nom d'Akbar signifie en arabe *grand*, et ce prince justifia par ses grandes actions un nom si pompeux.

Né l'an 949 de l'hég., 1542 de J.-C., il fut d'abord en proie à l'adversité. Son père, à la suite des guerres qu'il avait eu à soutenir, fut obligé d'abandonner ses états pour se réfugier en Perse. Rentré dans l'Inde, il mourut lorsqu'Akbar n'avait encore que 14 ans. Le jeune prince fut bientôt attaqué par les Patans, nation à moitié sauvage qui occupait les montagnes de l'Afghanistan, et qui pendant long-temps avait dominé dans l'Hindostan : mais il ne se laissa pas abattre, et repoussa ses redoutables ennemis. Il réprima avec le même succès plusieurs rébellions qui avaient éclaté dans le Guzarate et ailleurs. Enfin il parvint à faire reconnaître son autorité dans toutes les provinces situées entre l'Indus, le mont Himalaya, le golfe de Bengale et le Dekan. C'est lui qui porta l'empire mogol (*voy.* l'art.) à ce degré de puissance et d'éclat qui fit plus tard l'admiration de tous les Européens qui visitèrent l'Inde. Le bonheur d'Akbar aurait été complet sans les chagrins qu'il éprouva dans son intérieur : pendant long-temps il se vit privé de postérité; plus tard les enfans qu'il eut, ou se livrèrent à la débauche au mépris de ses leçons et de ses exemples, ou se soulevèrent contre lui. Akbar mourut l'an 1014 de l'hég., 1605 de J.-C., après 49 ans de règne. On voit encore son tombeau dans le voisinage de la ville d'Agrah, dont il avait fait sa capitale. On y lit pour toute inscription, le mot Akbar.

Akbar était d'un caractère doux, et en même temps d'un génie très élevé. On ne peut lire sans étonnement le récit des grandes institutions qui signalèrent son règne. Il fit tracer des routes qui facilitaient les communications d'une de ses provinces à l'autre. Des forteresses redoutables furent élevées dans les lieux susceptibles de défense. Une police sévère veilla à la sûreté des sujets. Des mesures pleines de prudence assurèrent la paix entre les Musulmans vainqueurs du pays et les peuples indigènes qui suivaient et qui suivent encore la doctrine des Brahmanes. Des tableaux exacts firent connaître la population et les ressources de chaque contrée, et les impôts furent réglés en conséquence de ce travail.

Des soins si importans n'empêchèrent pas Akbar de satisfaire son esprit naturellement curieux. Témoin des controverses auxquelles la présence de deux religions dans ses états donnait souvent lieu, il commença à concevoir des doutes sur le fondement des dogmes de l'islamisme, et il voulut connaître les croyances du brahmanisme. Par ses ordres on traduisit les principaux ouvrages sanscrits en persan, et il put s'assurer par lui-même des questions en litige. Ensuite il s'occupa des croyances du christianisme, qui faisaient une grande sensation dans l'Inde depuis que les Portugais, les Hollandais et les Anglais, y étaient établis. Non-seulement il fit faire une version persane des quatre évangiles : mais il voulut que des religieux portugais de Goa se rendissent à sa cour, et pendant plusieurs années il eut de fréquens entretiens avec eux : on espéra que le prince se ferait chrétien, mais il craignit d'offenser les Musulmans ses sujets. Il était d'ailleurs effrayé de la sévérité de mœurs qu'impose le christia-

nisme, et que l'ardeur du climat de l'Inde rend plus pénible qu'ailleurs. Ainsi toutes ces recherches n'aboutirent à aucun résultat. Ce qu'il y a de plus probable, c'est qu'Akbar finit par rejeter toutes les religions positives. Il paraît du moins qu'il essaya d'en établir une qui était de sa création, et dont il subsiste quelques monumens, malheureusement trop incomplets pour qu'il soit possible d'en exposer les principaux dogmes. A l'égard des grandes institutions qui furent réalisées sous Akbar, nous possédons un ouvrage bien précieux, intitulé *Ayin-Akberi*, c'est-à-dire miroir d'Akbar, et composé par Aboulfazl, vizir du prince. *Voy.* l'art. ABOULFAZL. R.

AKAKIA. Ce mot, qui signifie en grec *sans malice*, est la traduction littérale du nom de famille que portait un savant médecin de Paris, au XVI^e^ siècle. Martin *Sans-malice* trouva ce nom trop peu grave pour un docteur, et il se fit appeler Akakia. Reçu à la Faculté en 1526, et devenu plus tard professeur à l'Université de Paris, Martin Akakia fut le médecin de François I^er^, et député de l'Université au concile de Trente. Il mourut en 1551. Quelques-uns de ses ouvrages ont été publiés. — Son fils, également connu sous le nom de Martin Akakia, fut reçu docteur en médecine à Paris en 1570 : il obtint la place de professeur de chirurgie au collége royal, et devint médecin de Henri III; il mourut à l'âge de 49 ans, vers 1588, et laissa un petit-fils, docteur de la même Faculté de Paris : celui-ci mourut de chagrin en 1677, pour avoir été interdit pendant six mois par ses confrères. Son crime était d'avoir consulté des médecins étrangers, contre la teneur des statuts de ce temps.

Une des nombreuses facéties pseudonymes de Voltaire a été imprimée sous le titre de *Diatribe du docteur* Akakia, *médecin du pape*. Maupertuis, savant géomètre et astronome français, président de l'académie de Berlin, ayant publié son *Essai sur la cosmologie*, fut vivement attaqué par Kœnig, associé étranger de la même académie et professeur à La Haye. Frédéric II, roi de Prusse, fit rayer du tableau des académiciens le nom du critique incommode. Voltaire prit parti pour Kœnig et répandit le ridicule à pleines mains sur Maupertuis, dans cette prétendue *diatribe du docteur Akakia*. W-z.

AKENSIDE (MARC), médecin et poète anglais, fils d'un boucher, et né en 1721 à Newcastle sur Tyne, annonça de bonne heure le talent qu'il avait pour la poésie. L'ouvrage auquel il a dû sa réputation, *The pleasures of imagination*, fut composé à 23 ans, et mérita le suffrage de Pope qui, consulté par le libraire Dodsley, lui conseilla de ne pas faire du manuscrit une offre mesquine, disant que « ce n'était pas là un écrivain de tous les jours. » Cependant le poème, publié en 1744, n'eut pas d'abord le succès qu'un juge si compétent avait présagé. Akenside, ayant choisi la médecine pour sa profession, prit le doctorat à Edimbourg et à Leyde, et plus tard à Cambridge, et pratiqua successivement à Northampton, à Hampstead, et enfin à Londres où son généreux ami Dyson, qui précédemment l'avait défendu de sa plume contre le violent Warburton, favorisa son établissement en lui allouant une pension annuelle de 300 livres sterling. Il donna des leçons publiques d'anatomie, fut élu membre du collége des médecins et de la Société royale, médecin de l'hôpital Saint-Thomas, et l'un des médecins de la reine. On cite, entre autres productions relatives à son art, sa *Dissertatio de dyssenteriâ*, 1764, écrite dans un latin pur et élégant, et traduite deux fois en anglais. L'auteur mourut le 23 juin 1770. Son principal poème fut retouché par lui au point de former une composition nouvelle. Il est empreint d'un sentiment profond des bienfaits du Créateur. On y trouve beaucoup d'élévation et de poésie, mais de l'obscurité; ce qui fit dire à lord Chesterfield : « C'est le plus beau des livres que je n'entends pas. » Ce poème, des *Inscriptions* en vers, un *Hymne aux Naïades*, et plusieurs livres d'*Odes*, genre pour lequel Johnson a jugé que l'auteur n'avait point de vocation, ont été réunis et publiés par Dyson, en 1772, Londres, in-4°. Nous avons sous les yeux une jolie édition de ces œuvres poétiques,

Londres, 1776, 2 vol. in-12. Le poème *des Plaisirs de l'imagination* a été traduit en français, en prose, par le baron d'Holbach. L. C.

AKERBLAD (Jean-David), archéologue suédois, se rendit très jeune près de l'ambassade suédoise à Constantinople, dans laquelle il finit par être placé comme secrétaire. Il mit à profit le loisir que sa place lui laissait pour voyager en Orient : il visita Jérusalem et la Troade (1792 et 1797), et il rédigea sur la position de cette province des mémoires qui furent insérés dans la traduction allemande du voyage de Le Chevalier publiée par Lenz. Quelque temps après (vers 1800), Akerblad vécut à Gœttingue; puis il vint à Paris comme chargé d'affaires de Suède. Le mécontentement que lui firent éprouver les changemens survenus en Suède l'engagèrent, dit-on, à se rendre à Rome, où il trouva un appui dans la duchesse de Devonshire et dans plusieurs autres amis des lettres. Il y mourut le 8 février 1819.

Ses ouvrages prouvent des connaissances très étendues dans les langues tant orientales qu'occidentales. Nous mentionnerons de lui : *Lettre à M. Silvestre de Sacy sur l'écriture cursive copte* (Mag. encycl., tom. V, 1801); *Lettre à M. de Sacy sur l'inscription égyptienne de Rosette* (*ibid*, 1802, t. III), et sa célèbre explication de l'inscription des lions de Venise : *Notice sur deux inscriptions en caractères runiques trouvées à Venise et sur les Varanges, avec les remarques de M. d'Ansse de Villoison* (*ibid.*, 1804, t. V). Son *Inscrizione greca sopra una lamina di piombo trovata in un sepolcro nelle vicinanze d'Atene* (Rome, 1813, in-4°), ouvrage auquel la mort l'empêcha de donner des développemens ultérieurs, est aussi important pour la paléographie que pour la science des inscriptions. Le dernier travail publié par Akerblad est sa *Lettre sur une inscription phénicienne trouvée à Athènes* (Rome, 1814, in-4°), et adressée au diplomate russe Italinski. L'Institut national de Paris l'avait admis au nombre de ses membres correspondans. *C. L. m.*

AKERMAN (prononcez Akiermane), que les Russes et les Polonais nomment aussi Bielgorodok (ville blanche, comme le nom allemand *Weissenburg*), est une ville de district de la province russe de Bessarabie, sur l'estuaire ou *liman* du Dnièstr, et à peu de distance de la Mer-Noire. Défendue par sa situation, elle a de plus été fortifiée par l'art, et formait, avant la paix de Boukharest (*voy.*), un point de défense des Turcs contre leurs voisins, puissans envahisseurs. Il y fut conclu le 7 octobre 1826 un traité entre la Russie et la Porte, qui, rompu bientôt après par le manque de foi du cabinet othoman, fut confirmé en tous points par la paix d'Andrinople (*voy.*), signée le 14 septembre 1829. Le traité ou la convention d'Akerman, destiné à *assurer pour l'avenir la pleine exécution du traité de Boukharest*, se compose de huit articles, dans lesquels sont réglés les difficultés relatives à la frontière du Danube, le sort futur des principautés de Moldavie et de Valachie, dont la Porte s'engagea à respecter les priviléges, les limites du côté de l'Asie, les affaires de la Servie, et les indemnités à accorder au commerce russe dans le cas où la piraterie des vassaux turcs des régences barbaresques lui causerait des pertes. Deux actes séparés précisent et développent les stipulations relatives à la Moldavie et à la Valachie ainsi qu'à la Servie, à laquelle différens districts que la Porte en avait détachés devaient être, et ont en effet été restitués. L'empereur Nicolas ratifia le $\frac{2}{14}$ octobre 1826 la convention et les actes qui en dépendaient : mais quand la Porte vint à déclarer par une proclamation qu'elle n'avait jamais eu l'intention de donner suite à ces transactions, la guerre éclata en 1828, et conduisit les Russes à quelques journées de marche de la capitale de l'empire othoman. Ils firent payer cher aux Turcs leur violation du traité d'Akerman. —Cette ville avec ses faubourgs compte aujourd'hui près de 12,000 habitans : elle n'en avait guère plus de 3,000 quand elle fut réunie à la Russie en 1812. La citadelle date du temps de la puissance des Génois, et dans le voisinage on trouve fréquemment des restes curieux de l'antiquité grecque. J. H. S.

AKHALZIKH, pachalik turc dans la Natolie en Asie, séparé de la Gourie et de la Mingrélie par une ramification du mont Caucase. Dans l'antiquité ce pays formait le nord-est de l'Arménie; dans la suite il a fait partie de la Géorgie, ou, pour parler avec plus de précision, des *provinces ibériennes* du Caucase. Il est hérissé de montagnes qui pendant huit mois de l'année sont couvertes de neige, et il est arrosé par le Kour, l'ancien Cyrus, fleuve non navigable, et par le Tchoroch, qui débouche dans la Mer-Noire. Parmi les lacs on distingue celui de Tchildyr, qui a six lieues de long sur quatre de large. Le climat d'Akhalzikh est généralement tempéré et salubre : quelques plaines éprouvent néanmoins des chaleurs presque insupportables, et le sandjak de Ghela est insalubre à cause de ses marais. Cette province est au nombre des plus fertiles de l'Asie mineure : les sandjaks du nord-est sont riches en céréales et en bestiaux; les récoltes rapportent vingt grains pour un. Le sandjak de Kiskin fournit du riz et du coton; d'autres districts abondent en légumes, en vin, en châtaignes; l'olivier prospère dans celui de Livana. Les montagnes sont couvertes de pâturages et de forêts. Le pachalik d'Akhalzikh est habité par des peuples de diverses races et d'un caractère belliqueux, tels que Turcs, Lazes, Géorgiens, Kurdes nomades, Turcomans et Adchares; il y a aussi des juifs et des Arméniens. La plupart des habitans professent l'islamisme, et n'ont d'autre obligation envers le gouvernement turc que de faire le service militaire : aussi la force armée de la province est redoutable. Dans la dernière guerre contre la Russie le pachalik d'Akhalzikh a fourni autant de soldats que ceux d'Erzeroum, de Trébizonde et autres, c'est-à-dire au-delà de 25,000 hommes; on croit même qu'il pourrait en fournir 40,000, si les troupes étaient soldées plus régulièrement et si le gouvernement était moins arbitraire. Les Turcs comptent dans le pachalik 35,283 familles, ce qui équivaudrait à une population d'environ 274,000 ames.

La partie *ibérienne* de ce pachalik, avec le chef-lieu du même nom, ville bien fortifiée, a été cédée aux Russes par la paix d'Andrinople (*voy.*), en 1829. Outre ce chef-lieu il n'y a point de villes : mais de grands faubourgs s'étendent devant les forteresses et en sont protégés. Akhalzikh peut avoir 25,000 ames; on y compte 4,500 maisons munies de terrasses. On y remarque des églises géorgiennes et la mosquée d'Achmet, dont les dômes ont été fort endommagés par les bombes des Russes; à cette mosquée est joint un collége qui possédait une bibliothèque de 600 volumes. Les Russes, après leur victoire, enlevèrent les manuscrits les plus importans, au nombre de 300. Ce pachalik renferme encore d'autres places fortes : ce sont Ardaghan, Akhalkalaki, Chertyss et Atzchvéri ou Atzquéri. Akhalkalaki resta aussi au pouvoir des Russes. Chaque sandjak renferme de 20 à 60 villages. Le pachalik est divisé en 24 districts ou sandjaks gouvernés chacun par un beg nommé par le pacha. Cependant plusieurs begs, chefs de tribus guerrières, tiennent leur poste par droit d'héritage, et n'obéissent que faiblement au pacha : ce sont des vassaux puissans et sur lesquels il est difficile de faire valoir les droits de suzeraineté. D-G.

AKIBA, fameux docteur juif, était né en Palestine l'an 15 de notre ère, et avait par conséquent cent vingt ans lorsqu'il mourut l'an 135. Jusqu'à l'âge de quarante ans il garda les troupeaux d'un riche particulier de Jérusalem. Mais étant devenu amoureux de la fille de son maître, celle-ci ne consentit à l'épouser qu'après qu'il se serait distingué dans les lettres. Akiba se voua donc à l'étude, et il le fit avec un tel succès que les élèves ne tardèrent pas à accourir de tous les pays pour se mettre sous sa conduite. La nation juive était alors soumise au joug des Romains, et ce joug était d'autant plus dur que depuis l'occupation du pays par Titus les vaincus voyaient chaque jour les cérémonies de leur culte en butte aux outrages des gentils. Il paraît qu'Akiba prit une part très active aux mouvemens qui se préparaient alors. C'est ainsi qu'on peut expliquer le nombre prodigieux d'élèves qu'il attira auprès de lui, et qui, à en

croire le Talmud, auraient été de 24,000. Ce qu'il y a de certain c'est qu'il s'attacha de bonne heure à la fortune de Bar-Kokheba (*voy.* ce mot), et que, dans la vue d'amener une insurrection générale des juifs, il fit un voyage en Mésopotamie, en Italie, et jusque dans les Gaules. L'an 131 de notre ère, sous le règne d'Adrien, l'insurrection ayant eu lieu, Akiba ne se sépara plus de la personne de Bar-Kokheba. Les insurgés ayant été battus en différentes rencontres, il s'enferma avec les débris de l'armée dans la forteresse de Bethar; et, lorsque la place se rendit, il tomba au pouvoir des Romains qui l'écorchèrent vif avec un peigne de fer.

Il est souvent question d'Akiba dans le Talmud, et les juifs lui attribuent plusieurs ouvrages. De quel intérêt ne serait pas tout écrit venant d'un homme qui joua un tel rôle, et qui vécut au milieu de telles circonstances? Mais les ouvrages qu'on cite sous son nom sont apocryphes; ils ont d'ailleurs trait à la cabbale (*voy.*). Si l'on en croyait les juifs, Akiba aurait été en état de rendre compte du sens de la moindre lettre de la Bible, et Dieu lui aurait révélé ce qu'il avait caché à Moïse lui-même. Avec lui, ajoutent-ils, s'évanouit pour ainsi dire l'honneur de la loi. La seule chose certaine c'est qu'Akiba s'était rendu très savant dans les anciennes traditions juives et dans les dispositions légales transmises de bouche en bouche depuis Moïse. Aussi lui attribue-t-on la plupart de celles qui composent aujourd'hui la *mischna* et les recueils du même genre. Pour plus de détails on pourra recourir à la *Biographie israélite* que publie en ce moment M. Carmoly, et qui est rédigée en hébreu. *Voy.* RABBINISME. R.

ALABAMA, grand fleuve des États-Unis (*voy.* ce mot).

ALABASTRITE, chaux sulfatée. L'alabastrite est une substance minérale qui se trouve dans les carrières à plâtre, et qui nous vient principalement de la Toscane; bien qu'elle se rencontre dans diverses contrées et même dans quelques parties de la France. La blancheur de cette substance qui est demi-transparente, la facilité avec laquelle on la travaille, et le beau poli dont elle est susceptible, la font rechercher comme objet d'ornement; et l'on en fait des vases, des lampes antiques et des statues dont quelques-unes ont une assez grande dimension. La source des bains de Saint-Philippe en Toscane renferme une grande quantité de la matière saline qui constitue l'alabastrite : l'eau qui sort bouillante abandonne, en se refroidissant, un dépôt considérable et qui forme des stalactites (*voy.*). Ce phénomène naturel a été fort avantageusement exploité. On a fabriqué des moules creux en soufre, et on les a placés dans des bassins, de manière que le dépôt salin y soit reçu et les remplisse peu à peu. Par ce procédé simple, mais ingénieux, on obtient en trois ou quatre mois, sans aucune peine, des bas-reliefs, des vases et même des statues. En les retirant des moules on n'a plus qu'à finir au ciseau les parties délicates, et à leur donner le poli.

L'alabastrite n'est autre chose que ce que dans le monde on est dans l'usage d'appeler albâtre (*voy.* ce mot). C'est à la blancheur de l'alabastrite que se rapporte la locution poétique, *blanc comme de l'albâtre*, qui n'est point exacte. Le nom de l'alabastrite est dérivé d'*alabastrum*, mot qui désignait chez les Romains une petite poire, un petit vase à parfums. Il y avait dans la Haute-Égypte une ville du nom d'*Alabastra*, dans le voisinage de laquelle on trouvait beaucoup d'albâtre. F. R.

ALACOQUE (MARIE), sainte fille à laquelle, dit un jésuite biographe, « les dévots tendres ont l'obligation de l'institution de la fête du Sacré-Cœur de J.-C., que le Sauveur lui-même lui avait dit de pratiquer et de faire pratiquer *le vendredi d'après l'Octave du Saint-Sacrement.* » Elle naquit le 22 juillet 1647 à Lauthecour, diocèse d'Autun. Elle avait reçu au baptême le prénom de Marguerite; et elle y joignit celui de Marie par reconnaissance envers la sainte Vierge, à qui elle croyait être redevable de la guérison d'infirmités dont elle avait été atteinte dès l'âge de huit ans, lorsque déjà elle était au couvent de Charolles. On lit dans la *Vie de la véritable mère Marguerite Marie*, par l'évêque Languet, que cette servante de Dieu, n'ayant

encore que trois ans, *marquait une aversion surprenante du péché;* qu'à quatre ans *elle se plaisait à s'entretenir intérieurement avec Dieu,* etc., etc. Une si forte vocation ne pouvait se démentir. Marguerite prit l'habit de novice au couvent de la Visitation de Paray-le-Monial le 24 août 1671; et le 6 novembre de l'année suivante elle y fit profession. Chargée bientôt de la direction des pensionnaires, elle s'acquitta de ses devoirs d'une façon si agréable à J.-C. qu'elle en reçut, selon l'expression de ses biographes, le don de la prophétie, des révélations, des entretiens immédiats, etc. On cite même d'elle plusieurs miracles; et il semble qu'on pourrait ranger dans leur nombre l'ineffable plaisir qu'elle éprouva, comme elle l'assure, en gravant sur son sein, avec un canif, le nom de *Jésus* en gros caractères. Sa mort, qu'elle prédit elle-même, arriva le 17 octobre 1690, et, en justifiant sa prédiction, démentit celle des médecins. Elle avait eu la joie de voir appeler avant elle, au séjour des saints, le père jésuite de la Colombière, son ancien directeur et depuis son disciple, dont elle avait pareillement prédit la mort. C'est à ce missionnaire que Marguerite-Marie avait reçu de J.-C. l'invitation de s'adresser pour l'institution de la fête du *Sacré-Cœur*, lorsque, par humilité, elle représentait au Sauveur qu'elle n'était pas digne d'opérer elle-même ce grand œuvre. Quoique cette institution ait été remise fort en honneur de nos jours, le nom de sa fondatrice serait presque oublié s'il ne vivait dans le charmant poème de *Vert-Vert.* P. C.

ALAINS, un des peuples barbares qui concoururent au démembrement de l'empire romain en Occident. Quelques auteurs rapportent les Alains à la famille des Scythes, d'autres à celle des Sarmates : il est vrai que les anciens ne distinguaient pas d'une manière nette et précise ces deux souches très différentes. Pline (H. N. IV, 25) nomme le Alains avec les Roxolans, ou, suivant son orthographe, Rhoxalans, peuple sarmate ou slavon. D'après la description assez détaillée que nous en donne Ammien Marcellin (XXXI, 2), on les regarderait plutôt comme étant, ainsi que les Goths, de la famille des peuples germaniques, si cet auteur n'ajoutait ensuite ces mots *Hunnis per omnia suppares*. Cependant il ne faut pas oublier que le Goth Jornandès a pu être notaire ou secrétaire d'un prince des Alains. Denys de Charax, le premier qui en parle d'une manière positive, et, après lui, Strabon, Ptolémée et Ammien Marcellin, prennent le nom d'Alains dans un sens collectif, dans lequel il aurait compris les Neuriens, les Budins, les Gélons, les Agathyrses, les Ases, les Mélanchlènes, les Aorses, les Siraces, et probablement aussi ce peuple qui paraît déjà chez Tacite sous le nom de *Turcæ*. Plus tard les Alains furent presque toujours comptés parmi les peuples sarmates, c'est-à-dire slavons : on les nommait alors conjointement avec les Vénèdes; et cette opinion pourrait sembler confirmée par le mot de *Roxalani*, c'est-à-dire Alains et Russes. Néanmoins aujourd'hui la plupart des savans ont renoncé à cette supposition. Quoi qu'il en soit de leur origine, les Alains, peuple vaillant et belliqueux, contre lesquels Arrien crut devoir enseigner aux Romains une tactique militaire particulière, se trouvèrent très anciennement établis au pied du Caucase, entre la Mer-Noire et la Mer-Caspienne, où Reineggs (*Description du Caucase*, II, 15) en trouve encore des restes dans une peuplade nommée par les Tatars *Edeki Alan*. Ils avaient leurs noms de ces montagnes, dit Ammien Marcellin (*ex montium appellatione cognominati*). Se rapprochant de plus en plus des Goths, ils ne tardèrent pas à se précipiter sur eux. Des Palus-Méotides, où la ville d'Asof rappelle encore aujourd'hui le nom d'une de leurs branches, des *Ases* (*voy.*), ils s'étendirent jusqu'au Dniepr, et, après de vains efforts pour entamer l'empire romain du côté de l'Orient, ils se jetèrent à l'Occident vers la Germanie, qu'ils ravagèrent à la suite des Huns. En 406, ils se portèrent du Danube au Rhin, se rendirent maîtres des Gaules de concert avec les Vandales, puis pénétrèrent en Espagne et en Lusitanie, et ne s'arrêtèrent qu'en 418, où Vallia, roi des Visigoths, leur fit éprouver une défaite décisive. Au milieu

du v^e siècle de notre ère, on les retrouve parmi les compagnons d'Attila; et à l'année 464 il en est question encore dans l'histoire d'Italie. La plupart cependant se portèrent vers la Scandinavie; d'autres se réfugièrent dans les montagnes du Caucase, où vivent, ainsi qu'il a été dit, leurs descendans dans le Lesghistan, le Daghestan et le Chirvan. Quelques historiens les ont appelés *Huns blancs*, peut-être du nom d'Albani (*albus*), qui ne serait qu'une corruption de celui d'Alani, et auquel les provinces du Caucase ont dû une de leurs plus anciennes dénominations (*voy.* ALBANIE).

Ce furent d'excellens cavaliers, au point qu'on peut les nommer les Cosaks des anciens. Denys de Charax (*voy.* dans Graberg de Hemso, *la Scandinavie vengée de l'accusation d'avoir produit des peuples barbares*, etc. Lyon, 1822) rapporte que leur pays abondait en chevaux; et il leur donne cette épithète : ἀλκήεντες Ἀλανοί, braves Alains. « Les dangers de la guerre, dit Ammien Marcellin, ont pour eux le même charme que le loisir a pour des hommes d'un naturel paisible : mourir dans une bataille est regardé chez eux comme un bonheur... Ils rendent un hommage particulier au dieu de la guerre (à Odin?), patron du pays qu'ils parcourent, etc. (XXXI, 2). » J. H. S.

ALALITE, *voy.* AUGITE.

ALAMANNI (LUIGI), célèbre poète italien, naquit à Florence en 1495, d'une famille distinguée. Son père était dévoué au parti des Médicis : il fut lui-même en très grande faveur auprès du cardinal Jules, qui gouvernait sous le nom du pape Léon X : mais, croyant avoir à se plaindre d'une injustice, Alamanni entra dans une conspiration contre sa vie. Le plan fut découvert : Alamanni s'enfuit à Venise, et, le cardinal étant parvenu au pontificat sous le nom de Clément VII, il se réfugia en France. Cependant Florence ayant profité des malheurs de ce pontife pour se remettre en liberté, Alamanni se hâta d'y retourner. Il fut chargé des affaires de la république à Gênes; il accompagna l'amiral André Doria sur la flotte qui amena, quelque temps après, Charles-Quint de l'Espagne en Italie, où ce prince voulait mettre ordre aux affaires de Florence et la soumettre au pouvoir des Médicis. Banni par le duc Alexandre à la suite de cette nouvelle révolution, Alamanni retourna en France, où les bienfaits de François I^er le retinrent. Il y composa la plus grande partie de ses ouvrages. Le roi avait pour lui une si haute estime qu'après la paix de Crespi, en 1544, il le nomma son ambassadeur auprès de Charles-Quint. Alamanni remplit cette mission avec beaucoup d'habileté. On raconte que, dans sa harangue à l'empereur, il parla avec emphase de l'aigle impériale. Charles-Quint, se souvenant d'une satire politique du même poète, où le coq se moquait de l'aigle, lui répétait ses propres paroles :

..... L'aquila, grifagna
Che per più devorar duoi rostri porta *.

Alamanni, sans se déconcerter, répondit : « Prince magnanime, je parlais alors comme les poètes à qui la fable est permise; maintenant je parle en ambassadeur obligé de dire la vérité. » Il jouit de la même faveur auprès de Henri II, qui le chargea également de plusieurs négociations. Il mourut à Amboise, où il avait suivi la cour, en 1556. Ses principaux ouvrages sont : 1° un recueil d'églogues, d'hymnes, de satires, d'élégies, de fables et d'autres poésies légères, dont le Trissin lui conteste l'invention; 2° *Opere toscane;* 3° *la Coltivazione :* ce poème didactique, en vers libres, fut imprimé par Robert Étienne à Paris en 1546; c'est le meilleur ouvrage du poète. 4° *Girone il Cortese*, poème épique en 24 chants, Paris, 1548, d'après un vieux poème français du même nom; 5° *La Avarchide*, poème en 24 chants, dans lequel il cherchait à imiter Homère; mais le siége de Bourges (*Avaricum*) ne lui inspira pas une autre Iliade; enfin, 6° une comédie en vers, *Flora*, et quantité d'épigrammes. La facilité, la clarté et la pureté du style distinguent les ouvrages d'Alamanni : mais on voudrait y trouver plus d'énergie et d'élan poétique. *C. L.*

ALAMANS, *voy.* ALEMANNI.

(*) L'aigle, oiseau de proie qui porte deux becs pour dévorer davantage.

ALAMBIC. On donne ce nom, d'origine arabe, à un appareil destiné à la distillation de diverses substances liquides ou volatiles.

Les alambics sont quelquefois de verre, mais plus ordinairement d'étain ou de cuivre étamé. Ils peuvent varier pour la forme et la dimension : mais ils se composent toujours de trois pièces principales, appelées la chaudière, le chapiteau, et le réfrigérant, ou conducteur.

La chaudière est un vase de cuivre étamé, qui se place sur un fourneau, et dans lequel on place, soit à feu nu, soit au bain-marie, les substances qu'on veut distiller. La chaudière portait autrefois le nom de cucurbite; elle se réunit avec le chapiteau; et l'on dispose la jointure de manière à ce que ni liquide ni vapeurs ne puissent s'échapper par-là.

Ce qu'on nomme chapiteau n'est autre chose qu'un couvercle d'une forme particulière. C'est un cylindre terminé par une calotte sphérique, à laquelle est soudé un gros tuyau dont l'usage est de conduire au dehors les vapeurs qui se forment pendant la distillation. Mais ces vapeurs se perdraient dans l'atmosphère, et le but de l'opération serait manqué, si à l'extrémité du chapiteau ne s'adaptait une troisième pièce qui les conduise et les recueille; cette pièce est le *réfrigérant.*

Tout ce qu'il importe d'observer dans la construction du réfrigérant ou condenseur, c'est que les vapeurs soient rassemblées et refroidies. Le plus connu et le plus communément employé est celui qu'on appelle *serpentin,* et qui consiste dans un tuyau disposé en hélice et renfermé dans un vase plein d'eau, de telle sorte cependant que les deux extrémités soient libres, la supérieure pour s'adapter au bec latéral du chapiteau, l'inférieure pour laisser écouler le produit dans un vase destiné à le recevoir.

Pour la distillation en grand de l'eau-de-vie, on s'est attaché à ménager le combustible en faisant échauffer plusieurs chaudières avec un seul fourneau, au moyen de la vapeur, et à employer, au lieu d'eau dans le réfrigérant, du vin qui doit à son tour passer dans l'alambic.

La manière de disposer les alambics pour en faire usage, ainsi que celle de les diriger, sera exposée à l'article DISTILLATION. F. R.

ALAND (ILES D'), pron. Oland. C'est un groupe d'îles situé dans le golfe de Bothnie, entre les 59° 47′ et 60° 32′ de latitude, et les 36° 57′ et 39° 47′ de longitude de l'Île-de-fer. Ce groupe, y compris l'île principale qui porte le même nom, a 22 milles carrés et 14,000 habitans. Aland seul en a plus de 9,000. On en trouve dans plus de 80 de ces îles ou rochers. Elles sont arrosées par des ruisseaux et des lacs, et ont quelques bons ports. En 1809, la Suède les a cédées à la Russie avec tout ce qu'elle possédait en Finlande. Le gouvernement y a fondé une ville, et en a fortifié quelques points. Le sol en est si pierreux et la couche de terre qui le recouvre si légère, que souvent en été les moissons se dessèchent avant de mûrir. L'agriculture, la pêche du chien de mer et du hareng, et les transports par mer, fournissent aux besoins des habitans. Le pin, le pinastre, l'aulne et le noisetier, sont les seuls arbres qui y croissent; mais les coupes qu'on en fait ne suffisent pas aux besoins de la consommation. On n'y voit presque plus d'arbres fruitiers. On a placé un télégraphe sur le rocher de Signilskar, qui regarde la Suède. Les îles d'Aland procurent à la flotille russe un abri dans des ports fortifiés d'autant plus avantageux que la force des courans opposés du golfe de Bothnie et du golfe de Finlande abrège de beaucoup les effets et la durée des hivers dans les ports et dans les rades, et qu'elles mettent cette puissance à portée d'observer l'entrée des vaisseaux dans le lac Maler, ainsi que le cabotage suédois le long des côtes occidentales du golfe de Bothnie, et de protéger le sien sur les côtes orientales. *C. L.*

ALARIC, nom de deux rois des Visigoths, de la famille des Baltes, race célèbre dans les fastes de ce peuple,

ALARIC I^er^. C'est à l'année 395 de l'ère chrétienne que l'histoire, pour la première fois, fait mention de ce conquérant. C'était l'époque où les Goths se réunirent aux armées de Théodose-le-Grand

pour combattre les Huns qui menaçaient alors l'empire en Occident; mais ce fut à cette alliance même qu'Alaric dut de connaître la faiblesse de l'empire romain, connaissance qui lui fit prendre la résolution de l'attaquer. La discorde qui régnait entre les successeurs de Théodose, Honorius et Arcadius, et entre leurs ministres Rufin et Stilicon (*voy.* ces mots), facilita l'exécution de son plan. Excité, soldé même par Rufin, il dévasta vers l'an 400 de J.-C. les provinces romaines situées au sud du Danube, menaça Constantinople, et parcourut la plus grande partie de la Grèce en la pillant. Cependant Stilicon parvint à l'arrêter, et, après d'horribles ravages, Alaric fut obligé d'opérer sa retraite. Mais peu satisfait des vains honneurs qu'on lui avait décernés, et du titre de général romain dont l'avait investi Honorius pour se servir de lui contre Arcadius, son frère, il n'hésita pas à entrer en Italie, après avoir été proclamé par son armée roi des Visigoths, et malgré tous les efforts de Stilicon qui réussit pendant quelques années à repousser ses attaques, par les batailles qu'il gagna sur lui aux rives de l'Adda et dans les champs de Vérone. Plein d'estime pour son adversaire, Alaric accorda encore une fois la paix qu'on lui demandait, mais il exigea un dédommagement pour s'être mis en campagne; et, d'après le conseil de Stilicon, Honorius lui promit 4,000 livres pesant d'or. Stilicon perdit la vie avant que cette somme fût payée. Alaric mena, en 409, son armée en Italie, pour rappeler à Honorius ses promesses : l'empereur se réfugia à Ravenne; et Alaric bloqua tellement Rome même, que cette ville fut obligée de se racheter par une énorme rançon. Puis recommencèrent les négociations : l'empereur rejeta les conditions du vainqueur, et ce dernier assiégea en conséquence Rome une seconde fois. La famine amena bientôt un nouvel accommodement : le sénat proclama empereur à la place d'Honorius le commandant de la ville, Attale; mais celui-ci montra si peu d'habileté qu'Alaric lui fit abdiquer publiquement, en 410, une dignité pour laquelle le commandant n'était pas fait. Après une dernière tentative auprès d'Honorius, Alaric assiégea Rome pour la troisième fois. Les Goths, cette fois, pénétrèrent dans la ville, la pillèrent, en incendièrent une partie, et dispersèrent quelques-uns des plus précieux trésors de la science et des arts. On vanta cependant la modération qu'Alaric montra en cette occasion : il avait recommandé d'épargner les églises, ainsi que ceux qui s'y étaient réfugiés. La capitale du monde alors subit le sort qu'elle avait fait éprouver long-temps aux cités prises par ses armes : les richesses que pendant tant de siècles l'avidité des Romains avait amassées dans toutes les parties du monde devinrent en un jour la proie des barbares. Alaric abandonna Rome, après y être resté six jours; son dessein était de conquérir la Sicile et même l'Afrique. Il ravagea la Campanie, la Pouille et la Calabre, et allait s'embarquer, lorsque la mort le surprit dans ces dernières provinces, à Cosenza, en 410. On l'enterra dans le lit du fleuve Busento : afin que les Romains ne pussent découvrir ses cendres, on avait détourné les eaux de cette rivière auxquelles ensuite on fit reprendre leur cours. Pendant que les Goths se livraient au désespoir, Rome et l'Italie célébraient des fêtes publiques : le monde jouit d'un instant de repos; mais Alaric avait montré aux barbares le chemin de Rome, et tous n'usèrent pas de leurs forces avec la même modération que lui.

ALARIC II, fils d'Euric, conquérant de l'Espagne et roi des Visigoths, régna vers l'année 484 sur le pays qui s'étend depuis le Rhône jusqu'aux Pyrénées. Clovis, qui ne pouvait voir de sang-froid de si belles provinces entre les mains de ces barbares, fit la guerre à Alaric, et le tua de sa propre main à Vouillé, l'an 507. Le recueil de lois connu sous le nom de *Code d'Alaric*, et qui est en partie un extrait de celui de Théodose, fut publié par ordre de Clovis. *C. L.*

ALARME, signal pour réunir les troupes et leur faire prendre les armes tout à coup et d'une manière précipitée; du mot italien *a l'arme* (aux armes).

La *pièce d'alarme* est un canon tou-

jours prêt à donner le signal. Le *poste d'alarme* est l'endroit assigné à un régiment ou à un corps d'armée pour qu'on s'y réunisse en cas d'*alarme*.

On *donne l'alarme* dans les cas d'attaque imprévue : souvent en temps de guerre pour exercer les troupes on donne de *fausses alarmes*, afin de juger de ce qu'on pourrait attendre dans le cas d'un véritable danger. *Voy.* ALERTE. W-z.

ALARMISTE. On nomme ainsi les personnes toujours empressées d'accueillir et de répandre des nouvelles fâcheuses, qui peuvent jeter le trouble et l'épouvante dans la société. Les alarmistes sont nombreux dans tous les temps d'agitation : la crainte et le besoin d'émotion font croire aisément aux bruits sinistres; et la méchanceté aime à s'en faire une arme qu'elle tourne contre le gouvernement ou contre la société entière. Les alarmistes rêvent des complots, des coups d'état, des guerres, des mesures violentes de toute espèce; ils suspectent les bonnes dispositions des dépositaires du pouvoir, des corps chargés du maintien de la sûreté publique, de la force armée. Leur imagination active ou leur mauvaise volonté leur font voir partout dangers, désordres, crimes et bouleversemens. Un alarmiste peut faire beaucoup de mal à l'état, en affaiblissant la confiance des sujets à l'égard du gouvernement, et en portant le trouble dans les esprits. En France, au temps de la terreur, on a qualifié d'*alarmistes* tous ceux qui s'effrayaient de la direction imprimée au gouvernement du pays, et des dangers qui le menaçaient du dehors : leur crime fut si grand aux yeux des jacobins que le conventionnel Barrère demanda, le 17 septembre 1793, que les *alarmistes* fussent punis de mort. S.

ALASKA, langue de terre ou presqu'île du territoire russe de l'Amérique septentrionale, située entre le 55^{e} et le 63^{e} degré de latitude nord. Elle s'étend, dans la direction du sud-ouest, du continent de l'Amérique dont elle est presque séparée par le lac Chélékof jusqu'aux îles Aléoutiennes. Celle d'Ounimak en est séparée par un détroit. La presqu'île d'Alaska, comprise dans le domaine de la compagnie américaine russe, a des habitans assez nombreux appartenant, à ce qu'il paraît, à la race aléoutienne, et qui sont appelés Konia ou Kounga, ou aussi Kagataya-Kounga. J. H. S.

ALAVA (MIGUEL-RICHARDO D'), général espagnol, naquit en 1771 à Vittoria. Il se voua à la marine, et, malgré son extrême jeunesse, il se distingua tellement qu'il parvint bientôt au grade de capitaine de frégate. Peu de temps après il passa dans l'armée de terre avec le grade correspondant. En 1807 il embrassa le parti des Français : il fut membre de l'assemblée de Baïonne, et signa la nouvelle constitution donnée à l'Espagne par la France. Puis il se rendit à Vittoria au-devant du roi Joseph, et l'accompagna à Madrid, en aplanissant toutes les difficultés qui lui étaient opposées sur sa route. Mais il ne lui resta pas fidèle : vers l'époque de la bataille d'Albuhera (1811) il abandonna les drapeaux du prince français et passa à l'armée des indépendans. Lord Wellington ne tarda pas à le distinguer, et le reçut parmi ses aides-de-camp. Après la bataille de Vittoria, Alava, pour empêcher que sa ville natale ne fût pillée, chercha à y pénétrer un des premiers. Par l'influence de Wellington, Alava obtint le grade de général de brigade : mais il resta attaché au service de son protecteur jusqu'après la bataille de Toulouse, époque où il rentra en Espagne. Ferdinand VII le lui fit regretter, car ses services récens n'avaient pu effacer dans l'esprit du roi sa première défection. Il fut mis en prison; toutefois, l'intercession du général anglais lui fit recouvrer la liberté au bout de quelques jours. Alors Alava s'insinua dans les bonnes graces de Ferdinand, au point qu'il fut nommé ambassadeur d'Espagne dans les Pays-Bas, nomination qu'il dut en partie à la recommandation du prince d'Orange. Dans l'exercice de ses fonctions diplomatiques, Alava montra plus de tolérance à l'égard de ses compatriotes bannis qu'il n'avait eu de bienveillance et de justice pour ceux que des opinions différentes avaient jetés dans un autre parti que le sien. Et, tout en exécutant rigoureusement les ordres de son souverain, qui lui prescrivaient d'invoquer les réglemens de police du pays contre

les réfugiés espagnols, il les secourait et les consolait en secret. Son humanité fut peut-être la cause de son rappel, arrivé en 1819. Au commencement de la révolution de 1820, il fut nommé député aux cortès de la province d'Alava. Dans cette assemblée il vota avec les exaltés, et s'éleva à diverses reprises contre ce qu'il appelait les *serviles*. Il fut élu président des cortès pour le mois de mai 1822. Ferme dans son opinion, il n'attendit point pour se décider qu'on sût quelle tournure prendraient les événemens : à la révolte des ennemis de la constitution, en juin 1822, il se plaça dans les rangs de la milice de Madrid, et soutint les généraux Murillo et Ballesteros, qui combattaient pour la défense de la constitution. Plus tard il suivit cette milice à Cadix, où les cortès avaient conduit le roi. Quand l'armée française investit cette ville, en septembre 1823, Alava reçut des cortès la mission de se rendre au quartier-général du duc d'Angoulême pour y négocier de la paix. Les conditions qu'il demanda au nom des cortès, surtout l'octroi d'une constitution représentative, furent rejetées par le prince, qui déclara qu'avant de prendre aucun engagement il était indispensable que Ferdinand VII parût libre au quartier-général français, et qu'on n'écouterait jusque là aucune proposition. Dans une seconde mission, Alava reçut l'assurance que le duc emploierait son influence pour déterminer le roi Ferdinand à accorder à l'Espagne une constitution propre à assurer son bonheur, et qu'après la reddition de Cadix tous les partisans de la révolution jouiraient d'une pleine sécurité, et seraient libres de se rendre au dehors, où ils voudraient. Ces assurances, dont on ne voulut plus se souvenir plus tard quand les vaincus les invoquèrent, n'avaient, il est vrai, aucun caractère officiel; mais elles furent répétées dans la proclamation publiée au nom du roi avant son départ pour le quartier-général français : Ferdinand les déclara nulles ainsi que tous les actes émanés du gouvernement des cortès jusqu'au moment où il était rentré en liberté, et Alava partit avec la plupart des membres des cortès pour Gibraltar, et de là se rendit en Angleterre. En 1825 il était à Paris où il avait accompagné le duc de Wellington. *C. L.*

ALB, *voy.* ALP.

ALBANAIS, *voy.* ALBANIE.

ALBANE (L'), peintre célèbre.

François Albani, né à Bologne en 1578, se voua aux arts dès l'âge de douze ans. Le Guide, son ami d'enfance, le fit recevoir comme élève par Denis Calvart, peintre flamand qui habitait l'Italie (*voy.* CALVART). Il suivit ensuite le même Guide à l'école des Carraches, et, Annibal ayant été appelé à Rome, les deux jeunes rivaux ne tardèrent pas à s'y rendre encore simultanément (1612). Cependant à Rome leur émulation dégénéra en jalousie, au point qu'ils se séparèrent. Un autre de ses condisciples fut le Dominiquin : leur amitié alla jusqu'à leur faire adopter souvent le même style. L'Albane exécuta à Rome, d'après les cartons du Carrache, plusieurs sujets religieux, surtout à l'église de Saint-Jacques des Espagnols. Il a surpassé les anciens et les modernes pour les études de femmes, si l'on excepte cependant le Corrège, qui n'a pas moins de grace. L'Albane a représenté aussi avec succès les vues champêtres : il y retraçait d'une manière parfaite la couleur du feuillage, la limpidité des eaux, la sérénité de l'air. La délicieuse campagne qu'il possédait lui offrit l'avantage d'avoir constamment sous les yeux de beaux sites et la nature agreste dans toute sa vérité. Il excellait dans l'art de peindre les monumens d'architecture, dont il ornait fréquemment ses tableaux. Il a reproduit souvent les mêmes sujets, tels que *Vénus endormie*, *Diane au bain*, *Danaë*, *Galathée*, *Europe* sur le taureau. Dans ses sujets sacrés il a introduit une foule d'anges, dont les têtes sont charmantes. Il est heureux surtout pour les proportions *demi-nature*. Son dessin est irréprochable, et il règne beaucoup d'harmonie dans ses tableaux. On l'a surnommé l'*Anacréon de la peinture*. *Les quatre élémens*, qui comptent parmi ses chefs-d'œuvre, décèlent une imagination éminemment poétique. Ses derniers ouvrages, fruits d'une vieillesse épuisée, ne sont pas estimés à beaucoup près autant que

ses premières productions. Les écrits de l'Albane nous ont été conservés en partie : ils sont importans pour la théorie de la peinture. Il mourut en 1660, âgé de 83 ans. — On trouve une Notice plus détaillée sur l'Albane, et des planches reproduisant ses principaux tableaux, ainsi que le plafond du palais Verospi, dans le grand ouvrage de M. Landon intitulé : *Vies et œuvres des peintres les plus célèbres*. Paris, 1814, in-4°, chez Treuttel et Würtz. S.

ALBANI, famille riche et célèbre de Rome, qui, dans le XVI^e^ siècle, chassée par les Turcs de l'Albanie d'où elle est originaire, se réfugia en Italie. Là elle se partagea en deux lignes, dont l'une fut reçue dans la noblesse de Bergame, l'autre dans celle d'Urbino.

Ces deux branches ont donné à l'église plusieurs cardinaux, un pape, Clément XI, et ont rendu de nombreux services aux arts et à la littérature. La *villa Albani* est riche en collections précieuses réunies surtout par les soins infatigables d'*Alexandre* ALBANI, cardinal, né en 1692 à Urbins et mort en 1779. Un grand nombre des antiques dont cette riche maison de campagne est remplie a été décrit dans l'*Histoire de l'art* du célèbre Winkelmann. Les Français en avaient emmené beaucoup de belles statues et d'excellens bas-reliefs.

Deux personnages de cette famille, contemporains et neveux de Clément XI, doivent être dans cet article l'objet d'une mention particulière. L'un, *Jean-François* ALBANI, né en 1720, devint, très jeune encore, évêque d'Ostie et de Velletri, et cardinal dans sa 27^e^ année. Doué d'une physionomie séduisante, recherché de tous côtés pour son esprit et ses connaissances, il passa sa première jeunesse dans les plaisirs et négligea beaucoup les affaires et les occupations de son état. Il continua cependant d'avoir une influence assez considérable, grace aux jésuites qui, depuis la bulle *Unigenitus*, se regardaient comme obligés envers sa famille. Membre de la congrégation de gouvernement, et attaché en cette qualité aux affaires étrangères pendant les premiers temps de la révolution française, il se prononça avec vivacité contre les principes qu'elle avait pris à tâche de faire prévaloir, et s'attacha fortement à la cause de l'Autriche; mais lorsque les Français vinrent occuper Rome, Albani s'éloigna, et son palais fut livré au pillage. Le cardinal se réfugia d'abord à son abbaye de la Grotte, puis à Naples, que l'approche des Français lui fit quitter également. Il se rendit ensuite à Venise où il contribua à faire élire le pape Pie VII : peu de temps après, le nouveau pape se rapprocha du système français, et le cardinal d'Albani mourut à Rome, doyen du sacré collége, en septembre 1803. Sa faiblesse pour son favori Mariano fut en partie cause qu'Albani, dans deux conclaves, malgré la recommandation de son puissant parti et sa considération personnelle, vit la tiare passer devant lui sans qu'il pût l'obtenir.

Un autre ALBANI (*Joseph*), neveu du précédent et également cardinal, né à Rome en 1750, appartient au sacré collége depuis 1801. Comme beaucoup d'autres grands seigneurs romains, il passa sa jeunesse dans l'oisiveté, préférant la musique à toutes les autres occupations. Il disait souvent lui-même, peut-être pour cacher des plans plus élevés, qu'il avait manqué sa vocation : qu'il aurait dû se faire compositeur au lieu d'être prince de l'église. Néanmoins il développa des dispositions brillantes lorsque la nécessité le força de s'occuper des affaires. Étroitement lié au système de sa famille, il s'attacha aussi à l'Autriche contre la France, et ses ennemis l'accusèrent même de complicité dans l'affreux assassinat de Basseville. En 1796 il se trouvait à Vienne pour y suivre les intérêts du Saint-Siége : mais des lettres adressées au cardinal Cusca, qui furent interceptées et mises sous les yeux du directoire français, fournirent un prétexte au général en chef de la république de rompre l'amnistie et d'occuper Rome. Albani perdit les bénéfices considérables qu'il possédait dans l'Italie supérieure, et son palais même fut séquestré. Il séjourna long-temps à Vienne, et revint à Rome en 1814 où il devint d'abord secrétaire des brefs, et puis légat du pape à Bologne. A l'avé-

nement de Pie VIII il devint secrétaire d'état, place qu'il perdit après l'exaltation de Grégoire XVI: celui-ci cependant le nomma en 1831 commissaire apostolique dans les quatre légations pour y rétablir l'ordre et la paix. Il entra à main armée dans les principales villes et on lui reproche de ne pas avoir empêché des violences que la soldatesque commit sous ses yeux. Aujourd'hui il remplit les fonctions honorifiques de bibliothécaire de la sainte église, et, très avancé en âge, le cardinal jouit toujours d'une haute influence, bien que sa politique tout autrichienne ait trouvé de nombreux adversaires. *L. C. m.*

ALBANIE, nom de la géographie moderne, qu'il ne faut pas confondre avec l'ancien nom d'une contrée située au pied du Caucase, sur les bords de la mer Caspienne, et appelée maintenant Chirvan (*voy.*). L'Albanie actuelle, dans la langue du pays *Skipéri* et en turc *Arnaut,* fait partie de l'empire othoman, et est située sur les bords de la mer Adriatique, à la place de l'Illyrie et de l'Épire de l'antiquité. Dans le moyen-âge on appela cette contrée *Arvenesce*, mot qui ensuite a été changé par les Turcs en Arnaoud et Arnautes. Pour les Albanais, ils nomment leur langue *skipe*, leur pays *Skiperi*, et ils s'appellent eux-mêmes *Skipetars*. L'Albanie a pour limites au nord le Monténégro, la Bosnie et la Servie; à l'orient, la Macédoine et la Thessalie; au midi, la Livadie, et à l'occident la Mer-Adriatique et la Mer-Ionienne. C'est un pays hérissé de montagnes, arrosé de nombreuses rivières et riche en sites magnifiques. Ses principales productions sont le maïs, l'orge, le riz, le tabac, le lin, le chanvre et du bois de construction. La masse de la population offre un caractère qui lui est propre : mais on y trouve mêlés beaucoup de Serviens, de Grecs et de Turcs. Le langage qu'on y parle se ressent de ce grand nombre de peuples. Outre l'albanais, partagé lui-même en plusieurs dialectes, on y entend parler le turc, le grec, etc. On remarque le même partage dans la religion. Les Albanais, dans le moyen-âge, étaient tous chrétiens, mais les uns professaient le rit grec, les autres reconnaissaient l'église latine de Rome: cette division subsiste encore, et de plus on compte dans le pays un grand nombre de musulmans qui date de l'époque où le pays fut soumis aux armes othomanes, dans le XV^e^ siècle de notre ère, et qui se partagent eux-mêmes en deux sectes : les uns ont adopté les croyances sounites (*voy.* Sounites), qui sont celles de l'empire othoman; les autres se sont faits chyites (*voy.* Chyites). Il résulte de cette divergence une extrême aversion des habitans les uns pour les autres. Que si on ajoute à cela l'éloignement du siége du gouvernement othoman, les priviléges de quelques peuplades chrétiennes, telles que les Souliotes qui jouissaient d'une indépendance presque complète, les possessions que la république de Venise et les puissances qui l'ont remplacée avaient conservées jusqu'à ces derniers temps sur la côte (*voy.* au mot Parga), on ne sera pas étonné de l'esprit turbulent et du caractère indomptable qu'ont toujours montré les Albanais. Ce peuple, qui acquit un moment tant de gloire sous le fameux Scanderbeg (*voy.*), est aujourd'hui en proie à l'ignorance, aux superstitions les plus grossières, et à l'absence de toute morale. Les voyageurs s'accordent à ne faire d'exception que pour les chrétiens du rit latin, que leurs relations avec les pays civilisés de l'Europe ont retenus dans le sentier de l'honneur, et quelques tribus mahométanes. Mais tous se font remarquer par leur humeur belliqueuse et par leur courage indomptable: ils excellent surtout dans les guerres de parti et de montagnes. Leur éducation contribue à entretenir ces dispositions martiales: toujours armés, soit pour défendre leurs propriétés, soit pour attaquer celles des autres, ils ne voient de gloire que dans la guerre et ses violences; aussi chez eux voit-on peu de villes proprement dites : chaque maison est isolée et placée sur une hauteur, de manière à pouvoir au besoin devenir une espèce de forteresse. On sait que depuis quatre siècles les Albanais ainsi que les Bosniaks ont fait le noyau des armées othomanes. Avides d'argent et ne pou-

vant en gagner chez eux, ils se sont mis au service des pachas d'Égypte, des deys de Tunis, de Tripoli et d'Alger. Les Albanais du rit latin préféraient s'attacher aux gouvernemens vénitien et napolitain, auprès desquels ils formaient des régimens particuliers. Quant à ceux du rit grec, ils ont aidé depuis un demi-siècle à repeupler la Morée et les contrées de la Grèce qui furent dévastées à l'occasion de la malheureuse insurrection de 1770. L'Albanie jeta un grand éclat sous la domination passagère d'Ali-Pacha (*voy.*), et ce féroce satrape parvint à imposer silence à toutes les ambitions particulières pour faire triompher la sienne propre. Les Albanais se souviennent encore de son nom, qu'ils mêlent dans leurs chansons à celui de Scanderbeg. Mais depuis la mort du tyran, l'esprit de faction s'est encore emparé des beys et des notables du pays, et il est probable que l'autorité othomane aura de la peine à s'y faire obéir. Les deux principales villes sont Scutari et Janina. R.

ALBANO, petite ville de la Campagne de Rome, à cinq lieues et un quart sud-sud-est de la capitale, et siége d'un évêché érigé l'an 300. Elle a plusieurs beaux palais, entre autres celui de Corsini. Elle est en été le séjour de beaucoup de riches Romains qui viennent y respirer un air salubre (*voy.* l'article Albe). A peu de distance de là il y a un vieux tombeau qu'on voudrait faire passer pour celui d'Ascagne, et plus loin un monument qu'on désigne comme étant le tombeau des Horaces et des Curiaces. Ce sont cinq tombelles en forme de cônes tronqués assez bien conservées. Le *canal d'Albano*, creusé dans les temps anciens, servait d'écoulement au lac du même nom, lorsque son niveau était trop élevé. Val. P.

ALBANY, *voy.* New-York.

ALBANY (Louise-Marie-Caroline ou Héloïse, comtesse d'), née en 1753, cousine du dernier prince régnant de Stolberg-Gedern, mort en 1804, épousa en 1772 le prétendant d'Angleterre, Charles Stuart, et prit après ce mariage le nom de comtesse d'Albany. Cette union fut stérile et malheureuse. Pour échapper aux tristes effets de la brutalité de son mari presque toujours plongé dans un dégradant état d'ivresse, elle se réfugia en 1780 dans un cloître. Après la mort de son époux, arrivée en 1788 (*voy.* Édouard), la cour de France lui fit une pension annuelle de 60,000 fr. Elle survécut à la maison Stuart, qui s'éteignit par la mort de son beau-frère le cardinal d'York (*voy.* Stuart). Elle mourut à Florence, le 29 janvier 1824, dans sa soixante-douzième année. Alfieri, à qui elle voua un attachement constant et payé de retour, a transmis à la postérité son nom et ses malheurs dans ses ouvrages et dans la biographie particulière qu'il lui a consacrée. Ce poète célèbre reconnaissait lui devoir ses plus belles inspirations. Elle fut la seule femme dont, selon son expression, l'*aurea catena* pouvait assujétir son cœur volage et indomptable. Sans l'amitié de la comtesse d'Albany il n'aurait, de son propre aveu, rien fait de distingué, *senza la quella non avrei fatto nullo di buono.* La peinture qu'il a faite de sa première entrevue avec son amie respire un sentiment vrai et profond. Entourée d'étrangers, et étrangère elle-même à l'Italie, la jeune et belle comtesse d'Albany était l'objet de l'attention de tous; dès qu'elle paraissait elle attirait tous les cœurs : son esprit éminent et ses autres qualités lui conciliaient tous les hommages; et le sombre Alfieri lui-même, captivé par le charme qui l'attachait à la personne de la comtesse, s'était entièrement soumis à ses volontés et à sa raison supérieure (*voy.* Alfieri). Leurs cendres sont réunies dans un tombeau commun dans l'église de la Croix à Florence, entre Machiavel et Michel-Ange. Amie passionnée des arts, la comtesse d'Albany avait vécu entourée d'un cercle d'artistes dont elle encourageait le talent et protégeait les intérêts. Elle légua sa bibliothèque à l'un d'eux, à M. Fabre, peintre distingué à qui elle avait voué une affection particulière; celui-ci en a fait don à la ville de Montpellier qui lui a donné le jour et où il s'est retiré. *C. L.*

ALBATRE (*alabastrum*). C'est un dépôt calcaire qui se forme dans les carrières de marbre, une variété de la chaux

carbonatée de Haüy. On le trouve très rarement blanc (*voy.* ALABASTRITE). Le plus ordinairement il offre des nuances plus ou moins variées et rembrunies. D'ailleurs il est dur, moins que le marbre il est vrai, mais d'un grain fin qui le rend susceptible de recevoir un beau poli. On connaît plusieurs espèces d'albâtre : les plus estimées sont l'*albâtre agate* et l'*albâtre onyx*, qui présentent des veines de diverses couleurs. On en fait des camées, des vases et d'autres objets de curiosité.

L'albâtre se trouve dans divers pays; mais c'est principalement dans la partie méridionale de l'Europe qu'on le rencontre. Malte, la Sardaigne, la Provence en fournissent. On en a même trouvé de très beaux morceaux dans les carrières de plâtre de Montmartre près de Paris. F. R.

ALBATROS (*diomedea*), oiseau aquatique de l'ordre des nageurs, qui se trouve principalement entre les tropiques, au cap de Bonne-Espérance et dans les mers australes. C'est le plus gros des oiseaux d'eau, et son volume lui a fait donner par les marins le nom de *mouton du Cap*. Cependant cet animal est pacifique et ne se nourrit que de petits poissons, et devient souvent lui-même la pâture des oiseaux de proie. Il mange avec une extrême gloutonnerie et se gorge d'alimens, quelquefois au point de ne pouvoir plus se mouvoir. La chair des albatros est dure et de mauvais goût: aussi ne la mange-t-on que dans les cas de nécessité. Cependant les habitans du Kamtchatka leur font la chasse, parce qu'ils emploient à divers usages les os des ailes. F. R.

ALBE (*Alba longa*), ville du Latium, bâtie, dit-on, par Ascagne, fils d'Énée. Énée Sylvius, deuxième fils de ce dernier, y régna après Ascagne et fut le chef d'une assez longue suite de rois plus ou moins douteux, parmi lesquels figure Numitor, père de Rhéa Sylvia et aïeul de Romulus et de Rémus. En conséquence, on considère Albe comme la mère de Rome. Mais celle-ci ne tarda pas à être en guerre avec elle. Dès le règne de Tullus Hostilius la supériorité se trouva du côté de Rome (*voy.* HORACES et CURIACES). Quelque temps après Tullus la rasa entièrement, et elle ne se releva que pour être une colonie romaine.

Vers les derniers temps de la république et sous l'empire, les environs de cette petite ville étaient remplis de magnifiques maisons de plaisance appartenant aux grands de Rome. C'est dans leurs palais d'Albe que Tibère et Domitien s'abandonnaient à la volupté ou méditaient à loisir les actes odieux qui leur ont valu une flétrissante immortalité.

Aux environs d'Albe s'élevait le *mont Albain*, remarquable en ce que tous les ans les consuls y présidaient à la célébration solennelle des cérémonies instituées en commémoration de l'alliance formée sous Tarquin-le-Superbe entre les Romains et les Latins. — Le lac d'Albe (*lago d'Albano*) est une merveille de la nature et de l'art des anciens. Comme ceux de Bolsena et de Vico, il paraît être le cratère d'un volcan éteint. Pendant la guerre de Véies (395 ans av. J.-C.) ce lac prit, au milieu d'un été très chaud et sans causes visibles, un accroissement considérable. Les devins étrusques répandirent le bruit que Véies tomberait si l'on donnait une issue aux eaux du lac; et les Romains, confirmés dans cette opinion par une réponse de l'oracle de Delphes, exécutèrent pour cet objet de superbes constructions, dont en conséquence on fait vulgairement honneur au grand Camille. C'est vraisemblablement des Étrusques, peuple habile en architecture, que les Romains, lors de l'exécution de ce monument, apprirent l'art de conduire des canaux souterrains que bientôt ils prolongèrent comme mines jusque sous les fortifications de Véies, et qui leur facilitèrent la conquête de la ville. Le canal d'écoulement du lac de Véies a 3,700 pas de long et six pieds de hauteur, sur trois et demi de large. Niebuhr, dans son *Hist. rom.*, II^e^ part., p. 234, regarde cet ouvrage merveilleux comme un travail très ancien entrepris à frais communs par la confédération des peuples latins, ou, si les Romains n'y sont pas étrangers, comme appartenant à l'époque des rois de Rome. — Le *vin d'Albe* était célèbre chez les Romains, témoins les odes d'Horace, et il l'est encore aujourd'hui,

même hors de l'Italie, sous le nom de *vin d'Albano*.— On donne le nom de *pierre d'Albe* à une pierre d'un gris foncé, et qu'on extrait par gros blocs près de la villa Albana. Il y en a deux espèces, le *sperone* et le *peperino*. C'est en pierre d'Albe, dit Winckelmann (OEuv., édit. Fernow, t. I, p. 347), que furent construites, l'an de R. 387, les fondations du Capitole, fondations dont on peut voir encore à terre cinq assises de grosses pierres. Le grand égout, *Cloaca maxima*, ouvrage des Tarquins, le plus ancien monument funéraire des Romains près d'Albano, et une autre des plus anciennes constructions de ce peuple, le canal d'écoulement du lac d'Albe (an de R. 358), aujourd'hui *lago di Castello*, sont aussi bâtis en pierre d'Albe. *C. L. m.*

ALBE (DUC D'), fameux capitaine espagnol, généralissime des troupes de Charles-Quint et de Philippe II, le fléau des hérétiques et le bourreau des Belges.

Fernando Alvarez de Toledo, duc d'Albe, titre que sa famille tenait d'*Alva de Tormès*, petit endroit de la province de Salamanque, lequel lui servait de résidence, naquit en 1508 dans une maison illustrée par plusieurs générations de vaillans et habiles guerriers plus encore que par son ancienne noblesse. *Ferdinand de Toledo*, grand-père du duc d'Albe qui nous occupe, avait rendu d'éminens services aux rois Ferdinand le Catholique et Charles I^er^, à la guerre contre les Maures de Grenade et contre les Français; son fils, *Garcias de Toledo*, après avoir commandé les flottes espagnoles dans la Méditerranée, avait trouvé la mort dans un combat livré en 1510 à l'armée des Sarrasins; et Fernando Alvarez n'avait que deux ans quand Garcias laissa veuve sa mère Béatrix de Pimentel, fille du comte de Bénévent. Cette perte n'influa pas sur l'éducation du jeune enfant, auquel son grand-père consacra dès lors les plus tendres soins, et dont les meilleurs maîtres furent appelés à développer les facultés. Ferdinand de Toledo voulut que dès l'âge le plus tendre son petit-fils fût nstruit dans les sciences militaires, ainsi que dans celles qui forment l'économiste et l'homme d'état, et il n'attendit pas que l'âge eût entièrement développé ses forces pour l'envoyer même à l'école pratique des combats. Ferdinand Alvarez n'avait que seize ans lorsqu'il fit sa première campagne contre la France, sous le connétable de Castille, et lorsqu'il assista à la prise de Fontarabie; dès l'année suivante son nom fut honorablement cité parmi les jeunes officiers espagnols qui s'étaient distingués à la fameuse bataille de Pavie (*voy.* ce mot). Cependant Charles-Quint n'avait pas alors une haute idée de la capacité du jeune Tolédo, qui ne s'était point encore révélée. Ce ne fut que depuis la mort de son grand-père, arrivée en 1527, que le duc d'Albe commença à donner quelques preuves de ce génie qui plus tard lui fit prendre place parmi les premiers capitaines de son siècle. Depuis sa campagne de Hongrie, où il avait suivi Charles-Quint pour combattre Soliman II, le nom d'Albe fut constamment cité avec distinction dans les guerres nombreuses dont, au commencement du XVI^e^ siècle, l'Europe était affligée. Le peu d'estime que son roi lui avait témoigné contribua peut-être à développer de plus en plus ses talens. De retour d'Afrique, où l'empereur avait enlevé la ville de Tunis au corsaire Chereddin ou Haïraddin Barbarossa (*voy.* l'article BARBAROSSA), d'Albe s'arrêta malgré lui devant Marseille, dont le siége, suivant sa prédiction, n'eut aucun résultat. En 1541 il retourna en Afrique et assista à la vaine tentative que l'armée espagnole, commandée avec autant de bravoure que de talent par l'empereur en personne, fit contre Alger, où les corsaires, humiliés à Tunis, avaient relevé la tête. En 1542 il soutint à Perpignan un siége de six mois contre les Français, et força ces derniers à renoncer à leur entreprise.

A l'âge de 35 ans, le duc d'Albe mûri par une longue expérience des affaires et des combats, commença à jouer le grand rôle que lui réservait surtout le règne de Philippe II. Charles-Quint lui-même y contribua. Lorsque ce prince, voyant que sa présence était nécessaire à l'Empire, quitta l'Espagne pour s'aboucher avec le pape et passer de l'Italie en Alle-

magne, la tâche de diriger le jeune Philippe qui avait été nommé régent du royaume, fut confiée au duc d'Albe, aussi habile dans les affaires du cabinet qu'exercé au métier des armes. Cependant l'Empereur, dont l'autorité méconnue par les princes d'Empire sollicitait des mesures rigoureuses, ne fut pas long-temps à s'apercevoir que cette dernière qualité de son général était pour lui la plus précieuse : il appela en conséquence le duc d'Albe en Allemagne, où il le nomma généralissime de toutes les troupes impériales. En cette qualité, le duc prit une part active à la guerre de Smalkalde (*voy.* ce mot) que la rivalité des états d'Empire et les discussions religieuses firent éclater en 1546, et ce fut sous sa direction que l'Empereur gagna la bataille de Muhlberg (*voy.* ce mot), si fatale aux libertés germaniques et en particulier à l'électeur de Saxe Jean-Frédéric qui fut fait prisonnier. Le conseil de guerre auquel Charles-Quint remit la décision du sort de ce prince malheureux fut présidé par le duc : c'était lui demander l'arrêt de mort qu'il rendit en effet. Car à mesure que les talens d'Albe s'étaient développés, sa cruauté, son orgueil, son attachement superstitieux aux préceptes de l'église avaient également percé, et il sembla que sa perfidie et son caractère féroce, qu'il dissimulait aussi long-temps que son génie était resté caché, attendaient pour se montrer à tous les yeux que celui-ci eût aussi pris son essor. Si cet arrêt ne fut pas exécuté, la faute n'en fut point au duc; car, ayant suivi l'empereur à Wittenberg, il osa même lui proposer de violer la tombe de Luther pour faire brûler le corps de cet *hérésiarque*. Mais heureusement Charles-Quint ne partageait pas les vues étroites de son général. « Je fais la guerre aux vivans, lui répondit-il; laissons en paix les morts! » Généreux après la victoire, Charles avait aussi pardonné au landgrave de Hesse, Philippe-le-Magnanime, l'appui qu'il avait prêté à l'électeur, son ami; et si, malgré ce pardon, Albe put arrêter le soir même ce prince trompé, au moment où il se levait de la table où le duc l'avait lui-même convié, c'est que le farouche guerrier avait probablement reproché à l'Empereur la clémence dont il aimait quelquefois à faire usage, et appelé sur ce captif toute sa sévérité. Soit pénétration de sa part, soit jalousie, d'Albe avait aussi engagé son maître à se tenir en garde contre l'ambitieux Maurice dont la trahison l'avait si bien secondé à la bataille de Muhlberg, et qui pourrait bien, pensait-il, en faire un second essai contre l'Empereur même : ce monarque, cette fois, aurait dû suivre un conseil dont le malheur d'Inspruck ne tarda pas à lui attester la sagesse. Quand ce malheur arriva, le duc d'Albe était retourné en Espagne auprès de son royal élève, et il accompagna celui-ci dans un voyage qu'il fit en Italie et en Allemagne. Charles-Quint, malade et défait, signa malgré lui, en 1552, la convention de Passau, et se rendit ensuite dans les Pays-Bas pour se venger sur la France des humiliations que les princes d'Empire lui avaient fait subir. Henri II avait profité des embarras de son rival pour détacher du Saint-Empire les évêchés de Metz, Toul et Verdun : Charles ne pouvait consentir à lui laisser la première de ces villes, forteresse du premier rang et l'un des boulevards de l'Allemagne. Plusieurs fois il avait envoyé au duc d'Albe l'ordre de le rejoindre : mais celui-ci avait trouvé des prétextes pour ne point obéir à un monarque qu'il voyait sur son déclin, et auquel il préférait la fortune naissante de Philippe : au moment d'assiéger Metz il l'appela de nouveau, et cette fois le général obéit. Mais fortifié d'ouvrages nouveaux, pourvu de provisions de toute espèce et défendu par le duc François de Guise, Metz fut vainement assiégé, et tous les efforts des troupes espagnoles animées par la présence de leur roi et d'un général en qui elles avaient pleine confiance n'amenèrent aucun résultat. Charles-Quint levant le siége retourna dans les Pays-Bas et le ministre-duc se hâta de rejoindre le régent, au profit duquel Charles abdiqua la couronne en 1556. Philippe II, le plus puissant monarque de cette époque, continua sur le trône au duc d'Albe la confiance qu'il lui accordait déjà quand il fut en quelque sorte sous sa tutelle, et lui de son côté, content du rôle élevé qu'il jouait

à côté de son roi dont il était pour ainsi dire le bras droit, lui témoigna constamment une soumission entière, et poussa son dévouement jusqu'à se rendre l'instrument aveugle de ses plus odieux caprices.

Au moment de l'abdication de Charles-Quint, d'Albe faisait la guerre en Italie contre le pape Paul IV, qui, pour établir son neveu, avait provoqué une rupture entre la France et l'Espagne. Après avoir repoussé les troupes pontificales et menacé Rome, il se retourna pour arrêter la marche du grand Guise qui se précipitait sur lui avec son impétuosité ordinaire. Il n'accepta pas la bataille que Guise lui offrit, mais déconcerta et affaiblit ce capitaine en le tenant en échec et en déjouant par de savantes manœuvres toutes ses tentatives. Bientôt François de Guise retourna en France, menacée alors par une armée formidable que Philippe poussa sur Paris et qui remporta en 1557 la victoire de Saint-Quentin : d'Albe, dont la superstition lui reprochait la guerre faite au saint-père, s'empressa alors d'accepter la paix offerte par Paul IV, lui rendit tout ce qu'il lui avait enlevé, et courut à Rome demander pardon à genoux au pontife d'avoir tiré l'épée contre lui. Mais la bataille de Saint-Quentin, fatale pour la France si les Espagnols avaient su en profiter, n'avait guère amené de résultats, et Philippe, inhabile à commander les armées, penchait pour la paix. Elle fut signée à Câteau-Cambresis le 3 avril 1559, et rendit à la France les conquêtes faites par les Espagnols en Picardie. Elisabeth de France, fille de Henri II, fut promise au roi d'Espagne, arrivé alors à l'apogée de sa puissance, et celui-ci envoya à son généralissime l'ordre d'aller à Paris conclure ce mariage. Le duc d'Albe jouissait d'une haute réputation, et, malgré les maux dont il avait frappé la France, son talent militaire, son influence, sa gloire lui valurent le plus brillant accueil. Il fut comblé d'honneurs à la cour, et les seigneurs français, en l'environnant d'hommages, ne firent qu'imiter en cela l'exemple de Henri II leur maître. Après cette mission, d'Albe retourna en Espagne, où il dirigea les affaires jusqu'à l'insurrection des Pays-Bas.

Ici commence pour lui une nouvelle période, celle qui dut mettre le sceau au triste renom que sa cruauté, on peut dire sa férocité, lui avaient déjà acquis.

Les Flamands étaient contrariés dans leur développement matériel autant que dans leurs croyances religieuses, et menacés surtout de perdre l'espèce d'indépendance et les priviléges dont ils avaient long-temps joui et à la faveur desquels leur industrie, et leur commerce florissaient, mais que les troupes espagnoles laissées au milieu d'eux commençaient à ne plus respecter : ils se soulevèrent et la noblesse forma une ligue à laquelle le propos brutal d'un courtisan fit donner le nom de *ligue des gueux* (*voy.* GUEUX et COMPROMIS). Cependant cette ligue ayant bientôt été dissoute, la pacification des Pays-Bas parut facile. Marguerite de Parme, gouvernante de ces provinces, conseilla, pour l'opérer, des mesures de conciliation, et en promit le meilleur succès : mais Philippe préféra à ses sages conseils les avis sanguinaires du duc d'Albe, plus conformes à ses propres dispositions. Non-seulement la guerre fut résolue, mais le duc fut lui-même chargé de la conduire, et cette nomination, en déclarant que l'épée et le sang décideraient la question, ôta tout espoir aux Flamands, et ne leur laissa plus d'alternative que la soumission ou l'échafaud.

En effet, le ministre-général réunissait en lui deux qualités qui devaient le rendre également odieux et redoutable aux insurgés, le dévouement le plus servile à la volonté absolue de son maître et une haine superstitieuse de toutes les hérésies. Aussi la seule nouvelle de son approche engagea-t-elle des milliers de négocians et de manufacturiers attachés aux franchises du pays ou aux croyances nouvellement répandues, à quitter les Pays-Bas pour chercher ailleurs un asile. Il arriva enfin au mois d'août 1567 avec une troupe peu nombreuse, mais bien disciplinée; montra à Marguerite de Parme des pouvoirs illimités qui la dépouillèrent de toute influence, au point qu'elle ne put y répondre que par une

démission; et se disposa à sévir contre le passé autant qu'à prévenir de nouveaux désordres. Les troupes furent réparties dans les principales villes, obligées de pourvoir aux dépenses qu'entraînait la construction de citadelles élevées contre les citoyens : il institua un tribunal de douze juges, présidé d'abord par lui-même et ensuite par son favori, l'infâme Jean de Vargas, qui n'avait pas craint de déclarer en public que les Belges ne méritaient pas mieux qu'une potence, et qui ne perdit aucune occasion d'agir, d'après ce principe. Aussi son tribunal, nommé alors *conseil d'insurrection*, fut-il flétri par l'histoire du nom de *tribunal de sang*, que ses horribles sentences n'ont que trop bien justifié. Brûler, pendre, décapiter, écarteler, c'était le spectacle de tous les jours; et le 1^er^ juin 1568 vit exécuter à la fois vingt-deux gentilshommes. Après une longue captivité, les comtes d'Egmont et de Hoorne (*voy.* ces articles), l'honneur de la noblesse néerlandaise, portèrent leur tête sur l'échafaud, et le duc, témoin de l'exécution, versa des larmes hypocrites. Le prince d'Orange échappa par la fuite au même sort. L'illustration, la noblesse, la fortune étaient un crime aux yeux du tyran; montrer du talent c'était courir à sa perte; un léger indice suffisait pour faire incarcérer les plus paisibles citoyens; et, pour condamner, les preuves n'étaient point jugées indispensables. Des confiscations sans fin enrichirent les soldats et assurèrent au maître la prompte obéissance de ses satellites. Les populations épouvantées prirent la fuite, et les hommes courageux se pressèrent en foule autour de Guillaume d'Orange qui leur promit un vengeur. Cependant le prince Louis de Nassau avait déjà été battu au combat de Jemmingen, et Guillaume ne fut pas plus heureux contre un ennemi si habile et si expérimenté : tous ses efforts se brisèrent contre la tactique et la discipline des Espagnols, et, abandonné par ceux des Belges que l'attachement aux anciennes croyances aveuglait sur le danger de la patrie commune, il fut forcé à la retraite. Le duc d'Albe fit son entrée triomphale à Bruxelles, et reçut peu après, par un envoyé du saint-père, un chapeau et une épée bénis, honneur jusque là réservé aux seuls souverains, mais par lequel le pontife suprême voulut récompenser l'ardeur apportée par le duc au massacre des hérétiques. Non content de cette distinction, lui-même s'en décerna une autre en s'érigeant au milieu de la citadelle d'Anvers une statue d'airain qui le montrait foulant aux pieds deux figures allégoriques représentant l'une la noblesse, l'autre la bourgeoisie des Pays-Bas. On y lisait cette inscription : *Ferdinando Alvarez a Toledo, Albæ duci, Philippi II, Hispaniarum regis, apud Belgas præfecto: quod extinctâ seditione, rebellibus pulsis, religione procuratâ, justitiâ cultâ, provinciis pacem firmaverit: regis optimi ministro fidelissimo positum.*

Cependant les Belges, moins dociles que les statues d'airain, ne fléchirent point sous le joug de fer que leur tyran leur imposait au nom d'un despote aussi cruel que lui, et qu'au dire de ses historiens on n'a vu rire qu'une fois en sa vie (*voy.* PHILIPPE II). Tant qu'on n'avait fait que décimer leur noblesse, brûler les huguenots et abattre toutes les têtes élevées, ils avaient mordu leur frein en attendant le moment de renverser la tyrannie; mais quand, pour payer les bourreaux et satisfaire à l'avidité des soldats et de leur chef, ils furent accablés d'impôts; quand, poussant ses exactions au-delà de toute mesure, le duc leur demanda le dixième denier de tous les biens meubles et le vingtième de tous les immeubles, en outre du centième qu'ils payaient déjà, ce peuple de marchands et d'industriels s'agita de nouveau, et refusa d'obéir. En même temps que toutes les boutiques se fermèrent à Bruxelles, les *gueux* reparurent dans les provinces du nord, et là les villes ouvrirent successivement leurs portes au duc d'Orange qui les dirigeait. Celui-ci ayant été nommé, à la conférence de Dordrecht, gouverneur de Hollande, de Zeelande et d'Utrecht, et s'étant mis en marche vers le Brabant, Albe fut obligé de lui opposer une partie de son armée. Sa cause, décriée dans l'Europe entière, triompha néanmoins encore une fois : le duc d'O-

range fut repoussé, le Brabant repris, et la ville de Zutphen livrée aux flammes. Ce ne fut pas l'acte le plus féroce que commirent les soldats du vice-roi : à l'envi les uns des autres ils se portèrent aux plus atroces cruautés. Mais quoique vainqueur de tous ses ennemis, le duc d'Albe vit s'accroître autour de lui les embarras ; et déjà les plus terribles exactions ne suffisaient plus à ses dépenses : il ne fut donc point fâché d'être rappelé par son maître, dont ses adversaires travaillaient à lui ôter les bonnes graces et dont il craignait que la faveur ne lui échappât. A la fin de 1573 il quitta le théâtre de ses crimes, se vantant d'avoir fait périr dans l'espace de six ans par la main du bourreau 18,000 rebelles ou hérétiques, et après avoir remis l'administration de la malheureuse Belgique à don Louis de Requesens y Zumiga, heureusement plus humain que lui.

De retour à Madrid, d'Albe n'eut point à se plaindre de l'accueil qu'il y reçut : revenir tout couvert de sang, ce n'était point un titre de réprobation aux yeux d'un Philippe II. Aussi le roi rendit-il à l'exécuteur de ses hautes-œuvres toute sa faveur. Mais ce que la férocité n'avait pu produire, un acte d'insubordination l'amena. Le fils du duc d'Albe ayant séduit une demoiselle d'honneur de la reine, il fut ordonné au jeune homme de l'épouser ; mais celui-ci ne se borna pas à refuser : du consentement de son père il se maria avec une de ses parentes, et ce mariage secret irrita le despote. Le vieux guerrier tomba en disgrace, et resta exilé pendant deux ans à son château d'Uzéda, jusqu'à ce que le roi eût de nouveau besoin de ses services. Une révolte avait soulevé le Portugal ; d'Albe fut chargé de la réprimer : il y avait encore du sang à verser, et le duc n'était pas assez vieux pour en avoir perdu le goût. Il faut ajouter cependant qu'ici encore éclatèrent ses talens militaires si renommés par toute l'Europe. Trois semaines lui suffirent pour battre et châtier les rebelles, et entrer triomphant à Lisbonne, dont les faubourgs furent impitoyablement pillés ; d'autres exactions eurent lieu à l'intérieur de la ville : d'Albe fut accusé d'avoir détourné à son profit des sommes considérables, et son maître lui en demanda compte. Cette fois le duc, exaspéré sans doute par son long exil, ne montra pas sa soumission habituelle ; il répondit, au contraire, avec tant de hauteur que le roi n'osa plus donner suite à cette affaire. Bientôt après son retour, le 21 janvier 1582, il mourut âgé de soixante-quatorze ans. Un historien d'un talent reconnu, M. Ancillon (*voy.* l'art.), dépeint ainsi son caractère : « Fier avec ses égaux, impérieux, dur, inexorable envers ses inférieurs, il était docile, humble, soumis dans ses relations avec son maître, et son obéissance flattait d'autant plus l'orgueil de Philippe qu'il était le seul qui fit plier ce caractère altier et inflexible. Les lois de la justice et de l'humanité, toujours peu de chose aux yeux du duc d'Albe, n'étaient comptées pour rien du moment où elles se trouvaient en conflit avec la volonté de Philippe ; se glorifiant d'être l'exécuteur des arrêts sanguinaires de son maître, il mesurait son crédit sur la préférence qu'on lui donnait pour commettre des crimes. Refuser une commission eût été un attentat contre la majesté du souverain ; balancer, un délit ; examiner même, une raison de disgrace. » J. H. S.

ALBEMARLE, *voy.* Monk.

ALBÉRONI (Jules), cardinal et ministre d'état espagnol, était le fils d'un jardinier ; il naquit en 1664 dans un village du duché de Parme. Destiné à l'état ecclésiastique, il fut élevé d'une manière conforme à cette destination. Il commença par être sonneur dans la cathédrale de Plaisance ; doué d'une rare intelligence, il devint en peu de temps chef de chœur, chapelain et favori du comte Roncovieri, évêque de Saint-Donnin. Il parvint, par les plus viles flatteries, à s'assurer la protection du duc de Vendôme, qui commandait alors l'armée française en Italie. Ce puissant patronage le fit envoyer par le duc de Parme comme son chargé d'affaires à Madrid, où il se concilia la faveur de Philippe V. Il s'éleva, par la ruse et la souplesse, au rang de premier ministre, devint cardinal, fut depuis 1715 en possession d'un pouvoir immense, et s'efforça de rendre à l'Espagne son ancienne splendeur.

Il réforma des abus, créa une marine, disciplina l'armée espagnole à l'instar des troupes françaises, et rendit le royaume plus puissant qu'il n'avait été depuis Philippe II. Il avait conçu le grand dessein de lui faire recouvrer tous les pays qu'il avait perdus, en commençant par la Sardaigne et la Sicile. En vain le duc d'Orléans, régent de France, renonçant à l'alliance de l'Espagne, entra dans celle de l'Angleterre, l'orgueilleux prélat s'opiniâtra dans son système; il jeta même le masque, attaqua l'Empereur, et lui enleva les deux îles; mais pendant ce temps la flotte espagnole dans la Méditerranée avait été anéantie par celle de l'Angleterre. Il songea alors à exciter une guerre générale sur tout le continent : à cet effet il rechercha l'alliance de Pierre-le-Grand et de Charles XII; il tâcha d'embarrasser l'Autriche dans une guerre contre les Turcs, et d'exciter une révolte en Hongrie, tandis qu'il avait des intelligences en France et un parti qui se flattait de parvenir à s'emparer de la personne du duc d'Orléans; mais le plan fut découvert. Réuni à l'Angleterre, le régent de France déclara la guerre à l'Espagne, et, dans un manifeste, mit au grand jour les intrigues du cardinal. Une armée fit irruption dans la péninsule, et le roi d'Espagne perdant courage conclut une paix dont la première condition était l'éloignement du cardinal. Albéroni reçut en conséquence, le 20 décembre 1720, l'ordre de quitter Madrid en vingt-quatre heures, et l'Espagne sous quinze jours. En butte à la vengeance des potentats, dont il s'était attiré la haine, il ne savait dans quel pays se retirer; il ne se hasarda pas même d'aller à Rome, car pour obtenir le chapeau de cardinal il avait trompé le pape Clément XI. Il n'avait pas encore repassé les Pyrénées que sa voiture fut attaquée, un de ses domestiques mis à mort, et lui-même, pour sauver sa vie, obligé de continuer sa route déguisé et à pied. Long-temps il erra sous un nom étranger; dans l'état de Gênes il fut jeté en prison sur la demande du pape et du roi d'Espagne; mais les Génois le remirent bientôt en liberté. La mort du pape mit enfin un terme à cette longue persécution, et son successeur Innocent XIII le réintégra, en 1732, dans tous les droits du cardinalat. Il mourut en 1752, âgé de quatre-vingt-sept ans. Ce prélat turbulent et artificieux laissa la réputation d'un homme d'état et d'un ministre ambitieux et entreprenant comme Richelieu, habile et souple comme Mazarin, mais dépourvu de cette sagacité et de cette prudence qui avaient assuré les succès de ces deux hommes célèbres. On trouve dans les derniers volumes des *Mémoires* du duc de Saint-Simon une histoire complète et très détaillée des projets, des intrigues politiques et de la chute d'Albéroni. *C. L.*

ALBERT, comte DE BOLLSTÆDT, surnommé le Grand (*Albertus Magnus*, autrement *Albertus Teutonicus*, *Albertus Grotus*), savant docteur scolastique, évêque de Ratisbonne, est un des hommes qui marquent avec le plus d'éclat dans les ténèbres du XIII^e^ siècle. Outre l'érudition théologique, il possédait en mécanique, en physique et en histoire naturelle des connaissances fort étendues pour son temps. Aussi ses contemporains le regardaient-ils comme sorcier.

Il était né en 1193 ou selon d'autres auteurs en 1205, à Lauingen, en Souabe. Après avoir fait à Paris de fortes études, il entra dans l'ordre monastique des dominicains prédicans, et parcourut l'Allemagne avant de se rendre à Paris, où il fit des lectures publiques sur Aristote, malgré la défense que l'église en avait faite. En 1249, il devint recteur de l'école de Cologne, et en 1254 provincial de son ordre, puis en 1260 il obtint du pape Alexandre IV l'évêché de Ratisbonne. Mais au bout de deux ans il revint volontairement dans le cloître de Cologne, où il ne vécut plus que pour les sciences, et où il composa, jusqu'à sa mort arrivée en 1280, un grand nombre d'écrits dont le recueil a été imprimé par Jammy, en 21 vol. in-fol., à Lyon, en 1651. Si ces ouvrages sont aujourd'hui oubliés, du moins ils démontrent clairement, lorsqu'on les compare aux écrits de ses contemporains, qu'il avait mérité le surnom de *grand* qu'on lui donna de son temps. Ils se rapportent la plupart à

l'éclaircissement de ceux d'Aristote qu'il fit le premier connaître en entier à ses contemporains. Albert-le-Grand y a mis à profit les commentaires des Arabes. On trouvera plus de détails sur la philosophie d'Albert-le-Grand dans Buhle, *Manuel de la philosophie;* et dans Tiedemann, *Histoire de la philosophie spéculative;* et sur sa vie, dans l'ouvrage intitulé : *Rudolphus Noviomagensis de vitâ Alberti Magni libri tres*, Colon. 1499.

C'est à ce grand philosophe du moyen âge qu'on attribue les ouvrages de magie connus dans le peuple sous nom de *Grand-Albert, Petit-Albert.*

Les philosophes scolastiques du XVIII^e^ siècle qui suivaient les principes d'Albert-le-Grand se nommaient pour cette raison *Albertistes.* *C. L. m.*

ALBERT. Indépendamment d'une série de princes de la maison de Brandebourg, dont l'un (né en 1490, mort en 1568) devint en 1525 le premier duc de Prusse (*v.* BRANDEBOURG et PRUSSE), et de quelques souverains du Mecklembourg, de Brunswick (*voy.*), de la Misnie et de la Thuringe, le nom d'Albert fut porté par six princes de la maison de Habsbourg, ducs d'Autriche, et dont deux, le premier et le cinquième, portèrent la couronne impériale d'Allemagne. Ceux-ci méritent une mention particulière.

ALBERT I^er^, fils aîné de Rodolphe de Habsbourg, naquit en 1248, long-temps avant que son père eût été élu empereur. Cette circonstance est importante en ce qu'elle explique en partie les dissentimens qui régnaient presque toujours entre lui et les états du duché, auquel il n'appartenait pas par la naissance et dont il ne parlait pas la langue, alors encore à moitié slavonne. L'Autriche, la Stirie, la Carniole et la Marche des Vindes avaient été conquis par l'empereur Rodolphe sur le roi de Bohème Ottokar Przémysl, et en 1282 il les conféra comme fief à Albert qui devint ainsi la souche des ducs d'Autriche de la maison de Habsbourg. Cependant Albert eut beaucoup d'obstacles à vaincre : car la noblesse de Vienne, comme celle de Stirie, chercha constamment à maintenir les droits étendus qui lui avaient été concédés, tandis que le duc voulait mettre fin à cette indépendance des états féodaux. Il fut souvent en guerre avec eux, et eut aussi des démêlés fréquens avec son voisin l'archevêque de Salzbourg, soit à cause des frontières, soit au sujet des riches salines que ce nom rappelle.

Rodolphe de Habsbourg, peu avant sa mort, s'était efforcé d'assurer sa couronne à son fils : mais peu satisfaits de l'énergie avec laquelle le père avait exercé son pouvoir, et peu soucieux de le voir se perpétuer dans cette famille que le duché d'Autriche joint aux possessions qu'elle avait en Souabe et en Suisse rendait puissante, les électeurs portèrent ailleurs leurs regards, et préférèrent Adolphe de Nassau, prince faible et médiocre, à Albert qui s'était montré impérieux et plein de vigueur. Celui-ci s'était déjà revêtu des marques distinctives de la dignité impériale, et n'aurait pas consenti peut-être à les déposer sans les troubles qui éclatèrent en Suisse et sans la perte d'un œil que lui causa le poison par lequel un archevêque de Salzbourg avait tenté de se débarrasser de lui. Mais il triompha bientôt de tous ces obstacles ainsi que de la turbulence des états d'Autriche, et rentra alors dans la lice pour obtenir la couronne impériale que les électeurs se repentaient d'avoir conférée à un homme indigne de la porter. En 1298 Adolphe fut destitué : Albert le poursuivit, et dans un combat qui eut lieu entre Worms et Spire, les deux antagonistes fondirent l'un sur l'autre. « Tu perds la couronne et la vie! » s'écria Adolphe en attaquant son ennemi. Celui-ci répondit : « Le ciel en décidera! » et le blessa mortellement à la figure, de sa lance. Voulant se donner l'apparence de la modération, le duc d'Autriche demanda qu'une nouvelle élection eût lieu ; elle confirma la première. Cependant Boniface VIII refusa de reconnaître Albert, en soutenant qu'il n'appartenait qu'aux papes de nommer les empereurs. Ce pontife aurait voulu renouveler à la face de la chrétienté le scandale du château de Canosse : mais les temps avaient changé, et ce n'était pas

à un Henri IV que Boniface avait affaire. Pour le réduire à l'impuissance, l'Empereur entra en alliance avec Philippe-le-Bel, ennemi acharné du saint-siége, et envahit les terres de l'archevêque de Mayence, favorable aux prétentions de Boniface. Sa résolution, jointe à une grande habileté, changea les dispositions du pape qui consentit enfin à le reconnaître comme roi d'Allemagne. Les qualités d'Albert ne se démentirent pas dans les autres guerres qu'il eut à soutenir, dans l'intérêt de l'agrandissement de sa maison, contre la Hollande, la Hongrie, la Bohème et la Thuringe. Mais en 1308 la révolte éclata aussi en Suisse où il avait espéré créer un duché en faveur de l'un de ses fils : la violence ou les innovations arbitraires de ses avoyers soulevèrent les cantons d'Uri, de Schwytz et d'Unterwalden. L'Empereur, qui ne souffrait pas la contradiction, marcha aussitôt contre ces montagnards; mais il fut assassiné le 1er mai 1308 à Rheinfeld sur la Reuss, et périt dans les bras d'une mendiante assise sur le grand chemin. Une injustice commise sur son neveu, Jean de Souabe (*voy.*), lui attira ce malheur dont sa fille Agnès, reine de Hongrie, ne tarda pas à le venger avec une cruauté atroce.

ALBERT II, né à Vienne en 1397, succéda à son père, Albert IV, duc d'Autriche en 1404, lorsqu'il était encore mineur. Par son mariage avec Elisabeth, fille de l'empereur Sigismond, il fit d'abord l'acquisition de la Moravie, et, à la mort de son beau-père, dont il avait commandé les armées contre les Hussites et contre les Turcs, il fut élu roi de Hongrie. Bientôt après, le choix des électeurs s'étant réuni sur sa personne, il fut couronné empereur d'Allemagne à Aix-la-Chapelle, le 31 mai 1438. Depuis, cette couronne resta, pour ainsi dire, le patrimoine de sa famille. Il y joignit encore celle de Bohème qu'il mérita par une victoire remportée sur son compétiteur, Casimir de Pologne. Albert II ne jouit pas long-temps de sa brillante position : il ne régna qu'une année, partagé entre des guerres contre les Hussites et les Turcs. Ces derniers ravageaient alors, sous Amurath II, la Servie et menaçaient la Grèce. Albert fut attaqué de la dyssenterie ainsi qu'une grande partie de son armée, et courut à Vienne où il voulait mourir. Mais la mort l'atteignit dans un bourg de la Hongrie, le 27 octobre 1439. Ce fut un prince juste et actif auquel l'Empire fut redevable du rétablissement de l'ordre, et qui rendit de sages lois. L'histoire lui reproche seulement, ainsi qu'à son père, une extrême intolérance à l'égard des Juifs et des Hussites. J. H. S.

ALBERT (DUC DE SAXE-TESCHEN), prince électoral de Saxe et prince royal de Pologne.

Casimir Albert, fils du roi de Pologne Auguste III, naquit aux environs de Dresde le 11 juillet 1738, et mourut à Vienne le 10 février 1822. Ayant épousé en 1766 une archiduchesse d'Autriche, fille de Marie-Thérèse, il lui fut fait donation de la principauté de Teschen, située dans la Silésie autrichienne. Sa femme, Marie-Christine, eut le gouvernement général des Pays-Bas autrichiens. Il les administra conjointement avec elle jusqu'en 1789, où la révolte du Brabant les força d'abandonner Bruxelles. Lorsque les troubles furent apaisés, il quitta Vienne pour retourner dans son gouvernement, et dans la guerre contre la France, en 1792, il commanda l'armée de siége devant Lille (du 21 septembre au 10 octobre); mais il fut obligé de se retirer, et la victoire des Français à Jemmapes lui fit bientôt évacuer entièrement la Belgique, où Dumouriez s'était maintenu en dépit de ses efforts. Pendant la campagne suivante, son grand âge le décida à quitter l'armée, et il ne reprit plus de commandement, mais passa sa vie à la cour de Vienne. Son épouse, Marie-Christine, étant morte sans enfans le 24 juin 1798, il lui fit élever, dans l'église des Augustins à Vienne, un magnifique mausolée que Canova termina en 1805, et qui fait l'admiration des voyageurs. Il faisait de ses immenses revenus l'emploi le plus louable. Le faubourg de Vienne nommé Mariahilf lui est redevable d'un aqueduc superbe. Son palais renfermait une fort belle collection de gravures, ainsi que beaucoup de dessins originaux de Raphaël, Michel-Ange, le

Guide, Van Dyck, et d'excellens tableaux. Ces précieuses collections ont été léguées, à titre de substitution, à l'illustre archiduc Charles. *C. L. m.*

ALBERT (ÉCUS D'), en allemand *Albertusthaler,* monnaie courante d'argent dans le Nord. Elle tient son nom de l'archiduc Albert d'Autriche, qui, en sa qualité de gouverneur des Pays-Bas, fut le premier qui fit frapper de ces écus l'an 1598, en y employant les lingots d'argent envoyés de l'Espagne. On paya dans cette monnaie les dépenses publiques et la solde de l'armée qui était destinée à agir contre la France et la Hollande. Elle se répandit beaucoup en Allemagne et puis dans tout le Nord, et même dans la Turquie, où elle servait à payer les denrées qu'on exportait pour le reste de l'Europe. L'écu d'Albert avait la valeur de 1 thaler 7 gros et demi, monnaie allemande, c'est-à-dire un peu plus de 5 francs. La grande circulation des écus d'Albert engagea d'autres souverains à en frapper de semblables : le Brunswick en frappa en 1747, l'impératrice Marie-Thérèse en 1752, le grand-duc de Russie Pierre, duc de Holstein, l'année suivante; le roi Frédéric II de Prusse en 1767; la Prusse en a fait frapper encore en 1797. Les ducs de Courlande en avaient fait la monnaie du pays (1752-1780), et pendant long-temps le commerce, en Courlande et en Livonie, a compté par écus d'Albert, évalués à 90 gros de 18 pfennig ou liards. *C. L.*

ALBERTI, célèbre famille d'artistes, au sein de laquelle on peut citer plus de vingt peintres, architectes et graveurs distingués.

ALBERTI (*Léon-Baptiste*), littérateur, peintre, architecte et sculpteur, né à Florence l'an 1398. Il fut chanoine dans sa ville natale, et on lui donna une abbaye à Pise. Alberti s'est immortalisé par ses travaux d'architecture : à Florence, il acheva le palais Pitti; à Mantoue, l'église de Saint-André, qui a servi souvent de modèle; et à Rimini, l'église de Saint-François, qui est son chef-d'œuvre. Ses écrits sur les arts sont très estimés, surtout son traité d'architecture (*De re ædificatoriâ*), que l'on peut mettre au même rang que l'ouvrage de Vitruve. Ce livre a été souvent réimprimé : les deux meilleures éditions sont celles de Londres, 1726, et de Bologne, 1782, in-fol. Alberti fut de la Société intime de Laurent de Médicis; il mourut en 1484.

ALBERTI (*Cherubino*), fils du peintre *Michel Alberti,* et lui-même peintre d'histoire et graveur, né en 1552, mort en 1615, s'est rendu surtout célèbre par ses gravures. Son œuvre est recherchée des amateurs. W-z.

Une autre famille de ce nom, à laquelle appartenait surtout *Benoît* ALBERTI, mort vers 1490, est connue dans l'histoire florentine par les agitations qu'elle entretenait dans la république, par son fanatisme pour l'égalité républicaine. S.

ALBERTI (DI VILLANOVA, FRANÇOIS D'), auteur d'un excellent dictionnaire français-italien et italien-français, était né à Nice en 1737, et mourut à Lucques en 1800. Son grand ouvrage fut terminé en 1805 (Lucques, 6 vol. in-4°).

ALBERTINE (LIGNE). On nomme ainsi la branche cadette de la maison de Wettin; celle qui occupe aujourd'hui le trône royal de Saxe, et qui, en 1547, parvint à l'électorat affecté au même pays, par la trahison de Maurice. Ce duc de Saxe, de la ligne albertine, prit par ambition les armes contre des princes de sa famille et contre ses co-religionnaires.

Pendant le moyen-âge les possessions de la maison de Saxe avaient été fréquemment partagées entre les divers membres de la même famille; mais elles se trouvèrent réunies au milieu du XV^e^ siècle sous le sceptre de l'électeur Frédéric II, et le partage dont les résultats subsistent encore aujourd'hui, remonte aux deux fils de ce prince, *Albert* et *Ernest,* qui, en 1485, divisèrent en deux lots tout leur patrimoine. Ernest, souche de la ligne *Ernestine* (*voy.* ce mot) régnant encore aujourd'hui dans les *duchés de Saxe,* eut le cercle électoral et la Thuringe; le lot d'Albert se composa de la Misnie et de quelques autres portions du territoire. Maurice, un des descendans de ce dernier, jaloux du pouvoir bien plus considérable de la branche aînée et des droits électoraux dont elle jouissait,

prit contre ses cousins et contre la cause protestante qu'ils défendaient le parti de Charles-Quint, contribua à la victoire de Muhlberg, et fut investi de tous les droits enlevés à l'infortuné électeur Jean Frédéric. L'électorat passa donc, en 1547, de la branche ernestine dans la branche albertine des ducs de Saxe, et y resta depuis. Cette dernière donna deux rois à la Pologne, et embrassa, pour pouvoir prétendre à ce nouveau trône, la religion catholique à laquelle Maurice lui-même, malgré ses projets ambitieux, n'avait jamais songé à se convertir. En 1806, Frédéric-Auguste, dernier électeur de Saxe, accepta des mains de Napoléon le titre royal et la souveraineté du grand-duché de Varsovie, débris de l'ancienne Pologne. Il perdit cette dernière, mais transmit à ses successeurs le titre royal. A l'extinction de cette branche, la ligne cadette qui règne à Weimar et dans les duchés hériterait de ses domaines. J. H. S.

ALBIGEOIS. La croisade contre les Albigeois est célèbre dans l'histoire. Ce nom d'Albigeois fut donné, au XII^e^ et XIII^e^ siècle, indifféremment à tous les hérétiques en France, opposés aux prétentions de la cour de Rome et à l'hiérarchie des prêtres. Les persécutions dont ils furent l'objet portent un caractère de violence que les passions des peuples du Midi et le danger du saint-siége, attaqué par des novateurs qui en voulaient bien plus à son existence qu'aux dogmes de l'église, peuvent seuls expliquer.

A cette époque, les abus sans nombre introduits dans les affaires religieuses, la corruption du clergé, le scandale public offert souvent aux fidèles par les papes eux-mêmes, et l'esprit d'investigation qui commença dès lors à secouer le joug de la superstition et de l'intolérance, avaient donné lieu, surtout parmi les Provençaux plus avancés en civilisation, à une infinité de sectes dont les chefs, avec la prétention de réformer l'église, se livraient souvent avec une ridicule emphase, à de vaines logomachies, assurément fort indifférentes au salut des chrétiens. Aux Manichéens avaient succédé les *Catharins* ou *pauvres de Lyon*, les *Patérins*, les *Publicains*, les *Bons hommes*, et la secte qu'on appela *Henriciens*, du nom de son fondateur, Henri de Lausanne. Comme ce dernier, Pierre de Bruys et Arnaud de Bresce, disciple d'Abélard, avaient hardiment attaqué l'autorité des prêtres et l'efficacité des œuvres extérieures ou des cérémonies du culte. Pierre avait même attaché son nom à un parti assez considérable appelé *Pétrobrusiens*, et les bûchers que l'église se hâta de faire dresser partout ne réussirent pas à extirper l'hérésie, ni même à en arrêter les progrès. Ces différentes sectes religieuses furent comprises, au concile tenu, en 1165, à Lombers, diocèse d'Albi, sous la dénomination générale d'Albigeois, sous laquelle on rangea ensuite encore les *Vaudois* (voy.), dont Pierre de Vaud, négociant de Lyon, homme probe et bien intentionné, devint le fondateur vers 1170.

Les Albigeois, très nombreux, à la fin du XII^e^ siècle, se trouvaient en Provence et dans le Languedoc, surtout dans les villes d'Albi, de Béziers, Carcassonne, Avignon, Narbonne, Tarascon, Montauban, Beaucaire, Toulouse et autres. On en donnait le nom à tous ceux qui les protégeaient, et de ce nombre furent les comtes de Toulouse, de Foy, de Béarn, et le vicomte de Béziers. Contre les uns et les autres Alexandre III avait fait prononcer, au troisième concile général de Latran, en 1179, l'excommunication entrainant la confiscation des biens, et cette sentence reçut une nouvelle force par la décision du quatrième concile de Latran, tenu en 1215 par le fougueux Innocent III.

En 1208, Pierre de Châteauneuf ou Castelnau, légat du pape, après avoir lancé l'excommunication contre le comte de Toulouse, fut assassiné par un gentilhomme favorable aux principes dont ce prélat poursuivait l'extirpation dans tout le midi de la France. Innocent III s'en prit de ce meurtre à Raymond VI et à Roger, son neveu, vicomte de Béziers. Depuis long-temps les sentimens libéraux de Raymond, sa tolérance et la hardiesse de son langage, avaient irrité contre lui l'altier pontife qui s'était rendu l'arbitre de l'Europe. En vain le

comte fit tout pour le fléchir : ni un voyage à Rome entrepris pour obtenir son absolution, ni l'amende honorable à laquelle il se soumit en public sur la tombe du prélat assassiné, ni la remise de sept de ses châteaux du comté Venaissin, ne désarmèrent Innocent III. Plus acharné contre lui que même contre l'hérésie, il chargea les légats Milon et Arnaud, abbé de Citeaux, du commandement de la croisade que dans sa colère il avait fait prêcher contre les Albigeois et contre leur protecteur, en prodiguant les indulgences à ceux qui y prendraient part. Raymond toutefois fut de ce nombre: après les plus fortes humiliations on lui permit, comme par grace, de se joindre à ceux qui venaient attaquer son neveu, pour leur servir de guide. La guerre, agréable aux Français rivaux des Provençaux, et plus superstitieux qu'eux, commença en 1209 par le siége de Béziers, fait par une armée de 50,000 hommes accourus à la voix du souverain pontife. La capitale de Roger fut prise d'assaut et livrée aux flammes; ses habitans, hérétiques ou fidèles, furent passés au fil de l'épée: car, dans leur fureur, les assiégeans ne firent point cette distinction, et Milon les encourageait au carnage en leur criant: *Tuez toujours, Dieu connaît ses élus!* On dit que 60,000 hommes perdirent ainsi leur vie; car les habitans des campagnes, des villes ouvertes et des châteaux d'alentour s'étaient réfugiés à Béziers. Le comte Roger, ayant pris le parti de traiter avec les vainqueurs, fut traîtreusement jeté en prison et mourut bientôt après empoisonné, au moins s'il faut en croire la version la plus accréditée. De Béziers les légats du saint-siége tournèrent leurs armes contre Carcassonne, dont les croisés se rendirent également maîtres, et où ils auraient commis les mêmes horreurs si les habitans n'étaient pas parvenus à leur échapper par la fuite. Ils défirent aussi Pierre I^er^, roi d'Aragon, l'auxiliaire du comte de Toulouse. En 1215 Innocent III fit adjuger, au quatrième concile général de Latran, le comté de Toulouse à Simon de Montfort, comte de Leicester, chef d'une maison illustrée depuis deux siècles et guerrier sanguinaire qu'il importait au pape d'attacher à son service; et il fonda la même année l'ordre des *frères prêcheurs*, dits Dominicains, qu'il chargea du *saint-office* de l'inquisition, et qui, par leur zèle contre l'hérésie, répondirent parfaitement aux cruelles intentions du pontife. Guidant l'armée, dont le commandement restait aux légats du pape, Simon ravagea le territoire des Albigeois et fit la conquête du riche domaine dont il venait d'être investi. Mais il ne put jamais s'y maintenir : tout le vicomté de Béziers et de Carcassonne se révolta contre lui, et, attachés à leur malheureux souverain, les Toulousains ne voulurent point reconnaître leur nouveau comte, et lui fermèrent leurs portes; il fut obligé d'entreprendre le siége de la ville, et y périt en 1218. Raymond VI ayant, à force de pénitence et d'humiliation, recouvré ses états, les laissa en mourant à Raymond VII, son fils, qui, enveloppé dans la même persécution, ne put obtenir la paix qu'en cédant à la France une partie de son territoire et en lui assurant le reste par héritage. Il abandonna alors à leur sort les malheureux religionnaires livrés sans défense au fanatisme des dominicains qui allumèrent partout des bûchers.

Une seconde croisade, commandée par Louis, fils de Philippe-Auguste, eut lieu en 1219; et en 1226, nonobstant l'anéantissement presque total de cet infortuné peuple, Louis VIII prit aussi la croix contre lui avec tous ses barons. Cependant, malgré les ravages de ces guerres d'extermination, malgré les horreurs de l'inquisition, les Albigeois ne furent pas entièrement détruits ou ramenés au bercail : leur nom, il est vrai, disparaît de l'histoire après le milieu du XIII^e^ siècle; mais ils se perpétuèrent sous le nom de Vaudois, en se confondant avec les partisans de Pierre de Vaud, dont aujourd'hui même il existe un grand nombre de descendans dans les Cévennes et dans les montagnes du Piémont.

La guerre des Albigeois est d'une haute importance dans l'histoire de France, parce qu'elle paralysa les forces du Languedoc et de la Provence, qu'elle y ruina de riches et commerçantes cités, et qu'elle

détruisit ainsi, en même temps qu'une civilisation déjà florissante, une puissance rivale, fière de ses avantages et dédaigneuse envers les Français, dont les Provençaux différaient par la langue, par les mœurs et par l'origine.

Voyez sur cette guerre l'*Histoire des Français* de M. de Sismondi, t. VI, p. 248 et jusqu'à la fin du volume. J. H. S.

ALBIGNAC. Cette famille, originaire du midi de la France, a fourni à l'armée plusieurs officiers-généraux, dont deux surtout, issus de deux branches collatérales, méritent une mention particulière.

Louis-Alexandre, baron d'Albignac, lieutenant-général, naquit en 1739 et se voua de bonne heure au service militaire. Il n'avait que seize ans quand il assista, sous les ordres du maréchal de Richelieu, à la prise de Minorque, et fut cité avec distinction. Arrivé au grade d'officier supérieur lorsque la révolution éclata, il ne fut point contraire à la régénération de sa patrie, et sa carrière n'en eut point à soulfrir. En 1791, il commandait le département du Gard quand eurent lieu les tentatives des royalistes à Uzès et à Jalez, et il les comprima avec autant de prudence que d'habileté; il en fut récompensé par le grade de maréchal-de-camp, et bientôt après le gouvernement le nomma commissaire pour la réunion du comtat Venaissin à la France. En 1792, d'Albignac fit partie de l'armée des Alpes, et fut promu au grade de lieutenant-général, avec lequel il prit sa retraite au temps de la terreur, vivant paisible dans ses terres jusqu'en 1799, où le commandement de la 11^{e} division militaire lui fut confié. Ici se termine sa carrière : il rentra bientôt dans l'obscurité vers laquelle un caractère doux et paisible l'attirait vivement, et mourut en 1825.

Maurice-François de Castelnau, comte d'Albignac, gouverneur de l'école militaire de Saint-Cyr, fut d'abord page de Louis XVI, puis officier dans l'armée, et se mit à la solde de l'Angleterre après que les violences de la révolution l'eurent forcé d'émigrer. Rentré en France à la suite du 18 brumaire, il resta d'abord sans emploi, puis entra comme volontaire dans la gendarmerie de la garde impériale, avec laquelle il fit la campagne de 1806 contre la Prusse. Peu de temps après la création du royaume de Westphalie, d'Albignac demanda du service au roi Jérôme, qui le nomma d'abord son grand-écuyer et lui confia même ensuite le ministère de la guerre; c'est au roi Jérôme qu'il dut aussi son titre de comte. Il se distingua par la poursuite active et bien dirigée du fameux partisan prussien Schill, qu'il chassa devant lui jusqu'à Stralsund. D'Albignac fit ensuite la guerre de Russie sous les ordres du maréchal Gouvion Saint-Cyr, et mérita l'estime et l'attachement de cet illustre guerrier, qui, devenu plus tard ministre de la guerre, fit nommer l'ancien chef de son état-major secrétaire-général de son département. Promu au grade de maréchal-de-camp en 1814, il obtint en 1820 le poste de gouverneur de l'école militaire de Saint-Cyr, dans lequel il a rendu d'honorables services. S.

ALBINI (François-Joseph, baron d'), homme d'état célèbre, né en 1748 à Saint-Goar sur le Rhin, où son père était alors directeur de chancellerie du landgrave de Hesse. Il entra dans la carrière politique à Wurzbourg, en qualité de conseiller de cour et de gouvernement du prince-évêque. En 1774 il fut nommé assesseur à la chambre de justice; et en 1787 Frédéric-Charles, électeur de Mayence, l'appela aux fonctions de référendaire intime de l'Empire, et le mit par-là en rapport immédiat d'affaires avec l'empereur Joseph II, qui l'honora de sa confiance et le chargea, en 1789, de missions extraordinaires auprès de plusieurs cours d'Allemagne. L'empereur Joseph étant mort, Albini vint à Aschaffenbourg sur l'invitation de l'électeur de Mayence, et fut envoyé par ce prince à la diète électorale réunie à Francfort. Peu de temps après l'avénement de Léopold II, il fut nommé chancelier de cour et ministre de l'électorat de Mayence. Les peuples bénirent son administration; mais la guerre de 1792 en détruisit les effets. Albini déploya dans cette circonstance un redoublement d'activité: il se trouvait dans Mayence au moment de la prise de cette ville, le 21 août 1792, par les Français,

et eut à discuter les articles de la capitulation. L'électeur le chargea plus tard, en 1797, de prendre part aux conférences du congrès de Rastadt. En 1799 il se mit à la tête de la levée en masse, et remporta d'abord quelques avantages, mais qui ne purent amener aucun résultat. En 1802 il fut chargé de la direction des affaires de l'électorat auprès de la diète de Ratisbonne; cependant l'électeur étant mort le 25 juillet de la même année, Albini défendit les intérêts de son successeur; il s'occupa avec autant de zèle que par le passé de toutes les affaires importantes de la nouvelle archichancellerie, et justifia la confiance illimitée de l'électeur. Le cercle d'activité du ministre s'accrut en proportion de l'agrandissement de territoire que l'ancien électorat de Mayence avait obtenu pour prix de son accession à la Confédération du Rhin. Dans les conjonctures critiques qui résultèrent de ce nouveau système, au milieu des sacrifices et des réformes qu'il rendit nécessaires, Albini resta toujours fidèle à ses sentimens d'humanité et de patriotisme. Les puissances alliées lui donnèrent une preuve éclatante de leur estime en le nommant, au mois d'octobre 1813, président de la commission qu'elles chargeaient d'administrer le grand-duché de Francfort; il entra ensuite au service de l'Autriche, et l'empereur le nomma son ministre plénipotentiaire à la diète germanique qu'il devait présider, comme il avait présidé à Rastadt, et deux fois à Ratisbonne; mais il ne put se rendre à sa destination, et mourut d'épuisement le 9 janvier 1816, à Diebourg. *C. L.*

ALBINOS, de *albus*, blanc. Les Albinos, appelés aussi *nègres blancs*, *blafards*, *dondos*, *chacrelas*, etc., sont des individus appartenant à l'espèce humaine, et caractérisés par la couleur blanche de leur peau et de leurs cheveux. Ces individus, qu'on a rencontrés dans diverses parties du monde et qui étaient considérés jadis comme une race particulière d'hommes, sont regardés par les naturalistes modernes et par les médecins comme affectés d'une maladie appelée *albinie*, qui s'observe également chez les animaux. — Les Albinos ont été trouvés surtout vers le détroit de Panama, aux bouchés du Gange, aux îles Moluques; cependant ils ne sont pas rares en Europe, et l'on en rencontre en France, en Suisse, dans la Savoie, dans le Tyrol, etc. Leur peau est d'un blanc mat, molle et ridée; ils ont les cheveux, la barbe et les poils également blancs et cotonneux; les yeux rouges, larmoyans et très sensibles à la lumière. Aussi les voit-on préférer l'obscurité, et même cette circonstance leur avait fait donner le nom d'*hommes nocturnes*. D'ailleurs leur stature est peu élevée, leurs forces physiques et leur développement presque nuls; ils vivent dans un état de misère et de malpropreté déplorables, et sont l'objet d'un mépris général, et dans quelques endroits d'une sorte de culte superstitieux. Pour l'ordinaire, la vie des Albinos est courte, et ils meurent sans progéniture. Cette règle néanmoins souffre des exceptions, car on a vu des Albinos doués d'une assez grande intelligence donner naissance à des enfans semblables à eux, et atteindre un âge assez avancé.

L'*albinie* est une maladie congénitale héréditaire et incurable : on peut seulement entourer les malheureux qu'elle atteint des soins d'une philanthropie éclairée, afin d'empêcher qu'ils ne soient à charge à la société et à eux-mêmes. Cette affection consiste dans l'absence du pigment, ou de la matière colorante qui donne la nuance à la peau, aux cheveux, aux yeux, etc., et dans une faiblesse générale de l'économie qui s'oppose à un développement complet et régulier. *Voy.* Crétinisme.

Un grand nombre de quadrupèdes et d'oiseaux peuvent, d'après les naturalistes, présenter le même phénomène, qui chez eux est plus curieux qu'important. F. R.

ALBINUS (Clodius), général romain sous les empereurs Marc-Aurèle et Commode. Clodius Albinus était en Bretagne à la tête des légions romaines quand il apprit qu'à la suite de l'assassinat de Pertinax, en 193, les prétoriens ayant mis le trône à l'enchère l'avaient adjugé à Didius Julianus, riche sénateur, comme étant celui qui en offrait davantage. Indigné de ce scandale, Al-

binus, soutenu par ses troupes, allait marcher sur Rome pour y mettre ordre, et se revêtir sans doute lui-même d'un pouvoir dont l'armée le jugeait digne, lorsqu'il fut instruit de l'élévation de Septime-Sévère, proclamé empereur par les légions de Pannonie. Ce dernier s'efforça de mettre Albinus dans ses intérêts en le comblant d'honneurs, au point de lui accorder le titre de César, qui donnait des droits à la succession; mais quand il se fut débarrassé d'un autre concurrent plus redoutable qu'Albinus, de Pescennius Niger, il songea à se défaire aussi d'un chef qui pouvait bien ne pas se contenter d'un vain titre. Albinus, obligé de recourir aux armes pour se défendre contre la trahison de Sévère, obtint d'abord quelques succès; mais à la bataille de Lyon, où les deux armées se battirent avec un horrible acharnement et qui devint décisive, il tomba au pouvoir de son adversaire, qui se hâta de lui faire trancher la tête, en 198. S.

ALBINUS (BERNARD-SIGEFROI), dont le vrai nom était *Weiss*, l'un des plus grands anatomistes, naquit le 24 février 1696 à Francfort-sur-l'Oder, et mourut le 9 septembre 1770 à Leyde, où il avait rempli pendant cinquante ans les fonctions de professeur. Instruit par son père connu sous le nom de Bernard, et par les professeurs les plus célèbres de Leyde, il passa en 1718 en France, où il se lia avec Winslow et Sénac, avec lesquels il entretint ensuite cette correspondance si utile sur l'anatomie, leur science favorite. Il débuta à Leyde en 1719 avec tant de succès que la faculté de médecine lui conféra le doctorat sans lui avoir fait subir les épreuves ordinaires. En 1721 il succéda au docteur Rau dans la chaire d'anatomie et de chirurgie; il fut un des premiers à s'apercevoir de l'immense portée du système de Boerhaave, qui expliquait les phénomènes de la vie animale d'après les lois de la mécanique en négligeant celles de la chimie, et qui imposa ainsi aux anatomistes l'obligation d'une étude plus exacte des formes et de la structure intime du corps humain. On doit à Albinus les descriptions ainsi que les gravures les plus exactes, surtout des muscles et des os. Il écrivit à la même époque son *Index supellectilis anatomicæ Raviannæ*, son traité *De ossibus corporis humani*, son *Historia musculorum hominis*, et d'autres ouvrages qui occupent une place honorable dans l'histoire des sciences. Il publia aussi différens écrits de Harvey, Vesale, Fabrice d'Aquapendente et d'Eustache.

Son frère, *Chrétien-Bernard*, professeur à Utrecht, se distingua dans la même science, et fut également un auteur estimé. Il mourut le 23 mai 1778. *C. L.*

ALBION, ou Grande-Bretagne, *Britannia major* des Romains qui comprenaient sous ce nom l'Angleterre et l'Écosse, et qui en distinguaient la *Britannia minor* ou la province française de Bretagne. Peut-être ce mot vient-il de celui d'*Albain* par lequel les habitans de la Haute-Écosse désignent leur pays. Selon d'autres, le nom d'Albion vient de la couleur blanche (*alba*) de ces rochers de craie qui bordent la côte sud de l'Angleterre. *C. L.*

ALBION (LA NOUVELLE), pays sur la côte nord-ouest de l'Amérique septentrionale, entre les 33^{e} et 48^{e} degrés de latitude nord. Sur le bord de la mer, le terrain est plat et sablonneux; il s'exhausse à mesure qu'il avance dans l'intérieur; de hautes herbes le couvrent dans la plaine, et on y voit croître plusieurs arbres forestiers de l'Europe. On y aperçoit des quadrupèdes à fourrure et beaucoup d'oiseaux aquatiques; on n'y trouve presque pas de rivières. La Nouvelle-Albion est habitée par un peuple sauvage, qui se couvre de peaux d'ours et d'étoffes tissées d'écorce et de laine, armé d'arcs et de lances; il se nourrit de poissons et de gibier. Le pays est, au reste, mal peuplé. *Voy.* les Voyages de Vancouver.

ALBIQUE, *voy.* CRAIE.

ALBOIN, roi des Lombards et fondateur de leur empire, descendait des Amales par sa mère, et succéda à son père en 561. Il fit cause commune avec Narsès dans la guerre contre Totila, roi des Ostrogoths, et, réuni aux Avares, il attaqua les Gépides, dont il tua le roi dans une grande bataille qu'il gagna sur eux en 566. Après ce triomphe il épousa

Rosamonde, fille de Cunimond, devenue sa captive; puis il rassembla une armée redoutable et entreprit la conquête de l'Italie, secondé par Narsès, qui, payé d'ingratitude par Justinien, se rangea du côté des Lombards dans l'espoir de trouver en eux des vengeurs. Alboin abandonna donc la Pannonie, la Sirmie et les autres pays sur lesquels il avait régné jusque là; il entra en Italie et en conquit en peu d'années toute la partie septentrionale, ne trouvant de résistance que dans quelques villes. Pavie ne tomba en son pouvoir qu'après un siége de trois ans. Alboin n'avait régné en Italie que trois ans et demi lorsqu'il périt à Vérone dans l'année 573, sous les coups d'un assassin stipendié par Rosamonde. Selon l'histoire, Alboin s'était attiré la haine de sa femme dans un banquet où il lui envoya remplie de vin une coupe faite du crâne de Cunimond, en l'invitant *à boire avec son père.* Alfieri, dans sa tragédie de *Rosmunda*, et le poète allemand Fouqué, dans son *Alboïn*, ont fait de cet événement le sujet de deux compositions poétiques. *C. L.*

ALBORAK, nom d'une jument merveilleuse sur laquelle les Musulmans prétendent que Mahomet monta de la Mecque au ciel. Les Musulmans représentent ordinairement cette jument comme un quadrupède ailé et tout éclatant de pierres précieuses; ils lui donnent une face humaine et la faculté de penser et même de parler. On trouve quelquefois sa figure dans les livres de peinture des Orientaux. Le nom d'Alborak dérive d'un mot arabe qui signifie *jeter des éclairs.* Ce nom fait allusion soit à sa blancheur éclatante, soit à son incroyable vitesse, qui lui permit de conduire Mahomet de la terre au ciel et de le ramener à la terre en moins d'un clin-d'œil. R.

ALBORNOS (Gilles-Alvarez Carillo), l'un de ces prélats guerriers dont le moyen-âge admira les hauts faits, était né à Cuença et issu des maisons royales de Léon et d'Aragon. Avant d'être placé très jeune encore, par Alphonse XI, sur le siége archiépiscopal de Tolède, il avait été revêtu successivement des dignités d'aumônier de la cour et d'archiduc de Calatrava. Le même prince, à qui le jeune archevêque avait sauvé la vie dans la mêlée, à la bataille de Tarifa, l'arma chevalier de sa main, et ce fut à lui qu'il confia, en 1343, la conduite du siége d'Algésiras. Albornos ne jouit pas du même crédit sous Pierre-le-Cruel, qui voulut se délivrer d'un censeur si incommode: le prélat s'enfuit à Avignon, où Clément VI l'admit dans son conseil et le revêtit de la pourpre. Les talens militaires d'Albornos furent encore employés par Innocent VI, qui, en l'instituant légat d'Italie, le chargea de reconquérir à son autorité, par les armes, les états de l'église qui s'étaient donné un autre chef (1353). Cette entreprise hardie, au succès de laquelle Albornos avait su intéresser le fameux tribun Colas Rienzi, réussit au gré de son attente. Ce que ne pouvait faire la force des armes, il l'obtint par les anathèmes. Il venait de réduire le puissant condottiero Malatesta de Rimini, lorsque, desservi par une intrigue, il fut rappelé à Avignon en 1357. Mais l'inhabileté ou la mauvaise fortune du successeur qu'on lui avait donné força le pape de replacer Albornos à la tête de l'expédition commencée. Moins de trois ans lui suffirent pour vaincre toutes les résistances; et, gouverneur paisible des états romains que son administration habile fit promptement refleurir, il put, au bout de quelque temps, appeler Urbain V à venir régner dans Rome. Il mourut à Viterbe le 24 août 1367. A Tolède, où il voulut être enterré, des honneurs presque royaux lui furent rendus par Henri de Castille, et, pour honorer aussi sa mémoire, Urbain V fit publier des indulgences pour quiconque aurait contribué à la translation de sa dépouille mortelle de Viterbe à Tolède. Le concours fut immense.

Personne mieux qu'Albornos ne méritait d'écrire l'ouvrage qu'il a laissé sur la *Constitution de l'église romaine*, ouvrage imprimé pour la première fois à Jési en 1473, et devenu fort rare. Voyez *Hist. de bello administrato in Italiâ, per annos XV, et confecto ab Æg. Albornotio* (Bologne, 1623, in-fol.), vaste chronique écrite par Sepulveda, et qui est une source d'utiles renseignemens sur cette époque intéressante. P. C.

ALBRECHSBERGER (JEAN-GEORGE), célèbre compositeur et professeur de contrepoint.

Il naquit le 3 février 1729 à Kloster-Neubourg près de Vienne, et chanta dès l'âge de sept ans le *soprano* à l'église de cet endroit, connu pour sa belle situation. Après avoir rempli les fonctions d'organiste dans plusieurs communes, il fut nommé, en 1772, organiste de la cour et membre de la célèbre académie de musique de Vienne. Depuis 1792 il fut maître de chapelle de la cathédrale de Saint-Étienne, et pendant ce temps, jusqu'en 1809, où il mourut, il forma un grand nombre d'élèves distingués, dont il suffit de citer Beethoven. L'Académie de musique de Stockholm le nomma membre de cet établissement en 1799. Sa musique d'église et ses fugues sont admirées des connaisseurs. S.

ALBRET (DUCHÉ ET MAISON D'). Cette seigneurie ou *sirerie* (car ses premiers possesseurs portaient le simple titre de sires) tire son origine d'un bourg de Gascogne nommé Lebret ou Labrit. On n'est pas d'accord sur l'origine de la maison d'Albret. Quelques-uns la font descendre des rois de Navarre; une chronique manuscrite du XIV^e^ siècle lui donne pour auteur un comte de Bigorre, dont le petit-fils, nommé Ximenès-le-Gascon, rendit de grands services à Charlemagne et en reçut un accroissement de territoire. Le petit-fils de celui-ci, Garcias-Ramire, contemporain de Robert-le-Fort, et à qui il porta secours, fut, au dire du même chroniqueur, *moult preux et hardi chevalier, et mena aux Sarrazins dure et forte guerre.* Passant quelques autres princes dont l'existence est peu avérée, nous arrivons à Amanien I^er^, qui mourut en 1060, et auquel commence la liste certaine des sires d'Albret. Leurs noms se trouvent depuis fréquemment mêlés aux événemens historiques qui composent nos annales. Au XIV^e^ siècle nous voyons Bernard-Ézi II, d'abord allié des Anglais et ensuite serviteur fidèle de Philippe de Valois, en obtenir des lettres par lesquelles il lui est permis *et à ses barons de se faire la guerre, suivant leurs anciens usages, après s'être défiés, sauf le service du roi.* Son fils Arnaud Amanien se trouva, ainsi que tous les autres seigneurs gascons, soumis au joug de l'Angleterre, quoique attaché de cœur à la France. Le prince de Galles lui ayant demandé un jour combien il pouvait lui fournir de combattans : *Sire,* répondit-il, *si je voulais prier tous feaulx, j'aurais bien mille lances et toute ma terre gardée;* ce qui peut donner une idée de l'importance qu'avait alors cette seigneurie, car mille lances répondaient à cinq à six mille hommes d'armes. Le sire d'Albret ayant concouru à faire rentrer la Guyenne au pouvoir de la France, le roi Charles V lui fit épouser Marguerite de Bourbon et lui accorda une pension. Plus tard il lui donna la jouissance du comté de Dreux, dont la possession fut confirmée à ses successeurs. Charles I^er^, son fils, devint connétable. Il commandait l'avant-garde à Azincourt, et sa valeur imprudente causa une défaite qui lui coûta la vie, et à la France tous les malheurs dont elle fut dans la suite accablée. Charles II, fils de ce connétable, rendit de grands services aux rois Charles VI, Charles VII et Louis XI. Il eut pour héritier Alain, appelé le *grand* à cause de ses richesses, dont la vie s'écoula à faire valoir les prétentions qu'il croyait avoir à la Bretagne, par son mariage avec Françoise, fille de Jean de Blois, comte de Penthièvre. Son fils Jean, qui mourut avant lui, par son mariage avec Catherine de Foix accrut le domaine de sa maison des nombreux héritages de cette famille entre lesquels se trouvait la couronne de Navarre. Henri I^er^, fils de Jean, régna sur la Navarre et épousa Marguerite de Valois, sœur de François I^er^, qui érigea, en 1550, la seigneurie d'Albret en duché. Henri mourut en 1552, laissant une fille, Jeanne d'Albret, qui par son mariage avec Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, transmit à cette branche de la maison royale la couronne de Navarre et ses vastes domaines, et la releva ainsi du discrédit et de la pénurie où elle était tombée depuis la trahison du fameux connétable. Le fils de Jeanne d'Albret et d'Antoine de Bourbon fut cet illustre Henri IV, dont la postérité règne actuel-

lement sur la France. Ce prince refusa d'abord de réunir à la couronne ses domaines héréditaires. Les lettres-patentes qui prononçaient cette séparation furent enregistrées par tous les parlemens, sauf par celui de Paris, qui s'opposa vigoureusement à cette mesure. Le duché fut dans la suite donné par Louis XIV, en 1652, au duc de Bouillon, en échange des principautés de Sedan et de Raucourt. Mais la plus grande partie des possessions qui y avaient été annexées furent néanmoins réunies au domaine de la couronne. P. A. D.

ALBRET (JEANNE D'), *voy.* JEANNE.

ALBUFÉRA, lac d'une grande étendue et très poissonneux, au nord de la ville de Valence en Espagne, dont une partie forme pendant l'été une espèce de marais. Il a une embouchure dans la mer. Le général français Suchet a reçu le titre de duc d'Albuféra pour avoir enfermé et fait prisonnier dans Valence le général espagnol Blake. La chasse des oiseaux d'eau et la pêche d'anguilles qui se font sur ce lac donnent un revenu annuel de 12,000 piastres.

ALBUFÉRA (DUC D'), *voy.* SUCHET.

ALBUHÉRA (BATAILLE D'). Albuhéra est un village de l'Estramadure, en Espagne, célèbre par la bataille qui y fut livrée entre l'armée du maréchal Béresford et celle du maréchal Soult, le 16 mai 1811. Le premier avait environ 30,000 hommes, Anglais, Espagnols et Portugais; le second n'avait guère que 25,000 combattans; mais son artillerie était bien supérieure à celle des ennemis. Son intention, en attaquant, était d'obliger les Anglais à lever le siége de Badajoz. Les soldats français se battirent avec leur valeur accoutumée, et les attaques des généraux Gérard et Latour-Maubourg avaient eu un plein succès, lorsque le général Blake, à l'insu du duc de Dalmatie, rejoignit l'armée de Béresford, qui alors déploya une ligne formidable : Soult fut forcé de se retirer sur Séville avec une perte qui fut évaluée à 8,000 hommes; les alliés en perdirent environ 7,000, et durent la victoire au sang-froid avec lequel ils dirigèrent le feu de leur mousqueterie contre les attaques des colonnes d'infanterie française. Badajoz tomba quelques jours après au pouvoir des alliés. C. L. m.

ALBUM, nom qu'on donnait à Rome soit aux tables blanches, soit aux murs blanchis sur lesquels étaient inscrits les événemens publics auxquels on voulait donner de la publicité.

Au nom d'*album* on en ajoutait un autre appartenant à diverses magistratures. Ainsi l'*album pontificum* était destiné aux chroniques de l'état; de même il y avait l'*album senatorum*, l'*album judicum*, l'*album decurionum*, etc. On voit encore sur le côté extérieur de la ville de Pompéi, dont les murs avaient été blanchis pour cet objet, des inscriptions tracées à l'encre rouge. Par suite, et par une analogie naturelle, on donna le nom d'*album* à tout registre, soit public, soit particulier; de même, en Grèce, c'est dans les leucôma (de λευκὸς, blanc) que l'on enregistrait les naissances, les morts, les mariages, les émancipations, les affranchissemens.

Aujourd'hui on appelle *album* (en allemand *stammbuch*) un cahier ou livre dont toutes les pages blanches sont destinées à recevoir ce que l'on voudra y tracer, prose ou vers, musique ou dessins. Rien de plus incohérent, et pour l'ordinaire de plus insignifiant, que l'ensemble d'un album; quelquefois cependant il s'y trouve d'heureuses saillies, de jolis vers, de la musique piquante, de charmantes esquisses. L'usage des album semble avoir pris naissance en Allemagne, il y a très long-temps. On conserve encore dans les bibliothèques publiques des album ayant appartenu à des hommes distingués, et qui sont en effet souvent très remarquables; quelques-uns même ont mérité les honneurs de l'impression; d'autres sont des recueils très curieux d'autographes. Tout le monde a un album sur lequel on invite les personnes distinguées, ou les amis qu'on quitte, à écrire quelques mots en signe de souvenir, et dans les années de la vieillesse un coup d'œil jeté sur un album fait repasser en quelques instans les principales époques de la vie, et peut fournir matière à de douces ou tristes réflexions.

Importés en France vers le commen-

cement du XIX^e^ siècle, les album ont eu long-temps une vogue qui commence à baisser. La reliure de ces livres est souvent magnifique, et il arrive bien des fois que la couverture est la meilleure partie de l'ouvrage.

Dans ces derniers temps quelques journaux ont pris le titre d'*album;* en 1796 un libelliste célèbre avait imaginé de tenir en quelque sorte un compte en partie double du bien et du mal que voyait naître l'époque. La colonne du bien s'appelait *album*, et souvent en effet peu de lignes ternissaient sa blancheur. F. R.

ALBUM GRÆCUM, bizarre et insignifiante dénomination par laquelle on désignait jadis les excrémens du chien, qui étaient employés en médecine, et doués, on le croyait du moins, de propriétés merveilleuses. Ces excrémens renferment une grande quantité de phosphate de chaux provenant des os dont ces animaux font leur nourriture. On a d'ailleurs renoncé tout-à-fait à cette sale panacée. F. R.

ALBUMINE, substance animale très répandue, qui forme la presque totalité du blanc d'œuf, et se trouve plus ou moins pure dans le sang, le lait, le chyle, etc. On la retrouve à l'état solide dans les tissus albuginés, les ongles et les poils; enfin le pus en présente une grande quantité.

L'albumine est composée de carbone, d'oxigène, d'hydrogène et d'azote, et contient de plus un peu de soufre.

A l'état liquide elle est incolore, transparente, légèrement sapide et alcaline; elle mousse lorsqu'on l'agite, surtout quand elle est étendue d'eau. L'exposition à la chaleur ou à l'électricité la solidifie; quelques gouttes d'alcool ou d'un acide produisent le même résultat. Sous l'influence de l'humidité et de l'air, elle se putréfie promptement.

A l'état solide elle est dure, blanche, opaque, translucide seulement sur les bords, insoluble dans l'eau. On peut l'obtenir solide aussi en la laissant sécher au soleil; elle prend alors un aspect vitreux et jaunâtre.

C'est pour la propriété qu'elle a de se coaguler par la chaleur et par les acides qu'on l'emploie, dans les arts et dans la pharmacie, à clarifier les liqueurs; on débarrasse ainsi le vin, la bière, des corps étrangers qu'ils contiennent (*voy.* CLARIFICATION). Elle est également usitée comme un agglutinatif puissant, lorsqu'elle est combinée à la chaux vive. C'est un lut fort tenace, et dont on se sert pour recoller le verre et la porcelaine.

Comme réactif, elle sert à découvrir plusieurs sels métalliques, et décèle immanquablement la présence du sublimé corrosif (*voy.*), quelque petite qu'en soit la quantité. M. Orfila l'a proposée comme antidote de l'empoisonnement par ces substances.

L'albumine est souvent le premier aliment des convalescens, car elle est très nutritive et laisse peu de résidu. W.

ALBUQUERQUE (ALPHONSE D'), surnommé le *Grand* et le *Mars portugais*, vice-roi des Indes, et l'un des marins les plus célèbres d'une époque où la navigation enrichit si considérablement notre vieille Europe, en même temps qu'elle en avançait les sciences et la civilisation.

Alphonse, second fils de Gonzalo d'Albuquerque, l'un des seigneurs les plus considérés de la cour du roi de Portugal et issu du sang royal, naquit en 1463 à Lisbonne, et entra jeune dans la marine portugaise au moment où elle commençait à s'illustrer par les travaux et par les découvertes de tant d'hommes remarquables que l'exemple de Christophe Colomb et la rivalité du Portugal avec l'Espagne n'avait pas tardé de former. Il brilla long-temps à la cour de Jean II sans trouver l'occasion de mettre au jour ses qualités éminentes; mais le roi Emmanuel les ayant reconnues, chercha aussitôt à en tirer parti. Sous ce roi, la marine portugaise arriva à son apogée : Vasco de Gama trouva la route maritime aux Indes en doublant le cap de Bonne-Espérance; Cabral découvrit le Brésil, et forma ensuite au Malabar les premiers établissemens portugais aux Indes-Orientales; Albuquerque enfin, marchant sur les traces de ces hommes illustres, jeta les fondemens du puissant empire que ses compatriotes y fondèrent long-temps avant les Anglais. Dans un

second voyage, Vasco de Gama avait fondé une colonie à Mosambique, sur la côte orientale de l'Afrique, et avait consolidé les nouveaux établissemens formés par Cabral sur la côte de Malabar, à Codchin et à Cananor. Cette tentative de se fixer sur le littoral de l'Inde alarma vivement les Vénitiens, qui, jusque là en possession de tout le commerce de cette région avec l'Europe, lui devaient de grandes richesses et la puissance à laquelle leur république était parvenue. Ils excitèrent contre les Portugais les Sarrasins avec lesquels ils partageaient les bénéfices de ce commerce, et ceux-ci armèrent aussitôt contre les colons le roi ou *samorin* de Calicut dont la puissance menaçait d'écraser un ennemi si peu nombreux. Mais Pacheco Pereira, soutenu par son héroïsme et par des secours obtenus du prince de Codchin, réussit à se maintenir contre les agresseurs, et à repousser toutes leurs attaques contre le petit fort en bois formant toute la défense des Portugais, jusqu'à l'arrivée des secours envoyés par la mère-patrie. Don Francesco d'Almeida (*voy.* l'art.), premier vice-roi de l'Inde, étendit considérablement cette conquête, se fortifia de plus en plus, et se vit bientôt en mesure de dominer là où, quelques années avant, sa nation avait eu de la peine à conserver un asile. Plusieurs princes indiens se reconnurent successivement tributaires du roi de Portugal; le samorin de Calicut fut battu par terre et par mer, et les forces bien plus imposantes des Musulmans ne purent rien contre une colonie défendue par la vaillance de ses membres, et surtout par les talens militaires et la bravoure de ses chefs. En 1505 Alphonse d'Albuquerque vint pour la première fois partager les travaux de ces derniers. Après avoir pris part au travail de la fortification de Codchin, il fonda un autre établissement à Koulan et revint ensuite en Europe, comme pour voir une dernière fois sa patrie avant de commencer une carrière que la mort seule devait interrompre. Emmanuel lui ordonna de retourner aux Indes avec une flotte considérable dont il partageait le commandement avec Acunha (*voy.* l'art.), autre héros dont la marine portugaise eut à se glorifier. Non contens d'attirer à eux tout le commerce de l'Inde et de la Chine, les Portugais s'occupèrent aussi à en exclure tout-à-fait les Vénitiens, en rendant impraticable l'ancienne route, et en détruisant les établissemens de la Mer-Rouge et du golfe Persique où Venise tenait ses entrepôts. Acunha avait ordre de s'emparer de l'île de Socotora, située à l'entrée du golfe arabique, et s'acquitta de cette commission avec le secours d'Albuquerque, opposant ainsi une barrière formidable aux navigateurs vénitiens et arabes dont les bâtimens transportaient vers Alexandrie les marchandises de l'Orient. Albuquerque entra ensuite seul avec une division de la flotte dans le golfe persique, fit une descente sur la côte, et réussit à s'emparer de l'île fortifiée d'Ormouz par laquelle l'entrée du golfe était défendue. A peine fut-il maître de l'île que le chah de Perse voulut lui imposer un tribut. Albuquerque offrit aux envoyés des sabres et des boulets, en disant que le roi de Portugal n'avait pas coutume de payer autrement son tribut. Cependant une défection de ses marins l'empêcha de donner suite à cette conquête, et le força de se remettre en mer pour rejoindre la flotte. A Cananor il reçut en 1608 l'ordre de son roi de remplacer Almeida dans la vice-royauté. Celui-ci, inconsolable de la perte de son fils, qui avait péri de la mort des héros dans une bataille contre les Sarrasins, ne voulut pas lui céder le commandement avant d'avoir vengé le jeune homme. Il battit en effet les mahométans en 1509, et détruisit leur flotte presque tout entière.

Devenu vice-roi des Indes, Albuquerque ne songea plus qu'à étendre et à consolider cette précieuse conquête; et, malgré les obstacles que lui suscitait la jalousie de la cour de Lisbonne dans la crainte qu'un pouvoir trop illimité ne permît au vice-roi de viser à l'indépendance, il accomplit successivement les grands projets que lui suggéra son génie. Une entreprise sur Calicut ayant manqué par l'imprudence et l'impétuosité d'un lieutenant, Albuquerque tourna ses armes contre Goa dont il projetait de

faire le centre du nouvel empire. En effet, cette ville, située sur une île à une distance presque égale des deux extrémités de la côte de Malabar qu'elle domine, était surtout propre à devenir l'entrepôt général. Les Sarrasins en étaient maîtres : mais secondé par les naturels, Albuquerque réussit à les en chasser, et finit même par s'y maintenir. Malacca, ville située à l'extrémité de la presqu'île de ce nom, était le centre du commerce de l'Inde au-delà du Gange : en s'en emparant, les Portugais se mettaient en rapport direct avec les provinces florissantes de cette presqu'île, ainsi qu'avec la Chine. Albuquerque n'eut pas plus tôt fortifié Goa qu'il s'occupa de cette nouvelle conquête : avec moins de mille braves il alla faire le siége d'une place bien défendue et capable de lui opposer une vigoureuse résistance. Les Portugais se battirent avec une rare intrépidité, et ce ne fut qu'après un carnage de neuf jours qu'ils restèrent maîtres de la ville. Aussitôt Albuquerque prit les mesures nécessaires pour conserver sa conquête : la ville fut de nouveau fortifiée, et l'on fit des réglemens si sages par rapport au commerce que les bâtimens marchands affluèrent de toutes parts. Il envoya ensuite une escadre vers les îles Moluques, et remplit toute l'Inde de son nom, si bien que les rois de Siam et de Pégu recherchèrent son amitié, et que les îles de Sumatra et de Java offrirent de se rendre tributaires. Celle de Ceylan ou au moins son littoral fut également soumise. Le samorin de Calicut, voyant quelle extension prenait de jour en jour le commerce de ces étrangers, renonça aux hostilités, et invita lui-même le vice-roi à établir une factorerie dans sa ville. Celui-ci, pour porter le dernier coup au commerce des Vénitiens dans ces parages, et pour dominer la Mer-Rouge, et peut-être déjà pour préparer les moyens d'éviter la longue navigation autour de l'Afrique, se porta sur Aden (*voy.*), port du détroit de Bab-el-Mandeb, et, quoiqu'il ne réussît point à s'en emparer, il en fit sauter les fortifications et détruisit la flotte des Arabes ; puis, sans perdre de temps, il reparut devant Ormouz qui se soumit. L'Abyssinie lui envoya des députés, et le puissant Ismaël Chah, sofi de Perse, lui offrit son alliance. Tant d'exploits et de succès augmentèrent la jalousie de la cour et la haine des ennemis du héros : il succomba sous leurs intrigues, et apprit en retournant à Goa, par le chah de Perse, qu'Emmanuel lui avait donné un successeur dans la personne de Lopez Soarez. Ismaël, spéculant sur l'effet que cette disgrace devait produire sur Albuquerque, l'excita à se déclarer indépendant, auquel cas il lui promit de l'assister de toutes ses forces. Mais Albuquerque n'était pas homme à trahir son roi et sa patrie, quelque blessé qu'il fût de l'ingratitude dont on payait ses services. Le profond chagrin qu'il en ressentit, joint à la fatigue de ses continuelles expéditions, dans le courant desquelles il avait reçu plusieurs blessures, hâta sa mort, arrivée au moment où il touchait à Goa, cette création glorieuse de son génie. Il expira sur mer le 16 septembre 1515, laissant un fils unique qu'il recommanda aux bontés du roi, et qu'Emmanuel, qui ne tarda pas à se repentir de son injustice, combla de biens et de dignités. Les vertus d'Albuquerque avaient fait une telle impression sur les Indiens qu'après sa mort ils allaient en pélerinage sur sa tombe, implorant la protection de *leur père* contre la dureté de ses successeurs. L'admiration de l'Europe lui décerna le surnom de *Grand* que l'histoire lui a conservé. *Voy.* les *Commentarios do grande Alfonso de Albuquerque* (Lisb. 1576, in-fol.), publiés par son fils. J. H. S.

ALBUS (en allemand *weisspfennig*), petite pièce de monnaie de billon (*voy.*), en argent, qui fut mise en circulation dans les pays de l'ouest de l'Allemagne sous le règne de l'empereur Charles IV. Elle valait alors huit fennins, plus de deux gros, ou environ six sous. L'albus simple, qui a encore cours aujourd'hui dans la Hesse électorale, vaut neuf bons fennins. Il y a aussi de doubles albus dans le même pays, *C. L.*

ALCABALA (étym. *al*, vieille particule empruntée de l'arabe, et *cabala*, calcul mystérieux), tribut prélevé sur le prix des ventes publiques en Espagne et

dans les pays de la domination espagnole, qui fut originairement consenti par les états de Castille assemblés à Alcala de Hénarez, à l'effet de fournir au roi Alphonse XI les moyens de soutenir la guerre contre les Maures, à qui il songeait à enlever Algésiras et Gibraltar (vers 1330). Cette taxe, qui ne devait être que temporaire, devint comme un impôt régulier et perpétuel consistant en un dixième du prix des marchandises de toute nature. C'est par le vendeur qu'est acquitté le montant de l'alcabala; mais il n'en pèse pas moins exclusivement sur le consommateur. Cet impôt avait donné lieu pendant longtemps à des abus de toute espèce, lorsque Ximénès eut le maniement des finances de l'Espagne : son premier soin fut de corriger les vices de la perception de l'alcabala. Des peines extrêmement rigoureuses furent portées contre les agens infidèles et contre les débiteurs du fisc. Il était dans les vues du ministre d'Isabelle de diminuer de moitié la taxe de l'alcabala en régularisant si bien sa perception que le trésor n'eût rien perdu de ses revenus; mais ce plan ne put être mis à exécution Les mœurs souffrirent de la fraude qui continua à être exercée; beaucoup de contribuables sacrifiaient leur conscience pour conserver leur argent. Cependant le mode de perception de l'alcabala réglé par Ximénès s'était conservé jusqu'à nos jours; il fut remplacé par un autre mode pendant que les Français occupèrent la péninsule et durant le règne de Joseph. Une ordonnance de Ferdinand VII, en date du 30 mai 1814, prescrivit le rétablissement de l'ancien mode de perception de l'impôt. Mais l'alcabala n'était qu'une vieille erreur de plus remise en honneur, et ce qui prouva ce fait d'une manière péremptoire, ce fut la déclaration faite en 1816 par les cortès que le trésor était en déficit de 35 millions. P. C.

ALCADE, *voy.* ALCALDE.

ALCALA. Plusieurs villes d'Espagne portent ce nom arabe. Les principales sont ALCALA DE HENAREZ et ALCALA LA RÉAL. La première est située dans la Castille, à quelques lieues de Madrid et sur la rivière ou le torrent de Hénarez : c'est le *Complutum* du temps des Romains. Elle a plusieurs colléges, tels que celui de Saint-Ildéfonse, qui est un bel édifice, celui de Malaga et celui du roi. Une rue longue et large traverse cette ville assez vaste, et qui a eu anciennement 60,000 habitans, mais qui aujourd'hui n'a que 5,000 ames et que peu d'industrie. La fameuse Bible polyglotte, appelée de *Complute* (*Biblia Polyglotta, hebr. chald. gr. et lat.*, 6 vol. in-fol. 1514 à 1517), a été imprimée à Alcala aux frais du cardinal Ximenès, qui a beaucoup contribué à la prospérité de l'académie théologique de cette ville ancienne. — L'autre *Alcala*, surnommé *la réal*, est située dans l'Andalousie, province de Séville, et renferme une population de 9,000 ames; elle est située sur un plateau très élevé. D-G.

ALCALA (D. PEDRO RIVERRA, duc D'), était vice-roi de Naples sous Philippe II, roi d'Espagne. Il mérita, par une administration sage et douce, l'amour et l'estime de ses subordonnés. De son temps toutes les misères semblèrent avoir conspiré contre Naples; mais son courage sut les vaincre toutes. Il apaisa une famine par d'immenses achats de blé. Il arrêta, par son activité, les progrès d'une épidémie effrayante. Les Turcs, qui avaient débarqué sur ces côtes, furent repoussés par sa vaillance. Des troubles nés de la religion menaçaient d'exposer le pays à une révolution : il sut les calmer, et *le roi Marcon*, que les révoltés avaient à leur tête, disparut à la suite de ses démonstrations pleines d'énergie. Alcala mourut l'an 1571, et laissa environ cent excellens arrêtés pour l'abolition de divers abus. *C. L.*

ALCALDE, juge espagnol. Ce mot est tiré de l'*acaïde* ou *alcayde* des Maures, lequel a été composé originairement de la particule *al* et du verbe *kad* ou *akad*, qui signifie en leur langue gouverner, régir, administrer. C'est le titre qu'on donne en Barbarie à un officier chargé du commandement d'une ville ou d'un château placé sous la domination du roi de Maroc. En Espagne on en a fait une espèce de magistrature dont les attributions tiennent de la police civile et militaire, et répondent en

partie à celles qu'exerçaient jadis les prévôts en France, et aujourd'hui les *maires*. C-A.

ALCALI, du mot *kali*, nom arabe de la soude, qui fournit l'alcali le plus anciennnement connu. On donne le nom d'alcalis à des corps pourvus de propriétés qui jouent un rôle très important dans les opérations de la nature et dans celles des arts. Leurs qualités distinctives sont une saveur âcre et urineuse, une action particulière sur les couleurs bleues végétales qu'ils verdissent et qu'ils ramènent à leur forme primitive lorsqu'elles ont été rougies par un acide; la faculté d'agir comme caustiques sur les substances animales, enfin celle de se combiner avec les acides pour former des sels, ce qui leur avait fait donner le nom de *bases salifiables*, nom employé quelquefois encore. Long-temps on eut sur les alcalis des idées inexactes qu'il est inutile de rappeler : au commencement de ce siècle on reconnut que ces corps, qu'on avait jusque là considérés comme simples, étaient composésd'un métal et d'oxigène (*v.* OXIDE MÉTALLIQUE).

On continue cependant encore d'employer le mot alcali, et l'on trouve dans les auteurs les dénominations d'*alcali minéral*, *végétal* et *animal* pour désigner la potasse, la soude et l'ammoniaque (*voy.* ces mots). F. R.

ALCALIMÈTRE, mesure des alcalis; instrument imaginé par M. Descroisilles pour apprécier la richesse des potasses et des soudes du commerce, qui n'ont pas toutes le même degré de bonté; et qui est substitué maintenant aux moyens d'examen bien moins parfaits que l'on employait jadis. Cet instrument repose sur le fait bien connu de la propriété qu'a l'acide sulfurique de former avec la soude et avec la potasse des sels solubles dans l'eau. On prend un tube gradué d'une échelle de 100 degrés, que l'on remplit, jusqu'au point marqué zéro, d'une eau qui renferme un dixième de son poids d'acide sulfurique à 66°. On prépare ensuite une dissolution de l'alcali que l'on veut essayer, de telle sorte qu'elle en contienne une quantité déterminée. Alors on verse de l'eau acide dans le vase qui contient la solution alcaline, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'effervescence et que la liqueur commence à rougir le papier de tournesol. Le point où s'arrête l'eau acidule dans l'alcalimètre indique la quantité d'acide qu'il a fallu pour neutraliser la quantité connue d'alcali, et l'on dit qu'il marque 30, 40 ou 50 degrés.

Cet instrument rend les opérations du commerce à la fois plus rapides et plus sûres. F. R.

ALCALOIDES. Les alcaloïdes, appelés aussi *alcalis végétaux* ou *organiques*, sont des principes nouvellement découverts dans différentes substances végétales et présentant des rapports avec les alcalis ; principalement la propriété de former avec les différens acides des sels plus ou moins solubles. Ils sont généralement blancs et cristallisables.

Les alcalis organiques furent découverts dans divers médicamens très importans dont ils paraissent constituer la partie essentiellement active. L'opium donne la morphine, le quinquina la quinine, l'ipécacuanha l'émétine, etc. (*voy.* ces divers articles).

C'est ordinairement à l'état de sels qu'ils existent dans les végétaux, d'où ils sont extraits par des opérations chimiques qui varient pour chacun d'eux.

C'est une des belles conquêtes de la chimie moderne que la découverte des alcalis organiques, dont les anciens ne paraissent avoir eu aucune connaissance, et leur utilité en médecine est inappréciable. En effet, ils offrent l'avantage de représenter sous un très petit volume des doses considérables de médicamens, et d'épargner ainsi aux malades du dégoût et quelquefois des souffrances, en même temps qu'ils donnent des résultats plus certains. Il est facile de comprendre que la proportion de ces principes actifs peut varier dans les médicamens entiers, et rendre les expériences difficiles. Aussi, depuis qu'on emploie les alcaloïdes, l'obscurité qui enveloppait l'histoire des substances médicamenteuses a-t-elle commencé à se dissiper. On a reconnu la nécessité de simplifier les formules, et l'on a constaté l'identité d'une foule de drogues considérées jusque là comme différentes. F. R.

ALCANTARA (ORDRE D'). Il tient son nom d'Alcantara, ville ancienne de l'Estramadure d'Espagne, bâtie par les Maures, et place frontière. Elle a 3,000 habitans et est située au bord du Tage, que l'on traverse sur un pont construit par les Romains. L'ordre de Calatrava (*voy.*) avait donné la ville d'Alcantara, en 1207, à celui des trois anciens ordres de chevalerie ecclésiastiques qui fut fondé dans le XII^e^ siècle à Saint-Julien *del Peyrero* (du Poirier) par les frères Suarez et Gomez. Cet ordre ayant transféré sa résidence à Alcantara, en prit le nom et se distingua par des exploits contre les Maures. Ferdinand-le-Catholique étant devenu, en 1494, à la mort du dernier grand-maître, administrateur de l'ordre, le réunit à la couronne d'Espagne. Les chevaliers ont, depuis 1540, la permission de se marier. L'ordre possédait de grands biens; aujourd'hui même environ 50 villages lui appartiennent. Les chevaliers sont décorés d'une croix d'or verte et fleurdelisée; l'écusson de l'ordre porte un poirier et deux fasces. Ils font vœu de pauvreté; cependant on conçoit que la tâche de soutenir l'immaculée conception de la Vierge ne figure plus que de nom parmi les devoirs qu'ils ont à remplir. *C. L. m.*

ALCARAZAS, nom que les Espagnols ont donné à des vases ayant la forme d'une bouteille, et destinés à rafraîchir les boissons. La propriété réfrigérante des alcarazas leur vient de la transsudation des liquides qu'ils renferment à travers les parois de la terre poreuse dont ils sont faits. La portion de liquide qui transsude en s'évaporant absorbe le calorique du vase, et en refroidit en conséquence le contenu. Pour obtenir ce résultat, il faut exposer l'alcarazas rempli d'eau et placé à l'ombre, à un courant d'air. Hormis celle de Malaga, peu de terres sont propres à la fabrication de ce genre de poterie : la plupart sont trop compactes ou trop légères. Pour remédier à cet inconvénient, on mêle à la matière, lors du pétrissage, une certaine quantité de sel marin qui la divise, en écarte les molécules et produit en se dissolvant une multitude de petits trous. M. Formy est le premier qui se soit occupé en France de la fabrication des alcarazas. L'invention de ces vases, que l'on attribue aux Égyptiens, nous a été transmise par les Espagnols qui l'avaient reçue des Arabes. V. R.

ALCAVALA, *voy.* ALCABALA.

ALCÉE, un des plus grands lyriques grecs, né à Mytilène dans l'île de Lesbos, florissait vers la fin du VII^e^ et au commencement du VI^e^ siècle avant J.-C. Un peu plus âgé que Sappho, il rendit hommage aux charmes de sa célèbre compatriote; mais, à ce qu'il paraît, cet amour n'eut point de durée. Doué d'une ame de feu, il aspirait au double laurier de l'art militaire et de la poésie. Le malheur qu'il eut de perdre son bouclier dans une bataille entre les Mytiléniens et les Athéniens ne saurait justifier le reproche de lâcheté qu'on s'est trop pressé de lui faire. Prenant part à la guerre civile qui agita sa patrie après l'expulsion des *tyrans*, il soutint avec la lyre et le glaive la cause de la liberté, d'abord de concert avec le sage Pittacus, et plus tard contre lui, lorsqu'après la chute des tyrans subalternes Pittacus s'empara du pouvoir pour réunir et pour pacifier la nation divisée. Expulsé de Mytilène par la suite des événemens, il erra long-temps sur les terres étrangères; puis, voulant, à la tête des bannis, rentrer par force dans sa patrie, il tomba entre les mains de Pittacus, et celui-ci lui pardonna généreusement. Les chants d'Alcée ressemblaient à sa vie. Un enthousiasme énergique et viril pour sa patrie animait celles même de ses chansons dans lesquelles il ne célébrait que les plaisirs du vin et de l'amour; mais il s'élevait au plus haut degré lorsqu'il chantait la vaillance, qu'il attaquait les tyrans, qu'il signalait les avantages de la liberté, ou qu'il gémissait sur la honte et les peines de l'exil. Son talent lyrique se pliait à toutes les formes et à tous les sujets, et l'antiquité nomme dans la liste de ses ouvrages des *Hymnes*, des *Odes* et des *Chansons*. Il ne reste de toutes ses poésies que quelques fragmens et l'écho de sa verve qu'on a pu reconnaître dans quelques-unes des odes d'Horace. Alcée, qui écrivait en dialecte

dorien, est l'inventeur du *rhythme alcaïque*, une des formes lyriques les plus douces et les plus harmonieuses. Horace s'en est servi dans un grand nombre d'odes. Les fragmens d'Alcée avaient été réunis par Jani; on les trouve aussi dans les *Analectes* de Brunck et dans l'*Anthologie* de Jacob; mais la meilleure édition est la suivante : *Alcæi Mytilenæi reliquiæ, collegit et annotatione instruxit* Aug. Matthiæ. Leipzig, 1827, in-8. *C. L. m.*

ALCESTE (*Alkestis*), fille de Pélias et épouse d'Admète, roi de Thessalie. Son époux malade devait, d'après un oracle, succomber à son mal à moins que quelqu'un ne se dévouât volontairement pour lui à la mort. Alceste fit secrètement aux dieux le sacrifice de sa vie : elle mourut, et Admète se rétablit. Hercule, ami du roi, vint trouver Admète dans sa douleur et lui promit d'arracher à la Mort la proie qu'elle venait de saisir. En effet il força cette divinité de lui restituer Alceste. Elle eut avec Admète une fille nommée Eumile.

Le dévouement d'Alceste a été mis en scène par les anciens et les modernes, et l'on sait qu'il forme le sujet d'une des meilleures tragédies d'Euripide. *C. L.*

ALCHIMIE. Ce mot, d'origine arabe, est employé dans les anciens auteurs pour désigner la chimie elle-même, ou plutôt les premiers essais de cette science, qui a pris dans les temps modernes tant d'extension et d'importance. De nos jours l'alchimie n'est plus considérée que comme une des erreurs de l'esprit humain, et n'appartient plus qu'à l'histoire, de même que la magie et l'astrologie judiciaire. Aux époques où les connaissances étaient peu répandues, où le grand livre de la nature était fermé pour la plupart, ceux qui avaient pu l'ouvrir et en déchiffrer quelques fragmens incohérens passaient pour posséder une science immense; et, se comparant à la foule ignorante qui les environnait, devaient se croire eux-mêmes fort élevés au-dessus d'elle et revêtus d'une puissance merveilleuse. L'orgueil trop naturel à l'homme fut sans doute le mobile qui dirigea le plus grand nombre des alchimistes, quoiqu'il soit permis de croire que la cupidité n'a pas toujours été étrangère à leur conduite.

Les alchimistes font dater leur prétendue science des premiers temps du monde, et en attribuent l'invention à tous les hommes célèbres dont l'histoire et la mythologie nous ont transmis les noms. Il n'est pas sans intérêt de remarquer que les Chinois font remonter l'origine de l'alchimie à plus de 2,500 ans avant notre ère.

Quoi qu'il en soit, c'est dans les premiers siècles du christianisme que l'alchimie fut cultivée avec les autres sciences occultes et la philosophie mystique dominante à cette époque; alors les diverses parties des connaissances humaines n'étaient pas encore étudiées séparément. Ainsi l'alchimie, par exemple, se composait de physique, de chimie, de botanique, etc., dirigées vers un but commun, la transmutation des métaux et la découverte d'un remède universel; car de tout temps l'amour de la vie et la soif de l'or ont été les principaux mobiles des travaux de l'homme.

Les premiers essais de la chimie métallurgique et les phénomènes qui se passent dans la fusion et la purification des métaux sont probablement ce qui a donné lieu à des espérances embrassées avec trop d'empressement et de précipitation. En voyant que la réunion de divers métaux donnait un produit autrement coloré que les substances élémentaires, on conçut l'idée de changer un métal en un autre, et surtout de transformer en or toutes sortes de métaux. Des faits nombreux qu'on peut facilement reproduire contribuèrent à entretenir cette séduisante illusion.

Le mystère enveloppait toutes les opérations des alchimistes, qui avaient un langage et des caractères allégoriques, et qui s'entouraient d'appareils compliqués pour arriver à des résultats que de nos jours on atteint avec facilité. On n'obtenait qu'à grand'peine et après de nombreuses épreuves, d'être initié au secret du *grand œuvre*, et l'on désignait sous le nom d'*adeptes* ceux à qui les yeux avaient été ouverts. Ce n'est pas cependant que les alchimistes se soient réunis en société; au contraire, ils tra-

vaillaient le plus ordinairement seuls, faisaient un secret de leurs procédés et de leurs découvertes, et ils exigeaient de ceux qu'ils initiaient à leurs connaissances le serment de ne les jamais révéler à personne : outre que moins ils avaient des idées claires des phénomènes qui se passaient sous leurs yeux, plus ils cherchaient à les exprimer par des figures et des locutions symboliques, inintelligibles pour ce qu'ils appelaient *les profanes*. Cette marche tout-à-fait opposée aux progrès des sciences physiques fut long-temps suivie; aussi les véritables conquêtes de la chimie ne datent-elles pas de cette époque.

Cependant les alchimistes ont rendu de grands services à cette science. Si dans leurs travaux assidus ils ne trouvaient pas ce qui faisait l'objet de leurs recherches, le hasard leur fit souvent découvrir des faits d'une grande importance. C'est ainsi qu'en tourmentant en quelque sorte les métaux de mille manières différentes, en les faisant rougir, fondre, volatiliser, condenser, en les mélangeant dans des proportions variables, ils virent sortir de leurs creusets un grand nombre de sels et d'oxides métalliques qui furent de véritables conquêtes pour la médecine et pour les arts industriels.

Pour parvenir au but de tous leurs désirs, la production de l'or, les alchimistes croyaient avoir besoin d'un agent qui renfermât en soi le principe de toutes les matières et qui fût un dissolvant universel. Cet agent, dont la composition variait, était nommé *pierre philosophale;* et il devait avoir en même temps la force d'éloigner du corps tout principe de maladie, d'y entretenir la santé, d'y faire renaître la jeunesse, et même d'en écarter indéfiniment la mort. D'ailleurs une condition indispensable au succès était la pureté du cœur, l'abnégation de toutes les influences actuelles et la réunion avec la divinité. On a toujours attribué aux *mauvaises dispositions* des adeptes les continuels désappointemens qu'ils ont éprouvés; car la pierre philosophale est encore à trouver.

Les anciens Égyptiens paraissent avoir eu des connaissances assez étendues en chimie et en métallurgie; mais ce n'est pas chez eux qu'il faut chercher l'origine de l'alchimie, bien qu'Hermès, fils d'Anubis, soit considéré comme l'auteur de divers ouvrages sur l'alchimie et la magie, et que ces sciences soient fréquemment désignées sous le nom d'*art hermétique* (*voy.* HERMÈS). Chez les Grecs, quelques hommes qui étudièrent les écrits des Égyptiens se livrèrent aussi à des travaux de ce genre, et le goût de la magie et de la *théosophie* (*voy.*) se répandit plus tard chez les Romains.

Lorsque sous les empereurs les sciences et les arts firent d'assez grands progrès, la superstition et le charlatanisme se mirent aussi à les exploiter : le luxe des Romains rendait l'or plus nécessaire qu'il ne l'avait jamais été. Caligula fit des essais pour changer en or l'orpiment; mais il abandonna des tentatives qui lui parurent plus dispendieuses que productives. Dioclétien, plus sage ou instruit par l'expérience de son prédécesseur, défendit au contraire la pratique des *sciences occultes*, et fit brûler tous les livres égyptiens qui traitaient de la manière de fabriquer l'or, l'argent et les pierres précieuses. Vers la fin du III^e^ siècle parurent des manuscrits décorés des noms les plus célèbres de l'antiquité, mais réellement composés par des moines égyptiens, et dans lesquels on enseignait en allégories et avec des figures mystiques et symboliques les moyens de préparer la pierre philosophale. Ces ouvrages, maintenant plus inintelligibles que jamais, sont nombreux, et l'on cite ceux de Synésius, de Zosyme, de Panopolis, etc. Leurs titres étaient aussi bizarres que leur contenu, *Clé de Salomon*, *Table d'émeraude*, etc.

Plus tard l'alchimie pénétra chez les Arabes, et fut accueillie avec enthousiasme chez ce peuple d'une imagination ardente, et chez lequel une civilisation assez avancée avait amené le goût des sciences naturelles. C'est à leurs travaux que sont dues un grand nombre de découvertes utiles; mais par une malheureuse compensation ils perdirent un temps précieux en laborieux essais, en ridicules combinaisons et en applications souvent fâcheuses. C'est parmi les Arabes, dit-on, que parut vers le IX^e^ siècle le chimiste devenu célèbre sous le nom de Géber, homme d'un profond savoir

et dans les ouvrages duquel se trouvent déjà des renseignemens sur la manière de traiter le mercure et les autres métaux. Il propagea la croyance de la transmutation des métaux et fut suivi d'hommes non moins capables, parmi lesquels figure Avicenne. Le nom d'*alchimie* date de cette époque.

Au moyen-âge les moines et les clercs, dépositaires de toutes les connaissances, propagèrent l'alchimie, qui pénétra en Occident avec les livres et la philosophie des Arabes. Les papes cependant la proscrivirent, bien que quelques-uns d'entre eux lui donnassent des encouragemens et la pratiquassent eux-mêmes en secret. Alors parurent des hommes célèbres qui tout en subissant sur quelques points l'influence de leur siècle le devançaient cependant par leur génie : Raymond Lull ou Lullius, qui vécut dans le XIII^e^ et le XIV^e^ siècle, fut un alchimiste des plus distingués. On raconte que pendant son séjour à Londres à la cour d'Édouard I^er^ il changea en or 50,000 livres de mercure, avec lesquelles furent frappés les premiers *nobles à la rose*. Nous citons à dessein ce fait incroyable pour montrer avec quelle facilité, à cette époque dépourvue de critique, s'accréditaient les contes les plus bizarres, et comment l'alliance de la superstition avec une science imparfaite enfantait, en même temps que les plus utiles découvertes, les plus pernicieuses erreurs.

En 1488 l'alchimie fut défendue à Venise, et les prohibitions qui s'élevèrent contre elle prouvent qu'elle était devenue un goût général et poussé presque jusqu'à la fureur. En effet, alors les alchimistes jouissaient d'un grand crédit, non-seulement auprès du vulgaire, mais même auprès des princes qui en entretenaient à grands frais près d'eux, dans l'espoir d'être dédommagés de leurs avances par d'inépuisables trésors. En Allemagne ils avaient le rang d'officier.

Sous l'influence de Paracelse, de Roger Bacon, de Basile Valentin et d'autres savans du XVI^e^ siècle, l'alchimie changea de direction et s'allia avec la médecine; elle cessa de chercher aussi assidûment la pierre philosophale et la transmutation des métaux, et s'attacha spécialement à découvrir des *arcanes*, c'est-à-dire des remèdes merveilleux propres à guérir tous les maux de l'humanité. Alors furent introduites dans la pratique de la médecine non-seulement les préparations minérales qui s'y conservent aujourd'hui, mais encore une foule d'autres qu'on en a judicieusement bannies, soit comme insignifiantes, soit comme dangereuses. Il semblait alors que tout dût être médicament, et surtout que les substances les plus précieuses dussent être les plus efficaces; aussi est-ce à cette époque qu'on vit paraître l'*or potable*, les *gouttes d'or* et les *élixirs de longue vie* et *de propriété*, dans lesquels on faisait entrer les matières les plus rares, et qui par conséquent se vendaient au poids de l'or.

Au XVII^e^ siècle l'alchimie jouit d'une grande faveur et fut cultivée par un grand nombre d'hommes distingués. Elle se dégagea peu à peu des formes mystiques qu'elle avait affectées jusque là. Les alchimistes se rassemblèrent en sociétés (*voy.* ROSE-CROIX), se communiquèrent leurs idées et travaillèrent de concert à exploiter les richesses immenses que leur avaient léguées leurs prédécesseurs. Quelques hommes de bon sens commencèrent à suivre une marche plus régulière et plus méthodique, et c'est aux Kircher, aux Glauber, aux Eraste, que doit être attribuée la gloire d'avoir tiré la chimie du chaos où elle était ensevelie, d'avoir commencé à lui donner une forme méthodique, et d'avoir préparé l'état brillant dans lequel nous la voyons aujourd'hui.

Si l'on peut considérer l'alchimie comme une science fausse et sans but raisonnable, il ne faut pas croire cependant que tous les alchimistes aient été des imposteurs. Si quelques-uns d'entre eux exploitaient à leur profit la crédulité publique, le plus grand nombre, persuadé de la possibilité d'arriver au grand œuvre, travaillait avec un zèle et une assiduité dignes d'un meilleur résultat. Ils entreprenaient de longs voyages pour aller visiter les solitaires du mont Sinaï, et ces voyages ne pouvaient manquer d'être utiles. Ils sacrifièrent leur fortune à des expériences coûteuses, et plusieurs d'entre eux furent victimes de tentatives

dangereuses auxquelles les exposait leur peu de connaissance des matières et des procédés qu'ils mettaient en œuvre.

Des enthousiastes rêveurs allièrent ensemble l'alchimie, l'astrologie et la magie, sur lesquelles ils ne possédaient que des notions imparfaites, et retardèrent plutôt qu'ils ne favorisèrent les progrès de la science.

Même de nos jours on a vu quelques personnes étrangères aux premières notions de chimie, et séduites par la lecture de quelques anciens ouvrages sur l'alchimie, entreprendre de longs travaux où elles dissipaient en pure perte leur temps et leur fortune. Mais par bonheur ces exemples sont rares : l'instruction croissante a fait comprendre que la recherche de la pierre philosophale et du remède universel est une pure folie. On sait que la chimie n'est pas encore à même de prononcer avec certitude sur la formation primitive des métaux, sur les lois qui président à leur production; ni d'apprécier les circonstances qui concourent à leur accroissement et à leur perfectionnement; qu'en conséquence elle ne peut ni favoriser ni surtout imiter cette opération de la nature. Quant au remède universel et au moyen de prolonger la vie, c'est une chimère qu'il faut également abandonner, se confiant aux soins d'une médecine éclairée.

On peut consulter sur cette matière l'ouvrage allemand de M. Schmieder : *Histoire de l'alchimie* (Halle, 1832, in-8°). F.R.

ALCIAT (André), jurisconsulte italien. Il naquit à Milan en mai 1492. Son père était selon les uns marchand, selon d'autres gentilhomme. Après avoir étudié le droit à Pavie sous Jason, à Bologne sous Charles Pruinus, et avoir professé lui-même avec éclat à Avignon, de 1518 à 1522, il fut appelé en 1529 par François I^er^ à l'Académie de Bourges. Son enseignement eut un grand succès. De Thou le loue surtout d'avoir donné dans ses leçons, au langage jusque là un peu barbare de la science du droit, des formes plus élégantes et plus littéraires. Le duc de Milan, François Sforce, parvint à le rappeler dans son pays par l'appât d'un traitement plus considérable et du titre de sénateur. Il ne demeura pourtant pas long-temps à Milan : il professa tour à tour à Pavie, à Bologne, puis à Ferrare; fut créé protonotaire romain par le pape Paul III, comte palatin et sénateur par l'Empereur; et en 1550 il mourut à l'âge de cinquante-huit ans. Les biographes lui reprochent une avarice extrême; et sa gourmandise lui causa, dit-on, la mort.

Il a laissé de nombreux ouvrages de droit; voici les titres des principaux : *Explication et correction des termes grecs qui se trouvent dans le Digeste.* Elle parut d'abord en Italie, puis, quelques années après, en 1515, à Strasbourg; *Paradoxes*, dédiés au chancelier Duprat, 1517 : cet ouvrage était fort estimé; *Dispunctiones*, dédiées à Jean de Selve, président du sénat de Milan, 1517; *Præternissa*, 1517; Traité *de Verborum significationibus*, composé en 1521, publié en 1529; *Dissertation sur le duel*, dédiée à François I^er^, 1529; *Abus de la vie monastique*, composé en 1520, publié en 1553; *Notes sur Tacite; Lettres et discours.* Ses contemporains estimaient fort son talent de poète. Il a laissé des poésies et des emblèmes qui furent traduits en plusieurs langues. Alciat ne laissa point d'enfans. L'héritier de ses biens et de sa chaire, *François Alciat*, n'était qu'un parent éloigné. Il s'occupa aussi de droit et devint cardinal. L-E.

ALCIBIADE. Ce Grec célèbre, fils de Clinias et de Dinomaque, tous deux de familles illustres, naquit à Athènes dans la 82^e^ olympiade (vers 450 av. J.-C.). Son père périt à la bataille de Chéronée, et Alcibiade fut élevé dans la maison de Périclès son oncle maternel. Celui-ci était trop occupé des affaires publiques pour diriger comme il l'aurait fallu la pétulance du jeune homme, qui montra dès sa jeunesse ce qu'il serait dans la suite. Un jour il jouait aux dés dans la rue avec quelques amis de son âge : une voiture arrive, il prie le conducteur d'arrêter, et, sur son refus, il se jette au-devant de la roue et dit : « Passe maintenant, si tu l'oses. » Il s'essaya avec succès dans toutes les études, dans tous les exercices du corps. Sa beauté, sa naissance, la considé-

ration de Périclès, son tuteur, lui donnèrent une foule d'amis et d'admirateurs. Cependant de très bonne heure il donna lieu aussi à des bruits fâcheux relativement à ses mœurs. Socrate, qui l'avait pris en amitié, s'efforça de l'amener à la vertu. Il fit ses premières armes dans la tentative des Athéniens contre Potidée, et y fut blessé. Socrate, qui combattait à son côté, le défendit et le ramena au camp. A la bataille de Délium Alcibiade fut assez heureux pour rendre à son maître le même service. Tant que vécut Cléon, Alcibiade ne se fit remarquer que par son luxe et sa prodigalité, sans se mêler des affaires publiques. Mais quand ce démagogue eut perdu la vie (422 av. J.-C.), Alcibiade, jaloux de la considération dont jouissait Nicias et en même temps mécontent de ce que les Lacédémoniens, avec lesquels il était uni par les liens de l'hospitalité, ne se fussent point confiés à lui pour conclure la trêve de 50 ans, amena une rupture avec eux. Il obtint divers commandemens; mais à son retour il se livra à tous les genres d'extravagance. Revenant d'une orgie nocturne dans la compagnie de quelques amis, il paria qu'il donnerait un soufflet au riche Hipponicus, et effectivement il le lui donna. Cette action excita une grande rumeur dans la ville. Mais Alcibiade se rendit chez l'offensé, se dépouilla de son manteau à ses yeux et le pria de venger son injure en le battant de verges. Une réparation si éclatante lui obtint le pardon d'Hipponicus. Aux jeux olympiques il fit courir dans le stade non pas un seul char comme les autres riches, mais sept chars avec lesquels il remporta les trois premiers prix. Il paraît qu'il en remporta tout autant dans les jeux pythiques et aux jeux néméens. S'étant attiré la haine d'un grand nombre de ses concitoyens par son faste, peu s'en fallut qu'il ne fût victime de l'ostracisme (*voy.* ce mot). Ses conseils firent entreprendre aux Athéniens l'expédition contre la Sicile; il fut nommé commandant en chef conjointement avec Nicias et Lamaque. Pendant que l'on s'occupait des préparatifs, il arriva que tous les Hermès se trouvèrent mutilés en une nuit. Les ennemis d'Alcibiade firent tomber sur lui le soupçon de ce sacrilége, et cependant ajournèrent la plainte; mais à peine fut-il embarqué qu'ils ameutèrent contre lui le peuple avec tant de violence qu'on le rappela pour le mettre en jugement. Malgré les avantages qu'il avait déjà remportés en Sicile, il obéit et se mit en mer; mais quand on fut devant Thurium il descendit à terre et prit la fuite. Condamné à mort par contumace, « Je ferai voir aux Athéniens, dit-il, que je suis encore en vie! » Il se rendit donc à Argos, puis à Sparte, où il sut si habilement se plier aux mœurs sévères du pays que là encore il devint l'idole du peuple. Aussi réussit-il à faire conclure une alliance entre les Lacédémoniens et le roi de Perse, et, après l'issue malheureuse de l'expédition athénienne en Sicile, à faire appuyer par les forces lacédémoniennes la révolte des habitans de Chios, pour soustraire ceux-ci au joug d'Athènes. Il s'y rendit en personne, souleva à son arrivée dans l'Asie-Mineure toute l'Ionie contre les Athéniens et causa un mal infini à ses compatriotes. Tous ces succès inspirèrent de la jalousie aux principaux Spartiates, au point qu'on forma le projet de le faire tuer; mais il prit la fuite à temps. Arrivé près du satrape perse Tissapherne, il changea entièrement de manières, s'abandonna à tout le luxe asiatique, et fit si bien que bientôt le satrape ne put plus se passer de lui. Il lui représenta alors qu'il était contraire aux intérêts du *grand roi* de trop abaisser les Athéniens, et qu'il fallait affaiblir Athènes et Sparte l'une par l'autre. Tissapherne ayant goûté ce conseil donna quelques secours aux Athéniens. Alcibiade fit dire aux généraux athéniens qui commandaient à Samos que si l'on voulait restreindre l'influence prépondérante du peuple et confier le gouvernement aux mains des familles les plus considérées, il leur procurerait l'alliance de la Perse et empêcherait la jonction des flottes lacédémonienne et phénicienne. Cette demande fut accueillie par les généraux, et Pisandre fit remettre le gouvernement à un conseil composé de 400 personnes. Quoiqu'Alcibiade ne fût pas rappelé pour cela, l'armée de Samos lui conféra le

commandement. Alcibiade ne voulait revoir sa patrie qu'après lui avoir fait oublier par des services les maux qu'il lui avait causés. Il attaqua donc la flotte lacédémonienne, et il la battit complètement. Quand il revint près de Tissapherne, le satrape, pour éviter le soupçon d'avoir sans autorisation pris part à cette entreprise, le fit mettre en prison à Sardes; mais Alcibiade trouva moyen de s'échapper, se remit à la tête de l'armée, battit les Lacédémoniens et les Perses à Cyzique sur terre et sur mer, prit Cyzique, Chalcédoine et Byzance, et rendit à sa patrie l'empire des mers. Rappelé alors, il alla à Athènes suivi d'un long convoi de vaisseaux pris sur les Lacédémoniens et d'un riche butin, et fut reçu avec le plus vif enthousiasme : sa popularité s'accrut encore quand il conduisit par terre à Éleusis la procession des mystères qui pendant longtemps n'avait pu s'y rendre que par mer. Mais ce triomphe fut de courte durée. Bientôt il fut envoyé en Asie avec 100 voiles. Comme on ne lui faisait point parvenir la solde des troupes, et que sa position devenait périlleuse, il se vit forcé à chercher des secours en Carie, et confia le commandement par intérim à un maître-pilote que Lysandre eut l'art d'attirer dans un piége où l'Athénien perdit la vie et une partie de ses vaisseaux. Cet échec fut mis à la charge d'Alcibiade, qui perdit le commandement et se retira à Pactyes en Thrace; là il rassembla des troupes et fit la guerre aux Thraces indépendans, auxquels il ravit un butin considérable. La flotte athénienne se trouvait dans cet instant à Ægos-Potamos (*voy.*) : Alcibiade avertit les généraux des périls dont les menaçait la mauvaise position qu'ils avaient prise, les engageant à se rendre à Sestos, et leur offrant son assistance pour forcer l'amiral spartiate Lysandre ou à une bataille ou à la paix. Mais ceux-ci ne tinrent aucun compte de son avis et furent complètement défaits. Le dessein d'Alcibiade était de se rendre à la cour d'Artaxerce pour l'attacher à la cause d'Athènes. Voulant plaire aux trente tyrans que Lysandre avait établis à Athènes, celui-ci chargea ses officiers de faire périr son hôte. N'osant l'attaquer de vive force, ils mirent le feu à la maison qu'il occupait et le tuèrent à coups de flèches pendant qu'il cherchait à s'échapper, l'an 404 av. J.-C. Alcibiade n'avait encore que 46 ans.

Plutarque a écrit la vie d'Alcibiade et deux dialogues de Platon en portent le nom. *C. L.*

ALCIDAMAS, rhéteur grec et contemporain d'Isocrate, était né à Élée. Il était disciple de Gorgias, et avait composé divers ouvrages qui malheureusement ne sont pas parvenus à la postérité. Les auteurs anciens citent de lui un *Art de la rhétorique*, un *Éloge de la mort, etc.* On peut juger de son talent comme rhéteur par deux harangues ou déclamations, dont une est supposée adressée par Ulysse à Palamède, et dont l'autre est dirigée contre les sophistes ou rhéteurs du siècle de l'auteur. On les trouve dans le 8^{e} vol. du recueil des anciens rhéteurs, par Reiske; l'abbé Auger, à la suite de son Isocrate, en a donné une traduction française. D-G.

ALCIDE, *voy.* Hercule.

ALCINOUS, premier roi des Phéaciens dans l'île de Corcyre, fils de Nausithoüs et de Péribée. Il brille dans l'Odyssée par la magnificence de sa cour, par la beauté de ses jardins, et par l'hospitalité bienveillante avec laquelle il accueillit, d'abord les Argonautes, puis Ulysse après le naufrage que le roi d'Ithaque avait fait sur la côte de son île. Nausicaa était la fille d'Alcinoüs.

Alcinous est aussi le nom d'un philosophe platonicien du commencement du II^{e} siècle de notre ère, dont nous possédons l'*Introduction à la doctrine de Platon*, imprimée pour la première fois par les Aldes, Ven. 1497, in-fol., et depuis assez souvent. S.

ALCIPHRON. On ne sait rien de la vie de ce rhéteur, considéré comme le premier des épistolographes grecs. L'époque même à laquelle il vécut est fort incertaine. On croit cependant, d'après Aristénète (Ép. I, 5 et 22), qu'il fut contemporain de Lucien, qui appartient au second siècle de l'ère chrétienne. Il reste d'Alciphron quarante-quatre lettres presque toutes datées d'Athènes, et qui ont

été divisées en trois livres. Quoique le mauvais goût y domine, elles ne sont pourtant pas sans importance pour l'étude de l'antiquité et de la langue grecque, car l'auteur trace le tableau des mœurs d'Athènes d'après d'anciens poètes comiques dont les ouvrages sont perdus; comme sur le théâtre, il fait parler sans intermédiaire des personnages de différentes professions (pêcheurs, paysans, parasites) d'une manière exactement conforme à leur état, à leur genre de vie, à leurs mœurs, à leurs sentimens. La meilleure partie de ces lettres est la correspondance des courtisanes; on remarque principalement la lettre de Ménandre à Glycérion et celle de Glycérion à Ménandre. Les principales éditions des *Lettres d'Alciphron* sont celles de 1715 et de 1798, données à Leipzig, l'une par Bergler, en 1 vol.; et l'autre par Wagner, en 2 vol. in-8°. Il existe aussi une traduction française de ces lettres, par l'abbé Richard, Paris, 1785, 3 vol. in-12. E. C. D. A.

ALCMAN, nommé quelquefois *Alcmaon* et *Almœon*, poète lyrique, vivait vers la 27^e^ olympiade (670 ans av. J.-C.) à Messoa, bourg qui formait un quartier de la ville de Sparte. Damas, son père, était esclave originaire de Sardes. Nous ne savons pas si le poète est né à Sparte ou en Lydie, mais il est certain que c'est à Sparte qu'il fut élevé. Après avoir été esclave d'un certain Agésidas, il fut affranchi, obtint le droit de bourgeoisie dans la bourgade des Messoates, et devint sinon le chef de l'école dorienne, du moins un des plus grands poètes lyriques de la Grèce. On rapporte qu'il mourut de la même maladie que Sylla.

Le fond du dialecte dont il se servit dans ses vers très harmonieux est le dorien particulier à Lacédémone. Les anciens nous énumèrent des hymnes de lui, des péans, des hyménées, des chansons de table; ils le donnent pour l'inventeur des poésies érotiques dans lesquelles il excellait. Il composa surtout un grand nombre de *parthénia*, c'est-à-dire, à ce que l'on croit, de chants que les jeunes filles de Sparte récitaient en chœur. On lui attribue aussi l'invention de beaucoup de mètres nouveaux. On recueillit en six livres toutes ses poésies qui étaient estimées non-seulement à Sparte, mais dans toute la Grèce, où on le nommait *le poète laconien* par excellence. Aussi les Lacédémoniens lui élevèrent un monument qui existait encore du temps de Pausanias. On cite quatre grammairiens d'Alexandrie qui composèrent des ouvrages sur Alcman. Aujourd'hui il ne nous reste d'Alcman qu'une centaine de fragmens, la plupart très courts, mais dont quelques-uns sont d'une grande beauté. M. Fr.-Th. Welcker les recueillit, les disposa et les expliqua admirablement dans un petit volume de 90 pages in-4°, publié à Giessen en 1815. On les trouve encore dans l'excellente édition des *Lyrici Græci* de notre grand helléniste M. Boissonade. S-R.

ALCMÈNE, *voy.* Hercule.

ALCMÉON, ALCMÉONIDES. Plusieurs personnages de l'histoire d'Athènes ont porté le nom d'Alcméon, fréquent surtout dans la famille des *Alcméonides* qui long-temps se trouva en possession de fournir à l'état des archontes perpétuels. Le plus ancien qui l'ait porté fut un héros probablement fabuleux, mais célèbre, et dont la poésie épique, aussi bien que le théâtre, a exploité les traditions, non-seulement chez les Grecs, mais encore chez les Romains. Les tragédies de Sophocle, de Stésichore, d'Euripide et des poètes latins Ennius et Accius ayant le titre d'*Alcméon* et le poème épique de ce nom nous sont connus par quelques citations d'Apollodore et d'Hygin.

Amphiaraüs, père d'Alcméon, avait suivi Polynice à la guerre des sept contre Thèbes, à l'instigation d'Ériphile d'Argos, sa femme, que le fils d'OEdipe avait gagnée par le riche présent du collier d'Harmonie. Il était dit par l'oracle qu'Amphiaraüs périrait dans cette guerre, et, se croyant sacrifié par sa femme, il ordonna en mourant à son fils Alcméon de le venger sur elle. Ériphile envoya son fils à la guerre des Épigones dont un arrêt de l'oracle lui fit déférer le commandement. Il prit Thèbes et la saccagea; mais se rappelant ensuite l'ordre de son père, et reconnaissant que cette épouse infidèle n'avait pas craint, par intérêt, d'exposer son fils aux mêmes

dangers, il la fit mourir. Aussitôt les furies s'attachèrent à lui pour punir le parricide : poussé de pays en pays, il ne trouva enfin le repos que sur une île de l'Achéloüs qui, comme le voulait l'oracle, n'était pas formée encore quand sa victime le maudit.

Quelques faits qui se rattachent à ceux qui viennent d'être exposés ont fourni à Euripide la matière de sa tragédie *Alcméon de Psophis*.

Adoré comme un héros, Alcméon eut une chapelle à Thèbes et devint célèbre par toute la Grèce.

Un autre Alcméon plus obscur est cependant bien plus important pour l'histoire; ce fut un fils de Mégaclès, fils lui-même d'un autre Alcméon, de l'illustre famille des *Alcméonides*, à laquelle il donna son nom. Alcméon fils de Mégaclès fut le treizième et dernier archonte perpétuel d'Athènes, et vécut 758 ans avant J.-C. S.

ALCOOL ou **ALCOHOL**. C'est un composé de carbone, d'hydrogène et d'oxigène; liquide, transparent, incolore, d'une saveur brûlante et d'une odeur aromatique, très volatil et s'enflammant au contact de la flamme ou de l'étincelle électrique. On le nomme vulgairement *esprit de vin*. Il est toujours produit par l'art, et résulte d'un mélange de sucre, de ferment et d'eau soumis à une température de 15 à 20°.

On le tire habituellement de toutes les liqueurs produites par la fermentation vineuse (*voy.* Fermentation), mais principalement du vin de raisins; cependant on l'obtient dans les campagnes des céréales et des fruits à noyaux : les Tatars l'extraient même du lait de leurs jumens. Il bout à +70°, et un froid de —68° ne le congèle pas; c'est par cette raison qu'il sert à la confection des thermomètres (*voy.* ce mot). La propriété qu'il a de dissoudre un grand nombre de substances et surtout les résines le rend indispensable en chimie et dans les arts (*voy.* Vernis). La pharmacie l'emploie à des préparations diverses. *Voy.* Teinture, Alcoolat, Élixir.

Par son mélange avec partie égale d'eau il constitue l'*eau de vie* (*v.* l'art.), et mélangé avec de l'eau, du sucre et un arôme, il donne les diverses liqueurs de table. Ingéré à très haute dose, il provoque tous les accidens de l'empoisonnement par les substances corrosives; pris en petite quantité il excite le cerveau, puis la peau, et suscite des sueurs; à dose plus considérable il produit l'état connu sous le nom d'ivresse (*voy.* ce mot).

La chirurgie tantôt l'emploie comme excitant, tantôt met à profit sa tendance à se volatiliser pour enlever aux tissus une partie de leur calorique.

L'abus de ce liquide paraît avoir déterminé chez quelques individus un phénomène bien remarquable, la *combustion spontanée* (*voy.* l'art.).

On n'obtient jamais l'alcool tout-à-fait pur : les proportions dans lesquelles il est mélangé à l'eau s'apprécient à l'*alcoolomètre* (*voy.*). L'alcool absolu, c'est-à-dire le plus privé d'eau que possible, est fourni par une distillation réitérée avec des substances très avides d'eau. *Voy.* Distillation. W.

ALCOOLAT. On donne ce nom à l'alcool chargé de principes aromatiques ou autres par la macération et ensuite par la distillation. Cette préparation, basée sur la propriété qu'a l'alcool de dissoudre les résines, les huiles volatiles et autres principes analogues, est fort employée par les pharmaciens, les parfumeurs, les distillateurs, etc. Ce sont des alcoolats que les divers liquides connus sous les noms d'esprit de menthe, de lavande, etc., de teinture de benjoin, de myrrhe. Les eaux de mélisse des Carmes, de Cologne, des Jacobins de Rouen, sont des alcoolats composés.

Les substances qui sont dissoutes dans l'alcool ne se dissolvant pas dans l'eau, il en résulte que lorsqu'on verse un alcoolat dans un liquide aqueux, celui-ci se trouble et forme un précipité, comme cela se voit lorsqu'on mêle de l'eau de Cologne avec de l'eau. F. R.

ALCOOLOMÈTRE, instrument destiné à mesurer le degré de concentration de l'alcool. *Voy.* Aréomètre.

ALCORAN, *voy.* Khoran.

ALCOVE (architecture), de l'espagnol *alcoba*, dérivé lui même du mot arabe *El-Kauf*, tente; espèce de niche ou cabinet en menuiserie pratiqué dans

une chambre à coucher pour y placer le lit. L'alcôve est garnie ou de rideaux, ou de portes qui se ferment pendant le jour. Cette disposition de localités, qui paraît avoir été connue des anciens, était très commune chez nous à une époque où l'immensité de nos appartemens en faisait presque une garantie nécessaire contre le froid pendant le sommeil. Aujourd'hui elle n'est plus en faveur, des médecins éclairés ayant démontré combien l'usage des alcôves était malsain et dangereux, surtout depuis que la mode ou l'intérêt des propriétaires a réduit nos constructions modernes à un si grand degré d'exiguité. V. R.

ALCUDIA, nom d'une ville de l'île de Majorque et d'un bourg du royaume de Valence. C'est de ce dernier que Don Manuel Godoy porte le titre de duc d'Alcudia. *Voy.* Paix (*prince de la*).

ALCUIN ou **ALBIN**, l'un des plus illustres savans du VIII^e^ siècle et en quelque sorte le restaurateur des lettres en France. L'année et le lieu de sa naissance ne sont pas connus : selon quelques auteurs, sa famille était du comté d'York, tandis que d'autres ont placé son berceau plus près de la ville de Londres. Il florissait au milieu du VIII^e^ siècle, et, pendant la première période de sa vie, dirigea avec succès les écoles épiscopales que possédait dès lors l'Angleterre. Absorbé par ces occupations et jouissant de l'estime de ses supérieurs, Alcuin vécut dans la retraite jusqu'au moment où il fut envoyé à Rome pour y recevoir des mains du pape le *pallium* destiné à un évêque d'York En retournant dans son pays, il fut mandé devant Charlemagne : celui-ci, qui se connaissait en hommes supérieurs, le pressa d'accepter un établissement en France et de lui consacrer, à lui et à son peuple, ses rares lumières. Après s'être acquitté de sa mission, Alcuin vint en effet en France où son protecteur lui conféra quelques abbayes en dédommagement de celle qu'il possédait à Cantorbéry. Charlemagne remit à Alcuin la direction suprême des écoles fondées par lui ; il donna des leçons à l'empereur, à ses filles et à plusieurs Francs de familles illustres, et fut sous le nom de *Flaccus*, un des fondateurs de l'espèce d'académie qui se forma à la cour à cette époque (*voy.* Académie). Mais il ne s'y plut pas avec le temps : la grossièreté des mœurs du peuple, jointe au bruit qui l'environnait, lui firent regretter amèrement d'avoir renoncé à sa paisible retraite, et il se serait hâté d'y retourner sans les vives sollicitations de Charlemagne. Force fut cependant à l'empereur de permettre au savant abbé d'y aller pour quelque temps, et peut-être il ne l'aurait jamais revu s'il n'avait eu l'adresse de l'intéresser aux dissensions de l'église avec Élipand et Félix. Bientôt Alcuin se renferma dans le cloître de Tours d'où il allait par intervalles rendre visite à Charlemagne qui, le reste du temps, entretenait avec lui une correspondance des plus intéressantes, le consultant sur ses doutes et lui demandant des lumières dans toutes les circonstances difficiles. A Tours, où quelques années après il fut placé à la tête de la célèbre abbaye de St-Martin, Alcuin dirigea les écoles, forma des moines et des disciples externes aux sciences et aux lettres, copia de sa main et fit ensuite recopier le texte latin de la Bible, et écrivit un assez grand nombre d'ouvrages. Enrichi par les bienfaits du prince, possesseur d'un bénéfice auquel étaient attachés 20,000 serfs, Alcuin, loin de s'abandonner à l'orgueil, n'aspirait qu'à la retraite : mais l'empereur, qu'Alcuin avait servi dans les négociations et qu'il avait accompagné en 794 au concile de Francfort, ne put se résoudre à se priver de son appui. Cependant il finit par satisfaire son désir, et Alcuin termina tranquillement sa vie en 804, âgé de plus de 70 ans.

Il réunissait toutes les connaissances qu'on avait de son temps. Il possédait le latin, le grec, l'hébreu, et se signala également comme théologien, comme philosophe, comme orateur, comme poète et comme mathématicien. On assure que Charlemagne prit de lui des leçons de dialectique, de rhétorique et d'autres arts libéraux. Ses œuvres ont été imprimées à Paris, 1617, in-fol., et à Ratisbonne, 2 vol. in-fol., 1777. (Cette 2^e^ édition est beaucoup plus complète.) Les amateurs doivent y joindre *La Con-*

fession d'Alcuin (1656, in-4°, publiée par Chifflet), *morceau dont* Mabillon a prouvé l'authenticité. S.

ALCYON. On donne ce nom à un genre de vers de la famille des polypes, et dont quelques espèces sont très remarquables. L'*alcyon vocal* d'Aristote est d'une espèce aujourd'hui inconnue; et, parmi les oiseaux, outre le *martin-pêcheur* (voy.), la salangane, la frégate, un petit paille-en-queue et même le rousserol, ont quelquefois porté le même nom. On appelle *alcedinis dies*, jours de l'alcyon, ceux que l'on coule en paix sous un bon prince.

ALCYONE ou **HALCYONE**, fille d'Éole, épousa Ceyx, roi de Trachine. Ce prince ayant péri par un naufrage, Alcyone avertie en songe de son malheur courut au rivage où les flots venaient de jeter le cadavre de son époux, et versa tant de larmes que les dieux, par pitié, les changèrent l'un et l'autre en alcyons. L'époque des amours de ces oiseaux est célèbre chez les mythologues comme un gage et un emblème de l'absence des tempêtes. Une autre légende attribue cette métamorphose à l'indignation que conçurent les dieux en voyant les deux époux se donner par tendresse les noms de Jupiter et de Junon. VAL. P.

ALCYONÉE, *voy.* HERCULE.

ALDE, *voy.* MANUCE et ALDINES.

ALDEGONDE (PHILIPPE VAN MARNIX, seigneur de MONT-SAINT-), issu d'une famille noble de Savoie, naquit à Bruxelles l'an 1538, et devint sans contredit un des hommes illustres du XVI^e^ siècle. Il rendit de grands services à sa patrie par ses profondes connaissances en jurisprudence, en politique et en théologie; outre l'hébreu, le grec, le latin, il connaissait presque toutes les langues vivantes. Il a publié plusieurs écrits sur la théologie et la morale, et a traduit les psaumes de David de l'hébreu en vers hollandais. Il étudia à Genève, où Calvin lui inspira cet inviolable attachement à la religion réformée qu'il a toujours déployé. De retour dans sa patrie, les persécutions que les réformés y essuyèrent le déterminèrent bientôt à chercher ailleurs un asile. On dit que c'est par lui que fut rédigé le célèbre pacte des nobles pour les libertés de croyance, de culte et de conscience, remis à la gouvernante des Pays-Bas l'an 1566 (*voy.* COMPROMIS). Son nom, du moins, figure parmi les signataires de cet acte. Depuis il semblait s'être voué entièrement au service de ces pays opprimés et de Guillaume I^er^, prince d'Orange, qui le députa en 1572 à la première assemblée des états de Hollande à Dortrecht, pour y soutenir par son éloquence la cause de la liberté; puis à Harlem pour y faire quelques changemens importans dans les lois. Nommé ensuite commandant militaire de plusieurs places, il eut le malheur de tomber entre les mains de l'ennemi, qui l'emmena prisonnier à Utrecht. Dans le temps de sa captivité des négociations de paix furent entamées avec l'Espagne : Aldegonde fut élargi de sa prison sous caution, et envoyé au prince d'Orange pour le sonder. Ces négociations n'eurent point de suite : Marnix retourna en prison, et ne fut mis en liberté qu'en 1574. Mais celles pour conclure la paix avec le roi d'Espagne ayant été reprises à Breda, Saint-Aldegonde fut un des ministres qui furent choisis pour défendre les intérêts du pays. Ensuite les états l'envoyèrent successivement en ambassade près des cours de Paris et de Londres, et de là, en 1577, à la diète de Worms, où, dans un discours très éloquent, il dépeignit avec les plus vives couleurs la tyrannie espagnole. Ce discours a été publié et même traduit en vers hollandais. Après que les Provinces-Unies se furent déclarées indépendantes, les états envoyèrent une ambassade solennelle au duc d'Anjou pour lui déférer le protectorat : Saint-Aldegonde en fut un des plénipotentiaires. L'an 1584 il fut nommé par le prince bourguemestre d'Anvers, qui la même année fut assiégée par le prince de Parme et défendue pendant quelque temps par le bourguemestre. La reddition de cette ville lui suscita un procès. Les états-généraux qui eurent à juger sa conduite le renvoyèrent absous. Cependant il se retira des affaires, et ce n'est qu'en 1590 qu'on le voit de nouveau revêtu de la dignité d'ambassadeur des états-généraux à la cour de France. Il

a encore servi le prince Maurice en plusieurs missions plus ou moins importantes, et en 1594 il traduisit la Bible de l'hébreu en hollandais par ordre des états; mais il n'acheva pas cet ouvrage. Après plusieurs années de travail il mourut à Leyde en 1598. L'histoire observe comme une singularité que ce grand homme aima passionnément la danse. S-N.

ALDEGREVER (HENRI), peintre et graveur allemand, né à Sœst en Westphalie en 1502 : on l'appelle quelquefois *Albert de Westphalie*. On trouve de bons ouvrages de cet artiste dans les galeries de Munich et de Vienne; il a laissé un grand nombre de tableaux d'autel, dans le genre d'Albert Durer. La plupart de ses gravures, d'un fini remarquable, sont devenues très rares. *C. L.*

ALDENHOVEN (BATAILLE D'). Elle fut livrée le 1^er^ mars 1793 auprès de la petite ville de ce nom, située sur la grande route entre Juliers et Aix-la-Chapelle, et marqua l'ouverture de la campagne des Autrichiens contre la France. Les Autrichiens avaient été forcés l'année précédente d'évacuer la Belgique à la suite de la bataille de Jemmapes et de se retirer derrière la Roër. Dès les premiers mois de l'année 1793 Dumouriez menaçait la Hollande d'une invasion prochaine. Dans la vue de l'en empêcher et de délivrer Maëstricht dont il faisait le siége, le prince de Cobourg concentra derrière la Roër son armée, composée de 40,000 homme, et passa cette rivière le 1^er^ mars, près de Duren et de Juliers, sur deux colonnes. La première, formée de l'avant-garde sous les ordres de l'archiduc Charles, et de l'aile gauche commandée par le feld-maréchal-lieutenant prince de Wurtemberg, tourna le flanc gauche de la position retranchée des Français derrière Eschweiler, la battit avec 14 pièces de canon, lança sur ses derrières quelques escadrons de hussards et attaqua de front les retranchemens. Les Français ne tardèrent pas à se retirer en désordre, et quelques momens après le corps d'armée autrichien les ayant repoussés de leur position auprès de Juliers en deçà de la Roër, ils perdirent également leur dernière position d'Aldenhoven. Cette journée leur coûta 6,000 hommes tués et blessés, et 4,000 prisonniers. Les Autrichiens occupèrent le lendemain Aix-la-Chapelle et Liége, dégagèrent Maëstricht, et se mirent à la poursuite des Français. Ceux-ci prirent position à Nerwinde, où ils rallièrent le corps qui devait agir contre la Hollande. Mais ils y essuyèrent une seconde défaite le 18 du même mois. *V.* NERWINDE (*bataille de*). *C. L.*

ALDERMAN. C'était le nom d'un officier civil chez les anciens Saxons, ou plutôt la traduction anglo-saxonne des mots *senior* et *major*, en usage chez les Francs. Le chef de toutes les communautés se nommait ainsi, et plus particulièrement les premiers magistrats et directeurs des cercles (*shires*, comtés) et les anciens (*senatores*) de tout le royaume. Après la conquête des Danois, cette dénomination fut remplacée par le mot danois *iarls* (*eorls*). Aujourd'hui le titre d'alderman ne se donne plus qu'à des magistrats municipaux, ou à des chefs de corps de métier. C'est par l'avis des *aldermen* que se font en Angleterre les réglemens de police; il y en a dans toutes les villes; leur nombre varie suivant la population de ces dernières : il y en a 26 à Londres. Les maires sont pris parmi eux. Ils sont élus par les *wards*. *C. L. m.*

ALDINES. Les éditions aldines, fort recherchées des amateurs et des philologues, ont été ainsi nommées parce qu'elles sont sorties des presses de la famille *Manuce* (voy.) de Venise, imprimeurs célèbres plus connus sous le nom d'Alde, du prénom de l'un d'eux. Ces éditions, recommandables par la pureté du texte autant que par l'exactitude de l'exécution typographique, ont mérité l'estime des savans et l'attention des bibliophiles. Beaucoup d'entre elles sont les premières éditions des classiques grecs et latins, dont quelques-uns même, comme les *Rhetores græci* et *Alexander Aphrodisiensis*, n'ont pas été réimprimés depuis. D'autres contiennent le texte de classiques modernes (Pétrarque, Dante, Boccace, etc.), corrigé avec grand soin d'après les manuscrits. Toutes en général se distinguent par une grande netteté de caractères, quoique sous ce rapport

les éditions grecques soient inférieures aux éditions latines et italiennes.

Ces éditions, et surtout celles d'Alde Manuce, le fondateur du grand établissement, font époque dans l'histoire de l'imprimerie, comme attestant les progrès rapides d'un art encore tout nouveau. Alde se fit une grande réputation par la beauté de ses caractères, les plus parfaits qu'on eût vus jusqu'alors; et il ne se borna pas au simple nécessaire, car il fit faire neuf espèces de caractères seulement pour l'impression du grec, et quatorze espèces pour le latin. L'*antiqua* avec lequel est imprimé Bembus *de Ætna* (1495) est un chef-d'œuvre; la cursive latine composée et gravée par Francesco di Bologna est moins belle et moins élégante; Alde l'employa pour ses éditions manuelles des classiques anciens et modernes, in-8°, qu'il publia en 1501. Il fit fondre également trois espèces de caractères hébraïques; et l'on peut considérer cela comme de la magnificence, eu égard à l'époque où il vivait.

Alde Manuce ne montra pas seulement du zèle et de la conscience dans ses éditions, il fit également preuve de goût en rejetant presque toujours les ornemens des lettres initiales, les rosettes et les vignettes qui nuisent plus qu'elles ne servent à la beauté de l'exécution. Son papier est en général fort et blanc; et il fut le premier imprimeur qui fit tirer quelques exemplaires sur papier plus fin, ou sur grand papier. Ce fut aussi lui qui eut l'idée de faire imprimer sur papier bleu. Il réussit également bien dans l'impression sur parchemin. Quoiqu'il ne négligeât rien pour donner à ses produits toute la perfection possible, et qu'il n'employât que des matières premières de la meilleure qualité, il avait trouvé le moyen de donner ses éditions à des prix qui n'étaient pas excessifs; ainsi par exemple son Aristote en cinq volumes in-fol. ne coûtait que onze ducats, prix assez modique pour l'époque.

A mesure que l'art de l'imprimerie fit des progrès et que la concurrence s'établit, la vogue des *éditions aldines* comme objet de commerce courant cessa, parce que d'autres établissemens rivalisèrent avec ceux des Aldes. Alors elles devinrent des objets d'art et de curiosité, et l'on en fit des contrefaçons à Lyon et à Florence.

Dans ces derniers temps elles sont devenues très rares et très chères, quelques-unes d'entre elles surtout : elles sont poussées dans les ventes par les personnes qui font des collections de ce genre à des prix exorbitans. Les *Horæ beatæ Virginis Mariæ* de 1497 ont été payées récemment cent ducats. Le Virgile de 1501 et les *Rhetores græci* sont également poursuivis par les bibliophiles.

Le grand-duc de Toscane et M. Renouard père, ancien libraire de Paris et savant bibliographe, sont ceux qui possédaient les collections les plus complètes d'éditions aldines. Le dernier a publié une monographie très curieuse sur l'imprimerie des Aldes, *Annales de l'imprimerie des Aldes* ou *Histoire des trois Manuce et de leurs éditions*. Paris, 1803, 2 vol. in-8°, avec un supplément, Paris, 1812. Une 2e édition du même ouvrage a paru en 1825, en 3 vol. Le supplément du lexicon bibliogr. de M. Ebert (tome 1er), contient un catalogue des véritables aldines*. *C. L.*

ALDINI (le comte ANTOINE), né en 1756 à Bologne, y étudia le droit qu'il continua plus tard à Rome, fut professeur de jurisprudence à Bologne, et fut envoyé à Paris par ses concitoyens à l'époque de la révolution, lorsque sa patrie se sépara des états Romains. Ensuite il entra au conseil des anciens de la république Cisalpine. En 1801, il fut membre de la Consulte de Lyon; puis président du conseil d'état, dont ensuite il fut exclu par l'influence du vice-président, comte de Melzi. En 1805 Napoléon le nomma comte et secrétaire d'état au ministère d'Italie. Depuis il sut se ménager la confiance du gouverne-

(*) Il serait fastidieux de donner ici une telle nomenclature : il nous suffira de dire que ce catalogue, extrait de l'ouvrage de M. Renouard, qu'on y présente comme un modèle dans le genre, commence à l'année 1494, et qu'il embrasse les publications de tout un siècle. Il comprend 908 numéros appartenant à tous les formats. Les livres imprimés en 1494 sont un Musæus et la *Galeomachia*. *Electra Tragedia*, 1598, forme le dernier numéro. J. H. S.

ment autrichien, et il s'établit à Milan. Il mourut à Pavie en 1826, après avoir reçu peu auparavant les adieux de Napoléon que ce grand homme lui avait adressés à Sainte-Hélène et que M. Antommarchi lui transmit. Le magnifique château de Montmorency près Paris, dont il était devenu propriétaire, et qu'il avait, avec beaucoup de goût, fait décorer par des artistes italiens, fut tellement maltraité par les soldats hollandais, lors de la deuxième invasion en 1815, qu'il ne put être vendu qu'à la Bande noire. *C. L.*

ALDINI (le chevalier GEORGE), membre de l'Institut de Milan et professeur de physique à Bologne, chevalier de la Couronne de fer et ancien conseiller d'état du royaume d'Italie, est le frère du précédent. Il s'est fait connaître par ses écrits sur le galvanisme (*Essai théorique et pratique sur le galvanisme*. Paris, 1804, 2 vol. in-8°), sur les phares, sur les machines à scier le marbre et les pierres dures, et sur d'autres applications de la mécanique et de la physique aux arts industriels. En 1827 il inventa un moyen de garantir le corps de l'homme contre l'action du feu à l'aide de vêtemens d'amiante et d'une *armature* métallique (*Art de se préserver de l'action de la flamme, appliqué aux pompiers et à la conservation des personnes exposées au feu*, in-8°. Paris, 1830, 142 p. et 4 pl.). Les expériences qu'il fit en 1829 à Paris, et à Vienne en 1832, prouvent l'efficacité de l'emploi de ces tissus incombustibles dans les incendies. M. Aldini est âgé de plus de 60 ans.

ALDOBRANDINI. C'est le nom d'une des plus illustres familles de Rome, souvent citée dans l'histoire des arts à l'occasion d'une ancienne peinture à fresque, ornement principal de la *villa* qui appartient aux Aldobrandini. Selon les uns, les noces de Thétis et de Pélée sont le sujet de ce tableau; selon les autres, on y a représenté celles de Manlius et de Julie. Quoi qu'il en soit, on le désigne sous le nom de *noce Aldobrandine*. Il provient d'une fouille faite sous le pontificat de Clément VIII près de Sainte-Marie Majeure, à l'endroit où l'on suppose que se trouvaient les jardins de Mécène (*voy.* MÉCÈNE). *Voy.* un écrit de M. Boettiger sur ce sujet, Dresde, 1810, in-4°. *C. L.*

Parmi les hommes distingués de cette famille nous citerons *Sylvestre*, un des meilleurs jurisconsultes de son temps, né à Florence en 1499 et mort à Rome en 1558. Son fils *Hippolyte* devint pape en 1592 (*voy.* CLÉMENT VIII); un autre du nom de *Jean* fut cardinal, et un troisième, *Pierre*, hérita de son père la charge d'avocat de la chambre apostolique. La famille s'éteignit en 1681, à la mort d'Octavie, fille de *Jean-George* Aldobrandini, prince de Rossano, et ses biens passèrent aux maisons Borghèse et Pamfili. S.

ALDRINGER, *voy.* ALTRINGER.

ALDROVANDE, ou plus exactement **ALDROVANDI** (ULYSSE), naturaliste distingué, naquit à Bologne en 1522, et y mourut en 1605. Sa longue carrière fut tout entière consacrée à l'étude de l'histoire naturelle à laquelle il s'attacha avec passion. Appartenant à une famille distinguée il étudia d'abord la philosophie, le droit et la médecine; puis il entreprit de nombreux voyages dans lesquels il rassembla la plus complète et la plus curieuse collection de ce temps, entretenant à ses frais un grand nombre de peintres, de graveurs et de copistes, qui travaillaient au grand œuvre qu'il avait entrepris. L'immense quantité de matériaux qu'il avait rassemblés ne put pas être mise en œuvre par lui-même, et il ne publia que les quatre premiers volumes de son *Histoire naturelle*, qui en a treize. Les neuf autres furent mis au jour, à divers intervalles, par sa veuve et par ses successeurs. Aldrovandi avait exercé des fonctions d'enseignement public; mais ses voyages et ses recherches avaient altéré sa fortune, et vers la fin de sa vie il dut recevoir les secours du gouvernement. Il légua à la ville de Bologne ses collections et ses manuscrits, qui furent, à l'époque de la révolution, transportés au Muséum du Jardin des Plantes à Paris. Aldrovandi a servi la science, plus par son zèle à recueillir des matériaux, que par le goût et la critique avec lesquels il aurait pu les choisir et les disposer, et ses ouvrages ne sont considérés que comme des répertoires où le

faux et le vrai se trouvent souvent confondus. F. R.

ALE, espèce de bière en usage chez les Anglais. Il y en a de deux sortes, l'*ale* légère, qui est très propre à désaltérer et que l'on peut boire en grande quantité sans inconvéniens; et l'*ale* de garde, boisson nourrissante et tonique, mais dont les propriétés narcotiques causent une ivresse toujours assez longue et quelquefois très dangereuse. La fabrication de cette bière exige beaucoup de soins et d'attention; on ne doit y employer que le malt (*drèche*) le plus beau, le mieux torréfié, et le houblon le plus récent et le mieux conservé. L'ale était peu connue en France avant ces derniers temps : les romans de Walter-Scott surtout lui ont donné une grande réputation, et maintenant on trouve dans nos cafés de l'ale française. *Voy.* Bière. V. R.

ALÉATOIRE, adjectif dérivé du mot latin *alea* (dé, jeu de hasard), qui est employé en terme de palais pour qualifier toute stipulation dont l'objet doit provenir d'un événement incertain. *Voyez* Contrat.

ALECTO, *voy.* Euménides.

ALECTRYOMANTIE, *voy.* Divination.

ALÈGRE ou **ALLÈGRE**, petite ville des environs de Riom, en Auvergne, autrefois la propriété d'une famille très ancienne qui a donné à la France plusieurs guerriers du plus haut mérite, mais qui aussi devint fameuse au XVI^e^ siècle par des meurtres arrivés dans son sein, et d'une nature telle que l'exagération a pu les comparer aux crimes commis dans la famille d'Atrée et de Thyeste.

Yves, baron d'Alègre, rendit de grands services à la France sous les règnes de Charles VIII et de Louis XII; et se distingua surtout dans les campagnes d'Italie. Il fut le compagnon d'armes et presque l'émule des Bayard et des Gaston de Foix, et périt glorieusement à leur côté. Après avoir été successivement gouverneur de la Basilicate, du duché de Milan et de Bologne, il prit part à la malheureuse bataille de Cérignole, livrée le 28 avril 1503, et eut la douleur de voir échapper aux Français le royaume de Naples, qu'ils auraient conservé peut-être si le comte de Montpensier avait voulu suivre les conseils d'Alègre. En 1512 il suivit le duc de Nemours au siége de Ravennes (*voy.* l'art.), et le dégagea, ainsi que Bayard, du corps d'Espagnols dont ils s'étaient laissé envelopper. Mais au milieu de ce triomphe il apprit que son fils venait de périr à côté du général en chef, qui lui-même ne devait pas survivre à cette malheureuse journée; et déjà accablé par la mort d'un de ses fils, il ne put se consoler de cette perte et s'écria : « Je vous suis, mes enfans! » Alors, s'élançant au milieu des bataillons ennemis, il ne tarda pas à tenir sa parole. Le général d'Alègre fut universellement regretté comme un des meilleurs capitaines de Louis XII, comme un homme aussi loyal qu'habile. La confiance de ses soldats l'appelait au commandement en chef qu'il était sur le point d'obtenir, lorsqu'il trouva la mort sur le champ d'honneur.

Un maréchal-de-camp, *Claude-Yves*, marquis d'Alègre, mort en 1664, est peu connu dans l'histoire; mais un troisième guerrier de ce nom mérite de fixer l'attention.

Yves, marquis d'Alègre, maréchal de France, naquit en 1653, et assista à la bataille de Fleurus, où il fut blessé. La même année il devint brigadier des armées du roi, et fut employé dans les campagnes d'Allemagne jusqu'à la paix de Riswyck, conclue en 1697. Nommé lieutenant-général en 1702, il se distingua en Flandre, surtout aux environs de Nimègue, et contribua puissamment à repousser les ennemis. L'année suivante il se signala par la défense de Bonn, assiégé par Marlborough. Tombé au pouvoir des Anglais dans une nouvelle campagne de Flandre, il fut conduit à Londres et ne put retourner en France que peu de temps avant le siége de Douai, auquel il prit part et qui livra cette ville au maréchal de Villars. Il se rendit maître de Bouchain le 19 octobre 1712, et l'année même où fut conclue la paix d'Utrecht, il aida le maréchal de Villars à battre les impériaux et à s'emparer de Fribourg, où le général Vaubonne lui fermait le passage. Pendant que les Français forçaient le camp des impériaux,

d'Alègre couvrait leur marche et il hâta leur victoire. En 1724 il reçut le bâton de maréchal de France, et quelques années après le roi le nomma son commissaire pour présider l'assemblée des états du duché de Bretagne, dont il avait déjà obtenu le commandement en chef. Le maréchal d'Alègre mourut à Paris en 1733. S.

ALEMANNI ou *Alamanni*, confédération de divers peuples d'origine teutonne ou germanique, établis surtout sur les deux rives du Rhin supérieur, depuis le Mein jusque vers le Saint-Gothard. On ne sait pas avec exactitude quelles peuplades formèrent la ligue des Alemans : M. Mannert (*Geschichte der alten Deutschen und besonders der Franken*, t. I, Stuttg., in-8°) pense que les Tenchthères, les Usipiens, les Cattes, les Vangions, les Vindéliciens, avec quelques autres tribus connues des historiens romains du premier siècle avant ou après J.-C. et disparues ensuite de l'histoire, se sont réunis sous cette dénomination générale, signifiant *gens de toute origine* suivant l'étymologie teutonne (*voy.* Asinius Quadratus cité par Agathias), et *étrangers* si ce nom est dérivé du mot celtique *ellmyn*. M. Pfister auteur d'une excellente histoire d'Allemagne (*Geschichte der Teutschen*, t. I, pag. 179), de son côté, ne rapporte le nom d'Alémans qu'aux Suèves établis dans la Rhætie et la Vindélicie, et particulièrement aux Hermundoures, peuplade puissante dont le nom venait de disparaître de l'histoire. Ce qu'il y a de certain, c'est que le nom des *Alemans* ne figure pas dans l'histoire avant le règne de Caracalla, et c'est à propos de cet empereur que Spartien, Aurélien Victor et Hérodien en font mention. Caracalla, qui porta, assure-t-on, le surnom d'*Alemannicus*, vécut d'abord en bonne intelligence avec ce peuple, au milieu duquel il avait long-temps séjourné; mais l'ayant excité contre lui par des traitemens injustes, il fut obligé de le combattre sans réussir à le dompter. A cette époque il paraît avoir eu son siége entre le Haut-Rhin, le Mein et le Danube; depuis lors il avança continuellement vers l'occident, poussé sans doute par l'attraction que la civilisation gauloise exerçait sur ces barbares. Ils firent leurs irruptions sur le territoire romain tantôt à travers les Alpes, tantôt en passant le Rhin, et, fréquemment battus par les empereurs, ils revinrent toujours à la charge, jusqu'au règne de Maximin qui les repoussa de l'autre côté du fleuve, en 236. Toutefois, même après cette défaite ils ne restèrent point en paix, mais attaquèrent de nouveau la Gaule et tentèrent, à la suite des Goths, de faire par la Rhætie une invasion en Italie. Ils furent battus en 209 par l'empereur Claude-le-Gothique, et, quelque temps après, Probus les vainquit aussi sur la frontière des Gaules. Alors ils suspendirent pour quelques années leurs incursions, et le Rhin forma la limite entre eux et les Romains. Ce n'était point un seul peuple ayant un même chef et gouverné par les mêmes lois; ils se divisaient au contraire en tribus ou cantons qui avaient à leur tête des ducs auxquels les Romains donnaient le nom de rois, et dont l'un avait le commandement dans les guerres qu'ils faisaient en commun. La guerre était leur élément; ils étaient, dit Ammien Marcellin (XVI, 12), grands et robustes, sauvages et turbulens; « ils soufflaient à l'attaque, comme s'ils devaient anéantir dans un accès de fureur tout ce qui leur était opposé. »

A l'avénement de Constantin-le-Grand, ils se trouvèrent déjà en possession de la rive gauche du Rhin depuis Mayence jusqu'au-delà de Strasbourg; cet empereur remporta sur eux une bataille décisive à Langres jusqu'où ils s'étaient aventurés. Mais c'est surtout l'empereur Julien qui leur porta les plus rudes coups : de 356 à 361, pendant qu'il résidait dans la Gaule avec le titre de César, il fit plusieurs campagnes contre eux et battit en 357 sept de leurs ducs, aux environs de l'ancien Argentoratum. Bientôt après, tous leurs chefs demandèrent la paix qui fut signée à Mayence, mais que les Alemans, à la faveur des désordres qui régnèrent de plus en plus dans l'empire d'Occident, purent se permettre de rompre. Suivant les traces d'Attila, ils ravagèrent encore une

fois la Gaule, et partagèrent la grande défaite des Huns dans les champs catalauniens. Quand les Francs se furent établis dans la Gaule, les Alemans tentèrent de conquérir la Belgique, afin de posséder toute la rive du Rhin depuis sa source jusque vers son embouchure. Clovis leur livra, en 496, la bataille de Tolbiac, et ces ennemis lui parurent assez formidables pour faire le vœu de recevoir le baptême au cas où le Dieu des chrétiens lui accorderait la victoire. Il la remporta en effet, et dépouilla les vaincus de leurs possessions sur le Bas-Rhin. Ces derniers s'enfuirent même jusqu'en Rhætie, où Théodoric, roi des Ostrogoths, les accueillit, et où, après s'être ralliés, ils se réunirent aux Suèves pour former avec eux un seul et même peuple dont le territoire reçut le nom de duché d'Alémannie. *Voy.* l'article suivant. S.

ALÉMANNIE, duché formé sous la protection de Théodoric, roi des Ostrogoths, par les Alemans confondus avec les Suèves (*voy.* l'art. précédent). Il passa bientôt sous la domination de Clovis et de ses successeurs, et comprit alors toute la vallée du Rhin depuis les Vosges jusqu'à l'Alp de Souabe, et depuis le Saint-Gothard jusqu'au Mein. Ces riches provinces, gouvernées par un duc, dépendaient du royaume d'Austrasie jusqu'à Dagobert, le premier qui réunit en un code de lois les usages des Alemans en matière de jurisprudence. Les ducs d'Alémannie ayant souvent profité des troubles qui agitaient la monarchie des Francs pendant que les maires du palais disputaient l'autorité à leurs rois, Pépin-le-Bref, sorti vainqueur de la lutte, ôta à ce pays son gouvernement particulier pour le réunir immédiatement à ses domaines, et cet état de choses subsista jusqu'à la mort de Louis-le-Débonnaire. Mais lors des démembremens du royaume des Francs sous les derniers Carlovingiens, l'Alémannie à laquelle l'Alsace fut tantôt incorporée, tantôt enlevée de nouveau, recouvra quelque indépendance sous des rois dont le règne toutefois ne fut pas de longue durée. En 912 Erchanger, comte d'Alémannie, se fit proclamer duc, et le comte Burkard de Souabe imita bientôt cet exemple : son élection fut même confirmée par le roi Conrad. Depuis, le duché passa, au gré de l'Empereur, d'une maison à l'autre, et dépendait tantôt de la Franconie et tantôt de la Bavière. Les rois de Bourgogne, maîtres de la partie helvétique du duché, prenaient aussi quelquefois le titre de rois *de Provence et d'Alémannie.* Ce beau pays donna lieu à de longues guerres entre différens princes qui se le disputèrent, et, entre autres empereurs, Henri IV y prit une part active. La maison de Zæhringen et celle de Hohenstaufen formèrent à sa possession les prétentions les mieux fondées, et, pour mettre fin aux débats sanglans qui en résultèrent, elles le partagèrent entre elles en 1096, du consentement de l'Empereur. J. H. S.

ALÉMANNIQUE (LANGUE). On nomme ainsi un dialecte de la langue allemande qui, resté étranger aux développemens que cette langue a pris depuis le XVI^e^ siècle, s'est conservé, avec son caractère antique, en Alsace, en Souabe et dans une partie de la Suisse, pays qui ont formé anciennement le territoire des Alemans. La langue alémannique a reçu quelque relief par les charmantes poésies de Hébel (*voy.*), toutes composées dans ce dialecte et traduites non-seulement en allemand littéral, mais en plusieurs autres langues, en russe même et en letton. Les *poésies alémanniques* de Hébel méritent de prendre place parmi les productions les plus gracieuses des genres lyrique et idyllique, et se distinguent par des idées ingénieuses exprimées avec une rare naïveté. S.

ALEMBERT, *voy.* D'ALEMBERT.

ALENÇON (MAISON D'). Alençon, ville d'environ 14,000 habitans sur la Sarthe, *voy.* ORNE (*département de l'*), fut érigée en duché-pairie en 1410, après avoir été successivement marquisat et comté.

Sous Philippe de Valois, le comté d'Alençon devint l'apanage de son frère Charles de Valois, qui est le fondateur de la maison d'Alençon, branche de celle des Valois. Après sa mort à la bataille de Crécy en 1346, le comté passa à sa descendance, et le premier *duc* d'Alençon fut Jean I^er^, petit-neveu

de Charles VII, qui laissa la vie à la bataille d'Azincourt en 1415. Son fils, Jean II, suivit comme lui le parti des Armagnacs contre le duc de Bourgogne et épousa même une comtesse de cette famille : il prit une part active aux guerres intestines que les factions qui déchiraient la France se faisaient entre elles et au roi. Ce fut à l'instigation de René, duc d'Alençon, autant qu'à celle du duc de Bourbon, que le dauphin Louis se révolta, en 1440, contre Charles VII, son père, livré à l'influence du duc d'Anjou. Le duc d'Alençon fut même le chef avoué de la *Praguerie* (*voy.* ce mot) ou du parti contraire à Charles d'Anjou. Il resta constamment attaché à Louis, et lorsqu'en 1456 ce prince se retira auprès du duc de Bourgogne pour se soustraire au ressentiment du roi, le duc d'Alençon, retenu en France et arrêté par ordre de Charles VII, fut traduit devant la cour des pairs et condamné à mort, comme fauteur de la révolte du dauphin. Cette sentence de mort prononcée contre un prince du sang ne fut pourtant pas exécutée; seulement ses biens furent confisqués et il resta lui-même en prison à Loches jusqu'à l'avénement de Louis XI qui s'empressa de lui rendre, avec la liberté, son duché et sa pairie. Mais le duc ne resta pas plus tranquille sous le règne du fils qu'il n'avait été sous celui du père : en 1465 il entra dans la ligue *du bien public* dont le comte de Charolais, fils du duc de Bourgogne, était le chef, et fut accusé d'intelligence avec les Anglais. Quelque temps après il trama une nouvelle ligue contre le roi, avec les ducs de Bourgogne et de Bretagne, et fut encore une fois condamné à mort en 1474; peine que le roi commua en une prison perpétuelle dont il fut élargi l'année suivante, peut-être à la suite d'une stipulation du traité de Picquigni conclu entre les rois de France et d'Angleterre et le duc de Bretagne. René mourut l'année suivante, et son successeur subit la même condamnation, bien qu'il eût prouvé son innocence d'une manière convaincante à la cour des pairs trop peu indépendante pour l'absoudre. Charles VIII rendit en 1483 au duc d'Alençon ses biens et son titre; mais celui-ci resta mécontent et se retira à la cour de Bretagne où se réfugiaient alors tous les ennemis du gouvernement royal. Il mourut en 1492. Son fils, Charles IV, eut pour épouse Marguerite de Valois, sœur de François I^er^ : le roi lui donna en 1521 le commandement de l'avant-garde de son armée de Flandre auquel le connétable de Bourbon, capitaine très expérimenté, avait les premiers droits, indépendamment de la supériorité que ses talens lui donnaient sur le duc d'Alençon. Il opéra pourtant le passage de l'Escaut que Charles-Quint n'osa lui disputer, mais sans tirer aucun profit de cet avantage. Son incapacité se trahit bien plus encore à la bataille de Pavie (*voy.*), où il commanda l'aile gauche : au lieu de se porter en avant pour secourir le roi, il battit en retraite, et fut la principale cause de la malheureuse issue de cette journée. Aussi fut-il si mal accueilli en France à son retour, et tellement accablé de reproches par la princesse Marguerite, son épouse, qu'il en mourut de douleur le 21 avril 1525, deux mois seulement après sa défaite. Alors s'éteignit la branche d'Alençon, et les princes auxquels le duché fut depuis conféré n'eurent pas de postérité.

Charles IX le donna à son frère François, duc d'Anjou, qui ne fut jamais marié et qui mourut en 1584. Le titre de duc d'Alençon devint alors encore une fois fameux dans l'histoire des troubles intérieurs; car le duc François était chef du parti des *Politiques* qui le portaient au trône de préférence au roi de Pologne; mais Catherine de Médicis déjoua facilement un complot tramé sans talent et sans unité de vues, et détacha le duc d'Alençon, son fils, du parti des Huguenots. Ce titre avec le domaine auquel il est attaché fut ensuite donné en 1710 par Louis XIV au duc de Berri, son petit-fils, au moment de son mariage avec une princesse d'Orléans; et en 1774 par Louis XVI au comte de Provence, l'aîné de ses frères. Le domaine fut réuni depuis à celui de la couronne. J. H. S.

ALENÇON (*points d'*), *voy.* DENTELLES.

ALÈNE, poinçon tantôt droit et tantôt courbe, dont la coupe a la forme

d'un losange et qui est monté sur un petit manche de bois. Il est employé à percer le cuir par les cordonniers, les selliers, et généralement par tous les ouvriers de profession analogue. On fait les alènes à la forge ou à la lime, quelquefois avec de l'acier, mais plus souvent avec du fer qu'on cémente après. Un premier ouvrier allonge et arrondit un brin d'acier au marteau, et, après lui avoir donné la forme angulaire, le passe à un second ouvrier qui enlève les bavures à l'aide d'une lime, puis à un troisième qui le courbe et qui le donne à un quatrième pour le tremper. Ces outils ainsi confectionnés sont ensuite placés avec de l'huile et de l'émeri dans un sac de peau suspendu, auquel on imprime un mouvement de va-et-vient, et par le frottement continuel qu'ils exercent l'un contre l'autre ils se polissent promptement; enfin, après les avoir dégraissés avec de la sciure de bois dans une barique tournante, on les livre au commerce. V. R.

ALENTEJO, ou mieux ALEM-TEJO (au-delà du Tage), province du Portugal, sur le Tage, entre 8° 40' et 11° de long. orient., et entre 37° 20' et 39° 34' de latitut. nord, séparée des Algarves par les chaînes de Monchique et de Caldeiron. Au sud-est de cette province coule la Guadiana. L'Alentejo est bien arrosé, et il a quelques lacs; mais le climat y est sec et chaud quoique salubre, excepté sur les côtes. Dans les anses ou lagunes de Pera et d'Odemira les navires trouvent de bons ports. Cependant l'Alentejo fait peu de commerce au dehors, et son industrie manufacturière se réduit à quelques fabriques de draperie commune et de poterie; faute de combustible on n'exploite pas les mines de métaux dont on a les indices. Quoique mal peuplée, n'ayant sur une étendue de 90 lieues carrées que 380,500 ames, cette province se livre assez à l'agriculture pour pouvoir exporter ses productions : il est vrai que son sol fertile fournit plus de grains et d'huile qu'il n'en faut à sa consommation, et que la pêche est abondante sur les côtes. Dans les terrains bas et humides on cultive du riz. Étant sur la frontière de l'Espagne, l'Alentejo est défendu par plusieurs places fortes, dont la principale est Elvas. Ses villes, en partie très anciennes, sont Béja, Évora, Portalègre, Avis et quelques autres. D-G.

ALÉOUTES ou **ALEUTES** (ILES), dont la série se prolonge en forme de croissant, entre l'Asie russe et l'Amérique, sous les 51 à 55 degrés de latitude, découvertes par le navigateur Behring, et attenant au Kamtchatka. Elles appartiennent au gouvernement russe, et la compagnie américaine à Pétersbourg y fait faire des pêches et des chasses. Cet archipel se divise en trois parties ou groupes : d'abord les véritables Aléoutes, ce sont les trois îles d'Attou, Agattou et Semitché; puis le groupe des vingt îles Andréanof; enfin les îles des Renards, groupe le plus nombreux des trois. Tout l'archipel ne nourrit guère que 5,600 à 6,000 insulaires qui vivent principalement de la chasse et de la pêche; ils ont des bateaux en cuir ou en peau dans lesquels ils s'enfoncent de manière à n'avoir que le cou et la tête dehors, tandis que le reste est recouvert de la peau ou du cuir du bateau. Avec ces frêles embarcations ils se hasardent sur la mer et bravent les tempêtes, sûrs de n'être jamais submergés. Ils poursuivent les phoques, les loutres marines, et ils pêchent des saumons et des harengs. Cet archipel a des rennes, des renards et d'autres animaux à fourrure. Quoique le sol des îles soit couvert de montagnes, de rochers et de volcans, et quoiqu'ils ne jouissent que d'un été très court, les Aléoutes pourraient obtenir quelques avantages par l'agriculture. Les arbres qui croissent dans les îles aux Renards prouvent que la végétation y est assez prospère : divers légumes y ont été acclimatés; mais les habitans préfèrent la vie de pêcheurs. Traités avec dureté dans les premiers temps de la domination russe, leur nombre a diminué; leur civilisation a peu gagné à leur soumission, et on ne voit pas que leur sort soit amélioré par l'avantage d'appartenir à une puissance européenne. D-G.

ALEP (HALEP), capitale du pachalik de même nom, aujourd'hui en litige entre le pacha d'Égypte et le sulthan des Turcs, et qui comprend la partie nord

de la Syrie, où s'élève le mont Liban. Ce gouvernement a 461 milles carrés et 450,000 habitans. L'Oronte, riche en poissons, est la seule rivière qui arrose ce pachalik. Le blé, l'orge, le coton, l'indigo, le sesame, etc., et dans les montagnes le mûrier, l'olivier et le figuier, sont les principales productions du pays. Alep, jusque là résidence d'un pacha à trois queues et siége d'un patriarche grec et d'évêques arménien, jacobite et maronite, a trois milles allemands de circuit, 14,137 maisons et 200,000 habitans, dont 24,000 sont chrétiens. Elle renferme 100 mosquées, 3 églises catholiques, une réformée, des synagogues et un grand nombre de fabriques de soie et de coton. Elle fait un commerce considérable, se trouvant au centre des communications du golfe Persique avec la Méditerranée. La plus grande partie des habitans professe l'islamisme; les autres sont des juifs et des chrétiens de l'Orient et de l'Europe. Les tremblemens de terre de 1822 et de 1823 ont renversé les deux tiers des maisons et coûté la vie à 8,000 personnes. *C. L.*

ALERTE, des mots italiens *all' erta*, sur un abîme, près d'un précipice, et qui répondent au mot français *gare!* Alerte est un cri de guerre par lequel on appelle une troupe à se défendre; de là *une alerte*, lorsque l'éveil a été donné sur l'approche de l'ennemi ou sur un danger quelconque, et une *fausse alerte*, lorsque la prise d'armes a été sans objet.

ALÉSIA, *voy.* Alise.

ALEU, *voy.* Alleu.

ALEVIN. C'est ainsi qu'on appelle le petit poisson qui sert à peupler les étangs; on dit aleviner une pièce d'eau. *Voy.* Pêche.

ALEXANDERSBAD, petite ville du ci-devant margraviat de Bayreuth, en Bavière, fréquentée à cause de ses eaux thermales. Le margrave Alexandre fit faire en 1782 des constructions en pierres autour de la source découverte en 1734, bâtit les grands bains et orna de plantations les alentours encore un peu sauvages. Selon Hildebrandt, cette source donne par heure seize pieds cubes d'eau, mesure de Paris, dont la température ordinaire ne passe pas 7 degrés, et dont le goût fort annonce la combinaison du sel et de l'acide carbonique. On la prend particulièrement en boisson; cependant quelques personnes s'y baignent. On en fait aussi des envois en bouteilles. La maison des bains est construite en blocs de granit régulièrement taillés. On y trouve des chambres très bien meublées et un très beau salon. Une avenue d'arbres conduit de la hauteur à la source. Autour d'elle s'élèvent en demi-cercle de riantes habitations, telles que la salle de danse, la maison du propriétaire et plusieurs salles de bain. La Luxbourg, avec ses flancs boisés et ses ruines féodales, forme le plus beau site de cette contrée. La ville de Wunsiedel, le mont Kosseien et d'autres points du Fichtelberg, invitent les baigneurs au plaisir de la promenade. *Voy.* l'ouvrage français de Lagarde-Messenge, *Coup-d'œil sur Alexandersbad et Louisbourg.* Munich, 1819. *C. L.*

ALEXANDRE (I-IV, rois de Macédoine), *voy.* Macédoine.

ALEXANDRE-LE-GRAND, le troisième roi de Macédoine de ce nom, et le plus célèbre conquérant de l'antiquité, descendant des Éacides par sa mère, et d'Hercule par son père.

Alexandre naquit l'an 356 avant J.-C., la première année de la 106^{e} olympiade, à Pella, résidence des rois de Macédoine, dans la nuit où le feu consuma le temple de Diane à Éphèse et dans un moment où Philippe, heureux dans toutes ses entreprises, n'avait d'autre désir à former que celui d'obtenir des dieux un héritier auquel il laisserait le royaume agrandi, on peut presque dire créé, par ses talens et par sa persévérance. Formé par l'exemple de son père et par les soins éclairés d'Olympias, sa mère, femme énergique et d'un caractère élevé, Alexandre commençait déjà à douze ans à développer les grandes qualités dont la nature, prodigue à son égard, l'avait doté, et donnait des marques d'une intelligence et d'une audace remarquables. C'est à cet âge qu'il fut remis entre les mains d'Aristote, auquel le jeune prince dut non-seulement une science prodigieuse pour ce temps-là, mais encore une conception facile, des idées

vastes et un esprit d'une grande élévation. Homère fut le principal sujet de leurs études; mais rien n'y resta étranger : la philosophie, l'histoire, les sciences naturelles et l'art de la guerre y entraient également, et l'homme le plus savant de son temps forma un élève qui plus tard put dire de lui qu'il voulait être le premier par les connaissances, comme il l'était par son rang et par ses victoires.

Nous ne reproduirons pas ici les traits cités par les historiens à l'appui des éloges qu'ils prodiguent aux qualités précoces du jeune prince : la manière dont, en l'absence de Philippe, il reçut les envoyés du *grand roi;* sa réponse à la proposition qu'on lui fit de disputer la palme aux jeux olympiques; la peine qu'il ressentit à chaque victoire remportée par son père; l'adresse et l'audace par lesquelles il réussit à dompter le cheval Bucéphale, etc. Les joies bruyantes et la magnificence de la cour de Pella avaient peu d'attraits pour le jeune homme préoccupé de ses idées et que dévorait une ambition profonde. Sa retraite de Miéza, où, dans le bosquet des nymphes, Aristote ouvrait devant lui les trésors de sa sagesse et de son érudition, répondait à tous ses besoins; et si, cherchant quelquefois d'autres plaisirs, il allait à la chasse, c'est avec les lions qu'il se mesurait; s'il écoutait les sons de la flûte sur laquelle Antigénide excellait, c'est le *chant du char* qu'il demandait, et, dans l'exaltation où le jetait cette musique, il frappait sur le bouclier avec son épée.

Ainsi arriva pour lui l'âge de 16 ans, celui où il commence à paraître dans l'histoire. Non content de ses conquêtes, Philippe partit en 340 pour la Thrace qu'il comptait y ajouter jusqu'à l'Hellespont : son fils fut chargé de le remplacer jusqu'à son retour, et le grand sceau du royaume fut remis à sa discrétion. La résolution, le courage d'Alexandre se manifestèrent avec éclat dans la guerre qu'il entreprit contre les Médares, peuple tributaire de la Macédoine: il s'en tira avec succès; mais Philippe, craignant qu'il ne se laissât entraîner trop loin par son impétuosité, l'appela près de lui à Byzance, pour apprendre sous lui le métier des armes. Le jeune héros fit tant de progrès à cette école qu'en 338, à la bataille de Chéronée, il avait battu le bataillon sacré des Thébains avant que son père eût pu réussir à mettre en fuite l'aile qui lui était opposée. D'un autre côté, Philippe rendit hommage à la prudence de son fils en l'envoyant ensuite à Athènes qu'il importait, après l'inutile tentative faite par les Athéniens pour maintenir leur indépendance, d'attacher aux intérêts macédoniens.

Un parfait accord avait régné jusque-là entre le père et le fils; ce dernier avait même, dans la guerre de Thrace, sauvé la vie à Philippe, et plus d'une fois celui-ci, dans l'enthousiasme de sa tendresse et de son admiration, l'avait embrassé les larmes aux yeux. « Cherche un autre royaume, lui avait-il dit, le mien n'est pas assez grand pour toi! » Ennemi de la volupté et des excès auxquels, à la cour du roi, on se livrait habituellement, abstinent même dans l'amour, et uniquement occupé de ses projets et de ses graves méditations, le jeune homme répondait à l'attente de son père et aux soins assidus donnés à son éducation; et si Alexandre préférait sa mère à Philippe, il ne manquait pas néanmoins au respect qu'il devait à l'auteur de ses jours. Mais les querelles de Philippe avec Olympias les brouillèrent : Alexandre embrassa chaudement le parti de sa mère répudiée, la suivit auprès d'Alexandre Molosse, roi d'Épire et frère d'Olympias, et se prépara même à la ramener à Pella à main armée. Heureusement Philippe se réconcilia avec eux, et ils reparurent à la cour peu avant l'époque fixée pour le mariage du roi d'Épire avec Cléopâtre, fille de Philippe. On sait que le poignard d'un assassin trancha les jours de Philippe au milieu des réjouissances de cette fête.

Ceci arriva l'an 337 avant J.-C., et Alexandre n'avait pas encore accompli sa vingtième année lorsqu'il fut appelé à régner; mais le génie lui tint lieu d'un âge plus mûr, et l'élève d'Aristote suppléait par la science à l'expérience qui lui manquait.

Dans ses dernières années Philippe avait tout préparé pour une expédition

contre les Perses, idée favorite des Grecs depuis que Thymbron, Dercyllidas et surtout Agésilas avaient montré qu'un tel projet pouvait être mis à exécution. En promettant aux Grecs de venger leurs anciennes injures et leurs dieux, dont les temples étaient, pour ainsi dire, encore fumans, il se légitimait à leurs yeux comme un descendant d'Hercule digne de compter parmi les Hellènes, et injustement flétri du nom de *barbare* que ce peuple, dans sa vanité nationale, donnait aux Macédoniens comme à la plupart des autres nations. Philippe visait au protectorat de la Grèce; il avait besoin, au préalable, de se naturaliser Grec en remplissant une tâche si glorieuse. A cet intérêt se joignait d'ailleurs celui de sa propre couronne : depuis l'expédition de Darius contre les Scythes, la Macédoine était restée tributaire de la Perse, et si l'activité de Philippe avait rendu ce joug extrêmement léger, le *grand roi* n'attendait peut-être que des circonstances plus favorables pour faire revivre ses prétentions et les étendre même sur la Grèce, déjà convoitée par ses prédécesseurs. Une telle guerre, s'il était possible de l'entreprendre, était donc d'une bonne politique, et elle n'aurait pas mérité le blâme, souvent reproduit par les historiens depuis les déclamations de Sénèque à ce sujet, de trahir une ambition démesurée, quand même les anciens auraient eu sur la valeur morale de l'ambition les mêmes idées que nous. Les poètes, les orateurs et jusqu'aux philosophes y poussaient : il nous reste une lettre du prudent Isocrate dans laquelle ce rhéteur excite Alexandre à se porter le vengeur des Grecs et à entreprendre une guerre qu'ils regarderaient comme nationale.

Alexandre avait donc de bonnes raisons pour s'emparer du projet de son père, et il le fit en homme supérieur, faisant tourner ses rapides victoires au profit de l'humanité et de la civilisation. Ses conquêtes créèrent en quelque sorte un monde nouveau, et étendirent très considérablement l'horizon jusque là étroit des Hellènes. Il faut lire les admirables chapitres que Montesquieu leur a consacrés : nul n'a reconnu avec plus de pénétration et de génie ce qu'il y a eu de grand dans une marche triomphale à laquelle le commerce, les sciences, l'industrie humaine en général, durent le plus brillant essor, sans qu'il fût versé plus de sang que n'exigeaient impérieusement les circonstances. « Il respecta, dit-il, les traditions anciennes et tous les monumens de la gloire ou de la vanité des peuples. Les rois de Perse avaient détruit les temples des Grecs, des Babyloniens et des Égyptiens; il les rétablit. Peu de nations se soumirent à lui sur les autels desquelles il ne fit des sacrifices; il semblait qu'il n'eût conquis que pour être le monarque particulier de chaque nation et le premier citoyen de chaque ville. Les Romains conquirent tout pour tout détruire : il voulut tout conquérir pour tout conserver; et quelque pays qu'il parcourût, ses premières idées, ses premiers desseins furent toujours de faire quelque chose qui pût en augmenter la prospérité et la puissance. Il en trouva les meilleurs moyens dans la grandeur de son génie; les seconds dans sa frugalité et son économie particulière; les troisièmes dans son immense prodigalité pour les grandes choses. » (*Esprit des lois*, x, 14.)

Nous le suivrons à la hâte dans cette course rapide dans laquelle « la victoire lui donna tout parce qu'il avait tout fait pour se procurer la victoire. » Mais avant de franchir l'Hellespont il fallait réduire au silence les partis, celui d'Attale entre autres, qui au sein même de la Macédoine lui disputaient son héritage; soumettre les barbares au nord du royaume, avides d'indépendance et pleins de mépris pour un roi, suivant eux, encore enfant; il fallait enfin condamner à l'impuissance la jalousie de Sparte, enchaîner la pétulance des Athéniens et offrir, dans le châtiment de Thèbes, un exemple qui pour long-temps pût tenir en respect les Grecs, toujours indociles du frein. Il y pourvut si bien que l'histoire connaît à peine quelques légers soulèvemens dont pendant huit ans la paix de ces contrées fût momentanément troublée.

Nommé par les députés des villes grecques rassemblées à Corinthe chef suprême de toutes les forces de la Grèce, il se mit

en marche l'an 334 av. J.-C., suivi seulement de 34,000 hommes d'infanterie et de 5,000 chevaux. Par de pieux sacrifices il appela la protection des dieux sur son armée, et, arrivé en Asie, son premier soin fut d'honorer la mémoire d'Achille, son modèle depuis sa plus tendre enfance. Au passage du Granique, payant de sa personne, il donna à ses troupes l'exemple d'une valeur intrépide en même temps qu'il remplissait les devoirs du général : il perça de sa lance un gendre de Darius Codoman, et n'échappa lui-même à la mort que grace à la promptitude de Clitus, l'un de ses lieutenans. De là il marcha à la conquête de l'Asie-Mineure dans laquelle l'habileté du Grec Memnon, amiral de Darius, lui fit courir de graves dangers. Alexandre suivait le bord de la mer pour rester en communication avec sa flotte et pour s'assurer par ce moyen les subsistances nécessaires : Memnon, à la tête de forces supérieures, aurait pu détruire la flotte macédonienne, couper les vivres à l'armée de terre et soulever les Grecs sur les derrières du conquérant. Par bonheur ses sages conseils ne furent point goûtés à la cour de Suze, et il mourut d'ailleurs peu de temps après. De gré ou de force, les villes ouvrirent leurs portes au vainqueur, qui arriva à Tarse, capitale de la Cilicie, assez à temps pour préserver cette ville d'une destruction totale. Il y tomba malade au moment même où Darius s'avançait contre lui avec une armée innombrable pour lui fermer les portes du Taurus. La manière dont il fut sauvé par sa confiance dans la vertu de l'homme est connue, ainsi que le résultat de la bataille d'Issus (*voy.* ce mot), où les trésors et la famille du roi de Perse tombèrent en son pouvoir. Soit vertu, soit politique, il respecta la femme de son adversaire, eut pour la mère de Darius les plus touchantes attentions, et fit tout pour adoucir le malheur de ses infortunées captives. Quant au roi de Perse, il le laissa fuir pour le moment, pressé qu'il était de se rendre maître de la côte de la Méditerranée jusqu'à la Libye, et d'assurer par la mer la communication entre tous ses états. Tyr, florissant sous la domination persane, se montra fidèle aux intérêts du *grand roi*, sous lequel cette cité opulente avait joui d'une entière indépendance. Après un siége long et opiniâtre, Alexandre prit la ville et la détruisit par mesure de sûreté. Mais les cruautés que, selon quelques auteurs, il y aurait exercées ne sont confirmées ni par Arrien, principal auteur de l'histoire d'Alexandre, ni par Plutarque, son véridique biographe. L'Égypte lui tendait les bras : froissée dans ses croyances par les Perses ennemis de l'idolâtrie, elle aspirait à changer de domination, et l'on sait que celle des Grecs fut avantageuse pour elle. Alexandre y fonda la ville qui perpétue son nom, moins peut-être pour en faire le centre du commerce entre deux parties du monde que pour ouvrir à la Grèce un pays jusque là isolé et où il lui importait de se maintenir. Mais le choix de l'emplacement est une nouvelle preuve de son génie (*voy.* ALEXANDRIE). Malgré cette immense construction, il put satisfaire sa curiosité de voir le temple d'Amoun qu'il confondait avec le maître du ciel des Grecs, et que sa profonde piété le portait à consulter. Que l'oracle rendu en sa faveur ait flatté son amour-propre, il est naturel de le croire; mais il servit aussi sa politique, et cette considération était sans doute plus puissante qu'une vanité indigne d'un esprit si élevé.

En possession des côtes de la mer dont elles lui donnaient l'empire, Alexandre avait alors moins de peine à surveiller les mouvemens des Lacédémoniens jaloux de sa puissance, et à tirer d'Europe les renforts dont il avait besoin. Le moment était venu de frapper les derniers coups, et d'attaquer Darius au cœur de ses états. Celui-ci avait rassemblé une innombrable armée, et près de Gaugamèle, à 20 lieues d'Arbèles, attendait les Macédoniens dans une immense plaine favorable au déploiement de ces forces et surtout de son excellente cavalerie. Mais le roi de Perse était inhabile à commander, et ses lieutenans, au lieu de disputer vigoureusement aux ennemis le passage de l'Euphrate et du Tigre, leur opposèrent une résistance presque nulle, lorsque, ajournant la prise de Babylone, Alexandre se précipita sur ces

deux fleuves, pressé de rejoindre Darius. Tout dépendait de la bataille : confiant dans sa fortune et dans la supériorité de ses troupes, Alexandre l'appelait de ses vœux et rejeta les conditions que Darius abattu par les revers lui offrait. La bataille de Gaugamèle, livrée en octobre 331 et qu'Arrien nous décrit comme un abrégé de la tactique des anciens, si l'on peut s'exprimer ainsi, mérite un article à part, et nous en renvoyons les intéressans détails au mot ARBÈLES. Il nous suffit de rappeler que malgré l'immense supériorité des Perses l'événement ne fut pas un instant incertain, mais qu'il répondit à la ferme attente d'Alexandre auquel, le voyant dormir d'un sommeil profond jusqu'à la pointe de ce jour, Parménion avait dû représenter : « Tu dors, seigneur, comme si la victoire nous appartenait déjà. » — « Elle nous appartient, répondit le roi, puisque l'ennemi est devant nous et que nous sommes dispensés de courir après lui dans les déserts. »

Pendant que le roi vaincu fuyait dans les montagnes de la Médie, Alexandre s'empara de Babylone, de Suse et de Persépolis : il livra aux flammes cette dernière ville, sacrée pour les Perses et ayant dans son voisinage les tombeaux des rois, pour complaire aux Athéniens auxquels il venait aussi de renvoyer les statues d'Harmodius et d'Aristogiton, emportées par Xerxès, et pour venger la destruction de tant de sanctuaires des dieux de la patrie. Cette adroite flatterie envers les Athéniens ne fut pas perdue pour les intérêts d'Alexandre; car ils refusèrent de s'allier aux Spartiates lorsque le roi Agis leva le bouclier de l'insurrection.

Maître des meilleures provinces de son antagoniste, le roi de Macédoine ne songea plus qu'à unir les deux nations et à faire disparaître la distinction entre le peuple vainqueur et le peuple vaincu. Ce fut là l'origine des plaintes amères que la franchise grossière des Macédoniens ne tarda pas à faire retentir à son oreille. Ils virent avec déplaisir les innovations du roi, la manière dont il se faisait *adorer* des Orientaux, sa complaisance pour les Grecs, ses ménagemens pour les Perses, les mœurs et le costume nouveaux que lui firent adopter des circonstances nouvelles. De là des défiances, de sourdes menées, des complots, et de là aussi la sévérité d'Alexandre à l'égard de plusieurs de ses généraux (*voy.* PARMÉNION, PHILOTAS, CLITUS, etc.) et cette exaspération dont son histoire offre des traces fréquentes. L'abus qu'il commença à faire de la boisson n'a peut-être pas non plus une autre origine : obligé par la politique à s'entourer en public d'une étiquette minutieuse exigée par les usages de l'Orient, il se conformait dans son intérieur à ceux de sa patrie en prenant part à des orgies où régnaient l'abandon, la familiarité et cette brusquerie grossière propre aux Macédoniens. Plusieurs historiens l'assurent, c'est par condescendance pour ses frères d'armes qu'Alexandre s'habitua à boire avec excès; aussi Montesquieu l'absout-il de quelques actes criminels commis dans l'ivresse et qu'il racheta ensuite par un repentir sincère. « On les oublie, dit-il, pour se souvenir de son respect pour la vertu, de sorte qu'ils furent considérés plutôt comme des malheurs que comme des choses qui lui fussent propres. »

D'Ecbatane, capitale de la Médie, Darius fuyait dans les provinces les plus septentrionales de l'empire où l'accueillit la révolte et où il devint victime de la perfidie d'un satrape. Alexandre, pour le sauver et aussi pour empêcher une nouvelle puissance de se former dans le nord, le suivit à marches forcées, ne se laissant arrêter ni par l'Oxus, ni par les ramifications du Caucase. L'Hyrcanie, la Parthiène, la Bactriane et la Sogdiane furent successivement soumises, et arrivé sur l'Iaxarte le vainqueur crut pouvoir s'arrêter. Mais curieux de connaître les merveilles de l'Inde et désirant en livrer les richesses au commerce, instruit d'ailleurs que l'Indus avait formé la limite des domaines du roi de Perse, il se tourna au midi pour faire encore la conquête d'une contrée qu'on regardait comme formant de ce côté la clôture de l'Asie. Deux nouvelles Alexandries devinrent d'immortels monumens de son passage : « Harris a judicieusement observé, dit William Vincent, que la plu-

part des villes de Syrie n'eurent guère une durée plus longue que celle de la vie de leurs fondateurs; et peut-être, si nous en exceptons Antioche sur l'Oronte, et Séleucie sur le Tigre, n'en était-il pas une seule qui fût en état de subsister. Nous voyons au contraire que l'Alexandrie du Paropamise (Candahar) et celle construite sur l'Iaxarte (Cogend) ont continué d'être jusqu'à nos jours des villes très importantes. »

En 327 Alexandre franchit l'Indus près de la ville de Taxila; et après s'être attaché par un traité d'alliance Taxile, un des rajahs les plus puissans de cette contrée, il s'avança vers l'Hydaspe pour courir ensuite jusqu'au Gange regardé par les anciens comme la limite du monde, de ce côté-là. Il y trouva Porus, un autre roi indien, avec une armée formidable et connaissant bien la tactique. Il s'ensuivit une bataille sanglante et meurtrière où Porus fut battu et tomba aux mains du vainqueur. Cette victoire fit d'autant plus d'honneur à ce dernier qu'elle lui avait été disputée par un adversaire plus digne de lui que les Perses efféminés, et que néanmoins il n'en abusa pas plus contre Porus qu'il n'avait abusé contre Darius de ses triomphes sur lui. Les Indiens de Porus étaient de la caste des guerriers et ancêtres des Mahrattes et des Seiks. L'Acésinès, l'Hydraotes furent encore franchis, et, arrivé sur l'Hyphase, il entrait déjà dans le bassin du Gange lorsqu'il fut arrêté dans sa marche par le refus des Macédoniens de le suivre au-delà. Alors il voulut au moins assurer au commerce les conquêtes déjà faites et reconnaître le cours de l'Indus jusqu'à son embouchure. Nous ne parlerons pas de la douleur que la révolte de ses troupes fit éprouver à Alexandre, ni des monumens gigantesques par lesquels sa vanité voulut perpétuer le souvenir de ses hauts faits, ni des prodiges de valeur qu'il fit peu après et qui le mirent à deux doigts du tombeau, ni de la scène sublime à laquelle ses blessures donnèrent lieu; mais nous renvoyons nos lecteurs pour toute cette partie intéressante de l'histoire d'Alexandre au *Voyage de Néarque* et au savant commentaire de William Vincent. Alexandre descendit l'Hyphase qui se réunit à l'Acésinès dont l'embouchure est dans l'Indus, et arriva après bien des difficultés à Patale où commence le delta du fleuve. Il y laissa son armée et sa flotte, alla lui-même avec quelques vaisseaux reconnaître la mer, marqua les lieux où il voulait que l'on construisit des ports, des hâvres ou des arsenaux. A la vue de la mer il ne put contenir sa joie: il devenait évident pour lui qu'on pouvait établir une communication entre l'Indus, l'Euphrate et le Tigre, et il fit de magnifiques sacrifices aux dieux. Puis il confia à Néarque (*voy.*) la mission difficile d'ouvrir cette communication en suivant les côtes jusqu'à ce qu'il fût arrivé aux embouchures de ces deux fleuves. Lui-même retourna à Babylone par les sables de la Gédrosie, pour rester à la portée de sa flotte et lui préparer les provisions nécessaires; les obstacles qu'il eut à surmonter furent au-delà de toute croyance, mais il fut le premier à donner à son armée l'exemple de la fermeté et de l'abstinence. En attendant l'arrivée de Néarque, il alla à Suse et à Ecbatane, organisant son empire et opérant de plus en plus la fusion au moyen de laquelle il espérait le conserver. La mort de son ami Héphestion (*voy.* ce mot) détourna un instant son attention des plans gigantesques qu'il poursuivait : sa douleur ne connut pas de bornes et fut un spectacle touchant pour son armée. Alexandre fit à Héphestion des obsèques royales.

Néarque arriva enfin à l'embouchure de l'Euphrate, et Alexandre qui l'attendait avec impatience en reçut la nouvelle avec des transports de joie. D'immenses projets, la réunion de la Mer-Caspienne avec la Mer-Noire et peut-être même avec celle des Indes, la conquête de l'Arabie, des travaux sur l'Euphrate et le lac Pallacopis, l'occupaient jour et nuit et lui firent presque oublier l'Europe au grand déplaisir de ses compagnons d'armes dont il avait souvent à réprimer la mutinerie. « Comme il allait reconnaître le golfe Persique, dit Montesquieu, comme il avait reconnu la mer des Indes; comme il fit construire un port à Babylone pour mille vaisseaux et des arsenaux; comme

il envoya 500 talens en Phénicie et en Syrie pour en faire venir des nautonniers qu'il voulait placer dans les colonies qu'il répandait sur les côtes; comme enfin il fit des travaux immenses sur l'Euphrate et les autres fleuves de l'Assyrie, on ne peut douter que son dessein ne fût de faire le commerce des Indes par Babylone et le golfe Persique. »

C'est au milieu de ces importantes occupations qu'une fièvre violente emporta Alexandre au commencement de juin de l'an 323 avant J.-C., après un règne de 13 ans. Les uns attribuèrent sa mort à l'intempérance; d'autres l'ont donnée comme le résultat d'un empoisonnement. Cependant les détails de la maladie d'Alexandre, conservés par Arrien, ne laissent aucun doute sur la nature de sa mort, dont les véritables causes furent les altérations produites par des veilles fréquentes et la tension perpétuelle des organes du cerveau.

Olympias, sa mère, lui survécut ainsi que son épouse Statire, fille de Darius; il laissa un fils imbécile, Hercule, qu'il avait eu d'une concubine, Barsine, et Roxane, autre épouse légitime d'Alexandre, était, à sa mort, enceinte d'un enfant qui régna plus tard sous le nom d'Alexandre. A défaut d'un fils auquel il pût remettre l'empire, il le laissa *au plus digne*, et sa mort fut le signal de luttes sanglantes dont il sera parlé ailleurs, et qui ne tardèrent pas à amener le démembrement de l'immense monarchie formée par Alexandre et que lui seul aurait pu conserver dans son intégrité.

L'histoire d'Alexandre-le-Grand a été écrite par Aristobule et par Ptolémée, fils de Lagus, dont les ouvrages sont malheureusement perdus; cependant Arrien (*voy.*), historien digne de foi, les avait sous les yeux en composant le sien, qui par-là et par la critique judicieuse dont cet auteur a fait preuve, reçoit un prix tout particulier. Plutarque nous a laissé une vie fort intéressante du héros macédonien; et, dans un petit écrit conservé parmi ses œuvres morales, il a en outre examiné si Alexandre devait le plus au hasard ou à ses talens. Diodore de Sicile et Justin peuvent être consultés utilement, et Strabon nous a conservé, épars dans sa géographie, quelques précieux éclaircissemens. Quinte-Curce, plus rhéteur qu'historien, a fait de son élégante histoire une espèce de roman pour lequel néanmoins il s'est servi de sources aujourd'hui perdues. Les récits du faux Callisthène et de Julius Valérius sont encore moins authentiques, et les fables débitées par les Orientaux sur leur *Eskander* ou *Iskender Doul-Karnaïm* méritent à peine un examen sérieux. Mais sur ces sources comme sur toutes les autres il sera bon de consulter l'excellent ouvrage de Sainte-Croix, auteur du reste trop prévenu contre son héros : *Examen critique des anciens historiens d'Alexandre-le-Grand* (2e éd. Paris, 1804, in-4°), et sur la géographie de ses conquêtes, Van der Lhys, *Tabula geograph. imperii Alex. M.* (Leyde, 1829, in-4°.) J. H. S.

ALEXANDRE (I et II, rois d'Epire), *voy.* EPIRE et OLYMPIAS.

ALEXANDRE DE PHÈRES, *voy.* PHÈRES.

ALEXANDRE-SÉVÈRE (*Alexianus*), empereur romain, successeur d'Héliogabale, était fils de Genesius Marcianus et de Julie Mammée, fille de Julie Mesa qui était la mère d'Héliogabale, et naquit l'an 208 de J.-C. Sa mère lui donna une excellente éducation et prit les plus grands soins pour le préserver de la corruption de la cour d'Héliogabale. Elle réussit. L'empereur, voulant se ménager un appui auprès du peuple et des soldats qui adoraient Alexandre, l'adopta en 221; mais bientôt jaloux de son héritier présomptif dont il ne parvint pas à corrompre les bonnes mœurs, il essaya de le faire périr. Les prétoriens instruits de ses tentatives se révoltèrent, proclamèrent Alexandre et massacrèrent Héliogabale. Le nouveau prince n'avait que 14 ans. Son règne fut signalé par des réglemens utiles et par des guerres heureuses. Il battit les Perses et les Germains; mais sa sévérité indisposa les troupes, et Maximin, soldat de fortune, ayant excité une sédition, parvint à faire tuer le jeune empereur et à se faire proclamer à sa

place, l'an de J.-C. 235. Alexandre fut regretté amèrement. Il avait des talens et réunissait toutes les qualités morales d'un prince juste et accompli. VAL. P.

Il aimait les lettres et s'occupait lui-même de philosophie. La *République* de Platon et les *Offices* de Cicéron formaient ses lectures favorites. Quoique païen il avait certaines maximes dignes du christianisme ou qui peut-être lui étaient empruntées, et il les pratiquait dans la vie. Paul et Ulpien étaient ses premiers conseillers, et quand il faisait ouvrir à ses sujets les portes de son palais, on criait ces mots en usage pour les mystères : « Que personne n'entre dans l'intérieur de ces saintes murailles, s'il n'est sûr d'avoir un cœur plein d'innocence et de pureté. » Les éloges que Lampride fait de ce prince, celui surtout qu'un plus grand historien, Gibbon, lui a consacré, honorent sa mémoire, et permettent de le ranger parmi les meilleurs souverains de son époque. S.

ALEXANDRE (I^er^ et II, rois de Syrie), *voy.* SYRIE et SÉLEUCIDES.

ALEXANDRE JANNÉE, *voy.* MACHABÉES.

ALEXANDRE D'APHRODISÉE, suivant Vossius le meilleur interprète d'Aristote.

Il naquit à Aphrodisée, ville de la Carie, et vécut dans la suite à Athènes et à Alexandrie, jusque vers la seconde moitié du III^e^ siècle de notre ère. Ce fut un péripathéticien très distingué, penseur profond et bien loin de ces serviles imitateurs habitués à jurer sur la parole du maître. Il regardait l'ame comme une partie ou un produit du corps organique, tombant ainsi dans un matérialisme étranger à la doctrine du fondateur de l'école péripathéticienne. Alexandre se fit remarquer par une grande érudition jointe à une rare perspicacité. Ses disciples prirent le nom d'*Alexandréens*. Outre ses propres traités *sur l'ame*, *sur le destin*, etc., il écrivit d'excellens commentaires sur plusieurs ouvrages d'Aristote, et mérita le nom d'*Exégète* (qui explique) que l'antiquité lui a décerné. Ses commentaires, pour la plupart arrivés jusqu'à nous, ne sont pas tous imprimés et existent en partie en manuscrit dans les bibliothèques, en grec et aussi en arabe; car les Arabes paraissent avoir fait un grand cas des écrits d'Alexandre. Voici quelles sont les principales éditions de ses ouvrages qui n'ont point été réunis en une seule collection, mais dont il existe de nombreuses traductions latines : 1° *Alexandri Aphrodisiensis in priora analytica Aristotelis commentaria, græce.* Venet. ap. Ald. 1489 et 1520, in-folio. — 2° *In Topica Aristotelis commentarii, græce.* Venet. ap. Ald. 1513 et 1526, in-fol. — 3° *In sophisticos Aristotelis elenchos commentaria, græce.* Ven. ap. Ald. 1520, in-fol., et Florent. 1521, in-4° avec N° 1. — 4° *In libros XII Metaphysicorum, lat. ex versione Jos. Genesii Sepulvedæ.* Rom. 1527, in-fol. — 5° *Quæstiones naturales de anima, et de fato, græce*, édition de Vict. Trincavellus. Venet. 1536, in-fol. Le traité sur le destin est aussi reproduit dans les œuvres de H. Grotius. Amsterd., 1679, in-fol. t. III, et a été traduit dans des langues modernes. S.

ALEXANDRE DE TRALLES, médecin célèbre du VI^e^ siècle, né à Tralles, ville de Lydie, et connu par des écrits qu'il a laissés. Après plusieurs voyages en Italie, en Gaule et en Espagne, il vint s'établir à Rome, où il se livra à la pratique de son art, dans lequel il acquit une grande réputation. Son ouvrage sur l'art de reconnaître et de traiter les maladies (*Therapeutica*) est compté au nombre des meilleurs écrits des anciens auteurs grecs (édition de Winter d'Andernach, Bâle, 1556), et il est surtout remarquable relativement à l'époque où il fut publié. Alors en effet on avait abandonné la voie de l'observation pour se jeter dans les explications et les discussions théoriques et dogmatiques. Alexandre se borna à décrire les maladies qu'il avait lui-même observées, et il le fit avec tant de méthode et de clarté que les tableaux qu'il en a tracés sont encore consultés de nos jours avec avantage par les médecins. F. R.

ALEXANDRE (pape). Huit personnages de ce nom occupèrent à différentes époques le siége pontifical. Le premier, qui compte aussi parmi les

martyrs, y monta en 109, mais ne mérite qu'une simple mention.

Alexandre II, appelé d'abord Anselme de Milan, s'éleva du siége épiscopal de Lucques sur le trône pontifical en 1061, porté par le crédit du cardinal Hildebrand (*voy.* Grégoire VII), tandis que les partisans du roi des Allemands et de la noblesse romaine choisissaient Honorius II à Bade. Ce dernier parvint à expulser Alexandre de Rome; mais Hildebrand, alors l'ame du gouvernement romain, soutint avec succès les droits du pontife qu'il avait créé. Un synode convoqué de nouveau à Cologne en 1062 le reconnut, et les Romains cédèrent. Alexandre parvint ainsi à la tranquille possession du pouvoir, qu'il abandonna bientôt à Hildebrand, et celui-ci gouverna en son nom. C'est donc à lui qu'il faut attribuer les ordonnances de l'époque contre les investitures des laïcs, contre le mariage des prêtres, contre le divorce de l'empereur Henri IV, ainsi que l'injonction faite à ce monarque de venir se justifier. Alexandre mourut en 1073.

Alexandre III (1159-1181). Après avoir lutté contre le parti de l'empereur Frédéric I^er^ et des antipapes Victor III, Paschal III et Calixte III, qui s'élevèrent successivement contre lui, il fut obligé en 1161 de s'enfuir en France, où il fixa sa demeure à Sens; cependant en 1165 le mécontentement que le gouvernement de Frédéric I^er^ causait en Lombardie, l'assistance des princes ecclésiastiques de l'Allemagne et les vœux des Romains eux-mêmes facilitèrent son retour dans leur ville. Il s'y fortifia en contractant avec les villes lombardes une alliance qui fut fidèlement observée. Il fut néanmoins obligé de s'enfuir de nouveau en 1167 devant les armées impériales, et de séjourner tour à tour à Bénévent, Agnani et Venise; mais la victoire remportée par les Lombards sur l'Empereur près de Legnano ayant forcé celui-ci, en 1177, à conclure une paix humiliante, Frédéric se vit contraint de baiser les pieds du pape Alexandre et de tenir la bride de son cheval. La renonciation du troisième anti-pape et le retour du vainqueur à Rome furent le résultat de cette victoire. Alexandre triompha également du roi d'Angleterre, Henri II, à l'occasion de l'assassinat de l'archevêque de Cantorbéry, Thomas Becket (*voy.* ce nom), et en se réconciliant avec lui, il étendit encore et affermit la domination du Saint-Siége. Il installa aussi Alphonse II comme roi de Portugal, et mit l'Écosse en interdit. Tels furent les principaux événemens de son règne; tout ce qu'il a fait jusqu'à l'époque de sa mort en 1181, en poursuivant avec constance le système altier d'intolérance et de domination de Grégoire VII, se trouvera indiqué avec plus de développement à l'art. Papauté.

Alexandre IV, comte de Segna, natif d'Agnani, d'abord évêque d'Ostie, monta en 1254 sur le trône pontifical, au milieu de circonstances très peu favorables. Battu par Manfred de Sicile, enveloppé et compromis dans les querelles des Guelfes et des Gibelins, méprisé en Italie même, ce pape bien intentionné et pacifique ne put ni prévenir, ni apaiser les troubles qui s'étaient étendus sur tout le pays, soit par des prières qui restaient impuissantes, soit par des anathèmes dont on se moquait, et il laissa à sa mort, en 1261, les affaires de l'église dans l'état le plus déplorable.

Alexandre V, Grec de l'île de Candie, où on le désignait sous le nom de Pierre Philargi, appartint d'abord à l'ordre mendiant des Mineurs, s'éleva jusqu'au rang de cardinal, et en 1409 parvint au trône pontifical en même temps que les anti-papes Grégoire XII et Benoît XIII. C'était lui que la plus grande partie de la chrétienté regardait comme le pape légitime; mais sa conduite fut loin d'en être plus édifiante. Prodigue à l'excès il était toujours dans le dénuement; à Bologne, sa résidence ordinaire, il se livrait à la dissipation et à la volupté. Il avait promis, lors de la convocation du concile de Pise, une réforme ecclésiastique dont il ne s'occupa aucunement. Il mourut en 1410, au moment où il était occupé à fulminer des condamnations contre les doctrines de Wiclef et à mander devant lui le réformateur bohémien Huss. Sa mort fut généralement attribuée au poison.

ALEXANDRE VI, pape fameux dans l'histoire, naquit à Valence en Espagne, en 1430, et monta au saint-siége en 1492. Il s'appelait d'abord *Rodrigue Lenzuoli*, mais bientôt après il prit l'ancien et célèbre nom de famille de sa mère Borgia. Sa jeunesse fut marquée par une dissolution excessive; mais en même temps il annonçait des talens. Cardinal dès l'âge de vingt-cinq ans, il eut cinq enfans nés de son commerce avec une femme d'une grande beauté, Rose Vanozza. Lorsqu'il fut devenu pape, il chercha à leur donner un rang élevé dans le monde. Ceux d'entre eux qui furent les plus connus sont César Borgia et Lucrèce (*voy.* BORGIA). Cette dernière fut violemment accusée d'inceste avec son père et avec ses frères. Pour ceindre la tiare après la mort du pape Innocent VIII, Borgia corrompit les cardinaux Sparza, Biario et Cibo. La longue absence des papes, par leur séjour à Avignon, avait singulièrement diminué leur considération et leurs revenus; pour réparer ces pertes, Alexandre VI chercha à diminuer la puissance des princes italiens, et à s'emparer de leurs possessions pour en enrichir sa famille: pour parvenir à ce double but, il employa les moyens les plus odieux et les plus révoltans. Sa politique était sans foi et sans scrupules: il en donna des preuves multipliées dans ses relations avec ses voisins, particulièrement envers Charles VIII, roi de France, son ennemi. En pressurant les états chrétiens il en tira des sommes énormes d'argent. C'est lui qui aplanit les contestations qui s'étaient élevées au sujet de l'Amérique entre les rois de Portugal et de Castille: il sépara leurs conquêtes respectives en 1494 par une ligne géographique tirée à 370 milles à l'est des Açores. Il mourut en 1503, âgé de soixante-quatorze ans.

ALEXANDRE VII, né à Sienne en 1599, d'abord cardinal Chigi et nonce du pape en Allemagne pour les négociations de paix à Munster et Osnabruck, et que l'ardeur de son zèle pour le bien de l'église et la sainteté apparente de sa conduite avaient rendu l'objet de la vénération publique, parvenu au trône pontifical le 8 avril 1665, jeta aussitôt le masque de piété dont il s'était couvert et se livra sans pudeur à son penchant pour les plaisirs. Il s'entoura de tout l'éclat de la magnificence, et sa politique fut toujours celle de la vengeance et de la dissimulation. On pourra lire à l'article JANSÉNIUS les détails relatifs aux condamnations qu'il lança contre les cinq propositions de ce docteur, et les embarras que par-là il s'attira en France. Non-seulement il se brouilla avec la Sorbonne et le Parlement, mais, haï par Mazarin, il fut même pris en aversion par Louis XIV, qui lui déclara la guerre, lui enleva Avignon et le comtat Venaissin, et le força en 1663 à conclure le traité honteux connu sous le nom de traité de Pise. Une telle déconsidération ne pouvait trouver auprès des Romains une compensation suffisante dans quelques ornemens dont il embellissait leur ville, dans quelques heureux essais poétiques et dans l'appui qu'il accordait aux savans et aux hommes de lettres. Il mourut sans gloire le 22 mai 1665.

ALEXANDRE VIII, de la famille des Ottoboni, naquit à Venise en 1610, et devint pape en 1689. Au moyen de sages négociations il se fit restituer Avignon avec le comtat par Louis XIV, qui renonça encore au privilége du quartier franc pour son ambassadeur à Rome. En retour, Alexandre donna aux Vénitiens de l'argent, des hommes et des vaisseaux pour faire la guerre aux Turcs; il ajourna la condamnation des quatre articles protecteurs des libertés de l'église gallicane; mais on a lieu de croire que ce fut moins à cause du bien qui pouvait résulter de ces doctrines pour la religion en France que parce qu'il trouvait, par cette conduite, un moyen d'avancement et de fortune pour sa famille. Il fut contraire à la fois aux jésuites et aux jansénistes; et condamna successivement quelques doctrines des uns et des autres. La bibliothèque du Vatican lui doit l'acquisition de la magnifique collection de livres de la reine Christine de Suède. Il mourut en 1691, âgé de 81 ans. M. B.

ALEXANDRE NATALIS, *voy.* NATALIS.

ALEXANDRE NEVSKI (SAINT), (pronon. Nefski) fils du grand-prince Iaroslaf II Vsévolodovitch, naquit en

1219, peu d'années avant la malheureuse bataille de la Kalka, qui livra la Russie en proie aux Mongols déjà maîtres d'une grande partie de l'Asie. Pendant que son père pliait sous leur joug à Vladimir, Alexandre, nommé gouverneur de Novgorod-la-Grande, y conserva son indépendance et réussit à défendre la frontière septentrionale du territoire russe contre les incursions de ses voisins du nord, pressés de profiter de la malheureuse situation d'un peuple rival. Les Suédois, les Danois et les chevaliers Porte-Glaive (*voy.* ce mot) de la Livonie se liguèrent contre lui : malgré le petit nombre de ses troupes, Alexandre remporta sur le grand-maître de l'ordre une victoire signalée, dans le pays des Ijores, sur les bords de la Néva. Il en reçut le nom de *Nefski*. Une seconde campagne ne fut pas moins heureuse, et, en ayant entrepris une troisième, il remporta une nouvelle victoire sur le lac Peïpous, en 1242, à la suite de laquelle les chevaliers livoniens furent obligés de lui demander la paix et de lui abandonner le pays de Pskof dont ils avaient fait la conquête. Iaroslaf II mourut en 1247 et eut pour successeur le plus jeune de ses frères, à la mort duquel, suivie à peu d'intervalle de celle de Michel II, fils aîné d'Iaroslaf, André usurpa le trône de Vladimir sur son frère Alexandre, qui se vit obligé d'aller plaider ses droits à Saraï, capitale de l'orde d'or (*voy.* Horde), où il se concilia les bonnes graces du khan. Avec le secours de ce dernier, il monta sur le trône en 1252, et régna onze ans avec sagesse et prudence, dans un temps funeste pour la Russie alors sous le joug de farouches conquérans. La considération dont il jouissait à l'orde tourna souvent à l'avantage de son pays, qu'il préserva de nouvelles humiliations, et son ascendant sur le peuple sauva ce dernier des malheurs plus terribles encore qu'il se serait attirés par une résistance inutile contre un ennemi supérieur en forces. Il ne porta les armes que contre les Tchoudes, les Iames, les Suédois et les Livoniens qui ne discontinuèrent pas leurs attaques sur la frontière septentrionale du pays, et repoussa constamment leurs incursions. Il mourut le 14 novembre 1263, à son retour d'un dernier voyage à l'orde du khan de Kaptchak, et après avoir pris le cilice, suivant la coutume des princes russes à cette époque. Jamais deuil ne fut plus profond; de toutes parts le peuple accourut pour rendre les derniers devoirs à *son père*, à *son protecteur*, et son nom resta à jamais célèbre dans les traditions populaires comme dans les fastes de l'histoire. Alexandre Nefski fut même élevé au rang des saints, révéré comme un ange tutélaire, et invoqué dans les momens de crise par des hommes célèbres qui se dévouèrent à la délivrance de leur patrie.

Alexandre Nefski avait été enterré dans la cathédrale de Notre-Dame à Vladimir; mais lorsque Pierre-le-Grand eut fondé sa nouvelle capitale sur le théâtre même des exploits du héros, il voulut en sanctifier en quelque sorte le terrain, et vaincre les scrupules du peuple contre la ville élevée au milieu d'un pays non orthodoxe, en y déposant les restes d'un saint, objet de la plus haute vénération de ce même peuple. Il fonda en conséquence le *monastère de saint Alexandre Nefski* à l'endroit où la Tchornaïa-Retchka tombe dans la Néva, à quatre verstes (une lieue) de la tour de l'amirauté, et y fit transférer en 1724 les ossemens du héros. De ses propres mains Pierre porta ces reliques dans sa galère qu'il gouverna ensuite lui-même pour achever le transport. Aujourd'hui le saint repose dans la cathédrale de la Trinité, au milieu du couvent; un mausolée magnifique en argent s'élève sur son tombeau, et les bas-reliefs de la châsse représentent les principaux faits de son histoire. Plus de 36 quintaux d'argent furent consacrés par Élisabeth à cette pieuse offrande, et Catherine II y ajouta une lampe d'or.

En l'honneur du même saint, Pierre fonda, immédiatement après la translation de son corps, un ordre qui ne fut pourtant conféré que sous Catherine I^re^, en 1725. *L'ordre de saint Alexandre Nefski* consiste en une croix rouge émaillée, avec des aigles d'or, et qu'on porte suspendue à un cordon ponceau. J. H. S.

ALEXANDRE I^er^ PAVLOVITCH, fils de Paul Pétrovitch (*voy.* PAUL I^er^), empereur de Russie, et de Marie Fœdorovna, princesse de Wurtemberg, naquit le 13 décembre 1777, peu de jours après la terrible inondation qui, non moins que celle de 1824, menaça d'engloutir la magnifique capitale du Nord.

Catherine II se chargea elle-même de l'éducation d'un petit-fils qui lui devint d'autant plus cher qu'elle avait plus de répugnance pour son fils et son successeur immédiat, le malheureux Paul. Ce dernier n'eut aucune part à la direction que reçut, dès ses premières années, l'esprit du jeune prince : Catherine seule la prescrivait, et ce n'est qu'avec peine que la grande-duchesse Marie put exercer sur son fils cette influence maternelle qu'un esprit élevé et un beau caractère devaient rendre si puissante et si heureuse. Néanmoins Alexandre s'attacha vivement à elle, et l'honora toute sa vie avec un respect qu'on pouvait presque nommer un culte. Quant à Catherine, elle laissa dans son ame des impressions profondes et par ses leçons et par ses exemples; et lorsqu'il lui succéda au trône, son principal soin fut de continuer l'œuvre commencée par cette grande souveraine. En confiant son petit-fils au comte Nicolas Soltikof, elle traça à ce gouverneur le plan qu'il avait à suivre, et écrivit de sa main les instructions qu'elle lui donnait. Rien ne devait rester étranger à son élève, hormis la poésie et la musique, qui, au jugement de Catherine, auraient pris un temps trop précieux sur des études plus indispensables au futur souverain. Le comte Soltikof choisit, en 1783, pour précepteur du jeune Alexandre, M. César Laharpe, depuis l'un des directeurs de la Suisse, et dès lors partisan ouvert des idées libérales qui se répandaient partout, et dont Catherine, femme au-dessus des préjugés vulgaires, ne craignit point la contagion pour son petit-fils. C'est à cet excellent maître, appartenant à une famille estimable du pays de Vaud, qu'Alexandre fut redevable de ses vastes connaissances, de son jugement prompt et sûr, de son goût exquis, de ses hautes lumières, de son esprit de tolérance et de philantropie. M. Laharpe, sans ménagement pour les préjugés, éleva l'héritier d'un puissant empire comme il aurait pu faire de ses propres enfans, si ce n'est qu'il le forma aux talens les plus divers, et qu'il lui ouvrit un horizon plus étendu. Aussi se fit-il peu aimer des courtisans, partout si empressés à fausser les qualités naturelles des princes, pour exploiter ensuite leurs faiblesses et régner à la faveur de leur impuissance. En revanche, son élève répondit à ses soins et lui resta constamment attaché. L'époque où ils se quittèrent fut celle du mariage du prince : Alexandre, âgé seulement de quinze ans, épousa en 1793 Louise-Marie-Auguste, princesse de Bade, plus connue depuis sous le nom d'Élisabeth Alexéïevna, jeune personne accomplie, mais ayant à peine atteint alors sa quatorzième année. Ce mariage, que des poètes célébrèrent dans toutes les langues, et auquel l'Europe entière prit une vive part à cause de la beauté et de l'extrême jeunesse des deux époux, ne fut pas heureux : les liens précoces qu'il avait formés ne préservèrent pas Alexandre, comme l'avait espéré son aïeule, des écarts où l'ardeur de la jeunesse fait tomber, et à un âge si peu mûr encore il ne put apprécier comme il le devait les hautes qualités de la compagne si noble, si digne d'amour et d'admiration, que la faveur du ciel semblait lui avoir choisie.

Quelques années après, Catherine termina sa glorieuse carrière, et alors commença pour le grand-duc, comme pour toute la Russie, un temps d'inquiétudes et de souffrances, pendant lequel sa liberté fut même menacée, s'il est vrai que Paul ait conçu par défiance l'idée barbare d'enfermer dans une forteresse toute sa famille, et si l'ordre n'en fut pas fabriqué, ou au moins arraché à l'empereur par son artificieux favori, le comte de Pahlen (*voy.*), auquel il importait de mettre dans ses intérêts le futur héritier du trône. Alexandre a été accusé d'avoir trempé la main dans le meurtre de son père : cette accusation manque de fondement, quoique des hommes graves l'aient souvent répétée. On ne peut pas nier, il est vrai, qu'il n'ait eu connaissance de la conspiration;

mais on lui en cacha les conséquences possibles, ou, pour mieux dire, les conjurés ne s'attendaient pas eux-mêmes à ce qu'elle entraînât la mort du monarque dont les bizarres fantaisies faisaient cruellement souffrir ses sujets. Pour obtenir l'adhésion du fils à la destitution du père, on lui avait fait croire que ses propres jours, ceux de sa mère et de ses frères étaient en danger, et on lui avait peint avec les plus noires couleurs l'avenir qui attendait le pays. Ce fut dans la nuit du 23 au 24 mars 1801 que la catastrophe arriva, acte criminel, mais qui, suivant les intentions du comte de Pahlen, délivra la Russie d'un maître capricieux et fantasque qui la déconsidérait aux yeux de l'Europe, et qui la menaçait de la perte du rang élevé où l'avait fait monter l'élévation de caractère, les vues profondes et les rares talens de Catherine II*. Tous les regards se tournèrent alors vers le nouvel empereur, dont les qualités précoces avaient fait concevoir de si belles espérances, et le vieux Klopstock célébra son avénement au trône par une ode *à l'idéal de la nature humaine* (*An die Humanitæt*). Ces espérances furent en grande partie réalisées : sous le règne d'Alexandre, la Russie fit des pas immenses dans la carrière de la civilisation, et l'heureuse influence de ce prince s'étendit sur l'Europe tout entière, et même sur une partie de l'Asie. Après avoir réparé les nombreuses injustices commises par son père, rappelé des déserts de la Sibérie ses innocentes victimes, et ramené la marche du gouvernement dans la ligne que Catherine lui avait tracée, il rechercha pour son pays de nouveaux moyens de civilisation, s'appliqua à en développer de plus en plus toutes les ressources, et à y assurer le règne des lois dont jusque là les volontés du souverain avaient seules tenu lieu. Héritier d'un pouvoir illimité, il déclara immédiatement après son avénement au trône qu'il ne reconnaissait comme légitime aucun pouvoir qui n'émanât des lois (*voy.* Schnitzler, *Essai d'une statistique générale de l'empire de Russie*, p. 223 et 279), et ses premiers actes furent l'abolissement du tribunal secret, la révocation de la censure introduite par Paul I^er^, l'organisation du sénat comme haute-cour de justice, et le rétablissement du Comité des lois institué par Catherine II. Il introduisit la publicité dans la gestion des affaires, et donna l'exemple de ces *comptes rendus* qui malheureusement n'ont point été renouvelés sous la même forme, mais qui permirent alors d'apprécier avec certitude les avantages et les défauts du gouvernement établi (*voy.* le journal de M. Storch : *Russland unter Alexander I*). Il abolit aussi la torture, comme une lèpre honteuse pour la société, défendit la confiscation des biens héréditaires, déclara solennellement qu'il répugnait à ses sentimens de faire des dons de paysans, comme cela s'était pratiqué jusque là, et ne permit plus les scandaleuses annonces d'hommes à vendre qu'on avait coutume de lire dans les journaux. Toutes ses paroles, toutes ses manières, respiraient d'ailleurs la bonté du cœur, le besoin de se faire aimer, et l'amour le plus vrai de l'humanité. Sans faste, ni prétention lui-même, il accoutuma la haute noblesse à des habitudes simples, comme il lui donnait l'exemple de l'élégance des mœurs et de l'amabilité des manières.

Après avoir organisé la haute administration, rétabli les divisions territoriales de Catherine II, et remis l'armée sur le pied où Paul I^er^ l'avait trouvée à son avénement, Alexandre s'occupa particulièrement du commerce et de l'instruction publique. Relativement au premier objet, il conclut des traités avec plusieurs puissances, rendit des réglemens sur la navigation, facilita les communications intérieures, favorisa l'industrie, et permit à chacun de ses sujets de se livrer à celle que ses moyens le rendaient propre à exercer. Sous lui, les fabriques de la Russie prirent un essor remarquable, le revenu des douanes fut plus que doublé, et ce pays commença à envoyer d'abondans produits sur tous les marchés de l'Europe. Quant aux soins qu'il voua à l'instruction publique, il ordonna, en 1803, la fondation de trois nouvelles universités, indépendamment

(*) On ne parle ici que de la souveraine et non de l'individu, non de la femme. Sous ces deux rapports Catherine méritera un jugement plus sévère. *Voy.* l'article.

de celle de Dorpat qui lui doit aussi son origine et de celle de Vilna qu'il réorganisa; il fonda ensuite un grand nombre de gymnases, et décida que leur nombre serait porté à 204 desquels dépendraient 2,000 écoles élémentaires, premier besoin d'un peuple peu avancé encore dans la civilisation. Mais ce projet ne reçut qu'un commencement d'exécution. Pour s'assurer par lui-même de l'exactitude de ses agens à se conformer à ses ordres, et pour connaître les nouveaux besoins des localités, il fit de fréquens voyages, admettant auprès de sa personne des hommes de toutes les classes et recevant avec affabilité les placets qu'on lui présentait. Tant d'efforts, une volonté si prononcée pour le bien, concilièrent au jeune monarque l'amour de tous ses sujets, comme ils attirèrent sur lui l'atten tion de l'Europe, et ceux même dont ses actes ne lui avaient pas gagné la faveur ne purent résister à la séduction de ses qualités personnelles, à ses procédés pleins de grace et de dignité, à son exquise politesse, à la simplicité de ses manières, qualités qui étaient bien moins le produit du calcul et de l'affectation que d'un cœur naturellement aimant et qui avait besoin de s'épancher. Quoique éminemment éclairé, il se montra toute sa vie attaché aux pratiques religieuses, et par-là se concilia la classe des prêtres et la masse du peuple habitué à juger le souverain par son respect pour le haut clergé, et par la part qu'il prend aux cérémonies prescrites par le culte établi. Heureux si plus tard cette piété n'avait pas dégénéré en un piétisme étroit, en même temps que sa haute raison se laissa dominer par l'effroi qu'inspiraient à certaines cours les idées libérales que le siècle a fait éclore et qu'il tend irrésistiblement à réaliser!

Les hautes qualités du premier consul de la république Française avaient frappé l'imagination ardente d'Alexandre, et les premières années de son règne établirent entre eux des relations auxquelles Alexandre attachait le plus grand prix. Dès le 8 octobre 1801 il avait signé avec Bonaparte un traité d'amitié conclu à Paris, et dans l'année suivante, quand la paix d'Amiens eut rendu le repos à l'Europe, ils réglèrent ensemble la nouvelle constitution territoriale de l'Allemagne. Mais lorsque le premier consul se fit couronner empereur, et qu'il voulut encore placer sur sa tête la couronne de fer des rois de Lombardie; quand il eut souillé sa cause par le meurtre inutile d'un prince de la famille des Bourbons; quand il se prépara à détruire le peu d'indépendance que la paix d'Amiens avait laissé à la république Batave, et qu'il occupa successivement toute la côte septentrionale de l'Allemagne, Alexandre lui fit entendre un langage digne de sa puissance, et se plaignit hautement de son esprit d'envahissement, surtout de la manière indigne dont le territoire du Saint-Empire avait été violé par l'arrestation du duc d'Enghien dont la cour de Russie n'hésita pas à porter le deuil. « La Russie, est-il dit à ce sujet dans une note adressée au cabinet de Saint-Cloud, la Russie, on ne saurait assez le répéter, n'a aucune envie, aucun intérêt de faire la guerre. C'est la force des circonstances qui lui dictera le parti qu'elle aura à choisir; mais elle est en droit de se flatter que le gouvernement français lui accordera assez d'estime pour se convaincre qu'elle ne pourra voir avec une indifférence passive des usurpations nouvelles qu'il se permettrait à l'avenir. » Cependant l'empereur de Russie ne négligea aucun moyen compatible avec sa dignité pour éviter la guerre; aussi ne fut-ce que lorsqu'il vit s'évanouir tout espoir de ramener l'empereur des Français à la modération dont il lui donnait l'exemple qu'il entra dans la troisième coalition formée par l'Angleterre, l'Autriche et la Suède contre la France, et qu'il tira l'épée malgré les mauvaises dispositions de la Turquie à son égard, et malgré la guerre qu'il faisait déjà à la Perse. Le 5 octobre 1805, une armée russe fut débarquée en Poméranie, tandis qu'une autre traversa la Prusse dont le gouvernement hésitait encore à se déclarer contre la France. Après une série de petits combats partiels, il s'engagea à Austerlitz, en Moravie, une bataille décisive entre les Autrichiens et les Russes d'un côté, et les Français de l'autre. On sait

quelle fut l'issue de cette mémorable journée du 2 décembre 1805 qui décida du sort de l'Allemagne. Les troupes russes regagnèrent la Silésie, et leur souverain se hâta de revenir à Saint-Pétersbourg pour y réunir de nouveaux moyens de continuer la guerre, pendant que François II, son allié, faisait sa paix avec l'ennemi qui le pressait. Un instant on espéra que la bonne intelligence pourrait aussi se rétablir entre la France et la Russie, mais Alexandre ne voulut point ratifier le traité conclu à Paris par M. d'Oubril, et entra bientôt après dans une alliance intime avec la Prusse que Napoléon menaçait. Sous les auspices de la reine Louise (*voy.*), qui par ses hautes qualités avait pris sur lui un grand ascendant, Alexandre se lia alors d'une amitié véritable avec Frédéric-Guillaume III, sur lequel retomba bientôt tout le poids de la colère de l'empereur des Français. La nouvelle coalition ne fut pas plus heureuse que la précédente : Bennigsen, un des meurtriers de l'empereur Paul, fut battu à Eylau et à Friedland, comme l'armée prussienne sous le duc de Brunswick l'avait été à Iéna, et l'empereur de Russie fut obligé d'abandonner à son malheureux sort un allié auquel il ne restait plus de son royaume que le territoire de la ville de Memel, située aux confins des deux empires. Mais il fut plus heureux du côté de la Turquie où ses armées réussirent à soulever les Serbes, tandis que l'amiral Siniavine battit la flotte turque dans l'Archipel. Ces avantages ne purent néanmoins consoler Alexandre des échecs nombreux et sanglans que ses armées avaient essuyés en Prusse ; il resta stupéfait de l'activité, de l'immense talent et de la fortune de son adversaire, et n'étant point en mesure de continuer une guerre déjà si pernicieuse pour son peuple, il entra en négociations avec le vainqueur arrivé de victoire en victoire jusque sur sa frontière. Les deux empereurs se virent et se parlèrent plusieurs fois dans le courant de juin de l'année 1807, dans un pavillon dressé sur un radeau au milieu du Niémen qui sépare, du côté de Memel, la Russie de la Prusse : le génie du vainqueur de l'Europe, l'entrainement de ses discours, ses manières brusques et simples, l'adroite flatterie dont il sut le circonvenir, fascinèrent Alexandre au point que son ressentiment fit place aussitôt à une amitié portée même jusqu'à l'admiration. Il entra dans toutes les vues de Napoléon au sujet de l'Europe, se laissa prendre à l'amorce que le conquérant lui offrait, et sacrifia, dans la paix de Tilsit, à ses nouvelles affections, non-seulement un allié fidèle dépouillé de la moitié de ses états, mais encore l'indépendance de tous les états secondaires, et la prospérité même de ses sujets, aux produits desquels il enleva tout débouché, en adoptant le système continental (*voy.*), fatal sans doute à l'Angleterre, mais non moins contraire à tous les intérêts de la Russie, dont il paralysa tout d'abord le commerce naissant et l'agriculture. Mais l'autocrate du Nord avait l'ame ardente; et le génie, par ses prestiges, s'emparait vivement de son imagination qu'une raison supérieure réglait le plus souvent, mais qu'un caractère grand et ferme ne mettait pas à l'abri de toute séduction. Il embrassa si chaudement la querelle de son nouvel ami qu'il ne craignit point de lui sacrifier un autre allié, le roi de Suède, dont il récompensa les anciens services par une injustice, approuvée peut-être par la politique et par la nécessité de mettre sa capitale à l'abri d'un coup de main, mais indigne des principes sévères d'un prince habituellement juste et loyal. Le malheur n'avait pu faire fléchir le bouillant Gustave-Adolphe IV : opposé à la révolution française depuis son origine, et encore plus prévenu contre celui qui s'en était rendu l'héritier, il ne voulut rien entendre aux accommodemens, ni écouter les invitations réitérées de la Russie d'exclure, comme elle, de ses ports les bâtimens anglais. Cette obstination peut-être intempestive paraîtra généreuse : il aurait appartenu au puissant empereur de Russie d'en suivre l'exemple, au lieu de servir aveuglément les desseins du conquérant. Loin d'agir ainsi, il déclara la guerre à la Suède, envahit la Finlande, et fit la conquête de ce grand-duché depuis longtemps objet de sa convoitise. Cet agran-

dissement fut sans doute bien autrement précieux pour l'empire que l'acquisition presque simultanée de quelques provinces conquises sur la Perse; mais l'honneur ne l'avouait pas. Cette guerre n'était pas terminée, quand eut lieu la fameuse entrevue d'Erfurt, du 27 septembre 1808, où Napoléon se vit entouré de courtisans rois et princes, et où l'avenir de l'Europe devait être soumis aux délibérations des deux souverains qui s'en arrogeaient la dictature. Ce congrès resserra les liens qui unissaient déjà les deux empereurs, et rassura Napoléon sur les dispositions de son trop facile allié, au moment où toute son attention se portait sur l'Espagne. Quand l'héroïsme des habitans de la péninsule, souvent couronné de succès et appuyé des subsides dont l'Angleterre fut constamment prodigue, eut inspiré au cabinet de Vienne le courage de tenter encore une fois le sort des armes, le cabinet de Saint-Pétersbourg ne crut pas qu'il fût de son honneur de soutenir l'Autriche ni de faire quelques efforts pour tirer la Prusse de son anéantissement. Aussi les batailles d'Aspern et de Wagram firent-elles promptement justice de cette levée de boucliers que l'accession de la Russie aurait pu rendre décisive, et que cette puissance contribua au contraire à faire échouer, par une invasion de ses armées en Gallicie, royaume dépendant de l'Autriche et démembré anciennement de la Russie, qui en recouvra alors une faible partie.

Mais ses armes étaient particulièrement dirigées contre la Turquie, son ancienne rivale, au partage de laquelle des stipulations secrètes du traité de Tilsit paraissent l'avoir conviée, et où elle espérait trouver ce soleil qui, au dire d'un publiciste connu, manquait encore à sa grandeur. Elle fut heureuse de ce côté-là, car non-seulement les forteresses de Silistrie, Rutchuk et Giurgévo tombèrent en son pouvoir, le gros de l'armée turque sur la rive gauche du Danube se vit aussi forcé de mettre bas les armes et de se rendre à Koutousof. La guerre contre la Perse ne fut pas moins avantageuse pour la Russie, et amena au bout de quelques années de nouvelles conquêtes.

Au milieu de tant de préoccupations Alexandre ne négligeait point les affaires intérieures du pays; il continua au contraire à travailler au développement de toutes ses ressources, et l'industrie nationale prit quelque essor à la suite de la prohibition des marchandises anglaises qui d'ordinaire encombraient les marchés russes. En 1810 fut institué le *conseil de l'empire*, où les lois et réglemens sont soumis à une délibération provisoire; en même temps les ministères furent réorganisés et fixés au nombre de huit, avec des attributions positives et bien réglées. On prit aussi la même année diverses mesures à l'effet de régulariser l'état des finances, l'administration de la Finlande et la valeur des monnaies; et l'année suivante Alexandre fit inaugurer la magnifique cathédrale de Notre-Dame de Casan, édifice remarquable qui n'est pas le moindre des monumens de son règne.

En attendant, l'horizon s'obscurcissait du côté de la France; les grands et les riches se plaignaient de la stagnation du commerce, de la politique anti-nationale qui les privait de leur principal marché, celui de Londres. L'état de la Pologne alarmait aussi le cabinet de Saint-Pétersbourg : l'exaltation qui s'y manifestait pouvait d'un moment à l'autre gagner la Lithuanie, qui n'a point encore oublié sa longue rivalité avec le peuple dont aujourd'hui elle subit la loi; les envahissemens de Napoléon n'avaient plus de bornes : on prévoyait qu'il ne s'arrêterait pas à la ligne de l'Oder. Toutes ces considérations, auxquelles on peut ajouter encore l'occupation du duché d'Oldenbourg par les Français, dont la Russie fit surtout le prétexte de ses armemens *, amenèrent un refroidissement qui ne tarda pas à tourner en mésintelligence, et qui eut pour résultat cette guerre du Nord, terme de la fortune de Bonaparte, et pendant laquelle Alexandre reprit dans l'estime des peu-

(*) *Voy.* dans Rabbe (*Histoire d'Alexandre Ier, empereur de toutes les Russies*. Paris, 1826, in-8°, 2 vol.) la note adressée à ce sujet par le cabinet russe aux puissances. Cet écrivain, malheureusement superficiel, regarde aussi comme une cause de rupture la manière dont fut accueillie la demande en mariage d'une des grandes-duchesses. T. II, p. 16.

ples la place élevée dont une politique incertaine et complaisante l'avait fait descendre. Cependant la Prusse, circonvenue de toutes les manières, embrassa le parti du plus fort, et l'Autriche, à laquelle peu d'années avant la Russie avait fait la guerre, ne voulut pas non plus se brouiller pour elle avec le puissant empereur des Français. La Suède seule, gagnée par la promesse de la cession de la Norwége pour l'indemniser de la perte qu'elle avait faite de la Finlande, consentit à oublier les mauvais procédés de la Russie en signant avec elle, le 24 mars 1812, un traité d'alliance auquel l'Angleterre accéda peu de temps après, et qu'il eût été important pour Napoléon de prévenir. Si la paix de Boukharest, tout à l'avantage de la Russie, ne donna pas à cette puissance un nouvel allié, elle la débarrassa au moins d'un ennemi qui alors était loin d'être abattu, et lui permit de rappeler les troupes nombreuses entretenues par elle entre le Prouth et le Danube.

Rien n'égale la rapidité avec laquelle l'armée française se porta des frontières du pays sur celles de la Russie : elle fut rendue sur le Niémen avant qu'on sût qu'elle avait dépassé Berlin, et Alexandre ne fut pas d'abord en mesure de la recevoir. Ses généraux eurent donc l'ordre de se replier devant elle vers l'intérieur, ravageant tous les pays qu'ils quitteraient et faisant tous leurs efforts pour former leur jonction avant que l'ennemi n'eût atteint la Russie proprement dite. Après avoir relevé le courage des troupes par sa présence, Alexandre se dirigea sur Moscou, où il s'occupa à soulever les masses en invoquant le sentiment national, l'amour de l'indépendance et l'attachement à la religion du pays. Ces mesures pouvaient paraître d'autant plus tardives que l'autocrate se préparait à la guerre depuis près d'une année, et l'on s'est étonné avec raison d'un manque de prévoyance expliqué seulement par la vanité nationale. L'empereur retourna ensuite au quartier-général, d'où il adressa le 1^er^ juillet une nouvelle proclamation à son peuple; mais il ne prit pas lui-même le commandement de l'armée, confié au maréchal Barclaï de Tolly, général expérimenté, mais dont le peuple russe se défiait comme d'un étranger.

On sait qu'après la prise de Smolensk ce commandement passa entre les mains de Koutousof, le principal auteur de la paix de Boukharest, celui que le peuple russe considère comme le sauveur de l'empire. Il n'est pas probable que l'ordre (s'il a été donné) en vertu duquel Moscou fut mis en cendres soit émané de l'empereur Alexandre : sa douceur habituelle, son attachement aux progrès de la civilisation, et la timidité avec laquelle il ménageait l'opinion publique, ne permettent pas de lui attribuer un tel acte de résolution; mais il en profita et rejeta dès lors les offres que Lauriston lui faisait au nom de son maître, avec une fermeté à laquelle on ne s'était pas attendu. Après cinq semaines perdues en tentatives de négociations et en chimériques espérances, l'évacuation de Moscou fut opérée par les Français le 23 octobre 1812, et l'on sait les funestes conséquences de cette retraite, qui anéantit la presque totalité de l'armée française, dont une faible partie seulement échappa, par la faute de l'amiral russe Tchitchagof, aux dangers du passage de la Bérésina. A partir de ce moment Alexandre adopta le rôle et le langage du pacificateur de l'Europe, à laquelle il fit, par son manifeste de Varsovie du 22 février 1813 et par sa proclamation de Kalisch du 25 mars suivant, les promesses les plus séduisantes, appelant tous les peuples à l'indépendance, et leur rappelant, dans des expressions vraiment libérales, ce qu'ils devaient à leur honneur et à la dignité de la nature humaine. Le péril qu'il venait de courir avec tout son pays, la terrible catastrophe qui engloutit la fortune de Napoléon, paraissent avoir fait sur son ame une impression profonde et l'avoir jeté dans une espèce d'exaltation religieuse et mystique qu'on ne lui avait pas connue auparavant, et que fortifiait peut-être le remords de ses déréglemens passés. C'est au bruit des armes, et avant que les troupes françaises n'eussent évacué l'empire, que le prince Gallitzine, qui participait de cette tendance, fonda la Société biblique russe destinée à répandre l'Évangile chez tous

les peuples de la vaste domination de l'autocrate, mais qui fut supprimée dans la première année du règne de l'empereur actuel.

Nous ne suivrons point ici la marche des troupes russes à travers l'Allemagne; nous ne parlerons pas des batailles auxquelles l'empereur assista, ni de ses relations amicales avec Moreau, ni de son influence sur les négociations jusqu'à la prise de Paris; mais nous dirons que, fidèle à l'esprit d'envahissement commun à tous les souverains russes depuis Ivan III Vassiliévitch, il s'empara de la Pologne, en expulsa les administrateurs saxons, et y fit dès le 17 juin 1813 rendre la justice en son nom. Cette conquête faite par les armes lui fut confirmée quelque temps après par le congrès de Vienne; elle acheva l'anéantissement de la Pologne, provoqué et commencé par la même puissance, et détruisit ainsi un des boulevards de l'Europe contre l'immense monarchie moscovite, agrandie peu auparavant par la paix de Gulistan conclue le 12 octobre 1813 avec la Perse, et dont l'ascendant croissait d'année en année.

Arrivé à Paris, tout le monde sait quelle fut sa modération dans la victoire, sa générosité, la délicatesse même de ses procédés à l'égard des vaincus, auxquels il avait su inspirer une extrême confiance. Non-seulement il préserva Paris des ravages dont le menaçaient les Prussiens, mais il respecta aussi la volonté du peuple relativement au choix de son nouveau souverain; et si l'antique famille des Bourbons fut restaurée en France, ce n'est point à Alexandre qu'il faut s'en prendre. Ce fut encore lui qui s'opposa aux prétentions formées par l'Autriche sur quelques provinces françaises autrefois dépendantes du Saint-Empire. Il fit régner parmi toutes les troupes la discipline la plus parfaite, rendit hommage aux immenses progrès que la civilisation avait faits en France; en un mot, il se fit chérir autant qu'estimer par la grande majorité de la population, étonnée de trouver, dans l'autocrate d'un peuple qu'elle nommait *barbare*, toutes les qualités que donne l'éducation la plus soignée jointes à celles dont la nature dote à son choix le cœur des hommes qu'elle affectionne. Le même enthousiasme l'accueillit en Angleterre, pour laquelle il partit après la conclusion du traité de Paris, le 1^er^ juin 1814, et il y montra la même estime pour la dignité de l'homme et la même admiration pour le progrès de la civilisation. Invité à une fête populaire célébrée en son honneur à Guildhall, il se leva de son siége lorsqu'on chanta le *Rule Britannia*, rendant ainsi hommage à un peuple puissant et libre dont il se glorifiait d'avoir mérité l'estime. Il quitta l'Angleterre le 28 juin suivant, et arriva à Pétersbourg le 27 juillet, attendu avec impatience par sa mère qui, à sa vue, fondit en larmes, et par un peuple tout entier qui le combla de bénédictions. Là, son premier soin fut de rendre à Dieu des actions de graces pour une délivrance suivie d'un si brillant triomphe; puis de récompenser les compagnons de ses travaux, qu'il honora du nom de *camarades*, consacré par une inscription placée par son ordre sur un arc de triomphe élevé à leur gloire au jardin de Tsarskoïé-Célo; enfin, d'assurer à jamais le sort de ceux que la guerre avait mis hors d'état de pourvoir eux-mêmes à leur subsistance ou de continuer le service. Il est impossible de se faire une idée de l'enthousiasme et des marques d'amour et de respect dont on environna le triomphateur dans les premiers jours qui suivirent son retour. Le clergé de Saint-Pétersbourg, se rendant l'organe de la reconnaissance nationale, le pria d'agréer le nom de *béni* que tous lui décernaient. Une noble rougeur couvrit le front du monarque modeste à cette proposition. Sensible au témoignage d'amour qu'on lui donnait, il en exprima sa vive reconnaissance, mais il refusa de se parer d'un titre que la postérité seule était en droit de donner et qui répugnait à son humilité.

Son séjour dans sa capitale fut court: il en repartit bientôt pour se rendre à Vienne où s'ouvrit, le 3 novembre, le congrès qui en porte le nom et qui plaça l'Europe dans son assiette nouvelle. Les quatre grandes puissances ne s'oublièrent pas dans le partage arbitraire qu'elles firent des états du second ordre: la Russie

s'adjugea la Pologne, comme la Prusse prit la moitié de la Saxe, comme l'Autriche ajouta Venise à son ancienne province duMilanez,comme l'Angleterre s'enrichit de nouvelles colonies et agrandit l'électorat de Hanovre, devenu un royaume. La ville de Cracovie, objet de convoitise pour trois puissans voisins, fut constituée en république, et perpétua ainsi, comme par dérision, le nom qu'avait porté l'ancienne Pologne, dont les habitans, leurrés par quelques trompeuses promesses, n'eurent aucun avis à donner sur le sort qu'on leur réservait. Il est vrai que le royaume de Pologne reçut depuis une constitution; mais quoique préférable à celle qu'il avait eue autrefois, cette nouvelle constitution n'en resta pas moins impuissante à relever une nation anéantie et un pays rançonné de toutes les manières; d'ailleurs des interprétations et des restrictions de toute nature jointes à la main de fer dont la Pologne fut régie l'ont rendue dès l'abord plus qu'illusoire. Ces tristes combinaisons étaient tracées, et l'on s'occupait de l'organisation intérieure du corps germanique, lorsque le 20 mars 1815 appela les alliés sous les armes. Alexandre n'hésita pas un moment à les reprendre, et il rappela aux rois les obligations que leur imposaient le traité de Chaumont et celui de Paris. Dès le 13 il signa avec eux une déclaration par laquelle les quatre puissances placèrent d'un commun accord Napoléon *hors des relations civiles et sociales*, en ajoutant « que, fermement résolues de maintenir intacts le traité de Paris du 30 mai 1814 et les dispositions sanctionnées par ce traité, et celles qu'elles ont arrêtées ou qu'elles arrêteront encore pour le compléter et le consolider, elles emploieront tous les moyens et réuniront tous leurs efforts pour que la paix générale, objet des vœux de l'Europe et but constant de leurs travaux, ne soit pas troublée de nouveau. »

La défaite de Waterloo livra une seconde fois la France à la merci de l'Europe coalisée, et permit à Alexandre d'entrer de nouveau à Paris en vainqueur. Il y arriva le 11 juillet 1815, mais sans exciter le même enthousiasme, sans donner lieu aux mêmes démonstrations. Cependant il sut encore contenir ses troupes par la plus exacte discipline, et respecter un peuple trop grand dans son malheur pour ne pas avoir des titres à son estime. Seulement il consentit à le dépouiller de quelques districts enclavés dans ses anciennes frontières et qui se trouvèrent à la convenance des vainqueurs. C'est pendant son séjour à Paris et dans des conférences tenues avec M^me^ de Krudener qui, depuis une première entrevue à Heilbronn, le suivait partout, qu'il mûrit un plan d'alliance que ses sentimens religieux lui avaient suggéré, et qui, destiné à faire triompher dans les relations entre les peuples les principes moraux consacrés par le christianisme, ne devint dans la réalité qu'un instrument d'oppression contre les peuples, et pour les rois un bouclier contre les exigences libérales qui se produisaient partout. Le traité conclu entre les empereurs de Russie et d'Autriche et le roi de Prusse, et que le nom de Sainte-Alliance (*voy.*) a rendu si fameux, porte bien évidemment l'empreinte qu'avait à cette époque l'esprit d'Alexandre, affaibli, ce semble, par les immenses efforts que deux grandes guerres avaient nécessités. Son préambule, digne du moyen-âge, conviendrait mieux aux canons d'un concile qu'aux décisions de puissans monarques, et c'est une chose singulière que ce traité politico-théologique conclu par trois souverains tous d'une croyance différente. Le ton de componction qui y règne passa bientôt dans la vie et dans tous les actes de l'autocrate, et fut entretenu en lui par les prédications de M^me^ de Krudener qu'il écoutait alors avec complaisance, bien qu'il la traitât plus tard avec sévérité. Rien ne caractérise si bien l'état moral de l'autocrate à cette époque qu'un aveu qu'il fit à M. Empaitaz, ministre protestaut et compagnon de voyage de la nouvelle prophétesse. Dans le conseil, lui dit-il, toutes les fois que ses ministres étaient partagés d'opinion et qu'il était difficile de les mettre d'accord, il priait Dieu et avait presque toujours la satisfaction de voir se rapprocher les opinions en proportion de la ferveur qu'il apportait à sa

prière. (*Voy.* Empaitaz , *Notice sur l'empereur Alexandre.*)

Le 26 octobre suivant, Alexandre fut de retour à Saint-Pétersbourg, où, peu de jours après, il maria son frère Nicolas à l'une des filles de son allié et ami, le roi de Prusse. Puis il partit pour Varsovie, capitale du royaume conquis, auquel il se montra pour la première fois comme roi, tenant en main une constitution qui aurait pu suffire aux besoins des Polonais si la nomination du grand-duc Constantin comme gouverneur militaire, n'en avait pas tout aussitôt affaibli le bienfait, et si l'exécution n'en eût pas été suspendue presque immédiatement.

Depuis, plusieurs années de paix permirent à Alexandre de reporter son attention sur les affaires intérieures de son empire; mais la multiplicité d'abus qu'il y découvrit, le travail immense auquel aurait donné lieu la réforme qu'elles réclamaient, les obstacles qu'il rencontrait à chaque pas et le quiétisme religieux dans lequel il était tombé, à la suite peut-être de la grande activité qu'il avait mise tant à la recherche du plaisir qu'aux soins du gouvernement, paralysèrent ses efforts, et l'empêchèrent de réaliser tout le bien que l'aurore de son règne avait promis à la Russie. Toutefois il provoqua l'abolition de la servitude en Courlande, dans la Livonie et dans l'Esthonie, et quand, en 1819, les députés de la noblesse livonienne vinrent lui demander sa sanction de cette mesure, il leur dit ces paroles remarquables : « Vous avez agi dans l'intérêt de notre siècle, dans lequel, pour fonder le bonheur des peuples, il faut des intentions libérales ! » De plus, il parcourut encore tout l'intérieur du pays, créa une banque du commerce, soutint l'historien Karamzine (*voy.*) dans sa grande et laborieuse entreprise, s'occupa avec ardeur de la navigation et de la flotte russe, encouragea l'industrie en permettant aux paysans de monter des fabriques et de jouir ainsi d'un droit réservé jusque là à la noblesse et aux négocians des deux premières ghildes, travailla à diminuer la dette dont la Russie s'était chargée, et délivra ses sujets du fléau du prosélytisme et des intrigues d'une corporation turbulente, en exilant les jésuites des deux capitales, avant de leur interdire tout l'empire. C'est aussi dans cet intervalle qu'il fonda, de concert avec le comte Araktchéïef, en qui il plaçait une confiance illimitée que ne justifiaient aux yeux du pays ni les talens ni le caractère de ce général (*voy.* Araktchéïef), les colonies militaires (*voy.* l'article), dans le but d'entretenir une armée considérable sans augmenter les charges de l'état et sans enlever à l'agriculture les bras nécessaires à la défense du pays. Cette institution n'a point produit encore les résultats qu'on s'en promettait : l'avenir fera connaître jusqu'à quel point elle mérite l'approbation des économistes.

Le congrès d'Aix-la-Chapelle, auquel Alexandre, livré alors à la politique de M. de Metternich (*voy.* Rabbe, *Histoire d'Alexandre I^er^*, t. II, p. 252), prit une part décisive, suspendit quelques momens cette activité; mais à dater du congrès de Troppau il fut constamment distrait des soins de son empire par l'attachement qu'il conserva pour les principes de la Sainte-Alliance et par sa crainte que les idées libérales qui se faisaient jour presqu'à la fois en Espagne, en Italie et en Portugal ne finissent par embraser l'Europe entière et par ébranler les trônes de tous les souverains. Pendant qu'il armait l'Autriche contre l'Italie et que, de concert avec ses alliés, il poussait la France contre l'Espagne, il abandonna à leur triste sort ses co-religionnaires de la Grèce dont il avait long-temps favorisé les vœux et que l'espérance seule d'obtenir son appui avait portés à la levée de boucliers de 1821. Vivement affecté de la tourmente à laquelle une grande partie de l'Europe se trouvait livrée, plus effrayé encore de l'insubordination momentanée d'un régiment de ses gardes, il abjura vers la fin de ses jours les idées que M. Laharpe avait fait germer en lui avec tant de soins et qui avaient fait sa gloire aux yeux de l'Europe. La censure, en Russie, devint alors sévère, et méticuleuse ; une inquisition odieuse fut exercée contre plusieurs professeurs de la

nouvelle université de Saint-Pétersbourg; on opposa aux voyages des Russes dans les pays étrangers de grands obstacles; la maçonnerie fut supprimée par tout l'empire, et la Pologne demanda en vain l'accomplissement des magnifiques promesses qu'il lui avait faites. Le cabinet autrichien exerça une influence de plus en plus décisive sur celui de Saint-Pétersbourg; la Turquie mit impunément la longanimité d'Alexandre aux plus cruelles épreuves, et son pays perdit beaucoup de cette considération et de cette popularité qu'un système tout différent lui avait fait obtenir. Au désespoir sans doute de voir échouer ses plus beaux projets et de lutter contre les difficultés trop réelles dont, dans les illusions de sa jeunesse, il n'avait pas tenu compte, Alexandre se lassa des travaux que lui imposait sa position; il rechercha alors des émotions nouvelles dans les jouissances de la vie privée, et s'abandonna à une dévotion voisine du mysticisme. Mais l'amour de ses sujets lui resta acquis sans altération : les charmes répandus sur sa personne exercèrent encore leur prestige et firent oublier bien des maux auxquels une surveillance qui se relâchait et sa crainte d'innover en amenant des améliorations donnèrent lieu. Il acquit même de nouveaux titres à la reconnaissance nationale par les généreux efforts qu'il fit, au péril de ses jours, pendant la terrible inondation dont Pétersbourg fut affligé en 1824, pour sauver les victimes de cette catastrophe ou pour alléger l'infortune de ces malheureux.

Néanmoins, en Russie même une trame secrète menaça non-seulement de bouleverser la société tout entière, mais encore d'abréger par la violence les jours du monarque. Frappés de l'immense contraste entre ce qu'ils avaient vu en France, pendant l'occupation, avec ce que leur patrie leur offrait; humiliés de la position précaire dans laquelle ils se trouvaient vis-à-vis du pouvoir, et animés du désir de mettre fin aux abus crians qu'ils remarquaient partout dans les administrations et dans les tribunaux, plusieurs centaines de jeunes gens appartenant à la haute classe, les uns militaires, d'autres employés civils ou lettrés, se conjurèrent contre le gouvernement de leur patrie. Sans bien se rendre compte de ce qu'ils mettraient à la place du pouvoir qu'ils se proposaient d'abattre, et, dans le fait, sans avoir étudié les véritables besoins du peuple, ils crurent que, pour régénérer la Russie, le premier pas à faire c'était de livrer à la mort l'empereur avec toute sa famille, et dans cet espoir ne reculèrent point devant un attentat odieux qui, loin de sauver le pays, en aurait fait la proie d'ambitieux habiles à profiter, pour leur propre fortune, de l'enthousiasme généreux peut-être, mais inconsidéré, de leurs jeunes compagnons. Cette conjuration de jeunes Russes, divisés d'opinions et d'intérêts, s'appuya sur une autre conspiration qui se tramait en Pologne, et dont l'indépendance nationale était le but sans doute plus légitime. Ne se doutant pas du volcan sur lequel il marchait et dont son inépuisable bonté aurait dû détourner les périls de sa tête, Alexandre suivit son épouse malade dans les provinces méridionales de l'empire, dans la noble intention de lui faire oublier par des soins affectueux et empressés un délaissement qu'elle n'avait pas mérité, et qu'il se reprochait amèrement. Avant de quitter sa capitale il se rendit au couvent de Saint-Alexandre Nefski, et fit célébrer, dit-on, devant lui le service des morts, à la suite peut-être des tristes impressions qu'avaient faites sur son ame les paroles d'un ermite dont il avait visité la lugubre cellule (*voy.* l'écrit allemand : *Les derniers jours du défunt monarque et empereur Alexandre Ier*, Saint-Pétersbourg, in-8°, 1827.)

« Il est certain, dit Mme de Choiseul Gouffier (*Mémoires historiques sur l'empereur Alexandre et la cour de Russie*, Paris, in-8°, 1829, pag. 357), qu'Alexandre long-temps avant sa mort nourrissait les plus sinistres pressentimens. Ce prince, dit-on, ne put maîtriser son attendrissement en recevant les adieux de sa famille, de la cour; et en sortant de Pétersbourg il fit arrêter sa voiture, se retourna pour considérer encore quelques instans cette ville superbe, et l'expression mélancolique de son regard semblait adresser aux lieux

qui l'avaient vu naître un triste et dernier adieu. »

Arrivé à Taganrog, port situé sur la mer d'Asof, Alexandre s'occupa des arrangemens nécessaires à l'établissement de son épouse qui devait y passer quelques mois, et partit ensuite pour la Crimée pour connaître encore cette belle portion de son empire. Il y fut attaqué de la fièvre endémique dans la presqu'île, et revint en toute hâte à Taganrog, où son mal empira malgré les soins de ses médecins et la tendre sollicitude de l'admirable Élisabeth, qui, s'oubliant elle-même, ne quitta pas un instant le chevet de son lit. La conspiration tramée contre lui venait d'être découverte : déjà souffrant, Alexandre avait appris à quel sort il était réservé, et la conscience qu'il avait de ses bonnes intentions et de son amour pour ses sujets, jointe aux horribles mystères que la police de l'empire venait de percer, le jeta dans un accablement si profond qu'il souhaita la mort, et qu'il refusa les remèdes dont on pouvait attendre sa guérison. Il mourut le 1^er^ décembre 1825, à l'âge de quarante-huit ans; l'impératrice Élisabeth lui ferma les yeux, heureuse de l'espoir de ne pas lui survivre long-temps, comme en effet elle le suivit au tombeau le 16 mai 1826. Nous consacrerons à cette épouse vertueuse un article particulier.

Quant aux bruits répandus après la mort d'Alexandre, comme si cette dernière devait être attribuée au crime, nous avons la certitude qu'ils manquent de fondement. De grands événemens résultèrent pour la Russie de la perte qu'elle venait de faire; témoin oculaire de ce qui s'est passé en cette circonstance, nous en donnerons un aperçu aux art. Constantin et Nicolas. J. H. S.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE DU TOME PREMIER.